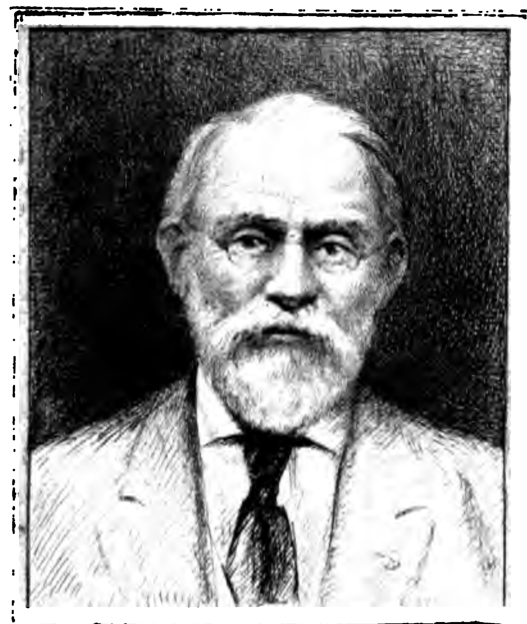

2300





MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1903-1904

CLIV[e] ANNÉE

6[e] SÉRIE. — TOME I



NANCY
IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C[ie]
18, RUE DES GLACIS, 18

1904

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1903-1904

CLIV

CLIV^e^ ANNÉE

6e SÉRIE. — TOME I



NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1904

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

POUR LE

DÉVOUEMENT DES MÈRES DE FAMILLE ET LA PIÉTÉ FILIALE

PAR M. L'ABBÉ L. JÉROME

MESSIEURS,

Lorsqu'il confiait à votre Compagnie, il y aura bientôt vingt-huit ans, l'honorable mission de décerner les prix de vertu institués par lui, M. Jules Gouy faisait plus et mieux qu'une belle action, il donnait un bon exemple. Grâce aux nobles imitateurs que sa féconde initiative a suscités, si vous éprouvez encore le regret de ne pouvoir honorer, comme elles le méritent, toutes les vertus qui viennent à vous et si vous devez parfois les faire attendre, du moins avez-vous la satisfaction de voir, presque chaque année, s'élever le nombre de vos récompenses et, dans la même mesure, celui de vos lauréats. C'est ainsi qu'aujourd'hui, parmi les candidats recommandés à vos suffrages, vous avez pu n'en pas distinguer et couronner, à di-

vers titres, moins de treize, dont je dois, suivant vos traditions, vous redire brièvement les existences ou les actions vertueuses.

I

Pour reconnaître la piété filiale, l'Académie dispose cette année d'une somme de 1 000 francs, provenant des fondations Gouy, Mangeon et de Goussaincourt. Votre commission vous propose, Messieurs, d'attribuer par moitié le prix Gouy, de 600 francs, à Mme veuve Simon et à Mlle Mauffray; par moitié également le prix de Goussaincourt, de 300 francs, à Mlle Fersch et à Mlle Booz, et le prix Mangeon, de 100 francs, à Mlle Gouvignon.

Mme Marie Maton, veuve Simon[1], est née à Nancy, en 1853. Entrée en service dès l'âge de treize ans, pendant dix-huit années, de 1866 à 1884, elle a consacré ses salaires tout entiers à soulager ses parents dont la situation était misérable. Le père, victime d'un accident professionnel, avait dû renoncer au métier de charpentier qu'il exerçait à Nancy, et s'en était retourné dans les Vosges, son pays natal et celui de sa femme. Berger communal à Ville-sur-Illon, puis locataire d'un petit moulin qui fut incendié, enfin journalier souvent sans travail, il ne pouvait qu'imparfaitement suffire aux besoins de sa famille, qui était nombreuse.

1. Marie-Clotilde Maton, veuve Simon, rue de l'Octroi, 14.

Marie Maton ayant épousé en 1884 un honnête ouvrier, veuf et père d'un enfant, ne tarda pas à appeler auprès d'elle sa mère, âgée de soixante-trois ans, dont la santé réclamait des soins assidus ; elle les lui prodigua avec un pieux dévouement jusqu'à la mort de la pauvre femme survenue le 10 juin 1902, soit pendant dix-huit ans. En 1901, ce fut le tour du père, qui, infirme, usé par les fatigues et par l'âge, avait besoin, lui aussi, de secours plus vigilants et d'une assistance plus continue. Elle lui donna place à son foyer, où depuis lors elle l'entoure de la plus délicate sollicitude.

Et ce dévouement filial est d'autant plus digne d'éloge que de grands devoirs sollicitaient Mme Simon comme épouse et comme mère. Son mari avait été atteint, en 1893, d'une paralysie générale qui dura quatre années, et deux enfants qu'il fallait élever lui étaient nés de ce malheureux. Bien que je n'aie à redire ici que la piété filiale de cette humble femme, je ne puis taire cependant ce qu'eut d'admirable son dévouement de mère. Mère, elle ne l'a pas été seulement pour ces deux enfants, à l'éducation desquels elle a pourvu avec un courage inlassable et qui, aujourd'hui, lui font honneur, elle l'a été aussi pour le fils issu du premier mariage. C'est grâce à elle que cet enfant, dont le veuvage du père avait compromis la première éducation, a pu suivre les cours de l'école primaire supérieure et faire de bons apprentissages. C'est maintenant un laborieux et recommandable employé de commerce, marié et père d'une jeune famille à laquelle il saura inspirer les excellents principes

qu'il a puisés auprès de celle qui fut sa seconde mère.

La situation pécuniaire de Mme Simon est tout à fait précaire. Peut-être, grâce à des prodiges d'ordre et d'économie, grâce aussi à un labeur qui excède ses forces chancelantes, eût-elle pu satisfaire à toutes les charges qui sont venues peser sur elle ou qu'elle s'est volontairement et noblement imposées. Malheureusement, des circonstances diverses y ont mis obstacle. Une chétive maison, qui dépendait de la première communauté de son mari et qu'elle crut devoir reprendre à la mort de celui-ci pour assurer un gîte à son vieux père et à ses enfants, est tombée en ruines ; il a fallu y faire des travaux de consolidation pour lesquels elle a dû contracter un emprunt de 300 francs. On la contraignit aussi à une coûteuse acquisition de mitoyenneté, en sorte qu'elle succombe sous une dette qui s'élève encore à 800 francs.

J'ajouterai, car ceci l'honore, que Mme Simon appartient à la Société de secours mutuels d'Alsace-Lorraine, et que, voulant les initier dès le jeune âge aux salutaires pratiques de la prévoyance et de la mutualité, elle y a fait entrer ses deux enfants ainsi que leur frère aîné. Ce lui est un titre de plus, Messieurs, à votre estime et à votre bienveillance.

Voilà l'histoire de Mme Simon, voilà sa vie : on ne sait vraiment ce que l'on doit admirer le plus, de sa piété de fille ou de son dévouement de mère. L'Académie, heureuse de rendre hommage à l'une et à l'autre, attribue à cette excellente femme un prix de 300 francs sur la fondation Gouy.

Un prix de même valeur et de la même fondation est accordé à Mlle Mauffray [1].

Mlle Mauffray n'a point encore vingt-cinq ans, et cependant, depuis longtemps déjà, sa vie est toute d'abnégation. Son père, très estimé de tous ceux qui le connaissent, était ouvrier conducteur de machine dans des forges et aciéries. Il eut successivement trois femmes. C'est de la seconde qu'est née Mlle Louise : la pauvre enfant n'avait que deux ans quand sa mère mourut. La troisième femme actuellement existante, lorsqu'elle épousa M. Mauffray, avait elle-même plusieurs enfants d'un premier lit; elle soigna avec la même sollicitude ceux de son mari et se montra pour eux une vraie mère. C'est dans ce milieu d'ouvriers honnêtes et laborieux que fut élevée Mlle Louise. Elle était à bonne école. Mais ses parents ont vieilli, ils seront bientôt septuagénaires, et les infirmités qui sont venues les atteindre rendent de jour en jour les charges de la jeune fille plus lourdes et son dévouement plus méritoire. A la suite de rhumatismes chroniques contractés dans l'exercice de sa profession, M. Mauffray est devenu impotent; Mme Mauffray est elle-même de santé très précaire; au cours de l'année dernière elle a dû s'aliter huit mois, en sorte que Mlle Louise est à peu près le seul soutien du modeste ménage. Matin et soir, en dehors des heures de magasin, elle fait à la maison tous les ouvrages pénibles pour éviter à sa belle-mère quelques fatigues. Elle abandonne tout son gain à ses vieux parents. Tous

1. Rue Jeanne-d'Arc, 57.

ses moments libres leur sont consacrés et elle renonce pour eux à toute distraction extérieure. Par surcroît, une fille de sa belle-mère étant morte pauvre il y a cinq ans, laissant deux orphelins, les époux Mauffray ont pris à leur charge le plus jeune, et c'est encore Mlle Louise qui s'en occupe, pourvoyant à son éducation morale et religieuse, en même temps qu'à son entretien, avec toute la sollicitude que peut inspirer à une âme d'élite le besoin de se dévouer.

Et cette vie d'abnégation ne paraît point coûter à Mlle Mauffray. Elle est pieuse, modeste, avec un cachet de distinction qui la rend très sympathique. Et si cette famille, dans laquelle j'ai dû vous introduire quelques instants pour vous faire apprécier le mérite de votre lauréate, est heureuse dans sa médiocre condition, heureuse de l'accomplissement courageux du devoir de chaque jour et de l'affection mutuelle de ses membres, c'est bien en grande partie à Mlle Louise qu'elle doit son bonheur. La jeune fille est l'ange de ce foyer, elle en est aussi la providence et la joie. L'Académie n'hésite point à lui décerner une des plus hautes récompenses dont elle dispose.

Mlle Fersch[1] habite avec sa mère une pauvre chambrette de la rue de la Hache. « Je doute que l'Académie de Stanislas puisse couronner un candidat plus méritant que Mlle Fersch », vous écrivait M. le pasteur Nyegaard dans la lettre où il la recommandait à votre Compagnie. C'est vrai, Messieurs. Modeste repasseuse,

1. Rue de la Hache, 39.

Mlle Clémence Fersch soutient de son travail, presque à elle seule, sa vieille mère âgée de quatre-vingts ans. Elle a déjà obtenu, en 1882, un prix de la fondation Boucher de Perthes, mais depuis ce temps, ses mérites n'ont fait que grandir, pendant que ses forces faiblissaient et que sa mère devenait de plus en plus impotente. Elle a eu le malheur de perdre un œil il y a quelques années : une aiguille oubliée dans une pièce de toile lui est entrée dans l'œil pendant qu'elle secouait cette pièce. Ses deux frères, mariés ou malades, ne lui sont d'aucune aide, ou à peu près ; il faudra peut-être bientôt qu'elle en soutienne un, et l'autre ne pourra même plus apporter à sa vieille mère la modique somme de 5 francs que jusqu'à présent il lui donnait chaque mois. L'un de nos confrères a vu Mlle Fersch à l'œuvre, et je me reprocherais de ne point vous redire son impression émue : « Elle n'avait pu se reposer — c'était un dimanche, un des premiers dimanches ensoleillés de cette année — elle n'avait pu se reposer, ni profiter du premier beau soleil de printemps pour se donner le plaisir de la promenade. Quand les tramways étaient remplis d'ouvriers et d'ouvrières en fête revenant de la campagne, il lui fallait achever une besogne de repassage pressée et qui ne vient pas souvent ; il lui fallait tenir société à sa vieille mère, qui a quatre-vingts ans et ne peut plus sortir. Oh ! que cette chambre de rez-de-chaussée, au fond du corridor du n° 39 de la rue de la Hache, me parut sombre et triste, quand la rue était si éclairée, si animée, si gaie ! Il me semblait voir une bonne religieuse auprès d'un lit de malade à l'hôpital, qui ne

connaît pas le repos du dimanche, parce que la maladie ne prend et ne laisse pas de repos. » Mlle Fersch est dans son quartier l'objet d'une sympathie universelle. Elle a cinquante-quatre ans, elle n'a plus le défaut d'être trop jeune, ni le temps d'attendre. C'est une vie qu'il s'agit de couronner. L'Académie lui attribue un prix de 150 francs de la fondation de Goussaincourt.

Les récompenses que vous décernez chaque année, Messieurs, ne sont guère connues, et partant guère sollicitées, que de personnes habitant notre ville. On les ignore à la campagne, où cependant la misère souvent n'est pas moins grande ni la vertu moins digne d'hommage. Aussi vous a-t-il été très agréable que l'occasion vous fût donnée, cette fois, d'attribuer à la campagne un des prix non réservés à Nancy et de couronner les vertus champêtres dans la personne de Mlle Booz.

Mlle Joséphine Booz, de Raville[1], consacre les forces et tout le travail de sa jeunesse — elle n'a pas vingt ans — à soutenir son vieux père et sa vieille mère. Depuis cinq ans bientôt, Mme Booz est tombée dans un tel état de faiblesse et de langueur qu'elle ne peut plus se lever; c'est à peine si, durant les beaux jours de l'été, il lui est possible de présenter ses membres glacés aux rayons du soleil. Quant au père, atteint de rhumatismes articulaires, il est resté à demi paralysé, marche difficilement, et lui aussi, pendant tout l'hiver, se voit contraint de garder la chambre. Vous devinez, Messieurs, mieux que je ne saurais l'expri-

1. Raville, canton de Lunéville-Nord (Meurthe-et-Moselle).

mer, ce que pareille situation doit avoir de douloureux pour une jeune fille de vingt ans! Cependant Mlle Booz ne fait entendre aucune plainte; elle soigne ses deux chers infirmes avec une patience que rien ne lasse, et le modeste ménage, qu'elle est seule à entretenir de son travail et de ses économies, est tenu avec une irréprochable propreté. Et si je ne devais point ici insister surtout sur la piété filiale, je pourrais ajouter que la sollicitude de l'humble fille s'étend encore à un petit neveu de six ans à qui elle tient lieu de mère. Elle est bien, elle aussi, le bon ange de ce foyer. Par sa modestie, sa piété, sa résignation courageuse, elle fait l'édification et l'admiration de tous ceux qui la voient remplir, avec tant de bonne grâce sereine et tranquille, cette mission toute de sacrifice que la Providence lui laisse en partage. L'Académie est particulièrement heureuse de reconnaître ce mérite si touchant, et elle décerne à Mlle Booz un prix de 150 francs de la fondation de Goussaincourt.

Mlle Alexandrine Gouvignon[1], qui obtient le prix Mangeon, n'est pas tout à fait une inconnue pour l'Académie. Ce n'est point la première fois, Messieurs, que le nom qu'elle porte figure au Livre d'or où vous enregistrez chaque année les existences vertueuses qui vous sont signalées. En 1890, vous couronniez la mère, c'est la fille que nous vous présentons aujourd'hui : « Mère prévoyante autant que tendre, disait votre rapporteur d'alors, Mme Gouvignon prépare ses

1. Rue du Montet, 14.

enfants avec une affectueuse austérité aux travaux et aux vicissitudes de la vie[1]. » Cette éducation vigilante et ferme, mais douce autant que forte, a porté ses fruits, et Mme Gouvignon, maintenant brisée par l'âge, les recueille. Ce que vous la félicitiez d'avoir fait pour sa vieille mère, Mlle Joséphine le lui rend aujourd'hui. Elle a refusé plusieurs fois des partis avantageux pour ne point abandonner la pauvre femme qu'elle reste seule à soigner, presque seule à entretenir de son modeste gain de couturière. L'année dernière déjà, on avait proposé Mlle Gouvignon à vos suffrages, et vous ne lui avez demandé, pour obtenir une de vos récompenses, que de donner un plus long témoignage de sa piété filiale et de devenir un peu moins jeune. Une année de stage, qui a été un long temps de travail et de privations, vous a paru suffisante. La récompense que vous lui décernez aujourd'hui lui donnera le courage de la persévérance, et, en même temps que la fille, elle honorera la mère, l'humble et vaillante femme qui a su lui enseigner de tels principes, lui transmettre surtout de tels exemples.

II

Les vertus domestiques de piété filiale et de dévouement maternel se complètent et sont en intime corrélation. De même qu'elles sont inséparables dans les réalités de la vie, de même il serait injuste de les sé-

---

1. Rapport sur les prix de vertu, présenté par M. Chassignet, à la séance publique du 22 mai 1890, dans *Mém. Acad. Stan.*, 1889, p. VIII.

parer dans l'éloge et la récompense. Les fondateurs de nos prix de vertu, Messieurs, l'ont compris, et en même temps qu'ils vous demandent d'encourager « les enfants qui soutiennent de leur travail leurs vieux parents malheureux », ils vous confient la mission d'honorer « les mères de famille veuves ou abandonnées qui luttent contre l'adversité pour élever leurs enfants ». En faveur de ces mères dévouées, vous avez à votre disposition une somme annuelle de 600 francs, de la fondation Gouy. Extraordinairement, vous pouvez y joindre cette année une médaille supplémentaire de 100 francs. Votre Commission vous propose d'attribuer cette médaille à Mme Poirot, et d'accorder, sur la fondation Gouy, trois prix de 200 francs chacun à Mme Mallouez, à Mlle Han et à Mme Gentilhomme.

Mme Mallouez [1] est âgée de quarante-neuf ans; son mari, très honnête homme et bon travailleur, était employé par la ville de Nancy comme manœuvre au service de la voirie. Il est mort brusquement d'une maladie de cœur, et elle est veuve depuis deux ans et demi. Fixé d'abord à Vézelise, le ménage Mallouez était venu s'établir à Nancy en 1890, dans l'espoir de subvenir plus facilement aux besoins d'une nombreuse famille. Dans ces deux localités, Marie Mallouez, simple débarrasseuse, s'est fait toujours apprécier par son honnêteté, sa docilité et une extraordinaire ardeur que ne rebutait aucun travail. Elle a élevé chrétiennement huit enfants qu'elle a aimés tous d'un amour

1. Marie-Thérèse Driant, veuve Mallouez, rue Oberlin, 91.

profond. Hélas ! elle a eu la douleur d'en perdre cinq successivement, tous déjà grands. Deux étaient mariés, dont une fille qui lui a laissé un enfant en bas âge. Quelle douleur pour cette pauvre mère à chacune de ces cruelles séparations, quand après tant de peines et de privations courageusement endurées pour ces êtres chéris, la mort les lui venait ravir l'un après l'autre ! Et cette douleur fut cinq fois renouvelée, sans que la résignation de la malheureuse femme se démentît un instant.

Ce qui frappe le plus dans cette existence, c'est la persévérance, pendant trente ans, dans une vie de labeur, de misère et de dévouement, sans une défaillance, sans un instant de rébellion contre les dures épreuves rencontrées presque à chaque pas, sans un mot amer contre ce que l'on appellerait l'injustice du sort si l'on ne voulait y voir les desseins de l'insondable Providence. Tous ceux qui connaissent Mme Mallouez l'admirent, et je me suis laissé dire qu'à certaines heures, l'exemple de cette femme si forte, si résignée, si confiante en Dieu, a été pour des âmes ébranlées et découragées le meilleur des réconforts. N'est-ce pas le plus bel éloge que l'on en puisse faire ? Vous avez honoré Mme Mallouez d'une de vos plus précieuses récompenses. Ce sera un éclair de joie à ce foyer si triste, surtout depuis la mort du père, un rayon de soleil dans cette nuit si sombre.

La maternité de Mlle Han[1] n'est qu'une maternité

1. Rue Saint-Julien, 25.

d'adoption. Votre Commission, Messieurs, a estimé que son dévouement n'était que plus méritoire, et, alors que vous auriez pu sans peine lui décerner une couronne de piété filiale, vous avez préféré lui réserver un de vos prix de dévouement maternel.

Mlle Joséphine Han est une pauvre fille, aujourd'hui âgée de soixante-cinq ans. Venue à Nancy vers l'âge de quatorze ans, successivement femme de chambre, puis lingère à l'hôtel de Paris, les rhumatismes dont elle souffrait ne lui permettant plus de se livrer au repassage, elle dut se retirer, après dix-sept ans, en 1866, dans la misérable chambrette qu'elle occupe encore rue Saint-Julien, pour y exercer, à la journée, la profession de couturière. Mais bientôt de lourdes charges pesèrent sur elle. Sa mère était devenue veuve et infirme, elle la prit à son foyer. La pauvre femme était sourde, asthmatique, presque impotente ; Mlle Joséphine la soigna, six années durant, avec une affection inlassable, jusqu'à sa mort, survenue en 1882, après dix-huit mois d'une douloureuse maladie. Puis ce fut toute une famille qu'elle eut à soutenir. A diverses reprises déjà elle avait dû venir en aide à son frère, manœuvre à Eulmont. Un jour, se privant pour l'assister, elle lui avait envoyé toutes ses économies, 1 000 francs, pour l'aider à payer une maison. En 1885, ce frère vint à perdre sa femme et resta veuf avec six enfants dont l'aîné n'avait pas quinze ans. Pour tous ces orphelins, Mlle Han fut d'un dévouement sans bornes dont l'intelligente tendresse n'eut d'égale que la persévérance. Constituée par le malheur mère de ces chers petits, elle sut trouver dans son cœur les

vertus et la bonté de la meilleure des mères. Aujourd'hui, la dernière des petites filles a reçu asile, grâce aux soins de sa tante, à la maison des Orphelines, et le plus jeune des garçons est entré à la maison des Apprentis. Il y jouit d'une demi-bourse, l'autre moitié de la pension étant encore fournie par les épargnes de celle qui lui sert de mère.

Malheureusement, avec les années les forces ont diminué. La pauvre ouvrière, usée par les veilles et l'excès de la fatigue, ne se sert plus qu'avec difficulté de ses mains et de ses doigts noueux. Et cependant, malgré les privations et les souffrances qui sont devenues son pain quotidien, elle ne se plaint jamais, et demeure souriante, serviable, courageuse à la tâche. Ignorant qu'elle eût été présentée pour un des prix de l'Académie, elle s'en est montrée surprise, reconnaissante, un peu effrayée, car elle est simple et modeste. Mais, sinon pour elle, au moins pour l'exemple, il eût été regrettable de laisser dans l'ombre un mérite aussi intéressant, et l'Académie, heureuse de s'associer à la sympathie et à la vénération que Mlle Han sait inspirer à ceux qui l'approchent, la félicite de la vaillance avec laquelle elle a rempli ce devoir librement accepté de maternité adoptive et lui décerne un prix de 200 francs.

Mme Gentilhomme[1] est veuve depuis 1899. A la mort de son mari, elle restait avec cinq enfants vivants et enceinte d'un sixième qui est né six mois après la mort de son père. Plusieurs fois on lui a proposé de

1. Madeleine Krieger, veuve Gentilhomme, rue Lemoine, 6.

faire admettre l'un ou l'autre à l'hospice Saint-Stanislas. Jamais elle n'a pu consentir à se séparer d'aucun. Il a fallu redoubler de travail et se multiplier : femme de ménage dans un certain nombre de maisons, femme de charge à la cantine du 79ᵉ de ligne, Mᵐᵉ Gentilhomme n'a point reculé devant la tâche. Elle a ainsi gardé le mérite de bien élever, seule, sa nombreuse famille. Voisins, personnes qui l'emploient, clergé de la paroisse, tout le monde s'accorde à louer le dévouement et les habitudes laborieuses de cette bonne mère de famille, son courage à lutter contre les difficultés de la vie, et le soin qu'elle apporte à inspirer à ses enfants l'amour du devoir. Cet exemple très méritoire de dévouement maternel vous a paru digne d'un des prix de l'Académie et vous avez attribué à Mᵐᵉ Gentilhomme une récompense de 200 francs.

C'est aussi une excellente mère que Mᵐᵉ Poirot[1], et son histoire ressemble beaucoup à celle de Mᵐᵉ Gentilhomme. Depuis la mort de son mari, survenue au moment où ses enfants étaient encore en bas âge, elle s'est sacrifiée afin de leur assurer un peu d'instruction et leur faire apprendre un métier. Mais ce travail lui a été funeste, car depuis plus de deux ans elle est très souvent alitée et ne peut presque plus rien faire. Mᵐᵉ Poirot vous a été vivement recommandée par la Société de prévoyance et de secours mutuels de Nancy, dont elle fait partie, et vous avez été heureux de pou-

---

1. Catherine-Jeanne Laurent, veuve Poirot, rue de la Colline de Boudonville, 35.

voir disposer cette année d'une médaille supplémentaire de 100 francs pour la lui accorder.

J'en ai fini, Messieurs, avec votre annuelle moisson de piété filiale et de dévouement maternel. Les épis étaient beaux; si la gerbe est imparfaite, n'en accusez que la main inhabile du moissonneur à qui vous avez confié le soin de les recueillir et de vous les présenter.

III

Outre ces prix de fondation déjà ancienne, l'Académie décerne depuis quelques années, grâce à la générosité ingénieuse autant qu'inépuisable et toujours en éveil de M. René de Goussaincourt, quatre prix à destination plus spéciale : le prix dit de Bouxières-aux-Dames, le prix des servantes et serviteurs fidèles et dévoués, le prix des belles actions accomplies par la jeunesse et le prix, militaire celui-ci, des mobiles de la Meurthe. Il me reste à vous faire connaître les lauréats qui ont obtenu les suffrages de votre Commission pour ces diverses récompenses et à justifier ses choix.

Le prix de Bouxières-aux-Dames, que l'Académie décerne pour la seconde fois, est triennal et de 200 francs. Il est destiné à honorer et à récompenser « tout acte de dévouement, dans la famille ou en dehors de la famille, accompli par un habitant de Bouxières ayant au moins trois années de séjour dans la commune ».

Une seule candidature, Messieurs, vous a été présen-

tée ; mais il semble bien que ce soit une de ces candidatures hors de pair dont le mérite s'impose. Jugez plutôt.

Mlle Marie Colin est âgée de soixante-huit ans. Elle est née à Bouxières même d'une modeste famille d'ouvriers. A vingt-sept ans elle allait en service à Paris, où elle est restée vingt-cinq ans dans la même maison, à Montmartre, modèle des domestiques — ce sont les fils et petit-fils de ses anciens maîtres qui nous l'attestent dans une lettre pénétrée d'une reconnaissance émue — modèle des domestiques par sa fidélité, son respect, un dévouement qui ne s'est jamais démenti et qui est allé plus d'une fois jusqu'à l'abnégation. Telle était la confiance qu'elle inspirait à ses maîtres, que pendant la guerre de 1870, ils n'ont pas hésité à remettre entre ses mains la presque totalité de leur fortune, en valeurs mobilières, pour qu'elle la portât en lieu sûr. Et aujourd'hui encore, nous dit-on, on garde à Montmartre un vivant souvenir de sa charité, et quand elle y retourne, beaucoup des pauvres qu'elle a visités et soulagés jadis au nom de ses maîtres lui témoignent la plus affectueuse reconnaissance.

Revenue à Bouxières, Mlle Colin y a continué sa vie de dévouement. Il n'y a pas un pauvre dans son quartier qu'elle ne visite, nous écrivent de bons juges qui la voient chaque jour à l'œuvre, pas un malade qu'elle n'assiste. Pendant plus d'une année elle a soigné, presque seule, une vieille demoiselle très pauvre dont elle s'est faite la sœur de charité volontaire. Quelqu'un a-t-il besoin d'un service, c'est à Mlle Colin qu'il s'adresse, sûr de n'être pas refusé. Elle va aider

dans les champs, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, sans accepter d'autre salaire que sa nourriture, qu'elle ne veut même pas toujours. Bref, malgré son humble condition et une santé délicate souvent ébranlée par la maladie, elle ne cesse de consacrer son temps, ses forces, ses ressources, aux malades, aux pauvres et à toutes les œuvres de la paroisse, auxquelles elle est d'un dévouement absolu. Et ce bien, Mlle Colin le fait avec une exquise simplicité, toute surprise qu'on puisse admirer ce qui lui est si naturel. Elle avait un petit avoir, elle l'a perdu en de mauvais placements, mais elle a reçu ce coup de la fortune avec une chrétienne résignation, et je suis sûr que si parfois il lui arrive d'en souffrir, c'est qu'elle voudrait faire plus de bien encore autour d'elle. Vous l'y aiderez, Messieurs, par le prix de Bouxières-aux-Dames que vos suffrages lui accordent pour couronner toute une vie de désintéressement.

Le dévouement et le désintéressement, tels sont aussi les mérites que vous avez voulu honorer en Mlle Marc, à qui vous attribuez le prix des fidèles servantes.

Mlle Rose-Marie Marc, aujourd'hui presque septuagénaire, sert les mêmes maîtres depuis cinquante ans. Elle leur a donné en maintes circonstances les plus admirables preuves de fidélité. Se contentant de gages fort modestes, elle n'a même plus voulu rien recevoir le jour où des revers de fortune sont venus atteindre la famille qu'elle servait. Elle a fait plus encore : elle a voulu mettre à l'entière disposition de ses maîtres le

« Quel charmant spectacle, nous disait le 24 janvier 1902 le vénéré président de notre Commission, dans le rapport où il concluait avec reconnaissance à l'acceptation d'une nouvelle offre bienveillante de M. de Goussaincourt, quel charmant spectacle si un jour, dans une de ses séances, l'Académie voyait venir pour recevoir ses couronnes, après une mère à cheveux blancs, un sauveteur de dix à douze ans ! » Ce spectacle, Messieurs, vous l'avez eu il y a deux ans, et nous le voyons se renouveler aujourd'hui.

Le 1er juillet 1902, vers 5 heures du soir, à environ 50 mètres en aval du pont de Malzéville, un enfant, le jeune Charles Muller, tombait accidentellement dans le canal de la Marne au Rhin. Il allait infailliblement se noyer. Le jeune Louis Percy[1] passait alors rue de Malzéville. Il accourt, se fait renseigner sur l'endroit exact de la chute, et, prenant à peine le temps d'enlever son veston, s'élance résolument à l'eau presque tout habillé. La petite victime était accroupie, déjà sans connaissance, au fond du canal. Louis dut plonger à trois reprises pour la découvrir. Il la saisit enfin par les vêtements, la ramène à la surface, puis sur la berge distante de quatre mètres. L'enfant était sauvé. Louis Percy avait couru un véritable danger en entreprenant ce sauvetage. Un morceau de bouteille qu'il rencontra au fond du canal le blessa même assez grièvement à la main droite. Cet acte de courage a été l'objet d'une enquête officielle et a valu déjà au jeune Louis une récompense natio-

1. Rue du Crosne, 1 *bis*.

nale[1]. Il vous a paru qu'il était tout désigné pour le prix biennal de 100 francs, de la fondation de Goussaincourt, réservé aux belles actions des enfants et jeunes gens de moins de vingt et un ans, et vous le lui avez attribué d'autant plus volontiers que ce n'est point la première fois qu'il se distingue. Il y a quelques années — il n'avait alors que huit ans, il en a quinze aujourd'hui — il avait de même retiré de la Meurthe, à Saint-Nicolas-du-Port, un petit garçon de six ans en danger de se noyer. Ajouterai-je que la famille Percy semble prédestinée à ces actes de dévouement ? Le père, maître nageur, est titulaire de deux médailles d'argent, et un second fils, Émile, né le 23 mai 1892, a déjà été signalé plusieurs fois pour son courage : il était récemment proposé par M. le commissaire central pour une distinction honorifique. Émile est jeune, Messieurs, il est loin encore de sa vingt et unième année et je ne serais point surpris de le retrouver à l'un de nos prochains concours. En attendant, la médaille que l'Académie décerne aujourd'hui à son frère aîné honorera toute cette famille de dévoués sauveteurs.

Le prix des mobiles de la Meurthe — prix quinquennal et non divisible de 500 francs — a été attribué cette année à M. Charles Picot[2]. Les états de service de ce brave sous-officier justifieront, plus éloquemment que je ne saurais le faire, la distinction

1. Une médaille de bronze. Cf. *Journal Officiel* du 25 septembre 1902.

2. Rue Saint-Nicolas, 73.

dont vous l'avez honoré. Né à Nancy le 12 septembre 1829, M. Charles Picot a fait un congé de sept ans lors de la guerre de Crimée. En 1869, apprenant que le gouvernement allait créer des bataillons de la garde nationale mobile utilisables en temps de guerre, il se fait inscrire comme engagé volontaire, au titre de sergent instructeur, dans les cadres du 3e bataillon. Arrive 1870 et la guerre franco-allemande. M. Picot avait alors quarante et un ans. Marié et père de famille, il n'hésite pas à quitter sa femme et ses trois enfants, pour se rendre, d'abord à la caserne Sainte-Catherine, puis, au bout de huit jours, à Toul, où il s'enferme avec le 3e bataillon de la garde nationale mobile. Je n'ai point à retracer ici la douloureuse histoire du siège de Toul, du bombardement, de la capitulation. Fait prisonnier de guerre avec les 1 500 ou 1 600 défenseurs que possédait la place, M. Picot fut dirigé sur la Silésie où il resta sept mois. Sa belle conduite durant « l'année terrible » lui a fait décerner la médaille militaire le [illegible] août 1871.

Dans la vie civile, M. Picot n'est pas moins méritant. Employé comme ébéniste dans les ateliers de M. Majorelle, il continue, malgré son âge — c'est aujourd'hui un superbe vieillard de soixante-quatorze ans, à la tête intelligente et souverainement sympathique [illegible] à donner l'exemple du travail. Il a élevé très bien ses trois enfants. Sous tous les rapports il était [illegible] que M. de [illegible]court. [illegible] généreuse [illegible] et de noble [illegible] pour ses anciens compagnons d'armes.

Vous avez peut-être remarqué, Messieurs, que l'Académie avait à décerner cette année les cinq prix dont elle est redevable à la libéralité de M. René de Goussaincourt. C'est la première fois que cet heureux concours d'échéances se produit, et il nous faudra attendre, paraît-il, jusqu'en 1934 pour le rencontrer encore. Vous ne serez pas surpris que M. de Goussaincourt n'ait point voulu laisser passer, sans la célébrer, cette année en quelque sorte jubilaire, et je ne vous apprendrai rien non plus en vous disant qu'il l'a célébrée à sa manière, mettant libéralement à votre disposition un prix de surcroît : c'est la médaille de 100 francs que vous avez attribuée à Mme Poirot.

De cette sollicitude toujours croissante pour l'Académie et de la bienveillance éclairée avec laquelle il veut et sait découvrir la vertu et l'honorer, quelque forme qu'elle revête et où qu'elle se cache, vous me permettrez en terminant, Messieurs, de le remercier en votre nom. Vous me permettrez aussi de lui associer, dans un souvenir de pieuse et respectueuse gratitude, la mémoire vénérée de tous les fondateurs de nos prix de vertu, de ces hommes de bien et de ces hommes de cœur qui vous ont confié la mission, dont vous êtes justement fiers, d'ajouter chaque année votre page — page que vous n'écrivez jamais sans émotion — à ce livre toujours largement ouvert, varié dans son apparente monotonie, suggestif dans la naïve simplicité de ses récits, réconfortant surtout par ses nobles enseignements, de l'histoire du bien et de la vertu à Nancy.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

POUR LE PRIX DE GUAITA

PAR M. A. COLLIGNON

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter, en qualité de rapporteur, les propositions de la Commission nommée par vous pour l'examen des candidatures au prix Stanislas de Guaita.

Elles sont au nombre de quatre, mais s'appuient sur des titres d'une valeur trop inégale pour que notre choix ait pu faire l'objet de longues délibérations.

1° Si louable en effet que soit l'intention qui a présidé à la fondation d'une société des amis des arbres, quelque intérêt que présentent des études forestières ou horticoles, nous ne pouvions cependant rattacher à la littérature proprement dite une organisation et des travaux de cette nature. Sans doute les forêts, « hautes maisons des oiseaux bocagers », avec leurs tapis de mousse et leurs sources murmurantes, ont

été de tout temps le séjour préféré des Muses. Mais aucune d'elles jusqu'ici ne préside à la sylviculture. C'est à un concours d'ordre scientifique qu'aurait dû s'inscrire l'honorable candidat auquel je fais allusion.

2° Le nom du général Brice, le vaillant soldat de l'Empire, est justement renommé en Lorraine. On se souvient surtout que, pendant les invasions de 1814 et de 1815, à la tête d'un corps de volontaires, il fit aux Allemands dans les Vosges une guerre de partisans sans trêve ni merci. Sa biographie méritait assurément d'être écrite. Elle l'a été comme il convenait en une notice précise et bien documentée par un de ses jeunes compatriotes lorrains, sous ce titre: *Un défenseur des Vosges en 1814-1815. Le Général Brice* (1783-1851). Il nous a paru cependant que cette brochure un peu mince, où les pièces officielles tiennent une assez grande place, a plutôt droit de notre part à un encouragement qu'à une récompense. Nous attendrons, pour la décerner, les œuvres sous presse ou en préparation qui nous sont promises par l'auteur.

3° Un cahier manuscrit intitulé : *Phases successives de la Lorraine,* avait été précédemment présenté pour le concours Dupeux. On y trouve un résumé de l'histoire de Metz, Toul, Verdun et du duché de Lorraine. Ce travail, fruit de lectures consciencieusement faites, prouve des connaissances sérieuses, et nous rendons hommage au sentiment patriotique dont il est animé. Toutefois, cette œuvre d'une composition un peu heurtée, dont l'économie générale ne se laisse pas assez aisément saisir, et qui a par endroits le caractère d'une simple compilation, ne nous paraît pas devoir entrer

en concurrence avec celle dont il me reste à vous entretenir.

4° Mlle Marie Jacquot (que nous recommandons à vos suffrages) est poète comme le fut le fondateur du prix qu'il s'agit de décerner. Et nous savons le culte que Stanislas de Guaita conserva toujours à la poésie, même après qu'il eut délaissé les vers pour les spéculations hasardeuses et transcendantes de l'occultisme. Il se produit donc un heureux accord entre notre choix et les intentions du fondateur du prix, quand la supériorité incontestable d'un poète sur les autres compétiteurs nous permet de le désigner comme lauréat.

De bonne heure Mlle Jacquot s'est sentie attirée vers la poésie ; elle s'y est adonnée avec goût et persévérance, et par un effort sérieux, soutenu, digne d'éloge, s'est élevée des essais gracieux de son adolescence à des œuvres d'un très réel mérite. Ce sentiment n'est pas seulement le nôtre ; c'est aussi celui du premier peut-être parmi les maîtres actuels. Plusieurs lettres de M. Sully-Prud'homme, prises parmi beaucoup et jointes au dossier, prouvent en quelle estime il tient les poésies de Mlle Jacquot et avec quelle sympathie il suit ses progrès. Aux louanges il mêle des conseils et quelques critiques, qui sont la meilleure preuve de la sincérité de ces louanges.

Appréciant le premier recueil de poésies de Mlle Jacquot intitulé : *Jonchées,* et paru sous le pseudonyme de Marie Jamyn (Paris, librairie Molière, 1902), il lui écrivait : « J'ai été entraîné par le charme insinuant et délicat de vos vers. L'inspiration en est distinguée et

aussi variée que l'est la vie, même la plus simple, pour une âme très impressionnable, et l'allure en est aisée, signe de vocation. » Dans les pièces dont se compose ce recueil, l'auteur a dit avec un sentiment sincère et ému ses espérances, ses joies et ses tristesses ; elle a évoqué la poésie familière de la maison et du ménage ; promenant ses regards sur la nature, elle a esquissé en d'aimables tableaux les aspects divers des saisons, ou bien, dans des vers d'un rythme alerte et léger, chanté les papillons, les oiseaux et les fleurs. Plusieurs des poésies que renferment les *Jonchées* avaient été publiées dans le recueil qui a pour titre : *Les Alérions de Lorraine*. (Montmédy, Pierrot. 1899.)

Mais ce n'étaient là en quelque sorte que des préludes à une œuvre plus importante et plus élevée. Séduite par les beautés de notre vieille poésie épique, Mlle Jacquot a conçu le projet de traduire ou plutôt d'adapter quelques-unes de nos plus intéressantes chansons de Geste des XIIe et XIIIe siècles. Les fragments qu'elle a choisis forment un total de 3 000 vers et appartiennent tous à des poèmes de la *Geste d'Orange*, l'une des trois grandes gestes du cycle carlovingien, dont le héros est Guillaume d'Orange, appelé aussi Fierabrace ou le Marquis au court nez. Ces poèmes sont : le *Coronement Loys*, le *Charroi de Nymes*, la *Prise d'Orange*, le *Covenant Viven* et la chanson d'*Alyscans*.

Avant tout, il fallait se familiariser avec la langue des XIIe et XIIIe siècles ; car c'est du texte même de la *Geste d'Orange* publié par Jonckbloet (La Haye, 1854) que s'est servie Mlle Jacquot, sans l'aide de la traduc-

tion en français moderne[1]. Elle a poussé le scrupule jusqu'à vérifier encore le texte original sur les manuscrits 774 et 1448 de la Bibliothèque nationale, abordant ainsi sans intermédiaire ces vieux poèmes de la Geste où Victor Hugo a puisé la matière de son admirable pièce de la *Légende des siècles :* Aymerillot.

Grâce à sa connaissance de l'ancien français, l'auteur a pu relever de temps en temps ses vers par l'introduction de termes archaïques qui leur donnent plus de couleur. La traduction est tantôt littérale, tantôt libre ; ou bien nous n'avons qu'une simple imitation, dégagée des longueurs où s'attarde la prolixité de nos jongleurs du moyen âge.

A titre d'échantillon de son travail, Mlle Jacquot nous envoie plusieurs morceaux d'un vif intérêt : un fragment du *Covenant Vivien* déjà publié ; deux fragments d'*Alyscans*, la *Mort de Vivien*, et le *Retour de Guillaume d'Orange*, qui lui ont valu en 1901 une médaille d'or décernée par l'Académie de Reims. Enfin elle nous communique un morceau inédit, de plus de 400 vers, tiré du *Charroi de Nymes*, un des plus beaux poèmes de la *Geste d'Orange*, qui remonte au premier tiers du XIIe siècle.

Nous y trouvons d'abord la scène d'une si grande allure où Guillaume réclame le prix de ses services au roi Louis, mais refuse noblement les dons que celui-ci veut lui faire au détriment de ses vassaux ou sur son propre domaine. Ce que demande Guillaume, c'est

1. Par JONCKBLOET. Amsterdam, Van Kampen, et La Haye, Nyhoff. 1867, in-8°.

seulement d'être investi du Midi de la France, occupé par les Sarrazins et dont il se charge de chasser les infidèles :

— Sire, dit le baron, voulez-vous me donner
Orange, avec tout le pays qui l'accompagne,
Puis Nyme, Porpaillart, Tourtelouse et l'Espagne ?
— Mais, dit Louis, Orange et les pays voisins
Sont, ainsi que l'Espagne, aux mains des Sarrazins.
— Oui, dit le baron, mais, avec votre créance,
Sire, je conquerrai ces pays à la France.

Fort du consentement de Louis, il s'engage avec la fleur de la noblesse française sur la route d'Espagne. Après de longues chevauchées, enfin l'avant-garde approche de Nîmes. Guillaume, pour s'emparer de la ville, imagine une ruse : il y introduit, chargés sur des chariots, mille tonneaux contenant chacun en apparence du sel, en réalité un chevalier armé de toutes pièces. Une fois dans Nîmes, tous bondissent hors de leur *tonnel,* font un grand massacre des païens et se rendent maîtres de la ville.

Tel est l'épisode que M[lle] Jacquot nous rend en vers toujours faciles, souvent heureux, où seulement on souhaiterait parfois un peu plus de vigueur et de relief dans l'expression. J'ajouterai qu'elle prépare la publication de sa traduction du *Coronement Loys,* qui sera accompagnée d'enluminures copiées par une de ses amies sur le manuscrit même de la Nationale.

Je pense en avoir dit assez pour vous convaincre que le prix Guaita serait une juste récompense accordée aux œuvres poétiques dont je viens de vous entretenir, ainsi qu'un encouragement pour celles qui sont à venir et que nous avons le droit d'espérer.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

POUR LE PRIX HERPIN

PAR M. GEORGES PARISET

MESSIEURS,

Le prix Herpin est de beaucoup le plus important des prix littéraires dont dispose l'Académie de Stanislas ; il est aussi le moins aisément accessible. Il ne peut être décerné que tous les quatre ans, et aux conditions stipulées par le fondateur, l'Académie ajoute les règles très strictes du concours qu'elle a cru devoir organiser. Dans l'histoire de Lorraine, elle a fait choix de cinq périodes du moyen âge, depuis l'avènement de Gérard d'Alsace jusqu'à la fin du règne de Charles II (1048-1431), et, précisant encore ses instructions, elle a invité les concurrents « à suivre, autant que possible, l'ordre chronologique » ; à faire « un tableau des institutions du pays pendant la période qu'ils étu-

dient » et à dresser un « catalogue des actes émanés du duc dont ils font l'histoire ».

Il ne s'agissait donc pas d'écrire un « ouvrage » que pourraient recommander, aux suffrages des gens de goût, les charmes du style, l'animation du récit ou la nouveauté des aperçus. Le travail proposé était d'une autre nature. La Compagnie demandait un catalogue d'actes, le répertoire chronologique et systématique d'un règne ducal, et, pour employer le terme technique, des « régestes » méthodiquement établis. Il est difficile d'imaginer tâche plus ardue, mais plus méritoire. L'auteur doit en quelque sorte faire abstraction de lui-même ; son œuvre est toute de recherches et de critique. Pour chacun des actes ducaux, il doit dénombrer toutes les sources, et les classer suivant leur origine, retrouver l'original ou la première copie authentique quand il rapporte un acte écrit, charte, diplôme ou contrat, en donner l'analyse exacte, l'énumération des éditions ou des mentions transmises par ailleurs; et ainsi tous les faits connus, classés chronologiquement, résumés de première main, munis de l'indication de leurs sources, seront désormais commodément à la portée des travailleurs. Quand un pays possédera tous ses régestes, il aura déjà presque son histoire faite.

En Lorraine, nous n'avions jusqu'à présent que le *Catalogue des actes de Mathieu II,* par M. Le Mercier de Morière, et l'Académie de Stanislas se félicite que le prix Herpin l'ait mise à même de donner un pendant à ce travail, depuis trop longtemps resté comme isolé dans notre fonds historique lorrain.

Un seul mémoire a été soumis à votre Commission. A la vérité, les conditions du concours ne permettaient pas d'en espérer beaucoup plus. Déjà en 1900, le concours avait dû être prorogé, faute de concurrents, et voici huit ans que le prix Herpin n'a pas été décerné. Encore notre unique mémoire n'est-il pas absolument conforme au vœu de la Compagnie. Parmi les périodes indiquées dans le programme du concours, l'auteur s'est attaché à celle qui va de 1304 à 1346, et qui comprend les règnes de Thiébaut II, Ferri IV et Raoul. Mais de ces trois règnes, il n'a terminé l'étude que du dernier, qui est du reste le plus long (1329-1346).

Il nous a donc remis un travail en deux morceaux : d'abord « le Catalogue des actes de Raoul et l'introduction à ce catalogue », et ensuite un « Catalogue provisoire des actes des ducs Thiébaut et Ferri », mais sans introduction. L'Académie, écrit-il dans son avant-propos, avait mis au concours l'étude des trois règnes « sans mesurer peut-être très exactement l'effort qu'exigeaient, pour une période de près d'un demi-siècle, à une époque où les relations contractuelles sont déjà singulièrement multipliées, la réunion, la critique et l'analyse de plusieurs milliers de documents, tant originaux que copies, dispersés isolément en de nombreux dépôts, et non point rassemblés systématiquement en des registres, comme il arrive pour des chancelleries mieux organisées que la chancellerie lorraine. » Votre Commission a estimé qu'il convenait de prendre en considération les circonstances atténuantes invoquées par l'auteur, elle en a re-

connu le bien fondé, et au surplus le mémoire qu'elle a examiné dénote un tel effort de sérieuse érudition, tant de science et de rigueur dans la méthode qu'elle n'eût pu, sans une véritable injustice, le refuser à vos suffrages.

Les recherches de l'auteur ont été très étendues. Aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle, des Vosges et de la Meuse, aux anciennes archives départementales de la Moselle à Metz, aux Archives nationales et des affaires étrangères, à la Bibliothèque nationale, à la Bibliothèque de l'Institut de France et des villes de Nancy et de Metz, il a dépouillé, avec le plus grand soin, tous les fonds ou recueils manuscrits ; il en a fait autant des publications ou collections imprimées où il avait chance de trouver des documents diplomatiques, et il a utilisé, avec la prudence critique qui convient, les sources narratives. Quant à la bibliographie des « ouvrages » qui se rapportent de près ou de loin au règne du duc Raoul, elle comporte plus de deux cents numéros et la liste paraît bien près d'en être complète.

La « Table chronologique provisoire des actes des ducs Thiébaut II et Ferri IV » comprend près de quatre cents pièces. L'auteur « s'est borné à réunir, d'une part, les actes contenus pour cette période dans le Trésor des chartes de Lorraine (en dépouillant l'inventaire dressé par Dufourny et complété par Lancelot, sans recourir aux originaux) et, d'autre part, les actes de ces deux princes ou intéressant ces deux princes, déjà publiés ou analysés ». Par contre, le « Catalogue des actes de Raoul » com-

porte exactement 566 notices qui peuvent être considérées comme complètes et définitives, puisque l'auteur a achevé ses dépouillements, et que son expérience paléographique lui a permis de vérifier sur les originaux ou sur les copies les plus anciennes, le texte des pièces inédites ou déjà publiées. Pour donner une idée des bénéfices qu'a donnés la vaste enquête condensée en quelque sorte dans le « Catalogue », nous dirons seulement que, jusqu'à présent, c'est à peine si une pièce sur quatre ou cinq était connue par une indication ou une mention quelconque, et qu'une pièce seulement sur huit ou neuf a été publiée ou éditée, la plupart des pièces publiées se confondant d'ailleurs avec les pièces mentionnées. Le travail est donc établi sur des documents pour la plus grande partie inédits, et le résultat est d'autant plus remarquable que les trouvailles de l'auteur sont dues, non pas au hasard d'une rencontre heureuse, mais à un récolement systématique et patient, qui, dans bien des cas, a sans doute été plus pénible que fructueux. Le « Catalogue » est suivi de « Pièces justificatives » transcrites *in extenso,* du dessin des sceaux de Raoul, et d'une « Table alphabétique des noms de lieux et de personnes contenus, soit dans le catalogue, soit dans les pièces justificatives ». Dans son ensemble, nous n'hésitons pas à dire que l'œuvre est de premier ordre.

Et nous n'avons pas encore achevé de la décrire. Le « Catalogue » est précédé d'une « Introduction » qui, à elle seule, vaudrait à l'auteur d'être rangé parmi nos meilleurs lotharingistes. Imprimée à part,

elle nourrirait tout un volume; sous sa forme actuelle, elle remplit plus de deux cents pages manuscrites in-folio. Nous y distinguons trois parties principales. L'auteur raconte d'abord l'histoire du duc Raoul: il définit la géographie politique de la Lorraine au commencement du xiv[e] siècle, il rapporte dans leur ordre chronologique les événements connus de la minorité et du règne de Raoul, après quoi il nous montre la cour et la famille ducales. Dans une seconde partie, il étudie les institutions lorraines vers le milieu du xiv[e] siècle, la situation féodale du duc, le pouvoir et les domaines ducaux, les rouages administratifs, la justice, les finances et l'organisation militaire; passant ensuite aux relations du duc avec ses sujets, il explique ce qu'étaient les alleutiers, les vassaux, les domaines ecclésiastiques, les communes, les confréries, les corps de métiers et les lombards. Enfin, pour terminer, dans un chapitre qui constitue proprement l'introduction au « Catalogue », il trace les règles de la diplomatique ducale sous le règne de Raoul.

D'un bout à l'autre, c'est un travail solide et résistant, de style ferme et sans éclat, où tous les faits sont à leur place, où tous les documents sont notés par-dessous les faits, où l'information la plus étendue s'allie toujours à la critique la plus avisée. Peut-être le lecteur aura-t-il quelque peine à suivre sans fatigue le détail des interminables guerres féodales qui encombrent l'histoire du règne; peut-être le juriste estimera-t-il qu'il manque quelques touches au tableau de l'État lorrain du xiv[e] siècle. Mais l'auteur est resté fidèle à son dessein qui était de dresser un « régeste »

et non de composer un « ouvrage ». Tous les exemples qu'il cite datent du temps de Raoul. « On sait assez, écrit-il, quelles sont les institutions lorraines, non d'où elles viennent, comment elles se développent, ni en quoi elles diffèrent d'un siècle à l'autre. C'est à quoi peuvent utilement contribuer des régestes comme le nôtre, par les renseignements précis qu'ils fournissent, par les détails, infimes parfois, qui éclairent le juriste dans une question obscure jusqu'alors. » Des régestes comme celui-ci ont encore une autre utilité. En même temps qu'ils amènent à pied d'œuvre les faits authentiquement constatés, ils détruisent, chemin faisant, les légendes et les erreurs. L'auteur ne s'en est pas fait faute.

Par exemple, tous les historiens ont admis jusqu'à présent que le duc Ferri IV, père de Raoul, a été tué à la bataille de Cassel, le 23 août 1328, et qu'il « fut le premier duc de Lorraine qui mourut pour la France ». Or, il est décédé entre le 31 mars et le 11 mai 1329, au mois d'avril, et selon toute apparence, le 21 de ce mois. — On raconte qu'en 1340, le duc Raoul, par esprit d'aventure et de piété, aurait été jusqu'en Espagne pour porter secours au roi de Castille contre les Maures ; par un simple rapprochement des dates connues avec certitude, l'auteur établit que cette expédition n'a pu avoir lieu. — L'histoire de la belle Alix de Champey qui défendit sa forteresse de Vandière contre les soldats ducaux, avec tant de courage que Raoul, après avoir pris le château, se laissa prendre par la châtelaine, encore qu'elle fût âgée de plus de quarante ans ; mais, s'il faut en croire

la chronique, « fut le duc Raoul moult amoureusement ahuri de ladite dame et avoit bien raison, car ne fut oncque en nos pays tant belle et qu'euct tant gentil corsage et sçavoir », cette histoire n'est qu'un roman forgé de toutes pièces par un imposteur. — Comme les prétendus détails qu'on donne de l'organisation de la « chevalerie lorraine » et de ses comices quasi souverains proviennent de la même source, l'auteur les tient également pour suspects, et il oppose sa dénégation à cet aphorisme posé par le plus récent des historiens du droit public lorrain, que « la Lorraine a été dès son début un pays d'État ».

C'est ainsi que l'histoire se renouvelle. On supprime et on ajoute des faits à ce qu'on savait déjà. On coupe les branches mortes et les végétations parasites, on greffe des tiges fraîches, et l'arbre de la science grandit, plus vigoureux d'une sève nouvelle, comme rajeuni du fardeau dont on l'allège. Le mémoire qu'a examiné votre Commission n'est pas seulement important par lui-même, comme répertoire de faits, comme instrument de travail pour les historiens à venir et par les gains dont il enrichit, dès à présent, notre histoire locale, il restera, avec le *Catalogue* de M. Le Mercier de Morière, comme un modèle à suivre, et l'Académie souhaite qu'il trouve bientôt des continuateurs.

Conformément au règlement du concours, le mémoire déposé au secrétariat de l'Académie portait deux devises, l'une en latin : « *Pretium facit ipsa vetustas* », l'autre en français : « *A l'aventure* ». Ces devises étaient aussi inscrites sur une enveloppe fer-

mée, jointe au mémoire et contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Le mémoire ayant été jugé digne d'être couronné, il a été reconnu que le prix Herpin de 1 000 fr. était décerné à M. Henri Le Vallois, ancien élève de l'Université de Nancy et de l'École des Chartes, licencié ès lettres et archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque nationale.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. R. BLONDEL

Messieurs,

Depuis le rétablissement de la Faculté de Droit, en 1864, plusieurs de nos professeurs ou agrégés ont appartenu à votre Compagnie. Dès 1863, M. Lombard était devenu votre confrère et, l'année suivante, l'enseignement du Droit l'empruntait à l'Académie où nous avons la joie de le voir siéger encore ; de 1865 à 1901, on ne compte pas moins de neuf professeurs ou agrégés élus en qualité de membres titulaires [1], sans

---

1. Membres titulaires : MM.
   Lombard (Adolphe), 27 mars 1863.
   Jalabert (Philippe), 17 mars 1865.
   Paringault (Eugène), 16 juin 1865.
   Desjardins (Albert), 30 juin 1865.
   A. de la Ménardière (Joseph-Camille), 16 mars 1866.
   Vaugeois (Albert-Auguste), 15 juin 1866.
   Dubois (Ernest), 11 mars 1870.
   Liégeois (Jules), 27 mars 1874.
   Lederlin (Eugène), 2 février 1877.

Associés correspondants : MM.
   Gérardin (Camille), 5 mai 1865.
   Glasson (Ernest), 3 juin 1881.
   Fournier (Paul), Faculté de Droit de Grenoble, 4 janvier 1889.
   Blondel (Raymond), 1899.

parler de ceux que vous avez accueillis comme associés correspondants.

C'est, sans nul doute, à cette tradition bien plus qu'à des titres dont je ne saurais me dissimuler l'insuffisance que je dois l'honneur d'être aujourd'hui des vôtres. Ceux de mes prédécesseurs auxquels la durée de leur séjour à Nancy a permis de payer à l'Académie le tribut de leur reconnaissance l'ont fait en des termes dignes d'eux et de vous ; leurs discours de réception[1] sont de véritables travaux littéraires où l'élégance du style le dispute à l'intérêt des recherches et au souci d'une scrupuleuse documentation. Je ne puis me flatter de rivaliser en cela avec eux ; je voudrais seulement vous persuader que ma gratitude, pour être exprimée en termes moins éloquents, n'est ni moins vive ni moins profonde.

J'avais eu un instant la pensée d'emprunter à quelque question se rattachant à la science du Droit le thème de ce discours ; j'ai craint, réflexion faite, de n'en pouvoir suffisamment orner l'inévitable austérité et de verser trop sûrement dans le genre ennuyeux, le pire de tous. Au moment où, d'après le décret du

---

1. MM.

LOMBARD, discours de réception : *Sur Joubert*, prononcé le 26 mai 1864.

LIÉGEOIS : *La Monnaie et le Billet de banque*, 24 mai 1877.

A. DE LA MÉNARDIÈRE : *Un épisode de l'histoire du Nord au* XVIIe *siècle*, 28 mai 1868.

VAUGEOIS : *François Guinet, jurisconsulte lorrain*, 28 mai 1868.

DUBOIS : *Guillaume Barclay*, 23 mai 1872.

JALABERT : *Les Professeurs de droit à l'Académie de Stanislas*, 5 juin 1873.

LEDERLIN : *Rapport sur les prix de vertu*, 29 mai 1884.

22 juillet 1902, nos auditoires vont être ouverts à des candidats à la licence et au doctorat en droit qui n'auront plus, comme on disait jadis, *fait leurs humanités,* je n'ai pu me défendre de remonter aux souvenirs déjà lointains de mon adolescence et de ma première jeunesse, au temps où l'ancien baccalauréat ès lettres était, sauf de rares exceptions, la condition préalable exigée de tout étudiant en droit. En quoi consistait alors cet enseignement secondaire classique, si profondément remanié depuis ? Qu'étaient les épreuves qui en marquaient la fin et le couronnement ? Et si, dans cet ordre de faits, on doit constater tant de transformations, n'y a-t-il pas quelque intérêt aussi à signaler que le régime intérieur des établissements de l'État s'est également modifié ; qu'à l'ancienne discipline, un peu rude dans son uniformité, se sont substitués des procédés moins inflexibles, je dirai volontiers moins régimentaires ? *Un Lycée d'autrefois,* ainsi pourrait s'intituler ce retour vers un passé auquel les hommes de ma génération, pour la plupart du moins, ne se reportent jamais sans un peu de ce mélancolique regret dont on salue les choses à jamais disparues.

Le baccalauréat qui, sous ses diverses formes actuelles, apparaît aujourd'hui comme la sanction des études secondaires, demeura inconnu en France jusqu'au XIXe siècle. Ce n'est pas qu'auparavant l'enseignement ait été dépourvu de tout contrôle. Au Moyen Age, il existait, sous le nom de *déterminance*[1], un

---

1. V. GRÉARD, Mémoire présenté au Conseil académique de Paris. (*Bull. du Min. de l'Instr. publique,* 1885, p. 1506.)

examen de fin d'études dont l'heureuse issue ne conférait d'ailleurs aucun des avantages attachés au baccalauréat d'aujourd'hui. Plus tard (statut de 1598) l'accès à l'enseignement de la logique fut subordonné à la production d'un certificat régulier d'études grammaticales et littéraires : c'est d'ailleurs, à peu près, sous le nom de *Lettre testimoniale*, l'ancienne déterminance ; la valeur en était assurée par de très sérieux examens de passage subis devant les professeurs des établissements d'instruction et, en dépit d'exceptions auxquelles les régents ne pouvaient toujours se soustraire, il n'était pas rare de voir des élèves quitter le collège sans avoir pu aborder la rhétorique ; d'autres reculaient devant l'épreuve redoutable de l'entrée en philosophie ; bien peu, à l'issue de cette dernière classe, soutenaient leur thèse.

L'Assemblée constituante, la Convention, le Consulat, l'Empire même, à ses débuts, ne paraissent pas s'être préoccupés de modifier cet état de choses. Le baccalauréat n'apparaît que dans le décret du 17 mars 1808. Cette fois, la chose était nouvelle. sinon le mot, car on le rencontre dès la fin du XIVe siècle où il semble appliqué, dans certaines Universités, au certificat de fin d'études, et n'aurait été dès lors, sous un autre nom, que la déterminance elle-même. Si l'on en croit un rapport de M. Duruy en date du 27 décembre 1866 [1], c'est vers la même époque qu'on aurait vu apparaître les palmes universitaires, devenues plus tard les palmes académiques, cette décoration de couleur

1. *Bull. administratif*, 1866, p. 812 et ss.

modeste, octroyée aujourd'hui à des titres si divers et dont l'ancienneté l'emporterait de beaucoup sur d'autres distinctions non moins recherchées.

Le décret de 1808 fait du baccalauréat le premier grade universitaire au-dessous de la licence et du doctorat. La collation en est confiée aux professeurs de l'enseignement supérieur, mais, à Paris, les professeurs de premier ordre des lycées font, de droit, partie des Facultés; partout, le proviseur et le censeur sont adjoints aux commissions d'examen, et, dans les Académies où il n'existe pas de Faculté, ce grade est conféré par une commission composée du proviseur, du censeur, du professeur de rhétorique et du professeur de philosophie du chef-lieu; les élèves y ont donc leurs maîtres pour juges. En fait, c'est la persistance de l'examen intérieur, sauf que l'épreuve, en vertu du statut du 16 février 1810, est publique. Mais elle est réduite aux termes les plus simples; elle est exclusivement orale et ne doit pas durer plus de trois quarts d'heure.

Une telle épreuve n'avait donc rien de probant et la garantie résidait bien plus dans le certificat d'études exigé de tout candidat, qui devait justifier d'une année de rhétorique et d'une année de philosophie accomplies soit dans un lycée, soit dans une école autorisée à donner ce double enseignement, soit dans la famille.

A cette époque, le baccalauréat n'était requis que pour l'inscription aux Facultés de Droit, de Théologie ou l'admission aux séminaires diocésains; il ne devint indispensable à l'accès des Facultés de Médecine qu'en 1815, encore cette exigence paraît-elle n'avoir été rigoureusement appliquée qu'à partir de 1818. Le nom-

bre des bacheliers ès lettres reçus à Paris de 1810 à 1814 atteint à peine une moyenne de 100 par an, ce qui est loin des *fournées* actuelles. Mais des mesures successives s'échelonnant de 1810 à 1820 ajoutèrent singulièrement à la liste des carrières pour lesquelles le baccalauréat devenait le *Sésame, ouvre-toi,* et ce système ne pouvait manquer d'exercer une influence considérable sur les programmes et la procédure de l'examen. Réduit d'abord à une épreuve orale de courte durée, limité à l'enseignement des classes de rhétorique et de philosophie, l'examen porta, dès 1820, sur toutes les matières d'enseignement des classes supérieures : philosophie, rhétorique et humanités ; de 1821 à 1830, la partie des interrogations sur la philosophie dut être subie en latin.

En 1830 on renforce l'épreuve orale, jugée non sans raison insuffisante, par un travail écrit composé par le candidat ou contenant la traduction d'un passage d'un auteur classique. Enfin, en 1840, après une enquête au cours de laquelle certaines Académies avaient proposé d'instituer jusqu'à cinq compositions écrites, on substitue à l'épreuve rudimentaire de 1830 une version latine de la force de la classe de rhétorique, faite en deux heures, et à laquelle on donne le caractère éliminatoire. Voici en quels termes M. Victor Cousin, alors Ministre de l'Instruction publique, justifiait cette innovation [1] :

« De toutes les épreuves écrites, la version latine

1. Circulaire du 17 juillet 1840. (*Bull. universitaire,* 1840, p. 96 et ss.)

« est celle qui met le mieux en lumière la capacité « réelle des candidats. Une version latine bien faite « témoigne suffisamment de cette connaissance solide « de la langue latine sans laquelle il ne peut y avoir « de fortes études de médecine et de jurisprudence[1]; « c'est aussi une page de français dans laquelle on « peut reconnaître si le candidat sait écrire sa langue « avec la pureté, la clarté et l'élégance qui répondent « d'elles-mêmes d'une bonne culture intellectuelle. »

Et, pour expliquer le caractère éliminatoire de cette épreuve, le Ministre ajoutait : « Quand on n'a pas pu « en deux heures et avec un dictionnaire, traduire « convenablement en français une page de latin, il est « superflu d'être interrogé sur des textes de Cicéron, « d'Horace, de Virgile et de Tacite. Il n'y aura donc « qu'une seule épreuve écrite, mais cette épreuve sera « décisive. »

Quant à l'examen oral, il consistait en explications d'auteurs grecs, latins et français, et en questions sur la philosophie, la littérature, l'histoire et la géographie, les éléments des mathématiques et de la physique. On doit signaler l'énormité des programmes d'histoire et de géographie. C'était en somme l'histoire universelle, jusqu'en 1784 du moins (plus tard on alla jusqu'à 1815), c'était aussi la géographie universelle; et l'on s'explique surabondamment que la circulaire ministérielle de 1840 ait sagement indiqué qu'il fallait s'attacher surtout aux grands résultats, aux grandes divisions et envisager les cadres plutôt que les détails

1. C'est du moins ce que l'on pensait alors.

du tableau. Quant aux sciences mathématiques et physiques, le programme en était, au contraire, très modeste.

Jusque-là, le certificat d'études avait été exigé de tous les candidats au baccalauréat. En proclamant dans son article 9 le principe de la liberté de l'enseignement, la Constitution du 4 novembre 1848 devait naturellement entraîner la suppression de cette formalité abolie bientôt, en effet, par le décret du 16 novembre 1849. En vue de suppléer à cette garantie, on renforce l'épreuve écrite en ajoutant à la version latine une composition française ou latine, suivant que le sort en décidera (décret du 10 août 1852, art. 8). En 1857, la composition latine ou discours latin devient seule obligatoire, à l'exclusion de la composition française.

Le baccalauréat ès sciences n'avait pas subi, pendant ce court espace d'un demi-siècle à peine, moins de vicissitudes. A l'origine, en 1808, il ne pouvait être recherché que par les jeunes gens déjà pourvus du diplôme de bachelier ès lettres, et portait exclusivement sur les mathématiques. En 1821, les sciences physiques prenant dans les programmes de l'enseignement une place de plus en plus grande, on crée, à côté du baccalauréat ès sciences mathématiques, un baccalauréat ès sciences physiques et naturelles, principalement à l'usage des futurs étudiants en médecine. Ramené à l'unité en 1852 et dégagé de la condition préalable du baccalauréat ès lettres, le baccalauréat ès sciences ne tarde pas à subir de nouvelles subdivisions qui le morcellent en cinq variétés dont il serait

trop long d'exposer le détail. « Guidés par leur inté-
« rêt et par le manuel, a écrit M. Gréard[1], les candidats,
« paraît-il, s'y reconnaissaient encore; les examina-
« teurs ne s'y retrouvaient plus. » Toute cette période a d'ailleurs été marquée, pour les deux baccalauréats, par le règne des manuels et par l'éclosion d'une industrie consistant à préparer hâtivement les candidats dans des institutions plus ou moins sérieuses désignées sous le nom familier et peu flatteur de *fours à bachot,* sans parler de l'apparition d'une spécialité de faussaires qui, en déguisant leur nom et leur âge, traitaient à forfait des examens dont ils subissaient l'épreuve pour le compte d'incurables fruits secs. Ces industries plus utilitaires que morales ont singulièrement périclité; il serait peut-être téméraire de dire qu'elles ont entièrement disparu.

C'est à l'année 1852 que se rapporte, dans l'organisation des études classiques, une réforme considérable à laquelle on a donné le nom de « système de la bifurcation ». Elle est due au ministre Fortoul[2]. Réunis dans les classes élémentaires et dans les classes de grammaire jusqu'à la quatrième inclusivement, les élèves, parvenus à la troisième, avaient à opter entre la section des lettres et la section des sciences. La séparation se maintenait pendant les classes de troisième, seconde, rhétorique et pendant la classe de logique, qui avait remplacé celle de philosophie. Le régime

1. *Loc. cit.,* p. 1524.
2. Rapport de M. Fortoul au Président de la République. (*Bull. univ.,* 1852, p. 54 et ss.)

impérial avait, en effet, proscrit la philosophie, suspecte de développer l'esprit d'opposition, et n'en avait conservé que la partie désignée sous le nom de « Logique ». La classe de logique, au surplus, n'avait d'original que les leçons données sur cette matière, sans préjudice de quelques incursions dans le domaine de la philosophie; le reste des études y consistait surtout, tant dans la section des lettres que dans la section des sciences, dans la revision des programmes des deux baccalauréats, et l'on pouvait dire, sans être taxé d'exagération dénigrante, que l'auditoire des deux logiques ressemblait, par beaucoup de ses éléments, à un salon des refusés — car les meilleurs élèves de chaque section affrontaient, dès la fin de la rhétorique, l'épreuve de leurs baccalauréats respectifs et y étaient généralement reçus au prix d'un travail personnel supplémentaire.

Au surplus, cette bifurcation dont on a dit, quelques années après son apparition, plus de mal qu'on n'en avait pensé au début, n'enfermait pas, comme on pourrait le croire, les élèves des deux sections dans des cloisons tellement étanches qu'il n'y eût entre eux aucun contact. Il y avait des matières et des classes communes : l'histoire, la géographie, les langues vivantes, trop négligées alors par la généralité des élèves, étaient enseignées en sections réunies; la version latine constituait également un exercice commun, ainsi que la composition française, et les « littéraires », comme on les appelait alors, ont plus d'une fois trouvé dans les « scientifiques » des rivaux redoutables en version et en discours français. Il semble donc que la

bifurcation, tout en faisant une part légitime aux nécessités d'une spécialisation commandée par l'extension toujours croissante du domaine des sciences mathématiques et physiques, ait maintenu pour tous les élèves un fonds commun encore important d'études littéraires. Combien d'élèves d'ailleurs, et ce n'étaient ni les moins intelligents ni les moins avisés, n'hésitaient pas, bien que se destinant aux écoles du Gouvernement pour lesquelles une forte culture scientifique était exigée, à suivre jusqu'à la rhétorique inclusivement les études de la section des lettres ! Au sortir de cette classe, ils se faisaient recevoir bacheliers ès lettres, enlevaient en un an le diplôme de bachelier ès sciences et passaient ensuite dans le cours préparatoire à Saint-Cyr, ou dans la classe de mathématiques spéciales, où généralement ils faisaient assez bonne figure.

Les classes réservées à la section des lettres étaient consacrées à l'étude de la littérature latine et de la littérature grecque ; à des explications d'auteurs, à des traductions à livre ouvert. On y faisait des thèmes latins et des thèmes grecs, sans préjudice des versions ; en rhétorique, le discours latin occupait une place prépondérante et donnait lieu à un prix d'honneur ardemment disputé. On cultivait enfin, dans cette section, les vers latins, si cruellement sacrifiés depuis, ou à peu près. Ce dernier exercice ne figurait pas dans les épreuves du baccalauréat et un certain nombre d'élèves n'y apportaient qu'une ardeur ou une aptitude médiocres. Beaucoup, même parmi les bons, n'étaient guère que des parasites du *Thesaurus poeti-*

cus linguæ latinæ ou du *Gradus ad Parnassum,* et les poètes de Rome, même ceux de la décadence, ne se seraient pas plus reconnus dans ces compositions juvéniles que Salluste, Cicéron ou Tacite dans les moins mauvais de nos discours latins; quelques-uns pourtant considéraient ce travail comme un délassement et s'y adonnaient avec un réel plaisir; ceux-là avaient parfois des trouvailles heureuses dont le professeur s'applaudissait avec eux. Penser justement, éviter l'emphase et la déclamation, s'efforcer de rendre avec une sobriété forte ou élégante, suivant le cas, des idées appropriées au sujet, voilà ce que nous demandaient nos maîtres, fidèles interprètes en cela du génie de cette admirable langue latine dont l'énergique concision décourage parfois les traducteurs les plus qualifiés. Pour être fortement nourris de l'antiquité, ces universitaires savaient être modernes, très modernes même; ils ne craignaient pas de nous initier aux beautés des prosateurs et des poètes contemporains, avec une hardiesse toujours discrète, dont s'effarouchait parfois une administration un peu timorée, mais qui rendait pour nous si intéressantes ces classes de lettres et particulièrement celle de rhétorique. Heureux ceux qui ont pu passer cette délicieuse année avec des initiateurs comme ce charmant Adolphe Aderer, dont le souvenir vit encore dans l'Université comme au fond de nos cœurs reconnaissants !

De 1857 à 1902, l'enseignement secondaire classique, bien que souvent remanié dans les détails de son organisation et de ses programmes, demeura investi d'une sorte de privilège, en ce sens que les bac-

calauréats qui en étaient la sanction donnaient seuls accès à certaines carrières ou aux études d'enseignement supérieur.

Mais, en 1865[1], sous l'impulsion du Ministre réformateur, M. Duruy, nos lycées et nos collèges durent ouvrir leurs portes à un enseignement dont la fortune précaire et disputée au début ne laissait pas deviner les destinées futures. Je veux parler de l'enseignement secondaire spécial, d'où sont exclues les littératures anciennes et dont l'organisation fut, on peut le dire, l'œuvre capitale de M. Duruy. Jusque-là, on avait bien institué sous diverses dénominations (enseignement commercial, industriel, agricole; cours supérieurs de français) des cours variables dans leur durée et dans leurs programmes et qu'on avait essayé d'adapter aux nécessités de chaque région. M. Duruy voulut ramener l'unité dans cet enseignement, en établir le programme pour tous les lycées et lui donner la sanction d'un baccalauréat spécial.

Depuis un siècle, une révolution s'était accomplie dans l'état social des peuples civilisés. Selon le mot de M. Gréard[2], « à une société reposée, concentrée « sur elle-même, composée surtout de clercs et de « gens de lettres, enfermée dans les limites que la « nature lui avait assignées, ne connaissant et ne pra- « tiquant avec les nations voisines d'autre échange « que celui des idées, avait succédé une société affai-

1. Loi du 5 juillet 1865. (*Bull. administratif*, 1865, t. II, p. 81 et ss.)

2. *Loc. cit.*, p. 1559.

« rée, expansive, sollicitée de toutes parts par les in-
« térêts du commerce et de l'industrie, mise en de-
« meure non plus seulement de soutenir l'éclat de sa
« grandeur héréditaire par la propagande de la pro-
« duction littéraire ou des découvertes scientifiques,
« mais de lutter sur tous les marchés du monde pour
« le développement de sa richesse matérielle, pour la
« vie. »

A des besoins nouveaux devait répondre une forme d'éducation nouvelle. Pourtant, le succès fut loin d'abord de justifier les espérances du Ministre. On demandait beaucoup à cet enseignement spécial, dont les programmes avaient été étendus outre mesure; on ne lui accordait rien, sauf l'accès aux examens de la licence ès sciences. Les meilleurs de ses élèves le désertaient finalement pour essayer de conquérir l'un des diplômes de l'enseignement classique auquel étaient réservés tous les droits, alors pourtant que, comme le constate l'enquête de 1885, les statistiques révélaient la médiocrité croissante de ces épreuves auxquelles étaient attachés l'avenir de la jeunesse et la fortune des études secondaires [1].

Mais le temps me presse et j'ai hâte de conclure; j'épargnerai donc à votre attention l'exposé minutieux des vicissitudes qui ont marqué l'évolution des programmes et des examens. Je me bornerai à signaler la réapparition de l'enseignement de la philosophie en 1863 [2], et, comme suite, sa reintégration dans les

1. GRÉARD, *loc. cit.*, p. 1537.

2. Décret du 29 juin 1863. (*Bull. administratif*, 1863, p. 118.)

épreuves du baccalauréat dès 1864[1]; la suppression de la bifurcation (décret du 27 novembre 1864)[2], et, en 1874[3], la division du baccalauréat ès lettres en deux examens dont l'un devait être subi à l'issue de la classe de rhétorique, et le second, après la classe de philosophie. Il semble d'ailleurs que, depuis la seconde moitié du XIX[e] siècle, l'organisation de l'enseignement secondaire et celle des épreuves qui doivent le sanctionner aient été un perpétuel devenir. En 1885 notamment, c'est le baccalauréat sous ses diverses formes qui donne lieu à une grande enquête au cours de laquelle trois cent six établissements (facultés ou écoles supérieures, lycées ou collèges) fournissent leurs avis et dont M. Gréard a consigné les résultats dans un très remarquable mémoire présenté au Conseil académique de Paris[4]; puis l'enseignement secondaire lui-même, ses programmes, la direction qu'il convenait de lui imprimer désormais, sollicitent à leur tour l'attention des pouvoirs compétents et l'on aboutit ainsi au système adopté enfin en 1902, après une assez longue élaboration due surtout au concours d'une commission spéciale de l'enseignement, constituée par la Chambre des députés, et du Conseil supérieur de l'Instruction publique. En voici,

---

1. Arrêté du 8 septembre 1863. (*Bull. administratif*, 1863, p. 230.)

2. Décret du 27 novembre 1864. (*Bull. administratif*, 1864, p. 545 et ss.)

3. Décret du 25 juillet 1874. (*Bull. administratif*, 1874, p. 339 et ss.)

4. *Bull. administratif*, 1885, p. 1446 et ss.

sommairement, l'économie. Dans les établissements d'instruction secondaire de l'État, quatre années réparties en deux divisions sont consacrées à l'enseignement primaire ; la division préparatoire comprend les anciennes classes de dixième et de neuvième, la division élémentaire, celles de huitième et de septième. L'enseignement secondaire proprement dit, d'une durée uniforme de sept années, s'ouvre par la classe de sixième, et se partage en deux cycles. Le premier embrassant quatre années, de la sixième à la troisième inclusivement, est couronné par un examen intérieur subi devant les professeurs de l'établissement et donnant lieu à la délivrance d'un certificat d'études ; ce n'est pas un diplôme, aucun droit n'y est attaché ; on n'a pas voulu créer ici une sorte de sous-baccalauréat dont la poursuite aurait entravé la liberté des études du premier degré. C'est une attestation qui, pour les élèves devant quitter le lycée après la classe de troisième, aura certainement sa valeur et qui pour les autres servira d'appoint au livret scolaire et pourra prévenir certaines surprises parfois déconcertantes de l'épreuve du baccalauréat ; cet examen, pour ceux qui y auraient échoué, constituera enfin un avertissement plus sérieux qu'un simple examen de passage. Le premier cycle comprend d'ailleurs, dans chaque classe, deux divisions qui se distinguent surtout en ce que l'une, la division A, comporte l'étude du latin, qui ne figure pas dans les programmes de la division B ; ajoutons que l'étude du grec peut être commencée, à titre facultatif, dès la classe de quatrième. « Pour « ceux, dit la lettre ministérielle du mois de janvier

« 1902[1], qui continueront l'étude du grec jusqu'au « baccalauréat, ce n'est pas trop tôt d'en aborder les « difficiles rudiments ; pour ceux qui ne la pousse- « raient pas au delà de la troisième, ce n'est pas la « peine de les aborder. »

Il est facile de reconnaître dans ces deux divisions du premier cycle ce que l'on appelait autrefois l'enseignement classique, d'une part, et l'enseignement moderne, d'autre part, — mais ces dénominations qui rappelleraient une ancienne et funeste rivalité (Lettre min.) sont aujourd'hui bannies — ; il n'y a plus, quelles que soient les différences des programmes d'études, qu'un seul enseignement secondaire, à la fois classique et moderne.

Il n'est pas sans intérêt de signaler que l'organisation du premier cycle a été dirigée en vue de fournir aux élèves qui, après l'avoir parcouru, songeraient à quitter les établissements d'enseignement secondaire, un ensemble de connaissances modestes sans doute, mais complet en soi et utilisable, et non pas seulement des commencements, destinés à ne jamais dépasser l'état d'ébauche. « Il faut souhaiter (dit la lettre ministé- « rielle) qu'un certain nombre d'élèves quittent le lycée « dans ces conditions. C'est un terme marqué pour « tous ceux que pressent les nécessités de la vie, ou « pour ceux qui n'ont pas le goût de ces études, qui « les suivent de mauvais gré, et qui constituent pour « ces classes un poids mort qui en alourdit la marche. »

---

1. Lettre du Ministre de l'instruction publique au Président de la commission de l'enseignement de la Chambre des députés (V. *Plan d'études et programmes*. Delalain, 1903, p. v et ss.).

L'avenir seul pourra confirmer ou infirmer cette prévision.

A partir de la classe de seconde s'ouvre le second cycle, d'une durée de trois années. Parmi les élèves qui s'y présentent, les uns ont fait du latin et du grec, les autres du latin seulement, les derniers enfin n'ont fait ni latin ni grec. Les premiers, sauf exception, continueront sans doute jusqu'au bout les études gréco-latines, les derniers poursuivront l'étude des sciences et des langues vivantes ; quant aux autres, ceux qui auront appris du latin et pas de grec, les uns, fidèles au latin, se dirigeront de préférence soit vers l'étude développée des langues étrangères, soit vers l'étude développée des sciences, les autres, abandonnant le latin, viendront se confondre avec ceux qui n'ayant dans le premier cycle fait ni latin, ni grec se consacreront à l'étude des sciences et à celle des langues.

De là, dans le second cycle, quatre groupes d'études : *latin grec, latin langues vivantes, latin sciences* et *sciences langues vivantes.*

A chacun de ces groupes ou sections comprenant tous des études d'égale durée correspondent, comme sanctions, autant de groupements d'épreuves diverses du baccalauréat. Mais les auteurs de la réforme semblent s'attacher à faire ressortir, que malgré la diversité des études et des programmes d'examen, il n'y a plus désormais qu'un baccalauréat unique, un seul diplôme, celui de bachelier, portant à titre de renseignement des mentions différentes suivant l'option du candidat entre les différentes matières offertes à son choix. Et, comme conséquence de l'unité... théorique

de l'enseignement secondaire et de l'unité du grade, le diplôme de bachelier conférera désormais, à tous ceux qui l'auront obtenu, les mêmes avantages, en sorte que les bacheliers qui n'auront étudié ni le latin ni le grec, auront, tout comme les autres, accès aux carrières et aux études d'enseignement supérieur dont le diplôme de bachelier ouvre la porte.

A ce dernier point de vue, il est vrai de dire que l'unité est réalisée. Ne serait-ce pas plutôt l'égalité que l'unité ? Car, enfin, il ne suffit peut-être pas d'affirmer l'orientation commune des études secondaires en ce sens que, dans tous les cours, on se propose « à « la fois de donner à l'élève l'instruction la plus utile « en vue de sa carrière future et en même temps de « faire l'éducation de son esprit par l'action des dis- « ciplines les plus fortes et des exercices les plus fé- « conds ». (Lettre min.) En fait, c'est la diversité des études et des épreuves et une diversité bien plus complexe que celle qui résultait de l'ancienne bifurcation.

Au fond, ce qui ressort de plus clair de la réforme de 1902, c'est que, désormais, l'enseignement qualifié autrefois d'enseignement moderne, et qui ne comportait ni grec ni latin, devient, au prix de l'addition d'une année d'études, classique au même titre que les autres ; que la sanction en est la même et donne les mêmes prérogatives, qu'enfin cet enseignement a aujourd'hui conquis droit de cité. Est-ce un bien, est-ce un mal ? L'avenir prononcera. Si c'est un mal, peut-être était-il devenu nécessaire et il est à souhaiter que l'expérience donne raison sous ce rapport aux promoteurs de cette réforme. Ce qui paraît probable pourtant,

c'est qu'à notre époque dominée, non tout à fait sans raison, par des préoccupation purement utilitaires, on constatera l'agonie de plus en plus menaçante du grec, et le malaise croissant du latin. On pourrait à la rigueur s'en consoler en espérant que le français ne s'en portera pas plus mal, mais nous ne croyons pas commettre un blasphème en hasardant, sur ce point, une réserve aussi discrète que possible.

« En voilà bien long, dira-t-on (et j'emprunte cette « citation au livre de Me Edmond Rousse, *Avocats et « Magistrats,* p. 185 et 186) — en voilà bien long sur « ces histoires de collège et ces niaiseries universi- « taires. C'est que, malgré moi, ces niaiseries me tien- « nent au cœur ; c'est que, comme tant d'autres, je ne « peux voir sans douleur disparaître de nos écoles ces « vieilles méthodes auxquelles, après tout, notre pays « doit le meilleur de son passé.....

« Et qu'est-ce donc que le latin, qu'est-ce que le « grec, et cette rhétorique démodée et cette philoso- « phie dédaignée, sinon la parole vivante des plus « grands esprits et des plus grands cœurs dont la race « humaine ait gardé à travers les âges la pensée, les « enseignements et les immortels souvenirs ? Quicon- « que a vécu pendant son enfance dans cet illustre « commerce et y a trouvé quelque charme, en porte, « dût-il les renier un jour, la marque et l'empreinte « profondes. Tout honnête homme doit, au moins, « avoir oublié le latin, disait un des maîtres de ma « jeunesse[1]. »

---

1. Saint-Marc-Girardin.

Le cri est éloquent, parce que sincère, mais les exigences de la vie actuelle ne permettent plus guère le retour à un passé si différent du présent et de l'avenir. Il faut nous résigner désormais à voir encore « l'honnête homme », au sens où ce mot était pris au XVIIe siècle, dans celui qui n'aura pu oublier le latin, ne l'ayant jamais appris; il faut espérer que les études modernes favoriseront encore, pour le plus grand bien du pays, l'éclosion de caractères vigoureusement trempés et de nobles cœurs.

Si nous sommes loin, au point de vue des études et de leur sanction, du système de 1808, nous pouvons constater aussi, dans le régime intérieur des établissements d'enseignement secondaire de l'État, des transformations profondes. Je m'attacherai particulièrement au régime de l'internat et je vous demande, Messieurs, la permission de faire appel aux souvenirs que j'ai gardés du lycée de Metz, où j'ai fait mes études. C'était une vieille maison — un ancien couvent comme beaucoup de nos lycées primitifs — la façade s'ouvrait, à l'ouest, sombre et comme renfrognée sur une rue un peu étroite ; à l'intérieur, une cour d'honneur spacieuse, des cloîtres où circulaient l'air et la lumière et sur lesquels s'ouvraient les salles d'études ; puis d'immenses réfectoires soutenus par de hautes colonnes, éclairés par de nombreuses fenêtres, mais où l'usage du feu, même dans les journées les plus froides de l'hiver, était complètement inconnu, sinon proscrit. Les cours de récréation étaient vastes, plantées d'arbres et bordées, vers l'est, par la chapelle, les appartements du proviseur, de l'économe et de l'aumônier, et

les bâtiments de l'infirmerie, ce lieu de délices où tous les matins, devant le médecin du lycée, défilaien avec les vrais malades un certain nombre de simulateurs désireux de se procurer, à l'abri des retenues, quelques jours d'un doux *farniente*. Le tout était bordé par un bras de la Moselle, de l'autre côté duquel on voyait les jardins de la Préfecture et la façade arrière du théâtre d'où s'échappaient parfois, pendant les répétitions, des accords et des roulades dont l'écho affaibli rendait rêveurs les pensionnaires de l'infirmerie. C'était là la partie idyllique et poétique de l'établissement ; de petits jardins en terrasse, faisant bordure sur la rivière et dépendant des appartements des fonctionnaires du lycée, permettaient à ces mortels privilégiés de s'y livrer aux douceurs de la pêche à la ligne pendant les rares loisirs que leur laissaient leurs fonctions. Leur tâche était assujettissante, parfois ingrate, et il n'était pas toujours facile de gouverner toute cette population d'élèves, internes et externes, où régnait un rare esprit de solidarité et d'indépendance.

Nos maîtres, il est vrai, étaient armés et la discipline qu'ils étaient chargés de maintenir n'avait rien de tendre ni de maternel. Je ne sais au juste ce qu'elle avait été autrefois; plus sévère encore sans doute puisqu'en 1854, au mois d'avril, le ministre Fortoul avait cru devoir la réformer en l'adoucissant. On avait supprimé notamment l'humiliation de la table de pénitence, les pensums, le piquet; mais il en restait encore assez pour mater les plus endurcis. La mauvaise note, la retenue pendant une partie de la récréation ou même pendant une partie de la promenade, la priva-

tion de sortie, les arrêts avec tâche extraordinaire dans un lieu isolé, sous la surveillance d'un maître, enfin l'exclusion, telles étaient les principales pénalités en usage. Or, pour les internes surtout, les retenues étaient un danger menaçant et qui les guettait à chaque détour de couloir, à chaque mouvement dans l'intérieur du lycée. Maîtres-répétiteurs, surveillants généraux, professeurs pouvaient concourir à les accumuler et la sanction fatale, particulièrement dure aux réfractaires, était, après la quinzaine dans laquelle le chiffre réglementaire avait été atteint, la privation de sortie. C'était également la conséquence d'une seule application de la peine des arrêts « avec tâche extra« ordinaire dans un lieu isolé sous la surveillance d'un « maître ». Cet euphémisme un peu alambiqué désignait en bon français la prison, que nous appelions « la cage », ce local aux murs nus, meublé d'une chaise et d'une table scellée au mur, et où, en toute saison, on enfermait pour près de douze heures, sans feu en hiver, les infortunés coupables de fautes alors considérées comme graves et qui passeraient aujourd'hui pour vénielles; il suffisait, par exemple, d'une simple cigarette fumée en contrebande. Pendant les retenues, on écrivait sous la dictée d'un surveillant qui, le plus souvent, empruntait son sujet à l'histoire de France. En prison, c'étaient généralement Corneille et Racine qui faisaient les frais, et les réclusionnaires devaient copier un nombre effrayant de leurs vers avec une rapidité qui ne leur permettait guère d'en savourer les beautés; aussi je ne crois pas que ce régime ait jamais déterminé des vocations historiques ou lit-

téraires. Tout ce cortège de punitions était appliqué avec une sévérité un peu mécanique et qui ne se ralentissait jamais ; nous entendions dire parfois que, dans d'autres lycées, on était moins inflexible ; peut-être l'aspect et le caractère militaires de la Cité avaient-ils déteint sur le lycée ; peut-être aussi la redoutable concurrence des Pères Jésuites de Saint-Clément inspirait-elle à nos administrateurs, soucieux de la bonne renommée de leur lycée, une rigidité particulière. Plus heureux que nous, les externes n'avaient affaire qu'aux professeurs et je dois rendre à ceux-ci cette justice que tous ou presque tous s'efforçaient de ne pas multiplier les punitions. Il y avait parmi eux un certain nombre de jeunes maîtres qui, après un stage de courte durée dans les lycées de début, nous arrivaient avec toute l'ardeur de leur âge ; qui ne considéraient pas les besognes du professorat comme indignes de leur mérite et ne croyaient pas en s'y abaissant se faire à eux-mêmes une espèce d'injure [1]. Les plus distingués d'entre eux, après plusieurs années de séjour à Metz, allaient terminer leur carrière dans les lycées de Versailles ou de Paris ; d'autres, originaires de la région ou retenus par les liens qu'ils y contractaient, s'y fixaient définitivement, s'attachant à leur lycée, aux générations successives qu'ils voyaient s'asseoir devant eux, très fiers d'appartenir à un établissement dont ils contribuaient à maintenir l'honneur et la réputation.

Il en est bien peu qui ne nous aient laissé un recon-

1. V. Doumic : Vie de Pasteur (*Hommes et idées du XIXe siècle*, p. 190).

naissant souvenir et il m'est doux de leur rendre ce témoignage contre lequel, j'en suis sûr, nul de mes anciens condisciples ne protestera. Notre lycée était surtout renommé pour l'excellence de ses études mathématiques. Il est vrai qu'il fut une pépinière pour nos grandes écoles du Gouvernement et surtout pour nos écoles militaires. Aujourd'hui encore, notre armée compte dans le cadre des officiers généraux bon nombre d'anciens élèves du lycée de Metz; j'en connais qui commandent un corps d'armée; combien d'autres ont été fauchés dans leur fleur pendant l'année terrible!

Cette prédominance des vocations militaires dans le personnel des élèves n'était pas sans avoir imprimé à nos allures comme à la discipline du lycée quelque chose qui rappelait d'assez près la caserne. Rigoureusement sanglés dans des uniformes trop chauds en été et un peu froids en hiver, nous passions avant chaque promenade la revue minutieuse du surveillant général; nous traversions ensuite la ville au pas, et on conservait les rangs même hors des murs, pour ne les rompre qu'au moment d'une courte halte; puis on revenait toujours en rangs, et on réintégrait la vieille maison où tous les mouvements se faisaient au son du tambour et où la vie s'écoulait réglée et monotone, mais, pour beaucoup, féconde. Aux jours de sortie, l'inspection était également subie; on ne pouvait d'ailleurs quitter le lycée ou y rentrer que sous la conduite d'un correspondant ou d'un délégué du correspondant; il était interdit, naturellement, de dépouiller l'uniforme et quiconque était rencontré seul dans la rue payait cette incartade d'une privation de sortie. Les élèves de

toutes les classes, même des plus élevées, étaient soumis à ce régime et on ne songeait pas à leur accorder cette latitude de sortir seuls dont bénéficient aujourd'hui, avec l'autorisation des parents, les adolescents des cours supérieurs.

« On ne connaissait guère alors, dit encore M. Rousse, « (*op. cit.*, 155), ces éducations commodes que la mol- « lesse de nos mœurs a plus tard acclimatées parmi « nous; qui ne sont ni tout à fait la vie du monde, ni « tout à fait la vie de l'école ; où l'on mélange, à doses « inégales, un peu de discipline et beaucoup de liberté, « expédient irrésolu d'une société qui ne sait ni ce « qu'elle doit penser du présent, ni ce qu'elle veut « faire de l'avenir. Les pères, même les plus tendres, « envoyaient bravement leurs enfants en pension ou « au collège ; j'entends qu'ils les y laissaient pendant « des années, mêlés ensemble dans une rude égalité, « préparés ensemble aux épreuves de la vie que la « dureté des commencements leur faisait envisager « sans trop de crainte et traverser sans trop de lâchetés. « Je ne dis pas que ce fût là le meilleur système et que « l'on n'y pût trouver rien à reprendre ; je dis seulement « que cela était ainsi et qu'après tout, les générations « élevées à ce régime n'ont pas fait trop mauvaise « figure dans le monde. »

Est-ce pour cela qu'en dépit de nos protestations et parfois de nos révoltes contre le régime que nous subissions, nous avons gardé le souvenir ému et attendri de ces années qui nous paraissaient alors si longues ?

Certes, nous reconnaissons devoir à cette éducation

beaucoup de ce que nous sommes, mais notre sentiment est fait d'autre chose encore. On parle souvent de la camaraderie du lycée, des amitiés qui s'y lient; je n'entends pas faire allusion à ces relations cordiales sans doute, mais banales, qui naissent inévitablement du contact journalier; pourtant, à ce point de vue, je doute qu'il y ait eu ailleurs plus de franchise, plus de loyauté dans les rapports d'élèves à élèves. La délation était inconnue et les seuls révélateurs étaient les coupables eux-mêmes, qui se dénonçaient quand la punition menaçait d'atteindre un innocent. Mais, au-dessus de la camaraderie commune, il y avait de ces fraternités d'élection qui nous donnent dans la vie quelques compagnons de choix dont on ne sépare plus jamais sa pensée. A cet âge, on se livre sans calcul et sans détour, on se montre tel que l'on est, avec ses qualités et ses défauts; les sympathies naissent, les caractères se fondent, la confiance réciproque rapproche les cœurs et il en résulte des liens que seule la mort peut rompre. C'est à cela que tient, pour beaucoup, la fidélité aux souvenirs de cette époque de la vie.

Chez les anciens élèves du lycée de Metz, il se mêle en outre à ces souvenirs une inextinguible douleur qui les protège contre l'oubli. Pour nous, le pays Messin n'est pas seulement le coin de terre où nous avons vécu quelques années de notre adolescence; c'est le pays que nous avons connu en des temps plus heureux, si captivant par la grâce de son sol, de sa rivière aux ondes argentées, de ses collines aux molles ondulations; par la cordialité accueillante et simple d'une population alors exclusivement française, tout impré-

gnée d'un patriotisme réfléchi et sérieux, dont l'ardeur communicative gagnait jusqu'aux plus indifférents. Ce sont ces champs de bataille que nos pieds ont foulés ou que nos yeux ont contemplés de loin sans que nous fût alors révélée la vision des scènes tragiques dont ils devaient être plus tard le théâtre, des luttes sanglantes où tant de nos camarades ont succombé pour la défense de cette terre d'élection que leur héroïsme n'a pu sauver du cruel déchirement ; ce sont encore ces cimetières de la banlieue de Metz où de nombreux compagnons de nos jeunes années dorment leur dernier sommeil et « où il semble que parfois, dans le frisson des feuillages qui ombragent leurs tombes captives, passe et s'exhale comme le soupir de leurs âmes françaises [1] ».

Voilà pourquoi nous restons si obstinément attachés aux souvenirs de notre adolescence studieuse, et pourquoi nous confondons dans une même piété reconnaissante le vieux lycée qui nous a abrités et les maîtres dont les enseignements nous ont inspiré l'amour de la Patrie, le culte de la tolérance et la passion de la liberté !

---

1. Paroles prononcées par l'auteur lors de la réunion amicale des Anciens Élèves du lycée de Metz, à Paris, le 11 décembre 1902.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. G. FLOQUET

AU RÉCIPIENDAIRE

M. R. BLONDEL

MONSIEUR,

Votre modestie vous illusionne sur les causes de notre empressement à vous accueillir. Il est vrai que, depuis sa renaissance, en 1864, nous avons toujours largement ouvert nos rangs à la Faculté de Droit. Mais écoutez le langage que nous tenait le premier de ses Doyens : « Je connais trop vos traditions séculaires, disait M. Jalabert[1], pour oublier que, dans le candidat, vous honorez le mérite personnel et non la fonction, quelque considérable qu'elle puisse être. » C'est bien, en effet, le seul mérite, Monsieur, qui désigne nos élus et, en vous entendant mettre au compte d'une sorte d'habitude le choix que nous avons fait de votre personnalité, nous nous félicitons d'autant plus d'avoir reconnu des titres qui, malgré leur nombre et leur éclat, semblent vous avoir totalement échappé.

Vous êtes né à Vaucouleurs et, comme Jeanne, la

1. Discours de réception.

bonne Lorraine, c'est là que vous avez été d'abord armé et équipé pour les luttes à venir. Puis c'est Metz, cette autre vierge immolée à la France, qui donne asile à votre jeunesse. Voilà des noms chers à nos cœurs et qui feront vibrer éternellement l'âme française. Mais vous ne me pardonneriez pas de les inscrire à l'actif de vos mérites, car il n'a pas dépendu de vous qu'ils vous fussent associés. Je puis, du moins, les faire servir à cette constatation que vous tenez à la Lorraine par ses quatre départements, puisque, non content d'avoir placé à Nancy le centre de votre activité, vous en faites aussi bénéficier les Vosges, comme vice-président de leur Conseil général ; on ne saurait être plus lorrain.

Il y a bientôt quarante ans, Monsieur, que notre Faculté de Droit apprécie vos mérites, car avant d'applaudir le maître, elle a maintes fois loué l'étudiant. N'a-t-elle pas mis d'ailleurs la plus grande hâte à les utiliser ? A peine vous avait-elle conféré le grade de docteur, en juin 1869, qu'elle vous confiait un enseignement. « Lorsque le cours de procédure civile et de législation criminelle s'est trouvé vacant à la fin de 1869, disait votre Doyen[1], un des docteurs sur lesquels nous comptons le plus, M. Blondel, a été délégué provisoirement, en l'absence d'agrégés disponibles, et, pendant deux mois, dans un enseignement vivement apprécié des professeurs et des élèves, il a fait preuve des connaissances les plus sûres et d'une

1. Jalabert. Rapport sur les travaux de la Faculté de Droit pendant l'année 1869-1870.

aptitude véritable pour le professorat. » Cependant l'année 1870-1871 amène avec elle de longs jours d'angoisses et de deuil et des malheurs inouïs fondent sur la patrie : la parole, hélas ! n'était plus au Droit et vous vous engagez volontairement au 50e de ligne. Heureusement pour nous, tant de douloureuses entraves ne pouvaient s'opposer à une vocation que vos maîtres avaient si bien su discerner et pour laquelle vous aviez déjà donné tant de gages de succès. Le 16 mai 1872 vous étiez nommé agrégé des Facultés de Droit et, le 14 juin suivant, vous êtes attaché à celle de Nancy qui, connaissant votre valeur comme professeur et comme collègue, n'avait pas hésité à vous demander. Pour la première fois, depuis sa restauration en 1864, elle avait l'heureuse fortune de voir s'adjoindre à elle un de ses propres docteurs. Chargé d'abord d'un cours de Code civil, puis d'un cours de procédure, vous avez été définitivement titularisé dans une chaire de Code civil.

Nul n'ignore, Monsieur, les qualités maîtresses de votre enseignement qui, depuis tant d'années déjà, lui ont assuré une si grande autorité. Une méthode irréprochable, la rectitude et la précision des idées, une association bien comprise de la théorie et de la pratique forment les assises de ces solides leçons de jurisprudence que vous savez animer de votre parole claire et élégante. Votre affectueuse bienveillance vient par surcroît seconder vos élèves et ce sont là les secrets du respectueux attachement que vous ont voué les nombreuses générations de vos étudiants.

La Faculté de Droit et l'Université de Nancy tout

entière vous doivent, du reste, d'autres services ; par la justesse de vos vues, la sagesse de vos avis, par le mérite de vos rapports, vous leur prêtez depuis longtemps un concours des plus précieux. Aussi, les suffrages unanimes de l'assemblée de la Faculté et du Conseil de l'Université vous ont-ils appelé aux honneurs du décanat que, malgré ses charges, votre dévouement a bien voulu accepter. Peu de temps après, le Conseil de l'Université faisait de vous son vice-président.

Que Guerrier de Dumast n'est-il encore des nôtres, Monsieur ! Avec quelle verve éloquente n'eût-il pas souhaité la bienvenue au digne successeur de nos éminents confrères MM. Jalabert et Lederlin, à la tête de cette Faculté que ses ardents efforts ont tant contribué à faire renaître ! Laissez-moi du moins rappeler les paroles significatives que vous a adressées ailleurs [1] votre prédécesseur immédiat, M. Lederlin : « Je suis heureux de saluer notre nouveau Doyen, disait-il, et de lui déclarer, au nom de tous nos collègues et au mien, combien nous nous félicitons de savoir les intérêts de la Faculté remis en des mains aussi sûres et aussi éprouvées. »

Les devoirs de l'enseignement, bien que vous les entendiez dans le sens le plus rigoureux, n'ont jamais épuisé ni votre activité, ni votre dévouement. A ce point de vue, je ne saurais omettre la part que vous avez réservée, dans votre vie laborieuse, aux charges du Palais. Qui ne connaît votre notoriété comme avo-

1. Rapport sur les travaux de la Faculté de Droit pendant l'année 1900-1901.

cat? Qui ne sait « à quel degré votre talent, votre droiture, l'élévation de votre esprit, la rectitude de votre jugement vous ont acquis l'estime des magistrats, celle des avocats et la légitime confiance des justiciables qui recourent à votre science profonde, à votre infatigable et désintéressé dévouement »? Ce sont là d'ailleurs, Monsieur, les termes mêmes qu'employait à votre égard un maître du barreau de Nancy [1], votre ancien élève, qui « après trente-deux années, conserve le souvenir reconnaissant et précieux des premières leçons données à la Faculté de Droit par le jeune agrégé de 1872 ». Au barreau, comme à la Faculté, le premier rang vous attendait et, en 1896, l'estime unanime de vos confrères honorait du titre de bâtonnier l'homme aimable et courtois dont chacun sait apprécier l'exquise bonté.

Que dirai-je de vos travaux personnels? Vous ne serez pas surpris que, dans mon incompétence, j'évite prudemment d'en ébaucher la plus légère esquisse. Je sais du Droit qu'il est une science éminemment française; je sais que nos codes ont franchi les frontières et les mers; je sais que notre législation rayonne glorieusement sur le monde. Mais les rayons m'ont à peine effleuré et la lumière me manque pour vous suivre sur le terrain de vos savantes recherches. Du moins ai-je la consolante ressource de m'en référer aux privilégiés qui ont la faveur de pouvoir vous lire et je n'étonnerai personne en déclarant ici qu'à l'image des

1. M. Henri Mengin.

maîtres qui présidaient autrefois à vos examens, ils vous décernent unanimement l'éloge. C'est qu'on aime cette sûreté de la doctrine, cette netteté de la discussion qui se manifestent dans vos écrits ; c'est qu'on y retrouve les précieuses qualités qui caractérisent votre enseignement ; c'est qu'on prend un puissant intérêt à ces considérations philosophiques et historiques que vous associez si heureusement à des études d'un caractère purement pratique. Votre thèse de Droit romain, votre thèse de Droit français, vos articles insérés dans la *Revue critique* et dans les recueils de jurisprudence, votre étude publiée dans le *Bulletin de l'Office agricole* sur la loi du 9 avril 1898, cet intéressant chapitre « Administration, clergé, justice » que vous avez donné à un important ouvrage sur le département des Vosges, témoignent hautement en faveur de mes assertions. Permettez-moi de citer avec une prédilection toute particulière ces lumineuses monographies que la *Grande Encyclopédie* doit à votre collaboration. Non seulement elles constituent une partie notable de vos travaux, mais elles ont pour moi cet attrait de plaire singulièrement à mon insuffisance juridique. Vous y avez résolu ce difficile problème de rendre intelligible à tous, et sans amoindrissement, des notions ardues et délicates, que l'intéressé le moins initié aux choses du Droit peut désormais acquérir là en toute sûreté et sans effort.

J'omettrais un côté vraiment remarquable de vos œuvres, si je ne mentionnais vos discours et vos rapports. Comment pourrais-je les taire aujourd'hui ?

Le 19 décembre 1896, le barreau de Nancy en fête

célébrait le jubilé de son vénéré doyen : il y avait exactement cinquante ans que M. Lombard père s'était inscrit au tableau de l'ordre des avocats. Comme bâtonnier, vous avez porté la parole en leur nom et votre éloquence fut d'une cordialité émue, d'une délicatesse, d'une élégance que n'ont pas oubliées ceux qu'elle a tant charmés.

C'est avec votre âme et votre cœur que vous parlez, Monsieur, et on devait, hélas ! le reconnaître de nouveau bien peu de temps après.

Ce barreau, qui fêtait le père, était à la veille de pleurer le fils, et la fête allait avoir le plus douloureux des lendemains. A peine un an plus tard, le 8 janvier 1898, une famille estimée entre toutes, la Faculté de Droit, l'ordre des avocats, le conseil municipal, la ville tout entière faisaient une perte cruelle et irréparable en la personne de Paul Lombard et, sur sa tombe, reprenant un instant les fonctions de bâtonnier dans lesquelles il vous avait succédé, vous prononciez un admirable discours : le souvenir en restera lié à la chère mémoire de l'homme exceptionnel dont les talents et les vertus ont été l'honneur de notre cité.

Lorsqu'en 1852 fut élaboré le projet de loi créant les grands rectorats, Nancy, malgré tout son passé universitaire, n'y figurait aucunement. Mais la compagnie qui se fait un plaisir de vous recevoir aujourd'hui a toujours mis ses influences au service de l'enseignement. Ce fut son orateur habituel, l'homme vaillant qui pendant un demi-siècle l'anima de son ardeur, ce fut Guerrier de Dumast qui, en 1852, jeta le cri d'alarme. Grâce à ses promptes et actives démar-

ches, tant de fois et si bien racontées, un seizième rectorat fut institué et, le 7 décembre 1854, dans ces salons mêmes, Nancy célébrait l'installation de sa Faculté des Sciences et de sa Faculté des Lettres.

Plus récemment, nous avons connu les mêmes inquiétudes. C'était en 1890. L'État projetait alors la création des Universités régionales, mais en nombre restreint : on voulait grouper autour de quelques centres importants toutes les forces vives de notre enseignement supérieur. Et voici que tout à coup se répand comme une traînée de poudre la plus invraisemblable des nouvelles ; Nancy, dit-on, est sacrifié ! Nancy n'aura pas d'Université ! Le propos n'était que trop bien fondé et vous vous rappelez l'émotion qu'il provoqua. Cette fois, du moins, les Facultés étaient là pour réagir elles-mêmes. C'est à vous, Monsieur, c'est à votre talent qu'elles ont confié le soin de faire prévaloir leurs justes revendications. Certes, votre tâche était belle, mais belle aussi fut votre démonstration. Dans un rapport magistral, aussi solide par le fond qu'élégant dans la forme, vous avez su établir un à un et mettre en pleine lumière les titres méconnus de notre ville. La cause était gagnée. C'est d'ailleurs bien inutilement qu'elle le fut, car l'État perdit à ce point la sienne qu'il dut ériger indistinctement en Universités tous les centres académiques pourvus d'un groupe de Facultés. Vous n'en devez être que plus fier de votre cliente de 1890, car, en dépit de tant d'Universités coexistantes, l'Université lorraine a bien mérité de son défenseur ; elle est mieux que régionale, puisqu'elle a cet honneur d'attirer les étrangers et, à l'éclat

qu'elle jette aujourd'hui, vous pouvez mesurer la justice de la cause que vous avez si bien défendue.

Le 12 novembre 1891, vous avez prononcé le discours d'usage à la séance de rentrée des Facultés. Après avoir défini le rôle des Facultés de Droit, vous nous avez fait assister aux progrès de leur enseignement, si lentement réalisés pendant la plus grande partie du XIXe siècle. Mais vient l'année 1871, qui voit enfin le Droit public, les sciences sociales et politiques prendre dans leur programme la place qui leur avait été si longtemps marchandée ; voici aussi le décret du 24 juillet 1889 qui comble les dernières lacunes. Désormais, les Facultés de Droit peuvent se dire à la hauteur de leur mission et vous terminez par ces belles paroles : « Ainsi nous marcherons à côté des autres Facultés et avec elles vers le but commun que doit se proposer tout enseignement supérieur : poursuivre par la science l'idéal toujours cherché de vérité et de justice et préparer à la patrie et à l'humanité un meilleur avenir. » Comme aujourd'hui, un nombreux et brillant auditoire se pressait devant vous et ses applaudissements vous ont dit, mieux que je ne saurais le faire, combien l'orateur avait été goûté.

J'aurais plaisir à détailler ici beaucoup d'autres de vos discours, Monsieur, par exemple ceux que avez prononcés comme président de la Société des familles, de 1880 à 1888 ; mais j'ai hâte d'arriver à celui dont nous venons d'apprécier la solide et touchante éloquence.

C'est avec un vif intérêt que nous vous avons suivi dans les dédales de l'histoire du baccalauréat, histoire

attachante s'il en fut, puisqu'il s'agit d'une institution, à la fois pédagogique et sociale, qui doit sanctionner les études d'enseignement secondaire, en même temps qu'ouvrir l'entrée de la plupart des professions. Qui, plus que le baccalauréat, a provoqué la discussion, éternisé la controverse, soulevé des récriminations? Qui, plus que lui, s'est vu retouché, remanié, réformé? Telle fut parfois l'épouvante que jetèrent ses transformations qu'elle a pu justifier cette boutade d'un de nos confrères [1] : « La terreur du baccalauréat, en certains districts universitaires, tourne à la panique et prend l'aspect douloureux d'une maladie nationale. » C'est pourquoi je ne sais vraiment ce que je dois le plus louer ou de la netteté de votre exposé historique, ou de l'énergie que vous avez déployée pour le mener à aussi bonne fin.

Le baccalauréat survivait aux crises innombrables qu'il avait traversées pendant le XIXe siècle. Le siècle actuel se levait dans une atmosphère calme et sereine, où rien ne présageait immédiatement l'orage. Cependant, les réformateurs, toujours en quête d'améliorations nouvelles, poursuivaient leur œuvre de rénovation ; bacheliers eux-mêmes, ils n'ignoraient pas le vieux précepte :

> Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,

et ils travaillaient sans relâche, s'évertuant à remédier aux inconvénients persistants. Aussi, à peine né, le XXe siècle nous apporte-t-il la plus considérable des

---

1. M. Em. Gebhart.

réformes effectuées jusqu'à ce jour. Les décrets de 1902 l'ont fixée et vous venez de l'expliquer, Monsieur, avec une clarté merveilleuse, fort à propos d'ailleurs, la session du mois de juillet prochain devant en voir la première application. Désormais, sous le nom unique de *baccalauréat de l'enseignement secondaire*, se cachent en réalité *huit* baccalauréats différents, mais tous *également admis* pour l'inscription dans les Facultés et Écoles d'enseignement supérieur, en vue des grades ou titres conférés par l'État.

Si je ne me trompe, c'est bien cette équivalence qui vous inquiète et vous avez la vision des *bacheliers sciences — langues vivantes — mathématiques* venant étudier le Droit romain, « cet élément incomparable d'instruction historique et d'éducation juridique », avez-vous dit un jour. Laissez-moi espérer que les futurs étudiants en Droit seront pris de la même inquiétude et que, soucieux de leurs études à venir, ils prendront la précaution élémentaire de s'initier préalablement à cette langue latine si parfaite, dont la clef leur sera d'une si grande utilité. Constatons du moins dès aujourd'hui que, en raison même de la nature et de la multiplicité de ses formes, le nouveau baccalauréat s'adapte bien aux besoins de notre temps. A notre époque, où tant de voies s'ouvrent à la jeunesse, ne serait-ce pas folie que d'imposer à tous un seul et même programme ? Le baccalauréat s'est donc diversifié au point d'orienter ses adeptes dans toutes les directions. C'était autrefois une fleur ! C'est désormais un bouquet de fleurs, où les jeunes gens peuvent choisir celle qui est la plus conforme à leurs

goûts ! Il ne faudrait pas toutefois accroître encore le bouquet, car il en naîtrait une complication telle que, pour avoir compris son agencement, on mériterait par cela seul un diplôme.

Si fréquentes ont été les modifications du célèbre examen, que le fait d'avoir passé le même constitue comme un lien familial. Je suis avec vous dans ce cas, Monsieur, et je m'en félicite d'autant plus que cette circonstance me vaut des souvenirs scolaires tout pareils aux vôtres. C'est sous le régime de la bifurcation que nous avons fait nos études, et vous l'avez dépeint avec une complaisance attendrie qui aurait suffi à vous dénoncer. Disons tout de suite que vous l'avez pris par le bon côté : reçu bachelier ès lettres au bout de votre rhétorique, en 1862, avec neuf boules blanches sur dix, vous étiez bachelier ès sciences six mois après, n'utilisant même pas le délai habituel d'une année dont vous parliez tout à l'heure. Ce fut là votre manière d'entrer en contact avec la Faculté de Nancy. Votre rhétorique ! Ah ! comme je comprends votre enthousiasme pour cette « délicieuse » classe ! N'aimiez-vous pas tous ses enseignements ? Les succès que vous y avez remportés en sont le meilleur témoignage. Sans parler de vos prix de discours français, de version grecque et autres, n'étiez-vous pas de ceux qui disputaient si ardemment le prix d'honneur et n'est-ce pas vous qui l'avez obtenu ? N'étiez-vous pas de ceux qui s'adonnaient aux vers latins avec un réel plaisir et n'avez-vous pas remporté le premier prix ? Depuis lors, ils ont été « cruellement sacrifiés », dites-vous. Je partage vos regrets, Monsieur, et je salue ce

doux souvenir de notre jeunesse. Méditer un sujet, se pénétrer des sentiments qu'il comporte, y mettre son imagination, sa sensibilité, son enthousiasme, puis revêtir sa pensée de l'expression qui lui convient, dans la langue harmonieuse et cadencée du poète, était une tâche d'autant plus douce qu'elle avait pour objet de chanter l'héroïsme, la vertu, la passion, la nature, la vie.

Non seulement vous aimiez les travaux propres à la classe de rhétorique, mais vous professiez un véritable culte pour le maître éminent qui vous guidait. Enfant de Sedan, Adolphe Aderer avait fait sa philosophie au lycée de Metz et dix ans plus tard, en 1858, quatre ans après sa sortie de l'École normale, il était revenu à Metz en qualité de professeur de rhétorique. N'avait-il pas célébré en vers les rives de la Moselle et les ruines de l'aqueduc romain de Jouy? C'était un professeur de rhétorique admirable et, comme vous, Monsieur, ses anciens élèves ne parlent de leur regretté maître qu'avec une gratitude et une émotion profondes. Appelé à Versailles dès 1864, puis à Paris en 1868, il y est mort le 2 juillet 1886, comme professeur de rhétorique au lycée Condorcet, à l'âge de 54 ans, en pleine force d'esprit, après avoir dépensé sa vie en travail, en dévouement, en sacrifices, en vertus.

Comme le lycée de Metz, le lycée de Nancy a été installé dans des locaux conventuels et, si je me reporte à l'époque où j'étais sur ses bancs, mille souvenirs analogues aux vôtres viennent m'assiéger. Ici, les cours, avec le décor de leurs beaux arbres, puis le labyrinthe des cloîtres et des longs couloirs, les vastes

salles de classe ou d'étude. Là, je revois les jardins, réservés à l'administration du lycée, dont la verdure nous éblouissait à distance et où nos chefs suprêmes allaient si volontiers prendre des nouvelles de leurs fleurs, de leurs plantes, de leurs arbres ; mais aucun ruisseau n'y babillait dans les herbes et la Meurthe lointaine n'avait pas la coquetterie de s'y montrer; aussi, moins heureux que les vôtres, ils devaient renoncer au plaisir de la pêche à domicile. Je refais en imagination ces sorties si désirées du dimanche, sous l'œil vigilant du correspondant obligatoire, ces promenades du jeudi, précédées de la minutieuse inspection de M. le Censeur et auxquelles l'air limpide, le ciel bleu, la poésie intime des champs donnaient parfois tant d'attraits. Puis, c'est le son rude du tambour qui vient frapper mon oreille, ce sont les cruautés de la serviette de toilette solidifiée par la glace qui m'énervent, un uniforme barbare qui m'étreint et je revois toute la gamme des punitions habilement graduées, guettant chacun de nous, depuis le simple pensum jusqu'au cachot.

Je dois dire pourtant que, pendant une douzaine d'années, la discipline perdit un peu de sa rigueur au lycée de Nancy. Vous ne l'ignorez pas, Monsieur, car, sans nul doute, c'est à cette période que fait allusion une phrase bien significative de votre discours. Mais, ce que vous ignorez peut-être, c'est que cette discipline mitigée était chose voulue par l'administration du lycée. C'était un système et, de fait, grâce au talent, au dévouement, au zèle de nos merveilleux professeurs, cette période passe à bon droit pour une de

ses plus glorieuses. Comme les vôtres, ils nous faisaient aimer la France, la tolérance, la liberté. Comme les vôtres, ils ont fait de leur lycée une pépinière d'hommes remarquables dans toutes les branches de l'activité humaine.

Une heureuse symétrie régnait entre les deux établissements. Des événements terribles devaient, hélas! la briser. Avec le drapeau de la cathédrale, celui de votre cher lycée allait être bientôt le dernier drapeau tricolore qui ait flotté à Metz!

C'est avec un cruel serrement de cœur, Monsieur, que nous avons ressenti les douloureuses émotions de votre péroraison. Comment n'aurait-elle pas déchiré notre âme? N'avons-nous pas nous aussi, Nancéiens, notre part d'amertume dans les mêmes souvenirs? Oh! nous la connaissions bien la glorieuse cité voisine, à laquelle nous unissaient des relations journalières et si pleines de charme! Nous le connaissions ce pays captivant, que les abîmes d'une frontière séparent aujourd'hui de nous! Nous connaissions cette population, si vraiment française, que vous louez avec tant de raison, et qui devait assister impuissante, mais admirable et toute frémissante, au drame poignant qui l'a dispersée! Dès le lendemain, dans un élan que rien n'aurait pu entraver, l'Académie de Stanislas témoignait sa douloureuse sympathie en s'associant tous les membre exilés de l'Académie de Metz. Mais notre culte a d'autres manifestations. Le nom de Metz, Monsieur, est un de ceux qui reviennent fréquemment dans nos travaux. Ils vous le rediront maintes fois.

Ils vous rappelleront les noms d'Aubrion, du maré-

chal Fabert, des Ancillon, de Le Duchat, du général Custine, de Pilâtre de Rozier, du général Lasalle, du général Poncelet, de Daubrée, ceux de Lacretelle, d'Ambroise Thomas, de Mme Tastu, qui étaient des nôtres. Ils vous parleront du grand artiste Maréchal, de son ami Desvignes. Vous verrez réapparaître la belle cathédrale gothique, dominant la ville, puis « la rivière aux ondes argentées », « les collines aux molles ondulations » qui charmaient votre adolescence ; vous revivrez un peu ces jours heureux où les couleurs de l'uniforme de notre armée se mariaient au coloris des parterres de l'Esplanade et où la voix grave de la Mutte ne résonnait qu'à des oreilles françaises.

Vous nous avez profondément remués par le douloureux et éloquent salut que vous envoyez à ces cimetières de la banlieue de Metz où reposent de nombreux compagnons de vos jeunes années, à ces champs de bataille dont rien ne pouvait vous faire prévoir la lugubre fonction. Comme alors, l'oiseau y chante maintenant, la source y jase, les fleurs émaillent le tapis des gazons, les senteurs forestières embaument l'air, et la nature indifférente a repris ses mille attraits. Mais ces terres racontent et, par moment, il semble que l'herbe y frissonne et qu'un long sanglot monte vers le ciel.

O noble et chère cité messine, que tout attachait à la France, nous nous réfugions aujourd'hui dans le souvenir, mais c'est avec une foi inébranlable dans la cause éternelle de la liberté et de la justice !

COMPTE RENDU

DE L'EXERCICE 1903-1904

PAR

M. PIERRE BOYÉ

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

Quand, dans une centaine d'années, un érudit, continuant l'histoire de l'Académie qui sert d'introduction à la Table alphabétique de ses publications, interrogera vos *Mémoires,* ce qu'il dégagera avant tout de la variété laborieuse des comptes rendus annuels, c'est la sécheresse instructive de noms, de dates, de faits.

Des noms, des faits, je dois vous en énumérer quelques-uns. Souffrez que je le fasse d'une façon sobre et brève. J'aurai rempli ma tâche en ménageant votre patience.

L'an dernier, deux fauteuils avaient été déclarés vacants, mais qu'aucun crêpe ne voila. Le regret des

absents s'atténuait de la joie d'applaudir à des promotions méritées. Trois sièges, aujourd'hui, restent inoccupés, dont les titulaires ont reçu votre ultime adieu. Vous ne reverrez plus MM. Berger-Levrault, Duvernoy et Grucker.

A l'heure de l'annexion, une angoissante question se posait pour beaucoup. M. Oscar BERGER-LEVRAULT n'hésita pas. S'arrachant à tout un passé, il transfère de Strasbourg à Nancy l'importante imprimerie que, deux siècles auparavant, avaient fondée ses ancêtres. Sur le sol lorrain, il parvient à donner à cette industrie une impulsion nouvelle. Lui-même est un des membres les plus en vue de la colonie alsacienne. C'eût été là, sans doute, des titres à votre bienveillance. Mais M. Berger-Levrault était un bibliophile. A tant mettre de livres au jour, comment ne pas les aimer? Il avait réuni une incomparable collection d'alsatiques, et lorsque en 1887 vous l'accueilliez en qualité d'associé-correspondant, à l'appui de sa candidature il vous avait remis deux vastes répertoires: un catalogue de tous les ouvrages relatifs à sa province d'outre-Vosges, parus de 1676 à 1870; un inventaire analytique des thèses soutenues devant l'ancienne Université de Strasbourg. Strasbourg! l'exilé gardait à la cité meurtrie un culte fervent. Soit qu'il s'appliquât à reconstituer, en leur diversité chatoyante, le pittoresque des costumes d'autrefois, soit qu'il se complût à retracer de séculaires usages, vers le Rhin toujours, vers la svelte flèche de grès rose, se tournaient ses regards. Élu en 1893 membre titulaire, M. Berger-Levrault vous eût conduits plus d'une fois à ce pèle-

rinage de la pensée, si, précisément, dès cette époque, les premières atteintes de la maladie ne l'avaient privé de fréquenter chez vous.

Hier il était ici, le confrère vénéré qui, attaché depuis 1875 à la Compagnie, s'en trouvait presque le doyen. Né à Paris en 1824, à peine M. Frédéric Duvernoy, élève de l'École normale supérieure et agrégé, était-il venu, en 1851, après avoir professé à Lorient, à Brest et à Mâcon, occuper la chaire d'histoire du lycée de Nancy, qu'il s'attirait d'unanimes sympathies par l'aménité et la sûreté de son commerce. La solidité de ses connaissances, la persuasion de sa parole, lui auraient de bonne heure ouvert les portes de l'Académie de Stanislas. Cependant pour qu'il y frappât — à dire vrai on y frappa pour lui, — il fallut contraindre sa modestie, cette modestie qui le fit se dérober à l'honneur de la présidence, et dont vous eûtes, jusque sur sa tombe, une preuve dernière. M. Duvernoy prit une part active à vos études. Les fastes agités de son pays d'adoption ne le laissaient pas indifférent. Tantôt, il vous montrait la Lorraine victime des chevaleresques folies d'un Charles IV et reprenant conscience d'elle-même sous le règne salutaire d'un Léopold. Tantôt, il scrutait, avec une pénétration avisée, la politique de René II et d'Antoine, ces princes d'un petit Etat placé entre deux puissances ambitieuses, la France des Valois, l'Autriche des Habsbourg. Rappelez-vous, Messieurs, les soigneuses analyses des travaux littéraires de vos prédécesseurs, que M. Duvernoy rédigeait à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900. A se réjouir de ce serein

hiver, fécond comme un automne, les progrès de l'âge faisaient pour nous illusion. Instinctivement, nous cherchons la bonne et souriante figure de celui qui, causeur charmant, homme excellent, n'entrait jamais dans cette salle sans un mot gracieux pour tous, sans pour chacun une affectueuse prévenance.

L'Académie restait encore sous l'impression de cette perte, qu'un nouveau coup l'atteignait. La veille même de sa séance publique annuelle, elle apprend le décès de M. Émile GRUCKER, membre titulaire depuis près de vingt ans. Quand le mal qui devait l'emporter obligea le distingué professeur honoraire à la Faculté des lettres de solliciter un congé d'une durée illimitée, nous ne pouvions penser que la séparation s'effectuait définitive. Tant d'énergie semblait demeurer en réserve dans cette constitution robuste. Mais les destins sont impénétrables. Ils ont aussi leur ironie. L'année s'ouvre par une pétillante lecture où notre confrère donne libre essor à sa verve tout attique; elle se ferme sur des paroles d'adieu et de regret. Pressentant l'issue prochaine, c'est dans le milieu familier, bouleversé mais toujours cher, où fréquemment il allait se retremper, que M. Grucker chercha les consolations du déclin. Il était né à Strasbourg le 30 avril 1828 ; il y meurt le 17 mai 1904. Au Gymnase protestant de cette ville, à la Faculté de Poitiers, à l'Université de Nancy, dans son enseignement écouté et ses livres appréciés, celui qui fut le disciple et l'ami de Victor Cousin, — de pareilles influences sont indélébiles, — se montra à la fois érudit et philosophe. Le bon sens était une de ses qualités dominantes. Il conciliait, en une harmo-

nieuse fusion, les vertus des deux races dont sa province marqua le contact. Un parfait équilibre de raison et d'imagination, d'enthousiasme et de réflexion, le délié de l'esprit et le sentiment des proportions : voilà, certes, des conditions excellentes pour le métier de critique. Aussi l'*Histoire des doctrines littéraires et esthétiques en Allemagne,* l'œuvre principale de M. Grucker, est-elle une œuvre saine et forte. On a pu dire de son auteur qu'il connaissait l'Allemagne comme un Allemand et qu'il la jugeait comme un Français. Une vie bien remplie s'interrompt. Vous êtes privés, Messieurs, d'un collègue disert et courtois.

Outre ces deuils très sensibles, l'Académie a été frappée en la personne de quatre de ses associés-correspondants. MM. Labourasse, de Margon, Cournault et Liétard manquent à l'appel.

M. Henri Labourasse, à qui vous accordiez vos suffrages en 1890, avait eu le rare mérite de se former soi-même. Instituteur, ensuite inspecteur de l'enseignement primaire, il s'essaya d'abord à des traités élémentaires d'un caractère purement professionnel. Mais servi par une réelle faculté d'assimilation, il n'avait pas tardé à entreprendre des recherches d'un ordre plus élevé. Son *Glossaire des patois de la Meuse* put soulever les critiques des spécialistes. Il n'en reste pas moins que, dans sa piété, l'auteur avait reconstitué les vieux dialectes barrois prêts de disparaître, recueilli des milliers de mots, les orthographiant sous leurs aspects changeants, en définissant les acceptions

parfois subtiles, savoureuses toujours. Cet ouvrage date de 1887. Depuis, l'examen des patois est devenu général et les questions de *folk-lore* préoccupent les meilleurs esprits. Avant de mourir, M. Labourasse a eu la satisfaction de terminer un autre livre : *Les anciens us, coutumes et légendes de la Meuse,* dont quelques pages, relatives aux blasons populaires, pourront servir de modèles. L'abbaye de Jandeures, les localités de Troyon et de Vouthon-Haut eurent en M. Labourasse un chroniqueur scrupuleux. Honneur à ces travailleurs plus humbles! Les pierres qu'ils taillent sont indispensables pour l'achèvement d'un majestueux édifice. Par eux se renouvellera, dans une puissante synthèse, l'histoire de notre France.

Comme M. Labourasse à Troyon, c'est à un village de la Meuse, Rupt-sur-Othain, que le colonel comte de Margon avait demandé le calme d'une studieuse retraite. Nombre de vos correspondants ne vous sont connus que par leurs mérites littéraires ou scientifiques. M. de Margon s'assit à vos côtés. Alors le capitaine au 10e hussards répandait dans cette enceinte sa large bonne humeur. D'aucuns n'ont pas oublié certaines notes de voyage, lues de sa voix chaude de Méridional authentique. Une vie de Henri II, duc de Montmorency, ce jeune révolté à la fin tragique et touchante ; un historique des insurrections survenues dans la province de Constantine de 1870 à 1880, avaient, en 1883, attiré l'attention de la Compagnie sur l'officier de valeur et l'écrivain estimable qu'était M. de Margon.

M. Charles Cournault appartenait à l'Académie de-

puis 1858. Il comptait à cette époque quarante-trois ans, et revenait de longs voyages. Élève de Charlet et de Delacroix, il avait puisé aux sources les plus vivifiantes. L'Afrique et l'Orient lui avaient révélé la lumière; les musées d'Italie, prodigué leurs trésors. Sur les cendres de Pompéi et d'Herculanum, il eut la vision du génie latin. Des cartons bourrés d'aquarelles et d'esquisses attestent combien chaque étape de ces courses délicieuses avait été profitable. Mais l'artiste se doublait d'un archéologue qui, par l'étude approfondie du Moyen Age et de la période gallo-romaine, allait descendre aux confins obscurs de la préhistoire. Sur ce domaine, M. Cournault fut un explorateur perspicace. Le Gouvernement confia à notre compatriote plusieurs missions en Suisse, en Allemagne, en Autriche, où l'information du savant, servie par l'habileté du dessinateur, lui permit de réunir, pour le Musée de Saint-Germain et le cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, un remarquable ensemble de documents. Cependant, M. Cournault avait pris une place prépondérante dans la plupart des sociétés locales. Il contribua amplement à l'extension de quelques-unes. Et quand l'âge lui défendit d'en partager les labeurs, du moins en demeura-t-il le conseiller écouté.

Le 28 janvier s'éteignait l'aimable vieillard. Peu de jours après, vous appreniez la mort, dans sa soixante-dixième année, d'un correspondant dont la vie et les travaux, quoique différents, offrent avec les travaux et la vie de M. Cournault plus d'une analogie. Tandis que, dans sa villa mauresque de Malzéville, au milieu

des richesses artistiques qu'il y avait accumulées, le conservateur honoraire du Musée lorrain rêvait aux splendeurs d'autres cieux, aux merveilles de Byzance et de Grenade, enivrement de sa jeunesse, de sa maison de Plombières — trop vide, hélas ! — le docteur Liétard s'évadait souvent vers les rives du Gange ; et le spectacle fut peu banal de cet enfant de Domremy, qui, penché sur les textes sacrés des Brahmes, s'initiait aux plus troublants secrets de l'Inde antique. Mais, de même que M. Cournault, au retour de ces lointaines investigations, M. Liétard ne dédaignait pas de regarder autour de soi. Comme il y savait voir, je n'en veux qu'un témoin : le livre sur *La population des Vosges* que vous avez couronné. Homme de bien et de conscience dans toute la force du terme, le docteur Liétard était un praticien éprouvé. Maire de Plombières durant plus de vingt années consécutives, inspecteur adjoint des eaux en 1869 et médecin-inspecteur en 1881, il remplit ces fonctions avec un zèle éclairé, et fit beaucoup pour la prospérité de la station thermale où son souvenir restera populaire.

J'en arrive, Messieurs, à une partie plus consolante de ma tâche. En votre nom, je souhaite une cordiale bienvenue aux sept associés-correspondants nationaux récemment inscrits sur vos listes.

M. Alfred Lefort, notaire honoraire à Reims, s'occupe depuis plusieurs années de l'histoire du Luxembourg. Il s'est appliqué à retracer les rapports si fréquents de ce petit pays avec la France, notamment au cours du Moyen Age et sous le règne de Louis XIV.

On lui doit un récit détaillé de l'affaire qui aboutit à la conférence de Londres et au traité de neutralisation du 11 mai 1867. Actuellement, l'auteur rassemble les matériaux d'une copieuse monographie du département des Forêts, c'est-à-dire du Luxembourg français de 1795 à 1814. Par le choix de ses recherches, l'intérêt des ouvrages qu'il a publiés et de ceux dont l'apparition s'annonce prochaine, M. Lefort était digne de la faveur que vous lui avez conférée.

Des liens aussi multiples qu'étroits unissent votre Compagnie à l'Université. Il vous manquait l'un de ses membres les plus en vue et des mieux désignés, ne fût-ce que par droit de naissance — M. Ernest Bichat est de Lunéville, — pour vous être attaché. Qui en Lorraine, qui dans le monde savant ne connaît l'actif et serviable doyen auquel notre Faculté des sciences est redevable de son prodigieux développement? Officier de la Légion d'honneur, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique, membre du Conseil d'hygiène, correspondant de l'Institut, conseiller général: tels sont, entre plusieurs, les titres qu'énumère, dans le seul souci d'obéir à la règle, le rapport d'usage. Insister serait vain, outrecuidant peut-être. Vous ne vous imaginez pas un historien dissertant gravement avec M. Bichat de la polarisation rotatoire magnétique ou de la théorie des franges de Talbot!

Si fin que doive être un sourire académique, celui qui naissait sur vos lèvres s'accentuerait, si je tentais de mettre en relief les mérites de MM. Appell et Picard, de l'Académie des sciences; de l'amiral Four-

nier; de MM. Bazin et Theuriet, de l'Académie française. Ces noms revêtent ici une éloquence singulière. Tout commentaire en affaiblirait le retentissant écho.

Vous possédez M. Henri Poincaré depuis 1893. En vous agrégeant M. Paul Appell, professeur et doyen de la Faculté des sciences de Paris, et son collègue M. Émile Picard, vous avez confondu dans un même témoignage d'admiration trois des plus célèbres mathématiciens de notre temps. Gendre de Charles Hermite, nul ne pouvait mieux combler que M. Picard le vide laissé dans vos rangs par la mort du grand analyste.

L'amiral Fournier est originaire de Nancy. Il aime à l'affirmer. En août 1901, il présidait dans cette ville le Congrès des Sociétés françaises de géographie, et, en novembre, le banquet des anciens élèves du lycée. Nous soulignons avec fierté la nouvelle marque de fidélité qu'à l'apogée de sa carrière, le brillant marin donne au sol natal.

M. André Theuriet et M. René Bazin — comment séparer les exquis romanciers? — étaient tout désignés pour honorer de leur candidature une académie de province. N'est-ce pas dans un commun amour de la province qu'en dépit des cartons verts de l'enregistrement ou des minuties du Code, ils ont monté la route enchantée de leur destinée littéraire. Peintre attendri du Barrois où s'écoula son adolescence, M. André Theuriet nous est deux fois cher. Puisse des plaines de l'Anjou M. René Bazin, dont la plume fixa les mélancoliques tristesses de la *Terre qui meurt* et de la Terre perdue, prêter un jour à la Lorraine l'attention de son beau talent!

Ainsi que d'habitude les communications faites à vos séances ont été nombreuses et variées. M. Lombard n'a pas manqué de vous payer son tribut annuel de vers mélodieux. Combien, dans sa limpidité, cette fraîche poésie l'emporte en émotion sur la mièvrerie morbide de nos décadents! M. Grucker vous présenta deux femmes dont les lettres allemandes ont consacré la réputation : Anne-Louise Karsch et Elmina de Chézy. En développant ses observations sur une peinture religieuse du XVIe siècle, M. Léon Germain nous a montré comment, en archéologie, les moindres détails, négligés des profanes, deviennent pour les initiés la clef de plus d'un problème. Remercions M. Fliche d'avoir sauvé de l'oubli la mémoire du botaniste Godefrin; touchant salut d'un maître à une ombre plaintive.. M. l'abbé Eugène Martin a recherché, dans une sagace enquête, le symbolisme du coq qui brille à la pointe des clochers; et M. Boyé a étudié l'organisation de la milice en Lorraine au XVIIIe siècle. M. Émile Gebhart qui, entre les séances de l'Institut, veut bien trouver quelque attrait aux nôtres, nous réservait un soir une surprise. Avant ses lecteurs assidus des *Débats,* nous sûmes tout ce que sous le titre : *Une cause célèbre de piraterie littéraire,* pouvait se prodiguer et d'érudition et d'esprit. Il est fâcheux que, destinées à un ouvrage d'océanographie, telles pages qui nous ont instruits et charmés, ne rehaussent pas l'intérêt de nos *Mémoires*. Qu'il s'agisse d'expliquer la difficile manœuvre des pêches profondes ou de dévoiler l'attirant mystère du monde abyssal, chez M. Thoulet la science la plus précise s'éclaire à la magie du style. Grâce aux chiffres

que nous a soumis M. Imbeaux, nous n'ignorons pas combien, en ce qui concerne l'hygiène publique, notre vieille civilisation se laisse chaque jour devancer par les États-Unis. Avec les mémoires du Père Gille Drouin, annotés par MM. les abbés Martin et Rogie, nous avons entrevu, dans son terrifiant réalisme, le martyre de la Lorraine pendant la guerre de Trente ans. A écouter M. Pariset vous résumer les souvenirs d'un prisonnier français en Angleterre, vous vous passionniez au récit d'une évasion mouvementée. M. de Roche du Teilloy fut, enfin, bien inspiré quand il exhuma de ses papiers de famille le journal d'un officier de la République et du premier Empire. Glorieuses chevauchées, retraites lamentables; qu'importe! Héros obscur d'une étonnante épopée, Georges Bangofski promène à travers l'Europe sa prudence informée et sa vaillance discrète. Son récit malhabile, mais coloré, prime-sautier, vaut la pompeuse retouche de narrations fameuses.

Au concours de 1903, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné sur la fondation Prost un prix de 900 fr. à M. Ch. Pfister pour le premier volume de son *Histoire de Nancy*, et votre associé-correspondant, M. Paul Marichal, a obtenu, sur la même fondation, une somme de 300 fr. pour ses *Remarques relatives au cartulaire de Gorze*. La Société des antiquaires de France a remis, à l'occasion de son centenaire, une médaille d'or à l'infatigable travailleur qu'est M. Léon Germain; une médaille d'argent à son émule rémois, M. Henri Jadart.

Moins que quiconque, Messieurs, ceux d'entre vous qui, sous la conduite de ses deux génies tutélaires, visitaient naguère — en étrange appareil, il faut l'avouer, — le fantastique dédale où, à quelque soixante mètres sous terre, filtre et s'emmagasine, pour la santé et le bien-être d'une grande ville, l'eau pure de la forêt de Haye, n'ont été surpris de voir la croix de la Légion d'honneur récompenser, comme l'avait été auparavant celui de M. Imbeaux, le succès partagé de M. Villain. Votre secrétaire a été nommé chevalier du Mérite agricole, et M. l'abbé Jérôme a reçu le camail de chanoine honoraire.

Quelle épithète choisirai-je pour louer la bienfaisance de M. René de Goussaincourt? Les précédents rapporteurs en ont épuisé la série. Cette générosité a brillé sous ses multiples faces à la séance solennelle du 19 mai. Par une coïncidence qui ne doit se reproduire qu'à de rares intervalles, les cinq prix fondés par celui que j'appellerais volontiers le Montyon ordinaire de l'Académie, y ont été simultanément décernés. Et voici que, pour fêter l'heureuse conjonction, M. de Goussaincourt vous a mis à même de reconnaître un dévouement de plus. Nous célébrons donc en 1904 un véritable jubilé de la charité.

S'il me fallait, Messieurs, chercher une autre caractéristique à l'année qui se clôt, je n'hésiterais pas à la trouver dans l'éclat que la Compagnie emprunte aux personnalités éminentes qu'elle vient d'avoir la fortune enviable de coucher sur son livre d'or. Vous ne

me dédirez pas si j'en exprime vos remerciements au dévoué président et aux confrères autorisés à qui vous fûtes redevables de ces candidatures flatteuses. L'Académie de Stanislas, dont le rôle est de grouper en un corps d'élite les Lorrains qu'elle distingue, se plaît, de temps à autre, à porter plus loin, à des travailleurs isolés ou modestes, l'encouragement de sa sympathie. Mais elle ne saurait oublier, sans manquer à sa mission et sans trahir son passé, que toujours elle s'enorgueillit de l'approbation directe des plus illustres esprits, et qu'autour de son berceau se sont penchés, indulgents, Montesquieu et Fontenelle, La Condamine et Maupertuis, Daniel Bernouili et Buffon.

DISCOURS PRONONCÉ

le 27 septembre 1903

AUX OBSÈQUES

DE M. OSCAR BERGER-LEVRAULT

MEMBRE TITULAIRE

PAR M. LE Dr FRIOT

VICE-PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE.

MESSIEURS,

En l'absence de M. Gaston Floquet, président de l'Académie de Stanislas, retenu loin de Nancy, mes fonctions m'appellent à la douloureuse mission de déposer sur la tombe du confrère qui vient de nous quitter l'hommage de nos regrets.

Nous perdons en M. Oscar Berger-Levrault un de nos doyens d'âge, et un de nos membres les plus aimés.

Il ne m'est pas loisible de parcourir ici sa vie si bien remplie.

Notre Compagnie, si heureuse quand elle peut reconnaître le talent et le mérite dans les arts, ne pouvait qu'ambitionner l'honneur d'inscrire au tableau de ses membres M. Oscar Berger-Levrault qui avait transporté de Strasbourg à Nancy cette vieille impri-

merie fondée il y a plus de deux siècles par l'un de ses ancêtres directs, à laquelle les lettres et les sciences doivent une bonne partie de leurs progrès.

Il venait de vous adresser le *Catalogue des Alsatiques*, « le livre d'honneur de sa famille ».

La Commission désignée par l'Académie, frappée des recherches approfondies, de la sage ordonnance de cet important travail bibliographique, proposa par l'organe de son rapporteur, M. le professeur Hecht, le titre de correspondant national. M. Oscar Berger-Levrault l'obtenait le 16 décembre 1888. Cinq ans plus tard, le 17 février 1893, il l'échangeait contre celui de membre titulaire. Nous honorions en sa personne l'art, l'art de la typographie.

Depuis lors il ne s'est pas contenté d'assister régulièrement à nos séances. Faisant preuve d'une intelligence active, il nous a adressé un important travail inséré dans nos Mémoires : *Souvenirs strasbourgeois*, par lequel, payant à sa ville natale un tribut de filiale reconnaissance, il prenait possession de son siège lors de la solennelle séance du 16 mai 1895.

Dans ce magistral discours, il célèbre avec infiniment d'agrément et avec une connaissance approfondie du passé municipal, l'éducation des citoyens de l'antique république de Strasbourg, éducation sévère qui trempait les caractères, ouvrait et ennoblissait les intelligences; il y loue, en termes dignes la vieille constitution de la cité, ses ordonnances de police, ses règlements multiples.

Il nous a donné la primeur d'intéressantes lectures : d'abord la préface, et successivement chacun des cha-

pitres de cet important ouvrage, *Les Annales des Universités et des Facultés de l'Alsace*, qui comble une regrettable lacune de la littérature alsatique. Il s'est adonné avec une véritable passion à ce travail difficile et fatigant, plein de recherches ardues. Ce gros volume, accueilli favorablement par tous les chercheurs, fournira au futur historien de l'enseignement supérieur en Alsace la liste fidèle de tous ceux qui ont rempli avec zèle la mission d'éducateur et de savant et les renseignements biographiques les plus minutieusement exacts concernant cette pléiade de maîtres alsaciens, qui ont enseigné, pendant les XVIIe et XVIIIe siècles et jusqu'en 1871, dans les quatre Facultés de théologie catholique ou protestante, de droit, de médecine et de philosophie, à l'École centrale et aux hôpitaux.

Si la maladie l'éloignait de nos séances depuis un certain temps, M. Oscar Berger-Levrault n'en continuait pas moins à porter aux travaux de l'Académie le plus bienveillant intérêt. Il vous faisait régulièrement hommage des importants ouvrages d'histoire locale édités par sa maison, il grossissait souvent de ses dons personnels le fonds de notre bibliothèque — et de ce fait celui de la bibliothèque municipale.

Il nous gardait également une sincère affection, témoin l'énergique façon dont il protestait, il y a six semaines environ, contre l'accusation portée dans une autre enceinte contre le recrutement de notre Compagnie.

Avec nous, Messieurs, la colonie alsacienne pleure un de ses meilleurs enfants auquel une longue existence de travail opiniâtre, de dévouement au devoir

professionnel et social a mérité l'estime et la sympathie générales. Elle perd le plus affable et le plus obligeant des hommes, toujours disposé à accepter l'occasion d'être utile à ses compatriotes et à seconder de ses efforts et de son autorité toutes les œuvres libérales et patriotiques. Comment se serait-il désintéressé de ces dernières ? N'a-t-il pas donné à la France tout son dévouement, tout son amour, toute sa vie ? Il lui a tout sacrifié.

Les questions d'altruisme sont depuis un certain temps à l'ordre du jour. On vante beaucoup aujourd'hui les bienfaits de la solidarité en général et ceux de la mutualité professionnelle en particulier.

M. Oscar Berger-Levrault craignait la louange ; il abhorrait la flatterie. Rien que son zèle à l'égard de son personnel lui vaudrait un éloge. Il n'aurait jamais permis l'allusion la plus discrète à la parfaite harmonie qui régna si longtemps entre les maîtres et le nombreux personnel de son industrie. N'était-ce pas là, peut-être, le résultat de cette caisse des malades, de création déjà bien lointaine, qui, pendant six mois consécutifs, pendant plus longtemps encore, s'il en est besoin, fournit à l'ouvrier malade son salaire intégral ? La vieille imprimerie de Strasbourg possédait depuis longtemps son assurance mutuelle quand les sociétés de secours mutuels pénétrèrent en Lorraine.

La mort est venue frapper notre confrère, debout, doucement, en terre française, au retour précipité d'un de ses séjours à la Schlittenbach, où il allait jouir chaque année d'un repos bien gagné, au lendemain de son départ de cette terre d'Alsace à laquelle il ne pou-

vait plus songer sans une profonde mélancolie. Il est parti consolé, l'âme pleine d'espérance en la vie future.

M. Oscar Berger-Levrault n'a négligé aucun de ses devoirs envers la société et envers la Patrie : il laisse à ses concitoyens l'exemple d'une longue existence entièrement consacrée au travail et au bien. Il emporte d'unanimes regrets. Il va dormir son éternel repos. Que sa famille veuille bien recevoir le solennel hommage des regrets de notre Académie, qui gardera de ses vertus aimables un long et pieux souvenir.

PAROLES PRONONCÉES

le 20 mai 1904

AUX OBSÈQUES

DE M. ÉMILE GRUCKER

PAR M. PARISET

Au nom de l'Académie de Stanislas et par délégation du président, à qui il était impossible de se rendre aujourd'hui à Strasbourg, j'ai le triste devoir d'adresser un dernier salut à M. Émile Grucker.

A la première réunion de l'Académie et dans le volume annuel de nos *Mémoires*, M. le président Floquet se fera l'interprète des regrets unanimes de notre Compagnie ; il dira la finesse du talent, la spirituelle fermeté du jugement, la sûreté des relations et ce charme de vie qui donnait au grand âge de M. Grucker comme une parure de jeunesse ; il rappellera la part assidue que notre confrère prenait aux travaux de l'Académie, depuis son éloquent discours de réception sur le pasteur Oberlin du Ban-de-la-Roche jusqu'à ses études de psychologie délicate et pénétrante sur la littérature féminine en Allemagne,

dont M. Grucker nous donnait lecture cet hiver même, quelques jours à peine avant les premières atteintes du mal qui devait l'emporter.

Pour moi, ce n'est pas seulement au confrère de l'Académie que je dois le suprême adieu, mais au collègue de l'Université, au doyen d'âge de la Faculté des lettres, à l'ami fidèle et respecté, que des liens récents ont fait mon parent très affectionné, et c'est avec une émotion profonde que je m'acquitte de la douloureuse mission qui m'a été confiée par l'Académie de Stanislas en ce jour de deuil.

NOTICE

LUE DANS LA SÉANCE DU 1er JUILLET 1904

PAR M. FLOQUET

La tombe était à peine fermée sur notre regretté confrère M. Duvernoy, que la mort, si cruelle pour nous cette année, nous ravissait encore un des nôtres. Le 17 mai, l'avant-veille de notre séance publique, M. Grucker, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Nancy, décédait dans cette ville de Strasbourg qu'il aimait tant. Là, à la cérémonie des obsèques, notre confrère M. Pariset a bien voulu se faire l'interprète de l'Académie de Stanislas en prononçant les éloquentes paroles d'adieu rapportées plus haut. Je voudrais ici retracer la vie et rappeler les mérites de notre éminent confrère.

M. Émile Grucker naquit à Strasbourg le 30 avril 1828. Fils de libraire, il dut à cette origine des connaissances littéraires précoces et dans les genres les plus variés. Il était en outre proche parent de Charles Schmidt, le grand érudit alsacien, qui professait à la Faculté de théologie protestante.

Bachelier ès lettres en 1846, après de bonnes études au Gymnase protestant de sa ville natale, il alla les compléter à Paris. Élève de Sainte-Barbe, suivant comme tel les cours d'Émile Deschanel au lycée Louis-

le-Grand, il songeait à l'École normale. Mais survient la révolution de 1848 qui l'oblige à quitter Paris. Il rentre à Strasbourg, où il est chargé de suppléances au Gymnase qui avait conservé si bon souvenir du jeune écolier. En 1850, il est admis à la licence ès lettres.

La grande cité alsacienne était alors un foyer intellectuel de premier ordre. Un nombre considérable d'hommes distingués, dont plusieurs sont devenus célèbres, quelques-uns même illustres, s'y trouvaient réunis. N'est-ce pas à cette époque qu'y enseignait Pasteur? Parmi eux, on remarquait Paul Janet qui, depuis 1848, était professeur de philosophie à la Faculté des lettres et dont les leçons obtenaient le plus vif succès. M. Grucker, avec son goût et ses aptitudes pour les études philosophiques, fut l'élève du jeune professeur et ainsi prirent naissance ces relations de sincère amitié qui ne devaient cesser qu'en 1899, à la mort de Janet.

Comme lui, M. Grucker fut secrétaire de Victor Cousin pendant une année. C'est en 1851-1852 qu'il vit de si près le Maître, qui lui donna d'ailleurs des marques particulières d'estime, l'appelant à partager ses promenades et le faisant collaborer à ces beaux ouvrages, d'un si puissant intérêt historique, qu'il écrivait alors. Après cette année, passée dans le commerce intime du grand écrivain et dont il devait conserver une vertu supérieure de style, M. Grucker fut nommé professeur de logique au Gymnase de Strasbourg : suppléant d'abord, à titre provisoire en 1853, à titre définitif le 1er mars 1854.

Neuf ans plus tard, le ministre Duruy restituait à la

philosophie la place qu'elle avait perdue dans les humanités ; l'agrégation de philosophie était rétablie et, au concours de 1863, qui voyait tant de concurrents distingués, privés depuis onze ans d'un tel tournoi, M. Grucker réussissait d'emblée. Deux ans après, il était aussi heureux à l'agrégation des langues vivantes, qui venait également d'être rétablie.

Quels que soient ces succès, quelle qu'ait été l'autorité de son enseignement philosophique au Gymnase, enseignement dont ses nombreux élèves ont gardé si excellente mémoire, M. Grucker était en trop bon chemin pour ne pas poursuivre. Sans désemparer, dès l'année suivante, en 1866, il conquiert en Sorbonne le grade de docteur ès lettres. Sa thèse latine concernait l'*esthétique de Plotin* et sa remarquable thèse française avait pour objet *la vie et les œuvres de François Hemsterhuis*. Avec sa profonde connaissance de l'Allemagne, l'auteur était bien placé pour faire connaître le monde philosophique dont Hemsterhuis fut le centre et pour offrir une revue critique de sa curieuse doctrine.

Cette thèse savante et fort bien écrite, l'érudition philosophique, philologique et littéraire du nouveau docteur, ses séjours d'étude à Londres et surtout en Allemagne le désignaient pour l'enseignement supérieur. De fait, en 1867, après quinze ans de professorat au Gymnase de Strasbourg, nous le voyons chargé du cours de littérature étrangère à la Faculté de Poitiers, puis titularisé en 1871. Il était depuis treize ans dans cette ville lorsque, par suite de la nomination de M. Émile Gebhart à la Sorbonne, la chaire de littéra-

ture étrangère de la Faculté de Nancy devint vacante. A défaut de Strasbourg, désormais impossible, n'était-ce pas ce qu'il pouvait désirer de mieux? Aussi demande-t-il son transfert et, en 1880, il vient occuper cette chaire de Nancy qu'il ne devait plus quitter qu'à sa retraite.

Bientôt, en 1883, M. Grucker publia l'important ouvrage auquel il avait déjà commencé à travailler à Poitiers. C'était le premier volume d'une *Histoire des doctrines littéraires et esthétiques en Allemagne*. « La littérature allemande, dit-il dans sa préface, se distingue entre toutes les autres par le rôle important et prépondérant qu'y remplit la critique, l'étude théorique et raisonnée des principes littéraires et esthétiques. Généralement, dans l'histoire des littératures, la poésie précède la poétique ; les œuvres d'art naissent avant la science abstraite des règles, indépendamment des théories et des recherches spéculatives sur le beau et sur l'art. En Allemagne, c'est presque toujours le contraire qui arrive. Là, nous voyons la critique précéder, éclairer, inspirer même le génie des poètes. » Dès lors, pour comprendre la littérature allemande, il faut connaître préalablement toutes les doctrines littéraires qui ont été en vogue dans le pays. C'est à l'exposé de ces doctrines, depuis le début du XVIIe siècle jusqu'au milieu du XVIIIe, que, avec toutes les ressources de sa vaste érudition, avec toute la netteté de l'esprit français, l'auteur a consacré ce premier volume. Il s'arrête au moment où Lessing va paraître et continuer jusqu'au bout le mouvement littéraire commencé par l'école suisse.

Cependant, les cours publics de M. Grucker à la Faculté obtenaient plein succès. Bien que très au courant de la vie et de la littérature anglaises, il les employait surtout à nous révéler l'Allemagne. Il s'en était fait comme un devoir, depuis les douloureux événements de 1870-1871, dont son cœur d'Alsacien avait cruellement souffert. Le charme de sa parole, la variété et le renouvellement de ses sujets d'étude attiraient et retenaient à ses leçons un auditoire fidèle. En même temps, sa conférence préparatoire à l'agrégation et au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand acquérait une notoriété considérable, que lui méritaient la compétence spéciale, si hautement reconnue, du professeur et les brillants succès remportés par ses élèves. Ils lui valurent l'honneur de siéger au jury d'agrégation pendant une longue période et il a fait de la Faculté de Nancy un centre d'études des plus recherchés par les étudiants en allemand.

Honoré de la confiance de ses collègues, M. Grucker prenait d'ailleurs une part active à l'administration de la Faculté des lettres et de l'Université. Dès 1883, il était élu membre du conseil académique; il le fut du conseil général des Facultés (plus tard conseil de l'Université) en 1886 ; nommé assesseur du doyen en 1888, il le demeura jusqu'à sa retraite. Officier de l'Instruction publique, la croix de la Légion d'honneur vint récompenser son talent et ses services en décembre 1889.

Cette même année, à la séance publique du 16 mai, il avait prononcé son discours de réception à l'Académie de Stanislas, où son élection datait du 23 janvier

1885. Il avait pris pour sujet « le pasteur Oberlin », et notre Compagnie n'a pas oublié dans quel éloquent langage il a su faire revivre la noble figure du célèbre pasteur du Ban-de-la-Roche.

Mais, c'est en 1896 que M. Grucker publia son *Lessing,* l'œuvre capitale qui constitue le meilleur de ses titres scientifiques. Ce livre est en réalité le second volume de l'ouvrage publié en 1883 et, comme l'a fait remarquer M. Pfister, les *théories littéraires et esthétiques de Lessing* en sont le vrai sujet. Dans son volume de 1883, M. Grucker montrait comment les théories des Suisses avaient provoqué et secondé les tentatives d'émancipation littéraire en Allemagne. Ici, il rappelle sommairement les circonstances de ce mouvement, qui précède l'apparition du véritable réformateur et législateur de la littérature allemande. « Lessing a été cet homme ; l'œuvre de réforme et d'émancipation est la sienne. » Il fut partout et avant tout critique, et, sans s'écarter de l'ordre chronologique, M. Grucker a pu diviser son ouvrage en quatre parties : critique littéraire, critique esthétique, critique dramatique, critique théologique et philosophique. Il étudie successivement chacune de ces critiques et, pour chacune, il réussit à montrer dans leur ensemble les théories du maître. Certes, depuis longtemps, Lessing n'était plus un inconnu en France ; d'excellents travaux avaient initié le public à certaines parties de son œuvre et il suffit de citer les noms de MM. Crouslé, Cherbuliez, Mézières, Kont. Mais le remarquable livre de notre confrère est le seul à offrir une étude d'ensemble sur les différentes formes de l'activité cri-

tique de Lessing : « A ce livre, écrivait M. Pfister, on peut adresser le même éloge qu'aux œuvres mêmes du maître : il fait penser. » L'ouvrage de M. Grucker fut couronné par l'Académie française et il eut un réel retentissement, attesté par des articles de MM. Sarcey, Faguet, Rod, Mézières, Bossert, Paul Janet, etc.

M. Grucker collaborait à la *Revue d'Alsace,* à la *Revue alsacienne,* aux *Annales de l'Est,* à la *Revue critique*. Des fragments importants de son bel ouvrage avaient déjà paru dans les *Annales de l'Est* et M. Erich Schmidt, l'éminent professeur de l'Université de Berlin, qui a consacré à Lessing deux forts volumes, les avait toujours salués de ses éloges.

Atteint par la limite d'âge, notre confrère fut admis à la retraite le 1er novembre 1898. En cette circonstance, ses collègues lui témoignèrent unanimement leurs regrets de voir s'éloigner de la Faculté le maître savant et dévoué qui, pendant dix-huit années, lui avait rendu tant de services et qui, malgré son âge, paraissait encore si apte à les continuer.

Notre Compagnie, du moins, conservait le professeur honoraire et, pendant longtemps encore, elle pouvait espérer bénéficier de son concours, toujours si empressé. Qui ne se rappelle ses rapports consciencieux sur les candidatures, sur les concours littéraires ? Son zèle pour l'Académie semblait croître avec son âge. N'est-ce pas l'année 1900-1901 de nos *Mémoires* qui renferme cet intéressant travail intitulé : *Une comédie allemande au commencement du dix-neuvième siècle,* où l'auteur fait si justement apprécier cette joyeuse comédie de Kleist : *La Cruche*

cassée? N'est-ce pas le 19 juin et le 3 juillet 1903 qu'il nous lisait, avec son entrain habituel, cette délicate étude sur *les Femmes dans la littérature allemande,* concernant Anne-Louise Karsch, et qui va paraître dans le volume de cette année?

Ce devait être, hélas! sa dernière publication. Au mois de janvier, en effet, il ressentait les premières atteintes de la maladie de cœur qui devait l'emporter. A peine en eut-il connu la gravité, qu'il n'eut plus qu'une pensée, celle de retourner dans sa ville natale, dans ce Strasbourg, pour lui si plein de souvenirs, où il comptait encore tant de chers amis, et qu'il regagnait toujours avec une joie si vive au moment des vacances. Peut-être espérait-il y retrouver la santé? Peut-être aussi, sans aucune illusion sur son état, est-ce là qu'il voulut mourir? Toujours est-il qu'un mieux s'étant produit, il en profita pour gagner la cité alsacienne.

Mais, là, le mal s'aggrava bientôt et, le 17 mai, il expirait, à l'âge de soixante-seize ans.

Notre regretté confrère avait le culte de la raison, la passion de la justice. Un jugement ferme et droit s'alliait chez lui à un talent plein de finesse. « Il sait l'Allemagne comme l'Allemand le plus instruit, disait M. le doyen Benoît, mais il la juge avec le bon sens français, aiguisé d'esprit. » Son aimable et loyale bonhomie lui conciliait vite la sympathie. Ennemi de tout pédantisme, il était causeur agréable, contant volontiers l'anecdote et nous voyons encore le bon et joyeux sourire qui soulignait ses saillies. Il était peu porté vers les fonctions administratives; il ne voulut jamais être qu'assesseur du doyen et il refusa l'inspec-

tion générale des langues vivantes. C'est à ses élèves, à son auditoire public, à ses travaux personnels qu'il s'est vraiment donné, et lui, qui avait tant fait de son vivant pour les étudiants en allemand, il a voulu encore leur être utile après sa mort.

Par une touchante disposition de son testament, il a, en effet, légué à l'Université de Nancy, pour la Faculté des lettres, une somme dont le revenu sera employé à faciliter le séjour en Allemagne à des étudiants français, désireux de poursuivre l'étude de l'allemand. Il a légué, en outre, ses livres à la bibliothèque de l'Université, en exprimant le désir qu'on en fasse une bibliothèque spéciale à l'usage des jeunes gens qui étudient les littératures étrangères.

Les obsèques de notre regretté confrère ont eu lieu le 20 mai après midi, à 2 heures, à la maison des Diaconesses de Strasbourg. Outre la famille, des amis et d'anciens élèves du défunt, parmi lesquels MM. Émile Petri, sous-secrétaire d'État, et Adolphe Riff, député au Reichstag, des professeurs du Gymnase protestant et d'autres établissements secondaires ont tenu à rendre un dernier hommage au regretté savant. La Faculté des lettres de l'Université de Nancy s'était fait représenter par M. Lichtenberger, ancien élève de M. Grucker, qui a prononcé un discours. Après lui, M. Pariset a pris à son tour la parole au nom de notre Compagnie.

Notre cher confrère emporte dans la tombe les plus sincères regrets et les plus précieux témoignages de sympathie; il nous laisse au cœur un souvenir ému qui ne s'effacera pas.

PAROLES PRONONCÉES

le 29 avril 1904

AUX OBSÈQUES

DE M. FRÉDÉRIC DUVERNOY

PAR M. FLOQUET

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

La modestie extrême de notre regretté confrère n'a pas permis que des discours fussent prononcés sur cette tombe, si inopinément ouverte. L'homme réservé qui, dans ce cimetière même, excellait à louer les autres, n'a pas admis que l'éloge y fût donné à ses propres talents et à ses vertus. L'Académie de Stanislas n'aurait garde de contrevenir à cette volonté dernière. Toutefois, à défaut du discours qui est dans ses traditions, elle ne saurait se résoudre à ne pas adresser un bien douloureux adieu au professeur éminent et dévoué qui lui appartenait depuis si longtemps. Voilà vingt-neuf ans, confrère aimé, que notre Compagnie bénéficiait de votre précieuse collaboration ! Dans le volume de ses *Mémoires,* du moins, elle pourra donner libre cours à ses sentiments et là, nous dirons tout

ce qui nous tient au cœur et que nous devons taire aujourd'hui. C'est à un de vos anciens élèves qui, après quarante années, est encore sous le charme de vos leçons, qu'incombe ce pieux devoir. Au nom de l'Académie de Stanislas, vénéré confrère, excellent maître, il vous adresse le suprême adieu. Puisse votre chère famille trouver une atténuation à sa douleur dans l'expression de nos profonds regrets et dans l'assurance du souvenir que nous ne cesserons de garder à votre sympathique mémoire !

NOTICE

LUE DANS LA SÉANCE DU 17 JUIN 1904

PAR M. FLOQUET

M. Duvernoy (Frédéric-Adolphe) est né à Paris, le 18 mai 1824. Il appartenait à cette famille Duvernoy qui jouit, dans l'art musical, d'une si haute notoriété.

Après d'excellentes études au collège Bourbon, il fut admis en 1844 à l'École normale supérieure. Là, dans les deux promotions précédentes, il trouvait Forthomme, Duchesne, Hémardinquer qui, comme lui, devaient devenir nos confrères et qu'il allait bientôt retrouver en qualité de collègues au lycée de Nancy. A sa sortie de l'École, en 1847, il fut nommé professeur d'histoire au collège de Lorient, puis, un an plus tard, au lycée de Brest, où il resta aussi une année, pour aller de là au lycée de Mâcon, qui le retint deux ans. Cependant, nous sommes en 1851 et cette année marque dans sa vie un mémorable succès : elle le voit en effet obtenir le premier rang au concours d'agrégation d'histoire. Dès lors, il pouvait, dans une large mesure, choisir sa résidence. Nancy était vacant ; sur la bonne impression qu'il avait conservée d'un voyage dans notre ville, il le demande : il l'obtient et, au mois d'octobre, il vient occuper son nouveau poste, qui allait être celui de toute sa carrière.

L'accueil que M. Duvernoy reçut à Nancy fut bien de nature à accentuer son désir d'y vivre. Les qualités

de son esprit et de son caractère, le succès de son enseignement, l'agrément de son commerce, lui méritèrent rapidement l'estime et la sympathie de tous. Au bout de sa première année de professorat dans notre lycée, chargé de prononcer le discours d'usage à la distribution des prix, le jeune maître parisien « saluait la Lorraine avec autant de sympathie qu'aurait pu le faire un de ses enfants, et, dans une sorte de profession solennelle, il prenait vraiment possession de sa nouvelle patrie [1] ». C'est, en effet, à Nancy qu'il se fixa ; c'est à Nancy qu'il voulut rester. Bientôt, il s'y maria et ainsi fut scellée définitivement son union avec notre cité.

Combien, pendant trente-huit ans que M. Duvernoy enseigna l'histoire au lycée, combien de générations d'élèves ont profité de son enseignement si élevé, si généreux, si fécond ! « L'histoire, en effet, pour cet homme de cœur, n'était pas seulement une mnémotechnie de faits et de dates, mais une morale, et, qui ne sait combien un tel enseignement était devenu difficile et délicat, depuis qu'on l'avait fait arriver jusqu'aux événements contemporains [2] ? » J'entends encore, après tant d'années, la parole claire et facile de mon vénéré maître ; j'entends encore ses leçons limpides, hautement impartiales ; j'admire encore sa conscience, son zèle, son dévouement sans bornes. Il s'absorbait dans les devoirs de son enseignement et songeait à ses élèves plus qu'à lui-même. Ses forces y

1. Ch. Benoit, *Rapport sur la candidature de M. Duvernoy au titre de membre titulaire de l'Académie de Stanislas.*
2. Ch. Benoit, *loc. cit.*

ont fléchi plus d'une fois, mais jamais son zèle ne s'est ralenti. « Souvent sollicité de faire des thèses de doctorat pour pouvoir bénéficier de l'enseignement moins lourd de la Faculté, il répondait qu'il n'avait pas le temps, et, effectivement, à faire ses cours avec tant de dévouement, il ne pouvait lui rester un instant de loisir[1]. » C'est bien à vous, élèves du lycée de Nancy, qu'il a voué sa vie ! Aussi que de succès et quels succès vous a-t-il valus ! Sa réputation l'appelait dans les lycées de Paris et il fut fréquemment incité par les inspecteurs généraux à les demander ; un mot de demande eût suffi : mais, ce mot, il ne voulut jamais le dire. Les honneurs, du moins, vinrent le trouver et jamais les palmes universitaires, jamais la croix de la Légion d'honneur n'ont récompensé un mérite plus éprouvé. Officier d'Académie le 9 janvier 1858, officier de l'Instruction publique le 27 décembre 1866, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 11 août 1869.

C'est le 9 juillet 1875 que M. Duvernoy fut élu membre titulaire de l'Académie de Stanislas, sur un rapport présenté par M. le doyen Benoît. Le 29 mai 1879, il prononçait son discours de réception. Il avait pris pour thème : « la chute et le relèvement de la Lorraine », belle leçon d'histoire locale, d'une opportunité et d'une singulière portée au lendemain de nos désastres : en passant du temps de Charles IV à celui si opposé de Léopold, l'orateur montrait éloquemment comment les nations se relèvent, par quels moyens et

1. Ch. Benoit, *loc. cit.*

à quel prix le relèvement s'obtient. A la séance publique du 29 mai 1880, il donnait, en qualité de secrétaire annuel, le compte rendu des travaux de notre Compagnie et, dans la séance publique du 17 mai 1888, le rapport sur les prix de vertu. Nos mémoires de 1887 renferment un intéressant travail sur « l'Inde française avant la Révolution », d'après le livre si estimé de notre confrère M. Druon, intitulé : « Les Français dans l'Inde au XVIIe et au XVIIIe siècle. »

Cependant, en 1889, l'âge de la retraite vient l'enlever à ces fonctions de professeur d'histoire, qu'il avait exercées avec tant de distinction pendant quarante-deux années. Mais il n'en a que plus de liberté pour travailler personnellement et il la met à profit, se tenant au courant de toutes les publications, suivant des cours, assistant à des conférences. En 1891, nos mémoires publient son important travail : « Politique des ducs de Lorraine envisagée dans leurs rapports avec la France et l'Autriche de 1477 à 1545. » En 1892, ils donnent sa belle « Notice sur Julien Duchesne ». Avec quelle sympathique émotion il savait les écrire, ces notices ! Comme Duchesne, Forthomme avait été son camarade à l'École normale, son collègue au lycée, son confrère ici, son ami : il faut lire la notice que M. Duvernoy lui a consacrée dans le bulletin de l'Association des anciens élèves de l'École ! Il faut lire celle qu'il a consacrée à Hémardinquer, qui était à peu près dans le même cas ! Il faut lire les allocutions qu'il a prononcées sur la tombe de son collègue Leclaire, de son collègue Lecomte !

M. Duvernoy aimait profondément l'Académie.

D'une assiduité exemplaire, il fallait une impossibilité absolue pour l'empêcher d'assister à nos séances. Maintes fois vous lui avez offert la présidence ; mais sa modestie était telle, qu'il l'a toujours refusée. Son aménité simple et franche, sa douceur naturelle, sa bonté, le faisaient aimer autant que sa science et son talent. Sa conscience scrupuleuse, sa ponctualité à remplir partout son devoir, étaient dignes de tous les éloges. Il avait la foi religieuse et sa piété solide et éclairée lui avait valu d'être membre du Consistoire protestant de Nancy.

Le 22 avril, notre excellent confrère circulait encore de ce pas jeune et alerte qui disait si mal son âge et rien ne présageait la maladie. C'était, hélas ! sa dernière sortie. Le soir même, il se sentait mal à l'aise et, dès le lendemain, une pneumonie s'était déclarée. Le 27, il s'éteignait, sans souffrances, entouré de tous les siens, quelques jours avant d'avoir atteint l'âge de quatre-vingts ans.

Il avait écrit ses dernières volontés en 1896 ; l'une d'elles exigeait qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe. Dans sa modestie vraiment extrême, notre regretté confrère, qui savait si bien donner l'éloge aux autres, n'a pas permis qu'il lui fût décerné au cimetière. Rien ne nous interdisait du moins de remplir ici ce pieux devoir et nous tenions à rappeler tous les mérites de l'homme de cœur et de talent dont l'Académie conservera toujours le souvenir le plus aimable et le plus cher.

LE
COQ DU CLOCHER

ESSAI
D'ARCHÉOLOGIE ET DE SYMBOLISME

PAR L'ABBÉ EUGÈNE MARTIN

Vers le milieu du dernier siècle, l'abbé Barraud, correspondant du Comité historique des arts et monuments, publia, dans le *Bulletin* de ce comité et aussi dans le *Bulletin monumental de la Société française d'archéologie,* des *Recherches* fort intéressantes *sur les coqs des églises*[1]. M. de Caumont[2], l'abbé Godard[3], Mgr Barbier de Montault[4] les résumèrent dans leurs traités si appréciés de tous ceux qui s'occupent d'art

1. *Recherches sur les coqs des églises.* (*Bulletin du Comité historique des arts et monuments,* II, p. 268 et sq. — *Bulletin monumental de la Société française d'archéologie,* XVI, 277 et sq.)

2. CAUMONT, *Abécédaire d'archéologie. Archéologie religieuse,* 5e édit., p. 239 et sq.

3. GODARD, *Cours d'archéologie sacrée,* I, 408 et sq. — II, 157.

4. BARBIER DE MONTAULT, *Traité pratique de la construction des églises,* I, 79.

religieux et des érudits en invoquèrent les exemples et les conclusions dans une polémique assez curieuse qui les divisa sur ce point, entre 1858 et 1860[1].

Le sujet toutefois ne fut point repris et, pourtant, la controverse aidant, quelques documents nouveaux sont venus grossir le bagage déjà considérable du premier historiographe du coq de nos clochers; de plus, les collections de ces deux Bulletins qui furent ci-dessus mentionnés se font très rares, ainsi que les tirés à part de la dissertation de l'abbé Barraud. Voilà ce qui m'a déterminé à entreprendre cette étude qui prétend être une simple compilation, aussi complète que scrupuleuse, des découvertes d'autrui[2].

---

1. Bard, *Nouveau programme d'un liturgiste*, 1846. — Crosnier, *Dernier mot sur le coq superposé à la croix*, dans *Bull. monum.*, XXV, 577 et sq. — Sur cette polémique, voir plus loin, p. 20.

2. Outre les ouvrages signalés dans la suite de ce travail, je citerai parmi les sources où j'ai puisé : Du Cange, *Gloss.*, *Campanarium; Ventilogium;* — Godard-Saint-Jean, *Essai sur le symbolisme architectural des églises*, dans *Bull. monum.*, XIII, 358 ; — Bouet, *De l'ancienneté des coqs sur les tours d'églises*, dans *Bull. monum.*, XV, 534 ; — Blavignac, *La Cloche*, Genève, Grosset, 1877, p. 277 ; — Ch. Arendt, *La signification du coq sur les clochers de nos églises* (extrait de l'*Organe de l'art chrétien*, Luxembourg, 1886).

J'indiquerai encore, mais sans avoir pu les consulter, Cancellerius, *De secretariis basilicæ vaticanæ*, L. I, c. xiv, § 4 : *Cur veteres Christiani turribus campanariis gallos imponerent;* — Decorde, *Le coq des clochers*, Neufchâtel-en-Braye, 1857.

J'offre ici l'hommage de ma respectueuse gratitude à M. H. Jadart, le savant et obligeant conservateur de la bibliothèque de Reims, pour l'empressement qu'il a mis à faciliter mes recherches, en me procurant plusieurs ouvrages qu'il m'avait été impossible de trouver, et à M. Léon Germain de Maidy, notre érudit lotharingiste, pour les renseignements qu'il a bien voulu me donner, d'après ses fiches et ses lectures.

I

Depuis qu'il y a des hommes, il y a, selon toute apparence, toujours eu des girouettes. Ce n'est point que je veuille donner ici une édition nouvelle, ni même un supplément de ce *Dictionnaire* qui fit du bruit dans le monde politique, vers 1815, alors que Napoléon quitta, reprit, pour le quitter bientôt, le diadème impérial[1]. La matière peut-être ne ferait point défaut; mais je parle archéologie et prétends simplement que, du jour où les auteurs de notre race s'aperçurent de l'influence de la température sur les récoltes et du vent sur la température, ils durent s'ingénier à reconnaître l'exacte direction des courants atmosphériques. Or, un corps léger attaché à un fil, lequel est noué à une tige quelconque, mais suffisamment résistante, voilà une girouette improvisée.

Cela se fit-il ainsi? j'en appellerais à la préhistoire, si des instruments aussi frêles avaient pu braver les ravages du temps. Ce que je maintiens, c'est que la girouette est l'une des vieilles institutions de l'humanité. Le doyen de ces *anémoscopes* (pardonnez ce terme prétentieux, nous sommes en Grèce) forme aujourd'hui le plus bel ornement du nouveau marché

---

1. *Dictionnaire des Girouettes... ou nos concitoyens peints par eux-mêmes...* Paris, A. Eymery, 1815, in-8°. — Cet ouvrage anonyme fut d'abord attribué à Beuchot, le savant bibliographe : il était du comte César de Proisy d'Eppes. Il obtint le plus vif succès de maligne curiosité : en quelques jours, il eut trois éditions.

d'Athènes[1]. C'est une tour octogone, dite Tour des Vents, qui fut construite vers le milieu du dernier siècle avant notre ère par Andronicos de Kyrrhos; sur chacune de ses faces, à la frise, se voyait, sculptée en relief, la représentation allégorique du vent qui venait la frapper, et, au sommet de la pyramide formée par le toit, pivotait un triton d'airain dont la baguette tendue montrait la direction du vent. A Rome, s'il faut en croire l'auteur d'un *De Arte architectonica,* un semblable triton de cuivre se dressait sur le temple d'Androgée[2].

Tels sont les deux seuls monuments de ce genre que nous fassent connaître l'antiquité et le haut moyen âge. Ce n'est qu'au IX[e] siècle après Jésus-Christ que l'archéologie nous signale une troisième girouette.

En 820, sixième année de son épiscopat, Rampert, évêque de Brescia, fit fondre un coq de bronze et le plaça au faîte du clocher de son église, avec cette inscription : *Dominus Rampertus, episcop. Brixianus, gallum hunc fieri præcepit, ann. D. N. Y II V X P I. R. M. octogentesimo vigesimo, indictione XIII. anno translat. S. S. decimo quarto, sui episcopatus vero sexto.* Et Ughelli qui nous rapporte ceci, dans son *Italia sacra*[3], ajoute que, de son temps, seconde moitié du XVI[e] siècle, le coq de l'évêque Rampert marquait encore le vent aux gens de Brescia.

---

1. Cette tour subsiste encore aujourd'hui, un peu dégradée pourtant. Son image en est trop connue pour qu'il faille insister davantage.

2. Du Cange, *Ventilogium.*

3. Édit. 1719, t. IV, p. 530.

Bien que son érection fût entourée d'une telle solennité, ce coq n'était sans doute point le premier que les chrétiens fixaient au sommet de leurs campaniles: le texte même de l'inscription semble indiquer par son laconisme qu'il s'agissait d'un usage déjà fort établi. Quoi qu'il en soit, à partir du xe siècle, les documents ne sont plus si discrets ; de plus en plus nombreux, les coqs brillent à l'extrémité des flèches, et à plus d'une église conviendrait la description enthousiaste que nous fait de la cathédrale de Winchester, le moine Wolstan, dans sa *Vie de saint Switin.* Switin, évêque de Winchester, avait reconstruit son église et en avait célébré la dédicace, le 13 des calendes de novembre de l'année 980. Wolstan chanta cet heureux événement en des distiques fort bien tournés pour un poète du siècle de fer et il n'eut garde d'oublier le coq doré qui étincelait au soleil[1]. « Un coq d'une forme élégante et tout resplendissant de l'éclat de l'or occupe, écrit-il, le sommet de la tour. Il regarde la terre de haut et il domine la campagne. Devant lui se succèdent les brillantes constellations du Zodiaque et de Borée. Sous ses pieds superbes, il tient le sceptre et il voit au-dessous de lui la cité de Winchester. Planant dans les airs, il commande à tous ses frères et il exerce avec fierté son empire sur l'occident. Prompt et inlassable, il brave les vents chargés de pluie et, se retournant sur lui-même, il leur présente la tête ; il supporte avec courage et la neige et la tempête. Seul,

1. Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti.* Édition de Venise, VII, p. 618 : *Wolstani monachi De Vita sancti Swithuni.*

il voit le soleil se baigner dans l'Océan et c'est lui qui salue le premier rayon de l'aurore. Le voyageur qui de loin l'aperçoit, fixe sur lui son regard et sent renaître son ardeur: sans doute, il n'est point encore au terme, mais ses yeux lui persuadent qu'il y touche[1]. »

C'est surtout à la foudre que nous devons des renseignements sur les girouettes au moyen âge. En frappant ces instruments fragiles, les premiers exposés à ces coups, le fléau dévastateur les protégeait contre l'oubli.

En 965, le feu du ciel tombe sur le monastère Saint-Pierre, à Chalon, et le moine Guy, témoin oculaire, ne manque point de noter, dans sa relation du désastre, la destruction du coq qui se dressait à l'extrémité de la flèche et de la boule sur laquelle il reposait[2].

---

1. *Additur ad specimen stat ei quod vertice Gallus,*
Aureus ornatu grandis et intuitu.
Despicit omne solum; cunctis supereminet arvis,
Signiferi et Boreæ sidera pulchra videns.
Imperii sceptrum pedibus tenet ille superbis;
Stat super et cunctum Wintoniæ populum.
Imperat et cunctis evectus in aera gallis
Et regit occiduum nobilis imperium.
Impiger imbriferos qui suscipit undique ventos,
Seque rotando suam præbet eis faciem.
Turbinis horrisonos suffertque viriliter ictus,
Intrepidus perstans, flabra, nives tolerans.
Oceano solem solus videt ipse ruentem;
Auroræ primum cernit hic et radium.
A longe adveniens oculo vicinus adhæret,
Figit et aspectum dissociante loco.
Quo fessus rapitur visu mirante viator
Et, pede disjunctus, lumine junctus adest.

2. « *Hæc de turre perculsa sunt : similitudo galli in summo pino, ipsum pomum cum omnibus subaurationibus et ornamentis suis.* » (Godard, *Cours d'archéologie sacrée*, I, 157, d'après une communication de M. Marcel Canat, de Chalon-sur-Saône.)

Même infortune arrive, en 1091, au coq de la cathédrale de Coutances et ce malheur semble avoir beaucoup affecté l'évêque Gaufroy de Montbray. Car, nous dit son chroniqueur[1], « sentant approcher la mort et gémissant des épreuves que son église avait subies, il manda d'Angleterre le plombier Brisonnet. Tout fut réparé et, sur la grande tour, un coq doré remplaça celui qu'avait détruit la foudre. Et, quand Gaufroy apprit que l'oiseau étincelait de nouveau au milieu des airs, il se fit soulever et mettre sur son séant et, dans cette attitude, il pria, il rendit grâces au Seigneur; puis, se recouchant, il reprit : « Je craignais « que si j'étais venu à mourir auparavant, ce coq ou un « autre semblable n'eût été jamais replacé là-haut[2]. »

Vers le même temps, le 18 juin, veille de la fête des saints Gervais et Protais, pareil désastre désole les religieux de Saint-Germer : écoutons Guibert, qui fut plus tard abbé de Nogent[3] : « Des nuages épais

---

1. *Livre noir* de la cathédrale de Coutances, cité par Bouet. (*De l'ancienneté du coq sur les tours d'églises*) dans le *Bulletin monumental*, t. XV, p. 534.

2. *Cernens autem beatæ memoriæ præsul mortem sibi imminere et condolens casibus Ecclesiæ, misit in Angliam et vocavit ad se Brisonetum plumbarium fecitque omnes discissiones cooperire turris plombeæ et insuper turres et capitia redintegrare, sed etiam deauratum gallum quem prædictum fulgur destruxerat, studiose restaurari majorique turri superimponi. Ut ergo nuntiatum est ei quia gallus fulgidus restitutus esset et superimpositus suo loco, jussit se manibus ambabus et brachiis in sessum suum erigi sicque sedens in lecto Deoque gratias agens oravit et, quum postmodum repausasset : « Timebam, inquit, quod, si meus obitus prævenisset, nunquam gallus ille vel illi consimilis illuc ulterius ascendisset. »*

3. *De vita sua*, Lib. I, cap. XXII, p. 483 de l'édition de 1651. — Guibert devint abbé de Nogent, vers 1104. — *Saint-Germer*,

étaient amoncelés; l'on entendait de faibles coups de tonnerre et de rares éclairs sillonnaient la nue. Nous venions de nous lever, car il y avait peu d'instants que l'on avait donné le signal de prime. Nous nous rendons à l'église avec une vitesse inaccoutumée et, après une courte prière, nous entonnons le *Deus in adjutorium meum intende*. Nous allions continuer quand, soudain, un vent furieux se fait entendre et la foudre s'abat sur l'église. Elle fond d'abord ou renverse le coq qui dominait la flèche, ainsi que la croix et son support et la pièce de bois à laquelle ils étaient fixés; elle arrache malgré les clous et brûle à moitié les lattes de la couverture et s'introduit par la fenêtre occidentale de la tour. Bientôt, elle atteint le crucifix qui était suspendu au-dessous, et elle le brise en faisant sauter la tête et le côté droit..., etc... [1]. »

Même aventure encore à la flèche de Saint-Denis, le matin de la Nativité Notre-Dame, 8 septembre 1219. Frappé par le feu du ciel, le coq doré tombe

---

abbaye de bénédictins, au diocèse de Beauvais (aujourd'hui Saint-Germer-de-Fly, canton de Coudray-Saint-Germer [Oise]).

1. *Cum esset vigilia martyrum Gervasii et Protasii, parvo emergente tonitruo, nec crebrescente corusco, tempestuosi aeris nubilus eminebat. Mane ergo nobis surgentibus, parvo admodum spatio, primæ horæ signum insonuerat. Ad ecclesiam insolita celeritate convenimus; post brevissimam orationem, Deus in adjutorium meum intende dixeramus; sed cum vellemus aggredi sequentia, ictu ruente grandisono fulminis, hoc modo penetratur ecclesia. Gallum qui super turri erat, crucem columque aut dispergit, aut cremat; trabem cui hæc insidebant debilitat et scindulas clavis affixas semiurendo convellens, per occidentalem turris vitream intrat. Crucifixi Dni imaginem subter stantem, illiso usque ad ruinam capite fixoque latere dextro, frangit, non ustulat.....*

sur le parvis avec le globe qui le soutenait : le fait est mentionné par Guillaume le Breton, dans sa biographie de Philippe-Auguste [1].

C'était vraisemblablement pour conjurer la foudre et ses terribles effets que nos pères se plaisaient à dédier, dans la tour de leurs églises, une chapelle à saint Michel, le vainqueur de Lucifer: tel, chez nous, à Toul, l'évêque Pibon et, quand plus tard la tour qu'il avait élevée, en avant de la cathédrale, fut démolie pour permettre l'érection du riche portail que nous admirons aujourd'hui, l'évêque et les chanoines maintinrent le culte de l'archange protecteur et installèrent son oratoire sur la tribune de la nef, à l'endroit où sont aujourd'hui les grandes orgues [2]. Souvent aussi, saint Michel ou l'un de ses anges figurait au sommet de la flèche ou bien au chevet de l'église et y tenait lieu d'anémoscope [3]; ainsi, au beffroi de Bruxelles où l'on peut encore le voir, à l'abside de la cathédrale de Reims où le campanile découronné porte toujours le nom de « clocher à l'ange », au-dessus du chœur de la cathédrale de Chartres ou de la Sainte-Chapelle de Paris d'où l'incendie naguère l'a fait disparaître.

Quelquefois aussi, c'était un aigle, aux ailes éployées, qui servait d'indicateur des vents. La cu-

1. *De Gestis Philippi Augusti* (*Recueil des Historiens de France*, 1818, XVII, 113). « .... *Adeo ut fulmen veniens in campanariam turrim beati Dionysii quæ miræ erat altitudinis, gallum auratum cum lebete deaurato prostravit de turris summitate in terram.* »

2. Eug. Martin, *Histoire du diocèse de Toul*, I, 512.

3. *Grande Encyclopédie*, art. *Girouette*, signé C. Eulart.

rieuse église Saint-Philibert, à Tournus, portait à sa tour centrale un grand aigle doré qui encourut, je ne sais pourquoi, la disgrâce des Huguenots[1], et Durand, évêque de Mende, n'a garde d'omettre le roi des airs dans l'énumération qu'il fait des girouettes de nos églises[2]: l'oiseau, qui passait pour fixer le soleil sans baisser la paupière, avait bien quelque droit à cette place de distinction!

Sur les pumeaux[3] sont li lion
Et li aiglet et li dragon
Et ymages d'autres figures,

chantait aussi un vieux poème français[4]; mais l' « ymage » que de préférence le moyen âge et, sans doute, l'antiquité chrétienne ont aimé à transformer en girouette, sur le faîte de leurs temples, nous avons déjà pu le remarquer, c'est celle du coq, et cette adaptation semble générale dans toute l'Europe occidentale. Dès le XIIe siècle, la tour centrale de la cathédrale de Salamanque reçut le nom de *Torre del gallo*, du coq dont elle était surmontée[5]. Hugues de Saint-Victor, peut-être originaire d'Ypres, chanoine à Hamersleben, en Allemagne, puis à Saint-Victor de Marseille et enfin à Saint-Victor de Paris où il mourut vers 1140, étudie longuement le symbolisme du coq

1. GODARD, *op. et loc. supr. cit.*

2. Liv. I, col. 3: « *Picturarum sive imaginum aliæ sunt supra ecclesiam, ut gallus et aquila.* »

3. *Pumeau* ou *Pumel, boule, pomme.* (DU CANGE, *Gloss.*)

4. *Partonopeus de Blois,* cité par BLAVIGNAC, *La Cloche,* p. 282.

5. *Grande Encyclopédie, loc. cit.*

posé sur les tours, sans jamais faire remarquer qu'il s'agit d'un usage propre à telle ou telle région [1]. Il en est de même de Durand qui était des environs de Riez, en Provence, fut professeur à Modène, puis à Rome, devint évêque de Mende, en 1287, et reprit les mêmes études de symbolisme dans son *Rational* [2]. Alciat, de Milan, jurisconsulte et humaniste, qui enseigna le droit à Avignon, à Bourges, à Pavie, à Bologne, à Ferrare, ne fait non plus aucune restriction, quand il écrit dans ses *Emblèmes* [3]:

Instantis quod signa canens dat Gallus Eoi
Et revocat famulas ad nova pensa manus,
Turribus in sacris effingitur ærea mentem
Ad superos pelvis quod revocet vigilem.

Duranti, premier président du Parlement de Toulouse, en ce même XVIe siècle, constate également ce fait, dans son étude sur les rites de l'Église catholique [4].

Saint Charles Borromée décide, dans ses *Actes de l'Église de Milan* [5], qu'à la pointe de la flèche, un coq

1. *Speculum de Mysteriis Ecclesiæ*, c. 1, dans MIGNE, *loc. inf. cit.*

2. *Rationale Divinorum Officiorum*, L. I, c. I, § XXII.

3. *Emblem.*, cités par DURANTI (*loc. inf. cit.*).

4. « *Supra pinnaculum turris gallus effingi solet.* » (*De Ritibus Ecclesiæ catholicæ*, Lib. I, cap. XXII, n° 8.)

5. « *In cujus (turris campanulis) summo, ut mysterii ratio postulat, galli effigies firmissime affixa cruci crucem erectam sustinere poterit.* » (*Acta Ecclesiæ Mediolanensis, a sancto Carolo..., condita*, Lyon, 1682, I, 487.) — On trouve la même prescription dans un Pastoral de Chalon-sur-Saône, adaptation à ce diocèse des Actes de l'Église de Milan. (GODARD-SAINT-JEAN, *Essai*, cité dans *Bull. mon.*, XIII, 358.)

fortement attaché pourra servir à maintenir la croix, et il ajoute cette raison qui, je l'avoue, ne manque pas d'obscurité : « *ut mysterii ratio postulat* ». Erasme, vers le même temps, se plaignait du vandalisme qui brisait les verrières à Zurich et dans le Valais : « Selon ces principes, il faudrait, concluait-il, bannir de nos temples, le coq lui-même qui domine la flèche du clocher[1]. » Hélas ! en bien des endroits, l'oiseau tomba avec la croix, sous les coups des réformateurs ; tous deux furent remplacés par une girouette quelconque, comme si la prudence n'aurait point dû rappeler, remarque finement un historien[2], que saint Paul recommandait aux Éphésiens de ne point se laisser emporter aux ressauts de doctrine, dont cet instrument reste l'emblème. Il n'en fut point toutefois de même partout et, naguère, quelqu'un, dans l'*Intermédiaire des Chercheurs*[3], demandait pourquoi, en Alsace, les temples protestants sont surmontés d'un simple coq, tandis que les églises catholiques arborent tout ensemble et le coq et la croix.

Mais comment disposer ces deux symboles, la croix et le coq, au faîte de la tour ? La mystique et la logique se trouvent sur ce point en complet désaccord. Rien ne doit dominer le signe victorieux de notre rédemption, affirme la première, et, de fait, assez fréquemment, le coq pivotait autour de la tige qui soutenait la croix et c'est ainsi que saint Charles entendait

---

1. *Erasmi opera*, III, ep. IV, Lib. *XXIX*; ep. LIX, Lib. *XXXI*.
2. BLAVIGNAC, *La Cloche*, p. 279.
3. *Interm.*, IV, 263.

qu'il fût placé sur les campaniles de son archidiocèse[1]. Mais, ainsi embroché, le volatile semblait captif et écrasé, la girouette gênée dans ses mouvements; la logique exigeait que rien ne parût contrarier les évolutions de l'oiseau qui fièrement se dressait contre l'effort du vent, et, dans la majorité des cas, comme nous pouvons le conclure d'exemples déjà cités et de textes qui seront apportés tout à l'heure, la logique eut raison de la mystique et le coq fut installé triomphant, bien au-dessus du crucifix. Quelques-uns pourtant esquivèrent la difficulté en supprimant la croix et en posant le coq à l'extrémité d'une longue verge de fer: il en est ainsi notamment dans l'une des scènes de la tapisserie de Bayeux[2].

En général, ce coq était de cuivre, métal qui a le double avantage de ne point s'oxyder profondément et de pouvoir s'employer à une faible épaisseur. Parfois, dans ses flancs, on insérait des reliques destinées à attirer la protection des saints contre les menaces de l'atmosphère, et un parchemin relatant soigneusement la date de son érection et celles des réparations qu'il avait subies durant le cours des âges[3]. Viollet-le-Duc, m'a-t-on assuré, en restaurateur scrupuleux qu'il était ou se prétendait, mit des pièces de monnaie ou des médailles dans le coq dont il sur-

---

1. *Act. Eccl. Med.*, *loc. cit.*

2. Le fac-similé de cette scène est donné, entre autres, par Caumont, *Abécédaire d'Archéologie*, *Arch. relig.* 5e édit., p. 239.

3. *Bull. Soc. arch. Char.*, mai 1887, cité par *Rev. Art chrétien*, 1888, p. 10, à propos du clocher de l'église de Courcôme.

monta la flèche centrale de Notre-Dame de Paris. Malheureusement, le coq était lourd: le vent l'emporta et le précipita dans la Seine et les médailles y sont avec lui, si elles ne sont point passées toutefois dans les casiers de quelque numismate.

Le plus souvent, le coq était doré pour mieux attirer les regards : les comptes de la Chartreuse de Dijon, le monastère qui posséda le fameux puits dit de Moïse, nous apprennent que le coq doré placé sur le clocher avait été fondu, en 1386, par Joseph Colard et pesait cent livres[1]. En 1469, le trésorier de Notre-Dame de Salvation, à Compiègne, marque qu'il a versé la somme de trente-cinq livres tournois, « pour un coquellet de cuyvre doré de fin or, à mectre au bout de la croix, sur le clocher[2] », et les archives de l'église Saint-Gervais et Saint-Protais, à Givors, mentionnent en 1538: « Payé à Lambin, pour avoir par luy faict la croix qui est en la tour neuf, VII livres, III sols — à Thomas du Val, chauderonier, pour le cochet qui est au couppeau de la tour, XXX sols — à Andrieu Coulle, paincre, tant pour sa paine et sallaire d'avoir doré de fin or de ducat la croix et le cochet et le pot de dessous la croix, XI livres, X sols[3] ». Cette brillante parure du coq causa même un désagréable mécompte à deux larrons plus naïfs que ne le sont d'ordinaire les gens de leur métier: il est vrai qu'ils étaient du x[e] siècle et

1. Blavignac, *La Cloche*, p. 279.

2. *Ibid.*

3. *Annales Archéologiques* (de Didron), IX, 207. — *Couppeau, coupel, coupet*, du bas latin *copa*, indique la cime d'un arbre, la pointe d'une flèche. (Du Cange, *Gloss.*)

peut-être qu'à cette époque les voleurs étaient moins rusés. Quoi qu'il en soit, nos deux compères voyant un beau coq étinceler dans les airs s'imaginèrent qu'il était d'or massif : on croit volontiers ce que l'on désire. Ils escaladèrent la tour et furent bien déconfits quand ils s'aperçurent de leur méprise. Ils durent, furieux, rejeter leur larcin ; peut-être furent-ils appréhendés à la descente par la gendarmerie du temps et c'est ainsi que le moine Eckard a pu nous relater l'aventure dans son *De Casibus Sancti Galli*[1] : il s'agit dans cette chronique de l'abbaye de Saint-Gall et non du coq ; le titre, dans la circonstance, pourrait prêter à l'équivoque.

II

Mais d'où vient que ce volatile, fier despote de nos basses-cours, s'est installé là-haut, si loin de son modeste domaine, et s'y est installé si bien qu'il en a, peu s'en faut, évincé tous ses rivaux et qu'il fait encore aujourd'hui le couronnement presque obligé des flèches de nos églises ?

Un Gaulois, né malin et légèrement irrévérencieux, peut-être celui qui nous donna l'histoire du *Vilain qui gagna le Paradis par plaid,* vous dira que saint Pierre, dans un mouvement d'impatience et en vertu du don de miracles qu'il avait reçu du Christ, envoya au sommet d'un clocher un coq dont la fanfare trop sonore lui rappelait durement son triple renoncement, et le malheureux volatile y resta tristement empalé.

---

1. Cité par BARRAUD, *op. cit.*

Une légende espagnole [1] met cette infortune — si pourtant c'est une infortune — sur le compte de la présomption. Un jeune coq était à la tête légère qui, disgracié par la nature au point de n'avoir qu'une patte, un œil et une aile, voulut, malgré sa mère, aller voir du pays. La prudence maternelle lui avait recommandé de fuir les cuisiniers et d'éviter les églises dédiées à saint Pierre; mais l'étourdi ne suivit que son caprice; il insulta le prince des Apôtres, et, après maintes fredaines, se laissa prendre par les cuisiniers du roi qui, maladresse ou méchanceté, le rôtirent tant et si bien qu'ils le jetèrent dehors à l'état de charbon; et le vent de le fixer au sommet du clocher où il tourne encore aujourd'hui.

Mais les érudits ne sont point des poètes; ils se méfient de la légende et ils cherchent les solutions ailleurs que dans les propos malins ou gracieux de la muse populaire.

Les uns ont prétendu trouver en ce coq de nos églises un emblème celtique [2]. Les Gaulois, disaient-ils, avaient fait du coq leur symbole national et l'on menait grand bruit, vers 1844, autour d'une médaille gallo-romaine qui venait d'être trouvée à Lewarde (Nord) et qui portait un coq à son revers : c'était la preuve si longtemps cherchée de ce que l'on tenait alors pour un axiome archéologique [3].

1. LAMOTTE, *Légendes de tous pays*. Paris, Gauthier, 1900, p. 61 et sq. : *Le Coq du clocher*.

2. Cf. MILLIN, *Dictionnaire des Beaux-Arts*. Paris, 1806, I, *Coq*. — *Magasin pittoresque*, 1848, p. 304.

3. *Mag. pitt.*, *loc. cit.*

Hic idem invictis populis mavortius ales,
Præclarumque simul tribuit tibi, Gallia, nomen!

était même allé jusqu'à dire Passerat, dans un poème sur le coq, et l'on s'ingéniait à trouver de merveilleuses affinités entre la nation et son emblème : « Le coq, ainsi que le Français, lisons-nous dans le *Dictionnaire de la Conversation,* en un article signé Du Bois, est sociable (voyez plutôt La Fontaine, dans sa fable *La Perdrix et les Coqs!*), intrépide, beau, galant, et doué d'une voix sonore et brillante... » ; j'en passe, et des meilleurs, par modestie patriotique ! La monarchie de juillet reprit le symbole qu'aurait arboré, chose plus que douteuse, la république de 1793, et Béranger chanta en son hymne au *Vieux Drapeau :*

Son aigle est resté dans la poudre,
Fatigué de lointains exploits.
Rendez-lui le coq du Gaulois :
Il sait aussi lancer la foudre !

Vraiment le coq semblait bien à sa place à la cime de nos flèches : ne figurait-il point la patrie ? et, en le contemplant, des symbolistes ingénieux, comme ils le sont d'ordinaire, eussent trouvé facilement une leçon à lui faire donner à la France : il reposait sur la croix, d'où il recevait à la fois solidité et mobilité ; que ne tirait-elle point à son exemple la paix et la prospérité de la pratique de l'Évangile ? Un Durand de Mende, un Hugues de Saint-Victor n'en eussent point manqué l'occasion ; mais un archéologue de Beaune, M. Joseph Bard, s'émut de cette union qui se formulait

ainsi au sommet de nos clochers, entre les deux symboles de la religion et de la patrie[1]. Dans son *Nouveau programme d'un Liturgiste,* imprimé en 1846, il s'éleva contre cet emblème peu liturgique, inconnu, d'après lui, à l'Italie, à l'Autriche, au Midi de la France et il entreprit de débarrasser nos tours et nos coupoles de cette intrusion flagrante du vieil esprit celtique. « Il ne faut, déclarait-il, au faîte de nos clochers, comme sur la couronne impériale, que la croix et la croix seule. » Une polémique s'engagea, surtout dans les journaux nivernais et bourguignons[2]; M. de Caumont, M. Crosnier, vicaire général de Nevers, et bien d'autres entrèrent dans le champ clos et leurs savantes argumentations purent convaincre gallophobes et gallophiles que le coq ne servit jamais d'emblème aux Celtes, nos ancêtres, lesquels, en grands chasseurs qu'ils étaient, se plaisaient plutôt à représenter le sanglier sur leurs médailles[3]; que ce gallinacé n'avait dû l'honneur de figurer la France qu'au jeu de mots facile auquel prêta son nom, déjà, semble-t-il, aux Romains, mais surtout aux latinistes de la Renaissance[4]; qu'il pivotait à la pointe des flèches, non

1. Sur toute cette controverse qui battit son plein en 1858, voir Crosnier, *Dernier mot sur le coq superposé à la croix,* dans *Bull. mon.,* XXV, *loc. cit.*

2. *Courrier et Journal de Saône-et-Loire, Courrier de l'Ain, Journal de Beaune, Abeille de Nantua, Union bourguignonne, Journal de la Nièvre, Moniteur viennois,* etc.

3. E. Cartier, *Manuel de Numismatique française, Monnaies gauloises,* dans *Ann. archéol.,* VI, 225.

4. Ce calembour, entre *Gallus,* gaulois, et *Gallus,* coq, fut d'abord employé dans une intention satirique. Au moment de l'insurrection du Gaulois Vindex, rapporte Suétone (*Néron,*

seulement sur le territoire de l'ancienne Gaule, mais en Allemagne, mais en Angleterre, voire même en Italie, depuis des siècles[1], selon toute apparence depuis qu'il existait des clochers; bien plus, que le coq est l'oiseau liturgique par excellence, que nul ne possède dans les écrits des Pères et des Docteurs une plus belle littérature[2] et que sa présence en cet endroit était due à des idées d'un symbolisme élevé que le christianisme avait prises à l'antiquité payenne et, selon sa coutume, adaptées à ses mystères.

La vraie solution du problème doit être en effet demandée à la valeur représentative que les anciens reconnaissaient au coq. Les Grecs et les Romains, frappés de l'exactitude que met ce volatile à marquer les étapes de la nuit, en avaient fait l'emblème de la vigilance et de l'activité[3]; ils l'avaient consacré à Phœbus Apollon parce qu'il annonçait l'astre du jour[4].

XLV), on écrivit sur les colonnes cette épigramme contre Néron : « *Jam Gallos eum cantando excitasse.* »

Danès, ambassadeur de France au concile de Trente, s'étant élevé éloquemment contre les désordres des prélats italiens : « *Gallus cantat* », murmura quelqu'un, et lui de répondre finement : « *Utinam ad Galli cantum Petrus resipiscat!* »

Le monument le plus ancien qui offre un exemple de l'application de ce jeu de mots en numismatique serait une médaille frappée en Italie en 1601, pour célébrer la naissance de Louis XIII. (*Mag. pitt., loc. cit.* — L'article fort documenté résume une étude de M. de La Saussaye parue dans la *Revue de Numismatique,* en 1840.)

1. Voir plus haut.

2. Nous le montrerons bientôt.

3. Cf. Pline, *Hist. nat.*, Liv. X, ch. xxiv.

4. Millin, *op. et loc. cit.* — Winkelmann, *Essai sur l'allégorie,* VII, p. 222. — Kraus, *Real-Encyclopädie der christlichen Altertümer,* I, 643.

Ils le dessinaient sur les sarcophages ou les stèles funéraires, comme une sorte de talisman prophylactique destiné à conjurer la mauvaise influence du mort ou à protéger le défunt contre une puissance ennemie[1]. C'était de même comme oiseau protecteur qu'ils le consacraient à Esculape, le guérisseur des maladies.

Ils l'immolaient encore à la déesse de la nuit, sans doute parce qu'il troublait son repos en saluant l'aurore :

Nocte deæ Nocti cristatus cæditur ales,
Quod tepidum vigili provocat ore diem[2].

Ils s'en servaient comme de réveil-matin, sauf, paraît-il, les gens de Sybaris qui l'auraient expulsé de leur indolente cité[3] : que n'empêchait-on là-bas le soleil de se lever ! et ils avaient imaginé le mythe d'Alectryon[4], jeune soldat, favori d'Arès, qui, s'étant endormi une nuit qu'il était de garde à la porte d'Aphrodite, avait laissé Héphaistos surprendre un secret qu'on voulait lui cacher et s'était vu, pour cette négligence, métamorphoser en coq.

---

1. P. Perdrizet, *L'Hyppalectryon, contribution à l'étude de l'Ionisme*, dans *Revue des études anciennes* (Bordeaux), 1904. Le savant auteur en donne plusieurs exemples fort curieux.

2. « La nuit, à la déesse de la nuit, est immolé le volatile orné d'une crête, parce que son chant vigilant appelle la chaleur du jour. » (Ovide, *Fastes*, L. I, v. 455.)

3. Propos de Fontenelle, rapporté dans l'article *Coq*, du *Dictionnaire Larousse*.

4. 'Αλεκτρυών, en grec, signifie coq.

Mercure avait cet oiseau comme symbole, comme dieu des négociants... et des voleurs [1]; Pallas, comme déesse de la bravoure hardie et sage [2]; Mars, enfin, et Bellone comme divinités guerrières [3]. Le coq en effet est beau lorsqu'il combat : la crête et la queue relevées, les plumes du cou hérissées, les ailes palpitantes, l'œil en feu, il apporte à la lutte une ardeur, une furie extraordinaires, et Thémistocle, nous rapporte Élien [4], conduisant les Athéniens contre les Barbares, avait fait arrêter ses troupes devant deux coqs qui se battaient : « Ce n'est point pour leur patrie qu'ils luttent avec tant d'acharnement, s'écria-t-il, ni pour leurs dieux, ni pour les tombeaux de leurs ancêtres, ni pour leurs enfants, ni pour la gloire, ni pour la liberté ! non, c'est simplement pour ne point céder à un rival ! » et il décréta que désormais des combats de coqs seraient donnés qui rappelleraient à ses concitoyens cette utile leçon de vaillance.

Ainsi donc, le coq, chez les anciens, passait pour le type du courage et de la vigilance et pour un oiseau protecteur. Les Gaulois, après la conquête, lui reconnurent la même valeur figurative : ce qui explique sa

---

1. Millin, *loc. cit.*

2. Il figure au revers de Pallas, sur des médailles d'Anxur, d'Aquinum, de Calès. Pausanias assure avoir vu dans la citadelle d'Elis une statue de Pallas dont le casque était orné d'un coq. (Millin, *loc. cit.*)

3. On voit le coq, auprès de la tête d'Arès, sur des médailles de Métaponte et sur les deniers de la famille Volteia. (Millin, *loc. cit.*)

4. *Variæ historiæ*, II, 28. « *Unde certamen gallorum gallinaceorum initium traxerit.* »

présence sur des médailles ou des bas-reliefs de l'époque gallo-romaine et la méprise où trop longtemps s'obstinèrent les partisans du coq gaulois[1].

Les chrétiens furent loin de rejeter ce symbole qui prêtait tout ensemble à l'inspiration poétique, aux considérations mystiques et au langage emblématique mis en crédit par la loi du secret : « Le chant du coq, écrit saint Ambroise[2], est agréable durant la nuit ; non seulement agréable, mais utile, car il réveille le dormeur, avertit l'homme préoccupé, rassure le voyageur[3]... Quand il éclate, le voleur quitte ses embûches ; l'astre du jour s'élève et illumine le ciel ; le nautonier inquiet oublie ses angoisses, car la tempête excitée par le vent du soir commence à se calmer ; le pieux serviteur de Dieu se lève pour prier, et la pierre fondamentale de l'Église expie la faute qu'il avait commise en reniant le Christ. A ce chant matinal, l'espoir renaît au cœur de tous, les souffrances du malade se relâchent ; les douleurs du blessé s'affaiblissent ; l'ardeur du fiévreux diminue... Jésus regarde ceux qui chancellent, il ramène ceux qui s'égarent ;

---

1. Ainsi sur la médaille de Lewarde, le fronton du temple qui accompagnait le coq indiquait l'idée toute romaine qui avait présidé à la composition. (*Mag. pitt., art. cit.*) — Cf. encore Al. Lenoir, *Dissertation sur quelques divinités romaines qui ont passé dans les Gaules,* dans *Mém. soc. Antiq. France,* I, 115.)

2. *Hexaméron,* VI, 24, dans Migne, *Patr. lat.,* t. XIV, c. 240.

3. C'est ce qui arriva, paraît-il, à saint Landry (de Soignies). S'étant égaré pendant la nuit, il fut ramené dans le bon chemin par le chant d'un coq matinal. Aussi, à Crayenhoven, près de Bruxelles, est-il représenté avec un coq. (Cahier, *Les caract. des Saints,* I, 250.)

il jette les yeux sur Pierre et Pierre aussitôt se reconnaît[1]... »

Et le pieux docteur reprend les mêmes pensées dans son hymne : *Æterne rerum conditor* que la liturgie romaine fait lire à ses prêtres, aux Laudes du dimanche, et que Corneille rend ainsi dans sa traduction des hymnes du Bréviaire[2] :

Le messager du jour commence votre éloge,
Ce vigilant oiseau par ses chants nous instruit ;
Sa voix, aux voyageurs, dans l'ombre, sert d'horloge
Et sépare à grands cris le jour d'avec la nuit.

Il prend un soin exact d'éveiller le Phosphore[3] ;
Il l'invite à chasser les ténèbres des cieux,
Menace le voleur du retour de l'aurore,
Lui fait cacher sa proie et redouter nos yeux.

---

1. « *Est etiam galli cantus suavis in noctibus : nec solum suavis, sed etiam utilis, qui quasi bonus cohabitator et dormientem excitat et sollicitum admonet, et viantem solatur, processum noctis canora significatione protestans. Hoc canente, latro suas relinquit insidias ; hoc ipse lucifer excitatus oritur, cœlumque illuminat ; hoc canente, mœstitiam trepidus nauta deponit omnisque crebro vespertinis flatibus excitata tempestas et procella mitescit ; hoc canente, devotus affectus exsilit ad precandum, legendi quoque munus instaurat ; hoc postremo canente, ipsa Ecclesiæ petra culpam suam diluit, quam priusquam gallus cantaret, negando contraxerat. Istius cantu spes omnibus redit, ægris levatur incommodum, minuitur dolor vulnerum, febrium flagrantia mitigatur, revertitur fides lapsis, Jesus titubantes respicit, errantes corrigit. Denique respexit Petrum et statim error abcessit ; pulsa est negatio, secuta confessio... etc.* »

2. *Op. et loc. cit.* Le dimanche, à Laudes.

3. *Phosphore, de* Φωσ-φόρος, porte lumière, imitation de Martial (VIII, 21, v. 1) et traduction littérale du mot *Lucifer* de l'hymne.

Du nocher, à ses cris, la vigueur se rappelle,
Les vagues de la mer roulent moins fièrement;
Pierre se reconnaît pour disciple infidèle
Et par des pleurs amers lave son reniement.

Nous sentons à ses chants renaître l'espérance;
Le malade en reçoit un rayon de santé;
Le glaive du brigand nous laisse en assurance;
La foi vive succède à l'infidélité[1].

« Et d'où vient donc au coq cette intelligence? s'écrie saint Grégoire le Grand commentant un verset de Job[2]; il distingue les phases de la nuit et, à l'heure marquée, son chant retentit. »

Et ce chant, avait prétendu Pline[3], mettait en fuite le lion: le docte naturaliste assurait même que, pour

---

1. *Nocturna lux viantibus*
A nocte noctem segregans,
Præco diei jam sonat
Jubarque solis evocat.

— Hoc excitatus lucifer
Solvit polum caligine;
Hoc omnis errorum cohors
Viam nocendi deserit.

— Hoc nauta vires colligit,
Pontique mitescunt freta,
Hoc, ipsa petra Ecclesiæ,
Canente, culpam diluit.

— Gallo canente, spes redit,
Ægris salus refunditur,
Mucro latronis conditur,
Lapsis fides revertitur.

(*Brev. rom., Dom. ad Laudes.*)

2. « *Quis dedit Gallo intelligentiam?* » (Job, xxxviii, 36.)

3. *Loc. supr. cit.*

se garantir contre les lions et les panthères, il suffisait de se frotter avec du bouillon de coq, au préalable assaisonné d'ail, et nos ancêtres, en souvenir de cela, aimaient représenter le prince de leurs basses-cours debout sur le roi des animaux et entonnant fièrement un cri de victoire; qui n'a pas vu, dans une rue de l'une de nos vieilles cités de France, la pittoresque enseigne du *Coq hardi?* Je n'oserais affirmer que les chrétiens des premiers siècles fussent sceptiques à l'égard des affirmations de Pline ou qu'ils attribuassent à l'ail l'effet que ce dernier reconnaissait au bouillon de coq — tous les lions en effet ne sont pas de Marseille — ; mais ils prêtaient au chant du coq des triomphes encore plus merveilleux. Nous avons entendu déjà saint Ambroise les célébrer : écoutons Prudence, dans sa première hymne, *ad Gallicinium*[1] :

Ferunt vagantes dæmones,
Lætos tenebris noctium,
Gallo canente exterritos,
Sparsim timere et cedere.

Invisa namque vicinitas
Lucis, salutis, numinis,
Rupto tenebrarum situ,
Noctis fugat satellites[2].

---

1. PRUDENCE, *Cathemerinum, Hymnus Ius, ad Gallicinium, Ales diei nuntius,* dans MIGNE, *Patr. lat.*, LIX, c. 775. Quelques strophes ont été prises par la liturgie romaine, pour l'hymne du mardi à Laudes.

2. On rapporte que les démons, heureux des ombres de la nuit, sont effrayés par le chant du coq et s'enfuient en dé-

« Il allait parler, quand le coq s'est fait entendre, disait du spectre Bernardo, dans la première scène de *Hamlet*[1]. — Oui, répond Horatio, et aussitôt il a tressailli comme un être criminel cité par la voix d'un héraut redoutable. J'ai ouï dire que le coq, ce clairon du matin, avec son cri puissant et aigu, éveille le dieu du jour et qu'à ce signal, qu'ils soient dans la mer ou dans le feu, dans la terre ou dans l'azur, les esprits égarés et errants regagnent en hâte leurs retraites; et la preuve en est donnée par ce que nous venons de voir. — C'est aussi ce que j'ai ouï dire, opine Marcellus, et j'en crois quelque chose. »

En Bohême, chaque année, le 15 juin, jour de sa fête, les paysans avaient encore coutume au XVIIIe siècle d'offrir un coq à saint Guy, et ils pensaient éloigner ainsi les maléfices du démon[2]. L'origine de cet usage quelque peu superstitieux qui rappelle certaines coutumes de l'antiquité classique, paraît devoir être attribuée à un rapprochement de noms. Leurs ancêtres, comme tous les Slaves, redoutaient beaucoup le dieu Swantowit et ils croyaient l'apaiser en lui offrant un coq; quand Venceslas eut rapporté d'Italie à la cathédrale de Prague une relique de saint Guy, en latin *sanctus Vitus,* d'où par corruption *sanc Vith,* le peuple, frappé par la synonymie, salua en ce jeune martyr le protecteur que lui envoyait Dieu contre le puissant

---

sordre. — L'approche de la lumière, du salut, de la puissance leur est odieuse; elle chasse l'horreur des ténèbres et met en déroute les hôtes de la nuit.

1. *Hamlet,* Act. I, sc. I.

2. ARENDT, *op. cit.,* p. 6.

démon et il prit l'habitude de lui consacrer le coq dont les cris effrayaient jadis Swantowit et ses satellites. Aujourd'hui encore, les Allemands donnent souvent à ce saint, très populaire chez eux, un coq pour caractéristique : ils l'invoquent contre le sommeil trop prolongé, contre la léthargie, et ils comptent sur son intervention bienveillante pour se réveiller à heure déterminée [1]. Nul doute que ce rôle d'excitateur, comme l'on dit dans les couvents, saint Guy ne le doive au gallinacé, son compagnon.

N'est-ce point le coq qui, suivant une antique légende, donna le signal de la Résurrection [2] ? Prudence en était persuadé :

Inde est quod omnes credimus,
Illo quietis tempore
Quo gallus exsultans canit,
Christum redisse ex inferis [3]

chante-t-il dans son hymne *ad Gallicinium*. Aussi, notre oiseau était-il considéré comme l'emblème du Sauveur sorti vainqueur du tombeau [4], du Sauveur qui, chaque matin, nous appelle au travail et au combat.

---

1. Cahier, *Les caractéristiques des Saints dans l'art populaire,* I, 250 et sq.

2. Martigny, *Dictionnaire des antiquités sacrées,* art. *Coq.*

3. Tous nous croyons qu'en ce temps de repos où éclate le joyeux chant du coq, le Christ est sorti victorieux des enfers.

4. Sur un grand retable du musée de Cluny, sculpté à l'époque de la Renaissance et représentant la Résurrection, on voit, au-dessus du tombeau, un coq chantant et battant des ailes. (Barbier de Montault, *Œuvres,* VI, 305.)

Le messager du jour au réveil nous convie

s'écrie l'évêque de Poitiers traduit par Pierre Corneille[1],

Sur notre âme Jésus fait un pareil effort
Et, l'arrachant lui-même au frère de la mort,
Le rappelle à la vie.

Quittez, quittez ces lits où règne la paresse
(C'est ce qu'au fond du cœur il crie à haute voix),
Veillez, tenez ces cœurs chastes, sobres et droits :
J'approche et le temps presse.

Répondons à sa voix avec une foi vive
Avec des pleurs, des vœux, de la sobriété,
Faisons que le sommeil cède à la pureté
D'une ardeur attentive.

Dissipes-en, Seigneur, les vapeurs infidèles,
Romps ces honteux liens dont nous charge la nuit
Et répands sur l'horreur du vieux péché détruit
Des lumières nouvelles[2].

---

1. PRUDENCE, *loc. cit.* — CORNEILLE, *Traduction des Hymnes du bréviaire romain*, Le mardi à Laudes.

2. *Ales diei nuntius*
Lucem propinquam præcinit :
Nos excitator mentium,
Jam Christus ad vitam vocat.

— Auferte, clamat, lectulos,
Ægro sopore desides :
Castique recti ac sobrii
Vigilate : jam sum proximus.

— Jesum ciamus vocibus,
Flentes, precantes, sobrii :
Intenta supplicatio
Dormire cor mundum vetat.

— Tu, Christe, somnum discute ;
Tu rumpe noctis vincula ;
Tu solve peccatum vetus
Novumque lumen ingere.
(*Brev. rom., Feria IIIa ad Laudes.*)

Et saint Ambroise de dire pareillement, en son hymne déjà citée :

Levons-nous sans tarder, entendons sans remise
Ce qu'il (le coq) nous dit si haut, dès son premier réveil :
Sa voix a convaincu le prince de l'Église ;
Sa voix aux paresseux reproche le sommeil[1].

Mais si, par le chant de l'oiseau matinal, le Christ arrache ses disciples au sommeil de la nuit, il les secoue surtout de la torpeur du péché. N'a-t-il point de la sorte surpris l'Apôtre à son troisième reniement ?

Quæ vis sit hujus alitis
Salvator ostendit Petro,
Ter, antequam Gallus canat,
Sese negandum prædicans[2],

lisons-nous encore dans l'hymne de Prudence et, maintes fois, sur des sarcophages primitifs, le volatile avertisseur apparaît aux côtés de Simon Pierre[3].

---

1. *Surgamus ergo strenue :*
Gallus jacentes excitat
Et somnolentos increpat
Gallus negantes arguit.
(*Brev. rom., Dom. ad Laudes.*)

2. La force de cet oiseau, le Sauveur l'a montrée à Pierre : Avant que le coq ait chanté trois fois, lui prédit-il, il serait par lui renié. (PRUDENCE, *loc. cit.*)

3. Le coq fut employé par les chrétiens comme symbole de la vigilance, par allusion à la résipiscence de saint Pierre, près duquel il est souvent figuré sur les bas-reliefs des sarcophages. Voyez-en des exemples dans Bottari : *Pitture e sculture sacre*, t. I, tav. xx, 3 ; XXIII, I et XXXIV, p. 133. (ROCHETTE, *Mémoire sur les pierres sépulcrales des catacombes chrétiennes de Rome*, dans *Mém. acad. inscr.*, XIII, 206-207.)

Ce témoin de la présomption, ce héraut de la lumière invitait donc le chrétien à la vigilance et à l'humilité. « Veillez et priez, avait dit le Sauveur, car l'esprit est prompt et la chair est faible[1] », et ailleurs : « Tenez-vous prêts, car je viendrai comme le voleur, au moment où vous y penserez le moins[2] ; » et voilà ce que l'on voulait que rappelât le chant du coq, au commencement de la journée :

Galli cantus, galli plausus
Proximum sentit diem ;
Nos canentes et præcantes
Quæ futura credimus[3],

répétait saint Hilaire, dans son hymne *De Christo*[4], et le vénérable Bède écrivait, en son commentaire sur le Livre de Job[5] : « Le coq est chacun des justes qui, au milieu des ténèbres de ce monde, reçoivent de la foi et de l'intelligence, la constance et la force de crier continuellement vers le Seigneur pour qu'il hâte le jour qui ne doit point finir[6]. » Comme les anciens Grecs, les premiers chrétiens aimaient à dessiner l'image du coq sur leurs tombeaux, mais ce n'était plus

1. MATTH., XXVI, 41.
2. *Apoc.*, III, 3.
3. Le chant du coq, sa fanfare annoncent l'approche du jour : en chantant et en priant nous croyons à ce qui doit venir.
4. Cité par BARBIER DE MONTAULT, *Œuvres*, XII, 52.
5. *In Job*, Lib. III, c. 7.
6. *Gallum puto esse unumquemque sanctorum qui, in nocte et tenebris hujus mundi, accipiunt per fidem, intelligentiam et virtutem, constantiam clamandi ad Deum ut aspiret jam dies permanens et amoveantur umbræ vitæ præsentis.*

comme défense contre une puissance mystérieuse, c'était « *in spem beatæ resurrectionis,* dans l'espoir de la bienheureuse résurrection » que semble annoncer la fanfare de l'oiseau vainqueur, éclatant dans les ténèbres de la nuit. Ainsi, l'épitaphe de Donatus, au cimetière de Sainte-Agnès, associe cet oiseau à la formule: IN PACE[1]; celle de Constans figure un coq devant un vase d'où sortent deux rameaux d'olivier, emblèmes de la même devise[2]; et la pierre sépulcrale de Léopardus que conserve le Musée Farnèse, à Milan, porte à côté du coq cette inscription mutilée : DIE BENE RE que Polidori a complétée : *Illa die bene resurges*[3].

Et cette idée de vigilance dans l'attente de la résurrection[4] se complète, selon la doctrine de l'Évangile, de l'idée de lutte incessante et de triomphe rémunérateur. Sur un fond de verre que l'on a trouvé

---

1. ARINGHI, *Roma sotterranea,* II, 614.

2. BOLDETTI, *Osservazioni sopra i sacri cimiteri,* 360.

3. « Tu ressusciteras heureusement en ce jour. » (POLIDORI, *Sepolcri antichi cristiani in Milano,* 66.) — PERRET (Les *Catacombes de Rome,* IV, pl. XVI, 29) donne la représentation d'une pierre fine où il croit voir un coq posé sur un rameau d'olivier, avec le monogramme du Christ au-dessous, et il se demande : « Cela exprimerait-il qu'au grand jour dont l'annonce est symbolisée par le coq, le Christ sera le juge des hommes ressuscités ? » — Peut-être, mais ce coq me semble fort ressembler à une colombe, et la scène évoquée ne serait-elle pas alors le déluge ?

4. Comme symbole de la vigilance, le coq figure souvent sur des lampes chrétiennes. (*Rev. art. chrét.,* 1891, p. 46. — PERRET, *Les Catacombes de Rome,* IV, pl. IX, 4, etc.) — Il est aussi donné parfois comme caractéristique à saint Michel. (BARBIER DE MONTAULT, *Œuvres,* VI, 243.)

dans le cimetière de Calixte, se voit représenté le combat de deux coqs excités par deux génies dont l'un tient la palme pour le vainqueur[1]. On peut deviner la même scène sur un fragment de sarcophage chrétien découvert dans la catacombe de Sainte-Agnès et publié par Bosio, dans sa *Roma sotterranea*[2].

Et c'est ainsi qu'obligés de se réfugier dans les catacombes, les disciples du Christ, pour se rappeler cette loi primordiale de la vigilance et du combat, usaient de cet oiseau symbolique dont les païens eux-mêmes avaient consacré la signification[3]. Plus tard, ils installèrent cet emblème suggestif à la partie la plus visible, la plus élevée de leurs temples[4] et, comme le coq, par la fierté de son attitude, par la sveltesse de son corps, par l'ampleur de son panache, se prêtait fort bien à cette fonction, ils l'installèrent au sommet de leurs campaniles pour qu'il servît à la fois de héraut mystique et d'indicateur des vents. Voilà, sans aucun doute, la cause à laquelle il faut attribuer la présence

Du beau coq vernissé qui reluit au soleil[5]

sur les flèches de nos églises.

---

1. BOLDETTI, *op. cit.*, p. 216, tav. III, n° 2. — ARINGHI, *op. et loc. cit.*

2. BOSIO, *Rom. sotterr.*, p. 31.

3. Cet emploi du coq... « est à ce double titre (symbole de la vigilance et de la lutte) une réminiscence antique si sensible, dont les preuves sont si nombreuses qu'il n'est point besoin de les indiquer ». (ROCHETTE, *Mém. cit.*)

4. ARINGHI, *op. cit.*, Liv. VI, c. XXXVII.

5. Victor HUGO.

III

Et que l'on ne croie point à une vaine théorie: les liturgistes du moyen âge ne tarissent point sur le symbolisme de cet oiseau qui pivotait au gré des vents, pardessus la croix, parfois perdu dans les nuages.

Saint Eucher, archevêque de Lyon[1], saint Grégoire le Grand[2], Raban Maur[3], Rupert[4], saint Bonaven-

1. « *Galli nomine designantur prædicatores sancti qui inter tenebras vitæ præsentis student, venturam lucem prædicando, quasi cantando nuntiare; dicunt enim : « Nox præcessit, dies « autem appropinquavit.* » (*Eucharii Form.*, c. v.)

Gallus etiam succinctis lumbis incedere scribitur (PROV., XXX 31), *quia ipsi prædicatores sancti inter hujus noctis tenebras verum mane nuntiantes, in membris suis luxuriæ fluxa restringunt, quibus a Domino dicitur : « Sint lumbi vestri præcincti »* (LUC, XII, 35). *Gallo etiam intelligentia desuper tribuitur quia doctori veritatis, discretionis virtus, ut noverit quibus, quid, quando vel quomodo instruat, divinitus ministratur. Non enim una eademque cunctis exhortatio convenit, quia nec cunctos par morum qualitas constringit.*

2. « *Gallus succinctus lumbos, id est prædicatores sancti inter hujus noctis tenebras verum mane nuntiantes.* » (S. GREGORII MAGNI *Explic. moral. in Job*, Lib. XXX, c. 3 et 4, dans MIGNE, *Patrol. lat.*, LXXVI, c. 528.)

3. « *Gallus virum sanctum aut doctorem evangelicum significat qui, sub caligine istius mundi positus, futuram lucem vitæ æternæ prænuntiat. De quo per Salomonem dicitur : « Gallus « accinctus, nec est rex qui resistat ei »* (PROV., XXX) *et in Job : « Quis dedit, inquit, Gallo intelligentiam »* (JOB, XXXVIII). *Item, in aliam partem, gallus ponitur, ut est illud Isaiæ : « Asportari te faciam, sicut asportatur gallus gallinaceus. »* (IS., XXII.) — RABAN MAUR, *De Universo*, Lib. VIII, c. 6, dans MIGNE, *Patr. lat.*, CXI, c. 248.

4. « *Gallus qui dividit et canendo annuntiat noctis horas, gallus, inquam, succinctis lumbis, prædicator est qui, per noctem præsentis seculi, dormire nos profundo securitatis sumno non*

ture[1] et bien d'autres font de ce gallinacé l'emblème du pasteur des âmes et du prédicateur de la vérité; Hugues de Saint-Victor a développé la même considération, dans son *Speculum de Mysteriis Ecclesiæ*[2], ouvrage où il commente la portée suggestive de toutes les parties du temple chrétien et des cérémonies qui s'y déploient. Cette page pourra paraître un peu subtile, mais elle est caractéristique et, du reste, elle est bien connue[3]: « Les tours, dit-il, sont les prédicateurs et les prélats qui sont les remparts et les défenseurs de l'Église..... Le coq qui les domine représente le prédicateur. Le coq, en effet, se tenant éveillé au sein de la nuit profonde, en divise les heures par son chant; il réveille les dormeurs; il annonce l'approche du jour; mais auparavant, il s'excite en secouant ses ailes. Dégageons de ces détails leur enseignement mystique, car aucun d'eux n'est indifférent. Ceux qui sommeillent sont les fils du siècle qui gisent

---

sinit, lucem instare negotiosam annuntiat, id est diem judicii, suum interea castigans corpus et in servitutem redigens, ne forte, inquiens, dum aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar. » (I Cor., ix.) *Cantus ejus hujusmodi est :* « *Nox præcessit... ambulemus...* » (Rom., xiii) *et his similia.* » (Rupert, *De Fortitudine*, c. II, dans Migne, *Patr. lat.*) — Voir aussi le même, *De Glorificatione Trinitatis*, Lib. VII, c. ix. (*Ibid.*)

1. « *Custodes sunt prælati et doctores, nos tanquam Galli excitantes ut surgamus.* » (S. Bonaventure, *Serm. V, Domin. I*a *Adventus.*)

2. *Spec. de Myst. Eccl.*, c. i, *De Ecclesia*, dans Migne, *Patr. lat.*, CLXXVII, c. 335.

3. Elle est citée, en tout ou en partie, mais sous le nom de Durand de Mende, entre autres par Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire d'Architecture*, art. *Coq*, par Godard, *loc. supr. cit.*

assoupis dans le péché ; le coq, ce sont les chefs du troupeau qui prêchent avec force, excitent les dormeurs à rejeter les œuvres des ténèbres en leur criant : « Malheur aux endormis ! réveillez-vous, vous qui êtes « plongés dans le sommeil ! » Ces ministres de la parole sainte annoncent l'approche de la lumière, quand ils rappellent le jour du jugement et la gloire à venir. Mais, en hommes prudents, avant d'enseigner leurs frères, qu'ils songent, par la pratique de la vertu, à secouer le sommeil du péché, qu'ils châtient leurs corps, selon le mot de l'Apôtre : « Je châtie mon corps « et le réduis en servitude. » Enfin, les prédicateurs se tournent contre le vent quand, par leurs reproches et leurs menaces, ils s'élèvent contre les rebelles... La tige de fer, sur laquelle tourne le coq, est l'emblème de la rectitude de la parole du prêtre, lequel ne doit jamais se laisser conduire par l'esprit de l'homme, mais par l'inspiration de Dieu, selon cette parole de l'Écriture : « Si quelqu'un parle, qu'il paraisse que le « Seigneur parle par sa langue. »... Enfin, de ce que cette tige s'élève au-dessus de la croix ou au faîte de l'église, il appert que les paroles de nos saints Livres ont été accomplies et confirmées par le mystère de la Croix ; aussi Jésus, en expirant, s'est-il écrié : « Tout est consommé[1]. »

---

1. « *Turres sunt prædicatores et prælati qui sunt monumenta et defensio ejus...*

« *Gallus qui superpositus est, prædicatores repræsentat. Gallus enim, noctis profundæ pervigil, horas ejus dividit cantu, dormientes excitat, diem appropinquantem præcinit ; sed prius seipsum verbere alarum ad cantandum excitat. Notate singula mystice : non enim est nequidquam otiosum. Dormientes sunt*

Le mystique théologien revient sur ces applications dans plusieurs de ses œuvres[1]; Durand le Spéculateur, plus connu sous le nom de Durand de Mende, a reproduit cette page dans son *Rational des divins offices*[2] et Honorius, archidiacre d'Autun, ajoute, dans sa *Gemma*[3]: « Ce n'est point sans raison que le coq est placé au sommet des campaniles: le coq réveille ceux qui dorment; il rappelle au prêtre qu'il est comme le coq de Dieu, et qu'il est chargé de réveiller par le son des cloches ceux qui dorment pour les

---

filii hujus sæculi in peccatis jacentes. Gallus chorus prælatorum qui districte prædicant, dormientes excitant, ut abjiciant opera tenebrarum, clamantes: « *Væ dormientibus! Exsurge* « *qui dormis.* » *Lucem venturam prænuntiant, dum diem judicii et futuram gloriam prædicant. Prudenter autem, antequam aliis prædicent, virtutibus se a somno peccati excitantes, corpus suum castigant. Unde Apostolus* : « *Castigo corpus* « *meum et in servitutem redigo.* » (I Cor., ix.) *Hi etiam vertunt se contra ventum, quando increpando et arguendo contra rebelles fortiter dimicant vel resistunt, ne lupo veniente quandoque fugisse arguantur. Virga ferrea in qua Gallus sedet, rectum repræsentat sermonem prædicantis, ut non loquatur ex spiritu hominis, sed Dei, secundum Scripturas, juxta illud :* « *Si* « *quis loquitur, quasi sermones Dei!* » (I Petr., iv.) *Quod virga est supra crucem posita, innuit sermonem Scripturarum per crucem consummatum esse et confirmatum. Unde ait Dominus in passione :* « *Consummatum est.* » (Joann., xix.)

1. *Miscellanea*, Lib. VI, tit. 12, *De Galli et prædicatoris consimili officio* (Migne, *ibid.*, c. 816); *De Bestiis*, Lib. I, c. xxxvi, *De Galli gallinacei moraliter*. (Migne, *ibid.*, c. 33.)

2. Liv. I, c. i, § xxii. — Cette page sur le symbolisme a été souvent citée et mise au compte de Durand : elle appartient en réalité à Hugues de Saint-Victor et l'évêque de Mende n'a fait que l'enchâsser dans son œuvre fameuse. — Sur le coq, symbole des prédicateurs, on peut lire encore Kraus, *Real-Encyclopädie der christl. Altertümer*, I, 641.

3. *Gemma*, Liv. I, c. cxliv.

appeler aux matines. » — Nous voilà bien en plein moyen âge, dans l'une de ces vieilles cités épiscopales ou monastiques. — Grâce à tous ces auteurs, le symbolisme du coq de nos clochers fut désormais fixé et un poète du XII[e] siècle se chargea de vulgariser leurs enseignements parmi les clercs et les lettrés[1]. Je transcris ce morceau, du moins comme spécimen de la poésie latine de ces premiers temps de la scolastique :

Multi sunt presbyteri qui ignorant quare
Super domum Domini gallus solet stare ;
Quod propono breviter vobis explanare,
Si vultis benevolas aures mihi dare.

Gallus est mirabilis Dei creatura
Et rara presbyteri illius est figura
Qui præest parochiæ animarum cura,
Stans pro suis subditis contra nocitura.

Supra ecclesiam positus gallus contra ventum
Caput diligenter erigit extentum :
Sic sacerdos, ubi scit dæmonis adventum
Illuc se objiciat pro grege bidentum.

Gallus, inter cætera altilia cœlorum,
Audit super æthera concentum angelorum.
Tunc monet nos excutere verba malorum,
Gustare et percipere arcana supernorum[2].

1. EDESTAN DUMÉRIL, *Latina carmina quæ medium per ævum in triviis necnon monasteriis vulgabantur. Poésies latines du moyen âge.* Évreux, Tavernier, 1847, p. 12. — Ce morceau, que le compilateur a copié dans un manuscrit de la cathédrale d'Œhringen, est signalé dans le *Bull. monum.*, XVII, 527 et sq., et par BARBIER DE MONTAULT, dans son *Traité pratique de la construction des églises*, I, 79.

2. Beaucoup de prêtres ignorent pourquoi d'ordinaire le coq se dresse au-dessus de la maison du Seigneur. Je vais vous

l'expliquer en peu de mots, si vous daignez me prêter une oreille bienveillante. — Le coq, cette admirable créature de Dieu, est la figure du prêtre qui a le soin d'une paroisse et s'oppose à ce qui pourrait nuire à son troupeau. — Au-dessus de l'église, le coq se tourne contre le vent et tient avec soin sa tête relevée : ainsi, le prêtre, quand il devine l'approche de Satan, doit lutter contre lui pour sauver ses ouailles. — Seul de tous les oiseaux, le coq perché au milieu des airs entend les concerts des anges : il nous apprend ainsi à rejeter les paroles des méchants et à goûter les secrets des cieux.

On pourrait trouver encore dans les auteurs du moyen âge des considérations semblables. Reynier, par exemple, s'indignait contre les Vaudois de ce que, entre autres égarements, ils ne voulaient pas admettre que le coq sur le clocher signifie le prédicateur et le docteur[1].

Ils sont bien oubliés, aujourd'hui, ces enseignements d'un mysticisme ingénieux : qui donc encore, en consultant le coq pour connaître la direction du vent, songe à saluer en lui le symbole du Christ et du pasteur ? et pourtant, j'imagine qu'un curé, dans un cours de liturgie qu'il ferait à ses paroissiens, trouverait dans le coq de son clocher un thème fécond à des leçons aussi intéressantes que pratiques : ainsi perché dans les airs, cet oiseau emblématique ne rappellerait-il point aux chrétiens qu'il leur faut s'appuyer sur la croix, planer au-dessus des mesquineries et des bassesses de la terre, faire front à toute doctrine contraire à l'Évangile, etc., etc.

1. *Contra Valdenses*, c. v. : « *Mysticum sensum in divinis Scripturis refutant, præcipue in dictis et actis ab Ecclesia traditis, ut quod Gallus super campanile significet doctorem.* » (Cité par BARRAUD, *op. cit.*)

Il n'est plus qu'une banale girouette, cet oiseau doré qui étincelle de mille feux aux rayons du soleil. Et pourtant, il reste populaire ; il inspire de gracieuses légendes[1] ; il symbolise la patrie locale que déjà résumait le clocher :

Ton œil ne peut se détacher
Du vieux coq de ton clocher,

disait Béranger, et un auteur écrivait, je ne sais plus où, cette parole bien vraie : « Une des plus grandes joies qu'il soit donné à l'homme de ressentir, c'est celle qu'il éprouve lorsque, après quelques années d'absence, il revoit enfin le coq de son clocher. »

Il n'est point menacé, que je sache, ce vieil emblème, surtout en notre France qui vient de remettre sur ses monnaies le coq soi-disant gaulois : les farouches Conventionnels eux-mêmes les respectèrent, saluant en lui « le symbole de la surveillance..... qui se mouvait pour fixer ses regards de tous côtés et assurer ainsi le salut de la République[2] ». Voilà certes un

---

1. Mouton, *Le Coq du clocher*, dans *Contes et Nouvelles*. Charpentier, Paris, 1882. — Lamotte, *op. et loc. cit.*, etc.

2. Wallon, dans *Les Représentants du peuple en mission* (Paris, Hachette, 1888, I, 81), cite ce passage d'un arrêté de Reynaud, délégué dans la Haute-Loire : « 4° Le clocher du temple de la Raison, dans lequel est placée une horloge utile au public, sera..... conservé. — 5° Comme ce clocher affecte une forme pyramidale de laquelle on peut tirer parti pour conserver à la mémoire les glorieux événements de la République française et rappeler à la postérité l'heureuse époque où l'esprit humain a passé de l'abîme des préjugés à la jouissance insatiable de la raison ; en conséquence, la municipalité prendra les mesures pour mettre à profit la structure de ce clocher, surmonté déjà

symbolisme auquel Durand de Mende n'avait point songé! Mais, s'il encourait une disgrâce, par cette manie d'innover qui tourmente notre génération, je pense qu'il se trouverait des archéologues et des artistes pour plaider la cause de ce bon et fidèle oiseau qui depuis tant de siècles nous donne des indications si utiles et des enseignements si précieux. De si longs états de services ne méritent-ils point des égards?

---

d'un coq qui est le symbole de la surveillance et lequel est mouvant pour fixer ses regards de tous les côtés, afin de surveiller le salut de la République. — Le Puy, 15 ventôse. » (*Arch. nat.*, A F[II], carton 115.)

UN CURÉ LORRAIN AU XVIII[e] SIÈCLE

Jean-François COUQUOT

CURÉ DE MARON

1747-1774

PAR

PAUL FOURNIER

Le village de Maron, jeté sur la rive droite de la Moselle, à trois lieues en amont de Toul, ne se recommande pas seulement par son vignoble, bien connu dans la région voisine; il possède des archives qui ne sont pas à dédaigner, d'autant mieux qu'elles sont confiées à la garde d'un instituteur très obligeant[1]. Grâce à sa complaisance, il m'a été possible de parcourir à loisir les documents antérieurs à la Révolution qui y sont conservés. Au cours de mes recherches, il m'arriva de remarquer à diverses reprises de longues notes, d'une écriture ferme et serrée, traitant des graves questions que soulèvent le gouvernement des âmes et l'administration des paroisses. Dans ces notes,

1. N. E. Jérôme, secrétaire de la mairie.

où l'auteur expose, en une langue à laquelle ne manquent ni la vigueur, ni le piquant, des vues parfois originales, toujours inspirées par une conviction profonde, je n'eus pas de peine à reconnaître l'œuvre d'un curé de Maron, qui se nommait Jean-François Couquot[1]. Ce personnage, issu d'une famille de drapiers établis à Saint-Nicolas-de-Port, où il naquit le 13 mai 1712, fut ordonné prêtre en 1736. D'abord curé de la paroisse d'Écrouves, aux environs de Toul, il obtint, en 1747, la cure de Maron, à la suite d'un concours ouvert conformément aux prescriptions du concile de Trente[2]. Il y demeura jusqu'en 1774 : alors il se retira à Nancy, où, en 1789, il remplissait les fonctions de chapelain[3]. Il fut témoin des débuts de

1. Il était le quatrième et dernier enfant de Claude Couquot, drapier, et de Jeanne Pelletier.

Il est quelquefois appelé Couquote dans les pièces de procédure relatives au procès jugé par la Cour souveraine en 1748 (voir ci-dessous, p. 76). Ensuite il est invariablement désigné sous le nom de Couquot. — Les renseignements donnés ci-dessus sur sa biographie sont tirés de la *Notice sur les prêtres lorrains* de CHARLOT, tome I, et des écrits de CHATRIAN, *Notice alphabétique du diocèse de Toul*, tome I, et *Pouillé du diocèse de Nancy* rédigé en 1779. Tous ces écrits sont conservés parmi les manuscrits de la bibliothèque du grand séminaire de Nancy.

2. La cure de Maron était donnée au concours, suivant les préceptes du droit, quand la vacance s'était produite dans un des mois dits du Pape, janvier, février, avril, mai, juillet, août, octobre, novembre. Si la vacance se produisait en dehors de ces mois, la nomination appartenait à l'abbé de Saint-Vincent, de Metz, patron de la paroisse de Chaligny et aussi de la paroisse de Maron, démembrée de Chaligny. — Le curé Dumont, prédécesseur de Couquot, était mort le 4 avril 1747. Couquot arriva dans sa paroisse entre le 10 et le 26 juillet.

3. Abbé L. JÉRÔME : *Les Élections et les cahiers du clergé lorrain aux États généraux de 1789*, p. 159. Couquot vota par procuration lors des élections du premier degré.

la Révolution; réfractaire à la constitution civile du clergé, il tenta d'user des relations qu'il avait conservées avec quelques-uns de ses anciens paroissiens pour combattre l'influence de son successeur, Jean-Claude Hussenot[1], qui avait prêté le serment et devint plus tard l'un des vicaires épiscopaux du prélat constitutionnel. Je ne saurais dire quel fut le résultat des démarches de Couquot; ce qui est certain, c'est qu'il ne vit pas la fin de la tourmente, étant mort le 14 octobre 1793, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Les notes, rédigées par Couquot pour l'information de ses successeurs, n'ont pas été écrites d'un seul trait. Lorsqu'à la fin d'une année, Couquot disposait de quelques pages demeurées blanches sur l'exemplaire du registre paroissial qu'il devait conserver, il ne résistait pas à la tentation de les couvrir de sa prose; c'est ainsi que ses observations furent consignées à

1. Jean-Claude Hussenot, issu d'une famille de Maron (son père s'appelait Claude Hussenot et sa mère Catherine Trotot), entra dans la Compagnie de Jésus vers 1757. Il était régent de seconde au collège de Dijon en 1760 : il sortit de la Compagnie en septembre 1762, quelques semaines après l'arrêt du Parlement de Paris du 6 août qui supprimait les Jésuites. Le 23 septembre 1762, il vint à Maron pour être le parrain d'un jeune frère; il s'intitule dans l'acte de baptême « maître ès arts de l'Université de Strasbourg ». En janvier 1765, il était au grand séminaire de Toul; le 14 avril, il célébrait solennellement sa première messe dans l'église paroissiale de Maron, « à laquelle ont assisté un grand nombre de personnes respectables qui y ont été invitées », dit le registre paroissial rédigé par Couquot. Il fut vicaire commensal de Neuviller; en 1774, il devint curé de Maron. Il prêta le serment exigé par la constitution civile et quitta Maron pour devenir vicaire épiscopal; après le Concordat, il retrouva sa cure de Maron où il finit ses jours. « Prêtre assez bon », dit de Hussenot le Pouillé de 1773 (Bibliothèque du grand séminaire de Nancy, ms. nº 201).

des époques variées sur divers registres. Il a paru à quelques bons juges que ces observations étaient suffisamment remarquables par leur saveur et jetaient une lumière assez vive sur les dispositions d'une portion du clergé inférieur, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, pour qu'au moins les parties principales en fussent publiées [1]. Avant de les présenter au lecteur, je lui demande la permission de lui faire connaître en bref les principales des questions qui passionnèrent le curé de Maron.

I

Sur l'organisation de l'Église, Couquot ne cache pas son idée maîtresse, qui est celle de beaucoup de ses contemporains. Pour lui, la hiérarchie, telle qu'elle a été constituée par Jésus-Christ lui-même, se compose essentiellement de trois membres : le pape, les évêques et les curés. Sans doute il reconnaît que les évêques sont subordonnés au pape et les curés aux évêques, tout en ajoutant que les uns et les autres sont soumis « aux saints canons », dont les gallicans aiment à évoquer le spectre indécis, au risque d'arrêter tout mouvement et d'empêcher tout progrès dans l'Église. Mais il n'en est pas moins vrai qu'aux yeux de Cou-

1. Je tiens à adresser ici l'expression de ma vive gratitude à M. Charles Guyot, directeur de l'École nationale des eaux et forêts, et à M. l'abbé Jérôme, professeur au grand séminaire de Nancy, dont l'extrême obligeance m'a été d'un grand secours.

M. l'abbé Piermay, curé d'Écrouves, a bien voulu, sur la demande de M. l'abbé L. Jérôme, examiner les registres de sa paroisse pour voir s'il trouvait quelque trace du passage de Couquot. Il n'en a trouvé aucune.

quot, les curés n'apparaissent pas, tels que les montre l'histoire, comme des coadjuteurs que l'évêque s'est choisis dans l'ordre des prêtres et dont, à une époque assez tardive, la mission a été érigée en titre d'office; ils sont au contraire établis par Dieu, comme pasteurs de leurs troupeaux, ayant des droits indépendants des évêques, droits qu'ils ont reçus, « les uns de Dieu, les autres de l'Église et des souverains » [1]. Il en résulte que « l'ordonnance d'un évêque, contraire aux saints canons ou attentatoire à ces droits des curés, est nulle et abusive; qu'un curé peut et doit s'y opposer et lui résister ». Ainsi le curé aura vis-à-vis de l'évêque une situation aussi forte que celle de l'évêque vis-à-vis du Pape, ce qui est la conséquence rigoureuse du principe posé par Couquot.

---

1. Sur cette doctrine, voir les renseignements bibliographiques donnés par M. DE SCHERER, *Handbuch des Kirchenrechtes*, I, p. 630, note 11, et par HERGENRÖTHER, *Histoire de l'Église*, III, 517. Voyez, à l'encontre de cette doctrine, la bulle de Pie VI, *Auctorem fidei*, condamnant le synode de Pistoie (propos. 9 et 10). La théorie du droit divin des curés est réfutée amplement par BOUIX, *Tractatus de parocho*, 2e édit., p. 42 et s.

Les partisans de cette théorie faisaient des curés les successeurs des soixante-douze disciples. Cette idée se trouve déjà indiquée dans les *Fausses Décrétales* (éd. Hinschius, p. 79, 82, 512) et aussi au début d'un sermon synodal qui remonte à une haute antiquité; par bien des traits, il rappelle l'époque carolingienne (Cf. DOM GERMAIN MORIN, *Revue bénédictine*, IX, p. 89 et s.; voir aussi *Un groupe de recueils canoniques inédits du* x^e *siècle*, dans les *Annales de l'Université de Grenoble*, XI, p. 50). L'idée a été reprise par GERSON, au chapitre *De Statu curatorum* de son traité *De Statibus ecclesiasticis*; elle a passé dans les écrits de tous les auteurs partisans du droit divin des curés. Cf. HINSCHIUS, *Kirchenrecht*, II, p. 294, note 3. — Il est intéressant de constater que la doctrine si chère aux Jansénistes est aujourd'hui tombée dans un profond discrédit; aucun historien digne de ce nom ne s'aviserait de la prendre au sérieux.

Il est facile de découvrir entre les lignes, dans les écrits du curé de Maron, les raisons qui ont contribué à propager cette doctrine. A plusieurs reprises Couquot insiste sur l'opulence des évêques; il critique l'ambition de quelques-uns d'entre eux, qui ne négligeaient aucun moyen de faire sentir au clergé inférieur sa dépendance; il aime à répéter que les curés ne méritent pas le « mépris », et ajoute que les évêques qui méprisent les curés n'ont pas l'esprit de leur état. En somme, l'énorme différence qu'il constate entre la condition des évêques d'ancien régime et celle des curés lui porte ombrage, parce que, à son avis, cette différence ne vient que de la vanité des hommes, de l'opulence des uns et de la pauvreté des autres[1] : c'est pourquoi il est naturellement enclin à accepter les doctrines et les faits qui tendent à l'effacer. Remarquez d'ailleurs que l'esprit ombrageux de Couquot ne s'en prend pas seulement aux évêques. Il en veut aux chanoines, qui, dit-il, n'ont pas de place dans la hiérarchie constituée de droit divin, et qui n'ont grandi qu'au détriment des curés qu'ils ont dépouillés d'une partie de leurs revenus; il est fort mal disposé à l'endroit des moines, comblés par les papes de privilèges qu'il estime excessifs, d'autant mieux qu'à son avis les curés sont autant au-dessus des moines que les moines au-dessus des simples laïques.

Pour que les curés puissent conserver ou recouvrer leur dignité, Couquot leur donne tout d'abord le con-

1. Pour s'en rendre compte, voir un chapitre du livre de M. l'abbé Sicard, *L'Ancien Clergé de France*, I, *Les Évêques*, p. 3o5 et s.

seil de s'instruire de leurs droits. « Quand un curé est instruit, personne ne l'attaque, et les choses restent dans l'ordre. » Aussi leur recommande-t-il à deux reprises le *Traité de l'abus*, de Fevret, ouvrage dont on a pu dire qu'il était inspiré par le gallicanisme le plus étroit[1]; il y joint les *Lois ecclésiastiques* de de Héricourt, l'*Histoire de l'Église* et l'*Institution au droit ecclésiastique* de Fleury et aussi l'ouvrage de Thomassin sur *l'Ancienne et la nouvelle discipline de l'Église*. Que si les adversaires des curés ne se rendent pas tout de suite aux arguments puisés dans ces livres ou dans des ouvrages analogues, ce n'est pas près des évêques que les curés auront chance de faire reconnaître leurs droits. La jurisprudence des Parlements, auxquels les curés ont « de grandes obligations », les vengera de tant d'entreprises et de tant d'abus dirigés contre eux. Quand il s'agit d'entraver l'action des évêques et du Pape, Couquot compte surtout sur les décisions des magistrats séculiers.

Telles sont les idées fondamentales du curé de Maron en matière d'organisation ecclésiastique. Remarquez qu'il y est attaché comme à parole d'Évangile : ceux qui mettent en doute le droit divin des curés sont pour lui des adulateurs et des demi-théologiens. Aussi s'indigne-t-il de ce qu'un lazariste ait osé enseigner une doctrine contraire aux élèves du séminaire de Toul. Il n'admet pas d'ailleurs qu'on soit tiède sur ce point : c'est ainsi qu'il n'hésite pas à gourmander

---

1. Adolphe Tardif, *Histoire des sources du droit canonique*, p. 356. Sur les autres ouvrages cités au texte, voir ci-dessous, p. 116 et s.

Collet[1] (ce mince théologien pour lequel on a ôté dans ce même séminaire le savant et solide Habert[2]), parce qu'il se contente de dire que c'est le sentiment de la Sorbonne que les curés sont de droit divin, « comme si c'était là une matière problématique ». Des convictions aussi profondément enracinées ne pouvaient manquer d'exercer une influence sensible sur la conduite de Couquot : essayons maintenant de découvrir les traces de cette influence.

II

Une règle à laquelle Couquot est fort attaché est celle d'après laquelle tous les curés sont inamovibles. Sans doute, cette règle n'est nullement un produit de la doctrine qui attribue aux curés une institution divine. En effet, l'Église a admis l'inamovibilité des curés comme une conséquence des principes sur lesquels est fondée la théorie générale des bénéfices ; il est à peine besoin de dire que le droit divin des curés n'a rien de commun avec cette théorie. Toutefois, la règle de l'inamovibilité, si elle a trouvé des défenseurs convaincus, a parfois été l'objet de critiques plus ou

---

1. Collet était un lazariste, par conséquent un confrère des professeurs du grand séminaire de Toul ; il publia des *Institutiones theologicæ* à l'usage des séminaires (Paris, 1744, 7 vol. in-12.). Les décisions qui substituèrent Collet à Habert excitèrent la très vive colère des Jansénistes. Cf. Sicard, *L'Ancien clergé de France,* I, *Les Évêques avant la Révolution,* p. 402 et s.

2. Habert, *Theologia dogmatica et moralis.* (La première édition, en sept volumes, parut en 1717.) C'était un auteur fort apprécié des Jansénistes.

moins fondées : or, qui ne voit qu'elle serait assise sur une base inébranlable s'il était possible de l'établir sur le droit divin des curés? Couquot n'a pas d'hésitation sur ce point. « Si les curés ne sont pas de droit divin, écrit-il sans tenir compte des notions les plus connues du droit canonique, ils ne sont que des vicaires dépendant des évêques », par suite susceptibles d'être destitués dès qu'ils viendront à déplaire. Or, que certains évêques puissent avoir la prétention de réduire les curés à cette condition, ce n'est pas une chimère, au dire du curé de Maron; il ajoute que la proposition en fut faite à Louis XIV.

Là-dessus Couquot est particulièrement ombrageux. On sait qu'en 1760, Drouas, évêque de Toul, avait formé le dessein d'instituer une maison de retraite pour les prêtres âgés, infirmes ou vicieux, dans un domaine nommé Vachevigne, sis près de Toul, au faubourg Saint-Mansuy. Pour des motifs où l'intérêt personnel tenait une grande place, un certain nombre de prêtres du diocèse fomentèrent contre ce projet une très vive opposition[1]. Quoiqu'il semble désinté-

1. Il paraît que la maison de Vachevigne devait être dotée du produit d'un certain nombre de bénéfices supprimés, ce qui mécontentait fort les candidats aux bénéfices. (Cf. abbé E. MARTIN, *Histoire du diocèse de Toul et des diocèses de Nancy et de Saint-Dié*, II, p. 585 et s.)

Un mémoire publié à cette occasion résume les objections des opposants. On y exprime la crainte que M. de Toul ne se rende maître du sort de tous les ecclésiastiques de son diocèse. On y attaque l'opulence de l'évêque (Bibliothèque de Nancy, ZZ, 20, 33. — Cf. *Catalogue du fonds lorrain*, par M. FAVIER, n.os 7868 et 7869). Cette lutte à propos du projet de Vachevigne fut un des épisodes de l'opposition dirigée par une fraction importante du clergé du diocèse de Toul contre l'administration de

ressé en cette question, Couquot n'hésite pas à épouser les griefs des opposants : on en trouve la preuve dans ses notes. L'imagination du curé de Maron lui montrait en effet dans la maison de Vachevigne une « renfermerie », comme on disait alors, où l'évêque pourrait incarcérer et détenir, sans aucune garantie judiciaire, les curés qui lui déplairaient. Ce n'était peut-être pas la destitution arbitraire, mais c'était la Bastille en permanence. Il arriva que ces critiques passionnées firent échouer l'utile projet qu'avait formé l'évêque de Toul.

Les appréhensions de Couquot étaient-elles absolument dépourvues de fondement, je n'oserais m'en porter fort. Sans doute, la haute vertu de l'évêque était le meilleur garant de la droiture de ses intentions. Mais, à cette époque, il arriva plus d'une fois que « des prêtres scandaleux, suspects, ou seulement gênants, furent enfermés dans quelque couvent sans autre formalité qu'une lettre de cachet obtenue par le crédit de l'Intendant, sur la demande d'une famille ou sur celle de l'évêque[1] » ; la disgrâce du curé Lhermite, que La Galaizière, évêque de Saint-Dié, fit détenir sans jugement de 1780 à 1789, fut un exemple retentissant de ces procédés peu canoniques. Au surplus, un édit de Louis XVI, promulgué en 1784, étendit à la Lorraine les dispositions de l'édit de 1695, permettant aux

son évêque. Dumas ; sur cette opposition, on lira avec intérêt plusieurs chapitres du tome II de l'ouvrage précité de M. l'abbé E. Martin.

1. Abbé D. Mathieu, L'Ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois, p. 150 et s.

évêques, dans le cours de leurs visites, d'infliger, en dehors des formes de la poursuite criminelle, une détention de trois mois dans un séminaire aux curés qui, pour des causes graves, mériteraient une pareille punition [1]. Ces mesures étaient la rançon de l'inamovibilité des curés [2]. Ils étaient retirés dans leurs bénéfices comme dans une forteresse ; le cas échéant, les évêques entreprirent de les y forcer. Il en résulta, parmi les membres du clergé inférieur, un profond mécontentement, qui se fit sentir en 1789 [3].

D'après une prescription formelle du rituel de Toul [4] l'évêque, au cours de la visite canonique, après s'être enquis, dans l'église, en présence du clergé et des fidèles, de la situation morale et matérielle de la paroisse, doit déclarer aux paroissiens qu'il est tenu de s'informer particulièrement de la conduite de leur pasteur. A ce moment, le curé « fait une profonde inclination à l'évêque et se retire chez lui ». L'évêque s'enquiert alors de ses mœurs et de la manière dont il s'acquitte de ses fonctions. Ce règlement excite l'indignation de Couquot ; il semble n'avoir pas d'épithètes assez fortes pour le qualifier. Il y voit d'ailleurs

---

1. *Ordonnances de Lorraine*, XV, p. 476.

2. A la place des curés inamovibles, le régime concordataire a mis dans la plupart des paroisses des desservants révocables ; c'était passer d'un excès à un excès opposé. Un régime moyen résulte des décisions des Congrégations romaines, d'après lesquelles les desservants de nos paroisses de France peuvent être déplacés, mais ne doivent pas être transférés à un poste inférieur sans un motif grave.

3. Abbé L. Jérôme, *op. cit.*, p. 103.

4. Édition de 1700, p. 621.

une usurpation de l'évêque, qui s'arroge une fonction qu'il n'a pas. En effet, le curé est pasteur immédiat de son troupeau ; à ce titre, il ne doit pas quitter ses ouailles, il est le témoin nécessaire de tout ce qui se passe dans son église. C'est ainsi qu'en vertu de la théorie du droit divin, les curés ont le devoir de refuser de se soumettre à de pareils « interrogats », qui sont indécents et avilissent l'autorité pastorale. Au besoin, ils s'adresseront aux tribunaux séculiers, qui ne manqueront pas de faire bonne justice de cet « article révoltant ».

Une autre prescription, qui se trouve dans les statuts synodaux, n'est pas moins antipathique au curé de Maron. Aux termes de ces statuts[1], les curés sont obligés de se confesser une fois l'an au doyen rural ou à un prêtre choisi par lui. Remarquez qu'en édictant cette règle, les statuts synodaux se font l'écho d'une longue tradition[2]. Ici encore, Couquot n'hésite pas à conseiller la résistance[3]. Il croit s'appuyer sur un argument irréfutable en invoquant un texte des *Décrétales* de Grégoire IX qui permet aux évêques, aux autres supérieurs ecclésiastiques et aussi aux

1. L'ordonnance synodale de 1729 rappelle aux curés l'obligation de se confesser une fois par an à l'évêque ou à son délégué (Statuts syndicaux, n° 5815 du *Catalogue du fonds lorrain*, appendice, p. 36; Martin, *op. cit.*, II, p. 499). Les statuts de 1678 (ch. III, art. 2) leur ordonnaient de se confesser à Pâques à leur doyen ou au prêtre choisi par lui. Cet article fut répété dans l'édition de 1722.

2. De nombreux témoignages de cette tradition sont énoncés par Hinschius, *Kirchenrecht*, IV, p. 113, note 1.

3. Il dit même que telle fut la résistance que l'évêque dut renoncer à insister sur l'exécution de la prescription des statuts.

minores prælati exempti de se choisir librement un confesseur [1] sans avoir à demander aucune permission à qui que ce soit. Malheureusement, ce texte ne se rapporte pas aux curés, qui, d'après l'interprétation traditionnelle, ne sont compris dans aucun des termes de l'énumération qui y est contenue. On l'entend des évêques et autres supérieurs qui ont la juridiction au for extérieur, ce qui n'est point le cas des curés. La science canonique de Couquot se trouve, ici encore, en défaut, ou plutôt il n'a pas su percer le voile épais de préjugés qui lui dérobait la vérité.

Il faut remarquer enfin que Couquot se montre intraitable sur la matière des fondations. On peut lui donner raison quand il conteste à l'évêque le droit de réduire au tarif fixé par les statuts diocésains les sommes volontairement données ou léguées pour des messes. Mais il n'en va pas de même quand le curé de Maron prétend que l'autorisation de l'évêque n'est pas nécessaire pour donner effet à une fondation perpétuelle de messes faite par un paroissien [2]. Il se trompe encore quand il dénie aux supérieurs ecclésiastiques

1. 16, *Décrétales*, V, 38.

2. Voir les textes en sens contraire dans Bouix, *De Episcopo*, 2[e] édit., II, p. 304. — Couquot eut à soutenir sa thèse devant les tribunaux. Nicolas Baguelot, décédé après 1755, avait légué à la paroisse de Maron un gagnage de dix paires situé à Sexey-aux-Forges (terre rendant annuellement dix réseaux de blé et dix d'avoine), à charge de vingt-quatre services par an. Couquot, sans demander aucune autorisation, avait accepté. Les héritiers demandèrent la nullité de cette fondation : l'un des moyens dont ils se servirent fut le défaut d'autorisation de l'évêque. Un arrêt de la Cour souveraine, du 8 août 1769, écarta leur demande, à laquelle l'évêché de Toul s'était montré favorable. Couquot fut très satisfait de ce succès.

le droit de modifier les fondations et d'en réduire les charges, pour le motif que ces changements constitueraient une usurpation sur les droits des fondateurs, des bénéficiers et des souverains. Le concile de Trente (sess. 25, c. 4) proclame sur ce dernier point les droits des évêques. Si plus tard Urbain VIII a innové en cette matière, ce n'est pas pour rendre aux curés l'indépendance dont ils étaient privés, mais pour réserver ces questions à l'autorité du Saint-Siège[1]. En somme, pour faire des curés de « petits évêques » établis sur l'institution divine, Couquot méconnaît les principes fondamentaux de l'organisation de l'Église et du droit canonique.

III

Il ne faut pas s'attendre à trouver le curé de Maron moins jaloux de ses droits vis-à-vis de ses paroissiens que vis-à-vis de son évêque. Visiblement, son idéal eût été de ne partager avec personne le soin de les confesser. A son avis, les fidèles ne sauraient solliciter de meilleurs conseils que ceux de leur curé. « Un chrétien bien instruit, écrit-il, et qui s'occupe de son salut, préférera toujours son pasteur au mercenaire. C'est par la confession, ajoute-t-il, qu'on peut faire du fruit, tandis qu'il ne se trouve que trop de confesseurs qui laissent les mauvaises habitudes, les crimes, les désordres se perpétuer. » On serait tenté de croire qu'en écrivant ces dernières lignes, Couquot pensait surtout aux con-

1. Textes dans Bouix, *De Episcopo*, II, p. 304. Ces questions sont du ressort de la congrégation du Concile.

fesseurs appartenant au clergé régulier, dont l'action provoqua à Nancy et ailleurs, vers la même époque, des réclamations très vives de la part des curés, appuyés en cela par leur évêque [1]. Cependant Couquot n'allait pas jusqu'à proscrire indistinctement tous les religieux. « Il y en a, écrit-il, de très sages et de très vertueux; il y en a aussi qui sont de vrais ignorants, de vrais relâchés et sans religion. » C'est au curé qu'il appartient d'attirer dans sa paroisse les bons religieux et « d'en écarter les loups dangereux », c'est-à-dire les confesseurs trop faciles, qui se précipitent eux-mêmes et précipitent leurs pénitents dans une « damnation trop certaine ».

Par la tournure de son esprit, aussi bien que par son éducation, Couquot fut austère et rigoureux dans le gouvernement des âmes. C'est ainsi qu'il rendait extraordinairement pénible et fastidieuse la série des confessions qu'il imposait aux enfants avant la première communion, et qu'il se montrait difficile vis-à-vis des mourants, leur demandant une confession générale quand ils n'étaient pas de ceux qui se confessaient à leur curé [2]. Si d'ailleurs, en temps ordinaire, il n'écartait pas absolument les confesseurs étrangers, il se montrait moins débonnaire au temps pascal. Le canon du quatrième concile de Latran [3] qui impose aux fidèles

---

1. Abbé E. MARTIN, *op. cit.*, II, p. 570 et s. L'auteur expose en ces pages la lutte soutenue par la Cour souveraine contre Drouas, évêque de Toul, qui, en 1754, avait pris le parti des curés de Nancy dans leurs conflits avec les religieux.

2. Voir ci-dessous, p. 101 à 104.

3. Canon *Omnis utriusque sexus*, 12, *Décrétales*, V, 37.

la confession de Pâques, exige qu'ils fassent cette confession *proprio sacerdoti*, expression que Couquot, avec beaucoup d'auteurs, entendait du curé, de l'évêque et du Pape. Le rituel de Toul, interprétant ce canon, déclarait que nul prêtre approuvé pour recevoir les confessions, qu'il fût séculier ou régulier, à moins qu'il n'eût de l'évêque un ordre ou un pouvoir spécial, ne devait, sans la permission expresse ou tacite des curés, entendre ni absoudre les pénitents qui, pour satisfaire au précepte de l'Église, se confessaient pendant le carême ou la quinzaine de Pâques[1]. En fait, pour les habitants des paroisses rurales, cette prescription du rituel équivalait, le plus souvent, au règlement des statuts de Troyes promulgué en 1659 ; *Fideles omnes in Paschate proprio parocho confitebuntur, vel alteri approbato de ejus licentia*[2] ; cependant, le rituel de Toul, en faisant mention de la permission tacite du curé, ouvrait une porte assez large à une tolérance nécessaire en une foule de cas. Quoi qu'il en soit, la règle en elle-même, encore qu'on pût

1. *Rituel de Toul* (1700), p. 143. On trouve cette règle dans les statuts promulgués en 1515 par l'évêque de Toul, Hugues des Hasards ; mais ce prélat ajoute que le curé doit accorder facilement la licence demandée ; que s'il la refuse *ex malicia, aut animo forte superbo vel indignabundo*, les fidèles pourront la demander au pénitencier ou à l'official (Édit. de 1515, fol. XI). Les statuts de 1678, après avoir posé le principe que, pour se confesser à un étranger au temps de Pâques, les fidèles devront obtenir la permission de leur curé, ajoutent : « Et nous voulons que jamais elle ne leur soit refusée sans grande raison »

2. *Rituel de Troyes* imprimé en 1660, p. 65. Il est à remarquer que la pratique suivie à Troyes ne fut pas toujours aussi rigoureuse ; voir le texte relatif au diocèse de Troyes, cité par HINSCHIUS, *Kirchenrecht*, IV, p. 119, note 3.

à bon droit la fonder sur le texte du concile de Latran, n'avait jamais été appliquée rigoureusement ; dès le XIIIe siècle, la pratique n'avait cessé d'y apporter des tempéraments[1]. Sans doute, un parti important dans l'Église de France rejetait ces tempéraments et, sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, s'en tenait à l'opinion la plus sévère ; mais, qu'un autre parti existât, qui mettait en pratique la doctrine contraire et pouvait se réclamer d'importantes décisions des Pontifes romains, c'est ce que démontre la controverse ouverte sur ce point entre les auteurs ecclésiastiques français des XVIIe et XVIIIe siècles[2]. Cette controverse et les raisons graves qui militent en faveur de l'opi-

1. Cf. HINSCHIUS, *op. cit.*, IV, p. 112 et s. ; p. 119.

2. Pour l'histoire de ces controverses, voyez LAUNOY, *Explicatio Ecclesiæ traditionis circa canonem Omnis utriusque sexus* dans l'édition de ses œuvres publiée à Genève, en 1731 : I, Pars Ia, p. 244 et s. On consultera avec intérêt les pages que consacre à ce sujet un théologien français, Gaspard JUENIN, de l'Oratoire de France, dans son ouvrage : *Commentarius historicus et dogmaticus de sacramentis* (3e édit. Lyon, 1711, p. 424 et s.). Juenin, partisan de la doctrine rigoureuse, connaît les décisions pontificales qu'on lui oppose et s'efforce de les écarter. — En 1755, c'est-à-dire au temps de Couquot, la controverse battait son plein. C'est alors que parut un écrit intitulé : *Défense du droit épiscopal et de la liberté des fidèles touchant les messes et les confessions d'obligation, contre l'écrit d'un certain docteur anonyme*, par le R. P. Jean BAGOT, de la Compagnie de Jésus. Paris, 1755. — A l'appui de l'autorité des curés, parut à Avignon, en 1759 : *Droits qu'ont les curés de commettre leurs vicaires et les confesseurs dans leurs paroisses*, par M. l'abbé G... — Voyez aussi, en faveur des curés, l'ouvrage intitulé : *Les Pouvoirs légitimes du premier et du second ordre dans l'administration des sacrements et le gouvernement de l'Église* (Paris, 1744), et, en réponse à cet ouvrage, le *Code des paroisses*, par le P. BERNARD d'Arras, capucin (Paris, 1746, 2 vol.).

nion la plus indulgente semblent inconnues au curé de Maron ; lui, qui rejette avec tant d'indignation le confesseur que lui imposent une fois par an les statuts du diocèse, n'hésite pas à s'écrier qu'il n'y a plus de discipline dans l'Église s'il n'est pas le seul prêtre en droit d'absoudre valablement ses paroissiens à Pâques, à moins qu'il ne leur donne licence de s'adresser ailleurs. Au surplus, il ne leur refuse pas cette licence par principe ; mais il en excepte trois catégories de personnes dont il juge l'état moral particulièrement grave. Ces catégories comprennent à coup sûr une portion considérable de ses paroissiens : pour s'en convaincre, il suffit de voir comment il les compose. Ce sont d'abord les hommes et les jeunes gens qui vont dans les assemblées que les femmes et les jeunes filles tiennent pendant l'hiver pour veiller et travailler : on sait, par les documents contemporains, que ces assemblées, nommées en Lorraine *poilles* ou *coirrails*, causaient les plus graves soucis aux pasteurs des âmes[1]. Ce sont, en second lieu, les paroissiens qui fréquentent les cabarets pendant le carême et les cabaretiers qui les y reçoivent ; Couquot est d'ailleurs l'ennemi déclaré des cabarets, vis-à-vis desquels il estime que les magistrats civils se montrent beaucoup trop tolérants[2].

1. Cf. abbé E. MARTIN, *op. cit.*, II, p. 421 et s. — Voyez, par exemple, sur les « assemblées nocturnes nommées poiles, écregnes ou ouvroirs », les statuts synodaux de l'évêque de Toul, Jacques de Fieux, en date du 20 avril 1678, chap. XII, art. 8 (Édition de Toul, 1682), et le règlement, analysé par l'abbé E. MARTIN (*op. cit.*, II, p. 372 et 373), que promulgua l'évêque Thiard de Bissy, pour être suivi dans ces réunions.

2. Sur la législation applicable aux cabarets en Lorraine, voir ROGÉVILLE, *Dictionnaire des ordonnances*, V° *Fêtes et cabarets*.

Enfin, la troisième catégorie, où apparaît jusqu'à la dernière évidence l'esprit rigoriste du curé de Maron, est composée des fidèles qui ne se confessent qu'à Pâques. Pour lui, en effet, « une personne qui se ferait une pratique de ne s'approcher des sacrements qu'à Pâques est indigne de faire ses Pâques ».

Couquot se félicite beaucoup de s'être conformé à ces règles pendant vingt ans et recommande à ses successeurs d'y être fidèles. Il s'attache d'ailleurs à défendre sa conduite contre les objections trop naturelles qui sûrement lui ont été opposées à plus d'une reprise ; au fond, malgré ses affirmations tranchantes, il sent bien qu'il s'est placé sur un terrain mal assuré[1]. C'est que la règle d'après laquelle la confession pascale doit être reçue par le curé, tombée en désuétude pendant plusieurs siècles, combattue par les réguliers, peu soutenue par le Saint-Siège, n'avait quelque chance d'être restaurée qu'autant qu'elle serait appliquée avec une prudence extrême. Je ne puis me défendre d'opposer à l'action peu discrète de Couquot les recommandations infiniment plus sages d'un prélat son contemporain, M. de Pressy, évêque de Boulogne. Après avoir

1. Couquot aurait pu invoquer comme argument l'opinion des théologiens cités par le pape Benoit XIV, dans son traité *De Synodo diocæsana* (lib. V, c. IV, s. 2), d'après lesquels, théoriquement au moins, le curé a le droit de se réserver l'absolution de certains péchés. En fait, ajoute Benoît XIV, les curés, s'ils possèdent ce droit, n'en usent pas. Il semble d'ailleurs à l'un des auteurs cités par lui, que l'usage de ces réserves serait difficilement compatible avec les pouvoirs que les évêques accordent pour tout le diocèse aux prêtres qu'ils approuvent. Mais l'article mentionné ci-dessus (p. 56) des statuts de Toul ne résout-il pas à l'avance cette objection ?

posé le principe que la confession pascale ne saurait être faite à un prêtre étranger à la paroisse sans la permission du curé, de l'évêque ou d'un de ses vicaires généraux, il ajoute : « Les curés se garderont bien de se servir de ce règlement pour appesantir sur les fidèles le précepte de la confession par les difficultés qu'ils feraient de leur permettre de se confesser à d'autres ; au contraire, il leur est enjoint d'avertir leurs paroissiens qu'ils accorderont facilement cette permission... Ils la donneront en général, au prône, ou en particulier [1]. » Je laisse au lecteur le soin de comparer les deux procédés et de dire si Couquot n'était pas de ceux qui appesantissaient le précepte de la confession.

Cependant, si extrême qu'il soit dans la théorie, Couquot se montre, sur certains points, assez modéré dans la pratique. Sa vie ne se passe pas à des luttes perpétuelles contre l'autorité de son évêque : il écrit quelque part, non peut-être sans exagération, qu'il n'a jamais eu maille à partir avec l'administration épiscopale [2]. J'aurai l'occasion de dire plus bas, à propos de la dîme, qu'il avait le bon sens de comprendre qu'il eût été indécent de l'exiger avec la dernière rigueur [3].

---

1. *Rituel de Boulogne,* édition de 1750, p. 146 et s.

2. Il paraît cependant s'être trouvé en désaccord avec l'évêché de Toul à l'occasion du procès qui fut soulevé par les héritiers Baguelot pour demander la nullité d'une fondation : voir ci-dessus, p. 53.

3. Il n'est pas inutile de signaler, à l'honneur de Couquot, le trait suivant. L'année 1755 fut une année désastreuse ; la vendange fut à peu près nulle. Pour savoir ce qu'ils devaient payer de dîme, les habitants de Maron déclarèrent s'en remettre « à

C'est que Couquot était en réalité un prêtre animé d'excellentes intentions. Prenant fort au sérieux sa mission, il se proposait avant tout de maintenir dans sa paroisse, avec les croyances chrétiennes, les vieilles mœurs qui faisaient la force des campagnes lorraines. On le voit, dans les pages écrites de sa main, s'occuper avec grand soin de l'éducation religieuse des enfants et maintenir dans sa paroisse l'usage, aujourd'hui reçu partout, du renouvellement de la première communion; on peut constater la sollicitude avec laquelle il suit les enfants depuis la première communion jusqu'au renouvellement. Le maître d'école est pour Couquot un collaborateur de tous les instants ; le curé de Maron s'efforce de traiter ce collaborateur avec une prudente réserve et une bienveillante charité. Il tient à ce que l'école elle-même soit en bon état ; il est heureux d'avoir l'occasion de l'installer dans un nouveau local[1] ; il ne permet pas d'ailleurs qu'on en fasse une salle de réunion à l'usage des plaids annaux ou d'autres assemblées civiles[2]. Sa sollicitude suit les

---

la prudence et à la conscience de leur curé » (Archives de M.-et-M., G, 1071). Ce ne fut pas la seule circonstance où l'on eut recours à l'esprit conciliateur de Couquot.

1. Quand il reconstruisit l'église au milieu du village, il établit l'école dans la chapelle, désormais inutile, où il célébrait la messe les jours de semaine, afin d'éviter d'aller à l'église, assez éloignée, où avaient lieu seulement les offices du dimanche.

2. On sait à quel point nombre de membres du clergé du diocèse de Toul se préoccupèrent, en ce temps, de l'éducation des filles. Il ne paraît pas que Couquot ait travaillé activement à établir une école de filles dans la paroisse de Maron. L'œuvre de la reconstruction de l'église absorba d'ailleurs assez longtemps son activité.

enfants quand ils grandissent et s'étend, comme on l'a vu, sur les jeunes gens et les jeunes filles; il ne néglige rien pour amener les fiancés à envisager sérieusement le mariage et à s'y préparer chrétiennement[1]. Il ne manque pas d'assister de temps en temps aux réunions de la congrégation des hommes et de celle des filles, afin de travailler pour sa part au but que se proposent ces associations, à savoir, rendre les congréganistes « plus retenus » dans leur conduite et surtout perfectionner leur connaissance de la religion. Par son initiative, l'église paroissiale est reconstruite en un endroit d'un accès plus facile: il veut d'ailleurs qu'une décence parfaite soit observée en tout ce qui regarde le culte et, pour atteindre ce but, il n'hésite pas à sacrifier les usages les plus respectables. L'habitude à Maron était qu'on veillât à l'église pendant les nuits du jeudi au vendredi et du vendredi au samedi de la semaine sainte, et qu'on sonnât le glas funèbre pendant toute la nuit de la Toussaint; mais il en résultait des abus et des désordres. Aussi Couquot n'hésite pas à abolir l'un et l'autre usages. Il s'en prend même à une coutume inoffensive, répandue dans tout le monde chrétien parce qu'elle est prescrite par la liturgie: c'est celle qui consiste à faire quelque bruit à la fin de l'office des ténèbres qui se célèbre pendant la semaine sainte. Comme plusieurs jeunes gens de la paroisse en ont profité pour exagérer le bruit ou perpétrer quelques

1. De son temps, à Maron comme ailleurs, les fiançailles étaient bénites par le prêtre quelques jours avant la célébration du mariage religieux, ou parfois la veille de cette célébration.

plaisanteries, qui ne semblent point d'ailleurs très graves, Couquot décide que désormais l'office s'achèvera en silence. A dire vrai, sa manière d'entendre la religion est sérieuse et digne ; je me demande si elle n'était point quelque peu triste et austère. Vraisemblablement, Couquot n'eût rien compris à l'exclamation d'un homme éminent qui, saisi un jour par le charme qui se dégage des tableaux religieux des primitifs italiens, s'écriait non sans un certain étonnement : « Oh ! comme cette religion est joyeuse[1] ! »

IV

L'esprit précis et rigoureux de Couquot se retrouve quand il s'occupe de ses intérêts personnels et de ceux de sa paroisse. Nous n'avons aucune raison de l'accuser d'avarice ; au contraire, il paraît s'être montré libéral à l'égard de la communauté de Maron, en lui avançant des fonds ou même en lui abandonnant à diverses reprises[2]. Mais il tient à ses droits et à

1. Ce mot, rapporté par Léon Gautier, est de M. Jules Quicherat.

2. En janvier 1761, Couquot rend compte à la communauté de Maron de la construction et de la vente (location) des bancs de la nouvelle église, effectuées par ses soins. La construction des bancs avait coûté 2 218 livres 13 sols. La vente a produit 2 131 livres 15 sols 6 deniers. Comme Couquot avait avancé les frais de la construction, la communauté se trouve lui devoir 86 livres 17 sols 6 deniers ; il mentionne aussi 695 livres qu'il a prises sur ses deniers, à la prière du maire, du syndic et de la communauté, qui, faute d'argent, ne pouvaient achever l'église. Il a encore payé de ses deniers une grande partie de l'amortissement de la fondation Baguelot (voir ci-dessus p. 53). Ainsi il a avancé à la communauté 1 095 livres, plus les 86 livres 17 sols

ses prérogatives; c'est pourquoi il les enregistre et les décrit avec un soin minutieux. Grâce au souci qu'il en a pris, il nous est possible de nous faire une idée assez exacte des ressources d'un curé de Maron au milieu du XVIIIe siècle.

Au premier chef de ces ressources figurent le casuel et les fondations. Le tarif du casuel qui était en vigueur à Maron a été constaté dans une assemblée de la communauté, tenue le 30 juillet 1747, c'est-à-dire quelques jours après la prise de possession de la cure par Couquot[1]. En rapprochant ce tarif du nombre des

---

6 deniers payés pour les bancs. En outre, il dit avoir dépensé plus de 1 000 livres à la poursuite du procès pour la construction de l'église (procès contre les jésuites, voir ci-dessous), 2 000 livres à la maison de cure et 1 800 livres pour des fondations faites par lui. Le 24 janvier 1761, Couquot se fait donner par les maire, syndic, échevin d'église et jurés de Maron une déclaration constatant que « loin d'avoir profité sur le produit des bancs, Couquot a agi bien généreusement et gratuitement » (Archives de M.-et-M., G, 1071).

1. Le dimanche 30 juillet 1747, quelques jours après l'arrivée de Couquot, fut tenue une assemblée de communauté, comprenant les gens de justice, maire, syndic et communauté de Maron. Cette assemblée fit d'abord choix de Jean Vinchelin, pour remplir les fonctions d'échevin d'église en remplacement de Fiacre Jeandidier, démissionnaire. (Les obligations de l'échevin d'église étaient de blanchir les linges de l'église et de percevoir les rentes dues à la fabrique, sous la direction du curé. Il en était récompensé par l'exemption des corvées et charges de la communauté; il avait une double portion de bois.) Ensuite on reconnut les droits du curé, « suivant l'usage de tout temps ». Pour un enterrement d'adulte, avec la messe, la levée du corps et les obsèques, il prend neuf livres. — Pour un enterrement d'enfant, trente sols, et vingt sols en plus si l'on fait dire la messe. — Pour baptême, trois sols dans la salière pour le curé. — Pour relevailles, neuf sols. — Pour conduite de confrérie (reconduire processionnellement après la fête patronale l'image du patron de la confrérie chez le chef de la confrérie), quarante sols. — Pour

baptêmes, mariages et enterrements d'une année normale, tel qu'il résulte des registres de la paroisse, et des renseignements que nous possédons sur le chiffre de la population de Maron, nous sommes en mesure de déterminer approximativement le produit moyen du casuel. J'estime que ce produit s'élevait à environ 200 livres lorraines, dont il convient de défalquer 10 p. 100 afin de tenir compte des insolvabilités. Si d'autre part on y ajoute 50 livres comme produit des offrandes faites à l'occasion de mariages, services funèbres et autres cérémonies, on obtient 230 livres comme chiffre moyen du casuel[1]. Couquot a en outre dressé un tableau des sommes que les fondations de services et de messes procuraient au curé[2];

l'eau bénite, un franc barrois par ménage chaque année. — Pour un mariage, les bans, la messe du jour et celle du lendemain, celle-ci à l'intention des défunts des deux familles, un gros écu (7 livres, 15 sols) et en outre la poule, ou 16 et 18 sols en argent faute de poule. (A Pont-Saint-Vincent, d'après les notes de M. l'abbé Boulanger, les fiancés devaient un poulet gras au curé.) — Pour un service de dévotion à l'intention des défunts, avec un nocturne, la messe et les obsèques, et la fourniture du luminaire, un écu de trois livres (Extrait des registres paroissiaux).

En outre la communauté de Maron donne un écu au curé pour le synode ; il prélève aussi un cierge d'une demi-livre à la Purification, 15 sous pour la bénédiction des fonts du Samedi-Saint. et 20 sous pour la bénédiction des fonts du samedi de Pentecôte ; ces deux redevances doivent être payées au premier baptême qui suit chaque bénédiction (Note de Couquot ; Archives de M.-et-M., G, 1071).

1. J'arrive à ce résultat en faisant le compte des baptêmes, relevailles, mariages et enterrements qui ont eu lieu en 1760, année moyenne, et en tenant compte des redevances autres auxquelles le curé avait droit. Je compte la livre lorraine comme ayant une valeur intrinsèque de 0,80, et le franc barrois comme ayant une valeur intrinsèque de 0,34.

2. Ce tableau, très minutieux, est inséré à la fin du registre

annuellement ces sommes montaient à 240 livres. Il faut ajouter à ce chiffre les honoraires que le curé de Maron touchait pour des messes ou des services non compris dans la liste des fondations perpétuelles. Or, si l'on établit le chiffre moyen des jours occupés par les messes des fondations, des mariages, des enterrements et aussi par les messes qu'en sa qualité de curé, Couquot était tenu de célébrer à l'intention de sa paroisse, on verra qu'il ne disposait guère que de cent cinquante jours par an. A ces jours, Couquot pouvait être sollicité de célébrer une messe basse, dont l'honoraire n'atteignait pas toujours une livre lorraine, ou parfois un service chanté, qui était payé à raison de trois livres, sur lesquelles le curé devait fournir le luminaire. Mais la population de la paroisse n'était pas nombreuse; les familles aisées avaient fait bon nombre de fondations, si bien qu'il me semble fort douteux que l'intention de la messe du curé lui fût demandée tous les jours libres. Aussi j'estime que, de ce chef, on ne peut guère inscrire à son budget des recettes qu'une somme de 130 livres environ. Ainsi les

---

paroissial de 1768. Couquot l'a établi d'après les archives de la cure, qu'il tenait en un ordre très exact. Tous les titres étaient cotés par une ou plusieurs lettres de l'alphabet. On trouvera beaucoup de titres de fondation dans le carton des archives de M.-et-M., G, 1071. Couquot, on l'a dit ci-dessus (p. 64, note), déclare avoir dépensé 1 800 livres en fondations pour son compte ; ailleurs il dit avoir fondé deux jours de l'Octave des morts (c'est-à-dire sans doute qu'il a fait une fondation destinée à subvenir aux frais du culte et à la rétribution du prédicateur pendant ces deux jours ; nous savons par un autre texte qu'il faisait prêcher l'Octave des morts). Il laissa à la cure un pré pour subvenir à cette fondation (Archives de M.-et-M., G, 1071).

trois chapitres du casuel, des fondations et des messes ne produisaient guère pour Couquot plus de 700 livres lorraines.

A ces ressources s'ajoutait la part que le curé percevait dans la dîme[1]. Pour le blé, l'orge, l'avoine et le seigle, les habitants de Maron fournissaient une gerbe sur six dans la partie basse du territoire, et une gerbe sur sept dans les cantons plus élevés, voisins de la forêt. De ces gerbes, il était fait deux parts égales: l'une constituait la dîme, et l'autre, à titre de droit de terrage, était versée dans les granges du seigneur; ainsi la dîme des céréales était, suivant les cas, du douzième ou du quatorzième. Les habitants devaient aussi, à titre de dîme, un onzième des pommes de terre, une part du chanvre et quatre sous par tête d'agneau. Mais ces produits atteignaient un chiffre peu important. A Maron, dit Couquot, « il n'y avait pour ainsi dire d'autre dîme de la terre que celle du raisin ».

Autrefois, à une époque lointaine, la dîme se percevait à la vigne, en raisins; les décimateurs prenaient alors le onzième de la vendange. Depuis le XVIIe siècle, ce régime était modifié : un nouveau système avait été introduit[2], que divers arrêts de la Cour

1. Sur la variété du taux des dîmes en Lorraine, cf. abbé D. MATHIEU, *L'Ancien régime dans les provinces de Lorraine et de Barrois*, p. 197 et suiv.

2. Arrêt de la Cour souveraine du 13 août 1668, concernant Chaligny, Chavigny, Neuves-Maisons et Maron. Les habitants avaient prétendu payer la dîme à la vigne; ils disaient devoir seulement un tandelin (hotte à porter le raisin) sur 30. Ils s'étaient adressés pour cela au duc, alléguant les difficultés de la perception au bouge : Charles IV les renvoya à la Cour souveraine,

souveraine, en date de 1730, de 1733 et de 1739, avaient définitivement maintenu et réglementé. Sous ce régime, la dîme se percevait non plus sur les raisins, mais sur le vin façonné ; les décimateurs y gagnaient de n'avoir point à faire le vin, mais en revanche ils ne prenaient que le vingt-deuxième. Ils étaient en droit de rechercher partout la vendange dans les maisons des vignerons ; ils faisaient jauger le contenu des bouges (ainsi nomme-t-on en Lorraine les cuves) par un expert assermenté, toujours étranger à la paroisse, qui estimait la quantité de vin qu'on en pouvait raisonnablement attendre. Ainsi, les décimateurs étaient avertis de l'existence et de la quantité de la matière imposable. La perception de la dîme se faisait, suivant l'usage de Maron, « à la première tirée du vin [1] », par le ministère d'agents des décimateurs, connus sous le nom de pauliers [2] ; tout le détail de la perception était minutieusement réglé.

---

qui rejeta leur demande. En 1676, le Parlement de Metz décide qu'à Maron les décimateurs percevraient 1 chaudron de vin sur 22, tant de vin de goutte que de vin de pressoir. C'est le système qui fut pratiqué au XVIII[e] siècle (Archives de M.-et-M., H, 1920 et 1928).

1. Un document de 1667 (Archives de M.-et-M., H, 1026) mentionne qu'à Maron la coutume, favorable aux décimateurs, leur permettait de « laisser » (affermer) la fonction de paulier. Cependant, ce régime, s'il était encore appliqué au XVIII[e] siècle, ne supprimait pas toute participation des habitants à la désignation de cet agent ; en effet, le 29 juillet 1758, la communauté de Maron se refuse à créer le paulier, et Couquot fait constater son refus (Archives de M.-et-M., G, 1071).

2. A Chaligny, la communauté se disait en possession immémoriale du droit de présenter à l'agrément des décimateurs les deux individus destinés à remplir les fonctions de pauliers. Les décimateurs ou « une personne les représentant » devaient ac-

Il semble que ces règlements eussent dû éviter toutes difficultés : au surplus, Couquot était d'avis « qu'il valait mieux que les décimateurs perdissent quelque chose que d'en avoir, car, ajoutait-il, il ne faut pas que la dîme se perçoive avec riqueur ». Cependant, nous avons la preuve que des contestations se produisirent plus d'une fois de son temps. C'est, en 1752, deux vignerons qui refusent de payer la dîme ; un troisième ne se borne pas à refuser, il outrage le curé. L'année précédente, un bourgeois de Nancy (il se nommait Arthaud et était orfèvre de son état) s'était avisé d'enlever du vin avant que les bouges n'eussent été jaugés. Quand les pauliers se présentèrent, Arthaud voulut « les obliger à prendre le reste du bouge dont il avait transporté le meilleur ». Comme ils s'y refusèrent, la contestation dégénéra en une querelle où Arthaud fit une abondante distribution de grossières injures, dont le curé eut sa part. Le soir du même jour, Arthaud se donna le luxe d'aller interrompre le souper du curé pour l'invectiver encore, lui et sa servante ; il fallut qu'on allât quérir le maire pour le mettre à la porte du presbytère et que le curé, afin d'obtenir satisfaction, s'adressât à la justice seigneuriale de Frolois[1]. Cependant, Couquot semble

---

compagner le paulier lors de la perception de la dîme. A Chaligny, les pauliers se payaient de leur peine en prenant la dîme de la dîme ; c'est ce qu'on appelait la redîme. Sans doute il en était de même à Maron. Cf. abbé D. MATHIEU, *op. cit.*, p. 198.

1. Voir sur ces faits, Archives de M.-et-M., G, 1071. — A ce moment, Maron dépendait du prince de Guise, qui y avait la haute justice ; c'est pourquoi les habitants de Maron étaient poursuivis devant la justice seigneuriale, dont le siège se trouvait

avoir rencontré moins de résistance que son prédécesseur Bourlier. Une lettre de Bourlier nous apprend qu'en 1738 une bonne partie des habitants insultait et chargeait de malédictions les décimateurs, et « parlait mal de l'Église aussi bien que des arrêts de la Cour souveraine [1] » ; tel habitant de Maron était connu pour renouveler tous les ans des scènes d'injures. En 1739 le même curé se plaignait « de l'esprit de fraude qui régnait dans la plupart de ses paroissiens [2] ». Visiblement, c'était une opération délicate que cette perception de la dîme. Si Couquot, intelligent et avisé, n'évitait pas toutes les querelles, je laisse à penser ce qu'il en devait être d'esprits plus étroits et moins disposés à la conciliation [3].

Au surplus, il s'en fallait de beaucoup que Couquot fût seul maître de la dîme, partant seul arbitre de la tolérance permise aux agents qui la percevaient. Jusqu'en 1678, Maron ne fut qu'une annexe de la paroisse de Chaligny, administrée le plus souvent par un vicaire-résident, qui tenait ses pouvoirs du curé de l'église-mère. Or, depuis le XIIe siècle, les trois quarts de la dîme de la paroisse de Chaligny (y com-

---

à Guise (plus tard Frolois). La haute justice, avec la seigneurie de Guise et de Maron, fut ensuite cédée au comte de Ludre, qui prit le titre de marquis de Frolois ; Guise reçut le nom de Frolois ; les habitants de Maron continuèrent d'y aller plaider.

1. Archives de M.-et-M., H, 1927.

2. Lettre de 1739 ; Archives de M.-et-M., G, 1071.

3. « Vauban affirme que de son temps la dîme se percevait facilement et ne soulevait aucun murmure. Je ne puis accepter cette opinion qu'avec réserve en ce qui concerne la Lorraine. » (Abbé D. MATHIEU, *op. cit.*, p. 201).

pris Maron et les autres annexes, Chavigny et Messein) étaient perçus au profit du prieuré bénédictin de Neuves-Maisons, dépendant de l'abbaye de Saint-Vincent de Metz; un quart seulement demeurait au curé de Chaligny. Sans doute, en 1599, le prieuré avait été soustrait à l'abbaye messine pour être incorporé au noviciat des jésuites de Nancy, dont ses biens constituèrent pour une large part la dotation. Dès lors, la dîme perçue jadis au profit des moines fut levée au profit des jésuites; les vignerons n'y gagnèrent rien. Ce régime subsista après la constitution de Maron en paroisse autonome et indépendante, qui eut lieu en 1678. Désormais, au lieu d'un vicaire payé par le curé de Chaligny, Maron eût son propre curé auquel les jésuites, après maintes difficultés dont il sera question plus loin, consentirent à laisser prendre le quart de la dîme du territoire, à moins qu'il ne préférât leur demander en argent la portion congrue à laquelle il avait droit aux termes des décisions des conciles et des ordonnances; cette portion, à l'époque où Couquot arriva à Maron, était fixée à 400 livres lorraines. En fait, de 1747 à 1764, Couquot opta pour le quart de la dîme, qu'il perçut en nature: c'est pourquoi nous trouvons dans ses papiers des renseignements établissant, pour cette période, la production vinicole de Maron, le montant de la dîme totale et de la part du curé, et le prix moyen du vin, d'après lequel il estimait la valeur de sa part [1]. Comme on peut s'y at-

1. De ces papiers j'ai extrait un tableau où sont réunis les renseignements fournis par Couquot. Ce tableau sera publié dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine.*

tendre, il résulte de ces renseignements que le produit de la récolte, et par suite celui de la dîme, étaient extrêmement variables. Ainsi, en 1755, les habitants de Maron récoltèrent à peine 200 virlis de vin (le virli contenant environ 308 litres [1]), tandis qu'en 1752, ils récoltèrent 2 340 virlis, de telle façon que la récolte de 1755 atteignit à peine le douzième de la récolte de 1752. Les variations n'étaient pas moins sensibles en ce qui concerne le prix du vin, qui atteignit 9 livres pour une mesure (44 litres 07) en 1748 et ne dépassa pas 3 livres en 1751, 1756 et 1758. Quoi qu'il en soit, en examinant les résultats donnés pour la période de douze années comprise entre 1747 et 1758 (ce sont les douze premières années du séjour de Couquot à Maron), on peut se convaincre que la part moyenne du curé, oscillant entre 812 livres pour l'année 1747 et 100 livres à peine pour 1755, doit être estimée à la valeur de 570 livres par an. C'est donc 570 livres que nous devons ajouter, bon an mal an, aux recettes du curé de Maron. Il ne semble pas téméraire de compter en outre 50 livres pour la part du curé dans la dîme des céréales et produits autres que le vin; ce qui porte à 620 livres l'émolument moyen de son quart de la dîme perçue sur le territoire de la paroisse.

A la dîme, il convient d'ajouter une somme de 75 livres, représentant la valeur moyenne du vin qui était donné après la vendange au curé de Maron, sous

---

1. Exactement 308 litres 50. Il équivalait à 7 mesures. Cf. DE RIOCOUR, *les Monnaies lorraines*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 3e série, XII (1884), p. 38.

le nom du vin de la Passion. Il faut savoir en effet que, d'après un usage auquel on tenait dans les campagnes, le curé lisait le récit évangélique de la Passion le dimanche avant la messe[1]; pour l'indemniser de sa peine, les familles pieuses lui donnaient quelques pots de vin, suivant l'abondance des récoltes[2]. Enfin, si l'on veut apprécier dans leur ensemble les ressources du curé de Maron, on devra mentionner la jouissance de la maison de cure, construite en 1678, et du « bouverot », ou petite dotation immobilière qui, dans beaucoup de paroisses lorraines, était annexée au presbytère. A Maron, ce bouverot comprenait quatre jardins, dont deux contigus à la cure (deux de ces jardins étaient chargés chacun d'une messe), une vigne d'un jour (environ 20 ares), vers le cimetière près du chemin de Nancy (elle était accensée pour 4 livres 6 sous et le vingt-deuxième du vin[3]), et enfin un pré sur le territoire de Chaligny, dit pré des Trépassés, parce que le curé, en échange de la jouissance qu'il en avait, était tenu de dire tous les ans

1. Le tarif de 1678 mettait cette redevance à la charge des fabriques, qui devaient payer de ce chef 15 fr. à leur curé. Le franc barrois valait alors 0,81 ; 15 fr. font donc 12 fr. 15 c. de notre monnaie. A Maron, les fidèles rétribuaient directement le curé.

2. D'après les renseignements que je trouve dans les papiers de Couquot (Archives de M.-et-M., G, 1071), le vin de la Passion produisit 16 mesures (la mesure contient 44 litres 07) en 1748, 11 mesures en 1749, 16 mesures en 1750, 18 en 1751, 16 en 1753. La moyenne de ces cinq années représente un chiffre de 15 mesures. Au prix moyen de 5 livres la mesure, cela fait 75 livres.

3. Cette vigne était le jardin de l'ancienne cure, située près de la vieille église, dans la partie supérieure du village.

pour les défunts de la paroisse des messes jusques à concurrence de la valeur d'un écu. Il convient encore d'ajouter qu'au curé de Maron appartenait, sans contestation, le droit de colombier, et qu'il jouissait, en outre, du bénéfice de certaines exemptions : ainsi la vigne de la cure ne payait point de dîme ; le curé n'était point obligé de participer à la fourniture des bêtes mâles, qui incombait uniquement aux possesseurs du prieuré ; il ne devait point le pain et le vin pour la messe, dont la dépense pesait sur la communauté ; il ne supportait aucune des charges de la communauté ni des droits seigneuriaux dont elle était tenue, vis-à-vis du prince de Guise et après lui du marquis de Frolois[1]. Il avait droit, cependant, à sa part d'affouage et à tous les avantages de la communauté.

Telle était la situation matérielle de Couquot à Maron. En moyenne son bénéfice devait lui rapporter un revenu de 1 400 livres lorraines[2], soit, en valeur intrinsèque, un peu plus de 1 100 fr. de notre mon-

1. Le curé de Maron était indépendant du seigneur, même au point de vue de la justice ; il était « bailliager », c'est-à-dire que lorsqu'il était poursuivi, il avait le droit d'être jugé en première instance par le bailliage de Nancy, et non par le prévôt de la justice seigneuriale résidant au village qui s'appela successivement Guise et Frolois.

2.

Casuel, estimation moyenne.	230 livres.
Fondations	340 —
Messes et services, estimation moyenne. . .	130 —
Dîme.	620 —
Vin de la Passion	75 —
Vigne de la cure, redevance en argent et en vin	10 —
	1 405 livres

dont il est raisonnable de déduire environ 30 livres pour frais de perception de la dîme.

naie, qui en vaudraient bien 2 000 de nos jours. Joignez-y la jouissance du presbytère, du bouverot, le droit de colombier et autres privilèges mentionnés plus haut. Peut-être le curé Bourlier tenait-il compte de tous ces avantages quand, en 1744, au moment où il négociait l'échange de sa cure avec un de ses collègues, il affirmait qu'elle valait 1 600 livres. C'est sans doute d'après les mêmes bases que Chatrian, dans le pouillé du diocèse de Nancy par lui dressé en 1779, estimait à 1 680 livres les revenus du bénéfice appartenant au curé de Maron [1].

Tout compte fait, la cure de Maron, sans être des plus pauvres, ne pouvait être classée parmi les cures opulentes : elle était bien inférieure à celle de Chaligny, qui produisait 5 600 livres [2]. Encore Couquot faillit-il en voir le revenu diminué de 150 livres. Un ancien curé de Maron, nommé Varin, que l'administration épiscopale avait dû écarter du ministère, s'était retiré à la condition de recevoir une pension annuelle de 150 livres que son successeur Bourlier s'était engagé à lui payer. En 1744, Bourlier avait obtenu de transmettre par voie d'échange son bénéfice à Dumont, qui se chargea aussi de la pension. Quand en 1747, après la mort de Dumont, Couquot arriva à

1. Peut-être aussi ces calculs étaient établis d'après de bonnes années. Alors la cure de Maron rapportait facilement 1 600 livres sans que, pour atteindre ce chiffre, on ait à faire état de la jouissance du presbytère et de ses accessoires.

2. Abbé MATHIEU, *op. cit.*, p. 141. Il faut remarquer que le curé de Chaligny devait, sur le revenu de son bénéfice, entretenir le vicaire résident de Messein-Chavigny, et souvent aussi un vicaire commensal à Chaligny.

Maron, Varin tenta de la lui réclamer, prétendant que cette pension était une charge du bénéfice; il invoqua même contre lui une bulle du pape, qui lui imposait cette charge. L'affaire fut portée jusques à la Cour souveraine, qui, par arrêt du 4 avril 1748, donna raison à Couquot et l'affranchit de la pension, considérée comme une obligation personnelle de Bourlier, alors curé d'Herbéviller. La bulle du pape, dit-on, n'avait été ni insinuée ni homologuée; elle était donc de nul effet. Ce fut la thèse que Couquot, d'accord en cette affaire avec les jésuites intéressés à ce que la cure de Maron ne fût point trop lourdement chargée, soutint avec succès devant la Cour souveraine[1].

Dès lors Couquot vécut à Maron du produit de sa cure; nous savons seulement qu'en 1764 il renonça à toucher son quart de dîmes pour réclamer des décimateurs sa portion congrue. J'imagine qu'en dehors des revenus de son bénéfice il devait avoir quelque fortune personnelle; sinon, l'on s'expliquerait difficilement qu'il ait pu faire à la paroisse d'assez importantes libéralités.

V

On a dit plusieurs fois, au cours des pages qui précèdent, que les trois quarts de la dîme perçue à Maron (aussi bien qu'à Chaligny, à Chavigny, à Messein

1. Archives de M.-et-M., H, 1937. Dans ce procès, à l'issue duquel fut réglée la situation de Couquot, tant vis-à-vis de Varin que des jésuites et des habitants (arrêt du 4 avril 1748), voici quels furent les avocats des parties en cause : Me Rheyne plaida

et à Neuves-Maisons) appartenaient au noviciat des jésuites de Nancy ; ce noviciat prélevait ainsi, à Maron, un revenu moyen qui n'était guère inférieur à 2 000 livres lorraines[1], tandis que le curé n'en percevait que le tiers. Ainsi la plus grosse partie de la contribution supportée par les habitants, loin d'être employée pour le bien commun de la paroisse, profitait exclusivement à un établissement étranger. Sans doute les lois ecclésiastiques et civiles imposaient certaines charges au décimateur, telles que, par exemple, l'entretien et les réparations de la nef de l'église paroissiale[2], et, en cas d'insuffisance des revenus de la fabrique, l'achat des calices, livres liturgiques et ornements d'église. Mais le noviciat des jésuites avait grand besoin de ses revenus ; d'ailleurs il n'était lié à la paroisse de Maron par aucune communauté d'intérêts ou de souvenirs. Aussi arrivait-il souvent que, comme les autres gros décimateurs, il ne s'acquittait de ses obligations qu'avec répugnance et parcimonie. De là de fréquentes contestations et de nombreux procès, au cours desquels paroisses et établissements religieux s'accoutumaient par la force même des choses à se considérer comme des adversaires. C'était là une véritable plaie de l'organisation ecclésiastique de l'ancien régime : l'histoire des rapports de la paroisse de

pour Varin, M[e] Pierre pour Couquot, M[e] André pour les jésuites, M[e] Grandjean pour les habitants de Maron, M[e] Drouot pour Bourlier.

1. D'après les calculs dont le résultat a été donné plus haut, entre 1747 et 1759, le produit moyen de la part des jésuites dans la dîme aurait été de 1 860 livres par an.

2. Abbé D. MATHIEU, *op. cit.*, p. 144.

Maron avec le noviciat de Nancy suffirait à en fournir la démonstration.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter cette histoire dans son ensemble ; au moins est-il impossible de passer sous silence les litiges qui furent soulevés pendant la période qui nous occupe. Dès son arrivée à Maron, Couquot fit l'expérience des difficultés qui l'attendaient. Les jésuites avaient toujours protesté contre la décision épiscopale qui, en 1678, avait démembré Maron de Chaligny pour l'ériger en paroisse indépendante ; sans doute avaient-ils prévu que curé et habitants s'autoriseraient de cet acte pour réclamer d'eux, au profit de l'église de Maron, la prestation des obligations dont ils avaient la prétention de n'être tenus qu'à l'égard de l'église-mère de Chaligny. En 1691, ils avaient été condamnés par le bailliage de Toul à traiter en curé le prêtre chargé du gouvernement spirituel de Maron, qu'ils affectaient de considérer comme un vicaire du curé de Chaligny [1] ; ils s'y prêtèrent d'assez mauvaise grâce, se bornant à le nommer « curé aux termes de la sentence de 1691 ». A l'arrivée de Couquot, ils essayèrent de renouveler leurs protestations, et lui contestèrent la qualité de curé, ainsi que le droit, qui en était la conséquence, de prendre pour lui le quart de la dîme ou de leur demander en argent la portion congrue ; ils soute-

1. Sentence du bailliage de Toul, du 23 février 1691. Si le prêtre de Maron, qui se nommait Tubé, fut déclaré curé, les jésuites ne furent condamnés qu'à lui servir la moitié de la portion congrue, qui était alors de 300 livres : Tubé n'obtint ainsi que 150 livres.

naient que Couquot, vicaire et non curé, devait, pour s'assurer des moyens d'existence, s'adresser soit aux habitants de Maron, soit au curé de Chaligny, seul fondé en droit à réclamer le quart de la dîme du ban de Maron [1]. L'affaire fut portée devant la Cour souveraine, où les jésuites eurent le dessous. Ils furent condamnés à servir à Couquot, en sa qualité de curé de Maron, sa portion congrue de 400 livres [2], à moins qu'il ne préférât prendre le quart de la dîme. Tel fut le régime établi par l'arrêt du 4 avril 1748.

Quelques années plus tard, une question d'un intérêt capital mit derechef aux prises, d'une part les jésuites du noviciat, d'autre part le curé et la communauté de Maron [3]. Depuis le moyen âge, le centre de l'agglomération de Maron s'était déplacé pour se rapprocher de la Moselle. Or l'église, reconstruite en 1535 sur la

---

1. Archives de M.-et-M., H, 1937.

2. La portion congrue avait été fixée à 700 fr. barrois, puis à 400 livres lorraines, par les ordonnances ducales du 31 septembre 1698 et du 28 novembre 1725. Cf. Abbé E. MARTIN, *op. cit.*, II, p. 325.

3. Les renseignements que je donne sur le procès de Maron contre les jésuites, à propos de la construction de l'église paroissiale, sont tirés, soit de divers mémoires imprimés à l'occasion de ce procès par l'une et l'autre parties, soit des cartons des Archives de M.-et-M., où sont contenus les papiers du noviciat des jésuites, notamment du carton H, 1937. Nombre de mémoires, conservés à la Bibliothèque de Nancy, sont mentionnés dans le *Catalogue du fonds lorrain*, dressé par M. FAVIER, sous les nos 7553-7565; d'autres se retrouvent dans les cartons des Archives. Le grave incident auquel donna lieu ce procès est mentionné par M. KRUG-BASSE, *Histoire du Parlement de Lorraine*, p. 277. Consulter aussi l'intéressant article publié par M. Henri MENGIN, avocat à la Cour de Nancy, ancien bâtonnier, dans le *Pays Lorrain* (année 1904) sous ce titre : *Me de Nicéville et les jésuites.*

place d'un édifice plus ancien, qui existait déjà au commencement du XIIe siècle, était située dans la partie élevée du village et par conséquent se trouvait éloignée du centre : d'ailleurs elle était, paraît-il, fort délabrée et menaçait ruine. Couquot et ses ouailles se mirent en tête de construire une église neuve en un endroit plus commode. Les supérieurs ecclésiastiques et laïques ne les découragèrent pas. A la suite d'une visite faite en 1756 par un commissaire épiscopal muni d'un pouvoir spécial (ce commissaire n'était autre que Duchesne, curé de Chaligny), l'évêque de Toul ordonna la démolition de la vieille église et approuva le projet de reconstruction; l'intendant de la Galaizière y joignit son autorisation, nécessaire en vertu d'une ordonnance de Stanislas, datée de 1738 [1]. Aussitôt, les hommes compétents dressèrent des plans et un devis, qui s'élevait à 20 000 livres ; l'adjudication eut lieu le 1er février 1757. L'œuvre fut achevée en quatre années ; la modeste église, qui sert encore de nos jours à la paroisse de Maron, fut livrée au culte le 3 février 1761.

Couquot, qui avait pris une part prépondérante dans cette entreprise, n'y ménageant point ses peines et parfois y contribuant de ses deniers, nourrissait dès le début l'idée d'y faire participer les jésuites ; sur ce point il paraît avoir sans grand'peine amené à ses vues la communauté de Maron. Il était plus difficile d'obtenir l'adhésion des jésuites ; les pourparlers

---

1. *Ordonnances de Lorraine*, VI, p. 115 ; abbé D. MATHIEU, *op. cit.*, p. 252.

amiables n'ayant pas abouti, il fallut en venir aux voies judiciaires. En 1757, alors que les travaux étaient commencés, les habitants de Maron, évidemment d'accord avec Couquot, l'assignèrent, lui et les jésuites, pour s'entendre condamner, en qualité de décimateurs, à achever l'ouvrage à leurs frais. Les entrepreneurs intervinrent dans l'instance, demandant, en tous cas, une provision. La décision des juges trompa les espérances de Maron. Tout en réservant formellement la question de droit pendante entre les décimateurs et les habitants, le bailliage de Nancy, par sentence du 5 août 1757, condamna la communauté de Maron à fournir aux entrepreneurs la provision demandée ; peu de temps après, le 1er septembre, la Cour souveraine, devant laquelle appel avait été interjeté, confirma cette sentence. En vain les habitants de Maron se pourvurent-ils en cassation contre cet arrêt devant le Conseil du roi Stanislas ; leur pourvoi fut rejeté. La Galaizière autorisa alors la communauté à emprunter les sommes nécessaires pour le payement des travaux, et, au besoin, à vendre son quart de bois en réserve pour se les procurer.

Quelques habitants de Maron s'émurent de ces défaites judiciaires et en rejetèrent la responsabilité sur le curé ; à entendre Couquot, ces doléances avaient pour auteurs quatre ou cinq des partisans des jésuites, fort peu nombreux dans le village. En tout cas la communauté ne semble point s'être découragée ; d'accord avec son curé, elle résolut de soumettre aux tribunaux la question fondamentale que les premières décisions

judiciaires avaient laissée intacte. Il importe de bien préciser l'objet du débat.

Les jésuites ne contestaient pas le principe de l'obligation qui pesait sur les gros décimateurs de concourir aux réparations ou à la réfection de l'église. Mais, dans le cas particulier, ils invoquaient divers arguments pour s'y soustraire. Le premier, et non le plus solide, à mon sens, était qu'ils ne considéraient point Maron comme une paroisse ; aussi, à les entendre, ils ne devaient être obligés de restaurer ou de relever que l'église paroissiale, sise à Chaligny, et non l'église annexe de Maron. En se plaçant sur ce terrain, les jésuites demeuraient sans doute fidèles à leurs protestations anciennes ; mais c'était une prétention bien exorbitante que celle de méconnaître, en dépit de la sentence rendue au bailliage de Toul en 1691 et de l'arrêt de la Cour de 1747, l'existence d'une paroisse fondée en 1678 par l'autorité ecclésiastique, et depuis lors toujours traitée comme telle, si bien que depuis 1678 elle avait été donnée six fois au concours. En second lieu, les jésuites soutenaient que la reconstruction de l'église n'était nullement justifiée : c'était, disaient-ils, un caprice de Couquot, qui voulait rapprocher l'église de son presbytère ; il n'eût pas été impossible de réparer l'ancienne église de manière à éviter la dépense d'un nouvel édifice. La communauté de Maron pouvait répondre en produisant le procès-verbal de la visite de 1756 : au surplus il est peu probable que les habitants se fussent lancés dans une pareille entreprise, qui en tous cas devait être onéreuse pour eux, s'ils n'eussent été convaincus qu'ils ne pouvaient s'y

dérober. Les jésuites ajoutaient qu'en 1691, la communauté de Maron, pour obtenir qu'ils se désistassent de leur opposition à l'établissement de la paroisse, avait consenti à les dispenser des obligations qui pourraient leur incomber du chef de cet établissement; c'est à raison de cette décharge, disaient-ils, qu'en 1739, M. Bourlier, curé de Maron, en cela plus sage que Couquot, avait empêché ses ouailles de plaider contre le noviciat. Enfin ils alléguaient qu'en fait, depuis la création de la paroisse, le noviciat n'avait jamais contribué en quoi que ce fût aux dépenses dont étaient tenus les gros décimateurs ; la charge de ces dépenses avait été assumée par la communauté, de telle manière que le noviciat, à supposer qu'il eût dû les supporter, s'en trouvait libéré par la prescription.

Sans négliger aucun des arguments de leurs adversaires, c'est surtout contre les deux derniers que les habitants de Maron dirigeaient leurs réponses. D'une part ils mettaient le noviciat au défi de produire la fameuse décharge dont les jésuites faisaient état pour se soustraire à une obligation que leur imposait le droit commun. D'autre part, afin d'échapper au moyen tiré de la prescription, ils déclaraient, non peut-être sans s'écarter quelque peu de la vérité, que depuis 1678, eux-mêmes n'avaient acquitté, au profit de leur église, aucune des dépenses que les lois religieuses et civiles imposaient aux gros décimateurs. Ils ne manquaient pas d'ailleurs de faire remarquer l'énormité de la prétention des jésuites, qui, tirant de la paroisse de Maron un revenu moyen qui atteignait presque

2 000 livres (sans compter le produit du vignoble [1], sis sur le même territoire que leur avait donné au commencement du XVII[e] siècle M[me] de Lenoncourt) travaillaient à s'exonérer de toute participation à une œuvre aussi importante que la reconstruction de l'église paroissiale.

Le 13 août 1758, une sentence du bailliage de Nancy imposa, avant faire droit, au recteur du noviciat l'obligation de prouver dans la quinzaine, tant par titres que par témoins, que la communauté de Maron avait fait elle-même, à ses frais, les réparations incombant aux décimateurs. Cette sentence inquiéta vivement les jésuites ; car elle leur laissait voir que le tribunal était disposé à les considérer comme soumis aux charges des décimateurs, à moins qu'ils ne démontrassent que la prescription les en avait libérés. Aussi interjetèrent-ils appel de la décision du bailliage devant la Cour souveraine. Au cours de l'instance d'appel, Couquot fut interrogé sur faits et articles ; il était en effet, pour les jésuites, l'instigateur du procès, et, suivant leur expression, le « héros de la pièce ». Cependant la Cour, par arrêt du 23 août 1759, le mit hors de cause et confirma les dispositions principales

1. Ils possédaient de ce chef sept jours de vigne (environ 140 ares), au lieu dit « les Bourelières » ; ils avaient obtenu de M[me] de Lenoncourt, en 1611, le droit de vendanger vingt-quatre heures avant les autres propriétaires (Archives de M.-et-M., H, 1920 et 1921). La donatrice, M[me] de Lenoncourt, attachée à la personne de Christine de Salm, femme de François de Lorraine, comte de Vaudémont, était, je crois, la veuve de Jean de Lenoncourt, seigneur de Serre, Maron et Messein, conseiller d'État et chambellan du duc Charles III, qui était mort dès 1595 (Archives de M.-et-M., B, 1064).

de la sentence des premiers juges. De plus en plus menacés, les jésuites comprirent qu'il leur fallait absolument prouver que les charges à propos desquelles on plaidait avaient toujours été supportées par les habitants. Or la preuve de ce fait ne pouvait guère se trouver que dans les archives de Maron ; c'est là qu'ils résolurent de l'aller chercher. C'est pourquoi ils sollicitèrent et obtinrent du bailliage de Nancy un décret ordonnant un « compulsoire » des papiers de la communauté de Maron et nommant un commissaire pour y présider.

Le samedi 24 novembre 1759, le magistrat chargé de ces fonctions se rendit à Maron, accompagné de M^e Gœury, procureur au bailliage, et de Me Verdet, procureur à la Cour, tous deux hommes d'affaires des jésuites. Il alla d'abord à la maison du maire, Joseph Trottot, chez lequel il saisit deux coffres remplis de papiers qu'il fit transporter dans la demeure du curé [1], pour les examiner plus à loisir. Mais la besogne promettait d'être longue : pour éviter un séjour prolongé à Maron, le commissaire viola la règle d'après laquelle il n'avait que le droit de faire copier les originaux sans les déplacer, et ordonna le transfert au greffe du bailliage de Nancy d'une quantité considérable de documents. Ses ordres furent exécutés sans délai ; aussitôt le bailliage, sur un référé présenté par les jésuites, autorisa les parties à « retirer » ces documents,

1. Le curé dut être fort navré de cet incident. Je n'ai point trouvé trace de sa conduite à cette occasion : il ne pouvait d'ailleurs pas entraver l'action du magistrat qui exécutait la commission du bailliage.

c'est-à-dire à les emporter à domicile pour en prendre communication, à charge de les rétablir dans les trois jours.

On devine l'émoi des habitants de Maron : pendant plusieurs jours, leurs papiers se trouveraient aux mains de leurs adversaires, qui pourraient s'y forger à loisir des armes contre la communauté. En outre les habitants n'avaient-ils pas à craindre la disparition de quelqu'un de ces documents, plus ou moins exactement inventoriés ? Aussi se hâtèrent-ils d'interjeter appel du décret ordonnant le compulsoire. Ils obtinrent, par arrêt de la Cour souveraine, rendu sur requête le 1er décembre 1759, que les pièces emportées de Maron fussent remises au greffe de la Cour avec les expéditions qui pouvaient en avoir été faites ou seulement commencées. Mais ce ne fut là, pour la communauté, qu'un succès éphémère. Par un arrêt contradictoire du 3 mars 1760, la Cour, rapportant la décision précédente, mit à néant l'appel interjeté par les gens de Maron contre le compulsoire, et renvoya les pièces au greffe du bailliage pour que les intéressés en obtinssent communication. Sans tarder, les habitants de Maron se pourvurent en cassation contre cet arrêt. Ici encore leurs efforts n'aboutirent qu'à une victoire passagère. Si un premier arrêt du Conseil du 19 avril 1760 sembla leur donner entière satisfaction en déclarant nul le compulsoire et en ordonnant la remise des pièces saisies aux représentants de la communauté de Maron, les jésuites firent aussitôt opposition à cet arrêt ; le 13 mai 1760, un arrêt du Conseil admit leur opposition, renvoya les parties à comparaître devant

le conseiller rapporteur, et décida que les pièces enlevées à Maron seraient déposées au greffe du Conseil. Les habitants de Maron n'avaient donc pu obtenir qu'elles ne fussent point versées au débat.

La lutte, déjà très vive, l'était devenue plus encore après l'incident du compulsoire. De part et d'autre on échangeait des consultations et des mémoires dont le ton tournait à l'aigre. Les habitants de Maron imputaient aux jésuites de fouler aux pieds toutes les lois. Des particuliers, disaient-ils, seraient-ils obligés de tolérer qu'à l'occasion d'un procès leur adversaire vînt fouiller dans leurs papiers intimes pour leur ravir les documents dont il se ferait ensuite une arme contre eux? C'est cependant le traitement qui leur a été infligé. Les jésuites ne demeuraient pas en reste avec leurs contradicteurs ; ils faisaient remarquer que les archives d'une communauté ne pouvaient être comparées au cabinet d'un particulier, et en concluaient que les documents conservés dans ces archives ne devaient pas être rigoureusement soustraits aux recherches de ceux qui avaient intérêt à les consulter : ils discutaient les uns après les autres vingt-sept documents où ils prétendaient trouver la preuve de la fausseté des allégations de la communauté. Pas n'est besoin de dire qu'ils ne se privaient pas du plaisir de critiquer la conduite de Couquot qui, pour eux, était « l'auteur et l'âme du procès[1] ». En juin 1760, ils produisent un

1. C'est ainsi qu'en reprochant aux habitants de Maron d'avoir travaillé le dimanche pour hâter la démolition de l'ancienne église, on accusa le curé d'une tolérance regrettable. De même on lui fit un reproche de s'être présenté comme adjudicataire

mémoire, revêtu de la signature de M. Chenin, avocatau Conseil, pour soutenir leur opposition à l'arrêt du 19 avril ; il est à remarquer que ce mémoire passe condamnation sur les irrégularités dont est entaché le compulsoire. En décembre, ils distribuent un mémoire plus complet, qui, cette fois, porte à côté de la signature de M. Chenin celle de M. de Bourgongne, avocat en la Cour. Cependant les habitants de Maron, en ce même mois, livraient au public un mémoire, auquel répondait en avril 1761 un nouveau factum signé Bourgongne et Chenin ; en ce même mois d'avril, les adversaires des jésuites publiaient encore un mémoire, en tête duquel se trouvait une vignette portant cette épigraphe : *Ad veritatis augmentum et inopiæ subsidium.*

Sur ces entrefaites fut mis en circulation un écrit intitulé : *Observations sur les dernières réponses des habitants de Maron.* L'écrit était anonyme : contrairement à l'usage, il ne portait aucune permission d'imprimer. En dépit de ces précautions le mystère fut bien vite percé ; tout Nancy reconnut dans cet écrit l'œuvre d'un jésuite, supérieur de la Mission royale, le P. de Menoux, entraîné sans doute en cette affaire par le désir de venger l'honneur de sa compagnie, qu'entachaient, à son avis, les attaques de ceux qu'on

des travaux de la nef de la nouvelle église pour un prix de 10 000 livres, alors qu'en réalité ces travaux furent adjugés pour 7 180 livres à Nicolas Boulanger, le 1er avril 1757 (Archives de M.-et-M., H, 1937). — En revanche, les habitants de Maron, se prétendant lésés par le compulsoire et ses suites, demandaient aux jésuites 10 000 livres de dommages-intérêts.

appelait plaisamment les Maronites. Or, ce factum contenait à l'endroit de l'avocat des habitants de Maron, M[e] de Nicéville, des attaques qui parurent d'autant plus intolérables qu'elles n'étaient point signées[1]. Pour assurer à leur confrère la réparation qu'ils lui jugeaient due, les chefs du barreau déférèrent l'écrit anonyme à la Cour souveraine. Le 13 mai 1761, la Cour, assemblée, entendit la plaidoirie du bâtonnier, M[e] Olivier, et manda le procureur général; puis, après une longue délibération, elle rendit un arrêt condamnant au feu les *Observations* et ordonnant une information afin d'en rechercher l'auteur. Le soir même, sur la place Carrière, en face de l'hôtel de Craon où siégeait la Cour, l'écrit du P. de Menoux fut brûlé par la main du bourreau. « Il paraît, dit Durival en son *Journal,* que cela fit plus de plaisir que de peine au public. »

Fort avant dans la faveur du roi de Pologne, dont le P. de Menoux était l'homme de confiance, les jésuites ne demeurèrent pas sous le coup de cet affront[2]. Dès le lendemain de l'arrêt de la Cour, le procureur général était mandé à Lunéville, afin de fournir à Stanislas des explications sur ce qui s'était passé la veille. Le 18 mai, le roi de Pologne adressa à la Cour une lettre de cachet pour lui enjoindre de surseoir jusqu'à nouvel ordre à l'information ordonnée par son arr t.

---

1. Sur ces attaques très vives, voir l'article précité de M. Henri MENGIN.

2. Sur les suites de cette affaire, j'ai emprunté quelques renseignements au *Journal* manuscrit de Durival, conservé à la Bibliothèque publique de Nancy.

Le 2 juin, le Conseil d'État recevait la plainte formée par les jésuites à l'encontre des libelles injurieux qu'ils accusaient les défenseurs de Maron d'avoir répandus contre eux, et ordonnait qu'il en serait informé. Enfin le 4 juin, par arrêt du Conseil, Stanislas cassait l'arrêt de la Cour souveraine qui avait condamné au feu les *Observations,* déclarait nulle et non avenue l'exécution qui s'en était suivie, et supprimait, avec les *Observations,* l'épigraphe jugée outrageante d'un écrit de M. de Nicéville, « et les termes injurieux lâchés de part et d'autre ». En somme, mettant à néant l'arrêt de la Cour souveraine, rendu sur la demande du barreau, le Conseil renvoyait les adversaires dos à dos.

C'était évidemment la décision la plus favorable que pussent espérer les jésuites ; mais le barreau s'en trouva profondément blessé. Dès le 5 juin, c'est-à-dire dès le lendemain du dernier arrêt du Conseil, les avocats de Nancy s'abstinrent de paraître au Palais[1] ; la plaidoirie cessa à la Cour souveraine, à la Chambre des comptes et au Bailliage ; on put croire, dit Durival, que la contagion gagnerait la province. Cependant les barreaux de Paris et de Metz, saisis de la querelle des avocats de Nancy, venaient au secours de leurs confrères par des consultations motivées, fort désagréables pour les jésuites et leurs partisans. C'est ainsi que la consultation du barreau de Paris déclarait que le P. de Menoux avait surpris à Stanislas l'arrêt du 4 juin 1761. La Cour souveraine, froissée du

1. Durival raconte dans son *Journal* que M. de Nicéville, le plus offensé, fut le seul qui se présenta au Palais, où il devait plaider la cause d'une demoiselle de la Tour.

peu de cas que le Conseil avait fait de sa décision, envoya des députés pour porter au roi de Pologne ses remontrances. Stanislas les reçut mal, ce qui ne contribua pas à arranger les affaires. Grève d'avocats, manifestations des barreaux, mécontentement de la Cour souveraine, suspension du cours de la justice, violentes polémiques entre les amis et les adversaires des jésuites, mouvement d'opinion dépassant les limites de la Lorraine, au moment même où le Parlement de Paris se disposait à engager la lutte décisive contre la célèbre compagnie, et tout cela pour des excès de langage commis au cours d'un débat où cette compagnie n'avait pas le beau rôle, tel était le résultat de la publication des *Observations* du P. de Menoux. Stanislas pouvait à bon droit se demander si les religieux qui lui étaient chers n'avaient pas plus à perdre à tout ce bruit que leurs pires ennemis.

La Galaizière, en tout cas, comprenait les inconvénients de cette situation, dont on ne tarda pas à se préoccuper à Versailles. Il semble, à lire le *Journal* de Durival, que le puissant intendant eût vu sans regret le P. de Menoux prendre l'initiative de démarches conciliantes vis-à-vis de Nicéville et de ses collègues du barreau; en effet, le 7 et le 9 juin il se défend d'avoir détourné ce religieux « de faire acte d'humilité en faisant visite à M. de Nicéville », et il affirme l'avoir « renvoyé à sa conscience pour ce qu'il devait au défenseur de Maron [1] ». Je ne sais si quelque négociation

---

1. *Journal manuscrit* de Durival. — On lit dans ce document que le 16 juin, M. le chancelier (La Galaizière) écrit de Com-

fut tentée de ce côté; en tout cas, le conflit se perpétua pendant de longs mois. En vain le roi de Pologne, qui venait de recevoir la visite de ses petites-filles, Mesdames Adélaïde et Victoire, déclarait-il d'un ton attendri, le 18 août, que rien ne manquerait à sa joie si les avocats reprenaient leurs fonctions; l'Ordre y mit des conditions qui ne furent pas acceptées. Le 12 septembre, le premier président, M. de Rouvrois, se rendit à la Malgrange pour entretenir Stanislas de cette affaire; le roi, qui se disposait à partir pour Versailles, répondit qu'il prendrait là-dessus des mesures quand il serait en France, où le P. de Menoux le suivit. Je ne sais comment se fit la pacification. Toujours est-il que ce ne fut qu'à l'issue des vacances judiciaires que finit la grève du barreau. Le 12 novembre eut lieu la rentrée de la Cour souveraine, et ce jour-là les avocats reparurent à la barre. Les audiences des tribunaux

---

mercy au premier avocat général de la Cour souveraine de tâcher de ramener les avocats à leurs fonctions. — Le dimanche 21 juin, dit encore Durival, le sieur Jacquemin, avocat, est parti pour Paris de la part de l'ordre des avocats, pour l'affaire de la cessation. Le sieur Rheyne (autre avocat), pendant ce temps-là, est allé à Metz, dont il est déjà de retour. — Le 18 juillet, les députés de la Cour souveraine (favorables au barreau) vont porter au roi de Pologne les remontrances de la Cour sur l'affaire des avocats et du P. de Menoux; « ils sont mal reçus ». Le 10 août, Durival note qu'on reçoit des exemplaires des arrêts du Parlement de Paris contre les jésuites, du 6 août.

« Le mémoire du P. de Menoux se distribuait à Paris dans ces circonstances. » Le 28 août, « M. le chancelier retourne à Lunéville, à cause de certains arrangements proposés sur l'affaire des avocats, qui lui paraissaient peu décents et n'étaient point de son goût ». Le 12 septembre, la consultation des avocats de Metz, en réponse au dernier mémoire du P. de Menoux, se répand à Nancy.

de Nancy avaient été suspendues pendant plus de cinq mois.

Au cours de cette retentissante querelle, le procès des habitants de Maron contre les jésuites avait passé au second plan. Quand elle fut terminée, il semble que de hautes influences aient paralysé la reprise du procès, tant on craignait le renouvellement des incidents qui avaient passionné le débat : j'imagine que le roi de Pologne en particulier devait désirer ardemment que les intéressés ne le poussassent pas plus avant. Quelques années plus tard, en 1766, Stanislas mourait ; peu après la compagnie de Jésus était abolie en Lorraine, comme elle l'avait été en France. Cependant le procès de Maron dormait toujours, encore qu'il eût pu être repris contre la liquidation des jésuites. En 1768, Couquot s'en plaignait en ces termes : « La prétention formée par les jésuites, pour s'exempter de toute contribution à la construction de l'église, qui paraît si ridicule, ne laisse pas de former de grandes difficultés ; soit titre, soit prescription, soit adresse et chicane, soit coup d'autorité en leur faveur, la chose ayant été discutée pendant plus de dix grandes audiences à la Cour souveraine de Nancy est encore restée indécise. Les habitants de Maron, par un mystère qui m'est inconnu, n'ont pas remué cette affaire ni pendant ni après la dissolution des jésuites... Voilà comment les communautés se font souvent tort par leur négligence ; l'exemption et la décharge que les jésuites disaient que les habitants leur en avaient donnée est si chimérique que jamais ils n'ont pu la prouver ! »

Couquot avait tort de désespérer de la cause qu'il avait faite sienne par ses efforts et ses sacrifices. Le 12 juillet 1773, un arrêt de la Cour souveraine assura définitivement la victoire aux habitants de Maron. L'économe-séquestre des biens des ci-devant jésuites fut condamné à leur rembourser le prix des ouvrages faits pour la nef et le chœur, suivant le plan adopté le 27 août 1756, en tant que ces ouvrages étaient à la charge des gros décimateurs[1]. Seize ans s'étaient écoulés depuis l'ouverture du procès; pour les habitants de Maron, la justice était venue *pede claudo*, mais enfin elle était venue[2].

Avant de quitter sa paroisse (il devait se retirer l'année suivante), Couquot eut donc la joie de démontrer à ses paroissiens qu'en les poussant à réclamer la contribution des jésuites, il leur avait donné un conseil qui ne méritait point d'être taxé de témérité. Les habitants de Maron lui en furent, je le crains, médiocrement reconnaissants. Quelques années après qu'il eut quitté la paroisse, ils le poursuivirent devant les tribunaux, auxquels ils demandaient de déterminer la part revenant à la fabrique dans les fondations faites de son temps[3]. Lorsque, dix ans plus tard, son successeur Jean-Claude Hussenot eut accepté la constitution civile du clergé, Couquot essaya, comme on l'a

1 Archives de M.-et-M., H, 1938.

2. En 1783, l'arrêt de 1773 était toujours observé. Les chanoines réguliers de Notre-Sauveur (successeurs des jésuites) firent alors refaire la toiture de la nef de l'église de Maron (Archives de M.-et-M., H, 1928).

3. Archives de M.-et-M., G, 1071.

dit plus haut, de combattre son influence à Maron; or Hussenot déclara ne pas craindre l'hostilité de Couquot, dont la mémoire n'était point en bénédiction dans la paroisse. C'est qu'en effet les souvenirs qui se sont transmis de générations en générations jusqu'à une époque voisine de la nôtre représentent Couquot comme un pasteur sévère et rigide. Nous avons des motifs sérieux de le tenir pour un prêtre dévoué, vigilant et actif; mais aussi paraît-il vraisemblable qu'il manqua de ces qualités aimables qui gagnent les cœurs et assurent une influence durable [1].

VI

J'arrête ici cette esquisse de la biographie d'un curé lorrain qui ne fut ni des moins intelligents ni des moins dévoués. Sans doute, en lisant ces pages, aussi

1. Couquot mourut quelques mois avant l'époque où le conseil général de la commune de Maron, composé sans doute d'hommes auxquels il avait donné l'instruction religieuse, décida que la sonnerie quotidienne du matin, de midi et du soir serait faite de telle manière qu'elle ne rappellerait en rien le culte; à ce même jour, examinant un candidat au poste d'instituteur, le conseil le trouvait « capable à remplir ses fonctions, pour désabuser la jeunesse de l'ancienne superstition et ne leur montrer que la morale et le triomphe de la raison » (Registre des délibérations, 10 pluviôse an II; Archives communales). Douze jours après, la croix disparaissait du clocher de l'église que Couquot avait fait construire (*Ibid.*). Il faut dire à la décharge des gens de Maron qu'ils n'en faisaient ni plus ni moins que beaucoup d'autres; ces mesures, qui ne répondaient pas aux sentiments du pays, étaient la conséquence de l'action du représentant du peuple en mission à l'armée de la Moselle, Balthazar Faure. Sur le zèle de Balthazar Faure à proscrire les emblèmes extérieurs du culte, voir AULARD, *Recueil des actes du comité de salut public*, X, p. 279 et 408; Faure avait pris en ce sens un arrêté le 27 nivôse.

bien que les notes rédigées par Couquot, le lecteur sera-t-il frappé de quelques traits qui éclairent la suite de l'histoire de l'Église de France.

Il remarquera, tout d'abord, la défiance dont le curé de Maron fait preuve à l'égard de Drouas, qui fut cependant un évêque animé d'intentions pures et d'un zèle ardent. Cette défiance est un mal très répandu parmi le bas clergé du XVIIIe siècle ; elle était une conséquence fatale de ce fait que trop souvent le pauvre curé à portion congrue sentait un abîme entre lui et l'évêque noble et opulent qu'il apercevait de loin [1]. Contre les excès de pouvoir dont il est ou se croit victime, aussi bien d'ailleurs que contre les usurpations qu'il redoute de la part des chanoines ou des réguliers, le curé cherche un refuge dans les décisions des tribunaux séculiers : c'est ainsi qu'à tout moment, il provoque l'intervention du souverain dans l'Église. Attendez vingt ans, et vous verrez les résultats de ces dispositions. « De toutes parts les curés se confédéreront pour n'envoyer aux États généraux que des curés, et pour en exclure, non seulement les chanoines, les abbés, les prieurs et les autres bénéficiers, mais encore les chefs de la hiérarchie, c'est-à-dire les évêques [2]. » Les meneurs de l'Assemblée constituante, légistes habitués à connaître des réclamations du

1. Cf. abbé SICARD, *L'Ancien clergé de France*, I : *les Évêques avant la Révolution*, p. 307 et s.

2. Cf. TAINE, l'*Ancien Régime* (7e édition), p. 99, et les citations qui y sont faites. Sur la conduite du clergé lorrain en cette circonstance, cf. abbé L. JÉRÔME, *Les Élections et les cahiers du clergé lorrain aux États généraux de 1789* (Paris-Nancy, 1899), p. 17 et s.

clergé, se croiront tout naturellement désignés pour réformer l'Église de France; quand il s'agira de faire accepter leur constitution civile, ils compteront sur les sentiments d'hostilité et de jalousie dont ils savent les curés animés. Sous toutes les formes et de toutes les manières les partisans de la constitution répéteront « qu'elle a justement rapproché la distance que d'inconcevables abus, contre l'institution divine, avaient mise entre les évêques et les curés [1] ». Sans doute ils n'arriveront pas à leurs fins; mais ils n'eussent même pas tenté de réaliser leur projet, plus funeste à la France encore qu'à l'Église, s'ils ne s'y fussent crus encouragés par les dispositions du clergé inférieur.

Une autre tendance, trop répandue parmi le clergé de France, éclate dans les notes de Couquot; c'est le rigorisme dont il fait preuve dans le gouvernement des âmes. Remarquez que Couquot ne proscrit pas, avec les Jansénistes, la communion répétée pendant l'année; et cependant ses sympathies vont au théologien janséniste Habert, qu'il est très marri de voir supplanté par Collet [2]. Il y a là, semble-t-il, quelque incohérence dans la doctrine du curé de Maron. En pratique, il est évidemment sévère; ce n'est pas lui qui allégera le fardeau que les règles de la morale

1. Je relève cette phrase, qui exprime si bien les sentiments du temps, dans un discours adressé à Marbos, évêque constitutionnel de la Drôme, au lendemain de son élection, en février 1791, par le représentant de la Société des Amis de la Constitution. Ce discours est reproduit dans le *Journal d'un bourgeois de Valence*, œuvre posthume d'Adolphe Rochas, mise en ordre et publiée par un vieux bibliophile dauphinois (M. E. Chaper), I, p. 98.

2. Voir ci-dessus, p. 48.

chrétienne imposent à l'humanité déchue. Ce sont ces préjugés que nombre de prêtres, qui les conserveront pendant la Révolution, transmettront à l'Église issue du Concordat. En lisant les écrits de Couquot, on songe involontairement à ce clergé français de la première moitié du XIX[e] siècle, dont Grégoire XVI, tout en en reconnaissant les hautes qualités, disait qu'il semblait s'attacher à rétrécir la voie du ciel, déjà si étroite[1]. Sans doute le rigorisme a de nos jours disparu de l'Église de France, mais non sans avoir largement contribué à introduire dans la masse de la nation l'infidélité pratique qui y a amené un abaissement du christianisme.

Un dernier fait se dégage des notes de Couquot aussi bien que d'innombrables et irrécusables témoignages : c'est la répartition défectueuse de la dîme. A la fin du XVIII[e] siècle, l'opinion ne comprendra plus ces gros décimateurs étrangers à la paroisse, qui, comme les jésuites à Maron, prélèvent la meilleure portion de la dîme, sans supporter leur part des charges locales ; elle demandera instamment, selon les expressions d'un des cahiers lorrains, « qu'on rappelle les dîmes à l'esprit de leur institution, qui en fait le patrimoine de chaque église[2] ». Au surplus les cahiers de 1789 sont unanimes à solliciter l'amélioration du sort

---

1. Ce mot m'a été souvent répété par mon vénérable collègue M. Paul Lamache, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, l'un des fondateurs de la Société de Saint-Vincent de Paul. Je ne doute point de son authenticité.

2. Cahier du Tiers-État de Toul, dans les *Archives parlementaires*, VI, p 12 ; cf. Léon DE PONCINS, *Les Cahiers de 89*, p. 180.

des curés, afin « que ces ministres, si laborieux et si utiles, ne soient plus exposés à manquer des moyens de subsistance les plus nécessaires[1] » ; souvent les électeurs réclament pour eux une augmentation notable de la portion congrue, sauf à supprimer le casuel, « cette rétribution sordide », comme l'appelle le Tiers-État de Toul[2]. Visiblement les esprits sont préoccupés des inconvénients que présente tout système créant une opposition d'intérêts pécuniaires entre le curé et ses ouailles ; si l'on n'ose demander l'abolition complète de la dîme, les sympathies de l'opinion vont à un régime permettant au curé de tirer ses ressources ordinaires du patrimoine ecclésiastique ou du Trésor royal, sans avoir à exiger directement aucune rétribution de ses paroissiens. Sur ce point, je dois reconnaître que les notes de Couquot ne font nullement pressentir le mouvement des esprits qu'attesteront les cahiers. Elles n'en sont pas moins, à mon sens, très suggestives sur une foule de questions et marquent nettement les dispositions d'une fraction des curés lorrains ; c'est pourquoi j'ose espérer qu'on me pardonnera de les avoir tirées de l'obscurité profonde où elles étaient ensevelies.

---

1. Cahier du clergé de Paris ; *Archives parlementaires*, V. p. 264.

2. Voir sur la suppression du casuel, outre le cahier du Tiers de Toul, une foule de textes, comme, par exemple, le cahier du Tiers de Pont-à-Mousson. (*Archives parlementaires*, II, p. 233) Cf. Léon DE PONCINS, *op. cit.*, p. 175 ; L. JÉRÔME, *Les Élections et les cahiers du clergé lorrain*, p. 163. On comprend que le casuel ait été supprimé par les lois qui réglèrent l'organisation du clergé constitutionnel.

NOTES DU CURÉ COUQUOT

I. — Usages de la paroisse de Maron

Pour remplir les cinq feuilles qui restent de ce registre[1], j'ai cru qu'il serait de quelque bien d'y rapporter les usages qui méritent d'y être conservés pour le bien spirituel de cette paroisse.

J'ai remarqué comme un défaut les changements que font les évêques dans leurs diocèses et les curés dans leurs paroisses en y arrivant : *Nihil innovetur præter id quod a patribus traditum est,* cette règle est sage ; et c'est parce qu'on ne l'observe pas qu'on voit tant de sottises et tant d'abus s'introduire insensiblement. Il n'est pas même de la prudence de vouloir déraciner tout d'un coup les abus qu'on trouverait dans une paroisse. Il faut le faire peu à peu et s'acquérir auparavant la confiance de ses paroissiens ; c'était la pratique de saint Augustin et de tous les grands hommes de l'antiquité ; ils n'entreprenaient rien qu'ils ne fussent comme sûrs de leur coup.

Comme le plus grand bien d'une paroisse, c'est l'instruction, surtout de la jeunesse, parce que les impressions de l'enfance durent toujours (on retient jusqu'au tombeau ce qu'on apprend au berceau), je me suis appliqué à conserver ici les bons usages que j'ay trouvés ou établis à ce sujet. J'ai exigé des enfants qu'ils sussent tout le petit ca-

---

1. Cette note se trouve dans les registres paroissiaux conservés à la mairie de Maron, à la suite des actes de l'année 1769. Je la publie en en rectifiant l'orthographe, quand cela semble nécessaire. Pour éviter de donner à cette publication une étendue trop considérable, j'ai omis de reproduire les passages qui m'ont paru présenter moins d'intérêt ; j'en ai résumé quelques-uns.

téchisme de Toul, surtout les actes de contrition, de foi, d'espérance et de charité, pour être reçus à la première communion ; on est habitué à cette pratique ; il est bon de la conserver et d'être ferme là-dessus. Pour cela, outre qu'ils vont à l'école régulièrement, du moins depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, sans quoi ils ne seraient pas reçus, ils y vont encore le dimanche depuis le premier coup de vêpres jusqu'au second, y répéter le catéchisme qu'ils ont appris pendant la semaine, et cela pendant toute l'année et à toutes les fêtes ; et depuis le second coup de vêpres jusqu'au dernier, le catéchisme se fait à l'église où une bonne partie de la paroisse se trouve, où je leur explique et fais (*sic*) concevoir ce qu'ils ont appris. Mais l'essentiel, c'est la première communion. Un enfant qui a appris à craindre Dieu, à se bien confesser, à n'approcher des sacrements qu'avec une sainte frayeur, s'en sent toute sa vie. C'est là aussi où je donnais tous mes soins, et voici quels en sont les usages :

1° Comme la plupart des enfants avant la première communion ne sont guères en état de recevoir l'absolution, faute de disposition, faute de connaissance de ce qui est nécessaire pour la contrition, il est donc indispensable de leur faire faire une confession générale pour leur première communion, et je suis surpris qu'il y ait des curés qui ne la fassent pas. Je ne vois pas quelle certitude de l'état de la conscience de ces enfants on peut avoir sans cela. D'ailleurs on doit leur apprendre à se bien confesser. C'est donc l'usage et la pratique dans cette paroisse. Pour cela je vois, dès le commencement du carême, qui sont les enfants qui pourront faire leur première communion, et dès environ la mi-carême, ils viennent se confesser toutes les semaines. La première confession (va) depuis Pâques dernier jusqu'à ce temps, afin que, s'il se trouvait quelques mauvaises habitudes, on ait le temps d'y remédier et de les mettre en état de communier à Quasimodo ; la deuxième, depuis l'âge d'environ sept ans, c'est-à-dire depuis qu'ils ont connais-

sance d'avoir fait du mal, jusqu'à vers dix ans, ne faisant leur confession que d'un ou de deux ans à la fois ; la troisième depuis environ dix ans jusqu'à Pâques dernier; la quatrième pour s'examiner s'ils n'ont rien oublié et pouvoir revenir s'en confesser ; enfin la cinquième, la veille de Quasimodo, pour venir recevoir la pénitence et l'absolution, pendant lequel temps on a celui de leur expliquer et de les mettre dans les dispositions nécessaires pour la recevoir.

Couquot indique ici les moyens qu'il prend pour parfaire la formation religieuse des enfants. Le principal consiste à leur faire renouveler leur première communion l'année suivante, à Quasimodo; jusqu'alors ils fréquentent le catéchisme. Au cours de cette année, ils ont coutume de se confesser à leur curé la veille de la Pentecôte, le jour de la fête de la Congrégation des hommes (troisième dimanche de juillet), le jour de la fête patronale en septembre [1], le jour de la Conception et le premier dimanche de Carême. Couquot fait aussi connaître le procédé qu'il emploie pour graver dans la mémoire des enfants les actes de contrition, de foi, d'espérance et de charité; lors de leur première communion, pour pénitence, il leur impose de réciter ces actes matin et soir pendant un an.

2° Il y a ici deux congrégations, l'une d'hommes et l'autre de filles; l'usage est que les hommes s'assemblent à l'église depuis le premier coup de la messe jusqu'au second, où ils récitent matines et laudes de la Vierge, ensuite de quoi on leur lit un chapitre de l'histoire de la Bible par Royaumont [2] ; et les filles s'assemblent de même depuis

1. Je ne sais à quoi répond cette fête. Le patron de Maron est saint Gengoult, dont la fête est célébrée le 11 mai.

2. Il s'agit ici de l'ouvrage, si répandu au XVIIIe siècle, connu sous le titre de *Histoire du vieux et du nouveau Testament, avec des explications édifiantes tirées des Saints Pères*, par le sieur de ROYAUMONT, prieur de Sombreval. Ce nom est un pseudonyme ; l'auteur est Nicolas FONTAINE, théologien janséniste, mort en 1709 ; l'ouvrage a été attribué à Le Maistre de Sacy. Il en a été donné de nombreuses éditions.

le premier coup de vêpres jusqu'au second, chantant les vêpres de la Vierge, ensuite un cantique, et font une lecture semblable à celle qui se fait à la congrégation des hommes.

Le but de ces congrégations, outre que cela fait que les congréganistes sont un peu plus retenus dans leur conduite, est surtout l'instruction qu'ils reçoivent par le moyen de ces lectures qu'on y fait; et un curé ferait bien d'y aller de temps en temps y dire un mot d'édification, surtout en certaines fêtes où personne ne se confesse; d'ailleurs cela entretient la dévotion envers la Sainte Vierge, qui a toujours été recommandée par les Saints Pères, et par là la prière s'entretient dans une paroisse, et le soulagement des défunts y trouve son compte, puisqu'ils ont coutume de faire célébrer un service pour le repos de l'âme de chaque confrère.

3° Un autre usage pour le moins aussi important, pour ne pas dire plus, que ceux dont je viens de parler, est d'engager les mourants qui, jusque-là, ne se sont jamais confessés à leur curé, à faire une petite revue sur le passé, à se confesser des plus gros péchés de toute leur vie. Je l'ai fait pendant vingt-cinq ans, et je puis dire devant Dieu que la plupart en avaient besoin, que plusieurs même seraient morts dans un triste état sans cela; combien de gens trompent leur conscience et s'aveuglent jusqu'à ne pas se confesser d'horreurs dont ils ne se font aucun scrupule, et qui, sans l'adresse et le zèle d'un curé éclairé, mourraient dans ce triste état! Il y a de très sages et très vertueux religieux qui vont confesser dans les paroisses; heureux les curés qui savent les ménager et s'en servir! Quel bien pour une paroisse! Mais il y en a aussi qui sont de vrais ignorants, de vrais relâchés et sans religion; et ce sont de tels confesseurs que cherchent les scélérats d'une paroisse, et se précipitent avec eux dans une damnation trop certaine; il n'est donc pas étonnant qu'il se trouve dans les paroisses de ces sortes de pestes, capables de corrompre

les autres, si un curé n'y prend garde et ne s'élève avec fermeté contre les scandales de pareilles gens, mais surtout s'il n'a l'attention d'attirer dans sa paroisse de ces bons religieux éclairés et zélés, pour servir de contrepoids à ces loups dangereux, indignes d'une fonction si sainte. Mais comme on ne peut remédier à tout, le moins qu'on puisse faire, et je m'en suis toujours bien trouvé, est du moins de faire faire une revue et de se confesser des plus gros péchés de leur vie passée à ceux dont ils ne connaissent pas les consciences. Ce n'est pas seulement à la première communion et à l'heure de la mort qu'on doit mettre en pratique ces sortes de confessions générales, mais aussi à l'occasion du mariage et du jubilé; je l'ai fait bien des fois, et l'expérience m'a appris que j'avais eu raison.

4° Un autre usage que j'ai établi pour les mariages est de confesser les futurs mariés qui s'adressent à moi pour cela, deux ou trois jours après leurs fiançailles[1], sans attendre, comme la plupart des curés le font, le samedi de devant leur mariage; on y est accoutumé, et on ne trouve pas cela ridicule; un curé qui en saura la raison ne manquera pas de suivre un usage établi aussi prudemment.

. . . .

5° Depuis plus de vingt ans[2], je me réserve pour les Pâques les « Paquins », c'est-à-dire ceux et celles qui ne se seraient pas confessés depuis Pâques dernier; ceux qui iraient boire au cabaret dans le lieu de leur demeure pendant le carême, et les cabaretiers et cabaretières qui leur donneraient à boire dans leur cabaret pendant ce temps; et enfin les hommes ou garçons qui iraient dans les assem-

1. Il paraît résulter de l'examen des registres paroissiaux que Couquot tendit à obtenir que les fiançailles fussent célébrées dix ou douze jours avant le mariage, et non, comme il arrivait souvent, la veille ou la surveille. Sans doute mettait-il à profit l'intervalle entre les deux cérémonies pour préparer les fiancés.

2. Sur la manière d'agir de Couquot à propos des Pâques, voir ce qui est dit plus haut, p. 55 et s.

blées que les femmes et les filles font pendant l'hiver, pour veiller et travailler ensemble, ce qu'ils appellent des *poeilles*. Que de crimes et d'abus j'ai trouvés dans cette paroisse en y arrivant, à l'occasion de ces trois abus ! Dieu merci, j'en suis venu à bout avec bien des peines ; ils ont cessé enfin ; les choses sont sur un bon pied, il n'est plus question que d'entretenir. A une personne qui n'en sentirait pas les conséquences, je n'aurais qu'à représenter les choses telles que je les ai trouvées à mon arrivée dans cette cure.

Sur le premier. Un grand nombre n'approchaient des sacrements qu'à Pâques, et comment ? Dans quelle disposition ? Et quelle vie ? Cela n'est pas étonnant. Ils étaient entretenus dans cet abus par un ignorant confesseur qui était depuis bien des années comme l'apôtre de cette paroisse, qui prétendait que ces gens étaient en règle et que l'Église n'en exigeait pas davantage. Je renvoyai le docteur pernicieux dans son cloître, et je leur enseignai dans des prônes faits exprès une doctrine toute contraire, leur prouvant que l'Église, par ces paroles, *à tout le moins une fois l'an*, mettait seulement une barrière à l'impiété des mauvais chrétiens, à leur paresse spirituelle et à la négligence du salut ; leur prouvant qu'une personne qui se ferait une pratique de n'approcher des sacrements qu'à Pâques est indigne d'en approcher à Pâques ; leur prouvant la nécessité de la fréquente confession et de la fréquente communion pour vivre en chrétien et assurer son salut. Enfin je vins à bout de leur persuader l'abus, de sorte qu'actuellement le nombre des Pâquins est bien petit, et il est assez rare d'en trouver, tout cela par le moyen de cette réserve. Si l'on cesse d'employer ce moyen, on verra bientôt le même abus renaître ; il ne s'en trouve que trop qui, sans ces avertissements, ces sollicitations, oublieraient leur devoir et resteraient tranquilles dans leur léthargie spirituelle. Qu'il serait à souhaiter qu'on pût confesser toute sa paroisse ! Je ne sais point d'occasion plus favorable pour faire entendre

raison, pour remédier au mal qui se glisse dans une paroisse, pour trouver les gens plus disposés à suivre les avis charitables dont ils ont besoin ; c'est là enfin où l'on peut faire du fruit, tandis qu'il ne se trouve que trop de confesseurs qui laissent les mauvaises habitudes, les crimes, les désordres se perpétuer.

Sur le second. Les cabarets[1] sont une source abominable de désordres, d'impiétés, de libertinages, de ruines et de mauvais ménages. Je dis qu'un homme qui est dans l'habitude de les fréquenter est indigne d'absolution, cette habitude ne pouvant être excusée de péché mortel. Si la loi du souverain sur la fréquentation des cabarets était suivie, on abolirait un des grands désordres de la société ; mais malheureusement ceux qui sont chargés de la manutention des lois n'ont pas assez ou de lumières pour en connaître la gravité, ou assez de délicatesse de conscience pour se faire sur cette matière les justes scrupules qu'ils devraient avoir. L'impunité suffit au crime pour se montrer avec audace ; un curé ne peut que gémir sur tant d'abus, et, ne pouvant remédier à tout, il doit au moins empêcher ce qu'il peut. Si la fréquentation des cabarets dans son propre lieu est un péché dans tous les temps, elle ne peut être moins qu'un crime dans le saint temps de carême, et c'est une raison à un curé d'employer les moyens qu'il a dans la main pour tâcher de l'empêcher ; or il a certainement droit de confesser ses paroissiens une fois l'année, ou qu'on brûle les conciles et tous les catéchismes. Quand l'emploiera-t-il, ce moyen, si ce n'est vis-à-vis certains pécheurs publics scandaleux qui foulent aux pieds les lois de l'Église et de leur souverain ? Vu le désordre tel que je l'ai trouvé ici, pouvais-je moins faire que de me réserver de pareilles gens ? Je n'ai pas cru pouvoir en conscience m'en dispenser, et Dieu, qui bénit toujours les desseins sages et prudents qui n'ont d'autre vue que sa gloire, m'a fait la grâce d'y réussir ; autant la fré-

1. Voir ci-dessus, p. 58.

quentation des cabarets pendant le carême était commune, autant elle est rare à présent; si je ne puis l'empêcher dans les autres temps de l'année, du moins on n'y va plus pendant le carême. Le moyen que j'ai employé pour cela a réussi; je dis qu'on doit donc le continuer. Ce serait un mal pour cette paroisse de ne pas le faire, l'usage étant bien établi : *Usus amittitur per non usum.*

Sur le troisième. L'abus était tel que ces assemblées[1] étaient comme le rendez-vous des garçons avec mille libertines qui, loin d'être sages, ne rougissaient pas même de paraître impudiques; mais je rougirais de rapporter ici les discours infâmes, les chansons abominables qui en faisaient le plaisir. Quelle instruction! quelle école! quel exemple pour tant de jeunes filles qui se trouvent dans ces assemblées! Sous prétexte de sortir pour quelque besoin, ces libertines sortant suivies de ces garçons, de quoi étaient-elles capables à la faveur des ténèbres? J'ai fait cesser ces désordres; on n'en souffre plus dans ces assemblées, du moins l'innocence n'est plus si exposée; si quelques libertines courent encore la nuit, c'est la faute des pères et mères et des maîtres. Qu'un curé fasse donc tous ses efforts pour empêcher ce dernier désordre, qu'il soit plus heureux que moi pour persuader combien il est indécent à une fille de se trouver seule avec des garçons au milieu des rues pendant la nuit, qu'on a droit de la regarder comme une aventurière qui cherche quelque bonne fortune. Malheureusement les gens de campagne ne sont pas susceptibles de délicatesse, d'honneur, et sont trop grossiers pour pouvoir apercevoir les conséquences de semblables abus. C'est beaucoup que je sois venu à bout d'empêcher les désordres de ces assemblées en me les réservant; et puisque par là l'usage contraire a prévalu, il est donc bon de le continuer. Mes vœux vont plus loin. Je souhaite que mes successeurs trouvent le moyen d'empêcher ces courses

1. Voir ci-dessus, p. 58.

de nuit de garçons et de filles, du moins des filles ; celles-ci ne sortant pas, les autres se tiendraient chez eux.

On m'objectera peut-être que ces sortes de réserves font commettre des sacrilèges. J'avoue qu'un ou deux scélérats se sont moqués de ces réserves et ont tombé dans ce crime ; j'avoue encore que quelqu'un des Pâquins peut prendre occasion de là et ne plus faire de Pâques, ce qui ne serait pas un grand malheur pour lui ; car il vaudrait mieux qu'il n'approchât jamais des sacrements que de commettre un sacrilège qui peut mettre le sceau à sa réprobation. Ce n'est pas à faire faire des Pâques telles quelles qu'un curé doit s'appliquer, mais à en faire faire de bonnes, et on n'y doit pas solliciter une personne qui vit dans le crime, mais à changer de vie. Ainsi l'objection n'a que du spécieux, parce que : 1° le sacrilège qu'un ou deux peut commettre ne vient point d'un usage qui opère un si grand bien dans cette paroisse, mais du libertinage de son cœur ; son impiété étant telle, aurait-il mieux communié sans cela ? Cet usage n'en est donc pas la cause, mais seulement l'occasion ; et si c'était une raison pour l'abolir, il faudrait abolir toutes les lois, même celles de Dieu ; en est-il une seule qui ne soit une occasion de chute et de transgression pour plusieurs ? Le but des lois est le bien public ; quand elles n'ont point d'autres motifs et qu'elles le procurent, elles sont bonnes et obligent en conscience, quand même elles nuiraient à quelques particuliers ; c'est là aussi ce qu'un curé doit envisager dans les établissements et usages qui se trouvent dans une paroisse. Il n'est pas bien difficile, après ce que j'ai dit, de remarquer le bien que ces trois défenses ont procuré et procurent dans cette paroisse : faut-il, pour un ou deux qui en abusent, abolir un usage qui opère le salut d'un grand nombre et empêche des scandales considérables ? Le bien public doit être préféré au particulier. D'ailleurs, quand même ces usages n'existeraient plus, de pareilles gens n'en vivraient pas mieux ; il y en a de tellement corrompus, même de familles, que tous

les moyens possibles ne peuvent rien faire sur eux. Mais, si on ne peut pas les guérir, il faut du moins empêcher leur contagion et que les autres ne se corrompent à leur exemple, et c'est du moins ce qu'opèrent ces défenses.

Dira-t-on que les consciences doivent être libres et que ces usages sont de vrais abus? Cette objection n'a rien que de frivole. Elle est plutôt la voix de l'ignorance, du libertinage, que de la liberté des consciences; c'est cependant le grand argument, non seulement des gens du monde, mais des mauvais confesseurs, qui ne seraient pas si amateurs de la direction des consciences s'ils en connaissaient mieux les dangers, et le tort que leur ignorance fait à la religion. Les uns et les autres ne voient pas que c'est l'Église même qu'ils attaquent, comme si, en ordonnant de se confesser à son propre prêtre[1], par lequel les conciles entendent le curé, l'évêque et le pape, elle établissait des abus ou qu'elle ignorât jusqu'où doit aller cette liberté des consciences. Il n'y a que des mauvais chrétiens qui refusent la direction de ceux que Dieu lui-même leur a donnés pour directeurs et pasteurs de leurs âmes; un chrétien bien instruit et qui s'occupe de son salut préférera toujours ses pasteurs aux mercenaires. Mais il s'en faut de beaucoup que la conduite dont je parle soit telle qu'ils se l'imaginent. Je connais trop la faiblesse humaine et le danger de commettre des sacrilèges, pour y donner occasion; quand je dis que je me réserve certaines personnes, et c'est ce que j'ai grand soin d'expliquer quand je le dis, je ne prétends pas qu'ils doivent se confesser à moi, mais qu'ils ne peuvent s'aller confesser ailleurs sans m'en avoir demandé la permission, ce que, selon le concile de Latran, j'aurais droit de faire, quand même ils ne seraient pas tombés dans les désordres pour lesquels je l'exige; que faute de l'avoir demandée, cette permission, un confesseur

1. Sur ce point de discipline, voir ci-dessus, p. 56 et s.

étranger ne peut les absoudre ; s'ils le trompent, l'absolution est nulle. Cette décision est fondée sur les canons, sur les rituels, et sur le sentiment unanime des théologiens et des casuistes. Si un curé a le droit de le faire, il ne le fait pas sans raisons ; en exigeant que de pareilles gens viennent lui demander cette permission, il n'a d'autre vue que d'avoir occasion de leur faire ouvrir les yeux sur de semblables désordres et de leur en faire connaître la gravité qui ne leur est pas assez connue, ni à ces guides étrangers qui souvent ne leur en font aucun scrupule. Il n'y a rien en cela de ridicule ni d'abusif, comme on le voit. Si c'est une peine pour eux d'y être obligés, ils doivent se l'imputer. Pourquoi se mettent-ils dans le cas ? Comme ceux qui encourent un cas réservé doivent subir la peine de se confesser à un confesseur qui ait les cas réservés, peine qu'ils n'auraient pas s'ils ne s'étaient pas mis dans le cas, ce qui n'empêche pas que la loi de la réserve ne soit très sage et nécessaire pour empêcher des désordres, il en est de même ici ; il n'y a donc ni abus ni ridiculité (*sic*) ; et le fruit que cela fait dans une paroisse, en fait assez connaître la sagesse et la nécessité.

6° Couquot mentionne ici, en le recommandant, l'usage de confesser, le Vendredi-Saint, les petits enfants et de leur donner la bénédiction.

7° J'ai trouvé établi dans cette paroisse un ancien usage qui est qu'à midi, les dimanches et fêtes, un grand nombre s'assemblent à l'église, où le maître d'école chante avec eux des antiennes de la Vierge, du patron, etc. ; je n'y ai trouvé jusqu'ici aucun inconvénient que je sache, et dès qu'il est du goût d'un grand nombre, on peut les laisser faire. Peut-être serait-il mieux d'abréger quelques-unes de ces prières, et de donner au maître d'école une petite lecture de piété à faire à la fin de cette prière. Mais n'y aurait-il pas du danger que cela se tourne en abus ? *Oportet sa-*

pere ad sobrietatem. Je crois qu'on peut les laisser faire, et c'est tout, sans rien innover.

8° J'ai eu toutes les peines d'abolir un ancien abus, qui était bien en vigueur, quand je suis venu ici, qui était de sonner en mort toute la nuit de la fête de Tous les Saints jusqu'au lendemain. J'ai employé douceur, représentations, raisons, enfin autorité et menaces pour faire cesser cet abus. L'usage actuel depuis plusieurs années est de cesser de sonner à neuf heures et même auparavant, et de ne recommencer le lendemain qu'entre cinq et six heures. Outre l'abus, on sent assez le ridicule et l'inconvénient de cette vieille routine que j'ai abolie ; il est donc de la prudence d'un curé de ne pas permettre qu'on la rétablisse jamais, ne fût-ce que pour bannir de la paroisse les folies, la dissipation et mille autres sottises qui étaient les suites et les compagnes d'un abus de lui-même insupportable.

Quoiqu'il soit d'usage de toute l'Église de faire un petit bruit après les Ténèbres de la Semaine Sainte, j'ai été obligé d'introduire un usage tout contraire, qui est de sortir sans bruit et dans un profond silence, pour empêcher un désordre qui allait jusqu'au scandale, qui est que tous les jeunes gens y allaient avec des marteaux, frappaient sur les bancs, après les confessionnaux, après les portes, et brisaient tout, et, sous ce prétexte, emportaient des clous dans leurs poches, clouaient les habits des uns et des autres après les bancs, ce qui souvent était cause qu'ils en venaient à se battre, même à l'église. On sent assez le ridicule, le scandale, le trouble, l'impiété d'une telle conduite. Je suis surpris que mes prédécesseurs l'aient laissé régner jusqu'à moi. On n'y pense maintenant qu'avec surprise. L'usage actuel, quoiqu'il ne soit pas celui de l'Église, est édifiant ; on y est accoutumé, et il ne serait guère possible de vouloir se conformer à celui de l'Église sans s'exposer à voir bientôt revivre tout cet ancien abus. Il me paraît donc plus prudent de s'en tenir à l'usage actuel, quoiqu'il ne soit pas celui de l'Église, et de le mainte-

nir, vu qu'il y a toujours dans les paroissiens le même génie et la même inclination à ces abus et à cette espèce de désordres.

9°. . . . .

10° Léopold, duc de Lorraine, était un de ces princes édifiants et religieux, et avait établi dans la chapelle de son palais une adoration perpétuelle la nuit du Jeudi-Saint au Vendredi, et celle du Vendredi-Saint au samedi. Et que ne peut pas l'exemple d'un souverain sur ses sujets, soit pour le bien, soit pour le mal? *Regis ad exemplar*..... A l'imitation de ce bon prince, les gens de Maron avaient introduit une semblable dévotion. Le commencement en était beau, et le motif n'en pouvait être qu'édifiant; mais cela ne dura pas longtemps, cela se tourna dans la suite en abus, même en crimes et en désordres; dès que je fus instruit et certioré qu'il s'y en commettaient (*sic*), et même des impudicités, je fis fermer la porte de l'église dès les neuf heures; je fis sentir raison : je fis connaître qu'il était plus édifiant de ne faire une station que jusqu'à neuf heures, mais de la faire avec toute la dévotion possible, et qu'à cette heure on fermerait l'église, plutôt que de donner occasion au libertinage et à l'impiété comme du passé. Cette proposition fut reçue très favorablement, et l'usage s'en est introduit et s'est maintenu jusqu'à cette heure avec assez d'édification, sans aucun désordre, et sans que j'en aie appris aucun inconvénient; il est donc du bien public qu'un curé y tienne la main et qu'il n'en laisse dans la suite introduire aucun autre.

11° Il est d'usage et autorisé par l'évêque de faire devant le Saint-Sacrement la recommandation de l'âme avec la bénédiction et même indulgence de quarante jours, de ceux et celles qui sont de la confrérie des Morts. Mais il n'est pas nécessaire pour cela de se lever la nuit, s'ils sont à l'agonie ou s'ils meurent; il suffit de le faire le lendemain à la messe. Il est étonnant qu'une dévotion si intéressante aux mourants n'ait attiré à cette confrérie qu'un assez pe-

tit nombre de confrères; il faut qu'il y ait bien peu de dévotion dans la plupart. Les curés qui viendront après moi seront peut-être plus efficaces; je le souhaite et je les prie d'y donner tout leur soin.

Au reste je les avertis que le pouvoir d'appliquer aux moribonds l'indulgence plénière accordée par le pape au diocèse de Toul, ne m'a pas été donné personnellement, mais au curé de Maron, qu'ainsi ils peuvent, sans une nouvelle concession, le faire aux moribonds de cette paroisse qui ont les conditions requises; je l'ai toujours accordée aux honnêtes gens dont j'étais sûr des dispositions, mais à l'égard de ceux d'une conduite ambiguë, pour n'en pas dire davantage, j'ai exigé d'eux une confession des plus gros péchés de leur vie, et je crois qu'on est bien fondé à l'exiger dans la suite... Le génie de la plupart de cette paroisse demande qu'un curé prenne le dessus et qu'il ait de la fermeté, un grand nombre n'ayant pas beaucoup de religion, mais cependant que cette fermeté soit toujours accompagnée de prudence et de douceur, ayant pour règle cette belle maxime de saint Jean Chrysostôme (Hom. 34^a): *Quamdiu oves fuerimus, vincimus; quod si lupi fuerimus, vincimur. Tunc enim a nobis pastoris auxilium recedit, qui non lupos, sed oves pascit.*

II. — DROITS DES CURÉS[1]

Pour remplir ces trois feuilles qui restent, j'ai cru, après avoir remplis (*sic*) les précédentes d'observations utiles aux paroissiens, pouvoir en mettre quelques-unes qui puissent l'être à mes successeurs.

Au Concile de Trente, on eut grand soin de relever et de rétablir les droits des évêques trop abaissés et trop

1 Notes transcrites sur les registres paroissiaux à la suite des actes de l'année 1770. Pour ne pas prolonger outre mesure cette publication, j'ai parfois résumé le texte de Couquot.

anéantis, parce qu'ils y étaient pour soutenir leur cause; les décisions de cette sainte et vénérable assemblée sont si admirables, dictées avec tant de sagesse, qu'on ne peut trouver de règles plus sages et plus prudentes. Mais on n'y eut pas le même soin pour les droits des curés, parce qu'il n'y en avait point ou presque point; les docteurs et les théologiens qui y étaient envoyés étaient tous ou des religieux ou des membres d'universités qui n'avaient aucun intérêt aux droits des paroisses; depuis, ces droits furent encore diminués par l'ignorance des curés et l'ambition de certains évêques qui, non contents de leur faire sentir une trop grande dépendance, voulaient les accoutumer à se regarder comme leurs vassaux, et poussèrent leur prétention jusqu'à vouloir les rendre amovibles et comme de simples vicaires; la proposition en fut faite à Louis XIV.

Il est juste qu'il y ait une subordination, elle est même nécessaire; il ne se trouve que trop de curés ignorants et même quelquefois déréglés, qui ont besoin d'instructions et de correction. Mais il ne faut pas pour cela que la hiérarchie soit renversée et que l'ordre établi de Dieu soit foulé aux pieds. Il a établi pour gouverner son Église des évêques; il a aussi établi des curés; l'opulence de ceux-là ne doit pas leur rendre méprisables ceux-ci. Les choses ont été quelquefois poussées à un tel excès que les Parlements ont été obligés d'y mettre des bornes; c'est ce qu'il importe à un curé de savoir, pour ne pas souffrir qu'un état qui, après celui des évêques, est le plus respectable dans l'Église, soit méprisé. Ce n'est pas vanité, c'est religion, et les évêques qui méprisent les curés n'ont pas l'esprit de leur état..... Il est donc important qu'un curé respecte et fasse respecter sa dignité.....

Les choses étaient ainsi au commencement. L'Église a toujours été gouvernée par des évêques et par des prêtres que nous appelons maintenant curés. La supériorité des évêques a toujours été respectée de ceux-ci; mais, à cela près, il n'y avait pas grande différence pour la condition

entre les uns et les autres : *Qui bene præsunt presbyteri,* dit saint Paul[1] ; l'énorme différence qu'on voit actuellement ne vient que de la vanité et de l'ambition des hommes, de l'opulence des uns et de la pauvreté des autres ; car si l'état d'un évêque est respectable, parce qu'il gouverne l'Église de Dieu, celui d'un curé l'est aussi, étant chargé d'une partie de ce gouvernement, quoiqu'avec subordination à l'ordre épiscopal.

Couquot se plaint ici des usurpations commises contre les curés par les chanoines. Ceux-ci, dit-il, ont dépouillé les curés; c'est de là que vient en partie leur opulence. Il continue en ces termes :

Il n'est pas jusqu'aux moines qui n'aient entrepris d'envahir les droits des curés. Il est étonnant qu'il y ait eu tant d'ignorance et de simplicité dans ceux-ci. Par bonheur que la jurisprudence actuelle les venge un peu de tant d'abus et de tant d'entreprises formées contre eux ; mais qui des curés s'en fait instruire, de cette jurisprudence ?

Nous avons encore de grandes obligations aux Parlements de France, sans lesquels on nous aurait réduits à rien. Il est bon de conserver le peu qui nous reste, de nous instruire de nos droits et de l'obligation où nous sommes de les défendre contre toutes entreprises, soit de la part des évêques, soit de la part des chanoines, soit de la part même des réguliers. Le détail dans lequel je vais entrer prouvera bien que ce n'est pas à tort que je le dis.

S'il est vrai qu'il est de foi qu'il y a dans l'Église une hiérarchie établie de droit divin, comme l'a défini le saint Concile de Trente, que cette hiérarchie est composée d'évêques et de curés, que cette hiérarchie consiste dans l'ordre et la subordination des curés aux évêques et des évêques au Souverain Pontife, et des uns et des autres aux saints canons ; s'il est vrai que les curés sont établis de droit di-

1. I TIMOTH., V, 17.

vin[1], comme je le prouverai ci-après contre la nouvelle doctrine contraire qu'on voudrait introduire; s'il est vrai encore que les curés ont des droits indépendants des évêques, les ayant reçus les uns de Dieu même, les autres de l'Église et des souverains, et s'il est vrai encore que si les curés sont subordonnés aux évêques, les évêques le sont aussi au Souverain Pontife et aux canons, il en résulte que l'ordonnance d'un évêque, contraire aux saints canons, ou attentatoire à ces droits des curés, est nulle et abusive; qu'un curé peut et doit même s'y opposer et lui résister: droits si inattaquables et si incontestables des curés que, si un curé est grevé, les Parlements le reçoivent et font droit sur sa demande. Qu'il y ait des évêques capables de telles entreprises, le *Traité de l'Abus*, de Fevret[2], en fournit des preuves, et j'ai été témoin moi-même de plusieurs semblables entreprises qui m'ont révolté, ce qui m'a obligé à m'instruire. J'ai appris par là mes devoirs, mais aussi ce qui m'est dû et quels sont mes droits et jusqu'où s'étend el pouvoir des évêques. Savoir cela et en instruire les autres, ce n'est pas être un anti-évêque, un révolté contre son évêque. Dieu m'a fait la grâce de connaître le respect et l'obéissance que je dois à mon évêque, et personne n'est plus que moi respectueux envers ses supérieurs;... mais qui dit subordination ne dit pas dans l'un dépendance servile, dans l'autre domination de maître à valet...

L'évêque ne peut rien qui soit contraire aux saints canons ou qui soit injurieux aux droits des autres: en voilà les bornes, et il est aisé à tout curé de s'en instruire; cette science des canons leur est aussi utile, pour ne pas dire nécessaire, que la théologie. Je leur conseille d'avoir Fevret, sur l'abus; Héricourt, sur les matières ecclésiastiques[3]; *L'Institution au droit ecclésiastique*, du P. Tho-

---

1. Sur cette théorie, voir ce qui est dit ci-dessus, p. 45.
2. Voir ci-dessus, p. 47.
3. Louis DE HÉRICOURT : *Lois ecclésiastiques de France*.

massin[1] et M. Fleury et son *Histoire ecclésiastique*. Qu'ils les lisent attentivement à leurs temps perdus ; ils peuvent en peu de temps et à peu de frais apprendre leurs droits et connaître les injustices qu'on y voudrait faire, et par là se mettre en état de n'en point permettre.

Sur ces principes, ne serait-ce pas attenter aux droits des curés de vouloir être autorisés à faire des renfermeries et à y confiner quand ils le jugeraient à propos les curés de leur diocèse[2] ? De vouloir les obliger à se confesser une fois l'an au doyen rural ou à l'archidiacre[3] ? De vouloir, dans leur visite, faire sortir un curé de son église et demander avec mépris à ses paroissiens : « Votre curé n'est il pas scandaleux ? N'avez-vous rien à lui reprocher[4] ? » De tels interrogats sont insultants, tendent à faire anéantir le droit des curés, le respect et la confiance qui leur est due, sont contraires aux saints canons, à l'esprit de l'Église et aux ordonnances des souverains, et marquent dans ceux qui les font qu'ils n'ont pas l'esprit de leur état. De vouloir changer à leur caprice les fondations reçues, les surcharger d'obligations ou en diminuer les revenus ? De prétendre qu'un curé ne peut, sans leur permission, recevoir en faveur de son église une fondation de messes, comme s'il n'était pas apte et suffisamment fondé à pouvoir contracter avec ses paroissiens ; ou de vouloir réduire une somme dont on a voulu gratifier son église pour des

---

1. Il s'agit sans doute de l'*Institution au droit ecclésiastique* de Fleury. L'oratorien Thomassin a écrit le traité célèbre intitulé : *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église en matière de bénéfices*, dont Louis de Héricourt a publié un abrégé en 1717. Il semble qu'il y ait quelque confusion dans les indications de Couquot.

2. Allusion au projet, formé par Mgr Drouas, de créer la maison de Vachevigne ; voir ci-dessus, p. 49.

3. Voir ci-dessus, p. 52.

4. Voir ci-dessus, p. 51.

messes à celle portée dans des prétendus statuts qui n'ont jamais été en vigueur et que les tribunaux séculiers ont toujours rejetés[1] ?

De telles entreprises sont ridicules, contraires aux saints canons et à notre jurisprudence, au bon ordre et à l'esprit de l'Église, et injurieuses aux curés; j'en omets un grand nombre d'autres; celles-ci suffisent pour exemples.

Entrons dans la preuve, et faisons voir qu'elles sont contraires aux saints canons.

Sur le premier exemple[2]... Est-ce agir selon l'esprit de l'Église que d'agir, même pour une bonne fin, par des voies obliques? S'il y a des prêtres déréglés, l'Église n'a-t-elle pas réglé l'ordre et la forme judiciaires ? Quelque coupables qu'ils soient, l'Église veut qu'ils ne soient pas condamnés sans être entendus; sa délicatesse même est poussée jusqu'à vouloir, s'ils se croient grevés, qu'ils puissent appeler au métropolitain et du métropolitain *ad Apostolos*... Hincmar, archevêque de Reims, quoique grand homme d'ailleurs, sera à jamais blâmé d'avoir condamné son frère (*sic*) avec tant de rigueur et sans avoir gardé les formalités voulues[3].

Sur le deuxième, le statut fut lu au synode[4], et le plus grand nombre des curés le recevait, croyant l'évêque en

1. Voir ci-dessus, p. 53.

2. Il s'agit du projet d'établissement de la maison de Vachevigne.

3. Couquot fait erreur. Il s'agit sans doute ici de la condamnation prononcée par Hincmar contre son neveu Hincmar le jeune, évêque de Laon.

4. Voir ci-dessus, p. 52. Il s'agit de la prescription obligeant les curés à se confesser une fois l'an au doyen ou à un prêtre choisi par lui. Elle était conçue en ces termes :

« ... Nous leur ordonnons pareillement de se confesser une fois durant la quinzaine de Pâques ou à leur doyen, ou à un prêtre par ledit doyen choisi, qui leur tiendra lieu de propre pasteur; à quoi, s'ils manquent de satisfaire, les doyens seront tenus de nous en certifier dans le sinode général afin de décerner

droit de faire une telle loi ; mais dès qu'on lui eut opposé la fameuse décrétale de Grégoire IX donnée seize ans après le concile de Latran, *cap. ne pro delatione, tit. de pœnitentiis et remissionibus*[1], où il est dit que le canon *utriusque sexus* ne regarde pas les curés : (Permittimus episcopis et aliis superioribus ecclesiasticis, nec non minoribus prelatis exemptis, ut etiam præter sui superioris licentiam sibi possint eligere confessorem), il fut reconnu qu'une telle loi passerait les pouvoirs d'un évêque et on le révoqua...

Sur le troisième, sous prétexte de visite, de faire sortir un curé de son église et d'y faire des interrogats aussi indécents[2], quel droit a l'évêque de dépouiller ainsi, ne fût-ce que pour un moment, un curé de l'autorité que Dieu et l'Église lui donnent sur son troupeau ? Quand même il y aurait des crimes sur le compte de ce curé, ce n'est pas en pleine assemblée des fidèles qu'on en doit faire les informations ; la pratique judiciaire ne souffre pas de tels abus. Ces interrogats généraux et injurieux sont défendus par les ordonnances ; notre ordonnance défend au juge d'interroger en matière criminelle sur autre chose que sur les faits articulés dans la procédure. Ces ordonnances des souverains sont prises des formalités et procédures ecclésiastiques. Agir de la sorte, c'est donc ou ignorer les canons, ou les mépriser, ou insulter un curé. Un curé instruit ne doit pas le souffrir ; non seulement il doit refuser de sortir, l'évêque n'a pas ce droit, mais même l'arrêter tout court et lui dire, s'il le croit coupable de quelque crime, que les canons lui ordonnent de procéder selon les règles judiciaires, et sur les réquisitions de son promoteur, sinon,

---

la peine que mérite leur désobéissance. » *Statuts publiés au sinode général de Toul le 20 avril 1678*, par l'évêque de Toul. Jacques DE FIEUX, Toul, 1678, p. 17. Cet article est inscrit textuellement dans une édition ultérieure de 1722.

1. 16, *Decretales*, V. 38.

2. Voir ci-dessus, p. 51.

qu'il se pourvoira comme d'abus devant ses juges ordinaires.

Sur le quatrième, de vouloir changer les fondations, ou les surcharger, ou en diminuer les revenus, c'est blesser le droit des fondateurs, des bénéficiers et des souverains; il y a abus en tout cela... Aussi un bénéficier n'aurait pas grand'peine de faire déclarer nuls par les Parlements des changements si contraires aux droits des bénéficiers et des fondateurs [1].

Sur le cinquième, de prétendre qu'un curé ne peut, sans la permission de son évêque, recevoir en faveur de son église une fondation de messes, c'est là une pure chimère. Un curé est très apte et très en droit de contracter de sa propre autorité en faveur de son église. Le cas est bien décidé par un arrêt de la Cour souveraine de Nancy. On a donné à mon église, moi seul acceptant, un gagnage de dix paires pour vingt-quatre services. La fondation fut fortement attaquée par les héritiers. Leur grand moyen, inspiré par ceux qui devraient soutenir les droits des curés et seraient au contraire charmés de pouvoir les anéantir, était qu'elle n'était pas en règle, n'étant pas autorisée par l'ordinaire, et que par là elle ne pouvait pas subsister longtemps. Je fis moi-même mon factum; je leur répondis qu'il y avait dans ce moyen si péremptoire autant d'ignorance que de malice; qu'étant supérieur de mon église, j'étais en droit de contracter en sa faveur et de recevoir les biens qu'on voudrait bien lui donner; que ces biens, une fois reçus par moi, devenaient pour lors des biens ecclésiastiques, que je ne pouvais plus ni changer, ni aliéner, appartenant à l'Église; que l'autorité de l'évêque n'était nécessaire, selon le concile de Trente, que lorsqu'on fondait des choses qu'on ne pouvait faire sans sa

---

1. Sur le droit qui appartient à l'autorité ecclésiastique de modérer les charges des fondations, voir ce qui a été dit ci-dessus, p. 54.

permission, comme, selon le même concile, d'exposer le Saint-Sacrement, de donner la bénédiction, de faire des processions; mais que j'étais fort en droit, sans la permission et l'autorisation de l'évêque, de dire des messes dans mon église, de m'en charger et de recevoir pour moi et mes successeurs tel bien on voudrait pour cela lui donner. Arrêt intervint des plus favorables pour moi; la fondation fut maintenue et le gagnage de dix paires adjugé à l'église de Maron[1]. M. le rapporteur me dit, lorsque je fus le remercier, que les juges avaient pensé comme moi que l'autorité de l'évêque n'était pas nécessaire en pareil cas... Où trouvera-t-on dans les canons qu'un curé ne puisse améliorer son bénéfice sans la permission de son évêque, comme si les curés dépendaient d'eux pour se procurer un mieux-être ?

Sur le sixième, de vouloir réduire une somme donnée pour des messes à celle portée par les statuts, ce serait ôter aux fidèles le droit qu'ils ont de faire du bien à qui ils jugent à propos, de disposer à leur gré de leurs biens; ce serait vouloir rendre les curés inhabiles à recevoir des dons et des grâces; ce serait fouler aux pieds les lois des souverains qui déclarent tous leurs sujets capables d'ester (*sic, sans doute pour* de tester) en faveur de qui ils jugeront à propos, à plus forte raison *cum onere* de dire quelques messes soit pour un temps, soit à perpétuité. Mais qu'on me cite un seul canon qui donne ce pouvoir aux évêques... Donc vraie usurpation de vouloir ainsi régler (*sic*) les curés en esclaves...

Tout cela se décide par ce même principe que les évêques, comme les curés, sont subordonnés aux canons, que

---

1. Il s'agit ici de la fondation de vingt-quatre services faite par un paroissien de Maron, Nicolas Baguelot, qui donna à l'église, à cette occasion, un gagnage sis à Sexey-aux-Forges. Ce gagnage rapportait dix paires, c'est-à-dire dix fois une paire de réseaux, l'un de blé, l'autre d'avoine. L'arrêt de la Cour souveraine est du 8 août 1769. (Voir ci-dessus, p. 53.)

toute ordonnance d'évêque contraire à ces saints canons ou aux droits des curés et des souverains est nulle et abusive, que les curés, quoique subordonnés aux évêques, ont des droits qui ne dépendent pas d'eux, ayant reçu les uns de Dieu même et les autres de l'Église et des souverains. Il reste à examiner ces premiers, savoir s'il est bien vrai que les curés soient d'institution divine.

Le concile de Trente l'a suffisamment décidé, ayant décidé qu'il était de foi que les curés et les évêques étaient de la hiérarchie, et que cette hiérarchie était établie de droit divin.

Cependant, tel est l'aveuglement des hommes quand l'esprit de domination ou d'intérêt se saisit d'eux, cette vérité si constante, non seulement on la rend douteuse, mais on la nie absolument. Un grand nombre de séminaristes actuellement prêtres m'ont assuré qu'un lazariste avait osé enseigner dans le séminaire de Toul que les curés ne sont pas de droit divin ; Collet, ce mince théologien pour lequel on a ôté dans ce même séminaire le savant et solide Habert[1], se contente de dire que c'est le sentiment de la Sorbonne que les curés sont de droit divin, comme si c'était là une matière problématique ! Qui ne voit la fin et le but de ces adulateurs et demi-théologiens ? Si les curés ne sont pas de droit divin, ils ne sont que des vicaires dépendant des évêques ; et par là très facilement

---

1. Sur Habert et Collet, voir ci-dessus, p. 48.

Le séminaire de Toul était dirigé par les lazaristes. Collet était un écrivain lazariste : quand sa théologie fut introduite dans les séminaires, les prêtres de tendance janséniste s'en montrèrent fort scandalisés. Par exemple, à Troyes, cent neuf curés signèrent un mémoire qui, en 1764, fut adressé à l'évêque, sous ce titre : *Dénonciation de la théologie de Me Pierre Collet, prêtre de la congrégation de la Mission ;* on y signale la morale corrompue qu'on impute à Collet et sa théologie remplie d'erreurs et de maximes pernicieuses (Imprimé en 1765, in-12).

destituables de leurs bénéfices, dès qu'ils viendront à broncher et à déplaire aux évêques.

Ici Couquot entreprend de démontrer que les curés sont de droit divin, en s'appuyant sur les textes et les arguments présentés ordinairement par les partisans de cette thèse. Il invoque l'Écriture sainte, la Tradition, il rappelle l'opinion de la Sorbonne, et prétend que telle est la doctrine de tous les théologiens [1].

Aussi, ajoute-t-il, je n'ai relevé cette question que parce qu'on fait tout ce qu'on peut faire pour avilir les curés et les entamer sur leurs droits, et qu'il est bon que les curés connaissent leur état et leurs droits et qu'ils les fassent respecter. Je ne prétends pas en cela leur faire diminuer en rien le respect, l'obéissance, la subordination que nous devons tous à l'ordre épiscopal ; ils lui sont dus de droit divin... Aussi je puis dire que j'ai été toute ma vie très soumis à mon évêque, que j'en ai observé très fidèlement les ordonnances, les statuts, règlements et mandements, que je n'ai jamais rien eu à démêler ou à contester. Si on a des droits à défendre, il faut le faire avec prudence et modération. Tout cela est dû à ses supérieurs (*sic*) ; si on l'observait, on éviterait bien des difficultés et des discours peu édifiants.

Quant aux chanoines, il est sûr que les chanoines et les curés ne font qu'un seul corps, qu'un seul et même clergé, et qu'on ne trouve nulle part pas même l'ombre de distinction ou de différence ; un curé peut être vicaire général et official ; leur état est égal en tout ; s'il y avait de la différence, elle serait en faveur des curés qui sont hiérarchiques, tandis que les chanoines ne le sont pas !

Couquot continue en faisant observer que chanoines et curés n'ont rien à démêler ensemble, si ce n'est en matière de dîmes. « Comme ceux-ci (les chanoines) sont accoutumés à grossir leurs revenus en faisant diminuer celui des curés », c'est aux curés

1. Voir ci-dessus p. 45 et s.

à mieux connaître leurs droits et à se défendre plus efficacement qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici.

Qu'il n'y ait pas jusqu'aux moines qui les aient attaqués, ces droits des curés, c'est une vérité qui n'est que trop connue dans le droit. Les privilèges excessifs que leur ont accordés, fort mal à propos, plusieurs papes, leur ont souvent fait oublier leur état. Car les curés sont autant au-dessus des moines que les moines sont au-dessus des simples laïcs. Mais le concile de Trente a un peu remédié à tous ces abus, et depuis les choses sont rentrées dans leur cran. Les religieux mendiants leur disputaient même le droit qu'ils ont de se réserver à Pâques leurs paroissiens pour la confession, et, quoique la chose soit bien décidée, plusieurs ignorants s'efforcent encore de le persuader aux gens du monde et de faire entendre que le concile de Latran, par le propre prêtre, *proprio sacerdoti,* veut dire le confesseur ordinaire. Comme il est intéressant aux curés pour le bien des âmes de s'opposer à ces abus, il leur est facile d'en démontrer l'erreur et le danger par les conciles provinciaux qui, par le propre prêtre, enseignent qu'on doit entendre le curé, et il n'y a là-dessus aucun doute, la chose étant décidée par le droit. Il est bon de leur rappeler ici le texte même : c'est le titre IX *de treuga et pace,* lib. I, *Extravag. commun.* « Ipsi mendicantes desistant prædicare quod parrochiani non sint obligati saltem in Pascate, proprio confiteri sacerdoti; nec etiam populos a suarum ecclesiarum parrochialium frequentia et accessu abstrahant sive retrahant quoquo modo [1]. »

---

1. Décrétale de Sixte IV, *de treuga et pace,* c. 2, au livre Ier des *Extravag. commun.* — Il faut remarquer que Couquot donne un texte fort incomplet. Le texte complet donne une impression très différente de celle que laisse sa citation tronquée. En effet, entre les mots *confiteri sacerdoti* et les mots *nec etiam,* le pape ajoute : « Per hoc tamen ipsi fratres Mendicantes non censeantur exclusi, quominus secundum juris communis et privilegio-

Tout cela prouve combien un curé doit s'appliquer à étudier et à connaître quels sont ses droits. Quand un curé est instruit, personne ne l'attaque, et les choses restent dans l'ordre.

Il doit même s'instruire des usages reçus et autorisés, soit dans sa paroisse, soit dans son diocèse, afin de s'y conformer. Il y en a un dans ce diocèse, qui subsiste de tout temps, qui est que les évêques ont toujours autorisé qu'un curé du diocèse puisse confesser dans tout le diocèse.

III. — AVIS A MES SUCCESSEURS SUR CERTAINS DROITS ASSEZ IMPORTANTS[1].

Contrôle des comptes. — Pain bénit. — Banc du seigneur.

Selon l'édit de création des bailliages[2], Guise[3] et Maron sont du bailliage de Nancy pour les cas royaux et privi-

---

rum eisdem concessorum dispositionem, confessiones audire et pœnitentias injungere valeant ; quod etiam de cætero inter ipsos fratres Mendicantes et curatos, quoad effectum prædicandi, horas cantandi et campanas pulsandi, servetur consuetudo antiqua quæ temporibus antiquis servata fuit in oppido Esslingen. Et casu quo veniat aliqua occasio sive necessitas, non fiat commutatio temporis vel horæ in prædicationibus fiendis, nisi de consensu partium ; quodque etiam ipsi fratres in sermonibus non detrahant prelatis et rectoribus parrochialium ecclesiarum. » On ne peut s'empêcher de constater que, par ces citations incomplètes, Couquot donne une idée fort inexacte du sens de la bulle rendue par Sixte IV pour apaiser le conflit qui s'était élevé en Allemagne, et qui était particulièrement vif dans la ville d'Esslingen, au diocèse de Constance.

1. Cette note est à la suite du registre de 1772.

2. Il s'agit de l'édit qui a réformé l'organisation judiciaire en 1751.

3. Sur les circonstances qui firent que le même village s'appela successivement, au XVIIIe siècle, Acraignes (qui était le vieux nom), Guise et Frolois, voir ci-dessus, pp. 69-70.

légiés; ainsi le curé de Maron, pour lui et pour son église, ne doit reconnaître en rien la justice de Guise, maintenant Frolois; cette affaire est bien décidée. Le prévôt Félix[1] et le procureur d'office Henriquel s'avisèrent, il y a quelques années, d'ordonner au fabricien de Guise de rendre compte de la recette des confréries et de la fabrique devant eux. Le curé les fit assigner au bailliage de Nancy en désistement d'une entreprise si injurieuse comme incompétents, et ils y furent condamnés. Ainsi, le curé de Maron ne doit pas souffrir qu'ils s'attribuent aucune juridiction ni sur lui ni sur les affaires de son église.

Le pain bénit doit être porté d'abord au chœur; ensuite, s'il y avait ici un seigneur résidant et qu'il fût dans son banc qui est le premier à droite dans la nef, à ce seigneur, et aux autres habitants; voilà la règle et l'usage de cette paroisse. Un brouillon de ma paroisse eut l'orgueil et l'insolence de prétendre que le pain bénit devait être porté au maire le premier, et le juge, nommé Morot, fut assez ignorant pour l'ordonner dans ses plaids annaux[2]. Je leur ris au nez et j'ai fait continuer selon l'usage que j'ai maintenu. 1° Le juge était incompétent, cela n'est pas de son ressort, comme je l'ai fait voir dans le premier article ci-dessus; 2° le droit de pain bénit est un droit honorifique et, par conséquent, personnel. Il n'est donc dû qu'au

1. Félix était prévôt de la justice seigneuriale de Guise-Frolois dans les derniers temps de l'ancien régime. — En France, les comptes de fabrique étaient rendus à l'évêque au cours de sa visite, en présence des officiers de justice, du curé et des principaux habitants, ou, en dehors de la visite, aux officiers de justice, curé et habitants, sauf à être ensuite présentés à l'évêque (DE HÉRICOURT, *Lois ecclésiastiques*, éd. 1748, II, p. 244). Ce que Couquot réclame ici, c'est de n'avoir affaire qu'au bailliage de Nancy et non au prévôt de Frolois.

2. Il s'agit du juge de la justice seigneuriale de Guise-Frolois. Sur le pain bénit, voir Louis DE HÉRICOURT, *Lois ecclésiastiques* (éd. de 1748), II, p. 104.

seigneur[1], encore faut-il qu'il soit dans son banc, et cela après que le pain bénit aura été présenté dans le chœur à ceux qui représentent le clergé, comme le maître d'école, les servants, le marguillier. J'ai consulté des plus célèbres avocats qui ont pensé de même.

Cette entreprise ainsi recoignée (*sic*), pour s'en venger ils voulaient entreprendre une autre chicane, mais ils n'ont osé aller plus loin. Comme ils pourraient dans la suite la reprendre, il est bon que mes successeurs soient instruits sur cette matière. Quand notre église fut achevée[2], il fut question des bancs. Les seigneurs, soit M. d'Hoffelize, soit le prince de Guise[3], n'ayant jamais vu Maron, n'y ont jamais eu de banc dans l'église; ils n'étaient pas de ces petits seigneurs qui s'amusent à se faire des droits. Cependant les officiers du seigneur actuel, M. le comte de Ludre, s'ajustèrent là-dessus avec les maire, syndic et autres; et le premier banc à droite dans la nef fut reconnu être le banc du seigneur; ces officiers[4] s'y plaçaient quand ils venaient ici, s'en mirent ainsi en possession, et, à leur

---

1. MARESCHAL, dans son *Traité des droits honorifiques des seigneurs dans les églises* (éd. de 1724, I, p. 239), où est indiqué l'usage suivi en France, dit que les officiers gradués du seigneur ont droit à ce que le pain bénit leur soit apporté en premier lieu. Ce n'était pas le cas du maire de Maron; il ne pouvait réclamer ce droit, comme les officiers non gradués, que le jour de la fête patronale. Mareschal ne fait aucune mention du fermier seigneurial.

2. En 1761. Voir ci-dessus, p. 80.

3. La seigneurie de Maron avait d'abord appartenu aux Beauffremont, puis aux Lenoncourt, enfin aux d'Hoffelize. Elle fut acquise des d'Hoffelize par Anne-Joseph de Lorraine, comte d'Harcourt, qui, par la grâce de Léopold, fut fait prince de Guise. Après la mort du prince de Guise, Maron comme Guise fut acquis par le comte de Ludre, marquis de Frolois.

4. Il s'agit évidemment des officiers de la justice seigneuriale du marquis de Frolois, dont relevait Maron; le siège de cette justice était à Frolois.

absence, ils le destinèrent pour le fermier et le maire comme étant les gens du seigneur. Que ce banc soit le banc du seigneur, la chose est bien décidée maintenant. En 1762, Jacques Petitdidier, maire de Maron, et Joseph-Jacques Trotot, fermier (voici une preuve de la vanité des paysans) se plaidèrent (*sic*) à Guise même, maintenant Frolois, pour savoir qui des deux aurait la première place dans le banc du seigneur en l'église de Maron. La sentence de ce tribunal porte que le maire aura la première place et le fermier la seconde. Il est donc bien reconnu que ce premier banc est le banc du seigneur. Ainsi, n'ayant jamais eu de place dans le chœur et ayant son banc dans la première place de la nef, le seigneur ne peut prétendre avoir droit de se faire un banc ou une place dans le chœur. Ce droit tout abusif n'est accordé qu'aux seigneurs patrons de la cure et à ceux qui, par la possession, l'auraient prescrit[1]. Ainsi, un curé doit soutenir fortement les droits de son église contre toute entreprise qu'on pourrait intenter touchant ces trois objets.

1. Voir sur ce point de Héricourt, dans ses *Lois ecclésiastiques* (édit. de 1748, II, p. 133 et s.). Dans le traité des *Droits honorifiques des seigneurs dans les églises*, par Mareschal (édit. de 1724, I, titre XX, p. 229), on reconnaît au seul patron le droit d'avoir un banc dans le chœur. On ajoute qu'à défaut du patron les hauts justiciers ont acquis ce droit par un « usage universel », pourvu que le service divin n'en fût point incommodé. A Maron, l'usage était contraire aux prétentions des hauts justiciers.

LA MÈRE FONTAINE

OU

LA FONTAINE ET LA FERME

PAR

A. LOMBARD

MEMBRE TITULAIRE

Une explication m'a paru nécessaire pour l'intelligence de la petite pièce que je vais avoir l'honneur de vous lire ; c'est un sujet tiré de Merlinsol, propriété de famille dont j'ai déjà, devant vous, évoqué le souvenir.

Il y avait là deux fontaines : l'une ancienne, amenée par une conduite souterraine sur la colline où sont les bâtiments de la ferme ; l'autre, de création récente, venant d'une autre source et destinée au jardin. L'ancienne, la mère fontaine (nous l'appelons ainsi par respect pour son âge et ses services), vient à manquer. L'eau n'arrivant plus à la ferme, il fallait des réparations ; fâcheux état qui dure un certain temps.

On suppose que la mère fontaine (la naïade, si nous parlions grec) se plaint, réclame contre cet abandon. On la rassure, on lui répond que les ouvriers vont arriver. En effet, le travail se fait et la mère fontaine, à la joie de tous, revient à la ferme. Voilà tout le sujet.

LA MÈRE FONTAINE

OU

LA FONTAINE ET LA FERME

I

Plaignez ma triste destinée,
Dit la fontaine abandonnée.
Mon onde a perdu son chemin ;
Depuis six mois je vous appelle en vain ;
Vous oubliez l'infortunée.
Elle n'arrive pas la secourable main
Qui me rendrait à ma colline ;
Ainsi, je tombe en la ravine
Que vous nommez Sainte-Pauline ;
Mais ce doux nom ne me console pas.
Aurais-je affaire à des ingrats?
Vous avez, direz-vous, la nouvelle fontaine :
Hélas ! son onde est-elle aussi pure, aussi saine ?
Et moi, je ne vois plus venir que le troupeau
Qui s'abreuve en un vil cuveau.
Qu'on me ramène aux lieux de mon accoutumance !
Où la fermière puisait l'eau,
Où venait barboter l'enfance ;
Près des sapins dont la tête s'élance
Et des buissons où jasait maint oiseau !
Pour les canards quelle allégresse !
Ils n'aiment pas la sécheresse.
Mes amis, un bon mouvement !
Surtout qu'on ne plaigne l'argent !

Si vous dédaignez ma prière
Et que vous ne vouliez rien faire,
Je ne vous connais plus, ô maîtres négligents !
Oui, c'est dit : je m'en vais et disparais sous terre
Et n'en sortirai plus que pour de bonnes gens.

II

RÉPONSE

Calmez-vous, la mère fontaine !
La fin de vos maux est prochaine.
Ne vous cachez pas dans un trou ;
A votre âge ce serait fou.
A l'appel de monsieur le maire
Sont arrivés, ce n'est plus un mystère,
D'habiles ouvriers de qui l'adroite main
Saura lever l'obstacle et rouvrir le chemin.
Alors sous l'ombre des mélèzes,
Vous revoilà tout à vos aises ;
Vous reverrez petits et grands,
Et les canards et les enfants ;
Vous reverrez l'auge de pierre
Que remplira la belle eau claire ;
Et puis vous entendrez, quand descendra le soir,
Le galop des chevaux courant à l'abreuvoir.
Qu'importe la jeune fontaine ?
D'un faux rocher qu'elle soit vaine,
Et se donne un air citadin,
Faisant son entrée au jardin !
Mais toi, jamais ne sois mignarde ;
Au laboureur, au pâtureau,
Brave fontaine campagnarde,
Eh ! verse, verse ta bonne eau !
Qui ne te doit reconnaissance ?
Par toi la ferme a pris naissance ;

Le soc vient défoncer le sol
Et le froment chasser la ronce ;
Et vive et vive Merlinsol !
Mais tu reviens....., on nous l'annonce !
Sous la brise légère et le rayon du soir
Ton flot rejaillissant bouillonne à notre vue.
Tu n'as pas trompé notre espoir :
Nous saluons ta bienvenue ;
Et que vaches, chevaux, fermiers, gens de labour,
Chacun à sa façon, célèbrent ton retour !

Conclusion de cette histoire :
Fontaine et ferme sont en paix ;
Le bétail abreuvé, nos hommes s'en vont boire ;
Et nous ?..... Bon appétit ! nous rentrons satisfaits.
Vous enfin, accueillez cette humble bagatelle ;
La vieillesse se plaît à revoir derrière elle.

LES FEMMES

DANS LA LITTÉRATURE ALLEMANDE

ANNA-LOUISE KARSCH (1722-1791)

PAR

E. GRUCKER

MEMBRE TITULAIRE

La question du rôle et de l'influence des femmes dans la littérature présente deux aspects et peut être considérée sous deux points de vue.

On peut examiner l'influence très réelle et sensible qu'à différentes époques les femmes ont exercée sur la littérature, sur les écrivains et sur leurs œuvres; ou bien prendre pour sujet d'études les femmes auteurs, celles qui ont marqué par elles-mêmes dans les lettres; les envisager, en un mot, soit comme inspiratrices, soit comme créatrices; les étudier dans les œuvres qu'elles ont contribué à faire naître, ou dans celles qu'elles ont produites elles-mêmes.

La première question — l'influence des femmes sur la littérature et sur les écrivains — est naturellement plus vaste que la seconde, plus difficile aussi à em-

brasser dans son ensemble. Les femmes auteurs sont plus rares que celles qui ont inspiré les auteurs. Et cela se conçoit. Une œuvre littéraire, une œuvre de pensée ou d'imagination, suppose, chez une femme, un ensemble de qualités, un degré de culture intellectuelle, une puissance de conception et d'expression, qui ne sont pas le partage d'un grand nombre. Mais pour inspirer le talent d'un écrivain, d'un poète; pour avoir ainsi une part dans son œuvre, il suffit d'être femme, même médiocrement douée, et d'entrer, n'importe comment, dans sa vie intime.

De toutes les formes de la littérature, c'est la poésie, et de toutes les formes de la poésie, c'est la poésie lyrique, où l'influence des femmes est le plus visible. C'est là surtout que le célèbre adage judiciaire : « Cherchez la femme » trouve son application, et s'impose comme une nécessité au juge d'instruction littéraire, c'est-à-dire au critique, plus souvent encore qu'au magistrat.

La poésie lyrique est la poésie du cœur, du sentiment, de la personnalité intime du poète, et de tous les sentiments, le plus personnel, le plus puissant, le plus profond, le plus fécond en joies et en douleurs, le plus divers dans ses effets et dans ses modes d'expression, c'est assurément l'amour, et ainsi la femme se trouve presque toujours être de moitié dans l'œuvre du poète lyrique.

Cette collaboration féminine, qui profite au talent du poète, est le plus souvent funeste à son bonheur. Car c'est l'amour malheureux, l'amour dédaigné ou trompé; ce sont les souffrances d'un cœur malade et

meurtri, qui sont la source la plus féconde des inspirations lyriques.

Certes, l'amour heureux et triomphant a suscité de beaux vers. Il n'y a guère de poète qui n'en offre des exemples, mais bien moins nombreux et touchants que l'amour malheureux.

La joie est, en général, plus bornée dans ses manifestations que la douleur. Les poètes heureux en amour sont comme les peuples heureux : ils n'ont pas d'histoire, ou du moins leur histoire est plus simple, plus courte, moins accidentée, moins pleine d'événements et de surprises. Le bonheur est chose simple, complète, achevée. C'est un dénoûment auquel il n'y a plus rien à ajouter.

La douleur, au contraire, est plus complexe dans son essence, moins limitée dans ses manifestations. Elle n'est jamais définitivement achevée et laisse toujours place à l'espérance. Ses modes d'expression sont aussi plus nombreux, plus divers que ceux de la joie. Elle va depuis le sourire amer et dédaigneux de l'ironie, jusqu'au cri, jusqu'au sanglot du désespoir; depuis la plainte tendre et résignée jusqu'à la malédiction brutale et farouche. Elle est plus éloquente, plus inspiratrice que la joie, et c'est dans les cœurs labourés par la souffrance que germent les plus belles fleurs de poésie.

Le poète aussi trouve comme un âpre plaisir, ou une consolation, souvent même une délivrance (comme Gœthe pour Werther), à décrire ses douleurs, et nous, de notre côté, nous compatissons plus volontiers à ses peines qu'à ses joies. Nous sommes en

général plus disposés à nous intéresser aux infortunes qu'aux bonnes fortunes de nos semblables.

De là vient qu'à notre époque surtout, depuis le début du XIXe siècle et depuis le romantisme, les chants douloureux et tragiques, les plaintives élégies, sont plus nombreuses, et ont trouvé plus d'admirateurs et surtout plus d'admiratrices, que les chansons gaîment érotiques et les odes triomphantes.

Les œuvres de nos grands poètes contemporains en témoignent. Les blessures de l'amour malheureux ont inspiré à Alfred de Musset ses plus beaux vers, et il a pu dire en pensant à lui et à d'autres :

Les plus désespérés sont les chants les plus beaux,
Et j'en sais d'immortels qui sont de purs sanglots.

Un lyrique allemand, Justinus Kerner, de son côté, définit ainsi la poésie :

La poésie est une souffrance aiguë, et le vrai chant ne peut sortir que d'un cœur d'homme qu'une douleur profonde a meurtri.

S'il est donc vrai que la poésie trouve dans les souffrances du cœur ses plus belles inspirations, c'est aux femmes qu'elle les doit, et l'on peut dire qu'en définitive le bien qu'elles font à la poésie se mesure au mal qu'elles font aux poètes.

Étudier dans les œuvres de quelques grands poètes de l'Allemagne — car c'est l'Allemagne qui doit nous occuper — la part qui revient à l'influence féminine, faire connaître de plus près celles qui ont inspiré leur génie en meurtrissant leur cœur, ce serait certes un travail des plus intéressants. Mais ce travail de

psychologie et d'anatomie littéraire a été fait, plus d'une fois déjà, en Allemagne et en France, avec autant de délicatesse que de sagacité. Il serait inutile et dangereux de le refaire.

Je me propose plutôt de présenter ici quelques figures de femmes qui, par leurs œuvres ou par les événements de leur vie, par leurs rapports avec les écrivains de leur époque, ont mérité de tenir une place dans l'histoire littéraire de leur pays. La plupart sont peu connues chez nous, presque oubliées chez elles. Mais il y a peut-être quelque intérêt à les faire revivre un instant.

Le nombre des femmes auteurs est très considérable en Allemagne, de nos jours surtout, grâce aux efforts et aux progrès de l'émancipation féminine, qui jettent dans la littérature un grand nombre de femmes avec l'espoir d'y trouver l'indépendance et la réputation. Les femmes auteurs sont plus nombreuses, je crois, en Allemagne qu'en France, car, outre que la population y est plus nombreuse, l'instruction y est plus répandue dans toutes les classes et y suscite par conséquent plus de vocations et d'ambitions. Mais on peut dire que chez nos voisins, sous ce rapport, la quantité l'emporte sur la qualité. On trouve chez eux, dans toutes les branches de la littérature, dans la poésie, dans le roman, voire même dans la critique esthétique et philosophique, beaucoup de talents aimables, fins, distingués, vigoureux même, mais de second ordre ; ou bien encore des femmes, comme Caroline Schlegel, Dorothée Veit, Rahel Levin et d'autres, qui, sans être proprement auteurs, ont eu à différentes époques, et

notamment au début du XIXe siècle, une part marquée d'influence directe et personnelle sur le mouvement romantique et sur ses chefs, et dont les correspondances intimes et posthumes révèlent des qualités supérieures de finesse, de profondeur, de pénétrante observation des hommes et des œuvres. Mais dans tout cela, aucune personnalité de génie qui se soit révélée dans une œuvre digne de prendre rang parmi les chefs-d'œuvre des maîtres. En un mot, l'Allemagne n'a pas Mme de Staël; l'Allemagne n'a pas George Sand, mais, à défaut d'étoiles de première grandeur, il en est plus d'une qui, pour briller d'un éclat moins vif, n'en mérite pas moins l'honneur d'une étude sérieuse.

La femme dont je me propose de parler ici est digne de nous intéresser. Mais l'intérêt qu'elle nous inspire aujourd'hui, elle le doit, bien moins à la valeur poétique de ses productions, aussi oubliées maintenant qu'elles ont été admirées de son temps, qu'aux hasards étranges de sa destinée qui, d'une condition obscure, d'une existence tourmentée et malheureuse, où elle a langui pendant la moitié de sa vie, dans un coin perdu de l'Allemagne, l'a élevée aux honneurs et à la célébrité au milieu de la société aristocratique et lettrée de Berlin.

Son histoire, plus encore que son œuvre poétique, est un document pour celui qui veut étudier de près la société et la littérature allemandes de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Cette femme poète, c'est Anna-Louise Karsch, du nom de son second mari, « la Karschin », comme on l'appelle communément.

Les événements de sa vie nous ont été racontés par sa fille, la baronne de Klenke (1792), qui a recueilli également un grand nombre de ses poésies, et, plus d'un demi-siècle plus tard (en 1856), par sa petite-fille, Mme Helmina de Chézy, poète elle aussi et que je me propose également de faire connaître.

Anna-Louise Dürbach (c'est le nom de famille de la Karschin) naquit en 1722 sur la frontière de la Silésie et de la Pologne. Ses parents étaient fermiers d'un domaine seigneurial qui comprenait également une auberge et une brasserie. Sa mère, qui avait été élevée en partie au château, n'était pas dépourvue d'éducation. Elle possédait une très belle voix dont elle savait se servir. Son père, actif, intelligent, bon travailleur, était considéré au loin pour l'honorabilité de son caractère, et pour l'excellence de la bière qu'il fabriquait et à laquelle il savait donner un goût de vin fort apprécié des buveurs.

Dans l'endroit où habitait la famille, il n'y avait pas d'école. L'éducation de l'enfant eût été complètement abandonnée si un oncle de sa mère, ancien juge, excellent homme, très instruit, et qui demeurait non loin de là, ne l'avait prise chez lui. C'est sous sa direction, dans sa bibliothèque, presque en jouant, qu'elle apprit à lire et qu'elle lut avec une curieuse avidité de s'instruire. La Bible fut sa lecture favorite. Le livre des Macchabées surtout la passionna et lui inspira, avec des idées belliqueuses, le levain des amusements mais aussi des travaux masculins. Sa plus grande distraction était de placer des cailloux en rang de bataille et de les faire manœuvrer les uns contre les autres, se pré-

parant à son insu à célébrer plus tard le héros guerrier de la Prusse, le grand Frédéric. Dès qu'elle sut lire, elle voulut apprendre à écrire, au grand déplaisir de sa grand'tante, médiocrement féministe, qui trouvait qu'une jeune fille ne doit pas savoir écrire, « car cela l'induit à écrire des lettres d'amour et ne la conduit à rien de bien ».

Cette prévision n'eût sans doute pas arrêté la jeune Anna-Louise, si elle en avait compris la portée. Elle persévéra, et, son dessein de s'instruire la poussant toujours, elle commença même à apprendre le latin et à faire des vers. C'en était trop. La grand'tante scandalisée ne voulut plus la garder chez elle, et comme c'était elle, paraît-il, qui gouvernait autoritairement la maison, elle décida que cette enfant trop savante rentrerait chez ses parents pour s'y préparer à sa vraie destination, qui était d'être une femme de ménage.

La jeune et trop studieuse écolière, arrêtée ainsi dans ses chères occupations, se résigna, non sans douleur et sans larmes, à quitter la maison de son grand-oncle, qui était pour elle — elle le répéta souvent — un vrai paradis.

Dans les Mémoires où elle raconte la vie de la Karschin, Mme de Chézy, sa petite-fille, disciple du romantisme et fortement imbue des idées déjà courantes alors d'indépendance et d'émancipation féminines, dit, à propos de ce départ qui interrompit brusquement et trop tôt l'éducation libérale donnée à sa grand'mère : « Ce n'était pas un chérubin qui chassa l'enfant de ce paradis, mais ce préjugé qui défendait aux femmes toute émancipation intellectuelle. Dans le

désert de la vie, la femme ne devait être qu'un chameau ou un dromadaire, aussi longtemps qu'elle ignorerait sa véritable destination. »

L'enfant, de son côté, se souvint longtemps de cette séparation et, trente ans plus tard, en pleine maturité et en pleine célébrité, elle consacrait à son excellent oncle et à ses leçons, des strophes émues et reconnaissantes où s'étale avec emphase un naïf orgueil de poète.

Elle évoque l'image de ce vieillard chéri, dont l'ombre, des hauteurs de l'Olympe, regarde les mortels qui répètent les vers de sa nièce. Elle revoit le large tilleul sous lequel ils étaient assis, lui fatigué des travaux du jour, elle suspendue à son cou, lui récitant les passages de la Bible qu'il lui expliquait ensuite :

Habitant des sphères célestes, vois comme les larmes de joie mouillent mes joues, et si tu peux parler, ombre chérie, dis si ton cœur avait espéré pour moi tant de bonheur et d'honneurs.

La jeune Louise rentra donc à la maison paternelle. Mais pendant son absence la situation de la famille avait changé. Son père était mort quelque temps auparavant. Sa mère s'était remariée et son second mari n'avait pas les qualités d'ordre et d'intelligente activité du premier. Bon chasseur mais mauvais fermier, brutal et buveur, il éloignait les clients et laissait péricliter la ferme. Celle-ci lui fut enlevée par le seigneur propriétaire, et le ménage fut réduit à s'établir ailleurs, dans un village de la Pologne voisine. L'enfant fut obligée de garder le maigre bétail qu'on avait pu

pouvant plus aider à la mettre en action, elle la mit en vers. Malheureusement, ce premier essai de sa muse n'a pas été conservé.

Bientôt, du reste, pour elle la réalité devait faire place au roman.

Après un court séjour dans la maison où l'on abusa d'elle, elle rentra chez ses parents et, bientôt après, une occasion de mariage se présenta. Un jeune tisserand du voisinage (c'est l'industrie commune en Silésie), Hirsekorn (grain de mil), bon ouvrier, économe et travailleur, mais avare et de caractère violent, demanda et obtint sa main. Ignorant sans doute du changement survenu dans la fortune de la famille, attiré par l'espoir d'une dot qui n'existait pas ou n'existait plus, il vit trop tard, le mariage fait, qu'il s'était trompé dans ses calculs, et sa déception éclata en mauvaise humeur, en récriminations brutales, surtout quand il s'aperçut qu'au lieu d'une bonne ménagère, il avait épousé une femme qui ne s'occupait sérieusement que de lecture et de vers. Celle-ci, douce, aimante, pleine de bonne volonté, était, il faut le dire, incapable de se plier aux exigences de son rôle d'épouse. Oublieuse, maladroite malgré ses bonnes intentions, craintive et timide, dominée, absorbée comme malgré elle par sa vocation poétique, elle négligeait ses devoirs essentiels.

Dans un ménage d'ouvriers, où toutes les charges intérieures reposent sur la femme, il est bien difficile à celle-ci de cumuler avec succès les occupations de poète et de ménagère, surtout si ses inclinaisons penchent fortement d'un côté. Le pot-au-feu et l'inspira-

ration poétique se nuisent réciproquement. Quand l'un s'allume, l'autre risque fort de s'éteindre. Ici c'était le pot-au-feu qui était en souffrance, au grand déplaisir du mari, qui, comme le bonhomme Chrysale, prétendait :

Vivre de bonne soupe et non de beau langage.

De là des reproches, des scènes violentes. Ce fut pis encore quand survinrent des enfants. Inutile de dire qu'ils étaient négligés. La mère voulait les voir et les avoir près d'elle, sur ses genoux, car elle les aimait bien. Mais, pendant ce temps, elle lisait, écrivait ou rêvait, sans plus s'occuper d'eux. Elle soignait mieux ses vers que ses enfants.

Au milieu des embarras d'un ménage en désordre et des privations qui en étaient la conséquence, en dépit des reproches et des plaintes d'un mari mécontent et brutal, elle obéissait néanmoins à son instinct poétique comme à un irrésistible besoin, et sa muse se trouvait toujours prête pour célébrer aussi bien les menus faits de son existence bourgeoise que les événements publics, les campagnes victorieuses de Frédéric le Grand en Silésie. Ces premiers essais, il faut le dire, n'ont, pour nous surtout, qu'une faible valeur poétique, comme d'ailleurs la plupart des productions similaires de cette époque. Mais il faut remarquer chez cette jeune femme sans instruction, sans éducation littéraire, une facilité de production, une abondance d'expression, une aisance de facture, qui sont assurément l'indice d'une vocation naturelle.

L'affection conjugale, malgré les épreuves auxquel-

les elle était soumise, l'inspire également. Et nous avons d'elle une épître adressée à son mari pour le jour anniversaire de sa naissance, pleine des plus tendres souhaits pour son bonheur et sa santé. Le mari aimait médiocrement la poésie dont il n'éprouvait pour sa part que les inconvénients. J'imagine que cette épître de sa femme dut le laisser assez froid, car sans doute elle ne représentait pour lui qu'un mauvais dîner.

Ces productions poétiques n'étaient pourtant pas absolument du temps perdu. Celles qui étaient provoquées par des événements de famille, autour d'elle, dans les environs, où son talent commençait à être connu, lui rapportaient des cadeaux et même de l'argent, mais ce revenu, très intermittent d'ailleurs, ne pouvait conjurer la gêne qui de plus en plus se faisait sentir dans ce ménage qui allait à la dérive. Le mari, au lieu de s'occuper de son travail, qui devait faire vivre sa famille, allait bien volontiers se consoler au cabaret de ses déceptions conjugales.

Un jour qu'il s'était consolé plus longtemps que d'habitude, il rentra tout guilleret, et s'adressant à sa femme: « Eh bien! Louise, tu sais la nouvelle ? Le roi de Prusse vient d'introduire le divorce dans ses États. Si nous allions commencer, nous serions les premiers, qu'en penses-tu ? » Il lui dit cela du ton dont il lui aurait proposé une partie de plaisir. Ce devait en être une, en effet, mais pour lui seulement. La pauvre femme, interdite, suffoquée, ne sut rien répondre, elle ne put que pleurer et supplier son mari de ne pas faire ce qu'il annonçait. Ce fut peine perdue. « Mais si, je le ferai », répondit-il, avec une cy-

nique bonhomie — « après tout, où est le malheur? Quand on ne peut pas se souffrir, rien de mieux que de se quitter. Ne pleure pas. C'est inutile. Rien ne me fera changer d'idée. » Comme il le dit il le fit. L'affaire ne traîna pas, soit que les juges y eussent mis de la bonne volonté, soit que la procédure de ce nouveau régime fût mal définie encore. Le divorce se fit, sans que les deux parties fussent mises en présence pour articuler leurs griefs réciproques ; sans qu'il y ait eu tentative de réconciliation.

La pauvre femme, ignorante, timide, n'osa rien tenter pour sa défense. Elle se soumit passivement (les droits des femmes se réduisaient alors à peu de chose). Elle n'eut même pas à paraître devant le tribunal : elle resta en bas, dans sa voiture, à la porte, tandis que son mari, en haut, terminait l'affaire. Ce fut bien un divorce par la volonté d'un seul, et naturellement tout au profit du mari, qui garda pour lui tout le modeste avoir de sa femme. Il sut s'assurer également la jouissance de ce qui pourrait un jour revenir à ses deux enfants qu'il voulut garder auprès de lui, laissant à sa femme celui qui allait naître bientôt.

Nous nous expliquons difficilement ces procédés iniques d'une justice par trop sommaire. Mais nous n'avons d'autres renseignements que ceux qui nous sont fournis par la fille de la victime.

Quoi qu'il en soit, voici la pauvre et innocente divorcée chassée de chez elle comme une coupable, sur le pavé, séparée de ses enfants, en outre, enceinte, sans ressources et sans asile, n'osant pas retourner chez sa mère qui, malheureuse elle-même en ménage,

n'aurait pas eu le courage de braver l'opinion, hostile aux femmes divorcées. Heureusement pour elle, sa belle-mère, outrée de la conduite odieuse de son fils, accompagna la triste fugitive jusqu'au prochain village, où elle trouva un asile, lui prodigua des consolations et des secours. Sa mère aussi, qui ne pouvait se résoudre à la recevoir chez elle, ne voulut cependant pas l'abandonner et lui fit parvenir, par ses fils, de quoi subvenir à ses besoins. Enfin, la poésie qui avait été, en partie, la cause de ses malheurs, soutint, consola la pauvre délaissée, et sans doute aussi lui assura quelques profits. Elle vécut ainsi misérablement, mais confiante dans son talent et dans son avenir pendant près d'un an.

Un beau jour passa dans le village un jeune ouvrier tailleur nommé Karsch. Il vit la jeune femme, connut sa situation, fut pris pour elle d'une vive sympathie et lui offrit de l'épouser. Elle refusa d'abord. Elle se souvenait trop de son premier mariage, et éprouvait d'ailleurs plutôt de l'antipathie pour ce prétendant. Cependant sa mère qu'elle consulta insista fortement pour qu'elle acceptât, afin de sortir de la position équivoque et fâcheuse où la plaçait son divorce. Elle consentit donc et le ménage s'établit non loin de là, dans une petite ville sur les confins de la Pologne.

Ce second mariage ne fut pas plus heureux que le premier, auquel il ne ressemblait que trop. Sauf le nom et la profession, c'était le même mari à peu de chose près. Il avait, il est vrai, un meilleur caractère que son prédécesseur, des sentiments plus élevés et

avait reçu quelque éducation. Il descendait d'une des familles protestantes chassées de France par la révocation de l'Édit de Nantes. Mais les mauvaises fréquentations l'avaient perdu. Il était devenu ivrogne, paresseux, querelleur, et sa femme eut à souffrir les mêmes scènes, les mêmes violences, les mêmes privations qu'auparavant. La naissance d'une fille (elle avait déjà donné le jour à un fils sitôt après son divorce) augmenta encore les embarras du ménage. Elle y suppléa autant qu'elle le put par les pièces de vers qu'on lui demandait de tous côtés pour baptêmes, noces, enterrements, car son nom se répandait de plus en plus. Elle allait même au dehors; donnait des séances; improvisait des vers sur des sujets qu'on lui proposait et les mettait ensuite par écrit sous les yeux de ses auditeurs. Le produit de ces tournées joint à celui qu'aurait pu apporter au ménage le mari, s'il avait consenti à travailler et à ne pas boire, aurait certainement suffi à mettre le ménage à l'abri du besoin. Mais il n'en fit rien. Au contraire, les gains de sa femme, tombant entre ses mains, étaient immédiatement liquidés par lui (c'est le cas de le dire). Ainsi, pour citer un exemple, une pièce d'étoffe, achetée par la mère pour sa petite fille, fut dérobée par le mari, vendue par lui pour boire... à la santé de l'enfant.

Toutefois, si Mme Karsch était aussi malheureuse en ménage qu'auparavant, elle n'était plus aussi soumise et résignée. Elle tenait tête à son mari, lui reprochait sa conduite et obtenait parfois des promesses, des efforts de bonne volonté, mais qui malheureusement ne duraient point.

Dans l'espoir d'améliorer sa situation et de trouver pour elle-même plus d'occasions d'exercer son talent de poète, de rencontrer des amis, des protecteurs influents, elle se décida à changer de résidence et à s'établir avec son mari à Gross-Glogau, ville et forteresse importante de la Silésie, où d'ailleurs sa réputation l'avait précédée.

Elle ne s'était pas trompée. Elle trouva là, du moins pour le développement de ses facultés poétiques, ce qu'elle avait espéré. Les premières familles de la ville l'accueillirent avec bienveillance. Des dignitaires de la magistrature, de l'Église, de l'armée, s'intéressèrent à elle ; lui fournirent des moyens de compléter son éducation littéraire trop insuffisante encore. Grâce à leurs conseils et à leurs soins, elle lit les traductions d'Horace, de Young ; elle met en vers allemands les épîtres françaises de Frédéric le Grand. On était alors en pleine guerre (1756). L'enthousiasme patriotique provoqué par les victoires du héros prussien, les fêtes qui se célébraient alors en son honneur dans tous les États de son royaume, enflamment l'imagination de Mme Karsch ; elle se répand en vers, irréguliers sans doute et incorrects, mais animés d'un sentiment sincère.

Les succès qu'elle remporte, les éloges dont on la comble flattent sans doute son amour-propre et augmentent sa confiance en elle-même et dans sa vocation poétique, mais ne parviennent cependant pas à chasser la misère de son triste foyer. Ainsi on nous raconte qu'en plein hiver, pauvrement vêtue, elle se rend à pied, dans une petite ville des environs où on l'avait

appelée, pour célébrer un mariage, et pendant qu'elle débite ses vers, au milieu de la joie bruyante du festin, à la maison, ses enfants grelottent de froid et crient la faim, en attendant le retour de leur mère qui leur rapportera du pain.

Cet état de choses ne pouvait durer indéfiniment. La situation aggravée, il faut le dire, par son insouciance, par son inaptitude aux soins matériels du ménage, lui devient de plus en plus intolérable. De plus en plus elle comprend qu'elle est née, qu'elle est faite pour la poésie ; qu'elle a devant elle un avenir, une carrière qui s'ouvre. Mais pour la parcourir avec succès, il faut qu'elle soit libre, soustraite au joug odieux qu'elle subit. Le grand obstacle, l'ennemi, c'est son mari, qu'elle n'a jamais aimé et qui n'a rien fait pour mériter son affection. C'est lui dont l'oisiveté et l'intempérance tyranniques paralysent ses efforts et rendent impossibles tous les projets d'avenir qu'elle nourrit pour elle et pour ses enfants.

Un hasard providentiel à ce moment vint à son aide. Un personnage influent et haut placé qui connaissait sa triste situation s'entremit pour la faire cesser. Il obtint une séparation et l'éloignement du mari. Quel est ce personnage et quels moyens mit-il en œuvre pour réussir ? Nous ne le savons pas. On ne nous le dit pas. On nous apprend seulement que cette séparation « ne suivit pas la voie juridique », c'est l'expression dont se servent les deux biographes : la fille et la petite-fille de Mme Karsch, sans insister davantage.

Mais le résultat seul nous intéresse ici : elle est dé-

sormais libre de sa personne, de son travail, de son avenir. Son talent ne pouvait qu'y gagner. Aussi se déploie-t-il à partir de ce moment avec plus d'aisance et de fécondité.

Elle avait des amis et des admirateurs jusqu'à Berlin. Une grande dame, la générale de Wrech, avait reçu d'elle plusieurs pièces de vers, entre autres une *Ode au Printemps,* dont nous pouvons dire seulement, et c'est déjà un éloge, qu'elle n'était ni meilleure ni pire que toutes celles qui se publiaient alors dans ce faux genre descriptif que Lessing devait combattre si vivement. La vraie poésie de la nature n'était pas née encore. Elle ne se révéla que vingt ans plus tard dans *Werther* et dans les premières poésies lyriques de Gœthe.

Néanmoins, l'ode de Mme Karsch fut admirée à Berlin, et la générale, qui pendant quelque temps n'avait rien reçu de sa correspondante, écrivit à un de ses amis, le baron de Kottwitz, qui habitait Glogau à ce moment, le priant de s'informer de ce que devenait sa protégée. Celui-ci s'empressa d'envoyer son domestique au domicile de Mme Karsch avec une carte et un billet pour demander de ses nouvelles. Mme Karsch, touchée de cette aimable démarche, écrivit séance tenante une lettre de remerciements en vers à la générale de Wrech et un billet également en vers au baron de Kottwitz, en présence et sous les yeux étonnés du domestique chargé de rapporter la réponse. Le baron, vivement intéressé et charmé, voulut connaître de plus près cette étonnante improvisatrice. Il la fit venir, non sans lui avoir, au préalable, envoyé de quoi se vêtir et se présenter dans son salon.

Son intérêt sympathique grandit à mesure qu'il put la connaître et l'apprécier mieux. Il lui fit cadeau d'une riche tabatière en émail dans laquelle quelques pièces d'or étaient délicatement cachées sous le tabac. Il fit plus : il lui demanda avec insistance ce qu'il pouvait faire pour elle, promettant de mettre en œuvre tout ce qui dépendait de lui pour améliorer sa situation et l'aider dans ses projets d'avenir.

Depuis qu'elle se sentait libre, Mme Karsch avait les yeux fixés sur Berlin, persuadée qu'elle trouverait là le vrai milieu, le vrai théâtre où pourrait se développer et briller son talent de poète déjà reconnu et affirmé par de nombreux succès. Elle osa confier son rêve à son protecteur qui s'empressa de faire ce qu'il fallait pour le réaliser. Il fit tout préparer pour le voyage et un beau matin une berline confortablement aménagée emmenait Mme Karsch et ses deux enfants à Berlin, où M. de Kottwitz les avait précédés.

Pendant le voyage, un incident inattendu faillit tout compromettre. En traversant un village, voilà que surgit inopinément le mari, dont Mme Karsch se croyait définitivement délivrée, et qui sans doute, informé de son départ, la guettait au passage. Il feignit le repentir, accabla sa femme et ses enfants de protestations de tendresse, de promesses de se bien conduire à l'avenir. Peut-être était-il sincère — car ce n'était pas un mauvais homme, — mais on sait ce que valent les serments d'ivrogne. Comme les deux époux n'étaient pas juridiquement séparés, le mari conservait ses droits, et il espérait sans doute que la faiblesse et la peur feraient céder sa femme. Mais elle se sentait protégée et moins

que jamais elle ne songeait à abandonner ses projets au moment même où ils allaient se réaliser. Elle eut la force de répondre à son mari que tout était inutile, que leur séparation était irrévocable et, malgré ses prières, ses larmes, ses efforts pour entraîner ses enfants, les domestiques, qui sans doute avaient reçu des ordres, pressèrent vivement le départ. Le mari fut laissé en route et ne renouvela plus sa tentative. Le 25 janvier 1761, Mme Karsch et sa fille (le fils avait été confié à l'intendant d'un des châteaux du baron, qui devait s'occuper de son éducation) arrivèrent à Berlin, où s'ouvre maintenant la seconde phase de son existence.

—

Quand Mme Karsch arriva à Berlin, elle avait trente-neuf ans. Elle était dans la maturité de l'âge et aussi du talent. Elle ne venait pas comme une débutante, pour se faire connaître. Elle l'était déjà et avantageusement. Elle voulait non pas conquérir une renommée, mais agrandir, faire consacrer celle qu'elle possédait déjà. D'ailleurs, elle était attendue à Berlin. La curiosité était éveillée à son endroit. On était impatient de voir de près cette femme qui s'était révélée poète, dans des conditions et au milieu de circonstances exceptionnelles, on ne peut plus défavorables pour l'éclosion d'une vocation poétique. Elle fut reçue, fêtée comme un phénomène, comme un prodige.

Le baron de Kottwitz, qui l'avait précédée, avait fait préparer pour elle et sa fille un logement dans son

hôtel habité par l'ambassadeur d'Espagne, à la table duquel elle fut conviée. Seulement le baron eut la précaution de la faire conduire auparavant dans une grande maison de confection, dirigée par une Française (les modes françaises régnaient alors souverainement à Berlin), où elle fit choix des toilettes nécessaires pour faire honneur aux invitations qui de toutes parts lui furent adressées. « On l'habilla comme une poupée », dit un historien littéraire de nos jours [1]. De hauts personnages, de grands seigneurs voulurent l'avoir chez eux. Les salons aristocratiques de la capitale s'ouvrirent devant elle.

Profondément touchée et flattée de cet accueil sympathique, sans en être cependant étonnée outre mesure, elle y répondit en prodiguant ses improvisations poétiques de vive voix, et la plume à la main, sous toutes les formes, à toutes les occasions.

Mais, si elle éprouve un légitime orgueil en se voyant ainsi l'objet de la faveur de la haute société berlinoise, elle n'oublie pas à qui elle en est en grande partie redevable. Une des premières productions de son nouveau séjour est une ode adressée à son protecteur, à son bienfaiteur, le baron de Kottwitz. Nous la citons en entier; elle peut nous donner une idée assez complète de la manière de Mme Karsch, de ses qualités et de ses défauts :

Le charitable bienfaiteur qui a eu la force de m'arracher à des occupations indignes de moi, à une existence vulgaire et pénible, mon cher Kottwitz, c'est toi.

---

1. Julian Schmidt, *Das geistige Leben in Deutschland*, t. II.

Si les voix de la renommée disent mon nom dans les pays étrangers pour l'honneur de ma patrie ; si les accords de ma lyre parviennent jusqu'aux oreilles du sage qui connaît les âmes ; si le Grand Frédéric ôta de ses lèvres la flûte du dieu des muses, pour me sourire comme l'aurore au printemps, ô mon ami ! c'est encore à toi que je dois cela.

Car sans toi, mon heureux génie eût été misérablement étouffé sur les rivages de la Baltique.

La graine d'une fleur meurt dans le sable que n'a pas fécondé la rosée, et ne germe jamais sur le flanc d'un rocher.

La plante que ni l'ondée du ciel ni la main du jardinier n'ont arrosée périt quand brûle le soleil de la moisson.

Le noyau d'un fruit d'élite ne donne qu'une branche de pommier sauvage, si l'art ne donne point les soins à l'arbre.

Mais ton bras conduit par un dieu m'a portée jusqu'au siège de ce prince dont les lauriers ornent le front.

Grâce à toi, le magnifique Berlin est devenu pour moi le siège élyséen, où s'écoulent mes jours sans souci. Ainsi autrefois un poète fut porté par un dauphin bienfaisant à travers la mer, et fut admiré par la foule accourue pour le voir.

Mais moi je touche déjà de ma nuque orgueilleuse au nuage aérien qu'entr'ouvre le son de ma lyre.

Je regarde maintenant de haut ma misère passée et je proclame ton nom devant un monde qui accueillera avec satisfaction cet hommage de mes vers ainsi que ta belle action.

Certes, le sentiment de reconnaissance affectueuse qui inspire Mme Karsch envers son noble bienfaiteur est sincère. Mais elle ne s'oublie pas elle-même. Elle se loue autant et plus peut-être que lui. On se demande si c'est elle ou le baron de Kottwitz qui est le véritable sujet de cette ode.

Nous avons déjà signalé cette admiration de soi-même dans le morceau que nous avons cité précédemment et où la reconnaissance se double d'un éloge personnel.

Ce défaut, qui est habituel à Mme Karsch, lui a été reproché plus d'une fois. Un critique et philosophe éminent de l'époque, un de ses admirateurs d'ailleurs, Mendelssohn, un des collaborateurs des *Lettres sur la littérature contemporaine,* dont Lessing a été le créateur et le principal rédacteur, regrette que « la trop haute opinion que cette femme distinguée a d'elle-même l'empêche de reconnaître ce qui lui manque pour s'élever plus haut encore et donner toute sa mesure ».

On ne saurait nier qu'un souffle assez puissant anime cette ode. Mais le style manque de naturel. Il est souvent forcé, emphatique. Plus de rhétorique que de vraie poésie. Plus de mémoire que d'invention. On voit que l'auteur a beaucoup lu et beaucoup retenu. On rencontre là des réminiscences classiques, même un vers littéralement traduit de la première ode d'Horace à Mécène. On dirait l'œuvre d'un imitateur habile et lettré, et non celle d'un poète qui ne s'inspire que de son cœur et ne doit rien qu'à la nature, comme Mme Karsch aime souvent à le proclamer.

Cette ode néanmoins, comme la plupart des productions du même genre sorties de la plume de Mme Karsch, fut admirée des connaisseurs. Elle était d'ailleurs tout à fait dans le ton, dans le style, dans le goût de l'époque, et aurait pu être signée de tel ou tel poète en renom.

Il ne faut donc pas s'étonner si Mme Karsch ne fut pas recherchée et louée seulement par les amateurs mondains, les beaux esprits de salon, mais aussi par les poètes, les critiques, les littérateurs de profession. Ils retrouvaient dans ses œuvres l'image de la poésie telle qu'ils la concevaient, seulement trop peu dégrossie encore par l'art et par les leçons des maîtres. Ils saluaient en elle une sœur, digne un jour de prendre, grâce à eux, place à côté d'eux sur le Parnasse allemand.

La Prusse depuis l'avènement de Frédéric II était entrée dans une ère de grandeur militaire, de puissance politique et de prospérité matérielle. Par la conquête de la Silésie, par les campagnes victorieuses qui terminèrent la guerre de Sept ans, il assurait à son royaume, au dehors une place importante parmi les puissances européennes, et à l'intérieur, par la forte organisation de l'armée et de l'administration civile, il préparait l'hégémonie future de la Prusse sur l'Allemagne. Mais la littérature, la poésie, n'avaient aucune place dans les préoccupations ambitieuses du roi. On connaît ses préférences et ses sympathies pour les écrivains, les penseurs français. Ceux de sa nation ne lui inspiraient que du dédain et n'avaient aucune part à ses faveurs. On ne peut pas trop s'en étonner. La littérature allemande, depuis le début du XVIIIe siècle, commençait seulement à se relever lentement, péniblement, de l'affaiblissement et de l'asservissement où elle avait langui un siècle auparavant, depuis la guerre de Trente ans. Le génie allemand cherchait sa voie, s'efforçait de retrouver la conscience et la pos-

session de lui-même. Aucune œuvre originale et puissante ne révélait encore le terme de ce laborieux enfantement et n'obligeait le roi à sacrifier ses préventions trop enracinées.

Mais, indirectement et sans le vouloir, Frédéric le Grand servit la cause de la littérature allemande, d'abord par ses victoires qui fournirent pour la première fois à la poésie un sujet national et patriotique, mais dont les poètes qui s'en emparèrent ne purent, faute d'inspiration, tirer qu'un médiocre parti.

Plus efficacement, quoique indirectement encore, le roi fut un des bienfaiteurs du génie allemand par le large esprit de tolérance, de liberté, en matière philosophique et religieuse, en tout, excepté en la matière politique qu'il s'était exclusivement réservée. De là, grâce aussi à l'influence des philosophes français et anglais, sortit un fécond mouvement de critique, de libre examen, de recherche indépendante dans toutes les parties du monde intellectuel, sous le seul contrôle, sous la seule autorité de la raison et de l'évidence logique.

Mais ce mouvement d'émancipation intellectuelle, qui aida puissamment au progrès général de la philosophie et de la critique allemandes, ne fut pas très favorable à la poésie. S'il arrive que le raisonnement chasse la raison, il arrive aussi et plus souvent, surtout s'il prétend régner seul et en maître, qu'il chasse l'imagination, l'inspiration, les puissances instinctives et spontanées de l'âme, c'est-à-dire ce qui constitue véritablement la poésie. Celle de cette époque a souffert de la domination exclusive du raisonnement et de

la logique. Elle a de la finesse, de l'esprit, une correcte élégance, dans les genres qui voisinent avec la prose, qui sont plutôt l'œuvre de l'intelligence, et qui se proposent surtout d'instruire et de moraliser; dans l'épître, la fable, la satire, le conte moral, ou bien encore dans la poésie légère, badine, anacréontique, là où l'imagination tient peu de place et ne sert qu'à embellir et à orner les conceptions de l'esprit. Cette poésie le plus souvent n'est guère que de la prose versifiée. Dans les grands genres, dans la haute poésie lyrique, dans l'ode religieuse et patriotique, où l'inspiration du poète se traduit en images saisissantes, grandioses et sublimes, le souffle fait défaut; la rhétorique, l'emphase oratoire, remplacent la poésie. L'imitation, et plus souvent l'habile pastiche des maîtres, d'Horace, de Pindare, la piperie mythologique et allégorique, les artifices de la versification, essaient vainement de masquer l'absence d'originalité créatrice. Dans les meilleures de ces productions, on ne trouve à louer que des passages isolés où l'auteur a véritablement fait œuvre de vrai poète.

La grande époque des créations originales de la poésie nationale et classique n'était pas encore arrivée. Elle s'annonçait déjà par quelques apparitions isolées, par les premiers chants du *Messie* de Klopstock. Mais ce n'est pas dans l'atmosphère réfrigérante du rationalisme berlinois; c'est ailleurs, sur les bords du Rhin, en Souabe, à Weimar, qu'elle pouvait éclore.

En caractérisant la poésie de cette époque, aujourd'hui bien oubliée, nous avons caractérisé en même temps celle de Mme Karsch, car elle en a le ton, l'al-

ture, les qualités et les défauts. Dans le nombre très respectable de ses poésies imprimées, sorties de sa plume facile et toujours prête, les poésies légères inspirées par les circonstances, épîtres familières, épigrammes, compliments de félicitation ou de condoléance, petits contes et fables en vers, sont les meilleurs, les plus agréables ; car là le talent de l'auteur est à la hauteur et au niveau du sujet. Mais les odes patriotiques, les poésies d'un caractère plus élevé, où elle prend le ton dithyrambique et embouche la trompette guerrière, nous montrent plutôt les défauts de la poésie du temps, mais qu'on admirait alors comme des beautés.

C'est pour les rendre encore plus dignes d'admiration que les poètes, les critiques, les théoriciens les plus distingués de Berlin : Gleim, Ramler, Sulzer, Mendelssohn, lui offrirent de devenir ses maîtres et de faire d'elle une élève dans laquelle ils pourraient se reconnaître eux-mêmes. Mais elle, très flattée sans doute de l'intérêt qu'elle inspirait à des hommes si éminents, entendait rester elle-même, disciple de la nature et rien que cela. C'était là son originalité et elle voulait la conserver. Elle se faisait gloire de cette facilité d'improvisation, dont nous avons cité des exemples, comme de son principal mérite. Elle avouait ou plutôt elle se vantait de n'avoir jamais mis plus d'une heure à la pièce de vers qui lui coûta le plus de travail ; elle n'avait jamais fait un plan, ni su d'avance par où commencer ni comment finir. La poésie chez elle était une fonction naturelle et instinctive, qui entrait en exercice, d'elle-même, à tout

moment, à toute sollicitation, avec une sorte de nécessité et même d'intempérance, à laquelle elle cédait comme malgré elle. Tout ce qui la touchait se transformait instantanément en vers. *Quidquid tentabam dicere, versus erat*, aurait-elle pu dire avec Ovide. Elle faisait des vers comme M. Jourdain faisait de la prose, ce qui tout de même est moins commun.

Un penseur ingénieux, un des créateurs de l'esthétique moderne, Sulzer, qui s'était occupé avec intérêt de Mme Karsch et qui a finement analysé la nature de son talent, la compare à une montre qui suit sa marche régulière, dès que le ressort est mis en mouvement. Elle chante sans avoir conscience d'elle-même à mesure que les idées et les images naissent en elle; dès que son âme est sollicitée par les premières impressions, les plus fines nuances d'expression naissent sous sa plume comme malgré elle.....

Mais Mme Karsch, croyons-nous, en se vantant de n'avoir jamais eu d'autre maîtresse que la nature, a raison en un sens, mais en même temps elle se trompe aussi, elle se fait illusion sur elle-même. Quand nous avons reproché à l'ode à son ami Kottwitz, et aux autres morceaux du même genre, de manquer de naturel, nous ne l'avons pas mal jugée. Sans doute, cette ode, comme tout ce qu'elle a produit, est le fruit de l'improvisation, non du travail patient et longuement réfléchi. Seulement, comme Mme Karsch avait beaucoup lu, elle s'était assimilé, sans le savoir, les images, les métaphores, les formes et les mouvements de style des modèles, et qui se présentaient à elle tout naturellement au moment de la composition. Mais c'étaient des rémi-

niscences plutôt que des inspirations personnelles, des ornements artificiels et empruntés que lui suggérait au moment voulu sa mémoire trop fidèle. Elle faisait alors naturellement des vers qui manquent de naturel.

Le travail du style, la recherche patiente des expressions, des tournures, des rythmes, peuvent donner sans doute des produits supérieurs à ceux qui naissent de l'improvisation. Mais ils détruisent l'improvisation elle-même. Une improvisation travaillée et laborieuse n'est plus une improvisation. L'artiste improvisateur qui est tourmenté de scrupules et d'inquiétudes sur le choix des mots, qui est obsédé du désir du mieux manque complètement son effet, est réduit à l'impuissance.

Or, c'est ce don d'improvisation, de production instantanée, qui est la faculté maîtresse de Mme Karsch, faculté dont elle était fière et qu'elle ne voulait pas sacrifier, car c'est à elle plus encore qu'à ses poésies écrites et imprimées qu'elle devait les succès flatteurs qu'elle rencontrait dans la société berlinoise. C'est pour admirer ses exercices de vélocité et de souplesse qu'on la recherchait, qu'on l'invitait. Elle excellait surtout dans les bouts-rimés. On lui proposait des rimes difficiles, disparates, incohérentes, et en très peu de temps elle trouvait moyen d'en faire un ensemble, où tout se tenait et s'accordait. On en a conservé un certain nombre qui supportent bien la lecture. Un bel esprit, un Vadius ou un Trissotin (il n'en manquait pas à Berlin) aurait pu et a dû sans doute lui dire :

Et dans les bouts-rimés je vous trouve adorable.

C'est donc vainement que Ramler, poète médiocre mais versificateur impeccable, métricien de premier ordre, auquel des poètes plus forts que lui, Lessing par exemple, soumettaient leurs vers avant de les publier pour les rendre irréprochables, Ramler voulut aussi initier Mme Karsch aux secrets et aux artifices de la versification, lui apprendre à faire difficilement des vers faciles. Il est douteux qu'il y ait réussi. Mais il s'en vanta cependant et dans sa correspondance il constate avec un regret mélancolique les succès rapides de son élève, tandis qu'il obtenait si difficilement les siens.

Des relations plus intimes et plus fructueuses pour Mme Karsch s'établirent entre elle et une des personnalités les plus marquantes du monde littéraire d'alors, avec Gleim, poète élégant, facile, ingénieux, le chef de ce groupe qui s'intitulait anacréontique, mais à qui manquait, pour mériter pleinement ce titre, le charme, la grâce naturelle, la fraîcheur de sentiment qui distinguent ses modèles grecs et français. Gleim s'est distingué aussi parmi les poètes patriotiques que suscitèrent les victoires de Frédéric le Grand. Les *Chants d'un Grenadier prussien,* loués par Lessing, ne sont pas tout à fait indignes de cet éloge, encore que l'amitié et l'affection du critique pour le poète y fussent pour quelque chose.

Chez Gleim le caractère était supérieur au talent. Sa bonté, sa générosité, sa sympathie pour les jeunes poètes pauvres ou inconnus, qu'il aidait de ses conseils, de son influence et de sa bourse, lui ont valu plus d'amis que ses poésies ne lui ont valu d'admira-

teurs. Plus d'un talent caché sans lui n'eût point vu le jour et c'est à juste titre qu'on a pu l'appeler : la sage-femme de la littérature allemande.

Gleim fut un des plus fervents admirateurs de Mme Karsch. C'est lui qui la baptisa du nom de Sapho allemande, et ce titre lui est resté, bien qu'elle ne le méritât pas plus que Gleim lui-même n'eût mérité celui d'Anacréon ou de Tyrtée.

La nouvelle Sapho naturellement était très fière d'être ainsi distinguée et mise hors de pair. Elle prit son nom de Sapho au sérieux et, comme ses lectures lui avaient appris que Sapho n'était pas seulement un poète, mais une amoureuse célèbre, elle voulut pleinement mériter son nom et jouer son rôle au complet. Déjà poète, elle voulut encore être amoureuse quoique ayant dépassé la quarantaine. Elle choisit pour l'objet de sa flamme tardive celui-là même qui l'avait en quelque sorte provoquée — Gleim lui-même — qu'elle baptisa à son tour du doux nom de Tyrsis. Elle lui dit :

Sans éprouver les sentiments que j'ai souvent décrits, sans tendresse je suis devenue femme, je suis devenue mère. De même que dans le tumulte d'une guerre barbare, une jeune fille, sans être amoureuse, a été embrassée de force par le soldat qui a escaladé les murs d'une ville, de même moi, quand je chante l'amour pour ceux qui le connaissent, je pense alors au plus tendrement aimé des hommes que je n'aie jamais rencontré. Nulle épouse n'a jamais prodigué des baisers plus sincères que moi, lorsque, embrasée des amoureuses ardeurs de Sapho, je baise des lèvres que je n'ai jamais touchées.

Mais elle s'adressait mal. Pour Gleim, comme pour

les poètes de son époque, la poésie était souvent un jeu d'imagination, un exercice de versification, mais non l'expérience vraie et la confession de leur vie intime. Célibataire rangé, sobre, de mœurs paisibles, il chantait dans ses vers le vin et l'amour parce que le genre l'exigeait. Mais il ne buvait que de l'eau, et pour l'amour il en faisait autant. Quelque temps auparavant, une passion qui devait se terminer par un mariage, mais qui, après beaucoup d'accidents et d'intermittences, n'aboutit pas, l'avait refroidi et rendu dès lors insensible aux atteintes de l'amour. L'amitié fut la seule muse à laquelle il fut fidèle, dans sa vie comme dans ses poésies. Elle était aussi l'âme et le lien du cénacle dont il était le chef. Il fut inquiété par les déclarations de la Sapho quadragénaire. A aucun prix il ne voulait mettre en défaut sa philosophie faite de sagesse socratique et d'épicuréisme modéré, et déranger sa vie calme et bien ordonnée.

Il répondit à Sapho qu'en poésie, l'amour ne signifie pas autre chose que la pure union des âmes, et ne doit porter que le nom d'amitié. Il lui offrit la sienne très sincèrement et fit plus, il la prouva par ses actes. Il l'invita à demeurer quelque temps à Halberstadt, non loin de Berlin, où il avait établi sa résidence et où une sinécure administrative bien payée lui assurait l'indépendance et le loisir.

Elle y vint et y rencontra le plus aimable accueil auprès des membres du cénacle de Gleim et auprès de quelques personnages aristocratiques, comme le prince de Stolberg-Wernigerode et sa femme, la princesse Christine d'Anhalt.

Elle séjourna aussi quelque temps à Magdebourg, où se trouvait alors la reine pendant que le roi était encore en campagne. La baronne de Reichmann, femme du gouverneur de la forteresse de Magdebourg, qui aimait et cultivait la poésie, se lia d'amitié avec Mme Karsch. Chaque matin celle-ci saluait son amie d'une pièce de vers qu'elle venait d'improviser, et la baronne à son tour lui communiquait le sujet et le plan d'une poésie nouvelle.

La reine elle-même voulut connaître personnellement cette femme dont tout le monde vantait le talent, et Mme Karsch eut l'honneur d'être reçue par elle en audience particulière. Pendant ce séjour, beaucoup de pièces de vers, composées ou plutôt improvisées par elle, furent imprimées en feuilles volantes et le public se les arrachait.

Mais Gleim ne se contenta pas de lui avoir fourni de nouvelles occasions de se produire et de se faire admirer, et de jouir du commerce des poètes et des écrivains qu'il réunissait autour de lui. Il fit plus. Il parvint, grâce à ses relations, à organiser une souscription — à laquelle sans doute il contribua pour une grosse part — qui servit à publier un recueil de poésies de son amie. Cette publication, grâce à la réputation de l'auteur et de l'éditeur, rapporta la somme, très considérable pour l'époque, de 2 000 thalers, plus de 7 000 fr.

Elle aurait même rapporté davantage si on n'avait pas eu la malheureuse idée de faire deux éditions, l'une sur papier velin assez chère, et l'autre sur papier ordinaire bon marché. Cette dernière seule fut vendue

et l'autre resta pour compte au libraire. Le modeste revenu de cette somme, joint aux libéralités que Mme Karsch devait à de riches protecteurs, n'améliora pourtant pas sensiblement sa situation matérielle. Il est vrai que l'intervention obligeante d'un ami l'avait déchargée des soins de l'éducation de sa fille, placée dans une institution (son fils, nous l'avons dit, avait été confié aux soins d'un régisseur d'un des domaines du baron de Kottwitz). Mais son défaut d'ordre, son insouciance de bohème, et aussi sa générosité inconsidérée, augmentèrent sans cesse ses embarras et bientôt de nouveaux sacrifices vinrent grever encore son maigre budget.

Le baron de Kottwitz, chez lequel elle avait logé, avait quitté Berlin à la suite d'un chagrin d'amour et d'un mariage manqué, et était allé ensevelir sa douleur et sa mélancolie dans une de ses terres. Mme Karsch se vit obligée de se loger ailleurs. Au même moment, elle fit inopinément la rencontre d'un frère qu'elle n'avait plus revu depuis longues années et pour lequel elle avait toujours eu une tendre affection. Il était venu à Berlin pour chercher un emploi et, jusqu'à ce qu'il le trouvât, sa sœur voulut le garder, l'héberger chez elle. L'emploi se fit attendre et le frère, qui, sans doute, se trouvait bien là où il était, ne se pressait pas trop pour le chercher.

Dans cette situation embarrassée, il est naturel que Mme Karsch songeât à s'adresser au roi, dont elle avait à diverses reprises célébré la gloire et les victoires, se mettant à l'unisson de l'enthousiasme patriotique de la nation entière. Elle demanda et obtint une

audience à Sans-Souci, le 24 octobre 1763. C'était une grande faveur, car on sait le peu de cas que faisait Frédéric II des écrivains et des poètes allemands, comme en témoignent particulièrement ses entretiens avec Gottsched et avec Gleim.

Mme Karsch nous raconte son entrevue avec le roi, dans une longue et prolixe pièce de quatre-vingt-dix vers débordant d'admiration hyperbolique pour le souverain, qu'elle compare successivement aux plus grands héros de l'antiquité, dont aucun cependant n'a su réunir comme lui, dans sa personne, les qualités de l'homme, du vainqueur et du philosophe.

Le roi lui demande qui l'a instruite dans l'art d'Apollon : « Illustre héros, répond-elle, c'est la nature, ce sont tes victoires, et non l'art qui m'ont faite poète. » Il l'interroge ensuite sur ses moyens d'existence, sur sa demeure qui, dit-elle, est voisine des astres, c'est-à-dire une mansarde qu'elle compare à un appartement de la Bastille. Le roi lui promet de s'occuper d'elle, de rendre sa vie libre de tout souci.

Cependant les libéralités promises n'arrivaient pas, se faisaient toujours attendre, malgré de fréquentes supplications. Un jour cependant, dans un moment de de générosité, le roi lui envoie deux thalers (7 fr. 50) que Mme Karsch blessée renvoie immédiatement, enveloppés dans un papier avec ces vers :

Un grand roi ne donne pas deux thalers,
Car ils n'augmentent pas mon bonheur,
Au contraire, ils m'humilient un peu.
C'est pourquoi je les renvoie.

A renvoyer un pareil cadeau il n'y avait pas plus de mérite qu'à l'offrir.

Le roi, paraît-il, s'amusa beaucoup de cette réponse, et trouvant la plaisanterie bonne, il la renouvela en envoyant cette fois trois thalers à sa protégée. Celle-ci, en guise de reçu, lui riposta encore en vers :

Sa Majesté a ordonné de me payer trois thalers, au lieu de me bâtir une maison. Son ordre a été promptement exécuté et je dois en être reconnaissante. Mais pour trois thalers aucun menuisier ne me construira ma dernière demeure. Sans cela, sans répugnance, je commanderais une pareille maison, où les vers un jour tiendront table ouverte et seront mécontents du triste festin que leur offriront les restes d'une misérable et maigre femme que le roi laisse mourir de faim.

Même en tenant compte du sans-façon souvent brutal avec lequel le roi traitait son monde, sans excepter les femmes, on peut s'étonner qu'il en usât de la sorte avec une célébrité, entourée d'hommages et reçue dans les premiers salons de la capitale. On a donné, de cette ladrerie vraiment étrange, une explication qui atténuerait quelque peu les torts du roi, si elle ne les justifie pas. Ce n'est pas aux deux biographes féminins de Mme Karsch, qui n'en disent mot, que nous l'empruntons, mais à l'auteur d'un travail intitulé : *Frédéric le Grand et la Littérature allemande,* enrichi de quelques documents inédits et curieux[1]. Il paraîtrait, d'après cet auteur, que le roi avait déjà accordé

1. *Friedrich der Grosse und die deutsche Literatur,* v. H. Prochle, Berlin, 1872.

à différentes reprises des secours à Mme Karsch. Mais comme ces demandes se renouvelaient trop fréquemment, il voulut la décourager et se débarrasser d'elle par ce cadeau d'une mesquinerie volontaire et ironiquement significative. Le même auteur nous apprend, en outre, que Mme Karsch, toujours gênée d'argent, payait mal ses créanciers ou les payait en pièces... de vers, une monnaie qui n'a pas cours partout. C'est ainsi que, devant pas mal de termes de loyer à une dame chez laquelle elle logeait, elle pensait s'acquitter envers elle en lui adressant des épîtres aimables, en lui donnant le nom idyllique de *Philis*. Mais Philis n'était pas contente et ses réclamations restaient sans effet, s'appliquant à elle-même ce que lui déclare son soupirant, dans le sonnet du *Misanthrope*, elle désespérait à force d'espérer toujours, et comme elle avait, paraît-il, des amis influents à la cour, elle se vengea de sa débitrice insolvable en répandant contre elle toutes sortes de méchants propos, qui arrivèrent, dit-on, aux oreilles du roi et l'indisposèrent contre elle. Et, ajoute l'auteur auquel nous empruntons ce détail, il semble qu'il y avait du vrai dans ce qu'on débitait sur le compte de Mme Karsch et que sa conduite était critiquée même par des juges peu sévères. De quoi s'agit-il, et que faut-il entendre par là ? S'il s'agit de quelque aventure galante, la vie d'artiste a des entraînements excusables ; les mœurs de la société berlinoise étaient assez libres pour que personne n'eût le droit de s'en scandaliser, et la cour de Frédéric le Grand, pas plus qu'aucune autre cour allemande, n'était un asile de vertu. Il se peut que les feux inu-

tiles dont brûlait Sapho aient trouvé autour d'elle quelque matière plus inflammable que le cœur récalcitrant de l'honnête Gleim. Mais, encore une fois, cela n'expliquerait pas la disgrâce où l'on prétend qu'elle serai tombée auprès du roi.

En tout cas, cet incident, quel qu'il soit, et où sans doute la calomnie a eu une bonne part, ne compromet pas la situation que Mme Karsch avait conquise dans la haute société de Berlin. Sa vie continue dans les mêmes conditions qu'avant, partagée entre le travail de production poétique, toujours abondant et facile, les satisfactions de vanité qu'elle en reçoit, et, il faut le dire aussi, les embarras d'argent que les libéralités incertaines et intermittentes de ses admirateurs ne peuvent conjurer et que de nouvelles charges de famille viendront bientôt aggraver encore.

Nous avons déjà dit que Mme Karsch avait pris chez elle son frère aîné qu'elle adorait et qu'elle voulait garder jusqu'à ce qu'il eût trouvé un emploi. En même temps sa fille, que d'obligeants amis avaient fait placer dans une institution, était rentrée chez sa mère, son éducation terminée. Bientôt l'oncle trouva la nièce à son goût et voulut à tout prix en faire sa femme, ou plutôt sa servante, car il avait conservé sa nature de paysan vulgaire, dur et intéressé.

La nièce répugnait absolument à ce mariage et résista de toutes ses forces. Mais la mère, peu clairvoyante dans les choses de la vie réelle, oubliant ce qui lui était arrivé à elle-même, dupe de son affection pour son frère, insista tant, que la jeune fille, par obéissance, finit par consentir à cette union. Elle fut

pour elle une chaîne douloureuse, qu'elle supporta pendant neuf ans, mais qu'elle parvint enfin à rompre.

Quatre ans plus tard, la jeune divorcée contracta une nouvelle union, comme l'avait fait sa mère, non pas par inclinaison, ni par obéissance filiale cette fois, mais par pitié et dévouement charitable.

Un jeune homme de vingt-deux ans, sans fortune, le fils d'une baronne de Klenke, s'était violemment épris d'elle et, se voyant d'abord repoussé, devint malade de désespoir; il refusait toute médecine et toute nourriture, préférant mourir plutôt que de vivre sans elle. Le spectacle de ce jeune homme souffrant, presque mourant, la désolation de sa mère, touchèrent la jeune femme. Mme Karsch, cette fois encore, s'illusionnant sur les suites de ce mariage, espérant pousser son gendre grâce aux protections dont elle disposait, offrit au jeune couple, comme elle avait fait pour le premier mari, de vivre sous son toit.

Le jour du mariage, elle improvisa des vers touchants auxquels la tendresse maternelle donne un charme de sincérité et de naturel que n'offrent pas toujours les vers de Mme Karsch. Voici ces vers :

Sois béni mille fois le jour de ton mariage, fils de mon choix, à qui mon cœur par ma voix te donne ce doux nom! Je te souhaite la bienvenue. Reçois de ma main cette femme, l'élue de ton cœur. Sois heureux avec elle, et ne demande jamais un autre bonheur à un visage plus frais et plus rose, à des yeux plus brillants, à une bouche plus charmante. Lorsque tu verras ces attraits se flétrir, d'année en année, comme les fleurs sur un champ privé de pluie et de rosée, reste toujours l'ami de son cœur, et ne permets pas que la raillerie des moqueurs chasse cet amour

de ton âme, et lorsque ta femme aura échangé sa place à tes côtés, pour celle de la tombe, alors encore souviens-toi d'aujourd'hui comme d'un rêve doré.

La jeune femme ne partageait pas la naïve et ignorante confiance de sa mère. Ce mariage qu'elle avait contracté sans amour fut suivi de cruelles désillusions. Elle n'eut de cesse qu'elle ne s'en fût affranchie, ce qui arriva bientôt. Il est vrai que son mari lui rendit la rupture facile. Il guérit de son amour en même temps que sa maladie. L'une n'était peut-être pas plus sérieuse que l'autre. Nature faible et frivole, il oublia bien vite qu'il devait sa vie à sa femme, qu'il trompa et délaissa. Nous ne connaissons pas les circonstances de cette rupture, sur laquelle la baronne de Klenke glisse rapidement dans la biographie de sa mère. Elle suivit de très près la naissance d'une fille qui fut Mme de Chézy, devenue, comme elle le dit elle-même, orpheline dès son berceau.

Mme Karsch, désillusionnée à son tour, prit le parti de sa fille, et la même plume qui peu auparavant avait souhaité à son gendre la bienvenue en termes si émus et si tendres, maintenant lui lance d'amers reproches et l'accable de sa haine et de son mépris.

Si nous nous sommes arrêtés à ces détails de famille, en somme peu intéressants pour nous, c'est qu'il est curieux de constater que, sous le rapport conjugal, les destinées de Mme Karsch et de sa fille sont identiques.

L'une et l'autre ont été mariées deux fois, mal mariées, malheureuses en ménage, et ont chacune brisé leur union, sauf que pour la mère c'est le mari qui la première fois a pris l'initiative. Ce qui est plus curieux

encore, c'est que les mêmes circonstances se retrouveront pour Mme de Chézy.

Son gendre éphémère ayant disparu, la jeune femme et son enfant restent à la charge de Mme Karsch, dont la situation matérielle demeurait toujours précaire et le devint de plus en plus, à mesure que les années s'avançaient et que diminuaient en même temps sa puissance de production et les ressources qu'elle en pouvait tirer. Mais elle trouva du réconfort et de précieuses consolations dans la célébrité dont elle continuait de jouir et dont elle reçut à ce moment une preuve des plus flatteuses. En mai 1778, le jeune Gœthe, alors à l'aurore de sa glorieuse carrière, quand déjà ses premières poésies, son roman de *Werther* et le premier fragment de *Faust* avaient répandu son nom dans l'Allemagne entière et même au delà, et que le duc de Weimar l'avait attiré à sa cour, Gœthe accompagna le duc dans un voyage à Potsdam et à Berlin, et s'empressa d'aller visiter et saluer Mme Karsch comme une sœur en poésie. Celle-ci le reçut et, le traitant de poète à poète, lui souhaita la bienvenue en vers. C'était la nouvelle poésie qui se levait à l'horizon et qui venait saluer celle qui allait bientôt disparaître.

Peu de temps après, un autre événement heureux et inattendu vint lui apporter, outre un peu plus de bien-être matériel, un hommage précieux et une réparation méritée de l'injustice et de l'humiliation dont elle avait été victime de la part du roi.

En 1786 mourut Frédéric le Grand, et son neveu, sous le nom de Frédéric-Guillaume II, lui succéda.

Un hasard amena Mme Karsch en présence de la première gouvernante de la princesse Frédérique, fille du nouveau roi. Elle venait, au nom d'une amie, offrir au roi d'acheter une collection d'objets rares. On lui répondit que le roi, occupé à régler les dettes de son oncle, ne pouvait faire cette dépense. Le mot de dette rappela à Mme Karsch celle que le feu roi avait contractée envers elle en lui promettant une pension qu'elle ne reçut jamais, et avec laquelle elle eût pu faire bâtir une maison pour y abriter sa vieillesse. La grande dame, intéressée par la façon originale et humoristique dont Mme Karsch lui expliqua sa situation, l'engagea à mettre par écrit ce qu'elle venait de lui raconter, lui promettant de présenter et de recommander sa supplique à qui de droit.

Cette supplique reçut le meilleur accueil et fut bientôt suivie d'effet. Un soir, Mme Karsch fut mandée dans une maison amie, et là, au milieu d'une brillante assemblée, le conseiller intime Wöllner (plus tard ministre du roi et célèbre par l'édit de religion qui porte son nom), en grand costume de cour, lui annonça que le roi, résolu à payer les dettes de son prédécesseur, avait ordonné qu'on bâtît une maison pour elle. Cette maison, d'une élégante simplicité, fut construite en effet, pas tout à fait comme elle l'eût désirée, et Mme Karsch, néanmoins touchée et fière de cette royale quoique tardive récompense, passa là, dans le calme et le repos, les dernières années qu'il lui fut donné de vivre encore.

Un peu plus tard, une autre distinction, non moins flatteuse, lui fut accordée et qui témoignait de la faveur dont elle jouissait toujours dans les plus hautes

régions de la société berlinoise. Un beau matin elle reçut une invitation à un déjeuner au Thiergarten (le bois de Boulogne de Berlin). A ce déjeuner assistèrent les Princes et les Altesses royales, et quelques grands dignitaires de la Cour. Un siège d'honneur avait été réservé à la femme poète, à côté du Prince royal Ferdinand. Ce fut le dernier et suprême hommage qu'elle reçut après tant d'autres.

A partir de ce moment, l'âge se faisait sentir de plus en plus. Ses forces déclinaient de jour en jour. Cependant, malgré sa faiblesse croissante, elle voulut se mettre en voyage, revoir son village, revivre encore par la vue des lieux les années de son enfance. Elle voulait aussi s'arrêter en chemin à Francfort-sur-l'Oder, où son petit-fils étudiait alors le droit. Mais elle ne put arriver au but. Elle tomba malade à Francfort, d'où elle put encore adresser une épître en vers à la princesse Frédérique, sa protectrice, mariée au duc d'York. Elle revint à Berlin, où elle mourut, entourée de ses enfants et de ses amis, le 12 octobre 1791.

Aujourd'hui que nous savons ce qu'est la vraie poésie, et que les phénomènes littéraires du genre de Mme Karsch, plus nombreux et plus communs, ne nous étonnent plus guère, nous ne pouvons partager l'admiration dont elle a été l'objet. Mais en nous reportant un siècle et demi en arrière, nous pouvons en expliquer et en comprendre les causes.

C'est d'abord son sexe. Au XVIIIe siècle encore, en Allemagne, la femme, même dans les classes aisées, et surtout dans les classes inférieures, occupait dans la société et dans la famille une position humble, su-

bordonnée, effacée. L'éducation des jeunes filles était bornée, ou peu s'en faut, à l'enseignement religieux. Qu'un beau jour on apprenne alors qu'une paysanne sans instruction, à peine formée par quelques vagues lectures faites sans ordre, sans choix, occupée tout le jour aux travaux des champs ou aux soins du ménage, se révèle poète, et que, mariée, tyrannisée par un mari ignorant et brutal, chargée d'enfants, elle poursuive et réalise obstinément son rêve poétique à travers toutes sortes de misères et de tristes aventures, malgré la gêne et la pauvreté qui l'accablent, voilà assurément de quoi étonner par ce contraste étrange, par cette apparition insolite, une société élégante et frivole, de quoi susciter des protections dévouées, et éveiller même l'attention des connaisseurs sérieux et des maîtres de la poésie.

Une autre originalité de Mme Karsch et qui explique l'attrait de curiosité et d'étonnement qu'elle a exercé sur le monde berlinois, c'est l'étonnante faculté d'improvisation qu'elle possédait à un haut degré. Ce don d'improvisation est assez commun dans les pays du Midi. Il l'est beaucoup moins dans le nord de l'Allemagne, où le tempérament et le caractère national, plus lent, plus lourd, la langue moins souple, plus compliquée et moins musicale, rendent plus difficile et plus dure cette production instantanée et simultanée de l'idée et de son expression verbale.

Sans doute les produits de l'improvisation le plus souvent ne valent que ce qu'ils ont coûté. L'œuvre d'art parfaite et durable demande l'effort et la patience du travail; Mme Karsch n'aspirait pas à cette gloire.



Improvisatrice elle était, improvisatrice elle voulait rester. Elle sentait que là était sa véritable force et qu'elle eût perdu plutôt que gagné à soumettre son talent à la discipline de l'étude et au labeur réfléchi. Elle aurait pu appliquer à ses poésies, le mot célèbre : « *Sint ut sunt aut non sint.* »

Néanmoins, ce n'est pas un médiocre mérite — il faut lui en faire honneur — que beaucoup de ces improvisations écrites et imprimées ne sont pas sans valeur, supportent aujourd'hui encore l'épreuve de la lecture et peuvent se placer à côté de beaucoup de productions de l'époque, longuement élaborées.

Un des plus grands penseurs et critiques de l'Allemagne, un des précurseurs du romantisme, Herder, mais qui à ce moment, au début de sa carrière, appartenait encore en partie à l'ancienne école, Herder croit « que les œuvres de Mme Karsch ont plus fait pour susciter des génies allemands que bien des odes régulièrement construites ». Il reconnaît toutefois qu'elle n'est pas une Sapho. Mais il pense que « les meilleures de ses productions sont celles qui datent des premières années de son séjour à Berlin, alors qu'elle s'attachait à de grands sujets [1] ».

A notre point de vue actuel, il nous est difficile de souscrire à ce jugement. Nous sommes plutôt disposés à croire que Mme Karsch est plus à l'aise et fait meilleure figure auprès de la postérité dans ses productions légères, familières, intimes, qui sont en quelque

1. HERDER, *Fragmente über die neuere deutsche Literatur* (2. Sammlung, 1767).

sorte dans le courant des idées communes, et où son talent, fait de bon sens plus que d'imagination, trouve plus naturellement la forme qui convient au sujet. Nous ne partageons pas non plus l'opinion d'un critique du temps, qui s'étonne qu'un poète de sa valeur ait pu s'abaisser à de pareils riens. Nous croyons, au contraire, que ces *riens* ne sont pas si négligeables et donnent moins de prise à la critique que les productions d'une plus large envergure. Sans doute, ses odes politiques, religieuses, même philosophiques (car elle a abordé tous les sujets), offrent de beaux endroits; elles sont inspirées par un sentiment sincère; elles ont du souffle, mais ce souffle manque quelquefois. L'improvisatrice ne peut pas toujours se soutenir à la hauteur du sujet: elle s'affaisse et se traîne alors dans les remplissages, dans le lieu commun prosaïque. Il y a chez elle plus de mouvement oratoire que d'élan poétique. Les conceptions de l'intelligence se laissent trop voir à travers les visions d'une imagination impuissante à les poétiser. On ne trouve pas non plus dans les poésies de Mme Karsch les grâces, les finesses, les sentiments délicats de l'âme féminine, sauf, nous l'avons vu, quand c'est la mère qui parle. Cette délicatesse de sentiments se rencontre rarement chez les femmes dans l'Allemagne d'autrefois, surtout dans les classes populaires, et Mme Karsch était restée peuple. On a d'elle tel conte d'un goût assez salé, à la manière de La Fontaine, qu'une femme aujourd'hui ne saurait lire sans rougir et qu'à plus forte raison, elle n'oserait pas écrire et publier. Le talent de Mme Karsch, sinon son caractère, est plus viril que féminin, comme sa

figure. Le portrait que nous avons sous les yeux et qui, étant signé d'elle, doit être ressemblant, nous montre un front haut, bombé, un front de penseur; des lèvres fortes, des traits hommasses, un ensemble où manquent la grâce et le charme féminins. On peut dire que sa poésie répond assez bien à l'expression de sa physionomie.

En somme, et ce sera la conclusion de notre étude justifiée, espérons-nous, par tout ce ce que nous avons dit, Mme Karsch, par sa vie, par sa personne, par ses œuvres, par ce que ses contemporains ont pensé d'elle et par ce qu'ils ont fait d'elle, est une figure digne de l'attention de l'historien de son époque, et c'est lui rendre justice que de lui accorder une bonne place, et même une des premières d'après l'ordre chronologique, dans la galerie des femmes auteurs de l'Allemagne.

LA
MILICE EN LORRAINE
AU XVIIIe SIÈCLE[1]

PAR

M. PIERRE BOYÉ

CHAPITRE PREMIER

La milice sous Stanislas. — Établissement de la milice en Lorraine (1741). — Circonstances et légitimité de cette mesure. — Précédents invoqués. — Les neuf bataillons de milice proprement dite. — *Royal-Lorraine* et *Royal-Barrois*. — Augmentations et diminutions alternatives du contingent. — Abolition temporaire du tirage au sort. — Les recrues provinciales (1759) — Le *Régiment de Nancy* (1763-1767).

Stanislas, dit laconiquement Durival en nous offrant un résumé des institutions militaires de la Lorraine aux différentes époques, « Stanislas se prêta à ce qui pouvait contribuer au service et à la gloire du roi son gendre[2] ». Sous cette vague explication d'un contemporain, comprenons que Louis XV et ses ministres imposèrent au pays, pendant le règne transitoire où il eût dû garder l'illusion de l'autonomie, l'une de ses plus lourdes charges ; lisons ce nom maudit : la milice.

1. Voir à la fin du travail l'indication des principales sources.
2. *Description de la Lorraine et du Barrois*, I, 337.

Aucun article de la Convention de Meudon n'autorisait, au cas où le roi de Pologne eût exigé que l'on ne dépassât pas les clauses du traité, une levée de troupes dans les Duchés, pour le compte de la France. Durant la vie du souverain nominal, le Royaume pouvait demander à sa nouvelle province de recevoir et d'entretenir ses soldats. Il n'avait pas été prévu, le 30 septembre 1736, que les Lorrains contribueraient à l'augmentation de ces forces, et paieraient, avec les autres impôts, celui du sang.

Pas un instant, toutefois, on n'avait eu à Versailles l'ombre d'une hésitation. La première mesure tentée en ce sens se retrouve dans l'ordonnance du 6 avril 1740 [1], décidant la création d'un régiment d'infanterie sous le titre de *Gardes de Lorraine*. Les trois compagnies de bas officiers détachées, en 1737, de l'hôtel royal des Invalides, pour la garde du château de Lunéville, manquaient de prestige aux yeux de Stanislas [2].

---

1. Et non du 20 mars, comme le dit DURIVAL, *op. cit.*, I, 172.

2. Ces compagnies d'invalides, — maréchaux des logis, sergents et gendarmes, — glorieux débris des guerres du grand Roi, étaient arrivées à Lunéville le 6 septembre 1737. C'était celles d'Autane, de Moret — plus tard compagnie de Larzillière, — et de la Vassorie — plus tard, de Bruchet. Elles avaient été formées spécialement pour la garde à pied du roi de Pologne, par ordonnance du 20 mars précédent, à 100 hommes chacune, sous le commandement de Jean-Baptiste de Marin, comte de Moncan, colonel réformé d'infanterie ; l'aide-major chargé du détail était le capitaine d'Autane. La compagnie comprenait : 1 capitaine, 3 lieutenants, 4 sergents, 4 caporaux, 4 anspessades, et 88 fusiliers, dont 2 tambours. Une seconde ordonnance, du 26 mars, avait réglé le traitement à 3 livres par jour pour les capitaines, 30 sols pour les lieutenants, 12 pour les sergents, 9 pour les caporaux, 8 pour les anspessades, 7 pour les fusiliers et tambours. La constitution définitive eut lieu à Bar-le-Duc. Une ordonnance

Le prince rêvait d'avoir vraiment des hommes à lui, recrutés dans ses États, et de désigner des officiers de son choix. Ce désir, dont il s'ouvre à la fin de 1739, servait trop les vues de Louis XV pour qu'il n'y accédât pas. Tandis que Stanislas compte donner ainsi plus d'éclat à sa maison et procurer des emplois à sa noblesse, son gendre songe qu'il aura à sa disposition un nouveau corps qui, en temps de paix, assurément, rendra les honneurs au Duc-roi, mais qui « en temps de guerre ira à l'armée [1] ». Et, de fait, les Gardes lorraines [2] séjourneront peu à la cour de Sa Majesté Polo-

---

signée à Fontainebleau, le 31 octobre 1738, augmenta chaque compagnie de 40 hommes ; ce fut dès lors : 6 sergents, 6 caporaux, 6 anspessades, et 122 fusiliers, dont 4 tambours. On sait que ces invalides portaient l'habit bleu avec parements et doublure rouges ; la veste, la culotte et les bas étaient blancs ; les boutons d'étain. (*Collection Saugeon*, vol. 42, pièces 26, 27 et 71.) — Cf. et rectifier A. Benoit, *La première garnison française à Lunéville*, dans *Lunéville et ses environs*. Lunéville, s. d., in-8°; pp. 45 et sq.

1. C'est ce que porte un mémoire du 14 février 1740, soumis à Louis XV. — Lettre de La Galaizière au marquis de Breteuil, 25 février 1740.

2. Le véritable titre sous lequel ce régiment fut créé est *Gardes de Lorraine*. Mais l'usage lui substitua peu à peu, par analogie avec les Gardes françaises, celui de *Gardes lorraines*, qui finit par figurer dans les documents officiels eux-mêmes.

L'ordonnance du 6 avril 1740 avait établi ce corps à un seul bataillon de 17 compagnies de 30 hommes, dont une de grenadiers, et avec prévôté. Le cadre comprenait : 17 capitaines, 17 lieutenants, 2 enseignes, 2 lieutenants en second, 1 major et 1 aide-major. L'ordonnance du 15 mai suivant, signée à Marly, porte règlement sur le traitement. Le régiment fut formé à Saint-Nicolas, et l'on commença à habiller les hommes en janvier 1741. Le 8 mars, le maréchal de Belle-Isle les passe en revue à la Malgrange. *Gardes de Lorraine* était entièrement sur le pied des autres régiments d'infanterie française ; aussi l'ordonnance du 15 mai 1741, augmentant ceux-ci de 40 hommes

naise. On prendra soin de les dépayser, pour les former plus promptement aux pratiques militaires françaises. Elles entreront en campagne. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'on les verra à Lunéville où, non seule-

---

par compagnie de fusiliers et de 45 par compagnie de grenadiers, lui fut-elle appliquée. En 1744 (ord. du 20 mars), le régiment fut porté à deux bataillons par l'annexion de celui de Perche, de même effectif. Le colonel de ce dernier, M. de Livry, était disposé à quitter le service. Stanislas lui remboursa le prix de son régiment et dépensa pour cette union 40 000 livres. *Gardes lorraines* prit alors le rang de Perche, qui comptait de longs états de service et tirait son origine du régiment piémontais de Carignan, créé en 1644. Une ordonnance datée de Metz, 1er septembre 1744, conserve l'état-major des Gardes de Lorraine, supprime celui de Perche et donne le drapeau blanc à la compagnie colonelle du plus ancien régiment. La jonction des deux bataillons se fit à Aix-en-Provence, durant l'hiver. L'ordonnance du 10 décembre 1747 prescrira la levée d'un troisième bataillon, supprimé d'ailleurs dès le 24 décembre 1748.

L'uniforme fut d'abord jaune à parements noirs, couleurs de la maison de Stanislas. En 1755, ce fut le justaucorps bleu, avec veste, culotte et doublure blanches, puis également bleues en 1759, et à nouveau blanches après 1762. Les tambours restèrent à la livrée du roi de Pologne. Le drapeau d'ordonnance, portant une croix blanche, montrait deux quartiers jaunes et deux quartiers noirs opposés, une couronne ducale au centre de la croix et cinq alérions noirs dans chaque branche.

Le prince de Beauvau fut le premier colonel des Gardes lorraines. Il démissionna en 1760, et sa charge fut donnée, le 14 septembre, à son neveu par alliance Louis-Bruno de Boisgelin, comte de Cucé. Stanislas avait tenu à ce que le comte de Moncan, commandant ses compagnies d'invalides, fût colonel en second. Cet officier se retira en 1746 et fut remplacé par le chevalier de Beauvau, frère du prince. Le chevalier quitta à son tour le service, la même année que son aîné. Parmi les officiers du régiment à sa formation, il faut signaler deux des frères du chancelier-intendant La Galaizière, tous deux précédemment capitaines au régiment d'infanterie d'Enghien : François-Albert de Chaumont Mareil, fait lieutenant-colonel, et qui devint colonel de Royal-Lorraine en 1744 ; Philippe de Chaumont de Rivray, nommé capitaine des grenadiers, et qui sera, lui aussi, colonel de

ment les bas officiers dédaignés par Stanislas viennent les remplacer, mais où, parfois, des détachements d'un autre régiment d'infanterie leur sont à dessein substitués [1].

Royal-Lorraine, au rétablissement de ce régiment en 1757. Ajoutons que Saint-Lambert, l'auteur des *Saisons*, servit aux Gardes lorraines en qualité de lieutenant, puis de capitaine.

A la mort de Stanislas, le régiment perdit ses privilèges, son uniforme et son nom. L'ordonnance du 28 mars 1766 le classe à son rang dans l'infanterie, sous le titre de *Lorraine*, porté antérieurement par un autre corps. Après des garnisons successives, presque toutes loin de la province que rappelait sa dénomination, il était, en 1791, à Bayeux, lorsqu'il devint simplement le 47[e] régiment d'infanterie.

Pour d'autres détails on peut voir : Général SUSANE, *Histoire de l'infanterie française*. Paris, 1876, 5 vol. in-18 ; IV, pp. 126-134. — Général PAJOL, *Les Guerres sous Louis XV*. Paris, 1881-1891, 7 vol. in-8° ; VII, pp. 139-141. — Général VANSON, *L'Infanterie lorraine sous Louis XV. I. Régiment des Gardes lorraines* [seule partie parue]. Paris, 1896, in-8°; tirage à part du *Carnet de la Sabretache*. — En ce qui concerne l'uniforme, on trouvera, en tête du travail précité du général Vanson, la reproduction d'un tableau représentant deux officiers des Gardes lorraines vers 1762. — Henry GANIER, *Costumes des régiments et des milices recrutés dans les anciennes provinces d'Alsace et de la Sarre... et le duché de Lorraine, pendant les XVII[e] et XVIII[e] siècles*. Épinal, 1882, in-fol. ; pl. XII, fig. 2, aquarelle représentant le porte-drapeau et le drapeau d'ordonnance. Pour ce qui est des milices lorraines, ne consulter cet ouvrage qu'avec une extrême réserve.

1. Malgré l'aridité de cette nomenclature, il est intéressant de mentionner, autant que les documents le permettent, les séjours à Lunéville et les absences loin de la résidence ducale, du bataillon des Gardes lorraines affecté à la personne de Stanislas. On verra combien peu les intentions du Duc-roi furent remplies, et l'on pourra ainsi retrouver quelle sorte de garde à pied eut alternativement le prince.

Les bas officiers reprirent leur service au château dès l'automne de 1742, tandis que les Gardes lorraines allaient hiverner et s'exercer à Strasbourg, avant de passer pour la première fois le Rhin le 20 mai 1743. Ce régiment rentre à Lunéville le 31 oc-

Au moment où les pourparlers s'engageaient entre Lunéville et Versailles pour la création des Gardes de Lorraine, des instructions du département de la Guerre avertissaient l'Intendant, à l'insu de Stanislas, que le roi était décidé à rendre le service militaire obligatoire

---

tobre, et relève les invalides le 2 novembre. Mais il en repart le 10 avril 1744 pour l'Italie, et ce n'est, cette fois, que le 1er janvier 1749 que deux détachements, de 120 hommes chacun, viendront relever les compagnies d'Autane, de Larzillière et de Bruchet, envoyées le lendemain, les deux premières à Arras, la troisième au fort du Griffon, près de Besançon. — 11 novembre 1749. Le 1er bataillon des Gardes lorraines arrive à Lunéville; le 2e à Metz. — 6 septembre 1750. Le 2e bataillon vient de Metz à Lunéville; le 1er part le 7 pour Metz. — 8 novembre 1750. Le 2e bataillon part de Lunéville pour Montmédy, où le 1er se rend également. On ne laisse pour la garde de Stanislas que 150 hommes tirés de ces deux bataillons. — Lors de la guerre de Sept ans, ce faible contingent lui-même est rappelé et part, le 5 mars 1757, pour rejoindre à Metz le régiment, affecté à l'armée du Bas-Rhin. La veille, quatre compagnies de Royal-Roussillon sont venues le remplacer. Relevées le 8 octobre 1758 par un détachement des Gardes de Lorraine, celles-ci reparaissent au château le 18 mars 1759. Le régiment lorrain est en marche vers la Normandie, où il se distingue, l'année suivante, au bombardement du Havre par les Anglais. Le 15 août 1759, on revoit à Lunéville les bas officiers invalides, dont deux compagnies relèvent, ce même jour, quatre nouvelles compagnies du 2e bataillon de Royal-Roussillon. Ils restent auprès de Stanislas jusqu'au 1er septembre 1763, époque où ils vont au fort Barraux (Dauphiné). Rentrés dans les Duchés en 1762, après avoir encore servi en Allemagne, les soldats du régiment des Gardes lorraines ont été, en effet, envoyés en garnison à Bitche, et ce n'est que le 31 août 1763 que le 1er bataillon a rejoint Lunéville, tandis que le 2e, affecté à la place de Metz, retourne presque aussitôt à Bitche. Enfin, en novembre 1764, le régiment tout entier est réuni à Lunéville; les bataillons ne s'éloignent plus que temporairement, pour Nancy ou les résidences princières de Commercy et de la Malgrange. Mais, le 23 février 1766, Stanislas mourait, et, dès le 31 mars, les Gardes lorraines s'éloignaient pour jamais des rives de la Vezouse, à destination de Briançon.

dans la Province. Les hostilités avec l'Autriche hâtèrent une initiative que les réflexions du Commissaire départi sur les susceptibilités locales faisaient prudemment retarder. « Il y a déjà du temps, Monsieur, que vous êtes prévenu », écrit, le 10 août 1741, le marquis de Breteuil à La Galaizière, « qu'il convient au service du Roi de faire dans la Lorraine un établissement de milice sur le même pied qu'il a été ordonné et qu'il existe en France. Comme les circonstances des affaires publiques semblent exiger de ne pas différer davantage cet établissement, par rapport au secours que le Roi en pourra tirer, je viens d'écrire par son ordre au roi de Pologne, pour l'en prévenir. Je présume que vous avez déjà fait sur cette matière quelques dispositions, que vous avez au moins par devers vous les dénombrement et état des feux ou familles, pour pouvoir régler le nombre d'hommes qui sera demandé. Je vous prie d'en faire un état général et de me l'envoyer. Vous y joindrez un projet de l'ordonnance que le roi croira convenable de faire rendre tant pour l'établissement que pour la levée de cette milice. » Après être entré dans quelques détails techniques, le ministre ajoutait : « Je vous prie de ne pas perdre de temps à traiter tous ces différents points avec le roi de Pologne, et de me mettre en état, le plus tôt possible, d'en rendre compte au Roi[1]. »

Toutes les précautions avaient bien été prises par l'actif administrateur. Quant au prince dont la résistance eût d'ailleurs été vaine, il n'éleva pas une objec-

---

1. *Collection Saugeon,* vol. 43, pièce 41.

tion. Le 21 octobre, une ordonnance en seize articles, revêtue de sa signature, établissait la milice dans les duchés de Lorraine et de Bar [1].

Pour donner à cette institution une apparente excuse, pour prévenir les clameurs qui, sans ce détour, n'eussent pas manqué de se faire entendre plus vives, on avait résolu de procéder graduellement. Stanislas demandait des miliciens, mais pour que ces hommes protégeassent leur terre natale contre les dangers d'une invasion possible. Le roi, expliquaient des considérants embarrassés : le roi étant averti que ses prédécesseurs avaient, dans certaines conjonctures, cherché par différents moyens à assurer la sécurité de leurs sujets, voulait de même veiller à la tranquillité de son peuple. La levée prochaine qu'il décrétait, n'était nullement une innovation. L'exemple de Léopold formant de cette manière un corps de troupes sous le nom d'arquebusiers, était rappelé. Raisons aussi faibles que rapprochement peu exact. C'est par la voie de l'enrôlement qu'en novembre 1720 Léopold avait ordonné, pour le maintien des cordons sanitaires établis sur les confins du pays pendant la peste de Marseille, la création de compagnies d'arquebusiers. N'étant pas satisfait de ces hommes, le Duc les avait licenciés, et l'ordonnance du 24 mars 1721 avait chargé les communautés de fournir 3 000 soldats par la voie du sort [2].

---

1. *Recueil des ordonnances de Lorraine*, VI, 296.

2. Le tirage au sort se faisait entre célibataires de dix-huit à trente ans. La durée du service était de six années. — V. Édit du 24 novembre 1720 (*Recueil des ordonnances de Lorraine*, II, 426); édit du 12 avril 1721 (*ibid.*, II, 458); arrêt du Conseil

Mais, quelle qu'eût été l'arrière-pensée de Léopold en mettant sur pied cette milice, il l'avait supprimée le 2 janvier 1726, l'année même — coïncidence remarquable — où l'ordonnance du 25 février réorganisait dans le Royaume les milices provinciales, telles qu'elles devaient désormais prendre rang dans l'armée de l'ancien régime. La milice de Léopold n'avait eu, au reste, aucun rôle belliqueux. Le préambule de l'ordonnance de Stanislas disait trop. D'autre part, les allégations en étaient incomplètes. On omettait une sorte de milice mobile, instituée jadis par Charles III et adoptée par son fils Henri II[1]. Pourquoi, surtout, évitait-on de rappeler un souvenir offrant plus d'analogie avec la résolution qu'on s'efforçait de pallier : la levée faite, pendant l'occupation du pays par Louis XIV et la guerre de la ligue d'Augsbourg, de deux régiments

---

d'État du 12 décembre 1720 (*ibid.*, III, 453) ; ordonnance du 2 janvier 1726 (*ibid.*, III, 140). — Baumont, *Études sur le règne de Léopold, duc de Lorraine et de Bar (1697-1729)*. Paris, 1894, in-8° ; p. 516.

1. Sous Henri II, chaque ville ou village devait fournir, par dix habitants, un homme capable de porter les armes, et munir à ses frais ces soldats de « mousquets ou picques et corcelets ». L'obligation du service ne dépassait pas trois ans. — Cf. l'ordonnance des 4 et 5 décembre 1615 : *Forme que Son Altesse veult et ordonne estre suivie et effectuée pour l'establissement d'une milice en ses duchés de Lorraine et Barrois et terres y enclavées*. Nancy, Jacob Garnich, 1616, in-4°. — Lettre-circulaire du Duc, du 23 avril 1617, « à la noblesse et *milice* de Lorraine de se tenir armées, montées et prêtes de servir au premier commandement ». (*Archives de Meurthe-et-Moselle*, B, 845, n°s 118 et 124.) — V. aussi H. Lepage, *Sur l'organisation et les institutions militaires de la Lorraine*. Paris, 1884, in-8° ; pp. 34 et sq., 39 et sq. Dans cette étude, Lepage laisse à dessein de côté ce qui fait précisément l'objet de notre travail : les milices levées sous Stanislas pour le compte de la France.

de milice dans la Lorraine, le Barrois et les Évêchés, afin de compléter l'effectif de la campagne de 1693[1] ? En réalité, aucune assimilation n'était à faire. Les Duchés ignoraient la milice.

Le contingent demandé était de 3600 hommes, répartis en six bataillons[2]. Des instructions de l'Inten-

1. « Ayant résolu de faire mettre sur pied dans les pays de Lorraine et Barrois et des évêchés de Metz, Toul et Verdun, un régiment d'infanterie de milice de quinze compagnies, outre celui de vingt compagnies que j'y ai déjà fait lever, je vous écris cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous choisissiez incessamment dans ledit pays les officiers que vous jugerez être les plus capables pour bien remplir les charges des compagnies dudit régiment et celles de colonel, major et aide-major d'icelui, et que vous teniez la main à ce que les paroisses qui devront fournir les soldats dont lesdites compagnies seront composées, suivant ce qui est porté par mon règlement du 29 novembre 1688, y satisfassent sans retardement. Et me remettant à mondit règlement, aux ordonnances que j'ai fait expédier en conséquence, et à ce qui est porté par la dépêche que je vous ai fait expédier pour la levée dudit régiment de vingt compagnies, et à ce que je pourrois ajouter à la présente, je ne vous la ferai plus longue que pour prier Dieu, etc. » (Louis XIV au comte de Bissy, 28 septembre 1692.)[*Collection Saugeon*, vol. 28, pièce 28.] — Le règlement du 29 septembre 1688 auquel renvoie le roi, œuvre de Louvois, est le véritable acte de création des milices provinciales, levées par le sort à partir de l'ordonnance du 23 décembre 1691. Sur leur organisation à ce moment, voir Gebelin, *op. cit.*, pp. 33-51. La compagnie était de 50 hommes, lorsqu'une circulaire du 12 décembre 1692 la porta à 60. Le contingent imposé aux deux provinces, réunies en un même gouvernement, fut donc finalement de 2100 hommes, sur lesquels il ne nous a pas été possible d'établir la part contributive de la Lorraine seule.

2. « Vous savez que les bataillons, tels qu'ils sont réglés par l'ordonnance du 20 novembre 1736, sont de 600 hommes. Le Roi compte que la Lorraine peut en fournir au moins six, composés chacun de ce nombre. Vous aurez agréable d'en prévenir le roi de Pologne et de l'engager à trouver bon que les dispositions soient faites sur ce pied. » Breteuil à La Galaizière, 10 août 1741, *lit. cit.* — Ordonnance de Stanislas du 21 octobre 1741, *j. cit.*

dant, en date du 28 octobre 1741, ayant complété les articles de l'ordonnance du 21 [1], les opérations préparatoires furent activées. Le 14 novembre, La Galaizière en personne inaugurait à Nancy le tirage au sort, et les garçons de cinq ou six villages voisins fournissaient les premiers miliciens [2]. Le 1[er] février 1742, Louis XV déclara prendre ces soldats à son service et à sa solde [3]. Au mois de juin suivant, toujours en présence du Commissaire départi, les bataillons furent respectivement assemblés dans les villes dont ils allaient prendre le nom : à Bar-le-Duc, le 4 et le 5 ; à Étain, le 7 ; à Nancy, le 12 ; à Épinal, le 17 ; à Neufchâteau, le 20 ; et à Sarreguemines, le 25 [4]. Trois régiments en furent formés qui, de leurs colonels, s'appelèrent : *Croix, Polignac* et *Marainville,* et prirent rang parmi les autres régiments des milices provinciales françaises. Croix, qui devint *Montureux* en 1744 [5], fut composé des bataillons de *Nancy* et de *Sarreguemines ;* Polignac, de ceux de *Bar* et d'*Étain ;* Marainville,

1. Ordonnance de Monseigneur le Chancelier, Commissaire départi dans les États de Lorraine et Barrois, concernant la milice, (*Recueil des ordonnances de Lorraine,* VI, 300.)

2. *Journal de Durival.*

3. « Au surplus, avait écrit le secrétaire d'État de la Guerre à La Galaizière, le Roi prend sur son compte les appointements et la solde des officiers et soldats, soit pendant les assemblées ordinaires et lorsqu'il sera question d'en faire usage pour la garde des places ou de les faire marcher sur les frontières. C'est une dépense que Sa Majesté veut bien épargner à la Lorraine. » (*Lit. cit.*)

4. *Journal de Durival.*

5. Le comte de Croix se démit de son régiment de milice le 4 avril 1744. Le comte de Montureux, qui le remplaça, était capitaine de la compagnie de Nancy des Gardes lorraines.

bientôt *Ligniville,* puis *Thianges* en 1746 [1] et *Mirecourt* en 1750 [2], comprit les bataillons d'*Épinal* et de *Neufchâteau.* Ces troupes, soi-disant destinées à la défense de la Lorraine, sont aussitôt dispersées : les bataillons du régiment de Croix sont envoyés à Landau ; ceux de Polignac et de Marainville, à Calais et à Givet [3].

Le plus difficile était fait. Au début de 1743, Stanislas est censé estimer que les circonstances actuelles réclament une augmentation de l'effectif des forces lorraines. Son ordonnance du 25 janvier décide une levée supplémentaire de 1 800 hommes [4], que, par la fiction dont il a déjà usé, le roi de France admet également à son service, le 12 avril. On groupe ces hommes en trois bataillons, ceux de *Saint-Mihiel,* de *Mirecourt* et de *Dieuze,* assemblés dans ces localités les 2, 5 et 11 mai [5]. Dieuze grossira d'un tiers le régiment de Croix, Mirecourt celui de Marainville, et Saint-Mihiel celui de Polignac.

On ne s'en tint pas là. Pour enlever d'autres hom-

---

1. C'est Amable-Gaspard vicomte de Thianges que le maréchal de Saxe dépêcha, le 2 juillet 1747, du champ de bataille de Lawfeld, à Stanislas, pour lui rendre compte de la victoire remportée sur le duc de Cumberland. M. de Thianges arriva à Einville, où était le prince, le 5 juillet. — Cf. DURIVAL, *Description de la Lorraine et du Barrois,* I, 149.

2. Rectifier ainsi G[al] SUSANE, *op. cit.,* V, 364 ; GANIER, *op. cit.,* pp. 109-110.

3. Le bataillon de Bar partit le 6 juin ; celui d'Étain, le 9 ; celui de Nancy, le 14 ; celui d'Épinal, le 19 ; celui de Neufchâteau, le 22 ; et celui de Sarreguemines, le 27. (*Journal de Durival.*)

4. *Recueil des ordonnances de Lorraine,* VII, 3.

5. *Journal de Durival.*

mes à la Province, on eut recours à une combinaison intentionnellement compliquée. Le 30 janvier 1744, Louis XV signe à Marly la création, en vue de la campagne qui se prépare, d'un régiment d'infanterie au titre de *Royal-Lorraine*[1]. Officiers et soldats des trois bataillons de 650 hommes qui doivent le composer, sont tirés des neuf bataillons de milice, tandis qu'une levée extraordinaire, décidée le 20 février, comble les vides laissés par cet emprunt[2]. Comme compensation, Royal-Lorraine prend rang dans les troupes françaises à partir du 21 octobre 1741[3], jour de l'établissement des milices lorraines, qu'il doit précéder. Formé à Bar, à la fin de mars, puis assemblé sous les armes à Nancy le 8 avril[4], le nouveau régiment part le mois suivant pour l'armée du Rhin[5].

---

1. L'approbation, toute de forme, fut donnée par Stanislas le 31 janvier, c'est-à-dire presque simultanément.

2. Ces nouveaux miliciens furent assemblés à Nancy, le 11 mai; ils en partirent les 13 et 14 pour leurs garnisons.

3. Ordonnance de Louis XV, datée de Versailles, 1[er] avril 1745.

4. Les bataillons étaient arrivés à Nancy du 31 mars au 4 avril. — Ce même jour, 8 avril, on publia que les soldats de Royal-Lorraine qui voudraient retourner dans la milice, étaient libres de sortir des rangs. Il n'y en eut finalement que 35 qui profitèrent de cette permission. D'autre part, une lettre de d'Argenson, le nouveau secrétaire d'État de la Guerre, ayant fait appel, le 10 avril, aux miliciens de bonne volonté, pour servir dans les troupes réglées, en remplacement des recrues trop faibles qui permuteraient avec eux, 69 hommes de la milice lorraine prirent ce parti. — Cf. *Journal de Durival,* 8 avril, 11 et 14 mai.

5. *Journal du libraire J.-F. Nicolas*. Édit. Pfister, Nancy, 1900, in-8° ; p. 165. — Le *Journal de Durival* nous apprend que les 1[er] et 2[e] bataillons de Royal-Lorraine arrivèrent le 7 mai, à midi, à Lunéville, et campèrent dans la prairie. Le 3[e] bataillon arriva

Les historiens nous montrent le roi de Pologne témoin aussi attristé qu'impuissant de ces exigences successives. Il faut le reconnaître, l'état d'esprit du monarque était autre. Le 14 juin 1742, Stanislas, de séjour à la Malgrange, avait assisté près de Bon-Secours au défilé du bataillon de Nancy qui allait joindre sur la Quiesch celui de Sarreguemines [1]. Avant de s'éloigner, Royal-Lorraine campa quelques jours à Lunéville. Sur l'ordre de Leszczynski dont c'était la fête, des détachements vinrent monter la garde au palais [2], et l'éclat des réjouissances s'en trouva rehaussé. A ces spectacles, le prince puisait de douces illusions. Il oubliait son rôle subalterne, la tutelle lourde qui l'opprimait. Il avait une armée. Il la confiait à son

---

le 9, et le 1er se mit en marche. Les deux autres le suivirent le 11.

Chacun de ces bataillons comprenait 9 compagnies, dont 1 de grenadiers à 50 hommes, et 8 de fusiliers à 75 hommes. Le régiment avait grand état-major : colonel, lieutenant-colonel, 2 commandants de bataillon, major, 3 aides-majors, maréchal des logis, aumônier, chirurgien, prévôt, lieutenant de prévôt, greffier, 5 archers et l'exécuteur. Il ne lui était donné ni ustensiles, ni fourrage ; ni même argent de recrues, complété qu'il devait être régulièrement par celles des bataillons de milice lorraine. Le roi de France accordait seulement des feuilles de route avec étapes, pour le voyage de ces hommes de remplacement. L'uniforme imposé par l'ordonnance de création était jaune avec parements noirs. Ce fut ensuite l'habit gris-blanc avec parements jaunes ; boutons et galons d'argent. Drapeau d'ordonnance : jaune et noir par opposition, avec croix blanche, soit le drapeau des Gardes de Lorraine moins la couronne et les alérions. V. H. Ganier, *op. cit.*, pl. XII, fig. 6 (porte-drapeau et drapeau d'ordonnance), et pl. XIV, fig. 4 (grenadier, tenue de la création).

1. *Journal de Durival.* — *Journal du libraire Nicolas ;* édit. cit., p. 155.

2. *Journal de Durival*, 7 mai 1744.

gendre. C'était là service d'allié. Aux emplois dans les divers régiments lorrains, Stanislas avait, sinon le droit de nomination pur et simple, du moins celui de présentation. Pour les charges supérieures, les demandes affluaient. A chaque création, des compétitions se produisaient, que le Duc-roi aimait à trancher en faveur de ses protégés. Deux frères de son Chancelier, déjà nommés, en 1740, lieutenant-colonel et capitaine des grenadiers aux Gardes lorraines, ne furent-ils pas placés à la tête de Royal-Lorraine, le comte de Mareil comme colonel, avec M. de Rivray pour second. Les autres grades devaient être invariablement accordés à des sujets lorrains. Le roi de Pologne se plaisait à remplir les cadres, prenant de préférence, selon la règle prescrite, les capitaines parmi les officiers réformés ou retirés qui habitaient le pays; accordant les lieutenances aux gentilshommes qu'il avait distingués, à de bons serviteurs ou aux cadets de son école[1]. Cette prérogative le charmait. Plus il pouvait l'étendre, mieux il lui semblait ressaisir la souveraineté dont il était dépouillé. Il s'agissait d'ailleurs de subvenir aux besoins d'une guerre contre une dynastie que Stanislas était loin d'aimer. Les Habsbourg avaient combattu sa restauration sur le trône des Piasts, et le souvenir laissé dans les Duchés par

1. Breteuil à La Galaizière, lettre du 10 août 1741, *j. cit.* — Mémoire remis à Louis XV, le 1er septembre 1749; cité par le Gal Vanson, *op. cit.*, pp. 3-4. — Durival a pris soin d'insérer dans son *Journal* l'état nominatif des cadres des régiments de milice lorraine, tels qu'ils étaient composés à la création, puis au départ des bataillons en 1742, aux assemblées de 1750 et de 1751.

les descendants de Gérard d'Alsace portait ombrage à leur successeur. Le temps n'était pas où, avec cette mobilité propre à son tempérament et à sa race, Leszczynski célébrerait, de ses écrits et de sa bourse, l'alliance de Louis XV et de Marie-Thérèse. Il applaudissait alors très haut au projet « d'étouffer » — ce sont ses termes — « la dernière étincelle de la puissance autrichienne qui pourrait rallumer le feu de la guerre et entretenir la reine de Hongrie dans l'espérance de reconquérir ses États [1] ». Il ne se demandait pas s'il était de bonne politique, ne fût-ce que par souci de sa popularité, d'envoyer ainsi, au lendemain de l'annexion, les Lorrains combattre un maître qu'ils pleuraient encore.

Le 28 octobre 1744, La Galaizière adressait à d'Argenson un mémoire où Stanislas proposait la levée dans les Duchés d'un régiment de dragons, qui serait classé à la suite des autres régiments royaux[2]. Le projet n'aboutit pas. Mais, quand le 6 septembre 1745 le Duc-roi quitte Commercy pour la cour de France, nul dans son entourage n'ignore que le prince compte faire donner comme pendant à Royal-Lorraine un régiment qu'il a déjà baptisé Royal-Barrois[3]. Détail topique : les hésitations viennent du secrétaire d'État de la Guerre, qu'un échange de dépêches avec l'Intendant a mis au courant de la situation de la Généralité lorraine ; qui sait le sourd mécontentement qui y

1. Passage d'un fragment sans titre de ses œuvres inédites. (Manuscrit n° 630 de la *Bibliothèque publique de Nancy*, pièce 13.)

2. *Journal de Durival.*

3. *Ibidem.*

gronde. Stanislas insiste ; et parce que, au fond, son souhait répond aux nécessités de l'heure, on s'y arrête. En vertu d'une ordonnance du 1er novembre, Royal-Lorraine est réduit à deux bataillons. Le troisième vient rejoindre à Pont-à-Mousson, quartier d'assemblée, même nombre d'officiers, sergents et soldats, choisis dans les neuf bataillons de milice proprement dite. *Royal-Barrois* est constitué [1]. La conséquence de cet arrangement est une levée destinée à rétablir l'intégrité des régiments de milice, dont chaque bataillon est d'ailleurs augmenté de 50 hommes [2]. Le 9 mars 1746, La Galaizière réunit, dans le cloître des Bénédictins de Saint-Nicolas-de-Port, 1 538 hommes, qui partent le lendemain [3].

Bien que comptés parmi les troupes réglées, Royal-Lorraine et Royal-Barrois n'ont donc été formés et ne seront uniquement recrutés qu'avec de la milice lorraine. C'est aussi cette milice qui va, de ce moment,

1. Avec grand état-major et sur le même pied que Royal-Lorraine. L'uniforme de création était identique. — Colonel : Louis-Marie Fouquet, comte de Gisors.

2. Ordonnance de Louis XV ; Fontainebleau, 1er novembre 1745. — Ordonnance de Stanislas, du 27 décembre 1745.

3. *Journal de Durival.* — L'année précédente, les 549 soldats de remplacement avaient été assemblés à Nancy, le 11 mai. Ils en étaient partis le 12 : 203 pour Polignac, 165 pour Montureux, et 181 pour Ligniville. L'ordonnance du 17 avril 1745 avait de plus prescrit une levée de 55 hommes dans la principauté de Commercy, où la duchesse douairière de Lorraine, Élisabeth-Charlotte d'Orléans, était morte le 23 décembre 1744. Ces 55 hommes furent distribués dans les trois bataillons de Polignac. — En 1747, 1 363 miliciens sont réunis à Nancy le 11 avril. Les hommes de remplacement de Thianges partent le 12 ; ceux de Polignac et de Montureux, le 13 ; les 68 hommes destinés à Royal-Barrois et les 12 réservés pour Royal-Lorraine, le 14.

servir à entretenir, puis à augmenter en partie les Gardes lorraines, où, quelques mois plus tard, on incorpore déjà 450 hommes désignés par le sort[1].

Quand, à l'automne de 1746, le ministre communique à l'Intendance l'état des miliciens nécessaires pour compenser les pertes survenues, le Commissaire départi ne peut s'empêcher d'adresser des représentations très vives. La Province ne suffira pas sans dommage à de telles exigences. Pris d'un remords tardif, Stanislas fait alors demander le retranchement d'un bataillon de miliciens. Mais d'Argenson de répliquer, le 14 décembre, que la France tentant un suprême effort pour amener ses ennemis à résipiscence, il y a lieu de « persuader le roi de Pologne de l'impossibilité de cette suppression[2] ». Les scrupules du prince seront, au reste, de courte durée. Après avoir consenti passivement à une augmentation réitérée de l'effectif de la milice, Leszczynski voit avec tant de satisfaction le régiment des Gardes lorraines doté, à la fin de 1747, d'un troisième bataillon[3], qu'en février 1748 il accepte que 300 miliciens soient compris dans sa formation[4]. Cette concession fut si mal accueillie que, à l'assemblée du 26 mars, lorsque les officiers voulurent distraire de la masse des nouveaux soldats le nombre promis, aucun de ces 2 345 hommes ne consentit à entrer volontaire-

1. *Journal de Durival,* 8 décembre 1746.

2. *Ibidem.*

3. Ordonnance de Louis XV, datée du camp de Hamal, 10 décembre 1747.

4. D'Argenson à La Galaizière, 3 mars 1748. Lettre citée par Durival, *Journal.*

ment aux Gardes de Lorraine[1]. L'opération dut être faite à Vienne en Dauphiné, où passèrent tous les détachements[2], et où, pour constituer l'amorce du bataillon supplémentaire, qui comprit également des enrôlés, 110 prisonniers du régiment des Gardes, récemment échangés, avaient été réunis. A la fin de la guerre de la Succession d'Autriche, la milice lorraine renforçait donc de plus de treize bataillons les troupes françaises.

La paix d'Aix-la-Chapelle procura aux Duchés quelque répit. L'ordonnance du 18 novembre 1748 réduit de trois bataillons de 710 hommes à deux bataillons de 500 hommes chacun, — afin, dit-elle, de diminuer les dépenses que leur entretien occasionne et de rendre des bras à l'industrie et à l'agriculture, — les régiments de Polignac, de Thianges et de Montureux, qui sont licenciés à Bar, à Mirecourt et à Nancy, les 28 novembre, 5 et 12 décembre[3]. Le troisième bataillon des Gardes lorraines est supprimé, le 24 décembre, en attendant que les deux autres soient réduits de dix-sept à treize compagnies[4]. Royal-Lorraine et Royal-Barrois que la réduction et le licenciement des milices

1. Ces miliciens quittèrent Nancy du 27 au 29 du même mois (*Journal de Durival*).

2. 1 062 hommes étaient partis, les 27, 29 et 30 mars pour Thianges ; 482 pour Montureux ; et 801 pour Polignac. — Cf. *ibidem*, 30 mars 1748.

3. *Recueil des ordonnances de Lorraine*, VII, 257. — *Journal de Durival.*

Les bataillons supprimés étaient : *Saint-Mihiel*, pour Polignac ; *Dieuze*, pour Montureux ; *Épinal*, quoique plus ancien que Mirecourt, pour Thianges.

4. Ordonnance du 10 février 1749.

ne permettent plus de recruter, sont enfin réformés l'un et l'autre à Bar, au vif regret de Stanislas[1]. Cependant leurs compagnies de grenadiers royaux[2] sont conservées, de même que celle du bataillon dissous des Gardes lorraines, et incorporées dans les Grenadiers de France[3]. Ces hommes protestèrent en vain contre une prolongation de service. Après être restés plusieurs mois encore sous les drapeaux, un quart en fut licencié. Les autres, répartis en trois classes libérables par année, ne reçurent leur congé que du 1[er] septembre 1749 au 1[er] septembre 1751[4].

Une joie indicible avait accueilli le retour des sol-

---

1. Ordonnances du 31 décembre 1748 (Royal-Lorraine) et du 1[er] janvier 1749 (Royal-Barrois).

Durival note dans son *Journal*, en date du 21 décembre 1748 : « Ayant eu ce soir occasion de parler au roi de Pologne, il m'a dit : « J'ai un grand chagrin, mon cher Durival, le régiment de « ce pauvre Mareil est supprimé. » Le lendemain, le secrétaire de l'Intendant ajoute : « Et M. de Mareil est parti aujourd'hui 22, en poste, pour Paris. »

2. Rappelons que l'ordonnance française du 15 septembre 1744 avait établi une compagnie de grenadiers, les *grenadiers royaux*, dans chaque bataillon de milice. Au commencement d'une campagne, ces compagnies étaient détachées et réunies en sept régiments spéciaux, portant le nom de leur colonel. L'ordonnance du 28 janvier 1746 avait de plus créé une seconde compagnie de grenadiers par bataillon, les *grenadiers postiches*, qui fournissaient des hommes aux grenadiers royaux et se recrutaient eux-mêmes parmi les fusiliers.

3. Ce régiment, dont le nom est resté populaire, était de nouvelle création (15 février 1749). Destiné tout d'abord à réunir les 48 compagnies de grenadiers des bataillons supprimés à la paix, il sera licencié au Havre le 4 août 1771.

4. Ordonnance du roi concernant les compagnies de grenadiers des régiments de Royal-Lorraine et de Royal-Barrois, qui sont dans le régiment des Grenadiers de France (3 août 1749).

dats lorrains dans leur patrie. On se félicitait d'un repos bien gagné. Ce repos ne fut pas absolu. On continue d'effectuer chaque année les remplacements, à verser même d'office quelques miliciens dans les troupes réglées. En 1750, par exemple, une répartition de 300 miliciens est signée le 14 février, et, après le tirage, le 12 mars, Stanislas écrit en cour de France pour provoquer le passage de 60 de ces hommes — 10 par bataillon — aux Gardes lorraines [1]. Les assemblées ont lieu tous les printemps. Elles ne durent, il est vrai, que de huit à neuf jours [2]. Mais avant que les compagnies de fusiliers ne se séparent, celles de grenadiers royaux en sont détachées. En avril 1750, La Galaizière a procédé, en effet, à l'union de ces six compagnies avec trois autres, celles des bataillons de milice de Strasbourg, de Colmar et de Metz. Il en a formé à Nancy un régiment dont le chevalier de Chabrillant a pris le commandement, et pour lequel

1. *Journal de Durival.* — Ordonnance du 31 janvier 1750 (*Recueil des ordonnances de Lorraine,* VIII, 120); ordonnance du 5 février 1754 (*ibid.,* IX, 107); ordonnance du 22 janvier 1755 (*ibid.,* IX, 183). D'autres ordonnances, imprimées séparément, ne figurent pas au *Recueil,* telles celles du 6 février 1751 et du 26 janvier 1753.

2. En 1750, Polignac s'assemble à Bar, les 14 et 15 avril. On laisse le 1er bataillon à 498 hommes ; le 2e à 582. Mirecourt est réuni, dans la ville de ce nom, du 17 au 19 avril. Le régiment se trouve au complet à 1 000 hommes. Montureux est assemblé à Nancy, du 21 au 22 avril. Il est aussi à 1 000 hommes. Tous trois restent neuf jours sous les armes. — En 1751, Polignac et Mirecourt sont assemblés à Nancy, les 11 et 12 mai ; Polignac se trouve à 964 hommes, et Mirecourt à 957. Ils vont s'exercer à Rosières-aux-Salines. Montureux, également réuni dans la capitale, le 20 mai, est à 944 hommes, et va manœuvrer à Saint-Nicolas. (*Journal de Durival.*)

la durée des exercices périodiques est d'un mois entier[1].

Cette tranquillité fut interrompue par la guerre de Sept ans. La série des combinaisons antérieurement imaginées est reprise. Le 14 janvier 1757, Stanislas donne sa signature pour l'augmentation des bataillons de milice, qui sont portés à 630 hommes. La levée immédiate en est décidée, tout congé d'ancienneté suspendu jusqu'à l'hiver[2]. Le 10 mars, les soldats de remplacement de Polignac et de Montureux sont assemblés à Nancy, tandis que les deux bataillons de Mirecourt, restés dans la Province, vont loger à Saint-Nicolas et à Rosières-aux-Salines, en attendant des instructions[3]. L'ordonnance du 20 mars supprime ces bataillons en tant que corps de milice, et les emploie à la formation de deux régiments de troupes réglées. Royal-Lorraine et Royal-Barrois sont, en effet, rétablis de ce jour, mais sur le pied d'un bataillon unique de 680 hommes, dont le surplus va être incessamment levé et dont l'intégrité continuera d'être maintenue au moyen de

---

1. L'ordonnance du 1er mars 1750 avait, en effet, reconstitué les bataillons de grenadiers royaux dissous par celle du 6 août 1748, et, par la réunion de 107 compagnies, avait porté à onze le nombre de leurs régiments. *Chabrillant* était un des sept d'ancienne création. Longaunay à l'origine, il était devenu Beauteville en 1745, Chabrillant en 1746 ; il se nommera Miroménil en 1762.

En 1751, la revue du régiment de Chabrillant fut passée à Nancy, par Chevert, le 21 mai ; les hommes rendirent les armes le 20 juin, après que 21 d'entre eux eurent été désignés pour les Grenadiers de France. (*Journal de Durival.*)

2. *Recueil des ordonnances de Lorraine*, IX, 314.

3. *Journal de Durival.*

miliciens [1]. La Lorraine ne fournissait, cette fois, que six bataillons, et l'allégement était loin d'être inopportun. Mais le dimanche gras 5 février 1758, fut publiée à Lunéville, à 9 heures du matin, une ordonnance datée du 29 janvier, qui répandit, paraît-il, la consternation. Ce n'est pas qu'en elle-même la teneur de cet acte apportât une aggravation considérable aux charges militaires. Les six compagnies de fusiliers restées affectées à chaque bataillon de milice [2] étaient

---

1. Le 2e bataillon de Mirecourt, devenu Royal-Barrois, reçut son habillement neuf à Rosières le 20 avril, et alla aussitôt prendre garnison à Nancy. Le 25 juin, le 1er bataillon, désormais Royal-Lorraine, fut habillé à la Malgrange. Le 19, les deux régiments partirent pour l'armée du Haut-Rhin. (*Journal de Durival.*)

Les 685 soldats de chacun de ces régiments étaient divisés en 9 compagnies, dont 1 de grenadiers à 45 hommes et 8 de fusiliers à 80 hommes. Le nouvel uniforme de Royal-Lorraine était l'habit blanc, avec collet et revers noirs ; boutons et galons jaunes ; doubles poches en long, à trois boutons ; trois boutons sur les manches. Royal-Barrois eut l'habit blanc, la veste rouge, le collet jaune et les revers noirs, avec boutons jaunes. Il prit ensuite le même costume que Royal-Lorraine, avec cette différence que les parements étaient jaunes, le collet noir et les boutons blancs. Voir dans Ganier, *op. cit.*, pl. XIII, fig. 7, un officier de Royal-Barrois.

Le 18 mai, la plupart des officiers qui restaient des régiments réformés en 1748-1749, avaient pris le commandement des compagnies, à la place des officiers de milice. M. de Rivray, lieutenant-colonel de l'ancien Royal-Lorraine, fut reçu, à Saint-Nicolas, colonel du nouveau régiment de ce nom, donné en 1761 au chevalier du Hautoy. Le même jour, à Nancy, le comte de Bassompierre était reçu colonel de Royal-Barrois. Il mourut de la petite vérole, à l'armée de Soubise, dès le 22 octobre suivant, et fut remplacé, le 29 novembre, par le marquis Léopold-Clément, son père. Royal-Barrois sera enfin accordé en 1759 au marquis de Langeron. Rectifier et préciser ainsi Gal Susane, *op. cit.*, V, pp. 365 et 368.

2. Les deux premières compagnies en avaient été détachées pour les besoins du service.

élevées de 65 à 85 hommes, et l'interruption des congés d'ancienneté maintenue [1]. On s'inquiétait surtout de l'avenir. On voyait dans cette mesure le prélude d'autres demandes. Dès le mois d'octobre, l'effectif des bataillons de Polignac et de Montureux est porté à 720 hommes [2]. Une levée extraordinaire de 1 288 miliciens est précipitée [3].

De cet instant, toutefois, il semble que la Lorraine qui, depuis 1741, a donné au Royaume la meilleure partie de ses laboureurs et de ses artisans, goûte un soulagement réel, bientôt une complète quiétude. On ne lève pas de miliciens en 1759 et le tirage au sort va être abandonné jusqu'en 1766. Le 25 septembre 1760, il est vrai, les quelques miliciens demeurés dans la Province sont convoqués à Nancy et contraints, le 28, de se mettre en route vers leurs bataillons respec-

---

1. *Recueil des ordonnances de Lorraine,* IX, 385. — Les assemblées des hommes de nouvelle levée et de remplacement se firent à Nancy. De ces 850 miliciens, 310 hommes partent, le 18 mars, pour rejoindre le régiment de Montureux ; 250, le 5 avril, pour celui de Polignac. 150 sont réservés comme recrues pour Royal-Lorraine et 140 pour Royal-Barrois. (*Journal de Durival.*)

2. Ordonnance du 7 octobre 1748. (*Recueil des ordonnances de Lorraine,* IX, 414.)

3. L'Intendant les assembla à Lunéville, du 7 au 10 novembre, devant l'hôtel de Craon (rue de Lorraine). 532 partent pour Polignac, le 9 ; 474 pour Montureux, le 10. 160 hommes ayant été choisis pour Royal-Barrois et 122 pour Royal-Lorraine, furent provisoirement renvoyés dans leurs foyers. Convoqués et réunis à Nancy, au faubourg de Bon-Secours, le 3 février 1759, ils gagnèrent alors leurs régiments. — Durival nous apprend dans son *Journal* qu'aucun des 109 miliciens du bataillon de Nancy n'avait de bon gré consenti à aller compléter Royal-Lorraine : « C'était un complot fait entre eux pour ne point se séparer, et servir sous M. de Montureux qui est de Nancy. »

tifs [1]. Mais, l'année suivante, tous les hommes au service commencent à regagner leurs villes et leurs villages. Le premier bataillon de Montureux, redevenu *Nancy* — car depuis l'automne de 1759 les bataillons des régiments de milice ont recouvré leur individualité [2], — rentre dans la capitale lorraine le 27 mars 1761, pour être licencié le 30 ; le deuxième, *Sarreguemines,* arrivé le 21 décembre, l'est quatre jours après. Ceux de *Bar-le-Duc* et d'*Étain* ne tardent pas à être également congédiés. Leurs grenadiers royaux et grenadiers postiches reverront Nancy le 11 janvier 1763, et seront rendus à la vie civile le 13, à l'exception de 40 hommes choisis pour le corps des Grenadiers de France, où sont aussi versés tous les grenadiers de Royal-Lorraine, de retour le 15. Le 17, les Nancéiens acclamaient six compagnies de fusiliers de ce régiment qu'une ordonnance du 25 novembre 1762 avait réformé, de même que Royal-Barrois. Le 5 décembre, enfin, on faisait fête aux derniers soldats restés en arrière, aux survivants de Royal-Barrois.

Mais si, dans les Duchés comme en France, le Gouvernement paraît renoncer à demander aux communautés des soldats désignés par le sort, c'est qu'aux miliciens ont succédé les *recrues provinciales,* destinées à réparer les pertes essuyées au cours de désas-

---

1. *Journal de Durival.* — Le 10 juillet précédent, on avait déjà fait partir de Lunéville 110 miliciens.

2. Ordonnance du roi concernant le régiment de Montureux des milices de Lorraine; de Versailles, 1er septembre 1759. — Ordonnance du roi concernant le régiment de Polignac des milices de Lorraine; de Versailles, 25 octobre 1759. (*Collection Saugeon,* vol. 49, pièces 48 et 58.)

treuses campagnes et à reconstituer indistinctement les débris des régiments de cavalerie, d'infanterie ou d'artillerie[1]. Cette levée des recrues est présentée comme une compensation de la milice; la milice, comme une menace dont la réalisation est subordonnée à l'insuccès du nouveau mode d'enrôlement. L'article XXIX de l'ordonnance lorraine du 25 décembre 1760 est significatif: « Si contre toute attente les levées ordonnées par la voie d'enrôlements volontaires n'avaient pas dans quelques cantons le succès qu'on en doit espérer, il sera donné des ordres pour y procéder par la voie du sort, sur les principes ordinaires de la levée de la milice[2]. » Le 27 novembre 1759, l'Intendant avait passé en revue à Nancy les premières recrues ainsi obtenues à partir du 28 octobre précédent. Ces 164 hommes avaient été conduits à Metz le lendemain[3]. Les registres du contrôle nous apprennent que, durant les six mois suivants, 416 recrues sont encore réunies dans la Province. D'octobre 1760 à octobre 1761, 327 autres rejoignent le quartier général de Strasbourg; 514, d'octobre 1761 à octobre 1762[4]. Pendant que le Commissaire départi envoie à ses subdélégués des lettres-

1. Ordonnance du roi concernant les recrues que S. M. fait faire pour compléter ses troupes (du 15 juillet 1760).

2. *Recueil des ordonnances de Lorraine*, X, 95.

3. *Journal de Durival*, où nous relevons encore les indications suivantes : « 22 décembre 1759. M. l'Intendant va à Nancy et en fait partir pour Metz 143 hommes de recrues. — 11 janvier 1760. Il part de Nancy pour Metz 40 hommes de recrues faites par M. l'Intendant. — 15 janvier 1761. Il part 26 recrues de la subdélégation de Nancy. Elles doivent dans quelques jours se rendre à Strasbourg. »

4. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 234.

circulaires destinées à la publicité, dans lesquelles, les informant de la résolution du roi de ne plus remplacer les miliciens libérés et même d'accorder des congés absolus à ceux des plus récentes levées, il insiste sur le plaisir qu'il éprouve à se faire l'interprète de cette décision, il recommande tout bas à ces agents d'activer « le travail des recrues[1] ».

L'ordonnance française du 1er février 1763 décide la formation, à un bataillon de huit compagnies, de trente et un régiments de recrues dans les diverses Généralités, où ils seront désignés sous le nom des villes principales, et, pour Paris, celle d'un régiment à deux bataillons. Dans cette création, la Lorraine n'est pas oubliée. Le *Régiment de Nancy* est le 31e; il marche entre celui d'Aix et celui de Paris. Sans retard, Louis XV agrée les officiers qui doivent en composer l'état-major et en commander les compagnies. Ce cadre est assemblé et le corps constitué à Rosières-aux-Salines, le 1er octobre[2]. Vingt-six de ces régiments de recrues sont supprimés à dater du 31 décembre 1766[3]. Mais celui de Nancy est un des six laissés sur pied[4], et semblable mesure ne l'atteindra que le 1er septembre de l'année suivante[5]. Jusqu'à ce moment, sub-

1. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 435.

2. Cf. *Journal de Durival*, 1er et 2 octobre.

3. Ordonnance du 25 novembre 1766.

4. Avec ceux de Lyon, de Sens, de Blois, d'Aix, et celui de la ville de Paris.

5. Ordonnance du roi pour réformer le régiment de recrues de Nancy (du 15 août 1767). [*Collection Saugeon*, vol. 54, pièce 31.] — Dans l'intervalle, le régiment de Paris avait été réformé, le 7 avril; les quatre autres ne le seront qu'à dater du 30 mai 1768.

délégués, officiers, cavaliers de la maréchaussée, dirigent donc sur le dépôt de Rosières les quelques hommes qu'il est encore possible d'obtenir de la Lorraine appauvrie, et qu'après une rapide formation, on envoie périodiquement, sur tous les points du Royaume, parfaire les rangs des troupes réglées [1].

1. Du 1er octobre 1763 au 1er octobre 1764, 175 recrues sont admises à Rosières; 161, du 1er octobre 1764 au 1er octobre 1765; 83, durant les douze mois suivants. — Voici, comme exemple, le mouvement des recrues du Régiment de Nancy pour l'exercice 1764-1765. Au 1er octobre 1764, il reste au dépôt 34 fusiliers des levées de 1763-1764. Pendant le quartier d'octobre, y arrivent 89 enrôlés; 42, pendant celui de janvier 1765; 21, pour celui d'avril; et 9 seulement, pour celui de juillet. Soit un total de 195 fusiliers, desquels il faut distraire 12 déserteurs, 1 mort, 1 homme congédié, et 16 promus au grade d'appointés. Des 165 autres : 7 quittent Rosières pour le corps des Grenadiers de France; 16, pour le régiment de dragons de Schomberg; 1, pour celui de cavalerie d'Orléans; 5, pour celui de cavalerie de Chartres; 6, pour les Gardes françaises; 20, pour le régiment d'infanterie de Navarre; et 100, pour celui d'Aquitaine. Finalement, l'effectif est réduit à 10 fusiliers. (*Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 234.)

CHAPITRE II

Organisation de la milice lorraine. — Ce qui la distingue de celle de France. — Durée du service. — Effectif. — Solde. — Armement, équipement et habillement; dépenses à la charge du pays. — Exemptions locales. — Exemptions personnelles. — L'ordonnance du 28 octobre 1741. — Attention prêtée par La Galaizière père à la question des immunités. — L'ordonnance du 26 janvier 1755; son importance. — Répartition du contingent. — Les opérations du tirage au sort. — Assemblées de formation et assemblées périodiques. — Législation des recrues.

Comment la milice était-elle organisée en Lorraine; qui devait en supporter les charges financières; quels hommes y étaient miliciables et quelles étaient les opérations du tirage au sort? Autant de questions qu'il est indispensable d'examiner pour l'histoire de l'administration française dans la Province.

La correspondance du marquis de Breteuil avec La Galaizière, dont nous transcrivions plus haut le passage capital, trace les grandes lignes de cette législation. Il est créé dans les Duchés « un établissement de milice sur le même pied qu'il a été ordonné et qu'il existe en France ». Dans ce département, le pouvoir royal a pris nettement par anticipation pleine possession du pays. De même que les bataillons français, les bataillons lorrains auront leur effectif successivement augmenté ; comme eux, ils concourront au recrutement des grenadiers royaux ; comme eux, ils comprendront ensuite des grenadiers postiches où, à leur tour, peuvent se recruter ces grenadiers royaux. La milice lorraine fournira non seulement un corps spécial, affecté aux garnisons, mais des renforts pour les troupes réglées en service de campagne. Un mémoire,

dressé sous les auspices du Contrôleur général des finances, reconnaît, cependant, que si Royal-Lorraine et Royal-Barrois sont exclusivement formés de miliciens, c'est « contre l'usage observé dans les provinces du Royaume[1] ». Presque chaque fois, en effet, que nous constatons quelque divergence, cette distinction est loin d'être en faveur de la Lorraine.

Ainsi en fut-il pour la durée du service. Fixé dès le début à six années, ce laps de temps ne fut jamais diminué. A la fin de 1748, il est réduit à cinq ans pour le reste du pays, y compris les enclaves évêchoises[2]. La Lorraine fait exception; les ordonnances de 1757 et de 1758 insistent même sur ce point.

Il y eut, d'autre part, de légères différences dans l'effectif des bataillons. En 1744, nous trouvons, par exemple, 610 hommes par bataillon français dont chacun est divisé en neuf compagnies. Le chiffre réglementaire d'un bataillon lorrain est de 600 hommes, répartis en douze compagnies. La compagnie est commandée par un capitaine et un lieutenant. Elle compte deux sergents, trois caporaux, trois anspessades et un tambour. L'état-major du régiment comprend un colonel et un major au premier bataillon, un commandant sans compagnie et un aide-major au deuxième. Les variations de quotité suivent à peu près la même courbe dans les deux pays. C'est d'abord une augmentation progressive. L'ordonnance de Louis XV du

1. *Archives nationales*, K, 1184.

2. Ordonnance française du 6 août 1748. — Cf. [Stemer], *Traité du département de Metz*. Metz, 1756, in-4° ; pp. 3-4.

1er novembre 1745 décrète qu'à l'instar des bataillons français, les bataillons lorrains seront dorénavant mis à 650 hommes partagés entre neuf compagnies[1]. A la paix d'Aix-la-Chapelle, il y a réduction simultanée à 500 hommes[2]. Le graphique repasse ensuite par 590 et, bientôt, l'ordonnance de Stanislas du 14 janvier 1757 élève le bataillon à 630 hommes, comme l'a décidé celle de Louis XV du 5 décembre 1756. Le 17 novembre 1758, enfin, par l'habituelle fiction de la signature du souverain nominal, sont appliquées à la Lorraine les dispositions de l'ordonnance française du 25 août précédent qui porte tout bataillon de milice à 720 hommes.

L'uniforme du milicien lorrain était identique à celui du milicien français : justaucorps de drap blanc, doublé de serge ; veste et culotte de serge blanche, doublées de toile grise ; revers, collet et parements bleus ; chapeau bordé d'argent faux. Seul détail distinctif, le ceinturon et le collier de la caisse des tambours étaient garnis de galons à la livrée de Sa Majesté Polonaise[3].

Pendant les assemblées, la solde quotidienne du

---

1 Ordonnance du roi concernant les trois régiments de milice de Lorraine et de Bar ; de Fontainebleau, 1er novembre 1745. — Ordonnance de Stanislas, du 27 décembre 1745.

2. Ordonnance du 18 novembre 1748. (*Recueil des ordonnances de Lorraine*, VII, 257.)

3. D'après Ganier (*op. cit.*, p. 112), cet uniforme aurait d'abord rappelé le fond d'habit en usage sous les anciens Ducs, et, jusqu'en 1748, c'eût été le justaucorps jaune, avec retroussis et revers noirs. De même, Gal Pajol, *op. cit.*, VII, 545. — En sens contraire, voir l'article XI de l'ordonnance du 21 octobre 1741.

simple fusilier est de 5 sols de France ; l'anspessade a droit à 6 sols ; les caporaux et les tambours, à 7. En service dans les places ou aux armées, les uns et les autres sont portés pour un supplément de 6 deniers ; mais cet excédent est versé dans la masse, afin d'être spécialement employé en achat de linge et de chaussures[1].

En France, outre la dépense de l'armement, — fusil, bayonnette, épée, — le roi faisait, depuis l'ordonnance du 12 novembre 1733, les frais du grand équipement — giberne, ceinturon et fourniment — et de l'habillement proprement dit — justaucorps et culotte. Les populations n'avaient à payer que le petit équipement ou équipement particulier : le chapeau, la veste, deux chemises de toile, deux cols, une paire de souliers, une paire de guêtres et un havresac. Celles de Lorraine furent beaucoup plus grevées et pour elles l'impôt en nature se compliqua d'un lourd tribut pécuniaire. L'ordonnance du 21 octobre 1741 déclare catégoriquement en son article XII que le prix tant de l'armement que de l'habillement sera réparti sur les communautés au marc la livre des autres impositions[2]. Mais les paroisses n'étaient pas pour

---

1. En temps d'assemblée, le capitaine reçoit 50 sols par jour ; l'aide-major, 40 ; le lieutenant, 20 ; et le sergent, 10. La solde de garnison ou de campagne est respectivement, pour les mêmes, de 3 livres, 2 livres 5 sols, 1 livre, et 11 sols. — Cp. GEBELIN, *op. cit.*, pp. 172-173.

2. Le rôle était arrêté par l'Intendant, et 3 deniers par livre perçus en surplus pour frais de recouvrement. Les trois villes privilégiées elles-mêmes (Lunéville, Nancy et Bar-le-Duc), exemptes à la fois de la subvention proprement dite et des Ponts

cela dispensées de faire les frais du petit équipement des hommes qu'elles fournissaient[1]. La Galaizière, qui fixe d'abord cette dernière somme à 13 livres 15 sols de France[2], l'élève, peu après, à 21 livres, et, en mars 1744, il explique à ses subdélégués qu'en raison de la hausse des marchandises, le recouvrement sera à l'avenir de 24 livres par milicien. Les paroisses étaient en outre tenues, ainsi qu'en France, d'ajouter 5 livres par tête comme frais de tirage et 3 livres, dites écu du départ, destinées à être remises au nouveau soldat lorsqu'il gagnait sa garnison. Cet argent devait être prélevé par les petites communautés, et de préférence à toute autre dépense, sur leurs

---

et Chaussées, devaient participer à cette charge. — Sur ce que, dans le langage fiscal, on entendait en Lorraine par Ponts et Chaussées, voir notre travail: *Le Budget de la province de Lorraine et Barrois sous le règne nominal de Stanislas (1737-1766)*. Nancy, 1896, in-8° ; pp. 14 et sq.

1. « Je crois qu'il n'est pas nécessaire de vous dire que c'est à la Lorraine à faire les frais de sa milice. Ils consistent dans l'habillement, l'équipement particulier et l'armement que doivent fournir les communautés à chacun de leurs miliciens. Je joins ici un état de l'habillement et de l'équipement dont il convient de faire mention dans l'ordonnance. Je m'en rapporte à ce que vous croirez devoir faire pour les mesures à prendre à l'effet de la prompte fourniture de l'habillement et du payement de la dépense..... L'intention de S. M. est aussi de faire délivrer la partie de l'armement qui consiste dans le fusil et la bayonnette, c'est-à-dire que S. M. fournira ces armes aux milices de la Lorraine, comme elle fait à ses autres troupes, et le remboursement lui en sera fait sur le produit de l'imposition que vous jugerez à propos de faire avec les autres dépenses. Celle-ci montera, à raison de 13 livres 15 sols chaque arme, à la somme de 47 025 livres pour les six bataillons... » (Breteuil à La Galaizière, lettre du 10 août 1741, *j. cit.*)

2. Ordonnance du 28 octobre 1741.

revenus patrimoniaux ; par les villes, sur le produit des octrois. En cas d'insuffisance des ressources, on se le procurait au moyen d'une répartition faite, jusqu'à concurrence du déficit, par les officiers municipaux dans les villes et les syndics dans les villages, entre tous les habitants inscrits au rôle de l'imposition des Ponts et Chaussées. Au besoin même, rigueur excessive et inconnue dans le Royaume, cette charge incombait, au dernier moment, aux miliciables eux-mêmes [1]. A chaque augmentation de l'effectif correspondait ainsi un surcroît de contributions. L'arrêt du Conseil des finances du 27 janvier 1748 décrète, par exemple, la levée dans les Duchés d'une somme de 111137 livres 14 sols de France, montant des dépenses occasionnées par l'équipement et l'habillement des 16 hommes d'augmentation dans les neuf bataillons de milice et de ceux de remplacement, par le renouvellement des uniformes des grenadiers royaux, etc. Les 5 livres dues au préposé et l'écu du départ étaient remis au moment même du tirage au sort. Le reste des fonds, versé par les officiers et syndics aux recettes particulières des finances ou centralisé chez le trésorier général, passait finalement dans la caisse du trésorier de la milice. Ce comptable, qui résidait à Nancy [2], s'occupait, sous la direction de l'Intendant, des approvisionnements, veillait aux acquisitions et

1. Ordonnances des 21 et 28 octobre 1741, articles XIII et IV.

2. Le premier trésorier de la milice fut le sieur Guérin ; en 1744, c'était M. de Saint-Hubert (décédé le 24 mai 1745) ; puis M. Lallement ; et, en 1763, M. Rolland, qualifié également de trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres.

aux réparations[1]. Armes et effets, déposés à Nancy dans des salles spéciales, connues sous le nom de magasins de la milice, étaient confiés aux hommes lors des assemblées. Au licenciement provisoire ou définitif, les miliciens devaient rendre ces objets : l'armement et le grand équipement, avant de rejoindre leurs paroisses ; le petit équipement, à leur retour au village. Aucun congé n'était délivré que l'intéressé n'eût justifié par certificat de cette restitution[2]. Chapeaux, vestes et culottes furent par exception abandonnés aux soldats lorrains après la campagne de 1748.

Pour ce qui concerne le recrutement, c'est d'une

---

1. La *Bibliothèque publique de Rouen* possède, en original, l'intéressante lettre suivante, relative à l'armement des premiers miliciens lorrains : « Monsieur, j'ai reçu l'ordre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser par votre lettre du 21 de ce mois, pour faire prendre au magasin de Metz 144 hallebardes et 3 384 fusils, avec leurs bayonnettes, pour armer nos six bataillons de milice. J'en vais faire usage pour ce qui concerne les fusils et bayonnettes ; à l'égard des hallebardes, j'en ai passé un traité particulier, et je m'y suis déterminé sur ce que, par la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire le 10 août de l'année dernière, le roi ne devait faire délivrer que les fusils et les bayonnettes, fixés ensemble à 13 livres 15 sols. Ainsi j'écris aujourd'hui à M. Guérin de ne point faire faire les radoubs dont les hallebardes qui sont au magasin de Metz pourraient avoir besoin. Du reste, vous pouvez compter que je prendrai les mesures les plus justes pour faire transporter ces armes dans les lieux d'assemblée, avec toutes les précautions convenables pour empêcher qu'elles ne soient endommagées. » (La Galaizière au marquis de Breteuil, de Lunéville 26 février 1742.) [Recueil *ms.* n° 3345 (5826), 1re partie.]

2. Le 17 mars 1754, le subdélégué de Neufchâteau écrit à l'Intendant : « Comme j'étais informé que bien des miliciens, au retour de la dernière assemblée, n'avaient point remis leurs chapeaux aux syndics, je ne leur ai délivré aucun congé qu'en me rapportant certificat de cette remise. » (*Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 253.)

façon générale l'ordonnance royale du 25 février 1726 qui fait loi. C'est à elle que le ministre a, dès le début, renvoyé La Galaizière. Le milicien n'est donc demandé, dans les Duchés comme en France, qu'aux classes roturières. Les ordres privilégiés, c'est-à-dire les ecclésiastiques, les nobles et gens vivant noblement, n'en fournissent pas. La charge du service n'atteint pas davantage les hommes originaires de l'étranger[1]. De plus, le miliciable doit réunir les mêmes conditions d'aptitude physique qu'en France : avoir seize ans révolus et pas encore quarante ; mesurer au moins 5 pieds de haut (1^m,624). Aux instants critiques, cette règle fléchit en Lorraine. « Je dois vous observer », écrivait en janvier 1756 l'Intendant à ses subdélégués, « que le point principal n'est pas de s'attacher si exactement à la taille, mais de prendre des hommes sûrs et forts, et qui soient d'une espèce propre à servir. » Pareilles instructions restaient d'ailleurs inavouées. A la moindre plainte de l'intéressé, on en revenait à la lettre des articles. La même année 1756, nous voyons La Galaizière faire remplacer sur-le-champ un milicien qui observe avec raison ne mesurer que 4 pieds 9 pouces et quelques lignes[2].

Le nombre des miliciables était enfin singulièrement restreint par les immunités locales et surtout par les exemptions personnelles. Dans les Duchés, trois villes seulement furent dispensées, et encore de

1. L'état des exemptions du 14 janvier 1775 précisera que les garçons nés dans le Royaume d'un père étranger qui s'y est établi, doivent invariablement tirer au sort.

2. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 231.

façon temporaire, de contribuer à la composition des bataillons de milice. On ne tira pas au sort à Lunéville, à Nancy et à Bar, en 1742. Cette faveur avait été exceptionnellement accordée pour la première levée. Elle fut maintenue l'année suivante, bien que l'ordonnance de Louis XV du 30 octobre 1742 eût précisément déclaré toutes les villes du Royaume, y compris la capitale, désormais astreintes à la milice. L'ordonnance lorraine du 29 janvier 1758 affranchit encore pour le prochain tirage, et sans engager l'avenir, les trois cités privilégiées. Mais en toutes autres circonstances, les habitants de Lunéville, de Nancy et de Bar sont assujettis à la milice. Ils doivent tirer, notamment en 1744, pour le remplacement, dans les neuf bataillons, des hommes employés à la formation de Royal-Lorraine. Nancy et Lunéville fournissent chacune 100 hommes ; Bar, 50[1]. Quand on procède, en avril 1757, au recrutement des deux bataillons de Mirecourt, 80 miliciens sont demandés à Lunéville[2].

C'est au chapitre des exemptions personnelles que l'on constate le plus de divergence dans la législation des intendants. Sur ce point, ces fonctionnaires avaient une latitude d'autant plus grande qu'aucune nomenclature des cas de dispense ne se retrouve de longtemps dans les ordonnances royales. Guidés qu'ils

1. On est bien loin, comme on le voit, des 2 000 hommes que GANIER (*op. cit.*, p. 109) fait lever, cette même année, dans les trois villes. — Les 100 miliciens de Nancy tirèrent les 2, 3 et 5 mars. Le 4 mai, on procéda au remplacement de ceux qui n'étaient pas en état de servir. Cf. *Journal du libraire Nicolas*; édit. cit., p. 165.

2. *Journal de Durival*, 1er avril.

étaient seulement par de vagues circulaires, leur jurisprudence varia à l'infini. Les règles arrêtées par le Commissaire départi de Lorraine doivent ainsi nous retenir. Elles méritent d'autant mieux l'attention, que cette question préoccupa toujours vivement La Galaizière père, et que c'est à ses essais que la France entière dut, plus tard, le premier tableau général des cas d'immunité. Huit jours après l'établissement de la milice en Lorraine, une ordonnance explicative, signée de l'Intendant, s'étendait avec soin sur le régime des exemptions [1]. Plus avancés en cela que nombre de provinces, les Duchés eurent, sans retard, une liste officielle ; liste souvent commentée dans des instructions de circonstance, envoyées aux subdélégués. Sont, d'après ce système et jusqu'à la fin de 1754, exempts de la milice en Lorraine :

AGRICULTURE

a) Les hommes mariés ou les garçons faisant valoir au moins une charrue [2], soit en propre, soit à ferme, et payant au moins 20 livres de subvention ;

b) Un fils miliciable des laboureurs, ou veuves, faisant valoir au moins deux charrues en propre ou à ferme ; et au choix des parents. Un valet, s'ils n'ont pas de fils miliciable ;

c) Un valet, au choix du maître, par ecclésiastique, gen-

1. *Recueil des ordonnances de Lorraine*, VI, 300.

2. La superficie à laquelle s'évaluait le labourage d'une charrue variait suivant l'usage des lieux et la nature des terres. En l'espèce, cette appréciation était d'ordinaire laissée aux subdélégués.

tilhomme ou officier faisant valoir par soi-même au moins deux charrues;

d) Les bergers et marcaires des ecclésiastiques, laboureurs, etc., chargés toute l'année d'au moins cent têtes de bétail;

Les pâtres communs des paroisses.

COMMERCE ET INDUSTRIE

a) Les marchands et négociants qui paient plus de 60 livres de subvention, eux et leurs enfants; leur principal commis, s'ils n'ont pas de fils miliciable; mais dans les villes seulement;

b) Tout maître de métier, dans les villes où il y a maîtrise.

PROFESSIONS LIBÉRALES

a) Les étudiants de l'Université de Pont-à-Mousson ou des collèges des États, y travaillant depuis un an au moins;

b) Les médecins, chirurgiens et apothicaires, ainsi que leurs enfants; les garçons qu'ils emploient depuis au moins six mois;

c) Les maîtres d'école, garçons ou mariés, institués par le supérieur ecclésiastique.

SERVICES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

a) Les officiers des salines et leurs enfants; les ouvriers des mêmes usines, personnellement;

b) Les salpêtriers; leurs enfants et leurs ouvriers travaillant au salpêtre depuis plus d'un an;

c) Les maîtres des postes aux lettres et leur principal commis, dans les villes;

d) Les maîtres des postes aux chevaux, dans les villes et les campagnes;

Un postillon par quatre chevaux au service de la poste et, au besoin, du labourage.

JUSTICE, FINANCES, FONCTIONNAIRES ET OFFICIERS

a) Tous les officiers de justice et des finances; les subdélégués et leurs greffiers; les avocats et procureurs des justices royales; les notaires, les tabellions et les huissiers; les geôliers des prisons; — eux et leurs enfants;

b) Les baillis et procureurs fiscaux; les avocats et procureurs postulants; les greffiers, notaires et sergents des justices seigneuriales;

c) Tous les employés aux recettes et fermes du roi; eux et leurs enfants, s'ils ont une commission directe des receveurs généraux, fermiers ou sous-fermiers; sinon, personnellement;

d) Les commis à la distribution de l'étape, dans chaque lieu de passage;

e) Les collecteurs de la subvention et les syndics des communautés, durant l'année de leur exercice;

f) Les gardes des forêts, chasses, étangs ou rivières, reçus dans les grueries.

FAMILLE

Dans une famille où il y a plusieurs fils miliciables, il doit toujours en rester un, au moins, au père et à la mère.

DOMESTIQUES

a) Les valets servant les ecclésiastiques, gentilshommes et autres privilégiés, pourvu que les maîtres en aient fait la déclaration avant le tirage;

b) Les maîtres jardiniers des privilégiés, qui servent depuis un an;

c) Les valets engagés, pour une campagne au moins, au service des officiers, de l'artillerie, de l'entreprise des vivres; et pendant l'année de cet engagement.

Par contre, La Galaizière recommandait soigneuse-

ment qu'au nombre des sujets miliciables fussent compris ceux qui, ayant déjà servi dans les Gardes lorraines, à Royal-Lorraine ou Royal-Barrois, soit dans un bataillon ordinaire de milice, auraient obtenu leur libération avant l'expiration des six années de service. Si le sort les désignait, ces hommes n'avaient toutefois qu'à parfaire le temps exigé pour la délivrance du congé absolu. Quant aux miliciables ayant servi dans toutes autres troupes, ils étaient contraints de tirer, et, le cas échéant, demeuraient miliciens six années pleines. Sans qu'un article spécial de son ordonnance eût formulé cette faveur, en ce qui concernait la maison du roi de Pologne, l'Intendant admettait l'exemption pour les enfants des maîtres d'hôtel, chefs de cuisine et musiciens, demeurant chez leurs parents et n'exerçant pas de profession. Il estimait, d'autre part, qu'il n'y avait pas lieu de dispenser les fils des valets de pied, suisses et coureurs ; les compagnons des ouvriers et les domestiques des fourriers ; enfin, malgré de vives réclamations, « les perruquiers de MM. les cadets et pages de Sa Majesté[1] ». La prétention de ceux-ci fera sourire. Elle ne donne qu'une faible idée des demandes, plus ou moins singulières, qui parvenaient journellement dans les bureaux et tendaient à forcer les règles établies. Les suppliants trouvaient les plus touchants prétextes à l'appui de leurs requêtes. Hæner, imprimeur ordinaire de Stanislas, apprend qu'à Paris ses confrères exemptent tous les ouvriers qu'ils occupent sous leurs yeux.

1. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 238.

En octobre 1758, il s'adresse donc au Commissaire départi. Il va, écrit-il, « travailler aux quatrième et cinquième volumes des *Mémoires* de l'Académie, et il est certain que le roi, qui est si jaloux de ce qui peut contribuer au lustre des belles-lettres et à la splendeur de son Académie, verrait avec déplaisir cet ouvrage chômer, ce qui arrivera néanmoins si le suppliant perd ses ouvriers [1] ».

Ajoutons que des dispenses étaient parfois décernées à des titres tout exceptionnels. Une d'elles fut étendue à une famille entière. Un membre de la fameuse dynastie des rebouteurs du Val-d'Ajol, Jean-Joseph Fleurot, ayant été appelé à Versailles, en octobre 1759, pour soigner le jeune duc de Bourgogne, l'exemption d'impôts lui fut proposée. Le père avait refusé du duc Léopold la noblesse. Le fils déclara ne vouloir pas être à charge à ses concitoyens. Mais, choix caractéristique, Fleurot demanda « que Louis XV priât l'Intendant de Lorraine de l'exempter, lui et les siens, de la milice ». Et le monarque d'assurer le brave Vosgien « que M. de La Galaizière, ayant des bontés pour lui », ne refusera pas cette faveur [2].

---

1. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 232.

2. Durival, *Description de la Lorraine et du Barrois*, I, 232. — Abbé Grégoire, *Promenade dans les Vosges ;* édit. A. Benoit, dans les *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, t. LXXI, année 1895 ; pp. 271-272. — Cette exemption n'aurait-elle pas été maintenue ? C'est ce que donnerait à supposer un passage de Dom Tailly nous apprenant « que les messieurs Fleurot étant dans le cas de tirer au sort, les miliciables [du Val] ne voulurent pas le permettre. Ils les firent sortir des

Les recommandations faites par le Commissaire départi à ses préposés, nous renseignent sur les abus contre lesquels il eut le plus énergiquement à lutter. Beaucoup de jeunes gens entraient au collège quelques mois avant le tirage. L'Intendant exige qu'ils soient déclarés miliciables. Un privilégié qui a coutume d'avoir à son service un certain nombre de domestiques, peut les remplacer moins de trois mois avant la levée et affranchir leurs successeurs ; mais à condition que le personnel ordinaire ne soit pas augmenté et que les bénéficiaires restent en place toute une année. Il fallut souvent répéter que les clercs des avocats, notaires ou procureurs, devaient tirer.

L'impression dominante qui se dégage lorsqu'on parcourt la nomenclature des exemptions reconnues par l'ordonnance du 28 octobre 1741, c'est que les petites gens sont sacrifiés à tout ce qui touche, de près ou de loin, non seulement à la noblesse, mais à ce qu'on pourrait appeler l'aristocratie de la roture. La Galaizière n'ignorait pas ce grave défaut. On ne saurait l'en rendre responsable. Il était de l'essence même de l'institution. Tout ce qu'eût pu faire l'administrateur, dans les limites où il avait faculté de se mouvoir, c'eût été de moins favoriser l'artisan des

---

rangs, et s'offrirent de grand cœur à tirer pour eux et de les exempter à jamais, de crainte, disaient-ils, de les perdre et de priver la province et tout le pays de gens si utiles et si nécessaires à l'humanité souffrante. » — « Ce trait n'est-il pas bien beau ? » ajoute le voyageur qui, fort probablement, comprit mal et fait confusion. Voir *Lettres vosgiennes ou lettres écrites de Plombières par M. le chevalier de *** à Mme la marquise de *** en Bretagne*. Liège, 1789, in-8° ; pp. 105-106.

villes au détriment du travailleur des champs. Du moins profita-t-il des leçons de la pratique.

A partir de 1755, deux articles d'une incalculable portée pour l'économie du pays vont en effet modifier le système initial. L'ordonnance du 26 janvier[1] vient en aide à l'agriculture défaillante. Les laboureurs ou veuves de laboureurs, quelle que soit leur cote de subvention, qui font valoir une charrue, soit en propre, soit à ferme, et qui entretiennent quatre chevaux au moins toute l'année, exempteront désormais un fils miliciable occupé à la culture, ou, à son défaut, un domestique. Pour chaque charrue supplémentaire, ils affranchiront de même un autre fils òu un autre domestique. En retour, les maîtres de métier célibataires tireront au sort; ils ne seront libérés de cette obligation qu'à trente ans accomplis et s'ils exercent, de plus, leur profession à boutique ouverte, dans une ville ou un bourg. Un tel changement fut accueilli comme un bienfait. L'ordonnance de 1755 fait époque dans l'histoire de la Province. De ce moment, La Galaizière, pour compléter son œuvre réparatrice et relever l'agriculture, ne néglige aucun moyen. Ménager à tout prix les laboureurs, est son mot d'ordre. On applaudirait pleinement à ces précautions, si le fardeau dont on soulageait les uns, n'eût dû fatalement retomber sur les épaules de plus humbles. « J'ai autant qu'il était en moi favorisé le labourage. C'est entrer dans les vues de Votre Excellence, pour le plus

---

1. Ordonnance de Monseigneur le Chancelier sur les exemptions. (*Recueil des ordonnances de Lorraine,* IX, 191.)

grand bien de l'État », écrit, en 1756, un subdélégué. « Comme Votre Excellence m'avait permis de prendre des miliciens au-dessous de la taille, je me suis servi de cette permission pour faire tirer des manœuvres forts et trapus que leur taille faisait exempter les années précédentes, au grand préjudice des laboureurs qu'il fallait chicaner davantage sur le nombre de jours de leurs charrues. Au lieu que, cette fois, tant que j'ai eu des manœuvres, j'ai fait le bien des laboureurs, en ne les inquiétant pas sur de médiocres charrues. Au surplus, j'ai déclaré constamment, au commencement de chaque tirage, que les égards que j'avais cette fois pour les laboureurs ne tireraient point à conséquence pour un tirage subséquent où je me trouverais plus serré et moins libre à étendre leurs privilèges[1]. » — « Qu'il nous soit permis », dit un encyclopédiste, « de jeter un regard sur l'ordre des laboureurs, cette portion précieuse des sujets, qui mérite tant de considération et qui en a si peu : elle paraît avoir été trop négligée dans la dispensation des privilèges relatifs au service de la milice. Dans une de nos plus belles provinces, où l'agriculture languissait par le malheur des temps, on lui a rendu sa première activité en augmentant, à cet égard, les privilèges de l'agriculture. » Et après avoir analysé les articles de l'ordonnance de 1755, l'écrivain, Jean Durival, ajoute : « Sur l'heureuse expérience de ces dispositions salutaires, ne serait-il pas possible d'étendre leur influence aux

1. Darney, 4 février 1756. (*Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 261.)

autres provinces du Royaume? On ne peut sans gémir y voir l'état pénible et nécessaire du modeste laboureur, dans l'avilissement et l'oubli, tandis que des corps d'artisans bas ou frivoles y jouissent de prérogatives utiles et flatteuses, sous prétexte de chefs-d'œuvre et de réceptions aux maîtrises[1]. »

---

1. *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, t. IX, vo *Levée*, p. 441. — Cf. *Encyclopédie méthodique;* Art militaire, III [1787], pp. 187-188.

Jean Durival, frère cadet de Nicolas, entré dans les bureaux de l'Intendance de Lorraine en 1742, y devint, en 1759, l'un des deux premiers secrétaires, et avait tout spécialement dans ses attributions les « détails militaires ». C'est même sous ce titre de *Détails militaires* qu'il réunit et remania, dans un opuscule paru en 1758 (s. l., pet. in-8o de 127 p.; quelques exemplaires avec un titre postérieurement modifié et portant comme indications : Lunéville, Messuy, MDCCLVIII) plusieurs articles écrits pour l'*Encyclopédie* et relatifs à la levée des troupes, à l'armement et à l'habillement, aux fuyards, aux grenadiers, à la réforme. Ainsi qu'on peut s'y attendre, le passage que nous avons transcrit, étant à l'éloge du chef, a été complaisamment développé dans cette édition. On y précise que la province en question est la Lorraine et que l'ordonnance bienfaisante est due à M. de La Galaizière (cf. pp. 59-62).

Bientôt secrétaire du cabinet de Stanislas (1759), greffier des Conseils d'État et des finances (1760), l'un des commissaires des guerres en Lorraine (1761) et chargé, en cette qualité, de la surveillance des recrues, puis, en 1763, de l'organisation du Régiment de Nancy, premier secrétaire des Affaires étrangères (1766), etc., Jean Durival a publié aussi, entre autres études, un *Essai sur l'infanterie française*, son discours de réception à l'Académie de Nancy (Nancy [1760], pet. in-8o de 36 p.). A des titres divers, cet administrateur distingué pouvait donc, non moins que son aîné, parler en connaissance de cause des milices, et son opinion ne saurait être négligée. Il déplore l'immunité dont jouissent « les valets aux personnes », car « à la faveur d'un tel privilège, cette classe oisive et trop nombreuse enlève continuellement et sans retour au travail de la terre et des arts utiles ce qu'il y a de mieux constitué dans la jeunesse des campagnes, pour remplir les antichambres des grands et des riches ». Mais

L'Intendant avait à dresser les listes de répartition pour les levées de remplacement ou d'augmentation. En théorie, cette répartition eût dû se faire à proportion du nombre de feux de chaque communauté, d'après les états fournis annuellement par les syndics et transmis à l'Intendance par les soins des subdélégués. La première répartition, en 1742, eut lieu à raison d'un milicien pour 30 ou 35 feux. Toute latitude leur étant laissée sur ce point, les commissaires départis avaient adopté, selon les Généralités, des méthodes distinctes. La Galaizière jugeait bon de juxtaposer les procédés les plus usités par ses collègues. C'est ainsi que Nancy, Lunéville et Bar étaient divisées en quartiers. Lunéville comprenait sept quartiers. Un employé de l'Intendance parcourait chacune de

---

il n'est pas hostile à la milice même : « L'humanité souffre beaucoup, sans doute, des moyens forcés qu'on est obligé d'employer pour recruter et entretenir les corps des milices ; mais ces moyens sont nécessaires ; le législateur doit seulement s'occuper du soin d'en tempérer la rigueur par tous les adoucissements possibles, et de les faire tourner au profit de la société. » Les milices sont « la puissance naturelle des États ; ce corps a formé en tout temps un des plus fermes appuis de la monarchie ». — Le mécontentement était tel en Lorraine, que ces appréciations, parfois plutôt osées, y furent mal accueillies. Nicolas Durival consigne dans son *Journal*, le 17 juillet 1758, époque, il est vrai, où la lutte contre le Chancelier-intendant, et quiconque l'approchait, était poussée à l'extrême : « Grand tapage à Nancy, surtout de la part des avocats, sur le livre de mon frère intitulé *Détails militaires*, que ces messieurs regardent comme une preuve du degré où on veut porter le despotisme dans cette province. » Et le 18 : « Mon frère répond le lendemain à M. Drouot qui lui en avait donné avis : J'espère qu'on ne me disputera pas le droit d'écrire qu'un soldat doit être un bon piéton, que les excès sur le fait des enrôlements doivent être punis, que la longueur des épées est réglée à 24 pouces, et que Louis XIV établit les Invalides. »

ces sections et y établissait le détail exact des miliciables. A Nancy, les subdivisions correspondaient aux paroisses. Les autres villes, les bourgs et les villages les plus importants, étaient séparément taxés pour une certaine quantité de miliciens, un tout au moins. Quant aux petites communautés, aux hameaux, aux censes, on les groupait en nombre variable, et cet ensemble était solidairement responsable d'un ou de quelques hommes[1]. Il y a là un acheminement vers un mode de délimitation plus large ; et, pourtant, même en l'observant, il était presque impossible d'arriver à un résultat équitable. Les chances demeuraient très inégales. En 1751, dans la subdélégation de

1. Un exemple de ces groupements ne sera pas superflu. Pour la levée de 1750, la subdélégation de Lunéville devant fournir 80 miliciens, le détail en est ainsi arrêté. *Prévôté de Lunéville :* Lunéville, 4 ; Avricourt, Saint-Martin, Belchamp et Beaupré, 4 ; Giriviller, Haudonville, Verdenal et Grandseille, 4 ; Xermaménil, Ogéviller, Pettonville et Reclonville, 3 ; Bénaménil, Serres et Athienville, 1 ; Blainville-sur-l'Eau et Charmois, 2 ; Domjevin, 5 ; Marainviller, Beaulieu, Rohé et Thiébauménil, 4 ; Moncel, les censes de Mondon, Hablainville, Haigneville et Méhoncourt, 3 ; Emberménil et Hériménil, 4 ; Laneuveville-aux-Bois, 6 ; Manonviller, 2 ; Huviller (Jolivet) et les censes de Champel et de Froide-Fontaine, 4 ; Craon (Croismare) et Chanteheux, 6 ; Mont et Mortagne, 1 ; Rehainviller, 1. — *Prévôté d'Einville :* Einville et Pessincourt, 1 ; Haraucourt-sur-Seille et la cense de la Borde, 2 ; Parroy, 2 ; Xousse, Arracourt et la cense de Vaudrecourt, 1 ; Coincourt, Valhey et la cense de Bonneval, 2 ; Bauzemont, 2 ; Drouville, Gellenoncourt, Crion et Bures, 3 ; Hénaménil et Mouacourt, 2 ; Bonviller et la Petite-Blainville, Bathelémont-lès-Bauzemont, Charmois, Deuxville, les Foucrey, Hincourt, Léomont, Maixe, Raville, la Rochelle, Saint-Pancrace, Sionviller et Vitrimont, 2. — *Prévôté d'Azerailles :* Azerailles, Flin, Badménil, Gélacourt, Glonville et les censes de Valzey (Olzey), Mazelure et la Voivre, 6. — *Prévôté de Deneuvre :* Deneuvre et Fontenoy, 2. (*Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 235.)

Saint-Dié, le ban d'Étival et la mairie de Tanviller sont l'un et l'autre portés pour un milicien ; or, sur le premier territoire, on compte 73 miliciables ; 4 seulement, — tout juste le minimum nécessaire, — sur le second [1]. Pour les campagnes, d'ailleurs, l'absence de toute statistique rendait ces calculs laborieux. Tout moyen de vérification manquant aux intéressés, le pouvoir, prétendit-on, en aurait fait parfois son profit. L'Intendant aurait comblé des déficits, en exigeant de certaines communautés plus de miliciens qu'elles n'eussent dû en fournir. Il est incontestable que La Galaizière en fut souvent réduit à imaginer des combinaisons fort compliquées, grâce auxquelles il n'arrivait à quelque précision qu'après toute une série de levées.

C'est pendant l'hiver que l'Intendant procédait à ces travaux. Il envoyait ensuite à chaque subdélégué un extrait du tableau général de répartition. A cette pièce plusieurs autres étaient annexées : imprimés des mandements indiquant aux officiers municipaux des villes, aux maires et syndics des communautés rurales, le jour et le lieu du tirage ; formulaires des procès-verbaux de tirage et de constitution de fuyards. Un peu plus tard, étaient distribués les exemplaires de l'ordonnance qui décrétait la levée. Les subdélégués devaient les répandre le plus tôt possible dans toutes les paroisses, après publication et affichage au chef-lieu.

Le tirage s'effectuait sous la direction du subdé-

1. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 245.

légué, soit à l'hôtel de ville de sa résidence, soit dans sa propre demeure. Au jour marqué sur sa feuille, chaque syndic amène les miliciables de sa communauté et affirme qu'à sa connaissance il n'en existe pas d'autres. Ceux qu'il signale comme s'étant absentés depuis l'ordonnance, sont sur-le-champ déclarés *fuyards*. On dresse alors, séance tenante, une liste définitive de tous les miliciables présents, ayant la taille et les qualités requises. L'élimination de la dernière heure est toujours considérable. A Nancy, en avril 1766, sur près de 800 hommes présentés, 227 seulement réunissent les conditions indispensables[1].

Mais ici une observation importante s'impose. Les hommes mariés ne contribuent pas à la milice de la même manière que les célibataires, les *garçons*, comme on disait. La jurisprudence, éminemment variable selon les provinces, changea en Lorraine à diverses reprises. Lors de la première levée, La Galaizière avait arrêté qu'à défaut de quatre garçons au moins par milicien, dans un village ou pour un ensemble de communautés, les hommes mariés au-dessous de trente ans devraient opérer entre eux un tirage préliminaire, où seraient désignés ceux des leurs qui auraient à se joindre aux garçons pour compléter le nombre de miliciables voulu. Cette réglementation resta en vigueur pendant toute la guerre de la Succession d'Autriche. Bien que d'Argenson, par une lettre du 3 mars 1748, eût recommandé au Commissaire départi de ne plus appeler au tirage les hommes mariés

1. Cf. *Journal de Durival*, 21-22 avril 1766.

qu'à défaut absolu de garçons, c'est en 1751 seulement que La Galaizière crut pouvoir accorder aux ménages cette satisfaction. Encore voit-on, en 1752, dans le bailliage de Bitche, des pères de famille obligés de tenter le sort[1]. En janvier 1756, l'Intendant revient sur sa décision : « S'il ne se trouve pas quatre garçons propres à tirer pour fournir chaque milicien, c'est le cas d'y faire suppléer par les hommes mariés qui n'ont pas dépassé trente ans. » L'année suivante, autre changement. Il ne doit plus être question de s'adresser aux hommes mariés, quel que soit leur âge. Si, dans certaines paroisses, il ne se rencontre pas quatre garçons par milicien demandé, les subdélégués auront la liberté, à condition d'en avertir leur chef, de modifier les extraits de répartition et d'imaginer de nouveaux groupements.

Lorsque le syndic avait remis au subdélégué les 5 livres d'indemnité et l'écu du départ, réclamés par milicien, les miliciables choisissaient dans un chapeau des billets roulés et numérotés, indiquant le rang suivant lequel ils devaient se placer. Dans cet ordre, ils tiraient une seconde fois, pour amener soit des billets laissés en blanc, soit des billets écrits. Le papier qui portait la mention : *milicien,* était communément désigné sous le nom de *billet noir*. Quand il s'agissait de pourvoir simultanément à une levée de remplacement et à une levée d'augmentation, on effectuait deux tirages distincts mais successifs, et sans modifier en rien la numérotation indiquée tout d'a-

1. *Archives de Meurthe-et-Moselle,* C, 246.

bord. Du tout, il était aussitôt rédigé un procès-verbal, que le subdélégué et le syndic signaient en trois exemplaires. L'une de ces pièces était destinée à l'Intendance, une autre au secrétariat de la Guerre, la troisième était conservée dans les bureaux de la subdélégation. Avec l'état nominatif de tous les hommes de la communauté libérés, exemptés, absents, en fuite, renvoyés pour infirmités ou défaut de taille, on couchait sur ces procès-verbaux le signalement précis des nouveaux miliciens. De ce jour, ceux-ci étaient acquis au service. Ils devaient se tenir prêts à répondre à la première réquisition, et défense expresse leur était faite de sortir de leurs paroisses sans remplir diverses formalités. Le Commissaire departi notifiait réception des procès-verbaux par l'envoi des mandements en vue de l'assemblée.

A la date indiquée, conduits par leurs syndics respectifs ou groupés par plusieurs communautés, sous la surveillance d'un de ces officiers, les miliciens arrivaient au quartier d'assemblée. Là se trouvait toujours l'Intendant en personne. Les assemblées de formation étaient les plus solennelles. Les syndics devaient y rendre compte des miliciens à la charge de leurs communautés, et ils n'étaient autorisés à repartir que lorsque ces hommes avaient été définitivement incorporés. A la création des neuf bataillons de milice, ces assemblées eurent lieu, nous l'avons vu, dans les villes dont ils empruntaient le nom. Pont-à-Mousson, Saint-Nicolas, Rosières-aux-Salines, la Malgrange, furent aussi des lieux de réunion. D'ordinaire, le premier jour était employé à établir les rangs ; le matin du lende-

main, on délivrait l'équipement ; l'après-midi, l'armement et l'habillement. Il faut distinguer entre ces assemblées de formation, précédant la mise en marche pour une garnison ou l'armée, et les simples assemblées périodiques qui, en temps de paix, réunissaient, le plus souvent à Nancy, les jeunes Lorrains, pour y être exercés pendant quelques jours. A ces dernières, les syndics n'étaient obligés de se rendre que s'ils avaient à accompagner de nouveaux miliciens. Les hommes y étaient commandés, après avoir été organisés en compagnies, par un capitaine et un lieutenant choisis soit parmi les officiers de milice, soit dans une autre arme. Au licenciement, les compagnies de grenadiers prolongeaient d'un mois leur période d'instruction.

Le milicien qui abandonnait sa garnison ou son bataillon en campagne, était assimilé aux autres soldats déserteurs et encourait la peine de mort ; les galères, s'il était seulement en quartier d'assemblée [1]. La non-comparution aux exercices périodiques entraînait également un châtiment sévère. Jean Michelet, de Houdemont, ne s'est pas trouvé à la dernière réunion de la milice. L'Intendant, informé, ordonne au subdélégué de le faire arrêter et transférer à Nancy, où il sera incarcéré durant trente jours. Il ne sera élargi

---

1. En Lorraine comme en France, la rigueur des ordonnances recevait des tempéraments dans la pratique. Un nommé Corroy, d'Ancerville, abandonne son bataillon assemblé. Une lettre de d'Argenson le déclare passible des galères perpétuelles. Le conseil de guerre ne le condamne, le 15 avril 1750, qu'à servir, sa vie durant, dans la milice. (*Journal de Durival.*)

qu'après avoir payé les frais de capture et de geôle [1]. Dans l'intervalle des assemblées annuelles, les miliciens lorrains ne purent, tout d'abord, s'absenter, fût-ce vingt-quatre heures, de leurs paroisses, sans une permission que le syndic était en droit de refuser. Par la suite, ils n'eurent plus qu'à avertir simplement cet officier du but de leur déplacement. Les communautés étaient d'ailleurs responsables de leurs hommes, au cours des six années de service. Elles devaient toujours justifier du même nombre, et, à mesure des vides, remplacer les déserteurs, les disparus, les morts.

Il nous reste à dire quelques mots de l'organisation des recrues provinciales. L'ordonnance de Stanislas, du 25 décembre 1760, « portant règlement pour la levée des recrues dans ses États de Lorraine et Barrois [2] », n'est que la fidèle reproduction de l'ordonnance française du 25 novembre précédent [3]. La direction et le détail des opérations sont confiés à l'Intendant, qui a sous ses ordres un commissaire des recrues, affecté à toute la Province, ainsi qu'un nombre suffisant de recruteurs, distribués dans les villes et les cantons où les chances de réussite apparaissent les plus favorables. Ces préposés doivent être de préférence d'anciens militaires. Les engagements ont lieu pour six ans. Le prix maximum est en principe de 10 écus. Le pourboire varie entre 5 et 30 livres, selon

1. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 231.

2. *Recueil des ordonnances de Lorraine*, X, 95.

3. Règlement pour la levée des recrues, ordonné par le Roi dans les différentes provinces du Royaume.

la taille. Les enrôleurs reçoivent une gratification proportionnée au nombre de soldats qu'ils procurent : 3 livres, par exemple, pour chacun des cinq ou six premiers hommes ; 12 livres à partir du vingt-troisième. Les officiers et la maréchaussée ont mission d'appuyer et de faciliter la tâche de ces agents. Les maires et les syndics, les particuliers même sont invités, « par zèle pour le service du Roi », à obtenir le consentement de leurs administrés, de leurs compatriotes. Les documents officiels recommandent, toutefois, de n'user ni de pièges, ni de violence, et d'écarter tout déserteur, vagabond ou mendiant. Comme il ne manquait pas de présider les assemblées de la milice, l'Intendant passe en revue tout détachement de recrues prêt à partir pour les dépôts de Metz ou de Strasbourg.

Lors de la création des régiments de recrues, où le service demandé aux hommes était de huit années, La Galaizière fils eut à se reporter à l'ordonnance française du 1er février 1763, qui chargeait, sous l'autorité et le contrôle des intendants, avec qui ils devaient entretenir une correspondance suivie, les commissaires des guerres de la police et de l'inspection de ces corps. L'Intendant de Lorraine estime que cette mission est aussi délicate qu'importante, et il appelle l'attention de ses subdélégués, qui désormais tiennent lieu de préposés principaux, sur la méthode à suivre. Chaque subdélégué pourra choisir un préposé particulier à qui sera délivrée une commission. Les préposés particuliers seront libres d'employer, à leur tour, d'autres recruteurs et d'étendre leurs recherches partout où il leur semblera bon. Ces recruteurs reçoivent,

tant dans les dépôts qu'en tournée, une solde de 5 sols 8 deniers. Le taux des engagements ne doit plus, dans aucun cas, excéder 30 livres. Des dépôts secondaires les hommes sont, sans délai, envoyés au dépôt général de Rosières[1], où ils reçoivent un habit de tiretaine blanche, une veste de drap blanc doublée de serge, et une culotte de tricot, doublée de toile. A partir du 1er janvier 1767, enfin, et durant les huit mois que le Régiment de Nancy fut encore maintenu sur pied, l'Intendant se vit déchargé du soin des recrues, confié supérieurement au commandant de ce corps et à tous les officiers sous ses ordres[2]. Il était pourvu aux dépenses par le trésorier des troupes, au moyen de sommes prélevées sur le fonds dit des recrues, qu'alimentait en partie une contribution spéciale acquittée par la Province[3].

---

1. Les casernes avaient été aménagées dans les bâtiments de la saline, supprimée le 1er avril 1760. Voir, sur cette transformation : P. Boyé, *Les Salines et le sel en Lorraine au XVIIIe siècle*. Nancy, 1904, in-8o; pp. 32-36.

2. Ordonnance française du 25 novembre 1766. — Les engagements pouvaient se faire dans tout le Royaume. Il était payé 100 livres par homme. Déjà, avant cette disposition expresse, les officiers du Régiment de Nancy s'étaient occupés, conjointement avec les subordonnés de l'Intendant, d'assurer le recrutement. Du 1er octobre 1763 au 30 septembre 1764, on leur dut 46 recrues. Pour tous les détails qui précèdent, voir *Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 234 et 435.

3. Les villes l'acquittaient sur les deniers d'octroi ; les autres localités, sur leurs ressources communales. Selon le rôle de répartition, la contribution proportionnelle de la ville de Plombières dans la dépense générale pour la levée des recrues faites du 1er septembre 1762 au 31 mars 1763, est, par exemple, de 6 livres 15 sols de France. (*Archives communales de Plombières*, EE.)

CHAPITRE III

Impopularité de la milice. — Son retentissement sur la condition économique du pays. — Expédients pour se soustraire au tirage. — Les fraudes. — Les révoltes. — Les fuyards. — Rôle difficile mais efforts louables du Chancelier-intendant.

La milice était impopulaire dans le Royaume. Combien devait-elle l'être davantage en Lorraine, en raison de la situation unique faite à ce pays. On conçoit que, pour se soustraire au fardeau d'une institution abhorrée, on y ait usé de toutes les résistances, de toutes les fraudes.

Les exemptions étaient recherchées avec ardeur, et chaque fois que le système en fut modifié, de subits virements s'opérèrent dans les conditions sociales. A partir de 1741, les fils des paysans à l'aise aspirent aux professions libérales ; ils briguent les moindres postes dans l'administration ou le service des Fermes ; les autres se disputent les places de laquais chez les privilégiés, ou de valets à la suite des officiers. Beaucoup de jeunes campagnards prennent l'habit religieux, plus par calcul que par vocation. Le règlement du 26 janvier 1755 provoque un changement complet. « Son effet fut prompt », nous dit Nicolas Durival, « et fit sortir des études des procureurs, des cloîtres et des collèges, et revenir dans la province, les fils de nos meilleurs laboureurs[1]. » Les boutiques se ferment ; on retourne aux champs. L'agriculture manquait de bras ; le but est atteint.

1. *Description de la Lorraine et du Barrois*, I, 218.

Il fut même dépassé. La Galaizière avait compté sans les divers détours, les ententes tacites que suggérait l'effroi du tirage au sort. Dans nombre de communautés en état de fournir des miliciables, « les manœuvriers s'arrangent avec les laboureurs, au moyen de quoi il ne s'en trouve aucun ». — « La condition des laboureurs », déclare le subdélégué de Lamarche à l'Intendant, « mérite toutes sortes de protection ; mais il serait intéressant que Son Excellence rendît une ordonnance contre ceux qui, en fraude de la milice, reçoivent chez eux les garçons des manœuvriers, sous le nom de domestiques[1]. » C'est l'avis de son collègue de Bourmont : « Dans tous les cas, j'ai observé de seconder les intentions de Votre Grandeur en faveur des cultivateurs. Mais je dois l'informer que la plupart sont indignes de ces égards, par les abus et les fraudes qui se commettent. Avant les ordonnances, presque tout laboureur conduisait sa charrue avec le secours d'un petit domestique de douze ou quinze ans, et souvent d'une fille. Maintenant ils retirent des sujets miliciables, et, après le tirage, ils les renvoient[2]. » Il est tel de ces étranges serviteurs qui paient grassement pour l'être. Laissons la parole à un troisième subdélégué, celui de Neufchâteau : « Mes tirages sont presque déserts à cause du privilège accordé aux valets des laboureurs... Les valets qui m'ont été présentés sont les plus beaux garçons que j'aie encore vus. J'en ai reconnu plusieurs, fils d'artisans ou négociants de

1. 8 février 1757. (*Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 263.)
2. 6 avril 1767. (*Ibid.*, C, 282.)

campagne, beaucoup plus riches que leurs maîtres auxquels ils ne s'engagent que pour se mettre à couvert du sort[1]. » Afin de s'éviter des obligations qui leur pèsent, soit par bienveillance pour des parents, des amis, ceux qu'exempte désormais leur train de culture laissent volontiers aux gens de la basse classe, c'est-à-dire aux manœuvres qui par là s'affranchissent eux-mêmes, les fonctions de maire, de syndic, d'asseyeur et de collecteur, réservées pourtant, — à l'exception de celles de troisième asseyeur, — aux membres des deux autres classes. Des manœuvres, également, sollicitent et obtiennent des officiers des chasses, qui les multiplient à plaisir, des commissions de gardes. Il se trouve d'importants villages où tout garçon apte à tirer se retranche derrière une exception[2].

Tant que les hommes mariés échappent à la milice, de nombreux mariages se contractent à l'époque des

---

1. 14 février 1757. (*Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 262.)

2. Dès la levée qui suivit l'ordonnance du 26 janvier 1755, les subdélégués signalaient la difficulté de trouver des miliciens, en raison même de ces articles. Celui de Pont-à-Mousson le déclarait à son chef le 13 mars : « Je ne doute nullement que votre ordonnance du 26 janvier dernier, si favorable à l'agriculture et aux laboureurs, n'y ait beaucoup de part. » Quatre jours plus tard, le subdélégué de Neufchâteau, adressant ses procès-verbaux de tirage, expliquait : « Tout m'y paraît fort en règle et vous ne devez point être surpris s'il y a beaucoup de déficits, les exemptions que vous avez accordées aux laboureurs, à leurs enfants et à leurs domestiques, dans les cas marqués par votre ordonnance du 26 janvier dernier, ont occasionné la rareté des miliciables. Je n'espérais moi-même pouvoir effectuer les tirages au point où vous les trouverez. Mais j'ai été si fort en garde contre les fraudes, qu'enfin le succès a passé mes espérances. Nous allons voir revivre les labours qui tendaient à leur fin, et je crois ce bien au-dessus de tout autre. » (*Ibid.*, C, 254.)

levées; la plupart, unions trop précoces, avec la misère au foyer. Quand les localités privilégiées ne participent pas au sort, Nancy, Lunéville et Bar acquièrent une population supplémentaire.

On s'engageait dans les troupes réglées, car c'est la milice et non le métier des armes, librement accepté, qui était honnie [1]. De longue date, la Lorraine avait fourni au Royaume un important contingent de volontaires. Le subdélégué de Sarreguemines, qui déplore la difficulté de réunir des miliciens, reconnaît à ses administrés un réel penchant à vivre sous les drapeaux : « Il faut avouer qu'il n'y a point de province en France où les garçons aient plus d'inclination à servir que dans celle-ci [2]. » Les recruteurs avaient beau jeu [3]. Le comté de Bitche était rempli d'enrôleurs opérant pour le compte des régiments étrangers. Les Suisses surtout, nous apprend le subdélégué, « avaient

---

1. On trouve dans *Chan Heurlin ou les Fiançailles de Fanchon*, poème en patois messin, commencé en 1785 par A. Brondex et terminé plus tard par D. Mory, un passage significatif :

Lo fet don Merchaut-lèt, qu'en hounint l'bé Marice,
Sôu de torhet l'enclieume, et dotant let mélice
S'éveut min Volontaire en in vieux Regiment,
Où content de s'mérite, on l'éveut fâ Sargent.

(Le fils de ce maréchal-là, qu'on appelait le beau Maurice, — saoûl de toucher l'enclume, et craignant la milice, — s'était mis volontaire dans un vieux régiment, — où content de son mérite on l'avait fait sergent.) Cf. édit. J. Favier, Nancy, 1900, in-8; p. 11.

2. 5 février 1757. (*Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 264.)

3. « J'ai remarqué encore que les engagements militaires m'ont enlevé bien des sujets. » Le subdélégué de Neufchâteau à l'Intendant, 17 mars 1755. (*Ibid.*, C, 254.) — Le 17 février 1758, le subdélégué de Gondrecourt dénonce de même les multiples engagements que les officiers obtiennent dans son arrondissement. (*Ibid.*, C, 265.)

la confiance du pays[1] ». Certains de ces engagements n'étaient que fictifs. Quand un miliciable en arguait, on avait soin de dresser, sur-le-champ, procès-verbal du contrat invoqué, et, quelle qu'en fût la valeur, l'homme était obligé de l'exécuter[2].

Mais la plupart des réfractaires préféraient un exil momentané. D'octobre à février, ces départs étaient réguliers. Selon le mot expressif d'un fonctionnaire, « les paroisses se vidaient d'hommes ». Chaque région avait à ce sujet des habitudes commandées par les facilités offertes. Du Bassigny barrois on passait en Champagne ou en Franche-Comté, pour se répandre dans le reste du Royaume. Les garçons de la subdélégation de Lamarche cumulaient avec leur métier ordinaire celui de marchands ambulants. A l'annonce d'un tirage, ils déposaient l'outil, et, devenus colporteurs, s'éloignaient. Crainviller, Saint-Ouen ou Nijon, au bailliage de Bourmont, ne comptaient plus, à certains moments, que de chétifs vendeurs de quincaillerie, qui se dispersaient la balle au dos. Les jeunes

1. 18 avril 1758. (*Ibid.*, C, 266.) — Dans une autre lettre où il déplore à nouveau la situation, ce fonctionnaire précise que ses administrés « préfèrent de prendre ce parti plutôt que de s'exposer au sort d'un service de six années dans la milice... ». Sans doute les ordonnances défendaient aux capitaines des régiments étrangers au service de la France de recevoir des sujets regnicoles dans leurs compagnies, et, au cas où ils en eussent admis, ces hommes pouvaient être réclamés par tout capitaine français moyennant 30 livres de dédommagement. Mais cette disposition, étendue à la Savoie et au Comtat-Venaissin, ne s'appliquait encore pour la Lorraine qu'à la partie située en deçà de la Sarre.

2. Ordonnance française du 6 août 1748. — L'ordonnance du 12 novembre 1733 condamnait aux galères le prétendu enrôlé.

gens de Gondrecourt allaient de préférence à Paris; et de ceux-là « il en revenait bien peu [1] ». Tous les ans, les miliciables des environs de Villers-la-Montagne reproduisaient « la même manœuvre ». Ils gagnaient le Luxembourg. Le petit village d'Athus perd de la sorte, en 1758, quinze de ses habitants. « Les avertissements que je leur donne et les menaces que je leur fais, ne sont pas capables d'arrêter ce désordre, ni le cours de cette émigration », écrit le subdélégué [2]. En 1757, Nouillonpont, l'une des plus fortes communautés du ressort de Longuyon, ne compte plus un seul garçon; ils se sont réfugiés dans le Clermontois et dans l'enclave évêchoise de Longwy [3]. C'est dans cette ville, dont ils sont voisins, que, très avisés, les hommes de Chenières « ne cessent de passer, tirant leur subsistance de la maison paternelle, où ils se représentent souvent et dont ils ne s'absentent le plus régulièrement que dans le temps des levées [4] ». Avec non moins d'empressement, on s'expatriait depuis la Lorraine allemande, dans les principautés d'Empire contiguës. Les paysans de la subdélégation de Fénétrange affectionnaient les terres de Nassau, où ils se prétendaient engagés en qualité de domestiques, mais qu'ils quittaient quand les miliciens avaient rejoint leurs corps. Les gens du Schambourg « s'évadaient » par bandes dans l'archevêché de Trèves, sous prétexte de se per-

---

1. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 240-271; *passim*.
2. 2 février 1756. (*Ibid.*, C, 259.)
3. *Ibid.*, C, 262.
4. *Ibid.*, C, 259, 262, 265 et 272.

fectionner dans une profession. Après quelques semaines à peine, on les voyait reparaître [1].

Il était impossible de sévir contre les défaillants qui n'attendaient pas la publication des ordonnances pour franchir la frontière. Les subdélégués faisaient donc diligence et prenaient leurs mesures pour que les communautés de leur ressort fussent toutes informées simultanément des intentions du roi. Ils conseillaient, sans doute, à l'Intendant de n'estimer valable qu'une absence d'une année au moins, et de déclarer d'office acquis à l'armée le miliciable revenu avant ce délai. Le Commissaire départi ne s'y décida pas. Il craignait, et avec raison, d'aggraver le mal en rendant irrévocables ces émigrations temporaires. Aussi, la célérité de ses préposés, les précautions dont ils s'entouraient, restaient-elles à peu près sans effet. « Je n'ai pas perdu un moment de temps pour l'exécution de vos ordres concernant la milice de remplacement », explique son agent de Neufchâteau. « Les engagements dans les troupes du Roi, les nouveaux mariages qui tous ont été précipités, ont occasionné le déficit, et je crois que si je n'avais pas été si expéditif, je n'aurais vu personne [2]. » — « Le bruit d'une levée considérable de milice », poursuit celui de Longuyon, « a fait sortir beaucoup de garçons; une partie s'est mariée et plusieurs se sont engagés pour soldats et pour valets à des officiers [3]. » — « Les enrôlements nombreux »,

1. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 266.
2. 21 février 1752. (*Ibid.*, C, 248.)
3. 18 février 1758. (*Ibid.*, C. 265.) — « Le bruit de la milice nous en a éloigné beaucoup. » Lixheim, 15 février 1758. (*Ibid.*, C, 266.)

reprend le subdélégué de Neufchâteau, « les domestiques de militaires, des privilégiés, les exemptions des laboureurs, de leurs enfants et de leurs valets, ont épuisé les communautés de miliciables. Enfin, j'ai fait tout ce qui était en moi [1]. » La première fois que Nancy fut assujettie au tirage, beaucoup d'habitants se fixèrent momentanément à Luxembourg; près de 400 s'engagèrent dans différents régiments, et il se fit tant d'unions qu'on en compta jusqu'à 40 dans un jour [2] !

Les publications effectuées, l'exode continuait. L'approche du tirage déterminait les indécis. Au lendemain de l'ordonnance de 1751, dans la subdélégation de Boulay l'ensemble des hommes valides de six communautés s'enfuit [3]. La veille de la levée de 1757, c'est à Lunéville un sauve-qui-peut général [4]. Quand les miliciables étaient conduits au chef-lieu, d'aucuns, se repentant de n'avoir pas suivi l'exemple de leurs camarades, tombaient malades en route, s'alitaient et ne recouvraient la santé que les opérations terminées. D'autres, subitement guéris, s'empressaient de rejoindre les réfractaires. Interroger le sort n'engageait à rien les plus résolus. Ils préféraient tenter la fortune, quitte, en cas de malchance, à s'y soustraire bien vite. A Étain, en février 1758, le subdélégué signe un

1. 22 octobre 1758. (*Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 272.)

2. *Journal du libraire Nicolas*; édit. cit., pp. 164-165. — Pour les mêmes causes, à Lunéville, où l'on demande 100 miliciens, le subdélégué n'en peut obtenir que 53.

3. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 243.

4. *Journal de Durival*, 1er avril.

procès-verbal de tirage, regarde et s'étonne : plus de milicien[1] ! Au cours des étapes vers les bataillons, immatriculés dans les compagnies, durant le loisir des garnisons ou sous le feu de l'ennemi, plusieurs de ces hommes, enfin, n'éprouveront aucun scrupule à déserter, sitôt qu'il leur sera possible[2].

Les parents, les amis étaient, à l'origine, autorisés à tirer pour les miliciables provisoirement absents. Quand le mandataire avait la main malheureuse, le plus souvent le mandant n'avait garde de reparaître. Sa condition de milicien n'étant pas régulièrement établie, il échappait à la pénalité. Aussi n'admit-on plus, à partir de 1753, les pères eux-mêmes à représenter leurs fils sans une procuration, à défaut de laquelle l'intéressé était d'ailleurs répréhensible. Les communautés possé-

1. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, C. 266.

2. Les grenadiers royaux désertaient. Les Grenadiers de France eux-mêmes, choyés du Gouvernement qui, par l'ordonnance du 21 décembre 1762, leur accorda une solde supérieure à celle des grenadiers des régiments d'infanterie, turbulents et indiciplinés, abandonnaient leur corps au moindre mécontentement. Écoutons le subdélégué et lieutenant général de police de Nancy : « 12 mai 1765. Revue à huit heures du matin, à la Garenne, des quatre brigades des Grenadiers de France, tous avec l'habillement neuf. — 24 mai. Grande rumeur parmi les Grenadiers à l'occasion de 3 livres 10 sols qu'on voulait leur retenir sur leur décompte ; menaces, lettre insolente écrite à M. de Stainville : qu'ils ont plus d'amis que lui à la cour de France. Ils avaient mis à quelques casernes : *maison à louer*, et le coup de la retraite était pour eux le signal de la générale. La retenue n'a pas eu lieu. — 29 mai. Hier matin il déserta deux grenadiers ; cette nuit autant. Le mécontentement subsiste. Toute la maréchaussée et plusieurs détachements sont aux environs, et le tout en vain. — 8 juillet. Les 1re et 3e brigades des Grenadiers de France sont parties à trois heures et demie du matin. Il y a encore eu de la désertion. » (*Journal de Durival.*)

dant des ressources remplaçaient volontiers leurs miliciens par des salariés : « Je vous fis connaître l'année dernière combien il importe que la levée soit faite par le sort, ainsi qu'il a été réglé par les ordonnances, sans admettre aucun homme vendu, ces gens étant la ruine des communautés ou particuliers... J'ai su à regret la complaisance mal entendue dont on a usé, nonobstant les défenses les plus précises... En cas de la moindre surprise dont je m'apercevrai, on doit s'attendre que j'userai de la dernière sévérité pour déraciner un abus aussi préjudiciable au service du Roi[1]. » Les menaces réitérées de La Galaizière n'eurent d'autre résultat que de rendre secrète cette substitution. En droit, les subdélégués n'étaient même pas autorisés à accepter un frère pour un autre, ce qu'on leur proposait souvent.

Les maires, les syndics s'ingéniaient à soulager leurs villages. Pour y mieux parvenir, ils ne reculaient devant aucun moyen. Leurs déclarations étaient à l'envi infidèles. Le subdélégué de Longuyon dénonce, en 1752, « le tour de souplesse qu'a entrepris de faire le syndic de Saint-Supplet, concerté avec sa communauté, afin de ne pas tirer, et qui mérite une punition pour servir d'exemple[2] ». A l'automne de 1758, les garçons de Valfroicourt pensent éluder leurs obligations grâce à une liste apocryphe, fabriquée sous l'œil bienveillant de l'officier public, et où ils se désignent

---

1. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 231. — Le 18 février 1758, le subdélégué de Longuyon observe qu'en France « on tolère que les communautés marchandent des garçons pour miliciens ». (*Ibid.*, C, 265.)

2. *Ibid.*, C, 248.

tous comme domestiques de laboureurs. Ce subterfuge était trop grossier. Coupables et complice le paient de quinze jours de prison et des frais nécessités par un tirage ultérieur. Ne choisissant nos exemples que pour cette levée extraordinaire de 1758, nous voyons un syndic, encore, omettre la moitié des miliciables, imaginer des exemptions fantaisistes pour ceux qu'il laisse inscrits, et, à l'appui de ses dires, suborner des témoins. Un troisième s'est contenté d'attribuer à chaque cultivateur une plus grande quantité de terres qu'il n'en fait valoir. Le rôle de la subvention les trahit tous deux. Falsifier conjointement les états eût été, certes, plus logique. Au syndic de Housseras revient l'honneur d'y avoir songé et la confusion d'être néanmoins découvert.

L'exemple est classique, dans nos manuels, du milicien éperdu se coupant le pouce pour ne pas servir. J'avoue que les papiers de l'Intendance ne m'ont révélé aucun cas analogue, non plus que d'une mutilation quelconque. Par son incomparable topographie, terre frontière semée d'enclaves, la Lorraine offrait, sans doute, assez d'autres ressources aux réfractaires les plus déterminés, pour qu'ils s'épargnassent les moyens sanglants. Au cœur de la Province, où les commodités d'émigration diminuaient, on recourait à des procédés plus répugnants que brutaux. En quelques heures le sang généreux se viciait; les membres sains se couvraient de plaies et d'excoriations. Les ulcères étaient en faveur. Pour les provoquer, les familles se confiaient des recettes infaillibles. « Je suis informé, Monseigneur, écrit le subdélégué de Remi-

remont, que nombre des garçons de mon département font à présent usage de mouches cantarides et d'une herbe qui leur occasionne ces sortes d'infirmités aux jambes, ce qui arrive actuellement très fréquemment, surtout à l'approche des milices, lesquelles finies, ils s'abstiennent de s'en servir [1]. » La rigueur de cette réponse, crayonnée par l'Intendant en marge de la requête d'un campagnard, n'est donc qu'apparente : « Décidé que pouvant être guéri de son ulcère, il doit servir. » Du jour au lendemain, des paroisses réputées pour leurs gars robustes, se transformaient en cour des miracles. Des incurables naissaient ; des boiteux surgissaient. Mieux : il se trouvait des voisins honorables pour attester l'ancienneté de ces maux ; de braves médecins, des chirurgiens de confiance, pour régulariser ces prétendus éclopés. « Les artifices des garçons, les infirmités qu'ils ont prétendues lors du tirage, celles employées depuis par ceux auxquels le sort est échu, nous ont mis dans le détroit », avoue le subdélégué de Villers-la-Montagne [2]. L'habileté de Joseph Grosjean, de Château-Salins, dut rendre jaloux plus d'un miliciable. Quoique ayant l'œil gauche atteint par la cataracte, il ne s'est pas cru à l'abri du sort. Bien lui en a pris, du reste, car c'est pour défaut de taille que, par deux fois, on le réforme. Or, à une nouvelle comparution, le préposé s'avise de le faire littéralement étirer. Et le patient de grandir, de dépasser les 5 pieds exigés. Comme l'explique naïvement le

---

1. 6 septembre 1755. (*Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 256.)
2. 7 mars 1758. (*Ibid.*, C, 265.)

rapport, Grosjean avait « le secret de se rapetisser de façon qu'il faisait rentrer les hanches dans les cuisses[1] ». Dévoilées, ces supercheries étaient impitoyablement châtiées. Mais il fallait avoir soin de signaler sans réticence ses tares physiques. La fausse honte coûtait cher : « Pour punir ce milicien de n'avoir pas déclaré ses infirmités, vous le ferez mettre en prison, d'où vous ne le ferez sortir qu'après qu'il aura subi cette peine pendant trois jours, en payant par lui les frais de capture, nourriture, gîte et geôlage ; vous lui ferez aussi payer le voyage des syndics et garçons des communautés convoqués pour son remplacement[2]. »

Les subdélégués à qui incombait la tâche délicate de déjouer des ruses sans cesse renouvelées, de confondre les simulateurs, étaient loin d'avoir toujours leurs aises en présence de ces hommes, mécontents, prêts à tout. A maintes reprises, ils informent leurs chefs que les opérations du tirage ont été pénibles, tumultueuses. En sa qualité de subdélégué de Nancy, Nicolas Durival assista à des tentatives de révolte : « J'ai fait publier une ordonnance à six heures du matin pour le rassemblement de ceux qui avaient été séparés par le sort. M. le marquis de Choiseul m'a accordé une forte garde. L'assemblée avait commencé à huit heures du matin, mais les garçons refusaient d'entrer dans la salle de concert, demandant que les fils de marchands et autres qui avaient été exemptés, soient soumis au

1. 17 février 1747. (*Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 263.)
2. *Ibid.*, C, 237.

sort. Je l'ai refusé. Les garçons se sont mutinés. Un soldat avait bourré l'un d'eux; tous se sont avancés pour le soutenir. Ils protestaient de ne pas tirer si la garde ne se retirait. Je l'ai encore refusé. Vers dix heures, la sédition a augmenté; et il y avait à craindre. Mais, par la fermeté et la sagesse du sergent de garde, tout est devenu plus calme, surtout après que j'ai eu déclaré aux garçons que j'allais déclarer miliciens environ une trentaine qui étaient entrés, et eux tous miliciens de droit pour servir à la décharge des premiers. J'ai pris la résolution de tirer par paroisses, à commencer par celle de Notre-Dame. Alors les mutins, à la vue de ceux que le sort avait affranchis, ont demandé à être admis à tirer, et l'opération s'est faite assez tranquillement[1]. » Les montagnards des Vosges étaient non moins ombrageux que les ouvriers des faubourgs, les gars du Val-d'Ajol particulièrement. « Je les ai vus plusieurs fois de suite, raconte un voyageur, arriver en une troupe de plus de cent trente ou quarante, qui étaient affublés d'une manière si grotesque, qu'ils faisaient rire tout le monde. Ils chantaient à pleine tête, et jouaient de quelques mauvais instruments; ils étaient tellement déterminés, que la maréchaussée qui était présente, ne les épouvantait guère, et que celui qui était préposé pour faire tirer le sort, craignait ce moment comme le plus critique de toute son opération. Il les faisait sortir de sa cour qui n'était pas assez spacieuse pour les contenir, afin de les arranger dans la rue, en les traitant d'amis, tandis

1. *Journal de Durival*, 22 avril 1766.

que ceux des autres communautés n'étaient regardés que comme de petits garçons [1]. »

Ce fut souvent, aussi, dans un extrême désordre que les miliciens quittèrent le lieu d'assemblée. Quels sentiments devaient animer ces hommes, souvent mal vêtus, déjà maltraités, et qu'une coupable incurie laissa même sans abri. A Nancy, en mai 1744, on donne aux nouveaux conscrits les uniformes usés de leurs camarades incorporés dans le régiment de Royal-Lorraine. Sans billets de logement, près de 2 000 garçons restent, pendant deux et trois nuits, « sur le pavé [2] ». L'année suivante, les vieux effets remis aux hommes de remplacement se trouvent en si minable état, que d'aucuns, refusant de s'en affubler, « les ont laissés par terre [3] ». A Saint-Nicolas, le 10 mars 1746, une foule immense et la pluie battante ajoutent à la confusion ; le pointage devient impossible. On ne peut être fixé sur le nombre de miliciens mis en marche qu'à en juger par les équipements délivrés. Les malheureux s'en vont grelottant, couverts d'une simple veste [4].

Tout miliciable absent de sa communauté, sans motif légitime, au moment du tirage au sort, était réputé *fuyard*. Devait être pareillement rangé dans cette catégorie, quiconque avait réussi à s'affranchir par le mensonge, ou continuait à profiter d'une dis-

---

1. Dom Tailly, *Lettres vosgiennes...;* édit. cit., p. 105.
2. *Journal du libraire Nicolas;* édit. cit., p. 165.
3. *Journal de Durival,* 12 mai 1745.
4. *Ibidem.*

pense que rien ne motivait plus. En 1755, la subdélégation de Villers-la-Montagne qui doit fournir 9 soldats, a jusqu'à 12 fuyards. A la levée d'automne de 1758, la subdélégation de Lunéville en compte 27[1].

Le fuyard était de droit milicien et contraint de servir à la place de celui qui parvenait à s'en emparer. Quand un milicien avait conduit, de gré ou de force, un de ces réfractaires devant le subdélégué, on dressait ce qui s'appelait le procès-verbal de constitution de fuyard. Mais la mutation qui s'ensuivait, avait lieu aux risques et périls du bénéficiaire : « Je viens d'apprendre que le nommé Jean Louis, fuyard de Dominique Vehert, milicien de Fontenoy, a été tué à l'armée. Comme ce milicien est responsable du service de son fuyard, vous aurez agréable de lui ordonner de se rendre à la première assemblée, prêt à joindre son régiment[2]. » Cette faculté de substitution avait des conséquences déplorables, dans les campagnes surtout, où déjà le régime des exemptions suscitait les rivalités et attisait les haines. Les articles du 26 janvier 1755 ne prévoyaient que le labourage au moyen de chevaux. Or, dans certains cantons de la Province, les bœufs travaillaient aux champs. Leurs propriétaires prétendaient n'être pas moins favorisés. Mais ceux qui n'attelaient que les chevaux, réclamaient l'application textuelle de l'ordonnance, craignant que cette extension n'amoindrît leur privilège. Avant que

1. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 254.

2. Lettre de l'Intendant au subdélégué, 7 octobre 1758. (*Ibid.*, C, 231.)

l'Intendant n'eût tranché le débat dans son sens le plus large, les agriculteurs du Schambourg se séparèrent soudain en deux camps rivaux [1]. Que devait être, dès lors, la lutte entre miliciens et fuyards, on le devine sans peine. Autant les familles qui n'avaient pas de membres astreints au tirage, protégeaient et servaient les miliciables en quête d'une tromperie, ou la population d'une paroisse se solidarisait pour une fraude commune, autant, quand il s'agissait d'un réfractaire isolé, l'amitié se taisait, la pitié devenait un mythe. Le plus ignorant discute sciemment des cas d'exemption; un rustre ergote sur des vétilles. On raille ce malade; on confond cet infirme. On interroge, on épie, on prend acte des moindres faits de la vie journalière. Le voisin devient un ennemi, les parents eux-mêmes sont à craindre. C'est le règne de la méfiance, le triomphe de la délation. Tel est dénoncé qui, exempté en sa qualité de valet, a quitté son maître avant l'année révolue. Malheur au fugitif qui reparaît en cachette au foyer! En 1752, les garçons de Saint-Supplet attirent l'attention du subdélégué sur deux jeunes gens qui n'ont pas comparu, « sous prétexte qu'ils étudient chez le vicaire, qui tient des écoliers ». Le curé et le vicaire envoient une attestation en règle. Non, répliquent les opposants, ce sont des fuyards; on les a aperçus, l'été dernier, occupés aux moissons [2].

Il était interdit aux établissements religieux et aux particuliers de donner asile, avant le tirage, à des mi-

1. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 272.

2. *Ibid.*, C, 248.

liciables, et, après une levée, à des miliciens, sous peine de 500 livres d'amende pour chaque contravention, sans aucune remise[1]. Le fuyard reconnu est une pauvre bête traquée, qu'on poursuit sans répit par les champs et par les bois. En 1758, les habitants de Bar-le-Duc supplient l'Intendant de faciliter aux pères et mères la capture des fuyards[2]. Pour traîner devant le subdélégué un compatriote, un camarade, soupçonné de n'être pas en règle, le milicien use tour à tour de promesses ou de violence; il persuade ou terrorise sa victime; il mettra au besoin la maréchaussée, que la loi lui permet de réquisitionner, à ses trousses. Devenant un vil racoleur, il achètera ou grisera l'infortuné.

Ces scènes pitoyables se fussent davantage multipliées, si la libération du délateur n'était pas restée subordonnée au service intégral du fuyard; s'il ne lui avait fallu courir, à la prochaine levée, les hasards d'un nouveau tirage; et, enfin, prendre à sa charge les frais d'arrestation. Sans fortune, incertains du lendemain, beaucoup de miliciens se taisaient donc, moins par générosité que par découragement. Ainsi s'explique le succès relatif des infirmités passagères, la fréquence des émigrations abrégées sans danger. A ces heures néfastes où le sens moral succombait, il y eut aussi d'obscurs sacrifices. Depuis cinq ans, les hommes mariés ne tiraient plus au sort, quand, en 1756, ils furent à nouveau convoqués, vu l'insuffisance de garçons.

1. Ordonnance d'octobre 1741, article VII.

2. Placet du 13 novembre 1758. (*Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 233.)

Il s'agit de sauver des chefs de famille. Nombre de réfractaires reparaissent. Touchant dévouement, il y eut même, de temps à autre, des substitutions de fuyards frauduleuses.

Les commissaires départis, qui décidaient sans appel en matière d'exemptions, dressaient également la liste définitive des fuyards et fixaient les punitions selon la gravité des fautes. Toute la charge de cette branche de l'administration reposait de la sorte sur eux. Il n'est pas d'attributions où l'Intendant de Lorraine eut à déployer, de 1741 à 1758, plus d'activité et d'énergie. En cette tâche ingrate, La Galaizière fit preuve d'un esprit supérieur. Qu'il s'agisse du bon ordre d'une assemblée, du choix des fournitures, ou de l'examen d'un placet, il tient à tout vérifier par soi-même. Le dépouillement de l'énorme correspondance relative à la milice, qui parvient dans ses bureaux, est lui seul un labeur. On y remarque des lettres de tout genre : billets de grands personnages, requêtes de hauts ecclésiastiques qui patronnent un miliciable, missives très humbles adressées à Monseigneur par des parents en larmes. Des mères, des épouses supplient l'Intendant de se laisser attendrir. Elles prieront, ajoutent-elles, pour la santé de Sa Grandeur. Des jeunes hommes exposent des cas de réforme. Ceux-ci développent une situation particulière et non encore prévue. La Galaizière a pris personnellement connaissance du moindre de ces papiers. Les simples mentions : *exempté, déchargé, débouté,* plus souvent des considérants détaillés, indiquent que tous ont été lus consciencieusement. Certains arrêts semblent durs;

il ne s'en trouve guère d'arrachés par sollicitation. Sous le sévère coup d'œil du chef, « la faveur, les bons dîners et les petits cadeaux » n'obtenaient pas tout, et le pouvoir des subdélégués n'était pas « possédé sans partage et exercé sans contrôle[1] ». Si ces agents, moins éclairés ou plus sensibles à de bas arguments, ont pu, à certains moments, tromper sa confiance, sa responsabilité n'en saurait être atteinte. Le subdélégué de Bar-le-Duc, par exemple, souffre, en octobre 1758, des irrégularités dans le tirage au sort. Il a désigné le fils de son boulanger pour établir le rôle des miliciables d'un quartier; exempté, sans autre raison, le fils du dépositaire des clefs d'un magasin communal et un individu qu'accidentellement il envoya porter des ordres dans un village. Sur plus de 100 miliciables, il n'y en a eu que 70 d'inscrits, et, comme les intéressés murmuraient, la maréchaussée a frappé « à grands coups sur eux ». Le dossier de cette affaire, transmis à l'Intendance, nous atteste que les illégalités signalées étaient toujours suivies d'une réparation[2]. En ces questions où l'arbitraire est flagrant pour la plupart des provinces, La Galaizière ne cède ni aux sollicitations, ni à la brigue. Maintes fois, les plus chaudes recommandations du roi de Pologne lui-même demeurent lettre morte pour l'austère administrateur. Ce n'est pas le terrible chancelier de Stanislas qui épuisa d'hommes les Duchés. Avant le prince insouciant, il

1. D. Mathieu, *L'Ancien Régime dans la province de Lorraine et Barrois (1698-1789)*. Paris, 1879, in-8° ; pp. 215 et 219.

2. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 233, 238, etc.

éleva la voix en faveur du pays. N'étant pas entendu, il lui procure l'allégement de l'ordonnance de 1755 ; et, plus pitoyable que plusieurs de ses subdélégués, consent volontiers à cette occasion des fraudes, si du moins l'agriculture est sauvée. Tout reproche doit aller à l'institution même de la milice, source d'abus et d'injustices, aux ministres de Louis XV, surtout, dont les demandes inconsidérées marquaient la ruine d'une province qui, à s'en tenir aux strictes clauses des traités, n'était pas encore française.

CHAPITRE IV

Le contingent fourni par les Duchés est proportionnellement supérieur à celui des autres provinces. — Le service de garnison. — La milice lorraine aux armées. — Les pertes. — Profond épuisement du pays.

Les chiffres cités plus haut ont laissé entrevoir l'importance du contingent levé dans les Duchés, au cours des dix-sept années que l'on tira au sort sous le règne de Stanislas. Pendant la guerre de la Succession d'Autriche, plus de 13 200 hommes furent mobilisés. Ce total est minimum. Il manque à notre addition les remplacements individuels des hommes morts ou en fuite, imposés aux paroisses responsables, dans l'intervalle des tirages[1]. En 1748, le pays avait sur pied

---

1. GEBELIN (*op. cit.*, p. 142) parle de 11 782 hommes « au moins » ; il omet la levée de 1745 dans la principauté de Commercy, et celle de 1747. MATHIEU (*op. cit.*, p. 211) se rapproche de la quotité exacte avec 13 145 hommes. Le tableau suivant rappellera le détail des levées :

DATE DE LA LEVÉE.	CAUSES DE LA LEVÉE.	CONTINGENT LEVÉ.	SOURCES.
		Hommes.	
1741, novembre-décembre (assemblée en juin 1742) . .	Création.	3 600	Ord. lorr., 21 octobre 1741.
1743, février-mars.	Augmentation.	1 800	Ord. lorr., 25 janvier 1743.
1744, mars . . .	Remplacements (création de *Royal-Lorraine*).	1 950	Ord. fr., 30 janvier 1744 ; ord. lorr., 20 févr. 1744.
1745, février . .	Remplacements.	549	
1745, mars . . .	Levée spéciale à la principauté de Commercy.	55	Ord. lorr., 17 mars 1745.
1746, janvier-février. . . .	Augmentation et remplacements (création de *Royal-Barrois*).	1 538	Ord. fr., 1er novembre 1745 ; ord. lorr., 27 décembre 1745.
1747, janvier-mars.	Augmentation et remplacements	1 363	Ord. fr., 22 novembre 1746.
1748, mars . . .	Augmentation. Remplacements.	1 800 545	Ord. fr., 25 novembre 1747 ; ord. lorr., 27 décembre 1747.

9 740 miliciens[1], alors que l'effectif était de 79 520 hommes pour la totalité de la milice assemblée par Louis XV[2]. La quote-part était donc de plus du huitième, et, à juste titre, Durival pouvait écrire : « Aucune province de son royaume n'en avait tant fourni[3]. » Pour la guerre de Sept ans, la proportion est moindre. Du début de 1757 à la fin d'octobre 1758, 6 034 miliciens sont réclamés à la Lorraine lors des levées générales[4].

On a, depuis, exagéré ces chiffres, assez éloquents pour qu'on ne les force pas. Ce qu'il est vrai d'ajouter, c'est que ces quelque 20 000 hommes ne donnent

---

1. Neuf bataillons, d'abord à 600 hommes et finalement à 710. . . . . 6 390
Régiments de *Royal-Lorraine* et de *Royal-Barrois*, quatre bataillons à 650 hommes 2 600
Gardes de Lorraine, miliciens incorporés 750
TOTAL. 9 740

2. Cf. GEBELIN, *op. cit.*, p. 287.

3. *Description de la Lorraine et du Barrois*, I, 197.

4. Levées se répartissant ainsi :

DATE DE LA LEVÉE.	CAUSES DE LA LEVÉE.	CONTINGENT LEVÉ.	SOURCES.
		Hommes	
1757. janvier-février. . . .	Augmentation.	3 786	Ord. lorr., 14 janvier 1757.
1757. mars. . .	Remplacements (rétablissement de *Royal-Lorraine* et *Royal-Barrois*).	110	Ord. fr., 20 mars 1757.
1758. février . .	Augmentation. Remplacements.	480 370	Ord. lorr., 29 janvier 1758.
1758. octobre. .	Augmentation et remplacements.	1 288	Ord. lorr., 7 octobre 1758.

En 1758, l'effectif total des miliciens au service du roi était de 87 480 hommes. Cf. GEBELIN, *op. cit.*, p. 287.

qu'une idée imparfaite de la contribution des Duchés au cours des hostilités avec l'Autriche et la Prusse. Il faut mettre en ligne de compte, à partir de 1759, les recrues provinciales. On ne saurait oublier les enrôlés soi-disant volontaires, beaucoup engagés par surprise ou dans une heure de découragement; ni même ces miliciables que la peur jetait par bandes aux frontières. La Cour souveraine l'affirme: « Quoique par les ordonnances de 1741 et 1743 il ne paraisse que cinq mille quatre cents hommes de milices levés dans la Lorraine et le Barrois, on peut assurer que cette levée en a fait sortir plus du triple et du quadruple des deux provinces, parce qu'il est certain que la crainte du tirage en a déterminé un grand nombre à s'enrôler volontairement et des milliers à passer en pays étranger[1]. » La paroisse de Laneuveville-aux-Bois, qui se compose de 90 feux, a plus de 20 garçons sous les drapeaux[2]. En 1757, le subdélégué de Sarreguemines parle d'une communauté de son ressort qui a fourni aux armées 150 soldats[3]. Fraisnes-en-Saintois, au bailliage de Vézelise, compta simultanément 40 garçons entrés, de gré ou de force, au service du roi. Les filles ayant été obligées de les remplacer aux plus dures besognes, il en meurt 15 dans une année[4]. Déjà, au printemps de 1744, ç'avait

1. *Mémoire servant d'éclaircissement et de supplément aux remontrances de la Cour souveraine du 27 juin 1758.* 5 août 1758, p. 31.

2. *Archives nationales,* KK, 1172.

3. *Archives de Meurthe-et-Moselle,* C, 264.

4. *Archives nationales,* KK, 1172.

été à Nancy, selon le libraire Nicolas, « un véritable brigandage de voir une foule de soldats battre la caisse dans les deux villes, pour engager toutes sortes de jeunes gens, même de famille[1] ». A la levée d'automne de 1758, le subdélégué reconnaît qu'il n'y a plus rien à attendre de la capitale, en raison « des enrôlements prodigieux qui s'y sont faits, tous les clercs s'étant faits gendarmes[2] ».

Sur ces hommes, combien furent à jamais perdus pour leur sol natal ? Il serait difficile d'établir un bilan, fût-il approximatif. En ce qui concerne les seuls miliciens, on a du moins quelques données. La preuve se trouve dans les statistiques officielles, que la plupart tombèrent sur les champs de bataille, périrent dans les prisons ou les hôpitaux. Pendant la guerre de la Succession d'Autriche, les bataillons de milice proprement dite restent affectés aux garnisons ou aux forteresses des frontières et des côtes. Nous avons vu, dès leur création, les trois régiments lorrains partir pour Landau, où Croix séjournait encore en septembre 1743, pour Calais et pour Givet. En mai 1745, Montureux est à Saint-Esprit ; les bataillons de Polignac sont à Bergues, à Calais et à Dunkerque ; ceux de Lignville à Valenciennes et à Lille[3]. Mais à dater de

1. *Journal ;* édit. cit., pp. 164-165.

2. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 232. — Partie de Nancy pour l'armée de Soubise à la fin de juin 1758, la Gendarmerie était revenue hiverner à Épinal, Mirecourt, Bruyères, Darney, Lamarche, etc. L'état-major résidait à Nancy. Les enrôlements recommencèrent, plus nombreux encore, en septembre 1759 et en novembre 1760.

3. Il eût été facile de ne pas éloigner les miliciens lorrains,

cette année, les grenadiers royaux, détachés des compagnies de fusiliers, prennent une part active aux opérations. Ils assistent aux sièges d'Anvers et de Namur, à l'affaire de Raucoux, à la prise de Berg-op-Zoom. Lors de la guerre de Sept ans, où ces mêmes grenadiers royaux furent envoyés à Minorque, des fusiliers lorrains sont, selon le nouveau système en vigueur, organisés en bataillons de campagne. Le régiment de Montureux concourt à remplacer les troupes réglées prélevées sur les forces de Clermont au profit de celles de Soubise. A l'automne de 1758, tandis que Polignac est en Dauphiné, nous le rencontrons à Wesel, où il se trouve encore un an plus tard. En 1760, le bataillon de Sarreguemines, sous les ordres de Castries, est à Meurs, préposé à la garde des équipages, le jour du combat de Clostercamp. En 1761, c'est un des onze bataillons de milice figurant à l'armée du Bas-Rhin, et un des quatre attachés à l'état-major. A la fin de cette campagne, le bataillon de Nancy compte encore 460 hommes vivants, sur un effectif de 720; mais de ceux-là presque tous sont blessés et prisonniers. En mars 1761, 22 seulement rentrent dans leurs villages [1].

Royal-Lorraine et Royal-Barrois marchèrent partout au premier rang. En 1744, Royal-Lorraine est à l'armée du Rhin, sous les ordres du duc de Coigny. Il

---

puisqu'en août 1743, par exemple, sur les 34 bataillons dont se composait la garnison d'Alsace, on en comptait 18 de milice provinciale ; et, en 1744, 22 sur les 30 bataillons en séjour dans les Évêchés.

1. *Journal de Durival*, 27 et 30 mars 1761. — Cf. *Description de la Lorraine et du Barrois*, I, 237.

renforce le corps qui couvre le siège de Fribourg. Il hiverne dans les Villes Forestières, et, au printemps suivant, on le voit à l'armée de Bavière, commandée par Ségur; puis, sous Conti, à l'armée du Mein. De 1746 à 1748, c'est à l'armée d'Italie qu'il se signale. D'abord immobilisé sur le versant occidental des Alpes, dans le Dauphiné, en Provence, il a son rôle au siège de Vintimille. Royal-Barrois, qui prend rang immédiatement après Royal-Lorraine, est, en 1746, à l'armée de Flandre, à Charleroi, à Raucoux; puis il se rapproche également des Alpes.

Après leur rétablissement de 1757, les deux régiments furent encore moins ménagés. Dirigés tout d'abord sur l'armée de Soubise, ils assistent au désastre de Rosbach, où ils facilitent la retraite. Le 20 novembre, Durival consignait dans ses cahiers : « On a nouvelle à Lunéville que le régiment Royal-Lorraine et celui de Royal-Barrois se sont bien conduits à la suite de la malheureuse affaire du 5, près de Weissenfels. Le premier était à la droite de l'armée, à garder un pont sur la Sala, qu'il brûla avant de le quitter, et fit la retraite sous les ordres de M. de Saint-Germain. Royal-Barrois était de garde au parc de l'artillerie, vit défiler l'artillerie et se mit en marche en bon ordre à sa suite. Ce régiment n'arriva à Fribourg, à quelques lieues de là, qu'à six heures du matin, le 6. Les autres corps de l'armée de Soubise y étaient dès minuit. » Royal-Barrois ne perdit qu'une vingtaine d'hommes, mais Royal-Lorraine fut plus éprouvé[1]. Blessé, son colonel,

---

1. Cf. Gal Pajol, *op. cit.*, IV, 166.

M. de Rivray, fut pris et conduit à Berlin pour une longue captivité[1]. En 1758, les deux corps font partie de l'armée du Bas-Rhin. Royal-Barrois fut à Crefeld (23 juin). Royal-Lorraine et Royal-Barrois grossissent le détachement qui, sous les ordres de Chevert, essaie en vain, le 5 août suivant, de rompre, près de Emmerich, le pont des Hanovriens. Plus de 100 miliciens lorrains paient de leur vie cette tentative; une soixantaine sont blessés ou prisonniers[2]. Quand Royal-Barrois est réformé, de ses 680 hommes il en reste à peine 300 !

Il serait injuste de ne pas accorder un souvenir au régiment des Gardes de Lorraine, composé en majorité de volontaires, mais qui comprit aussi, nous l'avons vu, des miliciens. Ce corps combat à Plaisance (16 juin 1746), où il laisse 75 soldats tués et a 107 blessés. La journée du Tidon (10 août 1746) est pour lui plus sanglante : 280 hommes manquent à l'appel, 187 sont blessés[3]. Retirés à Grasse après cette terrible campagne de 1746, ses deux bataillons réunis ne se com-

1. M. de Rivray était parti de Lunéville le 25 juillet précédent pour joindre son régiment. Mis en liberté à la fin de 1759, il rentra dans la résidence ducale le 10 novembre. (*Journal de Durival.*)

2. « On reçoit la liste suivante des morts et blessés des régiments Royal-Lorraine et Royal-Barrois dans l'affaire du 5. — *Royal-Lorraine :* MM. de Villelongue, tué ; Folley, prisonnier ; de Silly, la main percée ; de Rune et Courtois, blessés. Environ 30 soldats tués et autant de blessés. — *Royal-Barrois :* D'Anderny, blessé ; de Cuigy, cuisse cassée ; de Gourcy de Dommartin, blessé de coups de bayonnette ; de Chamblay, de Bettancourt, de Klein, de Voisin, tués. Environ 70 ou 80 tués et une trentaine de blessés ou prisonniers. » (*Ibid.*, 16 août 1758.)

3. Cf. G[al] PAJOL, *op. cit.*, III, 162.

posent plus que de 361 hommes. Obligé, le 23 février 1758, de se battre à Hoya contre un corps supérieur de Hanovriens et de Prussiens, le régiment, de nouveau décimé, opposera la plus vigoureuse résistance [1]. Mais à quel prix, grand Dieu! Des 600 hommes restés sous les armes, 150 sont tués — un sur quatre; près de 260, faits prisonniers. Assiégée dans Minden, enfin, avant qu'il soit un mois, une ample partie de ce glorieux débris — 138 hommes et 17 officiers — doit déposer les armes pour être transférée dans les casemates de Hanovre [2].

De telles saignées devaient infailliblement amener une prompte anémie. A la levée de 1746, il s'en fallait déjà de 77 miliciens que la quotité demandée fût atteinte [3]. Une seconde répartition avait été nécessaire. Après Aix-la-Chapelle, alors qu'il ne s'agit plus que d'effectuer les remplacements dans six bataillons, les subdélégués ont grand'peine à y parvenir. « Je suis persuadé que des 22 miliciens que j'ai à tirer dans ma subdélégation, il ne s'en trouvera pas 12 », écrit, en 1751, celui de Pont-à-Mousson [4]. Partout, il est

1. Cf. Gᵃˡ Pajol, *op. cit.*, IV, 219.

2. Sur les états de service des miliciens lorrains, voir la compilation de Chapuy, *Guerres de Louis XIV et de Louis XV*, ms., *j. cit.*, du *Ministère de la Guerre*. — Gᵃˡ Pajol, *op. cit.*, t. II-V, *passim*. — Pour les campagnes des Gardes de Lorraine, lire surtout Gᵃˡ Vanson, *op. cit.*, *passim*; et tout particulièrement, en ce qui concerne les affaires du Tidon et de Hoya, pp. 39-53, 80-94.

3. Après avoir signalé ce déficit, Durival ajoute : « Il y en a eu bien davantage par proportion dans les remplacements levés encore depuis. » (*Journal*, 6 mars 1746.)

4. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 245.

indispensable de modifier, de remanier les états dressés à l'Intendance. Les procès-verbaux dits d'insuffisance, de déficit, de surséance, se multiplient. En 1755, dans la subdélégation de Bourmont, il ne se trouve que 9 miliciens sur les 17 voulus [1]. L'ordonnance du 26 janvier de cette année accrut la difficulté d'alimenter la milice. Mais que fussent devenues les campagnes sans cette mesure salutaire? « Le dévastement des garçons avait été si grand, que sans les bontés qu'a eues Votre Excellence d'affranchir un fils et un domestique aux laboureurs, il n'en serait point resté du tout », déclare à La Galaizière son subdélégué de Sarreguemines [2]. On a vu les fils de marchands, les manœuvres, se mettre à couvert du sort en louant leurs services aux cultivateurs. En dépit du privilège consenti, les aides ruraux eux-mêmes finissent par devenir rares. Le subdélégué de Longuyon l'affirme : « J'ai remarqué, Monseigneur, que beaucoup de laboureurs qui cependant ont droit d'exempter par chaque charrue un enfant ou un domestique, en manquent et sont obligés de prendre des Luxembourgeois à gros gages [3]. » Le témoignage peu suspect d'un autre contemporain est plus saisissant : « On voyait à la suite

1. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 254.

2. 5 février 1757. (*Ibid.*, C, 264.)

3. « J'ai été surpris, dit-il encore, de voir que dans des grosses communautés comme Grand et Petit-Failly, il ne se soit trouvé qu'un garçon dans le cas de tirer. J'ai cru que les syndics à qui j'ai fait connaître les peines auxquelles ils s'exposaient, s'ils donnaient des déclarations infidèles, recélaient des garçons. Je les ai communiquées au sieur curé de ce lieu, qui m'a assuré qu'elles étaient véritables. » 4 février 1757. (*Ibid.*, C, 262.)

de nos charrues des vieillards, des femmes, des enfants[1]. »

La guerre de Sept ans aggrava l'état de choses. Au printemps de 1757, et malgré deux tirages successifs, la subdélégation de Darney, qui n'avait donné, en 1752, que 21 miliciens sur 27, n'en fournit plus que 16 sur les 24 qui lui sont assignés[2]. A Lunéville, portée pour 80 miliciens, on ne peut, le 1er avril de la même année, en réunir que 28[3].

Cependant une extrême tolérance est maintenant accordée aux préposés, pour le choix de ces soldats. Le subdélégué de Gondrecourt souligne l'opportunité de cette latitude : « J'ai vu le temps où les hommes de ce pays-ci étaient grands, et ils sont à présent aussi rares qu'ils y étaient autrefois communs. J'avoue que les recrues enlèvent les plus beaux[4]. » La misère abâtardissait la race. En 1751, aucun des 12 miliciables présentés par la communauté de Hampont n'a les qualités physiques requises[5]. C'est désormais un événement quand les subdélégués envoient à l'assemblée des garçons bien constitués. Ils insistent sur leur chance ; pour un peu, ils en prendraient vanité[6]. Ré-

1. DURIVAL, *Description de la Lorraine et du Barrois*, I, 197.

2. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 246.

3. *Journal de Durival.*

4. 6 février 1758. (*Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 258.)

5. *Ibid.*, C, 243.

6. « Malgré mon peu de monde, j'espère que Son Excellence sera contente de mon opération, ayant été assez heureux pour avoir à lui présenter de beaux et vigoureux miliciens », écrit, le 1er février 1756, le subdélégué de Darney. — Après avoir re-

duits aux expédients, la plupart en arrivent à une facilité ridicule. Leurs miliciens sont vraiment « de trop mince figure » ; ils ne peuvent être incorporés. L'un d'eux, âgé de trente ans et d'une taille très inférieure à la moyenne, n'avait-il pas été accepté sous le puéril prétexte que d'aventure il grandirait. Le subdélégué de Château-Salins hésite à rejeter un homme attaqué de la teigne ; il déclare milicien un garçon qui a « la cheville du pied gauche dérangée de naissance », sans doute un pied-bot. Deux fois l'estropié avait été réformé ; mais il est bon marcheur, assez mauvais sujet et — considération décisive — il entretient la brouille dans sa famille[1] ! Afin d'éviter ces incidents absurdes, La Galaizière devra en revenir, pour les levées de 1758, à l'application de l'ancienne règle. A ce moment, l'administration donne pour son compte la chasse aux fuyards ; et ces réfractaires que l'Intendant faisait naguère incarcérer comme vagabonds, quand des miliciens ne les représentaient pas, forment une précieuse aubaine. Pour beaucoup de paroisses, en effet, ce n'est plus l'insuffisance que l'on constate, mais la *carence* absolue. « J'ai taillé, coupé et renoué autant qu'il m'a été possible », écrit, le 22 février 1758, le subdélégué de Neufchâteau, « sans que le succès que vous vous êtes proposé y eût pleinement répondu : vous le verrez par les procès-verbaux que je vous prie

gretté la médiocrité du nombre, celui de Neufchâteau continue : « Mais ce qui me fait plaisir, est que le sort a secondé mon zèle et que ce que vous verrez est ce qu'il y a de plus beau. » 22 octobre 1758. (*Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 259.)

1. *Ibid.*, C, 263.

beaucoup ne sont pas dans les conditions prescrites. Il en est de seize et de quarante ans « environ ». L'adverbe est ici significatif. On a négligé la limite de la taille, fermé les yeux sur des cas rédhibitoires évidents. 24 déserteurs, qui profitent de l'amnistie accordée par l'ordonnance du 1er juillet 1761, sont enrôlés à Lunéville par le commissaire des guerres. On admet les pires vauriens. On racole dans les prisons, on s'assure des détenus à leur sortie. Cette mention : « On n'a pas revu ce particulier depuis son engagement », est fréquente en marge des listes. Sur 515 de ces singulières recrues, 36 s'enfuient et 32 doivent être réformées avant même d'avoir gagné le quartier général. A la création du Régiment de Nancy, enfin, quand le prix des engagements ne dut plus excéder les 30 livres habituelles, pourboire non compris, harcelé par ses chefs, l'Intendant est contraint, pour ne pas laisser vides les casernes de Rosières, de mettre en cause l'avidité de tous les gens malhonnêtes et d'augmenter progressivement le traitement de ses recruteurs[1].

1. *Archives de Meurthe-et-Moselle,* C, 234, 435.

CHAPITRE V

La milice, de la mort de Stanislas à la Révolution. — Rétablissement du tirage au sort. — Unification avec le système français, puis transformations parallèles. — Régiments provinciaux et bataillons de garnison. — Dernières particularités propres à la Lorraine. — Conséquences durables des premières exigences.

Par un fâcheux concours de circonstances, fortuites et voulues, le règne nominal de Stanislas correspond pour la milice, tout comme nous l'avions vu pour le second impôt en nature, la corvée [1], à la période où le fardeau fut de beaucoup le plus lourd.

Si le régiment de recrues de Nancy est supprimé en 1767 [2], on a recommencé de tirer au sort quelques semaines à peine après la mort du roi de Pologne. Mais, pour la première fois, l'ordonnance de Louis XV du 27 novembre 1765 qui rétablit la milice et en dé-

---

1. P. Boyé, *Les Travaux publics et le régime des corvées en Lorraine au XVIIIe siècle*. Paris, 1900, in-8°.

2. Rappelons que les régiments de Lyon, Sens, Blois et Aix ne le furent que le 30 mai 1768, à la suite de l'ordonnance du 1er du même mois, établissant quatre dépôts généraux des recrues : à Saint-Denis, Lyon, Tours et Toulouse. Mais les engagements continuaient à pouvoir être indistinctement opérés sur toute l'étendue du territoire français. D'autre part, le 25 décembre 1768, le roi « étant informé que la légion du Hainaut est composée en plus grande partie de recrues faites en Lorraine », décide qu'elle portera à l'avenir le nom de *Légion de Lorraine*. Supprimée en 1776, cette légion comprenait de l'infanterie, divisée en compagnies de chasseurs, et de la cavalerie, sous le titre de dragons. Sur l'histoire de ce corps qui, à nouveau réuni en juin 1779, devait porter les noms de *Chasseurs des Vosges*, *Chasseurs de Lorraine*, voir : Gal Susane, *Histoire de la cavalerie française*. Paris, 1874, 3 vol. in-8 ; III, pp. 109 et sq. — H. Ganier, *op. cit.*, pp. 101-102. — Gal Pajol, *op. cit.*, VII, pp. 238 et sq.

crète la levée prochaine, assimilant franchement les Duchés aux autres provinces du Royaume, a effacé toute distinction péjorative. A lire le début de son dispositif, on dirait qu'un secret pressentiment avait averti le gouvernement français qu'à l'heure où ces articles recevraient leur application, le prince dont la vieillesse avancée prolongeait une situation équivoque, le Duc-roi, ne serait plus. « Les 105 bataillons de milice des provinces et généralités du Royaume, y compris les quatre des duchés de Lorraine et de Bar, et celui de Paris », composés chacun de 710 hommes, formeront désormais un corps de 74 500 hommes. La milice lorraine, c'est-à-dire les bataillons de *Nancy*, de *Bar*, d'*Étain* et de *Sarreguemines*, marchant de pair avec celle des Évêchés, est classée la 18[e]. Elle prend rang entre la milice de Bretagne et celle d'Artois. Quant à ses compagnies d'élite, elles composeront, avec celles des bataillons alsaciens et évêchois — *Metz* et *Verdun*, *Strasbourg* et *Colmar*, — le 4[e] des 11 régiments français de grenadiers royaux[1].

On sait qu'en 1771 le roi tint à donner à la milice une constitution qui la rapprochât de son infanterie, et qu'une désignation nouvelle fut substituée à un terme trop détesté. Les 104 bataillons alors existants sont groupés en 47 *régiments provinciaux*[2]; le milicien devient un *soldat provincial*. Dans ce remanie-

---

1. Avec Nancy comme quartier d'assemblée. — Seules, les couleurs de l'épaulette marquaient l'origine. Pour les grenadiers de la milice lorraine, c'étaient, par exemple, le rouge et le blanc ; pour ceux de la milice évêchoise, le bleu et le blanc.

2. Dont 12 à trois bataillons, 33 à deux, et 2 à un seul.

ment[1], les bataillons de Nancy et de Sarreguemines forment le 34[e] régiment, ou *provincial de Nancy*[2]; ceux de Bar et d'Étain, le 35[e], ou *provincial de Bar-le-Duc*[3]. Tous deux ont leur quartier d'assemblée et leur centre d'exercices dans la capitale lorraine[4]. Leurs compagnies de grenadiers royaux, réunies à celles des provinciaux de Colmar et de Verdun, composent, sous le nom de *grenadiers royaux de la Lorraine,* le 8[e] des onze nouveaux régiments d'élite[5].

Après quelques modifications dans leur classement[6], les régiments provinciaux sont supprimés par l'ordonnance du 15 décembre 1775, ou plutôt ne sont plus convoqués[7]. Mais, dès le commencement de 1778, le ministre rétablit les troupes provinciales, qu'il

1. Ordonnance du roi pour former les bataillons de milice en régiments provinciaux; du 4 août 1771. — Les Grenadiers de France étaient de plus supprimés.

2. Colonel : comte de Ludres.

3. Colonel : comte du Hautoy.

4. « En exécution de l'ordonnance du roi du 7 avril 1773, le régiment provincial de Nancy a été assemblé à Nancy le 18 mai, et celui de Bar, aussi à Nancy, le 22. On les y exerce actuellement. » (*Journal de Durival,* 24 mai 1773.)

5. Colonel : comte d'Hoffelize. — Épaulette distinctive pour l'ensemble du régiment : rouge et blanche.

6. 111 bataillons et 53 régiments, par l'ordonnance du 19 octobre 1773. Le régiment de Nancy est le 38[e]; celui de Bar, le 39[e]; le régiment des grenadiers royaux de la Lorraine marche le 9[e] sur 12. — 105 bataillons et 48 régiments, par l'ordonnance du 1[er] décembre 1774. Le régiment de Nancy devient le 35[e]; celui de Bar, le 36[e].

7. Les soldats provinciaux lorrains avaient déposé, pour la dernière fois, les armes à Nancy, le 23 mai précédent, et étaient retournés, le lendemain, dans leurs communautés. — Cf. *Journal de Durival.*

relie plus étroitement que du passé aux troupes réglées[1]. Assemblés à Nancy le 1er juin[2], les quatre bataillons des régiments de Nancy et de Bar sont compris parmi les 78 bataillons[3] qui, sous le titre de *bataillons de garnison,* doivent être attachés aux régiments d'infanterie et en porter le nom. Le bataillon de Nancy devient bataillon de garnison du régiment d'*Austrasie ;* celui de Sarreguemines, bataillon de garnison de *Lorraine*[4]; celui de Bar-le-Duc est affecté au régiment de *Champagne,* et celui d'Étain au régiment de *Barrois*[5]. Leurs quatre compagnies de grenadiers royaux, jointes aux deux compagnies du régiment provincial de Sens[6], aux trois du régiment de Salins[7], et à celle du premier bataillon de Clermont[8], continuent de donner leur nom au régiment des grenadiers royaux de la Lorraine[9].

1. Ordonnance du 30 janvier 1778, et règlement du 1er mars suivant.

2. Cf. *Journal de Durival.*

3. Sur un total de 106.

4. Ancien régiment des Gardes de Lorraine.

5. Anciennement Conti, il ne portait ce nom que depuis l'ordonnance du 12 septembre 1776. — Les bataillons de Metz et de Verdun, de Strasbourg et de Colmar, formèrent, au contraire, les deux régiments provinciaux d'artillerie de Metz et de Strasbourg, attachés chacun à un régiment du corps royal de l'artillerie.

6. Dont le 1er bataillon était attaché, comme bataillon de garnison, au régiment Royal, et le 2e au régiment de Bourgogne.

7. Les bataillons attachés à Condé, Royal-Comtois et Enghien.

8. Attaché à Auvergne.

9. Le 6e sur 8. Épaulette : aurore. Quartier d'assemblée : Nancy. Colonels : vicomte du Hautoy, 1778 ; marquis de Monchat, 1780 ; comte de la Noue, 1784 ; chevalier de Bassompierre, 1788. Licencié le 30 septembre 1789. (Gal Susane, *op. cit.*, V, 388.)

Jusqu'à la Révolution, il n'y aura plus dans cette organisation que des changements de détail ; jusqu'à la Révolution, également, c'est au chiffre de 2 840 hommes, prescrit par l'ordonnance de 1765, que reste fixée la part contributive des anciens Duchés.

Pour dispenser cette charge le plus équitablement que possible, La Galaizière fils inaugure, en 1766, le système des « arrondissements de cantons », moins étroit que celui des petits groupements de communautés. La subdélégation de Nancy, par exemple, est divisée en onze circonscriptions : ville de Nancy, ville de Saint-Nicolas, cantons de Malzéville, d'Essey, de Varangéville, de Bouxières-aux-Chênes, de Faulx, de Flavigny, de Gondreville, de Lupcourt et de Pont-Saint-Vincent[1]. Plus d'initiative est bientôt laissée aux subdélégués. A partir de 1769, ils peuvent combiner, comme ils le jugent préférable, le fractionnement du contingent attribué à leur ressort[2]. La supé-

1. La subdélégation de Lunéville comprenait 14 circonscriptions : ville de Lunéville, ville de Gerbéviller, cantons d'Arracourt, Azerailles, Badonviller, Croismare, Domptail, Einville, Fraimbois, Housseras, Laneuveville-aux-Bois, Magnières, Parroy et Rambervillers. — Atténuée, l'inégalité des chances n'était pas supprimée. En avril 1766, il se trouve finalement, dans la subdélégation de Nancy, 227 miliciables pour 36 miliciens demandés. Sur ce nombre, les cantons de Malzéville et de Faulx, qui doivent chacun 4 miliciens, ont respectivement 48 et 52 soumis au sort ; ceux de Bouxières-aux-Chênes et de Lupcourt doivent l'un et l'autre 3 hommes : or, si le premier compte 30 miliciables, le second n'en offre que 8. — Cf. *Journal de Durival,* 22 avril et 3 mai 1766.

2. Le 9 avril de cette même année, le subdélégué de Bouzonville explique à l'Intendant sa façon de procéder : « Pour parvenir au dernier tirage et remplir les vues de Votre Grandeur qui avait laissé à ma disposition la répartition des 33 miliciens sur les 10 cantons, j'ai fait l'examen exact de tous les sujets ca-

riorité de ce mécanisme est évidente, surtout si l'on songe qu'à la même époque les simples groupements de paroisses n'étaient même pas pratiqués dans la plupart des généralités, et qu'ils ne furent rendus obligatoires que par l'ordonnance du 19 octobre 1779.

Au point de vue pécuniaire, la Lorraine ne subvient plus qu'aux frais de petit équipement de ses miliciens et à l'indemnité due au préposé au tirage [1]. Et encore, en manière de soulagement, les sommes nécessaires sont-elles volontiers réparties, non plus d'après le nombre d'hommes fournis par une paroisse, mais entre toutes les communautés d'une subdélégation, et sur le pied de l'imposition des Ponts et Chaussées.

Dès le rétablissement de la milice, le minimum d'âge a été reculé à dix-huit ans [2]. A défaut de garçons ou de veufs sans enfants, on n'appelle plus que les hommes mariés n'ayant pas dépassé vingt ans ; et l'on

---

pables et non exempts de chacun desdits cantons séparément. J'en ai ensuite formé un total que j'ai divisé par 33, et qui m'a démontré que de 6 hommes 1/2 il en fallait un pour milicien. C'est sur cette proportion que j'ai réglé l'opération, autant qu'il a été possible d'atteindre à la justesse. A cet effet, j'ai joint deux cantons ensemble, quoique les procès-verbaux soient distincts et séparés par canton. » (*Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 283.)

1. Celle-ci resta fixée à 5 livres par milicien. Les hommes n'étant plus dirigés sur des garnisons, l'écu du départ n'était plus perçu. La dépense du petit équipement variait suivant les généralités. En 1767, elle est de 33 livres dans celle de Nancy, tandis qu'elle n'est que de 29 livres dans celle de Bordeaux. Quand la milice cessa d'être convoquée et, par conséquent, ne fut plus équipée, cette somme — abaissée, il est vrai, dans la Province, à 14 livres — continua néanmoins d'être perçue en tant qu'imposition représentative.

2. Lettre-circulaire de Choiseul aux intendants, 31 janvier 1766. (*Collection Saugeon*, vol. 53, pièce 2.)

s'adresse de préférence à ceux qui n'ont pas d'enfants. Après 1773, les hommes mariés et les veufs pères de famille ne sont plus inquiétés dans aucun cas.

Les anciennes villes privilégiées participent au sort, sans faveurs temporaires. Quant au vice des exemptions personnelles, inhérent à l'institution, il devait fatalement se perpétuer avec elle. Pour la majorité des provinces, l'article XXIV de l'ordonnance de novembre 1765, premier essai sérieux de codification, barrière derrière laquelle les intendants, assaillis par le flot des prétentions particulières, purent enfin se retrancher, constitua un réel progrès. Pour la Lorraine que le Chancelier avait dotée d'une législation plus parfaite, il y a véritablement recul. L'agriculture y perd. La dispense accordée, en 1755, par La Galaizière, à un fils ou un valet de laboureur, pour toute charrue supplémentaire, n'est-elle pas passée sous silence? Cette œuvre est loin d'ailleurs d'être suffisamment mûrie, et les intendants restent maîtres de l'interpréter et d'en étendre les dispositions suivant les besoins des pays qu'ils administrent. Dans les encouragements à donner à l'industrie, il y a une question d'espèce. Aussi scrupuleux que son père, La Galaizière fils étudie la situation de chaque fabrique et mesure les privilèges à la sollicitude dont elle est digne. C'est ainsi qu'il exempte un principal commis et un principal ouvrier, au choix, dans les faïenceries de Lunéville et de Rambervillers[1]; mais, en plus de ceux-ci,

1. Sur ces usines, voir notre étude : *La Lorraine industrielle sous le règne nominal de Stanislas (1737-1766)*. Nancy, 1900, in-8°; pp. 22 et sq.

dans la manufacture de tissus fondée pour les pauvres à Lunéville, les maîtres teinturier, drapier, apprêteur, tondeur, démêleur, fileur et cordier, un ouvrier teinturier, le boulanger et le maître d'école [1]. Il multiplie les instructions à ses subdélégués, élucide les points obscurs. Les domestiques des officiers des maîtrises doivent être exempts tout comme ceux des officiers des justices royales ou des finances, mais non ceux des justices seigneuriales; les garçons chirurgiens de l'hôpital militaire, mais non les élèves des chirurgiens particuliers, à moins qu'ils n'aient suivi les cours d'une école publique pendant deux ans [2]. Puis, pour plus de clarté, le consciencieux fonctionnaire signe par provision, le 20 février 1767, une ordonnance en quatre-vingt-dix-huit articles, qui, davantage encore, écarte l'arbitraire. Louis XV approuva ce texte, qui est officiellement promulgué un an plus tard [3]. En octobre 1773, une nouvelle liste limitative est dressée pour toute l'étendue du Royaume [4], mais dont l'application est éphémère, puisque l'ordonnance du 1er décembre 1774 revient, sous une forme plus précise, à la législation de 1765 [5]. Le Gouvernement s'est réservé, en ce qui concerne l'agriculture, l'industrie et le com-

1. Pour l'histoire de cet atelier de charité, connu sous le nom populaire de *Coton*, voir *ibid.*, pp. 59-60.

2. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 238.

3. *Recueil des ordonnances de Lorraine*, XI, 252.

4. Ordonnance du Roi concernant les régiments provinciaux, du 19 octobre 1773. Le titre V, en 46 articles, est entièrement consacré à cette question des exemptions.

5. Titre V; 40 articles.

merce, de statuer spécialement pour chaque généralité. Dans les anciens Duchés, il n'y avait qu'à s'inspirer des travaux sur lesquels, par trois fois, les La Galaizière avaient porté leur attention. Le 14 janvier 1775, est arrêté à Versailles, en vingt-quatre articles, un « état des exemptions particulières du tirage au sort pour les régiments provinciaux, accordées par le Roi aux provinces de Lorraine et Barrois, eu égard aux circonstances locales[1] ». Ce fut le terme d'une longue et progressive élaboration.

La durée du service, abaissée à cinq ans pour le milicien français, a été de nouveau portée à six années en 1766. Mais nous avons vu que le milicien lorrain n'avait en rien profité de la réduction de 1748. La guerre de Sept ans a du reste été la dernière où ces soldats furent employés. Le contingent demeurant identique, il ne s'agit plus que de remplacements par sixième[2]. On a recommencé à lever des hommes, mais ils ne sont plus réunis jusqu'à la création des régiments provinciaux, pour lesquels les exercices annuels sont de neuf ou douze jours. L'ordonnance de 1775 supprime cette formation périodique elle-même, et l'assemblée exceptionnelle de 1778 a pour unique but de constater un rétablissement tout théorique. Seules, les compagnies de grenadiers royaux sont

1. Versailles, de l'Imprimerie du Roi, département de la Guerre, 1775 ; 8 p. in-4°. — Cf. *Recueil des ordonnances de Lorraine*, XIII, 371.

2. En 1775, la subdélégation de Lunéville doit 25 hommes; 26, en 1776 ; 23, en 1777 ; 27, en 1779 ; 29, en 1780 ; 20, en 1783 ; 22, en 1785 ; etc. (*Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 287-290.)

encore convoquées chaque été, et retenues un mois durant[1].

La Lorraine, toutefois, avait été si profondément anémiée que, longtemps encore, l'Intendant n'obtint qu'avec de grandes difficultés les miliciens de remplacement. En avril 1766, le subdélégué de Nancy est obligé de recourir à des soldats congédiés comptant jusqu'à quinze ans de service[2]. Le Commissaire départi se voit dans l'impossibilité d'exempter les fils aînés de parents ayant dix enfants et plus[3]. En 1769, la ville de Bar-le-Duc n'a que 12 miliciables pour 15 miliciens demandés; et, dans la même subdélégation, le canton de Longeville n'offre pas un seul miliciable[4]. La race n'a pu se régénérer; le nombre des rejetés est énorme[5].

---

1. « Le régiment des grenadiers provinciaux s'est fait ce matin et ils sont tous sortis des portes de Nancy dès les trois heures du matin. Plusieurs s'étaient engagés, mais comme leur temps n'était pas fini, ces engagements ont été annulés. M. de Monchat, leur colonel, était venu pour cette opération. » (*Journal de Durival,* 5 juin 1783.)

2. *Ibid.,* 22 avril.

3. Précédemment, ils obtenaient cette dispense, sinon de droit, du moins de fait. Le 11 septembre 1743, sept habitants de Macheren et de Petit-Eberswiller, se trouvant dans ce cas, s'étaient adressés à l'Intendant, et leur requête avait été favorablement accueillie. Cf. *Journal de Durival,* 13 septembre 1743. — *Description de la Lorraine et du Barrois,* III, 246.

4. Le subdélégué à l'Intendant, 28 mars. (*Archives de Meurthe-et-Moselle,* C, 277.)

5. En 1768, la ville de Nancy est désignée pour 36 miliciens. Les sept paroisses comptent 933 garçons, ou veufs sans enfants, ayant l'âge requis. Sur ce nombre : 208 allèguent des cas d'exemption; 489 sont infirmes ou de taille trop courte; 91 sont absents ou se sont enfuis; 145 seulement prennent part au tirage. — L'année suivante, il faut 39 miliciens. Sur les 1 178 inscrits : 362 sont exempts, 620 rejetés, 62 absents ou fuyards; il ne reste

Le cauchemar du billet noir affole toujours à ce point les esprits, que, sous un autre nom et n'existant plus guère que sur le papier, la milice continue de provoquer des fraudes, de soulever des révoltes [1] et de disperser des fuyards [2].

C'est quand à nouveau l'orage gronde au dehors, quand il y a imminence d'une guerre avec l'Autriche, que l'Assemblée constituante, jugeant suffisamment pourvoir aux nécessités de la défense nationale par une

---

donc pas les quatre miliciables par milicien. (*Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 274-275.) — A Bar-le-Duc, en 1775, sur 408 hommes inscrits : 170 sont exempts, 19 rejetés comme infirmes, et 145 comme étant de taille insuffisante. (*Archives de la Meuse*, C, 29.)

1. « ... Il est arrivé que ces garçons se sont mutinés au point que deux d'entre eux, ayant constamment refusé de tirer leurs numéros, ont été constitués miliciens, au moyen de quoi je n'en ai plus eu que trois à prendre dans les dix garçons, qui sont devenus plus dociles par l'exemple des autres. » Le subdélégué de Bar à l'Intendant, 28 mars 1769. (*Archives de Meurthe-et-Moselle*, C, 277.) — Le 8 mars 1775, le même fonctionnaire dresse un procès-verbal relatant « que ledit jour, en procédant aux opérations du tirage des soldats provinciaux, répartis sur le canton d'Ancerville..., il aurait été obligé d'interrompre, à diverses reprises, lesdites opérations, pour arrêter le tumulte et faire cesser les violences et propos séditieux de plusieurs garçons de la communauté d'Ancerville... que toutes représentations n'ont pu soumettre ni ramener à leur devoir ; que, loin d'y déférer, ils auraient au contraire refusé de subir le sort et continué à exciter tous les garçons assemblés à ne pas tirer; ce qui aurait déterminé ledit sieur Vayeur à les faire arrêter, mettre en prison et à les déclarer soldats provinciaux de droit, conformément aux dispositions de l'article 17 du titre IV de l'ordonnance du Roi du 1[er] décembre 1774. » (*Archives de la Meuse*, C, 29.)

2. En 1785, dans le canton de Vaubécourt (subdélégation de Bar-le-Duc), sur 91 miliciables, 42 se gardent de paraître au tirage. (*Ibid.*, C, 30.)

levée de volontaires, prononce, le 4 mars 1791, l'abolition des milices provinciales. Le service militaire obligatoire ne tardera pas, sans doute, à être rétabli. Mais, quel que soit désormais le mode d'appel, réquisition, conscription, les Lorrains, partout et entre tous, vont se distinguer par ces belles qualités d'endurance et de bravoure que les moins avertis leur devinaient déjà au temps de Stanislas. Et voici que tel de ces fils d'artisans ou d'humbles campagnards, qui, entré à regret dans la milice, serait, après six ans, revenu simple soldat dans son village, communiquant à ses camarades le dégoût d'une arme pour laquelle les officiers eux-mêmes ne dissimulaient pas leur mépris, atteindra brillamment aux plus hauts grades et inscrira son nom dans l'épopée française.

PRINCIPALES SOURCES

Archives historiques du Ministère de la Guerre. — *Administration militaire,* reg. nos 2859 et sq. — CHAPUY, *Guerres de Louis XIV et de Louis XV,* vol. ms. in-fol.

La *Collection des ordonnances militaires* depuis 1112 jusqu'à 1801, formée par le marquis DE SAUGEON et conservée en 77 volumes à la **Bibliothèque du Ministère de la Guerre**; vol. 42 et sq. — Toutes les ordonnances et circulaires que nous aurons l'occasion de citer, figurent dans cette collection, d'une importance exceptionnelle. Nous n'y renvoyons expressément que pour les pièces manuscrites. D'autre part, quand un acte figure au *Recueil des ordonnances de Lorraine,* c'est ce dernier répertoire que nous citons.

Archives départementales de Meurthe-et-Moselle. — *Fonds de l'Intendance,* C. 231 à 290. — **Archives départementales de la Meuse,** C. 29-31.

Divers passages du tome Ier de la *Description de la Lorraine et du Barrois* (1778) de Nicolas DURIVAL, fournissent des renseignements utiles; mais c'est surtout au *Journal* manuscrit du même auteur, conservé à la **Bibliothèque publique de Nancy** sous le n° 863 (1310-1323 du Catalogue général), que l'on trouve de nombreux et minutieux détails. Attaché dès 1737 à la personne de La Galaizière, en tant que secrétaire, N. Durival accompagna le Chancelier-intendant dans tous ses déplacements, lors des assemblées des bataillons de milice; lieutenant général de police de Nancy, et, par suite, subdélégué de cette ville,

de 1760 à 1769, il eut à y préparer et y présida les opérations du tirage au sort. Son témoignage est de premier ordre.

Nous nous sommes appliqué à mettre avant tout en relief les particularités locales. En ce qui concerne l'organisation générale des milices du Royaume, nous ne saurions mieux faire que de renvoyer, une fois pour toutes, au livre si consciencieux et si documenté de J. GEBELIN : *Histoire des milices provinciales (1688-1791). Le Tirage au sort sous l'Ancien Régime.* Paris, 1882, in-8°.

Les travaux bien connus des généraux SUSANE, PAJOL et VANSON ont été consultés. Nous nous y reportons de temps à autre, et c'est sciemment que, parfois, nous nous trouvons en contradiction avec ces auteurs.

J.-F. GODEFRIN

BOTANISTE

1749-1828

PAR

P. FLICHE

ANCIEN PROFESSEUR A L'ÉCOLE NATIONALE FORESTIÈRE

Le 1er mai dernier, M. le professeur Ascherson, de Berlin, m'écrivait pour me demander quelques renseignements sur le botaniste lorrain Godefrin, dont le nom avait été donné à un *Carex* par Willemet qui, à tort, le croyait non encore décrit, en sorte que cette désignation spécifique ne figure plus, dans les Flores, qu'à titre de synonyme. Le nom m'était bien connu, je savais quel avait été le champ d'action de Godefrin, quels services il avait rendus pour la connaissance de la flore lorraine, mais je n'avais à peu près aucune donnée sur ce qu'avait été sa vie ; force me fut donc de me renseigner, pour répondre à mon correspondant. Comme Godefrin n'avait été l'objet d'aucune

notice, il me fallut recourir aux sources, c'est-à-dire aux pièces conservées dans les dépôts publics ou administratifs, comprenant notamment, dix lettres émanées de Godefrin[1], car en dehors d'elles il ne reste plus rien de lui ou le concernant. Son souvenir est même totalement éteint dans sa commune natale, d'après ce qu'a écrit M. le maire de Servigny à M. le Dr Volfram, archiviste à Metz, qui, sur ma demande, avait eu l'obligeance de lui demander des renseignements, et il en est à peu près de même à Pont-à-Mousson, où il est mort, après y avoir passé la plus grande partie de son existence. J'ai continué mon enquête, même après avoir répondu à M. Ascherson, et j'ai été assez heureux pour obtenir quelques renseignements précis à ajouter à ceux que je lui avais donnés. Aujourd'hui, je ne vois pas qu'il me soit possible d'obtenir rien de plus.

En poursuivant ainsi mes recherches, je songeais à publier une notice sur celui qui en avait été l'objet, d'abord pour éviter, à qui se poserait la même question que M. Ascherson, le travail que j'ai dû m'imposer, puis afin de remettre en lumière les mérites, longtemps un peu trop méconnus, d'un des *pères*, suivant une expression familière autrefois, de la botanique en Lorraine. En 1901, M. Maire, chef de tra-

1. Huit de ces lettres sont à la Bibliothèque municipale de Nancy (Fonds de l'Académie de Stanislas), deux au laboratoire de botanique de l'Université de Nancy, dans les chemises du *Carex strigosa*, dans l'herbier général; elles sont sans suscription, mais, sauf une ou deux peut-être, elles ont certainement été adressées à Willemet.

vaux au laboratoire de botanique de l'Université de Nancy, a déjà signalé [1] la valeur complètement ignorée d'un volumineux travail mycologique inédit, dû au labeur de ce botaniste. Je voudrais faire la même chose pour l'ensemble de son œuvre et rappeler ce que nous pouvons savoir de sa modeste, laborieuse et parfois pénible existence.

Si courte soit cette notice, il m'a fallu, pour les raisons indiquées plus haut, recourir à l'obligeance et à la science de plusieurs personnes. Ce sont, à Nancy, MM. Favier, conservateur de la bibliothèque municipale, Duvernoy, archiviste départemental, Le Monnier, professeur à la Faculté des sciences, le chanoine Stæmmel, secrétaire général de l'Évêché ; à Pont-à-Mousson, M. l'adjoint H. Magot ; à Metz, M. le Dr Wolfram, archiviste départemental ; à tous j'adresse mes bien vifs remerciements pour le si obligeant concours qu'ils ont bien voulu me donner.

Jean-François Godefrin est né le 18 juin 1749 à Servigny-lès-Sainte-Barbe, qui fit partie plus tard du département de la Moselle, et se trouve aujourd'hui en Alsace-Lorraine ; son père portait les prénoms qu'il a donnés à son fils, la mère se nommait Marguerite Pinsemaille. C'est dans un milieu de vignerons que naissait le futur botaniste ; dans l'acte de baptême de l'enfant, cette profession est attribuée au père, au parrain et au père de la marraine, lequel semble avoir

1. De l'utilisation des caractères cytologiques dans la Taxonomie des Basidiomycètes (*Bulletin de la Société botanique de France*, tome XLVIII, p. XIX).

avec ses prénoms, sa date de naissance, et l'indication de ses anciennes situations, mais il n'est donné aucune note sur son compte à la colonne des observations sur la valeur pédagogique des professeurs, ce qui prouve qu'il n'enseignait pas, qu'il remplissait uniquement les fonctions de bibliothécaire. Ce doit être cependant le rattachement au collège qui le fait qualifier de professeur par Willemet, dans la préface de la *Phytographie encyclopédique* en 1805. C'est encore lui qui, en 1815 ou plus probablement en 1817, procède à un partage de livres prescrit par le Gouvernement, entre la ville de Pont-à-Mousson et l'Évêché représentant le Petit Séminaire; puis on ne trouve plus aucune pièce à lui relative, jusqu'à son acte de décès le 5 novembre 1828; il y est qualifié seulement de prêtre ex-chanoine; il n'est pas fait mention de sa qualité de bibliothécaire, non plus qu'à la nécrologie de l'*Ordo* du diocèse pour 1829, où d'ailleurs il est donné une date inexacte pour son décès. Cette absence de qualification autre que ses titres ecclésiastiques peut provenir d'un oubli; elle paraît plutôt indiquer qu'il avait résigné sa fonction à la bibliothèque, probablement à cause de son âge et de sa mauvaise santé.

Godefrin était un naturaliste passionné. Lorsque nous faisons pour la première fois connaissance avec lui à Domèvre, il fait déjà des herborisations : dans sa lettre si découragée du 5 vendémiaire an VI, il parle de « la science qui a longtemps fait ses délices » et cela d'une manière qui prouve qu'il brûle du désir de reprendre ses travaux. J'ai dit « naturaliste » ; en effet,

il ne s'est pas occupé uniquement de botanique, il a fait de l'entomologie, nous le savons par ce passage d'une de ses lettres, où on lit ce cri du cœur de collectionneur blessé dans ses affections : « Le maudit Dermeste du lard a fait un ravage affreux dans mes insectes. » Néanmoins il a été, spécialement, un botaniste, et c'est comme tel que ses services ne doivent pas être méconnus.

Il cherchait, avant tout, à voir les plantes sur le terrain ; ses lettres nous le montrent herborisateur infatigable, profitant de toutes les occasions, même de voyages entrepris dans un autre but que l'étude de la végétation. Il s'occupait non seulement des végétaux supérieurs, mais aussi des cryptogames : un volumineux travail resté manuscrit le prouve, en ce qui concerne les champignons. Un passage d'une lettre à Willemet montre qu'il s'attachait à la cryptogamie en général. A Willemet, son correspondant habituel, avec lequel il était rapidement arrivé à une très grande liaison, il envoyait échantillons et plantes vivantes pour le Jardin botanique de Nancy dont l'auteur de la *Phytographie* était devenu le directeur, et recevait en échange des échantillons d'espèces qu'il ne possédait pas. Godefrin admirait beaucoup son ami ; il est impossible de ne pas sourire en lisant quelques-unes de ses expressions laudatives alors surtout qu'on songe à sa supériorité scientifique sur Willemet, ce qui, il faut en convenir, n'était pas très difficile à atteindre. Il savait d'ailleurs, au besoin, rectifier ses erreurs. C'est ainsi que dans une lettre en date du 12 fructidor an XIII (30 août 1805) il lui montre très bien que le *Carex*

Mais l'École militaire devait finir par succomber, comme les autres établissements d'enseignement secondaire ou supérieur ; ce ne fut pas, au cas particulier, une destruction, mais bien une transformation en collège régional avec un personnel qui était, pour la plus grande partie au moins, celui de l'ancienne école. Bien que Godefrin soit encore payé au mois d'octobre, comme cela résulte d'une pièce conservée aux archives départementales, dans la liasse de papiers relative au collège de Pont-à-Mousson, c'est-à-dire postérieurement à la transformation, il ne paraît pas avoir fait partie de la nouvelle institution, car je ne trouve son nom ni sur un état des professeurs de l'an III, ni sur un autre état dressé, par le principal, sans date, ni sur une supplique des professeurs du 27 septembre 1793, ni sur des suppliques adressées individuellement par les mêmes professeurs. Quelle fut la cause de cette exclusion ? des difficultés avec ses anciens collègues ou le fait qu'il était suspect à l'opinion maîtresse à ce moment ? Je pencherais plutôt pour cette dernière supposition, conforme à ce qui s'est produit bien souvent pour des prêtres jureurs, suivant l'expression usitée alors, même de ceux qui avaient donné aux idées régnantes des gages plus sérieux que n'avait fait Godefrin.

Dans tous les cas, la fin de l'École militaire était pour lui le commencement d'une période d'extrême détresse. Une lettre du 5 vendémiaire an VI (26 septembre 1797) à Willemet nous le montre pauvre, malade auprès de sa mère qui était venue habiter avec lui, malade également ; cette triste situation se pro-

longea même après le rétablissement de la paix religieuse, car il en parle encore douloureusement dans une lettre qu'il écrit à Willemet, le 25 vendémiaire an XI (17 septembre 1802), pour le remercier d'avoir contribué à le faire nommer associé correspondant de la Société libre des sciences, lettres et arts (aujourd'hui Académie de Stanislas), ce qui lui avait fait très grand plaisir. Il est même tellement sous le coup de son défaut de ressources que, dans sa lettre de remerciement au président de la Société (27 vendémiaire, 19 septembre), il ne peut se retenir de pousser un cri de détresse, en faisant sentir qu'il se trouve ainsi dans l'impossibilité de se livrer à de nouvelles recherches.

Il avait cependant retrouvé une petite position, celle de bibliothécaire de Pont-à-Mousson, car il est qualifié tel sur le registre du personnel ecclésiastique établi en 1802 à la reprise du culte; il y est donné comme prêtre habitué. On voit, par le fait de son inscription au registre, qu'il avait immédiatement repris place dans les rangs du clergé catholique romain ; il n'y fut toutefois jamais pourvu de charges rétribuées, au moins régulièrement. Mais sa fonction de bibliothécaire lui donnait accès dans l'Université. Une pièce conservée aux archives départementales prouve ce fait qui, en lui-même, me semble curieux dans l'histoire de l'enseignement public, c'est le Tableau indicatif des membres de l'Université impériale qui sont attachés au collège de la ville de Pont-à-Mousson, et des autres employés du même collège le 23 août 1812. Godefrin y est porté à l'état du personnel à côté des professeurs,

été le frère de Marguerite Pinsemaille. Le nouveau-né devait se diriger d'un tout autre côté et devenir homme d'Église. En effet, il entrait, à une date que je n'ai pu retrouver, dans la congrégation des chanoines réguliers de Notre-Sauveur, qui était due à la réforme de saint Pierre Fourier.

Le 16 septembre 1785, une lettre de lui nous le montre à l'abbaye de Domèvre ; mais cette résidence ne lui convient pas, il a demandé son changement, a été attaché, en qualité de procureur, au couvent de Nancy et il partira le lendemain pour aller occuper son nouveau poste. Il ne devait pas le garder longtemps, car l'année suivante nous le trouvons établi dans la ville où devait s'écouler désormais son existence, au milieu de vicissitudes qu'il ne pouvait prévoir, surtout dans l'atmosphère de futur bonheur universel créé par les rêves de la société *sensible* et *éclairée* d'alors. Il exerçait les modestes fonctions de préfet de salle, c'est-à-dire de maître d'études ou de maître répétiteur, suivant l'expression généralement adoptée aujourd'hui, à l'École royale militaire de Pont-à-Mousson. Celle-ci n'était point un établissement tel que ceux connus aujourd'hui sous ce nom, mais simplement un collège d'enseignement secondaire à l'usage des enfants que leur famille destinait à la carrière militaire.

Il commença alors cette étude de la flore des environs de Pont-à-Mousson, qui constitue son meilleur titre scientifique auprès des botanistes ; non seulement il consacrait aux herborisations et à la détermination de ses récoltes, les heures laissées libres par son ser-

vice, mais il tentait d'inspirer à ses élèves la passion dont il était dévoré pour les sciences naturelles et d'en faire des collaborateurs pour ses récoltes, il y réussissait assez bien pour avoir éveillé, semble-t-il, l'attention peu bienveillante de l'administration de l'école. « J'ai peu de nouveau, on a ralenti insensiblement, écrit-il dans une lettre du 19 septembre 1787, jusqu'à éteindre le zèle de nos élèves, ce qui est une perte pour moi, mais je compte bien le rallumer l'année prochaine. » Je ne crois pas me tromper, en supposant que cet *on* cache un principal, inquiet pour l'étude des lettres anciennes et les mathématiques, de la concurrence des sciences naturelles, peut-être aussi quelque collègue — cela se voit — méprisant ce qu'il ne comprenait pas.

C'est dans cette position que la Révolution vint surprendre Godefrin et jeter de grands troubles dans son existence, comme il arriva pour tant d'autres, même parmi les plus humbles. Il se trouve, d'abord, en présence des difficultés qu'entraînait, pour tout le clergé, l'application de la constitution civile ; il fut de ceux qui crurent pouvoir prêter le serment exigé par la loi en cette occasion ; non seulement il resta en fonctions jusqu'à la suppression de l'école en 1793, mais il obtint de l'avancement, car je le trouve avec le titre de sous-principal dans une pièce de 1792, conservée aux archives départementales (un état de traitements sans date), et, parmi les positions anciennes qui lui sont attribuées dans une pièce du même dépôt, sur laquelle j'aurai à revenir plus loin, figure également celle-ci.

auquel il avait donné le nom de *C. Godefrini,* ne pouvait être le *C. Hordeistichos,* ainsi qu'il est assuré dans la *Phytographie encyclopédique.*

Si on cherche à déterminer les services rendus par Godefrin à la connaissance de la flore de la Lorraine, il faut se rappeler ce sur quoi j'ai insisté dans une notice sur J.-B. Mougeot. C'est l'absolue insignifiance, pour ne pas dire la nullité, des études botaniques en Lorraine avant la fin du XVIIIe siècle. La curieuse découverte faite récemment, par M. Gain, de l'herbier du médecin Dominique Perrin n'infirme pas cette thèse, surtout en ce qui concerne la flore indigène, puisque cette collection de plantes sèches ne porte point d'indications de localités, et se compose, pour notable partie, d'échantillons recueillis dans le Midi de la France, alors que le collecteur étudiait à Montpellier, en d'autres contrées, enfin dans les jardins. Le premier, avec Willemet, et avec plus d'exactitude, semble-t-il, que celui-ci, ses premières herborisations étant antérieures aux débuts de J.-B. Mougeot, Godefrin a fourni des données précises sur les plantes d'un canton lorrain, et, chose curieuse, ce canton était constitué par les environs de Pont-à-Mousson, ceux dont la Faculté de médecine, durant sa longue existence dans cette ville, n'avait pas su faire connaître la flore.

Godefrin ne négligeait pas la rédaction de ses observations; non seulement le travail sur les champignons, dont j'ai déjà parlé, le prouve, mais il parle, dans une de ses lettres, d'un mémoire qu'il soumet à Willemet, sans dire de quoi il s'agit, toutefois il n'a

rien publié, gêné qu'il était, sans doute, par son peu de ressources, et par l'absence dans sa province d'un recueil qui pût insérer ses travaux, sans frais pour lui. Il fit part de ses découvertes à Willemet, qui cite son nom avec éloge, et c'est ainsi que de la *Phytographie* elles sont passées pour la phanérogamie au catalogue de Soyer-Willemet puis à la *Flore* de Godron, bien que, dans ces derniers ouvrages, son nom soit cité assez rarement. Il l'est dans la préface de la première édition de la *Flore de Lorraine,* puis trois fois seulement dans le corps de l'ouvrage pour les *Carex strigosa* et *Hordeistichos,* puis pour la forme du *Poa sudetica* dont il avait fait une espèce sous le nom de *Poa Willemetiana;* mais j'ai de bonnes raisons de croire que presque toutes les mentions relatives à Pont-à-Mousson, lorsqu'elles ne sont pas suivies du nom d'un autre botaniste, sont données d'après ses recherches. Il savait d'ailleurs reconnaître non seulement les espèces, à l'état normal, mais aussi les anomalies, c'est ainsi que Soyer-Willemet, à la page 178 de son catalogue, cite une forme tératologique péloriée de l'*Orchis latifolia*, trouvée par Godefrin aux environs de Pont-à-Mousson.

En cryptogamie, c'est certainement à lui que sont dues toutes les nombreuses mentions de champignons données, pour les environs de Pont-à-Mousson, dans le catalogue des végétaux cellulaires du département de la Meurthe, publié par Godron en 1843, dans la Statistique de Lepage. L'auteur, peut-être gêné par le défaut d'espace et la nature très peu botanique du livre où paraissait sa liste, n'a donné aucun nom de

PREMIÈRE PARTIE

LES INSTALLATIONS MUNICIPALES AUX ÉTATS-UNIS EN 1902

Nous extrayons du « Municipal year book, 1902 », publié par M. Baker (l'auteur du « Manual of American Waterworks »), les renseignements statistiques ci-après sur la situation des installations municipales aux États-Unis, dans les villes de plus de 3 000 habitants.

I. — Division des États-Unis en régions

Avant de passer aux diverses sortes d'installations, nous devons rappeler, pour l'intelligence de la suite, la composition des groupes d'États qui partagent le pays en huit régions naturelles. Elle résulte du tableau I ci-après, lequel donne, après le nom de chaque État, le nombre de villes de plus de 3 000 habitants qu'il renferme.

Tableau.

Tableau I. — Groupement des États et nombre de villes de plus de 3 000 habitants.

Groupe I. — États de la Nouvelle-Angleterre	Groupe II. — États du Milieu.	Groupe III. — États du Sud-Atlantique.	Groupe IV. — États du Centre-Sud.	Groupe V. — États du Centre-Nord.	Groupe VI. — États du Nord-Ouest.	Groupe VII. — États du Sud-Ouest.	Groupe VIII. — États du Pacifique.
Maine 24	New-York . . 102	Virginia . . 23	Alabama . 22	Ohio . . . 108	Iowa . . . 53	Missouri. . 40	Washington 13
N. Hampshire. 20	New-Jersey. . 58	W. Virginia. 12	Mississippi. 18	Indiana . . 72	Minnesota. 29	Arkansas . 11	Oregon. . . 9
Vermont . . . 10	Pennsylvania. 160	N. Carolina. 24	Louisiana . 13	Michigan . 67	Kansas . . 36	Texas . . . 50	California. . 34
Massachusetts 135	Delaware. . . 3	S. Carolina. 20	Tennessee. 14	Illinois. . . 83	Nebraska . 17	Indian terr. 4	Arizona . . 3
Rhode-Island. 14	Maryland. . . 13	Georgia. . . 26	Kentucky . 30	Wisconsin. 52	S. Dakota . 7	Oklahoma . 6	Nevada. . . 1
Connecticut . 31	Columbia. . . 1	Florida. . . 11			N. Dakota . 3	Colorado. . 17	Utah 7
					Wyoming . 3	New-Mexico 4	Idaho . . . 2
					Montana. . 7		Alaska . . . 2
Total. . . 234	Total . . 337	Total . 116	Total. 97	Total. 382	Total. 155	Total. 132	Total . 71

LES PROGRÈS

DE

L'HYGIÈNE PUBLIQUE

AUX ÉTATS-UNIS

Communication faite le 22 janvier 1904 à l'Académie de Stanislas

PAR M. LE D[r] ED. IMBEAUX

INGÉNIEUR DES PONTS ET CHAUSSÉES, MEMBRE TITULAIRE

Depuis quelque vingt ans, les Américains, qui jusque-là avaient surtout en vue des travaux d'ordre utilitaire, ont porté leurs efforts du côté de l'hygiène publique et ont fait dans cette voie des progrès étonnants. Ayant reconnu que la vie et la santé humaines représentent une valeur économique importante (*life-capital*), ils ont pensé qu'il y avait grand intérêt à les défendre; il est clair, en effet, qu'indépendamment du côté sentimental et humain de la question, tout abaissement de la mortalité et de la morbidité se traduit, pour une nation, par une économie de forces vives et d'argent des plus sérieuses (on peut même calculer

et évaluer en argent la dépense qu'une épidémie peut entraîner et, par suite, l'économie que réalisent les moyens propres à empêcher l'éclosion de cette épidémie).

Nous avons passé en revue, dans ces derniers temps, les résultats obtenus ainsi par les efforts des hygiénistes et des ingénieurs municipaux américains, et nous pensons qu'on prendra quelque intérêt dans notre vieille Europe au compte-rendu sommaire ci-après. Il est divisé en deux parties : l'une, relative à l'énumération des travaux municipaux visant principalement l'hygiène urbaine, l'autre à la législation établie dans les divers États de l'Union pour la protection de la santé publique.

---

botaniste pour les localités. Mais le fait qu'en dehors des environs de Nancy, il n'est parlé, pour les champignons, à peu près que de ceux de Pont-à-Mousson, où Godron n'avait eu aucune occasion de recueillir ces végétaux, il n'y a pas de doute sur l'origine de ces nombreuses indications: c'est le travail manuscrit de Godefrin, aujourd'hui conservé au laboratoire de botanique de l'Université de Nancy.

Cet ouvrage se compose d'un texte en un fort volume in-4° et de quatre volumes in-8° contenant 638 planches, dont quelques-unes ne se bornent pas à la représentation d'une seule espèce, plus quelques autres non reliées. Les figures sont des aquarelles de grandeur naturelle pour l'individu entier; les premières se ressentent d'une certaine inexpérience de l'auteur, mais elles s'améliorent rapidement et deviennent très satisfaisantes. Comme l'a fait observer M. Maire, si cet ouvrage avait été publié, il aurait assuré à son auteur une légitime notoriété. Je n'ai pas à revenir ici sur ce qui a été si bien dit, par le mycologue dont je viens de citer le nom, sur l'exactitude des observations de Godefrin, non seulement en ce qui concerne les caractères macroscopiques des champignons, mais aussi quant à la structure microscopique de leurs organes de reproduction, sur la valeur enfin de son essai de classification de ces végétaux. On ne peut qu'admirer ces résultats, surtout quand on songe au peu de ressources en livres et en instruments que le modeste botaniste de Pont-à-Mousson avait à sa disposition, en tenant compte même de celles que Nancy pouvait lui fournir alors.

J'espère que, d'après tout ce que je viens d'exposer, on considérera qu'il a laissé un souvenir inférieur à sa valeur réelle, ce qui tient, je crois, à sa situation modeste, à ce qu'il n'a rien publié, alors que d'autres, même dans sa province, arrivaient à la notoriété, grâce à leur situation officielle, à leurs titres honorifiques, à leurs mauvais ou fort médiocres ouvrages. Heureux serai-je si ces quelques pages font un peu revivre Godefrin, et peuvent contribuer à montrer la place honorable que ce vieux confrère mérite d'occuper parmi les botanistes lorrains !

II. — Alimentation en eau

Le tableau II donne l'ensemble de cette alimentation. Les chiffres nous apprennent que, sur les 1 524 villes de plus de 3 000 habitants, il n'y en a pas plus de 46 qui n'ont pas de distribution d'eau; sur ce nombre, 6 seulement ont plus de 5 000 habitants (dont 2 ont déjà de l'eau pour l'incendie et l'arrosage). On comprendra l'activité des villes américaines si nous disons qu'il n'existait aucune distribution d'eau au début du XIX[e] siècle et que les quatre cinquièmes au moins des 1 478 distributions citées datent d'après 1880, soit des vingt-deux dernières années.

Contrairement à ce qui se passe en Europe, la concession de la distribution à des compagnies privées est fréquente: on trouve 708 compagnies de ce genre, soit près de moitié du nombre des villes.

La nécessité de relever l'eau mécaniquement est aussi plus fréquente qu'en Europe ; 1 214 villes, soit plus des quatre cinquièmes, sont obligées de recourir aux machines élévatoires, et, à cette occasion, nous devons signaler un mode d'élévation assez fréquent aux États-Unis, c'est le mode par émulsion au moyen de l'air comprimé (*air-lift pump*).

En ce qui regarde la provenance de l'eau, on sait que les Américains ont commencé à courir au plus pressé, c'est-à-dire aux rivières et aux lacs; aussi l'utilisation des sources naturelles et des eaux souterraines est moins habituelle qu'en Europe. Toutefois, il est juste d'ajouter que le forage des puits artésiens ainsi que celui des puits tubulaires (*driven wells*) a

Tableau II. — Alimentation en eau.

		Groupes d'États.								
		Nouvelle-Angleterre.	Milieu.	Sud-Atlantique.	Centre-Sud.	Centre-Nord.	Nord-Ouest.	Sud-Ouest.	Pacifique.	Ensemble des États-Unis.
Nombre total des villes de plus de 3 000 habitants		234	337	116	97	382	155	132	71	1524
Nombre de villes	I. N'ayant pas de distribution d'eau	8	2	9	4	10	5	7	1	46
Nombre de villes — II. Ayant une distribution d'eau.	a) Exploitée par la ville (en régie)	140	131	62	37	237	84	52	27	770
	b) Concédée à une compagnie	83	188	43	54	123	63	69	38	661
	c) Mixte (régie et concession à la fois)	3	16	2	2	12	3	4	5	47
	Ensemble	226	335	107	93	372	150	125	70	1478
Adduction et élévation.										
Nombre de villes	N'utilisant que la gravité	72	107	6	8	7	14	16	34	264
	Ayant des machines élévatoires	154	228	101	85	365	136	109	36	1214
Provenance de l'eau.										
Nombre de villes ayant de l'eau de deux ou plusieurs provenances		12	47	12	4	32	17	16	12	152
Nombre de villes utilisant des Eaux souterraines — peu profondes[1]	Sources naturelles	29	69	30	11	23	12	14	12	200
	Puits ordinaires et tubulaires (*open and driven wells*)	31	42	11	5	131	47	27	10	304
Eaux souterraines — profondes.	Puits artésiens et puits profonds	2	25	27	25	87	29	21	14	230
	Galeries captantes (tunnels)	2	»	»	»	2	»	»	3	7
	Ensemble	64	136	68	41	243	88	62	39	741
Eaux de surface.	Lacs et étangs	91	16	5	1	58	8	4	6	189
	Barrages-réservoirs	21	10	1	3	6	3	9	1	54
	Rivières et ruisseaux (y compris galeries filtrantes, etc.)	92	220	48	51	100	69	59	36	675
	Ensemble	204	246	54	55	164	80	72	43	918
Nombre de villes procédant à l'amélioration des eaux de surface par (16 villes emploient deux procédés).	a) Filtres mécaniques (rapides)	11	28	24	13	30	27	2	5	140
	b) Filtres à sable (lents)	6	12	»	»	3	1	»	»	22
	c) Galeries filtrantes	1	1	»	1	5	3	2	1	14
	d) Cuvelages filtrants (sous le lit des rivières [*filter crib*]	»	7	»	»	3	1	»	»	11
	e) Bassins de sédimentation	»	4	3	10	10	25	10	1	63
	f) Aération	»	2	1	»	2	»	»	2	7
	g) Épuration chimique (*softening plant*)	»	2	»	»	»	»	»	»	2
	h) Procédés non indiqués	15	15	3	1	11	11	9	3	68
	Ensemble	33	71	31	25	64	68	23	12	327[2]

1. Il n'y a pas de drainages.
2. Se rapportant à 311 villes.

,ris un très grand développement, surtout dans le groupe des États du Centre-Nord (230 villes recourent aux puits artésiens ou forages profonds, dont 87 dans le groupe précité). En définitive, alors que 741 villes recourent aux eaux souterraines, 918 s'adressent aux eaux de surface, savoir : 189 aux lacs (si nombreux dans certaines régions et principalement dans le Centre-Nord et dans la Nouvelle-Angleterre), 54 aux barrages-réservoirs (ou lacs artificiellement créés par un barrage) et 675 aux fleuves, rivières et ruisseaux.

Mais si, au début, les Américains buvaient l'eau de surface sans la filtrer, ils font depuis quelques années de très sérieux efforts pour la purifier et ils se préoccupent de plus en plus de satisfaire à toutes les exigences de l'hygiène moderne[1]. En 1902, on trouve déjà 311 villes qui font de l'épuration, 140 utilisent les filtres mécaniques, dits aussi filtres rapides ou américains (la plupart de ces intallations appartiennent à des compagnies), 22 ont des filtres à sable ou filtres lents, comme ceux de Londres et de Hambourg, 14 ont des galeries filtrantes le long des berges des cours d'eau et 11 des cuvelages filtrants (*filter crib*) sous le lit des rivières, 63 font de la simple sédimentation, etc. Le principe de la double distribution se répand aussi de plus en plus ; ainsi sur les 37 villes qui ont plus de 100 000 habitants, 18 traitent séparément une

1. La Commission qui vient de terminer ses travaux pour les projets d'avenir de l'alimentation de New-York a posé en principe que toute eau de surface devait être filtrée avant distribution : elle propose ainsi de filtrer non seulement l'eau actuelle du Croton, mais encore les 500 millions de gallons par jour à dériver des bassins des affluents supérieurs de l'Hudson.

partie de leurs eaux ou sont sur le point de le faire. Aucune ville ne stérilise encore par l'ozone.

III. — Évacuation des eaux usées : égouts

Le développement des villes en ce qui regarde la construction des égouts n'a pas été moins vite : la situation est donnée par le tableau III.

Tableau III. — **Égouts.**

	Nouvelle-Angleterre.	Milieu.	Sud-Atlantique.	Centre-Sud.	Centre-Nord.	Nord-Ouest.	Sud-Ouest.	Pacifique.	Ensemble des États-Unis.
	GROUPES D'ÉTATS.								
Nombre total des villes de plus de 3 000 habitants	234	337	116	97	382	155	132	71	1524
Nombre de villes — I. N'ayant pas d'égouts	75	95	46	42	77	35	47	11	428
Nombre de villes — II. Ayant des égouts — a) Appartenant à la ville et exploités par elle	155	229	69	51	302	116	70	57	1049
Nombre de villes — II. Ayant des égouts — b) Appartenant à une compagnie concessionnaire	4	13	1	4	3	4	15	3	47
Ensemble	159	242	70	55	305	120	85	60	1096
Systèmes d'égouts. (Un certain nombre de villes ont plusieurs systèmes simultanés.)									
Nombre de villes ayant des — a) Égouts sanitaires seulement	42	58	26	25	47	41	49	30	318
Nombre de villes ayant des — b) Égouts pluviaux seulement	6	10	1	4	11	2	2	3	39
Nombre de villes ayant des — c) Égouts sanitaires et pluviaux combinés (système unitaire)	94	151	23	17	193	58	22	20	578
Nombre de villes ayant des — d) Égouts sanitaires et pluviaux séparés (deux réseaux)	36	48	20	16	72	25	13	12	242
Purification du sewage.									
Nombre de villes qui épurent le sewage par — a) Épandage agricole	2	1	»	»	2	2	6	9	22
Nombre de villes qui épurent le sewage par — b) Filtration intermittente	18	2	»	»	3	»	2	»	25
Nombre de villes qui épurent le sewage par — c) Filtration ordinaire	»	3	1	»	1	»	»	»	5
Nombre de villes qui épurent le sewage par — d) Épuration bactérienne (*septic tank*, avec ou sans lits de contact)	1	2	»	1	13	3	»	2	22
Nombre de villes qui épurent le sewage par — e) Précipitation chimique	2	4	»	»	3	»	»	1	10
Nombre de villes qui épurent le sewage par — f) Simple sédimentation	1	»	»	»	1	»	2	»	4
Nombre de villes qui épurent le sewage par — g) Autres procédés	»	1	1	»	3	1	1	»	7
Ensemble	24	13	2	1	26	6	11	12	95

On voit par ce tableau qu'il n'y a plus que 428 villes qui n'ont pas d'égouts, soit un peu plus de un quart (alors qu'en France c'est la moitié des villes de plus de 5 000 habitants qui n'ont pas d'égouts). Parmi ces 428 villes, 8 seulement ont plus de 20 000 habitants (savoir : Baltimore, Md. ; New-Orléans [1], La. ; Allentown, Pa. ; Topeka, Kan. ; Gloucester, Mass. ; Warwick, R. I. ; Columbia, S. C. ; Shenandoah, Pa.). Sur les 1 096 villes desservies par des égouts, 47 réseaux appartiennent à des compagnies et tous les autres aux villes elles-mêmes. On trouve 39 villes qui n'ont que des égouts pluviaux, 318 qui n'ont que des égouts sanitaires, 578 qui ont le tout à-l'égout unitaire et 242 qui ont le double réseau séparatif; cela fait en réalité 242 + 318 = 561 villes où l'évacuation de matières fécales se fait séparément. Enfin, 95 seulement parmi les villes assainies épurent le sewage, savoir : 22 par épandage, 25 par filtration intermittente, 22 par *septic tank* et lits bactériens, 10 par précipitation chimique, 5 par filtrage au sable et 4 par simple sédimentation [2].

Un certain nombre de villes ont des procès pour avoir souillé l'eau des fleuves et des rivières par le déversement d'un sewage brut ou mal purifié; sur 66 villes ainsi attaquées, 29 ont été condamnées et 15 acquittées ; les autres procès sont encore pendants.

---

1. Baltimore et New-Orléans ont des égouts pluviaux qui ont coûté cher, et ces villes font de sérieux efforts en vue du tout-à-l'égout. New-Orléans avait même concédé il y a une dizaine d'années le sewerage, mais la compagnie a fait faillite après avoir construit quelques milles d'égouts.

2. En 1893, il n'y avait encore que 31 villes épurant le sewage.

IV. — Ordures ménagères

Sur les 1 524 villes, 97 seulement ont des installations d'incinération ou de traitement (réduction) des ordures ménagères, savoir : 75 pour l'incinération et 22 pour la réduction, ces dernières étant presque toutes dans les très grandes villes (15 dans des villes de plus de 100 000 âmes[1]). Les autres villes se débarrassent des gadoues comme elles peuvent, les unes en les enterrant et employant comme engrais, d'autres en les précipitant dans quelque rivière, d'autres encore les donnent comme nourriture aux porcs (Worcester a même dans ce but une écurie porcine municipale), un certain nombre enfin (107) en brûlant au grand air la partie la plus combustible.

Disons que les 97 villes précitées sont très inégalement réparties dans l'Union : la plupart sont dans la Pensylvanie (14 villes), l'Indiana (12), l'Ohio (11), New-York et Texas (chacun 6), Illinois (5). Enfin on signale des projets pour une usine de réduction à York (Pa.) et pour des usines d'incinération dans 8 villes.

V. — Installations de chauffage central

M. Baker a réuni en un tableau les noms de 119 villes qui ont des stations de chauffage central par la vapeur ou l'eau chaude (indépendamment du chauffage qui peut être donné à domicile par les distribu-

1. Il y a en outre 6 villes de plus de 100 000 âmes qui font de l'incinération.

tions de gaz ou d'électricité). Les stations de chauffage situées dans ces villes sont au nombre de 122 et sont administrées soit par des compagnies indépendantes (40), soit par des compagnies qui ont déjà la concession de l'éclairage électrique seul (54), de l'éclairage électrique combiné avec le gaz, les tramways ou les eaux (23), du gaz seul (2), des tramways seuls (2), des eaux (1). Une seule ville (Webster-City) est propriétaire d'un système de chauffage central.

C'est encore la Pensylvanie qui a le plus d'installations de ce genre (25 villes), puis l'Illinois (21), l'Ohio, l'Indiana, etc.; il semble que les régions où le charbon et le gaz naturel sont à bon marché sont celles où le développement du chauffage central est le plus grand. L'auteur fait remarquer combien ce développement est intéressant pour la question de suppression des fumées dans l'atmosphère des villes: il est clair que cela supprime un grand nombre de petits foyers et de cheminées.

VI. — Bains publics municipaux

Les établissements de bains municipaux sont encore rares: on cite 36 villes qui en ont, mais la plupart ne sont ouverts que l'été. Cependant l'État de New-York vient d'ordonner aux villes de plus de 50 000 habitants d'avoir un établissement de bains ouvert toute l'année. Généralement une buanderie et un séchoir sont annexés aux bains, de manière que les malheureux qui n'ont pas d'habits de rechange puissent faire laver et sécher les leurs pendant leur bain.

VII. — Éclairage : gaz, électricité

Les deux premières parties du tableau IV montrent le nombre des villes qui ont du gaz (981) et de l'électricité (1 471) ; dans l'immense majorité des cas, les installations appartiennent à des compagnies (cependant dans 280 villes il y a une station électrique municipale). Parmi les 53 villes qui n'ont pas l'éclairage électrique (la plus grande est Florence, Ala., qui compte 6 478 habitants), notons que 21 ont du gaz, en sorte qu'il ne reste que 32 villes qui n'ont ni gaz, ni électricité.

TABLEAU.

Tableau IV. — Gaz, Électricité, Tramways, Téléphones.

			GROUPES D'ÉTATS.								Ensemble des États-Unis.
			Nouvelle-Angleterre.	Milieu.	Sud-Atlantique.	Centre-Sud.	Centre-Nord.	Nord-Ouest.	Sud-Ouest.	Pacifique.	
Nombre total des villes de plus de 3 000 habitants			234	337	116	97	382	155	132	71	1524
GAZ [1]. Nombre de villes	I. N'ayant pas de gaz		82	55	57	48	119	71	80	21	533
	II. Ayant une distribution de gaz.	a) Exploitée par la ville (en régie)	4	»	7	2	3	3	»	1	20
		b) Concédée à une compagnie	147	280	52	43	255	80	50	49	956
		c) Mixte (régie et concession à la fois)	»	1	»	2	2	»	»	»	5
		Ensemble	151	281	59	47	260	83	50	50	981
ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE. Nombre de villes	I. N'ayant pas d'éclairage électrique		17	7	7	7	5	8	1	1	53
	II. Ayant l'éclairage électrique.	a) Exploité par la ville (en régie)	14	26	25	14	77	26	6	5	193
		b) Concédé à une compagnie	193	295	78	71	262	114	116	61	1190
		c) Mixte (régie et concession à la fois)	10	9	6	5	38	7	9	4	87
		Ensemble	217	330	109	90	377	147	131	70	1471
TRAMWAYS [2]. Nombre de villes	I. N'ayant pas de tramways		34	71	66	49	155	103	83	28	589
	II. Ayant des tramways.	a) Exploités par la ville (en régie)	»	»	»	»	»	»	1	»	1
		b) Concédés à une compagnie	200	266	50	46	224	51	47	43	927
		c) Mixtes (régie et concession à la fois)	»	»	»	»	»	»	»	»	»
		Ensemble	200	266	50	46	224	52	48	43	928
TÉLÉPHONES [3]. Nombre de villes	I. N'ayant pas le téléphone		13	8	4	5	5	3	3	2	43
	II. Ayant le téléphone.	a) Exploité par la ville (en régie)	»	»	»	»	»	»	»	»	»
		b) Concédé à une compagnie	219	328	112	91	370	149	128	69	1465
		c) Mixte (régie et concession à la fois)	»	»	»	»	»	»	»	»	»
		Ensemble	219	328	112	91	370	149	128	69	1465

1. Il y a en outre 10 villes qui n'ont pas fait connaître leur situation sous ce rapport.
2. Il y a en outre 7 villes qui n'ont pas fait connaître leur situation sous ce rapport.
3. Il y a en outre 5 villes qui n'ont pas fait connaître leur situation sous ce rapport.

VIII. — Tramways et téléphones

Voir les deux dernières parties du tableau IV. Il y a 928 villes qui ont des tramways (une seule en est propriétaire) et 1 466 qui ont le téléphone ; tout le service téléphonique est exploité par des compagnies. Signalons aussi la tendance à remplacer les conducteurs aériens par des câbles souterrains, notamment pour les téléphones ; ainsi la grande Compagnie *American Telephon and Telegraph C°* a au moins la moitié de son réseau en souterrain. On trouve 232 villes qui ont leurs conducteurs électriques placés en totalité ou en partie dans le sol : 197 pour les fils téléphoniques, 27 pour ceux du télégraphe municipal (police et incendie), 43 pour les câbles de lumière électrique et 14 pour ceux des tramways.

DEUXIÈME PARTIE

LÉGISLATION POUR LA PROTECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Dans la grande République américaine, l'action gouvernementale (centrale ou fédérale) ne s'exerce en matière d'hygiène publique que pour les quarantaines imposées aux navires entrant dans les ports, lesquelles dépendent du Service de l'Hôpital maritime, sous le contrôle du ministère des finances à Washington. En cas d'épidémie ou de guerre, ce Service de l'Hôpital maritime pourrait être chargé d'autres attributions. Il existe bien nominalement un *National Board of Health,* mais en temps ordinaire il ne fonctionne pas; toutefois, il suffirait d'une simple décision du Congrès pour le mettre à même d'exercer un contrôle général sur l'administration sanitaire des États. Le soin de l'hygiène publique est donc laissé aux États et aux municipalités : voici sommairement comment ils s'en occupent.

Tous les États, sauf cinq (Georgie, Idaho, Montana, Orégon et Wyoming), ont un *State Board of Health* dont les pouvoirs sont très étendus (ils rendent exécutoires leurs propres décrets); en outre, 20 États ont des commissions sanitaires de comtés et 16 des commissions municipales. Dans les villes où ces dernières existent, ce sont elles qui ont l'action la plus importante; ailleurs, c'est un médecin « *officer of health* ». Les commissions municipales d'hygiène, ainsi que les *officers of health* sont nommés soit par une loi de

l'État, soit plus habituellement par le *State Board of Health*. Dans l'État de Floride, quelques villes n'ont pas de commissions municipales et c'est le *State Board* lui-même qui en exerce les fonctions. Dans la plupart des États, le *State Board* se borne au rôle de *conseil* pour les commissions municipales ; en temps d'épidémie, il peut toutefois se substituer à elles, si leur action lui paraît insuffisante.

La loi d'hygiène de l'État de Massachusetts peut être regardée comme type de celles des divers États de l'Union. Elle s'exprime ainsi :

« Si, à l'intérieur de l'État, la petite vérole ou tout « autre maladie contagieuse présentant du danger « pour la santé publique vient à éclater ou est signa- « lée comme pouvant prendre naissance, le *State* « *Board of Health* doit faire une enquête à ce sujet, et « prendre les mesures nécessaires pour en éviter la « propagation ; il se consultera à cet effet avec les « autorités locales, et il combinera ses pouvoirs avec « ceux dont sont investis en tous lieux les commis- « sions municipales et les officiers de santé, ou, à dé- « faut de commission et d'officier de santé, avec ceux « des maires et des aldermen. » (Massachusetts, *Public statutes* 80, § 2.)

Dans les statuts de l'État d'Ohio, on retrouve le type d'une loi à peu près semblable, autorisant les commissions locales à prendre toutes mesures nécessaires (soumises cependant à l'approbation du *State Board*) ; une fois en vigueur, ces mesures ne peuvent être modifiées ou abolies sans le consentement du *State Board*.

« Le *State Board of Health*, ou toute commission « d'une ville ou d'un village quelconque, peut ordon- « ner, lorsqu'une épidémie éclate ou menace de se « déclarer, la mise en quarantaine de tous navires, « convois, diligences ou autres véhicules publics ou « privés servant au transport des voyageurs, des ba- « gages ou marchandises quelconques. De plus, ces « commissions peuvent rendre les ordonnances et « prescrire les règlements qu'elles jugent sages et né- « cessaires dans l'intérêt de la salubrité publique, « qu'il s'agisse de l'État entier ou d'une simple com- « munauté. Ces ordonnances et ces décrets relatifs à « la mise en quarantaine, lorsqu'ils auront été mis en « vigueur par une commission locale d'hygiène, peu- « vent être, à la suite de soigneuses investigations de « la part du *State Board*, modifiés ou abolis par ordre « de ce dernier, après quoi aucun changement ne « pourra être opéré sans son autorisation (à moins que « ce ne soit pour faire face à une nécessité pressante). » (État d'Ohio, Extrait des lois, 1900, § 2, 143).

Par ce qui précède, on voit que toutes les autorités ont respectivement qualité pour prendre les précautions nécessaires au cas où une épidémie est à redouter à l'intérieur de l'État, ou même quel qu'en soit le lieu d'origine; c'est-à-dire que si une épidémie règne dans un État voisin, on doit immédiatement s'occuper d'en prévenir l'invasion. Cependant, la direction des moyens de défense contre les épidémies menaçantes est quelquefois placée entre les mains de l'autorité de l'État seule. La loi en vigueur dans l'État de Mississippi est un exemple typique de ce mode de législation.

« Si la fièvre jaune ou toute autre maladie conta-
« gieuse vient à faire son apparition, le *State Board*
« *of Health* doit s'occuper du district ou de la localité
« contaminée, fixer des décrets et prendre toutes les
« mesures qu'il juge nécessaires pour éviter la propa-
« gation de la maladie et même pour y apporter re-
« mède ». (État de Mississippi, Annotation au Code, 1902, § 2279.)

Le pouvoir de réglementation appartient généralement au *State Board of Health,* à l'exclusion des commissions locales. Dans tous les États, sauf ceux de Nébraska, Kansas, Arkansas et Orégon, les règlements contiennent certaines prescriptions ayant trait aux maladies épidémiques. Dans 19 États, le *State Board of Health* a toute latitude pour fixer tous règlements relatifs aux maladies contagieuses ; dans 2 autres États, il n'a ce pouvoir que dans le cas de sérieuse épidémie.

La défense contre les maladies contagieuses se fait au moyen de différentes mesures qui peuvent se résumer sous plusieurs rubriques : 1° déclaration, 2° affichage, 3° isolement, 4° désinfection.

Déclaration. — Vingt-sept États et territoires possèdent des lois insérées dans leurs codes, exigeant la déclaration des cas de maladies contagieuses, à la commission d'hygiène ou à l'officier de santé désigné à cet effet ; dans cinq autres, des règlements édictés par le *State Board* portent la même prescription. Dans les autres États, la déclaration est généralement exigée par les commissions locales.

D'une manière générale, le médecin traitant est

rendu responsable de la déclaration immédiate des différents cas de maladies épidémiques qu'il a pu constater; de plus, les chefs de famille sont déclarés solidairement responsables avec les médecins dans un grand nombre d'États et de villes. Il existe même des États et des villes où « toute personne » ayant connaissance d'un cas de maladie épidémique est tenue d'en informer l'autorité compétente. Les peines encourues pour infraction aux règlements susvisés sont généralement très sévères, variant d'une amende de 25 à 100 dollars et rendant même le délinquant passible d'un emprisonnement; quelquefois, on peut aller jusqu'à appliquer les deux peines simultanément.

La plupart des lois promulguées mentionnent communément un certain nombre de maladies, en dehors de la désignation vague « maladies contagieuses ou infectieuses ». Ces affections, spécialement désignées comme susceptibles de se propager, se trouvent mentionnées dans la nomenclature ci-dessous :

Petite vérole (partout). — Choléra (partout, à l'exception de 4 États). — Fièvre jaune (11 États). — Scarlatine (20 États). — Diphtérie (20 États). — Croup ou angine (8 États : dans un grand nombre d'endroits, les maux de gorge doivent être signalés lorsque la diphtérie y règne). — Typhus (maladie peu fréquente aux États-Unis) [9 États]. — Fièvre typhoïde (7 États). — Rougeole (7 États et 28 villes). — Coqueluche (4 États et 18 villes). — Phtisie (2 États et 9 villes). — Méningite cérébro-spinale (2 États et 17 villes). — Varioloïde (8 villes). — Lèpre (7 États). — Rage (1 État et 1 ville). — Érysipèle (1 État et

5 villes). — Oreillons (1 État et 2 villes). — Fièvre puerpérale (2 États et 6 villes). — Fièvre intermittente (1 État et 5 villes). — Dysenterie (1 État et 1 ville). — Trichine (2 États). — Peste (1 État et 1 ville). — Pneumonie (1 ville). — Morve (3 villes). — Malaria (1 ville).

Par comparaison, il n'y a que des instructions peu formelles relatives aux maladies vénériennes aux États-Unis. Aucune action directe n'est tentée de la part des autorités compétentes en matière d'hygiène se rapportant à la syphilis ou à la blennorrhagie, le sentiment public s'opposant vivement à toute discussion publique sur ce sujet ou sur les mesures à prendre pour déterminer officiellement les conditions dans lesquelles la maladie a pris naissance. D'après le Dr Deyer (de la Nouvelle-Orléans), il n'y a pas une seule ville aux États-Unis, qui tente de faire exercer une surveillance médicale sur les prostituées.

Affichage. — La première mesure prise actuellement par les commissions d'hygiène américaines, pour prévenir la propagation des maladies contagieuses, consiste dans l'affichage d'un avis dans les endroits contaminés. Cet avis a pour objet d'avertir le public du danger qui existe dans ce quartier. La nature de cet avis, ainsi que son lieu et son mode d'affichage, sont absolument différents dans presque toutes les villes et il n'est pas possible d'entrer ici dans le détail.

Dans un grand nombre d'endroits, où des décrets déterminant le mode d'affichage sont en vigueur, on n'appose pas d'avis lorsque le chef de la maison s'y oppose et qu'on peut le regarder comme responsable

et capable d'assurer l'isolement de ses malades, ou encore lorsque le médecin traitant prend la responsabilité de l'isolement prescrit.

Les maladies signalées par voie d'affiche sont : la petite vérole, la scarlatine, la diphtérie, le croup, la fièvre jaune et le typhus. Actuellement, il y a une grande divergence d'opinion sur la question de savoir s'il est nécessaire d'afficher les cas de rougeole et d'oreillons, et le grand problème, consistant à savoir de quelle façon il faut intervenir lorsqu'on se trouve en présence de la tuberculose et de la malaria, attire sérieusement l'attention des autorités sanitaires américaines.

La fièvre typhoïde est rarement affichée (si toutefois elle l'est), mais elle figure généralement sur les listes des maladies réclamant une prompte intervention des autorités compétentes, afin que les dispositions puissent être prises pour en prévenir la propagation par des mesures convenables, telles que, par exemple, en vérifiant les produits alimentaires supposés infectieux ou en suppléant à l'eau contaminée.

Isolement. — Cette mesure préventive est actuellement presque généralement mise en vigueur dans toutes les grandes villes des États-Unis par les commissions locales d'hygiène ou les officiers de santé ; il est plus rare qu'elle soit imposée par des lois régulières ou par des décrets du *State Board*. Le mode d'isolement, sa durée, etc., sont toujours laissés à l'appréciation des autorités locales, juges sensés et compétents en la matière. Les mesures employées varient nécessairement suivant la nature de l'habitation,

le nombre de personnes ou de familles vivant sous le même toit, la gravité du cas, etc.

La retraite complète (*seclusion*) du malade dans une chambre (au lieu de son transport dans un hôpital qui pourrait être contagionné) st la règle adoptée pour les maladies telles que la petite vérole, le typhus, le choléra, la fièvre jaune et la peste. Des précautions identiques sont considérées comme nécessaires et sont recommandées dans la plupart des ordonnances sanitaires en cas de diphtérie et de scarlatine; pour ces deux dernières maladies cependant, l'isolement, dans certains endroits, n'est pas surveillé avec autant de soin par les autorités compétentes.

Puisque nous traitons la question de l'isolement, il est bon de mentionner que la plupart des commissions locales d'hygiène ont des règlements précis relatifs à la surveillance que l'on doit exercer dans les écoles, sur les enfants qui peuvent avoir été ou sont exposés à contracter des maladies contagieuses, et qu'une prompte décision est prise, s'il y a lieu, pour la fermeture des écoles dans tout quartier infecté, ou lorsqu'une épidémie sérieuse menace de se déclarer.

La question de l'opportunité d'isoler les malades atteints de tuberculose est prise en grande considération dans la majeure partie des États-Unis. A New-York, le mouvement dans ce sens s'est tellement généralisé, que des dispositions ont été prises pour l'établissement d'un hospice national (public) pour les phtisiques.

Désinfection. — Dans quinze États au moins la désinfection des appartements, etc., ayant été occupés

par des malades atteints d'affections contagieuses, est pratiquée d'office au nom de la loi ; dans deux autres, les commissions locales d'hygiène sont autorisées à désinfecter s'il y a lieu. Pour tous les autres Etats, ce sont les commissions locales d'hygiène qui ont pleins pouvoirs suivant les circonstances et qui rendent les ordonnances nécessaires.

En général, les décrets et les règlements relatifs à la désinfection sont édictés en des termes très précis, prescrivant la méthode et les antiseptiques à employer et déterminant le temps pendant lequel les objets ou les locaux désinfectés ne pourront être utilisés.

Il n'y a que quelques-unes des grandes cités américaines qui possèdent des appareils de stérilisation à vapeur pour les vêtements, la literie, etc... Un grand nombre de communautés emploient encore l'acide sulfureux ; mais la formaldéhyde remplace presque partout maintenant les anciennes fumigations au soufre.

En outre des différentes méthodes mentionnées ci-dessus, destinées à prévenir la propagation des maladies contagieuses, celle du diagnostic est employée dans le plus grand nombre des villes importantes ; elle consiste à s'assurer la collaboration d'un bactériologiste municipal occupé à cet effet, ou à soumettre les cas à un laboratoire privé, chargé de les examiner.

Dans l'éventualité d'une épidémie de petite vérole, la vaccination est obligatoire dans la plupart des États et des dispositions sont prises pour la vaccination gratuite de tous les habitants.

Enfin, en terminant, nous devons signaler les précieuses découvertes qui ont été faites dans ces der-

niers temps par les naturalistes et médecins américains, sur le mode de propagation de la fièvre jaune et de la malaria par l'intermédiaire des cousins et des moustiques. La lutte contre ces deux maladies si graves est entrée résolument dans le domaine de la pratique aux États-Unis, et pas plus tard que le 16 décembre 1903, une grande conférence se réunissait à New-York sous le titre de Conférence pour l'extermination des moustiques. On y concluait « que les ingé-« nieurs devaient désormais se préoccuper vivement « de la destruction des moustiques (*Mosquito Engi-« neering*) en poursuivant la suppression des mares et « autres lieux de ponte de ces insectes — en un mot « l'assainissement du pays — et que les gouverne-« ments et la législation devaient également viser au « même but avec énergie et persévérance ». On entrevoit donc la possibilité de supprimer bientôt ces deux maladies qui affligent une si grande partie du globe.

CONCOURS OUVERTS

ET

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

I

PRIX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

1° Prix Herpin.

M. le docteur Herpin (Jean-Charles), de Metz, associé-correspondant de l'Académie de Stanislas, décédé à Nice le 17 janvier 1872, a fondé un prix de 1 000 fr. à décerner tous les *quatre ans* à la suite d'un concours ouvert par l'Académie de Stanislas « sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés ».

Il a été attribué pour la première fois en 1881.

Le concours est ouvert pour 1908.

2° Prix Dupeux.

Fondation par M. François-Raymond Dupeux, ancien professeur, décédé à Rosières-aux-Salines le 19 novembre 1893, d'un prix de 350 fr. à décerner par l'Académie de Stanislas au meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé traitant d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine, ou bien traitant un sujet de science ou de linguistique, se rapportant aussi de préférence à la Lorraine.

Ce prix est décerné trois années sur quatre : il l'a été pour la première fois en 1898.

Le concours est ouvert pour 1905.

3° Prix Stanislas de Guaita.

En mémoire de son fils Stanislas, décédé au château d'Alteville le 19 décembre 1897, Mme de Guaita a institué un prix *annuel* de 200 fr. ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur, ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat devra appartenir à la région lorraine.

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Gouy.

Une fondation a été faite par M. Jules Gouy, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 12 février 1892. L'importance en a été accrue par la générosité de ses enfants : M. Albert Gouy de Bellocq-Feuquières et Mme la vicomtesse de Chambrun.

Cette libéralité a mis à la disposition de l'Académie de Stanislas, *chaque année,* depuis 1876, 600 fr. pour récompenser le dévouement maternel et 600 fr. pour récompenser la piété filiale.

2° Legs Bourgon.

M. Bourgon, ancien banquier, décédé à Nancy en 1888, a légué à l'Académie de Stanislas, en souvenir de Mlle Jeanne Bourgon, sa fille, une somme de 10 000 fr., payable après le décès de sa veuve, avec mission d'en consacrer les revenus à doter, *tous les cinq ans,* une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

3° Prix Mangeon.

En mémoire de son père, M. Mangeon, décédé conservateur des hypothèques en retraite à Nancy, Mlle Emma Mangeon a confié, depuis 1893, à l'Académie de Stanislas le soin de décerner, *chaque année*, un prix de piété filiale de 100 fr.

4° Prix René de Goussaincourt.

Prix *annuel* de 300 fr. destiné à récompenser la piété filiale ou exceptionnellement tout acte de vertu et de dévouement, même en dehors des liens de parenté ou d'alliance.

5° Prix du 3e bataillon des mobiles de la Meurthe.

Grâce encore à la générosité de M. René de Goussaincourt, un prix *quinquennal* et indivisible de 500 fr. est destiné à récompenser les actes de dévouement ou de vertu accomplis : en première ligne par d'anciens sous-officiers, caporaux et soldats ayant pris part à la défense de Toul, en 1870, comme appartenant au 3e bataillon des mobiles de la Meurthe (bataillon de Nancy); en seconde ligne par d'anciens sous-officiers rengagés, gendarmes, chasseurs forestiers, douaniers, ou par des membres de leurs familles à un degré déterminé. Enfin, ce prix pourrait être décerné pour tout acte de dévouement ou de vertu, soit dans la famille, soit même en dehors de la famille.

Il a été, pour la première fois, décerné en 1899.

Le concours est ouvert pour 1909.

6° Prix Chassignet.

Par son testament en date du 27 janvier 1898, M. Chassignet, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 25 février 1898, a fondé un prix *quinquennal* et indivisible de 1 500 fr. en faveur de la femme — fille, épouse ou veuve — jugée par l'Académie de Stanislas la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

Le généreux abandon fait par M[me] Chassignet de son droit d'usufruit a permis d'attribuer ce prix dès 1903.

Le concours est ouvert pour 1908.

7° Prix René de Goussaincourt.

Prix *triennal* et indivisible de 200 fr. « destiné à récompenser le serviteur ou la servante qui, par sa fidélité, par ses soins dévoués et désintéressés, aura donné l'illusion de l'aisance à ses maîtres trahis par la fortune, et, à défaut de ce mérite particulier, à récompenser un mérite analogue apprécié par l'Académie ».

Le concours pour l'obtention de ce prix s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1907.

8° Prix de Bouxières-aux-Dames.

Prix *triennal* de 200 fr., en vue de récompenser des actes de vertu, institué par M. René de Goussaincourt, au profit des personnes habitant la commune de Bouxières-aux-Dames depuis plus de trois ans.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1907.

9° Prix René de Goussaincourt.

Prix *biennal* de 100 fr. fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser le dévouement dans la famille ou en dehors de la famille, chez des enfants ou des jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe, âgés de moins de vingt et un ans.

Le concours pour l'obtention de ce prix, décerné pour la première fois en 1902, s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Le concours est ouvert pour 1906.

CONCOURS DE 1905

L'Académie décernera en 1905 les prix suivants :

I

PRIX LITTÉRAIRES

1° Concours Dupeux. — Prix de 350 fr. attribué au meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé depuis le 1er janvier 1898, qui aura été présenté sur un sujet de science ou de linguistique, se rapportant de préférence à la Lorraine. Le dépôt des mémoires et des travaux imprimés (ces derniers en triple exemplaire) sera effectué au plus tard le 31 décembre 1904 au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

2° Concours Stanislas de Guaita. — Prix de 200 fr. ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat devra appartenir à la région lorraine. Les renseignements relatifs aux candidats devront être adressés au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, au plus tard le 31 décembre 1904.

N. B. — Sont de fait hors concours, les ouvrages déjà récompensés par une des Académies de l'Institut de France ou par toute autre Société française ou étrangère.

II

PRIX DE VERTU

1° **Prix Gouy,** de 600 fr., pour récompenser le dévouement maternel.

2° **Prix Gouy,** de 600 fr., pour récompenser la piété filiale.

Sont admises à concourir les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.

3° **Prix Mangeon,** de 100 fr., pour la piété filiale.

4° **Prix René de Goussaincourt,** de 300 fr., pour la piété filiale.

On est prié de faire connaître les concurrents et leurs titres par un rapport écrit, adressé à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy, avant le 1er mars 1905.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1903

Arendt (K.). — Das luxemburger Land in seinen kunstgeschichtlichen Denkmälern. Luxemburg, 1903, 1 vol. in-4°. — Die Pfarrkirche zu Steinhein und ihre Chorfresken. Luxemburg, 1903, 1 br. in-8°.

Babeau (A.). — Discours prononcés à la Société académique de l'Aube. Troyes, 1903, 1 br. in-8°. — Notice sur la vie et les œuvres de M. Perrens. Paris, 1903, 1 plaq. in-4°.

Badel (Émile). — Étrennes aux Nancéiens. Nancy, 1 vol. in-8°. — Bossuet et le culte de Sainte-Libaire. Saint-Dié, 1903, 1 br. in-8°.

Bardy (H.). — Les Sires de Parroy au chapitre de Saint-Dié. Saint-Dié, 1902, 1 br. in-8°. — Miscellanées, n° 12. Saint-Dié, 1902-1903, 1 br. in-8°. — Le premier historien de Belfort, J. J. C. Descharrières (1744-1831), sa vie et ses œuvres. Rixheim, 1903, 1 br. in-8°. — Allanjoie (Doubs). Montbéliard, 1 plaq. in-12. — Les trois Guittard de Bellemagny. Belfort, 1903, 1 br. in-8°.

BEAUPRÉ (Cte J.). — Observations sur les sépultures sous tumulus de la Lorraine, 1 plaq. in-4°.

BLED (L'abbé). — Regestes des Évêques de Thérouanne, 500-1553. T. I, 2e fasc. Saint-Omer, 1903, 1 vol. in-4°.

BLONDEL. — Rapport sur les travaux de la Faculté de Droit pendant l'année scolaire 1901-1902. Nancy, 1903, 1 br. in-8°.

BLUM (Abbé). — Bibliographie luxembourgeoise ou catalogue raisonné de tous les ouvrages ou travaux littéraires publiés par des Luxembourgeois ou dans le grand-duché actuel de Luxembourg, 2e liv. Luxembourg, 1903, 1 vol. in-8°.

BOULANGER (Émile). — Germination de l'Ascospore de la truffe. Rennes, 1903, 1 br. in-4°.

BOURGOINT-LAGRANGE. — La philosophie de la certitude. Paris, 1902, 1 vol. in-8°.

BOYÉ (P.). — La compagnie du lévrier blanc au duché de Bar (31 mai 1416-23 avril 1422). Nancy, 1903, 1 plaq. in-8°. — Les salines et le sel en Lorraine au XVIIIe siècle. Nancy, 1904, 1 vol. in-8°.

BULLETIN de l'Institut français d'archéologie orientale. T. 2, fasc. 2. Paris, 1902, 1 vol. in-4°.

CARUS (Paul). — L'Évangile de Bouddha. Paris, 1902, 1 vol. in-18.

CATALOGUE général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France. T. XXXVI; T. XLI, supplément, 6-2. Paris, 1903, 2 vol. in-8°.

CLERGERIE. — De la déchéance de la puissance paternelle (Thèse de doctorat). Bordeaux, 1903, 1 vol. in-8°.

COLLIGNON (A.). — Remarques sur deux passages de la

Pharsale de Lucain. Paris, 1903, 1 plaq. in-8°. — Observations sur la traduction de Pétrone par M. Laurent Tailhade. Nancy, 1903, 1 plaq. in-8°.

DÉGLIN (H.). — Organisation de l'assistance aux valides âgés. — Colonies ouvrières agricoles. Bordeaux, 1903, 1 br. in-8°.

DESCAT (J.). — Essai sur le bail emphytéotique (Thèse de doctorat.) Toulouse, 1903, 1 vol. in-8°.

FLICHE (P.). — Note sur des bois silicifiés permiens de la vallée de Celles (Vosges). Nancy, 1903, 1 br. in-8°. — Un insecte triasique en Lorraine. Nancy, 1901, 1 br. in-8°. — Sur les corps problématiques et les algues du trias en Lorraine. Paris, 1903, 1 br. in-4°. — Notice sur le sapin de Numidie. Besançon, 1903, 1 plaq. in-8°. — Sur les lycopodinées du trias en Lorraine. Paris, 1903, 1 plaq. in-4°. — Académie de Stanislas. Réponse du président, M. P. Fliche, aux récipiendaires, M. Villard et M. le Dr Friot. Nancy, 1903, 1 br. in-8°.

GERMAIN (Léon). — M. le baron de Braux. Nancy, 1903, 1 br. in-8°. — Note sur deux chapiteaux de la cathédrale de Saint-Dié. Saint-Dié, 1903, 1 br. in-8°.

GODINS DE SOUHESMES (R. DES). — Étude sur la criminalité en Lorraine d'après les lettres de rémission (1473-1737). Paris, 1903, 1 vol. in-8°.

HAILLANT et VIRTEL. — Choix de proverbes et dictons patois de Damas (près de Dompaire) [Vosges]. Épinal et Damas, 1902, 1 br. in-8°.

HENRION (Dr). — Conférence du vétérinaire du 101e régiment d'artillerie. Nancy, 1903, 1 br. in-8°. — Rapport sur une réforme dans l'assistance départementale des

enfants de un jour à deux ans. Nancy, 1903, 1 br. in-8°.

IMBEAUX (Dr Ed.). — Les avantages et les inconvénients des égouts du système unitaire et du système séparatif. Nancy, 1903, 1 br. in-f°.

IMBEAUX (Dr HOE, VAN LINT et PETER). — Annuaire statistique et descriptif des distributions d'eau de France, Algérie, Tunisie, Belgique, Suisse et grand-duché de Luxembourg. Paris, 1903, 1 fort vol. in-8°.

JADART (H.). — Notice sur la vie et les travaux de F. Lefort, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite. Reims, 1891, 1 br. in-8°. — Journal de dom Pierre Chastelain, bénédictin rémois, 1709-1782. Reims, 1902, 1 vol. in-8°. — Encore quelques vieux arbres de la contrée (Aisne-Marne-Ardennes). Reims, 1904, 1 br. in-8°.

JADART et LAURENT. — A propos des marbres de l'église de Remiremont provenant de Charleville. Paris, 1903, 1 br. in-8°.

LABOURASSE (H.). — Anciens us, coutumes, légendes, superstitions, préjugés, etc., du département de la Meuse. Bar-le-Duc, 1903, 1 vol. in-8°.

LALLEMENT (Léopold). — Bureau de bienfaisance de Nancy. Son organisation, son fonctionnement, ses œuvres annexes. Nancy, 1899, 1 br. in-8°. — Bureau de bienfaisance de Nancy. Secours à domicile, leur caractère d'aumône, etc. Étude sur le paupérisme. Nancy, 1902, 1 br. in-8°.

LALLEMENT (L.) et FLOQUET (G.). — Discours prononcés à la distribution des prix aux apprentis et apprenties patronnés par le bureau de bienfaisance. Nancy, 1902, 1 plaq. in-4°.

LANGLOIS (E.). — Recueil d'art de seconde rhétorique. Paris, 1902, 1 vol. in-4° cart.

LANGLOIS (Gal H.). — Conséquences tactiques des progrès de l'armement. Étude sur le terrain. Paris, 1903, 1 vol. in-8°. — Enseignements de deux guerres récentes. Guerre turco-russe et anglo-boer. Paris, 1903, 1 vol. in-8°.

LASTEYRIE (R. DE). — Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France. T. IV, 1re et 2e liv. Paris, 1902, 2 vol. in-4°.

LEFEBVRE (H.). — Les sires de Pierrefort de la maison de Bar. Nancy, 1903, 1 vol. in-8°.

LEFORT (A.). — Rapport sur le concours de poésie, lu à la séance de l'académie de Reims du 7 juillet 1898. Reims, 1899, 1 br. in-8°. — Des citations classiques. Reims, 1893, 1 br. in-8°. — Le Luxembourg en 1794. Luxembourg, 1900, 1 br. in-8°. — La maison souveraine de Luxembourg. Reims-Luxembourg, 1902, 1 vol. in-8°. — LL. MM. l'empereur et l'impératrice de Russie à la cathédrale de Reims. Reims, 1902, 1 br. in-8°. — Les empereurs de la maison de Luxembourg en France. Reims, 1902, 1 br. in-8°.

LEHR (E.). — Des bases légitimes des impôts ou droit international. Bruxelles, 1 plaq. in-8°. — Coup d'œil sur la constitution de Strasbourg jusqu'à la Révolution française. Paris, 1903, 1 br. in-8°.

LIST of the publications of the Smithsonian Institution, 1846-1903, Washington, 1903, 1 vol. in-8°.

LONGEAU-LAGRANGE. — Esthiomène et lymphangiome (Thèse de doctorat). Toulouse, 1903, 1 vol. in-8°.

LYAUTEY (Colonel). — Dans le sud de Madagascar. Paris, 1903, 1 vol. in-8°.

MAIRE (Ch.). — Rimes d'hiver. Paris, 1903, 1 vol. in-8°.

MANGENOT (L'abbé E.). — Dictionnaire de théologie catholique, fasc. 8, 9, 10, 11. Paris, 1903, 4 vol. in-4°.

MARCERON (D.). — Bibliographie du Taoïsme. Paris, 1901, 1 vol. in-8°. — Mémoires de l'alliance scientifique. Paris, 1900, 1 vol. in-8°.

MARTIN (Abbé Eug.). — Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié. T. III. Nancy, 1903, 1 vol. in-8°.

MARTIN (L'abbé J.-B.). — Une carrière scientifique. — M. le chanoine Ulysse Robert. Lyon, 1903, 1 plaq. in-12.

MATHIEU (S. É. le cardinal). — Le Concordat de 1801. Ses origines. Son histoire. Paris, 1903, 1 vol. in-8°.

MAZEROLLE (F.). — Les médailleurs français du XVe siècle au milieu du XVIIe. T. I, II. Paris, 1902, 2 vol. in-4° cart.

MEIXMORON DE DOMBASLE (Ch. DE). — Claude le Lorrain. Nancy, 1903, 1 br. in-8°.

MILLOT (Ch.). — Les rafales de montagnes. Nancy, 1902, 1 plaq. in-8°.

MULLER (P. E.). — Om bjergfyrrens forhold til rodgranen i de jydske hedekulturer. Kjobenhavn, 1902, 1 plaq. in-8°. — Sur deux formes de Mycorhizes chez le pin de montagne. Copenhague, 1902, 1 plaq. in-8°.

OMONT (Henri). — Missions archéologiques françaises en Orient aux XVIIe et XVIIIe siècles. T. I, II. Paris, 1902, 2 vol. in-f° cart.

OMONT, JULLIEN et BIZOS. — Discours prononcés à la

séance générale du congrès des sociétés savantes à Bordeaux, le samedi 18 avril 1903. Paris, 1903, 1 vol. in-8°.

PASCAUD (H.). — Une étude de syndicats agricoles. Paris, 1902, 1 br. in-8°. — La mobilisation du sol en tant qu'élément de crédit en France et à l'étranger. Nancy, 1903, 1 vol. in-8°. — La houille blanche. Paris, 1903, 1 vol. in-18. — Les monopoles d'État et leurs funestes conséquences économiques. Chambéry, 1903, 1 br. in-8°.

PERROUD (Claude). — Lettres de Madame Rolland. T. II, 1788-1793. Paris, 1902, 1 vol. in-f° cart.

PUTON et GUYOT. — Code de la législation forestière. Paris, 1904, 1 vol. in-18 cart.

RECOUVREUR (A.). — L'ingénieur François-Ferdinand Sausse, peintre lorrain. Nancy, 1903, 1 br. in-8°.

ROBERT (F. DES). — Les campagnes de Turenne en Allemagne, d'après des documents inédits, 1673-1675. Nancy, 1903, 1 vol. in-8°.

ROBERT (U.). — Testaments de l'officialité de Besançon, 1265-1500. T. Ier. Paris, 1902, 1 vol. in-4°.

ROCHE DU TEILLOY (DE). — Discours prononcé à la distribution des prix aux élèves des cours supérieurs des Écoles primaires de garçons et de filles de la ville de Nancy, le samedi 1er août 1903. Nancy, 1903, 1 br. in-8°.

ROSEROT (A.). — Dictionnaire topographique de la Haute-Marne. Paris, 1903, 1 vol. in-4°.

ROSNY (Léon DE). — Les écritures sacrées de l'Inde transgangétique. Paris, 1852, 1 br. in-8°. — Vocabulaire chinois-coréen-aïno, expliqué en français. Paris, 1861,

1 br. in-8°. — Un mari sous cloche. Conte chinois. Paris, 1874, 1 plaq. in-8°. — La morale du bouddhisme. Paris, 1891, 1 br. in-8°. — Le Taoïsme. Paris, 1892, 1 vol. in-8°. — Notice sur les travaux sinologiques de M. de R. Paris, 1892, 1 plaq. in-8°. — Introduction à l'étude de la littérature japonaise. Paris, 1896, 1 vol. in-8°. — Cours pratique de langue japonaise. Paris, 1903, 1 vol. in-8°. — Mémoires du comité sinico-japonais, tartare et indo-chinois. T. XX, p[ies] 3, 4. 1 vol. in-8°.

REMY (J.-J.). — L'alcoolisme, son développement, le remède. Nancy, 1903, 1 br. in-8°.

SAINT-LAGER (D[r]). — La perfidie des homonymes. Aloès purgatif et bois d'aloès aromatique. Lyon, 1903, 1 plaq. in-8°.

SÉANCE de rentrée de l'Université de Nancy, 13 novembre 1902. Nancy, 1903, 1 vol. in-8°.

SOUVENIR du cinquantenaire de M. et M[me] Charles Cournault. 1 br. in-8°.

THE INTERNATIONAL EXCHANGE SERVICE of the Smithsonian Institution. Washington, 1902, 1 plaq. in-8°.

THÉVENOT (A.). — Notice généalogique et biographique sur le conventionnel Danton et sa famille, avec des annotations de Victorien Sardou. Arcis-sur-Aube, 1904, 1 vol in-8°.

THIEULLEN (A.). — Le Mammouth et le Renne à Paris. Paris, 1 vol. in-8°.

TISSERANT (H.). — De la lutte contre l'émigration et la dépopulation des campagnes en Lorraine. Nancy, 1902, 1 br. in-8°.

TARDIEU (Ambroise). — L'Iconographie jadis. Brive, 1903, 1 br. in-8°.

Wiéner (L.). — Recherches sur un portrait de Charles Mellin, catalogué jusqu'alors sous le nom de Cl. Gellée et sur une statuette d'Eustache Pointu, cataloguée jusqu'alors sous le nom de Panpan Devaux. Nancy, 1903, 1 plaq. in-8°.

Zeiller (R.). — Observations sur quelques plantes fossiles des lower Gondwanas. Calcutta, 1 vol. in-f° — Sobre algunas impresiones vegetales del Kimeridgense de Santa Mariá de Meya. Province de Lerida (Cataluña). Barcelona, 1902, 1 br. in-f°.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1903-1904

ABBEVILLE. — Société d'émulation.

AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.

AMIENS. — Société linnéenne du nord de la France.

AMSTERDAM. — Koninklijke Academie.

ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts (35, boulevard du Roi-René).

ANGERS. — Société industrielle et agricole (7, rue Saint-Blaise).

ANVERS. — Académie royale d'archéologie de Belgique (53, rue du Transvaal).

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

AVIGNON. — Académie de Vaucluse.

BÂLE. — Naturforschende Gesellschaft.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.

BATAVIA. — Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.

BELFORT. — Société belfortaine d'émulation.

BERLIN. — Königlich-preussische Akademie der Wissenschaften (W. 35. Potsdamerstrasse, 120).

BERNE. — Naturforschende Gesellschaft (Kesslergasse, 41).

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

BLOIS. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (3, rue des Trois-Conils).

BORDEAUX. — Société linnéenne.

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture.

BOURG. — Société des sciences naturelles et archéologiques de l'Ain.

BRÊME. — Naturwissenschaftlicher Verein.

BREST. — Société académique.

BRUNSWICK. — Verein für Naturwissenschaft.

BRUXELLES. — Académie royale de médecine de Belgique.

BRUXELLES. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

BRUXELLES. — Commission royale d'histoire.

BRUXELLES. — Société d'archéologie (11, rue Ravenstein).

BRUXELLES. — Société royale malacologique de Belgique (14, rue des Sols).

BRUXELLES. — Société des Bollandistes (14, rue des Ursulines).

BUFFALO (N. Y.). — Society of Natural Science.

CAEN. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

CAEN. — Société d'agriculture et de commerce (Hôtel des Sociétés savantes).

CAEN. — Société des antiquaires de Normandie.

CAEN. — Société des beaux-arts.

CAEN. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.

CAHORS. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

CAIRE. — Institut égyptien (à la Bibliothèque).

CAMBRAI. — Société d'émulation (rue Vaucelette).

CARCASSONNE. — Société des arts et sciences.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.

CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

CHARTRES. — Société archéologique d'Eure-et-Loir (à l'Hôtel de Ville).

CHERBOURG. — Société académique.

CHERBOURG. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (à la Bibliothèque).

COLMAR. — Société d'histoire naturelle.

COMPIÈGNE. — Société d'agriculture.

CONSTANTINE. — Société d'archéologie.

CRACOVIE. — Académie des sciences.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

DRONTHEIM. — Videnskabers Selskabs Skrifter.

DUBLIN. — Royal Irish Academy.

DÜRKHEIM. — Naturwissenschaftlicher Verein der Rheinpfalz.

ELBEUF. — Société industrielle.

ENGHIEN. — Cercle archéologique.

ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.

ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

FLORENCE. — Reale Accademia della Crusca.

FLORENCE. — Instituti di studi superiori pratici e di perfezionamento.

GENÈVE. — Société biblique.

GENÈVE. — Société de physique et d'histoire naturelle.

GIESSEN. — Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.

GOTHENBOURG. — Vetenskaps- och Vetterhets Samhälles handlingar.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

GRENOBLE. — Société de statistique de l'Isère.

HALLE. — Academiæ Cæsareæ Leopoldino-Carolinæ germanicæ naturæ Curiosorum.

HARLEM. — Société hollandaise des sciences.

HEIDELBERG. — Historisch-philosophischer Verein.

KIEL. — Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte.

KIEW. — Société des naturalistes.

KÖNIGSBERG. — Physikalisch-ökonomische Gesellschaft.

LAON. — Société académique.

LAUSANNE. — Société vaudoise des sciences naturelles (Ecole de chimie).

LE HAVRE. — Société nationale havraise d'études diverses.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

LÉOPOL (Galicie). — Société d'histoire.

LIÈGE. — Institut archéologique liégeois (13, rue du Palais).

LIÈGE. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège (35, rue Pont-d'Avroy).

LIÈGE. — Société géologique de Belgique.

LILLE. — Commission historique du département du Nord.

LILLE. — Société régionale des architectes du Nord de la France (87, rue Nationale).

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin.

LONDRES. — Geological Society.

LONS-LE-SAUNIER. — Société d'émulation du Jura.

LUXEMBOURG. — Institut royal grand-ducal.

LUXEMBOURG. — Société botanique.

LUXEMBOURG. — Vereine für Geschichte, Litteratur und Kunst.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. — Société d'agriculture, sciences et industrie (17, rue Sainte-Catherine).

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique.

MACON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

MADISON. — Wisconsin Academy of sciences, arts and letters.

MADISON. — Wisconsin geological and natural history Society.

MARSEILLE. — Académie des sciences, lettres et arts.

MARSEILLE. — Société de statistique (52, rue Sylvabelle).

MEAUX. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Meaux.

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

MERIDIEN (Connect.). — Scientific Association.

METZ. — Académie.

METZ. — Société d'histoire naturelle.

MEXICO. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ».

MEXICO. — Institut géologique.

MODÈNE. — Reale Accademia di scienze, lettere ed arti.

MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

MONTAUBAN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTMÉDY. — Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MOSCOU. — Société impériale des naturalistes.

MOULINS. — Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais.

MULHOUSE. — Société industrielle.

MUNICH. — Königlich-bayerische Akademie der Wissenschaften.

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société centrale d'agriculture.

NANCY. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain.

NANCY. — Société d'encouragement et de bienfaisance pour les campagnes de Meurthe-et-Moselle.

NANCY. — Société lorraine de photographie.

NANCY. — Société régionale des architectes de l'Est de la France.

NANCY. — Société de géographie de l'Est.

NANCY. — Société de médecine.

NANCY. — Société des sciences.

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

NANTES. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (au Muséum).

NEUCHÂTEL. — Société neuchâteloise de géographie.

NEW-HAVEN. — Connecticut Academy of arts and sciences.

NEW-YORK. — Academy of sciences (Seventy-Seventh Street. Central Park West).

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

Nîmes. — Académie.

Orléans. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

Orléans. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

Paris. — Académie de médecine (16, rue Bonaparte, 6e).

Paris. — Association pour l'encouragement des études grecques (12, rue de l'Abbaye, 6e).

Paris. — Club alpin français (30, rue du Bac, 7e).

Paris. — Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'Instruction publique, 110, rue de Grenelle, 7e).

Paris. — Société d'anthropologie (15, rue de l'École-de-Médecine, 6e).

Paris. — Société nationale des antiquaires de France (au Musée du Louvre, 1er).

Paris. — Société de botanique de France (84, rue de Grenelle-Saint-Germain, 7e).

Paris. — Société des études historiques (6, rue Garancière, 6e).

Paris. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (8, rue des Petits-Champs, 2e).

Paris. — Société de médecine légale de France (Palais de Justice, 5e).

Paris. — Société de secours des Amis des sciences (79, boulevard Saint-Germain, 6e).

Paris. — Société philomathique (45-47, rue des Écoles, 5e).

Paris. — Société philotechnique (8, rue de la Banque, 2e).

Perpignan. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

Philadelphie. — Geological Survey of Pensylvania.

Poitiers. — Société des antiquaires de l'Ouest (4, rue de l'Étude).

REIMS. — Académie nationale.

RIO-DE-JANEIRO. — Instituto historico.

ROCHESTER (N. Y.). — Academy of sciences.

ROME. — Reale Accademia dei Lincei.

ROME. — Accademia pontificia dei nuovi Lincei.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

SAINT-DIZIER. — Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie (rue de Bar).

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

SAINT-LOUIS (Missouri). — Academy of sciences.

SAINT-LOUIS (Missouri). — Missouri botanical Garden.

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie (5, rue Caventou).

SAINT-PÉTERSBOURG. — Académie des sciences.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Acta horti Petropolitani.

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

SAN-FRANCISCO. — California Academy of sciences.

SOUSSE. — Société archéologique.

STOCKHOLM. — Kongliga Svenska Vetenskaps-Akademiens.

STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres (26, port Saint-Étienne).

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle (17, rue de Rémusat).

TOURNAI. — Société historique et archéologique.
TOURS. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire (4 *bis*, rue Origet).
TRIESTE. — Società adriatica di scienze naturali.
TROYES. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.
TURIN. — Reale Accademia delle scienze di Torino.
UPSAL. — Geological Institution of the University.
VALENCIENNES. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes (à l'Hôtel de Ville).
VANNES. — Société polymathique du Morbihan.
VERDUN. — Société philomathique.
VERSAILLES. — Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise (25, avenue de Paris).
VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise (Hôtel de la Bibliothèque).
VIENNE. — K. Akademie der Wissenschaften (Philosophisch-historische Classe).
VIENNE. — K. k. geologische Reichsanstalt.
VIENNE. — K. k. zoologische und botanische Gesellschaft.
VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et arts.
WASHINGTON. — Smithsonian Institution.
WASHINGTON. — National Academy of sciences.
WASHINGTON. — Philosophical Society.
WASHINGTON. — United States Geological Survey.
WASHINGTON. — Bureau of Ethnology.
ZAGRA. — Societas historico-naturalis croatica.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

BERKELEY. — University of California.

CEARA (Brésil). — Revista trimensal do Instituto do Ceará.

CINCINNATI (Ohio). — Bulletin of the Llyod library of botany, pharmacy and materia medica.

FLORENCE. — Bibliothèque nationale centrale. — Bolletino delle publicazione Italiane.

HARLEM. — Archives du musée Teyler.

KIEL. — Christian Albrechts-Universität in Kiel.

LYON. — Bulletin historique du diocèse de Lyon, place de Fourvière.

MONTEVIDEO. — Anales del museo nacional de Montevideo.

NANCY. — Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.

NANCY. — Carnet de la Sabretache.

PARIS. — Association philotechnique (47, rue Saint-André-des-Arts, 6e).

PARIS. — École des Chartes (Bibliothèque de l'), 60, rue des Francs-Bourgeois.

PARIS. — École polytechnique (Journal de l'), 5, rue Descartes.

PARIS. — Journal des savants (Bibliothèque de l'Institut, quai Conti).

PARIS. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet, 13, rue Boissière.

RIO-DE-JANEIRO. — Archives du Museum nacional.

ROMANS. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.

TOULOUSE. — Bulletin de l'Université, 2, rue de l'Université.

ÉTABLISSEMENTS

AUXQUELS L'ACADÉMIE ADRESSE SES PUBLICATIONS

BRUXELLES. — Bibliothèque royale de Belgique.
CHAUMONT. — Bibliothèque de la ville.
LUNÉVILLE. — Bibliothèque de la ville.
METZ. — Bibliothèque de la ville.
PARIS. — Ministère de l'Instruction publique.
PARIS. — Académie française.
PARIS. — Académie des inscriptions et belles-lettres.
PARIS. — Académie des sciences morales et politiques.
PARIS. — Académie des sciences.
PARIS. — Académie des beaux-arts.
PARIS. — Bibliothèque de la Sorbonne.
PARIS. — Bibliothèque du Ministère de la Guerre (231, boulevard Saint-Germain).
PARIS. — Muséum d'histoire naturelle.
PONT-A-MOUSSON. — Bibliothèque de la ville.
STRASBOURG. — Bibliothèque de la ville.
TOUL. — Bibliothèque de la ville.
VENDÔME. — Bibliothèque de la ville.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS (1)

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1904

BUREAU

—

Président : M. le Dr A. Friot.
Vice-Président : M. R. Blondel.
Secrétaire perpétuel : M. Gabriel Thomas.
Bibliothécaire-Archiviste : M. J. Favier.
Questeur : M. de Metz-Noblat.
Secrétaire annuel : M. l'abbé L. Jérôme.

I

MEMBRES HONORAIRES

1898. 18 Mars. M. Hecht (le Dr Louis), Professeur honoraire à la Faculté de Médecine (Membre titulaire le 10 novembre 1876), 4, rue Isabey, Nancy.

(1) L'Académie de Stanislas, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.
Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.
La qualification d'*associé-correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés correspondants nationaux et aux associés correspondants étrangers.

1899. 21 Juill. Mgr Mathieu (Son Éminence le Cardinal), villa Wolskonski, à Rome (Membre titulaire du 23 janvier 1880 au 20 juin 1890).

II

MEMBRES TITULAIRES

1863. 27 Mars. M. Lombard (Adolphe), Avocat à la Cour d'appel, Professeur honoraire à la Faculté de Droit (Associé le 15 février 1861), 82, rue Stanislas, Nancy.

1876. 17 Mars. M. Fliche (Paul), Professeur honoraire à l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 6 mars 1874), 9, rue Saint-Dizier, Nancy.

1877. 2 Fév. M. Lederlin (Eugène), Doyen honoraire de la Faculté de Droit, 12 *bis*, faubourg Stanislas, Nancy.

1881. 5 Août. M. de Metz-Noblat [Antoine] (Associé le 4 juin 1880), 37, cours Léopold, Nancy.

5 Août. M. Druon (Henri), Proviseur honoraire, 2 *bis*, rue Girardet, Nancy.

1884. 18 Janv. M. Guyot (Charles), Directeur de l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 19 janvier 1883), 12, rue Girardet, Nancy.

2 Mai. M. Favier (Justin), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

7 Nov. M. des Robert (Ferdinand), Homme de lettres (Associé le 20 avril 1883), 60, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

1885. 6 Mars. M. Germain (Léon), Secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

15 Mai. M. Mellier (Émile), Inspecteur honoraire d'Académie (Associé le 21 mars 1884), 5, rue des Tiercelins, Nancy.

1887. 21 Janv. M. Audiat (Edgard), Président de chambre honoraire (Associé le 4 décembre 1885), 35, rue de la Ravinelle, Nancy.

1887. 21 Déc. M. Millot (Charles), ancien Officier de marine, chargé de cours à la Faculté des Sciences (Associé le 2 mars 1888), 7, place Saint-Jean, Nancy.

1889. 7 Juin. M. de Meixmoron de Dombasle [Charles] (Associé le 15 juillet 1887), 19, rue de Strasbourg, Nancy.

1890. 10 Janv. M. Thomas (Gabriel), Conseiller à la Cour d'appel (Associé le 2 juillet 1886), 82, rue Stanislas, Nancy.

1891. 17 Juill. M. Mathieu de Vienne (Maurice), Colonel d'artillerie en retraite (Associé du 18 février 1887), 1, rue d'Alliance, Nancy.

4 Déc. M. Gallé (Émile), Artiste-Céramiste (Associé du 26 décembre 1890), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

1893. 5 Mai. M. Riston (Victor), Avocat à la Cour d'appel (Associé du 8 janvier 1892), 1, rue d'Essey, à Malzéville, près Nancy.

M. Thoulet (Julien), Professeur à la Faculté des Sciences (Associé du 6 mai 1892), 65, rue de Metz, Nancy.

1894. 15 Juin. M. Mengin (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé du 12 mai 1893), 49, rue Stanislas, Nancy.

1895. 1er Fév. M. Mathieu (Auguste), Conservateur des eaux et forêts en retraite (Associé du 12 mai 1893), 160 *bis*, rue de Strasbourg, Nancy.

1897. 5 Fév. M. de Roche du Teilloy (Alexandre), Professeur honoraire au Lycée (Associé du 12 mai 1893), 5, rue de Rigny, Nancy.

16 Juill. M. Martin (l'abbé Eugène), Professeur à l'École Saint-Sigisbert (Associé du 7 juillet 1893), 11, place Carnot, Nancy.

1898. 3 Juin. M. Villard (Évrard), Président de Chambre honoraire (Associé du 15 juillet 1892), 68, rue Charles III, Nancy.

M. Floquet (Gaston), Professeur à la Faculté des Sciences (Associé du 3 mars 1893), 21, rue de la Commanderie, Nancy.

1898. 16 Déc. M. Déglin (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé du 20 novembre 1896), 79, rue Saint-Georges, Nancy.

1900. 27 Avr. M. Friot (Albert), Docteur en médecine (Associé du 2 août 1889), 11, rue Saint-Nicolas, Nancy.

M. Boyé (Pierre), Avocat à la Cour d'appel (Associé du 18 novembre 1898), 53, rue Hermite, Nancy.

21 Déc. M. Collignon (Albert), Professeur à la Faculté des Lettres (Associé du 17 février 1893), 4, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1901. 21 Juin. M. Blondel (Raymond), Doyen de la Faculté de Droit (Associé du 16 mars 1900), 13, rue Hermite, Nancy.

25 Oct. M. Imbeaux (le Dr Édouard), Ingénieur des ponts et chaussées (Associé du 22 avril 1898), 19, rue du Montet, Nancy.

1902. 16 Mai. M. Jérôme (l'abbé Léon), Professeur au Grand Séminaire (Associé du 6 mars 1896), 96, rue de Strasbourg, Nancy.

1903. 9 janv. M. Gross (le Dr Frédéric), Doyen de la Faculté de Médecine, 25, rue Isabey, Nancy.

M. Pariset (Georges), Professeur à la Faculté des Lettres (Associé du 29 octobre 1897), 105, rue Charles III, Nancy.

N.

N.

N.

MEMBRES DONATEURS

M. Lallement (Edmond), Professeur à la Faculté de Médecine, Associé le 22 juin 1866, Membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

M. Leupol, Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1882, décédé le 29 octobre 1896.

M. Chassignet (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite, Associé le 5 mai 1882, Membre titulaire le 4 août 1882, décédé le 25 février 1898.

M. Lejeune (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie le 6 juin 1884, décédé le 6 août 1898.

III

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1855. 2 Fév. M. Burnouf (Émile-Louis), Doyen honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 12 avril 1872), 34, rue d'Alésia, Paris (14e).

16 Fév. M. Mézières (Alfred), Membre de l'Académie française, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Paris, Sénateur de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), 57, boulevard Saint-Michel, Paris (5e).

1857. 10 Juill. M. de Margerie (Amédée), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres à l'Institut catholique de Lille (Titulaire du 22 janvier 1858 au 9 février 1877), 127, boulevard Raspail, Paris (5e).

M. Lafon, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866), 5, rue du Juge-de-Paix, Lyon-Fourvières.

1863. 23 Janv. M. Chasles (Émile), Inspecteur général de l'Instruction publique (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), 49, rue de Lille, Paris (7e).

M. Liégeois (Jules), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur à la Faculté de Droit (Titulaire du 27 mars 1874 au 1er avril 1892), 8, rue de la Monnaie, Nancy.

1865. 17 Mars. M. JALABERT (François-Philippe-Victor-Théophile), Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Nancy, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1880), 13, rue Saint-Martin, Versailles.

16 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE (Joseph-Camille), Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers [Vienne] (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1866. 16 Fév. M. JACQUEMIN (Eugène), Directeur honoraire de l'École supérieure de pharmacie, associé national de l'Académie de médecine de France (Titulaire du 8 janvier 1875 au 16 décembre 1887), 18, rue d'Amance, villa de l'Ermitage, à Malzéville, près Nancy.

1867. 3 Juill. M. LEFEBVRE (Eugène), Professeur honoraire au Lycée Hoche (Titulaire du 6 août 1869 au 6 novembre 1874), à Menotey, Jura.

1872. 12 Avril. M. ADAM (Lucien), ancien Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883), boulevard Sévigné, Rennes.

22 Nov. M. MICHEL (Émile), Membre de l'Institut [Académie des Beaux-Arts] (Titulaire du 5 décembre 1873 au 7 novembre 1879), 9, avenue de l'Observatoire, Paris (5e).

22 Nov. M. VIANSSON (Lucien-Edmond), ancien Percepteur des contributions directes (Titulaire du 20 avril 1877 au 5 juin 1891), Goussaincourt, par Maxey-sur-Vaise (Meuse).

1873. 10 Janv. M. PIERROT (Émile), Avocat, ancien Magistrat (Titulaire jusqu'au 20 mai 1881), 93, place Saint-Georges, Nancy.

1875. 5 Mars. M. ROUSSELOT (Paul), Inspecteur d'Académie honoraire (Titulaire jusqu'au 4 janvier 1878), 79, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 16 Mars. M. GIGOT (Edme-Albert), ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 23 novembre 1877), 49, avenue Malakoff, Paris (16e).

1877. 20 Avril. M. Decharme (Paul), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 3 février 1888), 95, boulevard Saint-Michel, Paris (5e).

1878. 15 Nov. M. Debidour (Antonin), Inspecteur général de l'Instruction publique (Titulaire du 3 janvier 1879 au 1er mai 1891), 7, rue Nicole, Paris (5e).

1882. 4 Août. M. Ballot-Beaupré, Premier Président de la Cour de cassation (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882), 104, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8e).

1886. 2 Juill. M. Pfister (Christian), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Maître de conférences suppléant à l'École normale supérieure (Titulaire du 3 février 1888 au 23 octobre 1902), 72, boulevard du Port-Royal, Paris (5e).

1889. 5 Juill. M. Barthélemy (François), Archéologue (Titulaire du 5 juin 1892 au 29 juin 1900), 2, place Sully à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

1902. 24 Oct. M. Gasquet (Amédée), Directeur de l'Enseignement primaire au Ministère de l'Instruction publique (Titulaire du 24 octobre 1893 au 23 octobre 1902), 48, rue de Vaugirard, Paris (15e).

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1)

1°

A

SECTION DE METZ

1872. 22 Nov. M. Marcus (Adolphe), ancien Officier du génie, 101, rue du Bac, Paris (7e).

M. Pètre (Charles), Directeur de l'École nationale des beaux-arts et du dessin de Bourges.

---

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article premier du Règlement.

La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

B

1863. 24 Juill. M. Lambert (Théophile), Professeur honoraire au Lycée de La Roche-sur-Yon (Vendée).

1865. 30 Mars. M. Bonvalot (Édouard), ancien Conseilier à la Cour d'appel de Dijon, 2, place des Vosges, Paris (4e).

5 Mai. M. Gérardin (Camille), Professeur à la Faculté de Droit de Paris, 73, rue de Rennes (6e).

1867. 15 Mars. M. Gérardin (Charles-Auguste), ancien Inspecteur des établissements insalubres, 34, rue de Vaugirard, Paris (6e).

29 Mars. M. d'Arbois de Jubainville (Alexandre), Conservateur des eaux et forêts en retraite, 57, rue de Toul, Nancy.

21 Déc. M. Dubois (Charles), Homme de lettres, 4, place Vaudémont, Nancy.

1872. 15 Mars. M. Cuny (A.), Architecte, 13, Grande-Rue, Nancy.

1874. 6 Mars. M. Hyver (l'abbé), Vicaire général honoraire d'Alger, villa Croix-du-Val, Meudon (Seine-et-Oise).

18 Déc. M. Depautaine (Léon), Docteur en médecine, à Gondrecourt (Meuse).

1875. 7 Déc. M. Grand'Eury (Cyrille), Correspondant de l'Institut (Académie des sciences), Ingénieur civil des mines, 12, rue d'Amance, Malzéville (Meurthe-et-Moselle).

1879. 2 Mai. M. Gaspar, Professeur et Compositeur de musique 8, rue Hargant, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle),

M. Sergent (Gustave), Avocat, ancien Magistrat, 21, rue François-de-Neufchâteau, Épinal.

1881. 20 Janv. M. Quintard (Léopold), Président de la Société d'archéologie lorraine, 30, rue Saint-Michel, Nancy.

6 Mai. M. Brouillard (Charles), Conservateur des eaux et forêts en retraite, Saint-Dié.

1882. 5 Mai. M. Fournier (Alban), Docteur en médecine à Rambervillers (Vosges).

1883. 16 Mars. M. Bardy (Henri), ancien pharmacien, à Lafeschotte, par Fesches-le-Châtel (Doubs).

1883. 15 Juin. M. le comte DE WARREN (Lucien), ancien capitaine d'artillerie, 3, place de l'Arsenal, Nancy.

1884. 18 Juill. M. DINAGO (F.), Avocat, 9, rue des Carmes, Nancy.

19 Déc. M. HAILLANT (Nicolas), Docteur en droit, Avoué, Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, 21, place de l'Atre, Épinal.

1885. 15 Mai. M. BOUVIER (Félix), Chef de Division au Ministère des Finances, 123, rue Mozart, Paris (16e).

20 Nov. M. THIRION (Maurice), Professeur d'histoire au Lycée de Bourges, 9, place Planchal (Cher).

18 Déc. M. NETTER (Abraham), Docteur en médecine, Bibliothécaire universitaire honoraire, 9, rue de la Hache, Nancy.

1886. 19 Mars. M. TISSERANT (H.), Vétérinaire, 3, rue Gilbert, Nancy.

1887. 4 Fév. M. KRANTZ (Émile), Doyen honoraire, Professeur à la Faculté des Lettres, 21, rue des Dominicains, Nancy.

16 Déc. M. AMBROISE (Émile), Docteur en droit, Avoué, 16, rue Gambetta, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

1888. 2 Mars. M. COLLIGNON (le Dr René), Médecin-Major de 1re classe au 25e régiment d'infanterie, 6, rue de la Marine, à Cherbourg (Manche).

16 Mars. M. SCHLAGDENHAUFFEN (le Dr Frédéric), Directeur honoraire de l'École supérieure de Pharmacie, Associé national de l'Académie de Médecine, 63, rue de Metz, Nancy.

13 Avril. M. CHAPELIER (l'abbé Charles), Curé de Mirecourt (Vosges).

29 Juin. M. le baron HULOT (Étienne), Secrétaire général de la Société de géographie de Paris, 41, avenue de la Bourdonnais, Paris (15e).

1889. 3 Mai. M. ROGIE (l'abbé J.), à Amel, par Spincourt (Meuse).

1891. 6 Fév. M. CHARAUX (Charles), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Grenoble (Isère), 1, rue Jean-Jacques-Rousseau.

17 Juill. M. DE LANNOY DE BISSY (le colonel Victor-Amédée-Richard), Commandant le 5e régiment du génie, à Versailles (Seine-et-Oise).

1892. 8 Janv. M. Brunot (Ferdinand), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 4, avenue d'Orléans (14e).

15 Juill. M. Blondlot (René), Professeur à la Faculté des Sciences, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), 16, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

1893. 17 Fév. M. Buisson (E.), Professeur, 14, rue Legendre, Paris (17e).

M. Poincaré (Henri), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), 63, rue Claude-Bernard, Paris (5e).

3 Mars. M. Journée (le colonel Félix-Albert), Colonel commandant le 34e régiment d'infanterie, à Mont-de-Marsan (Landes).

7 Juill. M. Diehl (Charles), Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 67, rue de Seine (6e).

1894. 2 Mars. M. Basset (René), Directeur de l'École supérieure des Lettres d'Alger, 77, rue Michelet, à l'Agha, près Alger.

21 Déc. M. Ferry (René), Docteur en droit et en médecine, à Saint-Dié (Vosges).

1895. 21 Juin. M. Lefebvre (Henri), Contrôleur des contributions directes en disponibilité, 17, rue de Rigny, Nancy.

1896. 21 Fév. M. Briot (Félix), Conservateur des eaux et forêts, à Aurillac (Cantal).

6 Mars. M. Poirine (l'abbé Jean-Joseph), Aumônier du Lycée, 2, rue de la Visitation, Nancy.

1897. 2 Avril. M. Le Monnier (Georges), Professeur à la Faculté des Sciences, 3, rue de Serre, Nancy.

7 Mai. M. Bloch (Isaac), Grand Rabbin, 28, rue de l'Équitation, Nancy.

1898. 4 Mars. M. Liégeois (le Dr Charles), Correspondant de l'Académie de Médecine, à Bainville-aux-Saules (Vosges).

M. Henry (Edmond), Professeur à l'École nationale des eaux et forêts, 5, rue Lepois, Nancy.

1899. 20 Janv. M. Boppe (Paul), Chef d'escadrons de cavalerie territoriale, 40, rue de Toul, Nancy.

1900. 16 Mars. M. Melin (Gabriel), Avocat à la Cour d'appel, 1, rue de la Visitation, Nancy.

M. Parisot (le Dr Pierre), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, 47, rue Gambetta, Nancy.

28 Juin. M. Nicklès (René), Professeur adjoint à la Faculté des Sciences, 41, rue des Tiercelins, Nancy.

1901. 26 Avr. M. de Lallemand de Mont (Pierre), ancien Secrétaire général de Préfecture, Vice-président de la Société d'archéologie lorraine, 8, rue Isabey, Nancy.

19 Juill. M. Langlois (le général Hippolyte), Membre du Conseil supérieur de la guerre, 18, rue Saint-Dominique, Paris (7e).

8 Nov. M. Beaupré (le comte Jules), Archéologue, 18, rue de Serre, Nancy.

20 Déc. M. Gillant (l'abbé Jean-Baptiste-Antoine), Curé d'Auzéville, par Clermont-en-Argonne (Meuse).

1902. 10 Janv. M. Arth (Georges-Marie-Florent), Professeur à la Faculté des Sciences, Directeur de l'Institut chimique, 7, rue de Rigny, Nancy.

20 Juin. M. Brunotte (Camille), Professeur à l'École supérieure de pharmacie, 17, rue Grandville, Nancy.

4 Juill. M. Gebhart (Émile), Membre de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 9, rue Bara, Paris (6e).

21 Nov. M. Villain (François), Ingénieur des mines, 57, rue Stanislas, Nancy.

5 Déc. M. Martin (Albert), Doyen de la Faculté des Lettres, 9, rue Sainte-Catherine, Nancy.

1903. 4 Déc. M. Bichat (Ernest), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen de la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy, 6, rue des Jardiniers, Nancy.

1904. 15 Avril. M. Fournier (le vice-amiral Ernest), Membre du Conseil supérieur de la Marine, 65, avenue Bosquet, Paris (7e).

1904. 6 Mai. M. THEURIET (André), De l'Académie française, 6, rue Houdan, Bourg-la-Reine (Seine).

2°

1852. 16 Déc. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henri), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-lettres), Professeur au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, Paris (6e).

1862. 4 Juill. M. PASSY (Frédéric), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 8, rue Labordère, à Neuilly (Seine).

1864. 15 Juill. M. MILLIEN (Achille), Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1866. 20 Avr. M. Léon DE ROSNY, Directeur adjoint à l'École des Hautes-Études, 28, rue Mazarine, Paris (6e).

1869. 19 Fév. M. TERRIEN DE LACOUPERIE (Albert), Professeur de chinois, 136, Bishop's Road Fulham, Londres.

1870. 17 Juin. M. LEHR (Ernest), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Attaché-Jurisconsulte de l'Ambassade de France en Suisse, Professeur honoraire de Législation comparée, villa Saint-Jean, 12, avenue des Toises, Lausanne (Suisse).

1871. 7 Juill. M. OPPERT (Jules), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Professeur d'Assyriologie au Collège de France, 2, rue de Sfax, Paris (16e).

1872. 22 Nov. M. PETSCHE (Charles), Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 8 *bis*, chaussée de la Muette, Paris (16e).

1874. 19 Juin. M. RAMBAUD (Alfred), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Sénateur, Professeur à la Faculté des Lettres, 76, rue d'Assas, Paris (6e).

4 Déc. M. GARRIGOU (Félix), Docteur en médecine, 38, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 9 Juill. M. GRAVIER (Gabriel), Homme de lettres, 18, rue Alsace-Lorraine, Rouen (Seine-Inférieure).

6 Août. M. PETITOT (l'abbé Émile), ancien Missionnaire arctique, Curé de Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

M. VINSON (Julien), Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, 58, rue de l'Université, Paris (7e).

M. GAFFAREL (Paul), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille, 317, rue Paradis, Marseille.

M. DE SÉMALLÉ (René), Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 21 Déc. M. SACHOT (Octave), Homme de lettres, 102, rue de Rennes, Paris (6e).

1881. 3 Juin. M. GLASSON (Ernest), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Doyen de la Faculté de Droit de Paris, 10, place du Panthéon. École de Droit. Paris (5e).

1882. 5 Mai. M. HANAUER (l'abbé Auguste), Archiviste de la ville de Haguenau (Alsace).

1er Déc. M. BABEAU (Albert), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 133, boulevard Haussmann, Paris (9e).

1883. 16 Mars. M. DENY (Édouard), Ingénieur civil, Fondé de pouvoirs à la faïencerie de Badonviller (Meurthe-et-Moselle).

7 Déc. M. ANTOINE (Ferdinand), Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, 1, rue des Teinturiers, à Toulouse (Haute-Garonne).

1884. 7 Nov. M. le comte D'HAUSSONVILLE (Othenin), Membre de l'Académie française, 41, rue Saint-Dominique, Paris (7e).

21 Mai. M. TARDIEU (Ambroise), Homme de lettres, 2, rue Bansac, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

1887. 19 Juill. M. DE RAYNAL (Paul), ancien Magistrat, 10, rue Washigton, Paris (8e).

1888. 2 Mars. M. JADART (Henri), Secrétaire général de l'Académie de Reims, 15, rue du Couchant, Reims (Marne).

16 Mars. M. DE MAGNIENVILLE (Roger), 15, rue Saint-Lazare, Compiègne (Oise).

27 Avril. M. ALLAIN (l'abbé), Chanoine honoraire, 39, rue de l'École-Normale, à Caudéran (Gironde).

1889. 4 Janv. M. FOURNIER (Paul), Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen de la Faculté de Droit de Grenoble, 11 *bis*, place Victor-Hugo, à Grenoble (Isère).

5 Avril. M. BARTHÉLEMY (Toussaint), Docteur en médecine, 21, rue de Paradis, Paris (10e).

7 Juin. M. THUREAU-DANGIN (Paul), Membre de l'Académie française, 11, rue Garancière, Paris (6e).

1890. 10 Janv. M. CHERVIN (Dr Arthur), Directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, Paris (16e),

1893. 17 Mars. M. BOUTROUX (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, Directeur de la Fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud, Paris (16e).

12 Mai. M. DOLLFUS (Adrien), Licencié ès sciences naturelles, 35, rue Pierre-Charron, à Paris (16e).

15 Déc. M. PINGAUD (Léonce), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur à la Faculté des Lettres de Besançon (Doubs), 17, rue Mégevand.

1894. 5 Janv. M. MIEG (Mathieu), Archéologue, 48, avenue de Modenheim, à Mulhouse (Alsace).

23 Nov. M. ZEILLER (René), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Ingénieur en chef des Mines, 8, rue du Vieux-Colombier, Paris (6e).

1895. 1er Fév. M. INGOLD (A.), ancien Notaire, place des Six-Montagnes-Noires, à Colmar (Alsace).

1897. 8 Janv. M. MARICHAL (Paul), Archiviste aux Archives nationales, avenue de Paris à Créteil (Seine).

1898. 4 Mars. M. BEAUNE (Henri), Doyen de la Faculté libre de Droit de Lyon, 21, Cours du Midi, Lyon.

1898. 18 Nov. M. Berger (Philippe), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur au Collège de France, 3, quai Voltaire, Paris (7e).

1900. 1er Juin. M. Lyautey (le Général Louis-Humbert-Gonzalve), Commandant les troupes non embrigadées à Aïn-Sefra (Oran).

1901. 19 Juill. M. Pascaud (Henri), Conseiller à la Cour d'appel de Chambéry (Savoie).

1903. 30 Oct. M. Lefort (Alfred), ancien notaire, 4, rue d'Anjou, à Reims (Marne).

4 Déc. M. Bazin (René), de l'Académie française, 16, rue de la Préfecture, Angers (Maine-et-Loire).

1904. 22 Janv. M. Appell (Paul), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen et Professeur à la Faculté des Sciences de Paris, 17, rue Bonaparte, Paris (6e).

M. Picard (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur à la Faculté des Sciences de Paris, 4, rue Bara, Paris (6e).

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

1854. 15 Déc. M. Van der Straten Ponthoz (le Comte), 13, rue de la Loi, à Bruxelles.

1864. 5 Août. M. Colnet d'Huart, Directeur honoraire de l'Athénée, à Bertrange, Luxembourg.

1869. 17 Déc. M. Muller (E.), Chambellan et veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade, Copenhague.

1871. 17 Mars. M. Bernardakis, 26, rue de l'Académie, à Athènes (Grèce).

1875. 6 Août. M. Haynes, Professeur, 229, Beacon Street, à Boston (États-Unis).

1875. 6 Août. M. SCHMIDT (Waldemar), Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. CHIL Y NARANJO, Docteur en médecine, à Las Palmas [îles Canaries (Espagne)].

1884. 21 Nov. M. DE SAUSSURE (Henri), cité 24, à Genève (Suisse).

1888. 13 Avr. M. AAGAARD, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, à Hillerod (Danemark).

1889. 5 Juill. M. MARCHAL (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 63, rue de la Poste, Bruxelles.

1891. 20 Fév. M. LANGSTED (Adolphe), Rédacteur-correspondant du Journal officiel du Royaume de Danemark, 6, rue de Bagneux, Paris (6e).

1892. 15 Juill. M. DE LORIOL LE FORT, Géologue, à Fontenex, près Genève (Suisse).

1893. 15 Déc. M. NŒLTING, Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1897. 8 Janv. M. ARENDT (Ch.), Architecte honoraire de l'État, à Luxembourg.

TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 19 mai 1904.

Mémoires dont la Société a voté l'impression.

Nancy, impr. Berger-Levrault et Cie.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

~~1904-1905~~

CLVe ANNÉE

6e SÉRIE. — TOME II



NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

18, RUE DES GLACIS, 18

1905

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1904-1905

CLV^e ANNÉE

6e SÉRIE. — TOME II



NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1905

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

POUR LE

DÉVOUEMENT DES MÈRES DE FAMILLE ET LA PIÉTÉ FILIALE

PAR

M. G. MELIN

Messieurs,

Les bienfaiteurs insignes qui ont remis à l'Académie le soin délicat de couronner la vertu n'ont pas assurément pensé que leurs générosités, si larges cependant, pussent être jamais la récompense adéquate des dévouements auxquels elles s'adressaient. Ils savaient que la vertu a, sur cette terre, sa récompense la plus haute dans les satisfactions intimes de la conscience, en attendant qu'elle obtienne, en un autre monde, celles plus magnifiques dont l'espérance est donnée aux âmes croyantes. Mais ils ont estimé qu'il était bon de dévoiler des mérites peu connus et qui s'ignoraient, non certes pour qu'ils s'enorgueillissent d'eux-mêmes, mais bien pour qu'ils fassent naître, par l'en-

traînement de l'exemple, d'autres mérites semblables, et qu'ils excitent autour d'eux ces sentiments d'estime, de sympathie et d'admiration qui rendent les hommes meilleurs, plus charitables, plus tendres pour les misères d'autrui.

A nos fondateurs de prix, nous devons, Messieurs, une reconnaissance profonde, puisque c'est grâce à eux que nous pouvons, chaque année, honorer et louer comme il convient quelques très belles et très nobles actions.

I

Mon rôle de rapporteur m'invite à vous présenter tout d'abord celles d'entre elles qu'a inspirées la piété filiale.

Mlle Alice Lemoine (1) est une jeune ouvrière du quartier du Montet. Sa vocation l'attirait vers la vie religieuse : elle y renonça généreusement, à la mort du chef de la famille, pour ne pas abandonner sa pauvre mère privée d'appui. Depuis cinq ans, elle s'impose les plus lourds sacrifices pour procurer quelques soulagements à cette mère très aimée que l'âge et les infirmités ont douloureusement éprouvée. Mlle Lemoine est elle-même d'une santé délicate ; elle n'a reculé cependant devant aucun effort, sa dignité lui ayant toujours interdit de solliciter le moindre secours. Seuls ceux qui la connaissent peuvent dire ce qu'elle a souffert durant le dernier hiver, le chômage ayant souvent

1. Rue Mézeray, 5.

arrêté son travail. L'Académie est heureuse de lui accorder le prix Mangeon, d'une valeur de 100 fr.

Des dévouements du même genre ont signalé à votre attention Mlles Rouer, Mary et Adam, qui obtiennent chacune un prix de 200 fr. sur la fondation Jules Gouy. Mlle Eugénie Rouer ([1]) est depuis longtemps l'unique soutien de ses vieux parents. Son mérite est d'autant plus grand qu'elle est loin de trouver au foyer de famille les encouragements et les satisfactions qu'elle pourrait légitimement souhaiter; elle ne se plaint jamais cependant, toujours attentive à cacher, atténuer ou excuser les défauts de ceux qui lui sont chers. Sa bonne conduite, son application au travail et ses succès comme ouvrière lui ont valu d'être placée à la tête de l'atelier de couture de l'école professionnelle dirigée par Mlle Belliéni. Partout on loue son caractère laborieux, son attitude douce et résignée, son inaltérable patience.

Mlle Charlotte Mary ([2]) est bien jeune : vingt ans seulement. Pourtant, depuis l'âge de quinze ans elle se dévoue sans compter pour ses parents. Le père est mort le 31 mars dernier, mais voilà de longues années que, frappé d'attaques successives et tout à fait impotent, il était à la charge des siens. La jeune fille à peu près seule était en mesure d'apporter quelques ressources à la famille; car la mère, épuisée par la fatigue, ne pouvait plus travailler; à peine lui restait-il assez

1. Rue Saint-Julien, 15.
2. Rue de Monbois, 14.

de forces pour donner à son mari les soins indispensables. Mlle Charlotte se mit courageusement à l'œuvre : elle entra à l'école ménagère de la rue Clodion et y resta deux ans comme monitrice, deux ans comme sous-maîtresse. Aujourd'hui, elle tient la garderie de l'école Bernadette. Elle est universellement aimée et estimée dans tout le quartier de Boudonville, non seulement pour le soin et l'entrain avec lesquels elle s'acquitte de ses nouvelles fonctions, mais aussi et surtout pour le dévouement persévérant et vraiment pieux qu'elle n'a cessé de témoigner à ses parents, le plus simplement du monde. On l'a vue, au retour de l'école ménagère, on la voit aujourd'hui encore, après son service si fatigant à la garderie, prendre diligemment son aiguille, consacrer ses heures de liberté à un travail de lingerie pourtant bien maigrement rétribué et poursuivre son labeur très avant dans la nuit. Bien souvent dès l'aube elle est déjà à l'ouvrage. Cependant, elle s'occupe encore du ménage et, durant des années, elle fut, avec la mère, la garde-malade vigilante, active et toujours souriante du père infirme, quelquefois difficile et exigeant.

Mme Élise Adam [1], que l'Académie a admise à partager avec Mmes Mary et Rouer le prix Gouy, vient d'être cruellement éprouvée par la mort imprévue et presque foudroyante de celle à qui allait toute sa tendresse. Le 15 mars dernier, un de vos confrères se rendait chez Mme Adam pour procéder à l'enquête

1. Rue de la Hache, [illegible].

habituelle ; il la trouvait bien portante. Pendant quelques instants elle lui parla de sa fille, de son ménage, des familles chez lesquelles elle avait servi. Puis brusquement elle s'arrêta, ne répondant même plus aux questions qui lui étaient adressées, et votre confrère aperçut que ses membres étaient agités de mouvements convulsifs ; au même moment, elle tombait inerte sur le sol : il appela une voiture, fit prévenir Mlle Adam alors à son travail et alla lui-même quérir un médecin. Vainement le docteur, arrivé aussitôt, essaya-t-il de la ranimer ; Mme Adam expirait quelques instants après, en présence même de votre confrère, sans avoir repris connaissance. On imagine aisément le désespoir de la jeune fille. C'est qu'aussi ces deux femmes étaient tout l'une pour l'autre, ne s'étant jamais quittées, ayant appris ensemble à souffrir et à se résigner. Il fallait entendre Mme Adam faire l'éloge de sa fille, éloge bien justifié d'ailleurs : la pauvre enfant n'a connu de la vie que les tristesses et les privations. Dès l'âge de treize ans, il lui fallut travailler pour vivre, car le père était atteint d'une maladie qui ne pardonne pas et son gain était insignifiant. Elle entra donc en apprentissage à l'ouvroir des sœurs de Saint-Charles, où elle travaille encore aujourd'hui. Mais le père mourait en 1900 et l'année suivante la mère était frappée d'une attaque qui la paralysait du côté droit. C'est alors que Mlle Élise montra ce dont elle était capable, se consacrant tout entière aux soins de la chère malade, s'ingéniant à lui éviter toute préoccupation, toute fatigue, faisant elle-même le ménage dans les premières heures du jour, prenant sur ses

nuits pour avoir, grâce à ce travail supplémentaire, de quoi procurer à la pauvre infirme quelques douceurs ou quelques gâteries — se refusant à elle-même tout plaisir, toute distraction, même les plus légitimes. Dévouée jusqu'au renoncement, telle a été Mlle Adam. L'Académie lui devait une de ses couronnes qui sera, en même temps qu'un hommage à son mérite, un allégement à sa douleur.

Le prix René de Goussaincourt, d'une valeur de 300 fr., qui est, cette année, le plus important qui soit accordé à la piété filiale, a été attribué à l'unanimité à Mlle Malvina Papé [1], dont le dévouement, on peut dire héroïque, s'est poursuivi sans interruption pendant de longues années, augmentant de jour en jour avec les malheurs qui le suscitaient. Mlle Papé a voulu être une véritable sœur de charité pour tous les siens. Ayant reçu, comme ses frères, de l'instruction et une bonne éducation (son père était marchand-tailleur, rue Saint-Dizier), elle aurait pu, par son travail et son intelligence, se créer une situation indépendante et aisée ; déjà même à Sedan, puis à Bruxelles, elle avait trouvé des postes avantageux comme employée de commerce. Mais en 1892 sa vieille mère, veuve depuis six ans et accablée par la mort de son plus jeune fils décédé au Tonkin, devenait impotente et incapable de tout travail. Mlle Papé n'hésita pas : elle abandonna tout pour revenir à Nancy et depuis 1892 elle n'a pas quitté sa mère, « l'entourant des soins les

---

1. Rue d'Alliance, 13.

plus affectueux, lui adoucissant par mille délicatesses les rigueurs de la maladie, dissipant les sombres retours sur le passé et les appréhensions du lendemain ». Cependant la tâche de Mlle Papé s'était encore compliquée par la maladie d'un jeune frère qui, dès 1895, avait été atteint du mal de Pott. Elle le soigna avec une inlassable tendresse, et pendant dix ans elle assista impuissante à la longue agonie de ce pauvre enfant qui expirait entre ses bras dans les premiers jours de cette année 1905. En proie à tant de soucis et de chagrins, elle avait encore donné ses soins à son frère Oscar, commis-greffier au tribunal, décédé en 1898.

Aujourd'hui, elle reste seule avec sa mère âgée de quatre-vingt-cinq ans, seule et sans ressources. Le travail qu'elle fait à la maison (raccommodage de fourrures) est peu rétribué ; elle a épuisé la plus grosse part de ses économies au profit de ses chers malades « et, pour comble de malheur, elle vient de perdre dans une banque les dernières épargnes sur lesquelles elle comptait pour nourrir sa mère et adoucir un peu les amertumes de ses derniers jours.

« Il lui reste, du moins, ainsi qu'on vous l'a écrit à son sujet, un cœur d'or, une affection sans bornes pour sa mère ; il lui reste aussi l'espérance que Dieu ne l'abandonnera pas et qu'il saura bien susciter sur sa route une âme charitable qui, en soulageant la détresse de la mère voudra encourager le dévouement de la fille. »

C'est pour répondre à cet appel que l'Académie décerne à Mlle Malvina Papé son plus beau prix de piété filiale.

II

On a fait souvent, Messieurs, cette observation très juste que l'amour, par sa pente naturelle, tend à descendre plutôt qu'à remonter. Est-ce à dire pour cela que le dévouement maternel soit moins méritoire, parce qu'il est plus spontané, que la piété filiale? Non, certes! car l'enfant qui s'oublie lui-même pour ses parents possède la jeunesse, la confiance et l'espoir qui le soutiennent, tandis que la pauvre mère, souvent affaiblie par la maladie, épuisée par le chagrin, déçue par la vie, doit faire un effort singulier pour trouver chaque jour en elle-même l'énergie nécessaire à l'accomplissement de sa tâche.

Que sera-ce, Messieurs, lorsqu'en la même personne se rencontrera ce double attachement à l'enfance et à la vieillesse? C'est justement le cas de deux sur quatre des lauréates entre lesquelles vous avez distribué le prix fondé par M. Gouy pour récompenser le dévouement maternel.

Mme Auburtin (1) est restée veuve en 1899, à l'âge de trente-trois ans, avec deux fils âgés de dix et cinq ans. La situation était d'autant plus difficile qu'elle avait dû prendre chez elle sa vieille mère, Mme Derbanne, infirme et incapable de se suffire. Elle redoubla d'activité et d'ardeur. Employée dans un atelier de confections pour hommes, elle ne gagne que 2 fr. 50 par jour au maximum. Cependant, grâce à des prodiges d'ordre

1. Rue de Guise, 10.

et d'économie, elle parvient à faire vivre sa mère, à élever ses enfants, à soigner son plus jeune fils dont la santé est altérée; plus que cela encore, à verser chaque mois sa cotisation à la société de secours mutuels des réfugiés d'Alsace-Lorraine. L'Académie lui devait un encouragement; elle lui accorde un prix de 100 fr.

Mme Bozon (1), elle aussi, est restée veuve avec deux enfants, deux filles, et sa vieille mère à sa charge; mais voilà plus longtemps encore — dix ans — qu'elle travaille sans relâche pour subvenir à l'entretien des siens. Ce qui rend sa situation particulièrement critique, c'est que sa pauvre mère est tombée presque en enfance, qu'elle-même est usée par les privations et que son travail n'est qu'intermittent. Cependant, elle ne s'abandonne pas : elle se raidit contre l'infortune; « elle mérite d'être citée, a dit d'elle un de vos confrères, comme preuve de ce que peut une volonté ferme, animée à la fois par la piété filiale et par l'amour maternel ». Elle reçoit une récompense de 150 fr.

La même somme est attribuée à Mme Andrès (2) qui, depuis de longues années, bien qu'elle ait encore son mari, supporte courageusement les charges habituellement dévolues au chef de famille. M. Andrès en effet, qui est un très honnête homme et qui, à côté de ses occupations professionnelles de cordonnier, s'est

1. Rue de Mon-Désert, 91.
2. Rue Dauphine, 7.

distingué comme sapeur-pompier de la ville, ainsi que l'attestent de nombreuses lettres d'éloges et plusieurs certificats officiels, est tombé gravement malade de rhumatismes d'abord, puis d'une affection nerveuse qui a exigé son éloignement momentané de sa famille ; il y est rentré maintenant, mais sa clientèle l'a abandonné en partie. Il faut donc que Mme Andrès travaille pour deux ; que dis-je ? pour six, car elle a quatre enfants, et les deux aînés, âgés de quatorze et dix-sept ans, ne reçoivent encore, dans leurs ateliers, que de très faibles rétributions. Je ne puis mieux faire qu'emprunter ici les paroles mêmes du confrère qui a visité cette famille : « Repasseuse, cuisinière et au besoin lessiveuse, dit-il, elle est infatigable à sa besogne ; de grand matin ou tard dans la nuit, elle doit s'occuper du ménage, réparer les vêtements du mari et des enfants, blanchir le linge de la famille ; ces soins matériels ne l'empêchent pas de veiller avec sollicitude sur ses enfants, de s'assurer, soit à l'école et au catéchisme, soit à l'atelier, de leur assiduité et de leur zèle au travail. » Avec des ressources plus que modiques, elle trouve encore moyen, comme Mme Auburtin, de verser une cotisation mensuelle à la mutualité d'Alsace-Lorraine.

C'est un mérite tout exceptionnel que l'Académie couronne en la personne de Mme Diétrich [1], qui reçoit, de ce fait, une prix de 200 fr. — Comment cette pauvre femme, veuve depuis six ans, est-elle parvenue

1. Faubourg Saint-Georges, 92.

à élever si bien, avec son faible gain de journalière, les six enfants que son mari lui a laissés à sa mort? C'est son secret et celui de la Providence. Une chose certaine, c'est que tous ses enfants sans exception lui ont donné la plus entière satisfaction; l'aînée de ses filles, ouvrière à la verrerie Daum, s'est tellement distinguée par ses mérites, qu'elle a reçu, en 1903, une médaille de la fondation Boucher Crèvecœur de Perthes; elle aurait, sans aucun doute, obtenu le prix l'année suivante, si, poussée par le désir de se consacrer au soin des pauvres, elle n'était entrée au noviciat des sœurs grises. La seconde, également à la verrerie Daum, se recommande par sa conduite irréprochable et sa piété édifiante. Les autres, filles ou garçons, suivent les traces de leurs aînés. Toute cette famille est éminemment sympathique et jouit de l'estime générale dans le quartier Saint-Georges. C'est qu'aussi Mme Diétrich a dû montrer un courage peu ordinaire pour mener à bien l'œuvre difficile qui lui incombait. Elle y est parvenue, non sans peine. Ses enfants sont sa plus belle récompense; ils lui valent, en plus, celle que l'Académie lui décerne aujourd'hui.

Certes, Messieurs, les dévouements que je viens de placer sous vos yeux ne constituent pas des actions d'éclat; l'histoire ne les enregistrera pas. Et cependant leur valeur est inestimable : ils sont désintéressés; ils se sont accomplis modestement, persévéramment, dans l'ombre, sous le seul regard de Dieu, presque toujours pour l'amour de Dieu. N'avais-je

pas raison de dire, en commençant, que nous devions assurer de notre gratitude ces bienfaiteurs généreux qui, par leurs largesses, nous permettent de venir, chaque année, nous réconforter au contact de ces cœurs si chauds, si aimants, si vaillants, qui font honneur tout à la fois à notre cité et à la vieille terre lorraine.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

POUR LE PRIX DE GUAITA

PAR M. A. COLLIGNON

Avant de vous entretenir du prix de Guaita, je dois d'abord, au nom de votre commission, vous expliquer pour quelle raison, des deux concours littéraires ouverts cette année, celui-ci seul est l'objet d'un rapport. D'après les termes de la fondation Dupeux, un prix de 350 fr. doit être décerné par notre compagnie « au meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé traitant d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine, ou bien traitant un sujet de science ou de linguistique, se rapportant aussi de préférence à la Lorraine ». La tradition constante de l'Académie est de faire alterner le concours historique avec le concours scientifique. C'est le tour de ce dernier qu'appelait l'année où nous sommes. Or il ne nous a été adressé cette fois que des travaux d'ordre historique. Force nous est donc de les réserver pour

le prochain concours où ils pourront régulièrement se produire.

Nous n'avons à désigner que le lauréat du prix fondé par Mme de Guaita en souvenir de son fils Stanislas, et devant servir à récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur, ou à venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat doit appartenir à la région lorraine.

Une expérience de plusieurs années nous a fait voir que le concours pour ce prix, bien que les conditions en soient assez larges, tend de plus en plus à devenir un concours de poésie. Seuls jusqu'ici des poètes ont remporté notre couronne académique, parure des doctes fronts :

Hederæ doctarum præmia frontium (1).

L'année 1905 ne fait pas exception. Je ne puis m'écrier avec Pline le Jeune : *Magnum proventum poetarum hic annus attulit* (2). « Combien cette année a été fertile en poètes ! » Mais si nous n'avons qu'un petit nombre de candidats — deux seulement, qui nous présentent l'un et l'autre un recueil de vers inédits — du moins se recommandent-ils par de réels mérites.

Il me faut, par une appréciation sommaire de leurs œuvres, vous faire connaître les motifs qui ont déterminé le choix de votre commission.

On sent que l'auteur du manuscrit intitulé : *Les Images du passé* a pour la muse un culte fervent et

1. Horace, *Odes*, I, 1.
2. *Lestres*, I, 13.

sincère. Il trouve dans la poésie un délassement à des études d'une autre nature et à de laborieuses occupations. Si nous parcourons son recueil, nous y rencontrons d'abord une série de sonnets où sont évoqués des personnages et des scènes historiques d'autrefois, depuis l'antiquité jusqu'à la Révolution et l'Empire. Une autre suite de pièces contient des confidences de l'auteur sur lui-même, prête à ses sentiments de famille une expression émue et fait revivre les souvenirs de son enfance. Les poèmes appelés ici religieux disent surtout le néant de toutes choses ; les poèmes français célèbrent l'héroïsme de Strasbourg assiégé. De plus longue étendue sont les pièces rangées sous la dénomination de *Poésies diverses,* le *Sourire de Monna,* la *Douleur de la chouette, Nuit d'usine.*

Il ne m'appartient en aucune manière de discuter, encore moins de juger les idées politiques, philosophiques, religieuses (antireligieuses serait peut-être plus exact) qui forment le fond de ces pièces. Respectueux de toutes les convictions, nous ne demandons au poète que d'y puiser des inspirations éloquentes et de les traduire sous une forme qui ait de la beauté.

C'est précisément au point de vue de la forme que le recueil qui nous occupe en ce moment nous a semblé inférieur à celui que nous désignerons à vos suffrages.

Il nous a paru que, si des intentions poétiques heureuses y atteignent souvent une expression adéquate, s'il y a nombre de vers d'une bonne venue et même vigoureusement frappés, ailleurs l'effort se trahit par des tours un peu pénibles, des termes impropres, des

concessions trop visibles aux nécessités de la rime. Le style, parfois recherché, se laisse aussi aller, par contraste, à certaines négligences, et n'évite pas toujours la banalité. Enfin, à considérer la facture des vers, on constate que, par endroits, l'abus des enjambements alourdit la période poétique.

Je ne signale ces quelques défauts d'exécution que pour vous expliquer les raisons qui nous ont amenés à placer ce recueil au second rang. Car, si j'avais à en faire une étude complète, j'aurais le devoir d'appeler votre attention sur les sérieuses qualités de l'auteur, et le plaisir de vous indiquer plusieurs morceaux vraiment poétiques, comme la pièce : *Au bois avec Bébé.* C'est avec un accent très personnel qu'y est chantée l'éternelle jeunesse de la nature, à laquelle s'oppose la caducité de l'homme, et qu'y est célébrée cette touchante et mystérieuse solidarité qui, par un lien si étroit, unit nos âmes à celles des aïeux.

Le recueil du second de nos concurrents a pour note dominante la mélancolie. Des plaintes douloureuses s'y mêlent à des chants d'amour et à d'inquiets appels aux joies fugitives de la vie.

Ne l'ouvrez pas, ce livre, aux heures d'allégresse,
Quand le bonheur rayonne et rit autour de vous;
Gardez-le pour les jours où l'âme est seule, sous
Un ciel bas alourdi d'un brouillard de tristesse.

Ainsi s'exprime l'auteur de ces vers, qu'il a réunis sous ce titre caractéristique : *A l'ombre des cyprès.* C'est un jeune officier contraint d'interrompre à la fleur de l'âge une carrière qui s'annonçait brillante.

La plupart des pièces du recueil, il les a datées de Davos où il est allé chercher et trouvera, nous nous plaisons à l'espérer, le rétablissement de sa santé.

Les thèmes principaux de ses poésies, il les résume par le symbole de ces trois fleurs : l'églantine, le bleuet, le pavot.

J'ai gravé sur le bois de ma flûte trois fleurs,
Trois symboliques fleurs que ma muse préfère :
L'églantine des bois aux légères couleurs,
Le bleuet des blés mûrs et le pavot sévère.

L'églantine est l'exquise image de l'amour
Qu'un été vit éclore en mon cœur solitaire,
Et qui, sans espérance humaine, attend le jour
Sans fin de l'éternelle et suprême lumière.

L'humble bleuet des blés est l'emblème du temps
Où les plus beaux rayons qu'émettait la nature
Détaillaient la splendeur de leurs tons différents
Dans l'avide miroir de mon âme si pure.

Le pavot est le froid symbole de la mort
Qui plane sur mon front comme un oiseau nocturne,
Prêt à fondre au signal capricieux du sort
Sur sa victime, proie amère et taciturne.

Chacun de ces sentiments a dicté au poète des pièces d'une inspiration tour à tour gracieuse, élevée ou touchante, et qui constituent comme le journal d'une âme nous livrant en toute sincérité ses secrets, nous disant ses désabusements et ses tristesses, et aussi sa confiance en Dieu, sa résignation, ainsi que le réconfort que lui apporte la souvenance des jours

heureux. Au milieu des pages les plus sombres brille aussi la foi dans l'avenir. Dans sa solitude morale, deux sœurs, qu'il a chantées en une de ses pièces, viennent le visiter et le consoler : l'illusion et l'espérance, l'espérance surtout, qui a de si douces paroles pour les cœurs abattus et inquiets.

On voit que ces vers n'ont rien de l'impassibilité parnassienne. Ou je me trompe, ou les maîtres préférés du poète sont Lamartine, dont quelques pièces, par exemple *les Chênes,* rappellent parfois la souple et harmonieuse abondance, et Sully-Prudhomme qu'il semble avoir pris pour modèle dans de fines et délicates analyses psychologiques.

Il réussit non moins bien à décrire les aspects de la nature, avec une prédilection attristée pour les paysages d'hiver, les forêts givrées, les crépuscules de neige ou pour ces longs soirs d'été qui semblent ne devoir jamais finir.

Je dois mettre à part quelques pièces d'un caractère plus objectif, où l'auteur sort de lui-même pour se borner au rôle de narrateur. C'est dans la manière de Coppée et d'André Theuriet que sont composés divers petits tableaux de genre : *Marins, les Deux Frères, Noël militaire* et un récit beaucoup plus étendu, intitulé : *Une Histoire de bergers,* conte dramatique et légendaire qui s'encadre dans un décor rustique plein de fraîcheur. Cette histoire est celle de deux amants entre lesquels l'inimitié de leurs familles a mis une infranchissable barrière et qui meurent pour n'avoir pu être l'un à l'autre. C'est l'aventure de Roméo et Juliette, et de beaucoup d'autres, transportée

au village ; mais, si le sujet manque de nouveauté, il est traité avec de jolis détails et relevé par l'agrément des descriptions.

Je n'insisterai pas sur les pièces allégoriques ou à tendances philosophiques qui, en général, sont, à mon avis, les moins heureuses du recueil, pièces d'un mysticisme parfois nuageux, où l'abondance des images sert plutôt à voiler l'idée qu'à la préciser. Au reste, ce péril est celui auquel s'expose toute poésie symbolique.

Si l'auteur se décide à publier ses vers — et vraiment on ne peut que l'y engager — il devra s'imposer un choix et ne nous donner que les pièces les plus achevées. Il en resterait assez d'ailleurs pour composer un volume. La facture et le style demanderaient aussi certaines retouches. Non pas que je songe à critiquer des libertés de prosodie qu'ont autorisées les écoles nouvelles, ainsi le remplacement à la sixième syllabe de la syllabe tonique par une atone. Mais je persiste à trouver désagréables pour l'oreille des hiatus comme celui de *et* devant une voyelle. Il y aurait aussi à relever diverses négligences et l'abus du procédé qui consiste à supprimer l'article dans des vers comme ceux-ci :

> Ignorez que votre âme est ruisselet d'eau pure.

et

> Vous voyez que la vie est livre qu'on feuillète.

Ce travail de revision se bornerait en somme à peu de chose.

Je me suis efforcé de vous donner, quoique brièvement, une idée du recueil intitulé : *A l'ombre des cyprès* et de justifier l'avis de votre commission qui est unanime à vous proposer de décerner à son auteur le prix Stanislas de Guaita. Ce prix ira donc, si vous voulez bien accueillir notre proposition, à un candidat dont le nom, qui lui est connu depuis deux générations, ne peut être que sympathique à notre compagnie, à M. Alexandre-Marie-Albert de Metz-Noblat, ancien officier au 2e chasseurs d'Afrique, né à Nancy le 6 mai 1876.

SUR LA PROTECTION

DE LA

SANTÉ PUBLIQUE

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. le Docteur Ed. Imbeaux

INGÉNIEUR DES PONTS ET CHAUSSÉES
DIRECTEUR DU SERVICE MUNICIPAL DE NANCY

Messieurs,

Lorsque vous m'avez fait le très grand honneur de m'accueillir parmi vous, votre Compagnie venait de subir une perte cruelle : l'un de vous [1], frappé en plein cœur dans l'exercice de sa haute fonction, venait de tomber pour la défense d'une cause sacrée, pour la protection de la santé publique qu'il avait mission de sauvegarder. Et si vous avez pensé à moi pour remplacer le cher savant que nous pleurions tous, c'est que vous saviez que je m'étais dévoué à la même

---

1. M. le professeur Bleicher, directeur de l'école supérieure de pharmacie de Nancy, a été assassiné le 8 juin 1901 par un pharmacien fraudeur, auquel il refusait d'annuler la contravention relevée contre lui.

cause, et qu'après lui vous vouliez avoir parmi vous, si modeste soit-il, un autre champion de cette foi nouvelle.

Il y avait déjà, Messieurs, entre le professeur Bleicher et moi (et je ne parle pas ici de l'amitié profonde qu'inspirait cet homme de bien à tous ceux qui l'approchaient), une filiation scientifique étroite. N'était-il pas naturel en effet qu'entre le jeune ingénieur appelé à fouiller la terre lorraine et le vieux géologue qui la connaissait si bien il s'établît de suite un lien puissant et durable? Aussi aurais-je pu vous entretenir de cette filiation par la science géologique, si la mort même de Bleicher n'en avait créé une autre plus auguste, celle qui va de l'apôtre et du martyr de toute religion à ses successeurs, du soldat tombé au soldat resté debout ou ramassant les armes du mort pour continuer le bon combat.

Aussi bien, n'est-ce pas une religion et un apostolat que cette mission qu'ont certains hommes de protéger la vie et la santé de leurs semblables? S'il est vrai que cette vie et cette santé soient les plus précieux des biens d'ici-bas, n'est-il pas nécessaire qu'une magistrature spéciale soit chargée de les défendre, tout comme il faut une magistrature, une police, une armée pour défendre nos autres biens? Tous les peuples civilisés l'ont compris, et les anciens révéraient ces défenseurs de la vie humaine comme s'ils participaient en quelque chose à la divinité, comme s'ils étaient associés à l'œuvre créatrice, ceux qui cherchent à conserver l'étincelle de vie qu'elle a jetée à l'origine sur notre globe et que les individus ne gar-

dent un instant que pour se la transmettre, éternel flambeau, de génération en génération.

Aujourd'hui, la Science vient se faire la Vestale de ce feu sacré. Elle a la prétention de débarrasser l'homme non point de la mort, hélas inhérente à sa nature, mais de la mort prématurée. Qu'un vieillard chargé d'ans et de labeur disparaisse au soir d'une belle vie, et s'éteigne après l'usure normale de ses organes, à la suite d'une impossibilité d'être, nous n'y contredirons pas, puisque c'est la loi. Mais que la Mort aveugle s'attaque à la jeunesse en fleur, que la maladie terrasse le travailleur au milieu de sa carrière, voilà ce que l'Hygiène moderne ne souffre plus, voilà, si on lui donne les moyens d'agir, ce qu'elle veut et ce qu'elle peut éviter désormais.

Ce n'est pas que cette tâche ne soit immense, et le passé a laissé une grande part de la besogne à faire à l'avenir. Que voyons-nous jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle ? Les trois quarts du globe pour ainsi dire inhabitables à l'homme : les Indes souillées par le choléra endémique ou fréquemment visitées par la peste plus cruelle encore; les côtes d'Afrique interdites à l'Européen par la fièvre jaune, la dysenterie, la maladie du sommeil; le Mexique, le Brésil décimés par les mêmes fléaux; le reste de l'Amérique, toute l'Asie et toute l'Afrique, y compris l'Égypte et l'Algérie, et près de nous l'Italie elle-même, sujettes à la malaria ; enfin en Europe et jusque dans notre France si belle, d'autres maux permanents qui ne nous paraissent moins terribles que parce que nous y sommes plus habitués : j'ai nommé la variole, la fièvre

typhoïde, la tuberculose, la syphilis, et cela sans compter les incursions qu'y ont faites la peste et le choléra et devant lesquelles nos pères ne savaient que prier ou fuir épouvantés.

Or, qu'avait-on fait contre de telles calamités? Sans doute, les Moïse, les Solon, les Lycurgue avaient doté leurs peuples minuscules de sages et hygiéniques préceptes; sans doute Hippocrate et Galien avaient recommandé l'eau et l'air purs, et les Romains en avaient doté quelques cités. Mais qu'étaient-ce que ces lueurs de vérité au milieu des ténèbres? Les ténèbres s'épaississent du reste de plus en plus, et au temps du Grand Roi, l'hygiène est aussi inconnue en Europe que les cabinets et les salles de bains au palais de Versailles.

Comment eût-on lutté d'ailleurs contre l'inconnu? Ne fallait-il pas que le microscope permît à l'œil humain de multiplier plusieurs milliers de fois son acuité; ne fallait-il pas que le génie de Pasteur, nouveau Newton, découvrît le monde des infiniment petits et en traçât les lois biologiques, si importantes dans l'évolution de la matière organisée; ne fallait-il pas que Koch nous montrât le bacille de la tuberculose, Yersin celui de la peste, et hier encore que Schaudinn découvrît le spirochète pâle de la grande avarie; que Laveran eût cherché jusque dans nos globules sanguins le parasite du paludisme, pour en suivre les transformations si curieuses dans l'estomac des moustiques; que Finlay et après lui Reed et Carroll eussent démontré que la propagation de la fièvre jaune était liée à la piqûre de ces mêmes moustiques, inoculateurs

inconscients tantôt de l'hématozoaire et tantôt du germe du typhus amaril ? Ne fallait-il pas, enfin, que la seconde moitié du siècle écoulé nous eût légué cet admirable ensemble de connaissances scientifiques nouvelles qui fait sa gloire et qui permet à l'Humanité, — après six mille ans enfin, — d'aborder utilement le problème de la défense de sa vie et de sa santé ? C'est au siècle qui commence, au nôtre, Messieurs, qu'incombent l'honneur et le devoir de réaliser l'application de ces découvertes, et je veux croire qu'il n'y faillira pas.

L'enjeu de cette formidable partie que l'Humanité a engagée désormais contre la maladie et la mort vaut bien, certes, qu'elle s'y applique de toutes ses forces. Je ne ferai pas ici de sentiment : il me serait trop facile de demander à chacun de vous ce que vaut la vie d'un de ses proches, et à l'heure où cette vie est comme balancée aux caprices du mal, ce qu'il sacrifierait de sa fortune pour écarter le danger d'une tête chérie. J'attirerai seulement votre attention sur le côté économique, peu connu encore, de la question : appelant l'économie politique à mon aide, je lui demanderai si la vie humaine n'est pas, elle aussi, un capital, et j'essaierai de calculer froidement devant vous ce que sa conservation peut rapporter de bénéfice net à la société.

L'homme, depuis l'adolescence jusqu'à la vieillesse, étant une force intellectuelle et physique, est une valeur, un capital productif, — à une condition toutefois, c'est qu'il soit en possession de ses moyens d'action, qu'il soit en bonne santé : *mens sana in corpore*

sano. Du plus modeste ouvrier au plus grand génie, chacun remplit (ou doit remplir, du moins) dans la société une fonction utile. On a calculé que le simple ouvrier, avec un salaire de 3 à 5 fr. par jour, représente un moteur valant de 7 000 à 10 000 fr. (voilà bien le capital vivant dont je vous parlais), et certes vous évalueriez bien davantage ce que représente un artiste ou un savant. Vous sentez donc bien qu'à la vie de chacun est attachée pour la société, et en particulier pour la patrie, une valeur propre, — valeur dont la perte totale par la mort prématurée et dont l'improductivité momentanée par la maladie diminuent d'autant la richesse sociale : c'est ce qu'on peut appeler l'*équivalent économique de la santé*.

Dans cet ordre d'idées, la richesse d'une nation se compose de deux parties : l'une, inanimée et en quelque sorte passive, formée par l'accumulation des biens matériels de la collectivité et de ses membres ; l'autre, vivante et active, résultant de la valeur personnelle et des capacités *en fonction* ou *en potentiel* de tous les citoyens. Et ne croyez pas que cette dernière portion soit moindre que l'autre! Négligeons les femmes, — dont le rôle sublime est comme mères de reproduire l'énergie vivante, et les enfants, — qui sont de l'énergie en voie de préparation, — et ne comptons que les quinze millions d'adultes français : à la moyenne très basse de 10 000 fr. par tête, nous arrivons au chiffre formidable de 150 milliards de francs pour la valeur de ce capital-vie national. Aussi voudrais-je voir les gouvernements, non plus uniquement occupés à équilibrer leur budget financier, songer principale-

ment à accroître ce patrimoine vivant de la nation. Il y a en lui de telles ressources, une telle force vive latente que lorsqu'un peuple y fait appel, fût-il sans argent comme la France à la Révolution ou le Japon aujourd'hui, il y trouve un prompt relèvement et le secret d'étonnantes victoires.

En revanche, quelle perte quand on néglige de conserver et d'accroître ce capital ! Qui pourrait calculer ce que coûte à une ville ou à un État une épidémie grave ou simplement un excès anormal de la mortalité générale ? — Prenons comme exemple la fièvre typhoïde dans notre ville en 1882 : sur 75 266 habitants, on releva 106 décès et 771 cas, ce qui, en estimant toujours une vie perdue à une moyenne de 10 000 fr. et les frais de traitement et perte de salaire d'un malade à 6 fr. par jour pendant trois mois, conduit à une perte totale de 1 million et demi de francs, en une seule année et pour une seule maladie, aujourd'hui, heureusement, totalement disparue. — Voyons ensuite une ville comme Marseille qui, avec ses 500 000 habitants, avait naguère encore une mortalité générale de 31 °/₀₀, alors qu'on devrait pouvoir la ramener à 18 °/₀₀ : c'est une perte inutile chaque année de 13 habitants par mille, soit de 6 500 vies humaines, qui, à notre taux précédent, valent 65 millions. — Mais qu'est-ce encore que cela auprès des hécatombes que cause une maladie générale endémique dans un grand pays, comme la tuberculose qui prend tous les ans à la France 150 000 âmes et y laisse languir 700 000 malades ? Je n'aurai pas le courage de Riggs qui a fait ce calcul pour les États-Unis, et je m'arrête devant

cette perte effroyable, fuite monstrueuse par où s'échappent la vie et la richesse nationales et qu'il faudrait étancher à tout prix.

Vous admettrez donc bien, Messieurs, que les dépenses déjà faites et celles plus importantes qui restent à faire pour protéger la santé publique sont des dépenses éminemment productives: il faut dès lors, ne fût-ce qu'au point de vue économique, les entreprendre au plus tôt et organiser rationnellement cette protection. Mais pour créer cette organisation, il importe de bien définir le but visé, de reconnaître les obstacles, puis de passer en revue les forces dont on dispose, forces que je répartirai en trois catégories: l'outillage ou moyens d'action matériels, le personnel exécutif, enfin les mesures législatives et financières.

Le but, nous le connaissons déjà: c'est faire de la terre entière, cette prison et cette conquête de l'homme, une habitation saine et salubre pour lui; c'est écarter de tout individu toute cause évitable de mort, de maladie ou d'affaiblissement; c'est notamment supprimer dans chaque collectivité toute possibilité de transmission des maladies contagieuses, en éteignant sur place celles qui sont endémiques et en empêchant tout retour de celles qui sont épidémiques; c'est enfin assurer à chaque membre de la collectivité toutes les conditions nécessaires au fonctionnement normal de ses organes et facultés, savoir de l'air pur, de l'eau pure et abondante, un logement salubre, des aliments sains et non fraudés, etc. En un mot, quand ce but sera atteint, chaque être humain aura la certitude en entrant sur cette terre d'y pouvoir jouir, sans

aucun trouble ni interruption, de toute la puissance vitale qu'il apporte en naissant : n'ayant à subir dès lors que le minimum de douleur et de maladie compatible avec la nature humaine et avec la sienne propre, il aura le maximum de vie et de santé, ce qui est bien près du maximum de félicité ici-bas.

Les obstacles à la réalisation de cet idéal, c'est-à-dire les ennemis de la vie et de la santé humaines, sont malheureusement nombreux et variés. Ce sont tout d'abord les grands cataclysmes de la nature, tremblements de terre, tempêtes, inondations, en face desquels l'homme se sent si petit, mais cependant peut encore, roseau pensant, calculer, prévoir et souvent s'abriter. Je passe sur les moyens de s'en préserver au mieux, ainsi que sur les accidents fortuits, contre lesquels la prudence et la loi peuvent du moins apporter le maximum de sécurité pratique et le secours de l'assurance.

Ce sont ensuite certains êtres animés, les bêtes féroces, les animaux ou végétaux parasites, les microbes pathogènes. Des fauves, pauvres bêtes qu'on ne voit plus que dans les ménageries, je ne dirai rien, si ce n'est qu'ils sont infiniment moins redoutables que ces êtres microscopiques qui, s'insinuant traîtreusement dans nos organes, nos poumons ou notre sang, y multiplient à nos dépens leurs myriades d'essaims destructeurs. C'est contre eux et non contre les loups qu'il faut organiser des bandes armées ; c'est contre eux et non contre les vagues lions restant au fond des déserts qu'Hercule doit prendre sa massue, je veux dire que l'Humanité doit engager une lutte sans merci.

Mais il est un autre ennemi de la vie de l'homme, c'est l'homme lui-même: *homo homini lupus*. Sous ce rapport le loup humain pèche par ignorance et insouciance, puis par égoïsme et cupidité, enfin, à certains moments, par je ne sais quelle folie d'auto-destruction qui s'empare de lui et qu'on appelle la guerre.

L'ignorance et l'insouciance! Qui pourrait dire combien d'hommes se rendent malades, eux et leur entourage, par pure ignorance ou par simple négligence? Si nous avions su, disent-ils *après!* Eh bien, il faudra savoir *avant*, et on y arrivera par l'éducation. Il faudra organiser à tous les degrés, et jusque dans les écoles primaires, l'enseignement de l'hygiène. Ne vaut-il pas mieux apprendre à l'enfant une bonne règle de conduite pour conserver sa santé et celle des autres que de le faire pâlir, comme de mon temps, sur l'histoire des derniers Mérovingiens?

Je crains, hélas, que l'égoïsme et la cupidité soient des maux plus difficiles à extirper. Le cœur me saigne quand je vois certains hommes ne pas hésiter pour quelques misérables sous à falsifier les aliments des autres hommes, le lait dont la pureté est si indispensable à l'enfance, le pain et le vin, — que dis-je, les médicaments eux-mêmes, qui devraient être sacrés à tous et trois fois sacrés à ceux qui en ont la garde. Heureusement la science est armée pour démasquer la fraude, et la loi doit être impitoyable aux fraudeurs.

Quant à la guerre, il n'appartient pas aux hygiénistes d'en parler, car leur voix timide risque fort de n'être point entendue de ceux qui décident du sort des nations. Qu'il me soit du moins permis de dire ici

quelle angoisse étreint leurs cœurs quand ils voient des milliers d'hommes se ruer les uns contre les autres, puis après le choc laisser les plaines immenses couvertes de morts et de mourants. Lorsque le laboureur voit brusquement la grêle détruire ses moissons ou l'incendie dévorer ses greniers, il reste là, muet, entouré de ses enfants, stupéfiés comme lui qu'un instant suffise à anéantir le travail d'une année. Ainsi de nous, pauvres défenseurs de la vie humaine, quand nous entendons soudain rugir la tempête de mort qui brise tant de jeunes existences, quand nous voyons transformée en chair à canon ou en sanie d'hôpital cette chair humaine qui a tant coûté aux entrailles des mères, qui a droit au respect tant qu'elle palpite, et à qui nous voudrions épargner jusqu'à la moindre douleur! Cependant un espoir nous reste: sur notre pauvre terre, arrosée de tant de sang, l'idée de fraternité des peuples, l'idée de solutionner pacifiquement leurs litiges commence à se faire jour. Si vague que soit encore cette lueur, elle ne pourra que grandir; si assombri et si sanglant que soit à cette heure l'Orient, saluons-y quand même cette aurore des temps nouveaux!

Mais laissons de côté ces maux que l'homme se fait à lui-même — pour les supprimer, il n'aura qu'à vouloir — et voyons l'outillage dont on dispose contre les autres, notamment contre les maladies contagieuses. Cet outillage, qui s'est récemment si bien perfectionné, comprend en premier lieu les procédés de diagnostic, ou moyens de clinique et de laboratoire propres à faire reconnaître le danger; en second lieu, le danger

une fois reconnu, les moyens de le faire disparaître. Ceux-ci correspondent à une double action : d'une part l'isolement des foyers infectieux et la destruction des parasites eux-mêmes (procédés de stérilisation et de désinfection), d'autre part la préparation du terrain récepteur en vue de le rendre réfractaire (procédés d'immunisation). Nul n'ignore les progrès merveilleux faits dans ce sens : la disparition de la variole grâce à la vaccine, la guérison de la diphtérie grâce à la sérothérapie, la suppression presque complète de la fièvre jaune à La Havane, à Rio de Janeiro après deux ans seulement d'expérience, la diminution si notable du paludisme en Algérie et aux États-Unis en sont de magnifiques exemples, et je me reprocherais d'insister.

Mais ce n'est pas toujours l'homme qui véhicule les germes morbides, c'est souvent le milieu extérieur : air, eau, poussières, etc. Dans ce cas, nous avons pour nous défendre toutes les ressources de l'art de l'ingénieur appliqué à l'assainissement de la ville et de la maison. Aujourd'hui, grâce aux progrès de l'hydraulique et de la mécanique, à l'aide de la vapeur et de l'électricité, au concours de toutes les sciences, cet art ne connaît plus d'obstacles et tout se ramène pour lui à une question d'argent. Il n'est pas de ville qu'on ne puisse rendre saine, et on peut en citer qui, comme Buenos-Aires, partant des conditions les plus défavorables, sont arrivées à la perfection. Ainsi la capitale de l'Argentine qui avait, il y a trente ans, une mortalité de 34 °/₀₀, est tombée à 16,2 °/₀₀, — et cela bien que sa population ait quadruplé. L'exécution de toutes

pièces du plan d'assainissement de l'ingénieur Bateman y a coûté, il est vrai, 235 millions ; mais, outre que ce capital a rapporté de beaux intérêts par l'exploitation des services d'eaux et d'égouts, qui pourrait dire qu'on a payé trop cher les vies humaines économisées ?

Ce n'est donc pas l'outillage qui fera défaut ; ce ne sera pas non plus le personnel, car il ne manque, Dieu merci, ni d'hommes compétents, ni d'hommes dévoués. On peut dire cependant qu'aujourd'hui les bonnes volontés sont chez nous trop éparses, les efforts trop isolés, et il convient de songer à une meilleure coordination. Les hommes qui travaillent à la défense de la santé publique se groupent en trois classes, que j'appellerai les *savants,* les *exécutants* et les *surveillants.*

Les savants, ah ! Dieu me garde de parler d'organiser leurs travaux : le génie, comme l'esprit, souffle où il veut, et ne se laisse pas commander. Tous d'ailleurs, géomètres ou biologistes, physiciens ou naturalistes, marchent bien assez d'eux-mêmes en avant, — parfois même si en avant de leur temps que celui-ci ne peut les comprendre, ni les suivre. Laissons-les donc aller, et contentons-nous de chercher à les suivre utilement, c'est-à-dire à appliquer leurs découvertes. La Société a pourtant vis-à-vis d'eux un devoir que je dois rappeler, parce qu'elle ne s'en acquitte pas toujours bien : elle leur doit, elle se doit à elle-même, de faciliter au maximum leurs travaux, de les pourvoir de toutes les ressources et instruments utiles, enfin de les mettre personnellement, eux et leurs familles, à l'abri des soucis de l'existence matérielle. Que d'in-

ventions et que d'efforts ont été perdus, parce que tel ou tel génie n'a pas eu les moyens d'essayer son idée ou de continuer ses recherches !

Les exécutants, ce sont précisément ceux qui passent de la science à la pratique : ce sont ici les *ingénieurs sanitaires.* Mais voilà un nom nouveau, et je reconnais que ce titre n'existe pas officiellement en France : toutefois, si je suis bien informé, il ne tardera pas à être créé, comme il l'a été déjà dans la plupart des pays civilisés, et en tout cas à défaut de titre et de nom, la fonction existe, et je m'honore de la remplir dans notre chère cité. Il reste beaucoup à faire pour organiser en France les services dont il s'agit : il n'y a pas de corps proprement dit d'ingénieurs sanitaires, pas d'école où on enseigne spécialement l'hygiène appliquée, pas de condition imposée aux villes pour le choix de leur personnel. En attendant une organisation rationnelle, nous allons du moins dès cette année créer un lien d'une part entre tous nos collègues des villes de France, Belgique, Suisse et Luxembourg, d'autre part entre eux et les médecins et hygiénistes des Bureaux d'hygiène. Cette future Association des ingénieurs et hygiénistes municipaux des pays de langue française, — qui fera le pendant des associations similaires fonctionnant déjà à l'étranger, — aura, nous l'espérons, une action puissante et féconde : elle sera une véritable école d'enseignement technique mutuel, un faisceau où se grouperont toutes les compétences, une armée équipée prête à réaliser les progrès de l'hygiène urbaine.

J'arrive enfin aux surveillants de la santé publique.

Ici encore, en France pas de personnel bien défini, et il faut passer, pour trouver une organisation modèle, la Manche ou le Rhin. En Allemagne, dans chaque district un *Kreisphysicus* et au-dessus de lui, pour la province, le *Medizinalrat*, ont la mission de rechercher et de poursuivre toute cause d'insalubrité ou de danger. En Angleterre, c'est une véritable armée de fonctionnaires qui joue ce rôle : les *Surveyors*, les *sanitary Inspectors*, les *medical Officers of health*, puis dans chaque comté le *Local Board of health*, et enfin au-dessus de tout le *Local Government Board*. Aussi a-t-on pu dire, lors des menaces de peste en 1897, que ce pays n'avait rien à craindre d'une invasion : « ...les autorités sanitaires y sont toujours en état de paix armée ; le public le sait et ne s'effraie pas. »

Nous avons bien en France, depuis la nouvelle loi de 1902, des Bureaux d'hygiène dans les principales villes, des Commissions sanitaires dans les arrondissements, un Conseil d'hygiène dans chaque département, enfin à Paris le Comité consultatif national d'hygiène publique ; mais, faut-il le dire, ces assemblées sont purement consultatives, et elles n'ont dès lors à peu près aucune initiative. Elles donnent sans doute des avis très éclairés sur les cas qui leur sont soumis, mais elles ne vont pas dépister les autres ; elles attendent qu'on se plaigne, et personne n'est chargé, comme en Angleterre, de faire la chasse aux *nuisances*. Faudra-t-il donc créer des fonctionnaires nouveaux ? Je ne le pense pourtant pas : jusqu'ici le corps médical, — encore qu'en faisant de l'hygiène il aille à l'encontre de son propre intérêt pécuniaire, — a pourvu en par-

tie à cette lacune, et je suis sûr qu'on peut compter sur lui pour y pourvoir complètement à l'avenir.

Je voudrais donc voir dans chaque canton, ou plus exactement dans chaque circonscription élémentaire de territoire, le médecin chargé officiellement et responsable de la bonne hygiène de cette circonscription : il surveillerait tout ce qui y touche à l'état sanitaire, reconnaîtrait et isolerait les contagieux, visiterait fréquemment les écoles où le danger de contagion est si grand, ordonnerait l'éloignement des immondices, vérifierait la qualité de l'eau et du lait, etc. Il aurait pour auxiliaire tout indiqué le pharmacien, dont le laboratoire pourrait contrôler la pureté des denrées alimentaires, faire quelques analyses et quelques recherches bactériologiques sommaires. Bref, il ferait au profit de tous de la *médecine préventive,* et cela sans nuire à son rôle actuel de guérisseur et en tout cas de consolateur des malades.

J'entends que ces fonctions d'hygiéniste que le médecin remplirait officiellement désormais ne soient plus gratuites, comme elles l'ont été jusqu'à ce jour : toute peine mérite salaire, et je voudrais dès lors que le médecin reçût de ce fait un traitement fixe, constituant une partie de ses émoluments suffisante pour lui assurer une certaine indépendance et lui éviter la tentation de fâcheuses compromissions. Je ne vois pas pourquoi, en outre, on ne l'intéresserait pas à la parfaite hygiène de son canton, en lui allouant une prime d'autant plus élevée qu'il obtiendrait de meilleurs résultats, c'est-à-dire une décroissance progressive de la morbidité et de la mortalité : ne serait-ce pas là le



meilleur contrepoids à la perte corrélative d'un certain nombre de clients ?

D'ailleurs, n'est-ce pas dans une organisation de ce genre que le médecin isolé, le médecin de campagne par exemple, trouvera le salut ? Quoi qu'il fasse, s'il se contente d'attendre l'appel de malades et de mourants, qui se feront de plus en plus rares, son avenir est compromis : d'une part les facilités de communication et les avantages de la spécialisation attirent la clientèle dans les villes et dans les grands établissements dotés de tous les perfectionnements de la technique ; d'autre part, les difficultés, croissantes pour un homme seul, du diagnostic et du traitement, limitent de plus en plus son champ d'action. Au contraire, un vaste horizon s'ouvre devant cet homme, s'il s'occupe non pas seulement de guérir, mais de prévenir, s'il se charge pour la collectivité de la surveillance de la santé publique et pour les familles du contrôle de la santé particulière de leurs membres.

Et ici encore une réforme s'impose dans les habitudes du public. N'a-t-on pas en effet la funeste habitude de n'appeler le médecin chez soi que lorsqu'on a un malade, heureux si alors on ne l'appelle pas trop tard ! En cela les familles agissent comme un capitaliste qui attendrait pour s'occuper de son portefeuille que les valeurs en périclitent, ou comme un propriétaire qui ne s'intéresserait de l'état de sa maison qu'au moment où elle menace de s'écrouler. Ne vaut-il pas mieux, pour éviter les catastrophes, soigner constamment son bien, et faire venir le médecin — qui est alors l'ami et le confident, en même temps que le directeur de la

santé familiale — régulièrement et à toute époque, afin qu'il s'assure que tout est normal et soit là pour parer à toute menace de danger ? Avec un tel contrôle, que d'avantages pour le malade : le mal est dépisté au début, le diagnostic est rapide, le tempérament est connu d'avance; on combat en un mot en terrain découvert et avec toutes chances de succès. Quant au médecin, il n'a plus seulement quelques clients, il a toute la population à suivre : au point de vue de ses intérêts personnels, il y gagnerait, car vu le nombre, il pourrait se contenter de prélever sur chaque famille une taxe annuelle relativement légère, une sorte d'abonnement rachetant les lourdes charges qu'avec le mode actuel entraîne une grave maladie. Tout le monde y trouverait donc son compte : mais je m'aperçois que je glisse dans le domaine de l'hygiène privée et de la thérapeutique individuelle, moi qui trouvais déjà mon sujet trop vaste pour le finir !

J'arrive donc au dernier terme, aux mesures législatives et financières que l'autorité doit prendre pour protéger en ce qui dépend d'elle la santé publique. Du côté législatif, les vœux des hygiénistes ont reçu dans ces derniers temps d'amples satisfactions : il avait fallu toutefois les ravages du choléra de 1832 pour décider les gouvernements à sortir de l'inertie. Comme toujours, ce sont les Anglais qui commencent, — habitude que nous leur laissons prendre depuis Fontenoy : dès 1848, ils édictent le premier *Public health Act*, document qui, complété définitivement en 1875, est devenu un admirable code d'hygiène et a partout servi de modèle. L'Autriche se donna la loi sanitaire

du 30 avril 1870, la Hollande celle du 4 septembre 1872, et depuis lors ces lois ont été rajeunies pour tenir compte des progrès récents. L'Italie a une loi excellente du 22 décembre 1888, complétée par des règlements sanitaires également très bien faits. L'Allemagne, qui avait déjà une sérieuse organisation pour chaque État, s'est donné une loi d'Empire qui porte la date du 30 juin 1900 et uniformise les mesures les plus importantes. Les États-Unis et le Canada — cette France d'outre-mer — ont encore des lois spéciales pour chaque État, mais les pouvoirs de ces *Boards of health* et ceux des commissions sanitaires des villes sont très grands, et j'ai dit naguère à l'Académie par quels travaux sanitaires gigantesques ces pays si actifs viennent en dix ans de dépasser, et de beaucoup, la vieille Europe.

Enfin notre France, qui en 1850 avait eu un bon mouvement en se donnant la loi des logements insalubres (loi dont l'application s'est malheureusement limitée à quelques villes, parmi lesquelles j'ai le plaisir de compter Nancy), vient d'édicter la grande loi sanitaire du 15 février 1902, accompagnée des règlements d'administration publique qui la complètent et l'interprètent : si la gestation a été longue, espérons que les effets seront de longue portée et de longue durée. A peine née, cette loi a été critiquée, les uns la trouvant trop, les autres pas assez exigeante. Il ne m'appartient pas, Messieurs, de dire si elle est parfaite : il suffit pour l'instant qu'elle existe et qu'elle ne reste pas lettre morte ; car, si elle est encore quelque peu boiteuse et mal assise,

l'avenir se chargera de la perfectionner et de la stabiliser.

Ce qui me préoccupe davantage, c'est de ne pas voir l'hygiène publique figurer sérieusement à notre budget d'État. J'y trouve bien des articles pour la prophylaxie des épizooties ou l'amélioration de la race chevaline, je n'en vois guère pour la prévention des épidémies et l'amélioration de la race humaine, ou, suivant un mot nouveau, pour l'*anthropotechnie*. A part les mesures essentielles de prophylaxie internationale contre les grands fléaux voyageurs, à part le pauvre million prélevé depuis deux ans sur les fonds du Pari mutuel pour aider les localités les moins aisées à faire des adductions d'eau, toute la charge de l'hygiène générale du pays reste aux départements et aux communes, et ces dernières ne sont que trop souvent impuissantes. Pourtant les améliorations à entreprendre sont nombreuses et urgentes : en ne prenant que les 616 villes françaises de plus de 5 000 habitants, j'en trouve 148 qui n'ont pas d'eau et 551 qui n'ont pas le tout-à-l'égout! — Il faudrait donc un budget de l'hygiène nationale. Et pourquoi, au lieu ou en plus de tant de taxes moins utiles, ne l'alimenterait-on pas par une taxe dite de la santé publique? Ne serait-ce pas le plus sacré des impôts, et aussi, comme je l'ai montré, le plus productif? Grâce à lui, que de travaux utiles seraient faits, que d'œuvres soutenues, que de vies humaines prolongées ou épargnées!

Heureusement, Messieurs, ce que les gouvernements ne veulent ou ne peuvent pas faire, l'initiative privée cherche et réussit souvent à le réaliser. J'en

trouve un magnifique exemple dans ce qu'ont fait les compagnies d'assurances allemandes depuis qu'il y a trente ans Bismarck eut la gloire, — gloire plus saine que celle qui lui vient de la mutilation des peuples, — de décréter l'obligation de l'assurance contre les accidents, la maladie et la vieillesse : ces compagnies ont contribué pour plus de 200 millions à l'édification d'habitations ouvrières salubres, et cela sans parler de leur intervention dans cette magnifique éclosion des sanatoriums, antituberculeux et autres, qui couvrent aujourd'hui le sol germanique. Il est vrai que l'intérêt de leur caisse était en jeu, mais il est vrai aussi que cet argent a sauvé des milliers d'hommes, puisque rien que la mortalité par tuberculose en Allemagne est passée de 3,1 $^{0}/_{00}$ en 1886 à 1,9 en 1901, — ce qui, pour un peuple de 50 millions d'âmes, fait un gain annuel de 60 000 existences.

La France a marché moins vite ; mais j'y vois éclore un peu partout un grand nombre d'œuvres locales des plus intéressantes, et si elles sont encore faibles parce qu'isolées et éparses, en ce moment même un superbe mouvement parti de Paris tend à les condenser en un puissant faisceau national. Des hommes généreux ont fondé il y a deux ans à peine un groupement nommé excellemment l'*Alliance d'hygiène sociale,* et cette alliance, — dont la noble Présidence en vaut bien une autre, — étend déjà ses ramifications dans la plupart des grandes villes de France. La semaine dernière, j'assistais à son congrès de Montpellier, où j'avais le très grand honneur d'être délégué par la Ville et les œuvres nancéiennes, et j'ai la joie d'en rapporter la

quasi-certitude que le prochain congrès se tiendra à Nancy en juin 1906. Réservez-lui, Mesdames, réservez-lui, Messieurs, le meilleur accueil : au programme d'hygiène générale que j'ai esquissé devant vous, l'Alliance ajoute les idées de mutualité et d'assistance, d'assistance par le travail surtout, c'est-à-dire de cette charité éclairée

Qui relève et soutient ceux qu'on foule en passant

et qui honore autant ceux qui la reçoivent que ceux qui la font.

Ces idées sont chères à l'Académie, et des voix plus autorisées que la mienne, — dont une [1] hélas est aujourd'hui muette à jamais, — en ont dit ici même toute l'importance. Je m'arrête donc, Messieurs ; d'autant plus qu'avec elles l'horizon s'agrandit par trop pour un modeste technicien, puisqu'il arrive ainsi à englober la question sociale tout entière et à en faire entrevoir la solution rationnelle. Je vous laisse à méditer ce beau programme de l'Alliance, et je serai heureux si vous emportez d'ici la conviction que par sa réalisation, par l'hygiène sociale en un mot, le vingtième siècle peut être un grand siècle pour l'humanité. Puisse-t-il être aussi, comme un chancelier puissant en vient d'exprimer l'augure, le siècle de la pacification du monde, le premier siècle de paix définitive !

Nancy, le 25 mai 1905.

---

1. M. le Dr Friot, récemment décédé.

ÉLOGE HISTORIQUE

DU

CHEVALIER DE SOLIGNAC

PREMIER SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

(1684-1773)[1]

PAR

M. Pierre BOYE

DISCOURS DE RÉCEPTION

Messieurs,

La réunion de vos suffrages m'ouvrait, il y a cinq ans, une place parmi vous. Cet accueil ne m'a pas abusé. Les titres soumis à votre indulgence étaient de moindre poids que l'espoir, dont vous me teniez compte, d'entendre évoquer volontiers l'époque où fut instituée votre Compagnie, la figure surtout de

1. Nous ne pouvons songer à énumérer ici les sources, très diverses, auxquelles ont été puisés les éléments de cette biographie. On trouvera l'indication de la plupart de ces références dans les notes et aux Appendices.

Pour la jeunesse et les débuts littéraires de Solignac, sinon pour ses attaches de famille, nous avons eu un guide précieux en la personne de son successeur au secrétariat perpétuel de l'Académie, le président Pierre de Sivry, qui prononça, le 8 juin 1774, en séance publique, un *Éloge historique de M. le*

votre fondateur. Le crédit était large, imprudent peut-être. A mal payer ma dette, je n'aurais cependant que de faibles excuses. Il y a tant à glaner dans ce dix-huitième siècle, et, lorsqu'on s'y promène, les horizons y sont si captivants.

Nul peut-être, à la cour de Stanislas, n'emprunta à son temps des qualités plus dissemblables et plus harmonieusement unies que votre premier secrétaire perpétuel. Le caprice des destinées avait, par d'étranges détours, préparé la venue en Lorraine de celui qui, derrière l'ombre auguste du maître,

---

chevalier de Solignac, composé d'après des documents transmis par les héritiers du défunt. Cet intéressant morceau, resté inédit, est conservé dans les archives de l'Académie (Dossier *Solignac*, et *Reg. ms.* V des procès-verbaux, pp. 162-189). Citons aussi l'*Éloge de M. le chevalier de Solignac, secrétaire du cabinet du feu roi de Pologne*, que publia, la même année, l'abbé Edme FERLET, régent de seconde au collège de Nancy (Londres et Paris, in-8°). Ce second éloge, indiqué dans les biographies générales comme « un modèle en ce genre », est, à notre avis, bien inférieur au premier. De plus, quoiqu'on l'ait écrit, il n'a pas été fait au nom de l'Académie dont FERLET, lauréat de cette Société en 1771 pour un *Éloge de l'imprimerie*, ne fut jamais membre. On peut en lire un extrait dans le *Nécrologe des hommes célèbres de France*, année 1774, pp. 65-91 ; voir également *Mémoires de Trévoux*, mai 1774, p. 349.

A dater du jour où Solignac est attaché au roi de Pologne, les matériaux rassemblés en vue de nos études sur Stanislas et son temps nous ont fourni nombre de renseignements épars. En ce qui concerne les événements de la Succession de Pologne et les personnages qui y furent mêlés, nous renvoyons, une fois pour toutes, à notre livre : *Stanislas Leszczynski et le troisième traité de Vienne*. Paris, 1898, in-8°.

Pour la dernière partie, enfin, de la vie de Solignac, ses rapports avec l'Académie, sa vieillesse, sa mort, ce sont les archives de la Compagnie (registres des procès-verbaux manuscrits, dossiers individuels, etc.) qui ont été consultées avec le plus de profit.

apparaît comme l'inspirateur, l'âme de l'Académie naissante.

C'est en septembre 1733 que se virent pour la première fois Stanislas et ce collaborateur qui ne le quitta plus. L'heure était solennelle. Ayant à peine dépouillé le misérable habit sous lequel, secrètement, il traversa l'Allemagne, le beau-père de Louis XV, acclamé au camp de Wola, ceint, pour la seconde fois, la couronne des Piasts. Douloureux autant que légitime fardeau. De sa grandeur illusoire, le monarque ne retirera que chagrins et angoisses. Fort des soldats de la Russie, fort des menaces de l'Autriche, l'Électeur de Saxe lui dispute son trône reconquis. Au lendemain du retour, l'exil s'impose. Pour soutenir le prince, être son compagnon fidèle dans l'inconnu qui gronde, son ami plus encore que son serviteur assidu, il faut un noble cœur et une intelligence d'élite. A fixer autour de lui son choix, l'ambassadeur de France à Varsovie ne saurait hésiter. Il laisse les pompeux seigneurs polonais protester de leur dévouement. Écartant leur concours, il néglige un zèle éphémère. Le don inestimable d'un guide éclairé, il le fait, au contraire, en toute confiance, au roi, en la personne d'un Français, M. Lapimpie-Soulignac, dit le chevalier de Solignac.

Pierre-Joseph Lapimpie était né en 1684 à Montpellier[1]. Destiné au sacerdoce, il poursuivit ses étu-

1. Le 24 décembre. Les biographies générales donnent par erreur la date de 1687.

Voir, Appendice I, l'acte de baptême de Lapimpie. — Cette pièce prouve que le « chevalier » n'était nullement d'origine noble. Son père s'appelait le sieur *Lapimpie;* sa mère était une demoiselle *Soulignac*. D'où les noms de *de La Pimpie*, puis de

des au séminaire de Toulouse, et, aussitôt qu'il se fut essayé à l'éloquence sacrée, il devint la joie de ses maîtres. Qu'importe, dans les cathédrales, l'art des périodes et l'éclat de la pensée, si sous l'appareil savant des mots rien n'émeut ni ne convainc. L'auditoire applaudit, il n'est pas persuadé. Combien de grands orateurs ont, en phrases magnifiques, prêché le pardon des offenses, sans que, dans la foule suspendue à leurs lèvres, un orgueil se soit abaissé, une rancune se soit éteinte. O surprise ! Dans ce sanctuaire, l'assistance soudain regarde et s'effraie. Deux gentilshommes se sont levés, qu'une mésentente implacable

---

Solminiac de La Pimpie, que leur fils imagina de prendre lorsqu'il débuta dans la littérature (cf. l'observation de Guérard, *France littéraire,* t. IX, p. 205, v° *Solignac,* d'après une note du catalogue manuscrit de l'abbé Gouget). A ce nom de *Solminiac,* si voisin de ceux de Solmignac et de Solminihac, portés par d'anciennes familles du Limousin et du Périgord, Lapimpie s'avisa enfin de substituer celui plus illustre de *Solignac.* En tant que secrétaire de Stanislas, il fut *le chevalier de Solignac,* appartenant par son père à la vieille famille des La Pimpie du Vivarais, par sa mère aux Fay de Solignac, cette branche de la maison de Fay, issue, au quatorzième siècle, du mariage de François de Fay et d'Alix de Solignac (1393). En 1738, à Lunéville, sur l'acte de baptême de l'un de ses fils, Lapimpie se fait désigner comme *Messire Pierre-Joseph Lapimpie de Solignac, chevalier.* A Nancy, en 1765, il figure sur l'acte de mariage d'une nièce de sa femme, comme *Messire Pierre-Joseph, chevalier de Solignac.* Il est inscrit, à son décès, comme *Pierre-Joseph de La Pimpie, chevalier de Solignac.* M. de Sivry, évoquant devant ses confrères de l'Académie la figure de son prédécesseur, ne manque pas de rappeler sa haute naissance et ses ancêtres paternels, possesseurs de terres dans le Vivarais, et cette maison « de Fay de Solignac... qui depuis plus de trois siècles a donné à la France des hommes distingués dans les premières dignités de l'Église, dans les charges de la cour et les emplois militaires ». Cette double usurpation de noms n'alla pas, toutefois, jusqu'à celle des armoiries. La singulière façon dont le chevalier bla-

divise, et qui, dans le lustre de leur naissance, n'ont trouvé jusqu'ici qu'un aliment à leur querelle. Ils s'approchent, ils s'étreignent; ils s'embrassent, ils pleurent (1). Un débutant avait compris que pour être entendue la parole divine veut une forme humaine. Ce succès n'éblouit pas l'abbé Lapimpie. Tandis qu'un murmure flatteur caresse sa jeune renommée, il a le courage de scruter sa conscience. La théologie est froide. La scolastique le glace. Les belles-lettres lui sourient. Le monde, ignoré, le tente. Ce monde sera la pierre de touche de sa vocation incertaine.

Un séjour prolongé à Grenoble, où il retrouva des

---

sonnait eût même dû suffire, semble-t-il, à mettre en garde contre sa filiation supposée. Tandis que les véritables La Pimpie portaient : *D'azur à la fasce d'or surmontée d'un lévrier d'argent, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or*, leur prétendu cousin, ne conservant que l'émail de l'écu, s'était fabriqué de toutes pièces des armes parlantes qui nous sont révélées par une unique empreinte, sur cire rouge, de son cachet, dont est scellée une lettre qu'il a signée, comme à son ordinaire : *Le chevalier de Solignac*. Ces armes sont : *D'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux* pies *et en pointe d'un* lapin *courant, le tout du même*(?) Autant qu'on puisse en juger, vu l'état de détérioration de cette empreinte, l'écusson serait surmonté d'une couronne de marquis. (Cf. *ms.* n° 150 de la Bibliothèque publique de Nancy, fol. 99.)

Ne reprochons pas trop durement à Lapimpie sa faiblesse nobiliaire. Elle est loin d'avoir été une exception à cette époque. Elle n'enlève rien à ses très réelles qualités d'esprit et de cœur. Comme un continuel et exclusif emploi de ces noms d'emprunt lui tint lieu de titres, qu'il n'est pas un document de 1737 à 1773, pas de biographie ensuite qui ne les lui prêtent, nous nous conformerons à l'usage. Nos très expresses réserves faites, Lapimpie-Souliguac restera dans ces pages ce qu'il fut toujours en Lorraine pour son maître et ses contemporains : « le chevalier de Solignac ».

1. Sivry, *ms. cit.*

parents de sa mère, mit Lapimpie en rapport avec plusieurs personnages célèbres. L'évêque, M. de Montmartin, et son collègue de Senez, M. Soanen, le futur condamné du concile d'Embrun, stimulèrent les promesses de son talent d'écrivain. Une liaison plus intime avec le président Bourchenu de Valbonnais [1] tourna son attention du côté de l'histoire et provoqua sa curiosité des voyages. Paris, enfin, terme lumineux de l'épreuve, allait trancher un doute grandissant. Des morceaux d'une vigueur délicate, des vers agréablement cadencés avaient valu au provincial, avide de s'instruire, l'accès des salons à la mode, l'entrée enviée des cénacles. Lamotte l'encourage; Fontenelle le reçoit en disciple. Mais une déception lui était réservée. Dans l'éloignement du terroir, le vibrant Midi, auquel les productions de sa plume devaient leur verve colorée, marquait aussi ses meilleurs sermons d'une note indélébile. En son dépit de n'y pouvoir remédier, l'abbé Lapimpie descendit de la chaire; et, à trop souffrir de cette blessure d'amour-propre, il sentit lui manquer le renoncement qu'exige l'approche des autels.

Payer d'une compromission, si fréquente alors, les plus beaux avantages, eût répugné à sa droiture. Il ne réunit pas les vertus de l'état ecclésiastique : il n'en

1. Jean-Pierre Moret de Bourchenu, marquis de Valbonnais, l'historien du Dauphiné, né à Grenoble en 1651, mort en 1730, eut une jeunesse aventureuse, au cours de laquelle il visita de nombreux pays. Entré ensuite dans la magistrature, il devint conseiller au Parlement de Grenoble, président de la Chambre des Comptes et conseiller d'État. Il était membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

briguera aucune dignité. Encore moins s'abaisserait-il, prélat badin et musqué, à traîner par les ruelles et les antichambres un hypocrite collet. Il eût fait un prêtre médiocre. Il sera un excellent citoyen.

A ce passage glissant de sa vie, M. de Valbonnais n'abandonna pas son loyal protégé. Les démarches du magistrat obtinrent, peu après, à Lapimpie, une mission politique en Pologne, dont il s'acquitta avec un tel bonheur que, rentré à Paris pour en exposer le résultat, il se vit sur-le-champ conférer de nouveaux pouvoirs. La Saxe et la Pologne, pays de troubles, d'intrigues, de soupçons, devinrent de ce moment le terrain habituel de son activité et de sa modération. Il fréquente à la cour de l'Électeur-roi. Il est remarqué du feld-maréchal comte Flemming, qui lui fait des offres flatteuses, constamment déclinées par patriotisme. Cependant, de précieuses relations, nouées à Varsovie, avaient engagé Lapimpie à habiter provisoirement cette capitale élégante. Il y rendait aux agents français des services appréciés. La solidité de son commerce avait peu à peu converti en camaraderie les rapports du subalterne avec ses chefs : le fastueux ambassadeur, M. de Monti; son attaché, le modeste et savant Pierre Tercier.

Au moment où le représentant de Louis XV dans la République demandait à son ami d'associer sa fortune à la fortune, fâcheusement précaire, du roi Stanislas, Lapimpie avait quarante-neuf ans. Sa situation matérielle était mieux qu'assurée. L'estime des ministres encourageait sa légitime ambition d'occuper, quelque jour, un poste dans la diplomatie. Le souci

des affaires ne l'avait pas éloigné des spéculations aimables. Sous le brillant pseudonyme suggéré par le nom de sa mère et dont un long usage rendra l'emploi officiel, il avait vu sa réputation d'homme de lettres s'affirmer et s'étendre. Les gazettes répandaient les menues poésies de M. de Solignac. Des pièces plus considérables lui avaient mérité la faveur du public. En 1723, il donnait, sous le titre de *Récréations littéraires,* un recueil d'une piquante variété [1]. Ses *Amours d'Horace,* débauche d'érudition et d'esprit, avaient eu, en 1728, un réel retentissement. Vers la même époque, il dédiait à Flemming ses *Quatrains et maximes sur l'éducation,* composés à l'occasion de la naissance d'un fils, présent superbe déposé par l'amour paternel sur le berceau de cet enfant [2].

Lapimpie avait donc un foyer, un foyer béni. Et voici que ce qu'on lui propose, c'est de briser une deuxième fois sa vie, à l'âge où il est si doux de simplement la continuer. Il s'y décida néanmoins. Les conseils de la femme qu'il avait élue ne furent pas, j'imagine, étrangers à cette détermination. Dans le culte des grands sentiments, Marie-Jeanne Pétre-

1. Nous donnons, Appendice XI, l'indication précise, par ordre chronologique, des principales œuvres de Solignac.

2. Il s'agit de Pierre-Louis, décédé à Lunéville, le 10 juin 1739, à l'âge de douze ans, et inhumé dans l'église des Minimes de cette ville. Peu après son arrivée en Lorraine, Solignac eut un autre fils, Stanislas-Catherine, né à Lunéville le 27 novembre 1738. Rien ne nous renseigne sur le sort de ce second enfant; mais tout fait supposer qu'il dut mourir en bas âge. (Archives de l'état-civil de Lunéville, section 1, registre n° 49; section 2, registre n° 29.)

quin (1), nourrie à l'école du malheur et de l'abnégation, n'avait rien à apprendre. Familiers de Jacques II d'Angleterre, ses aïeux avaient quitté leur patrie et suivi le prince dans sa disgrâce. Trop fier exemple pour que leur descendante ne s'en inspirât pas. A une autre majesté, errante et pitoyable, le généreux ménage sacrifie son tranquille intérieur. Acceptant d'avance toutes les tribulations, M. et Mme de Solignac courent avec Leszczynski s'enfermer dans les murs de Danzig. Ils y partagent les affres de l'incertitude, et, lorsqu'un cercle de feu a enserré l'héroïque cité, les périls d'un siège terrible.

Lamentable spectacle offert à l'Europe railleuse, le beau-père de Louis XV, oublié derrière ces remparts, est réduit à chercher le salut à travers les pires aventures. Bravant la lance des cosaques, l'enlizement des tourbières, pauvre paysan égaré par les ténèbres, il ne trouvera de sécurité et d'asile qu'en atteignant la terre prussienne. Dans un accès d'humeur contre son rival victorieux, Frédéric-Guillaume Ier prête à Stanislas, pour rallier sa cour et interroger l'avenir, le palais de Königsberg.

Dès qu'il apprit l'issue de cette évasion et quel toit abritait son maître, Solignac n'eut plus qu'un désir,

---

1. Et non *de Pétrequin* comme le portent certains actes. *Peterken* semble avoir été la forme primitive de ce nom, que l'on trouve indifféremment orthographié : *Pétrequin* et *Péterquin*, dans des documents authentiques concernant Mme de Solignac. C'est dans l'intervalle de ses deux premières missions en Pologne, que le chevalier avait connu et épousé à Paris cette fidèle compagne, de quelque dix-sept ans plus jeune que lui et dont une partie de la famille continuait à habiter l'Angleterre.

qu'un but : rejoindre le proscrit. Plus favorisé que Monti et Tercier, promis pour les geôles russes à d'inféconds tortures, il réussit à tromper la méfiance sans cesse en éveil de l'ennemi. Un officier saxon aide à son furtif départ. A son tour, le voici, au sein d'une contrée inconnue où les perfidies du sol ajoutent aux pièges des hommes, risquant obscurément sa vie. Mme de Solignac, Messieurs, était de cette audacieuse sortie, de ces tremblantes étapes. Courageux époux, mille dangers vous environnent. Les fers, la mort, peut-être, vous attendent. Vous réussirez cependant. Le devoir vous conduit, l'amour vous soutient.

Sur les bords du Pregel, le secrétaire du roi de Pologne a repris ses fonctions. Ses fonctions ! Je devrais dire sa tâche admirable, s'il est vrai qu'il n'est pas de mission si sublime et plus haute que d'apporter aux grandes infortunes le réconfort de la sainte illusion. Il se rencontre parfois de ces natures d'élection, dont le rôle paraît être de grouper autour d'elles les sympathies, de susciter toutes les affections. On ne pouvait connaître M. de Solignac sans se sentir attiré vers lui. Confident des projets de Stanislas, il était à Danzig son conseiller de chaque instant. Une correspondance aussi étendue que diverse avait bientôt constitué son plus léger labeur. Fallait-il inviter les partisans de Leszczynski à s'unir en confédération générale, ranimer le zèle des électeurs défaillants, répondre aux violentes diatribes d'Auguste, l'intrépide défenseur d'une cause déjà perdue se montrait toujours sur la brèche. Rarement talent plus souple s'employa à besogne plus ingrate. Manifestes, universaux,

libelles, dialogues, mémoires, proclamations, parallèles, vingt écrits se succédaient au nom de Stanislas, où M. de Solignac mettait tout son talent.

Mais la scène a changé, et le prince délaissé, abattu, a moins besoin d'un éloquent avocat que d'un consolateur persuasif. Hier, la marche enveloppante des armées, les alertes subites, le fracas des bombes, l'incendie des nuits tragiques, c'était encore l'action, encore la lutte, par conséquent une chance dernière. Le silence obstiné des uns, la trahison des autres, rendent maintenant plus cruelle une désolante inertie. Dans l'austère décor du palais teutonique, quels pensers devaient agiter M. de Solignac, impuissant témoin de cette longue agonie d'une royauté qui ne veut pas mourir! Il est loin, son Bas-Languedoc sonore, plein des senteurs du romarin et du chœur strident des cigales. Loin, le miroitement d'azur des lagunes frangées de sel. Ici, le brouillard, les neiges. De noires forêts de pins où pleure un vent éternel. Les marécages de l'Ermeland où rêve le morne échassier. La plage monotone et grise où, dans son froid baiser, le flot baltique dépose l'ambre blond. Mais en vain le ciel, le climat s'alliaient-ils aux événements pour exercer sur le vaillant Français leur œuvre déprimante. Parmi pareilles traverses, au milieu des plus sombres préoccupations, Solignac s'ingénie à distraire Stanislas. Il accorde sa lyre. Trop averti, il chante d'heureux présages. Et ainsi, jusqu'à la crise déchirante de l'abdication, qu'il sut même adoucir, le pieux serviteur continua à entretenir, pour en réchauffer son maître, — au prix de quels efforts et de

quel combat intérieur, — la flamme vacillante de l'enthousiasme.

Les articles signés à Vienne de 1735 à 1738 ont remanié la carte des États. Des sceptres ont été échangés. Une petite mais glorieuse nation accroît l'unité française, pour s'y fondre à ce point que sa mutilation, un jour, creusera comme une plaie béante au flanc sanglant de la mère. Contraint de dire adieu à sa turbulente République, Stanislas a reçu la souveraineté viagère de la Lorraine et du Barrois. Après un séjour commun à Meudon, Lapimpie accompagna le nouveau duc à Lunéville. Il figure sur la liste de sa maison en qualité de secrétaire du cabinet et des commandements, titre officiel d'un emploi si bien rempli dans l'épreuve (1).

Durant vingt-neuf années, le chevalier de Solignac assumera une charge toujours lourde, délicate parfois. Au début, il lui faut répondre aux félicitations des

---

1. Cette place rapportait à Solignac 3 000# de gages. Par brevet du 9 novembre 1759, Stanislas accorda aussi ce titre de secrétaire de son cabinet à Jean Durival, premier secrétaire de l'intendance de Lorraine et futur commissaire des guerres. Mais il s'agit là d'une qualité presque exclusivement honorifique.

En 1751, le roi de Pologne fit créer, en faveur de Solignac, la charge de *secrétaire au gouvernement général de Lorraine et Barrois*, aux appointements de 2 000#, argent de France. Le brevet du prince est du 15 septembre 1751 (voir cette pièce : Appendice II); celui de Louis XV, du 1er décembre suivant.

Au début de 1738, enfin, le duc-roi avait déjà récompensé le dévouement du chevalier en lui faisant obtenir, par l'intermédiaire de son ministre en cour de France, la croix de l'Ordre du Christ. Sur le cachet de Solignac, dont nous avons parlé, l'insigne de cette distinction pend au bas du cartouche entourant les armoiries.

cours, aux hommages des sujets, à l'empressement des convoitises; atténuer des regrets, ménager des susceptibilités. Avec la souplesse de son tact et les nuances de son style, il intervient dans les multiples relations épistolaires dont se flatte Stanislas. A mesure que le prince vieillit, davantage il se substitue à lui pour la rédaction des missives importantes. Quand une ombre a voilé les regards de l'octogénaire, seul capable désormais de déchiffrer l'énigme d'un graphique d'aveugle, il ne se passe pas de semaine que, penché sur des pages tremblées, il ne transcrive pour Marie Leszczynska l'expression des tendresses de son père, il ne traduise aux enfants de France les baisers de leur aïeul.

Mais il n'est pas seulement un interprète sagace et un copiste fidèle. Un travail quotidien le réclame, qui n'apparaît pas le moins méritoire. A vivre si près du monarque, M. de Solignac en était venu à saisir, dans sa limpidité, ce que la gêne d'une langue étrangère empêchait Stanislas de formuler aussi nettement qu'il le concevait. Brisant la gangue qui la déforme, il met à nu la pensée du roi et la coule dans un moule correct. Sur le germe avivé de l'idée, il ente le tissu des mots, il greffe l'épanouissement des périodes. Il sollicite les arguments, il déduit les conséquences. Il éclaire, il commente, il fortifie, il embellit, à l'entière satisfaction de l'auteur qui, chaque soir, voit, comme par enchantement, sous le pinceau de son *teinturier,* l'ébauche du matin prendre aspect, l'essai timide se transmuer en un thème excellent.

Je n'ai garde, Messieurs, — hôte d'une telle

enceinte, — de rechercher la part exacte qui revient à Stanislas et à M. de Solignac dans ces traités moraux, politiques, religieux, qui s'appellent *La Voix libre du citoyen, Le Philosophe chrétien,* ou *Le Combat de la volonté et de la raison.* Cette démarcation, comment d'ailleurs la tracer en toute équité ? Savons-nous si la conclusion que suggère l'examen indiscret de certains feuillets, pliés en leur milieu, où sur le côté droit se lit la minute hésitante, et sur le côté gauche la version impeccable, ne serait pas injustement brutale. Entre ces deux colonnes, il y a eu place pour un échange de vues. Qui soutiendrait que, dans le décousu de causeries profitables, dans l'aisance facile de développements oraux, le maître ne contribuait pas à la retouche du fond et même à la rectitude de la phrase. Ces remaniements de la trame et cette surcharge des broderies, son propre doigt a pu les souligner (1).

En dépit de ces occupations absorbantes (2), la forte

---

1. Dans une étude intitulée : *Le Secrétaire de Stanislas,* Nicolas PIERSON a consacré, sous les initiales N. P., des pages très spirituelles, encore qu'un peu forcées, à cette large et continuelle « collaboration » de Solignac aux œuvres du monarque. (Voir *Lorraine artiste,* année 1890, pp. 513-516 ; année 1891, pp. 1-4, 17-20, 33-35.) Pour d'autres détails, se reporter à l'Appendice III.

2. Le 2 janvier 1740, Solignac, transmettant au ministre Hulin les souhaits de Stanislas, lui disait : « Voici votre réponse du Roy qui ne vous écrit point cette année de sa propre main... Sa Majesté montre un peu de paresse cette année, et c'est tant pis pour moi ; tout cela me retombe sur le dos. Mais je suis fait pour le servir et je m'en fais un plaisir et une gloire. Je suis si pressé d'ouvrage que je n'ai que le temps de vous assurer, pour Mme la chevalière et pour moi, de notre tendre et éternel attachement. » (Archives des princes Czartoryski à Cracovie, *Ms.* no 2719.) — Le 20 juin 1763, le chevalier avouait à l'abbé Mar-

volonté de M. de Solignac lui ménageait des loisirs. Il les consumait dans l'étude. Un monument s'élève dont il est l'architecte. Il en avait jeté les bases à Varsovie. L'agencement des matériaux commença à Danzig et à Königsberg. La riche bibliothèque du grand référendaire Zaluski, déposée au château de Lunéville, lui permet d'en cimenter l'appareil [1]. Il s'agit des annales d'une nation où la nature ardente et hautaine rend les cœurs fiers et indociles, hardis dans les projets, extrêmes dans l'exécution ; où, malgré l'inégalité des fortunes, subsiste une égalité de naissance qui confond tous les rangs ; où, d'un mot fatidique, un homme peut, dans une assemblée, étouffer la voix de soixante mille citoyens ; où la liberté ne se soutient que par les armes qui l'ont établie ; où tout est en guerre dans le sénat, dans chaque district, souvent dans chaque famille. A cette décevante peinture vous reconnaissez, Messieurs, l'ombrageuse patrie du successeur de François III. Cinq volumes de l'*Histoire générale de Pologne* paraissent en 1750, embrassant dix siècles, depuis la fondation de la monarchie, que Solignac fait remonter à 550, jusqu'au départ de Henri de Valois en 1574 [2]. La lecture de ce livre ne déçut pas la curio-

quet, sous-bibliothécaire, les exigences de son service : « Je suis réellement si occupé, Monsieur, qu'il faudrait me résoudre à cesser de vivre s'il me fallait y employer la moindre partie de mon temps. » (Archives de l'Académie de Stanislas, Dossier *Solignac.*)

1. Sur Joseph-André Zaluski et sa bibliothèque, voir notre *Stanislas Leszczynski et le troisième traité de Vienne*, p. 172 et n. 1 ; p. 173 et n. 2 ; p. 174 et n. 1.

2. L'ouvrage était dédié au Dauphin. Ce prince marqua sa satisfaction à Solignac en lui envoyant son portrait.

sité. Si la masse des renseignements en appesantit l'allure, la méthode en est saine. On goûta l'ampleur des aperçus, on vanta l'impartialité des jugements. La critique s'inclina. Une seconde édition suivit sans délai la première, traduite simultanément en polonais, en allemand, en russe, pour les presses de Vilna, de Halle et de Pétersbourg. D'après le plan primitif, le récit devait se clore cent vingt-deux ans plus tard, à la mort de Jean Sobieski. Pour le prolonger au delà, le secrétaire de Stanislas avait trop la notion des droits imprescriptibles de l'histoire. Il n'ignorait pas les obstacles qui se dressent devant le spectateur le plus impassible, lorsque, touchant aux événements contemporains, il n'a plus le recul indispensable pour envisager d'un œil calme et les hommes et les choses. Comment mêler aux agitations de la veille un souverain vivant, qui n'a pas renoncé aux hasards de la lice, et surtout dont le juge est le commensal ordinaire. Arrivé à l'épopée de Charles XII, le chevalier se fût donc arrêté, laissant aux chroniqueurs à venir le soin de continuer, en toute indépendance, ce qui, d'ailleurs, jamais ne se termine, puisque, au moment même où l'on couche sur le papier le souvenir des faits les plus récents, d'autres faits surgissent, et que la course du temps qui les précipite est plus rapide que celle de la renommée qui les publie. Afin de dédommager Leszczynski de cette délimitation, Solignac comptait rédiger séparément une vie du monarque, à laquelle un substantiel résumé des révolutions antérieures eût servi d'introduction. Habile dualité, qui sauvegardait les scrupules du savant et réjouissait l'affection de

l'ami. La postérité ne s'y fût pas trompée. D'une part, écrit à l'unité sereine ; de l'autre, biographie de circonstance aux oublis complaisants.

Pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes.

Pierre Lapimpie pouvait le répéter, avec cette indulgence souriante qui était le fond de sa philosophie, quand Stanislas, impatient de l'achèvement du travail d'ensemble, s'étonna que son règne n'en dût pas former le couronnement nécessaire. Passer outre eût blessé le maître. La meilleure justification l'eût peiné. Son désir fut un ordre. Solignac ne discuta pas. De cet instant, toutefois, des soucis imprévus, des obligations nouvelles l'empêchèrent d'ajouter une seule pierre à l'imposant édifice. Panégyriste, soit. A aucun prix, historien frauduleux. Par respect de la vérité, il se condamne au silence. L'outil tombe de la main de ce bon artisan. L'œuvre capitale de sa vie demeurera interrompue ([1]).

Ceci fait la beauté du caractère de M. de Solignac, que, courtisan d'occasion, il ne l'était pas de race. Toujours il s'affranchit des laideurs du métier : le vil mensonge, la calomnie. Son fard était sans poison, presque sans artifice. Amené à beaucoup accorder, il ne l'a fait qu'à son détriment. Personne n'eut à souffrir de ces concessions. Dès qu'un tiers était en cause, cet effacé et ce soumis avait des fermetés qui l'honorent.

Pourquoi le tairions-nous ? Le milieu où il vivait

1. Pour d'autres détails sur Solignac historien de la Pologne et historiographe de Stanislas, voir Appendice IV.

n'était pas le sien. L'atmosphère des palais convient mal à ces tempéraments honnêtes. Si légère que fût la contrainte au château de Lunéville, il en coûtait au secrétaire de s'y façonner. La mêlée des désirs l'inquiétait ; le contraste des tendances y déroutait sa prime-sautière franchise. Sans doute, les élégances d'une société polie formaient un cadre précieux à son esprit brillant. Lui-même est le représentant du passé. Il reflète le charme affiné des siècles. Mais sa verve spontanée ne saurait s'attarder à des fadeurs de boudoir. Il hait l'assujettissement, la dissipation où conduit la tyrannie de ce monde séduisant. Il rejette l'entrave de ces chaînes dorées. Pétillant d'humour, sceptique sans amertume, sous des dehors égaux il garde ses inclinations et ses révoltes. Volontiers, il irait aux propagateurs des idées généreuses, à ceux en qui se précisent les aspirations futures. Parmi la grâce mourante de l'automne, il tressaille aux rumeurs d'une germination prochaine. Tout excès lui était odieux. Le plaisir outré qui dégénère en licence, n'a pas plus son approbation que la fausse réserve, qui n'est qu'une attitude. La ronde folâtre où marquises, abbés, poètes tentent d'entraîner le vieux roi, l'émeut. Et lorsque, au déclin du règne, pour reconquérir Stanislas en troublant sa conscience, un rigorisme desséchant fane les fleurs et fige les sourires, Solignac s'étonne et s'attriste.

Par delà les lambris enchantés, le domaine des boulingrins, des blanches statues et des eaux irisées, il entrevit le peuple, il devina la glèbe. L'imprudence d'inconséquents ministres, les duretés d'un fisc aux

abois, ne le trouvent pas indifférent. Il assiste indigné à l'épuisement d'une province dont on tarit les sources vives. Quelle profonde pitié, dans ces lignes adressées en 1749 à l'agent du duc-roi en cour de France, M. Hulin : « La graine d'hommes manque, les araignées gagnent les cotillons, les charrues sont sans roues, ces beaux villages, en escarpins il y a dix ou douze ans, sont en sabots [1]. » Si Stanislas eût été libre d'arrêter ou de ralentir cette meute des exigences acharnée sur la Lorraine, assurément l'influence de

---

1. Jacques Hulin, qui mourut à Paris en 1774, âgé de quatre-vingt-seize ans, était un des correspondants les plus intimes de Solignac (Cf. *supra*, p. LVI, n. 2). Tout comme le chevalier, il avait été mêlé aux affaires de Stanislas dès 1733 ; par conséquent il connaissait fort bien le tempérament du monarque, ses qualités et ses faiblesses. Rapprochés par l'amour des lettres et un esprit également vif, les deux amis pouvaient causer à cœur ouvert. Ils ne s'en faisaient pas faute, non plus qu'avec le mordant bibliophile Jamet, secrétaire de l'intendance de Lorraine de 1737 à 1758. L'exubérance toute méridionale de Solignac reparaissait alors dans la vivacité des jugements et le pittoresque des images. Il est agréablement gouailleur, parfois même rabelaisien. On peut suffisamment en juger par les courts extraits de ses lettres transcrits, de la main de JAMET, sur un exemplaire de l'*Introduction à la description de la Lorraine et du Barrois* de DURIVAL (Nancy, 1774, in-8°). Cf. la copie de Ch. COURBE (*Ms.* n° 730 de la Bibliothèque publique de Nancy) et les *Promenades historiques à travers les rues de Nancy*, du même auteur (Nancy, 1883, in-8°), pp. 139 et sq. Voir aussi les *Miscellanea* de JAMET (*Ms. fr.* n° 15363 de la Bibliothèque nationale).

Dans un autre ordre d'idées, Solignac fut en rapports épistolaires avec dom Calmet. On trouvera quatre de ses lettres au savant bénédictin, dans le recueil *Ms.* n° 150, *j. cit.*, de la Bibliothèque de Nancy, fol. 50, 99, 156 et 204. Deux autres lettres de Solignac à l'abbé de Senones ont été signalées par l'abbé GUILLAUME, *Nouveaux documents inédits sur la correspondance de dom Calmet*, aux *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 3e série, t. II, année 1874 ; voir p. 216.

C'est plus que n'en demandait l'infatigable Solignac. Il ne brusquera rien. La victoire s'annonce prochaine. Vous savez, Messieurs, — ce passé est le vôtre, — par suite de quelle évolution, adroitement préparée, à côté de la Bibliothèque qu'organisait l'édit du 28 décembre 1750, fut constituée, grâce à des concours littéraires et scientifiques, à des séances privées et publiques, une Société qui, moins d'un an plus tard, le 27 décembre 1751, reçut officiellement le nom de Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy (1).

De cette double institution, dont la paternité lui revient, M. de Solignac fut la cheville ouvrière. Bibliothécaire, il préside à l'achat des livres et dresse le premier catalogue, imprimé en 1756 (2). Secrétaire

1. Le comte de Tressan fut pour Solignac un utile auxiliaire. Il l'aida de son influence et de son activité. — Pour l'histoire de l'Académie au dix-huitième siècle, voir le rapport de SOLIGNAC lui-même : *Histoire de l'Académie des sciences et belles-lettres de Nancy*, dans les *Mémoires de la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy*, t. I, année 1754, 1re partie, pp. 1-154. — COSTER, *Rapport historique sur l'Académie de Nancy*... Nancy, 1793, in-4°. — Ed. SIMONIN, *Coup d'œil sur l'histoire de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy pendant un siècle*, dans les *Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy*, année 1850, pp. V-XLVI. — H. DRUON, *Stanislas et la Société royale des sciences et belles-lettres*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1892, pp. 17-20. — Chr. PFISTER, *Histoire de l'Académie de Stanislas*, en introduction à la *Table des publications de l'Académie de Stanislas (1750-1900)* par J. FAVIER, Nancy, 1902, in-8°, pp. 1-42.

2. *Catalogue des livres de la Bibliothèque royale de Nancy*. Nancy, J.-J. HOENER, 1756, petit in-8°. — Neuf ans plus tard, l'abbé MARQUET, sous-bibliothécaire, mit à jour une seconde édition, parue à la fin de 1765 : *Catalogue des livres de la Bibliothèque royale de Nancy, fondée par le roi de Pologne, duc de*

perpétuel d'une Compagnie qui rassemble les hommes les plus distingués de la province et à laquelle des candidatures illustres prêtent un éclat inespéré, il se consacre à son essor, il lui dispense le meilleur de soi-même. Depuis la séance inaugurale, où Lapimpie prononça le discours d'ouverture, maintes fois la Galerie des Cerfs, au palais ducal, et, à partir de 1763, le Salon carré, à l'hôtel de ville, retentirent de sa large éloquence. Les sujets les plus divers attiraient son attention. Il les abordait tous avec compétence. Tantôt, méthodique et grave, il résume en des analyses pénétrantes les mémoires présentés à l'examen de la Compagnie; tantôt, spirituel et affable, il souhaite à de nouveaux membres une cordiale bienvenue. Palissot, Fréron, Cogolin ont connu le même jour la courtoisie de cet accueil. Quelle délicatesse, enfin, quelle émotion contenue, dans ses éloges funèbres! Il célèbre Fontenelle; il exalte Montesquieu; il pleure avec Tercier une amitié de quarante années; et quand, au château de Lunéville, une lamentable catastrophe a clos d'une suprême aventure la vie romanesque du prince, sa voix, entrecoupée de sanglots, redit la grandeur du deuil (1).

Lorraine et de Bar. Nancy, veuve et Claude Lescure, 1766, in-8°. La ville fit les frais de l'impression, et Nicolas DURIVAL, en sa qualité de chef de la police et d'inspecteur de la Bibliothèque, écrivit l'*Avertissement* (Archives de l'Académie de Stanislas, *Reg. ms.* IV, pp. 3 et 88).

Pour des détails sur l'organisation de la Bibliothèque, du vivant de Solignac, voir Appendice V.

1. Sur Solignac premier secrétaire perpétuel de l'Académie, voir Appendice VI.

Nous sommes en 1772. Les splendeurs de Chanteheux, de Jolivet, de la Malgrange, se sont évanouies. A Nancy, dans le faubourg Saint-Pierre, non loin de la nécropole polonaise de Bonsecours, réside un aimable vieillard, à l'œil vif, au teint clair (1). Une pointe d'accent relève sa parole entraînante. Les souvenirs se pressent en sa mémoire; et, comme l'âge n'a pas éteint une fougue méridionale, il arrive qu'emporté par l'action du récit, il se surprenne déclamant à ses interlocuteurs quelque passage d'un sermon composé, avoue-t-il alors, soixante-dix ans plus tôt (2). Confortable, mais sans luxe, cette demeure est celle d'un sage que la fréquentation des rois n'a pas enrichi (3). Le seuil en est hospitalier; l'intérieur, embaumé des vertus domestiques. Une compagne aux cheveux blancs y prodigue sa sollicitude vigilante. Et, au sortir de la paisible maison, où les survivants d'une cour

---

1. Nous ne savons rien de plus précis sur le physique de Solignac. Ses traits n'ont pas été gravés, et nous n'avons pu retrouver aucun portrait de lui, si du moins il en subsiste. Personnellement le chevalier n'en possédait pas, et l'Académie, qui suspendait dans ses locaux l'image de ses lauréats, fut même longtemps privée de celle de son véritable fondateur. En 1792, enfin, un heureux hasard permit à la Compagnie d'acquérir, pour la somme de 4 louis, une peinture représentant Solignac, « tableau fait en Italie ». Mais, dès le 13 novembre de cette même année, un bataillon de fédérés, de passage à Nancy, envahissait l'hôtel de ville, pénétrait dans les salles de la Bibliothèque et le Salon carré, et, dans un accès de civisme intempestif, en décrochait les tableaux pour les brûler sur la place publique. Le seul portrait connu de Solignac fut ainsi réduit en cendres. (Cf. Archives de l'Académie de Stanislas, *Reg. ms.* VIII, pp. 261-262, 266.)

2. Sivry, *ms. cit.*

3. Sur la maison de Solignac à Nancy, la situation de fortune et le genre de vie du chevalier, voir Appendice VII.

abolie se rendent comme en pèlerinage, en ce siècle encore épris de mythologie, il n'est pas rare que le visiteur charmé, songeant aux époux de la fable, murmure les noms de Philémon et de Baucis. Ainsi, la main dans la main, auréolés de leur tendresse, M. et Mme de Solignac descendaient la pente de la vie. L'ancien secrétaire de Stanislas jouissait d'une santé florissante. Le temps ajoutait à ses dons ; il n'ôtait rien à ses facultés. Une étonnante collaboration aux travaux de l'Académie faisait de ce vénérable doyen le plus jeune des confrères([1]). Pas une réunion ordinaire qu'il n'éclairât de sa présence([2]). Pas une assemblée

---

1. En mars et avril 1772, Solignac fit encore un assez long voyage. — L'astronome Messier qui, à l'automne de la même année, eut affaire à Solignac pour le prêt d'un demi-cercle déposé à la Bibliothèque de Nancy, écrit : « Je m'adressai à M. le chevalier de Solignac, secrétaire perpétuel de l'Académie, homme aimable, instruit et de la meilleure société, connu depuis longtemps dans la république des lettres, aimé et chéri de ses confrères ainsi que de ceux qui avaient l'avantage de le connaître ; j'étais autant flatté de faire sa connaissance que de profiter de ses lumières. Quoique âgé alors de quatre-vingt-huit ans, sa mémoire et ses connaissances se ressentaient peu de ce grand âge ; il s'occupait encore avec zèle et assiduité aux exercices de son Académie, prononçant des discours de rentrées publiques et y rendant compte de ses ouvrages. Je devais à cet illustre académicien ce tribut de louange si bien mérité par son travail, la candeur de son caractère et le fruit que l'Académie de Nancy recueillait encore de ses travaux académiques. » (*Observations astronomiques faites à Senones... pendant les mois de septembre, octobre et novembre 1772*, dans les *Mémoires de l'Académie royale des sciences*, année 1772, 1re partie ; v. pp. 456-457. Cf. G. Floquet, *L'astronome Messier*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1902 ; tirage à part, Nancy, 1902, in-8°, pp. 23-24.)

2. Ces réunions avaient lieu chaque quinzaine, sauf durant les vacances, qui se prolongeaient de la seconde moitié d'août au commencement d'octobre. On avait primitivement choisi le

solennelle sans sa parole écoutée. A la séance publique du 8 mai, le chevalier rendait compte, avec son autorité habituelle, des ouvrages soumis au concours; à celle du 25 août, il dissertait de l'influence des Sociétés savantes sur les progrès des arts et des sciences (1). D'une main ferme (2), il continue de transcrire, pour les archives de la Compagnie, de longs procès-verbaux (3). Et même, au début de cette année, le fasti-

---

jeudi; puis le mardi. Le mardi étant jour d'audience au palais, on décida, au début de 1764, que les assemblées ordinaires de l'Académie se tiendraient désormais le mercredi.

1. L'Académie tint d'abord trois séances publiques annuelles: le jeudi qui suivait la fête des Rois; le 8 mai, jour de la Saint-Stanislas; et le 20 octobre, anniversaire de la naissance du roi de Pologne. En 1768, on reporta, en raison de la rigueur habituelle de la température en cette saison, la première de ces séances à la Saint-Louis (25 août), et celle du 20 octobre, époque où les principaux habitants de Nancy étaient encore à la campagne, au mercredi après la rentrée des Cours, à la Saint-Martin. A partir de 1771, il n'y eut plus que deux assemblées solennelles, celle du 8 mai, pour la distribution des prix, et celle du 25 août. (Archives de l'Académie, *Reg. ms.* IV, pp. 366-367, 702.) — Outre les discours mentionnés plus loin dans la liste de ses œuvres (Appendice XI), citons, à partir de la mort de Stanislas, les allocutions ou rapports de Solignac aux séances publiques des 7 janvier 1768 (*Reg. ms.* IV, pp. 368-375); 8 mai 1769 (*Ibid.*, pp. 519-520); 22 novembre 1769 (*Ibid.*, pp. 560-563); 8 mai 1771 (*Ibid*, pp. 664-673); 25 août 1771 (*Ibid.*, pp. 675-676).

2. C'est à peine si, dans les derniers temps, les caractères, restés réguliers, se réduisent sous sa plume moins alerte. Solignac se désolait de ce signe des ans. « C'est le malheur de mon âge », écrit-il, le 6 février 1772. « Autrefois douée de tout le feu volatil de Prométhée, ma main est à présent engourdie et ne peut exécuter que très lentement ce qui n'eût demandé jadis que l'instant même de l'éclair et de la foudre. » (Archives de l'Académie de Stanislas, *Reg. ms.* IV, p. 709.)

3. Voir les tomes I à IV, et le tome V jusqu'à la page 89 inclusivement, des procès-verbaux manuscrits de l'Académie. Ces volumes, in-folio de 600 à 700 pages chacun, ne contien-

dieux labeur d'une table détaillant la matière de quatre volumineux registres ne l'a pas effrayé (1).

Mais voici qu'une lacune suspend cette copie fidèle. Six mois sont retranchés des annales de l'Académie. La suite sera d'une autre plume. En septembre, Mme de Solignac est tombée dangereusement malade. De jour en jour, elle s'affaiblit. Son mari n'est plus occupé que du soin de la soulager (2). Le 3 février 1773, elle expirait (3). Cette mort fut une double mort. En vain, pour remplacer l'absente, une nièce de la défunte, Mme Parisse (4), accourt-elle au foyer désert.

---

nent pas seulement les procès-verbaux des séances et la correspondance du secrétaire perpétuel. Les édits et règlements concernant la Compagnie, les discours de réception, les travaux lus par les membres, les mémoires couronnés y figurent. Or, la transcription de beaucoup de ces morceaux, très étendus, est également due à la patience de Solignac. Le dernier document copié par lui est du mois d'août 1772. Le tenue de ces registres, véritables annales de la Société, révèle un ordre parfait, qui contraste avec la méthode du successeur du chevalier. Comme le déclarait le troisième secrétaire perpétuel, Coster, à la séance du 10 janvier 1792, la mort de M. de Solignac fut « l'époque d'une nouvelle forme dans les registres ».

1. Cette table chronologique, entièrement de la main de Solignac, va de la fondation de l'Académie au 6 février 1772. Elle ne comprend pas moins de 58 pages in-folio.

2. Archives de l'Académie de Stanislas, *Reg. ms.* V, p. 89.

3. Voir, Appendice VIII, l'acte de décès de Mme de Solignac; Appendice X, son testament et son codicille. — L'enterrement eut lieu le lendemain, au nouveau cimetière Saint-Pierre. Ce cimetière, créé en 1740, servit aux inhumations de la paroisse jusqu'en 1796. Il fut alors fermé, puis utilisé derechef de 1802 à 1842. Son emplacement correspond à la maison d'école établie en 1849 au faubourg Saint-Pierre, et au numéro 102 actuel de la rue de Strasbourg.

4. Sur Mme Parisse et ses sœurs, voir Appendice X.

En vain, de charitables amis entourent-ils le pauvre veuf. Le 28, après un entretien familier avec de nombreuses personnes, soudain, la langue du chevalier s'embarrasse. Il cessa de parler, et, sans souffrances, sans agonie, on le vit s'affaisser entre les bras de M. Marquet, sous-bibliothécaire, son confident préféré. M. de Solignac n'était plus (1). Il accomplissait sa quatre-vingt-neuvième année (2). Parvenu à l'ex-

---

1. Ces détails circonstanciés sont consignés dans le *Reg. ms.* V, pp. 89-90, des procès-verbaux de l'Académie. — Dans une lettre du 4 mars, M. André de Pirouel, désigné comme secrétaire provisoire de la Compagnie, annonçait en ces termes à M. de Sivry, alors à Paris, la fin du vieillard : « Vous savez sans doute que Mme de Solignac est morte, il y a quelques semaines. Nous avons aussi perdu Monsieur son mari. Il n'a été malade que cinq ou six jours, et il a vécu presque autant qu'Anacréon. C'est par un pépin que l'Athénien fut suffoqué ; M. de Solignac est mort pour avoir mangé des bignets et des petits pâtés qui lui ont causé une indigestion. » (*Ibid.*, p. 93.)

2. Voir, Appendice IX, son acte de décès. — Le chevalier fut enterré le 2 mars, à 10 heures du matin, aux côtés de sa femme. M. Maugret, professeur au collège de Nancy, composa sans retard, pour les fidèles époux, l'épitaphe suivante :

Ambo hoc in tumulo unanimes cœloque quiescunt
  Ut animis quorum vitaque, morsque fuit.
Semper idem rebus variis par nobile, forti
  Conjuge vir, forti femina digna viro.
Feminei decus hæc sexus. Academia ! cunas
  Ille tuas nutrix melle cibavit apis.

Le texte du testament de Solignac est donné à l'Appendice X.

Nous avons dit que M. de Sivry prononça, le 8 mai 1774, à l'Académie, l'éloge historique de son prédécesseur, tandis que l'abbé Ferlet publiait, presque simultanément, un autre éloge du défunt. Louis-François de Sozzi, ancien avocat au Parlement, membre des Académies de Nancy et de Lyon, eût également voulu rendre, dans cette dernière ville, où il résidait, un solennel hommage à son confrère. Aussitôt la nouvelle de sa mort, il

trême limite de l'existence, comme quiconque, ici-bas, il en avait éprouvé les tristesses et les vides. Il n'en connut pas les rancœurs; et son hiver n'eut pas de glace.

---

demandait à la Compagnie lorraine les documents nécessaires. Mais l'Académie décida qu'aucune pièce ne serait communiquée avant que M. de Sivry n'eût pris lui-même la parole. M. de Sozzi renonça alors à son projet.

APPENDICES

Sommaire

APPENDICE I

ACTE DE BAPTÊME DE SOLIGNAC

L'an et jour cy dessus (31 décembre 1684) en présence des témoins soubsignés a esté baptizé Pierre-Joseph, âagé de huit jours, fils légitime et naturel du sieur Jean-Anthoine Lapimpie et de demoiselle Gracie Soulignac. Le parrain a esté Pierre-Joseph de Palat, la marraine Anthoinette Du-

rand, sa sœur demoiselle Anne Durand l'ayant tenu à sa place. *Signé :* LAPIMPIE. DURAND-LAPIMPIE. PALAT. CALAGES, curé.

[Archives de l'état-civil de Montpellier. Paroisse Notre-Dame ; registre des baptêmes GG. 230, fol. 286.]

APPENDICE II

BREVET DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AU GOUVERNEMENT DE LORRAINE ET BARROIS EN FAVEUR DE SOLIGNAC

Aujourd'huy quinzième du mois de septembre 1751, le Roy étant à Lunéville, sur les bons témoignages qui luy ont été rendus des bonnes vie, mœurs et capacité au fait de secrétariat du Sr Pierre-Joseph de Solignac, ainsy que sur la connoissance reconnue depuis longues années de sa fidélité et affection à son service et de son attachement particulier à sa personne en qualité de secrétaire de son cabinet et des commandements, et sur la proposition qui luy a été faite par le duc de Fleury, son gouverneur général de la Lorraine et du Barrois, Sa Majesté a ordonné et étably ledit Sr Pierre-Joseph de Solignac en la charge et employ de secrétaire général au gouvernement de ses États de Lorraine et de Bar, pour en jouir et user aux honneurs, droits, fruits et émoluments qui y appartiennent, tels et semblables dont ont jouy ou dû jouir ceux qui ont été ou sont pourvus de ladite charge dans les autres grands gouvernements des États du Roy Très Chrétien, et aux appointements de deux mille livres de France, qui luy seront ordonnés chaque année, à compter du premier janvier de la présente, par les états qui seront faits. Sa Majesté mande et ordonne au gouverneur pour elle dans sesdits Duchés de Lorraine et de Bar, de faire reconnaître ledit Sr de Solignac en ladite qualité de secrétaire général, de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra ez choses concernants lesdites fonctions, m'ayant Sa Majesté, pour témoignage de sa volonté, ordonné de luy en expédier le présent brevet, qu'Elle a signé de sa main et fait contresigner par

moy son conseiller secrétaire d'État et de ses commandements et finances. *Signé :* STANISLAS ROY. *Et plus bas, signé :* ROUOT. *Reg*[ta], *signé :* GUIRE.

[D'après les lettres d'entérinement du 12 avril 1752. Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 252, n° 15.]

APPENDICE III

SOLIGNAC ET LES ÉCRITS DE STANISLAS

Nous avons naguère montré la part qu'eut Solignac à la rédaction de l'ouvrage le plus célèbre du prince, le *Glos wolny* ou *La voix libre du citoyen* (cf. *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne,* p. 175 et note 3). Nous avons vu aussi le chevalier remaniant, en 1757, la *Lettre du roi de Pologne où il raconte la manière dont il est sorti de Dantzig durant le siège de cette ville* (cf. *Ibid.*, p. 243, note). De même eut-il à transformer, idée assez singulière du roi, un écrit d'ordre plus intime et certes le moins fait pour être divulgué. On remarque dans les procès-verbaux de l'Académie de Nancy, aux dates des 20 avril et 4 mai 1762, les mentions suivantes : « M. de Solignac a lu une partie d'un ouvrage du Roi que Sa Majesté lui avait permis de retoucher. Ce sont les avis qu'Elle donnait à la reine sa fille, lors de son mariage avec Louis XV. » (Voir, sur le morceau primitif, *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne,* p. 63 et note.) — « M. de Solignac a lu l'autre partie des avis du Roi à la reine sa fille, que Sa Majesté lui a permis de lire à l'assemblée publique du 8 de ce mois. » (*Reg. ms.* III, p. 454.)

Nul, assurément, dans l'entourage de Stanislas, n'ignorait que ce travail de correction ou de refonte s'étendît également à toutes les productions du prince. Nicolas Durival consigne dans son *Journal,* septembre 1750 : « Discours, dans lequel on fait voir que le vrai bonheur consiste à faire des heureux. Second discours, dans lequel on fait voir que l'espérance est un bien dont on ne connaît pas assez le prix. Ces deux ouvrages du Roi de Pologne, *retou-*

chés par M. de Solignac, ont été imprimés ensemble, in-4°, chez Antoine, 19 pages, en 1750. » (*Ms.* n° 863 de la Bibliothèque publique de Nancy.) Sur son exemplaire annoté de l'*Introduction à la description de la Lorraine et du Barrois,* et en marge de ce passage : « Stanislas composa pendant le mois de décembre [1743] la *Lettre d'un Suisse à son correspondant en Hollande...* », Jamet qui, à cette époque, rappelons-le, habitait la Lorraine, ajoute : « *C'est-à-dire Solignac, son anagnoste* ». En face des lignes où il est parlé de la réfutation par Stanislas du célèbre discours de Rousseau sur les sciences et les arts, que venait de couronner l'Académie de Dijon, le bibliophile rectifie encore : « *Remaniée par Solignac* ».

Le chevalier, néanmoins, a tenu à préciser lui-même, pour l'avenir, le rôle plutôt ingrat qu'il eut à remplir durant de longues années. Ayant communiqué à l'assemblée publique de l'Académie de Nancy, du 8 mai 1758, sous le titre : *Lettre à M. le marquis de* *** (cf. *Mercure de France,* octobre 1758, 2e vol., pp. 16-35), un ouvrage qu'il déclare « être une production du roi de Pologne », Solignac complète, sur le procès-verbal : « Ou composé du moins d'après ses idées et le plan que Sa Majesté en avait donné. » (Archives de l'Académie, *Reg. ms.* II, pp. 652-664.) — Sur un exemplaire de la *Lettre d'un seigneur polonois écrite de Königsberg à un seigneur de ses amis à Varsovie,* pièce répandue à Königsberg en septembre 1735 (24 p. in-4°) et donnée dans les *Œuvres du Philosophe bienfaisant,* où elle fut réimprimée en 1763, comme étant de Stanislas (v. t. I, pp. 136-182), exemplaire que possède la Bibliothèque publique de Nancy (n° 895 du *Fonds lorrain*), on lit, de la main même de Lapimpie : « *Par M. le Cher de Solignac, secrétaire du Roi Stanislas* ». — Après la mort de son maître, Solignac dépose, le 23 avril 1767, à la Bibliothèque de Nancy, les manuscrits du prince, mais non sans qu'il ait pris soin d'y apposer certaines remarques fort significatives. Ces réflexions restent d'abord pleines de réserve : « *Mr de Solignac a été l'éditeur de cet ouvrage* ». Avec d'autres feuillets, l'allusion apparaît plus transparente. Au-dessus de la colonne de gauche, réservée à sa plume, l'ancien secrétaire a écrit, après coup : « *Mis au net*

par Mr de Solignac » ; ou simplement : « *Solignac* » ; et bientôt : « *Par Solignac* ». Enfin, il ne peut s'empêcher de tout révéler. Sur le feuillet 272, il explique : « *Par Solignac et ainsi pour tous les ouvrages suivans.* — N. B. *Il falloit que Solignac revît, corrigeât et refît ces ouvrages en une après-midi.* » Ce curieux recueil forme le n° 360 de la série des manuscrits de la Bibliothèque. Louis Lacroix en a étudié les principales pièces dans son travail : *Les opuscules inédits de Stanislas, duc de Lorraine et de Bar,* paru dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* année 1866, pp. 47-106. Le catalogue du recueil, dressé par cet auteur, est à compléter ainsi : les nos 60 et 59 constituent, dans l'ordre inverse du classement, l'original autographe de la copie rangée sous le n° 28.

Ajoutons que Solignac avait une connaissance parfaite du polonais. Il n'est pas davantage étranger aux traductions en vers, soi-disant faites par Stanislas, des *Entretiens de l'âme avec Dieu* de l'abbé Clément (*Rozmowy duszy z Panem Bogiem,* S. l., 1745, in-8°), ou de l'*Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament* (*Historya Starego y Nowego Testamentu.* Nancy, 1761, in-fol.), qu'il ne le fut aux autres écrits du duc-roi.

APPENDICE IV

SOLIGNAC HISTORIEN DE LA POLOGNE ET HISTORIOGRAPHE DE STANISLAS

En 1743, Solignac avait donné un *prospectus* de l'histoire particulière de Stanislas. Allant au-devant de l'objection principale qu'on ne manquerait pas de lui adresser, le scrupuleux auteur y faisait cette réponse, d'une fine ambiguïté : « Après tout, j'écris du vivant de ce prince et sous les yeux de toute l'Europe qui connaît ses actions. Peut-on mentir impunément à ses contemporains ? Et pourrais-je moi seul accréditer des erreurs qui seraient démenties par autant de témoins qu'il y a actuellement d'hommes presqu'aussi instruits que je le suis de tout ce qui doit

faire le fond de mon ouvrage?... Et à quoi me servirait d'asservir la vérité, ou à mes intérêts, ou à des motifs aussi bas et également indignes d'un honnête homme?... Il en est de la flatterie comme de cette fleur que la rosée répand sur les fruits; elle n'a qu'un éclat léger : le premier rayon de vérité la détruit aussi promptement que le soleil dissipe cette autre vapeur qui brille le matin dans nos campagnes. » (*Lettre de M. le chevalier de Solignac où il donne une esquisse de l'histoire qu'il a entreprise du roi de Pologne Stanislas Ier,* lettre reproduite dans les *Œuvres du Philosophe bienfaisant,* t. IV, pp. 397-416). Mais, déjà auparavant, le secrétaire avait dû s'élever, par ordre de son maître, contre les deux premières éditions, française et anglaise, de l'*Histoire de Stanislas Ier* de Chevrières (cf. notre *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne,* notice bibliographique, pp. XVIII-XIX; ajouter à ces indications la *Lettre du secrétaire du cabinet et des commandements du roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, à M. le baron de *** à Londres,* datée, tout comme celle au *baron de *** à Amsterdam,* de Lunéville, 15 janvier 1741, et insérée dans les *Mémoires de Trévoux,* mai 1741, pp. 540-545). Bientôt Solignac s'aperçut de l'impossibilité où il serait lui-même d'écrire, quelque part qu'il fît aux éloges, une biographie de Stanislas, digne de sa plume et qui eût l'approbation du monarque.

Sa détermination d'abandonner l'*Histoire générale de Pologne* et la *Vie de Stanislas* ne fut toutefois jamais connue ni du roi, ni du public. A plusieurs reprises, le chevalier laisse supposer qu'il y travaille encore, et que, seules, ses occupations multiples retardent l'achèvement de ces ouvrages. Le 10 juillet 1751, il s'en expliquait, en ce sens, dans une lettre envoyée au *Mercure de France* et accompagnée d'un court fragment inédit de l'*Histoire de Pologne* (v. *Mercure de France,* décembre 1751, 2e vol., pp. 36-58). En 1763, dans les *Œuvres du Philosophe bienfaisant,* Solignac laisse toujours supposer la publication prochaine de la *Vie de Stanislas* (cf. t. IV, p. 395). Il produit même, dans ce recueil, le commencement de son manuscrit, morceau relatif à l'ancienneté de la maison des Leszczynski et à la jeunesse de Stanislas jusqu'à ses débuts dans la vie

publique, en 1696. (*Ibid,* t. I, préface de l'éditeur, pp. IV-LXII.)

A la mort de Solignac, on trouva dans ses papiers les livres 24 et 25 de l'*Histoire générale de Pologne,* poursuivant le récit jusqu'à la fin de 1579. Une importante dissertation sur les Cosaques, qui eurent beaucoup de part aux derniers événements exposés, complétait le livre 25. Pareillement, l'auteur avait-il accompagné le livre 7 d'une *Digression sur l'origine, les mœurs et les usages des Tartares* (cf. t. II, pp. 369-403). Solignac avait lu cette dissertation à la séance publique de l'Académie de Nancy, le 14 novembre 1770. — L'histoire de Stanislas restée en portefeuille et dont M. de Solignac avait aussi communiqué des extraits aux assemblées solennelles de l'Académie des 20 octobre 1762 et 25 août 1770, ne s'étendait pas au delà de 1703. — Ces manuscrits et quelques autres écrits inédits restèrent d'abord en la possession des héritiers du défunt, à qui il en coûtait de s'en dessaisir. Cependant, sur les instances des membres de l'Académie, la famille du chevalier en fit don, en 1774, à la Bibliothèque de Nancy, dépôt d'où malheureusement ils ont disparu, à une date que nous ne pouvons préciser.

[Archives de l'Académie de Stanislas, *Reg. ms.* III, p. 474; IV, pp. 613 et 637; V, pp. 95-96, 100. — SIVRY, *ms. cit.* — DURIVAL, *Description de la Lorraine et du Barrois,* t. I, p. 206.]

APPENDICE V

LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE NANCY SOUS SOLIGNAC, SON PREMIER BIBLIOTHÉCAIRE

La Bibliothèque fut d'abord installée dans la Galerie des Cerfs, au palais ducal. On y accédait par l'étroite ruelle des Cordeliers (rue Jacquot actuelle) et un escalier à vis fort incommode. Ce n'est qu'en 1755 que l'on demanda à Stanislas, avec les locaux nécessaires pour loger le suisse et un relieur, la libre entrée de la cour conduisant au grand degré.

Le transfert à l'hôtel de ville eut lieu de mai à juillet

1763. Quatre pièces, deux de chaque côté du Salon carré, reçurent les manuscrits et les livres, les collections, les médailles, les instruments de physique, placés dans des armoires à double étage et fermant à clef. A partir de messidor an III, enfin, la Bibliothèque vint occuper les bâtiments de l'Université, où elle fut ouverte au public le 6 frimaire an VIII (27 novembre 1799) et où elle se trouve encore aujourd'hui.

D'après les statuts de sa fondation, la Bibliothèque eût dû, au palais ducal, être ouverte tous les jours, de 8 heures du matin à 11 heures, et de 1 heure de l'après-midi à 4 heures, sauf les dimanches et fêtes, durant la quinzaine de Pâques et la semaine qui suit Noël. Mais, dans la pratique, les lecteurs n'y étaient admis que trois jours par semaine : les lundi, mercredi et samedi, de 2 heures à 5 heures, en été ; en hiver : les mardi, jeudi et samedi, de 9 heures du matin à midi, et alors dans une salle plus petite, où, le premier catalogue insiste sur ce point, « on avait soin de faire du feu ». Dans ses locaux de l'hôtel de ville, la Bibliothèque fut ouverte, sans distinction de saison, tous les lundis, mercredis et vendredis, de 2 heures à 5 heures.

Le bibliothécaire recevait 700 #, cours de France. Un sous-bibliothécaire, aux appointements de 300 #, l'assistait. Ce sous-bibliothécaire habitait un appartement contigu aux salles de la Bibliothèque. Le premier fut l'abbé Montignot, que remplaça, dès juillet 1752, l'abbé Tachin, dont la négligence fut funeste. A la mort de celui-ci, une quantité de livres se trouvèrent en déficit. Un incendie, une trop grande complaisance dans les prêts au dehors, avaient amené ce fâcheux résultat. L'abbé Georges-Antoine Marquet, licencié ès droits, succéda avantageusement à l'abbé Tachin, en mars 1763. Un suisse, aux gages de 200 #, faisait le service des locaux. Nous voyons Solignac passer avec ce subalterne un nouveau traité, le 24 juillet 1764. Moyennant une rétribution supplémentaire de 224 #, payable d'avance, l'huissier s'engage « à cirer, frotter et tenir propres et luisants les parquets de la grande salle et les quatre chambres attenantes à droite et à gauche, et à fournir toute l'année, à ses frais, la cire, les brosses,

balais de crin, torchons et autres choses nécessaires ». Il devra, en outre, procurer « les bougies qui seraient nécessaires en hiver, ainsi que le bois pour l'entretien des feux des assemblées des Messieurs les Académiciens et des lecteurs ». C'est ce suisse qui, paré d'un baudrier, précédait les membres de l'Académie lorsqu'ils se rendaient en corps à quelque cérémonie officielle.

La mauvaise administration du sous-bibliothécaire, que Solignac, retenu à la cour, ne pouvait suffisamment contrôler, fut sans doute l'origine de plusieurs articles du second règlement, arrêté par Stanislas le 27 juin 1763. De ce moment, le gouverneur et l'intendant de la province furent investis de la haute surveillance de la Bibliothèque; le lieutenant général de police et les autres officiers municipaux s'en virent attribuer l'inspection effective. Le prêt des livres ne fut plus consenti « qu'à des personnes, domiciliées et connues, qui ne pourraient en prendre autrement communication ». Cette mesure, quelque peu étroite, appliquée trop à la lettre, du vivant tout au moins de Stanislas, priva les académiciens eux-mêmes d'une prérogative légitime.

Toutefois, sous l'un et l'autre régime, Solignac conserva constamment la plus entière liberté pour l'acquisition des livres. C'est lui qui constitua le fonds primitif; c'est lui surtout qui, peu à peu, l'augmenta avec amour, bien que le roi de Pologne n'eût pas tardé à réduire un crédit fixé d'abord à 3000 # et tombé dès 1761 à 1000 #. Le 3 février 1752, les membres de l'Académie n'ont-ils pas décidé « que M. de Solignac *personnellement* serait absolument le maître du choix et de l'achat des livres, et qu'*après lui* le bibliothécaire les achèterait de l'avis de la Compagnie, sous la forme suivante : chaque année, les associés remettront au bibliothécaire une liste des livres qu'ils jugeront les plus utiles. Sur ces listes particulières, le bibliothécaire en fera une générale, extraite de celle des associés, et, dans la première séance, il présentera sa liste à la Compagnie, qui délibérera pour y donner un consentement qui passera à la pluralité des voix. » La reddition des comptes avait lieu par-devant trois commissaires, choisis au sein de l'Académie. A la fin de 1765, le catalogue de la Bibliothèque

comprenait déjà 2011 numéros, dont plusieurs relatifs à toute une série de volumes. « De toutes les bibliothèques publiques qui existent aujourd'hui », déclarait alors Nicolas Durival, « aucune ne fut à sa quinzième année portée au point où se trouve celle de Nancy. » Solignac pouvait, à bon droit, être fier de son œuvre. Il l'avouait volontiers. « Je voudrais que vous la vissiez, cette Bibliothèque ! » écrivait-il le 6 février 1772 à l'aumônier des Dames de France, l'abbé Bergier. « La plupart s'embellissent à mesure qu'elles vieillissent. Celle-ci n'a que vingt et un ans, et elle est aussi belle que si elle en avait trois cents. Combien de femmes voudraient ainsi s'embellir à mesure qu'elles avancent en âge ! »

[*Edit du Roy pour l'établissement d'une bibliothèque publique à Nancy, et fondation de deux prix.* Du 28 décembre 1750. Nancy, N. Charlot, 1751, in-4°. Cf. *Recueil des ordonnances de Lorraine*, t. VIII, p. 216. — *Ordonnance du Roy concernant la Bibliothèque publique de Nancy.* Du 27 juin 1763. Nancy, Thomas, 1763, in-4°. Cf. *Ibid.*, t. X, p. 239. — Archives de l'Académie, Dossier *Solignac*. — *Ibid.*, *Reg. ms.* des procès-verbaux, *passim*, et plus particulièrement : I, pp. 306-307 ; II, pp. 79-80 ; III, pp. 530, 562, 564-566, 573-575, 673 ; IV, p. 711. — Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1770-1853 (comptes du receveur général des domaines et bois de Lorraine et Barrois, années 1751-1772). — Godron, *La Bibliothèque publique de Nancy et l'Académie de Stanislas*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1876, pp. 301-312. — Lire aussi les intéressants détails rétrospectifs donnés par : Gillet dans son *Rapport à M. le maire de la ville de Nancy sur la situation de la Bibliothèque publique au 1er janvier 1845* ; Nancy, 1845, in-8°, pp. 6-22. — J. Favier, *Coup d'œil sur les bibliothèques du district de Nancy pendant la Révolution*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, année 1883, pp. 138 et sq.]

APPENDICE VI

SOLIGNAC PREMIER SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DE NANCY

La Bibliothèque et l'Académie ont une même origine, ou, plus exactement, et si l'on peut ainsi parler, l'Académie

est fille de la Bibliothèque. De là, les liens étroits qui, outre la communauté des locaux, rattachèrent longtemps les deux institutions. De par l'édit du 28 décembre 1750, le bibliothécaire était de droit le cinquième des censeurs royaux nommés à vie pour l'examen des ouvrages présentés aux concours. Il était, de plus, le secrétaire de ces censeurs. C'est pourquoi, à la transformation de ce petit jury en une véritable Société littéraire, Solignac se trouva tout naturellement désigné comme secrétaire perpétuel de la Compagnie; c'est pourquoi ces fonctions restèrent confondues sur une même tête jusqu'à la suppression de l'Académie en 1793.

La charge de secrétaire perpétuel équivalait alors à celle d'un secrétaire perpétuel d'aujourd'hui, d'un secrétaire annuel et d'un questeur. C'est dire combien, durant plus de vingt années, elle absorba Solignac, qui remplit aussi, quelques mois et par intérim, celle de sous-directeur (décembre 1769-mai 1770). La correspondance que le chevalier eut à entretenir à ce titre est considérable. Il était en rapport avec les écrivains et les savants qui daignaient briguer une place à l'Académie, ou qui adressaient à la Compagnie leurs ouvrages : Montesquieu, Sainte-Palaye, Hénault, les Bernoulli, Fréron, Belle-Isle, Cassini de Thury, Maupertuis, pour n'en citer que quelques-uns. Tous ces hommes illustres lui témoignaient à l'envi leur estime pour ses talents et son caractère. « Je me félicite de ce que notre Société a un secrétaire tel que vous et aussi capable d'entrer dans les grandes vues du roi et dans l'exécution des belles choses qu'il a projetées », lui écrivait Montesquieu, le 4 avril 1751. « Je vous supplie de vouloir bien me conserver l'honneur de votre amitié; il me semble que la mienne s'augmente pour l'historien de la Pologne. » Annonçant, à des candidats plus modestes, l'accueil ou la décision défavorable de ses collègues, Solignac s'acquittait de sa mission avec la même bonté, la même délicatesse qui apparaissent dans les missives où, en tant que secrétaire du cabinet, il informe les intéressés des grâces ou des refus du roi. A l'un, par exemple, il dira : « Monsieur, ce fut mercredi dernier que, dès mon entrée à la salle de l'Académie,

ayant reçu la lettre dont vous m'avez honoré, j'en fis part sur-le-champ à l'assemblée, et qu'aussitôt vous y fûtes reçu par une acclamation générale. Je vis, avec une joie que je ne puis vous exprimer, le désir content s'applaudir, et chacun de nos confrères se féliciter lui-même du suffrage qu'il venait de vous donner. » Et à un autre, moins heureux : « Vous vous apercevrez sans doute, Monsieur, que je ne sais point écrire des lettres pareilles à celle-ci. Elles répugnent à mon cœur, et je ne puis me dédommager de la peine que je ressens à les écrire, que par l'espérance de pouvoir un jour répondre à vos vœux et vous en témoigner ma joie. »

A l'occasion de la mort de Montesquieu, l'Académie arrêta qu'il n'appartiendrait qu'au secrétaire perpétuel de faire l'éloge des membres défunts. Solignac dut donc, à chaque décès, payer ce pieux tribut tant aux titulaires qu'aux associés étrangers. Il haranguait Stanislas quand le prince honorait les assemblées de sa présence, et c'est lui qui, le 10 mai 1770, au passage de Marie-Antoinette à Nancy, complimenta la nouvelle Dauphine.

Les statuts de la Compagnie prescrivaient à ses membres de travailler à une histoire complète de la Lorraine. Le 2 mars 1752, on s'était partagé la tâche. Solignac reçut la direction de ce vaste labeur. On décide même, le 31 mai 1757, qu' « à l'égard des mémoires concernant l'histoire générale de Lorraine que l'Académie a entrepris de donner au public, il n'y aura d'autre rédacteur que M. de Solignac, qui rangera les faits par ordre chronologique et se réservera à donner en entier, ou par extraits, à la fin de l'ouvrage, les mémoires qui lui seront remis, surtout lorsqu'ils contiendront les preuves de ce qu'il aura avancé dans le corps de l'histoire, ou des choses dont il n'aura pu faire usage dans le cours de sa narration. » Le chevalier n'eut ni le temps, ni la liberté de réaliser ce projet. Leszczynski ne l'eût pas souffert, avant l'achèvement d'une œuvre qui le touchait davantage. On doit à Solignac la publication du premier volume des *Mémoires* de l'Académie. Le P. de Menoux le suppléa dans ce soin, pour les trois volumes suivants. Mais, quand l'édition d'un cinquième fut votée, en 1763, c'est encore le secrétaire per-

pétuel que l'on chargea, malgré sa résistance, ses protestations que « le roi veut qu'il s'occupe uniquement à finir l'histoire de Pologne », d'en réunir les éléments. Toutefois, l'argent fit défaut pour l'impression, et le volume ne vit pas le jour.

Quelque dévouement qu'il prodiguât à son Académie, Solignac éprouva par elle des chagrins, des déboires. Il dut compter notamment avec la méfiance ombrageuse, la jalousie peut-être, de certains de ses collègues, qui montèrent contre lui, en avril 1761, une fâcheuse cabale. En vain, le chevalier se multipliait-il. Les exigences de son maître l'empêchèrent à plusieurs reprises, et très à l'improviste, de se rendre aux séances. La reddition des comptes à date fixe lui était aussi parfois impossible. Une lettre trop courtoise, dans laquelle Solignac avait eu le tort de féliciter un auteur d'un ouvrage désapprouvé par la Compagnie, fut l'occasion ou le prétexte de l'éclat. En l'absence de Lapimpie, ses confrères émirent, en termes froissants, diverses propositions relatives aux devoirs d'un secrétaire perpétuel. Informé de l'affront, Solignac y répliqua par des pages toutes empreintes de son triste étonnement. « J'ai appris avec douleur, disait-il, ce qui s'est passé à mon égard dans la dernière assemblée de l'Académie. Ce n'est pas que je me plaigne absolument des délibérations qu'on y a prises; mais je ne puis qu'être surpris du motif qui les a fait prendre. Il n'a que trop paru dans la vivacité des propos. J'ignore absolument par où j'ai pu mériter des procédés si peu convenables à des hommes choisis sur tant d'autres et qui, unis par l'esprit, n'ont qu'à suivre leur caractère pour l'être encore plus par le cœur. Peut-on avoir oublié l'ardeur que j'ai marquée pour l'établissement de l'Académie, ma passion pour sa gloire et tous les sacrifices que je lui ai faits de mes propres intérêts? Qui n'a point éprouvé l'emploi que j'y occupe, ne peut concevoir le nombre des devoirs qu'il m'impose. Il n'en est guère de plus pénible, aucun qui demande plus de temps, plus de soins, plus d'assiduité, plus d'étude, et qui, pour dédommagement ou pour récompense, rapporte moins d'honneur et de réputation. Un renoncement entier à tous autres ouvrages, ou plus agréables, ou plus aisés,

des correspondances continuelles, souvent peu gracieuses, presque toujours inutiles : ce n'est là qu'une partie des dégoûts que comporte un emploi qu'il n'est permis d'envier qu'à ceux qui n'en connaissent pas les charges. Quelque onéreux qu'il m'ait été, peut-on m'accuser d'en avoir négligé les fonctions, même les moins importantes ? Peut-on me rien objecter qui mérite, je ne dis pas des reproches, souvent aisés à prévenir, mais les remords de ma conscience, difficiles à étouffer dans un cœur tant soit peu honnête... Je ne m'en prends à personne en particulier ; mais il est vrai qu'il est dans notre Société un levain funeste qui la rend trop souvent sujette à des convulsions, capables d'épuiser ses forces, s'il n'en restait encore assez dans plusieurs de ses membres pour réparer sa faiblesse et prévenir son anéantissement... On n'a point vu sûrement ici des mouvements de haine ni de passion. En concevoir, c'est presque toujours punir sur soi-même les fautes d'autrui. J'attends les décisions de la Société. Si elles sont telles que je le désire et que j'ai lieu de les espérer, je redoublerai pour elle de zèle et d'assiduité ; sinon, je supplierai le roi de hâter les moments d'une succession à mon emploi, que Sa Majesté doit souhaiter elle-même, pour le bien de son établissement. » Cette attitude digne et résignée fit regretter aux mécontents la peine que, gratuitement, ils avaient causée à l'excellent homme. On eut hâte de lui faire oublier l'incident. Solignac aura désormais la satisfaction d'entendre périodiquement « louer son zèle et son exactitude jusque dans les moindres détails de son administration » ; et comme, à la réunion du 25 avril 1770, il s'apprête à communiquer, selon l'usage, le texte du discours qu'il compte prononcer à la prochaine assemblée solennelle, on se refuse à l'entendre, « par la raison que l'on est persuadé qu'il ne dirait rien qui ne fût digne de lui et de l'Académie ».

Les caprices de Stanislas, agissant en maître fantasque et autoritaire envers l'Académie, de laquelle, au reste, il se désintéressait peu à peu, ne furent pas également sans peiner Solignac. Du vivant du prince, le chevalier intercéda plusieurs fois en faveur de sa chère Société. Il essaya d'amener le roi à une réforme des concours, dont les con-

ditions, en même temps trop étroites et trop larges, provoquaient les plus singuliers abus. Il le supplia, surtout, de rendre à la Compagnie le crédit de 2 000 # qu'il lui avait retiré, au profit d'une autre fondation. Et quand Leszczynski mourut, sans avoir rien accordé, Lapimpie crut mieux servir sa mémoire en imprimant une vie nouvelle à l'Académie, qu'en respectant trop scrupuleusement des dispositions qu'il jugeait un obstacle à sa prospérité. De l'aveu de ses confrères, il refondit donc les statuts, les rédigea en forme d'édit, et, en janvier 1769, les adressa au directeur en exercice, l'intendant La Galaizière, de séjour à Paris. La signature de Louis XV serait la reconnaissance de la Société, reconnaissance que Solignac estimait indispensable pour l'avenir. Renvoyé par le commissaire départi au Conseil du roi, le chevalier s'informe auprès de son ami Marin, secrétaire général de la librairie, de l'opportunité de cette instance. Mieux renseigné, il sollicite l'intervention de Choiseul, et, enfin, imagine d'obtenir le patronage de Madame Adélaïde, si fidèle au souvenir de son aïeul. Par l'intermédiaire de l'abbé Clément, aumônier de Mesdames de France, la petite-fille de Stanislas est priée de se déclarer protectrice de l'Académie. Les négociations étaient en bonne voie, lorsque mourut l'abbé Clément. Solignac, que rien ne rebute, renoue les pourparlers avec son successeur, l'abbé Bergier. Madame Adélaïde accepte. Qu'on lui envoie les pièces nécessaires, elle les remettra de sa main aux ministres. Elle promet de plus d'intervenir personnellement auprès du roi. Solignac pouvait s'applaudir d'un tel résultat. Joyeux, il s'apprêtait à expédier le dossier demandé, lorsque, à la réunion du 19 février 1772, la Compagnie revint sur toute idée de changement des statuts, et nia l'utilité, soit d'une confirmation de son établissement par le roi, soit d'un appui princier quelconque : « Il faut laisser tout ce qui concerne l'Académie et la Bibliothèque publique dans le même état que ces choses ont été jusqu'ici et qu'elles sont à présent. » La surprise fut rude pour Solignac. « Ainsi, dans la séance d'aujourd'hui », note-t-il mélancoliquement, « furent détruits tout d'un coup les projets faits depuis deux ans, dans la seule vue de donner plus d'essor et un plus grand éclat à l'Aca-

démie ! Ainsi est tombée, en un moment, la négociation entamée jadis avec feu l'abbé Clément auprès de Madame Adélaïde, et renouvelée depuis, avec un extrême succès, auprès de l'abbé Bergier ! » Nous savons qu'au sortir de cette étonnante réunion, le secrétaire perpétuel « essuya durant deux jours une migraine qui lui laissait à peine la faculté de penser ». Il n'eut pas le courage d'informer de ce revirement l'aumônier de Mesdames : « M. de Sivry, notre directeur », lui dira-t-il simplement le 22 février, « s'est chargé de vous écrire au sujet des affaires de l'Académie. J'ai une grande propension à ne plus m'en mêler; j'ai reconnu combien l'homme est ondoyant, selon l'expression de Montaigne, et je le plains beaucoup d'être ainsi fait. »

La question du successeur éventuel de Solignac, enfin, marque trop dans les annales de l'Académie et dans la vie même du chevalier, pour que nous ne la rappelions pas ici. Quand Stanislas, qui remaniait volontiers ses fondations au détriment les unes des autres, eut, par lettres patentes du 19 mai 1760, transféré de Pont-à-Mousson à Nancy la chaire d'histoire qu'il y avait créée et qu'il métamorphosait d'ailleurs en chaire de mathématiques, le prince avait de plus décidé qu'au décès de Solignac, les titulaires successifs de cette chaire, — obligatoirement des jésuites — seraient de droit et à jamais secrétaires perpétuels de l'Académie et bibliothécaires. Le roi de Pologne disparu, le renvoi des jésuites, la suppression de leur ordre, la translation de l'Université mussipontaine dans la capitale lorraine, modifiaient totalement la situation. Un des académiciens les plus en vue, Pierre de Sivry, bientôt président à mortier à la Cour souveraine, vit dans ce changement l'occasion d'obtenir un titre honorable et d'accomplir une bonne œuvre. L'avenir précaire réservé après lui à sa femme inquiétait le chevalier. Du consentement de celui-ci, M. de Sivry sollicitera de la cour de France la survivance de sa double charge de bibliothécaire et de secrétaire perpétuel. Il s'engage, en retour, à abandonner à Mme de Solignac, au décès de son mari et son existence durant, les 700 # d'appointements affectées à ces fonctions. Un pacte secret fut conclu en ce sens le 11 sep-

tembre 1770, et, le 18 octobre, Sivry obtenait sans peine le brevet désiré, que signèrent à Fontainebleau Louis XV et Choiseul. Ce fut évidemment une faiblesse de la part de Solignac de s'être prêté à cette combinaison, surtout à l'insu de la Compagnie. Pourrait-on, toutefois, en faire un trop amer reproche au vieillard, quand on songe aux motifs qui eurent raison de ses scrupules : assurer une modeste aisance à son épouse, léguer à l'Académie un gardien fidèle et autorisé de ses traditions ? Mais M. de Sivry n'avait pas été seul à envisager les conséquences d'une vacance toute prochaine. Plusieurs mois après l'arrangement en question, dans l'été de 1772, Solignac reçut cette lettre bien curieuse et d'une inconscience cruelle, dont le texte vaut d'être reproduit :

« A Paris, le 29 juin.

Il y a longtemps, mon cher Maître, que je n'ai reçu de vos nouvelles, et que je balance à vous donner des miennes. Le très aimable abbé Bexon m'écrit que vous ne m'avez pas oublié. Je mets sur-le-champ la main à la plume, pour vous remercier d'un souvenir qui m'honore et d'une tendresse qui me pénètre.

Je suis dans le cas d'en réclamer aujourd'hui une preuve essentielle. C'est avec une confiance naïve, que je vais vous en dévoiler l'objet. Vous m'avez accoutumé, mon cher Maître, à toutes vos bontés. Apprenez donc ce que j'ose en attendre.

Parmi les différentes perspectives de fortune et d'établissement que m'offrent les mains puissantes dont je suis la direction, je préfère celles qui pourraient me rapprocher de ma patrie, quoique la capitale me présente peut-être un théâtre plus vaste et de plus grandes scènes. Des motifs chers à mon cœur m'appellent en Lorraine, et les mains supérieures qui me conduisent, veulent bien se prêter à mes vœux et m'ouvrir la carrière de la magistrature à Nancy.

Mais ce n'est pas assez pour moi. Je suis jaloux de réunir les roses de la littérature aux épines de la jurisprudence, et de faire dire un jour de moi, par cette alliance nouvelle :

Dissociata locis concordi pace ligavit.

J'ambitionne donc, en même temps, l'honneur de donner à ma patrie un orateur et un littérateur. Elle a trouvé en vous, mon cher Maître, un nouveau Fontenelle. Le dirai-je? Je voudrais qu'elle pût revoir en moi un autre Solignac.

Vous savez que le feu roi de Pologne, notre fondateur et votre

héros, attribua, sur la fin de ses jours, à des pédants de la Société de Jésus, les deux places dont notre Société littéraire doit désirer de vous voir longtemps revêtu. L'extinction totale des Jésuites, depuis l'époque de cette attribution bizarre, en détruit l'objet. On propose de restituer ces deux places à l'Académie et l'on me fait l'honneur de me promettre l'agrément de S. M., si je veux risquer à cet égard de légères démarches.

En verriez-vous le succès, non seulement sans répugnance, mon cher Maître, mais encore avec plaisir? M'aimez-vous assez pour me permettre de m'asseoir un jour à votre place? Me croyez-vous digne de réparer la perte irréparable de notre Académie, lorsque sa plume, si brillante dans vos mains, devra dégénérer sous des mains étrangères? Enfin, mon très cher et très respectable Maître, pardonnez-vous à l'ambition de votre élève?

Votre réponse à ces questions est la seule chose qui m'arrête. Je l'attends pour agir ou pour renoncer au projet que m'inspire la bonne volonté de mes protecteurs. Quelque flatteur que fût pour moi l'espoir de vous succéder un jour, quelque désir que j'aie de conserver soigneusement au sein de l'Académie le feu sacré de votre génie (ce feu que la négligence et la barbarie ne se presseront que trop d'étouffer ou d'éteindre), je ne me déciderai que d'après vous. Vos intentions seront des lois; votre réponse, un oracle.

Je joins ici le projet qu'on a fait, chez le ministre, de la déclaration à rendre pour remplir les vues de mes amis. Daignez l'examiner. Vous le brûlerez, s'il vous déplait. Vous me le renverrez, s'il vous agrée. Dans l'un et l'autre cas, tout ce que vous ferez me pénétrera de tendresse et de reconnaissance.

Encore un mot, et je finis cette longue lettre. Si vous avez conservé le projet de mettre la Société sous la protection de Madame Adélaïde, et que vous vouliez me substituer à M. l'abbé Clément pour me charger de la députation de l'Académie à ce sujet, je tâcherai de m'en acquitter avec honneur. Vous êtes sûr de mon zèle, la bienveillance dont m'honorent ici des personnes distinguées peut en faire augurer le succès.

Je vous supplie de vouloir bien ne pas différer votre réponse, parce que j'en dois moi-même une précise, sur ces objets, à ceux qui s'intéressent pour moi.

J'ai l'honneur d'être, avec le respect, la vénération et la tendresse que je vous ai voués pour la vie, Monsieur et très cher confrère, etc. FRANÇOIS, *avocat.* »

Ce François, avocat, alors âgé de vingt-deux ans et qui, associé à la Compagnie dès sa seizième année, lui avait

déjà donné diverses preuves de son esprit insinuant et de sa présomptueuse ambition, n'est autre que François de Neufchâteau, le futur ministre de l'intérieur. Pour son compte, Solignac, sans doute, n'aurait pas divulgué la brutale requête. Mais le jeune homme ne s'était pas contenté de s'adresser à l'octogénaire. A d'autres membres de l'Académie, au procureur général Thibault, au directeur, M. du Rouvrois, premier président de la Cour souveraine, à M. de Sivry, étaient parvenues semblables confidences. Le 8 juillet, Thibault dénonça la démarche de François de Neufchâteau, et Sivry ne crut pas pouvoir celer davantage que lui-même était, par une nomination en forme, assuré de la survivance de M. de Solignac. Ses confrères protestent. Ils observent que les statuts font dépendre uniquement cette place du choix de la Compagnie. Alors M. de Sivry de se déclarer prêt à remettre son brevet, si l'élu de l'Académie accepte de remplir, envers M. et M[me] de Solignac, les obligations auxquelles lui-même a souscrit. L'émoi est grand; la séance, orageuse. Des propos fort vifs sont échangés. Tout s'apaisa néanmoins; et, le 5 août suivant, l'Académie, rendant hommage à la pureté des intentions de M. de Sivry, désireuse aussi de reconnaître le zèle de M. de Solignac pour une Société « dont il a provoqué l'établissement », comme de garantir des ressources à sa veuve, décide que, d'une part, elle suppliera le roi de confirmer l'édit de sa création et sa prérogative de désigner, de ses libres suffrages, son secrétaire perpétuel; mais que, d'autre part, M. de Solignac aura pour seul successeur M. de Sivry. Ainsi en fut-il au décès du chevalier. Des lettres patentes du 22 mars 1773 reconnurent à la Société littéraire de Nancy le droit de procéder, par voie d'élection, à la désignation du bibliothécaire et secrétaire perpétuel. Pierre de Sivry conserva ces fonctions jusqu'à sa mort, survenue en novembre 1791, date à laquelle le remplaça Joseph-François Coster, le dernier secrétaire perpétuel de l'Académie au dix-huitième siècle.

[Archives de l'Académie, Dossier *Solignac*. — *Ibid.*, *Reg. ms.* des procès-verbaux, t. I à IV, *passim*, et V, pp. 27-35; pièces diverses. — Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1859. — *Journal manuscrit* de Durival, *passim*.]

APPENDICE VII

LA MAISON DE SOLIGNAC A NANCY — SITUATION DE FORTUNE ET GENRE DE VIE DU CHEVALIER

Ce fut la fondation de la Bibliothèque et de l'Académie qui détermina Solignac à acquérir un immeuble à Nancy. De ce moment, en effet, le bibliothécaire et secrétaire perpétuel de la Société eut à accomplir d'incessants voyages de Lunéville dans la capitale lorraine, où il séjourna de plus en plus volontiers, pour s'y installer définitivement en 1766. Par contrat du 20 août 1751, M. et Mme de Solignac avaient acheté, chacun pour moitié, cette propriété, composée d'une maison d'habitation et d'un jardin, au sieur François Gouzot, ancien avocat à la Cour souveraine, et pour la somme de 17000 #. Elle était sise au lieu dit la Madeleine-lez-Nancy, et correspondait en 1767 aux numéros 305-306 de la paroisse Saint-Pierre, rue de Bonsecours, numéros 101-103 actuels de la rue de Strasbourg. Le terrain, d'une superficie d'un jour environ, dépendait du domaine de la Madeleine, ancienne maladrerie que les Dames prêcheresses ou Dominicaines de Nancy avaient convertie en une exploitation agricole dont les bâtiments furent reconstruits en 1762. Les religieuses avaient laissé ce terrain à cens perpétuel à Gouzot, moyennant une reconnaissance de 24 # 15 s. 3 d., exigibles le 11 novembre et que les ayants-cause du censitaire primitif acquittèrent jusqu'à la fin de l'ancien régime. En 1751, cette demeure pouvait être considérée comme une maison de campagne. Mais, dans les vingt années qui suivirent, Solignac assista à la transformation du quartier. De nombreuses constructions s'élevèrent dans le voisinage, reliant d'une façon presque ininterrompue la porte Saint-Nicolas au sanctuaire de Bonsecours. En 1761, on aménagea la chaussée et l'on combla le « fond de la Madeleine » tout proche. La chapelle Saint-Pierre fut érigée, l'année suivante, en église paroissiale. En 1771, de nouveaux travaux de voirie convertirent, enfin, ce faubourg rustique en une véritable rue. A la mort de Solignac, la propriété, mise en adjudication, fut acquise, le 23 juillet 1773, pour 15000 #, par

la comtesse d'Alsace Hénin-Liétard, à qui elle appartenait encore en 1790.

L'achat de leur habitation du faubourg Saint-Pierre absorba la majeure partie du capital de M. et Mme de Solignac. La fortune des époux, — meubles et immeubles, — n'est en effet évaluée en 1765, dans un acte notarié, qu'à 30 000 # de France (72 000 fr. d'aujourd'hui), estimation reconnue même par la suite quelque peu forcée. Leurs principales ressources consistaient donc dans les divers appointements du chevalier, soit un total de 5 700 # dont nous avons donné plus haut le détail. Le décès de Stanislas ne changea rien à cet état de choses, puisque Solignac continua de percevoir sur le trésor royal, à titre de pension, les 3 000 # que lui valait sa charge de secrétaire du cabinet et des commandements. Ces revenus eussent permis une existence assez large à M. et Mme de Solignac, si tous deux n'en avaient constamment distrait une portion en faveur de nièces qu'ils chérissaient (voir Appendice X). A leur mort, il ne se trouva chez eux, en argent liquide, que la modeste somme de 173 # 5 s. 6 d.; fort peu d'argenterie, et, pour tous bijoux, une montre en or et la croix de l'ordre du Christ du chevalier.

Le train de vie de Solignac était cependant honorable. Dans les sept pièces de sa maison, au mobilier plutôt simple, s'entassaient livres, gravures et tableaux. Les portraits du roi de Pologne, de Louis XV, de Marie Leszczynska, du Dauphin, du roi de Prusse, de la princesse de Talmont, cousine de Stanislas, s'y montraient en belle place. Une domestique, un valet et un cocher servaient le ménage, qui avait chevaux et carrosse. Le chevalier aimait les fleurs. Il cultivait en serre quelques orangers, citronniers et grenadiers; il soignait des figuiers et des myrtes. Il élevait des abeilles. De sa longue fréquentation à la cour, il avait conservé une certaine recherche du costume. Aux jours des séances solennelles de l'Académie, on pouvait voir, devant l'hôtel de ville, descendre d'une berline, garnie de velours d'Utrecht jaune, un bon vieillard sanglé dans une veste de velours ciselé cramoisi, coiffé d'un chapeau de castor gris, et tenant sous le bras un portefeuille de maroquin rouge aux coins d'ar-

gent : c'était le secrétaire perpétuel, c'était M. de Solignac.

[Archives notariales de l'étude Pierre l'aîné à Nancy (aujourd'hui étude Perrin), *passim*. — Archives de Meurthe-et-Moselle, *Fonds de l'Enregistrement*, contrôle des actes des notaires, bail Alaterre, bureau de Nancy, reg. 59, fol. 4vo-5. — *Ibid.*, *Fonds de la Cour souveraine*, bailliage de Nancy : papiers de la succession Solignac, notamment l'inventaire après décès (sans cote). — *Ibid.*, H. 2699-2701 (livres de recette des Dominicaines de Nancy, 1746-1790), *passim*. — SIVRY, *ms. cit.* — *État de la noblesse de Nancy distribué par paroisses et selon les numéros des hôtels et maisons*. Pierre Barbier, 1772, in-8°. Cf. la réédition de Ch. COURBE dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, année 1884, p. 143. — Ch. COURBE, *Promenades historiques à travers les rues de Nancy*, j. cit., pp. 143-144. — Pour l'histoire du quartier habité par Solignac, lire tout spécialement : abbé MARCHAL, *Notice historique et descriptive sur le faubourg et la paroisse Saint-Pierre de Nancy*, dans le *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, année 1858, pp. 5 et sq. — H. LEPAGE, *La Madeleine-lès-Nancy*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, année 1874, pp. 33 et sq. — Ch. PFISTER, *Histoire de Nancy*, édit. de 1902, pp. 140-148.]

APPENDICE VIII

ACTE DE DÉCÈS DE Mme DE SOLIGNAC

Madame Marie-Jeanne de Petrequin, épouse de Monsieur Pierre-Joseph de la Pinpie (*sic*), chevalier de Solignac, ancien secrétaire du cabinet et des commandemens du roi de Pologne et secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Nancy, est décédée le trois février mil sept cent soixante-treize, âgée d'environ soixante-douze ans, munie des sacremens de l'Église, et a été inhumée au cimetière de la paroisse en présence de Mr George-Antoine Marquet, prêtre et sous-bibliothécaire de l'Académie royale de Nancy, de Mr Jean-Nicolas-Paul Genin, prêtre et sous-chantre de l'insigne église primatiale de Nancy, et du Sr Jean Malgaigne, prêtre, vicaire de cette paroisse, qui ont signés avec moi. *Signé :* J. MAL-

GAIGNE, vicaire de Saint-Pierre. MARQUET, prêtre. JENIN. ARNOULT, curé de Saint-Pierre.

[Archives de l'état-civil de Nancy. Paroisse Saint-Pierre ; registre des décès, années 1770-1779, n° 352.]

APPENDICE IX

ACTE DE DÉCÈS DE SOLIGNAC

Monsieur Pierre-Joseph de la Pimpie, chevalier de Solignac, ancien secrétaire du cabinet et des commandemens du feu roi de Pologne et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et belles-lettres de Nanci, veuf de Mad^e Marie-Jeanne de Petrequin, est décédé le vingt-huit février mil sept cent soixante-treize, âgé de quatre-vingt-neuf ans, muni seulement des sacremens de pénitence et d'extrême onction à cause de mort imprévue, et a été inhumé au cimetière de la paroisse en présence de Dieudonné Bernel et de Ferréol Albert, qui ont signés avec moi. *Signé :* J. MALGAIGNE, vicaire de Saint-Pierre. D. BERNEL. FERRÉOL ALBERT.

[Archives de l'état-civil de Nancy. *Ibid.*, n° 360.]

APPENDICE X

LES NIÈCES ET HÉRITIÈRES DE M. ET Mme DE SOLIGNAC. TESTAMENTS DU CHEVALIER ET DE SA FEMME

Après avoir perdu leurs deux fils, le chevalier et sa femme avaient reporté toute leur affection sur des nièces de Mme de Solignac. Un frère de celle-ci, Dominique Pétrequin, capitaine de grenadiers au service de l'Électeur de Cologne, s'était marié à Lunéville avec une demoiselle Constance Cosman. De cette union étaient nées quatre filles. A la mort prématurée du père, les deux aînées furent recueillies par leurs oncle et tante, qui se chargèrent de

leur éducation. A la plus âgée, Marie-Jeanne-Françoise-Joséphine, mise quelque temps en pension au couvent des Dominicaines de Nancy, Solignac fit épouser, le 5 juin 1765, Charles de Vallon, ancien lieutenant au régiment d'Auvergne-infanterie, garde du corps du roi, fils d'un conseiller d'honneur au présidial de Riom. La seconde, Marie-Catherine-Joséphine-Rébecca, fut unie à Jean-Baptiste Parisse, lieutenant de cavalerie, brigadier puis exempt de maréchaussée au département de Nancy. A chacun de ces ménages, qu'ils comblèrent jusqu'à la fin de présents, M. et Mme de Solignac assurèrent, au contrat de mariage, le tiers de leur fortune, et, du vivant du chevalier, une rente annuelle de 300 #. Des deux autres demoiselles Pétrequin, nous savons peu de chose, sinon qu'en 1773 Joséphine résidait à Bonn avec sa mère, et que Constance mourut entre 1763 et 1768.

[Archives de Meurthe-et-Moselle; *Fonds de la Cour souveraine*, bailliage de Nancy : papiers de la succession Solignac (sans cote). — *Ibid.*, H. 2699, pp. 279 et sq.; H. 2700, pp. 10 et sq. — Pièces diverses en notre possession. — Archives de l'état-civil de Lunéville, *passim*.]

Au mois d'octobre 1763, M. et Mme de Solignac avaient fait leurs testaments. Lors de leur succession, il se trouva que le chevalier n'avait pas jugé à propos de prendre de nouvelles dispositions. Mme de Solignac, au contraire, avait complété les siennes par un codicille daté de 1768. Voici ces documents, qui contribueront, croyons-nous, à mettre en relief la sympathique figure du secrétaire de Stanislas et de sa femme.

1

En vertu de l'autorisation cy-jointe qui m'a été donnée par M. de Solignac, mon époux, que je déclare accepter et agréer, j'ai fait et écrit de ma propre main mon présent testament et ordonnance de mes volontés dernières, que je veux être suivies et exécutées après ma mort, ainsi que s'ensuit :

Je donne et lègue à l'hôpital du lieu où je mourrai, la somme de 10 livres, et pareille somme pour être délivrée aux pauvres le jour de mon enterrement.

Et à l'égard des biens que nous avons pu amasser et conserver depuis notre mariage, qui ne consistent qu'en meubles et acquêts, n'ayant rien de plus cher au monde que mon époux, je lui donne et lègue en la meilleure forme que je puis le faire, et selon que peuvent me le permettre les lois, usages et coutumes des pays où mesdits biens, meubles, immeubles et acquêts, sont et seront situés, la part qui m'appartient en iceux à titre de communauté ou autrement, mais par usufruit seulement, pour mondit sieur époux en jouir jusqu'à sa mort tranquillement et paisiblement, sans être obligé d'en rendre compte, ni exposé à être inquiété par personne.

Et à l'égard de la propriété qui m'appartient dans les mêmes biens, je la donne et lègue à Marie-Jeanne et Joséphine Petrequin, mes deux nièces, que nous avons élevées et toujours considérées comme nos enfans, à la charge néanmoins de délivrer à mes autres nièces Joséphine et Constance, leurs sœurs, et à chacune d'elles, la somme de 1 000 livres une fois payée, espérant qu'elles prieront Dieu pour moi.

J'ordonne et recommande particulièrement à mesdites deux nièces de continuer à avoir pour leur cher oncle, mon époux, tout le respect, attention et soin qui dépendront d'elles, tant qu'il vivra, qu'elles lui doivent à si juste titre en reconnaissance de ses bontés pour elles.

Je prie et invite M. de Solignac, mon époux, de vouloir bien se charger de l'exécution de mon présent testament et ordonnance de volonté dernière, le priant d'être bien persuadé que s'il eût été en mon pouvoir de faire pour lui plus que je ne fais, je me serais fait un devoir indispensable de lui marquer toute ma tendresse et reconnaissance.

Je déclare de nouveau que telles sont mes dernières volontés, que je veux être suivies et exécutées de point en point, me réservant d'y ajouter et diminuer toutes fois et quantes je jugerai à propos. Fait à Nancy, au faubourg Saint-Pierre, le 6 octobre 1763; et ai signé après lecture faite, révoquant tous les testamens que j'aurois pu faire antérieurement. *Signé :* Jeanne-Marie Petrequin de Solignac.

2

Je soussignée, en vertu de l'autorisation d'autre part à moi donnée par M. de Solignac, mon époux, le 4 septembre 1763; en conséquence voulant donner également des marques de la tendre amitié que j'ai toujours eue pour ma troisième nièce Petrequin, résidant actuellement à Bonn avec Mme sa mère, après que mes deux nièces, épouses de MM. Vallon et Parisse,

auront prélevé sur la généralité des biens que je laisserai après mon décès, ce qui doit légitimement leur venir relativement et pour remplir les conditions de leur contrat de mariage, je veux et ordonne que le surplus de ma succession, en quoi il puisse consister, soit meubles ou immeubles, soit délivré et appartienne en totalité à madite troisième et plus jeune de mes nièces, leur sœur, lui en faisant même don absolu en tant que de besoin seroit, telle étant ma volonté, déclarant que c'est par un motif de justice, et par d'autres raisons particulières, que je me crois obligée d'en user ainsi. A l'effet de tout quoi je nomme pour exécuter mes volontés contenues tant à mon testament qu'au présent codicille, la personne de mon cher époux, et si le Seigneur avait disposé de lui avant moi, lors de ma mort, je prie et invite M..... de vouloir bien se charger de les faire exécuter en tous leurs points et articles; lesquels après les avoir lus et relus, je déclare derechef être mes volontés dernières, que j'ai signées et écrites de ma main, à Nancy, au faubourg Saint-Pierre, le 12 novembre 1768, me réservant d'y ajouter et diminuer quand bon me semblera. *Signé :* Jeanne-Marie Petrequin de Solignac.

3

Je soussigné Pierre-Joseph La Pimpie de Solignac, secrétaire du cabinet et des commandemens de S. M. le Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, secrétaire général du gouvernement de Lorraine et Barrois, et perpétuel de la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy, étant sain d'esprit et d'entendement..., *etc.* C'est pourquoi j'ai écrit de ma propre main mon présent testament et ordonnance de ma volonté dernière, ainsi que s'ensuit :

Je déclare que je veux continuer de vivre, ainsi que j'ai fait jusqu'à présent, et veux mourir dans la religion catholique.

Je donne et lègue à l'hôpital du lieu où je mourrai, la somme de 20 francs barrois, et pareille somme à distribuer aux pauvres, au choix et à la volonté de mon épouse.

Et comme le peu de bien que je laisse, ne provient que de la bonne conduite et économie avec lesquelles nous avons vécu, mon épouse et moi, désirant d'ailleurs lui donner des marques de ma tendresse et de ma reconnoissance de tous les soins et attentions qu'elle a toujours eus pour moi, je veux en conséquence que, dans le cas auquel madite épouse Jeanne-Marie Petrequin me survive, elle hérite de toute ma communauté, tant mobiliaire qu'immobiliaire et acquêts, et ce en toute pro-

priété, lui en faisant don même en tant que de besoin par les présentes.

Et d'autant que j'ai toujours eu une amitié bien tendre pour Jeanne-Françoise-Joséphine, et pour Marie-Catherine-Rébecca-Joséphine, nièces de mon épouse, et que je les ai regardées et, dès leur plus tendre enfance, élevées chez moi comme mes propres enfans, je prie et invite madite dame Jeanne-Marie Petrequin, mon épouse, de leur conserver le peu de fortune que je laisse, pour leur continuer leur éducation et leur procurer un établissement convenable, à condition néanmoins qu'elles mériteront mes bontés et celles de madite épouse par leur attachement et respect pour elle.

Je prie madite dame Petrequin, mon épouse, de vouloir bien se charger de l'exécution de mon présent testament et ordonnance de mes volontés dernières, que je déclare de nouveau être telles, me réservant la liberté d'y ajouter et diminuer toutes fois et quantes je jugerai à propos.

Fait à Nancy, en ma maison du faubourg Saint-Pierre, le 19 octobre 1763; et ai signé après lecture faite. *Signé :* LA PIMPIE DE SOLIGNAC.

[D'après des copies de l'époque, en notre possession[1].]

APPENDICE XI

LISTE DES PRINCIPAUX ÉCRITS ET DISCOURS DE SOLIGNAC

Une liste complète des œuvres de Solignac serait, sinon impossible, tout au moins très difficile à dresser.

Jusqu'en 1733, ses productions furent avant tout des productions littéraires. Nombre de courts essais, en vers et en prose, sont disséminés dans les recueils et les gazettes. Plusieurs ont paru sans signature. Vers la fin de sa vie, Solignac en personne eût, peut-être, été fort embarrassé d'en fournir la nomenclature exacte. Il ne possédait même plus alors, pour les offrir à la Bibliothèque dont il était le conservateur, d'exemplaires des premiers volumes auxquels il avait dû sa réputation. Nous négligeons donc ces

---

1. Nous devons ces pièces à l'obligeante amabilité de M. Gaston Maugras.

pièces éparses, ne faisant exception, en passant, que pour deux études historiques de plus longue haleine et de plus réel intérêt : une *Dissertation sur les sibylles*, parue dans la *Bibliothèque françoise ou histoire littéraire de la France*, t. 38 et 39 ; et une *Dissertation sur le dénombrement ordonné par l'empereur Auguste avant la naissance de Jésus-Christ* (*Ibid.*, t. 40).

De 1733 à 1736, la plume de Solignac s'employa presque exclusivement à soutenir la cause de Leszczynski. La plupart des écrits répandus durant cette période agitée, tant à Danzig qu'à Königsberg, en faveur du rival d'Auguste, sont de lui. Une partie en furent imprimés. Beaucoup, aussi, sont restés manuscrits, dont les copies dorment dans les dépôts de Prusse et de Pologne. Dans notre *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne*, nous avons signalé tous les morceaux de ce genre qu'il nous a été donné de retrouver. Nous n'y reviendrons pas ; d'autant que, si l'identification d'ensemble n'est en rien douteuse, une identification de détail pourrait prêter à des erreurs, du reste invérifiables. Rappelons seulement qu'un de ces manifestes : *Lettre d'un seigneur polonois écrite de Königsberg à un seigneur de ses amis à Varsovie* (cf. *supra*, Appendice III), a été reproduit, avec la soi-disant *Lettre d'un habitant de Dantzic en réponse à celle d'un de ses amis demeurant à Varsovie, 12 décembre 1735*, dans les *Œuvres du Philosophe bienfaisant* (v. t. I, pp. 136-182, 183-209).

Nous ne ferons pas non plus figurer ci-après les poésies de circonstance, soit perdues dans les périodiques, soit oubliées dans les portefeuilles, que Solignac composa, de 1733 à 1766, à la gloire ou pour le divertissement de son maître. Nous avons cité naguère des vers latins, imprimés sous forme de placard à Königsberg, en 1735, et pouvant être attribués à Solignac ; des vers français, inédits, *Sur le séjour du roi et de la reine de Pologne à Meudon*, écrits en août 1736 et qui sont sûrement de lui (cf. *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne*, pp. 308, 450-451). Mentionnons encore, à vingt-cinq ans d'intervalle, les *Compliments d'une troupe de matelots, habillés à la hollandaise, à Mesdames de France à leur passage à Lu-*

néville (s. l., n. n., n. d., 3 p. in-4°). Comme pour beaucoup de plaquettes analogues, auxquelles, sans doute, il occupa complaisamment ses loisirs, on ignorerait que Lapimpie est l'auteur de cette fantaisie, si l'exemplaire conservé à la Bibliothèque publique de Nancy (n° 9181 du *Fonds lorrain*) ne portait à deux reprises de la main même du secrétaire de Stanislas, cette attestation : « *Par M. le chevalier de Solignac* ».

Enfin, nous ne comprendrons pas davantage dans cette bibliographie les différents ouvrages parus sous le nom du roi de Pologne, si considérable que soit la part revenant à Solignac dans leur rédaction et leur publication. Cette substitution, on l'avouera, serait trop délicate.

Par contre, laissant de côté les rapports sur les concours de l'Académie de Nancy et les simples allocutions du secrétaire perpétuel, nous avons cru devoir donner place dans notre nomenclature à plusieurs morceaux oratoires et éloges historiques, lus par Solignac aux séances publiques de la Société, et qui n'ont pas été confiés à la presse, quoiqu'ils en fussent dignes.

1

Récréations littéraires ou recueil de poésies et de lettres..., par M. de L***. Paris, Boudot, 1723, in-8°.

Les Amours d'Horace. Cologne, P. Marteau, 1728, in-12. (Ouvrage publié sans nom d'auteur.)

Quatrains ou maximes sur l'éducation des jeunes gens. Hambourg, 1728, in-12.

Insérés en 1729 dans les *Acta eruditorum* de Leipzig.

Ces quatrains, lus quarante ans plus tard, par Solignac, à une séance publique de l'Académie de Nancy, au moment du transfert de l'Université de Pont-à-Mousson dans cette ville, furent alors réédités avec une préface de circonstance :

Quatrains ou maximes sur l'éducation des jeunes gens, lus dans la séance publique de la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy, le 16 novembre 1768. Nancy, Leseure, s. d., in-8°.

C'est à tort que différents auteurs prêtent à Solignac : *La Saxe galante*. Amsterdam, 1734, in-12. — Cet ouvrage, qui fut réimprimé et traduit plusieurs fois, est du baron Charles-

Louis de PŒLLNITZ. La date de sa publication, correspondant au siège de Danzig, suffirait à mettre en garde contre cette attribution.

Amusemens des eaux de Schwalsbach, des bains de Wisbaden et de Schlangenbad, avec deux relations curieuses : l'une de la nouvelle Jérusalem, et l'autre de la Tartarie indépendante. Liège, Kintz, 1739, petit in-8°, avec fig. (Ouvrage publié sans nom d'auteur.)

A été traduit en allemand.

2

Histoire générale de Pologne. Paris, Hérissant, 1750, 5 vol. in-12.

Une deuxième édition commença à paraître dès l'année suivante :

Histoire générale de Pologne. Amsterdam, 1751-1780, 6 vol. in-12.

L'ouvrage fut aussi résumé en un volume unique sous le titre :

Abrégé de l'Histoire générale de Pologne. 1762, in-12.

Et peu après traduit en allemand :

Allgemeine Geschichte von Polen. Halle, 1763-1765, 2 vol. in-8°.

En polonais :

Wilna, 1763.

Et en russe :

Pétersbourg, 1766.

3

Discours prononcé à l'ouverture de la Société des sciences et belles-lettres de Nancy, dans les *Discours prononcés le III février MDCCLI à la première assemblée de la Société littéraire fondée dans la ville de Nancy par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar.* Nancy, P. Antoine, s. d., in-4° ; I, pagination spéciale.

Reproduit dans les *Mémoires de la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy*, t. I, 1754, 2e partie, pp. 1-15.

Sur les anciens auteurs romains. Discours prononcé à la séance publique du 20 octobre 1751. (*Mémoires de la*

Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy, t. II, 1755, pp. 105-124.)

Sur l'estime qu'on doit faire du public. Discours prononcé à la séance publique du 8 mai 1752. (*Ibid.*, t. II, pp. 264-274.)

Lettre à M. Fréron sur les tableaux du sieur Roxin, lue à la séance particulière de l'Académie du 12 avril 1753. (*Ibid.*, t. III, 1755, pp. 236-243.)

Réponse aux discours de réception de MM. Palissot, Fréron et Cogolin, faite à la séance publique du 8 mai 1753. (*Ibid.*, t. III, pp. 290-298.)

Discours préliminaire, destiné à être placé en tête du premier volume des *Mémoires de la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy,* et lu à la séance publique du 8 mai 1754. (*Ibid.*, t. I, sans pagination.)

Histoire de l'Académie des sciences et belles-lettres de Nancy, lue à la séance particulière du 22 mai 1754. (*Ibid.*, 1re partie, pp. 1-154.)

Éloge historique de M. le Président de Montesquieu, prononcé à l'assemblée publique de la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy, le 20 octobre 1755. Nancy, P. Antoine. 1755, in-4°. (Cf. *Mémoires,* t. IV, 1759, pp. 247-277.)

Éloge historique de M. Laugier, prononcé dans la même séance du 20 octobre 1755. Inédit; v. *Reg. ms.* II, pp. 127-133, des procès-verbaux de l'Académie.

Éloge historique de M. de Fontenelle, prononcé à la séance publique de la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy, le 8 mai 1757. Nancy, Hæner, 1757, in-4°.

L'abbé Trublet a publié des *Remarques* sur cet *Éloge* dans le *Mercure de France,* août 1758, et les a reproduites dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de M. de Fontenelle.* Amsterdam, 1761, in-12, pp. 121-146.

Une des principales causes de la décadence des lettres, c'est que la plupart de ceux qui les cultivent se supposent des talents qu'ils n'ont pas, et d'ordinaire les plus mal assortis aux qualités de leur génie. Discours prononcé à la séance publique du 9 mai 1759. Inédit; v. *Reg. ms.* II, pp. 700-720.

Discours sur l'utilité des Académies [1759], dans les *Mé-*

moires de la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy, t. IV, pp. 3-21.

Se rencontre tiré à part, s. l., n. n. n. d., 21 p. in-8°.

Réponse aux discours de réception des PP. Boule et Husson et de l'abbé du Saulx, faite à la séance publique du 7 janvier 1762. Inédite ; v. *Reg. ms.* III, pp. 434-437.

Réponse au discours de réception de M. de Sozzi, faite à la même séance du 7 janvier 1762. Se trouve à la suite du *Discours* de Sozzi ; Nancy, Leseure, s. d., in-12, pp. 25-27.

Éloge historique de M. d'Héguerty, prononcé à la séance publique du 20 octobre 1763. Inédit ; v. *Reg. ms.* III, pp. 531-539.

Éloge historique de M. Pallas, prononcé à la séance publique du 8 mai 1764. Inédit ; v. *Reg. ms.* III, pp. 625-642.

Éloge historique de M. Henry, prononcé à la séance publique du 8 mai 1765. Inédit ; v. *Reg. ms.* IV, pp. 44-49.

Éloge historique de Stanislas Ier, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, etc., prononcé le 11 mai 1766, en la séance publique de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Nancy. Nancy, Leseure, s. d. [1766], in-4°.

Éloge historique du P. Demenoux, jésuite, prononcé à la séance publique du 20 octobre 1766. Inédit ; v. *Reg. ms.* IV, pp. 215-227.

Contre les plagiaires. Discours prononcé à la séance publique du 8 janvier 1767. Inédit ; v. *Reg. ms.* IV, pp. 256-263.

Éloge historique de M. Tercier, prononcé à la séance publique de la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy, le 20 octobre 1767. Nancy, Leseure, et Paris, Ganeau, s. d. [1767], in-8°.

Discours sur la mort de la reine de France et la translation de son cœur à Bonsecours, prononcé à la séance publique du 25 août 1768. Inédit ; v. *Reg. ms.* IV, pp. 458-464.

Réponse au discours de réception de M. Jadelot, faite à la séance publique du 8 mai 1770. A la suite du *Dis-*

cours de Jadelot; Nancy, Leseure, s. d., in-8°, pp. 35-40.

Discours prononcé à l'assemblée publique de la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy, le 8 mai 1772, jour de la distribution des prix. Nancy, Leseure, s. d. [1772], in-8°.

De l'influence des Sociétés savantes sur le goût et les progrès des arts et des sciences. Discours prononcé à l'assemblée publique du 25 août 1772. Inédit; v. *Reg. ms.* V., pp. 36-51.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. Ch. GUYOT

AUX RÉCIPIENDAIRES

MM. IMBEAUX et P. BOYÉ

Messieurs,

Par une bonne fortune assez rare en ses annales, l'Académie reçoit aujourd'hui, dans la même séance publique, deux nouveaux membres, que des aptitudes et des travaux très différents ont signalés à ses suffrages : ils personnifient heureusement les Sciences et les Lettres, les deux branches principales des connaissances humaines, qui sont également représentées dans notre Compagnie, puisque le but de notre institution est de réunir dans cette assemblée tous ceux qui, à des titres divers, honorent la patrie lorraine.

Si votre président doit se féliciter de ce double choix, parfaitement conforme aux intentions du fondateur de l'Académie, il éprouve cependant une difficulté fort grande pour répondre comme il conviendrait aux deux discours que vous venez d'entendre : la di-

versité des sujets exigerait de sa part un talent quasi universel, qu'il ne se flatte pas de posséder.

Vous, Monsieur (1), vous représentez parmi nous les Sciences et, à ce titre, vous ne vous trouverez pas dépaysé dans nos rangs : de tout temps, les Sciences, mathématiques, physiques et naturelles, ont été brillamment cultivées dans notre Académie ; nos Mémoires en font foi. Et, maintenant encore, en parcourant la liste de vos confrères, vous pouvez y trouver des noms que vous avez dû souvent rencontrer dans le vaste champ de vos études. Vous avez vous-même invoqué les liens d'affection réciproque qui vous unissaient au docteur Bleicher, si tragiquement disparu ; ce souvenir d'un savant dont les travaux et le caractère étaient hautement appréciés par l'Académie ne peut que fortifier la sympathie qui vous a été témoignée depuis que nous vous connaissons.

Ingénieur des Ponts et Chaussées et docteur en médecine, aussi versé dans les mathématiques pures que dans les Sciences d'observation, vous avez étendu votre labeur plus loin qu'il n'est permis d'ordinaire aux forces humaines ; dans notre temps de spécialisation à outrance, vous nous rappelez le savoir encyclopédique de ces hommes de la Renaissance qui voulaient tout connaître, et qui le pouvaient alors plus facilement que nous.

La médecine vous avait naturellement rapproché du regretté docteur Friot, qui devrait aujourd'hui prési-

1. M. Imbeaux.

der cette séance, et qui bien mieux que moi aurait su apprécier vos travaux dans la science qui lui était familière. Placé ainsi que vous dans les services administratifs de la ville de Nancy, connaissant comme vous la haute importance des questions d'hygiène pour les grandes agglomérations d'habitants, le docteur Friot nous eût montré avec quelle sollicitude ces questions sont étudiées à Nancy, et avec quel succès vous vous appliquez à les résoudre. Mal préparé pour traiter un tel sujet, je ne pourrai commenter, comme l'eût fait celui que je remplace si imparfaitement, la thèse intéressante que vous avez développée devant nous.

Avant de l'essayer, cependant, je voudrais vous suivre un instant dans la première partie de votre carrière. Vous avez passé cinq années, vos débuts d'ingénieur, dans un pays que je connais quelque peu, que j'admire, du moins, et que je revois toujours avec plaisir, dans la belle Provence, si attrayante pour des gens du Nord tels que nous : pays magnifique, qui n'aurait rien à envier à aucun autre, si, avec son ciel bleu, son doux climat, ses paysages splendides, il avait reçu par surcroît des eaux abondantes, des rivières au cours régulier et paisible. Seulement, en Provence, il y a la Durance, le type des rivières torrentielles, tantôt dévastatrices et roulant un volume d'eau énorme, tantôt à sec et laissant à peine échapper de maigres filets sur l'étendue démesurée de leurs grèves. Vous avez, Monsieur, consacré à la Durance un travail très approfondi, qui date de 1890, et dans lequel vous vous appliquez principalement à prévoir et à empêcher les désastres que produisent les crues subites de cette

capricieuse rivière. Vous avez démontré, par des calculs précis, que, pour la Durance, c'est l'eau de ruissellement qui constitue presque entièrement les crues. Les forestiers sont tout à fait de votre avis, et sur ce point du moins je puis joindre, en connaissance de cause, mon témoignage au vôtre, quant aux moyens que l'on doit employer pour régulariser en Provence le régime des cours d'eau : ainsi que vous l'avez dit très justement, il s'agit de « diminuer la fraction de ruissellement, en augmentant la perméabilité du sol, et en créant par le reboisement des attractions capillaires qui fixent les molécules liquides ». C'est à ce travail que s'appliquent, dans toute l'étendue des Alpes françaises, les agents des eaux et forêts. Dans ces vastes contrées, l'ingénieur et le forestier se partagent la besogne et se prêtent un mutuel appui : tandis que l'ingénieur défend par des travaux d'art les points les plus dangereusement menacés, le forestier consolide le sol et s'efforce de reconstituer sur les flancs de la montagne le manteau végétal qui la recouvrait autrefois. Si, un jour (souhaitons-le prochain), le pâturage et la forêt ont partout remplacé dans les Alpes le roc dénudé et les ravins béants que nous y rencontrons trop souvent aujourd'hui, alors nous pourrons voir la Durance apporter constamment à la plaine des eaux abondantes et paisibles ; alors elle ne sera plus le fléau de la Provence.

Malgré tout l'attrait que durent avoir pour vous de telles études, Monsieur, ce séjour dans le Midi n'aura été qu'un épisode de votre vie active. Lorrain d'origine, vous avez voulu revenir à Nancy, et c'est alors

que, sous le coup d'un triple deuil qui rendait votre foyer désert, profitant des ressources intellectuelles que vous offrait la capitale lorraine, vous vous êtes remis sur les bancs pour conquérir le diplôme de docteur en médecine. Ayant beaucoup souffert d'une de ces maladies insidieuses, plus redoutables de nos jours qu'elles ne le furent jamais, vous vouliez d'abord vous rendre capable de défendre contre ses attaques les vôtres et vous-même. Mais, bien plus, par une pensée généreuse qui vous honore, vous avez été conduit à faire profiter le public de l'expérience que vous avez acquise, et à vous constituer le champion de l'hygiène, que vous considérez à juste titre comme le remède préventif de la plupart de ces maladies.

Ce rôle, vous l'avez rempli d'abord, et vous continuez à le remplir brillamment dans notre ville de Nancy, où vous dirigez le service des eaux et de la voirie. Il me suffira de mentionner ici le travail si remarquable du captage et de l'adduction des eaux de la forêt de Haye ; cette grande entreprise restera un titre d'honneur et pour la municipalité nancéienne et pour vous, Monsieur, qui avez présenté les projets et qui êtes chargé de les exécuter. Nancy n'aura pas à se repentir de dépenser sans compter et de persévérer jusqu'au bout ; c'est le plus heureux emploi qui soit possible des finances municipales ; c'est le luxe le mieux justifié que puisse s'offrir notre ville, à croissance si rapide, ville industrielle que nous avons vu naître et dont les besoins nouveaux exigent cette satisfaction.

Mais là ne s'est pas bornée votre initiative. Vous ne

vous contentez pas d'être à Nancy, dans votre service officiel, un de ces « ingénieurs sanitaires » que vous voudriez voir partout institués en France. Vous avez des visées plus hautes et vous vous proposez de grouper dans une vaste association tous les hygiénistes des pays de langue française, afin de réaliser plus aisément, chez nous d'abord, puis par une entente internationale, les progrès que vous estimez nécessaires pour la protection de la santé publique. Ce sont là de nobles projets auxquels nous nous empressons d'applaudir ; vous les avez développés éloquemment dans le discours que nous venons d'entendre, et nous ne pouvons que vous souhaiter bonne chance pour l'œuvre que vous avez entreprise.

Quel magnifique idéal, à cette aurore du vingtième siècle ! La maladie supprimée ; l'homme, conscient de sa valeur économique, libre d'appliquer toutes ses forces à son développement intellectuel et moral ; les pouvoirs publics uniquement occupés à prévenir et à combattre les maux qui menacent la société ; les nations enfin s'unissant pour cette croisade, oubliant leurs discordes, et se prêtant un mutuel appui. Ce sera l'âge d'or ramené sur la terre, grâce aux découvertes merveilleuses des savants, dont quelques-uns, et non des moins illustres, sont l'honneur de notre pays. Toutes ces merveilles nous seront-elles acquises sans efforts ? nul n'oserait le prétendre, et vous-même, Monsieur, dans le large programme des mesures à prendre pour assurer le triomphe de l'hygiène publique, que contient votre discours, vous n'avez pas dissimulé quelques-unes des difficultés les plus pro-

chaines. Une législation appropriée au but, complétant l'œuvre déjà commencée par la loi du 15 février 1902 ; une hiérarchie de fonctionnaires chargés d'assurer l'exécution des obligations imposées par la loi ; un budget assez largement pourvu pour rémunérer les agents sanitaires et solder les dépenses nécessaires : voilà quelques-uns des desiderata qui vont s'imposer à bref délai. Vous avez résolu, je me plais à le reconnaître, d'une manière très élégante, la question des fonctionnaires; j'admets aussi qu'il sera possible de trouver dans notre budget, hélas ! si surchargé, des crédits suffisants ; je comprends même que, dans certains cas graves, il soit utile d'ordonner des mesures coercitives pour vaincre l'inertie et le mauvais vouloir des intéressés.

Ici, cependant, vous me permettrez de faire des réserves. Sans doute, si vous ne les avez pas exprimées vous-même, c'est que vous les avez sous-entendues, et je ne doute pas que vous vous joigniez à moi pour poser la limite au delà de laquelle la loi, même la mieux intentionnée, doit respecter l'indépendance du citoyen. Ce n'est pas à l'obligation, à l'obligation seule, que nous devons avoir recours pour améliorer les conditions de notre vie, matérielle ou morale. Gardons-nous d'enserrer l'individu dans un réseau trop étroit de prescriptions impératives, de clauses pénales insupportables; adressons-nous plutôt, adressons-nous surtout à sa libre volonté; faisons, ainsi que vous l'avez dit vous-même, son éducation sanitaire, dût-elle être longue et laborieuse ; stimulons l'initiative individuelle, ne la supprimons pas. Je ne

suis nullement tenté d'envier pour mon pays la gloire de Bismarck, même celle d'avoir décrété l'assurance obligatoire : *Malo periculosam libertatem quam securam servitutem.*

De même, dans la sphère des relations internationales, ne croyons pas que tout doive s'arranger, pas plus dans l'avenir que par le passé, au moyen de conventions amiables. Maudissons la guerre, soit ; mais sachons qu'elle est toujours possible, qu'elle peut être bientôt nécessaire, et tenons-nous prêts. Ne nous persuadons pas que nous aurons tout fait en sauvegardant par l'hygiène la santé et la vie, et que toutes les dépenses engagées dans un autre but sont des dépenses inutiles. La santé et la vie sont certes de grandes richesses, en ce monde, mais elles n'ont de valeur que si nous savons les sacrifier, au besoin, pour en assurer d'autres qui sont les souverains biens : la liberté individuelle, l'indépendance nationale. Ceux-là, ne risquons pas de les compromettre, car sans eux la vie n'aurait plus de prix. C'est à ces biens inestimables que songeait le poète romain, lorsqu'il signalait le danger dont je parle, danger toujours à craindre, même de notre temps :

...propter vitam, vivendi perdere causas.

A quoi vous servira la vie, si vous avez détruit les causes mêmes de l'existence !

Monsieur(1), lorsqu'en 1898 l'Académie vous élut au nombre de ses associés-correspondants, vous veniez

1. M. Pierre Boyé.

de publier un grand ouvrage : *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne,* et vous aviez soutenu sur ce sujet, devant la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, votre thèse pour le doctorat : soutenance solide et brillante à la fois, dont l'Université et le public nancéien n'ont pas perdu le souvenir. Sans rechercher vos autres mérites, c'était principalement en qualité d'historien de Stanislas que vous étiez admis dans notre Compagnie. Historien de Stanislas, c'est trop peu dire toutefois : vous nous apparaissiez déjà, et vos travaux ultérieurs n'ont pas démenti cet espoir, comme l'historien du dix-huitième siècle en Lorraine. Période de transition, pendant laquelle notre pays passe de l'autonomie à une incorporation parfaite dans le sein de la patrie française ; période de déchirements intimes, de souffrances infinies pour la nation lorraine ; le tout recouvert, comme d'un manteau aux chatoyantes couleurs, du charme de cette société polie, si attrayante que ceux qui l'ont connue en ont gardé malgré tout l'impression d'un véritable enchantement : tel est votre sujet, tel est le tableau aux multiples aspects dont vous groupez avec art les divers éléments autour de la figure principale du roi de Pologne, souverain viager donné à la Lorraine à la suite d'un concours d'événements le plus extraordinaire et le plus imprévu.

Avant vous, Stanislas ne nous était guère connu que par des panégyristes officiels, qui avaient fortement idéalisé le portrait du Philosophe bienfaisant ; ou encore par de lointains échos de la cour de Lunéville, qui nous remémorent les gentillesses du bon Sarmate

et de Mme de Boufflers. Combien plus frappante est la réalité, l'épopée fantastique de ce noble Polonais, montant par un hasard d'élection sur le trône de Sobieski; renversé, proscrit, errant lamentablement et recueilli par grâce sur le sol français, comme un de ces parents pauvres auxquels on n'ose refuser un morceau de pain; puis, ce changement de décor inattendu, la fille du « mendiant de Wissembourg » appelée, comme la Cendrillon du conte de fées, à épouser le prince Charmant, que se disputaient toutes les cours de la chrétienté; son père, installé plus tard comme souverain viager de Lorraine et de Bar; puis encore les revers, Stanislas hanté par les souvenirs du camp de Wola, voulant à tout prix reconquérir son trône de Pologne, le drame de Danzig, la fuite définitive; et en France, les misères du ménage royal, Marie Leszczynska abandonnée pour des favorites indignes; enfin, la vieillesse de Stanislas, qui cherche à s'étourdir par les splendeurs un peu factices de Lunéville, et qui n'a de consolations vraies que celles de sa fille et de ses petits-enfants.

Cette vie extraordinaire, vous nous l'avez racontée, Monsieur, avec une abondance et une précision de détails qui éclairent d'un jour tout nouveau une partie importante de notre histoire nationale. Votre cadre s'est involontairement agrandi : regardant plus haut que Stanislas, plus loin même que la Lorraine, c'est de la France et de la Pologne que vous étudiez les destinées, et de cette étude ressort pour vous comme pour vos lecteurs une indicible tristesse. Quelle désolante période, que celle où l'on voit sombrer pour jamais,

victime de l'anarchie bien plus que de l'étranger, la vaillante nation polonaise! Quelle accablante constatation, pour nous Français, que la décadence de notre hégémonie européenne, à un moment où la partie était encore si belle! Il eût suffi de ne point entraver de généreuses initiatives, de laisser faire les Belle-Isle et les Choiseul. Au lieu de cela, la France se rabaisse, se consume en de stériles intrigues et en de louches compromissions.

Une des premières fautes politiques du règne, ce fut bien le mariage polonais! Au lieu d'une de ces alliances capables de donner à la France à la fois de l'honneur et de solides appuis, aller chercher pour le successeur de Louis XIV la main d'une obscure jeune fille, qui n'apportait pas même en dot le prestige d'une intelligence supérieure et de la beauté! On se demande comment put se produire une aberration aussi inconcevable; tous les Français de ce temps eurent le sentiment d'une déchéance, dont on fut naturellement porté à rendre responsables Stanislas et Marie Leszczynska. Vous-même, Monsieur (on vous l'a reproché, et vous m'excuserez de rappeler ici cette critique, qui ne diminue aucunement vos mérites d'historien), ne vous êtes-vous pas montré un peu dur pour le père et pour la fille, subissant inconsciemment l'impression que vous avez recueillie, et traduisant ainsi l'irritation qu'éprouve encore de nos jours tout Français qui se rend compte des conséquences funestes de ce lamentable épisode?

Certainement, Stanislas ne fut pas un héros; il n'eut pas le mérite assez rare d'être supérieur à sa destinée.

Il n'avait pas cependant l'âme vulgaire, et nous ne pouvons lui faire un crime de ses aspirations royales, si fâcheuses pour les intérêts français. Ce serait pareillement injuste de nous en prendre à lui et à sa fille des mécomptes du mariage de Louis XV : du duc de Bourbon et de Mme de Prie les bas calculs sont seuls méprisables. Mais pourrait-on blâmer Stanislas, misérable, abandonné de tous dans sa petite maison de Wissembourg, d'avoir accueilli comme un sauveur le messager qui lui apportait cette offre inespérée de la couronne de France pour la pauvre Marie ! Plus tard, lorsqu'à peu près désabusé de toute ambition, Stanislas imagine d'imiter à Lunéville non seulement les splendeurs, mais encore les mœurs de Versailles, nous voudrions lui voir plus de dignité, une gaîté moins bruyante, un sentiment un peu plus exact de sa situation précaire. Mais quoi ? n'était-ce pas le port, après l'orage, le repos succédant aux agitations et aux périls ? Le vieux roi n'est-il pas excusable de se laisser aller trop facilement à cette vie de plaisirs dans laquelle au moins il trouve l'oubli ?

Et la douce Marie Leszczynska, qui se fût si facilement contentée de passer tranquillement sa jeunesse en cueillant le muguet dans les forêts d'Alsace, et en brodant des chapes aux pieds de son aïeule : la voilà jetée tout à coup, sans préparation, dans les intrigues de la cour. Elle est chargée, mission difficile entre toutes, d'amuser, de retenir, de fixer l'homme le plus ennuyé du royaume. Nous étonnerons-nous qu'elle ait si médiocrement réussi ? Il eût fallu pour cela d'autres ambitions, de l'intrigue, une volonté qui manquaient

à cette âme paisible, peu faite pour la lutte, plutôt passive et résignée.

Du moins, fut-elle une bonne mère et une fille incomparable. Vous nous avez fait connaître, Monsieur, la correspondance intime de Stanislas et de sa fille et, à cette publication, vous avez joint une charmante étude, dans laquelle vous nous montrez ce que furent, pendant trente-trois ans, les relations du roi de Pologne et de la reine de France. Vous nous faites prévoir, pour un prochain volume, dont la publication ne tardera pas, je l'espère, la correspondance de Stanislas et de son petit-fils. C'est là le complément de l'histoire politique à laquelle vous vous êtes tout d'abord attaché, et ce complément est très nécessaire pour que nous puissions pleinement rendre justice au père et à la fille. Si leur vie publique a motivé de votre part de sévères réserves, il n'en est plus de même de la vie privée. Stanislas surtout gagne infiniment à être ainsi vu de près : son grand amour pour « la chère Mareczka » et pour le dauphin nous font passer sur bien des faiblesses. N'est pas qui veut père tendre et affectueux ; les méchants et les égoïstes n'ont jamais connu l'art d'être grand-père.

Cette impression favorable pour le roi de Pologne se dégage également, si je ne me trompe, du beau discours que nous venons d'entendre sur la vie du chevalier de Solignac. Nous connaissions assez mal le premier secrétaire perpétuel de notre Académie ; le surnom moqueur de « teinturier du roi » nous laissait dans de vagues inquiétudes sur la nature des fonctions de ce Méridional échoué en Lorraine, on ne savait com-

ment, et sur le genre de relations qui l'unissait à son royal patron. L'histoire de sa vie, telle qu'elle résulte de votre attachant récit, nous rassure entièrement; elle complète, de plus, très heureusement le tableau du dix-huitième siècle que vous avez entrepris de nous peindre, et qui apparaît ainsi sous l'un de ses aspects les moins habituels.

Lorsqu'on a parlé de l'incurable frivolité française sous le règne de Louis XV, de la corruption des mœurs, de l'avilissement des caractères, il semble que le jugement soit complet et définitif. Heureusement, il n'en est rien, pour l'honneur de notre nation. C'est comme si l'on s'avisait de juger la France du vingtième siècle d'après les pièces de théâtre et les romans des écrivains de l'époque présente. Les étrangers qui prennent la peine de pénétrer dans notre vie intime sont étonnés de trouver dans cette France, de réputation si détestable, tant de vertus privées, dont ils croyaient garder le monopole. J'imagine qu'il doit en être de même du dix-huitième siècle, qui vaut mieux, lui aussi, que sa réputation. La vie de Solignac est d'un honnête homme, incapable de toute bassesse, et n'obéissant qu'à de généreux sentiments. Son dévouement pour Stanislas, surtout pour Stanislas vieilli, presque abandonné, dont il ne pouvait plus attendre ni richesses ni faveurs, est on ne peut plus respectable. Nous aimons à penser que ce fut à l'inspiration de cet aimable confident du roi de Pologne que nous devons la création de notre Académie. Et cette longue amitié, qui ne se démentit jamais, honore également le maître qui sut l'inspirer, tout autant que le loyal serviteur.

Je me suis attardé, Monsieur, à apprécier longuement vos ouvrages historiques sur Stanislas et sur le dix-huitième siècle en Lorraine; encore n'ai-je mentionné que les principaux. Mais là ne s'est point bornée votre très grande activité. L'étude des lettres vous a conduit à celle du droit : vous êtes docteur en droit et avocat à la cour d'appel. Vous avez même fait une incursion dans le domaine scientifique : vous êtes licencié ès sciences naturelles. Ce n'est sans doute qu'un épisode de vos études ; mais il complète bien votre formation intellectuelle; on s'aperçoit de la variété de vos connaissances en lisant, par exemple, votre livre sur les Hautes-Chaumes des Vosges, que l'historien seul n'eût pu composer avec un sens si vrai de la nature dans cette région montagneuse qui nous sépare de nos frères d'Alsace. Maintenant, en pleine possession de tous vos moyens, vous produisez chaque année des travaux également remarquables par le fond et par la forme; vous faites connaître honorablement à Paris et même hors de France votre nom et celui de l'Académie. Après avoir réuni tant de diplômes, vous allez amonceler des couronnes.

Ceux qui ne vous connaissent pas suffisamment, ceux qui ne voient dans le travail qu'un moyen de parvenir, ceux qui ne peuvent concevoir la satisfaction que l'on éprouve à triompher de la difficulté vaincue, se demandent peut-être le but que vous voulez atteindre. D'autres, qui se sont donné bien moins de peine, sont depuis longtemps professeurs, juges ou sous-préfets ; mais vous n'avez pas voulu être fonctionnaire... C'est un phénomène assez rare à notre époque,

et votre résolution ne peut que vous faire estimer encore davantage. Dieu me garde de médire des fonctionnaires; on doit les désirer aussi parfaits que possible, et il est excellent de voir se tourner vers les fonctions publiques des hommes de valeur. Mais il serait fâcheux que toutes les intelligences vinssent se consacrer à ces emplois. Pour ceux surtout que n'absorbe pas la préoccupation du pain quotidien, il est bon d'apprendre à votre exemple comment il est possible de se créer, en dehors du fonctionnarisme, une vie intelligente et utile : il y a plusieurs manières de rendre service à son pays.

Le titre que vous ambitionnez est celui d'homme de lettres; je n'en connais pas de plus honorable. Sans franchir les limites de notre Lorraine, vous trouverez facilement des modèles à imiter. Je ne parle pas des vivants; mais vous pouvez être Augustin Digot, par la probité et la dignité de votre vie; vous pouvez marcher sur les traces de Dumast, ce grand remueur d'idées, qui portait un si ardent amour à sa petite patrie. Quant à l'Académie, elle attend beaucoup de vous; déjà vous êtes pour elle le Solignac de l'avenir.

COMPTE RENDU

DE L'EXERCICE 1904-1905

PAR

M. L'ABBÉ L. JÉROME

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

Un touchant usage, auquel je resterai fidèle, veut que le compte rendu de votre secrétaire s'ouvre par un pieux hommage à la mémoire de nos confrères disparus. Bien longue en est la liste cette fois, car il semble que l'année qui s'achève ait été tout particulièrement, pour votre Compagnie, une année de deuil. Dans le pèlerinage funèbre que je dois entreprendre ce soir avec vous sur des tombes à peine fermées, je ne pourrai assurément que renouveler bien des regrets. Je ne m'en excuserai point cependant, car je sais qu'une académie, comme une famille, a le culte de ses morts, et je sais aussi que ce culte, s'il n'est pas sans tristesse, n'est point sans consolation, pas plus qu'il n'est sans

utiles leçons, pour ceux qui, après avoir partagé la vie de confrères aimés et vénérés, doivent continuer leur œuvre.



Depuis une année, la mort a frappé jusqu'à onze fois dans vos rangs. Vous avez eu la douleur de perdre votre président, M. le docteur Friot, avec lui deux autres de vos membres titulaires, MM. Lombard et Gallé, sept associés correspondants nationaux, MM. Netter, Fournier, Bonvalot, Marcus, Pètre, Cuny, Bour, et un associé étranger, M. Henri de Saussure.

M. le docteur Albert Friot vous appartenait en qualité de membre titulaire depuis le 27 avril 1900. Il y a une année à peine, à pareil jour, vous l'aviez appelé à l'honneur de diriger vos travaux, et c'est avec une impression de profonde tristesse qu'un soir du mois de janvier, douloureusement surpris de ne le point voir pour la première fois à ce fauteuil de la présidence où nous accueillait toujours son affabilité souriante, vous avez appris, presque à la même heure, sa maladie et sa mort. Ce qu'a été la vie toute de bonté de M. le docteur Friot, votre vice-président vous l'a dit excellemment dans les paroles émues qu'il prononça sur sa tombe et que vous aimerez à relire au prochain volume de vos Mémoires. Notre regretté président laisse d'importants travaux sur divers sujets de science médicale, dont plusieurs ont été couronnés par l'Académie de médecine. Mais il laisse plus encore le souvenir d'un homme parfaitement bon qui ne savait se refuser

à aucune infortune. Toute sa vie s'est inspirée d'une pensée, je dirais volontiers d'un besoin de large et féconde charité, qui en a fait l'unité comme l'harmonieuse beauté et qui restera le trait caractéristique de sa physionomie dans l'histoire de notre ville. M. le docteur Friot a voulu faire le bien et il a montré qu'il le savait faire à l'occasion par la plume, comme il le faisait, chaque jour, par l'action ou par la parole, au sein de ces nombreuses sociétés de prévoyance et de mutualité auxquelles il donnait sans compter son cœur et sa vie, n'estimant de récompense meilleure que d'avoir pu adoucir quelque misère, alléger quelque souffrance ou rendre à ses concitoyens, aux déshérités de ce monde surtout, quelque nouveau service. Tous nous avons pu apprécier ce que le cœur de ce parfait homme de bien renfermait de dévouement, et si sa mort prématurée a été un deuil public pour notre cité, nous avions bien le droit de prendre à ce deuil notre large part. Il aimait notre Compagnie, il était fier de lui appartenir et il lui a donné plus d'une fois des marques précieuses et utiles de sa sympathie. C'est avec une douloureuse émotion qu'au dernier jour de cette année académique qu'il avait ouverte et qu'il ne clôt point, je dépose en votre nom sur sa tombe un dernier hommage de fidèle souvenir et de regrets.

La mort de M. le docteur Friot laissait vacantes les fonctions de la présidence. Vous les avez confiées à M. Guyot. Vous saviez que ce n'était point en vain que vous feriez appel à un confrère dont le dévouement vous était connu et qui a bien voulu diriger vos

derniers travaux. Il l'a fait avec cette distinction parfaite et cette maîtrise que vous aviez déjà eu l'occasion d'apprécier en 1892. Avant qu'il ne descende de ce fauteuil où le seul désir d'être utile à votre Compagnie l'a fait monter, vous me permettrez de lui exprimer notre meilleure reconnaissance.

M. Adolphe Lombard, professeur honoraire à la Faculté de droit de l'Université de Nancy, était vôtre depuis bientôt un demi-siècle, et vous honoriez en lui, depuis la mort de M. Charles Benoit, votre doyen. Ce qu'a été ce confrère vénéré pour la Faculté de droit et pour le barreau de notre ville, des voix éloquentes l'ont rappelé sur sa tombe. Pour nous, Messieurs, nous ne saurions oublier ce qu'il fut pour l'Académie de Stanislas. Nous garderons le souvenir et les leçons de cette vie que je pourrais appeler d'académicien modèle, du bel exemple d'exacte assiduité à nos séances qu'elle nous donna jusqu'au bout, de l'activité féconde, surtout, dont nous fit bénéficier jusqu'aux derniers jours d'une verte vieillesse, ce maître dans la science du droit qui, par surcroît, savait être pour nous philosophe et poète. Philosophe aimable, il nous donnait, il y a deux ans à peine, une agréable étude sur la poésie dans Platon que vous avez appréciée. Poète, presque chaque année, d'ordinaire à la fin de vos travaux, comme s'il eût voulu en éclairer la gravité d'un rayon de lumière ou d'un sourire, il vous apportait de ces vers harmonieux et pleins de grâce où sa muse se plaisait à évoquer, devant cette autre famille qu'était pour lui votre Com-

pagnie, les souvenirs émus d'une vie qui avait eu ses joies, mais aussi ses tristesses et ses douleurs. Avec une délicate étude sur André Chénier qu'il donnait à vos Mémoires dès 1861, vous aviez eu les prémices de l'œuvre littéraire de M. Lombard, vous avez pieusement recueilli ses derniers accents. Lui aussi a bien mérité de votre Compagnie, dont il était depuis plusieurs années la tradition vivante, aimée et respectée. Il emporte dans la tombe notre affectueuse vénération et tous nos regrets.

Vous n'attendez point de moi que j'étudie devant vous l'œuvre de l'artiste incomparable que fut Émile Gallé. Je ne le tenterai même pas. La plume autorisée d'un critique d'art qui fut son disciple et son ami, et qui est maintenant votre confrère, retracera bientôt pour vos Mémoires, en termes dignes de lui, la carrière inoubliable et trop tôt brisée du maître qui a fondé l'École de Nancy et dont le nom marquera une date glorieuse dans l'histoire de l'art. Je ne louerai donc point les merveilleuses créations de son génie, délicieux mélange de poésie et de science, car je me reprocherais de faire subir à sa mémoire l'éloge d'un profane qui, dans les choses du beau, ne peut que goûter et admirer. Vous me permettrez cependant de vous rappeler que ce maître, qui fut aussi un artiste dans l'art de bien dire, vous donna quelques-unes de ses pages les plus exquises, et vous avez gardé le souvenir de ce discours enchanteur sur le symbolisme dans le décor que vous eûtes la joie d'applaudir, avec une assistance d'élite, à l'une de celles qui furent les

plus brillantes parmi vos séances solennelles. En la personne de M. Émile Gallé comme en M. le docteur Friot et en M. Lombard, votre Compagnie a perdu l'un de ses membres les plus éminents dont elle partageait avec la ville de Nancy le droit d'être fière.

Les limites qui me sont imposées sont trop étroites et les membres que vous avez eu le regret de perdre cette année dans la classe de vos associés correspondants trop nombreux pour que je puisse décerner à chacun le juste tribut d'éloges auquel il aurait droit. Je ne pourrai leur donner qu'une brève louange.

Médecin principal en retraite et bibliothécaire universitaire honoraire, M. le Dr Abraham NETTER était votre associé correspondant depuis le 18 décembre 1885. Entre autres œuvres, il vous avait présenté, à l'appui de sa candidature, deux curieux opuscules : l'un sur *Lafontaine et Descartes* ou *les Deux Rats, le Renard et l'Œuf,* l'autre sur l'*Intuition dans les découvertes et inventions,* qui eut l'honneur d'être remarqué par Littré. A ces titres plutôt littéraires et philosophiques M. Netter en joignait d'autres d'ordre médical et scientifique. L'Académie des sciences avait honoré d'une récompense de 2 000 fr. l'une de ses notes sur le choléra. C'était un esprit à la fois curieux et élevé qui sut allier, en des travaux ingénieux et très étudiés, la pénétration du savant et le goût d'un fin littérateur.

M. le Dr Alban FOURNIER se recommandait à vos suffrages, le 5 mai 1882, par une série de neuf mé-

moires se rapportant tous à sa ville d'adoption, Rambervillers, à l'histoire de laquelle il consacra plusieurs années d'une vie très remplie. Depuis lors, le nombre de ses publications, historiques et géographiques, s'était considérablement accru. L'histoire de Lorraine, l'histoire de notre Lorraine vosgienne en particulier, perd en lui un bon ouvrier, aux vues originales et discutables parfois, mais exact et consciencieux autant qu'infatigable. Sa mort prive les nombreuses sociétés savantes dont il faisait partie d'un collaborateur des plus actifs et des plus dévoués.

C'était aussi un excellent travailleur que M. Édouard Bonvalot, ancien conseiller à la cour d'appel de Colmar, puis de Dijon. Jurisconsulte distingué, M. Bonvalot était déjà connu, lorsque vous vous l'adjoignîtes comme associé correspondant, par d'importantes publications sur les coutumes de nos provinces de l'Est. Depuis, son activité et son talent se sont portés vers des œuvres plus personnelles et de plus longue haleine, parmi lesquelles un rang à part doit être assigné à une très savante et très consciencieuse *Histoire du droit et des institutions de la Lorraine et des Trois-Évêchés,* que connaissent bien, pour les services qu'elle leur rend, tous ceux qui s'occupent de notre Moyen Age lorrain. Le premier volume de cet important travail, le seul qui ait paru, a été honoré du prix Odilon Barrot par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et M. Glasson n'a pas dédaigné de le présenter au public dans une préface élogieuse. Cette étude d'histoire et de droit lorrain restera l'œuvre

capitale de M. Bonvalot. Nous ne pouvons oublier cependant qu'avant de cueillir les lauriers de l'Institut, notre confrère avait été lauréat de votre Compagnie, et il m'est particulièrement agréable de rappeler ici que c'est à son bel ouvrage sur le *Tiers état d'après la charte de Beaumont* que fut décerné pour la première fois, en 1881, le prix fondé par M. le Dr Herpin. M. Bonvalot gardera, dans vos annales, le mérite d'avoir inauguré, de la manière la plus brillante, le plus recherché de vos concours. La retraite dans laquelle il passa les dernières années d'une vie laborieuse explique sans doute comment l'annonce de sa mort, déjà ancienne, ne nous est parvenue qu'il y a peu de mois. C'est dans nos listes funèbres de 1901 qu'il eût dû figurer. Nous devions à l'un des plus anciens associés correspondants de notre Compagnie — il lui appartenait depuis le 30 mars 1865 — ce tardif hommage.

Président d'honneur de la Société des architectes de l'Est, M. Albert Cuny comptait aussi parmi vos plus anciens associés correspondants. Il avait été admis dans votre Compagnie le 15 mars 1872. A cet artiste, homme d'esprit et de goût, doublé d'un érudit, la Lorraine doit, entre plusieurs œuvres excellentes, la restauration de l'église Saint-Maurice d'Épinal, et c'est à sa présence d'esprit, nous ne devons point l'oublier, que plus d'un objet précieux que nous admirons encore aujourd'hui à notre Musée lorrain — je ne veux citer que la célèbre tapisserie de Charles le Téméraire — a dû sa conservation dans l'irréparable désastre du

17 juillet 1871. M. Cuny, Messieurs, aimait votre Académie; si son grand âge ne lui permettait plus d'assister à vos séances, il vous restait cependant attaché et reconnaissant. On a trouvé, après sa mort, un intéressant dessin qu'une note écrite de sa main vous avait destiné. Vous avez reçu avec une gratitude émue ce dernier souvenir d'un confrère très regretté.

M. Édouard Bour, vice-président du comité de la Société lorraine des amis des arts et de la commission administrative du musée de Nancy, n'a fait que paraître parmi vous et ce sont des paroles de dernier adieu qu'il me faut donner aujourd'hui à sa mémoire, alors que je devrais lui adresser un compliment de bienvenue. Vous l'aviez accueilli le 3 février et le 31 mars, au sortir d'une séance où il vous avait vivement intéressés par une lecture sur les artistes lorrains à Trianon, il tombait pour ne plus se relever. L'un de nos confrères vous avait redit quelques jours auparavant, et ils sont encore trop présents à votre pensée pour que j'y revienne, les titres par lesquels M. Bour se recommandait à vos suffrages. En vous associant cet homme du goût le plus éclairé et le plus fin, qui fut aussi un judicieux écrivain, vous étiez heureux de reconnaître le mérite d'une vie consacrée à la cause de l'art lorrain, et c'est pour vous une douce satisfaction, aujourd'hui que votre confrère n'est plus, de vous rappeler combien cet honneur lui fut sensible. Vous n'avez pu jouir, comme vous l'aviez espéré, de sa présence au milieu de vous et de la collaboration

qu'il vous avait promise, vous vous félicitez du moins qu'il vous ait appartenu.

Avec MM. Pètre et Marcus, vous avez perdu cette année deux des derniers correspondants qui vous restassent de la section de Metz. L'un et l'autre faisaient partie de votre Compagnie depuis le 22 novembre 1872. Professeur estimé de dessin et de modelage à l'école municipale de Metz, M. Charles Pètre était venu remplir les mêmes fonctions, après nos désastres de 1870, à l'école de sculpture de Nancy. Nommé inspecteur de l'enseignement du dessin en 1879, il avait été appelé, le 7 octobre 1881, à la direction de l'École nationale des beaux-arts de Bourges. Statuaire de talent, il laisse nombre d'œuvres appréciées, parmi lesquelles, entre plusieurs autres, je citerai la statue du maréchal Ney à l'esplanade de Metz, une *Jeanne d'Arc* à Neufchâteau et le monument de Dom Calmet à Commercy. L'Académie de Metz l'avait compté pendant plusieurs années au nombre de ses membres titulaires.

Ancien élève de l'École polytechnique et officier du génie, membre de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, autrefois conseiller général du canton de Bitche, M. Adolphe Marcus est l'auteur d'un certain nombre de travaux sur la fabrication du cristal en France, particulièrement à la cristallerie de Saint-Louis, et sur divers sujets d'industrie et de science. Plusieurs ont paru dans les *Mémoires de l'Académie de Metz* dont M. Marcus avait été longtemps, lui aussi, membre très actif.

Ce n'est point sans émotion, Messieurs, et sans un

douloureux serrement de cœur que j'adresse votre suprême adieu à M. Marcus et à M. Pètre. Ils étaient les derniers, sinon de nos associés venus de Metz, du moins de ceux qui avaient pris rang dans la section messine de nos listes annuelles, section qui disparaît aujourd'hui de nos Mémoires après y avoir figuré pendant trente-trois ans. Une fois encore, nous nous plaisons à saluer, en leur personne, ces hommes distingués, savants, lettrés ou artistes, « orgueil de la fière cité messine », qui pour rester Français au lendemain de nos désastres, n'avaient point hésité à accepter les sacrifices de l'exil volontaire et à qui votre Compagnie avait tenu à honneur de faire partager son foyer.

C'est de Genève que vous était venu, au titre d'associé correspondant étranger, le 21 novembre 1884, M. Henri DE SAUSSURE. Étranger, M. de Saussure ne l'était point cependant pour vous, puisqu'il se rattachait, par son origine, à une noble famille de ce pays lorrain que les événements religieux du seizième siècle avaient contrainte à s'expatrier. Petit-fils du grand naturaliste genevois qui l'un des premiers fit connaître le monde des Alpes, neveu d'un des créateurs ou tout au moins d'un des premiers maîtres de la physiologie végétale, votre confrère a su porter dignement un nom illustre. D'un grand voyage d'exploration au Mexique, il avait rapporté de précieuses observations qui firent l'objet d'importants travaux, et ses études sur les insectes, spécialement sur les hyménoptères, font autorité. Les nombreuses sociétés scientifiques dont M. de Saussure faisait partie ont

vivement déploré sa perte. Nous nous sommes associés à leurs légitimes regrets et votre Compagnie gardera le souvenir de cet homme distingué, qui n'avait point lui-même oublié sa double origine lorraine et française, et qui s'honorait d'avoir pu se rattacher par une confraternité savante au berceau de ses ancêtres.



Ainsi que dans une famille encore, les membres d'une académie se renouvellent, mais l'académie ne meurt point. Si douloureux et si nombreux qu'aient été les vides faits par la mort dans vos rangs, vous avez eu la satisfaction de donner à vos regrettés confrères de dignes successeurs. Ceux-là vous rattachent désormais par un lien de plus à un passé glorieux, ceux-ci préparent à votre Compagnie, pour l'avenir, de nouvelles réserves de travail fécond et de gloire utile.

Trois de nos confrères n'étaient point remplacés lorsque s'est ouverte notre année académique, et vous avez eu ainsi à pourvoir à la nomination de six membres titulaires. Vos choix se sont portés sur MM. Schlagdenhauffen, Albert Martin, Villain, Blondlot, Le Monnier et Melin. Vous avez aussi associé à vos travaux — je n'ose compter M. Bour qui vous a été repris à peine donné — dix membres correspondants : MM. de Goussaincourt, Adam, Duvernoy, Le Vallois, Liébaut, Le Joindre, Roger Marx, Maurice Barrès et Homolle. A ces noms vous avez eu la satisfaction, assez rare dans les annales de votre Compagnie pour être agréablement accueillie et particulièrement

soulignée, d'unir celui d'une associée correspondante, Mme la marquise d'Eyragues. Je dois souhaiter la bienvenue en votre nom à tous ces membres distingués que vous vous êtes adjoints, et si cette partie de ma tâche n'est pas la moins délicate, puisque aussi bien, pour ne la point remplir imparfaitement, il faudrait à votre secrétaire une variété de connaissances et un cumul de compétences auxquels je ne saurais prétendre, elle en est du moins la partie la plus consolante et la plus douce.

M. le docteur Frédéric SCHLAGDENHAUFFEN, associé national de l'Académie de médecine, était votre correspondant depuis le 16 mars 1888. Vous aviez applaudi, pendant de longues années, au zèle dévoué avec lequel il remplissait les hautes fonctions de directeur de l'École supérieure de pharmacie de notre ville. Vous aviez suivi avec le plus vif intérêt les importants travaux qui lui valurent, au cours d'une laborieuse carrière, plus d'une flatteuse distinction. Plus d'une fois, vous aviez eu vous-même l'occasion, dans vos concours scientifiques, d'apprécier la haute valeur de sa collaboration, et vous regrettiez que les devoirs d'une lourde charge et d'un double enseignement ne permissent point à votre confrère de prendre une part plus active à vos travaux. Aussi fûtes-vous heureux, lorsque l'heure de la retraite, qui n'est point pour lui l'heure du repos, fut venue pour M. Schlagdenhauffen, de pouvoir enfin vous l'attacher par des liens plus étroits et plus forts. Votre Compagnie jouira désormais du charme de sa présence et elle espère mettre à profit,

longtemps encore, les années fécondes de sa laborieuse retraite.

Professeur de littérature grecque à l'Université de Nancy, doyen de la Faculté des lettres, membre correspondant de l'Institut, M. Albert MARTIN se recommandait à vos suffrages par la haute valeur d'un enseignement très apprécié, dans une chaire où il continue avec éclat les traditions d'Émile Burnouf, d'Eugène Benoist, de Paul Decharme, ces maîtres illustres qui restent l'honneur de notre Faculté des lettres et dont le souvenir vous est doublement cher, puisqu'ils furent ou sont encore vos confrères. Je pourrais ajouter que par des travaux remarqués M. Albert Martin a pris rang parmi les hellénistes les plus distingués de France et qu'il est à l'heure actuelle l'un des maîtres les plus réputés de la paléographie grecque, mais vous me reprocheriez à bon droit de m'arrêter à des titres que vous connaissez mieux que personne. Depuis longtemps la place de votre confrère était marquée parmi vous et vous estimiez qu'il ne tardait que trop, au gré de vos désirs, à venir la prendre. L'intérêt des communications qu'il a bien voulu nous faire, par deux fois, au cours de cet hiver, sur l'*Ostracisme à Athènes* et sur les *Fouilles de Délos,* ne pouvait qu'accroître votre regret de ne l'avoir point possédé plus tôt. En votre nom, j'exprime à M. Martin votre satisfaction pour la précieuse collaboration qu'il vous apporte, avec l'espoir certain d'en bénéficier longtemps encore, puisqu'il a fait de Nancy, nous aimons à le croire, sa patrie d'adoption et que nous

n'avons plus à craindre que Paris nous le reprenne, comme il nous a repris trop souvent de distingués confrères.

Vous n'avez point oublié en quels termes agréablement spirituels M. François VILLAIN vous racontait naguère comment sa candidature au titre d'associé correspondant de votre Compagnie avait pris naissance au cours de cette merveilleuse promenade dans les souterraines profondeurs de la forêt de Haye à laquelle vous avait conviés l'un de vos confrères. C'est qu'en effet ce savant, dont on a pu vous dire que nul mieux que lui ne connaît à l'heure actuelle les richesses de notre sol français et de notre sol lorrain en particulier, sait être, à l'occasion, fin lettré et charmant conférencier. Dans le rapport où il vous présentait sa candidature, il vous souvient que M. l'ingénieur Imbeaux nous confiait, sous le secret, que M. Villain aidait alors puissamment de ses conseils un groupe d'industriels de notre pays dans la recherche de nouveaux gisements de houille. Puisque le secret n'existe plus et que le terrain houiller est désormais trouvé, nous sommes heureux d'en féliciter, à ciel ouvert, pour la part importante qui lui en revient, notre nouveau confrère. Aussi bien, puisque M. Imbeaux vous appartenait, M. Villain, qui depuis si longtemps partage avec lui le travail, le succès et l'honneur, ne pouvait qu'être des vôtres. Votre Compagnie se devait de ne les point séparer plus longtemps.

M. René BLONDLOT, professeur à la Faculté des

sciences de l'Université de Nancy et correspondant de l'Institut, était votre associé correspondant depuis le 15 juillet 1892. Vous aviez hâte aussi de resserrer les liens qui l'attachaient à votre Compagnie et de l'y voir reprendre la place qu'y occupa avec tant d'éclat, pendant de longues années, le vénéré confrère dont il vous rend le nom. Certes, vous n'attendez pas que je vous redise longuement les titres de M. Blondlot et vous souririez de m'y voir insister. Je ne vous rappellerai point ces nombreux et remarquables travaux effectués, depuis plusieurs années, dans le domaine principalement de l'électricité et que l'Académie des sciences a plusieurs fois couronnés. Je n'insisterai point, surtout, sur la découverte récente et encore toute passionnante de ces merveilleux rayons N, que cet éminent savant, qui est aussi un bon Lorrain, a voulu désigner par l'initiale du nom de notre ville. Pendant que le monde entier disserte, discute, conteste peut-être à leur sujet, votre confrère continue méthodiquement, dans le calme et le silence du laboratoire, ses patientes recherches. Pour nous, Messieurs, nous avons foi en lui, et si des difficultés d'observation dérobent encore à la pleine lumière tel de ces mystérieux phénomènes, nous espérons fermement qu'il en saura triompher, pour le plus grand honneur de la science, pour le commun profit aussi de l'humanité, puisque les applications utiles et fécondes ont toujours suivi, dans l'histoire, les grandes découvertes.

C'est aussi l'un des maîtres les plus éminents de notre haut enseignement que vous avez accueilli en

la personne de M. Georges Le Monnier, professeur de botanique à la Faculté des sciences. Vous permettrez à votre secrétaire de reconnaître que la compétence lui fait absolument défaut pour vous présenter comme ils le mériteraient, les titres et les travaux de M. Le Monnier. Mais aussi bien je m'en console aisément, car ces titres et ces travaux sont de ceux qui se présentent eux-mêmes. Votre nouveau confrère vous arrive avec tout un passé de science, de travail et de services rendus à cette Université de Nancy qui nous est chère à tous. D'importantes publications sur les sujets les plus divers de la science botanique, un laboratoire modèle merveilleusement organisé, et surtout, depuis bientôt trente ans, la formation patiente et dévouée de ces nombreuses générations d'étudiants qu'il initie aux méthodes rigoureuses de la science la plus sûre et qui portent par toute la France et à l'étranger le bon renom scientifique de notre ville, tels sont quelques-uns des titres que vous apportait M. Le Monnier. Il en eût fallu moins pour lui ouvrir vos rangs. Dans l'histoire de la science lorraine, le nom de votre confrère restera attaché à celui de Godron. Il convenait qu'il n'en fût point séparé dans les fastes de votre Compagnie. Aussi avez-vous été heureux de lui rendre, au milieu de vous, la place de l'illustre botaniste qui fut une de vos gloires au siècle dernier, et c'est avec une légitime satisfaction que vous l'avez appelé à succéder à M. Émile Gallé, cet artiste qui était aussi un savant et qui excella à faire chanter les fleurs.

C'est à un jeune maître encore de notre Université

lorraine, votre associé correspondant depuis le 16 mars 1900, que vous avez attribué le dernier fauteuil vacant. Chargé de cours à la Faculté de droit, professeur d'économie politique et de législation budgétaire et douanière à notre École supérieure de commerce, M. Gabriel MELIN s'est fait connaître, au début d'une carrière courte encore mais déjà bien remplie, par deux thèses de doctorat très estimées sur *la Clientèle romaine* et *la Protection de l'enfance contre les abus de la puissance paternelle*. Il semble bien que désormais c'est à la science sociale qu'il a résolu de consacrer, en même temps que l'activité d'un esprit des plus complets et des plus fins, sa ferveur d'apôtre. C'est cette science, jeune encore mais riche d'espérances et de promesses, que notre confrère représentera au milieu de nous. Votre Compagnie, désireuse de grouper dans son sein les représentants de toutes les connaissances utiles, ne peut que s'en féliciter. Dernier arrivé parmi nous, M. Melin ferme avec honneur la liste, maintenant complète, de nos membres titulaires.

Depuis douze ans, le nom de M. René DE GOUSSAINCOURT a été prononcé bien des fois dans cette enceinte. Chaque année vous attribuez, dans vos séances solennelles, les récompenses de piété filiale, et d'autres encore, dont vous tenez de son intelligente libéralité la mission très appréciée d'être les dispensateurs, et j'aimerais à vous rappeler, s'il n'était maintenant des nôtres et que j'eusse encore la même complète liberté que naguère pour le louer, comment, presque chaque année aussi, son cœur sait trouver et nous donner

quelque nouvelle et ingénieuse manifestation d'une générosité toujours en éveil. Vous avez été heureux de forcer les barrières qu'une réserve trop discrète avait jusqu'alors opposées à vos désirs : désormais M. René de Goussaincourt prendra une part directe à la dispensation de vos couronnes en même temps qu'à vos travaux. Pour ne point vous parler, sans doute, de titres que sa modestie voudrait ignorer, il s'est présenté à vous avec une gerbe de fraîches poésies et de délicieuses compositions musicales, mais « la plus douce de ses mélodies, vous redirai-je avec celui de vos confrères qui se fit en termes si heureux son introducteur auprès de vous, la plus charmante de ses poésies est celle des vertus modestes et touchantes que sa générosité vous permet de célébrer chaque année et que racontent en prose les rapporteurs de vos séances solennelles ».

En sollicitant vos suffrages, M. Charles Adam se prévalait uniquement de son titre de recteur de l'Académie de Nancy. Sa modestie ne voulait invoquer, à l'appui de sa candidature, que l'usage traditionnel qui avait successivement ouvert à ses prédécesseurs les portes de votre Compagnie. Vous me permettrez de lui redire, en votre nom, que ce n'est point seulement le chef respecté de nos établissements universitaires que vous avez été heureux d'accueillir en sa personne, mais encore le savant de marque et l'écrivain, qui à un titre officiel joint des titres personnels de premier ordre. D'excellents travaux où abondent les analyses délicates, les vues originales, les pensées profondes,

assurent à M. Adam un rang distingué parmi les philosophes contemporains et lui ont valu, à diverses reprises, les plus flatteuses récompenses. Le titre de membre correspondant de l'Institut, un prix de 10 000 fr. que l'Académie des sciences morales et politiques attribuait, il y a quelques années, à cette magistrale édition de Descartes qu'il poursuit avec un si patient dévouement, témoignent de la haute estime en laquelle le tient le monde savant. C'est un fauteuil de membre titulaire, Messieurs, que vous vouliez donner à votre confrère, car il est de ceux pour qui les portes ne s'ouvrent pas à demi. Pourquoi faut-il que ses occupations ne lui permettent point de prendre une part plus active à nos travaux ? Nous voulons espérer que sa décision n'est point sans appel et qu'un jour, avec la distinction à laquelle nous ont habitués ses prédécesseurs, il viendra occuper, dans vos rangs, cette place que vous avez toujours réservée aux hommes d'élite que l'Université de Nancy a eus à sa tête pendant ce premier demi-siècle de son histoire, et que M. le recteur Adam célébrait lui-même, en des fêtes récentes, avec tant d'éloquence et de cœur. Ce jour-là, plus encore, vous aviez regretté qu'il ne fût point des vôtres.

Avec M. Émile Duvernoy, archiviste de Meurthe-et-Moselle, votre Compagnie reprend possession aussi d'un nom qui lui fut cher. Vous gardez pieusement la mémoire de ce confrère aimable, si exact à nos séances, si bienveillant pour les jeunes, si indulgent pour tous, qui hier encore était des nôtres. C'est son fils

qui nous vient aujourd'hui, ou plutôt qui nous revient. M. Émile Duvernoy, en effet, n'est point un inconnu pour l'Académie. Vous lui avez attribué, il y a quelque vingt ans, à la suite d'un brillant concours et d'une brillante victoire, l'un de vos prix Herpin, et votre secrétaire d'alors — aujourd'hui S. E. le cardinal Mathieu — adressait en votre nom à son père vénéré une affectueuse sommation de vous l'amener un jour. La sommation n'a pas été entendue. Il nous eût été doux cependant de voir quelquefois à nos séances le fils aux côtés du père. Mais M. Émile Duvernoy voulait vous offrir des titres qui fussent encore plus dignes de vous. Ces titres, qui me dispensent de vous rappeler les autres, il vous les a apportés cette année sous la forme de deux thèses très étudiées qui lui valaient, il y a peu de mois, en Sorbonne, avec mention honorable, le titre de docteur ès lettres. En vous associant M. Duvernoy, vous vous êtes assuré un collaborateur actif qui a fait ses preuves. Placé de par ses fonctions à la tête d'un précieux dépôt d'archives, il sera parmi nous l'un des hommes les mieux informés de ce qui touche à notre histoire lorraine, et nous exprimons le désir que sa collaboration, sur laquelle nous comptons, ne se fasse point attendre.

C'est encore un archiviste paléographe, par surcroît aussi l'un de vos lauréats du prix Herpin — le plus jeune et le dernier en date — que vous avez accueilli en M. Henri Le Vallois. Ancien élève de la Faculté des lettres de Nancy et de l'École des chartes, M. Le Vallois nous est resté fidèle. Actuellement attaché à la

Bibliothèque nationale, où il prend une part importante à la rédaction du *Catalogue général du département des imprimés,* nous nous plaisons à espérer, avec le rapporteur de sa candidature, qu'il continuera à chercher de préférence, au sein des incomparables richesses où il se trouve placé, tout ce qui pourra contribuer à éclairer, compléter ou renouveler le passé de notre province qui est aussi la sienne. En M. Le Vallois comme en M. Duvernoy vous vous êtes adjoint un collaborateur de talent qui ne faillira point à ses promesses.

Ce sont aussi des études d'histoire locale qui recommandaient à vos suffrages M. l'abbé A. Liébaut, curé d'Outremécourt (Haute-Marne). Il vous a été agréable d'accorder le titre d'associé correspondant à l'auteur de travaux fort intéressants sur Outremécourt, sur La Mothe et les sièges qu'eut à subir l'héroïque forteresse lorraine, sur l'évêque Lamourette, un des prédécesseurs de M. l'abbé Liébaut à la tête de la petite paroisse d'Outremécourt, où le futur évêque constitutionnel de Rhône-et-Loire avait été jadis, de sa chaire du séminaire de Toul, envoyé en disgrâce. En accueillant cet excellent travailleur, vaillant autant que modeste, vous avez honoré toute une vie de labeur désintéressé et couronné dignement une longue série d'efforts soutenus pour la cause lorraine.

M. le lieutenant-colonel Le Joindre vous a présenté à l'appui de sa candidature une étude des plus distinguées sur la Corse et les Corses, écrite à la suite d'un

séjour de deux ans dans l'île. Ces pages attachantes qui ont, entre d'autres mérites, celui d'avoir été patiemment et amoureusement vécues, eussent largement suffi à votre confrère pour lui ouvrir vos rangs. Mais il avait aussi d'autres titres aux suffrages de votre Compagnie. Attaché pendant quatre années à l'état-major général, il a publié en cette qualité, dans la *Revue militaire de l'étranger,* un nombre considérable d'articles remarqués. Ces articles, conformément aux règlements militaires, ne sont point signés. Un simple numéro d'ordre — le n° 55 — les désigne, et c'est une raison pour en attribuer ici publiquement tout le mérite à leur auteur. En vous adjoignant à titre d'associé correspondant M. le colonel Le Joindre, vous avez été heureux de fortifier les liens qui vous unissent à l'armée, dont vous vous êtes toujours honorés et dont vous vous honorez encore de compter parmi vos membres d'illustres représentants. Nous savons que notre nouveau confrère, qui a fait de Nancy désormais sa résidence, a l'intention d'y prendre une part active aux œuvres de l'esprit. Nous pourrons donc compter sur son utile et précieux concours.

C'est au titre d'artiste et de critique d'art que M. Roger Marx a sollicité vos suffrages, et votre Compagnie, qui s'est toujours plu à unir dans un même culte toutes les manifestations du beau, lui a fait un très favorable accueil. M. Roger Marx y avait tous les droits. Inspecteur général des musées des départements, vous n'ignoriez point qu'il avait plus d'une fois usé de la haute influence qu'il tenait de ses fonctions

pour enrichir notre musée de tableaux choisis avec discernement parmi les acquisitions de l'État. Vous n'aviez point oublié non plus que dès 1882 il s'était affirmé comme juge artistique des plus compétents par un volume, aujourd'hui épuisé et presque introuvable, nous disait-on, consacré à notre pays sous le titre de *Études d'art lorrain à Nancy,* et j'ai à peine besoin de rappeler que les travaux littéraires de M. Roger Marx, depuis cette époque, se sont considérablement accrus. Votre nouveau confrère — c'est un des vôtres qui s'en est porté garant et il le connaît bien puisqu'il s'honore de son amitié — continuera brillamment parmi vous les heureuses traditions de Charles Cournault, et vous consolera un peu de la perte d'Émile Gallé, le maître inoublié dont il se dispose à vous redire lui-même, bientôt, l'œuvre et la vie.

Votre Compagnie a compté jadis parmi ses membres plus d'une femme de lettres : Mme de Vannoz et Mme Élise Voiart, pour ne citer que les plus célèbres d'un âge déjà lointain, et à une époque plus rapprochée, Mme Amable Tastu, cette femme d'esprit et de goût qui fut louée par l'un des vôtres. Il vous a été très agréable qu'une savante traduction des Psaumes, faite sur le texte hébreu original, vous fût offerte par Mme la marquise D'EYRAGUES pour renouer une tradition qu'il eût été regrettable de laisser se perdre. Je n'ai plus à vous présenter le bel ouvrage de Mme d'Eyragues. Les meilleurs juges se sont portés garants de son exacte fidélité, nous en avons pu reconnaître tous et

apprécier l'élégance, la limpide clarté, la ferme concision, et je n'essaierai pas de rien ajouter aux éloges justifiés dont il a été l'objet. Ce que l'on sait moins peut-être, car le bien est discret, c'est que Mme la marquise d'Eyragues ne se contente point de cultiver les lettres sacrées, elle se plaît à en faciliter l'étude, autour d'elle, par la dotation, chaque année généreusement renouvelée, d'une importante bibliothèque ecclésiastique, qui, depuis bientôt quinze ans, rend au clergé du diocèse de Nancy les plus utiles services. Je ne sais si Mme d'Eyragues pardonnera cette confidence à votre secrétaire, qui a été bien souvent l'instrument de ses intelligentes initiatives, mais j'ose croire que cette révélation n'est point pour déplaire à une Compagnie éclairée, qui a toujours témoigné un si bienveillant intérêt aux sciences sacrées et ne peut qu'applaudir aux efforts qui les encouragent.

Cette année encore, Messieurs, vous avez eu la très heureuse fortune de porter au livre d'or de vos correspondants français les noms d'associés dont vous aurez le droit d'être particulièrement fiers: M. Homolle et M. Maurice Barrès.

Membre de l'Institut, hier encore directeur de l'École française d'Athènes, directeur aujourd'hui de nos musées nationaux et de l'École du Louvre, M. Homolle n'est point un étranger pour Nancy, et nous avons eu la satisfaction, à de récentes fêtes universitaires qu'il honorait de sa présence, de recueillir de sa bouche l'assurance qu'il n'oubliait point

notre ville. L'accueillir dans vos rangs a été pour votre Compagnie une manière délicate de témoigner votre gratitude — et je ne veux rappeler ici que ses titres lorrains à notre reconnaissance — au maître éminent qui eut le mérite d'introduire l'enseignement de l'archéologie à notre Faculté des lettres, et qui, depuis, n'a pas cessé de la bien servir en consacrant le meilleur de son intelligence à la formation de ces maîtres distingués que, d'Athènes, il nous envoyait pour le continuer parmi nous.

M. Maurice Barrès tenait par trop de fibres intimes, je devrais dire par de trop profondes et de trop fortes racines à notre terre lorraine, il l'avait célébrée avec trop d'amour pour que vous ne désiriez pas depuis longtemps qu'il fût des vôtres et que vous ne sachiez gré à ceux de vos confrères qui vous l'ont amené et présenté. M. Maurice Barrès veut bien nous assurer qu'il attache du prix à faire partie de votre Compagnie. Pour nous, Messieurs, nous ne pouvons que nous féliciter et nous tenir honorés d'unir aujourd'hui dans notre Académie, en attendant qu'ils le soient dans une autre — et nous espérons que ce sera demain — le délicat auteur des *Oberlé* et l'écrivain de ferme talent à qui les lettres françaises et l'âme alsacienne sont redevables, depuis hier, de cette nouvelle œuvre d'une si douloureuse et si angoissante psychologie, elle aussi, *Au service de l'Allemagne*.

*
* *

Le nombre très considérable des confrères distingués que vous avez eu la douleur de perdre ou la joie de vous adjoindre depuis votre dernière séance publique me fait craindre d'avoir dépassé les limites ordinaires de nos comptes rendus. Vous approuverez donc que je sois très bref dans l'exposé qu'il me reste à vous faire de vos travaux et de votre vie académique.

Comme chaque année, vos séances ont été régulièrement tenues et nous retrouverons dans nos Mémoires la plupart des lectures qui en ont fait le charme. Avec M. de Roche du Teilloy vous avez, successivement, retrouvé Georges Bangofsky, que vous avez suivi avec le même intérêt que l'an passé jusqu'au terme de son aventureuse épopée, puis découvert ce singulier livre de médecine du dix-septième siècle dont votre spirituel confrère vous a fait les honneurs dans une humoristique causerie. De M. Floquet, vous avez entendu deux notices émues, consacrées à des confrères sur la tombe desquels les discours d'usage n'avaient pu être prononcés, M. Frédéric Duvernoy et M. Grucker. M. de Metz-Noblat vous a présenté, avec un fort agréable commentaire qui en éclairait les chiffres et les graphiques, une météorologie rétrospective de Nancy. M. Druon, qui connaît si bien les hommes et les choses du grand siècle, a charmé l'une de vos soirées par une page sur Fénelon et les chevaliers Destouches et Ramsay, que vous eussiez voulu garder pour vos Mémoires. La primeur d'une notice biographique sur M. le général Vanson, parue depuis avec la correspondance du général, vous

a été réservée par une délicate attention de M. le commandant Boppe. De Paris, M. Pfister, qui ne vous oublie point, vous a adressé une nouvelle page de cette définitive Histoire de Nancy dont notre ville attend avec une légitime impatience et espère le prompt achèvement. D'un nouveau petit livre qui va sortir de sa plume agréable et savante, M. l'abbé Eugène Martin a détaché pour vous un curieux chapitre sur la vie de saint Colomban à Luxeuil. En vous retraçant la vie et les derniers moments d'un traducteur de Sénèque à Nancy pendant la Révolution, M. Collignon vous a intéressés doublement, puisque Pellet de Bonneville — c'est le nom de ce traducteur — faisait partie de votre Compagnie. Si M. le doyen Albert Martin n'a pu vous laisser les pages savantes où il vous entretenait de l'ostracisme dans Athènes, vous retrouverez du moins au volume de vos Mémoires l'agréable pèlerinage que vous fîtes en sa compagnie et en celle de M. Homolle — pouvait-on désirer meilleurs guides ? — aux fouilles de Delphes et de Délos. La critique d'art enfin a eu sa place habituelle à vos séances : avec un talent qui ne saurait surprendre, M. de Meixmoron vous a fait connaître la vie et l'œuvre de Charles Cournault, et je vous ai rappelé déjà que vous aviez eu les dernières pages de M. Bour, notre regretté confrère, sur les artistes lorrains à Trianon.

Comme les années précédentes aussi, votre bibliothèque s'est enrichie de nombreuses publications gracieusement offertes en hommage par vos confrères ou par des auteurs étrangers à votre Compagnie. Je vous



en épargnerai l'énumération, puisque vous en trouverez la liste dans vos Mémoires. Parmi ces envois, tous précieux, vous trouverez bon cependant que j'en distingue deux qui vous honorent entre tous : un magistral traité d'océanographie — il n'est pas besoin de désigner celui de vos confrères qui en est l'auteur, les choses de la mer n'auront bientôt plus de secrets pour lui — et une importante étude de droit forestier de notre président, que la Société nationale d'agriculture a honorée de sa plus haute récompense.

Et ce n'est point la seule distinction honorifique dont vous ayez eu la joie de féliciter vos confrères au cours de cette année. Vous avez eu trois promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur: M. Liégeois a été nommé chevalier, M. Blondlot promu officier et M. Gasquet commandeur. Vous avez salué sans surprise, mais non sans joie, l'élection de M. Émile Gebhart à l'Académie française, et l'un de nos confrères vous rappelait, à cette occasion, que le nouvel élu occupe le vingt-sixième rang sur la liste — liste qui n'est point close et qui ne saurait tarder à se rouvrir — des membres de votre Académie qui siégèrent aussi dans l'illustre Compagnie. L'Académie des sciences a décerné à M. Blondlot un des prix les plus importants dont elle dispose, le prix Victor-Eugène Lecomte, d'une valeur de 50 000 fr. En même temps qu'elle conférait une médaille d'or à M. Guyot pour son *Commentaire de la loi forestière algérienne,* la Société nationale d'agriculture accordait une médaille d'argent au travail de M. Boyé sur *les Hautes-Chaumes des Vosges,* et ce même ouvrage de l'aimable et dis-

tingué confrère dont nous ne pourrons plus bientôt compter les lauriers, avait été honoré, quelques mois auparavant, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, d'un prix de 900 fr. sur la fondation Gabriel-Auguste Prost. Enfin M. l'abbé Eugène Martin a été nommé chanoine honoraire. Le chapitre de Nancy ne lui a point tenu rigueur des pages finement malicieuses qu'il avait consacrées jadis aux chanoines de Toul — nos Mémoires en gardent quelques-unes — et il a admis notre confrère à prendre rang parmi ses membres. Nous nous en sommes félicités.

De vos concours de cette année, Messieurs, je ne dirai rien, puisqu'ils ont été l'objet de rapports que vous avez approuvés. Ma mission de secrétaire me laisse pourtant l'agréable devoir de vous rappeler que votre budget de bienfaisance s'est accru, il y a peu de mois, d'une rente de 200 fr., léguée à votre Compagnie par Mme Amélie Roussel, veuve Cardin, et destinée à la fondation d'un prix annuel de piété filiale. Vous avez reçu avec une profonde gratitude cette nouvelle mission de confiance, et votre bureau fait en ce moment les démarches utiles pour que cette récompense puisse être décernée dès l'année 1906.

Vous avez eu aussi à étudier et à discuter la question à proposer pour le prochain concours Herpin de 1908. Votre choix s'est arrêté à un sujet d'ordre géographique, l'*insuffisance actuelle des voies de communication et de pénétration pour le développement économique des départements français de l'ancienne Lorraine, et les moyens d'y remédier*. Actuelle

et pratique, la question ne peut qu'être bien accueillie.

Je termine ici, Messieurs, cette page annuelle de votre histoire. J'ai essayé de me faire tour à tour l'interprète de vos regrets, l'écho de vos joies, le rapporteur exact de vos travaux. J'ose compter sur votre indulgence pour suppléer aux imperfections qui se sont glissées — je n'en ai que trop conscience — dans un tableau que j'aurais voulu plus fidèle et vraiment digne de vous. J'ose compter aussi sur vos souvenirs pour animer ces pages, qui n'ont pu trop souvent que reproduire la vie en quelque sorte extérieure de votre Compagnie, sans y mettre assez ce qui en a été l'âme, je veux dire cette exquise urbanité, cet esprit de large tolérance, cette affectueuse confraternité en un mot, faite de sympathie mutuelle et de mutuelle estime, qui donne à nos séances leur charme si goûté. Il est agréable assurément, et facile, de railler une société savante ou une académie, surtout une académie de province. Et cependant n'eussent-elles d'autre avantage que de nous rapprocher ainsi pour quelques heures dans une pensée de commun dévouement à tout ce qui peut maintenir et fortifier le bon renom littéraire, scientifique ou artistique de notre ville ou de notre province, que nos académies auraient bien mérité de ceux qui les ont fondées et des sociétés qui les comprennent.

DISCOURS PRONONCÉ

le 3 novembre 1904

SUR LA TOMBE DE M. A. LOMBARD

PAR M. LE Dr FRIOT

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

L'Académie de Stanislas est durement frappée.

Après la mort d'Emile Gallé, nous voici, à six semaines de date, de nouveau rassemblés en ce funèbre séjour, pour payer un juste tribut d'hommages et de regrets à un confrère aimable en même temps qu'écrivain distingué, frappé au terme d'une longue et féconde carrière dont il est difficile de louer dignement les mérites.

La vie modeste et simple d'Adolphe Lombard s'est partagée entre les devoirs de famille, sa mission professionnelle et le temps qu'il trouvait ou plutôt qu'il se faisait pour les lettres. C'est cet amour des lettres qui lui a ouvert les portes de votre Compagnie : il sut les cultiver sans rien dérober aux obligations souvent excessives d'une carrière que la confiance publique



dans la douce loyauté de son caractère honorait grandement. Des voix autorisées viennent de vous rappeler le juriste et le professeur à la Faculté de droit : l'honneur m'échoit de vous parler de l'écrivain et de l'adorateur des Muses.

Lombard vous appartient depuis tantôt quarante-cinq ans : il était devenu le doyen d'ancienneté de votre Compagnie ; vous vous étiez fait une douce habitude de le vénérer et de le chérir.

En 1860 il vous faisait hommage d'un travail manuscrit sur André Chénier. Le chapitre qu'il consacrait aux ébauches de l'*Hermès* frappa Gérard Grandville et Charles Benoit. Vous faisant juges de la hauteur de pensée, de la fécondité des aperçus, de l'aisance et de la chaleur du style, c'est-à-dire de l'éloquence de l'écrivain, vos rapporteurs vous demandaient l'inscription du candidat sur la liste de vos associés-correspondants nationaux. L'année suivante, le mémoire était inséré dans votre volume annuel. Dans ces pages élevées vous apparut comme le Lucrèce de cette puissante époque révolutionnaire mais avec plus de science et surtout plus d'humanité que l'épicurien de Rome.

Cette glorification de Chénier, la publication dans *Varia* de deux autres mémoires [1], l'un sur *les premiers temps de l'empire romain,* l'autre consacré à *Mirabeau,* valurent à votre correspondant l'honneur de prendre rang parmi vos titulaires. C'était justice. Son

1. Ces mémoires anonymes appartiennent à Lombard. L'auteur les avait lus à la conférence littéraire qui était la pépinière naturelle de l'Académie.

*

discours de réception prononcé en 1863 est une brillante, délicate et forte étude sur Joubert. Et depuis cette lointaine époque le zèle de Lombard à l'égard de votre Compagnie ne s'est jamais ralenti. Faut-il vous rappeler sa réponse aux récipiendaires MM. Tourdes et Pierrot, son rapport sur les prix de vertu, son discours à l'inauguration du buste de Guerrier de Dumast, ses allocutions prononcées sur les tombes de Louis Benoit, de Mathias Hémardinquer, d'Ernest Dubois ? Vous le remerciez de son assiduité, de la grande part qu'il prend à vos travaux, à vos joies et à vos peines en l'appelant d'abord au secrétariat en 1869, à la vice-présidence en 1873 et en l'élevant au fauteuil présidentiel en 1874.

Dans tous les sujets littéraires qu'il a abordés Lombard reste neuf et original.

Laissez-moi emprunter, Messieurs, à l'analyse qu'il faisait des séances de votre Compagnie pendant l'année 1869-1870 cette simple phrase : « Les hommes qui n'ignorent pas que la loi du travail, du progrès intellectuel et moral s'impose à tous sous peine de décadence et de chute, cherchent volontiers à se rendre compte d'eux-mêmes et à bien comprendre ce qu'ils sont pour savoir ce qu'ils doivent être, ce qu'ils ont fait pour mesurer l'étendue de la tâche à remplir. »

Votre aimable et vénéré collègue ne se souvenait-il pas de cette déclaration, ou du moins n'était-ce pas le compte rendu de sa vie droite, de son existence si bien remplie, qu'il venait à quatre-vingts ans sonnés, sous forme d'un ultime testament, lire lui-même en 1902 à

deux de vos séances? Dans cette curieuse étude littéraire en même temps philosophique et sociale sur la poésie dans la République et dans les lois de Platon qu'il livrait à vos méditations, le mal, disait-il, réside dans la violation de la justice : inspirer l'idée du bien c'est rendre les hommes meilleurs ; « c'est la règle essentielle de la poésie », ajoutait-il en terminant. Et c'est bien cette règle qu'Adolphe Lombard a suivie dans toutes ses œuvres poétiques où se révèlent autant que la richesse de son imagination la délicatesse et la sensibilité de son cœur et son amour de tout ce qui est beau, noble, élégant et pur.

Vous aviez la primeur de ses rimes, Messieurs : elles vous ont maintes fois exprimé ses sensations, ses émotions, sa passion et sa foi. Lombard avait cette nostalgie du beau qui fait les poètes. De sa lecture favorite des œuvres de Chénier, il avait emporté de la poésie pour toute sa vie.

Ces descriptions de changeants paysages, de collines étagées sous le ciel clair, de riants horizons à jamais fixés dans ses yeux lors de très courts séjours à la campagne aux vacances de Pâques, plus longs en automne aux grandes vacances, reportaient vos esprits sur des images agréables et simples qui vous faisaient goûter le charme pur des campagnes lorraines célébrées dans le *Vieux chêne,* dans *Pensées de septembre,* dans *Souvenirs,* dans le *Lac de La Meix,* dans la *Mère Fontaine* et dans *La Fontaine et la Ferme.*

Lombard a chanté avec enthousiasme et en artiste les beautés de la petite patrie lorraine et de l'admirable patrie française. Dans *Lorraine,* il a célébré le

patriotisme ; dans *Jeanne d'Arc*, la bravoure, et le sacrifice dans *Drouot*. Dans la *Muse moderne*, il vous a fait part de ses doutes :

> Nous étendons en vain notre courte science,
> L'abîme est insondable à notre intelligence.
> Oui, travail et progrès, c'est la divine loi :
> Mais l'infini, mortel, toujours est devant toi

Mais les doutes ne durent pas.

Prose ou poésie, ce sont les sentiments intimes de son âme qu'Adolphe Lombard vous a livrés.

Et cette sereine poésie de la vie rustique, cette peinture charmante de la vie champêtre ne va-t-elle pas vous rappeler, Messieurs, cette sérénité de l'existence du collègue que vous auriez aimé à conserver encore ?

> Salut aux bonnes gens qu'aucun mal ne séduit,
> Dévoués l'un à l'autre et peinant sans murmure,
> Assurés dans l'honneur par leur simple nature ;
> Remplissant la loi sainte imposée aux humains,
> Ils pourraient dire à Dieu : « Seigneur, voyez nos mains. »
> Que leur foi dans le bien toujours les accompagne.
> Vous les auriez bénis du haut de la montagne,
> O vous qui vous plaisiez, des humbles entouré,
> A porter dans leurs cœurs l'enseignement sacré,
> A leur tracer la voie où s'élève une vie
> Qui ne voit pas l'orgueil et n'apprend pas l'envie.

Voyez en ces vers l'affirmation de la simplicité des mœurs austères et patriarcales, de la conscience fidèle aux plus hautes conceptions de la morale et de la sa-

gesse du collègue que nous pleurons, collègue qui sut entre temps se donner largement aussi au devoir social et au bien public ([1]).

Cher et vénéré Monsieur Lombard, les belles-lettres ont rendu à votre âme brisée par la mort d'un fils tendrement aimé cette lumière, cette sérénité et cette paix qui sont en elles.

« La vieillesse qui se plaît à revoir derrière elle » en nous conduisant à Merlinsol ou à Frolois, nous a fait passer des heures charmantes et valu de douces émotions.

Nous partagions les vôtres.

Vous viviez de souvenirs ; vous revoyiez en rêve la « Seille captive », « le rustique asile »...

...la maison
Pleine de souvenirs de sa jeune saison ;

et

...le site ignoré ;
Plus d'un coin est charmant encore qu'inexploré.
. . . .

Toutes ces choses sont passées
Comme l'ombre et comme le vent,

redisiez-vous après un autre poète.

1. Lombard fut président du Comité consultatif des établissements de bienfaisance de l'arrondissement de Nancy et président de la Société de prévoyance et de secours mutuels de Nancy.

Nous, nous songions à votre cœur par cette croyance affirmée dans l'un de vos vers

Que l'âme et le devoir ne vont pas au néant.

Puissent cette réconfortante pensée et le solennel hommage de nos regrets apporter quelque consolation à votre famille ; qu'elle reçoive l'assurance que notre Compagnie gardera de vos vertus aimables un long et pieux souvenir.

DISCOURS PRONONCÉ

le 23 janvier 1903

AUX OBSÈQUES

DE M. LE DOCTEUR FRIOT

PRÉSIDENT

PAR M. BLONDEL

VICE-PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Deux mois et demi à peine nous séparent du jour où notre confrère Friot, comme président de l'Académie de Stanislas, prononçait l'oraison funèbre de M. A. Lombard ; il n'y a pas une semaine qu'il sortait de sa maison plein de vie et d'activité, et c'est à lui qu'aujourd'hui l'Académie est appelée à rendre le suprême hommage. Cette mort si rapide, si brutale, plonge la cité tout entière dans une tristesse mêlée de stupeur. C'est que notre confrère, enfant de Nancy, a consacré, on peut le dire, le meilleur de sa trop courte existence à sa ville natale et à ses concitoyens.

Médecin, conseiller municipal et adjoint au maire, membre du conseil général, mutualiste actif et convaincu, partout où il a passé il a laissé derrière lui le

sillon du bon ouvrier fécondé et comme illuminé par le reflet d'une âme d'élite et la chaleur d'un cœur généreux !

S'associant à la douleur universelle, l'Académie de Stanislas, dont il était le président, vient apporter sur sa tombe le tribut de ses regrets et l'assurance du fidèle souvenir qu'elle gardera de lui. M. Friot avait été élu associé-correspondant le 2 août 1889, et membre titulaire le 27 avril 1900.

Ancien élève du lycée de Nancy où il s'était signalé en donnant à tous l'exemple du travail, licencié ès sciences naturelles, il avait fait ses études médicales d'abord à Nancy, puis à Paris, et sa thèse inaugurale, soutenue le 26 mars 1879, sur la sciatique chez les phtisiques, œuvre d'un réel intérêt fondée sur des observations qui pour plusieurs étaient personnelles à l'auteur, promettait d'autres études dont quelques-unes ont valu au docteur Friot d'honorables succès. La plupart concernent les maladies de l'enfance et l'hygiène urbaine ; l'Académie de médecine en a distingué et couronné plusieurs, notamment un mémoire sur l'étiologie et la prophylaxie de la scrofule dans la première enfance, récompensé en outre en 1884 par une médaille d'argent de la commission de l'hygiène de l'enfance. Un mémoire sur le rachitisme dans la première enfance a été l'objet d'une mention honorable de l'Académie de médecine en 1886. Dans un troisième concours, en 1888, la même académie a récompensé par un prix un ouvrage important sur l'hygiène des habitations. Il y a peu de temps encore, en 1900, notre confrère présentait au conseil central d'hygiène

de Meurthe-et-Moselle un rapport intéressant sur une épidémie de fièvre typhoïde à Jœuf.

L'Académie de Stanislas a bénéficié aussi de son intelligente activité. Dans la séance publique du 23 mai 1901, il a donné lecture d'un rapport sur les prix de vertu auquel j'emprunte ce passage où se révèle l'un des meilleurs aspects de cette nature si généreuse et si vraiment humaine :

« Nous n'avons pas la simplicité de croire que l'appât de nos récompenses puisse devenir un motif suffisant pour susciter à nos lauréats des imitateurs intéressés. De tels dévouements ne s'achètent pas.

« Il nous plaît d'entrer en sympathie très sincèrement et laissez-moi le dire, humblement, avec ces vies douces et pitoyables qui ont cherché le vrai bonheur dans le travail quotidien, dans ce dévouement durant jusqu'à la vieillesse. »

Deux ans après, à la séance publique du 14 mai 1903, Friot prononçait son discours de réception sur *la mutualité à Nancy, historique, évolution et efflorescence des sociétés de secours mutuels,* et il débutait en disant :

« Tout homme qui ne vit pas pour lui-même se croit aujourd'hui obligé de consacrer un peu de son temps, de sa fortune, de son intelligence et de son cœur à l'apprentissage de l'action sociale ou à l'accomplissement zélé des devoirs sociaux. »

Nul n'était plus qualifié que lui pour parler de la sorte, car nul plus que lui n'a mis en pratique ce programme qu'il trace à « tout homme qui ne vit pas pour lui-même ». Sa profession de médecin l'avait mis de

bonne heure en contact avec toutes les misères humaines : misères morales et misères matérielles. Ils sont légion ceux qui pourraient attester avec quelle délicatesse touchante, quel désintéressement, quel dévouement il s'efforçait de soulager les unes et les autres. Mais selon la réponse du président de l'Académie, en 1903, au récipiendaire, Friot s'était bientôt demandé « si, au lieu de secourir la misère, ce qui est « très bien, il n'y aurait pas moyen de l'empêcher de « naître, ce qui est mieux ». C'est surtout dans la mutualité qu'il voyait l'un des plus puissants moyens d'action pour réaliser ce but ; il devenait dès lors un de ses apôtres.

C'est à la mutualité que je dois de l'avoir tout d'abord connu. Il était médecin d'une société dont j'occupais alors la présidence et il m'a été donné d'apprécier bien vite quel ami précieux les œuvres de mutualité avaient en lui. L'affection et la bonté qui inspiraient sa collaboration à ces œuvres n'excluaient chez lui ni la fermeté, ni la vigilance ; il était de ceux qui savent résister à certaines exigences individuelles néfastes pour la collectivité ; il tenait aussi résolument à la condition essentielle de toute mutualité sérieuse, à savoir que les dépenses ordinaires soient payées par les cotisations des membres participants.

Ces qualités n'ont pas tardé à faire de Friot un des représentants les plus autorisés de la mutualité à Nancy d'abord, où il est devenu président de la plus ancienne des sociétés de secours mutuels, et à Paris même, où il reçut, au congrès de 1900, l'accueil le plus flatteur.



Les discours qu'il a prononcés comme président de la Société de prévoyance sont des documents où tous ceux qui s'intéressent aux œuvres de mutualité trouveront l'histoire, le mécanisme et l'exposé des avantages de ces institutions, ce sont aussi des œuvres littéraires qui, à côté des autres productions du docteur Friot, le recommandaient aux suffrages de l'Académie. Très clairvoyant et très sagace, il n'hésitait pas à signaler le danger de la trop grande multiplicité, de l'émiettement des sociétés de secours mutuels et il a consacré tous ses efforts à préconiser le remède en recommandant les groupements entre sociétés. N'est-ce pas lui enfin qui a été l'un des principaux promoteurs et organisateurs de cette belle conférence présidée par M. Paul Deschanel et où M. Léopold Mabilleau a exposé d'une façon si entraînante et si éloquente tout ce qu'on peut attendre de la mutualité bien comprise et sagement pratiquée ?

A côté des institutions de secours mutuels, Friot trouvait encore le temps de donner une part de sa sollicitude à celles d'assistance; son dévouement ne s'arrêtait pas à ceux qui tout en admettant d'être encouragés, entendent d'abord s'aider eux-mêmes; il s'étendait aux déshérités, aux naufragés, qui ont besoin d'être soutenus, relevés. Médecin, il leur prodiguait ses soins gratuits; membre de la municipalité, il aidait de tout son pouvoir les institutions hospitalières et les œuvres de bienfaisance.

Il avait, suivant l'expression d'un de ceux qui l'ont le mieux connu et apprécié, le *cœur social,* si l'on entend par là le sentiment profond de ce qu'on appelle

souvent aujourd'hui la solidarité et qui, pour Friot, n'était qu'une des formes de la fraternité humaine.

C'est pour tout cela qu'il mérite de vivre dans le souvenir d'une famille qu'il chérissait et dont il était tendrement aimé ; dans celui de ses nombreux amis et de tous ses concitoyens.

Nous garderons pieusement sa mémoire comme celle d'un confrère qui faisait honneur à l'Académie et aussi comme celle d'un homme de bien, enlevé trop tôt à l'affection et à la respectueuse estime de tous ceux qui l'ont connu.

Au nom de l'Académie de Stanislas, cher Président, cher confrère et ami, adieu !

NOTES DE PHILOLOGIE VOSGIENNE

COMPARAISON DE CERTAINS SONS

DE DIVERS PATOIS VOSGIENS

AVEC LES SONS

RUSSES, ALLEMANDS, ESPAGNOLS, ARABES ET NÉO-GRECS

PAR NICOLAS HAILLANT

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

En poursuivant nos recherches de philologie vosgienne que nous aimons à continuer, puisqu'elles sont si favorablement accueillies par le Comité des travaux historiques et scientifiques [1], nous avons jugé utile de relever quelques sons dont l'un à coup sûr est inconnu du français, et de les comparer avec les sons de l'alle-

1. Ce mémoire a été admis à figurer à l'ordre du jour du 40e congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements. Un précédent mémoire intitulé : *Sobriquets, prénoms et noms de famille patois d'un village vosgien* (*Uriménil, près Épinal*) a été également admis à l'ordre du jour du 39e congrès des Sociétés savantes, à Nancy, le 11 avril 1901, et a même été inséré au *Bulletin du Ministère* de cette année (*Bulletin historique et philologique*). Il peut être considéré comme complétant la monographie du patois de cette commune, publiée sous le titre *Essai sur un patois vosgien* en divers fascicules, à Épinal, de 1882 à 1886.

mand, de l'espagnol, de l'arabe, du russe et du grec moderne.

C'est d'abord l'aspirée dure et gutturale, transcrite au moyen d'une double *hh,* qui se présente : 1° au commencement des mots : *hhâ* sec, *hhèye* six, *hhô* giron, *hhouè* essuyer; 2° dans le corps des mots : *bouohhe* bourse, *Jeuhhèye* Jeuxey (nom de commune), *pouhhé* porc; 3° à la fin des mots : *couhh* court, *dèyhh* dix, *frohh* frais, *wohh* vert.

L'aire de dispersion de cette forte gutturale est limitée aux hautes Vosges et à leurs contreforts occidentaux, c'est-à-dire aux arrondissements de Saint-Dié et de Remiremont, et à la partie sud-est de celui d'Épinal.

Dans cette communication adressée à la Section de philologie du Comité, notre aspiration est rapprochée du *ch* DUR allemand, du *j* (ou de la *jota*) espagnol, du خ arabe et enfin du x (kha) russe.

Les exemples cités à l'appui de nos observations sont classés entre eux par ordre alphabétique, par localités et d'après la position que les sons occupent dans le corps des mots relevés.

En second lieu, c'est une diphthongue mouillée, sourde et brève, qui ne se rencontre qu'à la fin des mots terminés par une dentale (forte ou douce) et dont l'aire de dispersion, à l'inverse de la gutturale précédente, est exclusivement limitée à la partie du département des Vosges appelée « La Plaine » ou région occidentale, comprenant les arrondissements de Neufchâteau et de Mirecourt et la partie nord-ouest de celui d'Épinal. Elle a été transcrite *iĕ* (*diĕ,*

tië) : câ*tië* carte à jouer, pâ*tië* perdre, tâ*tië* tarte, mo-ta*dië* scorzonère, etc.

Cette diphthongue est comparée dans ce mémoire à la syllabe finale des infinitifs russes qui se terminent en *atië* (ать).

En troisième lieu nous relevons dans ce mémoire une autre diphthongue mouillée aussi, et formée au moyen de l'*ò* bref ouvert, et qui se transcrit *oye;* elle est également rapprochée du son russe oŭ, produit par l'o suivi de la semi-voyelle ŭ (i surmonté de la brève).

I

hh DU PATOIS

Le premier son relevé dans ce mémoire est le son guttural très dur noté *hh*.

A Uriménil on a :

1° HH initial : *hhâ* sec, aride, *hhaippe* sain et sauf, *Laï HHaïtte* (ou HHette, selon l'étymologie que l'on adoptera) La Xatte[1], *hhaudè* échauder, *hhauffiè* chauf-

1. Hameau de la commune d'Uzemain, canton de Xertigny, arrondissement d'Épinal. Le nouveau *Dictionnaire historique et statistique des communes, hameaux....* etc., publié par mes amis Paul Chevreux et Léon Louis dans l'important ouvrage *Le Département des Vosges*, Épinal, Busy, 1887, T. VII, p. 352 V° Uzemain, col. 2, et p. 24, V° Laxatte, col. 2, agglutine l'article *la* avec le nom de la localité et orthographie *Laxatte*. Nous regrettons de ne pouvoir accepter cette graphie qui incorpore l'article à ce vocable, et nous en indiquons les motifs dans le mémoire que nous préparons pour le prochain Congrès sur *Les Formes originales des noms de lieux des Vosges et leurs formes officielles*.

fer, *hhauwoè,* laver, *hhayeure* chaise, *hhèye* six, *hhèyé* perdre, gâter, *hhèdè* édenté, *hheuye* suif, *hheuyé* siffler, *hhifieu* printemps, *hhionnè* frapper, *hhivè, v. n.,* se dit de la neige poussée par le vent : *lai noge hhive* la neige est poussée par le vent, *hh'nâye* échine, *hhnon* bois formant le tissu de la *chairpaine,* large panier oblong que le parler populaire d'Épinal et des environs appelle *charpagne, hhô* haleine, buée, *hhô* giron, *hholaige* ridelles, *hholè,* garnir la voiture de ses ridelles, *hholon* échelon, *hhollotte,* petite échelle, *hhombrot* couvercle de berceau, *hhon* planche de rebut, *hhoppolâ,* qui fait l'affairé, l'empressé, et son verbe *hhoppolè, hhouâye* gironnée, *hhoudé* sourd, *hhouè* essuyer, *hhounè* répugner et son substantif *hhounou, hhôyé* glisser et son substantif *hhôyotte, hh'méle* semelle, *HHoronwau,* Xaronval[1] ;

2° HH médial : *aihhér* asseoir, *baihhe* baisse, diminution de prix (employé aussi comme lieudit : *lai Baihhe do Breu,* la Basse du Breuil, etc.), *bihhe* bise, *bouohhe* bourse, *ch'mihhe* chemise, *crohhe* croître, *dehhonte* descendre, *dohhe* averse, *ehhi* essieu, *ehhôle* échelle, *ehhonde* bardeau, *ehhottè* chasser, expulser, *euhhe* porte (huis ?), *èvahhé* disjoindre, *gohhon* garçon et son diminutif, *gohhnot, Jeuhhèye* Jeuxey, *keuhhe* cuisse, *k'nohhe* connaître, *mouhhotte* abeille, *Nom'hhèye* Nomexy[2], *paihhé* échalas, *p'hhé* pisser et son substantif *p'hhotte, pouhhé* cochon, *pouohhé*

1. Commune de l'arrondissement de Mirecourt, canton de Charmes.

2. Commune du canton de Châtel-sur-Moselle, arrondissement d'Épinal.

pêcher et le substantif *pouhhon, t'hhé,* tisser, *rèhhe* reste, *Vaub'hhèye* Vaubexy[1], *wâhhe* flaque d'eau, averse, *wohhottè* agiter fortement; *Wohhoncot* Vaxoncourt[2];

3° HH final est moins fréquent que chacun des précédents. En voici cependant quelques-uns : *couhh* court, *dèyhh* dix, *duhh* dur, *frohh* frais, *tiaïhh* clair, *wohh* vert. Il se retrouve aussi, sinon comme orthographe du moins comme *prononciation* finale aux trois personnes du singulier de quelques-uns des verbes cités plus haut. Ex. : *jé té*hhe, *té té*hhes, *é té*hhe *; jé pouo*hhe, *té pouo*hhes, *é pouo*hhe *; jé poé*hhe, etc.

A Vagney, M. Pétin nous donne : *aicrahhant, aicrahhoux, adj.*, pénible, molestant, vexant; *aïhheta, v. a.,* acheter; *aïhhes, s. f. pl.,* lubies, boutades; *aïhheudi, v. a.,* assourdir; *aippouauhhi, v. a.,* apaiser; *couhhière, s. f.*, vache qui entre souvent en chaleur et qui quoique couverte par le taureau ne retient pas; *daifouahhe, adv.*, en grande quantité, à foison; *deiviâhhi, v. a.*, remettre à l'endroit ce qui avait été mis à l'envers; *eimouhhié, p. p.,* tourmenté par les mouches, molesté par quelque contrariété; *gihhe,* érysipèle légère à la face, qui en rend la peau rouge et luisante; *jauhhon, s. m.,* germe, bourgeon; *lauhhé, lauhhi, s. m.,* loisir; *mouahhtié, v. a.,* grignoter, mâcher; *nâhhi, v. a.,* noircir; *pahhaige, s. m.,* perçage, *ai paihhenaige, loc. adv.*, se dit de deux ménages qui

1. Commune du canton de Dompaire, arrondissement de Mirecourt.

2. Commune du canton de Châtel-sur-Moselle, arrondissement d'Épinal.

habitent la même maison... *pouhhelère, s. f.,* matrice de truie; *ranhhié, v. n.,* vréder, aller et venir; *reihhâïé,* faire un nouvel essai, essayer une seconde fois; *reiviahhi, v. a.,* renverser; *remehhiè, v. a.,* remercier; *rohhelle, s. f.,* casserette, faiscelle, fromager; *sohhelaige, s. m.,* bruit causé par le mouvement de feuilles sèches, de papier, etc.; *tiahhela, v. n.,* agiter une clenche de porte, faire un cliquetis qui imite ce bruit; *tiouhhihhi* (bien que l'auteur l'ait simplement orthographié *tiouhihi*), cri poussé par les jeunes gens dans leurs courses nocturnes, vou*ahhé, s. m.,* cercueil; *vouahhota, v. n.* et *v. a.,* vaciller, agiter, ballotter.

Pour mettre plus facilement le lecteur sur la voie, il suffit de présenter les observations suivantes :

En prononçant l'*h* aspirée du français, on remarque que la langue reste immobile. Au contraire, pour l'émission du son figuré par la double *hh* de nos patois vosgiens dans lesquels on constate cette aspiration, on s'aperçoit que la partie postérieure de la langue se soulève et vient se rapprocher du fond du palais; la langue ainsi soulevée rétrécit le passage du souffle qui vient de la gorge; le souffle s'échappe alors à travers ce passage ainsi restreint entre la voûte palatale et la langue, qui, en ce moment, occupe une position convexe et produit finalement le son que nous cherchons à décrire au point de vue physiologique.

Autant que nous en pouvons juger, nous estimons que notre son particulier patois, surtout celui d'Uriménil, notre pays natal, se rapproche plutôt du *ch* DUR allemand que du *ch* allemand DOUX.

Dans un ouvrage tout récent[1] notre savant collègue, M. le docteur Liétard, constate que « c'est dans la partie orientale de notre département des Vosges, c'est-à-dire l'arrondissement de Saint-Dié et une partie de ceux d'Épinal et de Remiremont qu'on entend les gutturales ».

M. le docteur Liétard nous dit[2] que cette articulation, que l'on a crue empruntée au phonétisme allemand, est simplement l'un des termes d'une évolution phonétique qui a modifié certaines consonnes, en les transportant successivement à toutes les étapes des organes formateurs, depuis l'arcade dentaire jusqu'au pharynx. La série, ajoute-t-il, comprend par conséquent les articulations *h* aspirée, *ch* dur allemand, *ch* français, *j* français et enfin *s* et *z*.

Certains auteurs assimilent purement et simplement cette aspiration au ch allemand; d'autres se contentent de la désigner sous le nom d' « *h* doublement aspirée », de dire qu'elle est à notre aspirée *h* du français ce que *t* est à *d;* qu'elle est une « prononciation rude et gutturale », qu'il faut la « fortement aspirer du gosier ». Comparée à la *jota* espagnole, elle sort du fond du gosier[3].

Toujours est-il que nos nombreux montagnards qui se livrent à l'étude de l'allemand n'éprouvent aucune difficulté à la rencontre de cette aspiration et prononcent d'emblée, pour ainsi dire, le groupe particulier

---

1. *La population des Vosges*. Paris, Masson, 1902, in-8°, p. 311.
2. P. 310, *op. cit.*
3. Voy. Diez, *Gramm.* I, p. 346 de la trad. franç.

de cette langue germanique, aussi bien que la *j* espagnole ou le *x* russe. Cette articulation, à l'étude qu'ils font de ces trois langues étrangères, leur sort naturellement et très facilement du fond du gosier. Je l'ai constaté maintes fois dès le début de mes études personnelles ou de mon enseignement volontaire.

Le son produit par la gutturale allemande devant ou après les voyelles a, o, u (= ou) peut être comparé jusqu'à un certain point, nous dit M. l'abbé Martin[1], à celui que font entendre pour geindre, certains bûcherons au moment où, exhalant sans effort leur haleine, ils frappent à coups redoublés; il ajoute que pour produire ce son, il faut éloigner la langue de la gencive et laisser agir le poumon tout seul.

Il cite entre autres :

die Lache	le bourbier
die Fracht	le transport
wachen	veiller

D'autres auteurs estimés, MM. Le Bas et Regnier[2], se contentent de dire qu'il est impossible de la représenter par aucun caractère français.

J ESPAGNOL

Sobrino[3] nous enseigne que le *j* a un son guttural que les Arabes, au temps de leur domination, ont in-

1. *Grammaire allemande*. Paris, Bonaventure et Ducessoin, 1862, in-8°, p. 8.
2. *Grammaire allemande*. Paris, Hingray, 1847, p. 6.
3. *Nouvelle grammaire espagnole*. Paris, Dramard-Baudry, 1858, p. 9-10.

troduit dans la langue de ce pays. Pour le prononcer, dit-il, il faut tenir la bouche moyennement ouverte, et sans remuer les lèvres, les dents, ni la langue, faire vibrer l'air avec effort au fond de la gorge, comme si l'on voulait en expulser un corps étranger. Il ajoute que les Allemands prononcent leur *ch* comme le *j* espagnol, et que les Grecs modernes donnent la même valeur au χ.

J *initial.*

jabali	sanglier
jaqueca	migraine
jardin	jardin
jefe	chef
jesuita	jésuite
joven	jeune
juego	jeu
jugar	jouer

J *médial.*

aguja	aiguille
ajenjo (ex. double)	absinthe
ajo	ail
alhaja	bijou
caja	cage
cojo	boiteux
eje	essieu
goje	gage
hijo	fils
ojo	œil

J *final.*

reloj	horloge
boj	buis

Le *g* espagnol placé devant *e* et *i* a la même prononciation que le *j* : *general* général, *gentil* gentil, *gigante* géante.

Il en est de même de l'*x* final : *box* buis, *carcax* carquois, et de l'*x* médial dans *aixut* sec : *aixut com una esca* sec comme de l'amadou (Pèpratx, *Compar. popul.*, 1884, p. 345), *baxar* baisser, et dans le catalan *botxi, s. m.*, boucher (ce dernier dans Littré h. v° 2, étym., p. 382, col. 1)[1].

خ *kh.*

Savary[2] nous dit que le son du خ est absolument inconnu dans notre langue ; il est purement guttural, et participe du *k* et de l'*h*. On peut en approcher en réunissant ces deux lettres et en les prononçant du gosier. Les Allemands le rendent fort bien par *ch* qui, dans leur langue, a un autre son qu'en français. Les Espagnols en ont aussi conservé la valeur dans leur *x*, *j*.

---

1. L'auteur anonyme d'un *Nouveau Dictionnaire de poche françois-espagnol*, publié à Avignon, chez Jean-Albert Joly, en 1816, a la naïveté de nous dire (p. viij, col. 1-2) à propos de la lettre *j* que « le son de cette lettre, qui approche beaucoup plus d'une aspiration gutturale que d'une articulation décidée, est tellement propre à l'espagnol, que l'on ne sauroit trouver dans les autres langues de comparaison propre à le faire sentir, et que le meilleur moyen de le saisir est de l'entendre prononcer par un Espagnol ».

2. *Grammaire de la langue arabe vulgaire et littérale*. Paris, Imprimerie nationale, in-4°, 1813, p. 6-7.

Quatre des consonnes arabes, nous dit M. Alexandre Bellemare[1], n'ont aucun rapport avec les caractères français. Ce sont : ح خ ع غ.

Le ح est l'une des lettres dont nous avons signalé la prononciation comme intraduisible au moyen des caractères français; nous la rendons donc par le signe de convention *hh*[2].

Cette lettre s'obtient au moyen d'une aspiration très forte qui doit sortir nette et pure du fond de la poitrine, sans éprouver aucun arrêt dans le gosier..., car si le son s'arrêtait dans la gorge on pourrait facilement confondre cette lettre avec la suivante[3].

Le خ est une aspiration plus forte encore que le ح, et cependant beaucoup plus facile à reproduire. Ce qui constitue, en effet, la grande difficulté du ح c'est la franchise de son émission; dans le خ au contraire l'aspiration n'est pas franche, elle doit être accompagnée d'un raclement dans le gosier, d'un effort que nous ne saurions mieux comparer qu'à celui que l'on fait en crachant[4].

Pour cette lettre, comme pour la précédente, nous n'avons pas de caractère qui puisse en rendre le son. Nous aurons donc encore recours à un signe de convention qui sera le *kh*[5].

---

1. *Grammaire arabe* (*Idiome d'Algérie*). Paris, Hachette; Alger, Dubos, 1850, p. 7.
2. *Ibid.*, p. 9.
3. *Ibid.*, p. 9.
4. *Ibid.*, p. 9.
5. *Ibid.*, p. 9.

Le خ correspond au *ch* des Allemands et au *j* des Espagnols[1].

Un de nos collègues de l'Académie de Stanislas et du récent congrès des sociétés de géographie à Nancy, M. René Basset, correspondant de l'Institut, et aussi obligeant que savant, a bien voulu nous transmettre une liste d'exemples de خ empruntés à l'arabe vulgaire et à l'arabe littéraire. Nous en retenons seulement ce qui concerne l'idiome de l'Algérie et sommes heureux de renouveler à M. Basset l'expression de notre sincère gratitude.

Exemples.	Prononciation.	Signification.
	Initiale.	
خاتم	khatem	bague
خامسة	khamsa	cinq
خفيف	khefif	léger
خضرة	khadhra	verte
خالي	khali	désert
	Médiale.	
اخضر	akhdhar	vert
الاخر	elakhor	l'autre
ادخل	adkhol	entre
مخلوق	makhlouq	créé
مخصوص	makhsous	dépourvu
	Finale.	
زواخ	zaououakh	fanfaron
منفوخ	menfoukh	enflé
داخ	dakh	avoir le vertige
بطيخ	battikh	melon
طباخ	t'abbakh	cuisinier

1. *Grammaire arabe* (*Idiome d'Algérie*). Paris, Hachette; Alger, Dubos, 1850, p. 9.

X RUSSE

M. Lemonnier[1] dit que x russe a l'articulation du ch allemand dans *Dach*. Elle correspond à celle du *ch* : dans le mot gallois *chwaer* sœur, dans le mot breton *ar c'had* le lièvre et à celle du *j* espagnol dans *hijo* fils. Ex. : холодъ (cholote) le froid, холмъ (cholme) colline. Il ajoute qu'elle équivaut encore à χ du grec moderne et à خ de l'arabe.

Initial.

халатъ	robe de chambre
хата	chaumière
хвалить	louanger
хвойной	à feuilles aciculaires
хитрый	rusé
хлѣбъ	pain
ходить	marcher
хозяинъ	propriétaire
холодный	froid (*adj.*)
холмъ	colline
холстъ	toile
хомутъ	collier (du cheval)
хотѣть	vouloir
хорошо	bien (*adv.*)
хромой	boiteux
худо	mal (*adv.*)

Médial.

муха	mouche
мѣхи (*pluriel*)	fourrures

1. *Méthode théorique et pratique de la langue russe.* A. Hartleben, Vienne, Buda-Pest, Leipzig, *s. d.*, p. 19.

отдыхать	se reposer
охота	chasse
охотникъ	chasseur
пароходъ	bateau à vapeur
пахать	labourer
пахарь	laboureur
сахаръ	sucre
соха	araire
сохнуть	devenir sec
старуха	vieille femme
сухой	sec
ухватъ (*s. m.*)	attrape (*s. f.*)
ухо	oreille
ѣхать	aller (autrement qu'à cheval)
эхо	écho

Final.

горохъ	pois
мухъ	mouche
мѣхъ	fourrure
пастухъ	pâtre
пѣтухъ	coq

X GREC MODERNE

L'auteur anonyme d'un *Guide de la conversation en français et en grec moderne*[1] nous indique que le χ se prononce comme le *ch* des Allemands dans le mot *ich* (ἰχ) moi : χήρα (*chira*) veuve; il nous dit que la prononciation ne se peut pas figurer.

1. Paris, Robée et Hingray, 1832, p. XI.

X *initial.*

χαβαλᾶς	inspecteur
χάζι	agrément
χαρακω	palissader
χαιρομαι	se réjouir
χειρ	main
χοινιξ	trou du moyeu
χοῖρος	porc, cochon
χρή	il faut
χυνω	verser
χωρα	la terre, la province

X *médial.*

δραχμή	drachme
τύχη	fortune, bonheur
υποδοχή	accueil, réception
στοιχω	louer, se louer
ὄχθη	rivage
βράχος	rocher
πρόχωμα	digue
καταχνιά	brouillard
ψύχρα	froidure, froid
βροχή	pluie

II

diĕ, tiĕ.

Ce son est une diphthongue mouillée, sourde et brève, quasi-muette, produite par la dentale douce *d,* et la dentale forte *t.*

Pour obtenir ce son *tiĕ,* il ne faut pas seulement appuyer ou arc-bouter la langue contre l'arcade dentaire inférieure comme on le fait pour les autres dentales en général, mais il faut en outre la maintenir

appuyée dans sa partie centrale au haut du palais pendant toute la durée de l'émission du son, qui cependant toutefois doit être prononcé bref. On fait ainsi occuper à la langue une position convexe, dont le sommet est en contact avec le palais tandis que dans l'émission des autres sons dentaux ordinaires, la position de la langue est inverse, c'est-à-dire concave.

Au contraire le son dental simple non mouillé s'obtient en tenant seulement la pointe de la langue contre la partie antérieure du palais et l'arcade dentaire.

Cette diphthongue dentale mouillée, particulière à certains patois vosgiens, est à la dentale simple du français ce qu'est notre *gn* mouillé à l'*n* ordinaire de l'adjectif di*gne* avec celle du verbe il dî*ne*.

Comme articulation et comme durée on peut le comparer, *mutatis mutandis*, à la finale des mots français Breta*gne*, Champa*gne*, vergo*gne*, etc.

Voici, en suivant l'ordre alphabétique de la consonne précédant l'*i* (y), un petit tableau donnant dans une première colonne la syllabe simple ou dure, et dans la seconde la diphthongue mouillée ou adoucie (molle); ce qui aidera à comprendre la différence des sons.

Son dur.	Son mouillé.
—	—
il débine	bigne
il dessine [1]	cygne
il dîne	digne
fine (soie)	
plombagine	
béguine	il guigne

1. *ss* = son dur du *c* devant l'*i*.

Son dur.	Son mouillé.
—	—
aniline	la ligne
mine (*s. f.*)	Migne (nom patronymique)
il mine	Bénigne (prénom)
	il trépigne
quinne (au loto)	
il bassine	il assigne
tartine	
bovine (race)	la vigne
benzine	il se résigne[1]

Physiologiquement et phonétiquement parlant, le *gn* mouillé s'obtient à peu près de la même façon que le *diĕ* (*tiĕ*). C'est toujours la partie médiale de la langue qui vient frapper le haut du palais et y rester adhérente pour la production du son.

Comme aire de dispersion, cette dentale mouillée n'a été observée que dans cette partie du département des Vosges appelée « La Plaine » ou région occidentale, comprenant les arrondissements de Neufchâteau et de Mirecourt et la partie nord-ouest de celui d'Épinal, à l'inverse du *hh* qui, lui, n'est répandu que dans les hautes Vosges et sur les derniers contreforts occidentaux de la chaîne des Vosges.

On observe cette diphthongue déjà dans une commune circonvoisine d'Uriménil, à Girancourt[2] au nord-ouest de cette dernière localité, et on continue à la relever jusqu'à Vouxey, limite ouest du département.

1. *s* douce entre deux voyelles ayant le son du *z*.

2. Haillant, *Dictionnaire phonétique et étymologique*. Épinal, Collot, 1885, p. 119. — Girancourt, commune du canton et de l'arrondissement d'Épinal.

C'est pour ces deux dernières communes le substantif *câțiẽ* carte (à jouer) que j'ai notée ainsi faute de graphie plus satisfaisante ; c'est en outre l'infinitif *pâtiẽ* perdre et un autre substantif *tâtiẽ* tarte, notés et recueillis tous deux à Damas près de Dompaire[1], nord-ouest d'Uriménil et que j'orthographie de même, par analogie.

Ce sont aussi les mots suivants recueillis dans d'autres localités vosgiennes de la plaine : *motadiẽ*, moutarde blanche, *Sinapis alba* L., à Bainville-aux-Saules ; *bombaitiẽ*, scorzonère humble, à Charmes[2] ; *sombiẽ*, moutarde des champs, *Sinapis arvensis*. L. *Sp.* 933[3], à La Neuveville-s.-M. ; *prakatiẽ*, bavard, blagueur, grande langue, à Savigny[4] ; *lẽzatiẽ*, *s. f.*, lézard gris des murailles, *Lacerta agilis* Daud., à Savigny[5] ; *pôtiẽ*, porte de grange, porte cochère cintrée, à Savigny également[6] ; *grand potiẽ*, *s. f.*, arc-en-ciel, *littér.* grand'porte, à Vouxey[7] ; *çotiẽ*, *s. m.*, cercle, à Vouxey aussi ; *çatiẽ*, *adv.*, certes[8], à Vouxey également.

Dans un livre élémentaire à l'usage des Allemands pour l'enseignement du russe[9] l'ь final est figuré par

1. Commune de ce canton, arrondissement de Mirecourt.
2. Haillant, *Dictionnaire phonétique et étymologique*, p. 124.
3. *Id.*, p. 550.
4. *Id.*, p. 473. *V° Prokė.*
5. *Id.*, p. 360.
6. *Id.*, p. 467.
7. *Id.*, p. 381.
8. Haillant, *Glossaire vosgien ancien et moderne* (encore manuscrit).
9. Polyglott-Kuntze. *Schnellste Erlernung jeder Sprache ohne Lehrer, Russisch. Mit genauer Angabe der Aussprache.* Herausgeber : Polyglott Kuntze in Köln... Bonn a/ Rh. Verlag v. Carl Georgi, Universitäts Buchdruckerei, *s. d.* (vers 1898).

le *j* : пересѣсть *peresiestje,* поѣсть *pajestj,* выпить *wypitj,* уплатить *uplatjtj*[1], et le groupe ать qui nous intéresse tout particulièrement, par *atj* : переѣхать *perejechatj,* подать *podatj,* оказать *okasatj.*

« La lettre ь, nous dit M. Lemonnier[2], indique que la consonne précédente se prononce avec un son faible ou mouillé. Par exemple нь se prononcera comme *gne* dans le mot français *ligne,* et нъ comme *ne* dans le mot français *mine*; дь, ть, бь, etc., rappelleront les sons de *dieu, tieu, bieu,* etc., prononcés aussi rapidement que possible. »

Dans ses exercices de lecture avec transcription de la prononciation, p. 22 et 23 du même ouvrage, cet auteur figure par un procédé ingénieux cette prononciation : il emploie des caractères de notes qu'il place en guise d'exposants en haut du mot, entre les lettres ou caractères ordinaires, ou à la fin de celles-ci : обнимать (embrasser) est figuré *obn*^{i}*mat*^{i}*e,* выписать (faire venir) *v*^{oui} *pissat*^{i}*e.*

III

oye

Un autre son que nous avons classé dans la série des « diphthongues mouillées » du patois d'Uriménil : *oye,* a son correspondant exact dans le groupe *oй* de la langue russe : *oye* hélas ! analogue au son de la syllabe finale dans le cas oblique рѣкой, надъ рѣкой sur la rivière, dont la transcription est figu-

1. Prononciation allemande ; l'*u* allemand se prononçant *ou.*

2. *Méthode théorique et pratique de langue russe.* A. Hartleben, Vienne, Buda-Pest, Leipzig, *s. d.,* p. 15.

rée par M. Lemonnier : *rⁱéco^{ye}* page 24; на тадоръ кочевóй sur le campement nomade, transcrit *katchⁱévo^{ye} ibid.*, page 25; въ тишинѣ степнóй (dans le calme de la steppe) transcrit : *sstⁱepno^{ye},ibid.*

IV

éye = ей RUSSE

Une autre diphthongue formée avec l'*é* surmonté de l'accent aigu donne pour cette lettre un résultat analogue à la précédente pour l'*o* : *céye* faucille, *ètréye* étrille, *féye* fille, *gréye* grille, *guéye* quille (notons en passant l'adoucissement de la gutturale patoise), *jé téye* je tille (ou je teille).

On voit que la diphthongue patoise correspond au groupe *ill* mouillées du français.

Le russe donne au moyen de l'*e* suivi de la semi-voyelle й (surmontée de la brève) la diphthongue analogue à celle décrite ci-dessus et formée avec l'*o* : казначей caissier, etc. [1]

NOTA. — *Les caractères arabes et les caractères russes ont été empruntés aux collections de l'Imprimerie nationale.*

1. Je suis heureux de voir que ce n'est pas d'aujourd'hui que les patoisants comparent les sons de certains vocables de nos lexiques patois de langue française avec ceux qu'on trouve dans quelques alphabets étrangers, même dans l'alphabet russe.

Le regretté M. Jean Fleury, lecteur en littérature française à l'Université impériale de Saint-Pétersbourg, dans sa causerie linguistique *A propos de la Hague*, a comparé spirituellement quelques sons du patois de cette localité avec ceux de l'anglais, de l'italien et même du russe. Voir en effet *Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg*. Cherbourg, Le Maout, 1897, et 1898, pp. 260-262 et p. 264.

LES DÉBUTS DE STANISLAS A NANCY

NANCY

PENDANT

LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE

1737-1748[1]

PAR CHR. PFISTER

C'est au fond de la Prusse, à Kœnigsberg, que Stanislas Leszczynski, après sa tentative inutile pour ressaisir la couronne de Pologne, apprit qu'il devait renoncer à régner dans sa patrie et qu'il allait devenir duc de Bar et un peu plus tard duc de Lorraine. Au premier moment, son indignation et sa douleur furent

1. Nous nous sommes servi surtout pour cette étude du Journal manuscrit de Durival à la bibliothèque de Nancy (Ms. nº 863). Durival était le secrétaire de La Galaizière et il a rédigé ce journal jour par jour. Plus tard il a mis en œuvre les notes prises par lui, pour rédiger la partie historique (années 1737-1768) de sa *Description de la Lorraine et du Barrois*, t. I, 1778. Mais le Journal nous apprend des détails plus nombreux et nous donne toute vive l'impression du moment. A côté du Journal de Durival, nous avons employé celui du libraire Jean-François Nicolas que nous avons édité jadis, dans les *M. S. A. L.*, 1899, p. 216. Nicolas nous donne la version des vieux Lorrains, qui regrettaient la famille ducale. Sur la prise de possession de la Lorraine par Stanislas, on consultera le remarquable travail de Pierre Boyé, *Stanislas Leszczynski et le troisième traité de Vienne*. Nancy, 1898.

très vives : le Barrois et la Lorraine lui paraissaient une compensation bien insuffisante, et il préférait à la Meurthe la Vistule, à Nancy Varsovie. Mais il fallut se résigner et céder à la volonté de son gendre tout-puissant. Le 27 janvier 1736, il signa son abdication au trône de Pologne, et engagea ses derniers partisans à déposer les armes. Puis, pendant plus de quatre mois, il attendit à Kœnigsberg que les diplomates se fussent mis d'accord à Vienne. Au milieu de mai seulement, il se mit en route, traversa Berlin où il fut reçu par le roi Frédéric-Guillaume I[er] et son fils, le futur Frédéric II ; par l'Allemagne et les Pays-Bas, il gagna la France. Il avait évité de passer par les duchés de Lorraine et de Bar, puisque les destinées du premier n'étaient pas encore réglées. En attendant que les difficultés fussent aplanies, il s'établit à Meudon, dans l'ancien château du dauphin ; et cependant, à Vienne, il fut décidé que le duché de Lorraine lui serait remis sans retard, aussi bien que celui de Bar. Louis XV donna à son beau-père de très belles fêtes ; mais il le circonvint ; il lui arracha toutes sortes de concessions qui donnaient immédiatement à la France la réalité du pouvoir sur les deux duchés ; Stanislas n'en devait avoir que les apparences extérieures. En vertu de la déclaration de Meudon, de septembre 1736, la France répartissait et levait les impôts dans les deux duchés, s'engageant seulement à payer au roi de Pologne une liste civile de deux millions de livres. La Lorraine cessa d'avoir une armée ; la France enverra ses cavaliers et ses fantassins dans le pays et les distribuera à sa guise dans les villes et places fortes. La

justice et la police seront dirigées par un intendant nommé par le roi de France, et cet intendant, qui reçut le titre de chancelier, fut le fameux Chaumont de la Galaizière.

I

Par édit du 18 janvier 1737, La Galaizière reçut ordre de prendre possession immédiate du Barrois d'abord, puis de la Lorraine au nom de Stanislas, et possession éventuelle des deux duchés au nom du roi de France. Il devait être assisté dans cet office par un gentilhomme polonais, M. de Meszeck, presque octogénaire, et qui, en qualité de grand-maréchal, avait partagé la bonne comme la mauvaise fortune de Stanislas. La Galaizière se mit aussitôt en route; il arriva à Nancy le 31 janvier à minuit; il se rendit le lendemain à Lunéville où, avec les commissaires de l'ancien duc François III, il régla le détail des deux cérémonies. Le 8 février 1737, à Bar-le-Duc, eut lieu la remise solennelle du Barrois au nom de François III et l'occupation du duché au nom de Stanislas et de Louis XV. La cérémonie pour le duché de Lorraine fut différée jusqu'à ce que la duchesse douairière, après avoir marié sa fille au roi de Sardaigne, eût évacué le château de Lunéville; le mariage se célébra le 5 mars; la duchesse partit le 6. La Galaizière vint aussitôt à Nancy, et, le 21, se passa la solennité, à la suite de laquelle la Lorraine eut un nouveau maître [1].

1. *Actes de cession et de prise de possession du duché de Lorraine*. 1737. Nancy, N. Charlot, 1737, 19 p. in-4°. On trou-

Ce jour-là, un jeudi, de très bonne heure, les régiments français sortirent de la ville. Par une sorte de fiction, on rendit à la cité pour quelques heures les apparences de l'autonomie. La milice bourgeoise, qui, depuis l'occupation de 1733, avait été privée de ses armes, releva les troupes françaises, occupa les portes et borda les rues. A 8 heures du matin, les trois commissaires de François III, MM. de Riocourt, de Rennel et Le Febvre, munis des pleins pouvoirs qui leur étaient arrivés quelques jours auparavant, se rendirent à la Cour souveraine qui siégeait alors à l'hôtel de ville devant l'église Saint-Sébastien[1]. Toutes les chambres étaient réunies dans la salle, dite salle des princes. Les commissaires déclarèrent remettre actuellement le duché de Lorraine au roi de Pologne, éventuellement au roi de France; ils délièrent en conséquence tous les officiers et sujets du serment d'obéissance prêté à François III. Le procureur général, Bourcier de Montureux, prit alors la parole; il donna ses regrets à l'ancienne famille ducale; il déplora à mots couverts l'événement fatal qui s'était produit; mais il assura le nouveau souverain de la fidélité traditionnelle du peuple lorrain. Le premier président, M. d'Hoffelize, prononça à son tour une

vera copie de ces actes dans un beau manuscrit de la Bibliothèque Mazarine, n° 3393, qui a appartenu à Jamet et qui fut donné le 18 juillet 1776 à M. Clément de Barville, avocat général en la Cour des aides. Un frontispice dessiné à la plume (*Jamet inv. J. Gautier fecit*) représente par une allégorie la réunion de la Lorraine à la France.

1. Cet hôtel de ville fut démoli en 1751 et sur l'endroit où il s'élevait on disposa la place Mengin.

courte allocution fort digne. « La Providence dispose comme il lui plaît des sceptres et des couronnes; elle nous a enlevé un prince que nous avons tant aimé et dont nous ne saurions reconnaître les grâces qu'en conservant pour lui dans nos cœurs un souvenir éternel. » La Cour donna acte aux commissaires de leur déclaration qui fut enregistrée; elle leur remit les anciens sceaux au nom de François III. A Bar-le-Duc, ces sceaux avaient été brisés séance tenante, et le duc François en avait été blessé; à Nancy, on ménagea davantage son amour-propre. Les commissaires se rendirent ensuite dans une salle voisine, qui était l'auditoire de la Chambre des comptes; ils s'acquittèrent de même de leur mission : la cérémonie avait duré tout juste une demi-heure.

A 10 heures du matin, les commissaires de Stanislas, La Galaizière et Meszeck, partirent du logement de M. de Brézé, commandant des troupes françaises, où ils étaient descendus. Ce logement, non loin du palais ducal, était l'hôtel Lunati-Visconti, au n° 119 de notre Grande-Rue, avec une autre entrée sur la rue de Guise. Ils montèrent dans un magnifique carrosse à six chevaux, que Stanislas leur avait fait envoyer. Quelques officiers français leur faisaient escorte. La Cour souveraine, en robes rouges, le premier président à sa tête, alla les recevoir à la porte; et immédiatement, La Galaizière présenta l'édit du 18 janvier 1737. L'avocat général, Toustain de Viray, en place du procureur, trop attaché à l'ancienne dynastie, prit la parole. Il requit l'enregistrement de l'édit; mais, en son discours, cet ancien serviteur des ducs ne sut point

garder la mesure et il mécontenta vivement les Lorrains : « Livrez-vous, peuples, s'écria-t-il en sa péroraison, livrez-vous à la joie ! Que cette capitale retentisse des cris de votre allégresse et de vos empressements à posséder dans votre enceinte ce présent des cieux[1]; qu'il vive ! que la durée de ses jours se mesure sur l'étendue de sa réputation et que leur nombre soit compté sur celui de ses vertus; qu'il règne pour le triomphe de la religion et pour notre félicité; qu'il soit placé dans nos cœurs: c'est le trône ordinaire de nos maîtres[2]. » Cette éloquence débordait trop de lyrisme; on s'en aperçut surtout, quand le premier président d'Hoffelize eut prononcé quelques mots qui, par leur froideur étudiée, formaient un vif contraste avec la harangue de l'avocat général. « Nous ne saurions mieux témoigner à Sa Majesté notre reconnaissance que par la soumission et la fidélité qu'il demande de nous. » Après ces mots, la Cour ordonna l'enregistrement demandé; puis le premier président, s'agenouillant sur un coussin, la main étendue sur l'Évangile, prêta serment de fidélité au roi Stanislas, en son nom, au nom de tous les officiers de sa compagnie, au nom de tous les juges de Lorraine, de tous les sujets du duché : « Dieu nous aide et ses saints évangiles, » dit-il en terminant, et M. de la Galaizière, lui prenant les mains, répéta : « Ainsi Dieu vous aide » ; et il lui remit le nouveau sceau, aux armes de Sta-

1. Singulière périphrase pour désigner Stanislas.

2. *Discours prononcé à l'Hôtel de ville de Nancy par M. de Viray, avocat général au sénat de Nancy, lors de la prise de possession de la Lorraine*. Paris, in-4°.

nislas et de Lorraine. Le procureur général, Bourcier de Montureux, à son tour prêta serment pour lui, les officiers du parquet et tous les substituts de la province; et ces deux serments furent enregistrés par la Cour. Puis M. de Meszeck sortit; La Galaizière n'agit cette fois plus que comme représentant du roi très-chrétien. Premier président et procureur prêtèrent un second serment à Louis XV comme souverain éventuel de la Lorraine. Ces formalités se renouvelèrent dans l'auditoire voisin de la Chambre des comptes; cette Chambre aussi dut sceller désormais ses actes d'un nouveau sceau.

Tandis que s'accomplissaient ces cérémonies, les troupes françaises étaient rentrées en ville, s'étaient rangées en bataille le long des rues et faisaient plusieurs salves de mousqueterie. A 11 heures, commissaires et magistrats se rendirent en face, à l'église Saint-Sébastien, et furent reçus à la porte par le clergé de la paroisse, en tête le curé qui présenta l'eau bénite. Des prie-Dieu couverts de velours et des fauteuils étaient disposés dans le chœur pour les deux commissaires, la Cour souveraine et la Chambre des comptes; les chanoines de l'église primatiale et de Saint-Georges, qui s'étaient joints au cortège, prirent place dans les stalles. L'évêque de Toul, Mgr Bégon, de sentiments très français, — n'oublions point que Toul était depuis longtemps ville française — officiait; il entonna le *Te Deum* que chantèrent les musiciens et trompettes des plaisirs du roi Stanislas, venus récemment à Nancy; le *Te Deum* fut suivi du : *Domine, salvum fac regem*. Cette formule à laquelle Stanislas

tenait beaucoup[1], était odieuse en sa nouveauté aux Lorrains; quand on arriva à cette partie de l'office, quelques assistants sortirent avec affectation de l'église. Et cependant, une seconde décharge de canon et de mousqueterie avait retenti au *Te Deum,* une troisième au *Domine, salvum fac regem*[2].

Désormais Stanislas était le maître officiel de la Lorraine. Les grenadiers du régiment de Bretagne avaient pénétré au palais ducal et relevé les quelques soldats lorrains et les bourgeois qui avaient eu la garde de l'édifice. Au sortir de Saint-Sébastien, les commissaires prirent possession de ce palais, après avoir jeté de la menue monnaie à la foule pendant le trajet; et, dans la demeure édifiée par le duc Antoine, ils reçurent les hommages de tous les corps constitués de Nancy. Puis, dans la galerie des Cerfs, un magnifique dîner fut servi; l'évêque de Toul, le marquis de Brézé et M. Geoffroy, commissaire des guerres, présidaient les trois tables. La santé du nouveau duc fut bue au bruit des fanfares. A 6 heures, il y eut concert place de la Carrière, à l'hôtel des pages, à côté de l'hôtel de Craon-Beauvau : c'est la maison où les prud'hommes tiennent aujourd'hui leurs séances. Le soir, on illumina par toute la ville et on fit de nouvelles décharges de canon et de mousqueterie. A l'extrémité de la place de la Carrière, près de la Porte-Royale, on alluma un feu d'artifice que les commissaires regardèrent de

1. Quoique simple duc de Lorraine et de Bar, il garda le titre de roi.

2. *Journal du libraire Nicolas, l. c.,* p. 318.

l'hôtel de Bassompierre. Singulière ironie des choses! Ce feu d'artifice avait été préparé à Nancy pour le mariage de la princesse Élisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, avec le roi de Sardaigne. Destiné à l'ancienne dynastie ducale, il servit à célébrer l'intronisation de la nouvelle. Les Lorrains s'étaient abstenus de prendre part à ces réjouissances. Le *Journal* du libraire Nicolas porte ces mots : « Il n'y eut que les tout jeunes gens qui allèrent voir le feu d'artifice; toute cette cérémonie se passa assez tristement », et un Lorrain, M. de Molitoris, écrivit après ces scènes à un de ses amis : « J'ai l'âme si remplie de douleur et d'affliction que je ne me sens capable de rien que de faire les réflexions les plus tristes qu'un événement aussi cruel doit inspirer à tous les bons Lorrains (1). »

La prise de possession officielle étant terminée, Stanislas prit ses dispositions pour venir dans son nouveau duché. Les Nancéiens virent d'abord passer dans leur cité les équipages du roi de Pologne qui se rendaient à Lunéville (2). Stanislas quitta lui-même Meudon, le 1er avril; le 3 il passa en chaise de poste devant Nancy, où l'on sonna les cloches et tira le canon; mais il ne pénétra point dans la ville où il redoutait un accueil un peu froid et, directement, il se rendit à Lunéville. Quelques jours après, la reine Catherine Opalinska, à son tour, passa près de Nancy, sans s'y arrêter; les habitants ne connurent son passage que par les décharges des canons et les sonneries des cloches. La nouvelle

1. Cité par M. Pierre Boyé, *l. c.*, p. 491.
2. *Journal de Nicolas, l. c.*

cour, comme celle de Léopold, allait s'installer au château de Lunéville, délaissant l'ancienne capitale de la Lorraine. Stanislas consacra les premiers temps à organiser cette cour, à y distribuer des charges. Les Lorrains ne voyaient pas sans un vif chagrin des membres de la noblesse, jadis en apparence si dévoués au duc, se laisser tenter par quelques-unes de ces sinécures, et devenir les serviteurs du nouveau maître.

Quatre mois se passèrent, sans que le roi de Pologne semblât se soucier de sa capitale. Le 7 août 1737 seulement, après avoir chassé chez le comte Lebègue, à Laneuveville, il vint coucher au château de la Malgrange, presque entièrement démeublé, et où il ne trouva qu'un mauvais lit; et le lendemain, 8 août, il y reçut les députés de la Cour souveraine et de la Chambre des comptes, et les membres des deux chapitres de la Primatiale et de Saint-Georges. On fut très surpris de voir les conseillers sortir de la ville en leur robe de cérémonie, ce qui ne s'était jamais vu auparavant; la surprise augmenta encore, quand on sut que Stanislas les avait reçus un peu sans façon, en habit vert de chasse et en guêtres[1]. Le Lorrain est formaliste et ne pardonne pas les violations à l'étiquette. Le 9 août, à 8 heures du matin, le roi de Pologne fit sa première entrée dans Nancy; l'hôtel de ville, en corps, ayant à sa tête le lieutenant de police Hanus, le reçut à la porte Saint-Nicolas; et le cortège se forma, assez mesquin. Stanislas se rendit,

1. *Journal de Nicolas*, p. 322. Cf. le livre-journal de Marcol dans Lepage, *Les Archives de Nancy*, II, 362.

par la rue des Dominicains et la Carrière, à l'église des Cordeliers, où il entendit la messe, puis au palais ducal où le thé lui fut servi; on lui fit voir ce palais, le jardin et la salle de l'Opéra. A 11 heures, il quitta Nancy pour se rendre à Frouard, où il visita l'évêque de Toul, et à Metz où le gouverneur, M. de Belle-Isle, devait le recevoir. Pendant ce passage du roi de Pologne à Nancy, on fit quelques décharges de canon, on sonna les cloches; mais la réception fut froide. Si les boutiques étaient fermées, ce fut par un ordre spécial de l'hôtel de ville; quelques gamins criaient : Vive le roi; les autres criaient : Vive Son Altesse Royale; ce qui prêtait à équivoque et pouvait s'entendre du duc François III. Quand, deux jours après, le 11 août, Stanislas repassa à Nancy, il n'y eut de même aucune démonstration. Le roi de Pologne avait une grande tâche à remplir : il lui fallait conquérir le cœur de ses nouveaux sujets qui le détestaient.

A diverses reprises, de 1737 à 1740, Stanislas passa de la sorte à Nancy, sans s'y arrêter (1); il entrait en général par une porte et sortait par l'autre. A chaque fois, on tirait le canon et les troupes se rangeaient en

---

1. Voici les dates de quelques-uns de ces voyages de Stanislas : 1737, 9 septembre, en allant à Gondreville, chez le prince d'Elbeu, il s'arrête aussi le 10 septembre à son retour; 3 décembre, allant à Metz, il repasse à son retour le 16; — 1738, 14 août, il pose la première pierre de l'église de Bonsecours; — 1739, 5 avril, Stanislas, après une entrevue avec la duchesse douairière Élisabeth-Charlotte, passe la nuit à Nancy; 15 août, il assiste à la procession, célébrée pour l'ouverture de la Mission; — 1740, 8 février, il dîne chez le comte de Cobenzel, commissaire de l'Empereur pour les limites; — 26 mai, il passe à Nancy se rendant chez sa fille à Trianon.

bataille, sur la place du Marché; mais la population ne témoignait guère d'enthousiasme. Est-ce pour la punir de sa froideur que le roi de Pologne se décida à ne jamais s'établir dans Nancy? Il indiqua nettement son intention, en enlevant de la ville les quelques effets que François III y avait oubliés. Le dernier duc de Lorraine avait fait partir pour Florence les belles décorations de l'Opéra, que Léopold avait bâti derrière le palais ducal; Stanislas emporta les loges, et quelques-unes servirent à la salle de comédie de Lunéville; les galeries du théâtre de Nancy devinrent des bordures aux pièces d'eau que des Hours avait établies dans les Bosquets(1)! L'Opéra de Léopold fut converti en un magasin de vivres qui rendit de grands services pendant la guerre de succession d'Autriche; plus tard, vers 1755, on en démolit une partie; avec l'autre moitié, la ville fit une salle de comédie qui elle-même fut transformée en caserne : ce fut le *quartier neuf*(2).

Pour mieux montrer encore son dessein de ne point habiter Nancy, Stanislas céda à la ville tous les bâtiments qui appartenaient au domaine. Il lui donna, par arrêt de son conseil des finances du 24 juillet 1739, le Louvre inachevé de Boffrand, au fond de la Carrière; le vieux palais ducal, ou du moins ce qui en restait, avec les seize boutiques qui y étaient accolées sur la Grande-Rue; les bâtiments de l'Opéra; l'Arsenal; les

1. *Journal de Nicolas, l. c.*, p. 236.

2. Cette caserne démolie en 1818, s'élevait à l'emplacement de la caserne de gendarmerie.

bâtiments des trois portes Saint-Jean, Saint-Nicolas et Saint-Georges; l'hôtel de la gendarmerie, sur la place Saint-Jean; l'hôtel des pages, place de la Carrière, où se donnaient les concerts de musique; le Manège où les *Académistes* de Léopold faisaient leurs exercices; les maisons et terrains près le potager royal où plus tard sera disposée la place de l'Alliance [1]. Le roi de Pologne se débarrassait ainsi de l'entretien de ces édifices pour lesquels la ville dut payer un cens annuel de 120 livres; et, au fond, Nancy lui sut un gré médiocre de sa donation.

II

La paix dont l'Europe avait joui depuis 1736 ne devait avoir qu'une courte durée. La mort de l'empereur Charles VI, le 20 octobre 1740, allait mettre les puissances aux prises. A Charles succédait dans ses duchés héréditaires et dans ses royaumes de Hongrie et de Bohême sa fille aînée, Marie-Thérèse, la femme de l'ancien duc de Lorraine François III. Mais, en dépit de toutes les paroles engagées, les États de l'Europe se coalisèrent pour dépouiller Marie. Le nouveau roi de Prusse, Frédéric II, donna le signal et, en juin 1741, la France, obéissant peut-être à tort à la vieille tradition diplomatique qui faisait d'elle l'ennemie de

1. LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, III, 79. Déjà, en 1738, Stanislas avait cédé à la ville la maison connue sous le nom d'ancien hôpital Saint-Jean, dans la Ville-Neuve. C'est dans cette maison, au coin de la rue Bénit, que s'établirent plus tard les Frères des Écoles chrétiennes.

l'Autriche, suivit. Les Nancéiens furent consternés à cette nouvelle. Ils savaient que leur ville serait sans cesse traversée par les régiments en marche, comme à l'époque des guerres des successions d'Espagne ou de Pologne ; que, même si les hostilités restaient éloignées de leurs murs, ils auraient beaucoup à souffrir. Mais leur tristesse et leur douleur provenaient encore d'un sentiment plus profond et plus noble. Quand leur duc François III les eut quittés, bien qu'ils n'ignorassent aucun défaut de son caractère, ils s'étaient réjouis du brillant avenir qui lui était réservé ; ils étaient flattés dans leur amour-propre à la pensée qu'un jour leur ancien maître serait couronné empereur ; et voici qu'à ce duc qu'ils ne cessaient d'aimer la France déclarait la guerre ! Il y avait conflit entre leur affection pour l'ancienne dynastie et leur devoir envers la France qui devait à un jour prochain devenir leur patrie. Quelques Lorrains s'étaient engagés dans les troupes françaises ; on avait formé un régiment de gardes lorraines[1] : quoi ! ces soldats, enfants du pays, allaient être obligés pour leurs débuts de se battre contre ce duc que leurs pères avaient servi. La consternation devint encore plus grande, quand, par ordonnance du 21 octobre 1741, Stanislas demanda à la Lorraine une levée de 3600 hommes de milice. Ces hommes devaient en principe servir à la garde de la province ; mais on pouvait prévoir tout de suite que le roi de Pologne les mettrait à la disposi-

1. Par ordonnance du 6 avril 1740. Cf. Pierre Boyé, *La Milice en Lorraine au dix-huitième siècle*, 1904, p. 8.

tion de son gendre et que ces enfants de Lorraine iraient mourir aux Pays-Bas ou en Allemagne pour une cause qui n'était pas la leur. Le 14 novembre, eut lieu à Nancy le premier tirage au sort. Les habitants de la ville furent sans doute exempts cette fois-ci de cet impôt du sang; mais la charge n'en fut que plus lourde pour les villages voisins. Les miliciens furent répartis en six bataillons; l'un d'eux reçut le nom de *Nancy* et, réuni à celui de Sarreguemines, forma le régiment de *Croix* qui devint en 1744 Montureux(1).

Le mécontentement contre la France devint, à cause de ces mesures, de plus en plus vif, et toute l'affection des Lorrains allait à l'ancienne dynastie. Elle augmentait même, quand la France eut obtenu succès sur succès, quand elle semblait avoir réduit Marie-Thérèse aux extrémités. On apprit avec consternation à Nancy que Lintz était prise, que la Haute-Autriche était entamée, que l'armée française pénétrait en Bohême et que Prague avait succombé. Les Lorrains ne prenaient pas la peine de cacher leur douleur; ils manifestaient ouvertement leur sympathie pour Marie-Thérèse, et dans les couvents de Nancy on priait en secret pour elle. « On n'aurait jamais pensé, écrit le libraire Nicolas non sans une certaine ironie, que le duc François pût être ainsi aimé (2). » Ce qui augmentait encore l'exaspération des habitants, c'est que les Français faisaient circuler en ville des libelles où l'on se moquait des Autrichiens et des chansons assez grossières

1. Pierre Boyé, *o. c.*, p. 17.
2. *Journal, l. c.*, p. 259.

contre Marie-Thérèse et son époux. Les Nancéiens répondirent par d'autres pamphlets, par des pièces de vers qu'on se communiquait sous le manteau. Les officiers et les soldats français qui composaient la garnison avaient le triomphe souvent hautain; ils exerçaient leur esprit au détriment des bourgeois; dans l'hiver 1741-1742, il y eut quelques duels entre militaires français et citoyens lorrains. Heureusement un officier fort intelligent et de caractère conciliant, M. de Prémarets, lieutenant du roi, commandait dans la ville; il fit à ses officiers d'excellentes recommandations, et il défendit aux soldats de dire ou de crayonner sur les murs aucune injure à l'adresse de S. A. R. le duc François III.

Dans le courant de 1742, le sort des armes change. Marie-Thérèse trouve une armée chez les Hongrois, la Haute-Autriche est reprise; la Bavière, alliée de la France, est envahie; Frédéric II qui a poussé le cardinal de Fleury en avant, l'abandonne et fait un traité séparé avec l'Autriche moyennant cession de la Silésie; la France est contrainte d'évacuer Prague, malgré l'héroïsme d'un enfant de Verdun, le lieutenant-colonel Chevert. Au fur et à mesure que ces nouvelles arrivaient, les Nancéiens respirèrent; ils s'imaginaient que, maintenant que succès et revers se balançaient, les belligérants signeraient bientôt une paix honorable, que Marie-Thérèse garderait ses possessions, sans que la France fût amoindrie. Mais la guerre se prolonge. L'Angleterre est entrée dans le conflit, comme auxiliaire de Marie-Thérèse; elle a envoyé une armée sur le Rhin pour couper aux Français la ligne

de retraite ; et cette armée remporte en 1743, le 27 juin, une victoire signalée dans la vallée du Mein, à Dettingen; les troupes françaises se replient derrière le fleuve, et à leur suite marche Charles-Alexandre, frère de François III et pour qui les Lorrains avaient une sincère affection. Les Autrichiens et les Anglais ne parlent de rien moins que de reprendre l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté; en Lorraine on répand des pamphlets, excitant les anciens sujets de Léopold à se soulever sur le passage de son fils.

Il y eut à ce moment une alerte très vive à la cour du roi de Pologne. Lorsqu'on eut appris que les Impériaux avaient franchi la Sarre à Rémelfing, Stanislas et Catherine Opalinska quittèrent Lunéville en grande hâte et cherchèrent refuge à Nancy. Catherine y arriva le jeudi 29 août et elle logeait à l'hôtel du Primat, près de la Primatiale (notre Cathédrale); Stanislas la suivit le lendemain [1]. On fut très embarrassé pour lui trouver un logement; on finit par se décider pour le palais ducal, malgré son état de délabrement; on plaça un lit de camp dans une chambre où il n'y avait absolument que les quatre murailles, et, en hâte, on s'occupa de la meubler [2]. Quand la chambre fut à peu près en ordre, sa femme vint le rejoindre dans le palais. Stanislas passa de la sorte à Nancy tout le mois de sep-

1. Livre-journal des Marcol, cité par Lepage, *Les Archives de Nancy*, II, 369. Comme il est fâcheux que ce document n'ait pas été publié en son intégrité! Nous ignorons ce qu'il est devenu.

2. Dans son journal manuscrit, Durival écrit à la date du 1er septembre : « Le Roy étoit dans un appartement du château, la reine de Pologne à l'hôtel du Primat, tout le monde dans un désordre épouvantable. »

tembre et une partie d'octobre[1], vivant, au début du moins, dans des craintes continuelles. Le bruit court que des Croates et des pandours se sont montrés tout près de Sarreguemines; on commente les proclamations du général allemand Mentzel, qui menace de pendre les Lorrains, après les avoir forcés à se couper réciproquement le nez et les oreilles, s'ils ne reconnaissent leur maître légitime; on prétend que les ennemis allument des signaux au sommet du Donon. A Nancy on fait des préparatifs de résistance; on récure les fossés de la Ville-Vieille depuis si longtemps négligés; on les creuse jusqu'à dix pieds de profondeur et sur autant de largeur[2]; on porte des terres aux remparts qui s'écroulent; on déploie une activité très grande. Mais bientôt arrivèrent de meilleures nouvelles. Le maréchal de Coigny battit le prince Charles-Alexandre; le féroce Mentzel fut tué d'un coup de fusil près de Sarrebruck; l'ennemi dut repasser le Rhin. Stanislas respira de nouveau. Il s'était ennuyé profondément à Nancy et il avait hâte de reprendre ses habitudes aux bords de la Vezouse. Lunéville, redoutant que désormais il ne se fixât à Nancy, réclamait sa présence. Dès le 12 octobre Stanislas était allé faire un tour de ce côté; puis le 19 octobre, le cœur léger, la joie au cœur, il quitta définitivement le palais ducal[3]; les Lunévillois firent

1. Le 19 septembre La Galaizière vient aussi s'installer à Nancy dans l'hôtel de Bassompierre, sur la place de la Carrière.

2. *Journal de Nicolas, l. c.*, p. 373.

3. On voit qu'il n'est pas juste de dire, comme on le fait quelquefois, que Stanislas n'habita jamais Nancy.

beaucoup de réjouissances pour fêter son retour; ils tirèrent le canon et allumèrent des feux de joie. Catherine Opalinska revint deux jours après son mari et une compagnie de cavalerie bourgeoise alla au-devant d'elle jusqu'à Dombasle.

Pendant cette alerte, qui avait été très chaude, le peuple lorrain, de caractère pacifique, n'avait point bougé. Pourtant nul doute qu'il ne se réjouissait du triomphe de Marie-Thérèse, espérant que le duché recouvrerait son autonomie (1). Les Français faisaient des patrouilles à travers les rues de Nancy, dissipaient les rassemblements; on arrêta les bourgeois qu'on trouvait en nombre; on interdit à tout Lorrain d'avoir des armes chez lui (2).

Cependant on demande à ces Lorrains de nouveaux sacrifices pour la France. Dès 1743, on a exigé d'eux une levée supplémentaire de 1 800 miliciens, répartis en trois nouveaux bataillons. Au début de 1744, on a formé avec les miliciens qui étaient déjà sous les armes un régiment d'infanterie, le *Royal-Lorraine;* et le 20 février, une nouvelle levée de miliciens doit avoir lieu pour remplacer ceux qui ont été versés dans le régiment (3). Cette fois-ci la ville de Nancy fut aussi frappée. On exigea d'elle 100 recrues; et cette nou-

1. Vers cette époque, on apprit avec plaisir la nouvelle du mariage du prince Charles-Alexandre avec Marie-Anne, sœur de Marie-Thérèse; le mariage fut célébré à Vienne le 7 janvier 1744. Cf. Lucien Perey, *Charles de Lorraine et la Cour de Bruxelles sous le règne de Marie-Thérèse*, p. 64.

2. Placards à la bibliothèque de Nancy.

3. P. Boyé, *La Milice en Lorraine au dix-huitième siècle*, p. 19.

velle répandit la terreur. Beaucoup de jeunes gens partirent et allèrent chercher un abri momentané dans le Luxembourg; d'autres préférèrent s'enrôler dans les régiments réguliers où ils pouvaient avoir des avantages plus grands. Un certain nombre choisirent entre deux maux le moindre : les gens mariés étant exempts de la milice, ils prirent femme et il y eut ainsi en un jour jusqu'à quarante mariages dans la ville; les autres vinrent au tirage les 2, 3 et 5 mars l'oreille basse(1). Ceux qui tirèrent le *billet noir* furent très malheureux. Quand les miliciens de Lorraine se rassemblèrent à Nancy en mai, rien n'était préparé pour les recevoir. On leur donnait les habits usés de leurs camarades versés dans le *Royal-Lorraine:* ils durent rester trois jours sur le pavé, puis ils partirent sur les bords du Rhin. Ils assistèrent à la défaite de l'armée qui allait jeter en Lorraine une terreur plus vive que l'année précédente.

Au début de juillet 1744, les Croates et les pandours surprirent le passage du Rhin, cette fois-ci à Germersheim ; ils enlevèrent Wissembourg et Lauterbourg ; ils se répandirent en Alsace où ils commirent d'épouvantables ravages; encore aujourd'hui dans cette province on menace du pandour les enfants qui ne sont pas sages. L'ennemi se rapprochait des Vosges! Stanislas craignait d'être enlevé à Lunéville ou à la Malgrange. Il songea à chercher avec la reine un asile à Versailles. La Galaizière réussit à le dissuader, et

1. Tous ces détails sont empruntés au *Journal du libraire Nicolas*, p. 374-375.

Catherine Opalinska partit seule le 6 juillet. En passant à la hâte devant l'étang Saint-Jean, elle se heurta à une foule de gens de la campagne qui conduisaient leurs meubles à Nancy, sur des charrettes, au milieu d'une grande confusion et d'un inextricable embarras([1]). On transporta de Lunéville à Nancy des canons, pour essayer de mettre cette ville en défense. Gagné de plus en plus par la panique générale, le roi de Pologne n'y tint plus; malgré son chancelier, il abandonna son poste et, le 10 juillet, il se retira à Metz, derrière ces remparts qu'aucun ennemi n'avait encore violés. Il laissa le beau rôle à La Galaizière. Celui-ci, abandonné à lui-même, sans ordres venus du dehors, commandant à une population hostile, fit face à la situation; il dispersa les quelques soldats qu'il avait sous la main dans les places fortes du duché; il enrégimenta avec ces soldats les ouvriers des salines qui étaient à moitié fonctionnaires; il invita les miliciens à défendre leur pays; il fit faire des retranchements en terre pour arrêter la marche des ennemis; des abatis d'arbres barrèrent les cols des montagnes. A Nancy, on ferma la porte Notre-Dame, et on ne laissa comme issue et entrée que la porte Saint-Nicolas que surveillaient les soldats français. Le chancelier était secondé par le commandant français, le maréchal de Montmorency-Laval, qui, en ces circonstances difficiles, sut se concilier l'amitié des habitants. La Galaizière réussit à maintenir l'ordre; et

1. *Journal de Nicolas*, *l. c.*, p. 378. DURIVAL, *Description de la Lorraine*, I, 184.

il décida Stanislas à revenir le 23 juillet au milieu de ses sujets (1).

Cependant tout danger n'était pas passé ; les Croates et pandours restaient en Alsace ; un corps ennemi, sous le commandement de M. de Nadasti, faisait le siège de Saverne et s'empara bientôt de cette ville (2). Le roi Louis XV, se réveillant enfin de son long sommeil, voulut montrer qu'en ses veines coulait le sang de Henri IV et accourut au secours de son royaume envahi. Il laisse l'armée de Flandre sous les ordres de Maurice de Saxe qu'on vient de faire maréchal ; puis il marche vers l'Est. Autour de Nancy se concentrent à la fin de juillet et au début d'août les troupes à la tête desquelles doit se placer le roi de France. Gardes françaises, gardes suisses, régiments d'Artois, de Gondrin, Royal-Comtois, régiment du roi infanterie, les régiments de Noailles et de Berry cavalerie, la maison du roi elle-même avec ses grenadiers, ses mousquetaires, ses chevau-légers campent dans la prairie ; on y voit, entre les tanneries et la levée d'Essey, l'artillerie française, quarante superbes pièces de canon et trente pontons (3). Les Nancéiens sortent tous les jours de la ville pour admirer les troupes ; de nombreux étrangers se joignent à eux et c'est aux portes de la cité un mouvement extraor-

1. Stanislas resta à Nancy les 23 et 24 juillet ; le 25 il retournait à Lunéville. Il avait obtenu du prince Charles-Alexandre l'assurance qu'en tout état de cause les Impériaux auraient des égards pour sa personne.

2. Dag. Fischer, *Geschichte Zaberns.*

3. *Journal de Nicolas, l. c.,* p. 380.

dinaire. L'Hôtel de Ville de Nancy fait cependant des préparatifs pour recevoir le souverain, et il commande les réjouissances officielles(1). C'est à Nancy même que le roi doit prendre le commandement de ses troupes, afin de se rendre à Saint-Dié, franchir les Vosges par le col de Saales et, au delà du Rhin, faire le siège de Fribourg-en-Brisgau. Peu à peu, toutes ces troupes brillantes s'échelonnent le long de la route qui mène de Nancy à Saint-Dié, à Charmes, Baccarat et Raon.

Le 4 août 1744, Louis XV arriva à Metz : le gouverneur, M. de Belle-Isle, et les officiers municipaux lui présentèrent les clefs de la cité ; le roi prend son logis à l'hôtel du gouvernement(2) où il donne des dîners et des concerts ; il est gai, plein d'entrain ; il parle avec joie de l'affaire de Château-Dauphin que Chevert vient d'emporter dans les gorges de la Stura ; mais le roi ne songe pas seulement à la guerre ; il a emmené avec lui Mme de Châteauroux, la quatrième sœur de Nesle, qui, après ses trois aînées, régnait sur son cœur. Mme de Châteauroux s'est logée dans la maison voisine de l'hôtel du gouvernement qui appartient à M. le premier président ; elle a exigé qu'une galerie fît communiquer les deux demeures et un appareil en planches, sur la rue, « étala aux yeux du public, avec la

1. Le 8 août, l'Hôtel de Ville envoya des députés à Lunéville pour demander au roi de Pologne et au chancelier la permission de faire des réjouissances publiques à l'occasion du passage du roi de France. LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, II, 80.

2. L'hôtel du gouvernement s'élevait à la place où fut élevé en 1776 le palais de justice.

prétention de le dissimuler, le scandale croissant des amours royales [1] ».

On attendait le roi à Nancy le 9 août au matin, et tout était disposé pour le recevoir. La garnison et la milice bourgeoise étaient sous les armes et bordaient les rues. Elles revinrent à leur poste l'après-midi. A 4 heures seulement, on apprend que le souverain est malade ; il s'est trouvé incommodé la veille et s'est couché avec un peu de fièvre. On n'attacha d'abord point d'importance à cette maladie ; on se figura qu'elle causerait un simple retard des opérations militaires. Le 12 et le 13 août, on attend encore Louis XV à Nancy, lorsque tout à coup se répand la nouvelle qu'il est en danger de mort. Le roi en effet est moribond ; et, autour de son lit funèbre, s'engage une lutte entre Mme de Châteauroux et le duc de Richelieu d'une part, le parti des dévots et l'aumônier d'autre part, celui-ci exigeant la réparation du scandale et le renvoi de la maîtresse. Le 14, Louis XV, obsédé par la peur de l'enfer, obéit à son confesseur ; Mme de Châteauroux reçoit l'ordre de se retirer à cinquante lieues de la cour, avec sa sœur, Mme de Lauraguais ; ces femmes quittent Metz, au milieu des huées, et, à plusieurs reprises, pendant leur fuite, la population est sur le point de les assommer.

Tandis qu'on accablait de dédain la Châteauroux, on témoigna une profonde affection pour le roi et on pria bien sincèrement Dieu de le sauver et avec lui le

---

1. L'expression est de M. Pierre de Nolhac, *Louis XV et Marie Leczinska*, éd. in-4, p. 156.

royaume. La Lorraine s'unit à la douleur de Metz et de la France entière. Stanislas donna ordre de faire des prières publiques dans toutes les églises de Nancy et on en récita chaque jour du 14 au 22 août (1). Le roi de Pologne lui-même quitta Lunéville et vint à la Malgrange pour être plus à portée des nouvelles. Le 15 au matin les nouvelles sont mauvaises; Louis XV a reçu les derniers sacrements, et le bruit de sa mort se répand. Mais, le 16 au soir, on renaît à l'espérance, et bientôt tout danger a disparu. En ces tristes journées, souvent quatre courriers sillonnaient par jour dans les deux sens la route de Metz à Nancy (2). Marie Leszczynska, l'épouse abandonnée, était accourue à la première alarme; Stanislas était allé au-devant de sa fille jusqu'au delà de Vitry et l'accompagna jusqu'à Toul (3). La première entrevue entre Louis XV et sa femme, dans la nuit du 18 août, fut touchante : Louis XV demanda pardon à l'épouse outragée; et elle de répondre modestement : « Eh ! ne savez-vous pas, Monsieur, que vous n'avez jamais eu besoin de pardon de ma part ? Dieu seul a été offensé; ne vous occupez, je vous prie, que de Dieu (4). » Marie Leszczynska aura plus tard, hélas ! des fautes plus graves à pardonner. Le dauphin et ses sœurs aînées sont aussi accourus; bientôt le roi peut les recevoir

1. *Journal de Nicolas, l. c.*, p. 380.

2. Journal manuscrit de Durival, à la date du 17 août.

3. Durival, Journal, 18 août : « Le roy de Pologne qui avait quitté la reine sa fille à Toul, était venu à Bonsecours. Il arriva à Lunéville pour dîner. »

4. De Nolhac, *l. c.*, p. 163.

et il a plaisir à s'entourer de ses enfants et à jouer avec eux.

Les explosions de joie, quand on sut le rétablissement du souverain, furent aussi vives que l'avaient été celles de la douleur. A Metz, un *Te Deum* solennel fut célébré ; et bientôt des actions de grâces montèrent vers le ciel dans toutes les églises de France. Louis XV devint Louis le Bien-Aimé. Stanislas qui, avec une émotion véritable, avait suivi les phases de la maladie de son gendre, laissa éclater librement les transports de son bonheur. Le 25 août, il fit chanter le *Te Deum* dans la nouvelle église primatiale ; le clergé séculier et religieux, les deux Cours souveraines y assistèrent en cérémonie ; lui-même était présent et montra une grande ferveur. Il avait fait venir de Lunéville sa musique pour rehausser l'éclat de la fête ; puis on sonna toutes les cloches de la ville et on tira des coups de canon ; le soir les Français établis dans Nancy illuminèrent et quelques-uns firent couler des fontaines de vin devant leur maison. Ce fut une belle fête de Saint-Louis, célébrée avec un véritable enthousiasme. Les Lorrains eux-mêmes, bien qu'ils fissent des vœux pour l'Autriche, avaient été consternés en songeant à l'étendue du désastre qui menaçait la France, et ils ne mêlèrent aux cris de joie aucune note discordante ; ils s'associèrent même, avec une certaine réserve toutefois, aux réjouissances populaires. Le secrétaire de La Galaizière, Durival, écrit dans son journal, à cette date du 25 août, cette phrase significative : « Feux de joie, de meilleure grâce de la part de l'habitant qu'on n'avait lieu d'attendre. » Après ce *Te Deum* à la Primatiale,

d'autres *Te Deum* furent chantés dans les diverses églises de Nancy; et l'évêque de Toul, Mgr Bégon, multipliait à ce sujet les mandements (1).

La joie que causa à Stanislas la guérison de son gendre allait être augmentée, puisqu'il allait pouvoir recevoir dans son duché ses enfants et petits-enfants. Successivement les divers membres de la famille royale de France, réunis à Metz autour du chevet du roi mourant, vinrent à Nancy. Déjà le 27 août Stanislas a revu la reine de Pologne, Catherine, de retour de Versailles; le 7 septembre, la duchesse de Chartres et sa mère, la princesse de Conti, passèrent à Nancy, couchèrent à la Malgrange et furent reçues en pompe le lendemain à Lunéville (2). Le 21 septembre, le dauphin arriva à Nancy. Son père qui, au premier temps de son rétablissement, s'était montré affectueux envers lui, ne lui témoignait déjà plus que de la froideur. Louis XV en voulait à ce fils, qui, lui disait-on, avait tenu quelques propos désobligeants sur Mme de Châteauroux (3); déjà le roi se sentait repris par son ancienne passion. Avait-il été en réalité aussi malade qu'on avait bien voulu le lui persuader, et les prêtres n'avaient-ils pas abusé de sa faiblesse? Le dauphin fut honorablement reçu par la ville de Nancy; les boutiques étaient fermées et la milice bourgeoise se tenait

1. Journal manuscrit de Durival et *Journal du libraire Nicolas, l. c.*, p. 381.

2. Le duc de Chartres arriva à Lunéville « au troisième acte de *Mélanide* », dit le Journal manuscrit de Durival. *Mélanide* est une comédie en cinq actes et en vers de La Chaussée, représentée pour la première fois à la Comédie-Française le 12 mai 1741.

3. De Nolhac, *o. c.*, p. 168.

en armes depuis la porte de la Craffe jusqu'à la porte Saint-Nicolas. Le jeune prince était dans une berline avec son gouverneur, le duc de Châtillon, dont la disgrâce était prochaine, et son précepteur, l'évêque de Mirepoix; il dîna à la Malgrange, puis se rendit à Lunéville. Le lendemain, son grand-père lui fit visiter toutes les constructions dont il avait entouré sa résidence, les châteaux de Jolivet, de Chanteheux et d'Einville. Il l'obligea d'admirer dans le parc le kiosque à la turque et ce fameux rocher sur lequel était représenté tout un village avec ses maisons et où se mouvaient, par le jeu de machines hydrauliques, des figures de grandeur naturelle. Il le fit assister à la représentation de *Jeu de l'amour et du hasard,* de Marivaux, et on monta en son honneur un ballet : *l'Apparence trompeuse* (1). Stanislas aurait bien voulu garder auprès de lui ce petit-fils qu'il aimait et qui était alors dans la fleur de ses quinze ans; mais les ordres de Louis XV étaient formels. Le roi ne voulait plus se rencontrer avec le dauphin, qui dut partir dès le 23 septembre, où il repassa à Nancy, tandis que ses sœurs, Mesdames Henriette et Adélaïde, y venaient en sens contraire; elles remplacèrent à Lunéville, le 24, l'héritier présomptif de la couronne, visitèrent à leur tour les constructions du grand-père et entendirent *le Philosophe marié* de Destouches et *les Français à Londres* de Duval.

Les enfants de France étaient sur le chemin de Versailles, quand Marie Leszczynska elle-même, devançant son mari d'un jour, quitta Metz. Elle fut à Nancy

1. *Journal de Nicolas, l. c.*, p. 382.

le 28 septembre à 4 heures du soir. La ville lui fit un très gracieux accueil ; on savait gré à la fille de Stanislas d'être accourue tout de suite au chevet du roi et d'avoir supplanté sa rivale — on le croyait du moins.

A la porte de la Craffe attendait le nouveau gouverneur de la Lorraine, le duc de Fleury, qui était arrivé le matin (1) ; il présenta les clefs de la cité et fit un premier compliment ; puis le lieutenant de police, au nom de l'Hôtel de Ville, prononça un second discours, et, par une délicate attention, lui remit un buste en cire du dauphin, fait par un bourgeois de la ville, François Guillot (2). La Ville lui offrit en outre un beau bouquet et les cadeaux suivants : « quatre livres de confitures sèches en six boîtes, une livre de conserves, douze boîtes de cotignac, deux grands gâteaux de fleur d'oranger, trente-cinq boîtes de confitures de pêches, mirabelles, framboises, abricots et cerises sans noyaux (3) », etc. On avait composé une cantate en son honneur où, en même temps que la fille, on célébrait le père :

Des plus beaux noms l'Histoire honore
Et les Trajans et les Titus ;
Par ses bienfaits et ses vertus
Il les surpasse encore.

1. L'Hôtel de Ville lui présenta des vins avec une bourse de deux cents doubles d'or et une autre contenant cent jetons d'argent, représentant la ville de Nancy. *Journal de Nicolas, l. c.*, p. 383.

2. On signale une autre figurine en cire de Marie-Antoinette par Guillot dans *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, t. XV (1882), col. 678. François Guillot tenait boutique à l'enseigne du Bethléem. Voir sur le *Bethléem* un article de Ch. Courbe dans le *Petit Nancéien* et le *J. S. A. L.*, 1862, p. 59.

3. Comptes de la ville de 1744, LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, II, 370. On appelle cotignac la confiture de coings.

Quel charme de voir sa famille
Autour de lui, dans ses États,
Se réunir entre les bras
De son auguste fille ! (¹)

La reine de France accueillit avec grâce les présents et admira en toute ingénuité la cantate ; elle passa devant le palais ducal et par la place de la Carrière ; à l'extrémité, près de la Porte-Royale, on avait élevé un arc de triomphe « en point de Hongrie », de la composition de l'architecte de la ville, Jean Gautier. On l'avait orné d'inscriptions, de médaillons, d'armoiries ; tout autour étaient suspendues de belles tapisseries ; d'autres tapisseries garnissaient un échafaudage à l'entrée de la rue du Pont-Mouja. A Bonsecours la reine descendit de son carrosse et adressa à Dieu, dans la chapelle une fervente prière. Sans doute elle le supplia de lui conserver le cœur de son mari. Elle arriva tard dans la soirée à Lunéville ; une vingtaine de jeunes filles habillées en amazones l'attendaient ; elle soupa avec sa mère dans la grande salle du château ; mais Catherine Opalinska tint à bien montrer la distance qui séparait la reine de Pologne de la reine de France ; entre elles deux on laissa la distance d'un fauteuil (²).

Le roi Louis XV quitta à son tour Metz le lendemain 29 septembre, à 8 heures du matin. A 5 heures, il était à Nancy : on lui fit les mêmes cérémonies qu'à la reine ; au lieu de confitures il reçut des bouteilles

1. « Journal de F. P. Marcol », cité par H. Lepage, *Les Archives de Nancy*, II, 81.
2. Journal manuscrit de Durival.

de vin, champagne mousseux, muscat rouge et blanc, roquemaure, saint-péray, etc. [1]; on alluma des feux de joie en son honneur, et même quelques étincelles tombèrent sur le Louvre de Boffrand et faillirent l'incendier [2]. Le roi ne fit pas sur les Nancéiens la même impression que la reine; il passa à travers la ville au galop de ses chevaux, sans se détourner, les glaces de son carrosse levées [3]; il ne s'arrêta point à Bonsecours, et le peuple en fut pour les frais qu'il avait faits. A Lunéville, la réception fut plus cordiale; le château était illuminé et les cris de : Vive le roi! furent assez nourris. Louis XV soupa seul et occupa ensuite les appartements de Stanislas. « Quant au roi de Pologne, nous apprend Durival, il alla secrètement se coucher dans un petit entresol de la garde-robe. » Puis ce fut au tour de Louis XV de visiter le kiosque, le rocher avec ses automates, les châteaux voisins. Il passa la revue des cadets lorrains et polonais qui firent l'exercice à la française et à l'allemande; et à Chanteheux, il parcourut le front de huit escadrons de gendarmerie qu'on avait fait venir de différents quartiers. Il resta trois jours à Lunéville, 30 septembre, 1er et 2 octobre; et, pendant ce temps, on espère un retour

---

1. Lepage, *Les Archives de Nancy*, II, 371. Roquemaure, arrondissement d'Uzès, Gard; Saint-Péray, canton et arrondissement de Tournon, Ardèche; les comptes signalent encore du camperdrix et du morache (?). S'agit-il de Moraches, canton de Brénon, arrondissement de Clamecy, Nièvre?

2. *Journal de Nicolas, l. c.*, p. 384.

3. « Journal de F. P. Marcol » dans Lepage, *Les Archives de Nancy*, II, 81. Les dépenses faites par la ville de Nancy à l'occasion du passage du roi furent de 5 285 livres 12 sous 6 deniers.

du roi vers sa femme. Les deux appartements sont voisins... mais la pauvre reine qui compte six ans de plus que son mari, et qui a dépassé la quarantaine, ne peut plus rien sur le cœur du roi. Elle est décidément l'abandonnée. Elle demande la permission d'accompagner le roi dans sa campagne, de le suivre au moins jusqu'à Strasbourg où l'on prépare de belles fêtes; mais Louis XV lui répond par un non fort sec (1). Elle désirerait dès lors rester à Lunéville, près de son père; mais non, elle reçoit l'ordre de partir deux ou trois jours après le roi et de retourner à Versailles. Louis XV reste insensible et il se montre maussade à tous. Il baise la main aux chanoinesses d'Épinal et de Remiremont; il se fait présenter les dames de condition; mais à aucune il ne daigne adresser la parole. Le 2 octobre, au moment de son départ, Catherine Opalinska, malade, ne peut se lever de son lit; le roi oublie de demander de ses nouvelles et part sans mot dire, au grand scandale des dames lorraines, habituées à plus de galanterie. Marie Leszczynska est fort triste; et le lendemain, pour comble de douleur, elle apprend tout d'un coup la mort de sa fille, Madame Sixième, qui vient de s'éteindre à Fontevrault, à l'âge de sept ans et demi. Son séjour à Lunéville s'écoula dans le deuil (2). Le 7 octobre, elle quitta son père et vint à la Malgrange. Les dames de Nancy eurent l'autorisation de

1. De Nolhac, *o. c.*, p. 170.

2. Journal de Durival. « 3 octobre. Un courrier a apporté ce matin à la reine la nouvelle de la mort de Madame VIe. Il y a eu messe des morts à la chapelle. La reine a soupé à son petit couvert. »

venir lui faire la cour « en robe de chambre » et elle les admit à sa table. Elle trouva pour elles des mots charmants ; ces braves dames ne se doutaient point qu'en ce moment son cœur était brisé. Ce même jour la reine écrivait à son confident d'Argenson : « Les plaisirs, même les plus innocents, ne sont pas faits pour moi ; aussi n'en veux-je plus chercher dans le monde. Je fonds en vous écrivant, je ne sais pas un mot de ce que je vous dis. Je sais seulement que mon cœur parle et qu'il est dans la douleur[1]. » Et le lendemain, quand elle passa à Nancy à travers les rues décorées, elle écouta avec bonne grâce les compliments de l'Hôtel de Ville ; et ainsi à Toul et à Bar. A ces harangues où l'on attribuait à son intervention, à ses bons soins, le salut du roi et de la France, combien elle dut souffrir ! Elle savait qu'il était perdu pour elle, ce roi que Strasbourg acclamait en ce moment et qui allait prendre Fribourg-en-Brisgau. Et en effet le roi qui revint à Paris, en novembre, rendit toutes ses charges à Mme de Châteauroux ; Mme de Châteauroux meurt subitement, le 8 décembre 1744 ; et bientôt la France stupéfaite sut qu'elle était remplacée par Jeanne Poisson. Le règne de la Pompadour commençait, et de plus en plus était délaissée la fille de Stanislas.

Les dernières années de la guerre de la succession d'Autriche ne furent point marquées à Nancy par des péripéties aussi dramatiques[2]. De 1745 à 1748 les

1. Cité par M. DE NOLHAC, *o. c.*, p. 171.

2. Il faut dire aussi que nous sommes moins bien renseignés sur cette période. Nous ne possédons le *Journal de Nicolas* que jusqu'au 31 décembre 1744 ; la suite est perdue.

hostilités se passèrent loin de notre province ; elles eurent pour théâtre les Pays-Bas autrichiens et le Hanovre. On apprit à Nancy avec assez d'indifférence, mais sans trop grande mauvaise humeur, les succès remportés dans les Pays-Bas à Fontenoy, à Raucoux, à Lawfeld(1). On espérait que chacune de ces victoires augmenterait les chances de paix. En deux ou trois occasions seulement, les Nancéiens purent montrer l'attachement qu'ils gardaient à la famille ducale. Le 17 décembre 1744, était morte, en sa souveraineté de Commercy, la femme de Léopold, Élisabeth-Charlotte ; son corps fut transporté de Commercy à Nancy et descendu dans les caveaux de la chapelle ducale, le 19 février 1745, au milieu d'un grand concours de peuple. Quelque temps après, le 10 mars, le P. Cuny prononça son oraison funèbre qui, avant l'impression, fut soumise à une censure sévère (2). A quelque temps de là, les Nancéiens eurent sujet de se réjouir au contraire, quand, le 13 septembre 1745, la diète électorale de Francfort donna le titre d'Empereur à leur ancien duc, quand François III de Lorraine fut devenu François Ier, empereur d'Allemagne. Les Français ne

1. Sur le champ de bataille de Lawfeld, le maréchal de Saxe écrivit le 2 juillet 1747 à Stanislas le billet suivant : « Sire, Les troupes du roy viennent de remporter une victoire complète sur ses ennemis. J'ai l'honneur de dépêcher M. de Thiange à V. M. pour lui en rendre compte. V. M. connaît mon très profond respect pour sa personne. Le maréchal de Saxe. » Cité dans le Journal de Durival.

2. Journal de Durival, à la date du 14 mars. On peut même se demander si l'on n'interdit pas la publication de l'ouvrage. Le P. Sommervogel, dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, ne le mentionne pas.

voulurent pas lui reconnaître cette dignité ; et ils supprimèrent, à la fin de 1745, l'almanach de Nancy pour 1746, parce que François y était appelé *Empereur*.

Le P. Cuny, qui avait fait l'oraison funèbre de la dernière duchesse de Lorraine, fut appelé, avant la fin de la guerre, à rendre le même triste office à des représentants de la nouvelle dynastie. En 1746 s'éteignait, après quelques mois de mariage, la dauphine Marie-Thérèse-Antoinette-Raphaële, infante d'Espagne. On lui éleva à l'église primatiale un beau catafalque et il y eut le 25 septembre un pompeux service où officia le Primat et où parla notre jésuite devant les membres de la Cour souveraine en robes. Le roi de Pologne avait fait venir sa musique[1]. L'année suivante (1747), succombait le 19 mars, au château de Lunéville, la femme de Stanislas, Catherine Opalinska. Elle était morte en vraie chrétienne, pardonnant à son mari volage toutes les misères qu'il lui avait causées. Le lendemain 20, à 8 heures et demie du soir, on transporta son corps à Bonsecours où il arriva à 4 heures du matin et où, après quelques messes, il fut mis en caveau, tandis que Stanislas demeurait très triste en son château de Jolivet. Le service solennel fut célébré un peu plus tard, le 19 mai, à Bonsecours, en présence de Stanislas. L'abbé Clément pro-

1. Journal manuscrit de Durival. CUNY, *Oraison funèbre de Marie-Thérèse..., Infante d'Espagne, Dauphine de France, prononcée... dans l'Église Primatiale de Nancy*, le 26 (*sic*) septembre 1746. Nancy, Pierre Antoine ; et *Honneurs funèbres rendus à la mémoire de Marie-Thérèse de Bourbon dans l'Église Primatiale de Nancy*. 58 et 16 pages in-4.

nonça l'oraison funèbre (1). Le chancelier assistait à la cérémonie en robe de velours violet, les conseillers d'État en robe de satin noir, la Cour souveraine et la Chambre des comptes, les seigneurs et dames de la cour « en habits de cérémonie convenables (2) ». Le 13 juin, la ville de Nancy fit dire un service aux Cordeliers et eut comme orateur le P. Cuny déjà nommé (3). Les peintres Joseph Gilles, dit Provençal, Senémont et Pérignon dessinèrent le catafalque ; le P. Leslie indiqua les emblèmes et rédigea les inscriptions (4).

La paix d'Aix-la-Chapelle, signée au mois d'octobre 1748, fut pour la Lorraine et pour Nancy un immense soulagement. Depuis 1745, on avait exigé du duché de nouveaux miliciens et, comme écrit Durival, « l'espèce des miliciables était devenue fort rare et on voyait à la suite de nos charrues des vieillards, des femmes et des enfants (5) ». Les Lorrains se réjouissaient du

1. Clément, *Oraison funèbre de très haute, très puissante et très excellente princesse Catherine Opalinska*. Paris, veuve Mazières et J.-B. Garnier, 1747, 41 pages in-4.

2. Journal manuscrit de Durival.

3. Cuny, *Oraison funèbre* (même titre que plus haut). Nancy, Pierre Antoine, 55 pages in-4. Autre édition, Paris, Bordelet, 47 pages in-4.

4. La dépense fut de 8 775 livres 13 sous. Journal de Durival. Cf. Lepage, *Les Archives de Nancy*, II, 373.

5. *Description de la Lorraine*, I, 197. En 1745 on avait formé dans les deux duchés un nouveau régiment, *Royal-Barrois*, en empruntant un bataillon à *Royal-Lorraine* et en y versant des hommes tirés des neuf bataillons de milice. On fit en conséquence une levée supplémentaire de 1 538 miliciens. Boyé, *o. c.*, p. 23. D'autres levées eurent lieu à la fin de 1746 et en 1747, pour compenser les pertes survenues soit dans les neuf bataillons de milice, soit au régiment des *Gardes lorraines*.

retour de cette jeunesse[1], de la reprise des affaires ; et ils étaient heureux aussi que Marie-Thérèse fût sortie à son honneur de la lutte. Après avoir été menacée de la perte de tous ses États, elle laissait seulement la Silésie aux mains du roi de Prusse. Le titre d'Empereur était reconnu par toutes les puissances à l'ancien duc de Lorraine.

Les Nancéiens surent gré aux diplomates français de leur modération ; ils ne répétaient point la phrase courante : *Bête comme la paix.* Il y eut détente dans leurs rapports avec les Français. Cette paix d'Aix-la-Chapelle ne dura sans doute que huit années, de 1748 à 1756 ; mais, quand de nouveau les hostilités s'ouvrirent, les Français luttèrent non contre Marie-Thérèse et François Ier, mais pour eux contre le roi de Prusse Frédéric II. Les Lorrains n'eurent plus à se battre contre leur duc ; ils pouvaient concilier leur affection pour leurs anciens princes avec leurs nouveaux devoirs envers la France. Les historiens ont pu discuter sur l'opportunité de cet acte diplomatique qu'ils appellent le renversement des alliances. Cet acte fut certainement heureux, si on se place au point de vue de l'histoire de nos duchés. Il a effacé en partie l'antagonisme entre les Lorrains et les Français ; et aujourd'hui encore le nom donné à l'une des places de Nancy, la place d'Alliance, ou, pour mieux dire,

1. Les régiments de *Royal-Lorraine* et *Royal-Barrois* furent réformés ; les trois régiments de milice furent réduits à six bataillons de 500 hommes chacun, et licenciés ; les miliciens ne se réunissaient plus qu'à chaque printemps pour huit à neuf jours. Boyé, *o. c.*, p. 27.

la place de l'Alliance, célèbre le rapprochement de la France et de l'Autriche contre la Prusse et réhabilite la politique de Mme de Pompadour et le traité de Babioles.

III

Nous avons raconté l'histoire morale de la ville de Nancy depuis la prise de possession de la Lorraine par Stanislas jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle ; nous devons ajouter quelques mots pour en exposer l'histoire matérielle pendant cette même période. Nous voulons brièvement signaler les édifices qui furent abattus et ceux qui furent élevés de 1737 à 1748.

Stanislas démolit dès 1738 le château de la Neuve-Malgrange, œuvre de Boffrand, et qui n'avait jamais été terminé. Il prétexta que l'achèvement de cette demeure coûterait trop cher et il la fit raser jusqu'au sol. Les matériaux servirent à la construction de la nouvelle chapelle de Bonsecours. Cette chapelle fut dédiée à la Vierge sous les auspices de qui Stanislas voulait placer son nouveau règne. Au fur et à mesure que le château de Léopold était abattu, Bonsecours s'élevait.

Le 14 août 1738, la première pierre de l'édifice était posée. L'évêque de Toul, Mgr Begon, fit un discours éloquent et accorda quarante jours d'indulgence aux ouvriers qui travailleraient au nouvel édifice ; mais il y eut peu de monde à cette cérémonie ; tandis que, quelques jours plus tard, le 13 août, la foule se pressait dans l'ancienne chapelle, pour recevoir les dra-

peaux turcs que François III avait pris à Méhadia, le 4 juillet précédent. L'église de Bonsecours s'éleva assez rapidement ; trois années après, le 17 septembre 1741, on put en faire la consécration; mais peu après on détruisit l'ancienne chapelle chère aux Lorrains. Les Nancéiens éprouvèrent un véritable chagrin à la voir disparaître ; et le potier d'étain, Mouchette-Renaud, habitant en face, mura ses fenêtres, pour ne pas voir la démolition(1). Le nouveau Bonsecours, où Stanislas avait marqué son tombeau, parut avoir usurpé la place de l'antique chapelle, comme le roi de Pologne avait pris celle de la dynastie de Gérard d'Alsace.

Quelque temps après la destruction de la Neuve-Malgrange, Stanislas s'en prit aussi à la Vieille-Malgrange, celle où avait habité la sœur du roi Henri IV, Catherine de Bourbon, et où elle avait fait célébrer le culte calviniste (2). Stanislas ici encore fit table rase, pour construire une nouvelle Malgrange plus fastueuse ; le nouvel édifice fut élevé à la fin de 1739 et au début de 1740 ; il valut à l'architecte Emmanuel Héré une juste réputation (3) ; mais les deux anciens châteaux qui rappelaient les temps de l'indépendance furent regrettés des Lorrains. Ceux-ci ne trouvèrent aucun art ni aucun agrément aux monuments de Héré.

1. *Histoire de Nancy*, t. I, 581.

2. Louis Lallement, *Le Château de la Malgrange*, dans les *M. S. A. L.*, 1852, pp. 210 et suiv.

3. Nous reviendrons dans un autre travail sur la description détaillée de ce château. Disons qu'aujourd'hui il n'en subsiste que les communs, où est installé le collège libre de la Malgrange.

C'est le même Héré qui fut chargé par Stanislas de construire un autre édifice superbe, plus rapproché de Nancy. Le roi de Pologne fut toute sa vie dévoué aux jésuites. La compagnie avait déjà deux établissements à Nancy, le Collège dans la rue Saint-Jean, entre les rues Saint-Dizier et des Carmes (1), le Noviciat à l'extrémité de la rue Saint-Dizier dans les bâtiments qui abritent aujourd'hui l'hospice Saint-Stanislas. Leszczynski chargea en 1739 huit jésuites de prêcher des missions dans les villes et villages de la Lorraine : ce fut sa première fondation. Il installa provisoirement ces pères au Noviciat, et leurs premières prédications à Nancy causèrent un vif émoi. Bientôt, pour ces huit missionnaires, Stanislas fit construire, au faubourg Saint-Pierre, le palais qu'on appela les Missions Royales et qui est devenu, au dix-neuvième siècle, le grand séminaire. Le 2 février 1743, jour de la Purification de la Vierge, l'édifice était prêt et Stanislas put en faire l'inauguration solennelle (2). Les jésuites avaient une demeure superbe ; et leur supérieur, le P. des Menoux, était mieux logé qu'un archevêque. Voltaire accable à ce propos le Révérend Père de ses épigrammes. Stanislas s'était réservé dans ce palais un appartement où il séjourna parfois lors de ses courtes visites à Nancy ; on montre encore au grand-séminaire la chambre du roi (3).

La Neuve-Malgrange avait servi à construire Bon-

1. L'entrée était sur la rue des Carmes.

2. *Journal de Nicolas, l. c.*, p. 369.

3. Nous ferons dans une autre étude la description détaillée des Missions Royales.

secours ; on emprunta, pour la construction des Missions, les matériaux au Louvre de Boffrand. Ce Louvre s'élevait au fond de la place de la Carrière; mais l'œuvre était restée inachevée. Stanislas, qui ne voulait pas habiter Nancy, ne vit aucun inconvénient à ce qu'on démolît ce palais. En 1741, on jeta à bas l'aile latérale parallèle à notre terrasse de la Pépinière et qui s'élevait à peine au-dessus du sol; ce sont ces pierres qui ont servi pour le bâtiment des Missions. Le corps de logis principal, qui formait le fond de la place de la Carrière, fut respecté jusqu'en 1745. Mais, comme il n'était pas couvert, il tombait à peu près en ruines et l'on pouvait craindre les pires accidents. La ville demanda à Stanislas l'autorisation de détruire ce monument et, avec lui, ce qui restait encore debout du vieux palais ducal, sauf les bâtiments sur la Grande-Rue ; elle se proposait de prolonger la place de la Carrière, jusqu'au bastion Le Duc. On aurait eu ainsi à l'est de la Ville-Vieille une promenade assez vaste et de bel aspect. Le bâtiment de Boffrand fut en effet rasé au sol ; mais le projet de promenade ne fut pas exécuté, puisque plus tard, sur la place vide, Héré élèvera l'édifice où habite aujourd'hui le général commandant du 20ᵉ corps d'armée[1]. En même temps qu'on détruisait le Louvre, on aménagea l'aile nord du vieux palais ducal, en face des Cordeliers, pour l'intendant. La Galaizière, qui avait jusqu'alors ses bureaux à Lunéville, songeait en effet à s'installer à

1. Pour les preuves et le détail, nous renvoyons à l'étude que nous préparons sur le palais ducal.

Nancy. La ville lui offrit la résidence qu'elle avait autrefois préparée pour François III ; cette partie du palais prit alors le nom de l'*Intendance;* et, quand, en 1755, La Galaizière eut pris possession de la nouvelle demeure construite par Héré au fond de la Carrière, on distingua la partie nord du palais ducal : la *Vieille intendance*, de l'édifice nouveau : la *Nouvelle intendance*[1]. Après 1755, la vieille intendance servit à loger les officiers de la garnison : ce fut, jusqu'en 1789, le pavillon des officiers. Plus tard, la gendarmerie et, après l'incendie de 1871, l'école primaire supérieure ont occupé cette place.

Du vieux palais ducal, privé de toutes ses annexes[2], il ne restait plus que les constructions sur la Grande-Rue ; et même ici il se produisit dans notre période un grand changement. Stanislas, le 10 septembre 1742, unit l'ancien chapitre Saint-Georges au chapitre de la Primatiale ; la vieille collégiale construite par le duc Raoul[3] était dès lors destinée à périr. Le 4 février 1743, on rassembla les ossements des anciens ducs de Lorraine enterrés sous cette église, et, au milieu de la nuit, on les transféra à la chapelle ronde. On

1. En 1766, après la mort de Stanislas, le gouverneur, M. de Stainville, vint s'installer à l'*Intendance* et désormais cette demeure s'appela l'hôtel du gouvernement ; elle est encore connue sous ce nom.

2. A ce moment aussi fut abattu, derrière le palais ducal, le bâtiment qui abritait le trésor des chartes. Ce trésor fut installé à l'hôtel des pages où jusqu'alors se donnaient les concerts. LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, II, 374.

3. Déjà, en 1717, on avait démoli le chœur, le transept sud et une partie du transept nord pour faire place au Louvre de Boffrand. *Histoire de Nancy*, I, 234.

avait tenu la cérémonie secrète pour que le peuple ne manifestât pas son regret pour cette vieille dynastie dont on transférait les reliques ; néanmoins une foule nombreuse bordait la Grande-Rue et se montra fort calme et fort digne(1). L'église Saint-Georges servit quelque temps de magasin de blé à la ville ; mais peu après elle fut démolie avec la collégiale ; et sur son emplacement l'on créa la place dite de la Petite-Carrière qui date de 1745.

L'église primatiale (notre Cathédrale) était à peu près achevée, lorsque Stanislas prit possession de la Lorraine ; la coupole de Jacquart existait déjà, et entre les deux tours, pour masquer l'espace vide, l'horloger Joseph-François Barbe avait fait bâtir un troisième ordre d'architecture. Stanislas mit la dernière main à l'église, et s'occupa de la meubler ; et, après l'union des deux chapitres Saint-Georges et de la Primatiale, la messe fut célébrée pour la première fois sous ces voûtes le 1er novembre 1742(2). Stanislas, venu exprès de Lunéville, y assista et accepta ensuite à dîner du chapitre ; le chanoine Carlet de la Rozière prononça le premier sermon et inaugura cette chaire où devaient retentir dans la suite tant d'éloquentes paroles. Peu de temps après les Dominicains reconstruisaient leur église sur la rue de ce nom. Le 14 septembre 1744, Stanislas en posait la première pierre : en signe de réjouissance, les religieux firent ce soir-là tirer près de deux cent cinquante fusées(3).

---

1. *Journal de Nicolas, l. c.*, p. 370.
2. *Id., ibid.*, p. 362.
3. *Journal de Nicolas*, p. 382.

De notre période date aussi la première synagogue de Nancy. Léopold et Stanislas avaient permis à un certain nombre de juifs de s'établir en ville ; mais cette permission était tout individuelle ; au début, ces familles juives relevaient de la synagogue de Metz. Stanislas leur donna, en 1747, l'autorisation d'élever au fond d'une cour de la rue Saint-François (aujourd'hui rue de l'Équitation) un temple spécial[1]; ce temple sera agrandi de deux travées dans les années qui précèdent la Révolution. Avant que la paix d'Aix-la-Chapelle n'eût été signée, Stanislas avait fait, en l'année 1747, sa fondation pour vingt-quatre orphelins, douze de chaque sexe, à l'hôpital Saint-Julien ; et, pour loger ces orphelins, il a construit le beau pavillon sur la rue Saint-Julien, qui n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir. Il s'éleva en 1748 et fut encore achevé, ce semble, la même année[2]. En 1748, se créa l'association des dames de charité de la Ville-Neuve, à l'exemple de celle qui existait depuis longtemps dans la Ville-Vieille. Les dames devaient visiter les pauvres qu'il était impossible de recevoir dans les hôpitaux et les soulager dans leur misère[3].

Au même temps où s'élevaient ces constructions, l'aspect des rues de Nancy se modifia. Déjà sous François III, en juillet 1736, on avait gravé les noms des rues aux encoignures des maisons formant carrefour ; ces noms subsistent encore suivis de l'indication

1. [Lepage et Roussel], *Les Transformations de Nancy*, p. 30.
2. *Histoire de Nancy*, I, 211.
3. Voir le règlement dans le *Recueil des ordonnances*, VI, 203.

des paroisses : S. E. (Saint-Èvre), N. D. (Notre-Dame) pour la Ville-Vieille; S. R. (Saint-Roch), S. S. (Saint-Sébastien) et S. N. (Saint-Nicolas) pour la Ville-Neuve. En 1737, Nancy eut pour la première fois des fiacres. Ces fiacres étaient au nombre de six, et ce chiffre paraissait suffisant pour une population qui ne dépassait guère 13000 âmes. Trois devaient toujours stationner devant le palais ducal et les trois autres entre les deux villes (1). On trouvait en outre quatorze chaises à porteur par lesquelles on se faisait transporter d'un point à un autre (2). On multiplia les fontaines. La fontaine située rue Saint-Nicolas, au carrefour de la rue de Grève (Charles III), fut surmontée d'une statue du patron de la Lorraine et ornée de sculptures par Mesny et Menuet (3) ; elle a disparu en 1875 quand a été prolongée au delà du mur de Léopold la rue Charles III. En 1742 fut détruit le pont qui permettait de franchir le ruisseau de Saint-Jean, devant l'ancienne demeure de Claudin Durand, dit Meugeart, dont le souvenir s'est conservé dans le nom de la rue du Pont-

1. Voir le règlement de l'Hôtel de Ville du 28 décembre 1737 dans le *Recueil des ordonnances*, t. VI, p. 96. Le privilège d'avoir des carrosses appartint au sieur de Brie. Les cochers étaient habillés de drap de couleur fauve avec les manches « à la matelotte » de drap noir.

2. Sept chaises étaient cantonnées devant le palais ducal ; quatre près le Pont-Mouja, trois devant l'hôtel de ville, sur la place du Marché. Le prix de la course était de cinq sous « par chaque maison où on aura fait arrêter » les porteurs dans la même ville ; mais si le client restait plus d'une demi-heure, il payait, pour chaque quart d'heure supplémentaire, deux sous et demi d'augmentation.

3. Lepage, *Les Archives de Nancy*, III, 44. La statue de saint Nicolas était l'ouvrage de Joseph Dieudonné.

Mouja. Une voûte fut construite sur le ruisseau depuis la hauteur de la rue du Pont-Mouja jusqu'au lavoir de la place Saint-Georges qu'il alimentait[1]. Ce lavoir lui-même fut agrandi. Bientôt les habitants de la rue Saint-Jean reçurent l'ordre de couvrir le canal qui coulait derrière leurs maisons, jusqu'au Pont-Mouja. On prit aussi des précautions contre les incendies ; et dans la rue Saint-Antoine, aujourd'hui rue du Duc-Antoine, on établit un magasin pour les pompes et les seaux[2]. A travers les anciens jardins du Primat, entre la rue du Cloître et la rue du Manège, on ouvrit, en 1742, la rue de la Primatiale.

Enfin, en dehors de la ville, on améliora les voies de communication. En 1739, on établit une chaussée en ligne droite depuis la porte Saint-Georges jusqu'à la Meurthe et on la planta d'arbres. En 1742, à la suite de grandes inondations, cette chaussée fut surélevée; c'est aujourd'hui la grande route de Château-Salins. Sur la *Morte,* un bras de la Meurthe, on construisit le pont, qui fut nommé Pont de la Croix, à cause d'une croix qu'on dressa sur son parapet[3]. Par ce pont on gagna la Meurthe qu'on franchissait toujours au moyen d'un bac ; en 1749 seulement sera commencé le pont d'Essey, terminé en 1750[4]. Quelque temps auparavant, on avait réuni extérieurement à la ville par une chaussée la porte Saint-Georges à la

1. LEPAGE, *Les Archives de Nancy,* II, 367.
2. *Id., ibid.,* II, 374.
3. BADEL, *Les Anciennes Croix monumentales de Nancy,* Nancy, 1898.
4. [LEPAGE ET ROUSSEL], *Les Transformations de Nancy,* p. 41.

porte de la Craffe ; on construisit quelques maisons le long de cette chaussée et, dès cette époque, la voie reçut le nom d'Ile-de-Corse[1]. La Corse était alors fort à la mode ; et des romanciers comme Chevrier faisaient de cette île le théâtre de leurs romans ; ils y plaçaient leurs chimériques essais de rénovation sociale ; on ne se doutait point alors qu'un jour la Corse deviendrait française, l'année même où la Lorraine serait absorbée dans l'unité nationale. Des travaux importants furent faits dans le voisinage des moulins domaniaux, dits les *Grands Moulins*. Par la construction d'un pont en pierres, on rendit plus faciles les communications entre ces moulins et le faubourg Saint-Georges. En 1748, on jeta un pont sur le chemin allant à la Garenne[2].

En 1745 on commença la route de Nancy à Toul ; les fameux fonds de Toul, deux gouffres larges et profonds, sont comblés ; mais au prix de quelles fatigues ! Tous les habitants des villages des subdélégations de Nancy, de Pont-à-Mousson, de Vézelise et de Lunéville sont mobilisés ; ils arrivent le lundi matin, alors que la nuit est encore obscure, sous la conduite de leurs syndics, avec leurs voitures, leurs bestiaux et leurs outils ; aussitôt on les mène sur les chantiers. Ils portent dans leurs hottes les masses de terre qui doi-

1. J. B. Hannion, « La Rue de l'Ile-de-Corse », dans la *Lorraine-Artiste*, 1891.

2. Cette même année, on construisit le canal qui conduisait les eaux de Boudonville au moulin de Boudonville, et on rétablit le grand canal qui, depuis le moulin, menait les eaux dans la ville.

vent faire disparaître ces abîmes; ils égalisent les crêtes des talus; ils haussent les remblais; ils restent ainsi deux semaines, souvent trois, souvent plus encore, loin de leurs familles; et les malheureux sont obligés de se nourrir eux-mêmes à leurs frais, et d'aller chercher au loin l'eau qui leur est nécessaire. Puis leurs instruments s'usent et se brisent; leurs bestiaux meurent et ils rentrent chez eux appauvris. Les dimanches, un capucin vient célébrer la messe sur les chantiers mêmes où l'on a construit une petite chapelle rustique. Et le travail, commencé en 1745, dure quinze années, jusqu'en 1760[1]; c'est une belle œuvre d'art, mais que de souffrances elle a causées !

Tantæ molis erat complere has aggere valles!

Le service des messageries entre Nancy et les villes voisines fut mieux assuré. Tous les lundis, un carrosse partait de Nancy pour Gerbéviller, Ramberviller et Bruyères et revenait les mercredis[2]. Un service journalier était organisé de Nancy à Lunéville, au prix de 30 sous par voyageur[3]. On pouvait aussi se servir des grandes messageries de Paris à Saint-Dié ou Strasbourg qui passaient par Nancy.

1. On consultera à ce sujet le beau travail de Pierre Boyé, *Les Travaux publics et le régime des corvées en Lorraine au dix-septième siècle.* (Extrait des *Annales de l'Est* de 1899.)

2. *Recueil des ordonnances*, VII. Supplément, p. 52. Voir le tarif du 10 juillet 1742. *Ibid.*, VI, p. 325.

3. *Recueil des ordonnances*, VI, p. 296. Cf. l'arrêt du conseil des finances et du commerce du 11 septembre 1742, au sujet du privilège de ce service. *Ibid.*, VI, p. 345.

On voit que même pendant la guerre de la Succession d'Autriche des travaux importants sont accomplis à Nancy et aux environs. Si de semblables édifices sont construits, alors que les armées se battent, que les milices lorraines versent leur sang sur le Rhin et dans les plaines de Flandre, que ne peut-on attendre de la période qui suit la paix? Et en effet les huit années entre la guerre de la Succession d'Autriche et la guerre de Sept ans furent fécondes entre toutes; c'est l'époque où, sur les glacis entre la Ville-Vieille et la Ville-Neuve, Stanislas intercale une cité nouvelle qui fort justement porte son nom et qui a valu à Nancy sa réputation de cité élégante et coquette entre toutes.

Chr. PFISTER.

LES AVENTURES

DE

LOUIS-FRANÇOIS VANHILLE

PRISONNIER DE GUERRE CHEZ LES ANGLAIS

De 1806 à 1814

PAR M. PARISET

Vanhille! Il s'appelait Louis-François Vanhille, et pour comble de disgrâce, il était riz-pain-sel naval. Ses camarades le plaisantaient : Vanille ! En parfumait-il son biscuit de ration? Mais il avait de quoi répondre. Il se parait de son long titre qui lui donnait rang d'officier : il était « commis extraordinaire de 3e classe, chargé des vivres et agent comptable à 1200 fr. ». Il portait allègrement la moquerie de son nom, et regardait la vie en face, sans prendre garde aux vaines images des mots. Et puis, il était jeune.

Quand il fut fait prisonnier, il n'avait pas vingt-cinq ans d'âge et il comptait déjà près de treize ans de services. Né le 25 mai 1781 à Dunkerque, de Guillaume-Félix Vanhille, marchand, et de Thérèse-Candide

Delattre, il avait été engagé dès le 21 décembre 1793, comme « commis extraordinaire à 400 livres », grâce à la protection du frère de sa mère, « l'oncle Delattre », qui n'était rien moins que « directeur du service des vivres de la marine ». Il passa de Dunkerque à Ostende le 20 août 1794, à Flessingue le 9 juillet, à Lorient enfin, où Delattre venait d'être lui-même transféré, du 8 septembre 1799 au 21 novembre 1801. Il était devenu « commis ordinaire de 2e classe à 1500 fr. ». Mais il avait perdu ses parents ; l'oncle Delattre vint à mourir et la paix d'Amiens, ayant mis fin à la guerre maritime contre l'Angleterre (25 mars 1802), amena de nombreuses réductions dans le cadre des employés de marine. Vanhille revint à Dunkerque, régla ses affaires de succession, et, comme il avait atteint l'âge de la conscription, il réussit à rentrer au service, mais avec un grade inférieur à celui qu'il occupait précédemment. Par contre, il quitta les bureaux des ports et fut embarqué. Du 10 novembre 1802 au 19 août 1803, il fit campagne sur la corvette la *Surveillante*. Il toucha à la Louisiane, qui était redevenue — pour bien peu de temps — française, et où il se retrouva d'autant mieux en pays de connaissance qu'il avait un frère établi à la Nouvelle-Orléans. Du 30 novembre 1803 au 15 mars 1805, il servit à bord de la frégate la *Didon*. Enfin, après cinq mois de service sédentaire à Rochefort (du 2 avril au 6 septembre), il fut nommé à bord de la corvette le *Pandour*, qui prit la mer le 23 septembre et fut capturée dans le golfe de Biscaye le 1er mai 1806 par une escadre anglaise en croisière. La captivité de Vanhille dura huit longues années. D'abord assez

calme et presque heureuse dans sa monotonie paisible, elle fut bientôt traversée par les aventures les plus variées.

On a publié bien des romans sur les prisonniers français en Angleterre, aucun n'est mieux fourni que la vie même de Vanhille en péripéties inattendues et compliquées. Par une heureuse fortune, les pièces conservées à Londres aux archives de l'amirauté, et à Paris aux archives de la marine, permettent (non, assurément, sans quelque difficulté) d'en reconstituer la suite, dans le détail le plus précis; et bien rares sont les incidents qu'on voudrait pouvoir mieux élucider. Les notes et les papiers de Vanhille, les interrogatoires des témoins, leur correspondance, les lettres des avocats et les rapports des agents, les ordres et les dépêches de l'amirauté, les registres d'écrou et les états de service donnent les dates, les faits et jusqu'aux termes mêmes des conversations. Inutile de rien imaginer : l'exactitude des documents donnera l'illusion de la fiction la plus ingénieuse. Aux temps épiques et douloureux du premier Empire, combien de fois n'est-il pas arrivé que la vie, même la plus humble, n'a été qu'un long roman d'aventures ?

I

Les Anglais avaient établi deux catégories parmi leurs prisonniers. Les marins et les soldats étaient « confinés » — c'était le terme administratif — dans des prisons ou dépôts et dans les pontons ancrés le long de la côte, près des ports militaires ; les officiers

étaient dirigés à l'intérieur des terres et astreints à résidence dans les villes de « cautionnement ». Ils donnaient leur « parole » de ne pas s'en écarter, et pour plus de sûreté, ils étaient placés sous l'étroite surveillance de l' « agent » qui leur versait la « diète », ou traitement alloué par l'amirauté britannique. En sa qualité d'agent comptable, régulièrement inscrit sur le livre de bord du *Pandour,* Vanhille était assimilé aux officiers subalternes : on l'expédia au cautionnement de Launceston en Cornouailles.

Il y arriva le 12 mai 1806. Il devait y passer plus de cinq ans de sa vie, les plus belles, dit-on, de vingt-cinq à trente ans ; mais il trouva moyen de ne pas les perdre trop désagréablement. Il se plut à Launceston, et il y plaisait. Il était de petite taille — $1^{m},63$ — mais il avait le corps svelte et d'allure élégante ; son teint clair, sa peau blanche, ses yeux bleus, ses cheveux blonds dénonçaient son origine flamande. La figure était intelligente et fine, et les détails du signalement officiel — front bas, nez ordinaire, bouche moyenne, menton rond, visage ovale — ne sont pas contradictoires avec l'impression que Vanhille faisait d'être un joli garçon. Parmi les officiers prisonniers, beaucoup étaient malades, infirmes, blessés, mutilés, usés : Vanhille était jeune, sain et beau. Très vite, il avait su parler anglais couramment et sans aucun accent étranger. Il avait des talents de société, il faisait la « peinture et la caricature », il connaissait la « manière de tresser les cheveux » tant sur le « métier plat à dos d'âne » que « sur le métier rond », et il confectionnait des nattes et des bracelets, simples ou à bordures, suivant « dix-sept

modèles ». Il ne manquait pas d'argent : avant d'être lui-même capturé, le *Pandour* avait fait une prise fructueuse et Vanhille avait réussi à sauver ses « gourdes » de part ; plus tard, il trouva vite moyen de compléter la « diète » que lui payait Spettigue, l'agent des prisonniers : il était homme de ressource.

Il logeait chez un brasseur dont il pouvait tenir la comptabilité, besogne aisée pour l'ancien agent comptable et peu compliquée sans doute. John Tyeth n'occupait que deux hommes : un compagnon, James Squance, et un caviste, Edward Blyth. Le maître, les deux ouvriers, leurs femmes et leurs nombreux enfants vivaient à l'ancienne mode, en une petite communauté patriarcale. Leurs mœurs étaient rigides. Ils étaient tous de zélés dissidents, du calvinisme le plus austère. Même, la propre fille du brasseur avait épousé Mr Bunsell, le prédicant de Launceston ; une autre était établie à Mevagissey, une bourgade des environs, où son mari, Mr Moore, consacrait au prêche tout le temps que lui laissait libre son pensionnat d'internes. Quand les élèves avaient vacances, Mr Moore venait à Launceston, et il prêchait encore dans la chaire de son beau-frère. La troisième fille de Tyeth avait épousé Mr Pearce, ferblantier à Tavistock en Devon. Le vénérable brasseur n'avait plus que deux filles à marier. Fanny et sa sœur cadette attendaient patiemment. Le temps leur paraissait court, tant elles étaient occupées. Elles faisaient le ménage avec leur mère, et elles dirigeaient le bureau de poste de Launceston. Fanny n'était ni belle ni laide, mais elle avait dix-huit ans.

Donc, Vanhille la regardait. Mais le père Tyeth regardait Vanhille. Le vieillard avait l'âme pieuse et pratique ; il savait que les Français sont imbus de déplorables principes, et jamais ni lui ni ses filles n'avaient voulu prononcer un mot de l'affreux langage des révolutionnaires. Il ne sermonnait qu'en anglais : « Jeune homme, disait-il à Vanhille, ceux qui espèrent en Dieu recevront de lui toute bénédiction ; placez votre confiance en lui, il protège et préserve ses fidèles serviteurs dans la vie et après la mort, et leur accorde le salut éternel, grâce à notre cher Sauveur, Jésus-Christ. » Et qui sait ? En sauvant l'âme du jeune Français, Tyeth y gagnerait peut-être un gendre. Il n'avait pas de fils et il se faisait vieux. A qui reviendrait la brasserie, quand il ne serait plus là ? Vanhille avait appris tant de choses déjà, qu'il se mettrait bien vite au courant du métier. Il était Flamand : à Dunkerque, on boit la bière aussi. Et Vanhille allait au prêche avec toute la famille, même quand Mr Moore venait de Mevagissey tenir des réunions supplémentaires.

A sa fenêtre, en face de la brasserie, une vieille fille sentimentale et curieuse, Miss Johanna Colwell, tressait, du matin au soir, des chapeaux de paille. Vanhille la saluait poliment, et plus il paraissait gai, plus elle le plaignait. « Le pauvre garçon !... » Car la plainte est une forme d'amour.

Un peu plus loin, chez Mrs Pearce, une parente du ferblantier de Tavistock, habitait le meilleur ami de Vanhille, parmi les autres prisonniers français du cautionnement. Derouge était médecin militaire, un peu plus âgé que Vanhille, mais comme lui débrouil-

lard, « très adroit, très malin » disent les rapports. Vanhille prit la petite vérole. Derouge le guérit ; il est vrai que Vanhille resta légèrement grêlé. Et pour lui désormais, Fanny eut les yeux plus tendres encore. Maintenant il prenait vraiment l'air britannique. A cette époque lointaine, en effet, presque tous les hommes, en Angleterre, étaient marqués, et c'était presque une laideur de ne pas l'être. Toujours à sa fenêtre, Miss Johanna Colwell croyait déjà que les deux jeunes gens s'étaient « engagés », et qu'ils s'appelaient « mon doux cœur », comme il convient entre fiancés. Et elle soupirait : « Le pauvre garçon ! », en reprenant son chapeau de paille. Car le mariage inspire quelque effroi aux vieux célibataires.

Derouge avait plus d'une cure à son actif. Il avait guéri d'un fâcheux mal de jambe la femme du receveur des contributions, Mrs Dale. Le docteur Mabyn, échevin du bourg voisin de Camelford, l'avait en haute estime. Vanhille et Derouge se lièrent encore avec Frankland, un chirurgien de la flotte royale anglaise qui était venu passer son temps de congé à Launceston. Le drapier-tailleur John Rowe et le capitaine Fidèle Palierne complétaient le petit groupe d'amis.

Peu à peu, Vanhille s'acclimatait. Il oubliait le méchant Spettigue et ses règlements. Vers 1810, il se passait de l'autorisation qui eût été nécessaire pour aller dîner avec son ami Derouge chez le docteur Mabyn, à Camelford. D'autres fois, il se rendait à Tavistock, chez les Pearce, malgré l'interdiction formelle qui était faite aux prisonniers « sur parole » d'aller si loin : la distance était de près de cinq lieues par la

grande route. Mais le vieux Tyeth prêtait son poney, et le voyage n'était plus qu'une promenade. A Tavistock, Vanhille retrouvait autant d'amis qu'à Launceston. Il allait voir le ferblantier Pearce et sa femme ; il n'oubliait pas de passer à la petite boutique de la tante Tyeth, veuve de Jacob, le frère de John, et s'attardait volontiers au magasin de modes des demoiselles Annie et Élisabeth Pennwarden, qu'il avait connues autrefois, lorsqu'elles étaient établies à Launceston. Ces demoiselles étaient très gaies ; elles parlaient français très aisément ; on disait même en ville qu'elles avaient adopté quelque peu les idées subversives des jacobins. Leur frère tenait une sorte de bazar : il était corroyeur, sellier, bourrelier, quincaillier ; il vendait de tout, et son commerce n'allait pas mal. Tout au contraire, William Rowe, tailleur comme son frère John, se plaignait sans cesse : ses clients semblaient s'être donné le mot pour ne pas le payer. Il finit même par être emprisonné pour dettes. Avec tant d'amis en ville, il n'est guère besoin d'aller à l'auberge, et Mrs Williams, la cabaretière, était fâchée que Vanhille la négligeât. Mais Vanhille n'avait cure de son dépit. Il était imprudent ; il ne pensait qu'au plaisir présent.

Quand Fanny avait le temps, elle allait aussi à Tavistock, en visite chez sa tante ou sa sœur. Alors Vanhille l'accompagnait. Et c'était une joie pour les deux jeunes gens. Ils se cachaient si peu qu'un jour ils donnèrent rendez-vous à Dale pour faire route avec lui. L'agent Spettique faisait bien mal son service, ou peut-être tempérait-il de quelque bonhomie, sincère

ou affectée, la sévérité des règlements. Vanhille laissait croire qu'il avait l'autorisation de dépasser les limites du cautionnement ; à Tavistock, comme à Launceston, on le croyait fiancé à Fanny, et sans doute l'était-il en effet.

II

Ainsi passaient les jours tranquilles. L'amour avait élu Vanhille : l'amour allait le perdre. Ou plutôt, ce fut Derouge qui perdit Vanhille, et l'amour qui perdit Derouge.

Depuis quelque temps, il était visible que Derouge s'impatientait à Launceston. La captivité lui devenait odieuse ; il s'énervait sans qu'on sût au juste pourquoi. Dale, son client et son obligé, avait un parent, William Braddick, établi comme « gentilhomme fermier » au domaine de Sidmouth en Devon, et Braddick connaissait quelques-uns des fonctionnaires de l'amirauté. Derouge, après de vives instances, obtint que Braddick sollicitât un « échange » en sa faveur : le gouvernement anglais renverrait Derouge en France, contre un médecin anglais du même grade que libérerait le gouvernement français. Il n'était pas impossible que la négociation réussît. Mais, le 18 février 1811, Dale fut nommé de Launceston à Plymouth ; il déménagea, son zèle se refroidit ; il ne poursuivit plus les démarches qu'avec négligence, et finalement, le 28 mai, il informa Derouge que l'amirauté se refusait à tout échange, et qu'il ne fallait plus s'obstiner dans un espoir désormais inutile.

Derouge s'effara. Et l'on sut alors pourquoi il désirait tant s'en aller. Une pauvre fille — qu'il n'était probablement pas seul à connaître — allait bientôt être mère d'un petit bâtard. Tout Launceston était scandalisé. Évidemment, le père ne pouvait être qu'un Français ; ces gens-là ont de si déplorables principes ! L'enfant naquit, il était viable. Les magistrats de la paroisse se réunirent aussitôt pour en délibérer. L'étrange « loi des pauvres », qui a pesé si lourdement et pendant si longtemps sur les destinées sociales de l'Angleterre, était alors appliquée dans toute sa rigueur ; la fille-mère était indigente, le bureau paroissial pouvait avoir la charge de son enfant : on avait besoin d'un père qui payerait au moins une partie des dépenses, et naturellement, il était préférable à tous égards — ne fût-ce que pour l'honneur de la paroisse et la bourse des paroissiens — que ce père fût un étranger. Proctor, le syndic des pauvres, alla trouver Spettigue, l'agent des prisonniers ; les deux « damnées canailles », c'est Derouge qui les appelle ainsi, firent dresser dans les formes légales une déclaration aux termes de laquelle la fille-mère attribuait la paternité de son enfant à Derouge ; puis, comme Derouge ne pouvait fournir de caution, qu'il retournerait en France dès que la guerre serait finie et qu'on n'aurait plus alors prise sur lui, il fut condamné à payer non pas une pension alimentaire dont la rentrée serait trop aléatoire, mais, en une seule fois et d'avance, le total de ce qui était nécessaire à l'entretien de l'enfant : 25 livres sterling (625 fr.).

L'affaire devenait très grave. Si Derouge ne pouvait

payer, il risquait la prison. S'il payait, il risquait encore les pontons : il avait causé du scandale à Launceston ; l'agent Spettigue n'avait qu'à le signaler à l'amirauté comme une cause de désordre ; il n'en fallait pas plus. Derouge décida de payer. Ce qui prouve qu'au fond il avait confiance en Spettigue, et que l'agent n'était peut-être pas un si méchant homme. Mais Derouge n'avait pas la somme nécessaire.

Heureusement Vanhille était là. Il fit l'inventaire de sa fortune. Dans son portefeuille, il trouva d'abord un exploit d'huissier en date du 30 mai 1784, dont il ressortait que le « sieur Pétion » n'avait pu payer au « sieur Vanhille, négociant », la « somme de 550 livres tournois, valeur reçue en marchandises » : c'était tout ce qui lui restait de l'héritage paternel. Mais par un arrangement conclu le 19 septembre 1802 avec sa tante Delattre, née Legrand, celle-ci reconnaissait devoir à Vanhille une somme de 600 fr. représentant sa part d'héritage sur une maison que possédait la famille Delattre à Dunkerque. Et Vanhille pouvait toucher son héritage, sur simple réquisition, avec un intérêt de 5 °/₀ courant à partir de sa majorité. Capital et intérêts représentaient maintenant un total de 870 fr. Toutes les pièces étaient en règle. Vanhille s'était toujours réservé cette somme comme une suprême ressource, en cas de nécessité. Mais il avait un ami dans le besoin : il n'hésita pas. Le 2 mai 1811, il tira une lettre de change sur sa tante et il trouva sans doute à l'escompter facilement, contre une honnête commission, bien entendu.

Qu'arriva-t-il alors ? Les renseignements précis font

défaut. Dans un rapport à l'amirauté, en date du 5 décembre 1811, l'agent Spettigue insinue que Vanhille et Derouge ont voulu s'évader, et qu'il a eu connaissance de leur complot grâce à la dénonciation d'un prisonnier nommé Boulangier, ancien « garde-magasin des services réunis à l'armée de Portugal ». Il se déclare mécontent de Vanhille et de Derouge ; il ajoute qu'on se plaint d'eux en ville, que John Rowe lui-même, qui est pourtant de leurs amis, parle d'eux en fort mauvais termes (quelque note arriérée peut-être l'aigrissant), que lui-même Spettigue a dû les réprimander plusieurs fois déjà : Vanhille pour ses infractions au règlement des prisonniers, Derouge pour sa mauvaise conduite. Enfin, Spettigue a eu la preuve certaine que les deux amis ont été récemment à Camelford, bien au delà des limites du cautionnement, à moins de deux lieues du bord de la mer, où ils équipaient sans doute une barque en cachette pour s'enfuir.

Il est difficile de discerner la vérité par-dessous tant d'accusations. Que Spettigue ait cru au complot d'évasion, la chose est possible. Tant qu'il était sûr de ses prisonniers, il se montrait après tout fort débonnaire ; mais dès qu'il les soupçonnait de vouloir s'enfuir, il devenait féroce. En 1807, il n'avait eu à signaler que cinq évasions, et deux en 1808 ; mais, en 1809, huit prisonniers s'étaient sauvés, cinq encore en 1810. C'était trop ; il avait redoublé de surveillance, et en 1811, un seul prisonnier avait réussi à s'échapper. Spettigue se défiait surtout de Derouge. Il savait que celui-ci lui en voulait de son entente avec le syndic des pauvres, et

qu'il avait vainement, au printemps précédent, essayé de se faire échanger; il savait aussi que les deux amis avaient réuni une somme à verser au bureau d'assistance, et qu'ils pouvaient être tentés de la consacrer à acheter la complicité d'un des contrebandiers qui pullulaient sur la côte. Enfin ses soupçons s'étaient changés en certitude quand il avait reçu la dénonciation de Boulangier.

Malgré tout, on a peine à croire que Vanhille et Derouge aient projeté une évasion. S'ils avaient été à Camelford, c'était tout simplement pour dîner avec le docteur Mabyn, qui les avait invités, et très probablement ils n'en étaient pas à leur première invitation. La dénonciation de Boulangier a tout l'air d'une vengeance. Derouge lui aurait-il reproché d'avoir collaboré à la paternité qui lui coûtait si cher, et d'avoir su en éviter les charges? Dans son rapport à l'amirauté, Spettigue lui-même nous apprend que les deux hommes avaient eu récemment une querelle violente; et, détail plus significatif encore, Vanhille — qui pourtant n'avait jamais lu le rapport de Spettigue et qui, certainement, ignorait la lâcheté de Boulangier — le notait sur son calepin comme « un scélérat ». Et l'expression n'était pas encore assez injurieuse pour être vraie. Soupçonné de trahison par ses camarades, Boulangier fut transféré à l'hôpital de Mill Prison, où il jouit d'un traitement de faveur (12 décembre 1811), et d'où il adressa dès le lendemain à l'amirauté une très humble « pétition » pour entrer au service de Sa Majesté Britannique. Il rappelait le rôle qu'il avait joué en dénonçant d'autres prisonniers, et demandait

qu'on « le fît interroger par un agent secret » pour démontrer qu'il était en état d'être utile. L'amirauté refusa sèchement (2 janvier 1812) et l'ignoble personnage resta en prison dans son hôpital.

Quoi qu'il en soit, c'était un fait avéré que Vanhille et Derouge avaient « violé leur parole » en allant sans autorisation à Camelford; ils étaient passibles d'une punition. L'amirauté ne la leur fit pas attendre : par retour du courrier, elle ordonnait à Spettigue de mettre les deux amis en arrestation et, sans autre forme de procès, de les envoyer en prison à Dartmoor (12 décembre). Spettigue était en outre avisé, confidentiellement, d'exercer une surveillance assidue sur Beale, les Tyeth et John Rowe, dans leurs relations avec les prisonniers (14 et 20 décembre 1811).

L'émotion fut vive à Launceston. Personne ne crut au projet d'évasion; on blâma la sévérité de l'amirauté ; on regretta Derouge et Vanhille. Or, quand d'aventure il arrive aux Anglais d'avoir une idée, ils agissent. Le docteur Mabyn tenait à réparer les suites funestes de son malencontreux dîner; et John Tyeth, le brasseur patriarche, ne manquait ni d'influence ni de considération. De temps immémorial, les bourgades les plus reculées des provinces d'Angleterre avaient à la capitale comme un ambassadeur attitré : c'était leur député à la chambre des Communes. Sollicité par ses électeurs, Mr Davis Giddy, écuyer, membre du parlement, adressa donc à l'amirauté, le 20 mars 1812, une requête en faveur de Derouge et de Vanhille. Il demandait leur « réadmission à parole ». Démarche significative, et qui achève de prouver en toute

évidence non seulement que la dénonciation lâche et calomnieuse de Boulangier n'était qu'un odieux mensonge, mais encore que la population de Launceston ne cachait pas ses sympathies pour les deux prisonniers français. Sans même en référer à l'agent Spettigue, comme elle aurait dû, l'amirauté répondit à Mr Davis Giddy, le 26 mars, qu'elle ne pouvait revenir sur la décision prise. La mention que Vanhille avait inscrite sur son mémorandum, à la date du 12 décembre 1811, était donc d'une rigoureuse exactitude : « Avec un ami, écrit-il, je fus envoyé au dépôt de Dartmoor pour avoir été dîner à Camelford », ni plus, ni moins.

III

Il y avait alors tant de prisonniers français en Angleterre que les pontons ne suffisaient plus à les enfermer tous. On avait dû établir des dépôts spéciaux à l'intérieur même du pays. Le plus important se trouvait justement tout près de Tavistock, au centre d'un plateau dénudé et sauvage, déboisé depuis des siècles, mais que les Anglais, par respect des traditions, continuent encore d'appeler la « forêt de Dartmoor ». Les baraquements, édifiés à la hâte, abritaient déjà, tant bien que mal, plus de 7 000 prisonniers. Ils formaient un vaste cercle, divisé en secteurs, où l'on parquait les captifs d'après leurs catégories. Le capitaine Cotgrave, directeur de la prison, envoya Vanhille et Derouge au quartier des officiers subalternes.

A Dartmoor, comme sur les pontons, les prison-

niers étaient, aux termes mêmes des règlements édictés par l'amirauté, organisés d'après une sorte de régime représentatif. Apparemment, il ne devait pas leur échapper qu'ils vivaient sur le sol de la libre Albion. Ils élisaient entre eux un comité de surveillance et de discipline ; et ils avaient, pour les représenter auprès de l'administration, un délégué en titre. Telle était l'action vraiment extraordinaire que Vanhille semble avoir exercée sur tous ceux qui l'approchaient, qu'à peine arrivé à Dartmoor, ses codétenus le désignèrent pour leur délégué officiel auprès du capitaine Cotgrave. Pourtant, la plupart des officiers détenus à Dartmoor avaient été précédemment prisonniers sur parole, et beaucoup devaient parler anglais aussi bien que Vanhille. Le capitaine Cotgrave refusa de ratifier l'élection : « Il faut nommer un gentleman qui soit depuis longtemps ici, déclara-t-il le 27 janvier 1812, et que je connaisse. »

Vanhille ne se découragea pas. On l'avait emprisonné injustement ; on lui déniait la mission de confiance dont il venait d'être honoré ; il était maintenant délié de toute obligation. La parole qu'il avait donnée de ne pas s'enfuir n'était plus valable. A l'injustice et à la défiance, il répondrait par la fuite. Il en avait le droit.

Mais le pouvait-il ? Toute prison en Angleterre a deux enceintes : la sienne et la mer. Sortir de Dartmoor n'était pas aisé ; et pour être libre enfin, il fallait encore sortir de l'île. Vanhille réfléchit. Les prisonniers français qui s'évadaient cherchaient tous à rentrer en France le plus vite possible : ceux qui réus-

sissaient traversaient la Manche cachés dans une barque de contrebandier. Mais combien échouaient ! La côte du « Canal » était la plus dangereuse, et de beaucoup la plus sévèrement surveillée. Il fallait l'éviter. Pour rentrer en France, la voie la plus courte n'était pas la plus sûre.

Vanhille ferait donc un crochet : il passerait par l'Amérique. Il prendrait passage sur un bateau marchand, à Bristol — le port le plus voisin — ou ailleurs, pourvu que ce ne fût pas sur le littoral de la Manche, et il irait à la Nouvelle-Orléans. Là, il retrouverait son frère, qu'il n'avait jamais perdu de vue, et qui l'aiderait sûrement. Leur correspondance était, à la vérité, rare et lente : il fallait alors six ou huit mois pour échanger deux mots et la dernière lettre que le prisonnier avait reçue de son frère, le 30 juillet 1811, était datée du 11 avril. Elle n'en était pas moins affectueuse et fidèle. D'Amérique, Vanhille reviendrait aisément en France, du moins il le croyait. Il ignorait que les relations entre les États-Unis et leur ancienne métropole devenaient de plus en plus tendues, si bien que, le 19 juin 1812, le président Madison proclamait solennellement l'état de guerre avec la Grande-Bretagne. C'était là une difficulté de plus ajoutée à tant d'autres. Mais, d'abord, il fallait sortir de Dartmoor.

Tous les matins, il y avait à la prison, dans la cour du quartier, une sorte de marché. Les captifs vendaient les petits objets qu'ils étaient autorisés à fabriquer ; et quand ils étaient en fonds, ils achetaient ce qu'il leur fallait, mais surtout à manger, car l'ordinaire de la prison était toujours insuffisant. Vanhille

eut tôt fait de reconnaître les marchands qui venaient de Tavistock. Une brave femme, Mary Ellis, consentit à l'aider. En cachette, pièce à pièce, elle lui apporta tout un costume qu'elle s'était procuré à Tavistock chez les amis de Vanhille et au bazar de Pennwarden : un vieux chapeau à larges bords, de grosses bottes, des bas de fil brun, un long sarrau de roulier. Il lui était assez facile d'entrer dans la cour, sa contrebande cachée au fond de sa charrette à âne, sous ses légumes. Mais pour la remettre à Vanhille, la complicité de tous les prisonniers était nécessaire. On entourait la marchande, on détournait l'attention des gardiens, et tout le premier Derouge, qui ne pouvait suivre son ami — l'évasion eût été trop périlleuse à deux — se rendit fort utile. Le vendredi 21 août 1812, Vanhille était enfin en possession de toutes les pièces de son costume.

Alors il prit une dernière précaution, car il pensait à tout. Qu'il réussît ou non, il retrouverait des compatriotes : s'il était libre, il devait pouvoir prouver qu'il n'avait pas été relâché pour prix d'une délation ; s'il était repris, une bonne référence ne lui serait pas inutile dans sa nouvelle captivité. Il se fit donc délivrer par le « comité représentant les officiers militaires et marchands détenus dans la prison royale de Dartmoor », un certificat attestant qu'il était « un digne et loyal Français et un compagnon d'infortune digne de tous les égards de ses compatriotes... pour lui servir et valoir ce que de raison en cas de mutation de prison ». L'euphémisme de la fin est amusant. Mais restant en prison, les membres du comité de-

vaient être censés ignorer les projets de leur camarade. Et ils signèrent, avec des paraphes lourds et compliqués : Legrand, Michel, Reinard, Anquetil, Marc.

Le lendemain, samedi, — jour de grand marché — Vanhille quitta sa tunique d'uniforme, mit son costume, se mêla aux marchands et sortit tranquillement. Il traversa la cour du quartier et la place du marché; il passa devant deux sentinelles qui le prirent pour un marchand de pommes de terre, il pénétra dans la place autour de laquelle s'élevaient les bureaux et les maisons des agents, il franchit une dernière grille que gardait un factionnaire indifférent, il obliqua à droite le long des écuries et des réservoirs d'eau, et il se trouva enfin sur la grande route. « Je suis déserté honorablement », écrivait-il plus tard au verso du certificat que ses camarades lui avaient délivré la veille. Sa plume était incorrecte, mais véridique. Jamais évasion ne fut plus légitime ni mieux combinée.

IV

Sur la route de Tavistock, Vanhille, marchand de pommes de terre, marchait rapidement : il lui fallait être en sûreté avant qu'on s'aperçût de son absence à la prison, et il savait qu'il ne serait en sûreté qu'à Launceston. Pourtant s'il était dans toute l'Angleterre un endroit où il courait le plus risque d'être reconnu, c'était là même, et non ailleurs. Et il n'était plus l'aimable compagnon d'autrefois ; il se trouvait maintenant sous le coup de la loi : en le dénonçant,

on avait une prime à toucher; en l'aidant, on était passible d'amende, de prison, sinon même de la transportation pénale. Même, il y avait déjà comme une complicité de le reconnaître sans le dénoncer. Mais Vanhille ne craignait rien. Si les gens de Launceston le connaissaient, lui aussi les connaissait, et il avait confiance en eux.

Le soir même, il couchait chez les Tyeth. Mais il avait hâte de passer à Bristol : il espérait y arriver par mer, en trouvant passage sur une barque de pêcheur, au village littoral le plus voisin. Il ne savait pas le chemin. Un maçon, qui très probablement était affilié à la communauté calviniste, Samuel Smith, lui prêta son fils. La route passait par Camelford : il était naturel que Vanhille rendît au docteur Mabyn sa visite de digestion. Il n'y manqua pas. Lors de l'enquête qui fut opérée plus tard pour déterminer les responsabilités de chacun, dans l'étonnante complicité de tous, le docteur Mabyn déclare avoir dit au fugitif : « M. Vanhille, comme ami, je suis heureux de vous voir, mais, à présent, je ne puis vous donner asile sous mon toit. » Ce qui permet de supposer qu'en effet Vanhille passa la nuit chez l'échevin. Le surlendemain il arrivait à Padstow, au bord de la mer. Mais aucun pêcheur ne voulut le transporter à Bristol ou à Cork en Irlande : le voyage était trop long. Vanhille fut obligé de rentrer à Launceston, un peu déçu. La tentative était manquée.

Il se reposa deux jours (26 et 27 août) en combinant une nouvelle expédition. Il se procura d'abord une bonne carte routière du pays, afin de pouvoir voyager

sans guide. Le soir, il y pointait ses étapes, et comme il était homme d'ordre, il tenait au verso la comptabilité exacte des milles qu'il abattait. Puis il changea de déguisement : il devint Mr Williams, colporteur, et dans un petit ballot, il eut tout un assortiment de broches, de canifs, de couteaux, d'anneaux, de cachets, de bracelets et d'autres menus objets pas trop lourds à porter. Ainsi équipé, il se remit en route.

Ses démarches prennent alors des allures très étranges. En sûreté sous son déguisement, certain de n'être pas reconnu comme Français grâce à la maîtrise parfaite qu'il avait de la langue anglaise, Vanhille, ou plutôt Mr Williams, semble avoir provisoirement renoncé à s'évader de l'île britannique. De Launceston, il se dirige sur le littoral, à Bideford et Appledore, en Devon, deux petits villages de pêcheurs, et, tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre, il attend pendant quatre jours une occasion. Dans la nuit du 1er au 2 septembre, à 2 heures du matin, il s'embarque enfin sur un bateau de pêcheur qui le mène non pas à Bristol, mais à Newport, de l'autre côté du canal. De là, il gagne, à pied, le cautionnement d'Abergavenny. Son ami de Launceston, le capitaine Fidèle Palierne, y avait été transféré peu auparavant et l'héberge pendant deux jours (3 et 4 septembre). Puis Vanhille revient, par Newport et Appledore, à Launceston comme à son quartier général.

Après un repos bien gagné (7 et 8 septembre), il recommence un nouveau voyage, le plus long. A Exeter, où il s'est rendu à pied par Oakhampton et Tawton, il prend la diligence, et le dimanche à 11 heures

du matin, il arrive à Londres, d'où il continue aussitôt jusqu'à Cobham, près de Chatham. L'endroit était des plus dangereux; un grand nombre de pontons étaient amarrés à Chatham, le long de la côte, et la surveillance était, aux environs, particulièrement active. Deux jours après, sans même repasser par Londres, Vanhille revient en arrière, à pied. Son itinéraire a quelque chose de mystérieux. Il est pourtant très direct ; mais, comme par hasard, Vanhille prend gîte de préférence aux villes de cautionnement; on dirait qu'il est porteur d'un mot d'ordre secret et urgent. C'est ainsi qu'il traverse Guilford, Petersfield, Alresford, Winchester, Salisbury, Warminster, Bath, Bristol, et il ne s'arrête qu'à Abergavenny, qui semble bien le but de son voyage (21 septembre).

Rien dans les nombreux papiers saisis plus tard sur Mr Williams ne fournit l'explication de cet invraisemblable itinéraire. Vanhille était trop prudent pour donner la moindre prise au soupçon contre ses amis. Et, par contraste, son voyage était d'une imprudence presque folle. C'était pour Vanhille comme une gageure contre sa sécurité personnelle de traverser ainsi, dans toute sa largeur, l'Angleterre d'un bout à l'autre, pour aboutir à Chatham, où il savait que les risques étaient extrêmes, ne pas s'arrêter à Londres, où il aurait pu si aisément se cacher, perdu dans la foule de l'énorme ville, et revenir enfin à l'endroit même d'où il était parti. Une pareille équipée serait incompréhensible si nous ne savions, par d'autres témoignages, qu'il régnait alors, parmi les quarante ou cinquante mille Français prisonniers en Angleterre, une très vive

agitation. Les négociations d'échange, ouvertes à Morlaix en 1810, n'avaient pas abouti. On les avait connues, et l'immense espoir dont les prisonniers venaient d'être leurrés avait fait place à la colère et au découragement. La captivité semblait plus dure encore, après qu'on avait cru qu'elle allait prendre fin. Nul doute que, cette fois encore, le gouvernement anglais seul était responsable de l'échec des négociations. Ou si l'Empereur avait lui-même renoncé à échanger les prisonniers, c'est qu'il avait son plan.

Une circonstance inattendue donna quelque apparence de raison aux projets les plus fous, dans les prisons, les pontons et les cautionnements. En voulant émigrer d'Italie en Amérique, le propre frère de l'Empereur, Lucien Bonaparte, avait été capturé dans la Méditerranée et mené comme prisonnier en Angleterre (décembre 1810). De fait, il était plus que jamais brouillé avec son frère et sa principale occupation fut, pendant sa captivité dans l'agréable résidence de Thorngrove, d'achever un poème épique sur Charlemagne. Mais les pauvres gens qu'éblouissait le génie de Napoléon, et que sa gloire avait rendus si misérables, pouvaient-ils soupçonner qu'il en était ainsi ? Si Lucien avait été pris, c'était parce que l'Empereur le voulait. Il apportait les ordres du maître. Bien plus : au cours des préparatifs de la campagne contre la Russie, Napoléon fit de nouveau le simulacre d'organiser une descente en Angleterre et en Irlande (juin et juillet 1811). Au fond, ses projets n'étaient pas plus sincères qu'au temps du camp de Boulogne. Mais les Anglais y avaient cru, et les prisonniers français aussi. De nom-

breux indices permettent de supposer qu'il fut alors question d'un soulèvement général des prisonniers français en Angleterre, pour coopérer à la descente des troupes françaises.

Puis, Napoléon quittait Paris (9 mai 1812), la guerre de Russie allait commencer. Ce serait la dernière, espérait-on. Le cosaque serait rapidement battu : il l'avait déjà été assez souvent; et Napoléon entrait en effet à Moscou le 14 septembre, le jour même où Vanhille arrivait près de Chatham. Pouvait-on prévoir l'affreux désastre de Russie ? Presque tous les prisonniers avaient foi en Napoléon, et d'autant plus qu'il se souciait moins de leurs misères. Vainqueur du tsar, il se retournerait contre les Anglais qu'il prendrait chez eux, dans leur île, enfin ! Et les prisonniers se tenaient prêts, dans leurs conciliabules secrets ; d'avance ils se réjouissaient de pouvoir être utiles à l'Empereur, de reprendre du service comme autrefois et d'abattre pour toujours l'orgueil britannique.

Il n'est pas invraisemblable que Vanhille n'ait été l'émissaire de la conspiration. Autrement son voyage eût été insensé. Et qui l'aurait payé ? D'où vient que Vanhille sera maintenant toujours assez pourvu d'argent ? Même si, contre toute probabilité, les syndics paroissiaux n'ont pas touché les fonds qu'ils réclamaient à Derouge, quand celui-ci fut interné à Dartmoor, et si Vanhille a gardé le montant du billet qu'il a escompté, les ressources dont il dispose dépassent si visiblement la somme qu'il pouvait avoir en prison, qu'il faut bien admettre qu'il a reçu d'ailleurs une subvention secrète.

Sa mission terminée, bien ou mal, nous ne savons, Vanhille put de nouveau s'occuper de ses propres affaires. D'Abergavenny par Usk, il revint à Bristol, où il s'informa des vaisseaux en partance (24-25 septembre). Mais il ne trouva rien à son gré. Au danger des corsaires français, s'ajoutaient maintenant, pour les capitaines marchands, les difficultés causées par la guerre avec les États-Unis et la rupture des relations commerciales; de sorte qu'au lieu de partir pour l'Amérique, le malheureux Vanhille prit mélancoliquement la diligence de Launceston.

V

Il était fatigué et découragé, peut-être malade. Malgré le danger auquel il s'exposait, et qu'il faisait courir à ses amis, il ne resta pas moins d'une semaine entière chez les Tyeth (du lundi 28 septembre au dimanche 4 octobre). Il est vrai que l'agent Spettigue semblait être devenu aveugle, sourd et muet. Après tout, Vanhille ne s'était pas évadé de son cautionnement; il ne figurait plus sous ses contrôles; à quoi bon s'en occuper? Et Spettigue laissait Mr Williams aller et venir comme il voulait.

Vanhille, lui, ne savait plus trop ce qu'il voulait. Après une dernière tentative sur Saint-Michael, un hameau voisin de Padstow, comme s'il avait encore eu quelque vague espoir du côté du canal de Bristol ou vers l'Irlande, il traversa rapidement toute la Cornouailles, et, le 6 octobre au soir, il arrivait à Falmouth. Pour la première fois depuis six semaines

qu'il parcourait en tous sens le sud de l'Angleterre, il était au bord de la Manche. Le sort en était jeté, et malgré ses répugnances si justifiées, il allait essayer, comme tant d'autres avant lui, de rentrer directement au pays en traversant le détroit sur la barque d'un contrebandier.

Il tombait mal. Si, d'une façon générale, les côtes de la Manche étaient dangereuses pour les évasifs, nulle part elles ne l'étaient autant qu'à Falmouth, tout à l'extrémité de la lointaine Cornouailles. Falmouth était, en effet, le principal port d'attache des bateaux « parlementaires », qui seuls étaient officiellement autorisés à correspondre avec la France, et ne pouvaient atterrir qu'au port de Morlaix. Sur tout le littoral, du Pas-de-Calais au cap Lizard, toutes les autres relations étaient officiellement supprimées. C'était donc par Falmouth que l'on rapatriait les prisonniers échangés ou libérés pour infirmités et maladie, que le service des postes fonctionnait, que s'embarquaient les très rares voyageurs qui obtenaient un passeport pour la France. Aussi la surveillance y était-elle plus étroite encore que partout ailleurs. Les espions pullulaient. Vanhille allait l'apprendre à ses dépens.

A l'auberge de l'Ancre bleue, où il s'était installé, il ne trouva que trop aisément à qui parler. Un contrebandier du nom de Thomas Moore lui fit, à mots couverts, des offres de service. Il se vantait d'avoir, les années précédentes, en 1810 et 1811, favorisé l'évasion de plusieurs prisonniers français. Le fait était exact. Mais le gredin n'ajoutait pas qu'arrêté dans

l'exercice de sa coupable industrie, il n'avait évité la transportation pénale en Australie que sur la promesse qu'il avait faite de dénoncer les prisonniers qui se confieraient à lui. Que se passa-t-il entre les deux hommes? A quels indices Vanhille s'aperçut-il qu'il allait s'enferrer? Il semble que les deux interlocuteurs aient voulu jouer au plus fin. Dans les papiers saisis sur Vanhille, se trouvent deux lettres, datées de Falmouth le 7 et le 8 octobre, d'écriture identique, mais de signatures différentes : Banfield et Moore. Le porteur, Mr Williams, était introduit auprès de deux bourgeois respectables de la ville de Bath, Richard Thomas, écuyer, et James Goodhall, brasseur, comme étant « l'ami particulier » de Banfield-Moore. Apparemment, le contrebandier voulait capter la confiance de Williams-Vanhille qui ne s'était pas encore démasqué. Dans son mémorandum, Vanhille note trop laconiquement la fin de ce double manège : « Le 9, à 10 heures du matin, trahi. »

Alors c'est une fuite hâtive, mais adroite. Vanhille a gardé tout son sang-froid. Il se sauve en zigzag, à pied, loin des grandes routes. Le soir il était à Wadebridge sur la côte nord de Cornouailles (près de Padstow), le lendemain à Saltash, sur la côte sud (près de Plymouth). Il évite Launceston, où il ne serait plus en sûreté et compromettrait ses amis, puis, continuant toujours en biais, comme les crabes, sa marche oblique, il remonte sur Oakhampton et Tawton, redescend sur Hampstead et Exeter, remonte encore sur Callompton et, certain d'avoir dépisté les recherches, il prend la diligence, arrive à Bristol, et va se terrer

dans une maison mal famée, d'où il ne sort plus (15 octobre).

VI

Ses pérégrinations avaient duré cinquante-cinq jours, à pied, en voiture ou en bateau. Vanhille venait de parcourir 1 238 milles, près de 2 000 kilomètres. Il en avait assez. Il se faisait toujours appeler Mr Williams, mais il ne voyageait plus, ni comme colporteur ambulant, ni au compte des prisonniers d'Abergavenny ou d'ailleurs, ni à la recherche du contrebandier qui le transporterait de l'autre côté de la Manche : il n'était plus qu'un sujet britannique, « très tranquille », et qui attendait patiemment le départ d'un vaisseau pour s'en aller faire commerce aux colonies. La *Jane*, capitaine Robert Andrews, devait appareiller pour la Jamaïque, dans le courant du mois prochain. L'espoir était perdu d'aller à la Nouvelle-Orléans, comme aurait voulu Vanhille ; mais, de la Jamaïque, il ne devait pas être absolument impossible, malgré la guerre, de gagner la Louisiane. Mr Williams se fit admettre comme passager d'entrepont.

Vanhille se hâta d'en informer ses amis de Launceston. Leur affection ne s'était jamais démentie. Jusqu'au dernier moment, ils lui témoignèrent le même dévouement, jamais lassé, d'autant plus méritoire qu'il était plus dangereux. Leur correspondance avec Vanhille ne nous a pas été conservée tout entière, et c'est grand dommage. Ce qui nous en reste est vraiment touchant. Des précautions étaient nécessaires. Les Tyeth si-

gnaient leurs lettres de noms peu compromettants : Johnson, Thompson; ils contrefaisaient leur écriture, ou bien ils se mettaient à plusieurs pour écrire la même lettre : telle missive est de trois ou quatre mains. Par prudence, Miss Fanny, au bureau de la poste, faisait tourner entre ses mains le cachet humide quand elle apposait le timbre de départ, de sorte que la lettre ne portait plus aucun témoignage lisible d'origine. Les détails d'ordre pratique se mélangeaient bizarrement aux pieux conseils. « Dieu vous a protégé et sa Providence vous permettra d'arriver où vous espérez, écrivait le vieux Tyeth ; j'espère que vous voyez maintenant combien il est absolument nécessaire de croire en Dieu... Votre malle vous a été expédiée par la diligence... J'ai le plaisir d'ajouter que toute ma famille est en bonne santé et que nous nous unissons collectivement et individuellement dans les meilleurs sentiments à votre égard. »

Les autres amis de Vanhille étaient au courant de ses aventures et voulaient aussi lui être utiles. Le tailleur John Rowe eut une idée lumineuse. Frankland, le médecin de marine qui avait récemment passé son congé à Launceston, était parti sans payer sa note, comme il était d'usage parmi les clients des deux frères. Or, on venait d'apprendre à Launceston qu'il était en service à l'hôpital de Kingston en Jamaïque, là même où Vanhille allait. Heureuse coïncidence ! Par delà l'Océan, John Rowe appesantirait sur Frankland sa main de créancier, tandis que, du même geste, il soutiendrait son ami Vanhille. Et il fit parvenir à Mr Williams une traite qu'il tirait sur Frankland. Il

serait curieux de savoir comment Vanhille accueillit cette idée baroque d'aller encaisser à l'autre bout du monde la facture en souffrance d'un marchand tailleur, et s'il donna à Rowe quelque compensation en échange de son papier ; mais il mit soigneusement la traite dans son portefeuille. Au reste, il n'était pas à court, et son passage payé il possédait encore plus de 15 livres sterling (375 fr.) en espèces.

Le 10 novembre, après trois semaines d'attente, la *Jane* quittait enfin Bristol pour aller d'abord à Cork en Irlande. La traversée dura sept jours et fut « très dangereuse », écrit Vanhille, sans autrement préciser : s'agissait-il d'une tempête ou d'un ennemi en vue ? A Cork, nouveau retard. Les navires marchands ne pouvaient faire seuls la traversée de l'Atlantique ; ils se groupaient en caravane, que protégeaient des vaisseaux de guerre, et l'on ne s'aventurait en mer que lorsqu'on pouvait supposer n'avoir pas à craindre la rencontre de l'ennemi. Vanhille descendit à terre, et s'installa à l'hôtel de la Marine. Il y resta un mois, et put encore écrire aux Tyeth (le 23 novembre) et recevoir leur réponse. Le rassemblement s'achevait peu à peu : quand elle fut au complet, la flotte ne comptait pas moins de quatre-vingts navires marchands convoyés par quatre vaisseaux de guerre. On partit le 19 décembre 1812.

Le 1er janvier 1813, on était en vue de Madère. Puis du 4 au 7, un ouragan dispersa la flotte ; dix-huit vaisseaux seulement restent groupés, d'autres rallièrent ensuite l'escorte, mais non tous. Cinquante-quatre vaisseaux au lieu de quatre-vingts continuèrent la route

de conserve. Le vent devint meilleur, et la navigation plus facile. Dans son journal de voyage, Vanhille n'a plus rien à noter, sinon que le 14 et le 15 il assiste aux ébats des poissons volants. Le 22, on atteignait les « Iles » et d'abord la Barbade, où l'on fit escale. Alors, comme aujourd'hui encore, la Barbade était en quelque sorte le point central où se croisaient toutes les routes de navigation dans la mer des Antilles. La flotte se disloqua. Vingt-cinq vaisseaux, escortés par un brick de guerre, firent voile vers l'ouest, le 25, et le 1er février la *Jane* arrivait à la Jamaïque. Elle ancra dans la baie de Montego. Vanhille se crut sauvé.

VII

Il était perdu. A force d'adresse, de persévérance et d'entrain, il avait atteint le port; c'est au port même qu'il échoua.

A quels indices les douaniers de service au quai de Montego soupçonnèrent-ils Mr Williams d'être un « espion » ? nous voudrions le savoir. Ils avertirent les magistrats de la paroisse de Saint-James, MM. Donald Campbell et John Ingram. Ceux-ci arrivèrent aussitôt. En leur présence on fouilla Mr Williams, on trouva sur lui, bien en ordre, tous les papiers de Vanhille. Rien n'y manquait, même pas le billet du tailleur Rowe. Mr Williams n'est pas un espion mais un prisonnier français fugitif. Le capitaine de vaisseau s'exclamait: « Pouvait-on croire qu'un homme aussi paisible et respectable fût un étranger? » Vanhille ne disait mot. Il faisait mentalement ses adieux polis à

l'honnête Mr Williams. Il est livré à l'autorité militaire, emprisonné sur l'heure. Le gouverneur, avisé de l'incident (5 février), expédia à l'amirauté, par le premier courrier, un rapport circonstancié avec les pièces saisies sur le prisonnier (25 février); par le second courrier il expédia Vanhille en personne (23 mars). De sorte qu'à un mois de distance, l'amirauté faisait commencer une enquête sur les conditions dans lesquelles Vanhille s'était évadé (24 avril), et Vanhille lui-même était écroué à Portsmouth (20 mai).

Il ne paraissait pas douteux à l'amirauté que Vanhille eût des complices. Pour les découvrir, en France à cette date, il aurait suffi de mettre en branle la lourde machine de police, civile ou militaire, qui jusqu'au dernier jour aida si puissamment l'Empereur à rester le maître du pays, et les commissaires de police ou les brigadiers de gendarmerie n'auraient pas été longs à saisir les coupables. En Angleterre il n'en allait pas de même. La police n'était pas organisée. Bien qu'elle fût d'État, l'amirauté royale ne pouvait agir qu'à titre privé et il lui fallait d'abord se munir des preuves nécessaires, avant d'ouvrir une procédure légale. L'avocat-conseil de l'amirauté, Mr Bicknell, avait confié à MM. Knight et Jones, solicitors au Temple de Londres, le soin des premières démarches. Depuis un mois, les bureaux de la marine et les solicitors avaient écrit de tous côtés à leurs correspondants, à Bristol, à Bath, à Falmouth ; les réponses reçues n'avaient rien appris de positif. Sauf le billet de Rowe, les lettres saisies sur Vanhille étaient anonymes ou signées de noms de fantaisie, qu'il fallait identifier. Le sort de Vanhille était

réglé d'avance : on allait l'envoyer en ponton, comme on faisait des évasifs repris. Mais peut-être obtiendrait-on de lui quelques indications. Sur la demande de Mr Bicknell (22 mai) Vanhille fut donc transféré d'urgence à Londres, mis en prison avec les criminels de droit commun et il reçut la visite de Mr Jones.

Mais toute la finesse du solicitor ne put rien contre la résolution de Vanhille. De quoi s'agissait-il ? Demandait-on au prisonnier de dénoncer des compatriotes ? Non pas, mais seulement de déposer contre des Anglais coupables. La loi mettait de toute façon le dénonciateur hors de cause. Que Vanhille dît un mot, et il trouvait à Londres même la liberté qu'il était allé chercher à la Jamaïque. La pression succédait aux promesses. Les bagages de Vanhille étaient restés à la prison de Portsmouth : on refusa de les lui faire parvenir. Trois mois plus tard, il les réclamait encore inutilement. Les geôliers ne donnaient presque rien à manger et le malheureux était obligé d'acheter à des prix exorbitants de quoi ne pas mourir de faim. Il n'était pas en prison depuis huit jours, que déjà il ne lui restait presque plus d'argent. Mais il était inébranlable. — « Je refuse de parler », déclara-t-il « péremptoirement » à Mr Jones, « je mourrai plutôt. » Après trois semaines d'efforts, le solicitor renonça (14 juin). Vanhille fut envoyé à Chatham (22 juin) où on l'empontonna sur le *Crown-Prince*.

« J'espère réussir autrement », écrivait Jones à l'amirauté. Il avait son plan. Sans effets, sans argent, réduit à l'affreuse misère des pontons, Vanhille allait sans doute commettre quelque imprudence, s'adresser

à ses amis. Le plan manqua réussir. Vanhille écrivit en effet. Il savait qu'on connaissait à l'amirauté le nom de Rowe ; il put donc sans inconvénient envoyer de ses nouvelles au tailleur, en clair et par la voie hiérarchique imposée aux prisonniers : la lettre non cachetée était transmise à l'amirauté, qui la faisait tenir au destinataire si bon lui semblait. Au reste Rowe n'était guère en situation d'être utile à Vanhille : la plupart de ses clients avaient pris exemple sur Frankland ; et le tailleur venait d'être, comme son frère William de Tavistock, mis en prison pour dettes. Mais adroit comme il était, Vanhille trouva aisément moyen, dès son arrivée au ponton, de faire parvenir sous main et subrepticement d'autres messages : à son ami Derouge, qui était toujours prisonnier à Dartmoor, et aussi aux Pennwarden de Tavistock, sinon même aux Tyeth de Launceston. Les lettres parvinrent à leur adresse ; et les bons « cousins Jack » — c'est ainsi qu'on surnomme les gens de Cornouailles — qui portaient intérêt à Vanhille furent mis au courant de ses aventures.

Mais l'amirauté avait pris ses précautions ; le capitaine Cotgrave était prévenu ; il fouilla dans les effets de Derouge, trouva la lettre de Vanhille, la saisit et Derouge, déjà fort mal noté pour ses protestations perpétuelles contre son internement — il avait réussi à faire intervenir en sa faveur jusqu'à l'amiral commandant à Plymouth, Sir Richard Calder, et un des députés libéraux les plus influents du parlement, Mr Whitbread, qui était aussi président du conseil d'administration du théâtre de Drury Lane — De-

rouge, coupable maintenant d'entretenir au dehors une correspondance interdite par les règlements, fut, par punition, envoyé en ponton à Plymouth (3 juillet).

MM. Knight et Jones savaient à présent comment poursuivre leur enquête si mal commencée, et puisque Vanhille refusait de parler, c'était par Derouge qu'on découvrirait les complices de l'évasion. MM. George et William Eastlake, solicitors à Plymouth, acceptèrent de leurs collègues de Londres le soin de continuer les démarches (22 septembre). Et tout de suite, ils trouvèrent un témoin.

Dale, celui-là même dont Derouge avait guéri la femme, et que l'amirauté signalait à l'attention de l'agent Spettigue comme un de ceux qu'on soupçonnait d'avoir aidé Vanhille, Dale était tombé dans la misère. Il buvait, dépensait sans compter, tenait mal ses registres, et avait été finalement révoqué de ses fonctions. Il vivait misérablement à Plymouth, avec sa femme et ses cinq enfants, toujours en quête d'une place ou d'un cabaret. Convoqué chez les solicitors, il fit une déposition solennelle, chargeant sans vergogne tous les amis de Vanhille à Launceston, mais surtout les Tyeth. Un tel témoin était précieux : les solicitors donnèrent à Dale mandat de continuer les recherches, car il était plus que probable que les gens de Launceston n'étaient pas étrangers à l'évasion de Dartmoor. Tout heureux de l'aubaine, Dale se mit en campagne, et comme il tenait à bien gagner son argent, il nota longuement, jour par jour, tout ce qu'il apprenait. Au surplus, il ne se pressa pas : plus sa vilaine besogne sera lente, plus elle lui rapportera.

VIII

Donc, le vendredi 19 novembre 1813, il arrivait à Launceston. Il connaissait les êtres : il pointa chez Miss Johanna Calwell, la tresseuse. Il la savait curieuse et bavarde, il avait appris qu'elle était venue récemment à Plymouth avec Miss Anna Pennwarden, que même elle avait été voir Derouge sur son ponton : elle devait lui être utile. Il se trompait. Miss Johanna Calwell était restée fidèle à Vanhille qu'elle admirait toujours.

— Oui, dit-elle, il est aussi en ponton, à Chatham, mais il ne veut pas dire où sont les amis qui l'ont aidé, même s'il devait mourir, le pauvre garçon !

Et Miss Johanna Calwell ne dira rien, elle non plus. Dale sera-t-il plus heureux chez les Pennwarden, à Tavistock, où il arriva le lendemain ? mais dès qu'il se présenta, Mr Pennwarden s'écria :

— Ah ! Ah ! Je vois ce que vous voulez, vous ne saurez rien de nous.

Et Dale, prié de prendre la porte, alla se consoler à l'auberge de Mrs Williams. Là, du moins, il trouva à qui parler et de quoi boire, le pauvre homme ! Mrs Williams n'aimait pas Vanhille, dont elle n'avait pas eu la clientèle, mais elle ne put fournir au pitoyable limier aucun détail précis sur l'évasion. Dale commençait à déchanter. Il revint à Plymouth. Mais Derouge, qu'il allait voir, le renseignerait enfin. Le prisonnier n'avait aucune raison de se défier de Dale, son ancien ami. Il lui livrerait les noms sans même se

douter du piège qui lui était tendu. Pour faciliter les confidences, Dale avait apporté une bouteille de rhum. Le lieutenant Menzies, qui commandait le ponton, mit une cabine à la disposition du policier, et quand Derouge fut amené, l'entretien commença très cordialement. Dale eut d'abord à donner des nouvelles de sa famille.

— Mais vous, demanda-t-il à son tour, pourquoi vous a-t-on envoyé ici ?

— Pour avoir reçu des nouvelles de Vanhille, avoua Derouge.

La conversation devenait très intéressante.

— Au nom de Dieu, s'écria Dale, comment Vanhille a-t-il pu s'évader ?

— Très facilement, il s'est déguisé en marchand de pommes de terre.

— Mais qui donc lui a apporté les vêtements ?

Derouge ne se défiait pas encore.

— C'était, répondit-il, une jeune femme de Tavistock, nommée Mary.

Dale exultait. Enfin il touchait au but. Mais il voulut aller trop vite.

— Bien sûr, dit-il, Vanhille ne compromettra pas ses amis ; nous le connaissons, et ce serait une pitié de causer des ennuis au vieux père Tyeth.

Derouge ne répliqua rien. Il venait de comprendre à qui il avait affaire. La conversation prit fin. En accompagnant Dale, le lieutenant Menzies lui donna son impression :

— Prenez garde, Derouge est très fin.

Dale s'en doutait trop tard.

Le ponton était amarré assez loin de Plymouth, le policier fut obligé de coucher dans une misérable auberge de pêcheurs. La pluie tombait à torrents, le vent soufflait en tempête. Jamais l'hiver n'avait paru si triste, et Dale passa une détestable nuit. Le lendemain — c'était le 2 décembre — il retourna au ponton. Il apportait cette fois des victuailles. Derouge fit honneur au dîner, mais il ne se livrait plus. Dale essaya de remettre la conversation sur les Tyeth :

— Il paraît que le vieux a trouvé un associé qui est venu de Londres pour gérer la brasserie. Il épousera Fanny.

C'était peut-être un mensonge, mais Derouge ne s'y laissa pas prendre. Une dernière entrevue ne réussit pas mieux.

— Vous n'en tirerez plus rien, disait le lieutenant Menzies.

Il fallait retourner à Launceston. Les Tyeth étaient suspects ; mais Dale n'avait même pas encore contre eux le commencement d'une preuve, et il en arrivait à trouver assez dur son métier d'enquêteur. Il se posta aux abords de la brasserie et guetta, au passage, les deux ouvriers du père Tyeth, James Squance, le compagnon brasseur, et Edward Blyth, le caviste. Quand il leur parla de Vanhille et de son évasion, « ils parurent très étonnés » et dirent :

— Évadé ! vraiment, M. Vanhille s'est évadé ?

— Mais oui.

— Nous n'en avons jamais entendu dire un mot.

Et silencieux ou narquois, ils s'en allèrent de leur pas lourd d'ouvriers toujours penchés sur la tâche.

A la prison, où il était encore, John Rowe, le tailleur, voulut bien montrer à Dale la lettre qu'il avait reçue de Vanhille, rien de plus. Quant à l'agent Spettigue, il avait depuis longtemps rapporté à l'amirauté ce qu'il savait, et il ne pouvait donner aucune autre indication. Décidément, Dale était brûlé à Launceston. Il ne lui restait plus qu'une chance de réussite : découvrir à Tavistock la nommée Mary; il se prenait à désespérer.

Péniblement, il reprit la route de Tavistock, sous une pluie battante, le 15 décembre. En arrivant, écrit-il, « j'étais très fatigué et tout mouillé et misérable. Je fus vraiment heureux de me mettre au lit ». Et le lendemain matin, le lamentable personnage ajoute : « Je suis encore fatigué et engourdi ; la pluie est continuelle. » Il reste à l'auberge. Il renonce à chercher Mary. Il peut à peine envoyer ses notes aux solicitors ses patrons. Il est sérieusement malade. Il se couche. Il s'effondre.

MM. Eastlake attendirent encore cinq semaines. Dale ne donna plus signe de vie. Une neige abondante interrompit les communications avec la Cornouailles. Le 27 janvier 1814, les solicitors se décidèrent à envoyer à Londres leur rapport définitif, d'après les notes de Dale et les renseignements qu'ils avaient rassemblés d'autres côtés. L'enquête n'avait apporté aucune certitude. Contre les Tyeth, on n'avait que des présomptions, et le plus compromis semblait encore Rowe, le pauvre tailleur qu'on ne payait pas, et qui risquait maintenant les peines les plus graves pour avoir intempestivement fait présenter sa note à un client trop négligent.

Peut-être l'amirauté aurait-elle poursuivi la procédure ; mais la guerre touchait à sa fin. Les alliés venaient d'entrer à Paris, et le 6 avril, Napoléon abdiquait. Après tant d'affreuses angoisses qui broyaient les énergies depuis si longtemps, on respira, douloureusement peut-être, mais avec la sensation du blessé qui revient à la vie. La détente fut universelle, immédiate, profonde. Autant qu'aucune ville de France, Dunkerque avait eu à souffrir de la guerre et des Anglais. Dès le 8 avril, le maire de Dunkerque n'hésitait cependant pas à écrire directement à l'amirauté, au nom de la municipalité, une lettre d'un style noble et pompeux. « Les événements majeurs dont la France vient d'être le témoin et l'objet (ainsi s'exprime M. le maire) qui, en changeant la face de son gouvernement, lui assurent la tranquillité, la paix et le bonheur, l'élan généreux et spontané de cette nation brave et loyale, qui saisit avec enthousiasme l'aurore d'un avenir qu'elle doit aux efforts combinés de ses protecteurs, ont été vivement sentis par la ville de Dunkerque. » En conséquence, la municipalité venait de relaxer les prisonniers anglais détenus dans la ville, et elle envoyait à l'amirauté la liste des prisonniers français, natifs de Dunkerque, qui se trouvaient en Angleterre en demandant leur prompte libération. Vanhille en était, comme on sait. Le 30 décembre 1813, il avait été transféré du *Crown-Prince* sur la *Glory*, un autre ponton de Chatham. Ce fut sa dernière prison. Il dut à la démarche du maire de Dunkerque d'être libéré assez rapidement, et, dès le 19 mai 1814, il était dirigé sur Calais.

Prisonnier de guerre et prisonnier de droit commun, prisonnier sur parole et prisonnier en confinement, prisonnier dans la métropole et aux colonies, prisonnier en dépôt et sur les pontons, il avait expérimenté exactement tous les modes de détention usités en Angleterre, et son aventureuse captivité est comme le raccourci des milliers d'autres captivités où tant de Français perdirent alors la santé et la vie. Toutes les sévérités du gouvernement britannique et de l'amirauté royale, Vanhille les avait subies sans fléchir, avec courage et gaieté. Mais les gouvernements ne sont souvent qu'une apparence jetée sur l'âme des peuples et, auprès des braves gens de Cornouailles devenus ses amis, Vanhille avait senti battre le cœur anglais, qui est, comme chacun sait, bienveillant et fidèle, après qu'il s'est donné.

EXTRAITS

DES

MÉMOIRES DU PÈRE GILLES DROUIN

ANNOTÉS

PAR LE R. P. ROGIE ET L'ABBÉ EUG. MARTIN

INTRODUCTION[1]

Gilles DROUIN, né à Eulmont[2], près Nancy, dans les premières années du dix-septième siècle, entra, presque au début de la réforme des Chanoines réguliers, dans la congrégation de Notre-Sauveur. Après avoir occupé avec distinction différents postes dans des monastères, il fut élu, en 1642, abbé de Saint-Pierremont, en terre de Bar et au diocèse de Metz[3]. Depuis quelques années déjà, Charles-François d'Anglure

1. SOURCES DE CETTE NOTICE. — Note autographe de Grégoire à la fin du ms. 529 de la Bibliothèque de Nancy, dont il sera parlé plus loin. — NOEL, *Catalogue*, n° 50. — BÉGIN, *Biographie de la Moselle*, IV, 509 et sq.

2. *Eulmont*, c. de Nancy-Est.

3. *Saint-Pierremont* (auj. écart de la commune d'Avril, c. de Briey, M.-et-M.), abbaye fondée au onzième siècle par Lubricus, chancelier du chapitre de Metz. En 1755, sa mense abbatiale fut unie au collège royal Saint-Louis, de Metz, que possédaient les Chanoines réguliers. (DORVAUX, *Les Anciens Pouillés du diocèse de Metz*, 290.)

de Bourlémont (1), princier de la cathédrale de Metz, avait reçu du Saint-Siège ce monastère en commende, sans avoir toutefois réussi jusqu'alors à prendre possession de ce bénéfice. Mais il maintenait ses prétentions et, pour sauvegarder ses droits, le Père Drouin eut à multiplier les démarches et les voyages, jusqu'au moment où enfin, en 1672, la résignation de son compétiteur lui donna quelque repos. Il n'en jouit pas longtemps ; dès 1674, brisé par l'âge et les infirmités, il déposa la crosse abbatiale et il mourut, l'année suivante, dans sa quarante-huitième année de profession religieuse.

Il a laissé un *Livre manuscrit qui contient* — je continue à citer le titre même de cet in-folio considérable : — 1° *Le Recueil de tous les Papes ;* 2° *Le Recueil de tous les Évesques de l'Église de Metz ;* 3° *Le Recueil de quelques saints et signalés Personnages de chasque siècle ;* 4° *Le Recueil des Abbez de Saint-Pierremont ;* 5° *Ce qui est arrivé à l'abbaye de Saint-Pierremont, depuis l'an 1622 jusques à l'an 1654 et oultre ;* 6° *Un Recueil de plusieurs privilèges accordez par le Saint-Siège à l'abbaye de Saint-Pierremont ;* 7° *L'Abrégé d'un Traicté traictant du comté et duché de Bar ;* 8° *Un Traicté des ducs de Lorraine depuis Charles Ier du nom jusque à Charles IV.*

1. Charles-François, fils de Claude d'Anglure, comte de Bourlémont, princier de Metz, abbaye de Belchamps (*Gall. Christ.*, XIII, 1364), de la Crète (*ibid.*, I, 1170), abbé nommé de Saint-Pierremont, fut nommé évêque d'Aire, en 1649 (*ibid.*), de Castres, en 1657 (*ibid.*, I, 78), puis archevêque de Toulouse, en 1662. Il mourut en 1669 (*ibid.*, XIII, 70). — Cf. F. des Robert, « Charles d'Anglure de Bourlémont », dans *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1888, p. 123 et sq.

Cette compilation, tout entière de sa main, n'est pas ordonnée, comme le titre semblerait l'indiquer. L'auteur fait marcher de front tous les sujets; après ou même pendant les récits, il insère les bulles, brevets, diplômes ou autres documents qui autorisent ses assertions — d'où ce recueil servit de cartulaire à l'abbaye de Saint-Pierremont; il copie parfois de larges extraits d'ouvrages qui se rapportent à son sujet, par exemple le *Commentarius lothariensis* de Chiflet (f° 448) [1] ou le *Discours sommaire* (de Jacquemin) *de l'estat et succès des affaires de Lorraine* (f° 496).

Mais la partie de beaucoup la plus intéressante, du moins pour nous, ce sont ses mémoires, dispersés au hasard, un peu partout, où il nous relate les diverses circonstances de sa vie religieuse et les événements qui sont arrivés à Saint-Pierremont et dans d'autres localités de la Lorraine et du Barrois, depuis 1622 jusqu'en 1670, en particulier durant la guerre de Trente ans.

Sa lecture avait fortement captivé Grégoire et, dans l'un de ses discours à la Convention, le Lorrain qu'était demeuré l'ancien curé d'Emberménil cita le manuscrit de Gilles Drouin, « comme contenant des détails effroyables sur les malheurs que les Lorrains éprouvèrent, sur la conquête qui fut faite de leur pays par le roi de France, Louis XIII » (2), et il demanda que cet ouvrage, si précieux pour l'histoire locale, fût conservé à la bibliothèque de Metz.

---

1. CHIFLET, *Commentarius lothariensis*... Antuerpiæ, Moreti, 1649. (Cf. FAVIER, *Catalogue du Fonds lorrain de la Bibl. de Nancy*, n° 413.)

2. BÉGIN, *loc. cit.*

Mais on craignait trop, à cette époque, la résurrection des anciennes provinces, pour que l'on fît droit à une pareille réclamation. Le ministre de l'intérieur revendiqua pour Paris le *Cartulaire* de Saint-Pierremont et le mit à la bibliothèque de l'Arsenal.

Comment se fit l'affaire ? Nul ne le sait ; mais un jour, sous l'Empire, Grégoire s'aperçut que le *Libvre,* autrefois signalé par lui à l'attention des pouvoirs publics, avait disparu. Ce fut, de sa part, une belle colère contre ces Parisiens qui, « s'ils le pouvaient, disait-il, feraient venir à Paris les Arènes de Nîmes et le Pont du Gard » (1). Mais toutes les recherches furent vaines et l'ex-prélat constitutionnel dut se résigner à cette « perte irréparable », tout en conservant l'espoir qu'un heureux « hasard fît découvrir une copie dans quelque bibliothèque des ci-devant Lorraine et Pays messin (2) ».

Et, en effet, Bégin, dans sa *Biographie de la Moselle,* éditée en 1832, cita, comme appartenant à un sieur Geoffroy, d'Avril, une « *Copie,* contenue en un registre in-folio de 700 pages, *des Mémoires de l'abbé Drouin, intitulés Libvre manuscrit qui contient,* etc. » (3). Qu'est devenue cette copie « très soignée, paraît-il, dans ses additions et corrections » ? J'avoue

1. Note autogr. citée.

2. *Ibid.*

3. Bégin, *loc. cit.* — Cette copie portait, dit Bégin (*ibid.*) : *Ex Libris J. F. Nirry, 1808. Ex dono Mathieu.*

La bibliothèque de Nancy possède une copie partielle du livre de Gilles Drouin (n° 530 du *Catalogue des manuscrits,* dressé par M. Favier), laquelle provient de l'abbaye de Domèvre. — M. Dorvaux (*op. cit.,* 290, n° 2) dit que la bibliothèque de Metz possède aussi une copie partielle de cette compilation (ms. 75).

ne pas m'en être préoccupé, car Noël, notre grand bibliophile, eut la bonne fortune de trouver, à Nancy, chez le libraire Senef, l'original lui-même, en parfait état. Il ne laissa point échapper une occasion tellement inespérée, et, à sa mort, la ville de Nancy comprit le *Cartulaire* de Saint-Pierremont dans le choix, malheureusement trop peu considérable, qu'elle fit, pour sa bibliothèque, sur le catalogue de vente de cette inestimable collection.

Et c'est ainsi que notre ville possède ce précieux document, formant un registre de 613 pages in-folio et inscrit, sous le numéro 529, au *Catalogue*, qu'a dressé M. Favier, notre savant conservateur, *des Manuscrits de la Bibliothèque publique de Nancy.*

Le Révérend Père Rogie, clerc régulier de Notre-Sauveur, auteur d'une *Histoire*, justement estimée, *du Bienheureux Pierre Fourier* (1) et votre associé correspondant, a eu l'heureuse idée d'extraire, pour les *Mémoires* de votre Compagnie, de nombreux fragments du *Libvre* du Père Gilles Drouin.

Il me semble, si l'amitié ne m'abuse, que vous ne lirez pas sans intérêt ces pages naïves et sincères où cet excellent religieux nous raconte sa vocation, son existence au cloître, les différentes fonctions qu'il eut à remplir, les épreuves où il dut passer, les souffrances qu'il supporta vaillamment durant les terribles épreuves de son pays et les traverses qu'il surmonta, quand ses confrères lui eurent fait l'honneur de l'élire

1. Rogie, *Histoire du Bienheureux Pierre Fourier*. Verdun, Laurent, 1887, 3 vol. in-8. — *Abrégé de l'histoire du Bienheureux Pierre Fourier*. Nancy, Crépin-Leblond, 1897, in-12.

au siège abbatial de Saint-Pierremont. Il y a, pour l'économiste, maints détails curieux de la vie claustrale, maints traits d'économie rurale et domestique, à noter au passage; l'hagiographe y recueillera des appréciations de contemporains sur le « bon Père » de Mattaincourt et sur plusieurs saints personnages; l'historien y grossira ses informations, encore trop peu fournies, sur les ravages que fit en Lorraine la malencontreuse guerre de Trente ans, et il y pourra saisir la situation lamentable que causaient aux monastères les revendications de la commende appuyées par l'étranger. Il n'est point jusqu'à l'amateur de géographie rétrospective qui ne se plaise à suivre les nombreuses pérégrinations d'un voyageur au dix-septième siècle, ni jusqu'au linguiste qui ne s'arrête à remarquer le style de cet écrivain provincial, au milieu du dix-septième siècle, et à comparer cette manière encore lourde et informe avec le langage déjà si pur, si élégant, si plein de saveur et de bonhomie de Pierre Fourier, son compatriote et son contemporain.

Eug. MARTIN.

A l'instigation de Jean des Porcelets de Maillane, abbé commendataire de Saint-Pierremont, Pierre Fourier avait entrepris la réforme des Chanoines Réguliers de Lorraine [1]. Le premier noviciat avait eu

1. Sur cette réforme, voir ROGIE, *Hist. B. H. P. Fourier*, I et II. — Eug. MARTIN, *Hist. dioc. Toul*, II, 132.

lieu sous sa direction, durant l'année 1623, à l'abbaye Saint-Remy de Lunéville [1], et la première profession, le 25 mars 1624. Dès 1625, Saint-Pierremont, Domèvre [2], Saint-Nicolas-des-Prés, de Verdun [3], s'agrégèrent à la réforme. Le prieuré bénédictin de Viviers [4] fut offert aux disciples du bon Père par le prieur commendataire, Jean Midot, archidiacre de Toul [5], et un bref pontifical érigea canoniquement la congrégation de Notre-Sauveur. En 1626, Belchamps [6] demanda son admission dans la nouvelle

---

1. Abbaye fondée en 999, par Folmar, comte de Lunéville (Eug. Martin, *op. cit.*, I, 185). Les bâtiments en sont occupés aujourd'hui par l'hôtel de ville, et l'église, rebâtie au dix-huitième siècle, sur les plans de Boffrand et de Héré, sert à la paroisse Saint-Jacques.

2. *Domèvre* (auj. c. de Blâmont, M.-et-M.), ancien prieuré qui reçut en 1569 l'abbaye de Saint-Sauveur (c. de Cirey, M.-et-M.), laquelle avait succédé, en 1010, à l'abbaye de Bon-Moutier, fondée par saint Lendin-Bodon, évêque de Toul, au septième siècle. (Chatton, *L'abbaye de Saint-Sauveur et Domèvre*. Nancy, Sidot, 1898. — Eug. Martin, *op. cit.*, II, 26 et *passim*.) — L'abbaye de Domèvre devint, au dix-huitième siècle, le siège du généralat de la Congrégation de Notre-Sauveur. Elle est aujourd'hui complètement ruinée.

3. *Saint-Nicolas-des-Prés*, abbaye fondée à Verdun en 1219 par Jean d'Apremont, évêque de cette ville, et peuplée d'abord par des Victorins de Paris. — Les bâtiments de ce monastère servent aujourd'hui d'hôpital. (Robinet, *Pouillé du diocèse de Verdun*, I, 263.)

4. *Viviers* (auj. c. de Delme, Lorraine), prieuré fondé par Adelon au onzième siècle. (Dorvaux, *op. cit.*, 308.)

5. Jean *Midot*, archidiacre de Toul, dirigea le diocèse durant la longue vacance du siège, au dix-septième siècle. Il mourut, plein de jours et de mérites, en 1653. (Eug. Martin, *op. cit.*, II, *passim*.)

6. *Belchamps* (auj. écart de Méhoncourt, c. de Bayon, M.-et-M.), abbaye fondée en 1130, par Albéron de Montreuil, ar-

congrégation et le curé de Mattaincourt, soucieux d'assurer la formation intellectuelle de ses religieux, entreprit de fonder une maison d'études auprès de l'université de Pont-à-Mousson (1).

« Dieu, de sa grâce, m'inspira la volonté de me faire religieux de la Congrégation, cette année (1626) et m'adressai, pour ce sujet, à notre Frère Blaise Magnien (2), qui avait soin du bâtiment de Pont-à-Mousson (3), lequel me fit parler au Révérend Père Nicolas Guinet (4) qui y était venu; et me fit espérer d'obtenir ma demande, mais qu'il fallait attendre la

chevêque de Trèves. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une ferme. (Eug. MARTIN, *op. cit.*, I, 248.)

1. Le *Séminaire Saint-Nicolas* fut établi à Pont-à-Mousson par saint Pierre Fourier pour être le scolasticat de la Congrégation. Il fut longtemps la résidence du prieur général. Il est aujourd'hui complètement ruiné. (Eug. MARTIN, *L'Université de Pont-à-Mousson*, 246 et sq.)

2. Blaise *Magnien*, convers, né à Dieppe.

3. Il s'agit des bâtiments du *Séminaire Saint-Nicolas*, que saint Pierre Fourier faisait aménager ou construire dans un local abandonné par les Carmes déchaussés, non loin de la Tour de Presles. L'installation fut commencée le jour de la Saint-Augustin, 28 août 1625, et le couvent inauguré le 8 décembre 1627. (Eug. MARTIN, *Univ. P.-à-M.*, 246 et sq.)

4. Nicolas *Guinet*, fils de Philbert Guinet et de Catherine Robin, anciens marchands de Toul, retirés à Autun, était né dans cette dernière ville (Chatrion le fait naître à Blénod-lès-Toul) en 1601. Confié à son oncle, Nicolas Guinet, professeur de droit, il fit de brillantes études à l'université de Pont-à-Mousson. Il fut l'un des premiers et des plus éminents disciples de saint Pierre Fourier, fit profession en 1625, fut envoyé à Rome pour solliciter les bulles d'érection des deux congrégations de Notre-Dame et de Notre-Sauveur, fut élu général de la congrégation en 1629 et mourut en 1632, victime de son dévouement pour les pestiférés. (ROGIE, *op. cit.*, *passim*.)

venue du Révérend Père de Mattaincourt, qui serait bientôt après, et que lui seul me pouvait admettre (1).

« Et ayant su son arrivée, je l'allai saluer dans ce nouveau bâtiment et lui fis ma prière. Et comme il n'y avait rien d'achevé, il me conduisit en sa chambre, aux religieuses de la Congrégation, proche de la porte du château (2); et, pour y aller, prit le détour par des petites rues vers Saint-Antoine (3) pour n'être vu par la ville, entra premièrement en la chapelle desdites religieuses et moi après. Et après quelques prières, il me conduisit en sa chambre (4), où étant arrivé, il m'obligea à m'asseoir dans une chaise à bras, et lui s'assit sur un petit siège. Et après m'avoir fait quelques questions, il me dit que ce serait bien fait d'aller à Lunéville (5) pour me présenter aux Révérends Pères de là, et leur demander d'être admis en leur sainte compagnie, que, pour lui, il ne pouvait rien sans eux (s'hu-

---

1. Malgré les résistances de son humilité, le saint curé de Mattaincourt était, de par l'évêque de Toul et la respectueuse déférence des religieux, regardé comme le directeur de la congrégation, et cela jusqu'à l'élection du Père Guinet, en 1629.

2. Le couvent de Notre-Dame, fondé en 1604, est aujourd'hui englobé dans les bâtiments de l'hôpital et de l'orphelinat Colombé; on en voit encore la salle capitulaire, dont le plafond est orné de beaux caissons. — Le château était situé sur l'emplacement même de la caserne de cavalerie, au bord de la rivière.

3. La commanderie et l'hôpital Saint-Antoine sont aujourd'hui occupés par l'école supérieure de filles, en aval du pont, sur la Moselle.

4. Cette chambre est aujourd'hui transformée en oratoire.

5. A l'abbaye de Saint-Remy, où se trouvait le noviciat.

miliant en toutes ses actions, et faisant connaître que ce n'était pas lui qui avait la conduite de cette nouvelle congrégation).

« Peu de temps après, qui fut le 25 de juillet, je partis de Pont-à-Mousson avec un mien compagnon, physicien, nommé Nicolas Aubrion, d'Amel[1], et moi, alors logicien[2], allâmes à Lunéville pour demander d'être reçus. Y étant arrivés, nous y trouvâmes le Révérend Père de Mattaincourt qui nous présenta aux Révérends Pères. Et, après quelques examens et interrogats et après avoir pris un peu de repos dans l'abbaye où nous fûmes fort bien reçus, on nous admit et donnâmes parole d'y retourner pour commencer notre noviciat et nous y rendre à la fête de Saint-Laurent[3], puis prîmes congé des Révérends Pères et retournâmes pour nous préparer à nous y rendre pour ce jour, ce que nous fîmes.

« Et après avoir paru quelque temps au chœur et autres fonctions de l'ordre avec une simple soutane, nous reçûmes l'habit le jour de la Nativité Notre-Dame[4] de la main du Révérend Père Nicolas Guinet, alors prieur. Nous le reçûmes cinq de compagnie : le Père Pierre Desfeys, valdotain et religieux du Grand-Saint-

---

1. Nicolas *Aubrion*, d'Amel, profès du 21 septembre 1627, mourut à Lunéville, le 3 décembre 1636.

2. Les études de philosophie se faisaient alors en trois ans. La première année, on voyait la Logique ; la seconde, la Physique ; la troisième, la Métaphysique. D'où les noms de Logiciens, etc., portés par les élèves. (Eug. Martin, *Un. de P.-à-M.*, 314 et sq.)

3. 10 août.

4. 8 septembre.

Bernard ([1]), M. Christophe Fial, novice de Lunéville auparavant la réforme ([2]), Père Nicolas Aubrion, Père André Drouot, de Verdun ([3]), et moi Gilles Drouin... Le même jour, les Pères Jean Tacon, Bedel, Eury, Étienne, novices, furent reçus à profession ([4]).

« On nous retint dans le noviciat de Lunéville, où nous y reçûmes les premiers enseignements du Révérend Père Nicolas Guinet, qui avait continué dans sa charge de maître des novices avec celle de prieur qu'il eut quand le Révérend Père Nicolas Manceau alla à Belchamps ([5]). Jamais je ne trouvai plus de douceur et de contentement que dans ces exercices de la religion, qui n'étaient point violentés, mais désirés de nous avec toute douceur et charité.

---

1. Pierre *Desfeys*, né à Estroubles, au pays d'Aoste, en 1600, fut d'abord novice au Grand-Saint-Bernard. Profès en 1627, prêtre en 1634, il fut curé de Sembrancher, puis de Bagnes, et déploya un grand zèle en faveur de ses confrères au moment de l'exil. Plus tard, il fut curé de Deycimont, établit la mission du Tholy, créa cette paroisse et y mourut, plein de jours et de mérites, en 1669.

2. Christophe *Fial*, profès de 1627.

3. André *Drouot*, de Verdun, profès de 1627; mort à Belchamps, en 1636.

4. Jean *Tacon*, né à Charmes, fit profession à Lunéville, le 8 septembre 1626, fut prieur à Verdun, à Viviers, et mourut à Belchamps en 1636. (ROBINET, *Pouillé*, I, 271.)

Didier *Eury*, de Mattaincourt, profès en 1626, mourut prieur de Belchamps, en 1635.

Jean *Étienne* fut général de la Congrégation, de 1667 à 1685. Il mourut à Pont-à-Mousson, en odeur de sainteté, après avoir vu commencer le procès de béatification de saint Pierre Fourier. (ROGIE, *op. cit.*, III, 478 et sq.)

5. Nicolas *Manceau*, de Dompaire, profès de 1624, fut prieur de Lunéville, de Belchamps, puis de Toul, et mourut de la peste, à Bar, en 1636.

« On nous mit deux à deux dans une chambre. Chacun avait son lit équipé d'une paillasse piquée et d'un matelas, d'un coussin et de couvertures, selon la nécessité ; puis chacun sa table, son chandelier, sa petite cruche de terre pour mettre de l'eau, pour laver ses mains avec la serviette. Et chaque samedi au soir on apportait du linge blanc, chemise, roquet [1], colet [2], coiffe de nuit, serviette, et chaque quinze jours, des draps blancs dans le lit.

« Et, pour la nourriture, elle était que trop suffisante. Les novices avaient autant que les autres en vin et autres portions, qui n'étaient jà plus si abondantes que du vivant de feu Mgr de Toul [3], parce qu'il semblait y avoir lors de l'excès et de la superfluité aux viandes et à la façon de les cuire.

« On avait en été deux fois la semaine récréation plus ample, le mardi et jeudi l'après-dîner entre le dîner et vêpres, et depuis vêpres jusqu'aux six heures.

« On nous donna et au Père Desfeys, à tous deux, la charge de la sacristie, et l'exerçâmes jusques à Noël, pendant le temps que nous demeurâmes à Lunéville... car, aux fêtes de Noël suivant, moi, le Père Jean Tacon nouvellement reçu à l'habit, avec un autre novice qui n'a point fait profession et Frère Claude Petitjean [4], fûmes envoyés à Saint-Pierremont, pour tenir

1. *Roquet* ou rochet, sorte de surplis en lin à manches étroites.
2. *Collet,* sorte de col de toile, qui isolait du cou le col de la soutane.
3. Jean des Porcelets de Maillane était mort le 14 septembre 1624.
4. Claude *Petitjean,* convers, né à Mattaincourt, profès de 1628, mort en 1661.

place de quelques novices qui y étaient et devaient retourner faire profession... et y arrivâmes la veille du nouvel an au matin... Nous y trouvâmes les Révérends Pères Guy Lemulier, prieur claustral (1), Antoine Cousson, procureur (2), Nicolas Chamois, maître des novices (3), Jean Oudin, sacristain (4), maître Jean Bedel qui faisait le catéchisme (5), profès, André Drouot, novice.

« Dès mon entrée à Saint-Pierremont, avec mes autres compagnons, novices, nous fûmes instruits, tou-

---

1. Guy *Lemulier*, chanoine régulier du prieuré de Semur, en Bourgogne, son pays natal, était étudiant en Sorbonne, quand Jean des Porcelets le gagna à la réforme. Il fut du premier noviciat, fut prieur claustral à Saint-Pierremont, à Lunéville, assistant du général, abbé, élu de Saint-Pierremont. Il fut nommé général de la Congrégation, à la mort de saint Pierre Fourier, en 1641. Il mourut l'année suivante, à Pont-à-Mousson. (ROGIE, *op. cit., passim.*)

2. Antoine *Cousson*, de Lunéville, profès de 1624, fut prieur de Saint-Pierremont, de Domèvre, de Pont-à-Mousson, etc... Élu en 1648 abbé de Saint-Remy, il fut évincé par le prince Charles de Lorraine; en 1663, il fut élu abbé de Belchamps; il avait même reçu ses bulles, mais le titulaire, que l'on croyait mort, fit valoir ses droits. Il mourut à Lunéville, en 1668, après avoir manqué deux fois la mitre abbatiale.

3. Nicolas *Chamois*, de Toul, fit profession à Lunéville, en 1624, fut prieur à Verdun en 1640 et mourut à Pont-à-Mousson en 1666.

4. Jean *Oudin*, de Verdun, profès de Saint-Nicolas-des-Prés, fit aussi partie du premier noviciat de la Congrégation.

5. Jean *Bedel*, d'Azelot (c. de Saint-Nicolas-du-Port, M.-et-M.), fit profession en 1626, remplit diverses fonctions importantes et mourut à Pont-à-Mousson, en 1657. — On a de lui *La Vie du Révérend Père Pierre Fourier, dit vulgairement le Père de Mattaincourt*, qui parut à Paris, chez Séb. Piquet, en 1645, et qui eut plusieurs éditions et plusieurs traductions latines. — Cf. Ch. CHAPELIER, *Le R. P. Jean Bedel, sa vie et ses œuvres*. Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie, 1885.

chant la religion[1] que devions professer, et dans le plain-chant et les cérémonies de l'Église...

« Pendant le carême de cet an (1627), le Révérend Père prieur de la maison fut obligé d'aller tenir place de prieur à Saint-Nicolas-des-Prés de Verdun... Sa douceur était telle qu'en partant, il ordonna à celui qui devait tenir sa place, pendant son absence, de ne laisser jeûner les novices, pendant le carême, s'ils n'y étaient obligés par les lois de l'Église à cause de l'âge. Et le tout se pratiquait, en ces premiers ans de la réforme, avec tant de douceur et de charité que l'on ne trouvait rien de difficile en la religion... Nous continuâmes notre année de noviciat, à partir du mois de mai, sous la conduite des Révérends Pères Clément Philippe[2] et Antoine Perrin[3], « grandement doux et charitables », qui remplacèrent le prieur et le maître des novices.

« Au mois de septembre suivant, dans les octaves de la Nativité Notre-Dame, le bout de l'an de notre noviciat arrivé, je fus envoyé avec André Drouot, novice, à Lunéville, pour y faire profession. Et passant par le Pont, nous logeâmes en notre maison, y ayant déjà

1. *Religion*, vieux sens de ce mot, désignant la règle et les constitutions d'un ordre religieux.

2. Clément *Philippe*, de Lemainville (c. de Haroué, M.-et-M.), fit profession en 1624 et fut prieur à Saint-Pierremont, à Viviers, à Domèvre. Il fut élu, en 1638, abbé de Domèvre, fut vicaire général de la Congrégation pendant l'exil du « Bon Père » et mourut à Domèvre en 1667. (CHATTON, *Abb. de Domèvre*, 171 et sq.)

3. Antoine *Perrin*, de Nancy, profès de 1624. Curé à Tincry, il fut jeté dans un puits par les Suédois; il s'en tira et ne mourut qu'en 1669.

une bonne partie des bâtiments achevés. De là, nous allâmes gîter à Nancy où nous y trouvâmes le Révérend Père de Mattaincourt, qui nous fit déjeuner en sa chambre, proche la porte Saint-Georges (1), et nous donna lettres pour Lunéville, où étant arrivés, après quelques jours d'exercices, nous fûmes reçus à profession avec Frère Pierre Desfeys, *alias de ovibus*, Nicolas Aubrion et Christophe Fial. Et étant le plus jeune de tous, je fis profession le dernier, le jour de la Saint-Mathieu, apôtre (2), entre les mains du Révérend Père Nicolas Chamois, qui tenait place de prieur audit Lunéville.

« Bientôt après, ledit Père Chamois ayant ordre de s'en aller à Saint-Pierremont (pour être prieur en place du Père Clément Philippe), on m'y remena avec notre Frère Desfeys, François Lacroix (3) et quelque autre novice qui n'a fait profession... Nous allâmes de Lunéville à Belchamps, et de là nous prîmes notre chemin sur le Pont-à-Mousson, et arrivâmes heureusement à Saint-Pierremont environ la Saint-Remy (4)...

« Je fus continué dans l'office de sacristain que

---

1. Cette maison, qui occupait l'emplacement de l'*Hôtel Saint-Georges* actuel (n° 76 de la rue Saint-Georges), avait été achetée, pour servir de pied-à-terre à leur fondateur, par les religieuses de la Congrégation Notre-Dame, dont le monastère se trouvait en face, dans l'îlot formé par les rues actuelles Saint-Georges, Bailly, Pierre-Fourier et de la Constitution (jadis, de la Congrégation). — Cf. PFISTER, « La Maison de saint Pierre Fourier, à Nancy, » dans *Journ. Soc. Arch. lorr.*, 1897.

2. 21 septembre.

3. François *Lacroix* (ou Obrion), de Nomeny, profès de 1628, fut curé à Marainviller, de 1636 à 1654, et mourut en 1659.

4. 1er octobre.

j'avais jà exercé parmi mon noviciat, et l'on me donna encore la charge d'éveiller le matin... »

Le zélé curé de Mattaincourt, justement préoccupé du délaissement intellectuel où se trouvaient les enfants des villes et des campagnes, ne s'était pas contenté d'instituer sa Congrégation Notre-Dame, il avait rêvé de former un séminaire de Maîtres d'École — quelque chose comme ce que, après bien des traverses, saint Jean-Baptiste de la Salle devait réaliser avec ses *Frères des Écoles Chrétiennes.* — Son projet ne réussit pas; mais il ne renonça point à son idée et, dans le *Summarium* qu'il écrivit des Constitutions de la Congrégation de Notre-Sauveur (1), il engagea ses religieux à s'employer à tous les ministères délaissés, surtout à l'instruction de l'enfance. « *Ludum litterarium pueris aperient* », écrivit-il, et il résumait ainsi sa pensée dans ses entretiens avec ses disciples : « Il y a des religieux qui moissonnent le grain mûr pour le Ciel; ils font très bien. Mais ils laissent derrière eux des épis, c'est à nous de les recueillir en nous appliquant à enseigner les enfants à partir de l'A B C(2). » Il fallait donc prendre possession de ce qu'il appelait un « bénéfice vacant » (3).

« Les Révérends Pères qui étaient à Rome (4) écrivi-

1. *Summarium Constitutionum Canonicorum Regularium Congregationis Salvatoris Nostri.*

2. Rogie, *op. cit.*, I, 535.

3. *Ibid.*

4. C'étaient les Pères Guinet et Lemulier qui avaient été envoyés à Rome, en mai 1627, pour obtenir l'approbation canonique des deux congrégations instituées par saint Pierre Fourier. (Rogie, *op. cit.*, II, 181 et sq.)

rent qu'il fallait se mettre dans la pratique des fonctions de la réforme, pour représenter à Sa Sainteté comme on les pratiquait, particulièrement d'enseigner les jeunes garçons à lire, écrire et autres choses portées dans le sommaire des Constitutions. Et, dans Saint-Pierremont, outre quelques pensionnaires qu'on tenait déjà, et quelques enfants, pour chanter au chœur, on fit ouverture de ces petites écoles le jour de Saint-Grégoire-le-Grand, le 12 mars (1628), et y reçut-on tous les enfants du voisinage qu'on y envoyait.

« On me donna la charge de les enseigner, étant déjà occupé à la sacristie, qui me donnait assez d'ouvrage pendant le carême, devant préparer grande quantité de petites hosties pour les communiants de Pâques et les communautés de bien vingt-cinq villages, qui venaient tous, quinze jours environ devant Pâques, quérir lesdites hosties, auxquels on les délivrait par mesure, comme le sacristain le trouvait noté dans un livre dressé à cet effet. Et pendant l'année, on en fournissait de grandes et petites bien douze villages des environs, le tout à raison de quelques dixmes ès dits lieux ; d'autres donnaient quelque peu d'argent...

« Au mois d'octobre de la même année (1628), on envoya d'autres jeunes religieux au Pont-à-Mousson pour y commencer leur philosophie, savoir : Claude Durand, Christophe Fial et moi, avec François Lacroix, *alias* Obrion, de Nomeny, nouvellement profès. Nous commençâmes d'aller en logique à l'ouverture des écoles, qui se faisait le lendemain de

Saint-Luc [1], et eûmes pour maître le Révérend Père Séglier, de la Compagnie de Jésus [2]. On envoya le Révérend Père Jean Tacon, de Charmes, pour être notre supérieur... Il devint prieur de Viviers, et quelquefois résidait au Pont, en l'absence du Révérend Père général qui y avait choisi sa demeure.

« N'y ayant encore point de prêtre parmi les étudiants, nous fûmes assez long temps pour avoir la messe, fêtes et dimanches. Nous étions obligés de prier quelques prêtres séculiers pour la venir dire en notre maison et ouïr nos confessions. Aux vacances de Pâques, ledit Révérend Père général nous divisa parmi les maisons pour assister à faire l'office ces jours-là. Il avait un grand zèle pour maintenir l'honneur de notre ordre. Il ne voulut pas que nos maîtres de classe nous appelassent frères, mais par nos noms simples, ou en ajoutant le nom de monsieur... Il voulait que nous tinssions le rang de notre ordre par-dessus les Prémontrés, aux assemblées [3]. Aux vacances de la Saint-Remy, il nous partagea dans les autres maisons comme à Pâques, et nous y envoya pour la Saint-Augustin [4]...

1. 18 octobre. — Cette date était alors, en France et ailleurs, la date de la rentrée des classes. (Eug. Martin, *Univ. P.-à-M.*, 268.)

2. Ou, plus exactement, le Père Charles *Séglière*, qui, l'année précédente, avait professé la Logique. (*Ibid.*, 422.)

3. Les Chanoines Réguliers de l'ordre de Prémontré, réformés au commencement du siècle par Servais de Lairuels (Eug. Martin, *Servais de Lairuels et la réforme des Prémontrés*. Nancy, Vagner, 1895), avaient leur abbaye chef de congrégation — à Pont-à-Mousson et plusieurs monastères dans la région. — Ces questions de préséances avaient alors une importance considérable.

4. 28 août.

« A notre retour aux écoles, après la Saint-Remi (1629), la congrégation ayant disette de prêtres, et particulièrement la maison de Pont-à-Mousson qui n'avait alors que le Révérend Père général Guinet, on envoya aux ordres les plus anciens des étudiants qui étaient métaphysiciens, et en fit-on prêtres deux ou trois, et en l'absence dudit Révérend Père, le plus ancien tenait charge de supérieur.

« Aux fêtes de Pâques, le Révérend Père nous envoya en diverses maisons pour y faire l'office, et nous mit deux ou trois à Saint-Pierremont.

« Environ la Pentecôte (1630), Dieu affligea de la peste la ville de Pont-à-Mousson, cette maladie ayant jà commencé à ravager le pays, et fûmes contraints de quitter les écoles qui cessèrent, et nous envoya-t-on en diverses maisons. Je fus envoyé avec notre Frère Lacroix à Belchamps, et là nous tâchâmes de continuer la lecture de nos écrits et apprendre ce qui restait à dicter cette année de la physique...

« Après la Saint-Remi, la peste ayant cessé en la ville de Pont-à-Mousson, nous retournâmes aux écoles... Nous eûmes la meilleure partie de l'an (1631) le Révérend Père général Guinet présent, lequel apportait tous ses soins pour le bien et l'augmentation de la congrégation, pour chacune des maisons et pour l'avancement spirituel de tous les religieux d'icelle, tant en général qu'en particulier. Sa grande douceur et piété avec le bon exemple de sa vie faisaient qu'il n'avait pas beaucoup de peine pour disposer ses religieux à bien faire. Je lui ai ouï dire qu'un seul monastère de filles, quand il ne serait composé que de dix

et moins, lui donnait plus de peine que tout le gouvernement de ses religieux...

« La peste commença de rentrer en la ville de Pont-à-Mousson sur la fin du mois de juillet (1631), ce qui rompit les écoles entièrement, et nous, étudiants au Pont, fûmes dispersés par les autres maisons. Nous allâmes un bon nombre vers Saint-Pierremont, et de là nous fûmes envoyés trois ou quatre à Verdun. Et y étant devenu malade à la Saint-Barthélemy, on crut que ce pouvait être du mauvais air qu'avions apporté du Pont, toutefois la suite de la maladie montra que non. Et, un peu après la Saint-Augustin, la peste se glissa dans Verdun, et la plupart des religieux de Saint-Nicolas-des-Prés allèrent à Saint-Pierremont... et demeurai avec le Révérend Père Forget([1])... et continuant toujours d'être incommodé audit Verdun, on me remit à Saint-Pierremont, vers la Saint-Luc, pour y prendre nouvel air et récupérer ma santé, attendant le retour au Pont-à-Mousson...

« La peste ayant cessé d'affliger la ville, nous retournâmes au Pont au commencement de l'année 1632, pour aller aux écoles. On y envoya, pour commencer leur théologie ([2]), maître Jean Vichart, de Gerbévillers, et maître Thomas, de Clermont-en-Argonne, depuis peu profès, et qui avaient fait leur philosophie étant séculiers.

« Je commençai pareillement ma théologie avec eux, et, l'ayant commencée tard, il nous fallut, pour une

1. Jean *Forget*, de Metz, profès de 1629, mort en 1653.
2. Les cours de théologie duraient quatre ans. (Eug. MARTIN, *op. cit.*, 340 et sq.)

troisième fois, dire adieu aux écoles de Pont-à-Mousson... à cause de la mort du Révérend Père Nicolas Guinet, premier général de la congrégation, emporté par la peste...

« Dès ce même jour (12 avril 1632), sortirent une partie des écoliers qui furent envoyés vers Belchamps. Le lendemain presque tous les autres, les uns vers Belchamps, les autres vers Saint-Pierremont, et fus du nombre de ceux qui allaient vers Belchamps. Sachant que les premiers avaient leur rendez-vous à la chapelle de la Madeleine[1] qui est au jardin des religieux, au-dessous de l'abbaye, nous y tirâmes tout droit, et étant arrivés, nous les y trouvâmes déjà un peu accommodés. Dès qu'on sut notre arrivée, on redoubla les portions et provisions, et nous vint-on visiter d'un peu loin pour éviter le danger. Nous demeurâmes dans cette chapelle environ quinze jours, nous récréant dans des exercices innocents...

« On envoya une partie de nous autres à Domèvre, du nombre desquels je fus. Nous y demeurâmes jusqu'après les fêtes de Pentecôte. Pendant ce temps, on fit avertir tous les supérieurs de la congrégation pour se trouver avec leurs vocaux[2] à Belchamps pour le 4 de mai, pour y procéder à une nouvelle élection d'un général. Et le Révérend Père prieur du Pont, étant demeuré audit Pont et ne pouvant s'y trouver pour le danger de la maladie, me députa son procu-

1. *La Madeleine*, ermitage, commune de Méhoncourt (c. de Bayon, M.-et-M.).

2. *Vocal*, religieux profès qui, par suite d'une charge qu'il exerce ou de la délégation de ses confrères, a voix au chapitre.

reur, et m'envoya-t-on quérir à Domèvre, d'où je partis le jour de Sainte-Monique du grand matin et me rendis de bonne heure à Belchamps, où les autres Révérends Pères étaient déjà, avec le Révérend Père de Mattaincourt... L'élection fut ajournée.

« Étant retourné à Domèvre dont j'étais sorti pour assister à cette assemblée comme procureur, on m'envoya, après les fêtes de Pentecôte... à Saint-Pierremont. Nous allâmes à Viviers... à Metz... au prioré de Febves (1)... à Maranges (2)... à Pierrevillers (3)... à Rosselanges (4)... à Moyeuvre (5)... à Avril (6)... Tous ces villages étaient en alarme à cause du passage des troupes espagnoles au service du duc d'Orléans, qui passaient des Pays-Bas en Languedoc (7). Au mois

---

1. *Febves*, auj. *Fèves* (c. de Metz-Nord, Lorraine). — Ce petit prieuré doit être la chapelle *Sainte-Marie-Madeleine*, dont, en 1631, l'abbé de Saint-Pierremont avait la collation. (DORVAUX, *op. cit.*, 494.)

2. *Marange-Silvange* (c. de Metz-Nord).

3. *Pierrevillers* (même canton) possède une ancienne église de Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

4. *Rosselange* (*Rosslingen*) [c. de Thionville, Lorraine].

5. *Moyeuvre-Grande* (c. de Thionville, Lorraine) était une cure régulière de l'abbaye de Saint-Pierremont; elle avait pour annexe Moyeuvre-Petite (même canton) [DORVAUX, *op. cit.*, 493.]

6. *Avril*, *Avrey* ou *Avry* (c. de Briey, M.-et-M.) est le village le plus voisin de l'abbaye de Saint-Pierremont.

7. Charles IV, duc de Lorraine, avait laissé sa sœur Marguerite épouser secrètement, à Nancy, le 3 janvier 1632, Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, malgré le roi de France et le cardinal de Richelieu. D'où les armées royales menacèrent la Lorraine et Gaston d'Orléans, pour détourner le coup qui menaçait son beau-frère, recruta quelques troupes dans le Luxembourg, dans la Prusse Rhénane, passa la Moselle à Thionville et gagna la frontière française, voulant rejoindre les mécontents

d'août eut lieu à Belchamps l'élection du Révérend Père de Mattaincourt au généralat (1).

« Le retour des écoles approchant, on nous renvoya à Pont-à-Mousson... et le Révérend Père de Mattaincourt y vint et y demeura un assez long temps. Souvent il nous donnait les méditations au soir, et quelquefois la faisait bailler par tour aux religieux. En son absence le Père Bedel, comme plus ancien profès, et des premiers envoyés au Pont pour étudier, tenait la place de supérieur. Les maisons de la congrégation fournissaient tout ce qu'il fallait pour l'entretien des étudiants qui étaient lors en assez bon nombre, vingt pour le moins... Les études ne furent point interrompues cet an (1633) par la maladie. Et nonobstant les armées de France qui passaient par le pays, et autres gens de guerre, on continua de tenir les écoles et d'enseigner au Pont-à-Mousson... Je ne sortis point de Pont-à-Mousson cet an pour les vacances de la Saint-Remi. »

Pour avoir le moyen de prononcer efficacement la réforme des Chanoines réguliers, Jean des Porcelets de Maillane s'était fait donner en commende, par bulle du 10 juillet 1621, l'abbaye de Saint-Pierremont, qui, jusque-là, avait été en règle. Il eut comme successeurs le prince Henri de Lorraine, fils naturel du duc Henri II, déjà pourvu des abbayes de Saint-Mihiel et de Bouzonville, puis le cardinal Nicolas François, évêque de Toul.

qui se rassemblaient en Languedoc, sous la conduite du maréchal de Montmorency.

1. Rogie, *op. cit.*, II, 493 et sq.

Quand, pour sauver la dynastie ducale et désarmer Richelieu, Nicolas-François se démit de son évêché et de tous ses bénéfices ecclésiastiques, épousa la princesse Claude et ceignit la couronne ducale (1634), l'abbaye de Saint-Pierremont devint vacante. Les religieux, sur l'avis de saint Pierre Fourier, et avec le consentement du gouvernement ducal, s'empressèrent de profiter de la circonstance pour arracher leur monastère à la commende et, dès le 3 mars 1634, ils élurent abbé leur prieur claustral, le Père Guy Lemulier (1). Mais le Saint-Siège, arguant de ce que le démissionnaire était cardinal de la sainte Église, réclama le droit de nomination et donna l'abbaye à Charles d'Anglure de Bourlémont. Appuyés par Charles IV et Nicolas-François, les Chanoines réguliers soutinrent leur droit de vote. D'où un grand procès dont nous verrons les différentes phases se dérouler dans les *Mémoires* de Gilles Drouin.

« Sur la fin du mois d'avril 1634, on tint un chapitre général de la congrégation en l'abbaye de Belchamps, présent le Révérend Père de Mattaincourt. Je fus choisi pour vocal du Pont-à-Mousson pour y assister. On traita de diverses affaires concernant la congrégation en ce chapitre, mais particulièrement du moyen de aire réussir l'élection de Saint-Pierremont, contre le sieur d'Anglure de Bourlémont pourvu par le Pape... »

Cependant la guerre sévissait de plus belle entre Louis XIII et Charles IV (2). La Mothe s'était rendue

1. Rogie, *op. cit., passim.* — *Gallia Christiana*, XIII, 938.
2. Voir Des Robert, *op. cit.;* D'Haussonville, *op. cit.*, II; Digot, *op. cit.*, V, et les autres historiens lorrains.

après un siège héroïque, le 26 juillet 1634. Saint-Mihiel avait capitulé le 3 octobre 1635. Saint-Nicolas-de-Port fut livré, en décembre, à un sac effroyable, et Richelieu, qui voulait amener Charles IV à échanger son duché contre une autre province, laissa les troupes françaises, les Suédois et les « Cravates » piller et rançonner à leur guise. Cette dévastation sauvage servait les calculs de sa politique.

« ...Pendant l'année 1635, le pays fut pressuré par des troupes de toute sorte. On commença à cacher ce qu'on désirait sauver du pillage. On mit l'abbaye en état de défense. Le 17 décembre, le Révérend Père élu, apprenant l'approche des Suédois, représenta aux religieux l'obligation qu'il avait de se retirer, de peur d'être maltraité de ces gens, et sous prétexte qu'on le dirait abbé, qu'ils le pourraient rançonner, et causer plus de mal à la maison, y demeurant que s'en retirant. Il demanda aussi aux religieux, si quelqu'un avait de l'appréhension de demeurer, qu'il le ferait sortir avec lui ; la plupart témoignèrent avoir la volonté de demeurer. Il me choisit avec le Père Jean Forget..., pour l'accompagner et prendre le chemin de Luxembourg... »

Quelque temps après, l'abbaye fut occupée et mise à sac par les redoutables bandes déchaînées sur la Lorraine. Mais la situation des émigrés n'était guère plus enviable. « A Luxembourg, continue le Père Drouin, on mourut à force et plusieurs Lorrains réfugiés y sont demeurés... Nous eûmes part dans ces afflictions. La maîtresse de la maison et une de ses filles moururent au logis où nous étions. Le Père For-

get devint grandement malade... Le Révérend Père élu ne voulut pas nous donner licence de le hanter et visiter, mais bien lui en prenait le soin. Ce pauvre Père fut réduit à une telle extrémité qu'il reçut le saint viatique et l'extrême-onction et, peu après, revint à lui et fut bien étonné d'apprendre que plusieurs personnes de sa connaissance avaient mouru (sic) pendant sa maladie.

« Au temps de la moisson (1636), le Révérend Père élu me renvoya à Saint-Pierremont pour voir si on pouvait faire profit de ce que nous avions ès villages voisins, tous les fermiers et censiers étant presque morts. Je retournai à Saint-Pierremont, pour la fête de la Madeleine (1), et y trouvai le Révérend Père prieur, avec le Frère Vallée, qui s'étaient mis en la chambre du chauffoir en haut, le reste de la maison n'étant pas encore bien nettoyé, et avaient deux paillasses et deux ou trois vieux draps de lit, pour coucher dessus... La moisson coûta plus ou autant que ce qu'on en tira... Elle ne fut pas plus tôt faite que tous les commandants des châteaux voisins, Français et autres, obligèrent les paysans à se mettre dans les contributions... »

Déjà commençait à sévir la terrible famine qui dévasta la Lorraine, décima la population et fit dire au Père Caussin, confesseur de Louis XIII : « *Sola Lotharingia Jerosolymam calamitate vincit* (2). »

---

1. 22 juillet.

2. Sur la désolation de la Lorraine, outre les *Mémoires* du Père Drouin que nous allons lire, on peut consulter : ABRAM, S. J., *Historia Universitatis Mussipontanæ* (ms. 923, bibl. Nancy), fol. 280. — Jean HÉRAUDEL, *Deplorandi Lotharingiæ*

« Si on voulait manger de la viande, il la fallait aller quérir à Metz, à Thionville, quelquefois à Briey. Quand les soldats de Fléville [1] avaient fait quelque butin, il y avait encore quelques bouchers à Briey qui trafiquaient avec eux et tuaient, tantôt des vaches, tantôt quelques moutons, et le plus souvent que j'en ai été quérir et acheter audit Briey, quand j'ai approché la maison, d'autres soldats me l'ont pris. Nous nous sommes servis longtemps d'huile de navette pour du beurre. Les paysans... ne faisaient aucune difficulté de manger de la chair de chevaux, de chiens, de chats, et beaucoup ont mangé des rats. Et le plus délicat de manger de la chair de renard, de loup, quand on en pouvait attraper... »

Les soldats du commandant français de Sancy [2] vinrent prendre du blé à l'abbaye, et pour en emporter davantage, ils chargèrent aussi les quatre chevaux de la maison et les emmenèrent avec eux. « Le Révérend Père prieur m'envoya requérir nos chevaux à

---

status, Nancy, 1660, *Élégie de ce que la Lorraine a souffert* etc., Nancy, 1660. — *Mémorial de Jean Conrard, de Malzéville*, cité par Lionnois, *Histoire de Nancy*, II, 332. — *Mémoire de Dom Cassien Bidot*, cité par le même, *ibid.*, 267. — *Annales de Demange Bussy*, éditées par l'abbé Guillaume, etc.

LEPAGE. « La Dépopulation de la Lorraine au dix-septième siècle », dans *Annuaire de la Meurthe*, 1851. — DEBLAYE, *La Charité de saint Vincent de Paul en Lorraine*. Nancy, Vagner, 1886. — Calmet, Digot, D'Haussonville, les historiens de saint Pierre Fourier, etc.

1. *Fléville* (c. de Conflans, M.-et-M.), village et château du Barrois, alors occupé par les troupes françaises.

2. *Sancy* (c. d'Audun-le-Roman, M.-et-M.), village et château du Barrois, à une lieue au nord de Saint-Pierremont, était occupé par les troupes françaises.

Sancy. Ce commandant me dit que, pour ravoir nos chevaux, il fallait que nous lui menassions deux tonneaux de bière de La Chapelle-aux-Bois (1)... Quand il vit que le marché était fait, il me les rendit... Le lendemain, le serviteur sortant avec sa charette du grand matin pour prendre le chemin de Sancy, des soldats lorrains de Fléville, prévenus, s'emparèrent des chevaux et de la bière.

« Je m'en vais à Sancy... et dis au commandant que la bière qu'on avait achetée pour lui... avait été prise par un parti de Fléville. Il leva son bâton, faisant semblant de me frapper, et dit que nous l'avions trompé, que cela n'était, et en même temps appela son sergent et lui commanda de me mettre en prison... Je le suivis et m'ouvrit la porte de la prison où j'entrai et y trouvai deux ou trois Allemands du pays de Luxembourg, la mairesse de Villers-la-Montagne (2), et m'enferma avec eux. Qui fut bien étonné ? ce fut Gilles Drouin, moi. Je tâchai pourtant de me consoler, voyant ces pauvres gens qui y étaient depuis longtemps. Le sergent m'envoya un potage pour mon dîner, et le soir venu, que je me disposais à coucher sur un peu de paille, le commandant me fit appeler... Il me donna congé sous caution... Il fallut lui procurer de la toile de Hollande pour chemises, et les chevaux furent perdus.

---

1. *La Chapelle-aux-Bois*, écart d'Avril (c. de Briey, M.-et-M.), couvent de Cordeliers, fondé par Jeanne de Pulligny (Calmet, *Not. de Lorr.*, Pulligny) et transporté par Léopold, en 1712, dans l'ancien château de Briey. (Dorvaux, *op. cit.*, 319 et 484, nº 1.)

2. *Villers-la-Montagne*, c. de Longwy, M.-et-M.

« Les moissons (1637) furent fort petites, parce que le peu qu'on avait semé l'an dernier fut tout gâté des rats et souris qui coupaient le blé, fait à fait qu'il mûrissait : ce qui causa une grande disette l'an suivant...

« Étant devenu malade, le Révérend Père prieur me permit d'aller au Pont, pour me faire soulager. J'eus assez de peine d'y aller... J'y fus quelques jours. De là, je passai à Nancy où je trouvai le Révérend Père Philippe Gauthier (1), prieur de Belchamps, qui me mena à Belchamps pour prendre de l'air, en attendant nouvelles du côté de Saint-Pierremont. Le Révérend Père Perpète (2), qui était déclaré vicaire du Révérend Père de Mattaincourt, général, sachant que j'étais là, m'envoya un ordre d'aller à Mattaincourt assister le Père Hannus (3), qui faisait l'office de curé là et avait le soin des religieuses de Mirecourt (4). Il faisait encore assez bon vivre par là ; le pain, le vin et la viande n'y étaient si chers, ni si rares que vers Saint-Pierremont.

---

1. Philippe *Gauthier*, de Gerbéviller, profès de 1630. Prieur de Pont-à-Mousson en 1631, curé de Mattaincourt en 1632, puis en 1644. Mort en 1671, dans cette paroisse.

2. Perpète *Marets*, l'un des premiers disciples de Pierre Fourier, fut prieur à Belchamps, à Lunéville, joua un rôle très actif dans les affaires de la Congrégation et mourut en 1639. C'est lui qui, dans la nuit du 17 au 18 février 1634, bénit au château de Lunéville le mariage du prince Nicolas-François, démissionnaire de l'évêché de Toul, avec sa cousine, la princesse Claude de Lorraine.

3. Jean *Hanus*, de Nancy, profès de 1632, curé de Mattaincourt, de 1637 à 1644, prieur de Belchamps en 1648. Mort à Belchamps en 1662.

4. Le couvent de la Congrégation, à Mirecourt, fut fondé en 1619 par des bourgeois de cette ville. (Rogie, *op. cit.*, I, 335.)

« Je demeurai avec ce Père depuis le commencement d'août jusques au commencement du mois d'octobre, et n'entendant pas de nouvelles de Saint-Pierremont, je m'en allai à Belchamps, où je trouvai le Révérend Père Perpète et plusieurs prieurs. Tous ces Pères s'étant ainsi trouvés comme fortuitement, on consulta de quelques affaires et résolut-on de m'envoyer exercer la charge de prieur à Viviers.

« Je me rendis audit Viviers l'avant-veille de la fête de Toussaint, bien tard. Et, ayant montré mes ordres au Révérend Père Chamois, qui était prieur, et lui donné son obéissance pour aller demeurer à Toul, dès le lendemain, il partit. Ce Père avait jeté ses pièces qu'il demeurerait seul à Viviers avec un compagnon, et avait provision d'environ quinze ou vingt quartes de blé pour passer son année. Cet an, le vignoble de Tincry (1) avait encore assez bien rapporté. Outre le vin qui était cru sur les vignes du prioré, il en acheta encore sans le payer, ni payer les ouvriers et d'autres personnes auxquelles on devait, et sans laisser argent dans la maison avec ces provisions. Il y avait deux vaches et un cheval, sans que pourtant il eût rien semé pour l'an suivant, s'étant découragé avec les paysans de Viviers de rien semer, alléguant que tout ce qu'ils feraient, ce serait pour le commandant du château et pour ses soldats, qui étaient Français.

« Sur toutes ces provisions, nous étions trois prêtres, un clerc, un Frère adjuteur et deux domestiques, et la meilleure partie gens de bon appétit... Nous

1. *Tincry*, c. de Delme, Lorraine.

n'eûmes pas grandes peines de venir bientôt au bout... La famine fut presque par tout le pays (1638). Le blé étant si rare qu'on vendait quatre et cinq gros la livre de pain ([1]), et le monde étant si pauvre que la plupart n'avaient pas le moyen d'en acheter. Vous voyiez ces pauvres gens tout hâves et desséchés chercher leur vie parmi les champs, faire du pain de glands, y en ayant eu en abondance cet an qui servirent d'aliment aux pauvres, n'y ayant point resté de porcs pour les manger. Ce que je sais assurément avoir été fait dans le gros village de Delme ([2]) qui fut déserté entièrement.

« J'ai vu une femme pendue, proche Château-Salins, qui avait tué une petite fille pour la manger, et avait salé sa chair dans un cuveau et fut découverte... J'ai vu, souventes fois, proche des villes, que l'on avait mis hors quelques bêtes mortes, les pauvres alentour, comme des chiens et des loups, découpant dans ces corps morts et emportant chacun sa pièce. D'autres ont mangé de la cheneveuse grillée ([3]) et d'autres du pain de cheneveuse. Ces extrémités étant telles, nous n'entendions que des pauvres à notre porte, demander un morceau de pain, et, par charité, étions obligés de donner le peu que nous pouvions...

« Cet hiver fut fort rude, et allant chercher du blé caché à Nomeny, le frère Dominic Tacon eut les oreilles engelées et son cheval eut les pieds engelés

1. Le *gros*, douzième du franc barrois, valait alors un peu moins de 10 cent. (De Riocour, *Monnaies lorraines*, table 3.)

2. *Delme*, arr. de Château-Salins, Lorraine.

3. *Cheneveuse*, pâte de chènevis.

aussi. Et ne le pouvant reguérir, nous le tuâmes et salâmes la chair pour manger, n'en ayant point d'autre. Il y avait des vieux cuirs par la maison que les pauvres gens demandaient, pour l'honneur de Dieu, pour manger, et le cuir de ce cheval tué...

« Notre provision de blé nous mena jusqu'au carême (1638) ou vers les Pâques. Nous restions toujours autant de gens dans la maison. Ayant reconnu ces provisions qui ne pouvaient guère durer entre tant, je représentai le tout au Révérend Père Perpète, que je fus à diverses fois trouver à Lunéville, et ne rapportais autre réponse que, quand nous n'aurions plus rien, on nous déchargerait, et me dit qu'il fallait engager l'argenterie et les ornements de l'église pour vivre, me permit de vendre les œuvres de saint Augustin à vil prix, pour cet effet. Il ne tenait pas grand compte de cette maison. Et me fallut faire tout cela, pour avoir du pain...

« Nous n'avions plus de chevaux. Quand le printemps vint, nous en achetâmes un pour un peu labourer et nous joindre avec d'autres du village à faire une charrue... Nous cultivâmes l'enclos de Viviers et les chènevières des environs et y mîmes de l'orge, et après, nous achetâmes encore un autre cheval et vendîmes nos vaches pour le payer et avoir du pain. On ne cherchait plus que du pain. Et, quand le Révérend Père Perpète vit que nous étions aux abois, alors il retira ces religieux qui étaient dès le commencement dans Viviers, et ne nous laissa que nous deux, Frère Dominic (Tacon).

« Le Père Maurice Froment, qui était curé de Sorné-

ville (1) à côté de Vic, cure de Domèvre, nous assista quand les orges de Wayen, qu'on appelait *surgorgerons* (?), vinrent à être mûres, nous en donnant pour faire du pain, attendant que le nôtre mûrisse, et étions bien aises de manger de ce pain. Nous fûmes souvent volés dans la maison par des paysans voisins, lesquels à l'extrémité sachant que nous avions du blé ou pain et connaissant ce que c'était de la maison, nuitamment nous venaient prendre le pain et le blé qu'avions. Sur le printemps, vous voyiez ces paysans fuir dans les campagnes à chercher certaines racines rondes, qu'on appelle maqusons (2), et se nourrissaient avec cela...

« Environ la Saint-Barthélemy (3), je m'en allai à Lunéville, où étant, la nouvelle vint de Belchamps que M. Marchal, abbé de Domèvre (4), y était mort... Sur cette nouvelle, on prit résolution de faire vitement élection... et m'envoya-t-on à Mattaincourt à la place du père Hannus qu'on mandait pour assister à l'élection... Le Père Clément Philippe, prieur, fut élu...

« Après l'élection faite à Domèvre, je retournai à Viviers et fus saisi d'une fièvre quarte. Le Père Froment se vint joindre à nous, et quatre que nous étions, Frère Dominic et un petit valet, nous fûmes tous saisis

1. *Sornéville*, c. de Nancy-Sud, M.-et-M., alors du diocèse de Metz, était une cure unie à l'abbaye de Domèvre. (CHATTON, *op. cit.*, 365.)

2. *Mâquehon*, tubercule de la gesse.

3. 24 août.

4. Le nom est mal orthographié. Il s'agit du Père Jean *Mareschal*, abbé de Domèvre, de 1637 à 1638. (CHATTON, *op. cit.*, 171.)

de cette fièvre et qui nous prenait tous en un même jour. Nous recueillîmes à Viviers à la moisson un peu de grain qu'avions semé en carême, et avions tâché de semer un peu de blé pour l'an suivant. Nous fîmes une petite vendange et eûmes une pièce de vin de Tincry. Nous fîmes de la pique, qu'on appelait rougie, de l'eau par le reste du raisin, quand le vin est exprimé (1). Cela étant failli, nous bûmes de l'eau.

« Environ la fête de saint Nicolas (2), que ces troupes qui retournaient du siège de Lunéville (3) étaient éparses par le pays, je fus prié d'aller à Nomeny (4) pour la prise d'habit d'une religieuse, et, par les chemins, nous ne voyions que des partis au champ. Il neigeait et faisait un mauvais temps, et c'était le jour de ma fièvre. J'arrivai avec notre petit valet à Nomeny, qui avait la fièvre comme moi, et, après cette fête, je pris le chemin du Pont, et, ayant échappé jusque dans les bois de derrière Mousson, je fus rencontré de soldats français qui venaient du Pont quérir quelques provisions, et étant jà bien avancé dans les bois, me firent retourner jusqu'au dehors, et un entre les au-

1. *Pique*, boisson faite en jetant de l'eau sur les marcs après la pressuration.

2. 6 décembre.

3. En septembre 1638, le colonel lorrain Cliquot, le futur héros de La Mothe, fit une tentative pour reprendre Lunéville, occupé par Pédamont, au nom de Louis XIII. Il dut reculer, devant l'intervention de M. de Bellefonds qui accourut de Bar au secours de la place (20 septembre). [Baumont, *Hist. de Lunéville*, 66.]

4. *Nomeny*, arr. de Nancy, M.-et-M. — Le monastère de Notre-Dame avait été fondé en 1628 par Marguerite de Gonzague, veuve du duc Henri II. (Rogie, *op. cit.*, II, 278.)

tres qui feignait d'empêcher qu'on ne me fasse du mal, faisant le courtois, me voulant (disait-il) mettre en assurance, ayant le pistolet en main, quand il m'eut reconduit un peu avant dans le bois, il m'obligea de lui donner une camisolle que j'avais fait faire depuis peu, déchaussèrent le petit valet qui m'accompagnait, et tout ce que je pus faire, ce fut d'arriver au Pont-à-Mousson, avant la porte fermée, où étant, je racontai ma fortune, et les religieuses du Pont, prenant pitié de moi, me firent une autre camisolle.

« Je fus quelque temps là, jusques à l'an 1639. Le Père Antoine me redemanda pour retourner à Saint-Pierremont. On envoya le Père Taravel [1]... à Viviers pour être prieur, et je m'en retournai à Saint-Pierremont avec ma fièvre quarte qui ne me quitta qu'au carême suivant... Nous y vécûmes tout doucement sans grands frais, et la saison de labourer en mars étant venue, on fit en sorte que l'on eut quatre ou cinq chevaux pour labourer et semer. Cependant on ne laissa pas de voir toujours des soldats et partis qui incommodaient fort. Des paysans n'ayant pas le moyen d'acheter des chevaux... se joignaient ensemble en plusieurs villages, et dix ou douze s'attelaient après une légère charrue, labouraient la terre. D'autres, avec la bêche et le hoyau, préparaient la terre pour semer, et on commença un peu de ravaler les contributions pour faire revenir le monde au village.

« Le 28 mai, le maréchal de Figuière vint avec une armée assiéger Thionville, et, dans le passage, fûmes

1. Étienne *Taravel*, de Nancy ou de Nantua, profès de 1627.

[illegible]tes d'une compagnie qui pilla toutes nos provisions de chair, beurre, une partie de nos linges et nos chevaux, qu'ils vendirent... mais qui furent repris par d'autres... Les Français furent battus à Thionville et les Espagnols vinrent assiéger Sancy, où j'étais pour faire le service parmi les fêtes de la Pentecôte... La première bombe qu'ils jetèrent fit un grand fracas sur le pavé, et les soldats qui étaient sur les murailles nous avertirent de nous mettre en assurance dans la cave, au logis du commandant proche de la tour de la fontaine. J'y allai avec quelques hommes de Saint-Pierremont et quelques autres qui avaient été enfermés dans le château comme moi...

Les Français durent capituler. « Moi qui avais été enfermé là-dedans, je ne savais si je voulais demeurer ou non, et étant compris dans la composition, je sortis avec ces Français, et comme ils parurent hors du château, les Allemands se ruèrent sur eux et en dépouillèrent une partie et ôtèrent les paquets aux autres... Un de ces hommes avec qui je sortis voyant ce désordre, me persuada à la sortie du bourg d'entrer dans le bois... et pensant nous séparer, des cavaliers nous galoppèrent, nous prirent ce que nous avions sur nous, et me fallut suivre la charette et le commandant qu'on mena gîter en la cense de Basonville [1], et laissa-on une compagnie pour nous garder la nuit. La nuit fut sereine et nous nous logeâmes au milieu de la cour de la cense et chauffâmes avec les soldats aux dépens des bois du bâtiment qui était resté...

1. *Basonville.* Je n'ai pu identifier ce lieu.

« Le lendemain, nous retournâmes à l'abbaye qui avait été abandonnée tout le temps de ce siège, et n'y trouvâmes pas grand'chose, environ une quarte de blé caché, point de vin, celui qui avait resté ayant été conduit à Sancy où il demeura avec des hardes, des livres, et un cheval aveugle qui était resté... J'eus assez de peine de passer jusques aux moissons. Avec un peu d'argent qui me resta, je fis acheter du blé pour aller jusque-là... Le Révérend Père élu qui savait qu'avions perdu tous nos chevaux, nous donna pour en acheter deux... et avec iceux... nous ayant joint à ceux d'Avry, nous remîmes quelque peu de blé aux champs.

« Je demeurai dans l'abbaye seul, avec le serviteur Barthélemy et un petit garçon et quelques autres du voisinage qui s'y étaient retirés, jusque proche le Noël, que l'on envoya le Père Marc pour me tenir compagnie. La quantité de blé que je pus ramasser après avoir semé, je l'enfermai tout dans un tonneau de quelque cinq mesures([1]) et dans un coffre, le tout enfermé dans une armoire de l'église, et pour du marsage nous avions un peu d'avoine, d'orge et de sarrasin, et, pour faire durer notre blé jusqu'au nouveau, nous faisions mélanger de ces espèces de grains pour faire du pain, et nous nous contentions de boire de l'eau et manger du potage bien maigre. La quarte de blé se vendait 18 et 16 fr...

« Pour avoir du vin pour dire la messe, le plus souvent je m'adressais à Sancy auprès des officiers, et leur envoyais des choux et herbes potagères pour

1. *Mesure*, capacité de 40 à 45 litres, selon les localités.

mettre en leur pot, et les soldats de cette garnison, la plupart Allemands, couraient partout pour emporter ce qu'ils pouvaient dans les jardins, et, quand j'en avais une bouteilie d'une pinte(1) ou tant, je la conservais longtemps dans la terre.

« Le trois ou quatre du mois d'avril (1640), se fit un grand tremblement de terre qui fut presque universel... des pierres des murailles de dessus la chambre où j'étais, tombèrent, ce qui me donna de l'épouvante... Après Pâques, nous achetâmes une chèvre qui nous donnait un peu de lait pour blanchir nos soupes... »

Cependant les Français reprenaient Sancy aux Lorrains. « Les sangliers qui ne trouvaient rien à manger dans les bois, s'adonnèrent dans un peu de blé que nous avions... et en plein jour allaient pâturer. Le Père Taravel qui gardait la maison avec les deux garçons, et qui se délectait à la chasse, en tua cinq ou six, mais maigres... et faute de sel pour les saler, il y eut de la chair qui se gâta, sala le reste qui nous vint bien à point.

« Peu après nous entendîmes battre le tambour... Le grand valet qui avait la main à la pâte pour faire du pain, n'y en ayant plus que fort peu, et le peu de blé de reste étant dans un trou détourné, prit la pâte et la farine dans une hotte, se sauva au bois, et la chèvre avec. Nos chevaux étaient au château d'Ottange(2)

1. La *pinte* de Bar, avant 1700, valait 1l.07. (De Riocour, *Mesures lorraines*, dans *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1884, tabl. 7.)

2. *Ottange* (*Œttingen*), c. de Kattenhofen (Cattenom), Lorraine.

chez M. de Vaulx, notre bon ami, depuis quelques jours qu'on appréhendait l'armée. Et moi, ceci arrivant un samedi, devant aller dire messe à Moyeuvre, comme j'avais commencé dès le carême précédent, je m'y en allai. Et n'entendant là point de nouvelles de ce qui se faisait vers Saint-Pierremont, je m'en allai vers Lunéville où je fus en voyage dix ou douze jours. Le Père Taravel voyant que cette alarme n'était rien, rentra à la maison avec les serviteurs.

« Nous fîmes une petite moisson cet an, et mîmes un peu aux champs pour l'an suivant.

« Le Révérend Père abbé Philippe [1] vint faire la visite à Saint-Pierremont, et le Révérend Père élu lui vint trouver depuis Luxembourg, ayant été longtemps incommodé et n'étant pas encore bien guéri, et puis s'en retourna à Luxembourg.

« La nouvelle de la mort du... Révérendissime Père de Mattaincourt ayant été apportée en les maisons de la Congrégation et à Saint-Pierremont, la veille de la fête des Rois (1641) [2], on n'y entendit que des regrets et pleurs des enfants qui avaient perdu leur Bon Père en un pays étranger...

« Le mardi gras, des Impériaux de Metz, qu'on appelait Suédois, allèrent surprendre des cavaliers au pays de Luxembourg et firent grand butin, et leur guide, qui était de connaissance et du pays, les ramena prendre leur gîte à Saint-Pierremont, le jour des Cendres...

1. C'est le Père Clément Philippe, abbé de Domèvre, vicaire général de la Congrégation, durant l'exil du Bon Père de Mattaincourt.

2. Saint Pierre Fourier mourut à Gray, le 9 décembre 1640.

Ils avaient leurs provisions avec eux et ne nous incommodèrent pas beaucoup... et le lendemain, pour récompense, ils nous laissèrent une vache avec une autre que le guide nous laissa pour n'être point fâchés contre lui de les avoir amenés et d'avoir été cause que notre fourrage était mangé. Voilà de la façon que nous commençâmes à avoir des vaches, et ces deux vaches nous firent beaucoup de soulagement, trouvant bonne pâture alentour de la maison.

« La seconde semaine d'après Pâques, tous les supérieurs et vocaux assemblés à Lunéville, on procéda à l'élection d'un général par la voie du scrutin, et tous unanimement élurent le Révérendissime Père Guy Lemulier... J'assistai à ladite élection en qualité de prieur de Saint-Pierremont, et le Révérend Père général me continua en cette charge dans son abbaye de Saint-Pierremont.

« Au mois de septembre, il fit sa visite et causa beaucoup de bien dans les maisons par icelle... Ayant considéré que n'étions que nous deux le Père Taravel, et qu'avions besoin d'un bon frère adjuteur pour nous assister, il nous en envoya un appelé Claude Petitjean, qui s'occupa à avoir le soin du ménage, et commençâmes de ce temps à un peu respirer. Notre vivre ne fut plus si chétif que devant. Il y eut abondance de fruits sauvages cet an, avec lesquels on fit du cidre et poiré ; puis, avec du miel, on fit certaine boisson, avec de l'eau cuite, avec un peu de miel, et auparavant n'avions que de l'eau crue, ne pouvant pas nous assujétir à faire cuire cette espèce de boisson. Nous avions un peu de lard davantage avec la commodité du lai-

tage de nos deux vaches. Pour du vin, nous n'en avions que fort peu, et ce seulement pour des nécessités ou des personnes honorables qui passaient à Saint-Pierremont.

« On ne fit pas grande moisson encore cet an, n'ayant pas beaucoup semé l'an précédent, ni au mars, et le blé se vendait la quarte encore 15 et 16 fr. On ne sema pas beaucoup aussi cet an, pour avoir été empêché parmi l'été de labourer, à cause des Lorrains qui étaient dans le pays... On ne tira rien des rentes de la maison, tant de l'abbé que des religieux. Il n'y eut que le moulin de Briey qui rendit fort peu et un peu de dixme à Avril, rien ailleurs. »

Le 21 mai 1642, mourut le Révérendissime Père général Guy Lemulier. « Cette nouvelle triste et fâcheuse portée par les maisons de la Congrégation, il n'y eut point de religieux qui n'en témoignât un grand regret et tristesse, mais particulièrement nous autres de Saint-Pierremont, qui avions fait la perte d'une personne que nous aimions doublement en qualité de supérieur : 1° comme général de la Congrégation ; 2° comme notre abbé. Si j'eus un grand regret de nos deux premiers généraux, ses prédécesseurs, pour être iceux beaucoup aimés de tous, je n'en eus pas moins à celle-ci, voyant que nous étions privés d'une personne d'autorité, de mérite, de grande espérance, de grande vertu, chérie et aimée de nos princes qui le connaissaient pour un homme vrai religieux du Révérendissime Père de Mattaincourt, et d'esprit, et de tous ceux qui ont eu le bien de converser avec lui...

Il eut le Père Terrel ([1]) pour successeur dans le généralat. Quant à son titre d'abbé élu « ce pesant fardeau me fut mis sur les épaules (le 31 mai par trois voix sur cinq). Dès lors je commençai d'apprendre ce que c'était d'avoir des affaires à démêler contre un adversaire en crédit comme le sieur de Bourlémont. »

Gilles Drouin étant Lorrain, Charles-François d'Anglure de Bourlémont, l'abbé commendataire nommé par le Saint-Siège, était naturellement soutenu par la France et les vicissitudes de la guerre aux environs de la place forte de Thionville et sur les frontières du pays messin forceront l'abbé élu à de nombreux voyages et à de longs séjours à l'étranger.

« Pour ne rien omettre de mon devoir... je m'en allai à Metz trouver de nos bons amis... bien expérimentés dans ces affaires et dans le droit canon et pratique de Rome, qui me dirent que je devais me présenter à M. l'Évêque de Madaure, suffragant de Metz ([2]), pour faire profession de foi entre ses mains, prendre un témoignage *de vita et moribus,* ces deux pièces pour envoyer à Rome, avec le décret de l'élection, et puis lui demander la confirmation de notre élection, attendant que celle de Rome vienne : ce que je fis...

« Je partis la première fête de la Pentecôte d'Ot-

---

1. Jean *Terrel,* de Nancy, entra des premiers dans la Congrégation, fut prieur de Verdun, de Viviers, etc., visiteur général des religieuses de Notre-Dame. Il fut élu général de la Congrégation de Notre-Sauveur en 1642 et mourut en 1667. (Rogie, *op. cit.,* III, 474.)

2. Martin *Meurisse,* F. M., suffragant ou coadjuteur de Henri III de Bourbon, évêque de Metz. C'est l'auteur de l'*Histoire des Évesques de Metz,* Metz, Anthoine, 1634.

tange, avec notre Frère Claude Petitjean, et allâmes tous deux en l'armée au quartier de Son Altesse [1]... Je la suppliai très humblement d'agréer l'élection qu'on avait fait et de nous vouloir donner la possession, ce qu'il fit...

« Du camp nous retournâmes à Saint-Pierremont le mercredi de la Pentecôte. Le jeudi, lendemain, je m'en allai à Ottange avec un curé du voisinage qui avait affaire à Trèves [2]... et le samedi des quatre-temps je me présentai à M. le suffragant de Trèves [3]... lequel, bien informé de tout, fit dresser la forme de confirmation...

« Étant pourvu et muni de toutes les pièces... en vertu d'icelles je pris possession du temporel et du spirituel de l'abbaye, en présence du chapitre, et reçus les hommages des sujets de Saint-Pierremont qui se trouvèrent présents une partie, les dangers des chemins ne me permettant de convoquer le reste, qui était fort petit en ce temps-là.

« Nous fîmes nos petites moissons cet an assez en repos, et semâmes selon le peu de chevaux que nous avions lors, pour l'an suivant. Les pauvres paysans commencèrent un peu à se remettre à labourer, et nous tirâmes quelques petites dixmes d'Avry et ailleurs...

1. Le 8 juin, jour de la Pentecôte, Charles IV avait mis son armée en bataille à Vaudrevange; et de là, il gagna Sierk, allant au secours de La Mothe.

2. Ottange était du diocèse de Trèves.

3. Othon *Senheim*, O. P., évêque d'Azoth, suffragant ou coadjuteur de Philippe-Christophe de Sottern, archevêque de Trèves.

« Le sieur de Bourlémont s'efforça tout ce qu'il put de m'attirer au Parlement de Metz et chercha quelqu'un pour m'y donner assignation. De quoi étant averti, je me retirai au château d'Ottange auprès d'un intime ami de feu le Révérendissime Père élu et de la maison, appelé Guy de Vaulx... Ces bonnes personnes me reçurent chez eux comme leur enfant, et y achevai mon année et y demeurai jusqu'au mois de septembre de la suivante, m'occupant à montrer quelques petites choses à deux jeunes enfants qu'il avait, lors capables d'apprendre à lire et à écrire...

« Sur la fin du mois de mars (1643), la Cour souveraine de Son Altesse étant en la ville de Sierk([1]), je partis de Saint-Pierremont pour aller audit Sierk demander le visa du placet obtenu de Son Altesse l'an précédent et l'entérinement de la Cour. Ce qui fut obtenu.

« A mon retour dans Saint-Pierremont, je pris de nouveau possession du temporel de l'abbaye... Cela fait, je retournai au château d'Ottange et laissai à Saint-Pierremont le Révérend Père Taravel, procureur, et qui tenait place de supérieur en mon absence, le Père Jean Forget et le Père Jean Halot([2]) et Claude Petitjean, Frère adjuteur. On commençait alors, dans Saint-

---

1. Charles IV, en réponse à Louis XIII qui avait créé le *Conseil souverain de Nancy*, érigea en 1634 une Cour souveraine de Lorraine qu'il établit provisoirement à Sierk (arr. de Thionville, Lorraine) et qu'il transporta de ville en ville, au hasard des événements. (Krug-Basse, « Histoire du Parlement de Lorraine et Barrois », dans *Ann. de l'Est*, 1896 et sq.)

2. Jean *Hallot* de Pont-à-Mousson, profès de 1632, mourut à Autrey en 1679.

Pierremont, de faire un plus grand labourage que devant. On acheta des chevaux suffisamment pour faire une charrue sans plus se joindre à d'autres voisins pour cultiver la terre, et si on était un peu mieux pour le vivre que devant. On mit des grains de mars en plus grande quantité en terre, et si on prépara un bon nombre de jours de terre pour mettre du blé... »

Les Français prirent Thionville au commencement d'août et firent semblant d'aller attaquer Longwy. « Appréhendant que nous serions environnés de tous côtés des Français, et les frères du sieur de Bourlémont, qui étaient dans cette armée, ayant témoigné que, s'ils me pouvaient attraper, ils me feraient mauvais parti, ayant appris que le Révérend Père Jean Étienne, qui était venu en Lorraine du pays de la vallée d'Aoste [1], y retournait, je pris résolution de m'en aller avec lui, et sortis de Saint-Pierremont le lendemain de la Nativité Notre-Dame... et joignis ce Révérend Père à Mirecourt.

« Nous partîmes de Mattaincourt (avec le Père Humbert) sur le milieu de septembre et arrivâmes au pays du Valais sur la fin du mois. Nous passâmes à Saint-Branchir [2], où était curé le Père Desfeys... puis à

---

1. Le Père Desfeys avait dû prendre, au moment des épreuves de la Lorraine, le chemin du Valais, avec plusieurs de ses confrères, entre autres le Père Jean Étienne. Les uns reçurent asile à l'abbaye de Saint-Maurice, d'autres acceptèrent des cures dans le pays; d'autres enfin passèrent les Alpes et s'arrêtèrent dans la vallée d'Aoste. Ils acceptèrent la direction du petit collège Saint-Béning que leur offrirent les bourgeois de la cité d'Aoste. Le Père Gilles Drouin fut quelque temps supérieur de cette maison.

2. *Sembrancher*, village du Valais, à l'entrée du val de Bagnes et du val d'Entremont, sur la route du Grand-Saint-Bernard.

Wlège (1) chez le Père Jean Guinet... Après quelques jours de repos... nous montâmes la montagne du Grand-Saint-Bernard. Il faisait lors de grandes chaleurs au-dessous de la montagne et les ressentîmes jusques au bourg de Saint-Pierre (2), trois heures au-dessous de la maison de Saint-Bernard, bâtie au-dessus de la montagne (3), et fait à fait que nous montions en delà, nous ressentions toujours un air plus froid, et arrivâmes à la maison de Saint-Bernard un peu après soleil couché, où nous remarquâmes un grand changement d'air.

« D'abord après avoir fait prières à l'église, on nous conduisit dans le poële, et nous apporta-on à rafraîchir du vin, mais si froid qu'à peine en pouvions-nous boire. Nous soupâmes avec les religieux de la maison, et à notre coucher on bassina nos lits, et avec sept ou huit doubles de couvertures, nous ressentîmes un froid comme au cœur de l'hiver en ce pays-ci. Le lendemain, après avoir dit la messe à Saint-Bernard, et y déjeûné, nous descendîmes la montagne, tirant vers la cité d'Aoste qui est au pied de grands et épouvantables rochers couverts presque toujours de neige. Et faut descendre environ cinq à six heures avant

1. *Vollèges*, village du Valais, à l'est de Sembrancher.

2. *Bourg-Saint-Pierre*, à l'extrémité de la vallée du Valsorey, dernier village suisse avant le col du Grand-Saint-Bernard. (Valais.)

3. *L'Hospice du Grand-Saint-Bernard* (2 472 mètres) fut fondé en 962, par saint Bernard de Menthon, pour l'assistance des voyageurs. Il est le centre d'une congrégation de Chanoines Réguliers de Saint-Augustin, lesquels desservent plusieurs hospices analogues, celui du Simplon, par exemple, ou exercent le ministère pastoral dans les cures unies au monastère.

que d'y arriver. Nous y arrivâmes et nous trouvâmes dans la cité, sans y penser être [1]...

« Après avoir quelque peu séjourné dans la cité, je retournai au pays de Valais et choisis ma demeure avec le Père Jean Guinet à Wlège, lequel fut assez longtemps incommodé de la fièvre, et fis les fonctions de curé pendant sa maladie, et pendant qu'il remplaça le Père Étienne au collège de la cité.

« Le Révérendissime Père général (venu vers la Saint-Jean 1644 avec le Père Bedel) ayant envoyé le Révérend Père Étienne à Rome pour tâcher d'obtenir de Sa Sainteté la confirmation des Constitutions dernières, faites par feu le Révérendissime Père de Mattaincourt pour les religieuses de la Congrégation Notre-Dame [2], et l'extension des premières bulles concédées par Urbain VIII à certains monastères de ladite Congrégation, pour les autres érigés depuis, ce Père étant supérieur du collège, et le Père Jean Guinet, qui était allé en la cité pour y tenir sa place, ayant demandé de retourner en sa cure de Wlège en Valais, il me donna la charge de supérieur du collège nouvellement reçu... et repassa la montagne du Grand-Saint-Bernard... et moi je demeurai en deçà.

1. *Aoste*, vieille ville de 6000 habitants, au confluent du Buthier et de la Dora Baltea.

2. C'étaient les *Grandes Constitutions* que le saint Fondateur rédigea durant son exil à Gray. Une clause à laquelle saint Pierre Fourier tenait beaucoup, pour assurer l'unité de la Congrégation, l'institution d'un visiteur choisi parmi les Chanoines Réguliers de Notre-Sauveur, devait susciter bien des contestations, de la part des évêques jaloux de leur autorité, et amener des divisions regrettables au sein de la Congrégation Notre-Dame. (Rogie, *op. cit.*, III, *passim.*)

« Nous fîmes nos provisions de vin pour l'année, tant pour nous que pour quelques pensionnaires que nous avions... et avec les charités que les parents des écoliers nous faisaient, on passa cet an (1644-1645) et eut-on de reste de la rente (environ 2 000 fr. de Lorraine)... Nous fûmes obligés, pour n'y avoir de bâtiments à Saint-Béning, de continuer à louer une maison qui avait servi du devant aux Jésuites pour le collège, assez mal commode et étroite pour nous loger aucunement...

« Le Révérendissime Père Général envoya à Saint-Pierremont le P. Nicolas Noël pour tenir place de supérieur..... On fit assez bonne moisson à Saint-Pierremont et ailleurs cet an, et resema-on pour l'an suivant... Le peuple commençait alors de prendre courage à labourer et avoir des chevaux pour ce faire, et les soldats des garnisons voisines n'étaient plus si déréglés qu'ils avaient été auparavant... quoique souvent on ne laissait de perdre des chevaux et d'être rançonné par eux, et les plus maltraités ont toujours été les Lorrains...

« Le Pape Innocent X, nouvellement créé pape, octroya un jubilé en forme de grand jubilé pour toute la Chrétienté, qui dura trois mois, pour les nécessités de l'Église. Il se publia au pays d'Aoste au mois de février (1645), et fûmes occupés pendant ce temps à vaquer à ouïr les confessions, non seulement de ceux de la cité, mais encore des villages circonvoisins qui venaient s'adresser à nous pour les ouïr, et, quand le temps nous le permettait, on allait assister les curés dans ces montagnes pour confesser leurs paroissiens et faire les prédications...

« Le chapitre général de la congrégation se devant tenir cet an environ le XII[e] après Pâques, tous les Pères du collège d'Aoste furent d'avis que je m'y trouvasse comme supérieur dudit collège, pour représenter aux Pères assemblés ce que c'était dudit collège, et comme déjà on apercevait que, faute de maison propre pour tenir les écoles, et que le pays ne faisait aucune offre d'en bâtir, on souffrirait beaucoup de misères et d'incommodités, et que la cause principale de la maladie du Père Gillet (1) provenait d'être mal logé et être en une maison malsaine et fort pressée, sans bon air, et toujours parmi des enfants; de plus, que ce Père qui était à l'extrémité et désespéré, et le principal régent du collège, on avait besoin d'en avoir un autre en sa place, et qu'on murmurait déjà de ce qu'on n'avait personne pour y mettre et qu'on avait joint deux classes en une, contre le traité dudit collège qui portait qu'on aurait cinq maîtres pour les cinq écoles.

« J'avais de la peine à me résoudre de partir auparavant que de voir ce qui arriverait dudit Révérend Père Gillet, auquel je donnai le sacrement d'Extrême-Onction. Toutefois ce bon Père qui était d'un bon jugement, fut d'avis que je partisse pour me rendre en Lorraine, pour le Pâques. L'ayant recommandé à Dieu et aux Pères du collège, je pris congé d'eux et des bons amis qu'avions alors en la cité, avec espérance de les revoir incontinent après le chapitre tenu, et

1. Claude *Gillet*, de Pont-à-Mousson, profès de 1635, réfugié en Valais, fut le premier supérieur du collège Saint-Béning d'Aoste. Il y mourut en 1645, après une longue maladie.

passai la montagne du Grand-Saint-Bernard sur la fin du mois de mars, et trouvai encore grande quantité de neige sur ces montagnes... Nous arrivâmes à Mattaincourt le jour du Mercredi-Saint, 12e du mois d'avril et y passâmes le reste de la Semaine-Sainte, et crois que, ce même jour, mourut le Père Gillet en la cité...

« La dernière fête de Pâques, je partis et allai au Pont... Le jour du chapitre arrivé,... entre autres choses qu'on y proposa, ce fut de faire agréer la nouvelle réception du collège de la vallée d'Aoste avec ses charges, à quoi on eut assez de peine d'y condescendre, la plupart étant dans l'appréhension qu'on ne pourrait toujours fournir des maîtres pour icelui, et que le pays étant un peu étrange et la demeure du collège malsaine, sans avoir de maison, et nous étant obligés d'en louer une, encore mal commode. Cependant à cause que le traité était conclu, et que le Révérendissime Père Général l'avait signé comme présent et solliciteur de l'affaire, on l'accepta et je fus reçu en ce chapitre en qualité de supérieur dudit collège. Je représentai la difficulté qu'auraient les Pères de ce pays-là de se trouver aux chapitres généraux suivants si on ne remettait le jour du chapitre en la troisième semaine d'après Pâques pour leur donner le temps de s'y trouver en partant après les fêtes de Pâques, ce qui fut fait...

« Le chapitre terminé, je vins à Saint-Pierremont pour voir comme tout s'était passé pendant mon absence. A mon arrivée je remarquai que les religieux qui y étaient furent grandement joyeux de m'y revoir et tous les voisins. Cependant je croyais toujours re-

tourner au pays d'Aoste... vers la fête de Pentecôte, et n'attendais que l'ordre du Révérendissime Père Général pour ce faire, et ne m'en donnant, je m'arrêtai à Saint-Pierremont. Et, après quelque peu de séjour, j'allai à Longwy saluer les Messieurs de la Cour de Lorraine qui y étaient, et me conseillèrent de ne me point tant éloigner de la maison. Et, de là en avant, le Révérendissime Père Général me laissa gouverner Saint-Pierremont en qualité de prieur... On faisait alors deux charrues... et avait-on cinq ou six vaches et quantité de porcs et de poules...

« On fit partout bonne moisson en Lorraine (1645), et le blé y commença d'y devenir à bon marché. On ne vit point d'armée aux environs de Saint-Pierremont, mais toujours des partis de soldats de toute façon auxquels on était obligé de donner pain, bierre et quelquefois du vin et de la viande. On commença à faire remettre sus quelques vignes à Rosselange et Rombais [1], on mit un fermier à la Madeleine devant Briey...

En 1646. « Je continuai à rester à Saint-Pierremont. ... M. de Vaulx d'Ottange nous pria de vouloir admettre son fils, Jean-Nicolas, âgé environ de huit ans, pour apprendre à lire, à écrire et les commencements de la langue latine. Ce que nous fîmes pour les grandes obligations qu'avions à ce monsieur. Et, à Pâques, le sieur Kausman, receveur de Bassompierre [2], y mit

1. *Rosselange* (*Rosslingen*), c. de Thionville, Lorraine. — *Rombach*, c. de Metz-Nord, Lorraine.

2. *Bassompierre* (*Bettstein*), écart de Boulange, c. de Fontoy (Fentsch), Lorraine.

encore le sien, et y furent jusque au mois de septembre.

« On fit une ample moisson cet an partout le pays, et après icelle, en nos quartiers, la quarte[1] ne fut prisée que deux ou trois francs. Pendant l'été il se fit de grandes chaleurs, et les villages élevés eurent bien de la peine de chercher de l'eau...

« Le sieur de Bourlémont avait voulu employer la Congrégation pour me faire renoncer à l'abbaye. Les Pères lui écrivirent qu'il n'était pas en leur pouvoir de me faire quitter ou céder ladite abbaye ou de l'abandonner, parce que sachant être la volonté de Son Altesse que j'y sois maintenu, ils ne pouvaient rien faire à l'encontre...

« Me voyant agité de la façon par cet homme qui avait dit qu'il savait le moyen de me faire enlever de Saint-Pierremont, je représentai au Révérendissime Père Général que je ne pouvais continuer dans la charge de prieur avec celle d'abbé élu et ne m'arrêter ordinairement à Saint-Pierremont, et qu'il y voulût envoyer un prieur, ce qu'il fit après la visite au mois d'octobre. Il envoya pour prieur le Père Nicolas Chamois (et changea les autres religieux).

« A leur arrivée, on fit courir un bruit dans la maison que M. le baron de Marolle, gouverneur de Thionville, s'était informé qui était abbé de Saint-Pierremont, et si le religieux qui prétendait l'abbaye était autorisé du Roi. Et ces Pères m'ayant dit cela (je ne sais si

1. La *quarte* de Briey valait 70 litres 48. (De Riocour, *loc. cit.*, tab. 12 et 13.)

c'était pour me faire éloigner de la maison et demeurer seuls maîtres) je conçus quelque crainte et me retirai au commencement de décembre au château d'Ottange, auprès de M. de Vaulx, mon bon ami, qui m'y reçut comme les autres fois auparavant et y achevai cette année, jusqu'au mois de mars de la suivante. Et, depuis, je n'ai pas appris que M. de Marolle ait rien fait ou procuré contre moi, au contraire...

« Pendant le Carême de cet an (1647), ne trouvant pas qu'on me désirât à Saint-Pierremont, je me résolus d'aller voir nos Pères des autres maisons et allai à Domêvre visiter le très Révérend Père abbé Clément Philippe où il me reçut charitablement, et partis vers la Semaine-Sainte pour me rendre à Ottange pour le Pâques où l'on m'y rattendait. J'y passai les fêtes, et, quelque temps après le Révérend Père prieur, Nicolas Chamois, alla au Pont-à-Mousson, et je me trouvai à Saint-Pierremont pour la Dédicace qui arriva le six de mai [1]. Je fis venir de l'eau grégorienne [2] de Luxembourg... et le jour de la Dédicace nous réconciliâmes notre église, dans laquelle on n'avait point dit de messe depuis le commencement de l'an 1636... mais on ne continua pas à y célébrer, parce que la plupart des vitres étaient rompues...

---

1. La dédicace d'une église se célèbre, d'après le droit canon, au jour anniversaire de sa consécration ou de sa bénédiction. En France, depuis le Concordat, l'*Anniversaire de la Dédicace des Églises de France* se fête le dimanche qui suit l'octave de la Toussaint.

2. L'*eau grégorienne* est une eau bénite spéciale, avec un mélange de vin et de cendre, dont la bénédiction est réservée à l'évêque et qui est prescrite pour la consécration et la réconciliation des églises.

« Le lendemain, moi, le Père Jean Tacon et le Père Jean Urbain [1] partîmes, après dîner, pour nous rendre le lendemain à Saint-Nicolas-des-Prés de Verdun, à raison de la Translation de saint Nicolas [2] qui se solennise audit lieu et y a ce jour une grande dévotion...

« Le lendemain le Père Urbain me persuada d'aller avec lui à Paris. Je n'avais point songé à cela au sortir de Saint-Pierremont; mais, voyant que je ne pouvais vivre en repos à Saint-Pierremont et que j'étais contraint de m'en absenter, je me laissai gagner, à dessein que notre voyage ne serait de longue durée. Nous prîmes donc ce chemin, et, à moins que d'une pistole et demie [3], nous nous rendîmes à Paris où nous y fûmes douze jours et eus le temps de voir cette grande ville...

« Après ces douze jours, nous retournâmes par un autre chemin. Nous tirâmes sur Soissons où nous vîmes cette belle abbaye de Saint-Jean-des-Vignes [4] de l'ordre des Chanoines Réguliers, habillés de blanc

1. Jean *Urbain*, de Metz, profès de 1627, fut curé de Sainte-Ségolène, de Metz, en 1635. Il mourut en 1670.

2. La *Translation de saint Nicolas* se célébrait le 9 mai, en mémoire de la translation des reliques du saint évêque de Myre, à Bari, en 1087, et d'une de ses phalanges par Albert, seigneur de Varangéville, dans l'église de Port, devenue plus tard le sanctuaire de Saint-Nicolas-du-Port si cher à la piété lorraine. (Eug. Martin, *Hist. dioc. Toul*, I, 230.)

3. La *pistole* valait alors environ 20 fr. de notre monnaie. (De Riocour, *Les Monnaies lorraines*, tab. 9.)

4. *Saint-Jean-des-Vignes*, abbaye de Chanoines Réguliers, située sous les murs de Soissons et englobée plus tard dans l'enceinte de la cité. Il en reste l'imposante façade de l'église abbatiale, flanquée de deux tours de 70 et 75 mètres de hauteur: c'est un beau spécimen de l'architecture ogivale.

avec le grand roquet, qui nous reçurent charitablement... De là nous nous rendîmes à Laon, la veille de la Pentecôte, environ une heure après midi. Le Père Urbain ayant à parler à Monseigneur l'évêque de Laon [1], ceci nous obligea de séjourner ce jour-là. Et ayant dîné chez les Pères Prémontrés de l'abbaye de Saint-Martin de Laon [2], où nous vîmes un bras de saint Laurent, martyr, nous y retournâmes faire notre collation et pour y coucher. Le lendemain, par la volonté de Monseigneur l'évêque, nous allâmes dire messe aux religieuses de la Congrégation Notre-Dame [3], y établies depuis longtemps, et Monseigneur l'évêque nous donna à dîner.

« Après dîner, il nous fit entrer avec lui dans son carrosse et quelqu'un de ses aumôniers, et nous conduisit à Notre-Dame-de-Liesse [4], trois heures environ plus avant sur le chemin de Reims, nous fit entrer dans son hôtellerie, puis nous allâmes saluer Notre-Dame, après quoi, il nous obligea de souper avec lui, et le lendemain nous dîmes la messe à l'autel Notre-Dame, nous ouïmes celle de Monseigneur de Laon, et

---

1. L'évêque de Laon était alors Philibert de Brichanteau (1619-1652).

2. *Saint-Martin*, abbaye de Prémontrés, située dans l'enceinte de Laon. Les bâtiments sont aujourd'hui transformés en hôpital et l'église, bel édifice du style de transition, sert d'église paroissiale.

3. Le monastère de Laon fut fondé en 1622, par Monseigneur de Brichanteau, évêque de cette ville.

4. *Notre-Dame-de-Liesse* (c. de Sissonne, Aisne) est l'un des plus anciens et des plus fameux pèlerinages de France. Il remonte au douzième siècle. Ce fut en retour d'un pèlerinage à ce sanctuaire de Marie que Louis XIII et Anne d'Autriche reconnurent avoir obtenu un fils qui fut Louis XIV.

puis nous fit déjeuner avec lui, et avant que partir nous fit présent à chacun d'un chapelet, puis reçûmes sa bénédiction, le remerciâmes.

« Nous prîmes le chemin de Reims où nous nous rendîmes ce jour-là et allâmes à l'abbaye de Saint-Denis, de notre Ordre, de la réforme de Sainte-Geneviève (1), où le Révérend Père prieur et les religieux nous reçurent fort charitablement et ne voulurent pas nous laisser partir le lendemain, dernière fête de Pentecôte, pour nous faire voir les raretés de Saint-Remi de Reims, et nous y firent conduire par des Pères, où on nous montra la Sainte ampoule et plusieurs raretés et grandes richesses (2).

« Le lendemain après déjeuner nous remerciâmes ces bons Pères et nous rendîmes à Châlons-sur-Marne chez M. le curé de Saint-Éloi qui nous avait jà reçu fort charitablement en allant, et invité de repasser chez lui... Nous y reposâmes le lendemain...

« Nous partîmes le vendredi de Châlons et allâmes gîter à Neuville-en-Barrois (3), et le lendemain, samedi, allâmes dire messe aux religieuses de la Congrégation à Bar (4), et, après avoir dîné chez les religieuses, nous prîmes le chemin de Neuville-en-

---

1. *Sainte-Geneviève*, célèbre abbaye parisienne, de l'Ordre de Saint-Augustin, fut réformée en 1624 et devint le chef d'ordre d'une nouvelle congrégation, dite *de Sainte-Geneviève* ou des *Génovéfains*.

2. *Saint-Remy* était alors une abbaye de Bénédictins, de la Congrégation de Saint-Maur.

3. *Neuville-en-Barrois* ou *Neuville-sur-Orne*, c. de Revigny, Meuse.

4. Le monastère de la Congrégation Notre-Dame avait été fondé dans la ville basse de Bar, en 1618, par Barbe de Géni-

Verdunois ([1]), où nous arrivâmes chez le Père Warin, religieux de la Congrégation, pourvu du prioré de Saint-Hilaire proche ledit Neuville, dépendant de Saint-Léon de Toul et dont la cure de Neuville est dépendante; nous y arrêtâmes le dimanche de la Trinité ([2]).

« Le lendemain prîmes le chemin de Notre-Dame de Benoîte-Vaux ([3]), à une lieue dudit Neuville, approchant Verdun, où nous dîmes la messe, et les Pères Prémontrés qui gouvernent cette chapelle de dévotion, nous donnèrent à dîner. Puis de là nous nous rendîmes à Verdun le lundi, le mardi nous nous rendîmes à Saint-Pierremont... De sorte que nous fûmes quelque six semaines en voyage, et pour tous dépens, je n'en fus que pour trois pistoles ou environ...

« Sur la fin du mois de juin, je m'en allai vers Nouillonpont ([4]), pour voir si je pourrais prendre quel-

court, veuve de M. de L'Hôtel, seigneur du Jars. Les bâtiments en ont été démolis après la Révolution et l'emplacement forme aujourd'hui la place Reggio. (Robinet, *Pouillé*, I, 124 et sq)

1. *Neuville-en-Verdunois*, c. de Pierrefitte, Meuse.

2. Nicolas *Warin*, de Pierrefitte, prêtre de 1632, prieur de Saint-Hilaire et curé de Neuville, coopéra, par sa prudence et sa piété, aux exploits chevaleresques de Barbe d'Ernecourt, la fameuse Dame de Saint-Baslemont. Il mourut en 1657. — Le prieuré Saint-Hilaire, auquel était annexée la cure de Neuville, appartenait aux Chanoines Réguliers de Saint-Léon de Toul, agrégés à la Congrégation de Notre-Sauveur depuis 1627. (Gillant, *Pouillé du Diocèse de Verdun*, III, 498 et sq.)

3. *Notre-Dame de Benoîte-Vaux* (auj. écart de Rambluzin, c. de Souilly, Meuse), pèlerinage célèbre, surtout depuis le dix-septième siècle, était confié aux religieux Prémontrés de l'abbaye de L'Étanche (écart de Deuxnouds-aux-Bois, c. de Vigneulles, Meuse). [Robinet, *op. cit.*, I, 641 et sq.)

4. *Nouillonpont*, c. de Spincourt, Meuse.

que chose des dîmes de Spincourt [1] et dudit Nouillonpont, et après avoir demeuré auprès du Père Jean Tacon quelque huit jours, je m'en allai à Dannevoux [2], en delà de la Meuse, passai à Damvillers [3] et arrivai à Dannevoux auprès du Père Dogny, religieux de la Congrégation et curé dudit lieu, cure dépendante de Saint-Nicolas-des-Prés de Verdun. Ce Père fut obligé de faire un voyage vers Nancy et me pria de tenir sa place pendant son absence et ne revint qu'au commencement d'août.

« Je partis de Dannevoux environ le 12 d'août pour aller à Verdun où j'y fus jusques à vers la Saint-Augustin. Et notre Frère Dominique Tacon, qui était lors à Verdun, ayant ordre de changer de maison et d'aller à Belchamps, et devant prendre son chemin par Saint-Mihiel, n'ayant jamais été en cette ville ni vu la nouvelle maison qu'avions là, je sortis de Verdun pour aller à Saint-Mihiel [4]... Je fus là jusqu'après la fête de Saint-Augustin.

« Aussitôt après, Frère Claude, laïc, qui retournait de la vallée d'Aoste, incommodé de sa santé, étant venu à Saint-Mihiel pour aller à Verdun, selon l'ordre qu'il en avait, et désirant passer à Benoîte-Vaux, nous sortîmes de Saint-Mihiel et allâmes au gîte à Neuville auprès du Père Warin, le lendemain à Benoîte-Vaux

1. *Spincourt*, arr. de Montmédy, Meuse.
2. *Dannevoux*, c. de Montfaucon, Meuse.
3. *Damvillers*, arr. de Montmédy, Meuse.
4. *Saint-Mihiel*, ville et abbaye de Bénédictins (arr. de Commercy, Meuse). Les religieuses de Notre-Dame y avaient un couvent, le premier fondé de leur Congrégation (1602). (Gillant, *op. cit.*, III, 259 et sq.)

et à Verdun, et ayant appris que l'armée de Turenne avait passé à Saint-Pierremont, je sortis de Verdun seul, parmi d'assez grands dangers, à cause des coureurs, et me rendis à Gondrecourt (Aix) et le lendemain à Saint-Pierremont...

« Je trouvai les Pères de retour avec la perte qu'on avait fait pour avoir abandonné la maison avec trop de crainte et lâcheté, et on attribuait la faute de tout cela une partie au Révérend Père Chamois, qui n'avait soin que de soi-même, et tout le temps qu'il fut à Saint-Pierremont, cet an, avec le susdit Père Grillot, ce fut d'avoir soin de se bien traiter et de bien dormir et rien autre chose, n'ayant pas voulu desservir la cure de Trieux ([1]) depuis la maison, alors vacante. Qui furent bien étonnés au retour? ce furent ces deux Pères de se voir privés du bon vin qu'ils avaient bu pendant leur année. Mais ce ne fut rien au prix de ce qui arriva depuis.

Au mois d'octobre (1647), il fallut se sauver avec le bétail devant l'armée de Turenne... « Les Pères, qui étaient à Thionville retournant, ne trouvèrent plus de vin à la maison, ni matelas, sinon la laine... On perdit encore quelques cochons et presque toute l'avoine engrangée, ce qui fut cause qu'on engraissa les porcs de cet an, pour la provision de l'an suivant, et pour vendre, avec de la farine de blé ou bien d'orge ou d'avoine...

« Le peu de temps que je fus à la maison pendant ces alarmes, m'étant aperçu que ces Pères ne vou-

1. *Trieux*, c. d'Audun-le-Roman, M.-et-M.

laient pas que je me mêlasse des affaires de la maison, encore que ce que je faisais était pour le plus grand bien et conservation de ce qui y était, et de l'autre côté, étant las de vivre aux dépens d'autrui, ces Pères recevant et jouissant de tout le revenu appartenant lors à l'abbé,... et ne m'offrant pas... de me donner de quoi pour m'entretenir ou en quelqu'une de nos maisons, ou chez quelqu'un de nos amis, ces choses m'obligèrent de prier le Révérend Père Général... de vouloir venir, ce qu'il fit environ la fête Saint-Martin[1].

« Je lui dis le sujet de mon éloignement pendant le cours de cet an de Saint-Pierremont, sans avoir reçu grand'chose d'icelle, et lui demandai en quelle qualité il entendait que le prieur et les religieux qu'il envoyait audit Saint-Pierremont me tinssent, ou comme inférieur ou égal à eux, que j'avais remarqué qu'on ne m'y reconnaissait que de cette façon ; même que quelqu'un des religieux l'avait assez fait connaître à des personnes de qualité du voisinage, qui en étaient bien mal satisfaites de voir si peu de reconnaissance en eux, vu que c'était la volonté de la Congrégation et que ma conscience m'obligeait à maintenir tant que je pourrais mon droit d'élu pour abbé ; et qu'on témoignait assez que je n'avais aucun crédit dans la maison ou parmi les religieux, qui m'avaient dit qu'ils ne reconnaissaient que le prieur, pour supérieur en icelle maison ; et toujours, quand cela serait, que le seul prieur aurait autorité sur les religieux, ainsi que dans quelques chapitres avait été résoult, où il y avait des

1. 11 novembre.

abbés ou élus, que cela n'était de bonne édification de pratiquer cela devant des personnes séculières ; que pour moi, je ne cherchais pas de leur commander, mais que l'obligation que j'avais juré pour la maison, m'obligeait à mettre ordre aux dérèglements ; et puisque les religieux vivaient presque entièrement du bien de l'abbé, il était plus que raisonnable qu'ils m'assistassent et s'entendissent bien avec moi, souffrant pour leur donner moyen de vivre et empêcher que le sieur de Bourlémont ne s'emparât de la maison et les privât de beaucoup de commodités qu'ils en recevaient, ayant libre pouvoir de cultiver toutes les terres des environs de l'abbaye qui sont de la mense abbatiale, de faire telle nourriture de bétail qu'ils voulaient, prendre du bois et le foin où bon leur semblait, sans contredit de personne, et que moi seul n'avais aucun repos, me voyant ainsi rejeté de la maison et n'en pouvoir tirer assistance.

« Après toutes ces remontrances faites au Révérendissime Père Général, je n'eus pas grande satisfaction. Il sortit de la maison après l'avoir recommandée au Père Étienne Taravel, en l'absence du prieur qu'il changea, et l'envoya en une autre maison, puis le Père Grillot alla voir ses parents à Toul. Je restai seul avec ledit Père Taravel qui avait la charge du tout, agissait comme supérieur sans me rien communiquer, et comme il était fort enclin et porté à la chasse, il s'employait le plus souvent à cet exercice, et le premier jour de décembre, qui était le premier dimanche des Avents, après trois heures du soir... il fut pris pour un sanglier et tué par un autre chasseur... Un

bonheur pour ce Père, c'est qu'il s'était confessé le jour auparavant et avait dit messe ce jour-là et contenté quantité d'ouvriers auxquels il redevait...

« Le Révérend Père Jean Vichart [1], qui avait jadis longtemps exercé la charge de prieur à Lunéville, à Domèvre puis à Belchamps où il était actuellement prieur, fut envoyé pour être prieur à Saint-Pierremont, et y arriva un peu après la fête des Rois (1648). Étant peu de religieux, comme nous ne pouvions encore faire l'office au chœur, mais seulement comme on avait fait ès années précédentes, quand on n'était que deux ou trois Pères, on récitait les heures dans le chapitre qui servait d'église. Ce Révérend Père prit le soin du spirituel et du temporel de la maison, et continua-on à faire le labourage dans l'abbaye avec deux bonnes charrues, et à nourrir quantité de vaches et poules et porcs. Pour des moutons et brebis, depuis l'an 1636, on n'en a point vu par deçà, sinon ès bons châteaux et proche les villes. On mit quantité de marsages en terre...

« La troisième semaine d'après Pâques, on tint le chapitre général de la Congrégation, et à cause d'un statut autrefois fait, qu'un abbé élu n'y pouvait assister que comme vocal et adjoint au prieur de la maison, je m'excusai, pour n'être choisi vocal, et fis les mêmes représentations au chapitre que j'avais faites au Révérendissime Père Général, à la visite dernière, et demandai particulièrement de savoir quelle était la volonté de la Congrégation en mon endroit; si

1. Jean *Vichart*, de Gerbéviller, profès de 1629, fut prieur à Lunéville, à Belchamp, à Saint-Pierremont, à Saint-Mihiel, puis assistant du général et mourut à Saint-Mihiel en 1680.

on ne me reconnaissait pas comme légitimement élu, et si on ne voulait pas m'y maintenir, ou que je renonçasse à l'élection. Sur quoi, il fut dit qu'on me reconnaissait pour élu et que la Congrégation m'assisterait en ce qu'elle pourrait.

Enfin supposé ces deux choses, si je n'avais pas le droit de me trouver aux assemblées de la Congrégation aussi bien que le prieur de la maison, puisque je n'étais pas un élu privé de son pouvoir d'élection, mais confirmé par l'Ordinaire, maintenu par Son Altesse et sa Cour souveraine et jouissant du peu de revenu qui était alors dépendant de la mense abbatiale, excepté de celui de Febve. Sur ce dernier, il fut dit qu'à cause de ce statut, je ne m'y pouvais trouver que comme vocal, tant que je n'aurais pas confirmation de Rome, ou qu'avec la dignité d'élu je ne ferais encore les fonctions de prieur à Saint-Pierremont ou ailleurs. Et, ni cette fois-là, ni depuis, je n'ai point assisté aux assemblées, et laissai le tout à la disposition des autres Pères, laissant à juger si ledit statut a été bien établi, et s'il ne répugne pas au droit canon qui donne toute autorité à un élu par voie de concorde sur ses religieux et pour le temporel, quand bien il ne serait confirmé du Pape, pourvu qu'il ait fait son devoir de le demander en temps et lieu, ce qui a été fait à l'égard de cette mienne élection...

« Après tout cela fait, reconnaissant que le Révérendissime Père Général et la Congrégation donnaient toute la direction des religieux des abbayes et autres maisons aux prieurs de ces lieux-là, je me suis trouvé déchargé d'un grand soin et d'une obligation de ré-

pondre desdits religieux, et ai toujours laissé l'entier gouvernement d'iceux et leur correction au prieur.

« Au commencement du mois d'août, le Révérend Père Didier Marchal, curé de Lunéville, vint à Saint-Pierremont avec des lettres du Révérendissime Père Général et du Père Antoine Cousson, abbé élu de Saint-Remy, s'adressant à moi et me priant d'accompagner ledit Père jusques à Bruxelles où était Son Altesse, pour obtenir le possessoir, et au retour l'entérinement de la Cour souveraine qui était à Luxembourg... Nous retournâmes en bonne santé à Saint-Pierremont, d'où j'allai avec ledit Révérend Père Marchal à Lunéville saluer le Révérend Père Élu, et, tant là qu'à Domêvre, je passai quelques jours puis retournai à Saint-Pierremont.

« On fit récolte de peu de blé (1648), et les voisins n'en eurent pas tant qu'ils croyaient, les blés ayant bien amoindri sur terre avant la moisson. Si nous n'avions eu encore quantité de vieil blé de reste, nous aurions eu peine de passer l'année suivante, les paysans ne mangeant que du pain d'avoine ou de l'orge mêlé et quelquefois des pois moulus avec. Les deux années précédentes, on ne faisait état du seigle ni métillon (1), on ne cherchait que le froment, tant les grains étaient en abondance, et fallut qu'ils changeassent leur pain de froment en pain d'avoine...

« Après la Toussaint j'allai à Saint-Hubert (2)...

1. *Méteil* ou *Métillon,* mélange de seigle et de froment que l'on sème et récolte ensemble.

2. *Saint-Hubert,* pèlerinage célèbre et monastère bénédictin, au diocèse de Liège, dans le Luxembourg belge.

pour voir si nous ne pourrions rien tirer desdits messieurs à cause d'un échange... Ils ne me donnèrent autre réponse sinon que le temps était un temps de ruines et qu'à l'avenir nous pourrions recevoir notre rente. Là-dessus, après avoir séjourné audit Saint-Hubert quatre ou cinq jours et y avoir été reçu avec tout honneur et charité, je retournai en nos quartiers pour y achever le reste de l'an... »

En 1649 « nous prîmes résolution de faire réparer les ruines arrivées dans notre église en l'an 1636 et depuis, et la remettre en état d'y pouvoir dire la messe et faire l'office divin. On avait affaire particulièrement d'un bon maçon... On pria le Révérendissime Père Général de nous vouloir envoyer pour quelque temps le Frère Jean Blasson, natif d'Avril... bien expert dans l'art de tailler et maçonner..... Le jour de la Dédicace arrivé, la plupart des curés voisins et des bons amis invités viendrent pour honorer notre église et assister au service qu'on commença d'y faire et que depuis on a continué. On les traita le mieux que l'on put, et furent tous très satisfaits et contents et bien joyeux de voir notre église en bon état et capable d'attirer le monde, pour y venir faire leur dévotion.

« On recueillit fort peu de froment, métillon et seigle, à la moisson de cette année, tant à cause qu'environ la Saint-Jean de l'an précédent on fut contraint de quitter le labourage pour le passage de l'armée d'Erlac qui passa proche Briey, et qu'au temps de semer, la saison fut fâcheuse pour les continuelles pluies qu'il fit. Et cette rareté de blé fut par toute la Lorraine et ailleurs. La quarte de froment,

pour semer, cet an, se vendait à Metz une pistole et ès environs de Saint-Pierremont 14, 15 et 16 francs (1). Le commun peuple ne mangea depuis que du pain d'avoine, d'orge et pois mêlés, ceux qui en pouvaient avoir...

« Cet an, au commencement, fut déclaré gouverneur de Luxembourg, M. le duc de Hauré qui y vint avec sa femme et enfants et train, prince aimable et affable. Le sieur de Bourlémont prétendant toujours sur Saint-Pierremont, sachant qu'il était gouverneur en chef et résidait à Luxembourg, ayant eu une particulière connaissance et familiarité avec lui aux écoles, crut que facilement il obtiendrait de lui passeport et asseurance, pour envoyer quelqu'un à Saint-Pierremont de sa part, de quoi je fus averti, et aussitôt écrivis à M. Thomas, conseiller de la Cour de Lorraine, qui était à Luxembourg, l'avertis du dessein du sieur de Bourlémont, et le priai de vouloir informer M. le duc de Hauré, de tout touchant Saint-Pierremont... et M. de Bourlémont n'obtint rien. »

En novembre des troupes allemandes étant venues dans le pays, « le Père prieur conduisit le bétail vers Thionville avec du vin, du blé et des hardes, et je me retirai à Ottange... Un colonel avec les principaux officiers... fut reçu dans l'enclos du cloître, tout le reste se logea dans la basse-cour, et n'y ayant pas de bois suffisamment dans la maison pour fournir à ces gens pour cuire leur viande et passer la nuit, ils coupèrent plusieurs bons arbres des jardins, tirèrent à bas des

1. Le franc barrois valait alors 91 centimes.

toits... Toute l'avoine qu'on avait recueillie à la moisson précédente étant dans la grande grange à leur merci, ils fouragèrent tout, la portant dehors en paille pour leurs chevaux, et de plus de trois cents quartes qu'on en espérait on n'en eut pas cinquante. Ces soldats passèrent cette nuit à cuisiner, tuer les chèvres et vaches et porcs qu'ils avaient amenés...

« Au commencement du Carême (1650) je m'en allai à Pont-à-Mousson, à dessein d'y demeurer, en attendant le départ de ces Allemands. Pendant le temps que je fus là, aussitôt après la fête de Saint-Joseph, le Révérendissime Père Général, qui allait du côté de Bar avec le Révérend Père Bedel, me mena avec. Nous passâmes par Saint-Mihiel. De là le Révérend Père Bedel s'en alla à Bar, et le Révérendissime Père Général me prit pour compagnon, qui alla à un village nommé Loisey ([1]), à une lieue de Bar, pour tâcher de délivrer de quelques sorts qu'on tenait être tourmenté un jeune homme, fils du prévôt de Pierrefitte, résidant audit Loisey, où nous fûmes quelques dix jours. De là nous passâmes à Bar trouver le Révérend Père Bedel qui donnait les exercices à quelques religieuses du monastère de la Congrégation Notre-Dame. Nous retournâmes à la Semaine-Sainte, et partis, le jour du Vendredi-Saint du Pont pour retourner à Saint-Pierremont, et passant par Jametz ([2]), j'arrivai ce jour-là à Moyeuvre et le lendemain à Saint-Pierremont, et de là

1. *Loisey*, c. de Ligny, Meuse.
2. *Jametz*, c. de Montmédy, Meuse.

à Ottange, auprès de M. de Vaulx qui m'attendait pour la fête.

« Le Révérendissime Père Général m'ayant dit qu'il voulait, aussitôt après la diète, partir pour aller en la vallée d'Aoste, et que le Révérend Père J. Étienne irait, après son arrivée là, à Rome; cet an étant l'an du grand Jubilé, et désirant de l'aller faire à Rome avec ledit Révérend Père, je lui demandai permission de cela, et me l'ayant donnée, je tâchai de trouver quelque peu d'argent pour faire le voyage; et le Révérendissime Père Général et le Père Bedel allant à cheval, je fus obligé d'en trouver un que j'achetai auprès de M. de Vaulx pour les suivre. Et aussitôt la diète tenue, nous partîmes du Pont pour Nancy, puis pour Lunéville, de là à Belchamps et après à Mirecourt et Mattaincourt où nous nous arrêtâmes quelque temps attendant que les Allemands sortissent de leurs quartiers, faisant fort dangereux sur les chemins...

« Nous partîmes de Mirecourt le 23 de mai... et arrivâmes le 8 juin à Aoste. Le Révérendissime Père Général étant là prit résolution d'aller à Rome et d'y mener le Révérend Père Bedel, et partîmes le 20 de juin de la cité... et arrivâmes à Rome le 8 de juillet, environ les trois heures après midi, et mîmes près de cinq jours de Florence à Rome.

« Le lendemain, 9 du mois de juillet et jour de samedi, nous nous mîmes tous quatre en chambres locantes, achetions nos petites provisions et l'hôtesse cuisait nos viandes et fournissait le linge. Nous nous logeâmes à une petite place appelée la place du Sol, proche du principal couvent des Révérends Pères

Augustins hermites et pas loin de la place Navone et de Notre-Dame de la Rotonde [1].

« On nous dit qu'il fallait visiter quinze jours durant ces quatre églises[2] : Saint-Pierre au Vatican, Sainte-Marie-Majeure, Saint-Jean-de-Latran et Saint-Paul-hors-les-Murs. Le lendemain dimanche nous commençâmes, et le Révérendissime Père Général et le Révérend Père Bedel s'étant trouvés fort las, à cause des grandes chaleurs de Rome, ne purent continuer. Nous tâchâmes d'achever la quinzaine nous deux le Révérend Père Étienne, non sans beaucoup de peine, et pour éviter les chaleurs ardentes, nous partions quelquefois deux heures avant le soleil levé, et arrivions à Saint-Paul, où de notre maison jusque-là il y avait un grand chemin, quelquefois que l'église n'était ouverte, et pouvant rendre sa visite devant la sainte porte, nous retournions sur nos pas jusque dans la ville, puis allions à Saint-Jean-de-Latran et de là à Sainte-Marie-Majeure, et quand arrivions à la maison il pouvait être 7 heures, à notre mode de compter les heures par deçà, et faisait déjà de si grandes chaleurs qu'à peine pouvait-on paraître sur les rues, principalement où le soleil donnait.

« Sur les 4 à 6 heures du soir, comme nous comptions, nous allions visiter l'église de Saint-Pierre qu'on peut dire un miracle de la chrétienté pour la vaste étendue de cette église magnifique et tout à fait riche et bien ornée dedans et dehors...

1. Autrement dit, le Panthéon.

2. C'était pour gagner l'indulgence du Jubilé accordé par Innocent X, à l'occasion de la moitié du siècle.

« Parmi ces grandes chaleurs presque insupportables, Dieu nous conserva la santé à nous deux, le Père Étienne pour achever notre quinzaine... le Révérend Père Bedel, sujet aux gouttes, en fut tourmenté à Rome, ce qui l'arrêta au logis, et, pour lui faire voir la ville un sien parent, nommé M. Bailly, scripteur apostolique, enfant de Nancy, qui était bien à son aise et de nos bons amis, nous conduisit une fois tous quatre aux sept églises des sept stations [1] et encore deux autres fois à diverses autres places parmi Rome, et nous traita deux ou trois fois fort honorablement...

« Je recommandai l'affaire de mon élection à M. Joachim, qui avait travaillé pour feu le Révérendissime Père Guy Lemulier, lequel me dit que d'entreprendre un procès en cour de Rome contre le sieur de Bourlémont, cela coûterait beaucoup et tirerait à la longue sans être assuré d'une bonne issue; qu'ayant fait mon devoir de présenter mon élection en temps et lieu et ayant le possessoir de Son Altesse, je devais tâcher de me maintenir dans la possession, et, en tout cas, pour tomber d'accord avec ledit sieur de Bourlémont, je devais demander la jouissance du titre d'abbé.

« Le Révérendissime Père Général, ayant résolu de partir de Rome après notre quinzaine achevée, y fut arrêté par une incommodité qui lui arriva comme on se disposait de partir, et fûmes encore arrêtés autres quinze jours, attendant qu'il se portât mieux. Cependant j'eus encore le loisir d'aller visiter les églises de

1. Saint-Pierre, Saint-Jean-de-Latran, Sainte-Marie-Majeure, Saint-Paul-hors-les-Murs, Saint-Sébastien-hors-les-Murs, Sainte-Croix-en-Jérusalem, Saint-Laurent-hors-les-Murs.

Rome et de solliciter quelques indulgences pour des personnes qui m'avaient prié de leur en rapporter, et en demandai aussi pour notre église de Saint-Pierremont... Nous ouïmes une fois la messe de Sa Sainteté [1] et le vîmes aller par la ville en sa litière... et à cause de l'incommodité du Révérendissime Père Général, nous n'eûmes pas le bien de lui baiser les pieds, selon notre devoir.

« Le Révérendissime Père Général qui désirait être de retour en Lorraine pour faire sa visite, encore qu'il ne fût entièrement bien sain, voulut partir le 8 du mois d'août, et pour ne ressentir l'incommodité de chevaux ou mulets, il loua un carrosse pour nous conduire jusques à Notre-Dame de Lorette [2], le chemin par Florence ne permettant pas de conduire des carrosses sans faire de grands détours ; je fus bien aise de ce dessein, quoiqu'il m'en devait coûter ma part de louage de carrosse, pour avoir le bien de voir Notre-Dame de Lorette. Et, ayant parti le lundi au matin, 8 du mois, nous arrivâmes à Notre-Dame de Lorette sur les 7 heures du matin, le samedi suivant, 13 du mois.

« Nous eûmes des excessives chaleurs pendant tout le chemin, et chacun s'étonnait de nous voir aller à Rome au temps que tous les pèlerins cessaient d'y aller par les grandes chaleurs, et encore plus de nous en voir sortir au plus chaud du temps. Je ne sentis

---

1. C'était alors Innocent X.

2. *Lorette*, ville de la Marche d'Ancône où l'on vénère la *Santa-Casa*, la maison de Nazareth, miraculeusement transportée, d'après la légende, de Palestine en ce lieu, dans les dernières années du treizième siècle.

d'autres incommodités que de grandes diminutions de force et continuellement altéré. Et ces grandes chaleurs me causèrent, un peu devant sortir de Rome, une grande inflammation des yeux, qui me fit bien de la peine à notre retour...

« Dès que le cocher nous eut montré Notre-Dame de Lorette, et l'avoir saluée, j'expérimentai en même temps ce que confessent expérimenter tous les pèlerins, qui d'abord qu'ils aperçoivent ce saint lieu, se sentent intérieurement touchés et portés à la dévotion. J'eus le même sentiment de la grâce du bon Dieu et par l'intermédiaire de sa sainte Mère, je ne songeai plus à mon altération.

« Étant arrivés en la petite ville de Lorette et descendus du carrosse en une hôtellerie, aussitôt nous allâmes en ce beau temple et, entrés dedans, nous tirâmes droit à la sainte maison de Nazareth, qui est au milieu d'icelui, saluâmes la Très-Sainte Vierge, puis demandâmes permission d'y pouvoir dire la messe. Les autres Pères se contentèrent de dire la messe ce jour-là en quelque chapelle de l'église, et m'étant adressé à la sacristie particulière de la Sainte Maison, j'attendis que mon tour vînt pour y célébrer, sans me sentir incommodé. Cependant il était près de midi, à notre mode de compter, que je n'étais encore à l'autel, et ces Pères attendant après moi pour dîner, ils m'envoyèrent mander comme j'étais prêt à monter à l'autel. Je dis donc la messe ce jour-là à la sainte chapelle; après, je m'en retournai à l'hôtellerie où je trouvai nos Pères qui dînaient, et me serais bien passé ce jour-là de manger et boire...

« Ce jour-là qui était l'avant-veille de l'Assomption Notre-Dame, et jeûne, les Révérends Pères Jésuites nous envoyèrent quelques flacons de vin, pour notre collation, et, le lendemain, les Pères dirent la messe du matin en la sainte chapelle, et moi en une autre, pour ne point retarder des prêtres qui attendaient pour l'y dire, et, après avoir pris congé de la Très-Sainte Vierge, nous allâmes dîner, et un Frère Jésuite, liégeois de nation, avec un Père allemand, et le cuisinier de la maison, lorrain, apportèrent du vin et des viandes et viendrent déjeuner avec nous, jour du dimanche, veille de l'Assomption.

« Sur les dix heures du matin, nous remontâmes en carrosse, et le carrossier nous mena en la ville d'Ancône, où nous arrivâmes d'assez bonne heure, et allâmes visiter quelques églises de la ville, et vîmes le port de la ville, situé sur le bord de la mer Adriatique. Le lendemain, jour de Notre-Dame, nous dîmes messe du matin, et, après le déjeuner nous allâmes sur Bologne, côtoyâmes avec le carrosse le bord de la mer, et l'eau lavait souvent les roues du carrosse et les pieds des chevaux, et considérions les flots de la mer et comme, approchant le bord, ils se brisent et reculent...

« Nous arrivâmes le 27 au bourg de Verrès ou de Saint-Gilles [1] et y solennisâmes le lendemain la fête de Saint-Augustin qui échut le dimanche. Le lendemain nous partîmes et arrivâmes à la cité d'Aoste. Ayant vendu mon cheval en allant, je fus contraint

1. *Verrès*, bourg du Val d'Aoste. La prévôté des Chanoines Réguliers était sous le vocable de saint Gilles.

d'en acheter un autre pour retourner avec le Révérendissime Père Général et le Père Bedel, qui avaient les leurs, et le Révérend Père Étienne me vendit une petite cavalle qui avait jà fait le voyage de Lorraine... Nous arrivâmes à Mattaincourt le 24 septembre, jour de samedi, où à cause des continuelles pluies et du débordement des rivières, nous séjournâmes quinze jours.

A mon retour « on me dit que le sieur de Thumery, agent du sieur de Bourlémont, pour lors évêque d'Aire en Gascogne... se vantait que l'évêque son maître avait obtenu permission de Son Altesse d'envoyer quelqu'un à Saint-Pierremont;... j'allai aussitôt à Luxembourg pour saluer les Messieurs de la Cour de Lorraine et tâchai d'empêcher que le sieur évêque d'Aire ne vînt à bout de ses prétentions... J'écrivis à Son Altesse et ne vis rien dudit M. d'Aire cet an-là...

« On eut bien de la peine de faire la moisson cet an, à cause des continuelles pluies, et aussi de semer pour l'an suivant... Je pus recevoir 48 quartes de froment, 23 de métillon, 12 quartes d'avoine à Avril et 8 quartes de pois, point des autres lieux. Je devais recevoir 15 paires de dixmes de Nouillonpont et Spincourt, et le Père Tacon me donna 180 fr. de tout. Après la moisson on avait la quarte de froment pour 10 fr., celle d'avoine pour 5, et après l'un et l'autre devint plus cher, le froment à 12 fr. et l'avoine vers Pâques, à 7 ou 8 fr.

« Voici la première année que j'ai fait recette (1650) de ce qui pouvait être de la manse abbatiale, et en ai fait profit pour mon particulier. Après avoir payé

24 pistolles (que j'avais empruntées à Rome), je pus encore avoir pour 24 pistolles de blé à vendre, ce que j'employai tant pour mes habits, pour voyages, que pour diverses choses, dans l'église et en la maison... »

Il y avait alors des troupes françaises et lorraines cantonnées dans le pays. « Je passai les fêtes de Pâques à Ottange auprès de M. de Vaulx, et le lendemain des fêtes j'en sortis pour aller à Marville [1] conduire le second fils de M. Thomas, conseiller à la Cour de Lorraine, que j'avais fait venir de Metz où il étudiait, et le rendis à Marville, auprès de son père... Je retournai par Nouillonpont et arrivai à Saint-Pierremont le jour de Quasimodo, 16 du mois d'avril... Je me préparais à retourner à Ottange pour le dimanche... quand Mme de Vaulx m'envoya quérir et prier d'arriver vite pour voir encore une fois monsieur son mari... A mon arrivée, je le trouvai mort... et la maison tout en pleurs, et y demeurai quelques jours pour la consolation de la veuve et de ses enfants...

Quelques semaines après Pâques, les Lorrains de Conflans [2] commencèrent à nous fort molester. On ne pouvait assez leur fournir de blé. Ils envoyèrent un officier avec quelque vingt-cinq hommes... lesquels d'abord coururent au grenier, remplirent quantité de sacs de blé, tant du nôtre que des paysans réfugiés... On croyait qu'ils étaient satisfaits et qu'ils n'y retourneraient plus; mais pas longtemps après, comme on

1. *Marville*, c. de Montmédy, Meuse.
2. *Conflans-en-Jarnisy*, arr. de Briey, M.-et-M.

ne songeait à eux, et au plus fort de la nuit, ils retournèrent plus forts, sapèrent les murailles, foncèrent les portes... se saisirent des chevaux, fouillèrent partout, remplirent autant de sacs qu'ils trouvèrent de blé, prirent pain, vaisselle, linge et s'en retournèrent... On finit par obtenir une exemption et une sauvegarde de Son Altesse qui était à Bruxelles...

« A la moisson de cet an on n'eut tant de blé qu'on espérait, à cause de quelques gelées au mois de mars et après et des brouillards un peu auparavant la moisson. Les autres grains ont été plus abondants. On sema beaucoup pour l'an suivant, la saison étant assez commode.

« Au commencement du mois d'octobre, j'allai à Metz pour terminer quelque difficulté touchant la cense de Fleury proche Houaville ([1])... Aussitôt après, je fus obligé d'aller à Saint-Mihiel pour une autre difficulté encore touchant la même cense...

« Le sieur d'Anglure, voyant que par ses menées précédentes il n'obtenait rien, me fit signifier et aux religieux de Saint-Pierremont un arrêt obtenu de la Cour du Parlement de Metz, séante à Toul... Le sergent fit la signification, le 7 de novembre 1651, et la réitéra au Révérend Père prieur et aux religieux, le 10 du même mois. Incontinent après la première signification reçue, de l'avis du Révérendissime Père Général et du Révérend Père prieur et religieux, ledit Révérendissime Père étant à Saint-Pierremont faisant la visite, je sor-

---

1. *Fleury-la-Cense*, écart de la commune de Jouaville, c. de Briey, M.-et-M.

tis de Saint-Pierremont avec les copies que ledit sergent m'avait laissées et pris le chemin d'Ottange, d'où j'envoyai à Messieurs de la Cour de Lorraine et Barrois résidants à Luxembourg ladite copie, et exploit du sergent, et, le 9 de novembre suivant, la Cour donna un arrêt, en ma faveur.

« Je reçus le susdit arrêt, le 10 de novembre, à Ottange, avec quelques lettres d'aucuns Messieurs de la Cour qui me donnaient avertissement qu'auparavant que je fasse signifier ledit arrêt... je devrais me retirer en quelque lieu d'assurance de peur de tomber entre les mains des Français... lesquels pourraient concevoir quelques mauvais desseins contre moi en suite dudit arrêt et me faire quelques mauvais traitements. Je communiquai cet avis à nos Révérends Pères de Saint-Pierremont qui l'approuvèrent et me conseillèrent de me retirer à Luxembourg...

« Étant arrivé à Luxembourg, je m'adressai à M. le Très Révérend prélat et abbé de Munster, messire Henri Schinen, personnage d'une sainte vie, et grandement charitable. Je lui racontai le sujet qui m'obligeait de quitter Saint-Pierremont et me retirer à Luxembourg, le suppliai me faire cette faveur que de me vouloir recevoir dans sa maison et m'admettre à la table de ses religieux, tant que je pourrais retourner en assurance, et que selon mes petites rentes je tâcherais de leur payer mon vivre. Ce bon et charitable prélat m'admit et reçut et depuis m'a grandement obligé et honoré comme aussi tous ses religieux.

« Pendant ce temps le peuple de Luxembourg et du diocèse de l'archevêché de Trèves était occupé à

gagner le grand jubilé que l'archevêque avait obtenu de Sa Sainteté pour tout son diocèse, et pour le gagner on avait trois mois, et de ces trois mois restait encore le mois de décembre jusqu'au nouvel an, et fallait choisir quinze jours de suite dans lesdits trois mois, pour satisfaire aux conditions requises pour gagner le jubilé. Et me voyant dans ce lieu je tâchai de faire ce qui était requis pour le gagner...

« Cet an, 1651, le blé étant assez rare, il s'est bien vendu, et vers la Saint-Remi on donnait 16 fr. pour une quarte de froment et 15 pour une de métillon, l'avoine, 5 fr. la quarte... Tout mon revenu pouvait faire la somme de mille francs de Bar, et sur telle recette je commençai à dépenser dès le commencement du mois d'octobre avant aller à Metz, à Saint-Mihiel et poursuivre mes affaires à Luxembourg, et avant qu'entrer à Luxembourg j'avais jà dépensé environ 250 francs...

« Étant dans la ville de Luxembourg... je cherchai la commodité de faire signifier l'arrêt donné, aux personnes et aux lieux où celui de M. Charles d'Anglure avait été signifié, ce qui fut fait au commencement de cet an, 1652... Le sergent qui avait fait la signification de la part de M. Charles fut en danger de sa vie, la Cour de Lorraine ayant donné ordre de l'appréhender, et ayant prié auprès d'elle pour lui pardonner, il en fut pour quelque argent. Cependant je n'ai pas retourné à Saint-Pierremont, ne me fiant pas à ces Français...

« La nouvelle reçue par les messieurs de la Cour que Son Altesse était en personne dans son armée et qu'il désirait travailler pour la paix, ils me prièrent

vouloir faire une neuvaine devant la dévote image de Notre-Dame de Consolation, hors la ville de Luxembourg, distante environ de quatre ou cinq cents pas, à l'intention qu'il plût à Dieu, par l'intercession de la Très-Sainte Vierge, bénir le dessein de Son Altesse de faire la paix et conserver sa personne et toute son armée. Nous fîmes cette neuvaine, et chaque jour, une bonne partie de ces messieurs assistaient à la messe en ladite chapelle...

« Toute la Lorraine aurait été assez en repos tout le long de l'été, si ceux de Marsal (1) et de Damvillers n'avaient obligé le pays de leur contribuer, et pour ce fait des courses et ruiné le pauvre peuple, outre les autres contributions destinées pour les Français et les Lorrains, et eut-on le temps de bien cultiver les terres en beaucoup d'endroits, la saison étant fort favorable pour cela, pour faire les moissons abondantes en bled et grain, et la vendange en vin. Mais les armées entrées au Barrois après la moisson et les vendanges faites, ont bien trouvé à vivre et boire et ont fait beaucoup de dégâts en ces contrées-là. Nonobstant ce, tout le bled n'a été cher, ni le vin, et le plus cher qu'ait valu la quarte de froment ç'a été de 6 ou 7 fr. barrois... et la hotte de vin à la vendange a été prisée une quarte de froment de 6 ou 7 fr...

M. d'Anglure et ses officiers grandement indignés de la signification de l'arrêt porté contre lui, « J'attendais à Luxembourg (n'osant pas retourner à Saint-

1. *Marsal* (c. de Vic, Lorraine) était une place forte de la Lorraine, alors occupée par les troupes françaises. — Il en était de même de Damvillers.

Pierremont sans voir quelques assurances contre les poursuites et les violences dudit M. de Bourlémont, pour y pouvoir demeurer) qu'ils useraient de quelque revanche. » Ils persistèrent à lever les revenus du prieuré de Febve. « De l'avis de gens doctes et prudents, j'ai fait une protestation...

« Tout ce qui est du labourage de Saint-Pierremont et des prairies, les religieux en font profit, cultivant les terres ordinairement avec deux charrues, quelquefois avec trois, et les prairies pour nourriture de leur bétail en assez bon nombre, en chevaux et vaches, selon le temps de la guerre, et la situation de la maison exposée aux soldats et tous passants, la conservation desquels il faut attribuer au bon Dieu et à la Très-Sainte Vierge et à tous les bienheureux patrons et défenseurs de la maison. » 1652.

« Après Pâques (1653) je pressais qu'on me retirât de Luxembourg, prévoyant que la misère et la guerre étaient pour durer encore longtemps, et que je ne pourrais m'y entretenir pour la grande disette d'argent et le bon marché des blés et grains, la quarte de froment n'ayant pas été vendue plus de 6 fr. barrois... et celle d'avoine 2 francs 6 (six) gros.

« En ce même temps que je me disposais à partir d'ici, on donna avertissement à nos Pères de Saint-Pierremont que le sieur évêque d'Aire, qui prétend l'abbaye en commende, excitait par quelque sien officier M. le maréchal de La Ferté à faire piller la maison. Sur cette nouvelle qu'on me fit savoir, il me fallut résoudre à demeurer encore à Luxembourg... Mais Dieu détourna ce mauvais conseil...

« J'ai eu le loisir, pendant mon refuge, d'écrire tout ce présent recueil (1653). Je supplie très-affectueusement le lecteur du présent livre, d'excuser tous les manquements qu'il y trouvera, ne les ayant commis volontairement, et d'avoir souvenance en ses prières du collecteur du présent manuscrit que je termine à cause de mon voyage, dans l'incertitude de ce que le bon Dieu voudra disposer de moi à ma sortie de cette ville, cejourd'hui 16 du mois de septembre de l'an 1653.

« Je sortis de Luxembourg de crainte que les gouverneurs français qui étaient dans les villes de Lorraine et de Thionville ne m'ôtassent la maison de Saint-Pierremont, me voyant réfugié à Luxembourg qu'ils tenaient leur être ennemie. Je ne fis que passer à Saint-Pierremont, y couchant une seule nuit, et dès le lendemain je pris la route de Suisse, allai trouver le Révérend Père P. Desfeys, curé de la vallée de Bagnes [1], au pays de Valais, au pied du Grand-Saint-Bernard, où je séjournai jusques à Pâques suivant de l'an 1654.

« Je retournai aussitôt après Pâques en Lorraine... Je choisis pour ma demeure la maison de Notre-Dame-de-Paix, de Saint-Mihiel [2], où je me retirai en y payant ma pension. »

---

1. Le *Val de Bagnes* (Valais) dépendait de la cure de Sembrancher.

2. *Notre-Dame-de-la-Paix*, maison de Chanoines Réguliers de Notre-Sauveur, fondée en 1643, pour l'instruction des enfants de Saint-Mihiel, et devenue le collège de cette ville. Elle fut supprimée à la Révolution et ses bâtiments servent en partie à une école municipale. (Gillant, *op. cit.*, III, 349.)

(1655). « Les messieurs de Bourlémont, mes adverses parties, recommencèrent de me persécuter plus fort que devant. Ils obtiendrent de M. de La Ferté un commandement qui s'adressait à moi, de laisser jouir lesdits messieurs de l'abbaye, sous peine d'être châtié, étant appréhendé comme criminel de lèze-majesté. Jusques alors ledit monsieur ne s'était voulu mêler de cette affaire. Et moi, voyant qu'il n'y avait point d'assurance pour moi en Lorraine, je sortis du pays, avec obéissance du Révérendissime Père Général, pour aller demeurer à Saint-Gilles en le val d'Aoste, sous le Révérend Père J. Étienne, en qualité d'inférieur. J'arrivai en ce pays-là aussitôt après Pâques 1655, où j'y ai demeuré jusques à la fin de 1659 que j'appris les nouvelles de la paix. On m'occupa à lire la philosophie à quatre jeunes religieux de Saint-Gilles...

« Vers le milieu du Carême 1657, j'allai à Bagnes, pour assister le Père Desfeys dans les fonctions de sa cure, qui est une des plus grandes et peuplées paroisses de ce pays-là.

« Sur la fin de la présente année, M. Charles d'Anglure de Bourlémont, évêque d'Aire, se démit entre les mains du roi de l'abbaye de Saint-Pierremont, soidisant en avoir été pourvu dans Rome par bulle en faveur d'un sien frère, M. Louis de Bourlémont, auditeur de Rote pour la France, demanda au roi la nomination pour ledit frère. Ce que le roi lui accorda, à condition de faire venir les bulles dans six mois. Ledit M. Louis dit les avoir demandées et qu'elles lui furent refusées d'autant que l'abbaye de Saint-Pierre-

mont est en Lorraine et hors la nomination du roi. Nonobstant ce refus, il lui fut permis d'en prendre possession, ce qu'il fit...

« Le prieur établi dans Saint-Pierremont depuis peu s'appelait Étienne Glay, natif d'un commun bourgeois de Pont-à-Mousson, créature du Révérendissime Père Général, Jean Terrel, laissa faire ces messieurs-là sans faire protestation au contraire pour conserver le droit d'élection. Les autres religieux présents furent bien fâchés de ce procédé. Ledit Père prit l'admodiation du revenu de l'abbé...

« Lesdits messieurs se servirent de l'occasion, voyant Son Altesse éloignée de ses États, et que la Cour souveraine de Lorraine n'agissait plus, n'ayant pas auparavant pu parvenir à cela. Pendant mon séjour en pays de Valais et de la val d'Aoste, quand je trouvais la commodité, j'écrivais aux messieurs de la Cour, pour les supplier me conserver leur bonne affection, ce qui ne m'a pas servi de peu...

« Sur la fin de l'an 1659, la paix entre les deux couronnes fut publiée, les places qui se doivent rendre furent rendues. Ayant appris cette nouvelle, étant à Saint-Gilles, le temps étant favorable pour passer la montagne, je pris résolution de retourner en Lorraine. Je pris un jeune garçon pour porter mon paquet, et tout à pied (aussi bien que les autres fois que j'ai allé et retourné dans ces pays-là), je me mis en chemin. Je passai la montagne du Grand-Saint-Bernard et arrivai jusques à Lausanne sans trouver de neige mais depuis là, elles tombèrent en abondance et durèrent deux ou trois mois. Je sortis de Saint-Gil-

les le 2 décembre. J'arrivai à Chaumousey le 19 suivant (1).

« A mon arrivée à Chaumousey, j'y trouvai pour prieur le Révérend Père Ph. George. J'envoyai aussitôt le serviteur qui m'accompagnait porter des lettres au Révérendissime Père Général Jean Terrel qui était au Pont-à-Mousson. Je lui écrivis comme j'étais là et où il lui plaisait m'envoyer. Par celle qu'il m'écrivit, il me témoigna n'être satisfait de mon retour. Toutefois il me laissa audit Chaumousey où je demeurai jusqu'au 5 février suivant que j'en sortis pour aller demeurer en l'abbaye de Saint-Léon de Toul en qualité d'inférieur...

« L'an 1661, sachant l'arrivée de Son Altesse à Bar, je tâchai d'obtenir permission du Révérendissime Père Jean Terrel d'aller à Bar pour le saluer et lui présenter requête pour me remettre dans l'abbaye de Saint-Pierremont. J'eus de la peine d'obtenir cela de lui, le prieur de Saint-Pierremont, le Père Glay, sa créature... ne le désirant pas. Toutefois je l'obtins pour la remontrance de quelques-uns des premiers de la Congrégation.

« J'allai donc à Saint-Mihiel environ le 25 avril... de là à Bar. Je présentai requête à Son Altesse... Il la décréta, me renvoya à sa Cour (2), laquelle, comme elle m'avait toujours maintenu contre lesdits messieurs de Bourlémont, me maintint encore et me renvoya prendre possession de l'abbaye de Saint-Pierremont. Ce

1. *Chaumousey* (c. d'Épinal, Vosges) était une abbaye de Chanoines Réguliers. Saint Pierre Fourier y fit son noviciat. Elle est aujourd'hui ruinée.

2. La Cour souveraine de Lorraine était alors à Saint-Mihiel.

que je fis au mois de mai suivant. Ledit Père Glay n'était à la maison, et à son retour, à ce que j'appris, il fut indigné de cela... Voilà comme je rentrai dans ladite abbaye sans rien coûter aux religieux et sans faire aucun emprunt que d'une pistole pour aller à Bar...

« Je priai M. Charles Bailly que je vis à Rome l'an du grand jubilé 1650, et en Lorraine l'an 1660... de tenter et voir si le Pape voudrait m'accorder des bulles. Il écrivit donc qu'il en avait parlé, que le Pape y consentait, mais que l'on ne signait rien sans voir argent, et qu'il faudrait près de 300 pistoles.

« Cette grande somme nous étonna... parce que employant tant d'argent en une telle conjoncture d'affaires, on se mettait au hasard de tout perdre. Nonobstant je trouvai un ami qui avait près de 200 pistoles dans Rome, avec lequel je traitai pour les toucher là. Ayant obtenu au préalable permission de la Cour souveraine de Lorraine de faire emprunt de telle somme. Ledit M. Bailly... fut d'avis de ne rien hasarder... et ainsi mon affaire et mon argent demeura là, qu'il fallut faire revenir après bien des frais en l'an 1664. Nonobstant toutes les traverses que M. Louis de Bourlémont, ou plutôt ses parents, me faisaient, je jouissais du revenu. La plus grande partie fut employée à faire réparer la basse-cour de Saint-Pierremont...

« Sur la fin de janvier 1663, les agents de M. Louis de Bourlémont voyant qu'ils ne pouvaient rien obtenir contre moi des messieurs de la Cour de Saint-Mihiel, eurent recours au bailliage [1], de quoi étant averti je

1. C'était le bailliage de Briey.

présentai requête à la Cour pour interdire au bailliage la connaissance de mon affaire, ce qu'elle me permit, et fis aussitôt signifier son décret même à l'agent qui était à Saint-Mihiel, ce que voyant, il consulta son avocat et dressèrent requête pour présenter à Son Altesse et le prier de convoquer l'affaire à son conseil, alléguant que j'avais gagné la Cour. Son Altesse la décréta.

« Ils me firent ajourner à Mirecourt au 12 février. Je tâchai de m'y rendre par un fâcheux temps de neige, à pied, avec un serviteur qui portait mon paquet. Arrivé à Mirecourt, tôt après, le chevalier de Bourlémont y vint en carrosse tiré par six chevaux, sollicita puissamment, parla à Son Altesse avec des termes hardis, que s'il n'obtenait ses prétentions, il recourrait au roi. Son Altesse ne voulut pas qu'on disputât au fond l'affaire. Il se contenta d'examiner les papiers avec ses conseillers. L'un d'iceux, nommé Dofflize, fut porté pour le sieur de Bourlémont. Son Altesse, pour ne point effaroucher ledit chevalier, donna un décret en faveur de monsieur son frère, Louis de Bourlémont, pour lequel il agissait. Il fut mis en jouissance de l'abbaye, par ledit décret. Ce que voyant, le Révérend Père Philippe (George, prieur), qui était avec moi à Mirecourt et qui avait jà rendu visite auparavant audit monsieur le chevalier, l'alla aussitôt trouver et reprit l'admodiation de lui, et me tourna le dos sans plus vouloir me rien donner.

« Voilà comme je fus traité, avec étonnement de tous mes amis et des messieurs de la Cour. Les pluies me prirent à Mirecourt. Il fallut que je [illegible] à

cheval à Saint-Mihiel où je demandai d'y retourner en qualité d'inférieur, au Révérend Père J. Vichart, qui était supérieur de la maison... J'avais perdu toute volonté de plus remuer pour défendre le droit de l'abbaye. Je passai tout l'été en paix et repos à Saint-Mihiel...

« Son Altesse vint à Saint-Mihiel au mois d'octobre... On me porta à lui parler de mon affaire... Je cherchai l'occasion de l'aborder quatre ou cinq jours de suite, sans pouvoir le rencontrer. Étant sur le point de ne plus me présenter, je résolus, ayant appris qu'il sortait le lendemain, d'aller encore le voir, étant seul cette fois. J'allai en l'abbaye, montai dans la salle par où il devait passer et tôt après il sortit traversant ladite salle. Me voyant dans le dessein de lui parler, il vint droit à moi pendant que j'allais à lui et me dit : « Monsieur le Prélat, à quoi songez-vous de ne vous pas défendre contre votre partie? Présentez-moi requête et je vous renvoierai à la Cour. »

« Je le remerciai très humblement, le priant de ne me point dénier sa protection. Je lui présentai requête, demandant que le décret donné à Mirecourt en faveur de M. Louis de Bourlémont fût déclaré nul, ce qu'il fit et me renvoya à la Cour, laquelle m'obligea de faire assigner ma partie pour venir plaider au fond. Ce que je fis. Les deux chambres de la Cour étant allées à Nancy après la Toussaint, j'y allai. Il se laissa mettre en défaut, une, deux et trois fois...

« Toute l'année 1666 je fus incommodé. Mon incommodité commença en janvier par la goutte, puis passa

à une autre maladie dans laquelle je devins perclus des bras. Rentrant en convalescence vers le Pâques, je me fis conduire aux bains de Plombières au mois de mai. Après, attendant les bains de septembre, je demeurai à Chaumousey et audit mois je me fis mener à Bourbonne, aux bains de septembre, de là ramener à Saint-Mihiel avec un peu de maniement de mes bras et les forces du corps un peu revenues...

« Au mois de mai 1667, j'allai à Bourbonne-ès-Bains, mais huit jours passés là, il se porta bruit que le roi de France allait au comté de Bourgogne avec ses troupes, ce qui m'obligea de retourner... »

Les *Mémoires* du Père G. Drouin finissent en l'année 1670. Le sieur de Bourlémont[1] obtint des bulles et prit possession en octobre, cinq ou six semaines après la sortie de Charles IV, en 1670. Le Père Drouin fit opposition. On tenta la voie de conciliation. La mère de l'abbé remit les droits de son fils entre les mains du cardinal de Retz. Une assemblée se tint à Commercy, vers la Saint-Jean 1672. Il fut convenu que M. de Bourlémont renoncerait au titre moyennant le tiers des revenus. Rome refusa les bulles, voulant que la somme fût spécifiée. On la fixa à mille écus, « ce qui était presque le double de ce que la mense abbatiale pouvait valoir pour lors ».

Mais le Père Roland de Villers, à qui le Père Drouin résignait le titre, y renonça à cause de son grand âge et de la somme de 8 000 fr. que les bulles devaient coû-

1. Neveu de l'archevêque de Toulouse et de Louis de Bourlémont.

ter. Sur la fin d'avril 1674, on recommença les négociations pour faire tomber le titre sur un autre. On s'accorda sur le nom du Père Achille Massu, mais il fut encore très longtemps avant d'avoir ses bulles.

« Le Révérend Père G. Drouin tomba malade pendant le Carême de cette année, 1675, écrit le Père Massu dans ses propres Mémoires. Il mourut après quelques jours de maladie et fut enterré au milieu de la nef, devant la chaire du prédicateur. Il a soutenu les droits de la maison avec un zèle infatigable et si le titre de l'abbaye n'est pas perdu, c'est à lui qu'on en a l'obligation... Il était d'un naturel doux et fort aisé, d'un esprit propre pour les affaires et d'un travail opiniâtre... Il était dans la quarante-huitième année de sa profession et la trente-quatrième de son élection à l'abbaye de Saint-Pierremont. »

Le Père d'Hangest écrit de son côté : « Comme le Père Massu ne dit rien de sa solide piété ni de son grand attachement aux devoirs de son état, il nous paraît juste d'en ajouter ici une preuve non équivoque, dans la patience et la soumission avec laquelle il supporta les traitements un peu durs dont le Révérendissime Père Terrel usa à son égard, pendant presque tout le temps de son gouvernement, qu'il dut trouver bien long. Car celui-ci, voyant qu'il n'avait aucune confirmation à espérer de la Cour de Rome, ne se contenta pas de le priver, par un règlement exprès, de tous les privilèges ordinaires des abbés ; il voulut encore disposer de sa personne comme de tous les autres religieux de la Congrégation, en l'éloignant souvent de sa propre maison et en l'envoyant demeurer en diverses au-

tres sans aucune charge ni autre rang que celui de sa profession.

« C'est lui-même qui nous l'apprend dans ses *Mémoires,* où il est cependant bien remarquable qu'il n'échappe jamais un trait de plainte ni de mécontentement contre celui qui avait si peu d'égard pour sa dignité. Mais il en fut bien dédommagé sous le gouvernement de son successeur, le Révérend Père J. Étienne, qui ne se vit pas plus tôt à la tête de la Congrégation qu'il engagea le chapitre général même qui venait de le choisir, à accorder au Père Drouin le rang et les autres privilèges des abbés, quoiqu'il n'eût point encore obtenu ses bulles. »

UN TRADUCTEUR DE SÉNÈQUE

A NANCY

PENDANT LA RÉVOLUTION

PAR M. ALBERT COLLIGNON

Les temps sont loin de nous où la traduction d'un écrivain grec ou latin valait à son auteur un brevet d'immortalité en lui ouvrant les portes de l'Académie française. Cette bonne fortune, fréquente au dix-septième et au dix-huitième siècle, échut encore, à la fin de la Restauration, à M. de Pongerville, qui fut un des quarante pour avoir, en vers et en prose, translaté du latin en français le poème de Lucrèce. Il en a été de même, *si minora licet*... dans notre Académie; car celui de nos confrères de jadis dont je veux vous entretenir n'a guère à son actif que le premier volume d'une traduction de Sénèque.

Si mon intention était de faire une étude critique sur ceux de nos devanciers qui se sont proposé la tâche délicate de rendre en notre langue des auteurs anciens, je pourrais facilement trouver des œuvres d'un réel mérite, comme le *Pétrone* et le *Sénèque* de Baillard ou le *Salluste* de Gomont. Je pourrais aussi, re-

montant plus haut, rencontrer les paraphrases que donna l'abbé de Gourcy des anciens apologistes chrétiens (1), et les traductions en vers et en prose de Charles-Louis Mollevaut, qui fut de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ce dernier jouit de son vivant d'une renommée qui nous semble aujourd'hui peu justifiée, et la statue que ce vaniteux personnage avait osé espérer de sa ville natale (2) est, plus que jamais, devenue hypothétique.

Si de préférence j'ai choisi comme objet de cette note la traduction de Pellet-Bonneville, c'est bien moins en raison des qualités littéraires qu'elle peut présenter que des circonstances dans lesquelles elle a été composée.

---

1. *Suite des anciens apologistes de la religion chrétienne*, saint Justin, Athénagore, Théophile d'Antioche, Tertullien, Minucius Félix, Origène, traduits ou analysés par M. l'abbé de Gourcy, vicaire général de Bordeaux et de Cambrai, de l'Académie royale de Nancy. Paris, Michel Lambert, 1785, 2 v. in-8.

L'abbé de Gourcy (François-Antoine-Étienne) est né à Longuyon et mort à Augsbourg en 1794. Il appartenait à la Compagnie de Jésus, fut prédicateur du roi et chanoine à la Primatiale de Lorraine.

2. Lettre inédite de Ch. Louis Mollevaut (Collection d'autographes de la Bibliothèque municipale) :

Monsieur et cher confrère,

J'ai l'honneur de vous offrir pour vous, Monsieur, et notre Académie de Nancy, une biographie publiée par la *Renommée* : elle fait une profonde sensation, et l'on pense, comme l'ode *La Postérité*, que Nancy élèvera peut-être un jour une statue au premier de ses poètes classiques, à l'exemple de toutes les nobles villes de France qui s'empressent aujourd'hui de couronner ainsi les gloires de leurs grands hommes.

Je suis, mon illustre confrère, avec la plus haute considération, votre affectionné compatriote et serviteur.

Paris, 23 mai 1843. MOLLEVAUT.

(Le nom du destinataire de cette lettre nous manque.)

Pellet-Bonneville en effet l'a écrite pendant la Terreur, dans la maison d'arrêt où il était détenu. A cette tâche il a consacré les loisirs forcés de sa captivité ; il a cherché dans un commerce intime avec le philosophe stoïcien des consolations à son infortune présente et un réconfort moral si nécessaire en ces temps tragiques. Sa double qualité de prêtre et d'ancien magistrat ne l'exposait-elle pas à être, d'un instant à l'autre, envoyé à Paris pour y comparaître devant le Tribunal révolutionnaire, peu pitoyable, on le sait, à cette catégorie d'accusés ?

Louis-Henry Pellet de Bonneville, écuyer, né à Nancy le 28 novembre 1734, entra dans les ordres et fut d'abord prêtre du diocèse de La Rochelle. Docteur en théologie, de la maison et société royale de Navarre, il était avocat au Parlement de Paris, quand il fut reçu conseiller-clerc au Parlement de Metz, le 6 mai 1765. Il devint chanoine de l'église cathédrale de Saint-Étienne de Toul en 1766, et vicaire général de ce diocèse en 1768. Après la suppression du Parlement de Metz en 1771, il alla se fixer à Nancy et fit plus tard partie, en qualité de conseiller-clerc, du Parlement de Lorraine et Barrois qui fut établi dans cette ville. Le 7 janvier 1783, il prêta serment devant le Parlement de Metz, qui avait été rétabli en 1775, comme grand chantre de l'Insigne église et Chapitre noble de la cathédrale de Toul, fonction qu'il occupa jusqu'à la suppression de l'évêché en 1790 [1]. Il revint alors à

1. Ces renseignements sont tirés pour la plupart du livre d'Emmanuel Michel, *Biographie du Parlement de Metz*. Metz, Nouvian, 1853.

Nancy. Il avait été élu membre titulaire de l'Académie de Stanislas le 31 juillet 1776. Il fut sous-directeur en 1780, directeur en 1782. Les procès-verbaux le montrent assidu aux séances de l'Académie, à laquelle il communique à diverses reprises des fragments de la traduction de Sénèque qu'il a commencée. Le procès-verbal de la séance du mardi 5 juin 1792 [1] s'exprime ainsi : « M. l'abbé de Bonneville, qui continue à s'oc« cuper d'une traduction des épîtres de Sénèque dont « il a plusieurs fois entretenu l'Académie dans ses « séances particulières, a lu la lettre neuvième intitu« lée : *De l'amitié du sage ;* pour ajouter à l'intérêt de « cette lecture, la compagnie a recouru au texte latin; « elle a trouvé que, si la traduction de M. de Bonne« ville n'était pas rigoureusement littérale, elle n'en « était que plus naturelle et que, dans les endroits où « il s'est le moins assujetti à la précision et au laco« nisme du texte, il a prêté peut-être à Sénèque les « expressions dont il se fût servi s'il eût écrit en fran« çais. L'Académie a prié M. de Bonneville de lui « communiquer la suite de ce travail. »

C'est ce qu'il fait dans les séances du 19 juin et du 3 juillet 1792, où il lit les onzième, douzième, treizième épîtres et où l'on compare sa traduction, non seulement avec le texte latin, mais avec la traduction de La Grange, sur lequel on lui accorde presque toujours la supériorité. Aussi, le 17 juillet 1792 décide-t-on qu'à l'assemblée publique qui devait se tenir le 25 août, Pellet-Bonneville lira sa traduction d'une ou

1. Procès-verbaux manuscrits de 1791 à 1792, p. 110.

deux épîtres de Sénèque. En ouvrant la séance, le directeur dira un mot de l'opinion que la compagnie s'est faite de cette traduction et des motifs qui lui ont fait désirer que M. de Bonneville présentât son essai au public. Enfin, le mercredi 31 juillet, Bonneville annonce qu'il fera précéder sa lecture d'une notice sur la vie et les principaux ouvrages de Sénèque.

Cette séance publique, d'abord ajournée au 2 septembre, n'eut pas lieu. Le 10 août la royauté avait été renversée ; le 2 septembre on abattait sur la place Stanislas la statue de Louis XV. Réunis en hâte ce jour-là dès 7 heures du matin, le bureau et quelques membres alléguèrent comme motif de la suppression de l'assemblée publique l'absence d'un certain nombre de leurs confrères.

Jusqu'à la fin, Bonneville reste un des académiciens les plus fidèles. Son nom figure encore au dernier procès-verbal consigné sur les registres, celui de la séance du mardi 8 janvier 1793, où il n'y a plus que sept académiciens présents. Le 14 août 1793, la Convention allait abolir toutes les académies et sociétés savantes [1].

La foudre révolutionnaire devait frapper plus d'un des académiciens eux-mêmes, attachés de cœur à l'ancien régime ; Mory d'Elvange, condamné à mort avec le plus jeune de ses fils, émigré rentré en France, sera guillotiné le 14 mai 1794. Quant au *citoyen* Pellet-Bonneville (c'est ainsi qu'à présent il se nomme),

1. Voir Ch. Pfister, *Histoire de l'Académie de Stanislas*, en tête de la table alphabétique de ses publications par J. Favier. (Berger-Levrault et Cie, 1902), p. 27 sq.

d'abord emprisonné, puis élargi et laissé sous la surveillance des corps administratifs, il est incarcéré de nouveau à la maison d'arrêt de Nancy [1]. C'est là, comme nous allons le voir, que Sénèque sera sa distraction et sa consolation pendant les jours sombres qui vont suivre.

Achevons sa biographie. Sauvé, comme tant d'autres par le 9 thermidor, il reprend sa place dans la *Société libre des sciences, lettres et arts de Nancy*, à la réorganisation qui eut lieu en 1802. En 1803, il offre à la compagnie le premier volume de sa traduction de Sénèque, publiée à Nancy chez Duchènne [2].

---

1. *Procès-verbaux des séances des corps administratifs et judiciaires en résidence à Nancy, en présence des citoyens Anthoine et Levasseur, députés-commissaires à la Convention nationale.* Séance du 17 avril 1793, p. 5.

2. *Traduction des œuvres de Sénèque* par L. H. Pellet-Bonneville, ancien conseiller-clerc au Parlement de Lorraine, chanoine honoraire de l'église cathédrale de Nancy, membre de la Société libre des sciences, lettres et arts de la même ville, t. Ier. A Nancy, chez Duchènne, imprimeur, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 160, et à Paris, chez les principaux libraires, an XI (1803), 1 vol. in-12, xcii-491 pages.

Ce volume contient : Dédicace au général premier Consul; Avertissement, p. i-xii; Discours sur la manière de traduire, p. xiii-xxxii; Vie de Sénèque, p. xxxiii-xcii; Observations sur le Traité de la Providence, p. 1-10; Sur la Providence, p. 11 à 50; Observations sur le Traité de la brièveté de la vie, p. 51 à 117; Observations sur le Traité du bonheur, p. 119-122; Sur le bonheur, p. 123-194; Observations sur le Traité du loisir ou du repos du sage, p. 195-197; Du repos du sage, p. 198-217; Observations sur le Traité de la tranquillité de l'âme, p. 219-222; Sur la tranquillité de l'âme, p. 223 à 299; Observations sur le Traité de la constance du sage, p. 301-308; De la constance du sage, p. 309-362; Observations sur le Traité de la consolation à Marcia, p. 363 à 370; Sur la consolation à Marcia, p. 371 à 455; Notes du premier volume, p. 457 à 491.

Elle est dédiée au général premier Consul « à qui la France doit sa gloire et son bonheur », et qui a autorisé la *Société des sciences, lettres et arts de Nancy* à le nommer son protecteur. Pellet-Bonneville lit encore en 1806 la traduction du discours de Sénèque qui précède les *Questions naturelles* [1]. L'année suivante, Haldat, secrétaire de la société, annonce sa mort [2]. Il laissait inachevée une œuvre qui devait comprendre sept volumes et dont le premier seul avait paru. Noël (*Catalogue raisonné des collections lorraines* [3]) mentionne un manuscrit autographe de l'abbé Bonneville, ancien chanoine, « contenant des principes philosophiques antichrétiens ». J'ignore ce que ce manuscrit est devenu. Mais je croirais volontiers qu'il contenait simplement des fragments destinés à la suite de la traduction de Sénèque.

La notice biographique de Pellet-Bonneville ne fut lue qu'en 1810, avec d'autres éloges d'académiciens défunts qu'avaient retardés des motifs non expliqués dans le *Précis analytique*. C'est dans les termes suivants que s'exprime Haldat :

« M. Pellet de Bonneville, le premier des membres « que la Société a perdus depuis sa réunion, était chanoine dignitaire de la cathédrale de Toul, et possé« dait encore l'une de ces charges que le clergé con« serva dans les tribunaux suprêmes, lorsque les

1. *Précis analytique des travaux de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy, pendant 1806*, p. 37.

2. *Ibid.*, 1807, p. 2.

3. T. I, p. 521, n° 3837.

« fonctions judiciaires passèrent aux laïques après la « renaissance des lettres. Juge intègre et éclairé, « homme modeste, sa vie privée offre peu de détails « que l'histoire puisse recueillir ; mais ses travaux « littéraires et ses recherches sur la philosophie an- « cienne lui donnent des droits à notre souvenir[1]. « M. de Bonneville s'était fait connaître par son goût « pour la littérature ancienne et par des essais de tra- « duction de Sénèque qui lui méritèrent une place « dans l'Académie de Nancy. Il en a longtemps par- « tagé les trevaux, et n'a cessé, pendant toute sa vie, « de s'occuper d'un auteur qui avait pu le fixer tout « entier et dont il avait le projet d'enrichir notre litté- « rature... Il a publié le premier volume de sa tra- « duction peu de temps avant sa mort, précipitée par « des malheurs qui ne lui ont rendu que trop néces- « saires les préceptes du philosophe romain[2]. » Ces derniers mots sont une allusion évidente à l'incarcération de Pellet-Bonneville.

Les autres renseignements que j'ai recueillis sur lui se bornent à peu de chose. Il était lié avec l'abbé Lionnois et c'est à sa prière que celui-ci, à l'époque où le Directoire imposait un nouveau serment aux ministres du culte autorisés à séjourner sur le territoire français, publia son opuscule : *Questions sur les serments,* où

1. La collection d'autographes de la Bibliothèque municipale de Nancy contient deux rapports de Bonneville sur des mémoires soumis pour des concours au jugement de l'Académie de Stanislas. L'un de ces mémoires est relatif à l'agriculture, l'autre est intitulé : *Dissertation sur l'opinion des anciens sur la nature de l'âme.*

2. *Précis analytique,* 1810, p. 45.

il établissait qu'il ne s'agissait que d'une simple formalité, d'un acte purement civil (1).

Lionnois décrit longuement, dans son *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy* (2), la maison de plaisance de Monbois dont Pellet de Bonneville était propriétaire et qu'il habitait, le vaste jardin orné de fontaines et de jets d'eau, les allées décorées de statues de pierre, de charmilles, d'orangers chargés de fleurs et de fruits, les potagers, les vergers et le bois, le tout enfermé dans un même enclos. C'est là que l'abbé de Bonneville finit ses jours. Il était, depuis la restauration du culte, chanoine honoraire de la cathédrale de Nancy et passait, dit la tradition, pour un vieil original.

Au surplus, ce qui nous intéresse, ce n'est pas tant la personnalité de Pellet-Bonneville que ce fait caractéristique d'une traduction de Sénèque poursuivie dans une prison pendant la Terreur. Je vais laisser la parole à l'auteur lui-même. Il nous apprend d'abord en son *Avertissement* qu'il avait commencé par traduire les lettres de Sénèque, mais avait perdu de vue son travail quand la Révolution vint le priver de son état. N'ayant absolument rien à faire, il s'imagina qu'il lui serait utile, en reprenant l'ouvrage laissé en suspens, de trouver des distractions aux idées tristes dont il était accablé (3).

---

1. Abbé E. MARTIN, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*. Nancy, Crépin-Leblond, 1903, t. III, p. 192.
2. T. I, p. 383-384.
3. *Traduction des œuvres de Sénèque*, par L. H. PELLET-BONNEVILLE, t. I, p. 2.

« Il espérait que cette occupation, en mettant sou-
« vent sous ses yeux des maximes fortes, lui appren-
« drait peut-être à supporter avec courage les malheurs
« qu'il éprouvait déjà, et ceux plus grands encore
« dont il se voyait menacé.

« Telles sont les raisons qui le déterminèrent à
« reprendre cette traduction. Elle avançait beau-
« coup, parce qu'il n'était détourné par aucune autre
« occupation, parce qu'il n'osait presque pas sortir,
« et parce qu'il trouvait, en travaillant, un véritable
« adoucissement à ses peines.

« Bientôt il ne fut plus possible de la continuer,
« dans l'espèce de retraite qu'il s'était ménagée. Les
« temps étant devenus plus orageux, il lui a fallu
« subir le sort commun, et être renfermé, comme tant
« d'autres, dans une maison d'arrêt. En y entrant, il
« avait pris toutes les précautions possibles pour être
« en état de ne pas interrompre son ouvrage.

« Les détenus, entassés les uns sur les autres,
« étaient plus de deux cents dans cette maison. L'au-
« teur partageait avec trois autres la chambre qui lui
« avait été assignée. Le bruit et le tumulte qui devaient
« se faire entendre dans une pareille retraite ne l'em-
« pêchaient point de travailler. Chaque traité dont il
« finissait la traduction semblait lui donner de nou-
« velles forces pour en commencer un autre. Bientôt
« de nouveaux commissaires ne veulent plus laisser
« aux détenus la liberté d'avoir de l'encre, des plumes
« et du papier. Toute communication extérieure est
« sévèrement interdite. On ne laisse plus rien entrer.
« On cherche à enlever ce que les détenus s'étaient

« procuré. Les visites se multiplient, mais, malgré « cette vigilance barbare, il ne discontinuait pas de « travailler. »

Un jour, le plus méchant d'entre les commissaires, s'apercevant que Pellet ne se rendait pas à l'endroit où les détenus étaient convoqués, l'interpelle avec fureur : « Crois-tu donc, lui dit-il, en vomissant mille « injures contre lui, crois-tu être encore à ton Parle- « ment? Sais-tu que je puis, dans l'espace d'une heure, « faire élever dans cette cour la guillotine, et t'y faire « trancher la tête ? »

Malgré ces menaces, Pellet parvient à mettre en sûreté ses plumes, son encre et son papier, et peut continuer sa traduction. Mais quelque temps après, il se voit exposé à un nouveau danger. Il venait de traduire un passage de Sénèque, où il est question des cruautés de Sylla, de ses proscriptions, de la multitude des victimes qu'il avait immolées à ses fureurs, des massacres qu'il avait ordonnés dans les prisons et ailleurs (1).

« Ces atrocités, commises par les ordres de Sylla, « avaient assez de rapport avec celles dont on enten- « dait parler chaque jour. La feuille où elles étaient « décrites se trouvait sur la table de l'auteur lorsque « les commissaires firent leurs visites. Un d'eux, qui « savait lire, ce qui n'était pas ordinaire à cette espèce « de gens, jeta les yeux sur ce qui était contenu dans « cette feuille. Il crut qu'il s'agissait de la Révolution.

1. Ce passage se trouve dans le *Traité de la Providence*, chap. III, p. 25 de la traduction de Pellet-Bonneville.

« C'était le temps où l'on voulait trouver des conspi-« rations dans les prisons[1]. Il avait déjà péri, à « Paris, une foule de victimes innocentes ; il s'agissait « d'étendre ce projet jusque dans les départements, « pour en faire périr davantage. Le savant qui se « trouvait parmi les commissaires imagina que cette « feuille pourrait servir à appuyer son système. Il s'en « saisit et se proposa d'arranger son plan de conspi-« ration.

« Bientôt le bruit se répand qu'il a été découvert « une conspiration dans la maison ; on ne nomme pas « encore ni les auteurs, ni les complices ; mais on ne « se dispose pas moins à les faire partir incessamment, « pour être jugés à Paris, par le tribunal de sang qui « y était établi depuis longtemps. Heureusement qu'il « se trouvait alors parmi les détenus un ami des com-« missaires, chez qui ils avaient coutume de se rendre « après leurs visites faites dans la maison. Un jour « qu'ils s'entretenaient avec lui sur la conspiration, « celui-ci apprend avec surprise que les papiers qui « servaient à l'appuyer avaient été saisis chez l'auteur « de cette traduction. Il n'ignorait pas le travail au-« quel il s'occupait. Il eut la générosité de dire que « les faits dont il était question dans cette feuille « étaient entièrement étrangers à ce qui se passait « actuellement, qu'il y avait entre les uns et les autres « une distance de dix-huit siècles, et qu'il était ridi-« cule de s'en servir pour appuyer cette conspiration. »

1. Sur la conspiration des prisons, dont la première conception remonte à juin 1794, voir WALLON, *Histoire du tribunal révolutionnaire*. Paris, Hachette, 1881, t. IV, ch. XLII, XLV et suivants.

Ces observations firent heureusement abandonner l'idée d'une poursuite qui eût abouti sans aucun doute à la condamnation de l'infortuné traducteur.

« C'était au milieu de pareils dangers, c'était au « milieu du bruit et du tumulte, c'était en étant con- « tinuellement interrompu, et continuellement obligé « de se dérober aux recherches fatigantes et des com- « missaires et des geôliers qu'il était permis de tra- « vailler. Cependant, malgré toutes ces difficultés, « auxquelles il faut encore ajouter celles qu'on avait « à se procurer des plumes, de l'encre et du papier, « rien n'a jamais été capable de le détourner de ce « projet. Les obstacles qu'il éprouvait ne servaient « qu'à lui donner plus de courage et à augmenter son « ardeur. Le chagrin de voir sa détention se prolon- « ger était, en quelque façon, adouci par le plaisir « de voir son ouvrage prendre de l'accroissement. « Enfin, il est resté assez longtemps enfermé, pour « qu'il ait eu le temps d'achever la traduction des « ouvrages philosophiques.....

« Ce travail était connu dans la maison d'arresta- « tion. On y donnait même à l'auteur le nom de celui « qu'il traduisait. Il y était presque autant connu « sous ce nom que sous le sien propre. Plusieurs de « ses compagnons d'infortune travaillaient avec lui. « Il s'était formé, dans cette maison, une société qui « s'assemblait tous les jours, à une heure convenue, « pour entendre la lecture de quelques morceaux de « cette traduction. Chacun y faisait des observations, « qui ont été très utiles. »

Les traités philosophiques que Pellet a traduits,

comme il nous le dit, dans sa prison, sont les suivants : *De la Providence.* — *De la brièveté de la vie.* — *De la vie heureuse.* — *De la tranquillité de l'âme.* — *De la constance du sage.* — *Consolation à Marcia.*

Certes de tels sujets étaient bien en rapport avec sa situation. Plus que jamais, il importait au sage de méditer sur la durée si brève de l'existence, de raidir son âme contre l'adversité et d'apprendre à envisager sans faiblesse l'imminence de la mort.

Ces fortifiantes exhortations, plus d'un, à l'époque de la Terreur, les ont demandées au stoïcisme. On a souvent cité les pages où Garat, le successeur de Danton au ministère de la justice, nous dit quelles leçons d'énergie et de hautaine résignation il puisa dans Sénèque, quand il se mit à le relire, « au milieu « des bourreaux et des victimes..... prêt lui-même, « tant que Robespierre régnerait, à voir couler son « sang (1794). C'est, dit-il, au moment où Robes- « pierre et ses complices avaient couvert la France « d'échafauds, au moment où la hache faisait tomber « des milliers de têtes au milieu de nos villes, au « moment où je voyais mes amis entre les mains des « bourreaux, et mon nom sur les tables de proscrip- « tion, que j'ai fait réimprimer *Les œuvres de Séné- « que* [1]. Il ne nous restait plus alors à tous qu'une « seule chose à apprendre : *à mourir*. C'est là presque « toute la philosophie de Sénèque : il la créa pour le « règne de Néron ; elle était plus nécessaire encore « sous le règne de Robespierre. Je voulus m'en péné-

1. Trad. de Lagrange, éd. de Tours, 1795, 7 vol. in-8.

« trer en corrigeant moi-même les épreuves du « Sénèque, et multiplier, pour les Français, les « exemplaires de ces ouvrages devenus si utiles dans « un malheur si universel. »

Et plus loin : « La religion a fait des prières tou- « chantes et sublimes pour les agonisants ; Sénèque, « pour ainsi dire, a fait une philosophie pour ces lon- « gues agonies auxquelles les tyrans condamnent « quelquefois les nations (1). »

Le morceau de Garat est autrement éloquent que la modeste préface de Pellet-Bonneville. Mais ces pages, malgré la différence du ton, n'en répondent pas moins à un même sentiment. Elles nous montrent dans le philosophe antique le consolateur des jours d'angoisse, celui dont la mâle et fière doctrine retrempe les courages à la veille des épreuves suprêmes (2).

A l'époque révolutionnaire, un autre grand écrivain latin de l'Empire, Tacite, a été de même la lecture et le soutien de quelques âmes élevées. Son œuvre, ardent réquisitoire contre la tyrannie des Césars, nous peint aussi de sublimes révoltes contre les oppresseurs ou de nobles résignations devant la mort. En face de

---

1. Ces pages de Garat sont données en appendice au t. V du Sénèque de l'édition Lemaire. Paris, 1830, p. 778 sq. — Cf. aussi C. Martha, *Mélanges de littérature ancienne*. Sénèque. (Paris, Hachette, 1896, p. 227.)

2. Du fond de la prison de Picpus, Choderlos de Laclos, converti au stoïcisme, exhortait sa femme à affermir son âme en lisant et en méditant Sénèque. Cf. Émile Dard, *Le général Choderlos de Laclos, auteur des Liaisons dangereuses*. Paris, Perrin, 1905, p. 407.

Néron se dresse le stoïcien Thraséas. Dans son cachot de Sainte-Pélagie, Mme Roland relit Tacite. Elle écrit à un ami, un mois avant de monter à l'échafaud : « J'ai pris pour Tacite une sorte de passion ; je « le relis pour la quatrième fois de ma vie, avec un « goût tout nouveau. Je le saurai par cœur ; je ne « puis me coucher sans en avoir savouré quelques « pages (1). »

Il est vrai que bien plus souvent les écrivains de l'antiquité ont fourni un aliment à la flamme révolutionnaire. Que d'erreurs funestes et sanglantes sont nées alors de l'incompréhension de l'histoire grecque et de l'histoire romaine ! Que de cruautés inutiles commises au nom de Salluste, de Cicéron ou de Tacite, contre des adversaires qu'on baptisait des noms de Catilina ou de Tibère !

« Pourra-t-on jamais dire, écrit M. G. Lenotre (2), « la part de responsabilité qui, dans la psychologie « des hommes de la Révolution, revient à cette admi- « ration immodérée de l'antiquité ? Ces législateurs, « nourris de Tite-Live et de Tacite, ce n'est pas « Louis XVI, c'est Tarquin qu'ils jugent. Ce qu'ils « croient imiter, ce sont les vertus sauvages de Brutus « et de Caton ; la vie humaine ne comptera pas pour « ces classiques accoutumés aux hécatombes païen- « nes : Charlotte Corday, elle-même, se réclamera de « Cinna. »

Revenons à Pellet-Bonneville pour prendre congé

1. Cf. G. Boissier, *Tacite*. Paris, Hachette, 1903, p. 190.
2. *Paris révolutionnaire. Vieilles maisons, vieux papiers.* Paris, 1900, p. 5.

de ce traducteur. Il m'a semblé utile de donner l'analyse et des extraits de sa préface parce que je la crois peu connue. Son œuvre n'est même pas citée dans la longue liste des traducteurs de Sénèque en toutes les langues que donne N. E. Lemaire au tome V de son édition de Sénèque ([1]). Je ne l'ai pas vue davantage mentionnée dans d'autres bibliographies du même auteur.

Parlerai-je de la traduction elle-même ? Ce ne serait que pour dire qu'elle offre peu d'intérêt, n'ayant ni la finesse aiguisée, ni la vivacité brillante qui convenaient pour rendre le style de Sénèque. Elle n'a même pas la fidélité ni l'exactitude nécessaires, et cela en vertu d'un système fâcheux que l'auteur nous a exposé dans un discours préliminaire sur la manière de traduire. Il y distingue entre la *version* qui doit être littérale et la *traduction* proprement dite qui autorise mainte liberté, même celle d'embellir l'original. Malgré les réserves et les précautions oratoires dont Pellet-Bonneville entoure cette théorie, elle n'en est pas moins pernicieuse. Il suffit, pour s'en convaincre, de confronter un même passage de Sénèque dans sa traduction et dans celle de Baillard. On se rendra tout de suite compte de l'insuffisance de la première.

Il est juste toutefois d'ajouter que Baillard eut le temps de perfectionner sa méthode, depuis l'époque où il collaborait à la traduction de Sénèque que Panckoucke commença à publier en 1832 ([2]) jusqu'à

---

1. P. 777 sq.
2. Baillard a traduit dans le Sénèque de la collection Pan-

celle où il fit paraître chez Hachette une traduction complète des écrits en prose du philosophe latin (1862, 2 vol. in-12).

Il vous a entretenus ici même de son auteur favori [1] et demeure à l'heure présente le meilleur interprète français de Sénèque. Ce titre ne paraît pas devoir lui être de sitôt disputé. Il ne manque certes pas de latinistes capables de tenter avec succès l'entreprise : mais ce qui ferait plutôt défaut, en ce déclin de l'humanisme auquel nous assistons, c'est un public disposé à l'encourager.

ckoucke, les Traités de la *Constance du sage*, de la *Colère* et la *Consolation à Polybe;* dans la collection Nisard (Paris, Dubochet, 1838), les *Questions naturelles*.

1. Voir *Mémoires de l'Académie*, 1829-1832, p. 230.

CHARLES COURNAULT

PAR

Ch. DE MEIXMORON DE DOMBASLE

Lorsqu'on traverse la Meurthe sur le pont de Malzéville, on aperçoit à gauche de cette petite ville si pittoresque, à une centaine de mètres de la rivière, une construction de style arabe se détachant sur des bouquets d'arbres. La tour et la flèche d'un minaret dominent les terrasses d'une série de bâtiments égayés par des bandeaux aux tons vifs. Par les clairs soleils, on ressent la vision d'un coin d'Orient, d'une évocation d'outre-mer jetant son éclat dans les apaisements de la verdure.

A l'intérieur de l'habitation, le même ordre architectural encadre un atelier immense, où sont réunies des œuvres artistiques de toutes les époques, tableaux, dessins, meubles, bronzes, une bibliothèque dont les parois sont garnies de livres du bas jusqu'au faîte, et des pièces spacieuses qu'un goût délicat a su orner des productions de l'art les mieux choisies. Toutes les fenêtres ouvrent sur les horizons variés de ce charmant paysage lorrain qui entoure Nancy d'une ceinture riante et ombreuse.

C'est dans cette demeure accueillante et hospitalière entre toutes que Ch. Cournault, qui en avait commencé la construction en 1856, s'éteignit le 28 janvier 1904. Au nom d'une amitié de plus de quarante-cinq ans, qui reste parmi les meilleurs souvenirs de ma vie, je voudrais rendre hommage à cet homme de bien qui fut un artiste distingué, un savant écrivain et un archéologue éminent. En retraçant les phases principales de son existence si bien remplie, je désire montrer quelle belle place il a occupée parmi nous et quel juste tribut de regrets et de gratitude nous lui devons.

Charles Cournault, né à Langres le 9 novembre 1815, appartenait à une très ancienne famille champenoise. Son père, le colonel du génie Henry Cournault, était lui-même langrois : il cultiva les lettres, et on lui doit des écrits militaires, des relations de voyage et des études philosophiques sur lesquels une notice de M. Salmon nous donne des détails intéressants.

La mère de Ch. Cournault mourut en 1819, en donnant le jour à son second fils, Édouard Cournault, qui vint se fixer à Nancy à l'époque où son frère s'installa à Malzéville et conquit rapidement dans notre ville le renom d'un philosophe, d'un économiste et d'un lettré de l'esprit le plus fin. L'Académie de Stanislas, qui se l'attacha en 1859 comme membre titulaire, se souviendra toujours de cet excellent et aimable confrère, mort en 1895, de qui la solidité d'érudition et l'élévation de pensée sont attestées par nombre de travaux parus dans ses *Mémoires*.

Isolée sur sa haute colline, fier observatoire d'où l'on découvre le Bassigny, les Vosges, le mont Affrique et par les souffles du sud jusqu'au mont Blanc, en perpétuelle bataille avec les vents et les frimas, la ville de Langres offre à ses habitants, en outre de son âpre climat qui renforce la santé et de ses horizons infinis qui développent les instincts de méditation, des monuments et des souvenirs bien faits pour éveiller le goût de l'archéologie et des arts. Son arc de triomphe, élevé à la gloire de Marc-Aurèle, rappelle les temps de la domination romaine ; un grand nombre de maisons et d'hôtels évoquent la période de la Renaissance, et les élégantes églises Saint-Mammès et Saint-Martin celles des plus beaux siècles de l'architecture religieuse. Le musée est des mieux pourvus en médailles et en antiquités gallo-romaines, et plusieurs collections particulières, largement ouvertes aux visiteurs, font de l'antique capitale des Lingons un centre classé à un bon rang dans le monde de la curiosité.

Ces souvenirs, ces traces du passé, rencontrés à chaque pas, déposèrent, à n'en pas douter, dans l'esprit du jeune Langrois des germes qui, pour rester pendant vingt années à l'état indécis, s'éveillèrent un jour sous d'autres influences. Ce qui est certain, c'est que dès ses années de jeunesse, passées dans cette ville d'aspect si particulier ou dans le village de Montsaugeon, où ses parents possédaient une propriété, il marqua pour le dessin des dispositions qui se traduisirent par de copieux essais sur ses cahiers et ses livres d'écolier. Il n'en fit pas moins de très bonnes

études, qui, commencées à Langres avec un précepteur, furent continuées à Paris au collège Louis-le-Grand, où il eut pour condisciples Ludovic Lalanne, ancien bibliothécaire de l'Institut, l'historien Jules Quicherat et le peintre Alfred Arago, devenu inspecteur général des beaux-arts. Reçu en 1833 au baccalauréat ès lettres, il commença son droit l'année suivante, mais s'intéressa peu à cette science et l'abandonna en 1836, après l'obtention du grade de bachelier. Il préférait de beaucoup aux études juridiques les cours d'histoire, qu'il suivait assidûment, et les visites aux ateliers de peinture, où sa vocation naissante trouvait de perpétuels stimulants.

Il aimait les voyages, et son père, sachant de quelle utilité ils sont pour la jeunesse, l'accompagna ou l'envoya pendant les vacances scolaires à Strasbourg, en Allemagne, en Hollande, en Normandie, ce qui lui permit de se rendre compte à la fois du caractère de ces pays et de leurs richesses artistiques. C'est à Strasbourg que se révéla pour la première fois son instinct de collectionneur : ayant eu la bonne fortune de découvrir chez un bouquiniste, à des conditions très modestes comparativement aux hauts prix que l'ouvrage atteint aujourd'hui, un exemplaire de la *Pompe funèbre de Charles III,* Ch. Cournault porta constamment avec lui, au cours d'un assez long voyage, cette précieuse mais embarrassante trouvaille, qu'il rapporta intacte chez lui.

L'élève de Louis-le-Grand consacrait à dessiner tout le temps qui n'était pas pris par ses études classiques, et probablement un peu plus. Entraîné par

son condisciple Arago, il se décida un jour de sortie à soumettre ses essais à Charlet, qui avait alors rue de Sèvres un atelier très fréquenté. Charlet, dont l'humour et l'esprit prime-sautier sont restés légendaires, l'accueillit avec la plus grande bienveillance, l'encouragea à continuer à dessiner et l'autorisa à venir travailler dans son atelier, où Ch. Cournault passa la plus grande partie de ses congés de 1833 à 1838. Le contact de ce milieu laborieux, où le maître prodiguait les saillies de sa verve gauloise et les exemples de sa fécondité, stimula les heureuses dispositions artistiques de Ch. Cournault et le rompit au métier de l'aquarelle, mais il reconnut que la voie suivie par le chantre du troupier français, si alerte et si patriotique qu'elle fût, ne répondait qu'imparfaitement à ses tendances. S'il admirait le brio et la spirituelle bonhomie de l'œuvre de Charlet, il était plus séduit par la prodigieuse habileté de ses crayons et de ses pinceaux, par le mouvement de ses compositions, que par le caractère exclusivement militaire de ses lithographies et de ses tableaux. Ch. Cournault fit bien partie de la garde nationale de Paris, mais à part les jours de présence à la mairie du XVIe arrondissement et de revues, où il endossait plutôt de force que de gré le costume dont les caricaturistes de l'époque nous ont laissé des charges piquantes, il n'eut jamais de propension pour l'uniforme; il n'en fit pas moins bravement son devoir en combattant contre les ennemis de l'ordre pendant les sanglantes journées de juin 1848.

Les tableaux d'Eugène Delacroix l'attiraient beau-

coup plus, et ce fut un grand jour pour lui que celui où, conduit par son ami Andrieu, qu'il avait connu chez Charlet, il franchit en 1839 le seuil de l'atelier du chef désormais incontesté de l'école romantique, dont il avait admiré tant d'œuvres superbes aux récents salons du Louvre. Les scènes orientales notamment firent sur lui une impression qui ne devait jamais s'affaiblir et qui décida de son avenir artistique. L'idée de parcourir ces pays de lumière, si magiquement évoqués par le génie de Delacroix, s'imposa immédiatement à lui : dès l'année suivante il partait pour Alger avec un camarade de l'atelier de Charlet, Eugène Ginain, artiste estimé qui, après avoir fait une de nos campagnes d'Afrique avec le duc d'Orléans et suivi en 1836 le duc de Montpensier en Espagne, reproduisit dans d'intéressants tableaux les principaux épisodes de la conquête de l'Algérie. Ce premier voyage fut pour Ch. Cournault un perpétuel enchantement qu'il fixa dans une série nombreuse de dessins et d'aquarelles : des scènes de la rue, des types d'Arabes, des études d'animaux, des vues de mosquées, de fontaines abritées par l'ombre transparente des palmiers, de campements endormis sous le mystère des crépuscules, respirent la joie qu'éprouvait le jeune voyageur à vivre dans cette atmosphère chaude et brillante dont il ne s'arracha qu'avec regret. En 1843 il y revenait pour en rapporter une nouvelle moisson de souvenirs, dont les caractères et les mérites sont une grande correction de dessin, une entente rare de la couleur et un souci constant de la localisation. Si Ch. Cournault avait voulu dès cet

instant se consacrer uniquement à la peinture, il est hors de doute qu'il fût devenu un de nos meilleurs orientalistes.

Mais en même temps qu'il ressentait devant la nature de l'Algérie des émotions profondes, il s'éprenait de passion pour les productions de l'art arabe, dont la délicatesse, la variété et l'élégance le charmaient. Il en copiait sur d'innombrables calques les entrelacements d'une géométrie si souple, où se mêlent avec tant de grâce des inscriptions religieuses et des motifs d'oiseaux et de feuillages. Les damasquinures des armes et des objets de serrurerie, les ornementations rehaussées d'or des verreries, des faïences hispano-arabes ou mauresques, diaprées de leurs reflets métalliques, excitaient en lui des admirations nouvelles que sa mémoire ne devait plus oublier. C'est à ce moment qu'il conçut le projet de construire en France, sans savoir encore dans quel lieu, l'habitation arabe que les événements l'amenèrent douze ans plus tard à élever à Malzéville, et pour laquelle il mit à profit les précieux matériaux qu'il rapporta de ses deux voyages.

En 1845, il parcourut l'Italie, et séjourna longuement à Venise, à Florence, à Rome et à Naples, visitant les musées, les monuments et les collections particulières qui abondent dans ces villes. A Venise, où il copia des tableaux et des plafonds, il fit la connaissance de l'orientaliste Adalbert de Beaumont, avec lequel il se lia intimement et qu'il revit souvent à Paris, où son ami avait établi, de concert avec Collinot, une fabrique de céramiques persanes dont les

beaux produits furent longtemps exposés dans la rue Royale. Malgré le goût et les efforts de ses directeurs, qui puisaient les motifs de leurs décorations aux sources les plus pures, cette manufacture n'obtint pas le succès qu'elle méritait; la faveur du public ne se portait pas encore sur les interprétations des créations exotiques qui devaient quelques années plus tard tenir une si grande place dans l'art décoratif.

C'est à Venise aussi que Ch. Cournault noua des relations avec Paul de Musset, qui accomplissait le voyage dont les impressions forment les deux volumes parus sous le titre de *Courses en voiturin*. En 1851, Ch. Cournault se rendit en Angleterre et fit à Londres un assez long séjour.

Dans l'intervalle de ses voyages, il poursuivait à Paris son éducation artistique, étudiant à la Bibliothèque royale les médailles et les bronzes antiques, les monuments et les livres orientaux, dont il prenait de copieux extraits, et faisant de fréquentes stations au musée du Louvre, où il copiait des tableaux. La fréquentation assidue d'Adalbert de Beaumont et de deux autres divulgateurs distingués des arts chinois, arabe et persan, Prisse d'Avennes et Girault de Prangey, auteurs d'ouvrages justement estimés auxquels il collabora, complétait ses connaissances dans cette branche de l'art. Ses rapports avec Girault de Prangey, champenois lui-même, avaient commencé en Haute-Marne, où sont restées célèbres les serres magnifiques, remplies des plantes les plus rares, que son compatriote entretenait à grands frais dans un site du plus noble romantisme.

Avant d'aborder une nouvelle phase de la vie de Ch. Cournault, je tiens à insister sur l'amitié, si flatteuse pour lui, que Delacroix lui portait, et qui se répercuta par delà le tombeau, puisque le grand peintre, dans ses dispositions testamentaires, lui en donna une marque toute spéciale en lui léguant la collection entière des armes, des étoffes et des objets du Maroc qu'il avait réunis. Le nom et le souvenir de Ch. Cournault reviennent à diverses reprises dans les trois volumes du *Journal d'Eugène Delacroix,* si fertile en appréciations judicieuses et en hautes dissertations artistiques. Je citerai deux passages de cette autobiographie, où l'auteur de la *Noce juive* note au jour le jour ses jugements sur ses contemporains : on verra par ces extraits en quelle estime il tenait son élève et ami, et en quelle communauté de sentiments il se trouvait avec lui.

« *26 septembre 1847.* — M. Cournault me dit avoir « vu à Alger un ouvrier, qui taillait des morceaux de « cuir ou d'étoffe pour des ornements, regardant avec « grande attention un bouquet de fleurs pour le guider. Ils ne doivent probablement qu'à l'observation « de la nature l'harmonie qu'ils savent mettre dans « les couleurs. Les Orientaux ont toujours eu ce « goût ; il ne paraît pas que les Grecs et les Romains « l'aient eu au même degré, à en juger par ce qui reste « de leurs peintures.

« *5 octobre 1847.* — J'ai peint en quelques instants « la petite figure de l'homme tombé en avant percé « d'une flèche (Hémicycle d'*Attila,* à la Chambre des « députés).

« Il faudrait faire ainsi des tableaux-esquisses qui « auraient la liberté et la franchise du croquis. Les « petits tableaux m'énervent, m'ennuient ; de même « les tableaux de chevalet, même grands, faits dans « l'atelier ; on s'épuise à les gâter. Il faudrait mettre « dans de grandes toiles, comme Cournault me disait « qu'était la *Bataille d'Ivry* de Rubens, à Florence, « tout le feu que l'on ne met d'ordinaire que sur des « murailles. »

Il est à regretter que Ch. Cournault n'ait pas écrit sur son illustre ami des notes intimes qui eussent formé un complément des plus intéressants à ce qui a été publié sur Delacroix ; mais il gardait de ses relations avec lui un souvenir que les années n'avaient pas affaibli et se plaisait à l'évoquer dans ses conversations. La dernière fois qu'il me fut donné de le voir, peu de temps avant le jour où il devait nous être enlevé, assis à ses côtés dans sa bibliothèque, en face des élégants coteaux de Maxéville qu'alanguissait une légère brume de décembre, nous en parlions encore à propos d'un des élèves favoris du maître, Poterlet, dont nous avions sous les yeux une série d'ébauches d'après divers peintres égayant de leurs vivacités l'harmonie sombre des rangées de volumes. Une entre autres, la *Mort de Sardanapale,* d'après Delacroix, brillante comme un bouquet fraîchement cueilli, nous ravissait par le moelleux de sa facture et l'entente de ses valeurs. Nous déplorions la disparition prématurée de ce jeune artiste, mort en 1835 à l'âge de trente-trois ans, dont les dispositions exceptionnelles sont résumées dans un tableau du Louvre, la *Dispute de*

Trissotin et de Vadius. Delacroix, me disait Ch. Cournault, estimait beaucoup le tempérament de Poterlet, qui lui demandait souvent de retoucher les mains des personnages de ses tableaux : « Volontiers, lui répondait son maître, mais tu me donneras une esquisse. »

Le colonel Cournault s'était retiré, en prenant sa retraite, à Toul, où il mourut en 1856. Absorbé par ses études et par ses voyages, son fils Charles ne fit que d'assez courtes apparitions en Lorraine jusqu'en 1846, mais à dater de cette époque il s'en rapprocha et y noua des relations de plus en plus suivies. Intimement lié avec notre éminent et regretté confrère Alexandre de Metz-Noblat, dont il avait fait la connaissance à Paris en 1841 et qu'il retrouva à Lyon et à Venise, il en devint, en 1852, le parent par son union avec une de ses cousines, Mlle Hamberger. Le mariage fut célébré le 29 décembre à Malzéville : le jeune ménage s'installa dans une habitation qu'y possédait le commandant Hamberger, père de Mme Cournault, et qui par des transformations successives, commencées en 1856, est devenue l'élégante demeure d'aujourd'hui.

Cette union, qui apparentait Ch. Cournault à d'anciennes et excellentes familles lorraines, le fixa définitivement parmi nous ; la Lorraine devint son pays d'élection, et pendant plus de cinquante années il se consacra à d'importantes recherches sur son histoire et sur les vestiges de son passé. Il n'abandonna pas l'art, comme nous le verrons tout à l'heure, mais la passion de l'archéologie, que ses études à la Bibliothèque royale avaient développée, prit dans ses goûts une place de plus en plus dominante, à tel point

qu'elle finit par l'absorber à peu près complètement. En 1844, elle s'était traduite par une coopération aux travaux de la Société archéologique et historique de Langres, qui lui valut le titre de membre correspondant de cette association. Elle en fit un visiteur assidu du musée lorrain. Reçu en 1858 membre de notre Société d'archéologie, il se voua à l'œuvre avec une sollicitude et un dévouement si éclairés qu'il fut nommé en 1859 membre du comité du musée lorrain et en 1861 conservateur des belles collections réunies au Palais ducal. De son côté, la Société d'archéologie eut à cœur de reconnaître les services de ce précieux collaborateur en l'appelant en 1864 aux fonctions de vice-président, sous la présidence d'Henri Lepage, puis, pendant quelque temps, à celles de président, qu'il résigna lorsqu'il dut accomplir en Suisse de longues missions archéologiques. En 1890, il sollicita sa retraite et fut nommé conservateur honoraire. L'incendie du Palais ducal, pendant la guerre franco-allemande, lui fournit une triste occasion de déployer son activité : il s'employa avec la plus louable ardeur à réparer les désastres de cette catastrophe, et ses efforts contribuèrent puissamment à reconstituer, à accroître et à classer les richesses qui font du palais des ducs de Lorraine un des plus remarquables musées historiques provinciaux. Tous ceux de nos concitoyens auxquels il a été donné d'être témoins de son zèle savent avec quelle ferveur il s'acquitta de la tâche difficile qu'il avait assumée.

Dès l'année 1858, la commission administrative du musée de Nancy, dont le maire est président-né, tint à

s'attacher Ch. Cournault, d'abord comme membre, puis comme vice-président. Ce n'est qu'en 1902 que son âge le détermina à abdiquer des fonctions que personne ne pouvait remplir mieux que lui. Ses collègues admiraient l'étendue de ses connaissances et la sûreté de son goût : versé dans la peinture et la sculpture de toutes les écoles, familiarisé avec la manière des maîtres, connaisseur dans toute l'acception du terme, il employa pendant quarante-quatre ans toutes ces qualités à l'enrichissement de nos collections municipales.

La Société lorraine des amis des arts ne pouvait manquer de faire appel à sa haute compétence. Il y entra dès son arrivée parmi nous et la présida pendant vingt-quatre ans, mettant à son service ses nombreuses relations artistiques à Paris et veillant avec le plus grand zèle à sa prospérité. Pratiquant un large éclectisme, ouvert à toutes les manifestations de l'art, il s'ingéniait à réunir dans nos salons toutes celles qui lui paraissaient de nature à développer les notions et le goût des belles choses. Il sera permis à un impressionniste de la première heure de rappeler que Ch. Cournault sollicita et obtint de son ami M. Dollfus, collectionneur distingué de Paris, l'envoi gracieux à une de nos expositions d'un tableau de Claude Monet, alors très combattu, très discuté et point de mire des critiques les plus violentes. C'est aussi sous sa présidence que notre Société des amis des arts conclut avec celle de Strasbourg une association dont le premier et malheureusement le seul résultat fut une remarquable exposition collective

organisée en 1866 ; le succès de cette union, rompue par la guerre, doit être retenu, et je crois que le principe pourrait en être repris fructueusement avec d'autres villes de l'Est.

Je ne puis m'étendre autant que je le voudrais sur le rôle de Ch. Cournault dans ces institutions diverses par lesquelles Nancy donne l'exemple d'une large et utile décentralisation. Il apporta dans l'exercice des hautes fonctions qu'il y exerça les rares qualités de sagesse, d'urbanité et d'affabilité qui formaient le fond de son caractère : j'y ajouterai celle de la plus constante assiduité, dont aucun obstacle, la distance entre autres qui le séparait de Nancy à une époque où les communications n'avaient pas la facilité d'aujourd'hui, ne pouvait l'amener à se départir. Accueillant à tous, foncièrement bon, serviable, aimable par nature, il ne comptait que des amis, séduits par son aménité et sa droiture autant que par l'étendue de son savoir et par son extrême modestie. Il inspirait de prime abord la sympathie et la confiance, et la noble régularité de ses traits faisait songer aux types orientaux dont il se plaisait dans ses travaux d'atelier à revêtir le costume.

Parmi les branches de l'archéologie, Ch. Cournault s'attacha plus spécialement aux objets des époques préhistorique et gallo-romaine dont des recherches tout à fait modernes, car elles ne remontent guère qu'à une soixantaine d'années, ont amené la découverte. Enfouis depuis des siècles au fond des cavernes des premiers âges, dans les sépultures, dans les alluvions des cours d'eau, sous les cultures des champs

qui, souvent, ont succédé à d'anciennes agglomérations de maisons, ces vestiges, revenus au jour, nous parlent avec éloquence du passé et forment pour l'historien et l'archéologue une source fructueuse d'enseignements. Ils nous permettent de reconstituer la vie et les mœurs de nos grands ancêtres, et, pour beaucoup, une véritable élégance artistique nous prouve que dans les temps les plus reculés on se préoccupait de la grâce et de la noblesse des formes.

Ch. Cournault, qui comprit un des premiers l'importance de ces investigations, dirigea et suivit de nombreuses explorations dans toutes les parties de notre région où il pouvait espérer le succès de ses recherches, vallées de la Meurthe, de la Moselle, de la Seille, ruisseau des Bouvades, pierriers du bois d'Allain, refuges oppidiens, sépultures, et il eut la satisfaction d'y rencontrer une quantité d'objets appartenant à tous les âges, pierre, bronze et fer. Il contribua pour une large part à leur réunion méthodique dans les vitrines du Palais ducal. Dans le but de faire profiter le monde archéologique de ces trouvailles si importantes, il en entreprit la reproduction à l'aquarelle et sut mener à bien cette œuvre vraiment colossale, car elle ne comprend pas moins de deux mille reproductions, où la fidélité de la forme n'est pas moins remarquable que la justesse de la couleur. L'élève de Charlet y mit toute sa science de peintre et l'archéologue toute sa conscience. Haches, bracelets, épingles, fibules, boucles d'oreille, colliers, épées, poignards, lames, casques, anneaux, faucilles, chars, harnais, et, pour abréger cette énumération,

tous les objets en usage depuis l'époque néolithique jusqu'aux temps mérovingiens, forment un ensemble qu'on peut déclarer unique. Les peintres qui se consacrent à ce qu'on appelle la nature morte savent combien il est difficile de rendre leurs modèles d'une façon intéressante, et d'y placer les points lumineux qui dérivent à la fois de la lumière éclairante et de la nature même de chacun d'eux. Les savantes études de Ch. Cournault l'avaient mis à même de vaincre ces difficultés, et je ne crois pas qu'il soit possible de mieux rendre qu'il ne l'a fait les tons du bronze, de l'or et du fer, vert-de-grisés, oxydés et mystérieusement patinés par les siècles.

L'érudition de Ch. Cournault, et de nouveaux succès de découvertes lacustres en 1872, sur les bords des lacs suisses, amenèrent, en 1873, le gouvernement français à lui demander de se charger de missions d'études et d'explorations qu'il accomplit jusqu'en 1880, en Suisse, en Allemagne et en Autriche. Il reproduisit à l'aquarelle les principaux objets qu'il trouva dans ces pays, et leur réunion à celles de Nancy forma dix énormes recueils dont il fit deux dons inestimables, le premier, de deux volumes, au musée de Saint-Germain, l'autre, de huit, au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale.

Malgré le labeur d'une semblable tâche, Ch. Cournault, comme pour s'en délasser, se livrait chez lui aux travaux artistiques les plus variés. Il étudiait de ses fenêtres des échappées sur la vallée de la Meurthe, décorait, d'après ses croquis algériens, les plafonds et les meubles de diverses pièces de son habitation,

peignait des tableaux ou des trumeaux de fleurs, de fruits et d'objets orientaux, et copiait pour lui ou pour les membres de sa famille des portraits et des compositions du peintre Aved, son quadrisaïeul. Assez délaissé jusqu'aux environs de 1850, ainsi que tous les artistes de l'école française du dix-huitième siècle, Aved, auteur de sujets délicieux et de portraits de l'élégance la plus rare, a pris une telle faveur qu'il est classé aujourd'hui parmi les maîtres les plus recherchés. Sa vie, mal précisée encore, est en ce moment l'objet d'investigations minutieuses dont la publication, commencée récemment par une première monographie, montrera en quel haut rang il mérite d'être placé.

On a pu juger déjà de l'importance des travaux artistiques de Ch. Cournault. J'ai dit quelques mots de ceux qu'il fit dans les musées, celui du Louvre notamment, et j'y reviens pour en dégager ses préférences d'écoles et ses prédilections de peintres : la liste en est longue et comprend des copies et des interprétations à l'huile et à l'aquarelle, d'après Rembrandt, Rubens, Van Dyck, Ruysdaël, Jordaens, le Titien, le Tintoret, Paul Véronèse, Zurbaran, Chardin, Géricault, Marilhat, Decamps et Delacroix. On voit que les grands coloristes de tous les temps, les maîtres fougueux dont le génie s'affirme à la fois par l'originalité de la composition et le prestige de la palette, avaient toutes ses sympathies. Une reproduction de la grande *Descente de croix* de Jouvenet, due à ses pinceaux, orne une église de Langres.

Ch. Cournault a beaucoup écrit. Son style châtié,

d'une sobriété élégante, très correct, avec des qualités remarquables de vivacité et de finesse, se recommande par une parfaite appropriation aux sujets qu'il a traités. J'ai parlé précédemment de ses articles sur des monuments gallo-romains. D'autres, sur des sujets analogues, ont paru dans le *Journal de la Meurthe*, la *Revue archéologique*, les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, ceux de la *Société nationale des antiquaires de France* et la *Revue celtique* : ils se rapportent à des trouvailles d'objets en bronze, de statuettes et de bas-reliefs faites à Sion, à Denœuvre, à Dieulouard, aux Fonds-de-Toul, à Einville, dans les cimetières mérovingiens de Liverdun et de Villotte, et dans divers tumulus des environs de Nancy. En réponse à une question posée en 1887 par l'Académie de Stanislas sur les temps préromains en Lorraine, il envoya un savant résumé, accompagné d'une centaine de planches, des découvertes faites dans notre région jusqu'en 1882 ; ce travail, qui sera toujours consulté avec fruit, fut complété par des rapports et des lettres au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts sur les antiquités gauloises de la Suisse.

En 1886 et 1887, Ch. Cournault donna à la librairie de l'art deux monographies, enrichies de nombreuses illustrations, sur le sculpteur Ligier Richier et le serrurier Jean Lamour. L'histoire et l'examen des œuvres de ces illustres Lorrains sont condensés dans ces publications avec tant de précision, de clarté et de justesse d'appréciation qu'elles doivent être considérées comme définitives.

Préoccupé de rendre hommage aux artistes dont

la Lorraine s'honore, Ch. Cournault écrivit pour la *Gazette des beaux-arts* une intéressante étude sur les œuvres de Falconet existant en France et en Russie, où Catherine II appela en 1766 notre éminent compatriote pour composer et exécuter la statue équestre de Pierre Ier, de dimensions gigantesques, érigée à Saint-Pétersbourg. Dans ce travail, dont il puisa les éléments dans les papiers que la petite-fille de Falconet, la baronne de Jankowitz, légua en mourant au musée lorrain, l'auteur apprécie le talent de Marie-Anne Collot, qui fut l'élève du grand statuaire et épousa son fils, peintre de portraits et élève de Reynolds.

Ces mêmes sources de renseignements ont permis à Ch. Cournault de mettre au jour vingt-cinq lettres écrites par Diderot à Falconet, de 1766, époque du départ de ce dernier pour la Russie, jusqu'en 1773. Restée inédite, cette correspondance offre le plus grand intérêt : elle montre une fois de plus la verve mordante du célèbre Langrois, en nous révélant l'humeur irascible du statuaire, avec lequel son ami, malgré ses efforts pour rester en bonne harmonie avec lui, finit par se brouiller complètement. A tous égards, ces lettres pétillantes d'esprit méritaient d'être exhumées, et nous devons savoir le meilleur gré à Ch. Cournault de nous les avoir fait connaître.

Un excellent article, paru dans la *Revue des beaux-arts* en 1865, est consacré à J. F. Lorta, statuaire distingué dont le fils, médecin militaire qui avait pris sa retraite à Nancy, a légué à notre musée, déjà possesseur d'une *Diane* sculptée par son père, le modèle

en plâtre d'un grand buste de *Louis XIV* placé à l'orangerie de Versailles.

Je citerai encore plusieurs revues des salons de Metz et de Nancy, remplies d'appréciations judicieuses sur les artistes de notre région, insérées dans divers journaux; une savante étude, publiée dans *l'Art,* sur l'histoire et les développements de la société lorraine, et la description des fresques restituées en 1896 dans l'église de Malzéville par Gaston Save, sous l'habile et vigilante direction de Ch. Cournault.

Il y a une trentaine d'années, mon ami avait entrepris un travail d'ensemble sur le musée de Nancy, mais la multiplicité de ses occupations ne lui permit pas de mener jusqu'au bout ce vaste dessein, si digne de sa compétence. Son travail, dont il voulut bien me communiquer le manuscrit quelque temps avant sa mort, comporte l'examen des écoles allemande, flamande, hollandaise, italienne et française jusqu'à Delacroix et Isabey. La lecture de ces pages m'inspira le plus vif regret, que je tiens à consigner ici, de l'abandon d'un projet dont la réalisation eût été si précieuse pour le monde des arts : les maîtres y sont étudiés et leurs œuvres décrites et jugées avec la plus sagace pénétration. Terminée et accompagnée de reproductions en phototypie, cette revue eût formé un véritable monument élevé à notre musée.

Les importants travaux de Ch. Cournault, le renom qui en rejaillit sur lui en France et à l'étranger, la situation qu'il avait conquise dans les sphères artistiques et archéologiques, le signalèrent à l'attention du gouvernement et des grandes sociétés de tous les

pays. Officier d'académie dès 1867, il fut nommé en 1874 chevalier de la Légion d'honneur et, en 1879, officier de l'instruction publique. En outre des nombreuses dignités que j'ai déjà mentionnées, il était membre du Comité des beaux-arts des départements, de la Section de numismatique et d'antiquités de Philadelphie, de la Commission consultative du musée de Saint-Germain, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, de la Commission de topographie des Gaules, de la Société nationale des antiquaires de France, du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, et membre honoraire de la Société des antiquaires de Zurich et de la Société des amis des arts de Metz. En 1880, le congrès national de géographie, tenu à Nancy, lui décerna un diplôme d'honneur.

L'Académie de Stanislas lui conféra, dès 1857, le titre de membre correspondant national. S'il n'en devint pas membre titulaire, c'est en raison de son éloignement de Nancy et de la difficulté de suivre le soir les séances de la compagnie.

Bien souvent de bons amis le sollicitèrent de se fixer à Paris, où il eût certainement conquis de hautes situations dans les sociétés d'art, d'histoire et d'archéologie. Mais il ne consentit jamais à quitter la Lorraine, et s'il garda l'habitude de passer quelques mois chaque année dans la capitale, où il conservait un appartement, c'était pour y puiser de nouveaux éléments d'instruction et de travail : il était heureux de retrouver le calme patriarcal de Malzéville et de continuer à apporter sa coopération au

mouvement littéraire et artistique dont Nancy est le foyer.

La robuste constitution de Ch. Cournault, sur laquelle l'âge ne semblait pas avoir de prise, nous permettait d'espérer que nous le conserverions longtemps encore parmi nous. Le 29 décembre 1902, il célébrait ses noces d'or. Mais un peu plus d'un an après, le 23 janvier 1904, il fut atteint d'une grippe et d'une pneumonie qui prirent rapidement un caractère alarmant, et dont les soins les plus vigilants ne purent conjurer le dénouement fatal. Peu de jours après il succombait, en pleine possession de lui-même et avec la courageuse résignation d'un chrétien convaincu depuis longtemps préparé à la mort. Il venait d'atteindre sa quatre-vingt-huitième année.

Son existence fut celle d'un sage et d'un laborieux. Le meilleur des forces de notre pays est formé de ces travailleurs infatigables qui creusent leur sillon dans la modestie volontaire de leur retraite, n'ayant d'autre souci que d'ajouter leur part à l'ensemble de nos connaissances, et d'ouvrir par leur savoir de nouvelles routes à notre activité intellectuelle. Gardiens fidèles de l'honneur et de la dignité de la vie, ils n'ont pas agité le monde du fracas de leur ambition, mais les nobles exemples qu'ils nous laissent gardent un parfum qui, pour être discret, n'en est que plus durable. Ceux que Ch. Cournault nous a donnés sont bien faits pour élever nos cœurs, dans lesquels sa mémoire trouvera toujours, avec les profonds regrets de sa disparition, l'écho le plus vivace et le plus attendri.



PHOTOTYPIE A BERGERET & Cie, NANCY

GEORGES BANGOFSKY

(1777-1837)

D'après une toile peinte par Menki, en Poméranie, Janvier 1812

Appartenant à M. Émile DUBOIS-BANGOFSKY

LES ÉTAPES
DE
GEORGES BANGOFSKY
OFFICIER LORRAIN

EXTRAITS DE SON JOURNAL DE CAMPAGNES
(1797-1815)

RECUEILLIS PAR SON PETIT-NEVEU

ALEXANDRE DE ROCHE DU TEILLOY
MEMBRE TITULAIRE

AVANT-PROPOS

L'Académie de Stanislas a bien voulu prêter une sympathique attention aux fragments du *Journal de campagnes de Georges Bangofsky*, que j'ai eu l'honneur de lui lire dans plusieurs séances. Ce manuscrit n'a pourtant aucune valeur littéraire : il ne se recommande ni par la révélation de nombreux faits inconnus, ni par l'originalité ou l'élévation des pensées, mais c'est un Lorrain, d'origine polonaise, soldat franc, sincère, loyal qui, sans forfanterie, mais aussi sans modestie affectée, retrace tout ce qu'il a vu, ce qu'il a fait dans les rangs obscurs de l'armée française, d'où il n'a pas su ou pu sortir ; volontiers, s'il avait eu des lettres, eût-il pris pour épigraphe :

J'étais là ; telle chose m'avint ;
Vous y croirez être vous-même.

Ce fut un double titre à la bienveillance de l'Académie. D'ailleurs, après les mémoires grandioses, trop bien

écrits, trop artistement arrangés de maréchaux, d'officiers supérieurs qui risquent d'inspirer plus d'admiration que de confiance, on recherche et on goûte aujourd'hui ces récits naïfs d'humbles soldats héroïques, dont la part dans l'épopée de la République et de l'Empire a été mince, mais si active ! Ils se montrent tels qu'ils furent : rudes, quelque peu incultes, très soigneux de leur corps qui doit rester sain pour être robuste, parce qu'il est utile, aimant mieux tomber sur le champ de bataille que de mourir de faim ou de soif. Puis, ils sont si épris de leur métier ! Ainsi, pour notre cavalier fanatique, un peu plus ce serait le cheval, le sabre, le bras des hussards qui a quasiment tout fait, presque gagné toutes les victoires de Napoléon ! Quel élan dans l'attaque ! Une poignée de hussards a suffi parfois à s'emparer d'une ville ; quels coups terribles donnés à l'ennemi ! Mais aussi quelle générosité chevaleresque, après le combat, envers les vaincus, les femmes, les enfants, même les hommes !

Victor Hugo était heureux de célébrer cette grandeur d'âme du soldat lorrain, en racontant le plus bel exploit de son père :

Ce héros au sourire si doux !

A l'aspect de ce portrait du brillant officier de hussards, fier des dorures étincelantes de son splendide uniforme, dont il s'est plu à conserver, pour le charme de ses yeux et l'admiration de sa famille, le prestigieux éclat, et que j'ai fait reproduire en tête de ce *Journal,* pour mieux faire connaître son caractère, ne semble-t-il pas voir se dresser devant nos yeux ce beau cavalier que Victor Hugo avait pu admirer aux côtés de son père, et dont il a voulu évoquer l'ineffaçable image :

Suivi d'un seul housard qu'il aimait entre tous
Pour sa grande bravoure et pour sa haute taille ?

La physionomie de Georges Bangofsky, qui manque de finesse et de douceur, paraîtra énergique et bonne. Type vrai de notre race lorraine, forte et valeureuse, toujours prête à courir à la frontière quand la patrie est menacée.

On ne compte plus les vaillants soldats que notre province a produits : le mien est un des plus humbles ; la publicité que l'Académie de Stanislas veut bien assurer à ses modestes services sera un rayon tardif, mais bien doux, de renommée qui réjouira sa mémoire ; pour moi, c'est un sacrifice que j'ai fait, comme dirait mon éminent ami Maurice Barrès, ce Lorrain dévot, « sur la terre de mes morts ». Et c'est encore une des plus pieuses façons d'honorer la France et de célébrer celui qui lui donna une gloire si éclatante : « Un Napoléon lui-même, qu'est-ce donc, sinon un groupe innombrable d'événements et d'hommes? nous dit l'auteur ému de *Amori et dolori sacrum ;* et mon grand-père, soldat obscur de la Grande Armée, je sais bien qu'il est une partie constitutive de Napoléon empereur et roi. » Maurice Barrès me permettra de faire glisser sur le front de mon grand-oncle tant ignoré un peu de l'éclat de cet embellissant éloge.

Une seule joie, une seule récompense a manqué à la vie de Georges Bangofsky : sa place n'était-elle pas marquée parmi les braves qui, si fidèlement,

Saluèrent leur dieu debout dans la tempête ?

Il a survécu à Waterloo, sans avoir pu y défendre le drapeau tricolore ; son cœur ne s'en est jamais consolé. A-t-il pu du moins se murmurer :

...si Pergama dextra
Defendi possent, etiam hac defensa fuissent?

Le manuscrit de Georges Bangofsky a été pieusement conservé dans sa famille : sa nièce, Mme Dubois-Bangofsky, l'a légué à son fils, le capitaine de frégate Georges Dubois, mon beau-frère, qui a pensé être agréable à la mémoire de sa mère en me confiant l'honneur d'en publier des fragments.

Je ne me suis permis, naturellement, d'y rien mettre de moi : j'ai dû seulement, sans scrupules, faire des coupures pour ne pas prendre trop de place dans les *Mémoires* de l'Académie et resserrer les récits, supprimer des archaïs-

mes, des fantaisies, des étourderies d'orthographe, ôter quelques tours lourds trop gauchement répétés, corrections que, malgré son peu de culture et de prétentions, le narrateur, qui maniait plus adroitement le sabre que la plume (on s'en aperçoit vite), aurait eu à cœur de s'imposer ou de réclamer, s'il avait eu l'ambition de publier son manuscrit.

Je dois de vifs remerciements aux nombreuses personnes qui m'ont encouragé et aidé dans cette revision délicate, pour la vérification des faits et des noms propres. Un *appendice* contient les curieuses informations qui, avec une courtoisie très empressée, m'ont été envoyées de France, d'Alsace et d'Allemagne, par l'entremise des maires et des bourgmestres, sur les familles avec lesquelles Georges Bangofsky s'était trouvé en relations; grâce à eux, leurs descendants peuvent lire, quoique tardivement, l'expression de ses émotions et de sa reconnaissance.

Je dois beaucoup aussi à l'érudition libérale de mes confrères, de mes amis, aux connaissances si étendues et si sûres du conservateur, à l'activité, la complaisance inépuisables des bibliothécaires et des commis de la bibliothèque municipale de Nancy, qui m'ont indiqué et mis en main des renseignements très précieux. Ce ne sera pas leur faute s'il m'est encore resté quelques points obscurs, quelques noms difficiles à identifier ou à vérifier, imperfections qu'on voudra bien me pardonner.

Enfin, me pardonnera-t-on de me placer sous le patronage du grand historien, jaloux de faire briller la gloire militaire d'un valeureux soldat dans la famille duquel il était fier aussi d'être entré par son mariage? *Hic interim liber, honori Agricolæ, soceri mei, destinatus, professione pietatis aut laudatus erit aut excusatus.*

Nancy, le 6 juin 1905.

1° PRÉCIS SUR MES VOYAGES ET MES CAMPAGNES

Je suis né à Sarreguemines, le 18 mai 1777, une époque où se sont faites de si grandes choses; le sort ne m'a pas laissé simple spectateur d'une révolution unique, qui a bouleversé toute l'Europe, changé la face des gouvernements, et à laquelle tout individu, en France, fut forcé de prendre une part quelconque.

Pour ma satisfaction, je ne veux retracer que les faits de ma propre vie et le cours de mes voyages dans les divers pays où le sort des armes m'a conduit, sans m'arrêter aux événements généraux.

La Convention nationale décréta la formation d'une école militaire sous le nom d'École de Mars. J'avais dix-sept ans alors; chaque département fournit son contingent, pour la porter au nombre de 4 000 hommes qui devaient se réunir au camp des Sablons, près de Paris. Le hasard, qui en décidait, favorisa mes désirs : je fus désigné et partis de Sarreguemines, au grand regret de mes parents, à pied, mon petit paquet sur le dos, pour me rendre à Paris.

1794

1er juin, arrivés à la plaine des Sablons, nous fûmes dépouillés de nos vêtements et affublés du costume romain, armés de pied en cap. On nous fit camper sous la tente, classés par armes et munis d'instructions. Cette école était vraiment militaire, et, si elle avait pu durer, aurait fourni d'excellents sujets à l'armée; l'organisation en était parfaite : couchant tous sous la

tente, nous vivions sobrement, sans solde et sans communication au dehors avec personne, mais on ne manquait de rien; les élèves passaient alternativement dans chaque arme, selon leurs moyens physiques; nos exercices ne discontinuaient pas du matin au soir, pour la pratique et pour la théorie. Je fus transféré ainsi de l'infanterie à l'artillerie, pour y rester jusqu'au moment où l'école fut dissoute.

Robespierre, ce tyran du genre humain, venait nous visiter chaque jour; sans doute, nous devions le servir dans ses vues ambitieuses; mais il succomba avant la réussite de ses projets. Dans la nuit du 27 au 28 juillet 1794, on battit la générale dans le camp; chacun prit les armes et se rendit à son poste. On nous conduisit alors à Paris; nous restâmes en bataille devant les Tuileries où la Convention était assemblée; à une heure de l'après-midi nous défilâmes tous au sein de la Convention, ensuite fûmes conduits sur la place Louis XV pour y former un cercle autour de la guillotine qui y était dressée, et, à trois heures de l'après-midi du 28 juillet 1794, nous vîmes tomber la tête de Robespierre, aux acclamations de la multitude; vingt-deux personnes furent exécutées avec lui (1).

Le 4 novembre de la même année, notre école ayant été dissoute, les élèves furent renvoyés dans leurs foyers. La sévérité avec laquelle nous étions gardés dans notre camp ne nous avait pas permis de visiter Paris. Avant de retourner dans ma famille, je passai

1. Plusieurs historiens disent : *à six heures* et *vingt personnes.*

quelque temps chez un ami de mon père. Curieux de visiter la capitale, je m'avisai un jour de m'y promener seul ; mais je me perdis bientôt dans cette immense cité, en contemplant les monuments comme un provincial qui n'a jamais rien vu. Je cheminais de rues en rues et, vers le soir, je me trouvai absolument égaré dans le faubourg Saint-Germain ; un mendiant, marchant à l'aide de béquilles, s'approche de moi et me demande l'aumône. Comme j'étais en peine de regagner mon logis, je lui offris de le payer généreusement s'il voulait me reconduire rue Thévenot, vis-à-vis de la rue Saint-Denis, où je demeurais ; mais il s'excusa sur ce qu'il avait bien de la peine à marcher, et s'obstinait à me harceler. Je continuais mon chemin, sans faire attention à lui quand, arrivé dans une rue étroite et écartée, cet homme tomba sur moi, me jeta à terre et arracha mon portefeuille de ma poche, puis, sans le secours de ses béquilles, se sauva à toutes jambes. Étourdi et étendu sur le sol, j'avais beau crier : « Au voleur ! » personne ne se présentait, lorsqu'une porte cochère s'ouvrit ; il en sortait une voiture qui s'arrêta à mon appel ; sur les réponses que je fis aux questions du domestique, son maître m'introduisit dans l'hôtel où je fus traité jusqu'au lendemain ; puis me fit reconduire à mon logement dont, par bonheur, j'avais retenu l'adresse. Cette aventure me corrigea de mes promenades solitaires et mérita une remontrance de l'ami, très inquiet de mon absence ; mais mon portefeuille avec 150 fr. en assignats, qui étaient bons en ce temps-là, avait disparu.

Je retournai donc dans ma famille qui me reçut avec

plaisir; mais, ayant déjà goûté un peu de l'état militaire, je m'ennuyais à la maison. Trop jeune encore pour entrer dans un régiment, j'obtins une place d'adjudant dans l'administration des transports militaires, où je restai près de huit mois, sans m'y plaire. Au sortir de ce service, j'entrai comme secrétaire chez M. Behmer, imprimeur-libraire à Metz. Au bout de huit mois à peine, la famine faisant, cette année-là, de grands ravages en France, nous pensions périr de faim. On se battait, à Metz, pour obtenir un mauvais morceau de pain. Ma mère étant venue à mourir sur ces entrefaites, mon père me rappela à la maison.

. . . .

1797

Ayant, dans ce temps, atteint l'âge de vingt ans, je me trouvais de la conscription, obligé de partir bientôt; comme je préférais servir dans la cavalerie, je m'engageai volontairement dans le 7e régiment de hussards et partis de Sarreguemines le 10 octobre 1797 avec plusieurs de mes camarades qui avaient pris la même décision. Le régiment étant en Suisse, nous passâmes par Phalsbourg, Colmar, Schelestadt, Bâle, Zurich pour rejoindre le cantonnement à Saint-Gall. Très bien reçus du colonel, mais ayant besoin d'être formés au métier des armes et habillés, nous fûmes renvoyés au dépôt à Gray, en Franche-Comté. Nous voilà partis, gais et contents, sans nous douter des misères prochaines. Jusqu'alors on n'avait vu que le beau côté du métier militaire. En arrivant à Gray, quelle déception de se voir traités comme des escla-

ves ! Je compris alors les privations d'un pauvre soldat. Enfermés dans une caserne, sans feu, pendant un hiver très rigoureux, avec une modique ration de pain, quelquefois gelé, souvent dévoré par les rats ou les souris ! Tenus à l'exercice du matin au soir, mal vêtus, chaussés de sabots, sous la férule d'un tas de goujats qui, tant que vous aviez de quoi les régaler, faisaient bonne mine, mais, dès que l'argent manquait, devenaient intraitables. Ce fut bientôt mon cas : mais, même après avoir soupé d'un morceau de pain de munition qui n'était amolli que par mes larmes, je ne perdais pas courage, dans l'espérance d'un heureux changement.

Au printemps, le dépôt reçut l'ordre d'aller en garnison à Besançon. Ce n'était pas la peine de changer. Ici, mêmes misères, sans aucun secours possible de ma famille. Un jour je fus commandé en détachement pour aller à Bourg en Bresse. Là on serait débarrassé des gueux et des brigands du dépôt qui déshonoraient l'armée.

Arrivé à Saint-Amour, l'officier m'y laissa avec quatre hommes paisibles pour faire le service de la correspondance. La suite va prouver qu'il y faisait bon. M. de Cessia, ancien colonel de dragons et propriétaire très riche à Saint-Amour[1], avait, au service, un fils qui, depuis son départ de la maison paternelle, ne lui avait plus donné de ses nouvelles. Un jour que je pansais tranquillement mon cheval devant l'écurie, le colonel vint à passer. A ma vue, s'arrêtant tout

1. Voir à l'*Appendice*, n° 1, page 328.

court, il m'observa attentivement. La ressemblance qu'il me trouvait avec son fils était si frappante, qu'il crut le voir ; cependant, après plusieurs questions, il fut convaincu de son erreur ; mais il me prit en affection et m'invita à loger chez lui, à accepter sa table, ce qui me convenait fort. Son garde-chasse m'apporta un billet de logement, et, enlevant mon maigre portemanteau, me conduisit à ma nouvelle demeure. J'étais bien minable pour être traité comme le fils de la maison, n'ayant pour habillement que la mise bas des anciens hussards, et encore avait-il fallu en vendre une partie pour subsister. Mme de Cessia, curieuse de me voir, vint à ma rencontre, et ne put s'empêcher de verser des larmes. « Comme vous ressemblez à mon pauvre Crisante ! s'écria-t-elle ; où est-il ce cruel enfant qui me fait mourir de chagrin? Soyez le bienvenu ; puisque vous avez ses traits, remplacez-le dans cette maison; tant que je vous verrai, je me ferai illusion. »

Une fois installé, je fus choyé à en être confus, habillé de neuf des pieds à la tête, mêlé à toutes les petites fêtes de famille. C'était vraiment faire plaisir à ces braves gens que de ne pas les quitter. J'accompagnais partout M. de Cessia. Il m'emmena passer le printemps dans une belle campagne, en Bresse, et, pour me distraire, fit venir ses deux autres fils de Lyon et de Dijon. Quelle différence de vie ! Incapable d'exprimer ma reconnaissance à des hôtes si généreux, je les portais dans le fond de mon cœur.

Mais il fallut, un jour, rejoindre le régiment à Be-

sançon. La séparation fut bien douloureuse; mes larmes au moins témoignèrent de mes sentiments.

. . . .

1799

Après un court séjour à Besançon et à Pontarlier, j'eus le bonheur de faire partie d'un bel escadron qui se mit en marche, et, passant par Yverdun, Berne, Soleure, rejoignit le régiment bivaqué devant Zurich, bordant la Limmat, les Russes en face.

Le 25 septembre 1799, à la pointe du jour, le canon annonça à toute l'armée rangée en bataille et commandée par le général Masséna, qu'il fallait traverser cette rivière défendue par les Russes. Le passage s'effectua à deux lieues au-dessous de Zurich. Je ne me permettrai pas de donner des détails sur cette affaire, pas plus que sur d'autres, me réservant seulement d'écrire ce qui m'est personnel.

La lutte fut sanglante : les positions russes enlevées de vive force; Zurich pris d'assaut; toute la garnison passée au fil de l'épée; les fossés des remparts remplis de cadavres; l'ennemi, battu partout, se retira sur le Rhin.

C'était la première fois que je me trouvais au feu; la scène me plaisait beaucoup, parce que nous étions vainqueurs; cependant, la vue du champ de bataille couvert de morts et de mourants me fit impression. J'accomplis mon devoir : encouragé par les anciens hussards, je n'aurais pas bougé pour tout au monde.

Les jours suivants, on continua de se battre et de poursuivre les ennemis jusqu'à ce qu'ils fussent ac-

culés au Rhin. Là, par un dernier effort, pour soutenir le passage, ils rassemblèrent leur cavalerie qui fit une charge générale, près du couvent du Paradis, au-dessous de Stein, où j'ai bien manqué de périr.

Ce jour-là, commandés en flanqueurs, nous avons tiraillé dès le grand matin, jusque vers trois heures de l'après-midi. L'ennemi avait l'air de se retirer, à part quelques cosaques. Exténués, nous mourions de faim et de soif, mon cheval et moi, quand un ancien hussard m'engage à le suivre dans le prochain village sur notre gauche, pour nous procurer des vivres et de l'eau. A l'entrée du village, voici que le curé cheminait vers le presbytère, portant sous les bras plusieurs bouteilles de vin. Sur notre prière de nous en céder quelques-unes, il s'y refusa, alléguant qu'il avait beaucoup de fantassins français dans sa maison et dans le cimetière, qui le tourmentaient pour avoir du vin, avec force menaces pour sa famille et lui, s'il n'en rapportait pas. Il nous conjurait donc de le lui laisser. Que faire ? Les forcer à déguerpir par une fausse alerte. Poussant un hourra dans le village, nous crions : « Voilà l'ennemi ! » Et mes fantassins, sans attendre le vin promis, de saisir leurs sacs et leurs fusils et de filer hors du village vers un bois. Arrive le curé avec ses bouteilles mises, dès lors, à notre disposition. Mettant alors pied à terre, nous faisons boire nos chevaux dans la rue même et leur donnons l'avoine dans la musette. Le curé nous régala, sur le seuil de la porte, avec des fruits, du pain et son bon vin.

Mais, à ce moment, la cavalerie russe exécuta une charge ; en un instant le village est inondé de

cuirassiers prêts à tout sabrer. Ils nous aperçoivent, et le curé ferme aussitôt sa porte, en nous laissant à la merci de nos ennemis. Par bonheur, un canonnier qui nous avait rejoints, perdant la tête, courut au-devant d'eux, et, pendant qu'ils le hachaient en morceaux, mettant vite la bride aux chevaux, nous piquons des deux ; moi, tête baissée, le sabre à la main, parant à droite, à gauche, je traverse les rangs et gagne la plaine. Quelle surprise de la voir couverte de Russes foudroyés par notre artillerie ! Il en restait pourtant assez pour me poursuivre. Fallait-il me rendre ou traverser le même village ? Prenant ce dernier parti, malgré la résistance de mon cheval fourbu, je retourne donc sur mes pas, pour gagner le côté opposé où devaient être les Français. Mais, nouvelle chasse ; un coup de sabre me coupe en bandoulière, je perds ma carabine ; voici enfin le bout du village et une colonne d'infanterie française du 100e régiment débouchant par un bois. Dans la fusillade qu'elle engagea avec la cavalerie, je reçus une balle à la jambe gauche et mon cheval fut tué. Renversé dans un fossé, fort mal à l'aise avec la jambe blessée, prise sous ma monture, pouvais-je seul me débarrasser, entouré d'ailleurs de cavaliers et de chevaux ennemis, morts ou mourants ? Mes cris me firent enfin délivrer, et, gagnant, à l'aide d'un bâton, le village, je retrouvai ma carabine. Les ennemis s'étant jetés dans un marais, j'aidai nos fantassins, tant bien que mal, à en capturer la plupart ; j'eus même la chance de repêcher un de leurs chevaux, et, sautant dessus, me hâtai de rejoindre mon régiment où l'on me croyait perdu ; la

balle morte qui m'était restée dans le mollet est extraite, et me voilà guéri.

L'ennemi ayant repassé le Rhin, à la fin de l'automne, nous reprîmes notre cantonnement sur les bords du lac de Zurich.

Comme je souffrais pourtant encore de ma blessure, mon cheval fut donné à un fantassin, le régiment dut se rendre à Saint-Gall. Je suivais les équipages de la compagnie, avec plusieurs hommes à pied ; l'hiver était extrêmement rigoureux ; légèrement vêtu et encore plus mal chaussé, je manquai plusieurs fois de geler dans ces montagnes de neige qu'il fallait traverser. Il m'arriva, dans ce voyage, une aventure très désagréable.

Du haut de la montagne, pour arriver à Winterthur, la descente était tellement mauvaise et glissante, que les bœufs qui traînaient la voiture, pouvant à peine se tenir, tombaient à chaque minute ; l'un d'eux se cassa la jambe et, tandis que le conducteur le remplaçait, j'entrai dans une cabane sur le bord de la route pour me réchauffer ; cependant, sans nous avertir, le voiturier partit avec l'équipage : sans doute, il avait rejoint le régiment à quelques lieues au delà de Winterthur ; mais il ne reparut, ni là, ni à Saint-Gall. Les équipages de la compagnie, des officiers, la comptabilité, une douzaine de sacs d'avoine étaient perdus. Comme nous étions chargés de la conduite et de la surveillance de cette voiture, on commença par nous mettre en prison au haut d'une tour de Saint-Gall. Accusés d'avoir vendu le tout, et menacés d'être renvoyés au grand dépôt, nous n'étions coupables que de négli-

gence. Enfermés comme des voleurs, condamnés au pain et à l'eau, sans feu ni couverture, couchés sur le plancher avec un peu de paille rongée par la vermine ! Plutôt que de retourner au dépôt, ma résolution était bien prise : j'aurais déserté à la première occasion.

Au bout de huit jours, après de fréquents interrogatoires, nous obtînmes la permission d'envoyer deux des nôtres en reconnaissance, dans le village voisin de Zurich, qui avait fourni cette voiture, pour y rechercher le paysan et savoir ce qu'il avait fait des équipages. Ainsi fut fait ; cet homme déclara que, en arrivant à Winterthur, les bœufs ayant refusé de marcher, il s'était vu réduit à décharger le tout chez le commissaire des guerres de l'endroit contre un récépissé. Tout fut restitué, rétabli sur une voiture ; un certificat attesta l'accident. Personne ne fut plus aise que nous qui recouvrions notre honneur et la liberté.

. . . .

1800

L'armée, sous les ordres du général Moreau, se rassembla, au printemps, sur le bord du Rhin qu'elle passa à Stein, sans trop d'opposition de la part de l'ennemi. En mai 1800, l'ennemi battu à Mœsskirch, Biberach, à Memmingen, en Souabe, se replia de tous côtés, principalement en Tyrol. Nous prîmes une position militaire à Kempten, pour garder les débouchés. Pendant tout l'été, presque chaque jour, nous ramenions des prisonniers, surtout des dragons de Waldeck qui ont toujours été étrillés.

. . . .

Le 13 septembre, je passai au grade de fourrier. Après une cessation d'armes, la division, sous les ordres du général Lecourbe, se porta en avant sur Salzbourg. Devant cette ville, le 16 décembre, il y eut une forte affaire où notre régiment a considérablement souffert, exposé depuis le point du jour à un feu d'artillerie, sans bouger, jusqu'à trois heures de l'après-midi. Grâce au secours de la cavalerie, nous pûmes enfin charger les ennemis jusqu'à la nuit pour les amuser. Pendant ce temps, le général Moreau les tourna par leur droite, et prit Salzbourg où nous bivaquâmes le même soir.

Tandis que nous étions occupés avec l'aile gauche de l'armée ennemie dans les gorges du Tyrol, se livra, le 3 décembre, la bataille de Hohenlinden où l'armée autrichienne fut totalement défaite. Elle se retira sur Lintz, et nous côtoyions toujours le Tyrol formant l'extrême aile droite de l'armée française.

Le premier jour après l'affaire de Salzbourg, bivaquant dans un village abandonné, je me glissai dans une maison et mis mon cheval à l'abri d'une forte pluie. Comme cette maison était déjà remplie, je me couchai derrière lui, à l'écurie, sur la paille. Vers minuit, le feu ayant pris à la maison, tout fut bientôt embrasé; je n'eus que le temps de couper la longe à mon cheval et de me sauver. Heureusement les autres chevaux furent aussi sauvés.

. . . .

Nous prîmes possession d'une assez belle maison abandonnée. Chargé de faire du feu, je courais partout pour allumer ma bougie. Dans l'obscurité, cher-

chant à tâtons la cuisine, ne pouvant distinguer une trappe ouverte au milieu du corridor, qui conduisait à une cave profonde dont l'escalier était enlevé, je tombai dedans. Tout étourdi de ma chute et perdu dans les ténèbres, après avoir constaté d'abord que je ne m'étais fait aucun mal, sans y voir goutte, je songeai à me tirer de là par une porte ou un escalier; malgré mes cris à plein gosier, personne ne venait à mon secours. Enfin, par une petite porte, je pénétrai dans une seconde cave; à travers un soupirail, malheureusement très élevé, la clarté de la lune permettait de distinguer des armoires et des coffres bouleversés, du linge épars sur le sol. Vite, je grimpe sur un de ces coffres placé au-dessous du soupirail donnant dans la cour de la ferme d'où j'entendais parler, aller et venir dans les écuries. Pendant que rapidement je vidais les coffres, mes yeux, qui se faisaient à l'obscurité, distinguent à terre un cadavre. Après un court frisson d'horreur, ils l'examinent : c'était un paysan percé de plusieurs coups de baïonnette, sans doute en défendant son bien contre les Autrichiens. Au bout de deux heures de captivité, une échelle, placée par mes camarades dans la trappe, me rendit à la lumière.

Le 25 décembre, il y eut une forte affaire devant Steyer; la ville enlevée, l'ennemi y laissa tous ses équipages et la plus grande partie de son artillerie. Je fis prisonniers sept fantassins autrichiens et un dragon dont je vendis le cheval un louis. Notre régiment étant entré un des premiers, je fus logé et très bien reçu chez une veuve qui avait deux charmantes filles. Nos

fantassins voulurent piller la maison et avoir ces demoiselles à leur disposition. Plusieurs sous-officiers logés là avec moi m'aidèrent à les empêcher, par de bonnes raisons, d'exécuter de tels désordres ; mais sourds à nos paroles il nous envoyaient au diable. Il nous fallut mettre le sabre à la main, leur tomber dessus pour les mettre dehors, et barricader la porte. Nous avons ainsi sauvé les biens et l'honneur de ces jeunes filles. Ces pauvres gens pleuraient de joie. Quand, l'ordre rétabli, il fallut les quitter, nous leur donnâmes tous nos billets de banque, sans en connaître la valeur.

. . . .

1801

Le 16 janvier 1801, une suspension d'armes permit de se refaire et, le 9 février, fut signée la paix de Lunéville après laquelle nous prîmes nos quartiers d'hiver dans la Carinthie, la Styrie et le Tyrol. Je finis par pénétrer en Italie jusqu'à Vérone pour revenir dans les provinces précédentes, dans la Souabe, le Wurtemberg, à Mannheim. Ma compagnie, détachée à Frensheim, y jouit, pendant trois mois, d'un repos agréable. L'argent ne manque jamais aux hussards, surtout au sortir de campagne ; de plus, l'armée fut soldée en entier de son arriéré, si bien que nous avons pu, à notre aise, nous divertir dans ce bon et beau pays qui eut toute notre affection.

Nous reçûmes l'ordre d'aller en garnison à Besançon. Nouvelle désolante ; il fallait quitter les amours et les plaisirs pour s'enfermer dans la caserne d'une

place forte ! A quoi servent les regrets? Mais il eût été bien doux de demeurer dans le Palatinat.

Pour un militaire la campagne est mille fois préférable à la vie monotone de la garnison. Le mal et les privations ne manquent pas en guerre, mais on voit du pays, tout intéresse, et les cantonnements sont si agréables qu'un seul jour fait oublier une suite de misères.

. . . .

Nous avions quitté à regret Deux-Ponts où se trouvaient réunis tous les avantages de la vie militaire, pour séjourner pendant tout un été à Mayence sans grand plaisir, quand l'horizon politique se troubla de nouveau : la guerre fut déclarée entre la France et l'Angleterre. Un corps d'armée, sous les ordres des généraux Bernadotte et Mortier, se porta en Hanovre, prit possession de ce pays, et, sans tirer un coup de fusil, força l'armée hanovrienne à capituler.

. . . .

1803

Une armée considérable s'étant formée à Boulogne, notre régiment reçut ordre, en quittant Mayence, de la rejoindre en passant par la Belgique. A Flessingue, on tira de chaque régiment de cavalerie deux cents hommes, mis à pied, qui furent embarqués sur des prames et des péniches pour faire le service de canonniers marins. Tous les régiments firent apprendre aux soldats le maniement de la rame et le service de canonniers marins. Deux fois par semaine, on s'exerçait à débarquer les chevaux ; des milliers de péniches et de

bateaux plats furent construits et se réunirent à Boulogne, Dunkerque, Ostende et les ports environnants, pour la descente en Angleterre. Le camp de Boulogne offrait un aspect imposant et avait plutôt l'air d'une grande cité que d'un camp. Jamais armée française ne fut plus belle.

Pendant l'hiver, je fus envoyé au dépôt de Maëstricht, comme maréchal des logis instructeur, pour passer bientôt maréchal des logis chef. J'y restai huit mois.

. . . .

1805

Alors l'Angleterre, craignant sérieusement un débarquement, excita l'Autriche à nous déclarer la guerre. L'Autriche fit marcher ses armées en Bavière, croyant passer le Rhin et pénétrer en France, avant que nous eussions porté nos forces de son côté. Mais, prompts comme l'éclair, les Français quittèrent leur camp de Boulogne, et, à marches forcées, volèrent au-devant du nouvel ennemi, qui, par la suite, a dû bien se repentir de son attaque. De tous les côtés de la France on se porta sur le Rhin et, déjà il était franchi sur plusieurs points, ce qui permettait de prendre l'offensive, quand les Autrichiens n'étaient arrivés qu'à Ulm.

Mon superbe escadron rejoignit le régiment à l'armée.

2° JOURNAL

J'ai eu le malheur de perdre le journal que j'avais tenu depuis le moment où j'entrai au service jusqu'à

cette époque-ci. Comme je me suis rappelé toutes mes courses et tous les événements, j'ai tout retrouvé successivement ou à peu près. Maintenant, je vais donner jour par jour, et aussi fidèlement que possible, le détail de mes voyages.

. . . .

Le 28 octobre, passé l'Inn à Mühldorf ; l'ennemi ayant brûlé le pont, on construisit tout de suite un échafaudage très fragile où la cavalerie passa à pied, homme par homme, tenant le bout des rênes de peur que, si le cheval tombait en bas du pont, on ne fût entraîné dans sa chute. Ce pont fut nommé le *pont tremblant*.

. . . .

Le 6 novembre, bivaqué à Waidhofen, dans la montagne ; poursuivi l'ennemi ; on lui prend une grande partie de ses équipages, habillement, effets et ustensiles d'hôpitaux, comptabilité, musique, instruments ; l'ennemi, ne pouvant emmener ses canons, les précipite en bas de la montagne. Bivacs établis sur la neige. On demande des hommes de bonne volonté qui aient des chevaux bien ferrés. Comme il y avait un coup de main à faire, je me portai lestement en avant. Notre petit corps de cavalerie et d'infanterie légère formé, nous marchons dans la montagne sur Mariazell, où nous attend l'ennemi ; le voir et l'attaquer était tout un. Tourné de tous côtés, il perdit dix pièces de canon et six mille hommes faits prisonniers. Nous poursuivîmes les autres jusqu'à la nuit ; quand, s'étant établis tranquillement dans leur bivac, ils reposaient leurs membres épuisés, nous les

chargeons de toutes parts. Le régiment *Deutschmeister* fut pris en entier. Par cette nuit obscure, on ne se reconnaissait pas dans la mêlée; un de mes camarades ayant pris un uhlan et le tenant par la bride, je crus que c'étaient deux Autrichiens, trompé d'ailleurs par le manteau de uhlan que le Français portait sur lui; m'approchant doucement par derrière, j'allais lui brûler la cervelle. Il tourne la tête, me reconnaît: « Arrête! crie-t-il; mon ami, c'est moi. » Il était temps tout juste. Il quitta vite son manteau blanc, de peur d'une pareille aventure.

Les fuyards s'étant jetés dans des maisons isolées et dans les bois, nous courûmes les dénicher. Seul, avec un hussard, j'aperçus une ferme isolée dans l'obscurité. M'approchant doucement, descendu de mon cheval que garde mon compagnon, pied à terre, mes pistolets chargés à la main, me voilà à guetter à travers les croisées l'intérieur de la maison. Je vois la chambre remplie d'Autrichiens qui fricotaient, d'autres dormant sur la paille. Courageusement, présentant le bout de mon pistolet: « Halte-là! leur criai-je, le premier qui bouge, je lui brûle la cervelle. » Stupéfaits, il se rendent tous: dix-sept soldats et deux sergents que je ramenai à mon général.

. . . .

Le 12 novembre, retournant toujours sur nos pas, nous passâmes une grande montagne couverte de neige. Il fallait conduire les chevaux à la main, enfonçant dans la neige jusqu'aux genoux ou bivaquer au pied de la montagne, et sans vivres.

Le 13 novembre, arrivés à Mariazell, ville réputée

pour ses pèlerinages; la sainte Vierge, malgré sa réputation, ne fit pas, ce jour-là, de miracle à notre avantage; la ville ayant été pillée dans un combat, nous mourions de faim.

. . . .

Le 16 novembre, l'armée française, sous les ordres de S. M. l'empereur Napoléon, s'étant emparée de Vienne, une première fois, nous y entrâmes triomphalement, en grande tenue, comme pour une parade. La plupart des habitants de la ville vinrent au-devant des vainqueurs, par curiosité ou pour les admirer.

Nous couchâmes à Schwechbart, à deux lieues de Vienne, sur les bords du Danube. J'eus mon logement chez un apothicaire, où il était temps d'arriver: toute la boutique allait être pillée par des fantassins; le sabre à la main, me faisant place, je chassai tout le monde et rétablis l'ordre. Comme mes hôtes n'avaient plus de vivres, je fus à la découverte et fis rapporter du vin, du pain et du mouton, si bien que nous étions fournis pour quelque temps. Mais, la nuit, on sonne à cheval, et il faut retourner précipitamment à Vienne, où des troubles étaient à craindre. Mes hôtes, ne sachant comment me remercier, ne voulaient pas nous laisser partir; il fallut leur promettre de revenir les voir, après la paix faite. Ce ne fut possible que dans la campagne suivante où je leur rendis encore un petit service.

Le 17 novembre, revenus passer trois jours à une caserne de Vienne, où les habitants nous apportèrent des vivres et du vin en quantité. Je profitai de ce séjour pour visiter la ville, me divertir et me dé-

barrasser des billets de banque dont j'avais passablement.

Le 20 novembre, nous voilà partis avec cent chevaux, pour aller en partisans dans la Moravie, commandés par le chef d'escadron Méda. Il s'agissait de connaître la position de l'ennemi, sa force, de guetter ses mouvements. Comme, sous nos manteaux, il était difficile de nous reconnaître pour des hussards français, ordre était, en passant dans les villes et dans les villages, de ne dire mot ou de parler allemand. Cette exploration dura dix jours : passant la nuit cachés dans les bois, nous rafraîchissant le jour hors des villages, tantôt derrière, tantôt devant l'ennemi. Notre chef fit de bonnes contributions; nous autres, pas beaucoup. Après avoir écumé un peu le pays, filé sur Presbourg capitale de la Hongrie... A Anger bu le vin du prince Kinsky.

. . . .

Le 1er décembre, on apprend que l'empereur de Russie, en personne, était venu avec une forte armée au secours des Autrichiens. Dans le lointain s'apercevaient les milliers de feux des bivacs ennemis ; les nôtres étaient bien attisés, chacun occupé à faire son fricot, lorsque, tout à coup, l'empereur Napoléon arrive et passe sur le front de bandière de l'armée. Il parle à chacun des régiments, l'encourage pour la bataille qui doit se livrer le lendemain ; alors chaque soldat, spontanément, prend une torche de paille, l'allume, en criant « Vive l'Empereur ! » la secoue en l'air. Coup d'œil magnifique à voir et présage certain de victoire !

Le 2 décembre, ou 11 frimaire an XIV, à la pointe du jour, on battit la générale partout, la cavalerie monta à cheval; chacun prit son rang et se disposa à combattre. L'ennemi avança dans le lointain, par divisions, en colonnes serrées et commença l'attaque. Le canon ronfle partout; la lutte s'engage; et ce jour fut donnée la fameuse bataille d'Austerlitz, où les empereurs de France, de Russie et d'Autriche commandaient en personne, la bataille des Trois Empereurs! Chacun fit son devoir. L'armée française s'est immortalisée là par son intrépidité en luttant contre deux armées coalisées, de forces supérieures. L'affaire a été générale, et, en moins de quatre heures, l'armée ennemie fut coupée ou dispersée et noyée dans les lacs. Le succès de cette journée nous a valu quarante drapeaux, les étendards de la garde impériale de Russie, cent vingt pièces de canons, vingt généraux et plus de trente mille prisonniers. Jamais on n'a combattu avec tant d'acharnement de part et d'autre.

Nous avons bivaqué sur le champ de bataille.

Le 3 décembre, poursuivi l'ennemi, flanqué toute la journée; fait encore beaucoup de prisonniers.

Le 4 décembre, on cherche à couper la retraite de l'ennemi, et nous étions déjà maîtres du terrain, lorsque le feu commença; l'ennemi fut vivement attaqué. Le vin était tellement abondant dans le pays que tous les soldats étaient en train; on avait peine à les maintenir: ils voulaient absolument charger sur l'ennemi qui battit toujours en retraite jusqu'à Gœding. Alors, étant obligé de passer un défilé, notre chef, le général Klein, ordonna la charge. Au même instant

arrive un parlementaire autrichien qui annonce au général une trêve, et le prie de faire cesser le feu. Après lui vient le général autrichien Mehrfeld à la vue de plus de huit mille hommes de cavalerie prêts à charger. Il demande le général Davout avec qui il s'entretient longtemps. Ensuite on s'est observé militairement de part et d'autre, et on a tout de suite désigné des cantonnements. Notre régiment eut un village d'où il fallut chasser les uhlans pour nous y établir. Ce pays est la Moravie, et on y parle la langue slovaque. On put se reposer quelque temps de ses fatigues. L'empereur Napoléon et l'empereur d'Autriche eurent une entrevue, à la suite de laquelle la paix fut signée.

Le 11 décembre, ordre de départ. Bien aises de quitter ce pays dénué de ressources. Les chevaux, venant à manquer de fourrages, n'avaient plus que de la paille.

. . . .

Le 20 décembre, passé par Rohrau, lieu de naissance du célèbre musicien Haydn; le 23, à quatre lieues de Vienne, logé chez le richter Joseph Karg. Pendant que la paix se signait à Presbourg, le 26, je fis plusieurs parties de plaisir avec mon hôte à Vienne qui n'offrait plus l'aspect tumultueux de la guerre; l'ordre était rétabli; chacun vaquait à ses affaires; on pouvait contempler tous les objets d'art, et satisfaire ses fantaisies.

. . . .

1806

Le 27 février, séjourné trois jours chez un brave hôte qui ne se laissa pas voir, mais à tous les repas

mettait un écu sous la serviette de chacun des quatre Français.

. . . .

Le 19 mars, le maréchal Davout passe la revue du corps d'armée, sur le champ de bataille, près de Neubourg, où le premier grenadier de France, La Tour d'Auvergne, a été tué, là où un monument fut érigé depuis en son honneur. Son cœur est conservé, comme un souvenir précieux, par son régiment; chaque fois que se fait l'appel de la compagnie des grenadiers, il est nommé, et le plus ancien répond : « Mort pour la patrie ! »

. . . .

Le 4 octobre, l'armée française se réunit aux environs de Bamberg et se porta en avant. Notre division forma l'avant-garde. Tout le monde était très disposé à se battre et à conquérir un pays qui n'avait pas encore été le théâtre de la guerre.

. . . .

Le 4 octobre fut tiré le premier coup de canon.

. . . .

Le 11 octobre, par Gera, à la poursuite de l'ennemi. Nous prenons une douzaine de voitures d'équipages et les caisses de plusieurs régiments, contenant des effets d'officiers, des billets de caisse saxons, beaucoup de chevaux, des prisonniers, des femmes, en diable. C'était, paraît-il, un dépôt des Saxons ; un hussard de la compagnie, qui avait fait une bonne prise, me donna un gros paquet de ces billets de caisse. N'en connaissant point la valeur, je demandai à un habitant si ce papier était bon et passait en cours

d'après sa valeur nominale; il me dit que non, cela ne pouvant pas me servir. J'en pris une petite portion que je mis dans ma sabretache et déchirai le reste à ses yeux. Il croyait sans doute que je les lui donnerais. Par la suite, je regrettai de les avoir anéantis; car ceux que j'avais gardés m'ont valu de l'argent comptant. Il m'en est resté pour quatre-vingts thalers de Saxe. J'avais détruit plusieurs milliers de francs!

Le 12 octobre, passé par Zeitz. L'avant-garde prussienne, commandée par le prince Louis de Prusse, fut attaquée et complètement battue à Saalfeld. Le prince, ne voulant point recevoir de pardon, fut tué par un maréchal des logis de hussards. J'ai su depuis qu'il s'était enivré à Rudolstadt, la nuit précédente, où messieurs les officiers prussiens avaient tenu bal toute la nuit; mais, le jour venu, nous les avons fait danser. Le prince Louis a été inhumé dans l'église de Saalfeld et un monument lui fut érigé à l'endroit même où il a péri.

Le 13 octobre, à Weissenfels. Bivaqué hors de la ville; les habitants nous apportent des vivres abondants.

Le 14 octobre, à la pointe du jour et par un brouillard très épais, on monte à cheval, passant par Naumburg, par quatre rangs serrés, le sabre en main, au grand trot. Le canon ronflait déjà près de nous. Nous filâmes bon train par Dornburg, passâmes la Saale et, grimpant à travers une gorge rapide, nous parvenons à un superbe plateau où l'armée française était en ligne. Ce jour-là fut donnée la fameuse bataille d'Iéna. Toujours en flanqueurs, nous prîmes notre ordre de ba-

taille. La journée fut chaude, acharnée ; mais les Prussiens, malgré leur célèbre tactique, furent culbutés, coupés et mis en déroute. Nos nombreuses charges de cavalerie enfoncèrent et sabrèrent leurs carrés. Vers le soir, il n'y eut plus que des prisonniers et des bagages à ramasser. L'ennemi fuyait en pleine déroute ; jamais je n'ai vu une armée abandonner plus lâchement un champ de bataille. L'action eut deux scènes. L'Empereur battait les Prussiens près d'Iéna, tandis que le maréchal Davout les frottait à Auerstædt. Les Prussiens donnèrent le nom de cette dernière ville à la bataille, mais comme c'était aux vainqueurs de la baptiser, elle conserva le nom de bataille d'Iéna. Nous bivaquons sur le champ de victoire.

. . . .

Malgré les batteries d'Erfurth qui nous lâchèrent quelques bordées de canon, nous prenons une quantité d'équipages et de voitures chargées d'argent. C'était plaisir de voir les hussards au pillage, se battant pour le butin. J'ai assisté là à une scène terrible : grâce à ma bonne monture, j'étais toujours des premiers à poursuivre les nombreux fuyards ; un sous-officier prussien, traînant sa femme avec lui, se voyait près de tomber entre nos mains. Incapable de la sauver, il tire son sabre, frappe sa femme, qui tombe roide dans le fossé, et veut gagner à toutes jambes un bois. Plusieurs hussards lancés à sa poursuite le rejoignent et le sabrent. Nous bivaquons dans un bois, près de l'ennemi.

. . . .

Le 16 octobre. Nous ne savions plus que faire des

chevaux de prix capturés. Chaque hussard, chaque cavalier, en tenait un.

. . . .

Le capitaine du Père (*sic*) fut détaché avec cent chevaux sur Leipzig où l'on ne s'attendait guère à voir des Français. Arrivé de nuit, il prit et désarma le poste de la porte, et, au grand trot, le sabre à la main, se mit en bataille sur la place, où un poste de cinquante hommes fut aussi désarmé. Dans l'obscurité, les bourgeois, croyant que toute l'armée était entrée dans la ville, n'osaient sortir des maisons. Les Français, rassemblant les magistrats, se firent donner une forte somme en numéraire, divers objets, et, chargés de butin, quittèrent la place pour nous rejoindre... Ce coup fut exécuté à la hussarde.

. . . .

Le 26 octobre, dans la charge ordonnée par le général Lasalle à Zehdenick, la totalité du régiment de dragons prussiens de la Reine fut pris. Chaque hussard sabrait à volonté. Apercevant de loin l'étendard de ce régiment, avec mon excellent cheval, je courus dessus. Après plusieurs coups de sabre, celui qui portait l'étendard attaché par des courroies à son bras et à sa cuisse, fut désarçonné. Un hussard de mon régiment, démonté dans l'affaire, lui arrache l'étendard et le porte au prince Murat. Il reçut la décoration. Naturellement je réclamai le même honneur, puisque, à la vue du régiment entier, j'avais sabré l'officier ennemi ; mais c'était trop tard ; je n'obtins rien.

. . . .

Le 28 octobre, à la pointe du jour, on se mit en route pour s'emparer de Prenzlow, de peur que le corps d'armée des Prussiens ne nous échappât; mais la tête de leur colonne arriva en même temps que nous; alors s'engagea un combat dans les faubourgs. Elle dressa plusieurs pièces d'artillerie chargées à mitraille aux portes; il en tomba beaucoup des nôtres, mais les pièces furent enlevées; l'ennemi sabré et noyé, la ville fut prise, et on se rangea en bataille de l'autre côté. Alors le prince de Hohenlohe parlementa avec le prince Murat et se rendit prisonnier, ainsi que son corps d'armée composé d'environ 12000 hommes d'infanterie et de cavalerie, et nous n'étions qu'une division de cavalerie avec une batterie d'artillerie légère! Tous passèrent devant nous au son de nos fanfares et des cris de : « Vive l'Empereur! » On ne savait que faire des chevaux.

. . . .

Le 29 octobre, le général Lasalle, rien qu'avec le 7ᵉ et le 5ᵉ régiment de hussards, disposés habilement sur un seul rang, somme le gouverneur de Stettin de se rendre, sous menace de brûler la ville et de passer la garnison au fil de l'épée. Le 30, à 3 heures du matin, la capitulation est signée, complète. Mais, en défilant devant notre petite troupe, les soldats, indignés, se mutinent, jettent leur général en bas de son cheval et veulent reprendre les armes. La ville était à nous; ils furent gardés à vue dans les champs. Après tout, cette garnison comptait 6000 hommes, 162 pièces de canon contre nous qui n'étions que de 600 à 700, assez inquiets du succès.

... Les habitants de Stettin nous envoyèrent à déjeuner, à tous. Nous engageâmes les officiers prussiens à partager notre repas qu'une partie accepta d'assez mauvaise grâce.

. . . .

... Le 6 novembre, à la prise de Lubeck, mon cheval reçut un coup de feu à la poitrine et tomba; me débarrassant, lestement, sans aucun mal, je fis mettre bas les armes à huit Prussiens et les fis prisonniers; forcé de me retirer en arrière, pendant que nos batteries donnaient péniblement l'assaut, je me nichai avec un maréchal des logis, aussi démonté, au haut d'une maison de campagne pour observer les mouvements des troupes et pouvoir entrer en ville avec les premiers. Les tirailleurs du Pô et les chasseurs corses montèrent franchement à l'assaut. Boucherie terrible; la ville enlevée à la baïonnette, les Prussiens culbutés de rue en rue fuient de toutes parts. Aux cris de victoire, nous rejoignons les combattants par-dessus des remparts de cadavres d'hommes et de chevaux, de canons renversés. N'ayant rien mangé depuis longtemps, nous sentions un appétit dévorant. Je dis donc à mon camarade de chercher avec moi une bonne maison écartée pour nous restaurer. Je finis par apercevoir une grande et belle maison; mais personne ne vint m'ouvrir, bien qu'un passant m'assurât qu'elle était encore habitée. Il fallait vite prévenir les pillards; autant être logé là qu'un autre. Enfonçant un carreau, je parviens à pénétrer à l'intérieur; quand mon camarade m'eut rejoint, nous eûmes soin de bien fermer derrière nous et de mettre le sabre à la main, en cas d'attaque.

Examen rapide de la maison; au rez-de-chaussée, tout est bien meublé; chaque chose à sa place; du feu encore à la cheminée; le premier étage dans le même état, et même mieux garni : des montres, des pendules; toujours personne; et toujours rien à boire ni à manger. Dans le grenier apparaît enfin une lucarne qui laisse pénétrer un petit jour, et apercevoir, à mon grand étonnement, une troupe de personnes tapies dans un coin de cette retraite. Grande fut leur terreur à la vue de deux hussards, le sabre à la main. Se jetant à nos genoux, tous implorent miséricorde et grâce. Une jeune femme, me baisant les pieds, m'implorait pour le petit enfant qu'elle tenait dans ses bras et pour son vieux père. Attendri jusqu'aux larmes, je dis à ces braves gens le sujet de notre visite; je leur affirmai que, ne leur voulant aucun mal, nous étions résolus à les protéger contre le désordre et le pillage. Pour calmer enfin leur épouvante, prenant l'enfant sur mes genoux, je le baisai et le caressai devant eux et les reconduisis avec toute l'honnêteté possible dans leur appartement. Comme je parlais allemand, ils eurent confiance en moi; alors les femmes firent du café, apportèrent à boire et à manger, et nous voilà tous réunis en cercle.

A peine commencions-nous ce frugal repas, que des coups redoublés ébranlent la porte; les soldats, à qui l'on avait laissé la main haute, se dispersant en ville, pillaient les maisons, au milieu de cris et de lamentations. C'était pitié de voir et d'entendre les malheureux habitants, innocentes victimes de cette journée qui avait coûté tant de sang!

Je me lève de table et somme les soldats qui voulaient enfoncer la porte à coups de crosse, d'aller ailleurs, affirmant que la maison était pleine d'officiers blessés; ils obéirent; mais il fallut bientôt se défendre contre d'autres plus violents encore. Nos hôtes nous suppliaient, comme des anges tutélaires, de ne pas les abandonner; mais que faire, à deux, contre tant d'assaillants, sans être, nous-mêmes, à l'abri de leur fureur? Nos sabres nus défendaient bien l'entrée, mais nous allions être réduits à céder à la force, quand deux officiers de ma connaissance, que j'avais aperçus et appelés, nous aidèrent à protéger la maison jusqu'au soir et, avec le secours d'un autre soldat, à barricader les portes. Pendant la nuit, plusieurs personnes, sachant qu'il y avait de l'ordre et des défenseurs dans cette maison, vinrent s'y réfugier.

Cependant les attaques continuaient. Notre hôte, M. Braunwald [1], était un riche marchand de vin qui possédait dans ses caves immenses des crus de tous les pays. Tout le monde y envoyait donc les soldats avides de piller; je vis même de la canaille les y conduire, assurant aussi qu'il y avait là de l'argent en quantité. Mais nous tenions ferme. Cette situation dura trois jours et trois nuits pendant lesquels la ville fut saccagée.

Une nuit, réveillé par des coups redoublés, j'aperçois un bourgeois qui, avec une lanterne, guidait une douzaine de soldats, sur la promesse que la maison contenait tout ce qu'ils pouvaient désirer. Faute

---

1. Voir à l'*Appendice* n° 3, p. 332.

de pouvoir enfoncer la porte énergiquement défendue, ils cassèrent au-dessus d'elle les carreaux qui tombaient sur notre tête, mais sans nous décourager. Ils escaladent alors la croisée par où j'étais entré, pour nous prendre par derrière. Résolus alors à faire une sortie, par la grande porte, nous leur tombons dessus, à l'improviste; nos coups de sabre abattent tout ce qui se présente; quant au bourgeois qui les avait éclairés avec sa lanterne, je ne le manquai pas. Grâce à une poursuite jusqu'au bout de la rue, nous rentrâmes victorieux. Nos hôtes, après leurs transes mortelles, reçurent leurs sauveurs à bras ouverts, et on but toute la nuit en signe de triomphe.

L'ordre commençant à se rétablir en ville, je songeai à rejoindre mon régiment et à chercher un cheval, facile à trouver, toute la cavalerie prussienne ayant été démontée; j'en choisis un bon, en ramenai un à mon hôte et, après lui avoir procuré une sauvegarde, je me préparai à le quitter. Pour témoigner sa reconnaissance, ce brave homme nous ouvrit ses caves magnifiques, ses coffres-forts remplis d'argent, en disant : « Messieurs, sans vous j'aurais perdu tout ce « qui s'offre à vos yeux, et, peut-être encore, la vie « et même l'honneur de mon épouse; puisque vous « m'avez sauvé à votre propre péril, prenez, partagez « ce que renferme ce coffre; je voudrais vous en offrir « davantage. » Je répondis : « Monsieur, nous n'avons, « en gens d'honneur, fait que notre devoir; une belle « action ne se paye point : elle n'aurait plus de mérite « si nous en recevions un tribut; d'ailleurs nous n'a- « vons pas besoin d'argent. Songez quelquefois à

« nous, et pensez que si, parmi les militaires, il y a « des gens capables de bassesse, il s'en rencontre « aussi qui ont de l'honneur. » Ces braves gens ne voulaient pas nous laisser partir. Laissant un éternel souvenir dans cette maison, je leur promis de revenir les voir à la paix. Mais je n'ai jamais eu occasion d'y retourner.

. . . .

Le 14 décembre, l'hiver se faisait sentir rigoureusement ; en Pologne, pays pauvre et malheureux, nos misères commençaient. Quitté nos cantonnements, passé la Vistule à Varsovie et à Praga. Marché par un temps affreux toute la nuit et bivaqué à Wola Golyminska, village sans ressources. Les Autrichiens, qui se trouvaient tout près, permirent qu'on nous apportât des vivres de la Galicie, en payant bien cher. Nous restâmes au bivac dans les sables.

. . . .

Le 22 décembre, bivaqué au bord du Bug, vis-à-vis de l'île.

Le 23 décembre, passé le Bug à la nage, par un grand froid, avec de l'eau jusqu'aux aisselles. En reconnaissance dans l'île et jusque sur la Narew. — Affaire avec les Cosaques qui furent chassés. Bivac dans l'île. N'ayant pu me sécher, j'eus la fièvre la nuit ; mais, moyennant quelques verres de schnaps, j'en fus quitte.

Le 24 décembre, attaqué l'ennemi à la pointe du jour, passé la Narew à la nage, et bivaqué le même soir à Piezireck.

Le 25 décembre, poursuivi l'ennemi jusqu'à près

d'un moulin à vent où beaucoup de canons étaient en batterie. Nous restâmes plusieurs heures exposés au feu et perdîmes bien du monde, particulièrement au 5e de hussards. Alors arrive au trot une batterie de la garde impériale ; elle se met en batterie ; chaque boulet, chaque obus tombent dans les rangs ennemis qui eurent trois pièces démontées. Nous les chargeons de nuit, leur prenons leur artillerie et en sabrons une bonne partie. L'ennemi en retraite brûla, le soir, plusieurs villages. Bivaqué dans la boue et dans la neige.

Le 26 décembre, bataille de Pultusk et de Golymin.

Par un temps affreux et une neige fondante, notre artillerie avait mille peines à nous suivre dans la boue. L'action commença tout de suite par une charge de cavalerie où nous étions en première ligne. Notre colonel fit faire un feu de carabines sur une division de dragons russes lancés au galop, pour les culbuter. Dans la charge qui suivit, je fis un officier supérieur prisonnier. Comme nous dûmes battre en retraite, j'avais peine à emmener mon captif, qui se jeta sur mes rênes et voulut, à son tour, me prendre ; mais, d'un coup de pistolet, je m'en débarrassai aisément; je tenais au moins à emmener son cheval avec moi, mais les dragons russes me tombèrent dessus ; malgré deux blessures à la tête, après une défense désespérée, je m'échappai, et ne pouvant plus rejoindre mon régiment, gagnai un village, où, à mon grand étonnement, accourent des Cosaques qui se mettent à mes trousses. Fallait-il me rendre à eux, ou passer devant une ligne de batterie qui tirait sans cesse sur l'artillerie française laquelle, de son côté, n'était pas

manchote? Les boulets se croisaient continuellement. Je pris le dernier parti, aimant mieux mourir par un boulet que de la main des Cosaques qui ne faisaient pas quartier aux prisonniers.

Je perdais beaucoup de sang: ma tête était très malade. Piquant des deux à travers une grêle de boulets dont aucun ne m'était destiné j'arrive heureusement aux lignes françaises exposées à l'artillerie ennemie; un boulet ouvre le ventre d'un de nos chevaux: ses boyaux traînaient à terre; mais le pauvre animal, dressé sur ses pieds de derrière, put faire encore cinquante pas. Un autre boulet emporte devant moi la tête de trois hommes. Quand je me fus fait panser à l'ambulance, je parvins avec peine à trouver, avec mon cheval, place dans une écurie déjà remplie de blessés. Les feux du bivac atteignirent notre toit de chaume; tout est embrasé; vite, il faut aller se coucher à la belle étoile, par une pluie mêlée de neige, dans une boue liquide, jusqu'aux genoux. Quelle nuit! Impossible de préserver le village abandonné, qui fut anéanti.

. . . .

Le 30 décembre, à Varsovie, logé et nourri médiocrement chez un chanoine, je parvins à me guérir pour rejoindre mon régiment.

. . . .

1807

Le 3 février, l'ennemi, qui avait une belle position, faisait mine de se défendre; il déploya beaucoup de troupes et d'artillerie. L'Empereur reconnut lui-même

la position, la fit attaquer par la droite. Au milieu d'une canonnade, jusque bien avant dans la nuit, nous restâmes dans une grande plaine, sans feu ni vivres, par un froid très vif. Il fallait nous serrer les uns contre les autres, sans parvenir à avoir un peu chaud; tous étaient roides de froid; le matin, je donnai six francs à la cantinière pour un verre d'eau-de-vie.

Dans la charge où les Russes furent culbutés j'arrachai la lance de la main d'un uhlan pour essayer de m'en servir; mais décidément un sabre valait mieux.

. . . .

Le 5 février, près de Liebstadt, en marche sur Eylau, il y eut des charges de cavalerie où des bataillons carrés russes furent en entier abîmés; la garde impériale fit merveille. En sauvant un officier bavarois démonté, je reçus un coup de sabre à la tête, dans un défilé. Voyant venir à moi, ventre à terre, un officier de dragons prussien, le sabre à la main, je l'attendis de pied ferme, le pistolet au poing et le sabre à la dragonne. A dix pas de moi, son cheval l'emporte; courant à sa rencontre, je lui applique un bon coup à travers la figure, et veux le faire prisonnier, mais en vain; je lui tire alors un coup de pistolet à bout portant. Il tombe; mais force me fut de lâcher son cheval, pour me sauver moi-même.

Le froid, la mauvaise nourriture, la dysenterie, ma blessure, me forcèrent à me retirer sur les derrières. Conduit par deux hommes, je parvins à Herzogswald, où je ne fus guère bien. Les troupes filèrent sur Eylau.

. . . .

Le 6 février, à Liebstadt, je ne trouvai pas d'ambulance. Entré un instant dans une maison pour me réchauffer, je laissai devant la porte mon traîneau et mon portemanteau; mais les soldats d'une division d'infanterie s'en emparèrent; ce portemanteau contenait tout mon avoir. Blessé, malade, sans butin, dans cette saison rigoureuse, je n'avais pas le sou; d'ailleurs ce pauvre pays était pillé et abandonné.

Un apothicaire, qui n'avait pas quitté sa maison, voulut bien panser ma blessure; sa femme me donna une tasse de café qui me fit bien plaisir. Là se trouvaient aussi deux négociants d'Elbing à qui les Français avaient enlevé leurs vins et leurs eaux-de-vie; voyant qu'ils craignaient d'être arrêtés comme espions, je leur offris de les conduire jusqu'à Preussisch Holland où je voulais me rendre. Montés tous les trois sur un traîneau que je m'étais procuré, nous partons et bien difficilement; grâce à ma blessure, j'obtins près du fourneau une petite place dans une maison occupée par des dragons qui partagèrent avec moi leur souper et m'accablèrent de soins. Mes deux négociants eurent aussi un asile à la cuisine sur de la paille.

Le 8 février, se donna la sanglante bataille d'Eylau. Les troupes partirent à la pointe du jour. Je les suivis avec mon traîneau, me défiant des paysans qui pillaient et assassinaient les hommes isolés. Au premier coup de canon, je me plaçai derrière, si bien que les boulets passaient au-dessus de ma tête; mes deux négociants, pris de peur, se sauvèrent; j'avais beau les engager à demeurer pour voir une bataille, ils disparurent

comme un éclair. Je finis par me retirer dans le village de Reicherswald pour y passer la nuit.

. . . .

Le 9 février, un négociant de Preussisch Holland me pria de venir loger chez lui pour lui servir de sauvegarde, afin qu'on ne lui enlevât pas ses pièces de drap : en effet je lui fus utile, en le dispensant des fournitures de drap faites par réquisitions illégales dont il n'aurait jamais été payé. En retour, il me traita bien et me donna du linge dont j'avais grand besoin.

Le 24 février, ma blessure guérissait à vue d'œil, et j'allais rejoindre, quand, une belle nuit, je fus enlevé par une patrouille de hussards prussiens venus de Danzig pour y ramener les blessés en état de marcher. Malgré les protestations du bourgmestre et de plusieurs habitants qui m'avaient pris en amitié, nous fûmes conduits à Elbing, au nombre de vingt-deux, et déposés au corps de garde de la place. Là toute la canaille vint nous regarder comme des bêtes sauvages: ils n'avaient pas encore vu de Français! Les Prussiens qui nous avaient amenés faisaient tellement leurs embarras avec une poignée de blessés qu'ils avaient saisis dans un hôpital, qu'on les aurait crus les héros du siècle. O canailles que vous êtes! Les Français sont plus braves : c'est sur les champs de bataille qu'ils font leurs prisonniers et non dans des lits où gisent de malheureux blessés!

Dans la foule des curieux, reconnaissant un négociant qui avait voyagé avec moi, je l'appelai, à sa grande surprise ; il eut soin de ma personne, mais sans obtenir de me prendre chez lui.

Le 27 février. Une fois en route pour Danzig, je résolus de m'évader à la première occasion : parlant la langue allemande, avec mon uniforme de hussard à peu près pareil, je pouvais facilement passer comme Prussien. A notre arrivée à Danzig, ne devait-on pas nous embarquer pour la Russie, pour nous conduire en Sibérie ? Je m'entendis donc avec un maréchal des logis de dragons.

A la première couchée dans une grande et belle ferme de l'île de la Nogat, nous étions tous rangés sur la paille, le dragon à côté de moi qui faisais semblant de dormir profondément comme les autres, jusqu'à ce que nos gardiens, gorgés d'eau-de-vie, fussent assoupis, vers minuit ; alors, m'étant levé doucement, je poussai le dragon ronflant à ma droite ; mais, impossible de secouer son sommeil ! Fallait-il manquer une occasion si belle ? Je parvins à gagner la porte de la maison. Comment reconnaître mon chemin dans un pays couvert de deux pieds de neige, rempli de fossés larges et profonds ? Après bien des chutes dans ma course précipitée, je reconnus là que la peur donne des forces. Malgré l'espoir de gagner Elbing que les Français allaient bientôt occuper, vite désorienté, tombant de lassitude et d'inanition, je m'en remis au hasard ; toujours sur ma droite, sur le bord d'un lac, je distingue une maison de pêcheur éclairée. Un homme vient m'ouvrir et me demande qui je suis : « Maréchal des logis prussien. » Il me fait entrer, allume un fagot. A toutes ses questions, je réponds que blessé et pris par les Français, je venais de leur échapper. Il me croit à la lettre, et, saisi de pitié me

sert un bon schnaps qui me fit infiniment de bien; puis, m'indiquant la route pour rejoindre les Prussiens à Danzig il me recommande fort d'éviter Elbing où les Français étaient arrivés la veille. Je n'en étais qu'à deux lieues; un peu reposé, j'y parvins à 8 heures du matin. Une vedette en manteau bleu, que, de loin, j'avais d'abord prise pour un Prussien, me cria : « Qui vive ? » Avec quelle joie je répondis : « France ! » et courus vers ce soldat. Il m'apprit que le général Durosnel était là depuis la veille avec trois régiments de chasseurs. Je bénis le Ciel ! Le général, à qui je contai mon aventure, me dirigea vers le petit dépôt, près de Culm sur la Vistule; mais il voulut d'abord me retenir à déjeuner avec lui; ma mise ne me permettait pas malheureusement d'accepter un tel honneur. Le lendemain, je partis en voiture pour Preussisch Holland.

Mon hôte, enchanté de me revoir sain et sauf, ne put me garder dans son logis, occupé par le général Maison, mais, pour m'aider à rejoindre mon dépôt, son épouse me fit une besace de toile contenant une miche, un bon morceau de viande froide et un cruchon d'eau-de-vie, avec une lettre de recommandation du mari pour un pasteur de ses amis([1]).

Le 7 mars, parti ma besace sur le dos, un bâton à la main, j'attends longtemps à la porte du pasteur qui, d'un air triste et peureux, finit par m'ouvrir, lut ma lettre et me fit entrer; mais les meubles étaient bouleversés, tout dans le plus grand désordre. Il me présenta à sa femme et à ses enfants, consternés et

1. Voir à l'*Appendice* nº 5, p. 340.

baignés de larmes : sa maison avait été pillée par des soldats, les objets précieux enlevés ; il ne lui restait plus un morceau de pain pour le souper de sa famille. Comment me donner l'hospitalité, quoique je lui fusse recommandé par un ami intime ? Mais, ne demandant qu'une botte de paille pour me coucher, je me chargeai du repas ; alors, j'étalai mes provisions que je les priai de partager avec moi. Les enfants dévoraient déjà des yeux mon pain dont chacun reçut d'abord un bon morceau. Le soir, la femme du pasteur fit de ma viande une ratatouille avec quelques pommes de terre retrouvées parmi la paille. On soupa ensemble et de fort bon appétit, gaiement ; mon cruchon d'eau-de-vie fit merveille. Jamais je ne me suis couché si satisfait.

Le 8 mars, je quittai la famille de mon pasteur, en lui laissant le reste de mes vivres, excepté mon schnaps : je trouverais toujours de quoi me nourrir.

. . . .

Le 14, dans un petit village, près de Culm, je rejoins le dépôt ; je peux m'équiper à nouveau, avec les vingt louis que m'avait conservés un cantinier.

. . . .

Le 26 mars. En cantonnement dans l'île de la Nogat, sans contredit le plus riche pays de la Prusse. Une cessation d'armes était bien nécessaire... ; on put se reformer facilement dans ce pays qui n'avait jamais vu de Français. Je fus logé avec vingt hommes chez un fermier obligé de nous nourrir avec nos chevaux. Au bout de deux mois et demi, les provisions ne paraissaient pas avoir diminué ; la table était très

bonne, mais on observait la plus exacte discipline. Chaque homme recevait en outre de nos hôtes des bottes ou des remontages, des chemises, des pantalons de treillis. En partant, on enleva dans ce seul pays dix-huit mille chevaux de cavalerie et d'artillerie, car chaque paysan en avait de douze à vingt excellents et on ne leur laissa qu'un train de labourage.

Cependant se faisait le siège de Danzig qui capitula.

Le 7 mai, nous passâmes la revue du prince Murat dans une belle plaine à côté d'Elbing, et, le lendemain, celle de S. M. l'Empereur. Il s'y trouvait vingt-huit régiments de cavalerie, sans l'artillerie.

Le 11 mai, je fus nommé adjudant.

. . . .

Le 7 juin, le général Lasalle rassemble la division.

. . . .

Le 9 juin, passé le pont de Deppen... Apercevant de mon côté un officier de Cosaques, au coin d'une grange, la lance en arrêt, je courus dessus ventre à terre, le sabre à la main; comme il m'attendait de pied ferme, je lui lâchai un coup de pistolet à dix pas, sans l'atteindre; je reprends mon sabre, pour lui travailler les côtes, mais, faisant demi-tour, il saute, par-dessus une haie, dans un verger; moi, derrière lui, je le saisis aussitôt; il demande et obtient pardon; je le ramène au prince Murat qui en tira beaucoup de renseignements. Il me procura un bon cheval, sa giberne garnie, près d'une demi-livre d'argent, vingt pièces d'or; je lui laissai le reste pour payer son voyage en France et y faire des conquêtes. Cet officier fut capturé à vingt pas des fantassins russes,

sans qu'ils eussent le cœur de me tirer un coup de fusil !

. . . .

Le 10 juin..., voyant un de mes camarades tombé mort, qui avait encore un gant à la main, je le tirai, ainsi qu'une bague surmontée du portrait en miniature de sa fiancée, avec l'intention de les lui remettre en souvenir.

. . . .

Un cheval inconnu s'obstinait à venir manger avec le mien ; comme il était bien chargé, je trouvai dans ses musettes une bonne bouteille d'eau-de-vie, du pain et un morceau de viande. Bonne aubaine : je n'avais pas mangé depuis deux jours !

. . . .

Le 12 juin, le colonel m'envoya prévenir que l'ennemi était par là et que les chasseurs venaient de tuer un colonel russe, Français de naissance, qui n'avait pas voulu se rendre. Il était couché au coin d'un bois, n'ayant plus que sa chemise et son caleçon ensanglantés. Voyant qu'il n'était pas mort, je parvins à le faire parler : la cuisse et le bras gauches cassés, il souffrait terriblement. C'était un Alsacien, émigré à la Révolution, le comte de Montjoie[1], colonel au service de la Russie ; venant d'Angleterre par Saint-Pétersbourg, il portait des dépêches très importantes pour le général en chef ; ignorant que les Russes eussent quitté Heilsberg, il était tombé dans les avant-postes français. Il me pria en grâce de finir sa misé-

1. Voir à l'*Appendice* nº 4, p. 334.

rable existence et ses souffrances en lui brûlant la cervelle ; il fermerait les yeux quand je tirerais le coup de pistolet. Pris de pitié, j'aurais bien voulu le secourir, mais j'étais seul. Il me répugnait de l'achever. Je lui promis de lui envoyer un paysan du premier village pour le transporter dans une ambulance, après avoir ramassé près de lui plusieurs lettres cachetées écrites en anglais. Forcé de rejoindre, je dus le laisser nu gisant au coin d'un bois, brûlant de fièvre ; personne au village ; la pluie tombait à verse ; mon pauvre diable aura sans doute péri cette nuit-là. Les lettres remises le même soir au prince Murat, je lui racontai l'aventure.

. . . .

Plusieurs juifs qui approvisionnaient l'armée russe nous tombèrent entre les mains avec leurs voitures.

. . . .

Le 14 juin, un régiment presque entier de Towarzysz ou lanciers prussiens, composé de Polonais, vint se joindre à nous... Je reçois l'ordre d'aller chercher des cartouches au grand parc, quand, traversant une division d'infanterie, je reconnais mon cheval perdu au bivac du pont de Deppen et monté par un officier du 15e d'infanterie légère. Il me le rendit tout de suite, à mon grand contentement; il manquait bien quelques petites choses dans mon porte-manteau. Nous marchâmes sur Friedland où se donna la grande bataille qui décida de la campagne et amena la paix de Tilsit.

Le 16 juin, passé à la nage les rivières de l'Alle et de la Prégel à Wehlau avec l'Empereur, à la vue de l'ennemi que nos carrés d'infanterie fusillèrent à bout

portant. C'est dans cette affaire que nous avons pris les premiers Kalmouks armés de flèches. Aucun d'eux n'obtint pardon : ils étaient trop vilains.

Le 17 juin, poursuivi les Cosaques au trot : le 3e de chasseurs, à l'avant-garde, perdit du monde dans un défilé. Pendant une belle charge, notre colonel, M. de Colbert, fut blessé d'un coup de lance; on continua de poursuivre l'ennemi au son des fanfares et à coups de canon, jusque dans la nuit.

Le 18 juin, un Cosaque s'était acharné à ma personne, pour me lancer. Je parvins à l'abattre d'un coup de sabre en pleine figure et, puisqu'il me voulait tant de bien, l'achevai avec mon pistolet... Dans une attaque contre notre bivac, le soir, j'ai attrapé un affreux vieux Cosaque avec une barbe épouvantable; mais, comme il avait un beau cheval noir, je ne lui ai repassé qu'un coup de sabre, et lui laissai la vie...

Le 19 juin, après une suspension d'armes accordée par l'Empereur, nous entrâmes pêle-mêle avec les Cosaques à Tilsit. A Ragnit, quelques bâtiments chargés de vivres pour les Russes nous ravitaillèrent.

Je logeai avec le colonel chez M. Mack, bourgmestre de la ville ([1]), père d'une nombreuse famille et très aisé ; mais, comme sa maison avait brûlé, nous bivaquâmes dans une gloriette du jardin. Je pus rendre service, en partageant avec lui notre grande quantité de vivres et en lui faisant rendre ses voitures et quatre beaux chevaux que j'allai reprendre au camp de Tilsit; la suite prouvera qu'il fait bon d'avoir des amis recon-

1. Voir à l'*Appendice* no 2, p. 330.

naissants partout ; ce bienfait me sera rendu dans un moment bien critique.

. . . .

Le 29 juin, j'eus occasion d'aller souvent à Tilsit où se signait la paix. J'ai assisté à la réunion des empereurs de France, de Russie et du roi de Prusse sur un bateau au milieu du Niémen, en présence des deux armées, coup d'œil magnifique et imposant.

. . . .

Le 22 juillet, nous reçûmes l'ordre de retourner en Pologne.

. . . .

Le 1er septembre, en cantonnement à Radomska, frontière de la Galicie, où la chaleur était telle, la nourriture si mauvaise que j'aurais succombé à la dysenterie, si je n'avais pas voyagé dans la voiture de mon colonel, jusqu'à destination où je me fis traiter. Beaucoup périrent.

(Ici Georges Bangofsky néglige de relater qu'il fut décoré de la Légion d'honneur le 1er octobre 1807.)

1808

(*Cantonnements divers en Haute-Silésie, en Saxe, en Westphalie et en Saxe.*)

. . . .

1809

La guerre étant déclarée entre la France et l'Autriche, nous reçûmes l'ordre d'entrer en campagne et d'abandonner notre cantonnement d'Aschersleben.

. . . .

Le 23 avril, bataille de Ratisbonne. Le régiment chargea plusieurs fois. Je fis prisonnière une compagnie de tirailleurs dans un couvent. Un jeune officier qui, pour la première fois, allait au feu, avait tellement peur que, ne voulant pas me quitter, il s'attachait aux rênes de mon cheval ; je le ramenai avec les autres prisonniers pour le mettre en sûreté ; mais on lui prit tout ; par pitié, je lui restituai son avoir et lui donnai même quelques louis pour son voyage en France, sachant combien un prisonnier est malheureux. Comme il me laissa son nom, j'eus l'occasion, plus tard, de voir son père.

... J'eus le bonheur de parler personnellement à l'Empereur : j'avais été envoyé par le colonel en avant pour découvrir un terrain par où nous pourrions descendre sur Ratisbonne, pour couper la retraite à une division de cavalerie autrichienne qui était poussée l'épée aux reins par les carabiniers et une division de cuirassiers. Je rencontre l'Empereur presque seul. Il me demande quelle était la division de cavalerie qui me suivait. Je lui répondis. Derrière lui arriva une batterie d'artillerie qu'il plaça lui-même et il fit diriger un feu très vif sur des masses autrichiennes encombrées à la porte de Ratisbonne.

Jamais je n'ai rien vu de plus terrible et de plus majestueux que cette nuit : une partie de la ville, appelée Stadtamhof, séparée par le Danube, était embrasée ; dévorés par la flamme, les clochers s'écroulaient au milieu d'une nuit très noire. Entre le bivac français et le bivac ennemi, étincelants de mille feux, la ville offrait un coup d'œil unique.

La ville prise d'assaut, une grande partie de la population fut passée au fil de l'épée; nous fîmes quinze mille prisonniers.

Le 24 avril 1809, passé le Dànube en traversant l'incendie au galop, par-dessus des monceaux de cadavres que les habitants jetaient dans le fleuve pour débarrasser les chemins et le pont.

. . . .

Le 2 mai, je suis nommé sous-lieutenant.

. . . .

Le 7 mai, Ebersberg est pris d'assaut et brûlé; l'hôpital, rempli de blessés et de malades autrichiens, est incendié de même : plus de trois mille hommes furent grillés.

Le 8 mai, à Carlsbach, en suivant à pied un sentier, j'entrai pour allumer ma pipe dans une cabane où se trouvait une femme extrêmement triste. Elle me raconta que son père était mort depuis près de huit jours; il était encore là, couché sur de la paille, couvert d'un mauvais drap, et sentait déjà très fort. Le curé de la paroisse refusait, disait-elle, de l'enterrer, parce qu'elle n'avait pas d'argent, pour le moment, à lui donner. Je lui conseillai de le faire inhumer par des voisins, mais elle croyait que, s'il ne reposait pas dans un cimetière, son âme serait damnée. Je donnai à cette pauvre femme les deux florins nécessaires, et me sauvai vite en maudissant cette vilaine race de prêtres allemands sans pitié, ne cherchant qu'à dépouiller les malheureux.

Le 9 mai, passé l'Ips, à Mölck, au château d'Albrechtberg; vis-à-vis, de l'autre côté du Danube,

s'élève le fameux château où fut enfermé le roi Richard Cœur de Lion.

. . . .

Le 12 mai, en découverte avec vingt-cinq hommes sur Vienne, le long du Danube, pour fouiller le pays.

Le 13 mai, sur l'ordre du général Pajol de reconnaître une île sur le Danube et d'en ramener des chevaux, je m'y transporte avec mon détachement; là, point de bateaux. Je commande à mes hussards de passer à la nage; mais aucun ne voulait savoir nager; j'irai moi-même; déshabillé je me jette dans le Danube; l'eau était tellement froide, que mon sang se glace; essayant de gagner plus vite la rive opposée, au beau milieu, je perds la respiration, sans pouvoir crier. Je vais me noyer; une poutre à moitié brûlée, provenant du pont de Linz incendié, était arrêtée dans le courant; je m'y attache pour reprendre haleine et délibérer: retourner sur mes pas, ce sera le même risque dans le trajet le plus dangereux; en avant, j'atteindrai des sables assez proches; y prenant pied, j'atteindrai mon but. Il faut faire cela; après ce court repos, je me remets à la nage, parviens heureusement à l'île et retourne en bateau à l'autre rive, où m'attendait mon détachement, incapable de me porter secours. Avec la moitié de mes hussards, des filets et des cordes à fourrages, il fut possible de ramasser vingt-sept chevaux qui furent passés à la nage, attachés l'un au bout de l'autre, à la corde que l'on tirait du bord opposé.

Le 14 mai, l'armée française s'avança sur Vienne qui fut cernée; après avoir fouillé le Wienerwald,

j'entrai un des premiers dans la ville et logeai dans le faubourg de Carinthie.

. . . .

Le 22 mai, parti de nuit pour passer le pont d'Ebersdorf, détaché avec vingt-cinq hommes dans la division du général Petit, du 3e corps d'armée, j'arrive au pont que l'ennemi avait rompu. On se battait avec acharnement sur l'autre rive; l'Empereur s'y trouvait avec une partie de l'armée; mais nous étions spectateurs de la bataille d'Essling, sans pouvoir porter secours à nos camarades engagés avec toute l'armée autrichienne. Le maréchal Lannes eut les deux jambes emportées d'un boulet; j'ai aidé à le mettre à terre.

. . . .

Je me retirai avec mon détachement à Schwechat, où je logeai chez mon apothicaire à qui j'avais déjà rendu service dans la campagne d'Austerlitz. Sa boutique était sens dessus dessous. Ce fut aisé de mettre vite les soldats à la porte à coups de plat de sabre et de faire maison nette. Je paraissais descendu du ciel! mais il n'y avait plus rien à m'offrir: j'envoie chercher par un hussard, dans un couvent voisin, une pièce de vin, une vache et du pain en quantité, préparé pour l'armée; grandes provisions qu'il fallut abandonner à ces bonnes gens, au bout de quatre jours.....

. . . .

Le 8 juin, cantonné dans un château gardé par un ours; vu là plusieurs troupeaux de buffles.

. . . .

Le 9 juin, fait jonction à Œdenburg avec l'armée d'Italie, commandée par le prince Eugène.

. . . .

Le 14 juin, au cours de la bataille de Raab, gagnée par le prince Eugène sur l'archiduc Jean, un obus vint droit à moi qui pus l'éviter, et me tua quatre hommes.

. . . .

Le 19 juin, à Atsch (*sic*), l'eau était très rare, mais le bon vin de Hongrie comme les vivres étaient en abondance dans les campagnes et dans les couvents.

L'armée passe le Danube sur trois ponts à l'île Lobau.

. . . .

Le 6 juillet, fut livrée l'importante bataille de Wagram; dès la pointe du jour, le combat s'engagea sur toute la ligne. Nous tenions l'extrême droite de l'ennemi; terrible canonnade, surtout au centre où est le village de Wagram, hérissé de canons ennemis, qui fut pris et repris trois fois par notre infanterie; les combattants, souvent pêle-mêle. La cavalerie autrichienne voulut nous tourner; on sacrifia notre régiment pour soutenir ce choc terrible et laisser aux autres le temps d'arriver. Il fallait vaincre ou périr: les plus mauvais devinrent braves; sur sept cent quarante hommes, deux cents déjà étaient sur le carreau; l'ennemi en avait perdu davantage.

Au milieu de la charge, j'appliquai à un officier de hussards autrichiens un tel coup de sabre que je l'abattis; mais un mouvement trop violent de ma main gauche fit cabrer mon cheval qui allait me renverser avec lui, quand un camarade me retint et me sauva la vie. Le soir, plus de trente Autrichiens venaient abreuver leurs chevaux à la fontaine d'une ferme; ils furent successivement tous pris ou tués.

Au moins trente villes ou villages qui brûlaient dans cette immense plaine, sous les yeux des habitants et des Viennois impuissants, quel spectacle lamentable !

. . . .

Le 11 juillet, me trouvant aux avant-postes, je reçus un parlementaire qui demandait à parler à l'Empereur. Le général l'introduisit, et il obtint une cessation d'armes.

. . . .

Le 6 septembre, le colonel, M. de Custines, me nomma officier d'habillement, charge très pénible ; — sa mort subite, au mois de novembre, me causa un grand tort pour l'avancement : il me voulait du bien.

. . . .

1810

(*Cantonnements divers en Moravie, Haute et Basse-Autriche, Franconie, Saxe, Thuringe et Westphalie.*)

. . . .

1811

Le 11 janvier 1811, en congé de semestre. Dans mon voyage, je faillis être dépouillé par des voleurs de grand chemin, sur la route de Francfort, et passai un mois à Nancy, chez ma sœur. Le 2 avril, j'épousai, à Deux-Ponts, avec l'autorisation du ministre de la guerre, Mlle Henriette Kœnig, fille cadette de M. Kœnig, docteur en médecine, conseiller intime du duc de Deux-Ponts.

. . . .

Le 3 juin je dois rejoindre mon régiment, à Stettin.

Le 3 juin, l'armée se rassembla et se prépara à faire

la campagne de Russie. Le régiment partit de Stettin pour se porter en avant; laissé en arrière avec le magasin, jusqu'à nouvel ordre, je le chargeai sur l'Oder avec une escorte et partis par terre, pour l'attendre à Bromberg, sur la Vistule.

. . . .

1812

Le 20 juin, chargé de conduire un convoi d'habillement, d'armement, de harnachement pour la cavalerie de l'armée en Russie, je m'embarquai sur le yacht la *Charlotte-de-Kœnigsberg,* avec cent cinquante cavaliers de divers régiments, sur le Frische Haff.

. . . .

Le 30 septembre, j'échange mon yacht contre sept bâtiments pour remonter la Pregel.

. . . .

Le 21 octobre, à Ragnit, ville dont j'ai fait mention dans la campagne de Tilsit. Cette ville incendiée était rebâtie. Je me présentai chez le bourgmestre à qui j'avais rendu service ; il était absent ; à la vue de mon ordre, qui portait le numéro du 7e de hussards, sa femme, ses filles et son secrétaire, me faisant asseoir, sans me reconnaître, me demandèrent si je connaissais M. Bangofsky. « Mais, c'est moi ! » A ces mots, elles me sautèrent au cou, et ne voulurent pas me laisser partir : un ennemi avait été si obligeant pour elles ! moi, de leur dire combien j'étais heureux de les retrouver dans l'aisance. M. Mack, prévenu à Tilsit, s'empressa de rentrer et de me fêter : « Si jamais, me dit-on, vous avez le malheur d'être malade ou blessé,

revenez ici où vous serez traité comme un parent. » Au bord de mon bateau, je retrouvai leur servante avec un grand panier de fruits, de légumes, de vivres qui devaient m'être très utiles à mon entrée en Russie, pays ruiné, dévasté, dénué de ressources.

Le 24 octobre, vents contraires ; hiver déjà très rigoureux ; de peur d'être pris dans les glaces, j'ordonnai à mes gens de ramasser le plus de paysans et de paysannes possible, pour arriver à Kowno avant la gelée.

Le 2 novembre, ce terme de mon voyage par eau atteint, je fis tout débarquer à travers un pays désolé. Que de misères à prévoir! Mon convoi de soixante voitures impatiemment attendu parvient enfin à Wilna. Personne ne voulut me donner d'ordres ni m'écouter. Je prends sur moi de gagner Minsk où la nouvelle arrive que l'armée bat en retraite, pressée par les ennemis. Force fut de me replier sur Wilna sous peine d'être coupé.

Wilna, où je déposai mon magasin dans une église, offrait l'aspect le plus lamentable ; les rues, encombrées de blessés, de morts et de mourants, ravagées par la peste ; plus de place dans les églises, dans les hôpitaux ; plus moyen même d'enlever les cadavres des chevaux, et il arrivait encore des convois de blessés de Moscou ! Chacun cherche à s'en tirer, sans pitié pour les autres.

Je parvins à trouver, chez un juif, une chambre humide pratiquée dans la cave, où s'entassaient déjà quatre officiers, malades ou amputés, asile à peine suffisant contre un froid insupportable. A force d'ar-

gent, je pus trouver des vivres pour mes quatre hussards, mon domestique et moi. Un ami me céda du bon vin rouge qui fut bien accueilli.

Comment conserver ma santé dans cet air pestilentiel ? Malgré toutes les précautions, je fus saisi, le 27 novembre, d'une fièvre putride nerveuse, sans médecin, perdant connaissance et battant la campagne, avec des maux de tête atroces ; je me laissais mourir, quand, revenant à moi, je vis mes compagnons dans le même état. Un ami, que j'avais bien traité naguère, pris de pitié, m'amena un médecin français dont les remèdes, des bains de pieds et des emplâtres de moutarde sur la plante des pieds, me remirent un peu ; mais bientôt le mal empire, je ne suis plus qu'un squelette incapable de bouger sur son grabat.

Cependant, l'armée revenait de Moscou dans un état pitoyable, par un hiver d'une rigueur exceptionnelle, dénuée de tout, sans vivres ni fourrages. Les chevaux, même morts depuis longtemps, servaient de nourriture aux soldats ; les rues, les champs étaient jonchés d'hommes qui tombaient pour ne plus se relever. L'ennemi, habitué à ce climat, harcelait les fuyards débandés. Beaucoup d'officiers et de soldats, à Wilna, crurent mieux faire de se rendre prisonniers ; mais ces Russes étaient si barbares, si impitoyables, qu'ils les laissèrent périr, pour la plupart, de misère et de désespoir.

Avec quelle allégresse fut reçu le magasin que j'apportais ! Officiers, soldats se précipitaient chez moi ; mes vivres, mon vin, allaient les régaler. De ma vie, je n'ai vu des hommes manger comme ces malheureux.

Les chemises, les bottes furent aussi les bienvenues. Une fois les provisions partagées, le reste dut être abandonné. Ne voyant pas arriver mon jeune frère, Christophe, adjudant dans mon régiment, je le croyais perdu..... Ma chambre se vidait ; trois de mes compagnons étaient morts, mais non enterrés ; je restais seul avec le capitaine d'infanterie amputé, aussi malade que moi, quand tout à coup mon frère entre ! C'était mon sauveur. Je pleurais de joie, mais il faisait peur à voir ; je pus lui donner des habits, du linge ; comme tous les autres, il était couvert de vermine. Comment songer à la retraite, malade à ne pouvoir remuer ? et c'était urgent ! Un juif procura à mon frère des chevaux, un traîneau et tout le nécessaire, à prix d'or, mais je ne comptais pas, pour payer un mauvais lit de plumes, même dix fois sa valeur ; avec cela, du thé, du café, du sucre, une bouteille de rhum, plusieurs bouteilles de vin et du biscuit. Il était temps de déguerpir ; on se battait aux portes de la ville.

Le 10 décembre, départ à 1 heure du matin, par 27 degrés de froid ; sortie de la ville après cinq heures d'encombrement. Mon frère conduisait lui-même le traîneau attelé de deux chevaux ; un hussard tenait le troisième ; mon domestique et trois cavaliers nous escortaient.

Nous arrivâmes jusqu'à la fameuse montagne à deux lieues de Wilna, sans accident. Craignant de mourir ou de geler en route, je priai mon frère de m'examiner souvent, en le suppliant, si je venais à périr, de me donner une sépulture qui manquait à tant d'autres.

Au pied de cette montagne, il y avait un encombre-

ment de voitures, de caissons d'artillerie incapables de la gravir; ce n'était que glace; les malheureux fantassins ne parvenaient pas à la monter; arrivés à quelque distance, s'il manquait un soutien, ils roulaient en bas comme des rocs détachés; à plus forte raison, les voitures et les traîneaux. Me laissant parmi cette foule, mon frère s'en fut chercher un passage; pas moyen; il faudrait monter à cheval et abandonner le traîneau; mais mes jambes et ma tête étaient trop malades; je refusai, préférant mourir sur place. Quel désespoir! Nous étions décidément perdus, sans ressource. Les Cosaques avaient déjà tourné la montagne et tiraient sur nous avec des canons montés sur des traîneaux, à la vérité, sans faire beaucoup de mal. Je priai mon frère, en grâce, de me donner un coup de pistolet pour finir mes maux, et de se sauver comme il pourrait. Il n'y consentit pas et repartit. On pillait pendant ce temps les fourgons de la trésorerie, qui contenaient près de quinze millions [1], la plupart en or, ainsi que des voitures superbes appartenant à des généraux et à des administrateurs, forcément abandonnées et dételées.

Mon frère arriva hors d'haleine, ayant trouvé un chemin par où il nous serait possible de passer; il conduisit le traîneau sur le bord de la Vilia, petite rivière, au pied de la montagne, mais déjà précédé par des traîneaux qui, soutenus par des hommes, pouvaient, à la rigueur, passer sur le bord escarpé et glissant; là aussi se trouvaient des voitures réduites à

1. M. Thiers ne dit que *dix* millions.

l'immobilité. Nous passâmes à notre tour plusieurs endroits dangereux ; mes hommes guidaient notre traîneau, le portaient presque, tandis que mon frère tenait les chevaux en respect. Sur notre droite s'étendait un précipice terrible, où ceux dont les chevaux reculaient étaient précipités et perdus à jamais. Ce fut le sort de mon malheureux capitaine amputé, placé précisément devant moi ; j'attendais, pour monter, que son traîneau fût parvenu au sommet ; au milieu de la côte, à l'endroit le plus rapide, ses chevaux, manquant du pied, reculèrent, et, en un instant, je le vis disparaître dans le précipice. Alors mon frère se mit à fouetter ses chevaux pour monter à son tour, mais, en face du danger et de ce malheur, malgré ma faiblesse, quittant le traîneau, je grimpai à quatre pattes, m'accrochant aux ronces qui dépassaient la neige, tombant à chaque pas. Enfin je parvins en haut, et je tins un arbre embrassé jusqu'à ce qu'on vînt à mon secours. Pendant ce temps mon frère montait heureusement avec chevaux et traîneau ; on me ramassa et on me remit dedans, à bout de forces ; seule la vue du péril m'avait permis d'exécuter une telle manœuvre. Pour me ranimer, je demande un peu de vin : il était gelé.

. . . .

Passerons-nous la nuit dehors par un froid si rigoureux ? Le colonel permit à mon frère de m'amener dans une maison de hameau où il s'abritait ; mais un général, qui venait de s'installer dans l'unique chambre, ordonna que l'on me jetât dehors, en me traitant de canaille, malgré les supplications du colonel qui me fit signe de rester. Je me laisse tomber à la porte sur

de la paille, et me niche dans le coin, sous un banc. Nouveaux jurons, nouvelles menaces du général qui cède pourtant au colonel. Tandis que je me soutenais à peine [redacted] peu de café fait avec de la neige, que mon frère m'apporta à minuit, [redacted] faisait un bon souper. Tout le monde s'endort. Un sergent manchot, qui s'était tapi secrètement sous le fourneau, laissait échapper quelques plaintes; le général donna l'ordre de rechercher et d'expulser ce plaignant. L'aide de camp, finissant par le découvrir, lui commande de sortir. Le malheureux promet de ne plus se plaindre et demande grâce; sur un nouvel ordre, l'aide de camp, à coups de perche, le bourre sous son réduit, à l'assommer, mais sans le décider à sortir.

. . . .

Le 11 décembre, partis à 4 heures du matin derrière la voiture du général à travers les forêts couvertes de neige, pour rejoindre, le matin, la grande route et la colonne de retraite, appelée *la Procession*.

... Pendant que nous attendons notre tour sur un grand pont de bois, j'entends dire à un officier supérieur qu'on fasse vite passer chevaux et voitures sur la glace, le feu venant d'être mis sur la gauche du pont à un moulin et, sur sa droite, à une auberge. C'était réel; tous se précipitèrent sur le pont embrasé pour le franchir. Mon frère fouette ses chevaux à travers les flammes; moi, je ferme les yeux pour ne pas voir la mort; et pourtant, avec l'ennemi à nos trousses, nous avons passé!

Nos chevaux n'avaient pas bu depuis Wilna; il fallait bien aussi leur trouver un peu d'avoine. Par un froid

horrible, j'eus le malheur de perdre deux de mes hussards sur la grande route; aussitôt que tombés, ils étaient roides; mais on ne pouvait s'arrêter, crainte de geler aussi. Au loin apparaissaient les flammes d'un village où brûlaient au moins quarante maisons. Mon frère me conduisit près d'une rangée de palissades, où là, enveloppé d'une couverte, j'espérais un peu dormir. Le grand air me ranima; mais, pendant que je sommeillais dans mon traîneau, arrive un Polonais qui attache son cheval à côté des miens, auxquels il prend la moitié de leur maigre pitance. Incapable de l'en empêcher, à peine pouvais-je proférer deux mots. Pour voir d'où sortait cette voix sépulcrale, il s'approche, et, voyant ma tête posée sur un portemanteau, il l'empoigne, le tire à lui, l'attache tranquillement sur son cheval, malgré mes menaces que mon frère et mes hommes couchés sur la neige, assez loin, ne pouvaient entendre. Mes reproches et mes sottises ne purent me rendre mon portemanteau. Surcroît de misère : le Polonais, pour se chauffer, avait brûlé mon colback, le plus beau du régiment. Je pleurai de dépit.

Le 13 décembre, la généreuse hospitalité d'un tanneur allemand de Kowno nous fit oublier un peu tous ces maux. Gagné un village, au risque de coucher à la belle étoile. Nous rencontrons des officiers du 1er de chasseurs, de nos amis, qui me reçoivent parmi eux; mais je soupe avec du café, pendant que ces messieurs font un assez bon repas; là chacun ne songe qu'à soi.

Le 14 décembre, voyagé le long du Niémen, afin de gagner la Pologne; je me dirige sur Ragnit pour re-

trouver le bourgmestre Mack qui m'avait promis l'hospitalité en cas de malheur... Nous arrivons, vers le soir, dans le beau château d'un seigneur polonais, gardé par un maître d'hôtel et des domestiques. Nous fûmes bien accueillis et bien logés, nous croyant en sûreté dans un bon lit, mon frère et moi. Mais des Cosaques qui ont franchi le Niémen sur la glace poussent un hourra dans le village. Alarme dans le château; fuite générale. Nos portes bien barricadées, nous restons tranquillement couchés. Les Cosaques n'osant mettre pied à terre. Quittes pour la peur!

En route, le lendemain, avec beaucoup de précautions, en évitant les grands chemins; je n'avais plus guère à perdre; mais il me restait 1 000 fr., indispensables pour regagner la Prusse et acheter des vivres; de plus, je n'étais pas curieux de faire un tour en Sibérie d'où l'on ne revient jamais.

Mon domestique, qui avait eu les pieds, les mains et le visage gelés sur le derrière du traîneau, tombe à deux lieues de Ragnit, et périt de froid. Je le fis enterrer dans la neige et continuai ma route.

Arrivé à Ragnit, par scrupule j'envoyai mon frère demander un billet de logement pour un officier du 7e de hussards, avec recommandation de bien observer l'attitude de M. Mack; si, au nom du régiment, il se taisait, je resterais à la porte. Je fixais avidement mes yeux sur la maison pour voir si l'on en sortirait; j'aperçois M. Mack, sa femme et ses filles qui accourent à ma rencontre et me font entrer tout de suite au logis. Les excellents cœurs! Toute la maison fut aux petits soins pour ma personne. Quelle joie de me

coucher dans un bon lit, vite, sans même songer à souper! Mon frère, lui, était tellement affamé, qu'il mangea comme un loup : depuis si longtemps, il ne s'était plus assis à une bonne table, proprement servie!

Au bout de trois jours, il fallut fuir l'ennemi. Nos hôtes voulaient nous garder, sous des habits bourgeois, comme des parents ; mais c'eût été imprudent. Je ne pus leur donner en échange qu'une reconnaissance qui sera ineffaçable.

Que de dangers attendaient sur la route de pauvres fuyards! En Russie, je me fis passer pour un Prussien et mon frère pour mon domestique; cette ruse nous sauva.

Il ne fallut pas songer à trouver un asile à Kœnigsberg, même une seule nuit; on se battait aux portes des auberges. Force fut de gagner un village voisin, au risque encore d'être maltraité par les habitants. Après bien des tentatives vaines, la femme d'un militaire prussien me permit de coucher dans sa chambre, me donna à souper une mauvaise soupe avec quelques pommes de terre et de la viande fumée; prix fixe pour nous trois 7 thalers, ce qui fait 25 fr. 90 que je payai de bon cœur.

En route, le lendemain de grand matin, vers Elbing, à vingt-huit lieues de pays, où j'avais laissé la plus grande partie du magasin de mon régiment, encore considérable, et ma malle contenant ma petite fortune en butin. J'étais nu; aussi mon cœur tressaillait-il à l'approche de cette ville où j'avais beaucoup de bonnes connaissances, ayant logé quatre mois chez une riche veuve très hospitalière et qui me devait

quelque gratitude. Je demandais donc toujours à mon frère d'accélérer le train de ses chevaux, sans lui laisser de répit. Un jour, descendant une montagne fort rapide, il retint ses chevaux que je voulais voir courir. Impatienté, à coups de fouet, il les pousse au galop; le traîneau allait comme le vent; lui, à pied, incapable de me suivre, si bien que mes coursiers abandonnés me jetèrent avec mon traîneau dans un fossé profond, rempli de neige où me voilà enfoui. Je fus sauvé grâce à un prompt secours; mais, croyant que mon frère l'avait fait exprès, je jurai comme un démon; la faute était à moi seul, si ma jolie figure prêtait à rire aux spectateurs de ma culbute. Depuis lors, je me tus, laissant mon frère mener le traîneau à sa guise.

Le 23 décembre, ma généreuse veuve refusa de me recevoir dans sa maison, vrai château abondamment pourvu; heureusement que dans l'île de la Nogat je pus me refaire, me remettre sur pied et entrer en convalescence.

Le magasin n'étant plus en sûreté à Elbing, le colonel m'imposa la vilaine commission de le transporter au travers d'un pays prussien, à deux cents lieues de là, avec la seule aide des habitants! C'était pour le bien du régiment, je n'hésitai pas.

Le 29 décembre, après un court séjour à Elbing, dans le propre logement de M. Gumbert, négociant en cette ville et consul de France, mon frère et moi, bien montés, nous escortons les traîneaux de transport, complaisamment fournis par des commissaires prussiens, avec une escorte de hussards et de sous-officiers

à pied, en trois reprises, moi à l'arrière-garde. Tous les régiments de cavalerie de l'armée perdirent dépôts et magasins; moi seul ai sauvé les nôtres.

A partir du 30, à Dirschau, sur la Vistule, bien des péripéties. Retrouvé, mes sept traîneaux seulement à Konitz, en Poméranie, où des gueux de Prussiens me maltraitèrent indignement et faillirent me prendre ma malle. Ne voyant pas arriver mon dernier traîneau, quand déjà tout le pays était à peu près évacué, je prends le parti de retourner seul à travers une forêt où un officier de chasseurs venait d'être pillé. Coûte que coûte, mon devoir est de regagner Dirschau, mon postillon polonais ayant la consigne de prendre le galop en cas d'attaque. Le sabre nu à la main, un pistolet de l'autre, après une fausse alerte, me voici à Dirschau, où l'on m'informe que mon convoi avait pris une autre route.

1813

Dans un village voisin de Konitz où je le découvre le 13 janvier, la municipalité m'avertit de me dérober vite à des tas de drôles, empressés à tourmenter les malheureux Français. Il était temps, nous étions les derniers.

. . . .

Le 14 janvier, nouvelles épreuves à Hammerst ; nous jurâmes, si jamais nous revenions dans la Poméranie prussienne, de tout brûler.

Je commençai par passer une revue stricte des caisses et des coffres confiés à ma surveillance; tout ce qui n'était pas neuf ou indispensable, je le brûlai sur la

place publique plutôt que de le donner aux ennemis pillards.

. . . .

Le 18 janvier, après quelques misères, à deux lieues de Zempelburg, nous entendons le canon assez près sur notre gauche : une colonne de la Garde se battait avec les Russes ; aussi les paysans, conducteurs de mes traîneaux, bien que payés d'avance, refusent-ils d'avancer, se sentant soutenus par les gens du bourg ; mais je tape dessus à coups de plat de sabre, aidé d'une trentaine de bons vieux hussards ; je menace d'incendier les maisons, et nous parvenons à Drambourg.

Drambourg étant trop encombré, nous cantonnons dans un gros village. Le seigneur de l'endroit, ancien officier prussien, chez qui je me présentai la nuit, étant absent, sa femme me reçut honnêtement ; mais le bourgmestre nous refusa net des logements, sans l'ordre du seigneur qui, bientôt de retour, entouré de nombreux paysans et entrant dans la chambre, d'un air insolent me demanda ce que je voulais et par quel ordre je venais dans son village. Malgré ma réponse polie et suppliante, il me menace de me faire assommer par ses paysans réunis, assurait-il, à cet effet et qu'il avait dû contenir. Un nouveau discours de ce personnage me mortifia tellement, outragea tellement la nation française, que je ne pus retenir mes larmes. Prenant mon manteau sans dire mot, je voulus aller bivaquer à un coin du bois, pour attendre le jour. Mais, pris d'un remords de conscience, il me rappelle, disant que je n'étais pas la cause des maux que ces

maudits Français avaient apportés en Prusse, qu'il voyait bien que j'étais un brave homme faisant son devoir; que, en ma qualité d'Allemand, il m'accordait l'hospitalité pour cette nuit ainsi qu'aux miens. Il me retint même à souper et veilla sur tous. Il m'engagea à mettre mes voitures dans sa cour spacieuse et de faire garder les paysans pour les empêcher de se sauver.

La réflexion me vint que, partout ailleurs, je serais plus exposé dans ce pays ennemi et inconnu, par la neige et un froid si rigoureux. Cet homme s'était soulagé en épanchant franchement sa bile; puisque, revenu de sa colère, il m'offrait un gîte, ne devais-je pas l'accepter? Je fis mettre mes quinze voitures dans la cour avec une garde de mes hussards, après avoir promis sur l'honneur aux paysans que, le lendemain, à Noremberg (*sic*), deux lieues plus loin, je les renverrais bien payés.

Mais, comme nous étions tous endormis, mon hôte vint m'avertir que ces paysans s'étaient sauvés avec leurs chevaux, abandonnant les voitures. Levé à la hâte, je fais courir après par mes hussards qui en ramènent quelques-uns. Huit voitures ne sont pas attelées. Que faire? Rien ne put décider les habitants du bourg à me secourir; heureusement que le seigneur me fournit six chevaux. Il ne restait plus en place que deux voitures. Le bourgmestre, un vieux sale paysan, fut aussi inflexible. Je l'aurais bien étranglé; mais pas de violence! A la fin, sa femme s'en mêla et prit la parole; sachant que les femmes ont généralement bon cœur, je la flattai de toute manière et lui mis quelques

écus de Prusse dans la main ; ce qui fit bon effet ; j'eus des chevaux que je payai d'avance et continuai ma route.

Le 19 janvier, quelle fut ma stupéfaction, en arrivant à Nœremberg (*sic*), de voir mes trois convois réunis, déchargés au milieu de la place. Point de voitures pour les conduire ! J'étais seul avec deux hommes et l'ennemi derrière ! Position désolante ! Il y allait de mon honneur de ramener ce magasin qui m'avait déjà tant coûté. Après la plupart de mes hommes, l'officier même que le colonel m'avait adjoint, me déclarant qu'il était inutile de tenter l'impossible, m'abandonna. Moi, je tins ferme : je savais seul la valeur considérable des coffres et des caisses ; mon parti était pris ; décidé à user de tous les moyens, à la dernière extrémité, je serais monté à cheval pour sortir par une porte, si l'ennemi entrait par l'autre, en tirant mes deux coups de pistolet, mais le Ciel en avait décidé autrement.

Nouveaux refus dans les villages voisins, malgré mes offres séduisantes ; c'était chose concertée : me faire abandonner mon convoi pour le piller. Les quinze voitures que le chef du cercle consentit à me louer furent saisies par les habitants qui les chargèrent de blessés et de malades encombrant les maisons ; mais j'en obtins pourtant huit. De nouveau, les paysans refusent d'atteler ; la colère me prend ; voyant que j'arrête de force les rênes des chevaux, ils tombent sur moi à coups de fouet ; hué par toute la canaille de l'endroit, je suis frappé de tous côtés ; par miracle j'échappe à la foule qui me jette de la boue et

des pierres, regagne la maison d'un brave homme qui ne permit pas qu'on m'insultât chez lui.

Déjà, j'étais décidé à distribuer à mes quelques hommes ce qu'ils voudraient de ce magasin que j'estimais perdu, et défendais à grand'peine ma porte, quand je vois arriver une trentaine de Français; c'était le logement du deuxième corps d'armée, commandé par le général Maison, resté en arrière pour former l'arrière-garde, laquelle allait arriver dans une heure avec 1 200 sapeurs sortant de Danzig. Le général me promit du secours et me donna cinquante hommes pour garder mes magasins, avec ordre de prendre d'autorité toutes les voitures de la ville avec des conducteurs arrivés à la suite de son corps.

Deux heures après, j'étais en route pour Stargard, une des villes principales de la Poméranie, avec tous mes effets, et mon escorte de cinquante hommes, le fusil chargé en route toute la nuit.

Le 21 janvier, arrivé à Stargard où je mis mon convoi en bataille sur la place et logeai mon infanterie avec moi; faute très grave, mais les hommes étaient harassés.

Je demandai aux magistrats de faire relever mes voitures, sur l'ordre du général Maison qui allait arriver avec un corps de troupes. Ils me rient au nez, disant qu'il n'existait plus de Français en arrière. Même aventure que précédemment; paysans, citadins, gendarmes se liguent contre nous pour nous piller; coups de poings distribués à mon maréchal des logis et à moi; mes caisses jetées en bas de force; je ne pus

que me réfugier dans une auberge en attendant l'arrivée de notre troupe.

Le général prit les mesures les plus sévères au grand étonnement des habitants. Mais quelle vengeance tirer d'une canaille qui aussitôt se disperse ?

Aucune des voitures commandées dans les villages voisins pour les équipages, les malades et les blessés n'était encore arrivée le lendemain matin, au moment du départ des troupes. Rester seul dans cette ville, c'était m'exposer à être assassiné. Averti par l'officier qui m'avait quitté, le colonel expédia à ma recherche, avec de l'argent pour m'aider à m'échapper, un exprès qui me rejoignit le matin.

Le général, au départ des troupes, laissa deux compagnies de voltigeurs sur la place, les armes chargées, avec ordre que si, dans deux heures, les voitures demandées n'étaient pas là, de se saisir des magistrats et de les emmener comme otages. Je fus chargé de communiquer cet ordre en allemand et de faire garder la maison commune. L'effet fut produit ; en moins d'une heure, arrivèrent de toutes parts des voitures que je fis charger lestement et partir tout de suite pour Stettin où nous arrivâmes le soir.

Le 22 janvier, ayant passé l'Oder, je me sentais en sûreté du côté de l'ennemi ; mais il restait cent lieues à faire à travers la Prusse, dont les habitants nous haïssaient, pour arriver en Westphalie.

Quel plaisir de revoir Stettin où j'avais séjourné quinze mois ! Informé de mon approche, mon ancien hôte envoya son fils au-devant de moi. Accueilli comme un fils, je fus fêté pendant quatre jours. Aussi

suis-je demeuré l'ami de la maison. Il y avait là deux jeunes filles charmantes, dont l'une ne m'était pas indifférente et qui m'aimait bien aussi. Que j'eusse volontiers prolongé mon séjour ! Mais j'avais fait partir mes équipages, et la ville allait être fermée. Je pris donc congé de mes hôtes avec un vif regret et fis route pour Berlin.

. . . .

Le 2 février, je me rendis à Burg pour y voir mon colonel. Des hussards, de garde aux équipages, profitant de mon absence, ouvrirent un coffre renfermant mes livres, mes registres, mes papiers, beaucoup d'effets et me volèrent tout. Je perdis des bons et d'autres papiers pour bien de l'argent, sans jamais rien retrouver.

Mon colonel, très aise de ma visite, me remercia d'avoir sauvé le convoi, mais, malgré toutes mes peines dans ce voyage où bien d'autres auraient tout abandonné, je n'eus pas de récompense. Sans même me remercier, on va jusqu'à me contester l'argent que j'ai déboursé pour le transport de ce magasin où il y avait de quoi habiller mille hommes à neuf de pied en cap !

. . . .

Le 6 février, à Kœnigsbrück, on me vola une magnifique bourse que mon hôtesse de Stettin m'avait donnée en souvenir, avec l'argent.

. . . .

Le 2 avril, à Osnabrück, j'ai été reçu à la □ ∴.

. . . .

Le 3 avril, pris la poste avec plusieurs officiers qui se rendaient en Hanovre : c'était dangereux de

voyager seul. J'avais mis, en un ballot, mes registres et mes papiers dans le fond de notre voiture découverte. A Minden, je m'aperçois que le ballot manquait. Une secousse l'avait fait tomber dans les landes longues de quatre lieues. Désespéré, je retourne avec le postillon à travers mille chemins où il s'égare. Le matin seulement, un aubergiste, après deux heures de recherches, me fit retrouver mon trésor, mais non gratis. Ma comptabilité perdue, comment aurais-je pu, sans d'odieux soupçons, rejoindre le régiment ?

. . . .

Le 8 avril, ordre de nous retirer sur le Rhin.

. . . .

Le 15 mai, à Wesel, je peux prendre sur moi de faire un tour dans mon pays, pour voir mes parents et mon épouse.

Du 23 mai au 18 juin, passé par Bonn, Coblentz, Mayence, Deux-Ponts, Münster, Osnabrück, Hanovre.

Le 18 juin, les hostilités vont recommencer. Je prends le commandement d'un détachement de mon régiment.

. . . .

Le 8 juillet, passé la revue de S. M. l'Empereur et partis tout de suite de Dresde à Kœnigsbrück. Le 28, nous entrons en campagne contre les Russes, les Prussiens et les Autrichiens. Notre brigade, commandée par le général Piré, se compose des 6e, 7e et 8e régiments de hussards.

. . . .

Le 29 août, à Meissen, en reconnaissance, chargé spécialement d'une partie de l'exécution d'un pont sur

l'Oder, je tombe dans le fleuve; heureusement que, malgré les ténèbres, le bruit de ma chute me sauva. L'armée autrichienne, débouchée de la Bohême, voulait enlever de force Dresde qui fut bien soutenue, le 27; sans parvenir à enlever nos batteries à la baïonnette, elle éprouva des pertes énormes. Une charge générale de cavalerie lui prit 30 000 hommes et une nombreuse artillerie, sans qu'elle pût presque se défendre; sous une pluie violente, les fusils ne voulaient pas partir. Nous perdîmes peu de monde.

. . . .

Le 3 septembre, après avoir fait sauter une partie de nos caissons de poudre, les ennemis subissent une nouvelle défaite et nous rendent les prisonniers qu'ils nous avaient faits.

Le 6 septembre, pour punir les habitants de Camentz qui avaient attiré des Cosaques sur nous, nous les forçons à nous nourrir à discrétion, et les hussards en ont profité!

Le 19, nouvelle escarmouche contre les Cosaques à Weissenfels.

Le 28, en position à Altenburg. L'ennemi, ayant reçu des renforts quatre fois plus nombreux, nous attaque à la pointe du jour. Entourés par une nuée de Cosaques, malgré le feu meurtrier de notre artillerie, nous reculons par échelons, sans cesser de combattre, à travers plusieurs défilés. A l'arrière-garde, avec mon bon cheval, j'étais un des derniers à tirailler. Pour sauver un maréchal des logis du 3e de hussards démonté et poursuivi par les Cosaques, je lui fis prendre la queue de mon cheval, et, l'entraînant aussi vite qu'il

pouvait courir, je tenais toujours les ennemis en joue; mais nos gens avaient déjà passé le défilé où je me trouve seul, pris et entouré de tous côtés. Plus d'espoir de sauver ce malheureux. Je lui dis de se jeter à terre et de faire le mort; hélas! je vis les Cosaques le piquer; il a dû périr sous leurs coups, pendant que je me débattais à coups de sabre. Avec mon cheval qui se cabre, je saute à travers la foule et enfile un chemin creux où le cheval glisse sur l'herbe et s'abat. Il ne faut pas perdre la tête. Remontant lestement, toujours poursuivi comme un lièvre, évitant un petit bois rempli de fusils ennemis, je traverse de nouveau une troupe de Cosaques qui me cernent. Mon sabre était perdu; rien qu'avec mon pistolet, j'en tue un; fou de colère et de désespoir, je lance ce pistolet à la tête d'un assaillant; au même instant, je reçois deux coups de lance, l'un, au-dessus de la hanche droite, qui m'entre près de six pouces dans le corps, l'autre dans le dos, juste sur la boucle de ma giberne, mais assez fort pour me jeter sur le cou de mon cheval.

Je piquai des deux et poussai vers un large fossé rempli d'eau qui fut franchi d'un saut; au bout d'une petite prairie, s'étend une mare impossible à éviter; me voyant de l'eau jusqu'aux aisselles, les Cosaques s'y élancent afin de me couper le passage; beaucoup s'y noient, d'autres me demandent quartier; ne songeant qu'à mon propre salut, je les laisse se débattre avec leurs coursiers dans le bourbier.

Une fois le bord gagné, je me trouvai dans l'enceinte d'un verger entouré de murs, n'ayant d'autre sortie qu'une porte cochère fermée. Épuisé par la

perte de mon sang, trempé jusqu'aux os, je tremblais la fièvre et défaillais(*sic*); heureusement plusieurs hussards démontés de mon régiment qui m'avaient suivi, m'ouvrirent et je piquai des deux pour rejoindre mon détachement. Mais la plaine était encore remplie de Cosaques ; grâce à l'ardeur de mon cheval, je file ventre à terre à travers cette canaille. Je rejoins, j'étais sauvé. Sans un bon coup d'eau-de-vie, je tombais. Ce n'est qu'au bout de trois heures, à Zeitz, que ma blessure put être pansée ; elle ne fut pas jugée mortelle : la lance avait passé sur les intestins sans les endommager ; la fièvre me retint au lit, pas longtemps, car l'ennemi avançait et la ville allait être évacuée. Vite, le colonel me fait habiller pour me hisser sur sa voiture de provisions, et en route pour Weissenfels.

L'appareil de ma blessure s'étant détaché en chemin, le sang recommençait à couler ; il était temps de me coucher jusqu'à une heure du matin. Au sortir de Weissenfels, toujours bien traité par mon colonel, sur les derrières de la colonne, avec une voiture que mon frère me procura dans le prochain village, soigné par lui et mon domestique, j'allai me reposer à Eckartberg, mais sans être guéri.

Le 2 octobre, à travers les forêts de la Thuringe, les hommes isolés étaient maltraités par les paysans. Je pris le parti de me faire passer pour un officier bavarois, grâce à la ressemblance de l'uniforme, et pus ainsi n'être pas inquiété.

. . . .

Le 12 octobre, à Büttelborn (*sic*), près de Darmstadt, le maréchal Kellermann passa la revue du dépôt.

Il m'accorda volontiers un congé illimité pour aller me guérir au pays, et je me rendis dans la famille de ma femme, à Deux-Ponts, où je me rétablis.

. . . .

Le 21 octobre, après la bataille de Leipzig, l'ennemi s'approche du Rhin; me trouvant à même de rentrer en campagne, je décide de rejoindre mon régiment après avoir vu toute ma famille.

. . . .

Le 23 novembre, j'arrive à Nancy où je séjourne quelque temps; le 2 décembre, je quitte mes sœurs et vais loger à Pont-à-Mousson; le 3, à Metz; le 4, à Thionville.....

Le 11 décembre, je rejoins mon régiment à Liège et y reste un mois. Pendant ce temps, l'ennemi avait passé le Rhin sur plusieurs points pour envahir la France. Liège se trouvant exposée et à découvert, faute de troupes suffisantes, nous reçûmes l'ordre de nous replier sur Cambrai.

1814

Passant par Louvain, Bruxelles, Mons, Jemmapes, Valenciennes, nous arrivons à Cambrai le 21 janvier 1814, pour en sortir au bout de deux jours, et gagner Versailles le 4 février. Nous fûmes cantonnés à Paris le 11, à Mantes, à Évreux, à Verneuil, à Saint-Germain, le 29 mars.

Le 30, retour à Versailles; reçu des chevaux et partis aussitôt pour Paris. Ce jour-là, se livra la bataille de Paris qui, par la trahison du duc de Raguse, livra la capitale à l'ennemi; nous arrivons encore assez

à temps pour nous battre, mais, forcés de céder au nombre, et de nous replier sur Sèvres, nous recevons l'ordre de servir d'escorte à S. M. l'impératrice Marie-Louise jusqu'à Blois, où nous parvenons le 4 avril. La nouvelle de l'abdication de l'Empereur, apportée par le comte russe Schouwalow, met toute l'armée dans le deuil et la consternation. Nous escortons jusqu'à Orléans l'impératrice qui retourne à Rambouillet.

Le 9 avril, à Beaugency, 500 à 600 Cosaques, venus du côté de la Brie, avaient intercepté la route, enlevé plusieurs voitures et bagages, malgré une cessation d'armes. Nous pûmes tout reprendre et les mettre en déroute. Nous bivaquons sur les bords de la Loire.

Le 10 avril, à Orléans, les soldats, mécontents d'avoir perdu leur empereur et ne voulant plus servir sous le roi, désertèrent en grande partie avec armes et bagages et, malgré les efforts des officiers pour les maintenir, retournèrent chez eux.

. . . .

Le 28 mai, je suis en garnison à Valenciennes. Dégoûté de la vie militaire et résolu, moi aussi, à ne pas servir sous Louis XVIII, je demande ma retraite, pour prendre un peu de repos, l'obtiens le 10 septembre et retourne à Deux-Ponts le 14.

Je reste à Nancy du 20 septembre au 7 octobre.

Le 10 octobre, je m'installe à Deux-Ponts, où je comptais jouir d'un certain bonheur; mais je m'ennuyai bientôt chez moi, n'ayant pas d'enfants. Regrettant les beaux jours que j'avais passés content et considéré dans mon régiment, je soupirais après le moment qui me remettrait en activité; je fis en effet

des démarches pour un emploi dans une administration ; le bon roi avait d'autres sujets à placer que d'anciens et braves militaires, ce seul titre étant suffisant pour être oublié ou rebuté, sous un gouvernement qui ne connaissait que les nobles et leurs adhérents.

1815

Heureusement notre père, banni à l'île d'Elbe, sut rompre ses chaînes et revint parmi ses braves qui ne l'ont jamais abandonné.

Je quittai Deux-Ponts à la première nouvelle de sa marche sur Paris, et voulus le rejoindre. A Metz, j'appris qu'il était entré, sans obstacle, dans la capitale et que les Bourbons étaient en fuite. Mais on nous renvoya chez nous.

A la suite de cet événement, l'Europe entière prit les armes, et menaça la France d'une invasion. C'était le signal du rassemblement de tous les braves, pour défendre leur pays et leurs droits.

Le 11 avril, je quittai Deux-Ponts sans regrets, car les Bavarois qui s'y trouvaient avaient un œil vigilant sur les officiers français en retraite. Afin de ne pas être sûrement arrêté par eux, je me rendis à Sarreguemines, près de mon père, en attendant qu'il fût possible de reprendre du service, une fois mes affaires arrangées à Deux-Ponts.

La formation des bataillons de la garde nationale d'élite fut ordonnée. Je pris aussitôt du service et obtins une compagnie dans le 14e bataillon de la Moselle.

Le 7 mai, je pars pour Sarrelouis où les bataillons ont été formés et j'y reste en garnison.

Le 9 juin, nous recevons l'ordre de nous rendre à Metz; couché à Boulay.

Le 10, en garnison à Metz.

. . . .

Ici le journal du lieutenant Georges Bangofsky s'arrête brusquement. Il ne prit point part avec son frère à la bataille de Waterloo. Il s'établit à Nancy, où il retrouva ses sœurs; fonda, avec son frère marié et père de famille, une manufacture de draps; soigna son père plus qu'octogénaire; devint membre du Bureau de bienfaisance; y écrivit son journal, et y mourut le 30 mai 1837.

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE DE GEORGES BANGOFSKY

FOURNI PAR LA MAIRIE DE SARREGUEMINES

Auszug aus dem Geburts und Taufregister der Stadt Saargemünd

Pro 1777

« L'an mil sept cent soixante dix-sept, le dix-huit may, huit heures et demie du matin, est né et a été baptizé le même jour George Bankoffski, fils légitime de George Bankoffski, et de Madelaine Huth, ses père et mère de cette ville, qui a eu pour parrain George Rauch, et pour maraine Élisabethe Klopp, grand'mère maternelle du dit baptizé ; en foy de quoi la maraine a fait sa marque ordinaire, pour n'avoir l'usage d'écrire, le parain a signé avec nous, ainsi que le sieur Michel, comme témoin, à la place du père absent.

Sign. : Gors RAUCH. Marque + de la maraine. MICHEL.

SCHMIT (Ch.),
Vicaire de Sarreguemines. »

Für richtige Abschrift :
Saargemünd, den 7 April 1905,
Der Standesbeamte
In Vertretung,
J. WEISSEL.

Voici l'extrait de baptême d'une tante et du père de Georges Bangofsky, nés à Neuwied-sur-le-Rhin, et qu'a bien voulu me communiquer M. le curé de la paroisse catholique de cette ville :

« 1725 : 31 Martii, nata est Anna Gerfreedis, filia legi-

tima Georgii Banckoffski et Mariæ Elisabethæ, uxoris ejus, baptizata 3tio Aprilis, suscipientibus..... virgine Annâ Gertrude Schumacherin et Adriano Alveus brabantico. »

« Anno 1744, die septembris, natus est filius legitimus Georgius Gregorii Banckopsi et uxoris ejus, baptizatus est 16 ejusdem, levantibus Georgio Mœbus et Maria Spiesin. »

(Ce Georges Bangofsky, veuf de Madeleine Houth et de Charlotte Bassigny, mourut à Nancy, le 6 janvier 1836.)

ÉTATS DE SERVICES
DE GEORGES BANGOFSKY

FOURNIS PAR LE MINISTÈRE DE LA GUERRE

Le 16 juin 1904.

Pankoffsky([1]), dit Bangofsky (Georges), fils de Georges et de Madeleine Huth, né le 18 mai 1777, à Sarreguemines (Moselle). Marié le 2 avril 1811, à Henriette Kœnig (autorisation ministérielle du 21 mars 1811).

Élève à l'École de Mars, le 11 juin 1794;

Licencié avec l'École, le 4 novembre 1794;

Enrôlé volontaire au 7e régiment de hussards, le 10 octobre 1798 ([2]);

Fourrier, le 13 septembre 1800;

Maréchal des logis, le 30 mars 1804;

Maréchal des logis chef, le 16 janvier 1805;

Adjudant sous-officier, le 11 mai 1807;

Sous-lieutenant, le 7 avril 1809;

---

1. Le véritable nom a dû être, primitivement, Pankowski ainsi décomposé : Pan-kow-ski, syllabes indiquant : *Pan*, maître, seigneur, monsieur, sire, ou *Panna*, demoiselle, vierge (sorte de préfixe nobiliaire (?); *kow*, indiquant le lieu; *ski*, désignant la personne. L'interprétation exacte de ces noms polonais est très difficile.

2. N'est-ce pas 1797? Il semble avoir devancé l'appel.

Lieutenant, le 31 août 1812;
Retraité pour blessures, par décision du 4 janvier 1815;
Décédé le 30 mai 1837.

Campagnes.

1798, 1799, 1800 et 1801, armées d'Helvétie et du Rhin; 1804, armée des côtes; vendémiaire an XIV, 1805, 1806 et 1807, Grande Armée; 1809, armée d'Allemagne; 1812, Russie; 1813, Saxe.

Blessures.

Coup de feu à la jambe gauche au passage du Rhin, en 1800;
Deux coups de sabre sur la tête, le 26 décembre 1806, au combat de Golymin;
Coup de sabre sur la tête, le 5 février 1807, près Lipstadt;
Coup de lance dans les reins, le 28 septembre 1813, à Altenbourg.

Décorations.

Membre de la Légion d'honneur, le 1er octobre 1807.

EXTRAIT MORTUAIRE
DE GEORGES BANGOFSKY

Le 31 mai 1837, Jean Laporte, âgé de soixante-douze ans, rentier, et Pierre Claude, âgé de quarante-cinq ans, ont déclaré, à l'hôtel de ville de Nancy, que Georges Bangofsky, âgé de soixante ans, natif de Sarreguemines, lieutenant adjudant-major de cavalerie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur du Bureau de bienfaisance, place Saint-Georges, n° 91, époux de dame Henriette Kœnig, était décédé le 30 mai, à trois heures après midi.

Ont signé : Pierre Claude,
J. Laporte.
Viriot, *adjoint au maire.*

DISCOURS

PRONONCÉ SUR LA TOMBE

DU F∴ BANGOFSKY (GEORGES)

Le 31 mai 1837

Par le F∴ BACHAT

Vénér∴ de la Loge de Saint-Jean de Jérusalem.

(D'APRÈS UNE PLAQUETTE DE L'ÉPOQUE)

Citoyens et vous mes Frères,

L'impitoyable mort vient encore de frapper un de ces hommes respectables que l'on voudrait voir vivre éternellement. Le bon citoyen, l'ami sûr et fidèle, le vieux défenseur de la patrie, le père des pauvres, Georges Bangofsky, n'est plus! Nous allons confier à la terre tout ce qu'il avait de mortel; le grand architecte de l'univers a déjà reçu sa belle âme. Oui, mes frères, arrêtons-nous à cette pensée consolante de l'immortalité de l'âme, car elle est le mobile de toutes les bonnes actions qui honorent l'humanité; elle est le refuge et l'espoir de tous ceux qui ont souffert pendant leur vie! Avant de perdre de vue les restes de notre meilleur ami, qu'il me soit permis, mes frères, de vous rappeler quelques époques de sa vie; vous savez d'avance que la flatterie ne fera pas les frais de son oraison funèbre; je vais vous peindre Bangofsky tel que vous l'avez connu.

Descendant d'une famille polonaise, il annonça dès l'enfance cet amour de la gloire et de la liberté pour lesquelles ses généreux compatriotes ont si souvent versé leur sang. Appelé à la défense de sa patrie, ses premières campagnes furent celles d'un soldat; mais bientôt sa bonne conduite et son courage lui valurent de l'avancement, et c'est sur les champs de bataille qu'il conquit tous ses

grades, ainsi que l'étoile des braves, si justement placée sur sa poitrine. A l'époque de nos revers, épuisé par de longues fatigues, affaibli par ses blessures, Bangofsky obtint sa retraite comme capitaine de cavalerie. Rentré dans la vie privée, il crut pouvoir encore se rendre utile à son pays, en contribuant à sa prospérité, par son industrie. Il éleva une manufacture où de nombreux ouvriers trouvaient en lui un père plutôt qu'un maître intéressé; associé à un frère qu'il chérissait et qui le pleure, il passa ainsi plusieurs années, donnant toujours l'exemple de la probité du négociant, comme il avait donné celui de la valeur du soldat français.

Mais bientôt l'âge, et toutes les infirmités qu'il traîne à sa suite, vinrent l'avertir qu'il avait besoin de repos. Bangofsky céda son établissement à son frère, sans cependant rester oisif pour cela. En renonçant au travail, il n'avait pas renoncé aux sentiments généreux, à son ardent amour de l'humanité, et surtout à la sympathie qu'il éprouvait pour tous les êtres que le malheur accable. Possesseur d'une fortune médiocre, ses principes d'ordre et d'économie lui fournirent encore le moyen de venir au secours de l'indigent. Le bureau de charité s'empressa de le choisir pour un de ses membres, et bientôt les pauvres eurent un protecteur de plus. C'est peut-être de ce moment que date la plus belle époque de la vie de Bangofsky; car la gloire du soldat, la probité du négociant se rencontrent encore quelquefois dans la société, toute dégénérée qu'elle soit. Mais, ce que l'on ne rencontre pas toujours, ce que l'on ne saurait trop apprécier, c'est cet amour de l'humanité, cette philanthropie, cette charité dont notre cher Bangofsky donnait tous les jours des preuves si touchantes et si nombreuses. La charité de Bangofsky ne consistait pas seulement à répandre de l'argent, des secours, qui souvent sont donnés par ostentation et reçus sans reconnaissance... Digne émule des Vincent de Paul et des Charlot, c'est sous le toit du pauvre, c'est au pied du grabat d'un vieillard malade, que Bangofsky portait des consolations plutôt encore que des secours. Là, sa voix si persuasive et si douce, lorsqu'il s'adressait au malheur, ramenait l'espoir dans ces cœurs découragés, en leur faisant pressentir un

meilleur avenir. Rappelez-vous les paroles simples et touchantes qu'il nous adressa plusieurs fois comme aumônier de la Loge : « Mes frères, nous disait-il, j'ai rempli vos intentions, j'ai partagé vos aumônes entre plusieurs familles indigentes ; j'ai vu couler les larmes de la reconnaissance, et je vous apporte les bénédictions de ceux que vous avez secourus ! » Ah ! je le répète, mes frères, un tel homme ne devait pas mourir !... Mais puisque l'inexorable loi de la nature l'avait condamné, que sa mémoire reste au moins parmi nous ; en nous rappelant ses vertus, efforçons-nous de les imiter ; c'est le plus bel hommage que nous puissions rendre à celui que nous regretterons éternellement ! ! !

Adieu, cher Bangofsky ! adieu notre bon frère ! Si du sein de l'Éternel où tes vertus t'ont placé, il t'est permis de jeter un regard sur notre misérable globe, contemple tes frères entourant ta dernière demeure ; vois couler leurs larmes ! Vivant, ils te chérissaient, te respectaient ! Mort, ils conserveront ton souvenir dans leurs cœurs ! ! !

Adieu ! adieu ! adieu ! ! !

APPENDICE

Il m'a paru curieux et intéressant de chercher ce qu'étaient devenues les familles avec lesquelles Georges Bangofsky s'était trouvé en relations pendant ses campagnes; de savoir si, au bout d'un siècle, elles subsistaient encore. Je me suis adressé au maire de Saint-Amour (Jura), aux bourgmestres de Ragnit (Prusse orientale) et de Lubeck. Grâce à leur obligeance, dont je leur suis très reconnaissant, il me fut facile de transmettre aux descendants de ces familles le souvenir ému que le soldat français avait conservé de l'hospitalité de leurs ancêtres. Voici des extraits de la correspondance que nous avons échangée à ce sujet :

N° 1 (page 249).

« Saint-Amour, arrondissement de Lons-le-Saunier (Jura), le 10 avril 1905.

« Comme suite à votre lettre du 8 avril, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une note de M. Chambard, ancien notaire à Saint-Amour, qui est actuellement encore en rapport d'affaires avec les descendants de la famille de Cessia.

« Veuillez agréer, etc.

Le maire,
Camille Charnay.

« M. Chambard a l'honneur d'informer M. de Roche du Teilloy que son père et lui, tous deux notaires à Saint-Amour, ont été et sont encore en rapport d'affaires avec

les descendants de la famille Deglans de Cessia. Il lui envoie l'adresse de Mlle Valentine de Senevier, à Nice, fille de dame Alphonsine-Marie-Élise Deglans de Cessia, épouse de M. Pierre de Jussieu de Senevier, ministre plénipotentiaire de France en Italie en 1848, tous deux décédés.

« Mme de Senevier était la fille de M. Joseph-César-Jean-Baptiste-Aimé de Cessia, propriétaire de la terre de Varennes dont il est parlé dans le *Journal de campagnes de Georges Bangofsky*. Au mariage de Mlle de Cessia avec M. de Senevier assistait M. Alphonse de Lamartine, son oncle, qui venait d'être ministre des affaires étrangères et membre du gouvernement provisoire de la République française. M. de Lamartine a été soigné, dans les dernières années de sa vie, par Mlle Valentine de Cessia, qui a été autorisée à prendre le titre et le nom de comtesse de Lamartine ; elle a eu pour héritière Mlle Valentine de Senevier. M. Chambard s'intéresse beaucoup aux guerres de la République et de l'Empire ; il serait très heureux de recevoir en hommage le *Journal de campagnes de Georges Bangofsky.* »

Dans une deuxième lettre, Me Chambard me dit :

« Je transmets votre dernière lettre à Mlle de Senevier. Je ne puis vous fixer d'une manière précise sur l'orthographe du nom *Cessia* ou *Cessiat ;* mais, à 3 kilomètres de Saint-Amour, il existe un village de ce nom, et partout et toujours on a écrit *Cessia*. C'est ainsi qu'il figure dans un dictionnaire des communes de la Franche-Comté publié, en 1856, par M. Rousset, et donnant l'historique de chaque hameau de notre belle Franche-Comté. Dans ce dictionnaire, je vois que Philippe Desglans était seigneur de Cessia, et que, en 1758, Joseph-Marie-Emmanuel Desglans, son fils, était colonel de dragons et chevalier de Saint-Louis[1]. D'un autre côté, le contrat de mariage de M. de Jussieu de Senevier, fait le 9 mai 1848, devant Me Foil-

---

1. M. de Cessiat était, en 1778, capitaine commandant, avec rang de major, au régiment de Lorraine-Dragons, et chevalier de Saint-Louis. Cette année-là, même, il quitta Lorraine-Dragons. Mais il a pu être mis à la retraite avec le grade de colonel. (Note fournie par M. Paul Génin, de Nancy.)

lard, notaire à Mâcon, porte *de Glans de Cessiat*. Il est bien difficile d'affirmer où est la vérité, mais je crois que la véritable orthographe doit bien être *Desglans de Cessia*.

« Agréez, etc.

Georges Chambard,
Ancien notaire à Saint-Amour,
Ancien conseiller général du Jura,
Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand. »

M[lle] Valentine de Senevier m'a fait l'honneur de m'adresser la lettre suivante :

« Nice, le 16 avril 1905.

« Monsieur,

« Je reçois la lettre de M. Chambard qui m'informe de ce que vous lui avez écrit. Je m'empresse de venir vous dire combien je serais heureuse de posséder un exemplaire du manuscrit de votre parent qui m'intéressera, j'en suis sûre, vivement. Le jeune Cessiat, dont il est question dans ce *Journal*, s'appelait bien Crisante ; en effet, il eut une destinée assez étrange et a dû disparaître dans les guerres d'Espagne, car on ne sut jamais quand et où il est mort ; c'est resté dans la famille un personnage un peu légendaire que l'oncle Crisante.

« Veuillez croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Valentine de Senevier. »

N° 2 (page 288).

J'ai reçu de Ragnit et de Lubeck les lettres suivantes, écrites en allemand, et dont M. Laurent Hartman, traducteur juré, professeur agrégé d'allemand au lycée de Nancy, a bien voulu me faire une traduction littérale très fidèle.

« Ragnit (Prusse-Orientale), le 16 avril 1905.

« Honoré Monsieur le Professeur,

« En réponse à votre lettre du 14 de ce mois, je vous dirai qu'un petit-fils du bourgmestre Mack, d'autrefois, du nom de Paul, possède le domaine nobiliaire d'Althof,

situé à environ 2 kilomètres de la ville de Ragnit. Il est capitaine de cavalerie en retraite et passe, dans la province de la Prusse-Orientale, pour une autorité agricole. Il a surtout acquis des mérites dans l'arboriculture et l'élevage du bétail. Ce monsieur, qui, comme homme, possède sans doute les mêmes qualités que son grand-père, a reçu, par moi, connaissance de votre lettre dont le contenu lui a fait grand plaisir. Je tiens encore à vous faire remarquer que M. Mack a trois fils et une fille. Je vous serais également obligé de vouloir bien me faire parvenir un exemplaire de la brochure en question.

« Avec la considération la plus distinguée, très honoré Monsieur le Professeur, je suis votre très dévoué

GRIESS,
Bourgmestre. »

« Althof-Ragnit, ce 20 4 05.

« Très honoré Monsieur le Professeur,

« Votre lettre estimée à M. le bourgmestre de la ville de Ragnit, qui m'a été communiquée hier, m'a intéressé extrêmement, ainsi que mes enfants.

« Le bourgmestre Mack, à Ragnit, était mon grand-père ; son plus jeune fils, né en 1803, était mon père, de la bouche duquel j'ai entendu dire peu de chose sur les événements de l'année 1807, attendu que, à cette date, il n'avait que trois ans ; c'est pourquoi j'ignore le nom de votre oncle Georges Bangofsky.

« D'après mon Journal de la campagne de 1870-1871, que je fis en qualité de lieutenant du 1er régiment de dragons lithuanien, qui se trouve en garnison à Tilsit, je sais que, le 5 mars 1871, je logeais à Le Préaux, près de Pont-Audemer, chez M. le baron de Monceau, qui me raconta que, en l'année 1807, il était logé aussi à Ragnit, chez mon grand-père, et que, ensuite, il avait fait un long séjour à Lötzen. Il se pourrait que ce monsieur, alors très âgé, m'eût parlé de son camarade Bangofsky ; mais je ne me le rappelle pas. Cependant, après une longue réflexion, ce nom ne me semble pas inconnu.

« Vos communications au sujet de l'incendie de Ragnit, qui força mes parents à passer une nuit dans le jardin, sont d'accord avec les récits de mon père.

Mon grand-père, le bourgmestre L. Mack, est mort en 1837, mon père en 1874, alors que ses frères et sœurs sont décédés, il y a, pour le moins, cinquante ans déjà; de cette façon, moi, qui suis né en l'année 1840, j'ai appris très peu de chose par la tradition orale. Vos très aimables communications en ont une valeur d'autant plus grande pour moi et les miens, et je recevrai avec la plus grande reconnaissance un exemplaire de votre brochure à laquelle je réserverai une place d'honneur dans les archives de ma famille. Si ce n'est pas indiscret, je vous prierai de vouloir bien envoyer aussi une de vos brochures à mon unique cousin encore en vie, M. l'*Oberamtmann* Gustav Mack, à Pierkunower-Lötzen (Prusse-Orientale), vous lui feriez par là le plus grand plaisir.

« Je serais très aise si un heureux hasard me fournissait l'occasion de vous rencontrer.

« Dans cet espoir, je demeure, très honoré Monsieur le Professeur, avec la considération la plus distinguée

Votre très dévoué,
P. Mack,
Capitaine de cavalerie en retraite,
Propriétaire d'un bien noble à Althof-Ragnit. »

N° 3 (page 274).

Lubeck, le 27 avril 1905
(Allemagne du Nord, Marlesgrabe, 75, 1er étage).

« Très honoré Monsieur le Professeur,

« Notre éminent Sénat m'a transmis, comme étant l'unique personne du nom de Braunwald, votre estimée lettre du 14 avril. Je l'ai lue naturellement avec le plus grand intérêt, et j'y aurais répondu, selon votre désir, avec plus de célérité, si je n'avais été obligée, au préalable, de faire des recherches dans le registre généalogique, pour déterminer les dates et les personnages, tous les incidents m'étant inconnus.

« Le riche marchand de vins que monsieur votre grand-oncle a soutenu d'une façon si chevaleresque et si digne de reconnaissance dans les jours si pénibles de cette époque a dû être mon arrière-grand-oncle, Christian-Ludwig Braunwald, qui est désigné, en l'année 1806, comme unique de son nom. Il avait alors toutefois déjà cinquante-huit ans, et n'était point marié [1]. Il mourut en 1813, le 17 juillet.

« Qui a été cette jeune dame avec son enfant et son vieux père ? c'est ce que je n'ai pas pu retrouver.

« Mes arrière-grands-parents n'étaient plus en vie en 1806, et mon grand-père, Detlef-Ludwig Braunwald ne s'est marié qu'en 1815. Il est possible qu'il ait pris, en 1814, le commerce de vins de mon arrière-grand-oncle, continué jusqu'en 1831.

« Lorsque je connus mon grand-père, il était *Marktvogt* (inspecteur du marché) à Lubeck, et vivait, comme toute notre famille, dans des conditions modestes.

« Actuellement, outre moi, l'aînée des filles de mes parents, il n'existe plus que deux sœurs célibataires à Hambourg et un frère en Amérique, qui a de la famille, mais est obligé de lutter péniblement pour la vie.

« Je recevrais, avec grande reconnaissance, un exemplaire du *Journal* de votre vénéré grand-oncle, car il est souverainement intéressant d'apprendre et de poursuivre les événements d'alors d'après des notes manuscrites et des intuitions personnelles.

« En vous remerciant cordialement, très honoré Monsieur le Professeur, pour l'intérêt que vous avez témoigné à ma famille, je signe, avec ma considération distinguée,

Caroline BRAUNWALD. »

« Lübeck, le 3 mai 1905.

« Monsieur,

« Au nom de Sa Magnificence M. le bourgmestre-président, je vous confirme la réception de votre obligeante lettre du 14 avril.

---

1. Il semble, d'après le récit de Georges Bangofsky, qui paraît très sincère et très précis, que Mlle Caroline Braunwald ait été induite en erreur sur ce point.

« Vous y rappelez le souvenir d'événements ayant trait à un de vos ancêtres, qui se sont passés en notre ville, pendant les guerres napoléoniennes, et à l'occasion desquels il a déployé une activité constatée alors avec la plus vive reconnaissance par une de nos familles dont il s'est constitué le défenseur.

« Un très digne membre de cette famille qui, depuis le début du siècle précédent, a subi de plusieurs façons, dans ses destinées, l'influence du temps, existe encore ici, et ce fut une satisfaction pour moi de lui transmettre votre lettre.

« D'après ce que Mlle Braunwald m'a dit depuis, elle se serait déjà mise en correspondance avec vous.

« Je suis certain aussi qu'elle a dû vous dire avec quel plaisir elle recevrait un exemplaire des « souvenirs de votre ancêtre » qui a mérité autrefois d'une façon si distinguée la reconnaissance de la famille Braunwald.

« Agréez, Monsieur, l'expression de la considération distinguée avec laquelle je demeure

Votre très dévoué,

Dr Plessing,

Conseiller du gouvernement. »

N° 4 (page 286).

Quel était ce comte de Montjoye que Georges Bangofsky a si vivement regretté de ne pouvoir sauver de la mort? J'ai pensé que la bibliothèque municipale de Nancy m'aiderait à le reconnaître. En effet, elle possède la « Liste générale des émigrés de toute la République, dressée en exécution de l'article 16 de la loi du 28 mars 1793 et de l'article 1er du paragraphe 2 de celle du 25 juillet de la même année, première année de la République une et indivisible ».

Voici les Montjoye qu'elle cite :

Montjoie (Eugène), de Hirsingen (Alsace); date de l'arrêté qui a constaté son émigration : 27 janvier 1793.
Montjoye (Gustave-Bruno), adjudant général, de Hirsingen.
Montjoye (Henri-Maximilien), ex-noble, de Hirsingen.
Montjoye (J. Népomucène), ex-noble, de Hirsingen.

Montjoye (Marie-Émeline), de Hirsingen.
Montjoye (Mélanie-Eugène), de Hirsingen.
Montjoye (Christine-Rose), de Hirsingen.
Situation de leurs biens : Jettingen, Heimerstorff, Hirsingen, Biset, Largelzen, Moas, Bettendorff, Pfetterhausen, Obersmorschwiter, Greutkingen, Bocœrbach, Brubach.
Date de l'arrêté qui a constaté leur émigration : 27 août 1793.

Le colonel russe est-il un de ceux-là ?

Ce nom devait figurer dans un nobiliaire d'Alsace. La bibliothèque m'a fourni : « *L'Alsace noble*, suivie du *Livre d'or du patriciat strasbourgeois*, d'après des documents authentiques et en grande partie inédits », très bel ouvrage en trois volumes in-4°, 1870, chez la veuve Berger-Levrault, à Paris, par Ernest Lehr, docteur en droit, trésorier de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

J'y trouve : « Jean-Népomucène-François-Xavier-Fortunat, comte de Montjoye et du Saint-Empire, baron de Moront, Gliers et Heimerstorff, seigneur de Hirsingen, Jettingen, Brubach, etc. (*Alm. d'Alsace*, 1788), reçut, en 1773, de son oncle Simon-Nicolas, prince-évêque de Bâle, les biens dont avaient été précédemment investis Béat-Antoine Münch de Münchestein et Claude d'Orsans, savoir : les dîmes de Ranspach-le-Bas, Michelbach-le-Bas, Pfettershausen, Oberlarg, Leymen, etc. En 1787, il siégea comme député de la noblesse à l'assemblée générale de la noblesse d'Alsace, émigra en 1789 et mourut à Bâle deux ans après, laissant de son mariage avec Marie-Anne-Sigismonde-Joséphine de Reinach, de Hirtzbach (1760), plusieurs enfants ; les fils, dont un seul continua la famille, servirent en France jusqu'à la Révolution, puis passèrent dans l'armée de Condé et au service de diverses puissances étrangères. Des filles, l'une, Mélanie, fut dame d'honneur de Madame Adélaïde, sœur du roi Louis-Philippe ; l'autre, Christine-Zoé, mariée au marquis de Dolomieu, remplit la même charge auprès de la reine Marie-Amélie (4 mai 1849).

« La branche de Hirsingen porte aujourd'hui le nom de branche de Rausshofen.

« Les de Montjoye ont été blasonnés d'après les lettres

patentes de l'empereur Charles VII, du 21 février 1743, portant collation de la dignité de comte de l'Empire.

« Cette famille compte parmi les plus anciennes et les plus illustres d'Alsace ; quelques indices permettent de la rattacher à celle des rois de Bourgogne. »

A l'article *Hirsingen*, chef-lieu de canton du Haut-Rhin, arrondissement de Mulhouse, sur l'Ill « *L'Alsace ancienne et moderne* ou *Dictionnaire topographique, historique et statistique du Haut et du Bas-Rhin* », 3ᵉ édition (Strasbourg, chez Salomon, 1865), M. P. Ristelhuber, membre de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, nous dit : « A côté de l'église se trouve une chapelle qui renferme les tombeaux des comtes de Montjoie (*sic*). Le lundi de la Pentecôte, se célèbre dans l'église de Hirsingen la fête de saint Fortuné ; le corps de ce saint, qu'on expose derrière le maître-autel, dans une châsse richement ornée, a été donné à la paroisse par le prince-évêque de Porrentruy, Nicolas de Montjoie. Le beau château de cette noble famille fut détruit en 1793 (1) ; il en existe encore une petite partie. C'est dans ce château que naquit Simon-Nicolas-Eusèbe de Montjoie, qui monta, en 1762, sur le siège épiscopal de Bâle (mort en 1775). »

Le comte de Montjoye, tué à Heilsberg, le 12 juin 1807, dont nous cherchons la trace, ne serait-il pas un des fils de Jean-Népomucène, Eugène, Gustave-Bruno ou Henri-Maximilien ? Je n'ai rien pu découvrir de plus précis dans ces documents, mais voici la lettre que, sur ma demande, M. le maire de Hirsingen (Hirsingue) me fait l'honneur de m'écrire en français :

« Hirsingue (Haute-Alsace), 21/5 1905.

« Monsieur,

« Il me paraît absolument certain que votre de Montjoie (*sic*) était de la famille des comtes de Montjoie-Hirsingen,

---

1. M. Laurent Hartman, dans une série d'articles français très intéressants, publiés par l'*Express de Mulhouse*, a raconté (numéro du 8 février 1905), d'après l'abbé Fues, l'ignoble pillage du château du comte de Montjoie, victime des passions révolutionnaires, au lendemain même de la prise de la Bastille.

appelés aussi Froberg-Hirsingen. Voici d'ailleurs les renseignements que j'ai pu recueillir à ce sujet dans notre chronique cantonale, intitulée : *Les Communes paroissiales du canton d'Hirsingue... etc... Un Document de l'histoire d'Alsace,* par l'abbé Fues, professeur au grand séminaire de Strasbourg. (Le livre est écrit en allemand.) D'après Fues, le dernier comte de Montjoie-Hirsingen, résidant en notre commune, s'appelait Népomucène-Fortuné. Il fut chassé dès le début de la Révolution, fin juillet 1789. Son château a été, à la même époque, entièrement détruit. Ce Népomucène-Fortuné, comte de Montjoie, avait :

Trois filles :

1° Marie-Émilie-Joséphine ;
2° Mélanie-Eugénie-Chantal ;
3° Christine-Zoé, toutes chanoinesses de Remiremont.

Quatre fils :

1° Jean-Népomucène, qui continua la famille ;
2° Maximilien ;
3° *Gustave ;*
4° Eugène.

« Ce Gustave est donc le colonel en question, et voici le texte même du livre de Fues à son sujet — par traduction en français, bien entendu : « Gustave était, avant la Révo-« lution, chevalier de Malte et officier au régiment suisse « de Reinach([1]). Il se rendit, dans la suite, en Angleterre où « il obtint le grade de colonel. En 1812([2]), il fut envoyé en « mission secrète, avec des papiers importants, au quartier

1. C'est par erreur que l'abbé Fues signale le comte Gustave comme ayant servi au régiment de Reinach : il comptait, comme son frère Maximilien, au régiment d'Alsace. (Note fournie par M. Antoine de Metz-Noblat, d'après M. Casimir Folletête, *Histoire du régiment du prince-évêque de Bâle,* régiment de Reinach de 1786 au licenciement du corps en 1792.)

2. Georges Bangofsky place cet événement le 12 juin 1807 et les dates de son Journal, dont les notes ont été, assure-t-il, prises au jour le jour, doivent être très exactes.

« général de l'armée russe, et il eut le malheur de tomber « dans un avant-poste de l'armée française; c'était un déta- « chement d'un régiment de hussards. Sommé de se rendre, « il eut recours à son épée et se défendit avec courage; tou- « tefois, il succomba bientôt sous les coups de ses redouta- « bles adversaires. Ceux-ci lui enlevèrent ses papiers qu'ils « portèrent à leur capitaine qui n'était autre que le baron « de Reinach-Hirzbach, le cousin germain de M. de Mont- « joie blessé. Le baron de Reinach courut en toute hâte « trouver son parent, le reconnut et eut à peine le temps « de le saluer et de lui dire un dernier adieu; le pauvre « blessé rendit aussitôt son âme. »

« Fues fait suivre cet épisode d'une note qui en indique la source et qui est ainsi conçue : *Richard, histoire de la maison de Montjoie* (pages 77, 78). Le fait susmentionné est confirmé par une note écrite que m'a communiquée la famille Gibaud : « *N. B.* — Une nommée Thérèse Gibaud « était femme de chambre des de Montjoie qu'elle a suivis « en exil. »

« En substituant ci-dessus 1807 à 1812, et Bangofsky à baron de Reinach, on a l'épisode dont vous parlez. Je tiens à remarquer que la famille de Reinach-Hirzbach habite encore présentement son château à Hirzbach, à 3 kilomètres de Hirsingue. Quant à la famille de Montjoie alliée aux de Reinach, elle s'est éteinte avec la baronne de Mallinckrodt, petite-fille de Jean-Népomucène, morte en Allemagne, il y a un ou deux ans.

« Recevez, mon cher Monsieur, l'assurance de mon entier dévouement.

Beck. »

Où est la vérité historique? Qui mérite le plus de confiance : Georges Bangofsky, témoin oculaire et auriculaire, comme on dit dans les règles de la critique historique, ou l'abbé Fues qui s'en est rapporté aux récits d'une femme de chambre?

Voici ce que M. Ernest Lehr dit du baron de Reinach: « Charles, baron de Reinach de Hirstbach, né le 11 août 1789,

ancien officier supérieur de cavalerie, presque toujours attaché à l'état-major du roi Murat, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, ancien député, pair de France, membre du conseil général du Haut-Rhin depuis 1814. » A l'époque où fut imprimée cette notice, en 1870, le baron vivait encore. D'autre part, M. Paul Génin, de Nancy, l'homme de France qui connaît le mieux l'historique de nos armées, a bien voulu me fournir la note suivante :

« Le baron de Reinach, pair de France sous Louis-Philippe, est bien, comme je vous l'avais dit, l'officier désigné sous le nom de Reinach, sans particule, capitaine au 9ᵉ hussards en 1807, nommé chevalier de la Légion d'honneur la même année. Au combat de Kikrim, le capitaine de Reynach (*sic*), toujours au 9ᵉ hussards, est blessé le 11 octobre 1812. Un état spécial du régiment le désigne comme chef d'escadrons; en 1813, cette fois il est intitulé de Reinach. Il est promu officier de la Légion d'honneur le 15 octobre 1813. L'Almanach royal de 1837 l'indique sur la liste des pairs de France. L'identité ne peut donc laisser aucun doute. Le 7ᵉ hussards, régiment de Bangofsky, a fait la campagne de 1812, mais n'a pas pris part au combat de Kikrim. Je n'ai pas pu vérifier si Reinach fut attaché à l'état-major de Murat. »

En somme, les récits de Bangofsky et de l'abbé Fues ne diffèrent essentiellement que pour la date, question importante d'ailleurs. Montjoye n'était pas encore mort quand l'adjudant du 7ᵉ hussards a été forcé de le quitter. Il a pu vivre encore assez de temps pour que son cousin reçût ses adieux et recueillît de nouveaux papiers outre ceux que Bangofsky dit avoir remis à Murat. Admettons que les deux relations soient sincères et véridiques. Quand on parle d'une guerre de la France contre la Russie, sous le premier Empire, la triste date de 1812 se présente aussitôt à l'esprit; la femme de chambre Thérèse Gibaud ou l'abbé Fues ont donc pu très facilement placer en 1812 ce qui s'est passé en 1807, dans une campagne moins célèbre dont Thérèse Gibaud n'a peut-être jamais entendu parler.

N° 5 (page 283).

Qu'est devenue la famille du pasteur allemand secourue par le hussard français ? Le bourgmestre de Wilmsdorf m'a procuré le renseignement suivant :

« Wilmsdorf à Gr. Bestendorf

« Département Kœnigsberg i. Ostpr., 22 may 05.

« Le nom du pasteur à Wilmsdorf en 1807 fut : Johann-Gottlieb Hubner, et de sa femme, Caroline-Theodora née Engellandt. Descendants ne sont pas ici connus.

Votre très humble serviteur,

Georg Scheutzow,
Curé.

LES

FOUILLES DE M. HOMOLLE

A DÉLOS ET A DELPHES

PAR M. ALBERT MARTIN

MEMBRE TITULAIRE

Quand la faculté des lettres de l'université de Nancy eut, au mois de novembre dernier, à inaugurer son musée archéologique, elle pensa tout d'abord à M. Homolle pour présider cette cérémonie. M. Homolle avait, en effet, appartenu pendant six ans à notre faculté, et il y avait créé cet enseignement des antiquités grecques et romaines qui devait un jour avoir pour complément la création d'un musée archéologique. M. Homolle accepta notre invitation; il vint à Nancy; il fut heureux de revoir la ville où il avait débuté dans l'enseignement, et où il avait conservé de nombreux amis; et comme ses anciens collègues de la faculté des lettres avaient pensé à lui pour l'inauguration de leur musée, les amis qu'il avait à l'Académie de Stanislas pensèrent à faire de lui un confrère. M. Homolle s'empressa d'adresser sa demande à notre Président, heureux, disait-il, si des liens plus étroits pouvaient

l'attacher à Nancy, et fier d'appartenir à votre Compagnie. L'Académie, dans sa séance du 2 mars, nomma, par un vote unanime, M. Homolle associé correspondant.

Je voudrais ici exposer brièvement les principaux résultats obtenus par notre confrère dans les fouilles mémorables qu'il a faites à Délos et à Delphes.

En 1874, M. Homolle était nommé membre de l'École française d'Athènes. Il passa à la villa Médicis la première année de sa mission. C'était, à ce moment, la règle. Il y avait même alors un sous-directeur de l'École d'Athènes qui résidait à Rome, et qui dirigeait nos jeunes *Athéniens* pendant leur séjour dans la ville éternelle. En 1874, ce sous-directeur était un des hommes qui ont le plus fait pour relever l'enseignement supérieur en France, Albert Dumont. Il vit travailler Homolle, qui avait entrepris une étude sur les inscriptions d'Ostie. L'année suivante, Albert Dumont, ayant été appelé à remplacer à la direction de l'École d'Athènes un ancien professeur de notre faculté, M. Émile Burnouf, emmena avec lui M. Homolle en Grèce.

Les dates ici sont importantes. Le 4 octobre 1875, les fouilles d'Olympie avaient été officiellement commencées; elles étaient faites au nom du gouvernement allemand; la nation elle-même avait été associée à l'entreprise : le Reichstag avait voté un premier crédit de 200 000 fr.; la famille impériale aussi, le prince héritier surtout, avaient donné des sommes importantes. Les Allemands avaient décidé de faire grand. Ils voulaient montrer que l'Allemagne, après avoir, par

ses victoires sur l'Autriche et sur la France, imposé à l'Europe son hégémonie dans le domaine politique, entendait la prendre aussi dans le domaine des lettres et des arts. Moins d'un an après que les premiers coups de pioche avaient été donnés sur les bords de l'Alphée, un simple particulier, un négociant allemand enrichi dans le commerce, Schliemann, entreprenait de fouiller l'acropole de Mycènes. Il était seul, il n'avait que les ressources de son budget; mais ce budget était bien fourni; Schliemann pouvait dépenser sans compter. Les fouilles commencèrent le 7 août 1876; le 28 novembre se produisait un des événements les plus considérables de l'histoire de l'archéologie, la découverte des tombes royales. Une civilisation nouvelle, antérieure et, en bien des points, supérieure à la civilisation homérique, nous était révélée. A Olympie, les résultats n'étaient pas moins importants; on trouvait en quantité des inscriptions d'un haut intérêt, des monuments, des œuvres d'art de premier ordre.

La France n'avait pas alors de millions à donner pour des fouilles archéologiques. Elle pansait ses blessures; elle refaisait ses finances, son armée, ses frontières. Nos savants suivaient les fouilles d'Olympie avec une sympathie mêlée de regrets et de tristesse. Ils se rappelaient que, nous les premiers, nous avions eu l'idée de ces fouilles, que nous les avions même commencées. Les savants attachés à notre corps expéditionnaire de Morée, sous Charles X, avaient les premiers fouillé ce sol, sous lequel ils devinaient tant de débris précieux; ils avaient procédé rapidement, car le temps leur était mesuré; et cepen-

dant Blouet avait pu dresser du temple de Zeus une restitution d'une exactitude remarquable ; il avait pu rapporter à notre musée du Louvre deux admirables métopes, l'*Artémis* et surtout cet *Héraclès* au taureau, qui a inspiré à Leconte de Lisle une de ses plus belles poésies. L'idée de recommencer ces fouilles avait été ajournée ; elle n'avait jamais été abandonnée. Aujourd'hui les Allemands prenaient notre place ; ils faisaient ce que nous n'avions pas su faire ; il fallait se résigner.

Tout le monde ne se résignait pas. Dans le courant de l'année 1877, on apprit que M. Albert Dumont, directeur de l'École d'Athènes, avait résolu d'entreprendre des fouilles à Délos. Mais que pouvait-il faire ? Quel succès attendre d'une entreprise que l'école tentait avec les seules ressources de son maigre budget ?

Assurément le lieu était bien choisi. Délos, l'île sainte, où près du palmier sacré étaient nés Apollon et Artémis, avait possédé un des sanctuaires les plus vénérés de l'antiquité. Pendant de longues années, les ambassades sacrées, les théories, les pèlerins affluèrent de tous les points du monde grec pour visiter la demeure du dieu et lui apporter des offrandes. Par une conséquence naturelle, l'île devient bientôt le centre d'un grand mouvement commercial ; elle prend aussi une importance politique considérable ; son action s'étend sur tout l'Orient grec. Une cité qui a exercé une telle influence ne disparaît pas sans laisser des traces de son ancienne grandeur. Des fouilles pouvaient donc être entreprises avec des chances de suc-

cès. Cependant une première tentative, quelques années auparavant, n'avait donné que des résultats médiocres. En effet, les difficultés étaient grandes. L'île est depuis longtemps complètement déserte, pas un habitant, pas un arbre. Il fallait transporter dans ce désert des ouvriers, les installer, les faire vivre. Et puis sur quel point les diriger ? En quel endroit précis porter les recherches ? A Olympie, les Allemands avaient pour se guider Pausanias, qui a consacré deux livres entiers de sa description de la Grèce au temple de Zeus et à ses dépendances. Au contraire, Pausanias n'est pas allé à Délos ; ce que l'antiquité nous a transmis de cette île tient en quelques lignes.

Voilà dans quelles conditions, au milieu de quelles circonstances furent entreprises les fouilles. Dans une conférence, faite à Nancy le 29 décembre 1880, sous les auspices de la Société de géographie de l'Est, M. Homolle a fait lui-même le récit de ses fouilles ; il en a raconté les incidents intéressants et montré les principaux résultats. Bien des Nancéiens qui étaient ce jour-là dans la grande salle de l'ancienne Université, n'ont pas perdu le souvenir de cette exposition si claire, si animée et en même temps si simple et d'une modestie si sincère.

Une fois rendu sur les lieux, M. Homolle avait à orienter ses recherches au milieu d'une vaste plaine où aucun indice précis ne le guidait. Ce qu'il fallait retrouver d'abord c'était le temple d'Apollon, le sanctuaire qui était la raison d'être de toutes les autres constructions, de la ville même de Délos. Des sondages habilement dirigés déterminèrent exactement la

place du sanctuaire; huit jours après l'ouverture des fouilles, M. Homolle avait dégagé complètement les assises de l'édifice, et il éprouvait, comme il l'a dit, une des meilleures émotions de sa vie. Ce premier point déterminé, le reste suivit, on peut dire, comme une conséquence naturelle. Peu à peu étaient déblayées les ruines des divers édifices qui se groupaient autour du sanctuaire, consécrations au dieu, trésors, sortes de chapelles, temples élevés à d'autres divinités, à Artémis, Latone, Aphrodite, peut-être Esculape; enfin la ville elle-même de Délos avec ses édifices publics, ses docks, ses maisons, ses boutiques, ses ateliers. Pêle-mêle avec tous ses débris, on découvrait chaque jour une foule d'inscriptions, d'œuvres d'art, d'objets de toutes sortes. L'importance religieuse de Délos, son rôle politique, son activité commerciale, toute sa grandeur passée sortaient de terre et nous étaient révélés. Les difficultés venaient à présent de la richesse même de la découverte, de l'abondance des documents retrouvés. Tout était naturellement dans le plus grand désordre. Il fallait rapprocher tous ces textes épars, les comparer, les restituer; il fallait enfin les classer et les dater. C'était certainement la partie la plus difficile et la plus ingrate de l'œuvre de M. Homolle. Mais il était indispensable qu'elle fût faite avec le plus grand soin, car les erreurs pouvaient avoir des conséquences désastreuses. L'établissement de la chronologie des inscriptions de Délos fait le plus grand honneur à la sagacité de M. Homolle et aussi à sa patience. Quelques-uns de ces textes sont parmi les plus longs que nous possédions; certains ont plus de cinq

cents lignes. Peu de documents sont aussi intéressants pour l'histoire économique de l'antiquité.

Délos, comme le dit M. Homolle, n'existe que par Apollon. Comme elle est à peu près improductive, c'est son dieu seul qui la fait vivre. De bonne heure, Apollon est devenu un assez riche propriétaire. Il possède des maisons d'habitation, des boutiques, des terrains non bâtis. Toutes ces propriétés sont administrées par des magistrats annuels nommés hiéropes. Les locations étaient l'affaire importante. Nous avons bon nombre de baux relatifs à ces biens d'Apollon. Leur rédaction ferait honneur au plus habile de nos notaires; tout y est prévu et toujours en faveur du propriétaire; ce qui prouve bien que l'humanité ne change guère; mais ici le propriétaire est un dieu! Des garanties sérieuses sont exigées des locataires; ils doivent surtout être exacts aux jours fixés pour le payement des loyers; les moindres retards sont punis d'une amende. Cette partie de ses revenus se montait environ à un peu plus de 10 000 dr. C'était peu. Heureusement le dieu recevait des offrandes. Il en venait de tous les côtés. Elles s'entassaient dans les temples. Nous avons la liste complète de tous ces objets. Tous les ans, un inventaire détaillé était dressé par les hiéropes sortant de charge et par leurs successeurs. Chaque objet était décrit avec soin; sa place indiquée dans le temple, tel à droite, tel à gauche, les uns accrochés aux murs, d'autres posés sur des tables, dressés sur des étagères. Nous possédons aussi sieurs de ces inventaires; ils nous montrent ce qu'é un temple, moitié musée, moitié bazar, où à

d'œuvres banales, d'articles de commerce se trouvaient de purs chefs-d'œuvre. Comme le temple est bien administré et que les offrandes abondent, il se forme de bonne heure dans les caisses du dieu un capital important que les hiéropes font fructifier. Le temple prête à des particuliers, à des cités, à des rois. Les inscriptions nous font connaître toutes ces opérations; ici encore nous trouvons le bon ordre, la bonne administration; la comptabilité est parfaitement réglée. Du reste le dieu se gardait de faire l'usure; il ne prend guère que 10 °/₀, ce qui est un intérêt modéré pour l'époque. Nous sommes loin des exigences de Brutus, qui imposait un intérêt de 4 °/₀ par mois aux malheureux habitants de Salamine.

Ce n'est pas un résultat banal que de nous avoir révélé comment fonctionnait un grand établissement de banque dans l'antiquité, les opérations qu'il faisait, les méthodes de comptabilité qu'il pratiquait.

Nous avons dit que le temple était un musée. Ce musée était historique et artistique. Selon l'usage universel des Grecs, la divinité devait avoir sa part de tous les biens qui arrivaient à l'homme. C'était un témoignage de reconnaissance que l'homme rendait au dieu en qui il voyait l'auteur du bienfait qu'il avait reçu. Cette part était donnée à la divinité sous forme d'offrandes. Tel monument avait été consacré par une cité, par un roi à l'occasion d'une grande victoire militaire, d'une conquête; tel autre rappelait le souvenir d'un athlète, d'un poète, d'un musicien couronné à Olympie ou à Delphes. Ces offrandes nous ont aidés très souvent à compléter les renseignements que nous

fournissaient les inscriptions et les autres monuments. Nous avons pu ainsi connaître l'histoire de Délos. Longtemps soumise à Athènes, elle finit par recouvrer son indépendance ; aux troisième et deuxième siècles, elle joue un rôle politique important; les grandes puissances de l'époque, la Macédoine, l'Égypte, Rhodes, recherchent son alliance; l'île sainte est devenue un État riche et puissant.

Quant aux œuvres d'art, les résultats ont été d'une haute importance; on peut même dire qu'ils ont dépassé les espérances, surtout si l'on songe aux ravages de toutes sortes dont l'île a eu à souffrir. Les découvertes de M. Homolle ont permis d'écrire un chapitre nouveau de l'histoire de la statuaire grecque. Des œuvres d'un haut archaïsme, œuvres des écoles les plus vieilles de la Grèce, celles de Naxos et de Chios, ont été ramenées à la lumière. Il suffira de citer les diverses statues de jeunes filles, probablement des *Artémis*, et surtout cette *Victoire*, œuvre de Mikkiades et d'Archermos de Chios, un des modèles les plus caractéristiques de la sculpture du sixième siècle. On n'a pas eu la chance de trouver la statue archaïque d'Apollon ; mais on possède le piédestal qui la soutenait, et sur ce piédestal se lit le nom de Viphicartidès de Chios, la plus ancienne signature d'artiste qui soit aujourd'hui connue. Toutes ces trouvailles sont arrivées bien à leur heure, faisant présager les belles découvertes que réservaient l'acropole d'Athènes et Delphes.

Telle est l'œuvre que M. Homolle a faite à Délos; et des résultats si considérables ont été obtenus avec

des moyens presque dérisoires. Pendant que les Allemands consacraient largement un million à leurs fouilles d'Olympie, M. Homolle, dans plus de dix ans, n'a pas dépensé 30000 fr., obtenus à grand'peine, arrachés presque sou par sou; et il s'est trouvé, qu'en fin de compte, l'œuvre qu'Homolle a accomplie à Délos, avec des ressources si faibles, peut parfaitement soutenir la comparaison avec ce que les Allemands ont fait à Olympie avec leur million.

Ces fouilles de Délos, conduites avec tant d'énergie et de patience et en même temps avec tant d'habileté et de sens pratique, ne rappellent-elles pas un des épisodes les plus émouvants de notre histoire coloniale contemporaine? Je veux parler de la lutte entre de Brazza et Stanley pour la prise de possession du moyen Congo. C'était à qui arriverait le premier. Brazza n'avait avec lui que quelques Sénégalais et ce qu'il emportait de pièces d'or n'était pas de nature à bien alourdir sa marche. Stanley avait une légion de Zanzibarites et des ressources pécuniaires illimitées. Cependant, lorsque, après une pénible marche, il arriva au point important, ce fut pour voir flotter sur les deux rives du Congo le drapeau français. Il avait été devancé par Brazza, par « ce Français déguenillé, ce mendiant amaigri qui allait pieds nus et sans ressources », comme il disait dans sa colère.

Homolle ne termina qu'en 1888 ses fouilles de Délos. Son nom était devenu célèbre. Il avait quitté Nancy en 1884, pour aller à Paris professer successivement à l'École normale, à l'École des beaux-arts, au Collège de France. En 1887, l'Académie de Berlin l'avait

admis parmi ses correspondants; en 1892, l'Académie des inscriptions et belles-lettres lui ouvrait ses portes. Il était depuis un an directeur de l'École française d'Athènes.

On attendait beaucoup de lui. Il se mit aussitôt à l'œuvre. Depuis longtemps, la France avait les yeux sur Delphes. Ici encore plusieurs de nos savants avaient fait d'heureuses découvertes. On nous reconnaissait des droits sur Delphes; le prédécesseur de M. Homolle, M. Foucart, sut les maintenir avec énergie. M. Homolle les fit enfin consacrer par une convention diplomatique qui fut votée par les Chambres françaises en février et mars 1891, et par le parlement grec en avril. Les Chambres françaises avaient, en même temps, accordé un crédit de 500 000 fr. qui fut porté plus tard à 750 000. La période des négociations n'était pas terminée. On avait à présent à s'entendre avec les habitants de Delphes, car l'emplacement sur lequel devaient porter les fouilles était occupé. On dut exproprier le village entier de Castri, acheter quatre cents maisons et huit cents parcelles de terrain. La dépense de ce chef se monta à 268 000 fr.

Les fouilles ne purent être poussées sérieusement qu'à partir de 1893. Je n'ai pas à vous les décrire en détail. Il suffira de dire qu'ici encore les résultats dépassèrent les espérances. Delphes a été certainement la capitale religieuse de l'Hellade. C'était, selon une expression consacrée, le foyer, l'autel commun de tous les Grecs; ils y plaçaient même le centre du monde. Pour se rendre compte des découvertes, on n'a qu'à suivre, sur le plan de Delphes, le tracé de la voie sa-

crée qui serpente en lacets sur les flancs de la montagne. On rencontre tour à tour les offrandes énumérées par Pausanias, « quelques-unes même, et ce ne « sont pas les moins belles, qu'il avait omises, ou trop « négligemment décrites : d'abord les ex-voto des Ar- « cadiens, des Argiens, des Tarentins, et, face à face, « continuant jusque dans le sanctuaire l'antagonisme « des deux peuples, le trophée des Athéniens vain- « queurs à Marathon, et celui des Spartiates vain- « queurs d'Athènes à Ægos-Potamos ». Puis commence la série des trésors... ceux de Corinthe et de Sicyone, de Siphnos et de Cnide, de Thèbes, d'Athènes, etc. On arrive enfin au temple, qui, bâti sur une puissante terrasse, domine de sa masse le sanctuaire et toute la vallée. Autour du temple se dressent, au sommet d'une colonne ionique, le sphinx de Naxos, sur une haute tige d'acanthe, le chœur gracieux des Caryatides, sur une haute base triangulaire, la Victoire des Messéniens, réplique de celle d'Olympie; ici le trépied de Platées et la Victoire d'or, ex-voto de Gélon de Syracuse, deux monuments qui rappellent deux victoires remportées le même jour sur les ennemis de la civilisation hellénique. En regardant ces monuments, il semble qu'on y lise toute l'histoire de l'antiquité. Tous ces monuments sont dès aujourd'hui célèbres : le Trésor de Cnide, le Trésor d'Athènes sont d'une importance capitale pour l'histoire de l'art. On peut aujourd'hui à Nancy, dans le musée archéologique que nous venons d'inaugurer, contempler une partie de ces chefs-d'œuvre et se convaincre que l'admiration qu'ils ont excitée est grandement méritée.

Le conducteur de char, dont nous avons une excellente reproduction, est certainement parmi les œuvres les plus belles qui nous aient été conservées.

Une dernière gloire était réservée à M. Homolle. Il nous a révélé la musique grecque. Les rares fragments que nous en avions étaient insignifiants. Aujourd'hui nous possédons des hymnes entiers gravés sur pierre avec notation musicale; cette notation a été déchiffrée, et l'explication qu'on en a donnée présente de sérieuses garanties. Le 15 mars 1894, dans la bibliothèque de l'École, devant le roi, la famille royale, le corps diplomatique, l'amiral et les officiers de notre station navale du Levant, le premier hymne à Apollon était exécuté. L'Académie de Stanislas fut représentée à cette fête. Notre secrétaire perpétuel, M. G. Thomas, se trouvait alors dans Athènes; il reçut une invitation et fut ainsi un des heureux qui entendirent cette musique, qui se réveillait après deux mille ans de silence. Dans un livre où l'information la plus sûre est unie à un sentiment très fin et très juste de l'antiquité, *Études sur la Grèce*, M. Thomas a raconté avec une sincère émotion cette fête qui est une des grandes dates de l'histoire de l'École française d'Athènes et de l'histoire de la science archéologique. Depuis, cet hymne a été joué à Paris et dans la plupart des capitales de l'Europe.

Je n'ai voulu que raconter brièvement l'œuvre scientifique de M. Homolle. Je puis ajouter que, chargé pendant treize ans de gouverner l'École d'Athènes, il a été un directeur modèle. Son activité s'étendait à tout. Comme par le passé, les membres de

l'Ecole parcourent la Grèce, la Turquie, l'Asie Mineure, les Iles, l'Égypte. M. Homolle les dirigeait, les éclairait, les soutenait avec tact et mesure. Une foule de jeunes savants ont été formés à cette école; et par les jeunes maîtres que notre faculté est fière de posséder, nous pouvons juger ce qu'a été M. Homolle comme directeur. Nos grandes écoles à l'étranger, précisément parce qu'elles sont des établissements de haute culture artistique et littéraire, ont aussi pour mission de conserver, d'étendre même l'influence morale de la France au dehors. Il y a là, pour les directeurs de ces écoles, un rôle d'une sérieuse importance. La grande situation scientifique de M. Homolle lui rendait la tâche facile; ses qualités de caractère firent le reste. Plus que jamais l'École d'Athènes était un foyer d'où l'influence française rayonnait sur les pays helléniques. M. Homolle savait gagner de vives et précieuses sympathies; et ces sympathies se sont affirmées par d'importants secours donnés à M. Homolle afin qu'il pût continuer et compléter son œuvre. Pour recueillir les richesses fournies par les fouilles, un beau musée a été élevé à Delphes grâce à la générosité d'un riche Grec, le regretté M. Syngros; la municipalité d'Athènes a pris à sa charge la reconstruction du Trésor de Cnide sur l'emplacement même où il s'élevait; un Américain, le duc de Loubat, correspondant de l'Académie des Inscriptions, a donné à plusieurs reprises des sommes très considérables pour les fouilles de Délos.

En effet, ces fouilles avaient été continuées après le départ de M. Homolle en 1888. Des œuvres d'art importantes ont été découvertes, un guerrier combat-

tant, par S. Reinach, une réplique du Diadumène de Lysippe par notre regretté collègue L. Couve. Quand M. Homolle devint directeur de l'École d'Athènes, ces fouilles furent poussées avec encore plus d'activité. Tout récemment, il a obtenu un nouveau subside du duc de Loubat; et aujourd'hui c'est avec les ressources accordées à l'ancien directeur de l'École que le nouveau directeur, M. Holleaux, va poursuivre la campagne des fouilles dans l'île sacrée.

LES
ARTISTES LORRAINS A TRIANON

PAR

M. Édouard BOUR

Un nom, une œuvre, Trianon, résume la physionomie artistique de Marie-Antoinette. Tout ce qu'il y a d'élégance, de fantaisie, d'esprit, de sourires et de poésies délicates et fraîches dans cette merveille, semble n'être que le reflet des goûts artistiques du dix-huitième siècle, et, en particulier, de ceux de la cour de Louis XVI, qui contribua puissamment au développement et à la prospérité des arts en France. Quand elle transforma Trianon, la reine réalisait un rêve ardemment caressé d'amoureuse d'art, convertie par ses nouveaux goûts champêtres à une simplicité élégante et fleurie. Dans les lignes d'architecture, dans la décoration et l'ameublement du délicieux petit palais, dans le cadre de verdure et de fleurs dont elle l'entoure, il n'est rien qui ne soit en harmonie parfaite avec les tendances raffinées des jeunes femmes et des galants gentilshommes de l'époque. Une telle

clarté de costumes et une gaieté aussi franche s'accommoderaient mal de l'étiquette de Versailles et cadreraient peu avec les majestueuses perspectives de Le Nôtre, et avec les groupes imposants de Coustou et de Coysevox. Mais Marie-Antoinette a fait le parc à l'image de la demeure : repoussant avec décision les conceptions surannées de Mique et d'Hubert Robert, qui veulent mettre en scène des ermitages, des parcs de moutons, des cabinets de treillage, des salons hydrauliques et des ruines pittoresques, elle n'a gardé du projet primitif que le Temple et le Belvédère, où un goût ingénieux, d'après les plans de l'architecte nancéien, fait oublier les puérilités d'une Arcadie de théâtre. Le dieu du Temple est un *Cupidon* superbe, de Bouchardon, qui essaye de se tailler un arc dans la massue d'Hercule. Cette œuvre est une des plus belles de l'illustre sculpteur qui mourut en 1762, avant d'avoir terminé la statue équestre de Louis XV, qui lui avait été commandée. Edme Bouchardon, un Champenois qui eut de fréquentes relations avec la Lorraine, était né à Chaumont-en-Bassigny, en 1698 : élève de Coustou, il fut nommé pensionnaire du roi à Rome, et revint à Paris en 1732. Parmi les ouvrages qu'il a exécutés, indépendamment de plusieurs bustes de personnages célèbres, et de différents sujets pour les bassins de Versailles, il faut citer la *Fontaine* de la rue de Grenelle, et les figures du *Christ,* de la *Vierge* et des *six Apôtres* à l'église Saint-Sulpice de Paris.

Dans le Belvédère, des artistes de talent ont exécuté des peintures et des sculptures de l'invention la plus

charmante et de la fantaisie décorative la plus aimablement spirituelle. Sous l'inspiration de Richard Mique, on sent l'influence de l'école de Boffrand et de Héré. Le Hameau, avec un vrai moulin et une vraie laiterie, mêle à sa rusticité d'opéra-comique une préoccupation d'art qui l'élève immédiatement au-dessus d'un simple caprice temporaire de souveraine. Lassée de Versailles et de Marly, témoins des fêtes fastueuses de la Pompadour et de la Du Barry, Marie-Antoinette, qui avait incarné tout l'esprit, toute la délicatesse et tout le charme de son temps, veut se créer un coin de féerie bucolique, pour y oublier une réalité pleine de tristesse et de contrainte.

Trianon est l'expression caractéristique de l'évolution radicale qui s'est faite dans l'art de cette période, sous l'influence incontestable de la jeune reine. Cette évolution avait déjà commencé, lorsque le grand architecte Emmanuel Héré, fils de Paul Héré, bourgeois de Nancy, ancien inspecteur du château de Lunéville et ami de Boffrand, éleva les six superbes édifices qui entourent la place Royale de l'ancienne capitale de la Lorraine, et lui donnent une physionomie si élégante et si originale, qu'on retrouve dans le Grand Trianon. En 1774, quand le roi fit présent à Marie-Antoinette du Petit Trianon, celle-ci n'était plus la jeune femme des premières années de son règne, étourdie, exubérante, se livrant à mille innocentes folies et à des espiègleries naïves. Une gravité douce, mélancolique, ombre déjà son frais et beau visage ; un goût plus délicat lui a fait abandonner les toilettes extravagantes qui lui valaient, sur l'ordre de

son royal époux, les satires publiques des cabotins de la Comédie italienne, pour des costumes d'une élégance plus modeste, ceux dans lesquels Mme Vigée-Lebrun l'a représentée. Aussi l'art, à Trianon, est-il plus pur, plus tranquille, et même plus sévère que partout ailleurs. Les guirlandes de fleurs ont moins de fantaisies capricieuses dans leur développement, les couronnes sont plus légères ; et les décorateurs mettent dans les attributs des Jeux, du Plaisir et de l'Amour, une discrétion et une simplicité qui ne leur avaient point été imposées à Choisy, à Marly, ni à Versailles. En témoignage de reconnaissance pour le don gracieux qu'il venait de lui faire de cette retraite champêtre, la reine offrit à Louis XVI un passe-partout en or, garni de mille quatre cent trente et un brillants, du prix de six mille livres, que Maillard, joaillier des Menus-Plaisirs, avait exécuté.

A Versailles, pour le temps qu'elle ne passait pas dans son Trianon, la reine voulut avoir dans ses appartements des pièces qui lui en refissent la vie intime, avec toutes les jouissances artistiques qu'elle s'y était assurées. Elle ordonna en 1781 la construction d'un boudoir et d'un cabinet nouveaux. Le boudoir, œuvre personnelle de la reine, qui en étudia fort sérieusement les plans avec Mique, est une merveille de décoration. On ne saurait rêver une invention plus gracieuse que cette pièce minuscule, où tous les profils d'architecture et toutes les formes ornementales sont d'un dessin si pur et si fin, de proportions si exactes, que les dimensions très réduites en paraissent agrandies et ne provoquent aucun étonnement de nos jours, où

la mode de ces boudoirs intimes a disparu. Un prestigieux artiste, Forestier, Gouthières ou Martincourt, a fait grimper autour des portes de glace les tiges sveltes d'un rosier de cuivre du travail le plus précieux ; les boiseries portent des feuillages d'églantier, les attributs symboliques de l'amour et des armes héraldiques, composés avec une science décorative incomparable et ciselés par une main d'une rare habileté. Le cabinet, quoique d'un goût moins raffiné, a une originalité particulière, avec ses panneaux décorés de sphinx ailés qui s'adossent à des trépieds enguirlandés de roses, avec ses Amours aux yeux bandés. Dans le même château de Versailles, Marie-Antoinette fit de sa chambre à coucher une merveille de goût et de luxe. Les murs étaient tendus de brocart d'or et d'argent sur fond cramoisi, à dessins de grands cartouches avec pilastres et colonnes.

A Fontainebleau, par ses ordres, Pierre Rousseau, l'architecte de l'hôtel de Salm (1), modifia de fond en comble le boudoir, dit le cabinet des Douze Césars, et le salon de jeu. Lorsque la reine eut acquis le château de Saint-Cloud, qu'elle trouvait plus commode pour ses enfants, elle en fit remanier aussi la distribution par Mique. Aux grands appartements d'un aspect rigide succédèrent de jolis petits boudoirs discrets et parfumés. Elle commanda pour cette nouvelle résidence tout un mobilier spécial du plus grand luxe, dont les ornements de statuaire décorative furent modelés par Houdon, le plus grand sculpteur de son

1. Cet hôtel est actuellement le palais de la Légion d'honneur.

époque, et exécutés par Gouthières. Toutes ces merveilles ont été malheureusement détruites pendant la guerre et la Commune, en 1870-71.

Richard Micque ou Mique, l'architecte et le conseil de Marie-Antoinette, dans tous les travaux que la souveraine avait entrepris, était né à Nancy, le 18 septembre 1728. Avant de passer au service de la reine de France, il avait été l'architecte de Stanislas, dernier duc de Lorraine, après Emmanuel Héré, dont il fut l'élève et auquel il succéda. L'auteur des plans de la caserne Sainte-Catherine (actuellement caserne Thiry), des belles portes Sainte-Catherine et Stanislas, de Nancy, du Trianon de Versailles et de beaucoup d'autres ouvrages importants, périt sur l'échafaud révolutionnaire de 1794 avec son fils et son gendre, victimes de leur dévouement à la monarchie.

Tout ce dont s'entourait Marie-Antoinette porte la marque du goût le plus exquis et de la grâce la plus élégante. Avec le concours des hommes éminents de son époque, elle fut vraiment la créatrice d'un style nouveau, aussi original que fécond, qui, depuis un siècle, a fait l'enchantement des plus sévères artistes et des amateurs les plus exigeants. Il n'est pas besoin de trouver son chiffre royal sur les beaux meubles du temps, pour reconnaître immédiatement qu'ils lui ont appartenu ou qu'ils sont inspirés de ceux qu'elle commandait, après en avoir approuvé les dessins, aux grands ébénistes, tels que Riesener, Leleu, Schwertfeger, Carlin, Palfrat, Saunier, Beneman, etc. Les musées et les richissimes collectionneurs recherchent avec acharnement, et payent au prix des œuvres des grands

maîtres, ces merveilles de l'art industriel, commodes, secrétaires, consoles, tables à ouvrage, aux bronzes ciselés et dorés au mat et à l'or moulu, qui portent les célèbres M et A entrelacés dans des couronnes et des guirlandes de fleurs.

Pour encourager les arts, autant que pour satisfaire ses goûts recherchés, Marie-Antoinette accorda sa protection à de nombreux artistes. Mme Vigée-Lebrun fut particulièrement l'objet d'attentions délicates et d'une familiarité affectueuse de la part de la gracieuse souveraine. Mme Vigée-Lebrun est trop connue pour que nous ne lui consacrions pas quelques lignes. Elle est sans contredit, de toutes les femmes artistes du dix-septième et du dix-huitième siècle, celle dont l'œuvre est le plus important comme nombre et comme qualité. Elle naquit à Paris en 1755. Le père de Mlle Vigée, peintre de portraits, homme de talent et d'esprit, avait dirigé ses premières études artistiques; mais il mourut subitement en 1768, laissant la jeune fille orpheline à treize ans. Deux autres artistes, Doyen et Joseph Vernet, la prirent sous leur protection et la firent entrer chez Briard, dont la manière répondait le mieux à ses aptitudes. Mlle Vigée, très intelligente et laborieuse, devint rapidement assez habile pour que la duchesse de Chartres pût lui demander son portrait, qui obtint un certain succès. Cette haute protection lui valut d'autres commandes et fit que l'Académie de Saint-Luc n'hésita pas à la recevoir, à l'âge de dix-neuf ans. En 1776, elle épousait M. Lebrun, peintre-expert fort à la mode, dont les salons et la galerie étaient très fréquentés par les amateurs, les artistes et les

écrivains de son temps. L'Académie de peinture, malgré la réputation exceptionnelle que s'était faite Mme Lebrun, repoussa plusieurs fois les demandes d'admission qu'elle s'obstinait à présenter; enfin, en 1783, elle y fut reçue sur la présentation de Joseph Vernet. La Révolution, dès ses premières journées violentes, effraya l'artiste en vue, à cause de ses relations avec la Cour, et lui fit prendre le parti de voyager avec sa fille, laissant son mari à Paris où le retenaient les affaires de son commerce de tableaux. Elle alla d'abord à Turin, puis à Rome, visita successivement Florence, Bologne, Pavie, Milan, Venise et Mantoue, accueillie partout avec honneur et voyant s'ouvrir toutes grandes devant elles les portes des académies d'art. En 1793, elle est à Vienne ; l'impératrice de Russie l'invite à venir à Saint-Pétersbourg, où elle se rend en 1795. Elle passa là six années, et y rétablit sa fortune très compromise. Ce n'est qu'en 1804 que l'artiste rentra en France, mais elle repartait bientôt pour Londres et Genève : trois ans après, elle revint définitivement à Paris, et y resta jusqu'à sa mort (1842).

L'esprit, les talents, les vertus et les grâces de Mme Vigée-Lebrun attirèrent chez elle tout ce que la France comptait de plus distingué. Elle occupe dans l'histoire de l'art français une place très honorable. Elle a beaucoup produit : dans ses *Mémoires,* elle déclare n'avoir pas fait moins de six cents portraits, sans compter les tableaux de genre et les paysages. Sa plus belle période est celle du dix-huitième siècle, à laquelle se rattachent les œuvres remarquables que possède le

musée du Louvre, surtout le portrait si populaire de l'artiste avec sa fille.

Tel est le peintre célèbre que Marie-Antoinette honora de sa confiance et de son amitié. Mme Lebrun fit de la reine plusieurs portraits : un, en 1783, qui la représente en costume blanc, d'une grande simplicité, qu'elle avait emprunté aux créoles, alors fort à la mode; un deuxième, en 1787, où elle est peinte entourée de ses enfants; et un troisième, daté de 1788, en robe blanche, toque et manteau bleu. Ce dernier portrait est actuellement au musée de Versailles.

Mme Vigée-Lebrun fut excellemment le peintre des élégances aristocratiques de son temps. La constante bienveillance que lui montrait Marie-Antoinette l'avait mise à la mode, comme portraitiste, pendant les dernières années de la monarchie; et même, quand elle eut, aux premiers grondements de la Révolution, abandonné précipitamment la France, elle retrouva en exil, à Rome, à Vienne, à Berlin, à Saint-Pétersbourg, la vogue qui ne l'avait jamais abandonnée. Plus tard, la « Cour » du premier Consul allait encore lui faire accueil, jusqu'au moment où, par un mot inconsidéré et qui trahissait ses sentiments d'attachement aux Bourbons, elle indisposa contre elle « Napoléon perçant sous Bonaparte ». Le retour de Louis XVIII la devait dédommager de cette disgrâce passagère. Son talent eût suffi, d'ailleurs, à justifier sa fortune.

Nous mentionnons pour mémoire qu'en 1784, un peintre suédois, du nom d'Ulric Westmüller, exécuta pour le roi de Suède, Gustave III, hôte de la cour de France, le portrait de Marie-Antoinette se promenant

avec ses enfants dans les allées de Trianon. Versailles et Trianon continuaient à être le rendez-vous des artistes de tous genres, qui y trouvaient un accueil bienveillant et empressé. Si l'on en croit la chronique, Isabey, notre illustre compatriote, reçut de la reine sa première commande. En retraçant rapidement sa biographie, nous verrons dans quelle circonstance et par quelle entremise il fut assez heureux pour être présenté à Marie-Antoinette.

Jean-Baptiste Isabey naquit à Nancy en 1767 : il fit ses premières études dans sa ville natale, sous la direction du peintre d'histoire Girardet et du paysagiste Claudot, tous deux Lorrains. Une aventure galante, qu'il eut dans sa jeunesse, décida sa famille à l'envoyer à Paris. N'ayant pas de moyens d'existence suffisants, il se mit au service d'un tabletier qui lui commanda des couvercles de tabatières ornés de petits sujets, et des boutons enrichis d'Amours peints en camaïeu. Un de ses camarades d'atelier, dont le père était attaché à la maison du marquis de Sérent, gouverneur des Enfants de France, lui procura un travail qui décida de son avenir. Il ne s'agissait de rien moins que d'un médaillon représentant le duc d'Angoulême et le duc de Berry, alors enfants. Pendant qu'il y travaillait, Marie-Antoinette entra : Isabey était jeune, bien fait de sa personne, distingué dans ses manières et pétri d'esprit. La reine s'intéressa au jeune artiste ; peu de jours après, elle lui commandait son propre portrait, et bientôt tout le monde le connaissait à Versailles, où on l'appelait *le petit Lorrain*.

Fort enjoué de sa nature, le petit Lorrain eut promp-

tement du succès; mais, désireux de se perfectionner, il suivit l'atelier de David, en même temps qu'il faisait des portraits pour vivre. Étranger à la politique, il vit sa vogue se continuer pendant la Révolution, et ses portraits à l'estompe, d'après les principaux conventionnels, étaient promptement acquis par les éditeurs, désireux de les faire graver. Sous le Directoire, Isabey fit partie de la jeunesse dorée et ses miniatures eurent le plus grand succès. Il s'était marié pendant la Révolution : devenu père de trois enfants, l'artiste s'est représenté lui-même avec toute sa famille dans un petit bateau; cette charmante composition a été maintes fois reproduite par la gravure. Quand le Consulat s'établit, il prit place parmi les habitués de la Malmaison, et c'est là qu'il fit le portrait devenu légendaire du *Général Bonaparte*. De la même époque date le dessin de la *Revue passée au Carrousel,* fait en collaboration avec Carle Vernet, et dont le croquis original est au Louvre. Il devint bientôt l'organisateur attitré des fêtes de l'Empire, en même temps que le maître de dessin de l'impératrice et des princesses de la famille impériale.

En 1817, Isabey exposa son fameux *Escalier du musée,* qui est au Louvre, et obtint alors un succès colossal. Néanmoins, le gouvernement de Louis XVIII, malgré les souvenirs qui rattachaient l'artiste lorrain à la cour de Louis XVI, le laissa un peu de côté, à cause des marques de bienveillance qu'il avait reçues de l'empereur Napoléon, auquel il était resté attaché.

Le roi Louis-Philippe fit rentrer Isabey en faveur, lui donna un logement à Versailles et le nomma con-

servateur adjoint des musées royaux. C'était comme une retraite pour le peintre, qui ne sut jamais accroître sa fortune, parce que, trop bon et trop généreux, il mettait à obliger ses amis une rare délicatesse.

Jean-Baptiste Isabey est le plus fameux miniaturiste de l'école française : ses portraits ont eu une vogue immense, et toutes les jolies femmes du grand monde ont tour à tour posé pour lui. La plupart du temps, ces têtes féminines apparaissaient au milieu d'une sorte de gaze aérienne et transparente dont le peintre avait donné la mode : personne n'a su comme lui idéaliser son modèle, en lui conservant une ressemblance parfaite.

Le musée de Nancy possède du grand artiste un portrait de *Napoléon Ier*, peinture à l'huile offerte par le général Drouot, et un portrait du *Roi de Rome* à l'âge de quatorze mois et demi. Cette aquarelle du maître a été acquise au moyen d'une souscription à l'exposition des Amis des arts de 1839.

Jean-Baptiste Isabey est mort en 1855, laissant un fils, peintre comme lui, Louis-Gabriel-Eugène Isabey, né à Paris en 1803, qui devait à son tour illustrer son nom [1].

---

1. Eugène Isabey étudia la peinture dans l'atelier de son père, mais se livra à un genre complètement différent. C'est comme peintre de marine qu'il s'est fait connaître, cependant il a abordé beaucoup d'autres sujets. Ce fut un véritable artiste. Comme peintre, il a une couleur chaude et une facilité pétillante. Son cachet distinctif est l'esprit, se contentant du premier motif venu pour composer un tableau. Il a, dans sa façon d'appliquer la couleur, un brio éblouissant et une verve entraînante.

La Ville et le Port de Dieppe, acquis en 1842 pour le musée de Nancy, est un des meilleurs paysages du peintre. Mais on

Un autre peintre miniaturiste que Marie-Antoinette honora de sa confiance fut François Dumont. Nous empruntons à M. Henry de Chennevières quelques notes biographiques sur l'excellent artiste lorrain.

François Dumont naquit à Lunéville, le 7 janvier 1751, de Toussaint Dumont et de Marguerite Rebours, deuxième fils d'une pauvre couvée de six enfants. Dès l'âge de dix ans, il allait au rudiment chez le sculpteur Mathis, et, quelques mois plus tard, son père le hissait dans le coche de Nancy, pour le présenter au peintre Girardet. L'atelier de Jean Girardet était alors l'école lorraine la mieux réputée : le maître, disciple de Claude Charles, premier peintre du roi Stanislas, joignait au prestige de sa production officielle l'avantage de tout enseigner... jusqu'à l'architecture. Dessinateur consciencieux, compositeur excellent, dont huit années d'Italie avaient fait un habile plafonneur, portraitiste réputé parmi les meilleurs, il était l'objet de l'admiration de ses élèves. Le petit cadet Dumont commença par broyer les couleurs, le rôle des nouveaux arrivants, puis eut la joie de se voir mettre les crayons aux doigts, avec une sollicitude attentive. Comment répondre aux soins de Girardet, sinon par un travail acharné ?

Mais une brusque circonstance allait écourter le bonheur de cet apprentissage. En 1768, Dumont deve-

---

aurait une idée bien incomplète de son talent, si on oubliait ses tableaux d'architecture à l'huile et à l'aquarelle, qu'il animait si bien avec ses petites figures. *L'Église de Delft* est un chef-d'œuvre du genre.

La rue Isabey, à Nancy, évoque le souvenir des deux peintres célèbres.

nait orphelin, avec la charge de trois sœurs et d'un plus jeune frère, car l'aîné, prenant le parti des armes, le laissait le soutien de ces quatre existences. Nourricier, pour ses dix-sept ans! Un autre, de moindre courage, se fût dérobé. François prit la fuite... mais pour mieux suffire à sa tâche. Lesté de trois pièces d'or et de quelques lettres d'appui, le voilà à Paris, descendant du coche de sa province et courant aux besognes à portée de sa main, besognes de dix sortes, où les boutons d'habits pour tailleurs à la mode ne devaient pas tenir le rang le moins productif. Faut-il même voir l'origine de sa voie de miniaturiste dans le genre assez minuscule de ces premiers gagne-pain? Peut-être, et toute conjecture reste permise en l'absence d'indices certains: toutefois, la plus vraisemblable serait une influence directe de Girardet. Au dire de plusieurs historiens de la Lorraine, Girardet excellait à la miniature, lorsque l'occasion s'en offrait: la mémoire demeurait surtout vivace parmi ses élèves d'une *Vue de l'ancienne chapelle de Bon-Secours de Nancy* faite à la prière du duc Charles, gouverneur des Pays-Bas, travail d'une précision vivante.

Le nouveau venu devait avoir hâte de connaître tous les petits maîtres de la miniature, et le nombre en était grand. Mais dans cette foule les personnalités étaient rares, car un seul peintre s'y dégageait des formules admises: c'était Massé. Cet artiste, fils de oaillier, peignait à larges teintes plates, laissait sécher, puis reprenait au pointillé les fonds et les figures, modelant jusqu'à l'extrême, par atavisme.

A la date de 1760, surgit un adversaire des minia-

tures caressées : c'était le Suédois Hall, jeune médecin en rupture de codex. Répudiant les anciens procédés, il traita le portrait à la mode des aquarelles, prestement, galamment. Substitué, sous la Régence, au vélin, comme une matière plus riche, l'ivoire allait prendre sous les doigts du verveux Suédois une fine texture et une couleur tendre, allégeant encore la transparence des teintes.

Entre le genre traditionnel et la nouveauté, l'artiste eut l'esprit de ne pas faire de choix. A la touche vivante de Hall, pourquoi n'essaierait-il pas de joindre le mérite de l'ancien mode, ce respect minutieux de la facture, où le fondu donnait aux têtes de la douceur et comme de la dignité d'enveloppe ? Sa promptitude à tenter ce projet fut même immédiate, car, dès 1769, il exécutait le portrait de *Mme Valayer-Coster*, de l'Académie royale de peinture. A partir de ce moment, le petit Lorrain de dix-huit ans gagne en célébrité et son succès répond au don vainqueur de se faire valoir. A peine au sortir du mariage du comte de Provence (1771) et du comte d'Artois (1773), il est chargé des portraits des deux princes et de la comtesse de Provence, quasi concurremment avec Hall, et, par suite, introduit à la cour.

Du détail de sa production d'alors, nul document ne subsiste, et, comme l'artiste ne fut ni de l'Académie de Saint-Luc, ni du Colisée, ni des Salles de la correspondance, aucun livret d'exposition ne le mentionne. Mais les résultats fructueux qu'il obtint sont attestés par la prospérité de sa famille : la couvée de Lunéville était sauve à l'avenir. Bientôt le frère cadet de Du-

mont, Tony, travaillé lui-même du goût de peindre, allait le rejoindre : des sœurs, l'une entrait au couvent ; les deux autres, pourvues d'un petit négoce à Paris, se tirèrent de peine avec un heureux courage.

Dumont devenait, en 1780, miniaturiste de la reine Marie-Antoinette. C'était la suite et le couronnement de cette mystérieuse et fidèle bonne chance. Comment soutiendrait-il ce rôle malaisé ? Par M. Jules Flammermont, l'iconographe de Marie-Antoinette, nous savons le peu de succès des artistes admis dès l'abord à l'honneur de portraire la reine : Davesne, Pincini, Drouais et Liotard. Quand, de dauphine, la fille de Marie-Thérèse devint souveraine, les sculpteurs Boizot et Pajou, les peintres Duplessis et Charles Dagoty s'évertuèrent à mieux réussir. Mais c'est aux Suédois Roslin et Westmüller, à Boze et surtout à Mme Vigée-Lebrun, qu'il était réservé d'atteindre une ressemblance plus digne de portraitistes de renom. Par quel trait se distinguerait Dumont de ces divers artistes, plus ou moins heureux, mais tous estimables par un visible désir de témoigner de leur respectueuse admiration pour la beauté de la reine, en l'exprimant sur la toile ou sur le marbre de la façon la plus personnelle ? Tout semblait traduit déjà, des grâces, de l'attrait extérieur et de la majesté de Marie-Antoinette ; à moins donc de redites, quel parti prendre ? L'artiste sut lire dans l'air de tête de la reine une poésie pénétrante jusqu'alors mal aperçue des autres portraitistes, et se faire une loi de cette vision nouvelle. On peut admirer au Louvre l'exemplaire le plus parfait peut-être de ces miniatures de haut sentiment. Marie-An-

toinette, vue à mi-corps, la tête ornée d'un diadème et d'un voile d'or semé de fleurs de lys, une écharpe mauve sur les épaules et sur le corsage, regarde de face, avec une expression d'infinie noblesse songeuse : c'est la princesse aux heures plus graves, lorsque dans les répits des jours de joie où tous les cœurs français lui font fête, elle sent — et veut sentir de par sa conscience — les devoirs de son royal état.

De cette œuvre et des similaires, car l'artiste eut charge de multiplier à bon nombre l'auguste effigie, pour les boîtes et les tabatières dont la reine faisait des présents, la facture et la qualité d'enveloppe intriguent et troublent d'abord : l'impression première est de douter de la signature et de songer à Prud'hon. La vérité est que Dumont a tous les droits de s'appeler le Prud'hon de la miniature. Sa nouveauté et son mérite furent de faire dire aux figures un peu de la vie intime de chacun de ses modèles. A le savoir soucieux de cet idéal du sentiment, on pourrait craindre chez l'artiste certaine négligence des soins techniques : ce fut, au contraire, leur accentuation, car, avec ce scrupule d'un art plus haut, il avait un souci constant de recourir à toutes les ressources de la pratique.

Entre les portraits plus familiers de la reine, il importe de faire mention, comme de leur prototype, de celui de la collection de M. le duc des Cars, le petit-fils de M[me] de Tourzel. Marie-Antoinette est de face, jusqu'à mi-genoux, disposant des fleurs dans un vase. Pour cette sorte de miniature, d'un charme plus intime, Dumont avait obtenu le prêt de la collerette noire et du collier de corail dont la princesse se ser-

vait dans sa simple parure de Trianon. Comment ne pas rappeler l'exquis carnet de poche de la reine, acquis, en 1867, par M. Guérin de Tencin à l'hôtel Drouot? Ce bijou, donné par Marie-Antoinette à la marquise de Caumont La Force en 1784, est absolument admirable; la monture d'or est finement ciselée de feuilles d'eau et de petites feuilles de laurier, le dos garni de rosaces entourées de rubans, un crayon d'or massif faisant fermoir. Deux miniatures de Dumont servent de couvercle au carnet: l'une représente la reine assise sur un fauteuil de velours cramoisi, le visage de face, de la noblesse la plus séduisante; une plume d'autruche blanche, soutenue par des rubans bleus, s'enlace dans sa chevelure poudrée. Elle est vêtue d'une robe de satin bleu clair à draperies et glands rehaussés d'une riche garniture de dentelles blanches. L'autre miniature réunit la comtesse de Provence et la comtesse d'Artois, cette dernière avec ses deux enfants.

L'Académie royale de peinture ne pouvait refuser ses portes à l'heureux confrère de Hall, et, le 26 avril 1788, le peintre Duplessis présentait Dumont à la compagnie. Au nombre des œuvres soumises, suivant l'usage, par le candidat au titre « d'agréé », se trouvait le portrait de *Tony Dumont,* son frère, un pastel large et franc comme du La Tour. Un mois plus tard, le 31 mai, Dumont était reçu membre de l'Académie, sur la présentation du portrait en miniature de Pierre, directeur de la compagnie et premier peintre du roi : son parrain fut Joseph Duplessis.

La fortune de Dumont n'avait pas attendu ce sceau

pour s'affermir largement. Jean-Baptiste Isabey raconte dans ses *Mémoires* sa première visite chez Dumont, lors de sa descente du coche de Lorraine à Paris. Compatriote du miniaturiste et débarquant tout jeune et courageux à l'instar de Dumont quinze années plus tôt, il venait quérir un peu d'aide. Sa surprise fut grande à la vue d'un appartement tout luxueux et d'un homme drapé d'une robe de chambre or et bleu, la tête coiffée à l'oiseau royal! Mais un signe plus probant de la prospérité de Dumont avait été l'achat d'une terre de deux cents arpents au village de Limoges-Fourches, proche Melun. Heureux coin de la Brie où nombre d'artistes possédaient déjà tourelle au soleil : le dessinateur Marillier à Beaulieu, Vestris à Boissettes, le peintre Doyen à Rubelles, le peintre Regnault à Pringy, le portraitiste Vestier à Vert et à Crisenoy. De ce dernier voisinage, l'amour tira profit : Vestier avait une fille, Nicole, mutine beauté, dont un aimable talent de peintre ne gâtait pas les attraits. De sa mère, fille de l'émailleur Révérend, elle tenait une grâce piquante, mais, par surcroît, s'était donné l'esprit de se mettre à l'école paternelle. Pour un artiste, désireux de faire ménage avec une compagne jolie et de son tour de pensée, Dumont n'aurait su découvrir un meilleur choix. Aussi se hâtait-il de l'épouser en joyeuses noces, au mois d'août 1789.

Pour don de mariage, Louis XVI le gratifiait du logement de feu Cochin au Louvre : nid royal où lui naissait un fils, Aristide. Le premier soin de la jeune mère fut de peindre son bonheur en un tableautin du

genre de ceux de Mlle Gérard, l'élève de Fragonard. Le berceau d'une fillette, Élisabeth, vint vite diviser l'amour maternel ; puis, le 17 août 1792, ce fut un second fils, Bias.

Dès les premières tristesses de la famille royale, Dumont s'était fait un devoir de cœur de peindre un touchant portrait de la reine. Marie-Antoinette debout, dans une sorte de costume de Vestale, sous un portique de parc, presse contre son cœur un haut bouquet de lys, dont les tiges reposent dans un vase orné du profil de Louis XVI. Émue de ce délicat hommage, la reine désira voir répandre par la gravure cette allégorie où ses sentiments de l'heure présente trouvaient une si juste expression, et le buriniste Tardieu commençait une œuvre : c'est l'estampe dont la chalcographie du Louvre possède aujourd'hui le cuivre. Interrompue par la tempête révolutionnaire, elle était reprise et terminée après 1815 ; son succès, à cette date, fut immédiat, et le comte de Pradel, ministre de la maison du roi, décidait de l'acquérir pour le musée.

Comment Dumont allait-il traverser la Terreur ? Deux fois « suspect » par son titre à la Cour et par son franc dégoût des hommes nouveaux, il fut arrêté, conduit aux prisons de l'Abbaye à la fin de l'année 1793, et menacé de l'échafaud. Sans Thermidor, c'était fait de sa vie.

A dater du Salon de 1789, au lendemain de sa réception à l'Académie de peinture, Dumont peut être suivi dans quelques-unes de ses productions. En 1789, le portrait de *Louis XVI*, ceux de *Pierre* et de *Vien*,

le *Comte de Montmorin,* ministre d'État. En 1793, *Mandini,* l'auteur italien; *Cherubini,* le compositeur. En 1801, le sculpteur *Gois,* l'architecte *Moreau,* le graveur *Godefroy, Daru,* secrétaire général de la guerre. En 1808, le député *Lambrecht,* l'écrivain *Boucher.* En 1812, *Parmentier,* le bon nourrisseur de peuples. Avec la Restauration, revint à l'artiste le titre de miniaturiste de la cour. Les portraits de la *Duchesse d'Angoulême* (Salon de 1814), de *Louis XVIII* (Salon de 1819), de *Charles X* au moment du sacre de 1824, du *Duc* et de la *Duchesse de Berry,* du *Duc de Bordeaux,* ont été popularisés par la gravure. Il convient d'y joindre certaines incursions dans la peinture allégorique: *Invocation et hommage à la Paix* (Salon de 1808), *l'Amour et la Beauté soumettant la Force* (Salon de 1822); dans le tableau mythologique ou sentimental: *Zéphyre et Psyché* (Salon de 1808), *Vénus et Adonis* (Salon de 1810), *Armide voulant se percer des armes de Renaud* (Salon de 1812). De l'année 1802 date la miniature justement admirée au Louvre, les portraits de *Mme de Musset,* mère du poète, et de *Mme Solente,* sa tante, nées Mlles des Herbiers.

De 1798 à 1810, l'artiste voulut veiller sur les débuts de son frère Tony. De ce cadet, élève docile et de vigueur, on connaît, dans l'église de Moyenmoutier (Vosges), un tableau de la *Cène,* de style solide et de belle assurance de modelé, et plusieurs portraits en grandeur naturelle, entre autres l'*Adjudant général Doucet* et le peintre *Jean-Jacques Lagrenée.* Une mort prématurée l'enlevait à l'heure des plus fermes progrès.

François Dumont mourut à Paris le 27 août 1831 (1).

Le peintre de prédilection de Marie-Antoinette fut Ducreux, un autre Lorrain, qui était allé faire d'elle, à Vienne, une miniature pour Louis XVI, lorsque le mariage fut décidé.

Joseph Ducreux est né à Nancy le 25 juin 1737 ; il était donc contemporain des trois frères Sigisbert, Sébastien et Gaspard Adam, les fameux sculpteurs, eux-mêmes originaires de Nancy. Élève unique de Latour, l'excellent pastelliste né à Saint-Quentin et fondateur, dans cette ville, d'une école de peinture, Ducreux fut envoyé à Vienne par le duc de Choiseul, en 1769, pour y faire le portrait de l'archiduchesse Marie-Antoinette, depuis dauphine et reine de France. C'est ainsi qu'il devint peintre de cette princesse avec le titre de baron, et fut reçu membre de l'Académie impériale de Vienne. Comme son maître, il excellait dans le pastel et apportait dans ses tableaux beaucoup de force et d'éclat.

La réputation de ce peintre commença seulement vers la fin du règne de Stanislas, dernier duc de Lorraine, qui fut le protecteur des arts dans son petit royaume. Le portrait de *Manuel*, le procureur de la commune, et un très vivant et très pénétrant portrait du compositeur *Méhul*, sont deux des plus beaux

1. Le Louvre a reçu du docteur Henry Gillet, de Melun, le don de douze miniatures de François Dumont. Leur finesse, leur nature, leur provenance les rendent trois fois précieuses. Elles sont les meilleures œuvres de l'artiste ; elles proviennent de l'héritier même d'un fils de Dumont. Le Louvre possède également un buste du peintre lunévillois, œuvre de Dejoux, élève de Coustou.

pastels du peintre Ducreux; ils font partie des collections du musée de Versailles. L'habitude qu'avait ce peintre de refaire souvent son propre portrait, dans des attitudes différentes, lui facilitait merveilleusement le talent d'atteindre la ressemblance et de saisir l'expression des physionomies. Le portrait le plus remarquable de cet artiste est connu sous le nom du *Moqueur*.

Joseph Ducreux est mort le 24 juillet 1802, d'une apoplexie foudroyante, sur la route de Paris à Saint-Denis. Il a laissé, à Nancy, des descendants en ligne collatérale qui, pendant près d'un siècle, ont habité la maison dite *des Adam*, située 57, rue des Dominicains, très remarquable par ses fines et belles sculptures ([1]).

Jean Guérin, miniaturiste et aquarelliste, d'origine alsacienne, né à Strasbourg en 1760, fut aussi l'objet de la bienveillance de Marie-Antoinette. Il ne fut point un ingrat envers sa bienfaitrice. En qualité de garde national de la section des Filles-Saint-Thomas, Guérin se trouvait aux Tuileries le 20 juin 1792 : n'écoutant que la générosité de son cœur, au risque de se perdre lui-même, il se plaça courageusement entre la reine et les forcenés qui l'injuriaient. On a de ce peintre un portrait de *Napoléon*.

En même temps que Guérin, Marie-Antoinette s'attacha, en qualité de peintre sur émail de son cabinet, en 1777, Mlle Jolly, femme du chirurgien Cadet. Puis, à sa requête, Louis Van Blarenberg, dont elle aimait

1. La fille aînée de ce peintre, Rose Ducreux, son élève, mariée à M. de Montgirand, préfet maritime de Saint-Domingue, mourut le 26 juillet 1802.

fort le talent délicat, était nommé maître d'aquarelle du dauphin. Ce Blarenberg, né à Lille en 1734, était un paysagiste distingué, fils de peintre et descendant d'une noble famille hollandaise de ce nom, qui avait fui les Pays-Bas pendant les guerres de religion du seizième siècle pour s'établir à Lille. Après la chute de la monarchie, il vécut dans la détresse et mourut aux Incurables en 1812.

Cet artiste créa un genre dans lequel il est resté presque inimitable : il peignit à la gouache des tableaux dont les plus grands atteignent à peine 16 centimètres de hauteur sur 12 de largeur. Ses foires, ses campements, ses vues de ville sont animés par une foule de personnages microscopiques qu'on peut voir à la loupe, et qui sont alors d'un effet extraordinaire.

Sous Louis XVI, une formule artistique nouvelle se manifeste : Clodion et Houdon, évoquant par leur génie la grâce antique, donneront à la sculpture une forme supérieure. Mais, ainsi qu'il est arrivé pour Watteau, Boucher et Fragonard, ils auront des imitateurs qui les compromettront cruellement. L'allégorie, en peinture comme en sculpture, de galante qu'elle était sous Louis XV, devient philosophique tout en conservant son caractère aimable.

Clodion, que nous venons de citer, fut aussi protégé par Marie-Antoinette, que Marie-Thérèse, sa mère, avait engagée maintes fois, par écrit, à encourager, ainsi d'ailleurs que tous les artistes lorrains se rendant à Paris. Sur la nouvelle des premières commandes royales faites au jeune sculpteur, tout ce qui se piquait d'être du bel air s'adressa à lui pour avoir de

ses statuettes et de ses groupes d'une fantaisie si originale.

Le musée de Nancy, dans ses collections, ne compte aucune œuvre du célèbre statuaire; nous considérons donc comme un devoir de faire connaître ce que fut l'artiste lorrain qui a donné son nom à l'une des rues de la ville (faible hommage rendu à sa mémoire).

Clodion, dont le vrai nom est Claude Michel, est né à Nancy en 1738. Dans son acte de baptême, il est appelé fils légitime de Thomas Michel, marchand traiteur, et d'Anne Adam, son épouse. Il tenait donc, par sa mère, à une famille de sculpteurs fort habiles, et tout porte à croire qu'il fut l'élève de Lambert-Sigisbert Adam, celui de tous qui acquit le plus de célébrité. Mais son père lui-même, dans l'acte de baptême de Charles-Antoine Vanloo, en 1748, est qualifié sculpteur du roi de Prusse (Frédéric le Grand). Cette qualification paraît indiquer que ce Thomas Michel, probablement entraîné par l'exemple de ses beaux-frères, aurait quitté la lardoire pour le ciseau.

L'éducation de Clodion fut de bonne heure dirigée vers les arts : après avoir fait ses premières études dans son pays, il fut envoyé à Rome comme pensionnaire du roi et resta neuf ans en Italie. C'est ce qui est constaté dans un rapport de Natoire, directeur de l'École de Rome, qui fait le plus grand éloge de cet artiste.

Le musée du Louvre possède de Clodion une *Bacchante* en marbre, portant sur ses épaules un petit satyre. Mais les ouvrages de Clodion se trouvent principalement dans une foule de collections privées et sont aujourd'hui fort recherchés des amateurs. Après avoir

eu un très grand succès de son vivant, l'artiste, malgré son mérite, était tombé dans un discrédit complet, et c'est seulement depuis peu d'années que la vogue s'est de nouveau attachée à son nom.

Les ouvrages de Clodion étaient prisés par les artistes les plus en faveur avant l'époque où il fut agréé à l'Académie (1773). Ainsi, le célèbre Boucher, peintre du roi (1771), comptait dans sa collection une *Vestale* de Clodion, en terre cuite, faite à Rome d'après l'antique, et un vase décoré d'une *Bacchanale d'enfants*. En 1767, à la vente du grand amateur Julienne, on trouve également deux terres cuites du même artiste.

Le fameux expert Lebrun, dont les décisions font encore autorité, et Mariette, le plus fin connaisseur peut-être qu'il y ait jamais eu en France, possédaient aussi des ouvrages de Clodion. Le catalogue de la vente de Mariette ajoute même cette phrase significative : « Il règne dans les ouvrages de ce jeune artiste une correction de dessin supérieure et une touche pleine de feu et d'esprit. »

Notons en passant que Mariette est un des hommes que l'art des anciens a le plus passionnés; mais, à côté des immortels chefs-d'œuvre de la statuaire, il savait reconnaître le charme et la vie que les artistes grecs mettaient dans leurs terres cuites et leurs petits ouvrages. Or, c'est précisément ce côté de l'art des anciens que Clodion avait étudié, et, en en donnant la traduction dans son langage gaulois, il a prouvé une fois de plus que l'étude du passé n'altère en rien une originalité native. Toutefois, il faut reconnaître que, dans les grands ouvrages de sa vieillesse, Clodion a été une

victime de cette raideur voulue dans la statuaire, qu'au commencement du dix-neuvième siècle on appelait rigidité. A cette époque, le déclin de son talent doit être attribué, pour une bonne part, à l'influence du goût régnant. Bien que le *Groupe du Déluge* ait été signalé par la critique du temps comme le meilleur ouvrage de l'artiste, nous ne retrouvons pas là, ni dans l'*Hercule en repos*, ni dans l'*Entrée des Français à Munich*, bas-relief commandé pour l'arc de triomphe du Carrousel, les qualités de verve et d'esprit qui assignent à Clodion une place à part dans l'école française.

C'est dans les petits sujets exécutés librement, dans la *Toilette de Vénus*, dans les *Bacchantes et les Satyres*, dans les *Jeunes filles jouant avec des tourterelles*, et dans ses adorables petits groupes d'enfants, qu'il faut apprécier Clodion. C'est avant tout un charmant décorateur, qui a le plus souvent appliqué son talent à des vases, à des pendules, à de petites statuettes destinées à être placées comme pendants sur des socles ou sur une cheminée. Il a même décoré des maisons, entre autres celle de la rue Saint-Dizier, n° 22, à Nancy, qui fut construite pour un riche fabricant d'outils en fer, dont la spécialité est rappelée dans une élégante suite de bas-reliefs et d'emblèmes.

Clodion est mort à la Sorbonne en 1814. Sa vie d'artiste est comme divisée en deux parties : il avait exposé en 1773, 1779 et 1783 ; puis il exposa de nouveau en 1801, 1806 et 1810. On voit, par un acte de pluviôse an II (1er février 1794), qu'il avait divorcé avec Catherine-Flore Pajou, fille du célèbre statuaire, dont il était le gendre et l'ami. Mais sa vie d'artiste,



comment a-t-elle été employée pendant ces dix-huit ans ? On n'entend plus parler de lui. C'est précisément durant cette longue période que le goût public s'est transformé : les petits ouvrages de Clodion, fort estimés à ses débuts, subirent alors une dépréciation notable.

La révolution dans les arts avait précédé la révolution politique ; les artistes réagissaient violemment contre l'esprit aimable et enjoué de l'époque précédente, et l'opinion publique brûlait avec colère ce qu'elle avait encensé la veille.

Devant le flot envahissant des idées nouvelles, Clodion, comme tant d'autres, se trouva dépaysé, et s'il garda, dans une certaine mesure, le rang que son ancienne réputation lui avait assigné, ce fut, peut-être, parce qu'en abordant la grande statuaire il oublia complètement la saveur primesautière de ses premières productions. La tournure de son esprit ne le portait pas dans cette direction, et, dans l'école française, il n'appartient pas à la famille énergique des Puget et des Rude, mais à celle des charmeurs aimables et des décorateurs exquis. Il a sa place marquée à côté de François Boucher, le peintre des amours, des bergers et des scènes de plaisir.

Pour nos artistes de l'industrie, Clodion est un véritable maître ; si ses ouvrages atteignent aujourd'hui un prix si élevé dans les ventes, prix qu'ils n'atteignirent jamais de son vivant, il ne faut pas voir là une exagération provenant d'une simple réaction dans le goût. Il faut plutôt y constater le besoin que nous éprouvons de chercher, dans nos applications mobi-

lières, un style vivant et coloré qui échappe à l'absolu et sache se plier aux usages pratiques de la vie.

Indépendamment des artistes qu'elle protégeait, Marie-Antoinette, amateur passionné des belles choses, encourageait également les industries d'art. Les chroniques mentionnent de nombreuses visites de la souveraine aux ateliers où elle faisait des commandes importantes, soit à Sèvres, soit à la manufacture du Creusot, à laquelle la reine donna son nom, soit à des industriels de haut mérite, comme André-Marie Le Bœuf, établi à Paris, rue Thiroux, dont les porcelaines étaient réputées.

Sur les conseils de Mique, son architecte, la fabrique de faïence de Saint-Clément, près de Lunéville, reçut la commande, pour le Petit Trianon, de douze cent trente-deux pots de fleurs au chiffre royal, qui furent livrés le 2 avril 1785. Les beaux groupes de Lemire, l'habile artiste de Lunéville, que connaissait, au moins de réputation, Richard Mique, ont dû exciter aussi la convoitise de l'illustre connaisseur qui savait apprécier l'art lorrain.

Marie-Antoinette avait formé personnellement une collection de curiosités, composée de laques de Chine et du Japon, de porcelaines orientales, d'objets en bois pétrifié, en jade, en jaspe, en cristal de roche, etc., le tout spécialement remarquable par le raffinement de travail et par la préciosité de la matière, particularités conformes aux goûts de l'époque et à celui de la reine elle-même. La majeure partie de cette collection est parvenue au musée du Louvre à la suite de circonstances curieuses. Le 10 octobre 1789, comme si elle



pressentait les malheurs qui lui étaient réservés, Marie-Antoinette ordonna de déposer ces objets d'art chez un bijoutier parisien, « afin de les faire monter, d'autres réparer et y faire des étuis et coffres à l'effet de pouvoir les transporter avec sécurité ». Ils restèrent chez le dépositaire provisoire, qui les transmit à son successeur, d'où ils furent enlevés le 20 brumaire an II, par ordre du comité des Arts, pour faire partie du muséum national. Malheureusement, un certain nombre des objets compris dans l'inventaire dressé à cette date ont disparu. Cependant le Louvre possède encore de fort belles pièces de la collection, entre autres des vases en cristal de roche, le bassin généalogique de la maison d'Autriche, une fontaine en porcelaine chinoise bleu céleste, un petit tombeau en jaspe vert monté en bronze doré et une boîte de peintre en vieux laque du Japon.

Dans tous les objets à son usage, les plus futiles comme les plus importants, la reine exigeait un goût délicat et un grand luxe. Ainsi, elle jouait au billard avec une queue formée d'une dent de rhinocéros que complétait une crosse d'or.

L'influence de Marie-Antoinette sur la mode de son temps, par les bals et par le théâtre, pour lesquels elle avait une passion ardente, a été immense. Les ballets et quadrilles de masques, si fort en faveur au premier bal de la dauphine, continuaient à plaire et prirent encore plus de développement après le couronnement de la jeune reine, frivole et emportée dans le plaisir et dans les fêtes. Tantôt la salle du petit théâtre, tantôt le salon d'Hercule, tantôt Trianon, se trouvaient dési-

gnés comme lieux de divertissements. Alors c'était affaire aux peintres des Menus-Plaisirs de brosser à la détrempe, sous la direction de Mique, les divers panneaux et enjolivements nécessaires; car, même sous les voûtes de Lebrun et de Lemoyne, on aimait à voir aux quatre coins du bal des décors en rapport avec la fête.

L'embellissement de Paris préoccupa fort Marie-Antoinette pendant une période; elle étudia sérieusement des plans que lui avait faits dans ce but l'architecte Soufflot. Le projet adopté par la reine et par Mercy Argenteau, son conseil en cette affaire, était grandiose. Une rue ouvrait les Capucines et les Feuillants, et, traversant les Tuileries, joignait la Seine aux boulevards. On perçait de nouvelles rues dans le faubourg Saint-Germain, les maisons bâties sur les quais disparaissaient; plusieurs ponts étaient jetés sur la Seine et un ensemble de constructions achevaient le Louvre. Enfin, ce palais était converti en un grand musée royal où l'on transportait les tableaux de Versailles menacés de destruction par l'humidité.

Les événements politiques empêchèrent la réalisation de ce projet, inspiré de celui de Mme de Pompadour, et qui devait être repris plus tard par le second Empire et exécuté dans l'ensemble des travaux qui ont transformé Paris pendant la seconde partie du dix-neuvième siècle.

Marie-Antoinette avait le goût des travaux d'art féminins; à Versailles et à Trianon, elle occupait fréquemment ses loisirs à faire du pastel, de la tapisserie, à broder à l'aiguille, et elle exécuta de grands ou-



vrages, des meubles entiers, des tapis, etc. Elle était fort bonne musicienne et jouait habilement de la harpe et du clavecin. Aussi protégea-t-elle Gluck, Piccini et Grétry. Ce côté sérieux de la vie de Marie-Antoinette la rapproche de Marie Leszczinska, devenue reine de France par son mariage avec Louis XV. Cette princesse, par un luxe intelligent, contribua aussi puissamment au développement de l'art et des industries d'art : encouragée par son père, Stanislas Leszczinski, roi de Pologne et dernier duc de Lorraine, protecteur éclairé des lettres et des arts, elle ne dédaignait pas de s'occuper de la décoration de ses appartements, s'acquittant avec habileté de ce rôle difficile de conseillère. Les artistes, appelés à les orner de peintures, étaient obligés de lui présenter les esquisses de leurs tableaux, et ils les virent quelquefois modifiées très heureusement et avec un tact exquis par sa critique. Elle fut particulièrement habile dans l'art de la gravure.

En comparant les œuvres de Marie Leszczinska et de Marie-Antoinette, on devine aisément la différence de tempérament des deux femmes.

Hélas, quelle tragédie sanglante devait être le sombre épilogue de cette vie de Marie-Antoinette, qui tout entière semblait ne devoir être faite que de gaieté, de plaisir, d'art et de poésie ! Encore quelques années et tout change : les idées et les mœurs, les goûts et les tendances, aussi bien que le mobilier et le costume.

Sous le Directoire, la révolution artistique est un fait accompli. A la mythologie amoureuse des règnes de Louis XV et de Louis XVI, durant lesquels se sont

développés deux styles charmants et gracieux, qui font encore aujourd'hui nos délices, succède ensuite l'histoire sévère, apportant tout un cortège solennel et grave de vertus civiques. Heureusement une exécution habile, une pratique savante du métier apprise à l'école des grands maîtres des écoles précédentes, donnent encore à cette production d'idées et d'inspirations nouvelles une forme non dépourvue d'élégance et de grâce. Cette manifestation de toutes les forces artistiques de la nation devra bientôt faire éclore, par des transformations successives, un style nouveau, le style empire.

CONCOURS OUVERTS

ET

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

I

PRIX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

1° Prix Herpin.

M. le docteur Herpin (Jean-Charles), de Metz, associé-correspondant de l'Académie de Stanislas, décédé à Nice le 17 janvier 1872, a fondé un prix de 1 000 fr. à décerner tous les *quatre ans* à la suite d'un concours ouvert par l'Académie de Stanislas « sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés ».

Il a été attribué pour la première fois en 1881.

Le concours est ouvert pour 1908.

2° Prix Dupeux.

Fondation par M. François-Raymond Dupeux, ancien professeur, décédé à Rosières-aux-Salines le 19 novembre 1893, d'un prix de 350 fr. à décerner par l'Académie de Stanislas au meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé traitant d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine, ou bien traitant un sujet de science ou de linguistique, se rapportant aussi de préférence à la Lorraine.

Ce prix est décerné trois années sur quatre : il l'a été pour la première fois en 1898.

Le concours est ouvert pour 1906.

3° Prix Stanislas de Guaita.

En mémoire de son fils Stanislas, décédé au château d'Alteville le 19 décembre 1897, Mme de Guaita a institué un prix *annuel* de 200 fr. ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur, ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat devra appartenir à la région lorraine.

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Gouy.

Une fondation a été faite par M. Jules Gouy, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 12 février 1892. L'importance en a été accrue par la générosité de ses enfants : M. Albert Gouy de Bellocq-Feuquières et Mme la vicomtesse de Chambrun.

Cette libéralité a mis à la disposition de l'Académie de Stanislas, *chaque année,* depuis 1876, 600 fr. pour récompenser le dévouement maternel et 600 fr. pour récompenser la piété filiale.

Sont admises à concourir les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.

2° Legs Bourgon.

M. Bourgon, ancien banquier, décédé à Nancy en 1888, a légué à l'Académie de Stanislas, en souvenir de Mlle Jeanne Bourgon, sa fille, une somme de 10 000 fr., payable après le décès de sa veuve, avec mission d'en consacrer les revenus à doter, *tous les cinq ans,* une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

3° Prix Mangeon.

En mémoire de son père, M. Mangeon, décédé conservateur des hypothèques en retraite à Nancy, Mlle Emma Mangeon a confié, depuis 1893, à l'Académie de Stanislas le soin de décerner, *chaque année*, un prix de piété filiale de 100 fr.

4° Prix René de Goussaincourt.

Prix *annuel* de 300 fr. destiné à récompenser la piété filiale ou exceptionnellement tout acte de vertu et de dévouement, même en dehors des liens de parenté ou d'alliance.

5° Prix du 3e bataillon des mobiles de la Meurthe.

Grâce encore à la générosité de M. René de Goussaincourt, un prix *quinquennal* et indivisible de 500 fr. est destiné à récompenser les actes de dévouement ou de vertu accomplis : en première ligne par d'anciens sous-officiers, caporaux et soldats ayant pris part à la défense de Toul, en 1870, comme appartenant au 3e bataillon des mobiles de la Meurthe (bataillon de Nancy) ; en seconde ligne par d'anciens sous-officiers rengagés, gendarmes, chasseurs forestiers, douaniers, ou par des membres de leurs familles à un degré déterminé. Enfin, ce prix pourrait être décerné pour tout acte de dévouement ou de vertu, soit dans la famille, soit même en dehors de la famille.

Il a été, pour la première fois, décerné en 1899.

Le concours est ouvert pour 1909.

6° Prix Chassignet.

Par son testament en date du 27 janvier 1898, M. Chassignet, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 25 février 1898, a fondé un prix *quinquennal* et indivisible de 1 500 fr. en faveur de la femme — fille, épouse ou veuve — jugée par l'Académie de Stanislas la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

Le généreux abandon fait par M[me] Chassignet de son droit d'usufruit a permis d'attribuer ce prix dès 1903.

Le concours est ouvert pour 1908.

7° Prix René de Goussaincourt.

Prix *triennal* et indivisible de 200 fr. « destiné à récompenser le serviteur ou la servante qui, par sa fidélité, par ses soins dévoués et désintéressés, aura donné l'illusion de l'aisance à ses maîtres trahis par la fortune, et, à défaut de ce mérite particulier, à récompenser un mérite analogue apprécié par l'Académie ».

Le concours pour l'obtention de ce prix s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1907.

8° Prix de Bouxières-aux-Dames.

Prix *triennal* de 200 fr., en vue de récompenser des actes de vertu, institué par M. René de Goussaincourt, au profit des personnes habitant la commune de Bouxières-aux-Dames depuis plus de trois ans.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1907.

9° Prix René de Goussaincourt.

Prix *biennal* de 100 fr. fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser le dévouement dans la famille ou en dehors de la famille, chez des enfants ou des jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe, âgés de moins de vingt et un ans.

Le concours pour l'obtention de ce prix, décerné pour la première fois en 1902, s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Le concours est ouvert pour 1906.

10° Prix Cardin-Roussel.

En mémoire de ses parents, Mme Cardin-Roussel a fondé un prix *annuel* de 200 fr. destiné à récompenser une fille plus ou moins jeune, ouvrière de son état, remarquable, par son dévouement à sa mère veuve et pauvre, vivant ensemble toutes deux, très honnêtes, bonnes catholiques et dignes d'intérêt. Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.

Le concours est ouvert pour 1906.

11° Prix des infirmiers militaires.

Prix *biennal* de 100 fr. fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser un homme de troupe de l'armée française, gradé ou non gradé, appartenant au service des hôpitaux militaires ou à celui des infirmeries régimentaires de la place de Nancy, ou y étant temporairement employé à un titre quelconque, et qui se serait signalé par son dévouement, soit dans une circonstance particulière, soit dans la suite de ses services.

Dans le cas où, pour une raison quelconque, le prix ne pourrait être décerné dans ces conditions à l'une de ses échéances, l'Académie en disposerait en faveur de quelque autre dévouement.

Le concours est ouvert pour 1906.

12° Prix Ferdinand Lachasse.

En souvenir de M. Ferdinand Lachasse, de son vivant docteur en droit et secrétaire de la Faculté de droit, Mme Lachasse, sa veuve, a institué un prix annuel de cent francs, destiné à récomper le dévouement, ce mot étant pris dans son sens le plus large.

Aucune condition particulière n'est imposée à l'Académie, qui appréciera souverainement.

Ce prix est à décerner dès 1906.

CONCOURS DE 1906

L'Académie décernera en 1906 les prix suivants :

I

PRIX LITTÉRAIRES

1° **Concours Dupeux.** — Prix de 350 fr. attribué au meilleur ouvrage, manuscrit, ou imprimé depuis le 1er janvier 1899, qui aura été présenté sur un sujet d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine. Le dépôt des mémoires et des travaux imprimés (ces derniers en triple exemplaire) sera effectué au plus tard le 31 décembre 1905 au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

2° **Concours Stanislas de Guaita.** — Prix de 200 fr. ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat devra appartenir à la région lorraine. Les renseignements relatifs aux candidats devront être adressés au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, au plus tard le 31 décembre 1905.

N. B. — Sont de fait hors concours, les ouvrages déjà récompensés par une des Académies de l'Institut de France ou par toute autre Société française ou étrangère.

II

PRIX DE VERTU

1° **Prix Gouy**, de 600 fr., pour récompenser le dévouement maternel.

2° **Prix Gouy**, de 600 fr., pour récompenser la piété filiale.

3° **Prix Mangeon**, de 100 fr., pour la piété filiale.

4° **Prix René de Goussaincourt**, de 300 fr., pour la piété filiale.

5° **Prix René de Goussaincourt**, de 100 fr., pour actes de dévouement.

6° **Prix Cardin-Roussel**, de 200 fr., pour une ouvrière dévouée à sa mère veuve.

7° **Prix René de Goussaincourt**, de 100 fr., pour le dévouement d'un infirmier militaire.

8° **Prix Ferdinand Lachasse**, de 100 fr., destiné à récompenser le dévouement.

(*Voir, pages 390 à 393, les conditions imposées.*)

On est prié de faire connaître les concurrents et leurs titres par un rapport écrit, adressé avant le 1er mars 1906, à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1904

Ambroise (E.). — Notice sur les châtelains de Blâmont. Lunéville, 1904, 1 br. in-8°.

Arendt (Ch.). — Communications faites à la deuxième section du Congrès archéologique et historique de Bruges. Bruges, 1903, 1 plaq. in-8°.

Arendt (K.). — Luxemburger Porträtgallerie. Luxemburg. 1904, 1 vol. in-f° cart. — Unsere ehemaligen Handwerker und Gewerbe innungen. Luxemburg, 1904, 1 plaq. in-18.

Authelin (Ch.). — Notes stratigraphiques sur l'est du bassin de Paris. Nancy, 1901, 1 plaq. in-8°.

Avril (René d') et Paul Briquel. — Les Divertissements de la cour et de la ville. Étampes, 1903, 1 vol. in-24.

Babeau (A.). — Les Habitants du palais des Tuileries au dix-huitième siècle. Paris, 1904, 1 br. in-8°.

Badel (E.). — Désiré Caillard, directeur de la Comédie lorraine, 1867-1904. Nancy, 1904, 1 plaq. in-8°. — Huit jours en voiture dans l'Est. La Champagne et la Brie. Nancy, 1904, 1 vol. in-8°.

Bardy (H.). — Saint-Dié pendant l'administration prussienne dans les Vosges (14 octobre 1870-25 avril 1871). Saint-Dié, 1903, 1 br. in-8°. — Miscellanées, nos 1, 2, 6, 7, 9 et 13. Saint-Dié, 6 br. in-8°.

Beaupré (Cte J.). — Dessins gravés au trait sur le dessous d'un sarcophage barbare trouvé à Bislée (Meuse). Paris, 1902, 1 plaq. in-8°. — Fouilles faites en 1903 dans les bois de Benney et de Lemainville. Nancy, 1904, 1 br. in-8°. — Le Tumulus du bois de Grève à Richardménil. Nancy, 1904, 1 plaq. in-8°. — Exploration d'un tumulus situé dans le parc de Brabois à Villers-lès-Nancy. Nancy, 1904, 1 pl. in-8°. — Monnaies gauloises trouvées dans l'arrondissement de Nancy. Paris, 1904, 1 br. in-8°. — Observations sur un instrument de bronze désigné communément sous le nom d'épingle. Paris, 1904, 1 plaq. in-8°. — Statistique et bibliographie des sépultures pré-romaines du département de Meurthe-et-Moselle. Paris, 1904, 1 plaq. in-8°.

Beaupré (Cte J.) et abbé Chatton. — Note sur quelques sépultures barbares découvertes à Remenoville (M.-et-M.) en 1903. Nancy, 1904. 1 plaq. in-8°.

Beaupré (Cte J.) et le Dr Voinot. — La Station funéraire du bois de la Voivre (Haroué). Nancy, 1904, 1 vol. in-8°.

Bernacki (L.). — Piotra Baryki « Z chlopa krol », comedya dworska (1637 r.). Cracovie, 1904, 1 vol. in-18.

Bigot (Léon). — Metz-la-Lorraine. Paris-Verdun, 1904, 1 br. in-18.

Bizemont (Cte A. de). — La Famille Dolmaire de Provenchères. Saint-Dié, 1903. 1 plaq. in-8°. — Ex-libris de

Joseph de l'Isle. Mâcon, 1903, 1 plaq. in-f°. — Les ex-libris signés Allin. Mâcon, 1903, 1 plaq. in-f°.

Blondel (R.). — Discours de réception prononcé à la séance publique de l'Académie de Stanislas le 19 mai 1904. Nancy, 1904, 1 br. in-8°.

Blondlot (R.). — Rayons « N ». Recueil des communications faites à l'Académie des sciences. Paris, 1904, 1 vol. in-18.

Boislisle (de). — Lettres de M. de Marville, lieutenant-général de police, au ministre Maurepas, 1742-1747. Paris, 1903, 1 vol. in-8°.

Boyé (P.). — Compte rendu des travaux de l'Académie de Stanislas pendant l'exercice 1903-1904. Nancy, 1904, 1 plaq. in-8°. — Les Coutumes inédites du comté de Vaudémont. Paris, 1904, 1 plaq. in-8°. — L'Exposition de la Société d'apiculture de l'Est au concours national agricole de 1904. Nancy, 1904, 1 plaq. in-8°. — La Milice en Lorraine au dix-huitième siècle. Paris, 1904, 1 vol. in-8°.

Brette (A.). — Atlas des bailliages ou juridictions assimilées ayant formé unité électorale en 1789, dressé d'après les actes de la Convention, conservés aux Archives nationales. Paris, 1904, 1 vol. in-f° cart. — Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789. T. III, Paris, 1904, 1 vol. in-4° cart.

Briquel (Paul). — La Conscience du soir. Nancy, 1903, 1 vol. in-24. — Tumeurs du placenta et tumeurs placentaires (Placentomes malins). Paris, 1903, 1 vol. in-8°.

Buchalet. — L'Assistance publique à Toulouse au dix-huitième siècle. Toulouse, 1904, 1 vol. in-8°.

CARREZ (Abbé Louis). — Le R. P. Louis-Joseph des Robert, missionnaire de la Compagnie de Jésus en Chine (1702-1760). Nancy, 1903, 1 vol. in-8°.

CATALOGUE général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. — Départements. T. XXXIII, Besançon. vol. 2ème; T. XXXVIII et XXXIX. Paris, 1904, 3 vol. in-8°.

CHASSINAT. — Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale. T. III, 1er fasc. Paris, 1903, 1 vol. in-4°. — Mémoires publiés par les membres de la mission archéologique française au Caire. T. XIX, fasc. IV. Paris, 1903, 1 vol. in-f°.

COLLIGNON (A.). — Pétrone en France. Paris, 1905, 1 vol. in-18.

COMBES. — L'Impôt de l'enregistrement. Carcassonne, 1904, 1 vol. in-8°.

COMPTE RENDU de l'assemblée générale de la chambre syndicale des maîtres imprimeurs de Nancy et de la région, et du banquet du 14 décembre 1902. Nancy, 1 br. in-8°.

CONADEAU. — De la Responsabilité des compagnies de chemin de fer pour cause de retard. Toulouse, 1901, 1 vol. in-8°.

COURANT, S. REINACH, CARTAILHAC et CAGNAT. — Conférences au musée Guimet. Paris, 1903, 1 vol. in-18.

CRÉPIN-LEBLOND. — Annuaire de Lorraine pour 1904. Nancy, 1 vol. in-8° cart.

DANNREUTHER (H.). — Requête des protestants de Toul au roi de France (1571). Paris, 1903, 1 plaq. in-8°.

DURAND (G.). — Monographie de l'église Notre-Dame cathédrale d'Amiens. T. II. Amiens, 1903, 1 vol. in-f° cart.

Duvernoy (E.). — Les États généraux des duchés de Lorraine et de Bar jusqu'à la majorité de Charles III. 1559. Paris. 1904, 1 vol. in-8°. — Le Duc de Lorraine Mathieu Ier, 1139-1176. Paris, 1904, 1 vol. in-8°.

Esmein et Bayet. — Discours prononcés à la séance générale du congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, le samedi 9 avril 1904. Paris, 1904, 1 br. in-8°.

Eyragues (Mlse d'). — Les Psaumes, traduits de l'hébreu. Paris, 1904, 1 vol. in-8°.

Faure (H.). — La Donation cumulative. Toulouse, 1903, 1 vol. in-8°.

Fliche (P.). — Flore des tufs du Lautaret (Hautes-Alpes) et d'Entraigues (Savoie). Paris, 1904, 1 plaq. in-8°. — J. F. Godfrin, botaniste, 1749-1828. Nancy, 1904, 1 plaq. in-8°. — Note sur la flore du département des Ardennes. Paris, 1 br. in-8°.

Floquet (G.). — Paroles prononcées aux obsèques de M. F. Duvernoy et notice nécrologique. Nancy, 1904, 1 plaq. in-8°. — Paroles prononcées aux obsèques de M. E. Grucker et notice nécrologique. Nancy, 1904, 1 plaq. in-8°. — Réponse du président, M. Floquet, au récipiendaire M. R. Blondel. Nancy, 1903, 1 plaq. in-8°.

Fourier de Bacourt. — Dominique Dordelu, avocat de Bar-le-Duc, député du tiers aux états de 1579. Bar-le-Duc, 1903, 1 plaq. in-8°. — Journal d'un voyage en Normandie, Picardie, France et Champagne (1677). Manuscrit d'Antoine Morel de Bar-le-Duc. Évreux, 1903, 1 br. in-8°.

Fournier (Amiral Ernest). — Recherches des formes de carène les plus favorables aux grandes vitesses. Paris, 1899, 1 vol. in-8°.

FRIREN (Abbé A.). — Promenades bryologiques en Lorraine, 3e série. Metz, 1904, 1 br. in-8°. — Nouveau supplément au catalogue des mousses et des hépatiques de la Lorraine. Metz, 1904, 1 plaq. in-8°.

GERMAIN (Léon). — Les Noms des rues de Saint-Mihiel. Nancy, 1904, 1 plaq. in-8°.

GILLANT (Abbé). — Pouillé du diocèse de Verdun, commencé par M. l'abbé Robinet. T. III. Verdun, 1904, 1 vol. in-8°.

GRAND'EURY. — Sur les graines des Névroptéridées. Paris, 1904, 1 plaq. in-4°. — Sur les sols de végétation fossile des Sigillaires et des Lépidodendrons. Paris. 1904, 1 br. in-4°.

GUYOT (Ch.). — Commentaire de la loi forestière algérienne, promulguée le 21 février 1903. Paris, 1904, 1 vol. in-8°.

HAILLANT (N.). — Bibliographie géographique vosgienne. Épinal, 1902, 1 br. in-8°. — Glossaire géographique vosgien. Épinal, 1901, 1 br. in-8°. — Infiltration et traitement de l'élément germanique dans divers lexiques vosgiens. Épinal, 1904, 1 br. in-8°. — Mesures anciennes des diverses régions vosgiennes. Paris, 1904, 1 br. in-8°. — Mirecourt pendant la Révolution, par M. Ch. Guyot. Compte rendu. Épinal, 1903, 1 plaq. in-8°. — Bibliographie de M. Huot. 1 plaq. in-8°. — Les Noms de lieux habités des Vosges. Remarques et observations sur l'inventaire et la notation des sons. Épinal, 1904, 1 br. in-8°. — Rapport sur le mémoire de M. Abel, intitulé : Notice sur le patois de Saulxures-sur-Moselotte, et sur celui de M. Collet, intitulé : Le Patois carpinien, vocabulaire de l'ancien parler des gens de Charmes-sur-

Moselle, suivi d'un appendice. Épinal, 1903, 1 br. in-8°.

HOCHE et BRIQUEL (Drs). — Les Déciduomes vrais. Paris, 1903, 1 plaq. in-8°.

HUMBERT (L.). — Nancy grande ville. Nancy, 1904, 1 vol. in-8°.

JADART (H.). — Les Titres d'une famille lorraine à la bibliothèque de Reims (famille Renault) [1569-1826]. Nancy, 1904, 1 br. in-8°.

JÉRÔME (Abbé L.). — Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale. Nancy, 1904, 1 br. in-8°.

KERSJES DEN HAMER. — De Tjandi Mèndoet voor de Restauratie. Batavia, 1903, 1 vol. in-4°.

KARLOWICZ (J.). — Slownik gwar polskich. T. III. Cracovie, 1903, 1 vol. in-8°.

KRANTZ (E.). — Émile Grucker, 1828-1904. Nancy, 1904, 1 vol. in-8°.

LASTEYRIE (R. DE). — Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France. T. IV, 3e liv., Paris, 1903, 1 vol. in-4°.

LASTEYRIE (DE) et VIDIER. — Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de France, 1901-1902. Paris, 1904, 1 vol. in-4°.

LE JOINDRE. — La Corse et les Corses. Nancy, 1904, 1 vol. petit in-8°.

LÉVY (Abbé J.). — Die frühere Macht und Herrschaft der Weiber in Elsass-Lothringen. Colmar, 1903, 1 plaq. in-8°. — Die Kreuzkapelle bei Weier im Tal (Ober-

elsass). Strassburg. 1903, 1 plaq. in-8°. — Notes pour servir à l'histoire du pèlerinage de N.-D. de Thierhurst, près de Heiteren (Haute-Alsace). Rixheim, 1904, 1 plaq. in-8°. — N.-D. de Bonsecours de Winzenheim (Haute-Alsace). Rixheim, 1903, 1 plaq. in-8°. — Vente des chapelles et oratoires du district de Colmar pendant la grande Révolution 1789-1801. Rixheim, 1904, 1 pl. in-8°.

Liégeois (J.). — Interrogation dans un état d'hypnose de Gabrielle Bompard, par M. Liégeois. (*Journal* du 8 décembre 1903).

Lohest, Habets et Forir. — La Géologie et la reconnaissance du terrain houiller du nord de la Belgique. Liège, 1904, 1 vol. in-8°.

Longnon (A.). — Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie, 1172-1361. T. Ier, Les fiefs; T. II, Le domaine comtal. Paris, 1904, 2 vol. in-f° cart.

Louw (P. J. S.). — De Java-Oorlog van 1825-30. T. I. Batavia, 1904, 1 vol. in-8°.

Mangenot (l'Abbé E.). — Dictionnaire de théologie catholique, fasc. 12 et 13. Paris. 1904, 2 vol. in-f°.

Martin (Abbé Eug.). — Du haut de la côte de Pont-Saint-Vincent. Nancy, 1904, 1 plaq. in-8°. — Le Coq du clocher. Essai d'archéologie et de symbolisme. Nancy, 1904, 1 plaq. in-8°. — Rational et surhuméral. Bruges, 1 plaq. in-4°. — Saint-Léon IX (1002-1054). Paris, 1904, 1 vol. in-18.

Matton (A.). — Les anciennes papeteries de l'Aisne. Laon, 1903, 1 vol. in-4°.

Mengin (Henri). — Me de Nicéville et les jésuites. Nancy, 1904, 1 plaq. in-12.

METZ-NOBLAT (DE). — Météorologie rétrospective, Nancy, 1854-1903. Nancy, 1904, 1 br. in-8°, avec 5 planches in-plano raisin.

MILLOUÉ (DE). — Conférences faites au musée Guimet en 1903-1904. Paris, 1904, 1 vol. in-18.

MOULIN (F.). — Le Préhistorique dans les régions du Sud-Est de la France. — L'Abri du ban de l'Aubesier (Vaucluse). Toulon, 1904, 1 vol. in-8°.

NICKLÈS (R.). — Charles Authelin, 1872-1903. — Ses travaux scientifiques. Nancy, 1904, 1 br. in-8°.

NIEPCE (L.). — Histoire du canton de Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire) et de ses dix-huit communes. T. III. Chalon-sur-Saône, 1903, 1 vol. in-8°,

OUVRIEU. — Sur le Traitement du goître exophtalmique. Toulouse, 1904, 1 vol. in-8°.

PÆDAGOGIUM, accedunt quatuor poemata laudata. Amsterdam, 1904, 1 vol. in-8°.

PARISOT (Dr Pierre). — Études de médecine légale. Nancy, 1904. 1 vol. in-8°. — Du meilleur mode d'assistance des vieillards. Nancy, 1904, 1 vol. in-8°. — Exposé des titres et travaux scientifiques. Nancy, 1904, 1 vol. in-4°.

PELLIER (H.). — La Philosophie de Victor Hugo. Paris, 1905, 1 vol. in-18.

PICARD (A.). — Rapport général administratif et technique sur l'Exposition universelle de 1900. T. I à VII, plans et pièces annexes. Paris, 1902, 9 vol. in-8°.

PROJET de Code civil présenté à la commission nommée par le gouvernement le 24 thermidor an VIII. 1 vol. in-4° br. (don de M. Viansson).

QUINTARD (L.). — Note sur une tessère de jeux découverte à Soulosse (Vosges). Nancy, 1904, 1 plaq. in-8°. — Charles Cournault, 1815-1904. Nancy, 1904, 1 plaq.

in-8°. — R. des Godins de Souhesmes, 1850-1902. Nancy, 1902, 1 plaq. in-8°. — Note sur une matrice de sceau de N.-D. de Lenoncourt. Nancy, 1903, 1 pl. in-8°. — Le Prieuré de Froville (1090-1791). Nancy, 1904, 1 plaq. in-8°.

ROBERT (F. DES). — Les Seigneurs de Saulny (près de Metz), 2ᵉ édition. Nancy, 1904, 1 vol. in-8°.

SADOUL (C.). — Un Épisode de l'histoire de la sorcellerie en Lorraine au dix-septième siècle. Antoine Grevillon, sorcier et devin au val de Ramonchamp, brûlé à Arches en 1625. Nancy, 1904, 1 br. in-8°.

SÉANCE de rentrée de l'Université de Nancy, 12 novembre 1903. Nancy, 1903, 1 vol. in-8°.

SIXIÈME centenaire de Pétrarque célébré à Vaucluse et Avignon, les 16, 17 et 18 juillet 1904. Avignon, 1904, 1 vol. in-8°.

STUART (H. N.). — Catalogus der Munten en Amuletten van China, Japan, Corea en Annam behoorende tot de numismatische verzameling, Batavia, 1904, 1 vol. in-8°.

THIEULLEN. — Hommage à Boucher de Perthes. Paris, 1904, 1 br. in-4°.

THOULET (J.). — L'Océan, ses lois et ses problèmes. Paris, 1904, 1 vol. in-8°.

ZEILLER et FLICHE. — Découvertes de strobiles de Sequoia et de Pin dans le Portlandien des environs de Boulogne-sur-Mer. — Paris, 1903, 1 plaq. in-4°.

ZEILLER (S.). — Revue des travaux de paléontologie végétale publiés dans le cours des années 1897-1900. Paris, 1903, 1 vol. in-8°. — Observations au sujet du mode de fructification des Cycadofilicinées. Paris, 1904, 1 plaq. in-4°.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1904-1905

Sociétés françaises

ABBEVILLE. — Société d'émulation.

AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.

AMIENS. — Société linnéenne du nord de la France.

ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts (35, boulevard du Roi-René).

ANGERS. — Société industrielle et agricole (7, rue Saint-Blaise).

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

AVIGNON. — Académie de Vaucluse.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.

BELFORT. — Société belfortaine d'émulation.

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

Blois. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

Bordeaux. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (3, rue des Trois-Conils).

Bordeaux. — Société linnéenne.

Bordeaux. — Société des sciences physiques et naturelles.

Boulogne-sur-Mer. — Société d'agriculture.

Bourg. — Société des sciences naturelles et archéologiques de l'Ain.

Brest. — Société académique.

Caen. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

Caen. — Société d'agriculture et de commerce (Hôtel des Sociétés savantes).

Caen. — Société des antiquaires de Normandie.

Caen. — Société des beaux-arts.

Caen. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, 34, rue au Canu.

Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

Cambrai. — Société d'émulation (rue Vaucelette).

Carcassonne. — Société des arts et sciences.

Chalon-sur-Saône. — Société d'histoire et d'archéologie.

Châlons-sur-Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir (à l'Hôtel de Ville).

Cherbourg. — Société académique.

Cherbourg. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

Clermont-Ferrand. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (à la Bibliothèque).

Compiègne. — Société d'agriculture.

CONSTANTINE. — Société d'archéologie.
DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.
ELBEUF. — Société industrielle.
ENGHIEN. — Cercle archéologique.
ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.
ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.
GRENOBLE. — Académie delphinale.
GRENOBLE. — Société de statistique de l'Isère.
LAON. — Société académique.
LE HAVRE. — Société nationale havraise d'études diverses.
LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine.
LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
LILLE. — Commission historique du département du Nord.
LILLE. — Société régionale des architectes du Nord de la France (87, rue Nationale).
LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin.
LONS-LE-SAUNIER. — Société d'émulation du Jura.
LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
LYON. — Société d'agriculture, sciences et industrie (30, quai Saint-Antoine).
LYON. — Société littéraire, historique et archéologique.
MACON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.
MARSEILLE. — Académie des sciences, lettres et arts.
MARSEILLE. — Société de statistique (52, rue Sylvabelle).
MEAUX. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Meaux.
MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.
MONTAUBAN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.
MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTMÉDY. — Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MOULINS. — Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais.

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société centrale d'agriculture.

NANCY. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain.

NANCY. — Société d'encouragement et de bienfaisance pour les campagnes de Meurthe-et-Moselle.

NANCY. — Société lorraine de photographie.

NANCY. — Société régionale des architectes de l'Est de la France.

NANCY. — Société de géographie de l'Est.

NANCY. — Société de médecine.

NANCY. — Société des sciences.

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

NANTES. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (au Muséum).

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

NÎMES. — Académie.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine (16, rue Bonaparte, 6e).

PARIS. — Association philotechnique (17, rue Saint-André-des-Arts, 6e).

PARIS. — Association pour l'encouragement des études grecques (12, rue de l'Abbaye, 6e).

PARIS. — Club alpin français (30, rue du Bac, 7e).

Paris. — Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'instruction publique, 110, rue de Grenelle, 7ᵉ).

Paris. — Société d'anthropologie (15, rue de l'École-de-Médecine, 6ᵉ).

Paris. — Société nationale des antiquaires de France (au Musée du Louvre, 1ᵉʳ).

Paris. — Société de botanique de France (84, rue de Grenelle, 7ᵉ).

Paris. — Société des études historiques (6, rue de Rennes, 6ᵉ).

Paris. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (8, rue des Petits-Champs, 2ᵉ).

Paris. — Société de médecine légale de France (Palais de Justice, 5ᵉ).

Paris. — Société de secours des Amis des sciences (79, boulevard Saint-Germain, 6ᵉ).

Paris. — Société philomathique (45-47, rue des Écoles, 5ᵉ).

Paris. — Société philotechnique (8, rue de la Banque, 2ᵉ).

Perpignan. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

Poitiers. — Société des antiquaires de l'Ouest (4, rue de l'Étude).

Reims. — Académie nationale.

Rouen. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Saint-Dié. — Société philomathique vosgienne.

Saint-Dizier. — Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie (rue de Bar).

Saint-Étienne. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

Saint-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie (5, rue Caventou).

Saint-Quentin. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

SOUSSE. — Société archéologique.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres (26, port Saint-Étienne).

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle (17, rue de Rémusat).

TOURS. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire (4 *bis*, rue Origet).

TROYES. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

VALENCIENNES. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes (à l'Hôtel de Ville).

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERDUN. — Société philomathique.

VERSAILLES. — Société d'agriculture de Seine-et-Oise (25, avenue de Paris).

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise (Hôtel de la Bibliothèque).

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et arts.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

Publications françaises

LYON. — Bulletin historique du diocèse de Lyon, place de Fourvière.

NANCY. — Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.

PARIS. — École des Chartes (Bibliothèque de l') [60, rue des Francs-Bourgeois, *3*e].

PARIS. — École polytechnique (Journal de l') [5, rue Descartes, *5*e].

PARIS. — Journal des savants (Bibliothèque de l'Institut) [quai Conti, *6*e].

PARIS. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet (place d'Iéna, *16*e).

ROMANS. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.

TOULOUSE. — Bulletin de l'Université, 2, rue de l'Université.

ÉTABLISSEMENTS

AUXQUELS L'ACADÉMIE ADRESSE SES PUBLICATIONS

Établissements français

CHAUMONT. — Bibliothèque de la ville.

LUNÉVILLE. — Bibliothèque de la ville.

PARIS. — Ministère de l'instruction publique (110, rue de Grenelle, 7e).

PARIS. — Académie française (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Académie des inscriptions et belles-lettres (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Académie des sciences morales et politiques (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Académie des sciences (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Académie des beaux-arts (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Bibliothèque de la Sorbonne (15, rue de la Sorbonne, 5e).

PARIS. — Bibliothèque du Ministère de la guerre (231, boulevard Saint-Germain, 7e).

PARIS. — Muséum d'histoire naturelle (57, rue Cuvier, 5e).

PONT-A-MOUSSON. — Bibliothèque de la ville.

TOUL. — Bibliothèque de la ville.

VENDÔME. — Bibliothèque de la ville.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

EN RAPPORT AVEC L'ACADEMIE DE STANISLAS

1904-1905

Sociétés étrangères

AMSTERDAM. — Koninklijke Academie.

ANVERS. — Académie royale d'archéologie de Belgique (53, rue du Transvaal).

BÂLE. — Naturforschende Gesellschaft.

BATAVIA. — Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.

BERLIN. — Königlich-preussische Akademie der Wissenschaften (W. 35. Potsdamerstrasse, 120).

BERNE. — Naturforschende Gesellschaft (Kesslergasse, 41).

BRÊME. — Naturwissenschaftlicher Verein.

BRUNSWICK. — Verein für Naturwissenschaft.

BRUXELLES. — Académie royale de médecine de Belgique.

BRUXELLES. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

BRUXELLES. — Commission royale d'histoire.

BRUXELLES. — Société d'archéologie (11, rue Ravenstein).

BRUXELLES. — Société royale malacologique de Belgique (14, rue des Sols).

BRUXELLES. — Société des Bollandistes (14, rue des Ursulines).

BUFFALO (N. Y.). — Society of Natural Science.

CAIRE. — Institut égyptien (à la Bibliothèque).

COLMAR. — Société d'histoire naturelle.

CRACOVIE. — Académie des sciences.

DRONTHEIM. — Videnskabers Selskabs Skrifter.

DUBLIN. — Royal Irish Academy.

DÜRKHEIM. — Naturwissenschaftlicher Verein der Rheinpfalz.

FLORENCE. — Reale Accademia della Crusca.

FLORENCE. — Instituti di studi superiori pratici e di perfezionamento.

GENÈVE. — Société biblique.

GENÈVE. — Société de physique et d'histoire naturelle.

GIESSEN. — Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.

GOTHENBOURG. — Kungl. Vetenskaps- och Vitterhets-Samhälles Handlingar.

HALLE. — Academiæ Cæsareæ Leopoldino-Carolinæ germanicæ naturæ Curiosorum.

HARLEM. — Société hollandaise des sciences.

HEIDELBERG. — Historisch-philosophischer Verein.

KIEL. — Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte.

KIEW. — Société des naturalistes.

KÖNIGSBERG. — Physikalisch-ökonomische Gesellschaft.

LAUSANNE. — Société vaudoise des sciences naturelles (École de chimie).

LÉOPOL (Galicie). — Société d'histoire.

LIÈGE. — Institut archéologique liégeois (13, rue du Palais).

LIÈGE. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège (35, rue Pont-d'Avroy).

LIÈGE. — Société géologique de Belgique.

LONDRES. — Geological Society.
LUXEMBOURG. — Institut royal grand-ducal.
LUXEMBOURG. — Société botanique.
LUXEMBOURG. — Vereine für Geschichte, Litteratur und Kunst.
MADISON. — Wisconsin Academy of sciences, arts and letters.
MADISON. — Wisconsin geological and natural history Society.
MERIDIEN (Connect.). — Scientific Association.
METZ. — Académie.
METZ. — Société d'histoire naturelle.
MEXICO. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ».
MEXICO. — Institut géologique.
MODÈNE. — Reale Accademia di scienze, lettere ed arti.
MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.
MOSCOU. — Société impériale des naturalistes.
MULHOUSE. — Société industrielle.
MUNICH. — Königlich-bayerische Akademie der Wissenschaften.
NEUCHÂTEL. — Société neuchâteloise de géographie.
NEW-HAVEN. — Connecticut Academy of arts and sciences.
NEW-YORK. — Academy of sciences (Seventy-Seventh Street, Central Park West).
PHILADELPHIE. — Geological Survey of Pennsylvania.
RIO-DE-JANEIRO. — Instituto historico.
ROCHESTER (N. Y.). — Academy of sciences.
ROME. — Reale Accademia dei Lincei.
ROME. — Accademia pontificia dei nuovi Lincei.
SAINT-LOUIS (Missouri). — Academy of sciences.
SAINT-LOUIS (Missouri). — Missouri botanical Garden.
SAINT-PÉTERSBOURG. — Académie des sciences.
SAINT-PÉTERSBOURG. — Acta horti Petropolitani.

SAN-FRANCISCO. — California Academy of sciences.
STOCKHOLM. — Kongliga Svenska Vetenskaps-Akademiens.
STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.
STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.
TOURNAI. — Société historique et archéologique.
TRIESTE. — Società adriatica di scienze naturali.
TURIN. — Reale Accademia delle scienze di Torino.
UPSAL. — Geological Institution of the University.
VIENNE. — K. Akademie der Wissenschaften (Philosophisch-historische Classe).
VIENNE. — K. k. geologische Reichsanstalt.
VIENNE. — K. k. zoologische und botanische Gesellschaft.
WASHINGTON. — Smithsonian Institution.
WASHINGTON. — National Academy of sciences.
WASHINGTON. — Philosophical Society.
WASHINGTON. — United States Geological Survey.
WASHINGTON. — Bureau of Ethnology.
ZAGRA. — Societas historico-naturalis croatica.



Berkeley. — University of California.
Ceara (Brésil). — Revista trimensal do Instituto do
Cincinnati (Ohio). — Bulletin of the Lloyd library
tany, pharmacy and materia medica.
Florence. — Bibliothèque nationale centrale. — B
delle publicazione Italiane.
Harlem. — Archives du musée Teyler.
Kiel. — Christian Albrechts Universität in Kiel.
Montevideo. — Anales del museo nacional de Mont
Rio-de-Janeiro. — Archives du Museum national.

———

ÉTABLISSEMENTS

AUXQUELS L'ACADÉMIE ADRESSE SES PUBLICA

———

Établissements étrangers

Bruxelles. — Bibliothèque royale de Belgique.
Metz. — Bibliothèque de la ville.
Strasbourg. — Bibliothèque de la ville.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1905

BUREAU

—

Président : M. R. Blondel.
Vice-Président : M. l'abbé Eug. Martin.
Secrétaire perpétuel : M. Gabriel Thomas.
Bibliothécaire-Archiviste : M. J. Favier.
Questeur : M. de Metz-Noblat.
Secrétaire annuel : M. G. Pariset.

I

MEMBRES HONORAIRES

1898. 18 Mars. M. Hecht (le Dr Louis), Professeur honoraire à la Faculté de Médecine (Membre titulaire le 10 novembre 1876), 4, rue Isabey, Nancy.

1. L'Académie de Stanislas, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'*associé-correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés-correspondants nationaux et aux associés-correspondants étrangers.

1899. 21 Juill. Mgr MATHIEU (Son Éminence le Cardinal), villa Wolskonski, à Rome (Membre titulaire du 23 janvier 1880 au 20 juin 1890).

II

MEMBRES TITULAIRES

1876. 17 Mars. M. FLICHE (Paul), Professeur honoraire à l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 6 mars 1874), 17, rue Bailly, Nancy.

1877. 2 Fév. M. LEDERLIN (Eugène), Doyen honoraire de la Faculté de Droit, 17, rue Isabey, Nancy.

1881. 5 Août. M. DE METZ-NOBLAT [Antoine] (Associé le 4 juin 1880), 37, cours Léopold, Nancy.

5 Août. M. DRUON (Henri), Proviseur honoraire, 2 *bis*, rue Girardet, Nancy.

1884. 18 Janv. M. GUYOT (Charles), Directeur de l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 19 janvier 1883), 12, rue Girardet, Nancy.

2 Mai. M. FAVIER (Justin), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

7 Nov. M. DES ROBERT (Ferdinand), Homme de lettres (Associé le 20 avril 1883), 60, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

1885. 6 Mars. M. GERMAIN (Léon), Secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

15 Mai. M. MELLIER (Émile), Inspecteur honoraire d'Académie (Associé le 21 mars 1884), 5, rue des Tiercelins, Nancy.

1887. 21 Janv. M. AUDIAT (Edgard), Président de chambre honoraire (Associé le 4 décembre 1885), 45, rue de la Ravinelle, Nancy.

1888. 21 Déc. M. MILLOT (Charles), ancien Officier de marine, chargé d'un cours de météorologie à la Faculté

des Sciences (Associé le 2 mars 1888), 7, place Saint-Jean, Nancy.

1889. 7 Juin. M. de Meixmoron de Dombasle [Charles] (Associé le 15 juillet 1887), 19, rue de Strasbourg, Nancy.

1890. 10 Janv. M. Thomas (Gabriel), Conseiller à la Cour d'appel (Associé le 2 juillet 1886, Secrétaire perpétuel le 18 novembre 1898), 82, rue Stanislas, Nancy.

1891. 17 Juill. M. Mathieu de Vienne (Maurice), Colonel d'artillerie en retraite (Associé le 18 février 1887), 1, rue d'Alliance, Nancy.

1893. 5 Mai. M. Riston (Victor), Avocat à la Cour d'appel (Associé le 8 janvier 1892), 1, rue d'Essey, à Malzéville, près Nancy.

Id. M. Thoulet (Julien), Professeur de minéralogie à la Faculté des Sciences (Associé le 6 mai 1892), 65, rue de Metz, Nancy.

1894. 15 Juin. M. Mengin (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé le 12 mai 1893), 49, rue Stanislas, Nancy.

1895. 1er Fév. M. Mathieu (Auguste), Conservateur des eaux et forêts en retraite (Associé le 12 mai 1893), 160 *bis*, rue de Strasbourg, Nancy.

1897. 5 Fév. M. de Roche du Teilloy (Alexandre), Professeur honoraire au Lycée (Associé le 12 mai 1893), 5, rue de Rigny, Nancy.

16 Juill. M. Martin (l'abbé Eugène), Professeur à l'École Saint-Sigisbert (Associé le 7 juillet 1893), 11, place Carnot, Nancy.

1898. 3 Juin. M. Villard (Évrard), Président de Chambre honoraire (Associé le 15 juillet 1892), 68, rue Charles III, Nancy.

Id. M. Floquet (Gaston), Professeur d'analyse à la Faculté des Sciences (Associé le 3 mars 1893), 21, rue de la Commanderie, Nancy.

16 Déc. M. Déglin (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé le 20 novembre 1896), 79, rue Saint-Georges, Nancy.

1900. 27 Avr. M. Boyé (Pierre), Avocat à la Cour d'appel (Associé le 18 novembre 1898), 53, rue Hermite, Nancy.

21 Déc. M. Collignon (Albert), Professeur d'histoire de la littérature latine à la Faculté des Lettres (Associé le 17 février 1893), 4, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1901. 21 Juin. M. Blondel (Raymond), Doyen et Professeur de Code civil à la Faculté de Droit (Associé le 16 mars 1900), 13, rue Hermite, Nancy.

25 Oct. M. Imbeaux (le Dr Édouard), Ingénieur des ponts et chaussées (Associé le 22 avril 1898), 17, rue du Montet, Nancy.

1902. 16 Mai. M. Jérôme (l'abbé Léon), Professeur au Grand Séminaire (Associé le 6 mars 1896), 96, rue de Strasbourg, Nancy.

1903. 9 Janv. M. Gross (le Dr Frédéric), Doyen et Professeur de clinique externe à la Faculté de Médecine, 25, rue Isabey, Nancy.

Id. M. Pariset (Georges), Professeur d'histoire moderne à la Faculté des Lettres (Associé le 29 octobre 1897), 105, rue Charles III, Nancy.

1904. 1er Juill. M. Schlagdenhauffen (le Dr Frédéric), Associé national de l'Académie de Médecine, Directeur honoraire de l'École supérieure de pharmacie (Associé le 16 mars 1888), 63, rue de Metz, Nancy.

21 Oct. M. Martin (Albert), Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen et Professeur de langue et de littérature grecques à la Faculté des Lettres (Associé le 5 décembre 1902), 9, rue Sainte-Catherine, Nancy.

2 Déc. M. Villain (François), Ingénieur des mines (Associé le 21 novembre 1902), 57, rue Stanislas, Nancy.

1905 6 Janv. M. Blondlot (René), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur de physi-

que à la Faculté des Sciences (Associé le 15 juillet 1892), 16, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

1905. 6 janv. M. Le Monnier (Georges), Professeur de botanique à la Faculté des Sciences (Associé le 2 avril 1897), 3, rue de Serre, Nancy.

5 Mai. M. Melin (Gabriel), Avocat à la Cour d'appel, Chargé d'un cours de Sciences sociales à la Faculté de Droit, 11, rue Jacquinot, Nancy.

MEMBRES DONATEURS

M. Lallement (Edmond), Professeur à la Faculté de Médecine, Associé le 22 juin 1866, Membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

M. Leupol (Louis), Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1882, décédé le 29 octobre 1896.

M. Chassignet (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite, Associé le 5 mai 1882, Membre titulaire le 4 août 1882, décédé le 25 février 1898.

M. Lejeune (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie le 6 juin 1884, décédé le 6 août 1898.

III

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1855. 2 Fév. M. Burnouf (Émile-Louis), Doyen honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 12 avril 1872), 34, rue d'Alésia, Paris (14e).

16 Fév. M. Mézières (Alfred), Membre de l'Académie française, Professeur honoraire à la Faculté des

Lettres de Paris, Sénateur de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), 57, boulevard Saint-Michel, Paris (5e).

1857. 10 Juill. M. DE MARGERIE (Amédée), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres à l'Institut catholique de Lille (Titulaire du 22 janvier 1858 au 9 février 1877), 127, boulevard Raspail, Paris (5e).

Id. M. LAFON (A.), Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866), 5, rue du Juge-de-Paix, Lyon-Fourvières.

1863. 23 Janv. M. CHASLES (Émile), Inspecteur général de l'Instruction publique (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), 49, rue de Lille, Paris (7e).

Id. M. LIÉGEOIS (Jules), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur honoraire à la Faculté de Droit (Titulaire du 27 mars 1874 au 1er avril 1892), 8, rue de la Monnaie, Nancy.

1865. 17 Mars. M. JALABERT (François-Philippe-Victor-Théophile), Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Nancy, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1880), 13, rue Saint-Martin, Versailles.

16 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE (Joseph-Camille), Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Poitiers [Vienne] (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1866. 16 Fév. M. JACQUEMIN (Eugène), Directeur honoraire de l'École supérieure de pharmacie, Associé national de l'Académie de Médecine de France (Titulaire du 8 janvier 1875 au 16 décembre 1887), 18, rue d'Amance, villa de l'Ermitage, à Malzéville, près Nancy.

1867. 3 Juill. M. LEFEBVRE (Eugène), Professeur honoraire au Lycée Hoche (Titulaire du 6 août 1869 au 6 novembre 1874), à Menotey (Jura).

1872. 12 Avril. M. ADAM (Lucien), ancien Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes [Ille-et-Vilaine]

(Titulaire jusqu'au 9 novembre 883), boulevard Sévigné, Rennes.

1872. 22 Nov. M. MICHEL (Émile), Membre de l'Institut [Académie des Beaux-Arts] (Titulaire du 5 décembre 1873 au 7 novembre 1879), 9, avenue de l'Observatoire, Paris (5e).

22 Nov. M. VIANSSON (Lucien-Edmond), ancien Percepteur des contributions directes (Titulaire du 20 avril 1877 au 5 juin 1891), Goussaincourt, par Maxey-sur-Vaise (Meuse).

1873. 10 Janv. M. PIERROT (Émile), Avocat, ancien Magistrat (Titulaire jusqu'au 20 mai 1881), 93, place Saint-Georges, Nancy.

1875. 5 Mars. M. ROUSSELOT (Paul), Inspecteur d'Académie honoraire (Titulaire jusqu'au 4 janvier 1878), 79, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 16 Mars. M. GIGOT (Edme-Albert), ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 23 novembre 1877), 49, avenue Malakoff, Paris (16e).

20 Avril. M. DECHARME (Paul), Professeur de poésie grecque à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 3 février 1888), 95, boulevard Saint-Michel, Paris (5e).

1878. 15 Nov. M. DEBIDOUR (Antonin), Inspecteur général de l'Instruction publique (Titulaire du 3 janvier 1879 au 1er mai 1891), 7, rue Nicole, Paris (5e).

1882. 4 Août. M. BALLOT-BEAUPRÉ (Alexis), Premier Président de la Cour de cassation (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882), 104, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8e).

1886. 2 Juill. M. PFISTER (Christian), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Maître de conférences suppléant à l'École normale supérieure (Titulaire du 3 février 1888 au 23 octobre 1902), 72, boulevard du Port-Royal, Paris (5e).

1889. 5 Juill. M. BARTHÉLEMY (François), Archéologue (Titulaire du 5 juin 1892 au 29 juin 1900), 2, place Sully à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

*

1902. 24 Oct. M. Gasquet (Amédée), Directeur de l'Enseignement primaire au Ministère de l'Instruction publique (Titulaire du 24 octobre 1893 au 23 octobre 1902), 48, rue de Vaugirard, Paris (15e).

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1)

1°

1863. 24 Juill. M. Lambert (Théophile), Professeur honoraire au Lycée de La Roche-sur-Yon (Vendée).

5 Mai. M. Gérardin (Camille), Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit de Paris, 73, rue de Rennes (6e).

1867. 15 Mars. M. Gérardin (Charles-Auguste), ancien Inspecteur des établissements insalubres, 34, rue de Vaugirard, Paris (6e).

29 Mars. M. d'Arbois de Jubainville (Alexandre), Conservateur des eaux et forêts en retraite, 57, rue de Toul, Nancy.

21 Déc. M. Dubois (Charles), Homme de lettres, 4, place Vaudémont, Nancy.

1874. 6 Mars. M. Hyver (l'abbé Charles), Vicaire général honoraire d'Alger, villa Croix-du-Val, Meudon (Seine-et-Oise).

18 Déc. M. Depautaine (Léon), Docteur en médecine, à Gondrecourt (Meuse).

1877. 7 Déc. M. Grand'Eury (Cyrille), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Ingénieur civil des mines, 12, rue d'Amance, Malzéville (Meurthe-et-Moselle).

---

1. La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article premier du Règlement.
La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

1879. 2 Mai. M. CASPAR (Charles), Professeur et Compositeur de musique, 8, rue Hargant, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

M. SERGENT (Gustave), Avocat, ancien Magistrat, 21, rue François-de-Neufchâteau, Épinal.

1881. 20 Janv. M. QUINTARD (Léopold), Président de la Société d'archéologie lorraine, 30, rue Saint-Michel, Nancy.

6 Mai. M. BROILLIARD (Charles), Conservateur des eaux et forêts en retraite, Saint-Dié.

1883. 16 Mars. M. BARDY (Henri), ancien pharmacien, à Lafeschotte, par Fesches-le-Châtel (Doubs).

15 Juin. M. le comte DE WARREN (Lucien), ancien Capitaine d'artillerie, 3, place de l'Arsenal, Nancy.

1884. 18 Juill. M. DINAGO (François), Avocat, 9, rue des Carmes, Nancy.

19 Déc. M. HAILLANT (Nicolas), Docteur en droit, Avoué, Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, 21, place de l'Atre, Épinal.

1885. 15 Mai. M. BOUVIER (Félix), Chef de Division au Ministère des Finances, 123, rue Mozart, Paris (16e).

20 Nov. M. THIRION (Maurice), Professeur d'histoire au Lycée de Bourges, 9, place Planchal (Cher).

1886. 19 Mars. M. TISSERANT (Henri), Vétérinaire, 3, rue Gilbert, Nancy.

1887. 4 Fév. M. KRANTZ (Emile), Doyen honoraire, Professeur de langue et de littérature françaises à la Faculté des Lettres, 21, rue des Dominicains, Nancy.

16 Déc. M. AMBROISE (Émile), Docteur en droit, Avoué, 16, rue Gambetta, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

1888. 2 Mars. M. COLLIGNON (le Dr René), Médecin-Major de 1re classe au 25e régiment d'infanterie, 6, rue de la Marine, à Cherbourg (Manche).

13 Avril. M. CHAPELIER (l'abbé Charles), Curé de Mirecourt (Vosges).

29 Juin. M. le baron HULOT (Étienne), Secrétaire général de la Société de géographie de Paris, 41, avenue de La Bourdonnais, Paris (15e).

1889. 3 Mai. M. Rogie (l'abbé J.), à Amel, par Spincourt (Meuse).

1891. 6 Fév. M. Charaux (Charles), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Grenoble (Isère), 1, rue Jean-Jacques-Rousseau.

17 Juill. M. de Lannoy de Bissy (Victor-Amédée-Richard), Colonel du génie en retraite, au château de Bissy, par Chambéry (Savoie).

1892. 8 Janv. M. Brunot (Ferdinand), Professeur d'histoire de la langue française à la Faculté des Lettres de Paris, 4, avenue d'Orléans (14e).

1893. 17 Fév. M. Buisson (E.), Professeur, 14, rue Legendre, Paris (17e).

Id. M. Poincaré (Henri), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur d'astronomie mathématique à la Faculté des Sciences de Paris, 63, rue Claude-Bernard, Paris (5e).

3 Mars. M. Journée (Félix-Albert), Colonel commandant le 34e régiment d'infanterie, à Mont-de-Marsan (Landes).

7 Juill. M. Diehl (Charles), Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur d'histoire byzantine à la Faculté des Lettres de Paris, 4, square du Roule (8e).

1894. 2 Mars. M. Basset (René), Directeur et Professeur d'arabe à l'École supérieure des Lettres d'Alger, 77, rue Michelet, à l'Agha, près Alger.

21 Déc. M. Ferry (René), Docteur en droit et en médecine, 3, avenue Robache, à Saint-Dié (Vosges).

1895. 21 Juin. M. Lefebvre (Henri), Contrôleur des contributions directes en disponibilité, 17, rue de Rigny, Nancy.

1896. 21 Fév. M. Briot (Félix), Conservateur des eaux et forêts, à Aurillac (Cantal).

6 Mars. M. Poirine (l'abbé Jean-Joseph), Aumônier du Lycée, 2, rue de la Visitation, Nancy.

1897 7 Mai. M. Bloch (Isaac), Grand Rabbin, 28, rue de l'Équitation, Nancy.

1898. 4 Mars. M. LIÉGEOIS (le Dr Charles), Correspondant de l'Académie de Médecine, à Bainville-aux-Saules (Vosges).

22 Avril. M. HENRY (Edmond), Professeur de sciences naturelles à l'École nationale des eaux et forêts, 5, rue Lepois, Nancy.

1899. 20 Janv. M. BOPPE (Paul), Chef d'escadrons de cavalerie territoriale, 40, rue de Toul, Nancy.

1900. 16 Mars. M. PARISOT (le Dr Pierre), Professeur de médecine légale à la Faculté de Médecine, 47, rue Gambetta, Nancy.

28 Juin. M. NICKLÈS (René), Professeur adjoint de géologie à la Faculté des Sciences, 41, rue des Tiercelins, Nancy.

1901. 26 Avr. M. DE LALLEMAND DE MONT (Pierre), ancien Secrétaire général de Préfecture, Vice-Président de la Société d'archéologie lorraine, 8, rue Isabey, Nancy.

19 Juill. M. LANGLOIS (le général de division Hippolyte), du cadre de réserve, 18, rue Saint-Dominique, Paris (7e).

8 Nov. M. BEAUPRÉ (le comte Jules), Associé-Correspondant national de la Société des Antiquaires de France, Archéologue, 18, rue de Serre, Nancy.

20 Déc. M. GILLANT (l'abbé Jean-Baptiste-Antoine), Curé d'Auzéville, par Clermont-en-Argonne (Meuse).

1902. 10 Janv. M. ARTH (Georges-Marie-Florent), Professeur de chimie agricole à la Faculté des Sciences, Directeur de l'Institut chimique, 7, rue de Rigny, Nancy.

20 Juin. M. BRUNOTTE (Camille), Professeur de matière médicale à l'École supérieure de pharmacie, 17, rue Grandville, Nancy.

4 Juill. M. GEBHART (Émile), Membre de l'Académie française, Professeur de littératures de l'Europe méridionale à la Faculté des Lettres de Paris, 9, rue Bara, Paris (6e).

1903. 4 Déc. M. BICHAT (Ernest), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen et Professeur de physique à la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy, 6, rue des Jardiniers, Nancy.

1904. 15 Avril. M. FOURNIER (le vice-amiral Ernest), Membre du Conseil supérieur de la Marine, 65, avenue Bosquet, Paris (7e).

6 Mai. M. THEURIET (André), Membre de l'Académie française, 6, rue Houdan, Bourg-la-Reine (Seine).

1er Juill. M. DE GOUSSAINCOURT (René), ancien Officier de mobiles, 47, rue de la Ravinelle, Nancy.

21 Oct. M. DUVERNOY (Émile), Archiviste de Meurthe-et-Moselle, 1, rue de la Monnaie, Nancy.

16 Déc. Mme la marquise D'EYRAGUES, 27, place de la Carrière, Nancy.

1905. 6 Janv. M. LEVALLOIS (Henri), Archiviste paléographe, Attaché à la Bibliothèque nationale, 7, rue des Arènes, Paris (5e).

20 Janv. M. LE JOINDRE (Charles-Alexandre-Raymond), Lieutenant-Colonel d'artillerie en retraite, 5, Terrasse de la Pépinière, Nancy.

17 Janv. M. ADAM (Charles), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Recteur de l'Université, palais de l'Université, place Carnot, Nancy.

Id. M. MARX (Roger), Inspecteur général des Musées des départements, 105, rue de la Pompe, Paris (16e).

3 Mars. M. BARRÈS (Maurice), Homme de lettres, 100, boulevard Maillot, Neuilly (Seine).

Id. M. LIÉBAUT (l'abbé Augustin), Curé d'Outremécourt, par Bourmont (Haute-Marne).

2°

1852. 16 Déc. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henri), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-lettres), Professeur de langues et de littératures

celtiques au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, Paris (6e).

1862. 4 Juill. M. Passy (Frédéric), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 8, rue Labordère, à Neuilly (Seine).

1864. 15 Juill. M. Millien (Achille), Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1866. 20 Avr. M. de Rosny (Léon), Directeur de l'École des Hautes-Études, 28, rue Mazarine, Paris (6e).

1869. 19 Fév. M. Terrien de Lacouperie (Albert), Professeur de langue chinoise, 136, Bishop's Road Fulham, Londres.

1870. 17 Juin. M. Lehr (Ernest), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Attaché-Jurisconsulte de l'Ambassade de France en Suisse, Professeur honoraire de législation comparée, villa Saint-Jean, 12, avenue des Toises, Lausanne (Suisse).

1871. 7 Juill. M. Oppert (Jules), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur d'assyriologie au Collège de France, 2, rue de Sfax, Paris (6e).

1872. 22 Nov. M. Petsche (Charles), Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 8 *bis*, chaussée de la Muette, Paris (16e).

1874. 19 Juin. M. Rambaud (Alfred), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur d'histoire moderne et contemporaine à la Faculté des Lettres de Paris, 76, rue d'Assas, Paris (6e).

4 Déc. M. Garrigou (Félix), Docteur en médecine, 38, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 9 Juill. M. Gravier (Gabriel), Homme de lettres, 18, rue Alsace-Lorraine, Rouen (Seine-Inférieure).

6 Août. M. Petitot (l'abbé Émile), ancien Missionnaire arctique, Curé de Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

M. Vinson (Julien), Professeur d'hindoustani à

l'École des langues orientales, 58, rue de l'Université, Paris (7e).

M. GAFFAREL (Paul), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon, Professeur d'histoire à l'Université d'Aix-Marseille, 317, rue Paradis, Marseille (Bouches-du-Rhône).

M. DE SÉMALLÉ (René), Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 21 Déc. M. SACHOT (Octave), Homme de lettres, 102, rue de Rennes, Paris (6e).

1881. 3 Juin. M. GLASSON (Ernest), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Doyen et Professeur de procédure civile à la Faculté de Droit de Paris, 10, place du Panthéon. École de Droit, Paris (5e).

1882. 5 Mai. M. HANAUER (l'abbé Auguste), Archiviste de la ville de Haguenau (Alsace).

1er Déc. M. BABEAU (Albert), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 133, boulevard Haussmann, Paris (9e).

1883. 16 Mars. M. DENY (Édouard), Ingénieur civil, Fondé de pouvoirs à la faïencerie de Badonviller (Meurthe-et-Moselle).

7 Déc. M. ANTOINE (Ferdinand), Professeur de langue et littérature latines à la Faculté des Lettres de Toulouse, 1, rue des Teinturiers, à Toulouse (Haute-Garonne).

1884. 7 Nov. M. le comte D'HAUSSONVILLE (Othenin), Membre de l'Académie française, 41, rue Saint-Dominique, Paris (7e).

21 Mai. M. TARDIEU (Ambroise), Homme de lettres, 2, rue Bansac, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

1887. 19 Juill. M. DE RAYNAL (Paul), ancien Magistrat, 10, rue Washington, Paris (8e).

1888. 2 Mars. M. JADART (Henri), Secrétaire général de l'Académie de Reims, 15, rue du Couchant, Reims (Marne).

1888. 16 Mars. M. DE MAGNIENVILLE (Roger), 15, rue Saint-Lazare, Compiègne (Oise).

27 Avril. M. ALLAIN (l'abbé Ernest), Chanoine honoraire, 39, rue de l'École-Normale, à Caudéran (Gironde).

1889. 4 Janv. M. FOURNIER (Paul), Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen et Professeur de droit romain à la Faculté de Droit de Grenoble, 11 *bis*, place Victor-Hugo, à Grenoble (Isère).

5 Avril. M. BARTHÉLEMY (Toussaint), Docteur en médecine, 21, rue de Paradis, Paris (10e).

7 Juin. M. THUREAU-DANGIN (Paul), Membre de l'Académie française, 11, rue Garancière, Paris (6e).

1890. 10 Janv. M. CHERVIN (Dr Arthur), Directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

1893. 17 Mars. M. BOUTROUX (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur d'histoire de la philosophie moderne à la Faculté des Lettres de Paris, Directeur de la Fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud, Paris (16e).

12 Mai. M. DOLLFUS (Adrien), Licencié ès sciences naturelles, 35, rue Pierre-Charron, à Paris (16e).

15 Déc. M. PINGAUD (Léonce), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur d'histoire et de géographie des temps modernes à la Faculté des Lettres de Besançon (Doubs), 17, rue Mégevand.

1894. 5 Janv. M. MIEG (Mathieu), Archéologue, 48, avenue de Modenheim, à Mulhouse (Alsace).

23 Nov. M. ZEILLER (René), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Ingénieur en chef des Mines, 8, rue du Vieux-Colombier, Paris (6e).

1895. 1er Fév. M. INGOLD (A.), ancien Notaire, place des Six-Montagnes-Noires, à Colmar (Alsace).

1897. 8 Janv. M. MARICHAL (Paul), Archiviste aux Archives nationales, avenue de Paris, à Créteil (Seine).

1898. 4 Mars. M. BEAUNE (Henri), Doyen de la Faculté libre de Droit de Lyon, 21, Cours du Midi, Lyon.

1898. 18 Nov. M. Berger (Philippe), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur de langues et de littératures hébraïques, chaldaïques et syriaques au Collège de France, 3, quai Voltaire, Paris (7e).

1900. 1er Juin. M. Lyautey (le général Louis-Humbert-Gonzalve), Commandant les troupes non embrigadées à Aïn-Sefra (Oran).

1901. 19 Juill. M. Pascaud (Henri), Conseiller à la Cour d'appel de Chambéry (Savoie).

1903. 30 Oct. M. Lefort (Alfred), ancien notaire, 4, rue d'Anjou, à Reims (Marne).

4 Déc. M. Bazin (René), de l'Académie française, 16, rue de la Préfecture, Angers (Maine-et-Loire).

1904. 22 Janv. M. Appell (Paul), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen et Professeur de mécanique rationnelle à la Faculté des Sciences de Paris, 17, rue Bonaparte, Paris (6e).

Id. M. Picard (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur d'analyse et d'algèbre supérieures à la Faculté des Sciences de Paris, 4, rue Bara, Paris (6e).

1905. 17 Mars. M. Homolle (Théophile), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Directeur des Musées nationaux et de l'École du Louvre, Palais du Louvre, pavillon Mollien, Paris (1er).

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

1854. 15 Déc. M. Van der Straten Ponthoz (le comte F.), 13, rue de la Loi, à Bruxelles.

1864. 5 Août. M. Colnet d'Huart, Directeur honoraire de l'Athénée, à Bertrange, Luxembourg.

1869. 17 Déc. M. MULLER (E.), Chambellan et veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade, Copenhague.

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS (Athanase N.), 26, rue de l'Académie, à Athènes (Grèce).

1875. 6 Août. M. HAYNES (H. W.), Professeur, 229, Beacon Street, à Boston (États-Unis).

6 Août. M. SCHMIDT (Waldemar), Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. CHIL Y NARANJO, Docteur en médecine, à Las Palmas [îles Canaries (Espagne)].

1888. 13 Avr. M. AAGAARD, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, à Hillerod (Danemark).

1889. 5 Juill. M. MARCHAL (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 63, rue de la Poste, Bruxelles.

1891. 20 Fév. M. LANGSTED (Adolphe), Drengeskole, 50, Vodrofsvej, Copenhague (Danemark).

1892. 15 Juill. M. DE LORIOL LE FORT (Perceval), Géologue, à Fontenex, près Genève (Suisse).

1893. 15 Déc. M. NŒLTING (E.), Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1897. 8 Janv. M. ARENDT (Charles), Architecte honoraire de l'État, à Luxembourg.



TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 25 mai 1905.

Mémoires dont la Société a voté l'impression.